



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

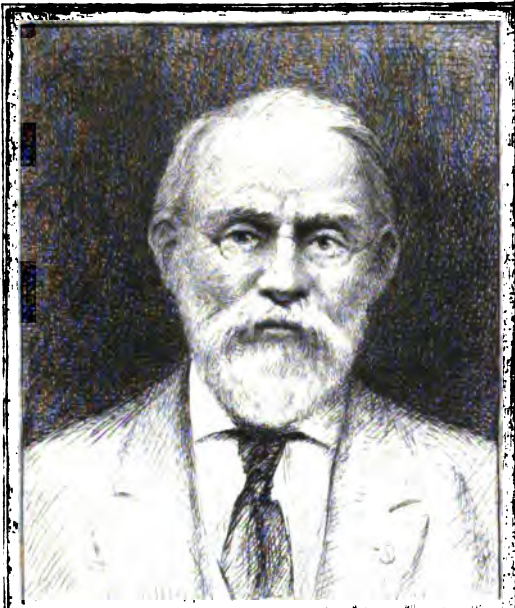
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



SILAS WRIGHT DUNNING  
BEQUEST  
UNIVERSITY OF MICHIGAN  
GENERAL LIBRARY

DC  
611  
.L826  
S7



**ANNALES**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE**  
DE NANTES  
ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

**TOME XXVIII.**



**IMPRIMERIE DE M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CAMILLE MELLINET.**  
Imprimeur de la Société Académique.

**1857.**



Journé  
72y. h.  
3-14-33  
26:66

# ALLOCATION

DE M. L'ABBÉ FOURNIER

PRÉSIDENT,

ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

Dans la Séance du 7 Janvier 1857.

---

Je ne sais, Messieurs, s'il est dans nos usages qu'à pareille époque votre Président vous adresse la parole; j'espère, du moins, que vous me pardonnerez tous de saisir cette nouvelle occasion d'exprimer mes sentiments pour vous et pour notre Société.

De tout temps, le renouvellement des années a été une date frappante. Quoique rien ne se ressemble plus que le dernier et le premier jour de deux années qui se remplacent, cette heure solennelle qui sonne sur le cadran d'un siècle, impressionne toujours vivement cette frêle créature que le temps emporte, et dont l'existence est renfermée dans un petit nombre de ces grandes heures.

Si ce premier jour sourit à l'enfance, s'il embellit l'espérance déjà épanouie de la jeunesse, il fait réfléchir l'homme qui commence à ployer sous le poids des ans.



Le philosophe, lui, suppute les années, par l'expérience du passé ; il plonge du regard dans l'avenir, il en interroge les profondeurs inconnues ; du compas de la science et de l'histoire, il mesure le cycle entier du temps. Ou, plus philosophe et plus sérieux encore, du haut de ses années écoulées, comme d'un promontoire, il considère l'immensité de cet infini qui le touche et qui bat, sous ses pieds, le rivage.

Mais laissons ces trop graves pensées.

C'est un charmant et excellent usage, qu'on pourrait regretter de voir dégénérer en pure et froide formalité, que ce *premier de l'an*. A cette époque, et de nécessité, les liens de la société et de la famille se resserrent. Dans ces jours, il y a des devoirs à remplir pour tous, surtout envers les siens, et plus encore envers les anciens et les pères : on sent revivre, à tous les degrés, une hiérarchie dans un monde qui n'en a plus. Par cette réciprocité de devoirs, par ces mutuelles civilités, les hommes se rapprochent, se réunissent ; le sentiment d'une affection refroidie se ranime ; plus d'une fois des divisions, des ressentiments s'éteignent dans de fraternels embrassements ; les parents jouissent avec bonheur de ces déférences respectueuses, de ces témoignages d'affection ; les joies de la famille s'épanchent, et les plus heureux de tous, comme de raison, les enfants, recueillent en ce jour les bienfaits et les caresses, doux tribut de cet amour qui, comme on l'a dit, descend encore plus qu'il ne remonte.

Il faut reculer bien loin dans l'histoire, pour trouver l'origine de ces touchants usages.

Partout où la famille et la société ont conservé leurs droits et leur empire, partout où l'homme a été frappé de ce grand phénomène d'une révolution sidérale qui lui ramène à point les saisons qui lui sont nécessaires, il y a eu et il y aura des devoirs remplis, des épanchements d'affection, des vœux mutuels et des supplications au maître de nos destinées.

Très-anciennement, nous rencontrons cet usage établi chez le peuple romain. Rien n'y manque de ce qui se passe parmi nous. Comme nous, ils se visitaient ; comme nous, ils se faisaient réciproquement des compliments avant la fin du jour ; ils adressaient aux Dieux des vœux pour la conservation les uns des autres ; enfin, ils s'offraient mutuellement des *étrennes* (*strenæ*), origine du mot et de la chose, car quelque aventurées que soient souvent les étimologies, on ne me contestera pas celle-là, ou plutôt on y verra facilement l'identité même de l'expression.

Lucien parle de ces coutumes comme d'un usage très-ancien, même de son temps, car il en rapporte l'origine à Numa.

Ovide, au commencement de ses fastes, y fait allusion en ces termes :

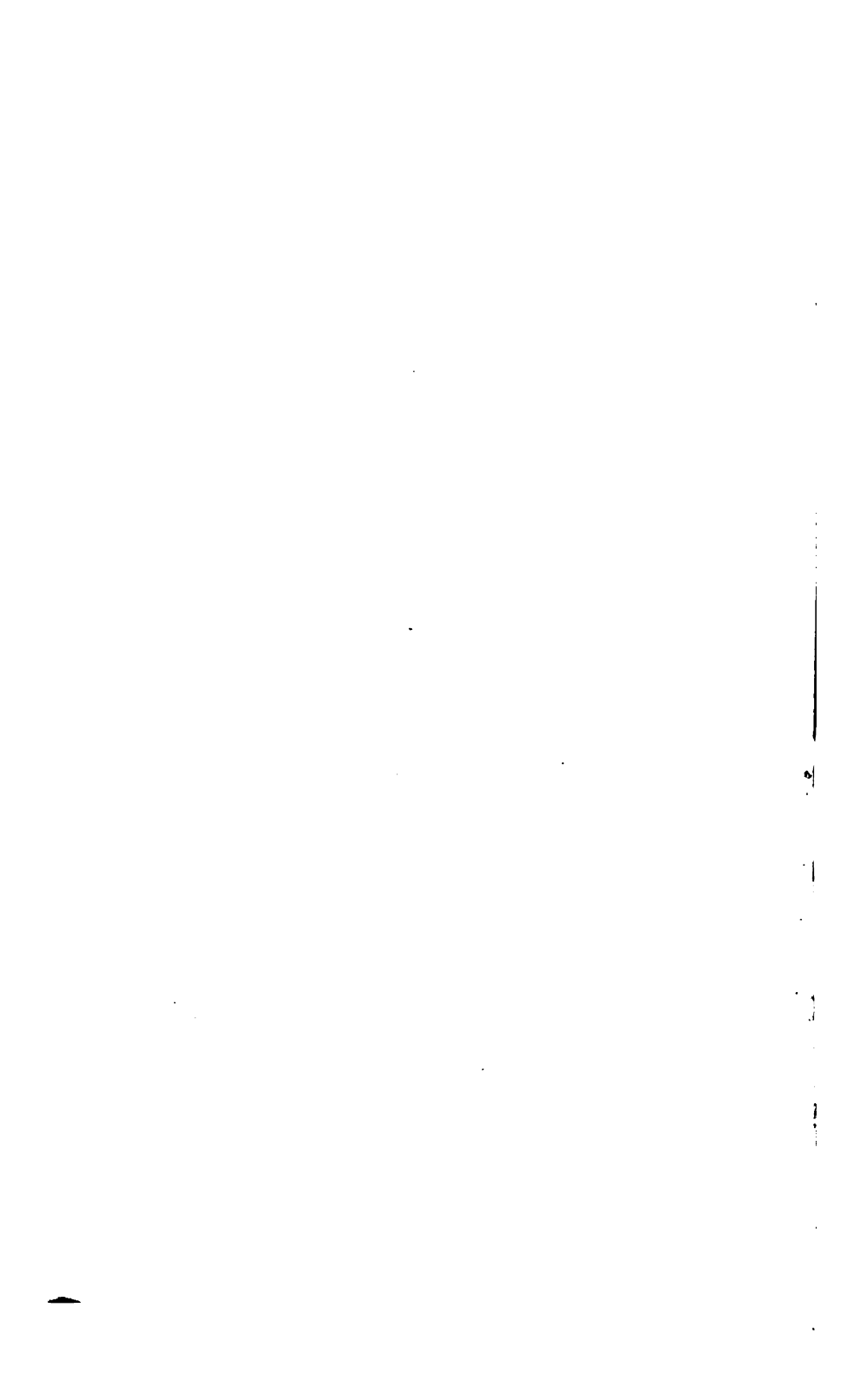
Postera lux oritur, linguisque animisque favete :  
Nunc dicenda bono sunt bona verba die.

Pline est plus explicite encore, lib. xxviii, cap. v :

*Primum anni incipientis diem lætis precationibus invicem  
faustum ominantur.*

Puis donc, Messieurs, que par son ordonnance de 1564, Charles IX, de sombre mémoire, nous fait inaugurer les années, non plus à Pâques, comme sous les Capétiens, ses prédécesseurs, ou à Noël, comme sous les Carlovingiens, ou aux grandes réunions du premier mars, du temps des rois mérovingiens, mais au premier janvier, selon le calendrier de Jules César, profitons de ces prémices du nouvel an et de notre première réunion, pour former, nous aussi, de *joyeuses supplications* et des vœux pour le bonheur de cette Société et de ses membres.

Je ne dis rien, Messieurs, de ces souhaits qui s'épanchent naturellement du cœur, et par lesquels nous désirons, nous demandons au Ciel des biens, du bonheur pour ceux que nous aimons, comme pour nous-mêmes. Ces souhaits, hélas ! ne doi-



**ANNALES**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE**  
DE NANTES  
ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

**TOME XXVIII.**



**IMPRIMERIE DE M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CAMILLE MELLINET.**

Imprimeur de la Société Académique.

**1857.**

et la grâce littéraire, ce grand moyen de la vulgarisation et de la conservation des grandes choses, viendrait imprimer son cachet à nos œuvres et répandre le dernier charme sur nos travaux.

Ainsi, nos séances utilement et agréablement remplies nous appelleraient toujours nombreux et empressés, développeraient en nous de plus en plus le goût de la science, le désir de bien faire en bien disant. Nos recueils se rempliraient de travaux dignes de l'attention et de l'approbation publiques par les sains et fermes principes qui leur serviraient de base et par le but qu'ils chercheraient à atteindre, ainsi que par la forme qui les ferait agréer.

La science porterait son flambeau sur ces belles et immenses questions qui sont de son ressort.

La littérature rappellerait à nos souvenirs les merveilles des temps écoulés, les trésors de l'histoire, de la philosophie et des arts.

La poésie prenant son luth, captiverait nos esprits par son noble et sublime langage, douce musique de la pensée, qui ajoute à la beauté de l'idée et à l'éclat de l'image, la suavité du rythme et le charme de l'harmonie.

Qu'il en soit ainsi, Messieurs, — et tout le présage, j'en ai la ferme confiance, — et nous nous attacherons à nos travaux, nous aimerons nos réunions et notre Académie, qui aura pour nous le double attrait de l'utilité et du plaisir.

Tels sont mes vœux; par vous, Messieurs, et à votre honneur, ils deviendront des réalités.

---

# DIEU ET L'ÂME

MANIFESTÉS PAR L'ÉTUDE

DES LOIS VITALES ET DES LOIS PHYSIOLOGIQUES

DE L'HOMME,

PAR M. PADIOLEAU, D.-M.-P.

---

## INTRODUCTION.

L'homme est sans cesse tourmenté du besoin de connaître; il ne lui suffit pas de constater les phénomènes de la vie, d'en observer les lois, il veut, de plus, en connaître la *nature*.

Mais la vie étant un don de Dieu, aussi bien que l'intelligence, il est inutile d'en rechercher la nature; car, comme le dit Bichat, la connaissance des causes premières étant interdite à l'homme, le voile épais qui les couvre enveloppe de ses innombrables replis quiconque tente de le déchirer.

Il importe beaucoup, en effet, de distinguer les principes généraux et les conséquences ou applications particulières.

Les principes sont immuables: ils forment la base de la raison et de la science; ils sont le fondement de tout ordre et la condition vitale de toute société, et les progrès de l'esprit humain ne sauraient ni rien y ajouter, ni rien en retrancher.

Quant aux conséquences, aux applications, elles sont, au contraire, une matière discutable; et, en ce qui les concerne, les phases du progrès social peuvent amener la réforme des idées antérieures ou la découverte d'idées nouvelles; de là la source de tant de systèmes, de tant d'hypothèses, qui tiennent à l'imperfection et aux désordres de l'esprit humain.

Cette distinction entre les *faits* et les *explications* est donc capitale. Les premiers sont des axiômes, des vérités incontestables formulés par l'abbé de la Mennais sous le nom d'*ordre de foi*.

Les explications, c'est-à-dire, les commentaires, les théories, les hypothèses ont été formulées par le même, sous le nom d'*ordre de conception*.

Mais puisque les principes nous sont donnés par Dieu, qu'ils sont l'ensemble des lois établies par le Créateur, l'homme ne peut donc pas les créer; seulement, il peut déduire de ces principes les conséquences qui y sont renfermées comme en germe.

Je crois donc que, dans l'étude de toute science, il est nécessaire de remonter jusqu'aux *principes*, seules sources d'où découlent les vérités les mieux établies, afin de saisir dans les faits les rapports de génération, et non pas seulement les rapports de simultanéité et de contiguïté.

EXEMPLE. — Voyez l'œuf du papillon? Il se métamorphose en chenille, la chenille en chrysalide, la chrysalide en papillon. Qu'est-ce donc que le papillon? Un œuf dans son principe.

Voilà comment la connaissance des principes ramène à une *seule loi* les phénomènes les plus divers et même les plus opposés en apparence.

Telle est la marche que j'ai désiré suivre dans mes *Études sur la vie et sur les lois physiologiques de l'homme*. Sans doute la conviction est profonde, mais la démonstration est-elle complète? . . . .

# DIEU ET L'ÂME

MANIFESTÉS

PAR L'ÉTUDE DES LOIS VITALES ET DES LOIS PHYSIOLOGIQUES

DE L'HOMME.

---

## § 1<sup>er</sup>.

S'il est une étude pleine d'attraits et d'intérêt, une étude qui puisse élever l'âme et captiver l'esprit, c'est, sans doute, l'étude des lois vitales et des lois physiologiques de l'homme. De quoi s'agit-il, en effet? De savoir si la vie repose sur une base matérielle, si elle est un simple résultat d'une agglomération de molécules matérielles, sous l'empire d'actes ou de forces réduites aux lois de la physique générale, ainsi que le prétend le professeur Bérard, ou si la vie est un don de Dieu, une loi primordiale du Créateur; de savoir, si l'homme, cet être si noble et si grand, qui seul possède les éléments de la raison, de la moralité et de la liberté, et qui, à l'aide de la parole et de caractères graphiques, lègue le trésor intellectuel de sa science et de sa pensée aux générations suivantes, est autochtone, c'est-à-dire né du sol qu'il habite, ou s'il est sorti libre et intelligent des mains de son Créateur.



Elle est donc pleine de grandeur et d'intérêt, cette étude ; puisque après la grande question sur l'existence de Dieu même, la plus capitale, la plus fondamentale est, sans contredit, celle qui s'occupe des lois de la vie et des lois physiologiques de l'homme. Tout, en effet, dans cette étude, nous ramène continuellement à Dieu, en nous le montrant comme cause ou début de tout, et comme fondement de l'universelle harmonie à la fin de tout.

On dit que l'Empereur ayant demandé à l'auteur de la *Mécanique céleste* pourquoi, dans son livre, on ne trouvait pas le nom de Dieu, le célèbre astronome lui aurait répondu : c'est que je pouvais me passer de cette hypothèse.

Je ne sais ce qu'il en est de cette anecdote, mais ce que je puis affirmer, c'est que quand bien même Dieu, l'ordre divin, aurait pu sembler une *hypothèse* superflue pour expliquer la marche des corps célestes, certes il ne serait pas ici un épisode, un hors-d'œuvre dans la grande question des lois vitales.

Et, en effet, en jetant les yeux sur tout ce qui nous entoure, soit que nous les portions sur les objets les plus éloignés, soit que nous pénétrions dans le monde de ceux que leur petitesse semblait devoir nous dérober pour toujours, partout nous trouvons les lois d'une sagesse et d'une intelligence divine.

Voyez ce petit oiseau balancé sur ses ailes débiles ? La brise le soutiendra-t-elle ? oh oui ! car la Providence l'a faite pour lui.

Et ces petits animaux qui, sans avoir jamais rien appris, nous paraissent si habiles ? qui donc leur a donné tant d'adresse ? Comment le ver-à-soie file-t-il sa conque et s'y renferme-t-il pour se transformer en papillon ? C'est qu'il obéit naturellement aux lois de son instinct, qui n'est que la manifestation de cette même sagesse qui dirige au dedans de nous toutes les fonctions vitales.

Voilà ce qui faisait dire à Bacon : Si un peu de philosophie conduit à l'athéisme, une philosophie plus profonde ramène l'esprit à la connaissance du vrai Dieu.

Il suffit, en effet, de contempler cet univers, où, comme le dit saint Paul, on trouve Dieu comme à tâton, pour se convaincre que cette puissance suprême qui a construit le monde n'a rien fait que d'infiniment sage, et que sa providence s'étend à tout.

Examinez tous les êtres de la création, et voyez cette harmonie saisissante et providentielle qui établit entre tous les règnes de la nature une série de rapports si admirables ?

Sans l'oxygène, l'air serait irrespirable aux animaux ; sans l'acide carbonique, il ne pourrait fournir aux plantes le carbone qu'elles fixent continuellement dans leurs tissus. En vertu de quelle loi les plantes, en même temps qu'elles exhalent de l'oxygène, absorbent-elles l'acide carbonique dans l'atmosphère ? Pourquoi ces deux phénomènes d'exhalation d'oxygène et d'absorption d'acide carbonique sont-ils corrélatifs ? Les animaux disparaissant de la surface du globe, l'acide carbonique manquerait bientôt au règne végétal, et si celui-ci venait à faire défaut, l'oxygène deviendrait plus rare et les animaux en souffriraient.

L'organisation des êtres vivants a donc été calculée sur les propriétés des agents qui les entourent. Otez l'eau, l'air, le calorique, la lumière, de suite le mouvement vital s'arrête, on languit suivant l'espèce de stimulant supprimé. Vous ne supposez pas sans doute, Messieurs, que c'est le hasard qui a établi et qui perpétue une si admirable harmonie ? Oh non ! le hasard n'est pas si intelligent. Mais vous admettez certainement que le rapport merveilleux des êtres vivants avec le monde extérieur prouve un Dieu, et un seul Dieu ; car, comme le dit M. Flourens, s'ils eussent été deux, il est probable qu'ils ne se seraient pas si bien entendus.

Néanmoins, il s'est présenté des hommes pleins de confiance dans leurs propres lumières, et qui, n'ayant pas voulu reconnaître les lois d'un Dieu créateur, ont cherché à en établir eux-mêmes.

Ils se sont donc mis à l'œuvre, et, au nom de ce qu'ils ont appelé la réhabilitation de l'homme, ils ont dit à Dieu : Retire-toi, tu nous gênes ! Qu'avons-nous besoin de tes lois ? Nous saurons bien, sans toi, construire le monde physique et gouverner le monde intellectuel.

Mais, du moment où ces hommes ont voulu se poser ainsi en face de Dieu pour transgresser ses lois, il les a abandonnés à eux-mêmes ; dès-lors, embarrassés dans leurs propres subtilités, suivant l'expression de Bossuet, ils sont tombés dans l'erreur et le paradoxe. Or, comme le dit M. Villemain, une erreur souvent répétée, pénètre insensiblement dans la pensée de son auteur, à la suite de tous les vains sophismes dont il la fortifiait, sans les croire lui-même. C'est la punition de l'homme de mauvaise foi, il finit par perdre le bon sens.

Ce n'était pourtant pas la science ni l'intelligence qui manquaient à ces hommes merveilleusement doués, car ils avaient beaucoup reçu. Les méthodes scientifiques ne leur manquaient pas non plus. Possesseurs d'instruments plus parfaits, riches des découvertes de leurs devanciers, ils avaient réuni en un corps de doctrine des éléments entrevus de siècle en siècle par divers naturalistes et par des savants d'un mérite éminent.

Que leur manquait-il donc ? une seule chose. C'était de reconnaître les lois établies par Dieu de toute éternité, au lieu de chercher à les remplacer par des systèmes et des utopies acceptés aujourd'hui comme des vérités, et rejetés demain comme des erreurs.

Pouvait-il en être autrement, quand nous savons que la

science humaine change et se modifie à chaque instant, tandis que les lois de Dieu sont la permanence des choses.

Elles étaient avant la science qui n'a d'appui et de fondement que sur ces lois mêmes, et qui, par conséquent, ne les transgressera jamais. Aussi, quelque étendue que soit notre science, nous pouvons néanmoins dire, avec vérité, que ce que nous savons est peu de chose, et que ce que nous ne savons pas est immense.

« J'ai ramassé quelques cailloux sur le bord de la mer, disait Newton, et j'ai laissé devant moi un océan inexploré. »

Puis, convenons encore que l'envie de faire du bruit porte souvent les hommes à affirmer des choses dont ils n'ont pas l'intime conviction.

« Quel est le philosophe, nous dit Rousseau, qui, dans le secret de son cœur, se propose un autre objet que de se distinguer? Pourvu qu'il efface l'éclat de ses concurrents, que demande-t-il de plus? L'essentiel est de penser autrement que les autres. Chez les croyants il serait athée, chez les athées il serait croyant. » Assertion non gratuite et que justifieraient, au besoin, ces paroles du docteur Georget :

« Étais-je bien convaincu de ce que j'écrivais en 1821? N'étais-je pas dominé par l'envie de faire du bruit et de grandir, en quelque sorte, en attaquant des croyances généralement reçues, et d'une si grande importance aux yeux de tous les hommes? Ne voulais-je pas donner une preuve de mon courage en bravant ainsi l'opinion publique? »

C'est donc une chose juste et salutaire que de combattre hautement cette science sophistique comparée par Bacon au travail de l'araignée qui tire d'elle-même, d'elle seule la substance de son œuvre. Sans doute, cette discussion ne changera pas plus les hommes que les idées, puisque des savants tels que Cuvier, Ampère, Flourens, n'y ont pas réussi; mais elle aura du moins

l'avantage de ramener chaque homme à son drapeau, et de placer l'erreur en face de la vérité. Or, la vérité est un dépôt sacré que nous devons défendre avec courage, car celui qui n'est pas jaloux de ses croyances ne mérite pas l'honneur de les garder.

## § II.

« Tous les êtres ont leurs lois, a dit Montesquieu ; le monde matériel a ses lois, les intelligences supérieures à l'homme ont leurs lois, les bêtes ont leurs lois, l'homme a ses lois. »

Ajoutons que ces lois sont tellement fixes qu'elles supposent apparemment une sagesse étrangère à celle de l'homme qui ne peut ni les changer ni les modifier.

En voici un exemple entre cent :

On sait généralement que le pigeon produit deux œufs ; l'un mâle et l'autre femelle, cela est invariable. Aristote voulut savoir quel était celui des deux sexes qui naissait le premier, et il trouva que toujours le premier œuf donnait le mâle et le second la femelle. Eh bien ! dans ces derniers temps, M. Flourens a voulu vérifier l'exactitude de cette loi, et sur onze couvées il est parvenu au même résultat.

Or, je le demande à tout homme de bonne foi, croit-il sincèrement que ce soit l'effet du hasard ?

Mais, s'il en est ainsi pour des actes en apparence d'un bien minime intérêt, que sera-ce donc pour ces grands faits, pour ces grands phénomènes qui restent inexplicables pour l'homme, s'il se refuse à admettre l'intervention des lois d'une sagesse supérieure à la sienne.

Comment, en effet, connaître la raison de ce qui est sans posséder une intelligence qui nous associe en quelque sorte aux desseins de la création ? Aussi, Dieu qui se réserve la connaissance des principes de toutes choses, et qui les a rendus

inaccessibles à notre intelligence, a livré le monde aux discussions des hommes, comme le dit l'Esprit Saint : *Mundum tradidit disputationi eorum*. Voyons plutôt.

S'agit-il de la vie? Eh bien, les physiologistes qui se sont refusés à l'admettre comme une loi primordiale du Créateur, en ont tous donné une définition fausse ou incomplète.

Il semblerait pourtant, au premier abord, que rien n'est plus simple que la solution de cette question, car la vie, c'est le mouvement et la fécondité. Or, comme la cause primordiale du mouvement et de la fécondité vient de Dieu, n'est-il pas évident que la vie est un don de Dieu.

« Dieu, dit Buffon, en créant les premiers individus de chaque espèce d'animal ou de végétal, a non-seulement donné la forme à la poussière de la terre, il l'a rendue vivante et animée. »

Qui donc, en effet, m'a donné la vie? Ce n'est pas moi. Elle n'a pas attendu mes ordres pour venir, elle ne les attendra pas davantage pour se retirer.

La vie m'a été transmise par mes pères. Et mes pères? Ils l'avaient eux-mêmes reçue d'autres parents. Nous le voyons, la vie ne naît que de la vie. La vie, c'est quelque chose d'idéal dans son origine; la génération n'est pas une création, mais une transmission, et ce qu'il y a de plus essentiel en elle, c'est son origine divine.

Aussi, suivant Harvey, l'homme et la femme ne sont que les organes par l'intermédiaire desquels agit celui qui procréé toutes choses. Et voilà pourquoi les parents ne sont que dépositaires et non pas propriétaires de leurs enfants. Voilà pourquoi encore il n'est pas au pouvoir de l'homme de rompre cette harmonie qui donne à la vie ce caractère de stabilité auquel elle tend depuis son origine. Dieu a dit à l'homme, en le plaçant sur cette terre : Croissez et multipliez. Et c'est merveille de voir l'homme, tout en restant libre, accomplir iné-

vitablement la loi de son Créateur, et obéir, quoi qu'il fasse, à ses ordres.

Et maintenant, Messieurs, ne vous semble-t-il pas que cette grande question de la vie que se sont léguée de siècle en siècle, d'âge en âge, les savants et les philosophes, question si difficile à comprendre quand on ne part pas, comme Newton, de la vérité traditionnelle de la création, se simplifie merveilleusement quand on se reporte aux lois posées par Dieu, pour le développement et la conservation de toutes et de chacune de ses créatures ?

Mais du moment où les hommes ont voulu substituer à ces lois éternelles des théories et des hypothèses, qui ne sont, le plus souvent, que des opinions hasardées par caprice, ils ont pris leurs systèmes pour la vérité, et ces systèmes, frappés de toutes parts dans leurs bases mal assurées, se sont tour à tour écroulés. Car, combien les bons systèmes sont rares, et combien d'illusions peut faire naître l'attrait de la simplicité !

Aussi Dehaën disait-il avec raison : *« Homunciones sumus ! Observata colligimus, legesque condimus ex iisdem, dum interim nos scilicet in observatis vel unicam lateat ex quo vera rerum dependeat notities. »*

Parmi les physiologistes, les uns éblouis par les découvertes importantes dues aux progrès des sciences physiques, n'ont voulu voir qu'attraction et qu'impulsion dans les phénomènes de la vie. Ils ne se sont pas aperçus que si l'invariabilité des lois qui président aux phénomènes physiques, permet de soumettre au calcul les sciences qui en sont l'objet, il n'en peut être de même pour les phénomènes vitaux. Voilà pourquoi l'instabilité des forces vitales a-t-elle été l'écueil où sont venus échouer tous les calculs des médecins physiiciens.

Les chimistes, à leur tour, ont fait intervenir les affinités chimiques, pour trouver la raison des phénomènes vitaux, et ils

n'ont pas été plus heureux, car, jamais les affinités chimiques n'engendreront la vie, pas plus que l'électro-magnétisme n'engendrera la pensée et la volonté.

Il y a dans la discussion des faits, remarquons-le bien, une gradation qui dresse en philosophie un sophisme en face de toute intelligence observatrice; et malheur à celui qui ne s'en dégage pas, car il tombe aussitôt dans un raisonnement absurde et vicieux.

Ainsi, dans la question qui nous occupe, parce que les appareils matériels sont le siège des phénomènes vitaux, on veut qu'ils en soient la cause productrice; parce que les forces vitales sont associées aux organes, on veut qu'elles soient identiques avec eux, absolument comme ce myope qui prétendrait que c'est sa lunette qui voit, parce qu'il ne peut rien distinguer sans elle.

Ne reconnaissez-vous pas là, Messieurs, la philosophie de Locke et de Condillac? philosophie aussi fautive dans ses principes, que dangereuse dans ses conséquences, puisqu'elle fait dépendre des sens toute connaissance humaine, et qu'elle tend sans cesse à prouver que les faits moraux et intellectuels, parce qu'ils se trouvent associés à la matière, sont identiques avec elle. Eh bien! c'est à cette philosophie que s'est associée l'École Médicale de Paris, croyant sans doute en relever la gloire et en accroître le mérite.

Là on ne veut rien admettre, si l'œil ne vient pas rendre témoignage à l'esprit, si les sens ne viennent pas faire taire la pensée.

« Hors les sens, dit le professeur Rosten, il n'y a plus que conjectures, et conséquemment qu'incertitude. Pourquoi donc, si nous n'avons que ces moyens de nous instruire, vouloir sans cesse en employer d'autres, qui ne sont propres qu'à nous égarer? Pourquoi n'avons-nous pas la sagesse d'ignorer ce qu'il ne nous est pas donné d'apprendre? »



Puis, appliquant cette philosophie aux actes vitaux eux-mêmes, on se demande pourquoi on admettrait la vie comme un principe, du moment où nos yeux ne la voient pas, où nos mains ne la touchent pas, où nos appareils ne la fabriquent pas.

Et comme on veut à toute force la faire éclore de la matière, à l'aide des lois de la physique générale, on se croit toujours sur le point de la surprendre au passage.

« C'était là, dit M. Dumas, une belle et grande question de philosophie naturelle. Les mystères de la végétation, ceux de la vie animale, allaient se dévoiler à nos yeux. Nous allions saisir la clef de toutes les modifications de la matière, si promptes, si brusques, si singulières, qui se passent dans les animaux ou les plantes; bien plus, nous allions trouver le moyen de les imiter dans nos laboratoires. »

Mais quand se réaliseront de si belles espérances!

En attendant, M. J. Geoffroy Saint-Hilaire affirme que le mouvement de la science tend de plus en plus à ramener les faits *biosiques* à des lois physiques, et que le moment n'est pas éloigné où la physiologie tout entière, les fonctions exceptées du système nerveux, méritera à bon droit le nom de physique animale et végétale et de physique organique.

M. Nathalis Guillot est encore plus avancé, car il a découvert que le corps organisé est une machine admirable, à la fois laboratoire de chimie et cabinet de physique.

Sans doute, Messieurs, vous n'accepterez pas une semblable philosophie, qui veut nous convaincre à toute force que la matière est tout; qui répète sur tous les tons, que la vie n'en est qu'une fonction subalterne; philosophie dont les conséquences sont parfaitement formulées par Fenerbach, ce philosophe allemand qui écrivait, en 1850: « Le phosphore est la matière qui pense en nous. Plus le cerveau possède ou reçoit de phosphore, plus et mieux il pense.... Nourrissez donc l'homme de manière à

y augmenter la masse de phosphore. C'est l'usage des pommes de terre qui a amorti le feu des nations modernes ; remplaçons ce tubercule malfaisant par un aliment qui électrise le corps , par la purée de pois. Le double progrès de la science et de la société dépend de la multiplication du gaz phosphorique. » Si quelque chose pouvait éclipser de pareilles plaisanteries , ce serait sans doute le sérieux des disciples : le sérieux de l'auditoire n'a jamais manqué en Allemagne à aucun philosophe.

Et pourtant , après tout , cela ne semble pas plus étrange que de vouloir faire sortir l'amour et la charité de je ne sais quelle attraction électrique , entre des molécules d'oxygène , de carbone et d'azote.

On trouve en effet du phosphore dans le cerveau , comme on trouve du fer dans le sang. Et puisque , d'après les recherches des physiologistes , le fer parait avoir la puissance de venir directement en aide à l'hématose , de rendre le sang plus riche , d'augmenter le nombre proportionnel des globules , il ne doit point paraître étonnant à ceux pour qui la physiologie tout entière n'est que la physique organique , que le cerveau soit d'autant plus intelligent qu'il recevra plus de phosphore ; car , du moment où il sera prouvé que l'imagination , la mémoire et le dévouement ne sont que le produit de la sécrétion cérébrale , que toutes les opérations de l'âme , en un mot , dépendent de l'encéphale impressionné par la prédominance de tel ou tel liquide , ou de l'excitation de la substance même du cerveau , il paraîtra moins singulier d'attribuer le progrès de l'intelligence à la multiplication du gaz phosphorique. Mais quelles seraient donc les conséquences d'un pareil enseignement ? Les voici , Messieurs ; si l'homme physique est l'homme tout entier ; si en suivant l'étroite et incontestable dépendance où le mouvement , la sensibilité et l'intelligence se trouvent à l'égard des organes , on en conclut que le mouvement , la sensibilité et

l'intelligence sont les effets de ces organes ; si , dans les actes les plus sublimes de l'homme , on ne reconnaît que des produits physiques de son cerveau ; si enfin l'homme , cette créature si richement douée , ne sent , ne pense , n'aime , ne se dévoue que par suite des modifications plus ou moins fortes de la pulpe cérébrale , oh ! c'en est fait de la société. Car , comment , après cela , révéler , aimer ce qui n'est pas de Dieu , mais de l'homme ? Sous l'empire des constitutions humaines , vous le savez , il n'y a plus rien de sacré ; tout devient arbitraire et factice. Point de pouvoir , car l'homme n'a pas le droit de commander à l'homme. Point de devoirs , car , pourquoi l'homme devrait-il quelque chose à l'homme ? Donc le désordre absolu dans la mort. Si c'étaient là les fruits de la science et de la philosophie , il faudrait dire malheur à la science et à la philosophie ! car elles n'auraient pas introduit dans le monde une seule vérité utile , et leurs progrès devraient même s'allier avec une profonde corruption.

Après cela , on supposera sans doute que les représentants de semblables doctrines n'ont dû se décider à se mettre ainsi en opposition avec les opinions généralement admises qu'après des observations multipliées , et basées sur des faits irréfragables. C'est effectivement ce qu'ils prétendent , cherchant à s'excuser en quelque sorte de leur témérité , en disant que la vérité ne fait jamais de mal. Nous le pensons comme eux , et c'est , à notre avis , répéterons-nous avec Jean-Jacques , une grande preuve que ce qu'ils enseignent n'est pas la vérité. Aussi , comme en matière scientifique on ne doit céder qu'à ces autorités , qui ont pour elles l'observation et le raisonnement , sources pures de la certitude et de la vérité , nous ne nous découragerons pas , et nous dirons comme Enée à ses compagnons :

*O passi graviora dabit Deus his quoque finem.*

Cherchons donc actuellement comment des physiologistes d'un mérite , du reste , incontestable , se sont abusés jusqu'à croire

que les grands actes vitaux tels que le mouvement, les sympathies, la volonté, la conservation des formes au milieu du renouvellement incessant de la matière, sont régis exclusivement par l'empire des lois de la physique générale.

### § III.

Il y a des philosophes, Messieurs, qui ont nié le mouvement; il y en a d'autres qui se sont demandé si Dieu ne se jouait pas de notre crédulité en plaçant autour de nous des spectres qui nous abusent et qui n'ont rien de réel. Il n'est donc point étonnant que des hommes sérieux, des savants, des physiologistes aient cherché à trouver dans la matière le mouvement et la vie. Auraient-ils réussi dans leurs tentatives? Vous pensez bien que non. Déjà, nous savons qu'il ne faut point leur demander une définition de la vie; c'est en vain que, pour la définir, ils s'engagent dans des considérations abstraites; jamais ils ne sont contents les uns des autres. Et d'ailleurs, où trouveraient-ils le caractère distinctif des êtres vivants, quand ils ne savent où prendre le caractère distinctif de la nature de l'homme?

Un œuf d'oiseau qui a été fécondé est-il vivant? Oui, dit Hunter, car il résiste plus longtemps au froid et à la putréfaction qu'un œuf non fécondé. Ainsi, suivant Dwight, des insectes sont sortis d'œufs qui avaient séjourné pendant 80 ans dans un tronc d'arbre où ils n'avaient pu se développer, faute d'air et de lumière.

Non, dit le professeur Bérard, cet œuf fécondé n'est pas vivant: c'est un amas de matière organique dont l'arrangement est tel que, sous certaines influences, le mouvement et la vie s'y développent.

A merveille: mais, en vertu de quelle loi, demanderons-nous au professeur Bérard, cette matière organique a-t-elle pris un

arrangement tel que la vie puisse s'y développer ? M. Bérard possède-t-il un moyen de donner un tel arrangement à la matière organique ? Alors qu'il le dise, et qu'il nous apprenne pourquoi un œuf non fécondé se corrompt dans le même nid où il est couvé, à côté d'un œuf fécondé.

Or, à ces questions, voici la réponse de M. Bérard : « Si les phénomènes offrent un caractère spécial dans les êtres organisés, c'est parce que leur matière composante n'est pas combinée comme dans les corps brutes, le minéral n'a pas un pareil mélange d'humeurs et de solides ; la matière n'y est pas amenée à l'état de principes immédiats, d'humeurs, de tissus, d'organes et d'appareils d'organes. Les propriétés changent avec les combinaisons. »

Très-bien : mais encore une fois, quelle puissance a créé ce mélange d'humeurs et de solides ? Est-ce la chimie qui a amené la matière à l'état de principes immédiats, d'humeurs, de tissus, d'organes et d'appareils d'organes ?

Du reste, M. Bérard va se charger lui-même d'une réponse beaucoup plus éloquente que celle que je pourrais faire, tant il est difficile à un esprit élevé de rester toujours dans le paradoxe ! « Eh quoi ! vous nous dites que la nutrition consiste, quant à son mouvement de composition, dans l'incorporation pure et simple de la fibrine et de l'albumine aux parties fibreuses et albumineuses du corps ? Mais vous nous laissez ignorer, vous ne nous direz jamais comment le sang qui charrie cette fibrine et cette albumine, peut se transformer en tissus si différents, quant à leur aspect et à leurs propriétés. Ici, il alimente la fibre musculaire rougeâtre ; là, le tendon nacré et resplendissant ; ailleurs, la substance solide des os ; ailleurs, la pulpe molle du cerveau ; ailleurs, la matière transparente du cristallin ; et ailleurs, la matière noire de la choroïde et de l'iris. Cette albumine, qui vient du végétal toute formée ; cette albumine,

substance peu active dans les plantes, on ne nous dira pas comment elle va concourir à la pensée dans le cerveau, à la digestion, dans le suc pancréatique. Cette fibrine qui, dans le végétal, était à l'état de repos; devient, dans les muscles de l'animal, l'organe de tous les mouvements volontaires et de quelques autres encore. Il y a donc autre chose que l'action chimique; objet de vos études? » Oui, sans doute, il y a autre chose, et c'est précisément cette autre chose que vous, M. Bérard, vous ne voulez pas reconnaître.

Mais avançons: je donne, nous dites-vous, deux œufs d'oiseaux à un micographe: ils ne diffèrent pas de volume. Il les examine avec la plus scrupuleuse attention, sans pouvoir y signaler aucune différence notable. Je les donne au chimiste, pour voir s'il ne me révélera pas quelque différence, échappée au micographe; mais le chimiste trouve les mêmes principes dans les deux œufs. Est-ce donc qu'un même oiseau va éclore de chacun de ces œufs? Mais non. De l'un il sort un aigle, et de l'autre un roitelet. Eh quoi! cette barrière insurmontable que Dieu a mise entre les diverses espèces, pour qu'elles ne puissent pas se confondre, ne suffit pas pour vous convaincre que la naissance de ces deux oiseaux si différents, ne peut être le résultat de la matière combinée de quelque manière que vous le supposiez?

Néanmoins; il insiste; rien ne nous empêche, dit-il, de comparer un agrégat inorganique à un être organisé; les molécules intégrantes de l'un aux molécules intégrantes de l'autre.

Ici je ne reconnais plus M. Bérard; car, en cherchant à faire porter la comparaison sur les *molécules intégrantes des corps*, ne semble-t-il pas vouloir abuser ceux qui se contentent de mots? Car, pourquoi ne pas dire tout simplement qu'il ne trouve aucune différence entre un cristal, entre une pierre quelconque et un être organisé. Il sait fort bien, en effet, que les molécules intégrantes d'un *être organisé* ne sont pas cet *être organisé*.

Ce sont des matières qui ont été organisées, et auxquelles il manque précisément ce qui fait le point principal de la différence, c'est-à-dire la vie.

Aussi, et j'en demande bien pardon au célèbre et savant professeur, ne dépend-il pas de moi de croire qu'une matière passive et inerte, quelque arrangement que l'on suppose dans ses molécules, puisse produire, sans certaines influences, des êtres qui sentent et qui pensent. Que l'on fasse intervenir les courants électriques et tous les fluides pondérables et impondérables que l'on pourra découvrir, jamais on ne m'expliquera cette providence intérieure de l'organisme que Broussais lui-même ne pouvait s'empêcher de reconnaître.

Eh quoi ! voilà que de petits points rouges se dessinent dans cette masse amorphe, que du sang s'y forme, que des canaux s'y creusent, que les pulsations d'un cœur y apparaissent ! Tout à l'heure, une goutte de liquide, à présent un embryon, bientôt un homme ; et c'est la matière qui jouira de la propriété de produire d'aussi merveilleux résultats ?

Sans doute, M. Bérard a bien quelques scrupules ; mais, soit habitudes sensualistes, soit préjugés philosophiques, il ne se rend pas.

Si nous lui demandons, par exemple, où réside l'unité de la force vitale, dans le corps dont la matière change sans cesse, pour ne conserver que la forme ; et comment il se fait que l'être vivant est toujours *lui* avec des substances différentes, tandis que le minéral ne peut continuer d'exister qu'en conservant la matière qui le compose, qu'autrement il ne serait plus *lui*. M. Bérard se contente de répondre que cette unité est un fait de la plus haute importance, et que le médecin ne doit pas plus perdre de vue que le physiologiste.

Enfin, ne pouvant prouver d'une manière satisfaisante, même pour lui, que la matière est réellement douée de l'aptitude à s'organiser, M. Bérard s'écrie : Il y a des choses bien

dures à croire dans l'hypothèse que la vie est un principe. Je ne sais ; mais il me semble bien plus dur de faire sortir d'un arrangement particulier de la matière cette loi de consensus et de synergie, qui rend solidaires tous nos organes, en les faisant concourir avec une si parfaite harmonie à la conservation de l'individu vivant. Et cette puissance qui prescrit au sang une marche fixe et régulière, avant même qu'il existe des vaisseaux pour le contenir, n'est-ce pas une chose bien dure à croire, que de l'attribuer à une influence électrique ou chimique ?

Mais savez-vous pourquoi cette vérité est si dure à croire ? C'est que, si la vie n'est pas le résultat des combinaisons de la matière, il faudra renoncer à l'hypothèse de la génération spontanée, ce rêve que caresse depuis si longtemps l'imagination des physiologistes. Car, du moment où la génération spontanée serait admise pour les infusoires, pour les vers intestinaux, pour les polypes, pourquoi ne pas l'admettre pour les animaux supérieurs ? Si, au contraire, il est prouvé qu'il n'y a pas de génération spontanée, il faudra donc, bon gré mal gré, dans la redoutable question de la Genèse des êtres, invoquer une puissance suprême, un miracle. Or, les savants n'aiment pas les miracles.

Et pourtant, combien de fois ne faudrait-il pas y avoir recours, si on acceptait toutes leurs hypothèses sur la génération spontanée, hypothèses qui, comme nous allons le voir, ne peuvent être reçues dans la philosophie expérimentale.

#### § IV.

La génération spontanée a été la grande erreur de l'antiquité ; et cette erreur, malgré les travaux remarquables d'Harvey, qui a formulé cette belle loi, *omne vivum ex ovo*, a encore aujourd'hui ses représentants au sein même de la Faculté de Médecine de Paris.

Cette erreur, qui s'explique facilement pour ceux qui ne sont



pas naturalistes, puisque, pour un œil superficiel, tout semble venir de la terre, depuis les infusoires jusqu'aux vers, cette erreur, dis-je, parut céder un moment devant une suite d'expériences très-bien faites, et qui furent instituées à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, par Redi, à Florence.

Comme on croyait généralement alors que la viande corrompue et le fromage engendraient des vers, Redi mit de la viande fraîche dans des vases couverts d'une gaze qui donnait passage à l'air. La viande se corrompit et ne produisit pas de vers. Même expérience pour le fromage, même résultat négatif. Puis, ces expériences prirent un caractère de démonstration affirmative et de certitude, quand on vit les mouches, attirées par la putréfaction des viandes, venir déposer leurs œufs sur la gaze.

A peu près vers la même époque, Vallisneri trouvait, jusque dans les vers intestinaux, les organes de la génération et des œufs. Ainsi, ces animaux avaient donc tous les moyens de se reproduire.

On le voit, quand on cherche la vérité comme l'or le plus pur, on trouve par le monde beaucoup de faux monnayeurs : aussi importe-t-il d'essayer et de peser chaque pièce avant de les mettre en circulation. Que d'ouvrages, en effet, que l'on pourrait comparer à ces bijoux de pacotille, renfermant bien quelquefois de l'or, il est vrai ; mais qui n'est jamais sans alliage !

Ainsi, il n'y a pas encore dix ans, c'était en 1848, M. Bérard croyait pouvoir dire : « Oh ! pour les entozoaires, la génération spontanée ne permet plus de doute. Non-seulement il y a impossibilité d'expliquer autrement que par elle l'existence du plus grand nombre d'entozoaires, mais on a véritablement pris la nature sur le fait. » C'était la famille des tœnia et des cestoides qui semblait lui donner le droit de s'exprimer ainsi. Mais l'espoir ne fut pas de longue durée, car dès 1853, M. Van-Benède recevait un grand prix de l'Institut, pour avoir démontré

le mode de génération des tœnia et des cestoïdes que l'on croyait se développer spontanément, mais qui, s'étant laissés surprendre à l'état d'œuf, rentrent ainsi dans la loi générale des êtres organisés.

Voilà donc l'Institut qui sanctionne de son autorité cette fameuse loi d'Harvey : *Omne vivum ex ovo*.

Mais, ces myriades d'animaux infusoires que le microscope nous fait découvrir dans divers liquides, ne proviennent-ils pas d'une génération spontanée ?

Messieurs, soyons de bonne foi : si des physiologistes aussi distingués que Burdach, ont pu admettre la génération spontanée pour ces poissons apparaissant tout-à-coup dans des étangs qui, après avoir été longtemps desséchés, se remplissent d'eau, il faut bien prendre garde de se laisser aller à des illusions qui peuvent sans doute servir à l'imagination de certains savants, mais qui, tôt ou tard, s'évanouissent devant une observation plus saine et des expériences mieux établies. Rappelons-nous, d'ailleurs, que les idées de l'homme sont bornées, contingentes, obscurcies par l'erreur et les passions, et que nous devons prendre garde de chercher toujours les causes dans les effets, la raison des choses dans les choses elles-mêmes, c'est-à-dire dans les phénomènes ou les apparences.

La vue, l'odorat, l'ouïe, sont pour nous, effectivement, les sources de mille illusions. Comment, après cela, faire porter nos expériences sur des espèces regardées par les uns comme des végétaux, et comme des animaux par les autres. Il ne s'agit ici que d'un animal avoué, d'un être organisé. Or, tout physiologiste de bonne foi sait fort bien qu'il n'y a rien de commun entre la puissance de l'attraction ou des affinités chimiques et cette force régulatrice qui détermine la forme générale du corps, et, dans chaque individu, la forme de ses différentes parties. Si donc ces animalcules infusoires ont une structure organique

propre, s'ils sont munis d'une bouche et d'une cavité digestive, s'ils ont un instinct, convenons que tous ces appareils à l'aide desquels on les caractérise, ne peuvent être le produit du hasard ou de la génération spontanée ? Que nos savants fassent donc un polype avec l'attraction moléculaire ? Qu'ils fassent donc, avec leurs courants électriques, un être, un tout petit être, doué de sensibilité, de mouvement et de fécondité ?

Je sais bien que M. Dutrochet a *cru voir* se former une fibre organique en faisant passer un courant électrique à travers une émulsion de jaune d'œufs ; mais lui seul a vu le phénomène. Et il en a été de cette expérience comme de celle annoncée pompeusement, il y a quelques années, à l'Académie des sciences, et de laquelle il résultait qu'en faisant passer à travers de l'eau distillée un courant d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote, on pouvait, en variant les proportions, créer des insectes de formes déterminées. Le dessin de ces animalcules ainsi obtenus accompagnait même le travail. De suite la savante compagnie s'empressa de nommer une commission pour vérifier le fait ; mais vous pensez bien, Messieurs, que le miracle n'eut point lieu. Eh non ! il n'est point au pouvoir de l'homme de donner à la matière le mouvement et la fécondité, car voilà véritablement la vie.

La vie est un mouvement parce qu'elle est une activité, et que toute activité s'exprime par un mouvement plus ou moins parfait, jusqu'à ce qu'elle arrive à Dieu, principe de toutes choses. La force vitale, c'est comme le reflet de la divinité créatrice, c'est l'idée infinie qui, partout, crée, forme, anime, et met en mouvement ici le monde extérieur, là les fonctions organiques, plus loin la vie morale.

La vie, c'est l'amour dans l'acception la plus générale du mot ; aussi, aimer et créer, sont-ils en quelque sorte synonymes. C'est l'amour qui a donné la vie à la matière ; il existait

avant que les individus reçussent le don de la vie; l'amour est donc antérieur à la vie.

A moins de ressembler à certains esprits pour lesquels il y a plus de charme à contredire une vérité qu'à l'admettre, je ne vois pas que ce soit là une chose si dure à croire. Mais savez-vous ce qu'il y a véritablement de bien dur à croire, c'est de considérer la vie, à l'exemple de M. Nathalis Guillot, comme une sécrétion, comme un acte d'endosmose, au lieu de la faire remonter, par génération, aux premiers êtres créés. Je ne sais, Messieurs, mais il me semble que se refuser à reconnaître la vie comme un principe, comme une loi du Créateur, c'est en quelque sorte avoir l'air de vouloir se dispenser d'aimer celui qui nous l'a donnée. Il n'en sera pas ainsi de nous, je l'espère, et nous ne voudrions pas mériter ce reproche que M<sup>me</sup> de Tencin adressait à Fontenelle, en lui mettant la main sur le cœur : « Mon pauvre ami, c'est de la cervelle que vous avez là. »

Mais en voilà assez sur ce point, qui me parait parfaitement élucidé, et nous allons actuellement aborder l'étude des lois physiologiques de l'homme.

### § V.

Dans les paragraphes précédents, je me suis demandé, Messieurs, en examinant le mode d'existence des corps vivants, si les phénomènes physiques portaient le même caractère que les forces vitales; si, en un mot, les principes dynamiques connus sous les noms de calorique et d'électrique, étaient la même chose que le principe de la vie. Or, il a été facile de constater la différence profonde qui sépare les phénomènes de la vie de ceux dont les sciences physiques sont l'objet. Evidemment, les forces qui produisent les uns ne sauraient suffire pour l'explication des autres, et s'il est certain que le calorique et l'élec-

trique sont pour les germes et les organes des stimulus puissants, ces grands agents de la nature physique, néanmoins, ne sont que des instruments du principe vital dont les germes et les organes vivants sont les seuls conducteurs. Mais du moment où nous admettons que la vie n'est pas un résultat, il faut nécessairement reconnaître qu'elle est un principe; principe inconnu dans sa nature, il est vrai, mais dont il nous est facile de constater les lois. Or, c'est précisément le point contesté par plusieurs physiologistes.

Si j'ai donc insisté un peu longuement peut-être sur cette distinction, c'est qu'elle me paraît fondamentale; car l'affirmation du moral et du physique n'est elle-même logiquement possible qu'à la condition de maintenir cette distinction dans toute sa force, dans toute sa rigueur, puisque c'est le point de départ des lois physiologiques de l'homme. Tout ici, en effet, est solidaire, tout se tient, tout s'enchaîne. Si la vie n'est qu'une agglomération de molécules matérielles sous l'empire des lois de la physique générale, le principe de la dualité, c'est-à-dire la coexistence dans l'homme de deux ordres de phénomènes tout-à-fait distincts disparaît. La matière seule est affirmée. Dieu n'est qu'une formule qui exprime l'ensemble des formes cosmiques: le monde est incréé, éternel; il subit dans ses mouvements et dans ses transformations l'empire des propriétés inhérentes à ses éléments. C'est le *mens agitat molem* de Virgile, c'est le Dieu captif dans son œuvre. L'âme aussi n'est également qu'une formule exprimant l'ensemble des faits de sensibilité et de mouvement qui caractérisent la vie des animaux et se réduisant, comme tous les autres, à des phénomènes physico-chimiques.

Ne reconnaissez-vous pas là, Messieurs, le panthéisme, le matérialisme ou le rationalisme, écoles qui, dans tous les temps et à toutes les époques, ont eu leurs représentants, représentants, il est vrai, qui n'ont pas tous été des Voltaire. C'est qu'il y a eu toujours, et qu'il y aura toujours deux camps opposés, deux

sciences ennemies, la science de Dieu ou les lois divines, et la science rationaliste ou les lois de l'homme. Voilà ce qui a fait dire à un écrivain : il n'y a qu'une erreur dans le monde, la souveraineté de l'homme, et qu'un crime, la révolte contre Dieu. Il est certain que tous les désordres sortent de là comme l'effet de la cause. Dès que l'homme ne veut plus reconnaître les lois de son Créateur, il est obligé d'en créer lui-même, et comme chacun se complait dans ses idées familières, qu'un savant aurait honte de céder à une autorité nouvelle, *turpe putant parere minoribus, et quæ imberbes didicere, senes perdenda fatari*, il en résulte une foule de systèmes plus absurdes les uns que les autres, et dont la bizarrerie suffirait pour justifier ce mot de d'Alembert à une dame qui lui demandait ce que c'était qu'un système :

« Madame, répondit le philosophe, un système, c'est un fagot d'idées bien liées, bien arrangées. »

Les savants, en général, oubliant trop facilement le précepte évangélique, *que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole sortant de la bouche de Dieu*; et s'insurgeant contre cette vérité, ils veulent que la science soit tout dans la société; ils veulent qu'elle soit religion, morale, bonheur; ils veulent enfin que les enfants d'Adam vivent du fruit qui a tué leur père, comme si cet aliment, à vieillir, était devenu plus sain à la race humaine.

Étrange spectacle que nous donne l'orgueil humain! Tantôt, oubliant son origine céleste, l'homme cherche dans un vil limon, dans l'écume de la terre les titres de son néant. Tantôt, aspirant à une perfectibilité indéfinie, il se refuse à reconnaître que son corps n'est que la demeure d'une intelligence venue du ciel. Selon lui, un instrument matériel produira seul des effets qui ne le sont pas; ses actes les plus sublimes ne seront que des produits physiques de son cerveau. C'est Broussais se révoltant contre les philosophes spiritualistes qu'il appelle ironique-

mient des kanto-platoniciens. Il les déclare des rêveurs ou plutôt des malades, qui cherchent à créer une idolâtrie en relevant le Panthéon de l'ontologie devant lequel, dit-il fièrement, il ne fléchira jamais le genou.

Tantôt tombant dans des excès d'abstraction, l'homme professe un idéalisme qui choque à la fois l'esprit et le bon sens. C'est Kant qui élève au spiritualisme un de ses plus solides monuments, et qui est sceptique dans ses conclusions dernières.

*Desinit in piscem mulier formosa superne.*

C'est Fichte son élève qui paraît le plus fou des illuminés. C'est Schelling qui a recours à l'intuition. Il prétend saisir immédiatement par elle l'absolu qui se révèle à la fois dans l'homme et dans la nature; la nature et l'humanité n'étant, selon lui, que les miroirs vivants de la pensée divine passée en elle avec sa substance et avec ses lois. Voilà donc actuellement l'humanité divinisée; et Schelling en serait devenu sans doute le souverain Dieu, si déjà la place n'avait été prise.

Assurément, l'humanité s'est toujours refusée à l'honneur qu'on prétend lui décerner au nom de la philosophie. Il semble que sa propre apothéose lui cause une espèce d'effroi. *L'homme n'est ni ange, ni bête, comme le dit Pascal, et le malheur est que celui qui veut faire l'ange fait la bête.* Il suffit, pour s'en convaincre, de voir à l'œuvre ceux que ce rôle de Dieu séduit, et comment ils se comportent une fois qu'ils se sont affublés de cette divinité si lourde à porter.

Où donc, au milieu de tant de systèmes opposés, la raison trouvera-t-elle la vérité? Elle la trouvera, dans ces archives, les plus anciennes du monde, et qui renferment tous les genres de poésie et d'éloquence: dans la Genèse.

## § VI.

C'est, en effet, dans ce livre sublime, appelé Bible, βιβλον, c'est-à-dire le livre par excellence, comme si, pendant un temps, il n'en

existait pas d'autres ; c'est dans la bible que Dieu a levé pour l'homme le voile mystérieux qui lui cache ses immortelles destinées.

Remarquons, Messieurs, que ce qui se passe dans l'enfance de l'homme se répète avec la plus rigoureuse exactitude dans l'enfance des peuples. Ainsi, comme toutes les idées principales, la notion de Dieu est lancée en nous, à notre insu, sous l'empire de la voix maternelle. Voilà pourquoi, chez tous les peuples, la langue est dite maternelle, et le sol, paternel ou patrie.

De même, aux époques primitives, nous voyons l'idée de Dieu en possession de tous les esprits. Chez les peuples sémitiques, chez les Hébreux, l'idée d'un seul Dieu se plaçait au-dessus de toute discussion. *Judei mente sola unumque numen intelligunt.* (Tacite, hist. lib. V.)

Moins part de l'unité de Dieu comme d'un point incontesté et incontestable. C'était alors une vérité acceptée et qui, ne demandait point de démonstration : *Cæli enarrant gloriam Dei*, disent les livres saints.

Puis, vint le règne de la philosophie. C'est l'âge du libre examen des dogmes et de la parole de Dieu. Si l'Orient est la patrie naturelle de tout dogme imposé, la Grèce est réservée à voir éclore les principaux germes de cette philosophie qui, en se modifiant de mille manières, est parvenue jusqu'à nous.

Mais, du moment où la philosophie a fait son entrée dans une nation, elle l'a en quelque sorte pervertie. Ainsi, à peine la philosophie grecque fit-elle irruption dans Rome, que l'enseignement des rhéteurs initia la jeunesse aux nouveautés les plus hardies. Épicure trouva au Sénat, au Barreau, chez les orateurs et les poètes, des disciples infatués, et ses doctrines ébranlèrent bientôt la foi dans la religion, dans les institutions, dans les ancêtres. Or, on ne fut point la part au scepticisme. Dès qu'il s'est introduit dans l'entendement, remarque Royer-Collard, il l'envahit tout entier.

Ne nous étonnons donc point si la science, à mesure qu'elle



progressé, et ici j'entends la véritable science et non les rêveries de certains savants, ne nous étonnons point si elle vient prêter son appui à tout ce que les lois de la Providence nous enseignent, et, si elle nous ramène toujours à Moïse, qui semble dominer au-dessus des générations et des siècles comme une colonne impérissable de lumière et de vérité. Chose remarquable ! si la science, s'éloignant des saines traditions, menace d'égarer les hommes en s'égarant elle-même, il suffit d'ouvrir la bible pour revenir à la vérité. Remontons-nous, par exemple au premier état de la terre ? Eh bien ! la nature et l'écriture sont d'accord sur ce point que tout était couvert par les eaux.

« La science, d'accord avec la bible, nous a appris, dit Buffon, et ceci est l'enseignement le plus grand qu'elle pût nous donner, que le globe est l'ouvrage d'une main divine ; qu'il a eu son origine, son développement, ses progrès successifs ; qu'un moment est arrivé où la vie a pu enfin paraître, qu'elle a paru, et que, depuis qu'elle a paru, elle a été souvent troublée par de grands et terribles événements.

» La vie, selon Cuvier, a été troublée sur la terre par des événements effroyables. Des êtres vivants sans nombre ont été victimes de ces catastrophes. Les uns, habitants de la terre sèche, se sont vus engloutis par des déluges ; les autres, qui peuplaient le sein des eaux, ont été mis à sec avec le fond des mers subitement relevé ; leurs races mêmes ont fini pour jamais, et ne laissent dans le monde que quelques débris à peine reconnaissables pour le naturaliste. »

« Le dernier déluge, dit M. Flourens, est le grand souvenir que les hommes se sont transmis, et, quoiqu'il paraisse fort ancien quand on le compare à ce que nous appelons ancien dans nos chroniques ordinaires, il l'est néanmoins fort peu. C'est là ce que Deluc a bien vu ; il a bien vu la date du récent déluge, grand fait vainement révoqué en doute ; et le rapport étonnant

de tout ce que nous présente la surface du globe avec tout ce que nous dit le récit de Moïse : »

S'appuyant sur ce qu'il appelle les *chronomètres naturels*, Deluc démontre que *nos continents* ne sont *point anciens*, que leur origine ne remonte pas à plus de cinq à six mille ans, ce que Buffon avait déjà affirmé.

Cuvier confirme l'opinion de Deluc et de Buffon. « Je pense, dit-il, que s'il y a quelque chose de constaté en géologie, c'est que la surface de notre globe a été victime d'une grande et subite révolution, dont la date ne peut remonter beaucoup au-delà de cinq ou six mille ans.

» En examinant bien ce qui s'est passé sur la terre, depuis qu'elle a été mise à sec pour la dernière fois, et que les continents ont pris leur forme actuelle, l'on voit clairement que cette dernière révolution, et, par conséquent, l'établissement de nos sociétés actuelles, ne peuvent pas être très-anciens. C'est un des résultats à la fois les mieux prouvés et les moins attendus de la saine géologie, résultat d'autant plus précieux, qu'il lie d'une chaîne non interrompue l'histoire naturelle et l'histoire civile. »

M. Élie de Beaumont tire les mêmes conclusions de l'étude des *deltas* et des *dunes*.

Nous le voyons, Messieurs; les plus illustres savants ont reconnu dans les *monuments de la nature* la confirmation scientifique du récit de la Genèse, et, en particulier, les preuves du dernier déluge et de sa date récente. « Il y a eu un déluge, s'écrie M. Flourens, Moïse l'a dit, et la terre entière le dit et le raconte comme Moïse. Ce n'est pas la Genèse seule qui nous a gardé le souvenir de ces grandes choses, la mémoire en est partout. »

Aussi, quand Scilla, l'un des naturalistes les plus distingués du XVII<sup>e</sup> siècle, rencontrant en Calabre une montagne de coquilles fossiles, interrogea les habitants des lieux sur cette masse énorme de corps marins, dont il ne comprenait pas

bien l'origine, ces bonnes gens lui répondirent tout simplement que cela venait du déluge. « On le voit, ajoute M. Flourens, à propos de cette anecdote, ces bonnes gens-là en savaient plus long et disaient plus vrai que les philosophes. »

Est-il besoin, après ces éclatants témoignages, de parler des honteux et inutiles efforts de la philosophie, pour démontrer la fausseté des livres saints ? Faut-il rappeler le triomphe éphémère du fameux auteur de *l'Origine de tous les cultes*, qui soutenait, aux grands applaudissements de son siècle, que le monde n'avait pas été fait, qu'il avait toujours existé et qu'on ne l'avait point vu naître ?

### § VII.

Nous venons de jeter un coup d'œil rapide sur un grand spectacle, et nous dirons avec M. Flourens :

« *La vie n'a donc pas toujours été sur la globe.* »

« Pour qu'elle pût s'y établir, il a fallu que la température en fût assez refroidie, que la surface en fût consolidée, que l'air s'y fût dégagé des eaux, que toutes les matières solides, liquides, gazeuses y eussent pris chacune leur état propre; et, quand toutes ces choses ont été amenées à ce point voulu, la même main qui les y avait conduites a créé la vie et l'a répandue sur la terre. »

« Pour que les animaux pussent exister, il leur fallait une certaine température; pour qu'ils pussent se nourrir, il leur fallait un certain ensemble de substances végétales et animales; pour qu'ils pussent respirer, il leur fallait un certain air; il fallait que dans cet air se trouvât un élément respirable; il fallait que cet élément respirable s'y trouvât constamment, et constamment dans une proportion donnée. »

Puis, quand toutes ces conditions si nécessaires à la vie

furent si admirablement combinées, l'homme sortit enfin libre et intelligent des mains de son créateur, aussi supérieur à tous les êtres qui l'environnent, que Dieu lui-même est supérieur à l'homme.

### § VIII.

Tous les auteurs qui ont écrit sur l'homme, ont reconnu le caractère distinctif qui l'élève au-dessus des êtres vivants, tous ont proclamé en lui le chef-d'œuvre de la création.

« Il est donc vrai, dit le professeur Bérard, que l'homme est le roi de la terre qu'il habite. Il est nu, et cependant cosmopolite, parce que son industrie lui a fourni les vêtements et le feu. Qu'on nous montre un animal sur la terre qui sache se servir du feu ? On n'a pas trouvé jusqu'ici un seul sauvage qui en ignorât l'usage, tandis que l'animal, même le plus intelligent, n'a jamais eu l'idée de jeter un morceau de bois pour entretenir la combustion. L'homme n'a ni dents puissantes, ni ongles acérés, et cependant il a subjugué toutes les espèces animales. Il est faible, mais il a mis à contribution les muscles des brutes et a inventé les machines. Seul, il a la notion du juste et de l'injuste ; il est essentiellement sociable et a besoin de communiquer avec les autres hommes. Cet amour de son semblable, il l'étend au-delà du cercle de sa famille, au-delà même des limites de sa patrie, où il trouve encore des frères. »

Après cet éloquent plaidoyer en faveur de l'homme, et qui démontre si bien l'abîme infranchissable qui le sépare de l'animal, on ne s'attendrait pas, sans doute, à voir M. Bérard se ranger parmi ceux qui ne considèrent l'homme que comme le plus parfait des *binaires mammifères*.

Voilà pourtant où le conduit le raisonnement philosophique. En voyant à côté de l'homme, ajoute-t-il, des êtres qui sentent comme lui, qui se souviennent, qui jugent, qui aiment, qui

haissent, qui désirent, qui veulent, on ne sait plus où prendre le caractère distinctif de la nature de l'homme.

Oui, sans doute, si, oubliant que l'homme a ses lois, vous préférez, au lieu d'étudier ces lois, vous déterminer au hasard et usurper, en quelque sorte, la place de Dieu, afin de conduire les hommes, quitte à les égarer en vous égarant vous-même.

Certes, de tous les égarements de l'esprit humain, un des plus étonnants, c'est de vouloir sans cesse fausser le bon sens tout en protestant qu'on le respecte, et de chercher à porter les ténèbres et la mort dans la société, en soutenant qu'on veut l'éclairer. C'est une maladie dont les savants ne guériront pas, il faut en prendre son parti. Mais continuons et voyons comment le philosophisme cherche à nous embarrasser par ses arguments subtils.

Ainsi quand on objecte au professeur Bérard, que l'animal ne sort jamais du physique ; qu'il a des sensations, mais qu'il n'a pas d'idées ; qu'il ne peut s'élever jusqu'à la réflexion, c'est-à-dire à l'étude de l'esprit par l'esprit, à la connaissance de la pensée par la pensée ; que le monde métaphysique est propre à l'homme, à l'homme seul, qui comprend son intelligence et se juge lui-même ; il nous répondra que si nous voyons ce qui se passe dans notre intelligence, nous ne voyons nullement ce qui se passe dans l'intelligence des brutes, et que nous ne sommes pas juges compétents de leurs opérations mentales.

A la bonne heure, libre à chacun d'adopter la théorie qui flatte le plus son amour propre, *trahit sua quemque voluptas* ; libre à chacun de choisir dans l'ordre des êtres la place qui lui convient le mieux ; mais ce que je n'accorde pas, c'est que l'on veuille faire accepter ces paradoxes comme la loi des choses.

Oui, sans doute, l'homme est libre de méconnaître sa dignité et l'excellence de sa nature, et c'est cette liberté même qui le rend si supérieur à tous les êtres qui l'entourent. Comme être physique, l'homme, ainsi que tous les autres corps de l'univers,

est gouverné par des lois invariables ; comme être intelligent et libre, il viole sans cesse les lois que Dieu a établies, et change à chaque instant celles qu'il établit lui-même. Comme être physiologique, l'homme est un animal humain, il a tous les instincts de l'animalité, et, s'il se laisse dominer par ses instincts, il devient un Sardanapale, un Henri VIII. Mais il se trouve aussi associé à une puissance psychologique, qui lui donne tout un ordre de rapports nouveaux, et si la vie intellectuelle l'emporte, ce sera un Newton, un Leibnitz, un Napoléon. L'instinct, en effet, agit sans connaître, tandis que l'intelligence connaît pour agir. Or, dès que l'esprit se voit, il se juge ; dès qu'il peut agir sur soi, il est libre ; dès qu'il est libre, il est moral. « L'âme morale suit le corps ; dit M. Flourens ; au milieu de ce corps qui l'enveloppe partout de matière, l'esprit humain est libre, et si libre, qu'il peut, quand il le veut, immoler le corps même. »

N'est-ce pas ce que nous montre à chaque instant le christianisme, qui est venu retremper l'âme amollie par le feu des passions ? Et ne nous représentons-nous pas aussitôt, Messieurs, le puissant Augustin, la brûlante Thérèse, le charitable Vincent-de-Paule, le pieux Fénelon ?

On dirait que c'est cette élévation de l'intelligence que les Grecs ont voulu désigner dans le nom qu'ils ont donné à l'homme. — *ανθρωπος*, comme qui dirait *ο αναθρων ο κωπος*, qui regarde, qui considère, qui médite attentivement ce qu'il voit ; ou bien, en le faisant dériver de *ανω αθρειν*, *sursum aspicerere*, de là probablement ces beaux vers d'Ovide :

*Pronaque dum spectant animalia cetera terras,  
Os homini sublime dedit, cœlumque tueri  
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.*

Mais peut-être n'est-il pas sans intérêt de voir la science venir confirmer aujourd'hui ce caractère distinctif de l'homme, si bien exprimé dans ces vers.

§ IX.

Oui, sans doute, il y a une différence essentielle, profonde, radicale, entre le dynamisme humain et le dynamisme bestial, et cette différence est établie par une loi fixe, invariable, et qui ne souffre plus d'exception. Or, cette loi, la voici formulée par M. Flourens :

« *L'homme est unique dans son espèce.* »

Mais comment se prouve cette exclusivité de l'espèce humaine ? Elle se prouve par le caractère positif de l'espèce déjà donnée par Buffon : *La fécondité continue.*

« Tous les êtres, dit Buffon, dont l'union produit des êtres semblables à eux, lesquels peuvent en produire d'autres, sont de la même espèce, à commencer par l'homme, qui est l'être le plus noble de la création. »

*L'espèce en est unique*, n'en déplaise au professeur de physiologie de la Faculté de Médecine, puisque les hommes de toutes les races, de tous les climats, de toutes les couleurs, peuvent se mêler et produire ensemble, et qu'en même temps l'on ne peut pas dire qu'aucun animal appartient à l'homme, ni de près, ni de loin, par une parenté naturelle.

Cette doctrine, il faut en convenir, est un peu plus élevée et un peu plus vraie que celle qui ne voit dans l'homme qu'un singe perfectionné.

Mais établissons cette vérité.

§ X.

*La fécondité continue, voilà le caractère positif de l'espèce.*

La ressemblance, en effet, comme l'avait déjà remarqué Buffon, n'est qu'une idée accessoire. Ainsi l'âne ressemble au cheval, plus que le barbet au lévrier, et cependant le barbet

et le lévrier ne font qu'une même espèce, ils produisent ensemble des individus qui en produisent d'autres, tandis que le cheval et l'âne, qui ne produisent ensemble que des individus vicieux et inféconds, sont certainement d'espèce différente.

La fécondité continue, comme caractère positif de l'espèce, vient donc confirmer ces paroles de Buffon. « L'empreinte de chaque être, est un type dont les traits principaux sont gravés en caractères ineffaçables et permanents à jamais. »

Le simple bon sens, du reste, aurait suffi à nous prouver ce fait important, si nos savants n'avaient pas été trop avancés en idéologie, pour le consulter encore.

Nous voyons le globe couvert d'êtres vivants. Comment les distinguer, les grouper, si Dieu ne les avait pas créés suivant des types invariables, qu'il n'appartient pas à l'homme de mêler et de confondre? Car si l'espèce n'était pas fixe, comment pourrions-nous trouver le caractère d'une chose qui changerait?

Grâces soient donc rendues à M. Flourès qui, par ses belles recherches, a prouvé que l'espèce ne changeait pas, et qui a établi sa fixité d'une manière si positive, que c'est aujourd'hui, de toute l'histoire naturelle, le fait le plus important et le plus complètement démontré.

## § XI.

Vous comprenez bien, Messieurs, qu'elle n'a pas été acceptée par tous les naturalistes, cette loi de fixité, et par conséquent d'immutabilité des espèces, car si les espèces sont fixes, elles sont immuables; et que deviendraient alors ces classifications qui ont pour but de ravalier l'homme, en le mettant au rang des bêtes, et qui conduisent soit directement, soit indirectement, au matérialisme?

Ainsi MM. d'Orbigny, H. Geoffroy Saint-Hilaire, etc., soutiennent que les espèces changent, qu'une espèce peut se transformer en



une autre. On croirait, sans doute, qu'une assertion aussi grave est appuyée sur des faits incontestables et des observations multipliées. Des faits ? Ils n'en ont point. S'ils en avaient jamais eu un seul, dit M. Flourens, ils n'auraient pas manqué de le publier sur les toits.

Ils affirment bien, il est vrai, que les espèces changent ; mais affirmer n'est pas prouver, et quelle que soit l'autorité de ces naturalistes, en matière scientifique, nous ne sommes pourtant pas forcés de les croire sur parole.

Écoutons pourtant M. d'Orbigny : « Les naturalistes bibliques, écrit-il, soutiennent l'immutabilité et l'éternité des espèces (ici il se trompe, c'est la perpétuité et non pas l'éternité). Ce qui frappe, continue-t-il, dans cette école qui ne craint rien tant que le doute, et qui, dans l'ignorance du principe des êtres, ce qu'elle a de commun avec les autres zoologistes, affirme pourtant d'une manière si audacieusement positive, c'est qu'elle raisonne sous l'empire d'idées préconçues. »

« Un petit nombre de naturalistes, constatons l'aveu, et l'on trouve parmi eux les hommes du plus haut mérite et de la plus noble indépendance, nient l'espèce absolue, et ne voient que des individus soumis à toutes les modifications superficielles ou profondes, que produisent les agents extérieurs... Le polype, le poulpe ou l'homme, sont renfermés dans les mêmes limites organiques ; ils appartiennent seulement à différents degrés de l'évolution animale... La vie d'une molécule organique, animale ou végétale, est identique. »

Voici maintenant M. H. Geoffroy Saint-Hilaire : « Le système de la fixité des espèces, en d'autres termes, cette hypothèse toute gratuite, que les espèces aujourd'hui existantes ont été créées initialement, et se sont transmises immuables depuis leur origine, est encore la base presque universellement admise en zoologie... L'hypothèse de la fixité des espèces est à son tour devenue l'ori-

gine de tous les abus de la doctrine des causes finales qui, pour la plupart des zoologistes, ont si longtemps tenu lieu de toute philosophie. »

Je le demande actuellement à tout homme de bonne foi, ces déclamations répondent-elles à cette question si simple : Quelqu'un a-t-il jamais vu une espèce changer ? Peut-on donner la preuve qu'une espèce se soit jamais transformée en une autre ?

Et notons bien que je cite ici les hommes les plus sérieux, les plus éminents dans la science zoologique. Ils n'ont pas manqué de multiplier les expériences, pour donner un démenti à Buffon, qui avait déjà affirmé que les espèces sont séparées par un intervalle que la nature ne peut franchir ; mais quoique ces tentatives aient été déjà faites depuis longtemps, dans ces mêmes lieux où enseigne M. Flourens, tentatives qui avaient pour but de prouver le croisement des espèces, afin de proclamer je ne sais quel progrès continu et quelles transformations successives du polype à l'homme, elles n'ont encore rien produit.

Aussi ne pouvant invoquer aucun fait vrai en leur faveur, les partisans de la mutabilité, pour masquer la bizarrerie de leurs systèmes, se sont servis de termes abstraits, et pour ceux qui ne vont pas au-delà des mots, leur théorie n'en paraît pas aussi absurde. Ainsi des auteurs récents ont voulu faire jouer un grand rôle à l'endosmose et à l'exosmose, — d'autres ont mis en avant la théorie des arrêts de développement, théorie qui veut qu'un animal supérieur passe par tous les degrés inférieurs. L'homme est d'abord un ver, puis un poisson ; il ne devient animal supérieur, animal de son rang, qu'après une série de mutations et d'évolutions.

Des observations superficielles pourraient même leur donner une apparence de raison ; si nous ne savions que la vie fœtale, comme la vie adulte, une organisation qui lui est propre. Il y a, en effet, des organes fœtaux, il y a des organes d'a-

dultes , ceux-ci sont en quelque sorte des organes de rechange.

Il se passe souvent encore dans le même animal des modifications telles qu'on a pu le ranger , à des époques diverses de son existence , dans des espèces différentes. Avant Cuvier , on distinguait à tort le jeune orang-outang de l'orang-outang adulte. Suivant Buffon , le pithèque , le petit cynocéphale et le magot formaient trois espèces , tandis que ces trois espèces n'en forment qu'une.

Qui ne connaît les métamorphoses des insectes ? Celles de la grenouille qui , jeune , a une queue , n'a pas de pattes et respire par des branchies ; et qui , adulte , a des pattes , n'a pas de queue et respire par les poumons ?

Or , la nature qui opère de pareils changements dans les individus , n'en opère cependant pas dans les espèces.

Comment , dit M. Flourens , si les espèces ont une tendance quelconque à se transformer , à passer de l'une à l'autre , le temps qui , en toute chose , amène toujours tout ce qui peut être , n'a-t-il pas fini par révéler , par trahir cette tendance , par l'accuser ?

Certes , ce n'est ni le temps , ni les expériences qui ont manqué aux partisans de la doctrine de la mutabilité.

Que signifient donc des phrases telles que celle-ci : « Une expérience bien curieuse à faire , ce serait d'amener à la surface de la terre , dans l'espace de quelques années , c'est-à-dire , à l'air , à la lumière et à une moindre pression atmosphérique , le poisson , si longtemps une énigme pour les physiologistes , le protée anguiforme , tétard véritable , qui , lui , naît , meurt et se reproduit à cet état , afin de voir si son espèce se conserverait , ou si elle se modifierait. »

Sans doute , on serait tenté de croire à une plaisanterie , si on ne savait avec quelle facilité les erreurs s'accréditent et se perpétuent , même chez les hommes graves. Néanmoins , il est facile de se convaincre qu'ils n'ont pas tous été sérieux.

§ XII.

Non, Messieurs, les avocats de la transformation et de la mutabilité des espèces n'ont pas tous pris leur cause au sérieux, car en lisant Maillet, qui, l'un des premiers, s'occupa de *l'homme poisson*, dont Voltaire s'est tant moqué, on voit qu'il faisait bon marché de ses rêveries, et qu'il n'était pas le dernier à en rire.

Robinet qui vint ensuite et qui, comme beaucoup de philosophes, a personnifié la nature, s'attache à prouver toutes les merveilles dont elle est capable. Ainsi, selon lui, elle a commencé par créer des vers, puis des insectes, des scarabées. Plus tard, elle a osé davantage, elle a fait le crustacé; puis elle a placé en dedans les pattes du crustacé, et en a fait des vertèbres; de là, le serpent, puis après, le lézard. Les pattes de devant du lézard se sont transformées en ailes, et ont produit l'oiseau. De progrès en progrès, la nature a formé les quadrupèdes, les quadrumanes, et enfin l'homme.

Que dire de la bizarrerie de ces idées que leurs auteurs eux-mêmes semblaient juger par l'ironie? Ainsi, quand on demandait à Lamettrie pourquoi l'on ne voyait plus le singe devenir homme, ni la terre créer de nouveaux animaux: C'est, répondait-il, que la terre a passé l'âge de la jeunesse; elle a perdu sa faculté procréatrice; elle n'a cessé de produire que parce que c'est une vieille poule qui ne pond plus.

A merveille! déjà Plutarque convenait que, de son temps, la terre moins énergique ne produisait que des rats. L'idée de Plutarque avait sa source dans une apparence. Il y a effectivement des années où les rats abondent en quantité prodigieuse, on les voit sortir de dessous terre, pour ainsi dire, et le peuple étonné leur donne la terre pour mère, comme le remarque M. Flourens.

A plus forte raison, cette idée avait-elle été adoptée par les

poètes : *Alma parens hominum*, disaient-ils en parlant de la terre. Nous connaissons tous la fable de Deucalion et Pyrrha.

On comprend que des hommes qui n'étaient pas naturalistes aient donné dans ces erreurs populaires. Nous ne nous étonnons même pas qu'Aristote, cet homme si supérieur, et qui avait si bien expliqué les métamorphoses des insectes ; qui savait que le papillon est d'abord chrysalide, chenille et ver, ait cru que c'était des feuilles vertes, et particulièrement des feuilles de chou, que naissait le ver. Voyant un nombre prodigieux de chenilles naître et se développer sur la feuille du chou, il n'avait pas porté son attention plus loin, et il n'était pas arrivé à la ponte de l'œuf par le papillon. Il crut de même que les poux venaient de la chair, les puces des ordures, les mouches de la corruption des viandes. C'est toujours, comme on le voit, cette hypothèse de la génération spontanée, dont l'erreur a été démontrée, grâce à une suite d'expériences très-bien faites et que nous avons déjà mentionnées.

Mais qu'un homme comme de Lamarck soit tombé dans l'absurde à ce sujet, voilà ce qui a droit de nous surprendre.

Il tire tous les animaux de la monade ; de la monade, il passe au polype. Au moyen des habitudes, le polype se donne toutes les formes qu'il veut. . . . Il y a des oiseaux à jambes courtes et des oiseaux à jambes longues. Le martinet les a très-courtes, savez-vous pourquoi ? C'est qu'il s'est plus appliqué à voler qu'à marcher. Au contraire, les oiseaux de rivage, les échassiers les ont très-longues, parce qu'ils ont plus marché que volé. La girafe n'ayant pas voulu paître par terre, mais se nourrir de feuilles d'arbres, son cou s'est démesurément allongé.

Et voilà pourtant, Messieurs, un échantillon des preuves apportées par les naturalistes les plus éminents, à l'appui de la mutabilité des espèces. Et ce sont ces hommes qui, n'ayant

pas les miracles, se rient de notre crédulité ? Serait-ce parce qu'au lieu de les multiplier, comme ils le font pour leurs systèmes, nous n'y avons recours qu'une fois ? Et, après cela, qu'ils nous traitent, tant qu'ils voudront, d'esprits superficiels et légers, parce que nous n'acceptons pas comme des vérités de semblables utopies, nous nous en consolons ; mais, du moins, qu'il nous soit permis de leur répondre ainsi qu'une dame à un certain savant qui accusait sans cesse les femmes de légèreté : *Convenez, Monsieur, lui dit-elle, que s'il y a des femmes légères ; il y a des hommes bien lourds.*

Mais revenons à la fixité des espèces, et nous allons voir que les preuves surabondent en faveur de cette vérité.

### § XIII.

De la lecture d'Aristote, il ressort ce fait important que non-seulement aucune espèce n'a changé individuellement, mais que tout le règne animal est resté le même, puisque nous pouvons constater l'exactitude des descriptions qu'il a laissées, depuis les orties de mer jusqu'aux animaux supérieurs. Le squelette de l'homme d'aujourd'hui est effectivement le même, absolument le même que le squelette de l'homme de l'antique Egypte. L'ibis du temps des Pharaons est le même que celui de nos jours ; et Cuvier a pu écrire cette phrase, si remarquable au point de vue qui nous occupe : « L'histoire de l'éléphant est plus exacte dans Aristote que dans Buffon. »

Or, comme le dit M. Flourens, une expérience qui date de 3,000 ans n'est plus à faire, elle est faite. Donc les espèces ne changent pas.

D'ailleurs, si les espèces pouvaient changer, ce serait ou par des causes lentes ou par des causes violentes ou brusques, ou enfin par le croisement ; or, M. Flourens démontre qu'aucune de ces causes n'a jamais changé une espèce.

On faisait l'objection suivante à Cuvier :

« Nos espèces ne sont-elles pas des produits modifiés des espèces perdues ? »

« Mais, répondait Cuvier, si les espèces ont changé par degrés, on devrait trouver des traces de ces modifications graduelles. Entre le Palæotherium et les espèces d'aujourd'hui, on devrait découvrir quelques formes intermédiaires, et jusqu'à présent cela n'est point arrivé. Pourquoi les entrailles de la terre n'ont-elles point conservé les monuments d'une généalogie si curieuse, si ce n'est parce que les espèces d'autrefois étaient aussi constantes que les nôtres ? »

« Je partage les espèces perdues, dit M. Flourens, en deux classes : ou elles sont très-nettement distinctes des nôtres, et alors elles n'ont pas dégénéré, elles ne sont pas devenues les nôtres ; ou elles en sont si voisines qu'on ne peut les en distinguer, qu'elles n'en sont pas distinctes, qu'elles sont les mêmes. Ces espèces, restées les mêmes, ont bien moins dégénéré encore. »

« Les chevaux fossiles ne diffèrent en rien des chevaux actuels. Ce sont les mêmes chevaux. Le type du cheval n'a donc point été altéré par les révolutions du globe. »

Oui, les espèces disparaissent, cela est vrai. Déjà on en a vu une foule disparaître de la surface du globe, soit par ses révolutions, soit par la volonté de l'homme ; mais, ce qui n'est pas moins certain, c'est que tant qu'elles subsistent, elles subsistent les mêmes. Donc les espèces sont immuables.

Cependant, si quelques causes pouvaient faire varier les espèces, les modifier, les changer, ce serait certainement le *croisement des espèces*. Tel semblerait, en effet, le mode le plus simple, le plus naturel de leurs variations. Mais, si Dieu a permis à l'homme de détruire les espèces, il ne lui a pas donné la puissance d'en créer de nouvelles, sans doute pour mettre un frein à son or-

gueit et l'empêcher de croire à sa toute-puissance, lorsqu'il y est déjà si disposé.

Ainsi, quand deux espèces voisines s'unissent ensemble, leurs produits sont frappés de stérilité. « Il y a une loi invariable, dit M. Flourens, qui s'oppose à ce qu'on puisse faire varier indéfiniment les types de la création. Unissez deux individus d'espèce distincte, vous obtiendrez bien un produit nouveau tenant des deux : Voilà donc un commencement d'espèce nouvelle, mais cette espèce artificielle n'est pas durable. »

« Le cheval et l'âne; l'âne, le zèbre et l'hémione, le loup et le chien, le chien et le chacal, le bouc et le bœlier, le daim et l'axis, etc., s'unissent et produisent ensemble; mais, les individus nés de ces unions croisées, ces individus mélangés, n'ont qu'une *fécondité bornée*. »

« Donc un caractère profond, lequel constitue l'unité, l'identité, la réalité de l'espèce, c'est la *fécondité continue*, ce caractère ne varie point, il est immuable. »

Nous adopterons, Messieurs, cette loi formulée par M. Flourens : « *La fécondité continue est le caractère de l'espèce.* »

Déjà, Buffon avait fait, sur la reproduction du chien et du loup, une série d'expériences. Jamais il n'avait pu passer la troisième génération.

Sur le chacal et le chien, M. Flourens a pu aller jusqu'à la quatrième génération; mais il n'a pu la dépasser.

Et cependant; remarquons qu'entre le chien et le chacal la ressemblance est très-grande; plus grande encore qu'entre le chien et le loup; mais l'idée de ressemblance n'est, comme nous l'avons dit, qu'une idée accessoire, tandis que l'idée de reproduction est la loi fondamentale.

L'âne et le cheval, par exemple, se ressemblent tellement, qu'il n'y a pas de différence entre leurs squelettes. Cuvier n'a jamais pu trouver un caractère ostéologique qui distinguât l'âne du cheval.



Pourtant, l'âne et le cheval sont deux espèces distinctes. Nous en sommes certains, grâce à cette loi fondamentale de reproduction, qui établit une distinction là où n'en marque pas la conformation extérieure des êtres.

Et la preuve, c'est que par l'union de l'âne et du cheval, on obtient bien un produit, un métis, mais non une suite de métis. Il est très-rare de voir des mules qui produisent avec l'âne ou le cheval.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que si l'on unit les métis à des individus de l'une des deux espèces dont ils proviennent, leurs produits se rapprochent de cette espèce, jusqu'à ce qu'ils y retournent complètement, suivant une loi constante qui tend sans cesse à rétablir l'un des types primitifs.

Si l'on continue à accoupler, de génération en génération, les produits de l'union du chacal et du chien avec des individus de l'espèce chien, voici, selon M. Flourens, quels résultats on obtient :

« Le métis de seconde génération n'aboie pas encore, mais il a déjà les oreilles pendantes par le bout ; il est moins sauvage.

» Le métis de troisième génération aboie ; il a les oreilles pendantes, la queue relevée ; il n'est plus sauvage.

» Le métis de quatrième génération est tout-à-fait chien.

» Quatre générations ont donc suffi pour ramener l'un des deux types primitifs, le type chien ; et quatre générations suffisent de même pour ramener l'autre type, le type chacal. »

« Ainsi donc, ou les métis nés de l'union de deux espèces distinctes s'unissent entre eux, et ils sont bientôt stériles, ou ils s'unissent à l'une des deux tiges primitives, et ils reviennent bientôt à cette tige ; ils ne donnent, dans aucun cas, ce qu'on pourrait appeler une espèce nouvelle, c'est-à-dire une espèce intermédiaire durable. »

§ XIV.

Vous avez peut-être remarqué, Messieurs, que nous avons parlé de *fécondité continue* et de *fécondité bornée*.

Il y a, en effet, un certain nombre d'animaux qui, quoique d'espèces différentes, peuvent néanmoins produire ensemble, mais avec une fécondité bornée. C'est dans cette fécondité bornée que M. Flourens a trouvé le genre.

Ainsi, seront du même genre, d'après ce physiologiste, tous les animaux d'espèces différentes qui auront une fécondité bornée, l'âne et le cheval, par exemple, le chien et le loup, etc.

Ce caractère distinctif est important, puisque le renard, qui paraît aussi voisin du chien que le chacal, du moins pour tout l'extérieur de l'être, n'est cependant pas du même genre, et, en effet, le chien et le renard, accouplés ensemble, n'ont pas même la fécondité bornée.

Le genre sera donc la limite de la parenté. M. Flourens exclut de la nomenclature zoologique le terme *famille*, qui fait naître dans l'esprit l'idée d'une fausse analogie.

Par famille, on entend généralement une parenté de sang. En histoire naturelle, la véritable famille, c'est l'espèce, parce que tous les individus, toutes les races d'une espèce donnée viennent du même sang.

L'idée *de suite* se rapporte à l'espèce. Tous les animaux de la même espèce sont des descendants, des suites les uns des autres. Elle n'est pas applicable au genre; il n'y a pas là de suite, puisque la fécondité est bornée.

En résumé, un caractère certain pour distinguer l'espèce, c'est la *fécondité continue*.

Un caractère certain pour distinguer le genre, c'est la *fécondité bornée*.

§ XV.

L'immutabilité fondamentale de l'espèce une fois hors de cause, il y a, dans chaque espèce, deux tendances très-manifestes : 1° une tendance à varier dans certaines limites ; 2° une tendance à conserver les modifications acquises. C'est ce qui explique les races. Les races, dit M. Flourens, dans son langage pittoresque, sont les variations des touches accessoires de l'espèce.

On pourrait peut-être ajouter une troisième tendance à varier ; c'est celle qui produit cette infinie variété que l'on observe entre individus d'une même espèce, dont on ne trouverait pas deux absolument semblables ; mais ces différences sont encore plus superficielles que celles qui distinguent les races.

Ces dernières ont une très-grande importance pratique. En effet, on peut les modifier, les accroître par exemple, les rendre excessives, de même qu'on peut les corriger et les restreindre.

« Mais ces deux forces réunies, la tendance primitive à *variation*, et la *transmission* successive des variations acquises, jusqu'où vont-elles ? Vont-elles jusqu'à faire sortir une race de son espèce, jusqu'à faire que cette race ne soit plus féconde avec les autres races de son espèce ? — Jamais.

» Toutes nos races, dit encore M. Flourens, et le nombre en est presque infini, de chiens, de chevaux, de brebis, de chèvres, etc., sont, dans chaque espèce, fécondes entre elles, et continûment, indéfiniment fécondes.

» L'espèce n'est point une race ; ce n'est point celle-ci plutôt que celle-là ; ce n'en est point une préférablement aux autres, et c'est là ce qu'il faut bien remarquer : l'espèce est un ensemble donné de races. »

« Toutes les races de chiens composent l'espèce du chien, toutes

les races de chevaux, celle du cheval, toutes les races de chèvres, celle de la chèvre. »

Si donc, toutes les races ont également pour souche et pour limite l'espèce, si toutes viennent de l'espèce par la génération et y restent attachées par la génération, par la communauté de sang, de germe, de reproduction, le problème des races humaines est rendu bien facile, puisqu'elles travaillent ainsi toutes ensemble à conserver et à multiplier l'espèce, ainsi que Dieu l'a ordonné quand il a dit : *Croissez et multipliez.*

Les changements, dit Buffon, sont devenus si grands et si sensibles dans l'espèce humaine, qu'il y aurait lieu de croire que le nègre, le Lapon et le blanc, forment des espèces différentes ; si l'on n'était assuré que le blanc, le Lapon et le nègre, si dissemblables entre eux, peuvent cependant s'unir ensemble et produire en commun la grande et unique famille du genre humain.

Remarquons ici, avec M. Flourens, que, dans le langage vulgaire, on dit indifféremment espèce humaine ou genre humain. Il serait puéril, dit ce savant physiologiste, de relever cette locution ; mais elle doit être haïnie du langage scientifique ; nous savons pourquoi : c'est que l'homme ne fait pas genre, et il est seul qui ne fasse pas genre.

Toutes les autres espèces animales, en effet, en ont de voisines et de consanguines. L'homme seul n'a nulle espèce voisine ; il n'en a pas de consanguine. Sur ce dernier point, on rougirait d'exprimer seulement un doute, comme le dit M. Flourens.

Mais non-seulement l'homme est unique dans son espèce, il y a, de plus, *unité dans l'espèce humaine.*

## § XVI.

*L'unité dans l'espèce humaine sera prouvée, s'il est certain*

que toutes les diversités physiques sont des diversités de races et non des diversités d'espèces.

Ceux qui nient l'unité de l'espèce humaine, s'appuient principalement sur les différences que présentent le crâne et la couleur de la peau.

Or, M. Flourens a démontré qu'il y avait chez tous les hommes unité de squelette, d'organes, de tissus : il a réduit à un simple accident les différences dans la forme du crâne et dans la couleur de la peau qui, à la première vue, établissent des distinctions si tranchées entre les races.

Déjà Blumenbach, qui avait étudié avec beaucoup de soin les crânes humains, avait, dans un ouvrage qui fait autorité, distingué cinq races humaines : les races caucasique, éthiopique, mongolique, américaine et malaise. Aujourd'hui, on n'en distingue plus que trois, la race malaise ne paraissant être qu'un mélange des races mongolique et caucasique, et la race américaine se rattachant visiblement à la race mongolique.

Voici, du reste, les caractères auxquels Blumenbach reconnaît les trois races principales : 1° race caucasique : crâne en forme d'ovale, front et nez saillants, face petite, relativement au crâne ; 2° race éthiopique : l'ovale du crâne a disparu ; il est aplati sur les côtés, la mâchoire supérieure est saillante, le front recule, le nez est écrasé ; 3° race mongolique : nez écrasé, face élargie, yeux très-obliques, mâchoire supérieure moins saillante que dans la race éthiopique. Sans doute, en se plaçant aux deux extrêmes, les différences, dans les têtes humaines, sont très-saisissables ; mais entre ces deux points, Blumenbach a eu l'art de disposer des intermédiaires graduellement nuancés, de sorte qu'au point du milieu il n'y a plus de différences tranchées.

Quoi qu'il en soit, prenons les deux extrêmes : les différences sont-elles de nature à infirmer l'unité de l'espèce humaine ? Nul-

lement, la race est différente, non l'espèce. Voyez ces chiens si différents de forme et même de squelette, ces crânes lisses à côté de ces crânes armés de crêtes ? Est-ce que l'Européen et le nègre sont aussi dissemblables que le sont entre eux le carlin et le boule-dogue ? Et quand ceux-ci sont de la même espèce, pourquoi l'Européen et le nègre, bien moins dissemblables entre eux, ne seraient-ils pas de la même espèce ?

Passons actuellement à la différence dans la couleur de la peau.

M. Flourens s'est livré à des études anatomiques très-conscientieuses sur la peau humaine, et elles l'ont convaincu que la peau des hommes caucasiques est absolument la même que celle des hommes de race éthiopique.

La peau humaine se compose de trois lames ou membranes distinctes : 1<sup>o</sup> l'épiderme externe ; 2<sup>o</sup> l'épiderme interne ; 3<sup>o</sup> le derme. Entre l'épiderme et le derme existe une matière colorante, appelée *pigmentum*. C'est cette matière qui n'est ni une membrane, ni un organe, mais une simple sécrétion, que l'on trouve plus abondante chez le nègre que chez le blanc. La peau du nègre commence par être sans *pigmentum*, et d'un autre côté celle du blanc peut l'acquérir. M. Guyon, chirurgien en chef de l'armée d'Afrique, a envoyé à M. Flourens la peau d'un de nos soldats, mort en Algérie ; eh bien, il s'est trouvé dans cette peau, basanée par le climat, un *pigmentum* très-marqué.

La coloration noire de la peau est donc un caractère superficiel accidentel, que toutes les races peuvent acquérir. Et maintenant, Messieurs, nous comprendrons cette belle phrase de Buffon : « L'homme, blanc en Europe, noir en Afrique, rouge en Amérique, n'est que le même homme, teint de la couleur du climat. »

Il serait singulier, en effet, que Dieu, en créant l'homme, se fût amusé à créer plusieurs couples de la même espèce, des

blancs, des noirs et des rouges ; mais ce qu'il y a de plus singulier encore, c'est le sérieux avec lequel l'affirment certains savants, comme s'ils avaient été du Conseil de Dieu quand il créa l'univers.

### § XVII.

Je ne sais, Messieurs, si ces études sur les lois physiologiques de l'homme, ont pu vous intéresser. Quant à moi, je l'avouerai, j'éprouve un bonheur bien réel à me rendre ainsi compte de mes croyances. Quelques philosophes ont voulu ravir à l'homme ses titres de noblesse ; et voilà que la science, appuyée sur l'autorité divine, les lui rend.

Nous sommes donc tous frères, puisque nous venons tous d'un même père. Ce n'est ni le crâne, ni la peau qui constituent l'homme. Ce qui fait véritablement l'homme, c'est son âme, or, cette âme est la même dans tous les êtres de l'espèce humaine.

Notre fonds d'idées est le même, et cette identité proclame l'égalité entre toutes les races humaines ; car quelle que soit sa couleur, l'homme de toutes les contrées, le hottentot comme l'Européen, et c'est aussi là un intervalle immense, infranchissable, qui le sépare du reste des animaux, l'homme est rempli à l'intérieur par la pensée, et au dehors par la parole. C'est par cette vie intellectuelle qu'il appartient aux arts, aux sciences, à tout ce qui l'éloigne, en un mot, des attributs physiologiques sous lesquels nous nous représentons l'animal. Ne savons-nous pas déjà que, placés dans des circonstances plus heureuses, les nègres peuvent s'élever au niveau intellectuel des peuples civilisés ?

Grâces soient donc rendues à Dieu qui nous a fait tous frères, qui nous a donné à tous la sensibilité, l'intelligence et la volonté : la sensibilité, pour aimer le bien infini, l'intelligence, pour connaître Dieu même ; la liberté, pour commander à nos organes les plus sublimes actions.

§ XVIII.

Et après tant et de si excellents dons, Dieu a encore accordé à l'homme le plus doux présent que puisse recevoir ici-bas une activité intellectuelle, la parole qui nous met à une distance inférieure de l'animal, et nous donne sur lui une supériorité qui nous a été refusée sous quelques autres rapports. Comparez à leur naissance l'homme et l'animal ? Tandis qu'au bout d'une heure le jeune chevreau se tient déjà sur ses jambes, et qu'avant la fin de la journée on le voit souvent bondir ; tandis que le perdreau court en sortant de sa coquille, quelle faiblesse et quelle débilité chez l'enfant ! - Que de soins et quelle longue éducation il exige !

Le corps, dans le premier âge, réclame presque tous les soins ; il les usurpe ensuite lorsque la vérité ne vient pas développer l'intelligence. Voilà pourquoi les peuples sauvages, comme les animaux, nous sont si supérieurs par la force corporelle, l'agilité et les exercices gymnastiques.

Mais en développant et en perfectionnant toutes les facultés de l'homme, combien la parole ne va-t-elle pas le rendre supérieur à ceux qui l'emportaient tout à l'heure par le développement des forces musculaires ! Chez l'enfant, la parole éveille l'intelligence, l'intelligence à son tour éveille les affections, et la vie morale commence par un acte de foi et d'amour. Plus tard, l'enfant croîtra en intelligence à mesure qu'il participera aux vérités sociales, et ces vérités, réglant en lui jusqu'à ses désirs, perfectionneront son cœur, ses sens même, en les préservant des vices qui les altèrent. Comprend-on maintenant pourquoi Dieu a donné la parole à l'homme, et l'a refusée aux animaux ?

Des sons, des cris, des gestes : voilà le langage physiologique obligé des animaux, comme la parole ou le verbe est celui de l'entendement ou de l'homme.



Mais ce langage qui, tantôt par sa douce mélodie agite si délicieusement les âmes en les charmant par son harmonie ; qui tantôt commande l'enthousiasme et fait de l'homme le véritable roi de la pensée humaine ; comment veut-on qu'il ne vienne pas de Dieu ? Ne savons-nous pas que l'homme ne parle point sans qu'on lui ait parlé ; qu'il ne raisonne point, jusqu'à ce qu'on ai raisonné devant lui ? D'ailleurs, en plaçant l'homme sur cette terre, Dieu n'a-t-il pas dû lui parler pour lui donner ses commandements et sa loi ? Car, qui pourrait supposer que l'homme, dont la longue enfance exige des soins si continuels et si délicats, et dont les organes de la vie externe ont besoin d'une si longue éducation, puisque même plusieurs heures après qu'il a vu le jour, son œil est insensible à la lumière et son oreille au son, qui supposerait, dis-je, qu'il ait été placé tout enfant sur la terre ? L'existence de l'espèce humaine serait par trop merveilleuse. Oh ! sans doute, Dieu a donné à l'homme la parole avec la vie ; aussi, disait Jean-Jacques, convaincu, quant à moi, de l'impossibilité que les langues aient pu naitre et s'établir par des moyens purement humains, je laisse à qui voudra l'entreprendre la solution de ce difficile problème :

### § XIX.

Convenons donc, Messieurs, que nous ne possédons rien que nous ne l'ayons reçu de celui qui est à la fois l'auteur, le principe et la base de toute notre existence. C'est lui qui, comme le dit si bien Bossuet, nourrit les petits oiseaux pour l'invoquer dès le matin par la mélodie de leurs chants. Et ces fleurs dont la beauté est sitôt flétrie, il les habille si superbement que Salomon, dans toute sa gloire, n'a rien eu de comparable à cet ornement. C'est de lui enfin que nous avons reçu ce précepte, qui est un précepte de vie : *Cherchez d'abord le royaume des cieux, et toutes choses vous seront données comme par surcroît.*

Ces paroles, que j'ose répéter en finissant, valent, comme le disait dernièrement M. Guizot, pour le salut des peuples, aussi bien que pour celui des âmes.

L'homme, en effet, ne serait-il venu sur cette terre d'exil et de douleur que pour cueillir quelques fleurs, au milieu des traverses et des épreuves qui l'inquiètent et le fatiguent dans sa route ? Hélas ! disait Alibert, nul d'entre nous ne voudrait de la vie, s'il savait à quelles conditions l'Éternel nous la donne. Car, ajoutait-il, avons-nous pénétré dans la science ? Les erreurs nous attendent. Sommes-nous comblés des dons de la fortune ? Mille illusions nous éblouissent. Et à peine touchons-nous à ces honneurs que nous avons tant ambitionnés sur cette terre, que les infirmités, la mort, nous empêchent de jouir du fruit de nos labeurs.

Aussi voyons-nous chaque jour se réaliser sous nos yeux ce que disait le duc de Saint-Simon d'un haut personnage de son époque, frappé de mort au moment où la fortune lui souriait :

« Ce qu'elle avait pour lui de plus flatteur, lui fut montré et porté pour ainsi dire jusqu'au bord de ses lèvres. La coupe lui en fut subitement retirée au moment d'y mettre la bouche et d'en boire à longs traits. Livré à des douleurs cruelles, puis à un état de mort, et paraître devant Dieu, tout vivant de la vie du monde ! . . . . Voilà le monde, son tourbillon, ses faveurs, sa tromperie et sa fin ! . . . . »

Et voilà enfin, ajouterons-nous, ce que nous sommes, ce qu'est l'homme, et le peu qu'est la vie ! . . . Heureusement que Dieu nous attend. . . *Deus vivus et Deus absconditus* : à la fois le Dieu vivant et le Dieu caché.

Puisse, cette douce pensée, nous être toujours présente et nous accompagner dans toutes les situations de la vie ! . . .

§ XX. (\*)

Dans l'étude que nous avons faite des lois de la vie, je croyais, Messieurs, avoir prouvé d'une manière évidente que la vie ne vient que de la vie; qu'elle est, par conséquent, un don de Dieu, principe et créateur de tous les êtres, quels qu'ils soient. Dieu, en effet, en tirant les êtres du néant, les a tous doués de la vie, donc Dieu seul est cause de la vie, *in ipso vita erat*. L'homme est un être créé, donc il a un créateur, un père qui est au ciel: l'homme a des lois qu'il n'a pas faites lui-même, donc il a un législateur. Il y a diversité dans la création, mais il y a unité dans la variété: car, dans la nature, tout, depuis le plus élevé des êtres créés jusqu'au plus humble d'entre eux, depuis l'homme jusqu'à la pierre, tout y est fait, disposé pour y vivre en concert et en concours, comme disait Hippocrate; car partout se cachent des mystères d'affinités, d'accroissement et de relations, donc cette harmonie générale annonce l'unité, l'amour, la fécondité.

Créer, disions-nous, vient d'aimer; donc la création vient de l'amour, donc ce n'est pas, comme on l'a prétendu, une simple attraction électrique entre des molécules d'oxygène, de carbone et d'azote. Il n'y a que l'amour, en effet, qui puisse engendrer l'amour; il n'y a que celui qui aime, et qui aime souverainement, qui puisse dispenser l'amour, le mouvement et la vie, car tout ici-bas découle de la plus libérale bonté et d'un fonds inépuisable de sagesse et d'amour.

Cependant, il paraîtrait que je me suis abusé en croyant avoir démontré l'impuissance de la science à faire sortir des lois de la physique générale cette force permanente qui préexiste en

---

(\*) Ce travail, destiné aux membres de la Société Académique, n'a pu être lu dans la même séance. C'est ce qui en explique la forme.

nous, cet ast tout divin qui maintient dans chaque être vivant la forme qui fait qu'il est toujours lui, forme qui varierait à chaque instant, si des causes physiques pouvaient organiser la matière. De plus, on n'aurait pas pu comprendre comment, à propos du principe vital, j'aurais été conduit à parler de l'unité des races humaines.

Permettez-moi donc, Messieurs, de revenir succinctement sur ce sujet, car on ne saurait le présenter sous trop de faces : sans doute, la vérité est toujours une, mais elle n'est pas visible à tous les points de vue, et je serais heureux d'arriver à la plus complète démonstration d'une vérité que j'aurais, avant tout, à cœur de bien établir.

### § XXI.

Contester que la vie est une loi primordiale, un principe, c'est contester qu'elle est un don de Dieu. Car, de deux choses l'une : ou Dieu est le principe de la vie ou c'est la matière, et dans cette dernière hypothèse, ce n'est plus sa sagesse, sa bonté, sa puissance qui veille à son maintien, à sa conservation, c'est la nature, mot vide de sens, disons mieux, c'est le hasard.

Si ce n'est pas là, Messieurs, une opinion précisément autorisée, c'en est, du moins, une très-avancée, et même parfois déclarée avec une singulière témérité, ainsi que nous l'avons démontrée, les preuves à la main.

Non que je prétende que les intentions de ceux qui professent une semblable opinion soient systématiquement matérialistes ; mais je soutiens que sous l'apparente rigueur d'une simple critique du principe vital, il se cache un subtil et dangereux scepticisme.

Et, en effet, du moment où la matière jouit de l'aptitude à s'organiser, il faut bien, comme nous le disions, reconnaître une génération spontanée. Or, cette génération spontanée, sans doute, on n'ose plus l'admettre pour l'homme, l'erreur est par trop évidente, mais on l'admet encore pour certaines espèces.

Eh bien ! dès qu'on l'admet pour une seule espèce animale, pour une espèce quelconque, je défie, dit M. Flourens, que l'on me donne une raison philosophique pour ne pas l'admettre à l'égard de toutes les espèces. Et sans doute, car, à mon avis, la difficulté reste toujours la même. Il s'agit, toujours, en effet, je ne puis trop le répéter, d'êtres organisés ayant, tout aussi bien que l'homme, des besoins, un instinct, des mœurs. Voyez le ciron ? est-il donc moins merveilleux que l'éléphant ? Voyez le polype ? n'a-t-il pas une organisation propre, des tentacules pour saisir sa proie, un estomac pour la digérer ? N'a-t-il pas jusqu'à un instinct ? Comment donc, si des êtres vivants se forment de toutes pièces, à la manière d'un minéral, par la réunion de leurs éléments constituants, grâce à l'attraction moléculaire, ainsi que nous l'avons déjà dit, comment chaque être aura-t-il constamment son organisation propre, spéciale, caractéristique ? Car, ne nous y trompons pas, l'animal le plus infime, du moment où il a reçu la vie, est doué de vision et d'audition pour connaître la nature, de mémoire pour se rappeler les impressions, d'instinct pour désirer et pour fuir. Le fini de ses organes atteste une intelligence merveilleuse, et le professeur Van Benaden qui, comme nous le savons, a découvert le mode de génération des trématodes et des cestoïdes, groupes de vers intestinaux que, tout dernièrement encore, les naturalistes attribuaient à la génération spontanée, a trouvé, chez eux, la complication des organes reproducteurs, portée bien plus loin encore que dans les animaux supérieurs.

Je le demande encore ici à tout homme de bonne foi, si c'est le hasard qui organise la matière, s'il y a génération spontanée, pourra-t-il se rendre compte de cette harmonie admirable, de cet ordre éternel, de cette constance remarquable dans la composition de toutes les parties des êtres organisés ? Et que deviendraient alors toutes les classifications zoologiques, que deviendrait l'étude de l'histoire naturelle, car si tout est soumis au

hasard, il n'y a plus rien de fixe, l'animal d'aujourd'hui ne sera plus celui de demain, il n'y aura plus que confusion, qu'incertitude, et tout, dans la nature, sera une énigme incompréhensible.

Puis comme une erreur conduit à une autre, la plupart des physiologistes qui croient à la génération spontanée, admettent également la mutabilité des espèces. De là ce principe, posé par quelques naturalistes, que l'homme est autochtone, qu'il y a multiplicité originaires des types, qu'il existe, par conséquent, entre les races, une diversité invincible qui résiste à tous les rapprochements, et qui, par cela même, nous révèle que nous ne descendons pas tous d'un même père.

Telles sont les erreurs que j'ai cherché à réfuter. Mais pour arriver au fait capital de l'unité du genre humain, il m'a bien fallu remonter jusqu'au principe vital; car en concédant à mes adversaires que la vie n'est qu'un résultat, je dois également leur concéder la génération spontanée. Or, comme les animaux sont doués de sens comme l'homme, et quelquefois même bien supérieurs à ceux de l'homme, et que, suivant une certaine philosophie, la sensation est la source unique de toutes les fonctions de l'entendement, voilà donc l'animal sur la même ligne que l'homme; et le professeur Bérard a raison de dire qu'il ne sait plus où prendre le caractère distinctif de sa nature. Et, en effet, l'animal n'ayant plus Dieu pour Créateur, puisque la vie peut se développer spontanément, pourquoi l'homme serait-il davantage la créature de Dieu?

S'il existe un seul animal, un seul insecte où Dieu ne soit plus manifeste et visible par les forces dont il l'anime, par les instruments dont il le pourvoit, par les merveilleux artifices de vie et d'organisation que nous admirons en lui, ce qui arriverait sans doute s'il naissait spontanément, pourquoi l'homme ne serait-il pas également sorti des flancs de la terre qu'il habite?

Vous comprendrez sans doute, Messieurs, les conséquences de ce raisonnement qui conduit, selon moi, à contester les titres divins et imprescriptibles de la fraternité humaine, et à méconnaître la parenté primitive de tous les hommes.

Ces conséquences, qui me semblent si légitimes, auraient néanmoins paru exagérées, et l'on serait encore disposé à soutenir que la vie n'est qu'un résultat, puisqu'il n'existerait dans l'homme, selon quelques philosophes, que deux ordres de phénomènes : les phénomènes spirituels, actes d'un principe également spirituel, ne pouvant être perçus que dans un centre immatériel ; puis les phénomènes vitaux, phénomènes qui ne seraient réellement que des modifications des forces générales de la matière.

Voici, du reste, les raisons que l'on fait valoir à l'appui de cette thèse.

### § XXI.

Pourquoi, nous dit-on, ne pas admettre, d'une part, un corps et des organes soumis aux lois ordinaires de la nature ; de l'autre, un principe immatériel, pensant, ne ressortant que de lui-même et n'ayant avec l'organisation que des rapports d'occasion et de contiguïté ? Et, en effet, ajoute-t-on, ou les forces vitales sont dans les organes, sont soumises aux lois qui régissent les organes, comme les forces physiques dans la matière inorganique, et alors ce ne sont plus des forces actives, ce sont les phénomènes organiques eux-mêmes, liés entre eux par des conditions dont il leur est impossible de s'affranchir, ou bien elles sont en dehors des organes, elles commandent aux organes, et alors ce ne peut être que la volonté elle-même, et nous n'avons plus que faire de cette prétendue activité vitale qu'on nous donne comme distincte de la volonté. Convenez donc que ces forces mystérieuses ne sont que des êtres imaginaires, comme les divinités placées par les anciens au sein des arbres et des ruis-

seaux, et dont le nombre diminuera à mesure que la science viendra lever le voile de notre ignorance.

Vous reconnaissez-là, Messieurs, le dualisme cartésien. Pour les cartésiens, il n'y a point de transition entre la nature spirituelle et la nature corporelle de l'homme. Ils distinguent, avec Descartes, l'âme; c'est-à-dire les propriétés de l'intelligence et de la liberté qu'ils séparent complètement du corps humain, puis les propriétés vitales ou la *vis* qui, pour eux, est un fait purement physique et mécanique. Et voilà pourquoi ils font des animaux des machines purement matérielles, de véritables automates. C'est l'animisme de Stahl qui considère l'âme comme présidant à la formation de l'embryon et dirigeant également les actes les plus obscurs de l'organisme et les phénomènes intellectuels les plus remarquables.

Examinons donc actuellement si ce cartésianisme est beaucoup plus logique que le matérialisme.

### § XXII.

Les cartésiens rejettent les forces vitales, sous prétexte qu'elles ne peuvent exister indépendamment de la matière, qu'elles sont liées aux organes par des conditions dont il leur est impossible de s'affranchir. Puis, après s'être déclarés les adversaires du vitalisme, ils triomphent tout à leur aise en se proclamant les défenseurs du spiritualisme, sans lequel, disent-ils, la vie humaine leur semble incompréhensible.

A la bonne heure. Mais, nous répondrons à notre tour : Eh quoi ! vous rejetez les forces vitales, parce qu'à vos yeux elles apparaissent toujours là où apparaît l'organisation, et que, par conséquent, vous ne pouvez les comprendre autrement que comme des modalités de la matière organisée. Mais, dites-nous, vous est-il donc plus facile d'admettre une force pensante, des phénomènes



nes intellectuels sans l'intermédiaire d'un organe matériel, du cerveau ? Aussi Broussais a-t-il soin de vous dire : « Mais en quoi différez-vous de ces médecins qui, au lieu de faire naître les phénomènes vitaux de l'organisation, supposent qu'il y a dans l'organisme des forces qui président à leur manifestation ? »

Et, en effet, Broussais matérialise les phénomènes intellectuels qui ne sont pour lui qu'un mode particulier de l'excitation nerveuse, parce qu'il observe que sa pensée se manifeste à l'occasion de la matière, sans qu'il puisse en saisir le *quomodo*; et voilà que les cartésiens matérialisent le principe vital, parce qu'ils ne peuvent le comprendre indépendant de la matière, en dehors de laquelle, disent-ils, il ne peut résider.

Aussi Broussais va-t-il triompher en rétorquant contre eux l'argument que les cartésiens employaient tout-à-l'heure contre nous : « Vous êtes des ontologistes, leur dit-il, à son tour, puisque vous admettez dans le cerveau une entité pour expliquer la production de la pensée ? Quand vous prétendez que c'est l'esprit qui perçoit, qui raisonne, vous faites agir votre esprit comme agirait un homme. Vous vous imaginez que les phénomènes intellectuels sont dirigés par un être intelligent placé dans l'intérieur de l'organe cérébral, comme les accords d'un jeu d'orgues le sont, par un musicien soustrait aux regards des spectateurs. »

N'est-ce pas là précisément, Messieurs, le langage des cartésiens qui nous accusent d'ontologisme, en supposant bien gratuitement que nous plaçons dans l'organisme comme une divinité qui animerait le corps vivant, de même qu'autrefois les anciens plaçaient des naïades aux fontaines pour faire couler les eaux, et des dryades aux chênes pour les faire croître ?

Mais, chose étrange ! Broussais qui, tout-à-l'heure, regardait la pensée et la volonté comme le résultat de l'organisation ma-

térielle, qui se refusait à reconnaître Dieu comme la vie des intelligences et la lumière qui les éclaire, Broussais, frappé de cette force mystérieuse qui anime et dirige des êtres vivants pour un but déterminé, ne peut admettre, comme les cartésiens, que cette unité merveilleuse soit le résultat de la matière; et voilà qu'en présence de cette loi de consensus et de synergie qui rend solidaires tous nos organes, et les fait concourir avec une si parfaite harmonie à la conservation de l'individu vivant, il devient vitaliste et n'hésite pas à proclamer une providence intérieure de l'organisme.

Telle est, en effet, la force de la vérité, telle est la logique des principes, qu'elle ramène tôt ou tard sous ses drapeaux les esprits mêmes qui semblaient lui être le plus opposés. Fils de la vérité, l'homme, sans doute, peut bien s'égarer dans le palais de ses pères, mais non pas s'enfuir.

Ainsi, Cabanis qui, dans un livre célèbre sur la physique et le moral, n'admet pas le principe de la dualité humaine, finit par convenir que les organes de la vie de nutrition remplissent leurs fonctions au moyen de *forces mystérieuses et infatigables*. Il reconnaît, en quelque sorte, des *moi partiels* qui répondent aux archées de Van-Helmont et surtout aux fonctions locales de l'âme de Stahl.

Ainsi, Broussais qui embrasse et soutient la doctrine de Cabanis, finit par attribuer toutes les opérations, tous les actes de l'organisme, à la *chimie vivante*, et on dirait Barthez expliquant tout par le *principe vital*.

C'est qu'il est impossible de ne pas sentir la discordance des faits physiques avec les fonctions des animaux; c'est que, dans l'étude des lois physiologiques, il est impossible de ne pas remonter aux forces, aux lois vitales dont l'emblème nous apparaît dans la fable de Prométhée qui, ayant formé quelques statues d'hommes, déroba le feu du ciel pour les animer.

Encore un pas, et Broussais, qui *sentait qu'une intelligence a tout coordonné*, allait confesser l'existence d'un principe spirituel et indivisible, formant l'essence même de notre être.

Mais pourquoi donc, ô Broussais! ne pas vouloir reconnaître que le moi, la conscience, la volonté émanent également de Dieu; que c'est l'âme intelligente elle-même dans les modalités de son existence et de son action, quand, en présence de ces combinaisons infinies de mouvements circulatoires et oscillatoires qui s'exécutent dans la profondeur de notre être et le font vivre sans qu'il en ait la conscience, vous reconnaissiez un principe distinct de la matière?

On dirait que le désir impatient de la gloire ne permet pas à un esprit, même supérieur, de plaire par la seule force de la raison, et qu'il cherche, dans les saillies du paradoxe, des succès que ne lui permet plus la vérité trop simple et trop connue. Et ne serait-ce pas là la source de tant de contradictions, de tant d'inconséquences, chez ces hommes que tourmente l'ambition de créer? Parvenus au terme de la vérité, ils s'élancent au-delà, plutôt que de s'arrêter, et ils préfèrent égarer les hommes plutôt que de renoncer à les conduire.

Cependant, quelquefois aussi, on les voit revenir sur leurs pas. De là ce retour vers des croyances dont on n'a bien compris l'utilité, qu'après les avoir soi-même ébranlées. Ainsi Cabanis, deux années avant sa mort, adresse à son ami Fauriel une lettre dans laquelle il établit que les propriétés de la matière, les ouvrages de la nature et la vie des êtres, sont les effets par lesquels se manifestent la puissance, la sagesse et la bonté de Dieu, qu'il reconnaît enfin comme cause et raison de tout.

Ne nous en étonnons pas; tant que la science ne prendra pas pour appui les lois établies par le Créateur, elle perdra le principal nerf de sa puissance, et pourra même souvent exercer une action malfaisante; comme toutes les forces humaines, elle

deviendra un instrument de bien ou un instrument de mal, selon la direction qu'elle aura reçue. Aussi, si elle n'a pu jusqu'ici nous donner une bonne définition de la vie, c'est sans doute parce qu'elle n'a pas remonté jusqu'à cette source originelle où nous avons reçu avec le sang, la conformation naturelle de notre esprit. Car, remarquons-le bien, l'homme existe déjà en puissance dans son père et dans sa mère, qui sont deux membres d'une même fraction, ou plutôt d'une même unité, deux moitiés, deux sections, d'où le mot sexe; de là cette ressemblance corporelle, psychique et intellectuelle, des enfants avec leurs parents, et la raison de leur amour réciproque.

Que la science se mette donc en harmonie avec les dogmes primitifs de la Genèse, si simples, si naturels, et en même temps si persuasifs; et elle pourra saisir quelques-uns des secrets du Créateur, comme l'ont prouvé les belles découvertes de Newton, de Cuvier, de Florens, etc.

Mais reprenons notre discussion, et voyons maintenant comment on pourrait faire sortir la vie de l'organisation.

### § XXIII.

Si les physiologistes persistent à soutenir que la vie n'est qu'un résultat, évidemment elle n'existera que quand les organes seront formés.

Mais alors, demanderons-nous, qui est-ce qui a présidé, dans l'évolution embryonnaire, à la formation de ces organes d'où doit naître la vie? Quel est l'élément premier dans lequel se résume, pour le physiologiste, la force vitale? Ce n'est pas sans doute le système nerveux, ni le fluide qui en est sécrété, car les mouvements vitaux sont antérieurs au système nerveux. Les deux vies, d'après Cabanis, la vie de nutrition et la vie de relation, seraient l'effet, le résultat de la sensibilité qui réside dans

les nerfs ; mais les nerfs ne sont que les moyens, que les conducteurs, et non la cause de la sensibilité. La sensibilité, en effet, n'est pas une sécrétion, ni la sensation une matière sécrétée. La sensibilité est une loi, comme la gravitation, l'élasticité, et la sensation est un fait, comme la chute, la détente. Les nerfs conduisent la sensation, comme le fil métallique conduit l'électricité. Non, le système nerveux n'est pas la source de la vie, puisque dans ce laboratoire intime où se forme le sang qui, poussé par un mécanisme admirable, va alimenter toutes les parties du corps, et produire ici des os, là des muscles, là des nerfs, les anatomistes allemands ont découvert une cellule, qu'ils ont considérée comme la forme première et le commencement de la vie, et qu'ils ont appelée *cellule organique*. Cependant il faut encore aller plus loin, car, suivant Muller, la cellule ne peut se former que dans un *liquide plastique*, au fond duquel se développent d'abord des granules sphériques qui, rassemblées et condensées en noyau, se recouvrent plus tard d'une membrane destinée à recevoir la cellule.

Mais ce *liquide plastique*, quel est-il ? Serait-ce le sang qui se meut avant même qu'il existe des vaisseaux, pour lui prescrire une marche ? Quelle que soit la nature de ce liquide, il y a une puissance, une force qui l'oblige à se ranger d'une certaine manière. Cette force ; répond-on, c'est le mouvement. Très-bien. Nous voilà par conséquent obligés d'aller au-delà des liquides ; car les solides sont formés de globules, et les globules se meuvent en vertu d'une force particulière. Or ; cette idée de *force, de puissance*, domine tellement l'observation anatomique, que Meckel a été jusqu'à lui attribuer une sorte de libre arbitre, et nous voilà ramenés au vitalisme, et presque au stabilianisme.

Oh ! sans doute, les recherches des physiologistes ne s'arrêteront pas là, car, on le voit, dans l'étude de la vie il y a encore trop de mystères à éclaircir pour qu'ils puissent regarder leurs connais-

sances comme achevées. Qu'ils poursuivent donc leurs investigations ! Car s'ils ne voulaient pas remonter à l'origine même de la vie, à quoi bon tant de travaux ? Qu'ils appellent à leur secours la physique et la chimie ; qu'ils s'arment du microscope pour l'analyse des solides et des fluides, puis, quand ils auront saisi en quelque sorte la vie au passage, ils nous indiqueront les signes particuliers qui peuvent servir à la distinguer dans son principe. Mais jusque-là, qu'on nous permette de reconnaître avec *Broussais*, une puissance, une force toute divine, qui préside à la formation des tissus primitifs du corps, et qui prévoit plus tard à leur entretien par les mystères d'une chimie vivante. Or, cette puissance d'initiative indépendante et distincte des organes physiques, et dont nous constatons les phénomènes, sans chercher à en pénétrer le secret, doit être sans doute, pour les cartésiens comme pour nous, un fait miraculeux, surprenant, incompréhensible ; mais qu'ils nous disent si son existence est plus difficile à admettre que cette existence d'une volonté immatérielle que nous sentons tous au dedans de nous, et qu'ils proclament, du reste, avec énergie. N'est-ce pas par un sentiment inné, instinctif, que chacun comprend qu'une âme existe en lui ? L'homme entend dans son cœur l'écho de la parole divine qui lui dit que la pensée humaine et le sentiment humain, dans leur unité et dans leurs rapports harmoniques, sont autre chose que l'excitation si variée et si variable reçue par la pulpe cérébrale ; mais la science s'arrête devant la démonstration mathématique de cette vérité, et on ne peut lui demander une solution qu'elle ne pourra jamais donner.

Que la science s'attache, avant tout, à découvrir les principes, sans vouloir en pénétrer l'essence, et de ces principes découleront, comme de leur source, ces lois admirables que *Newton* a eu la gloire de formuler pour les sciences physiques, et que *Buffon*, *Cuvier*, *Flourens*, ont formulées pour les sciences

physiologiques. Alors, l'antagonisme entre les phénomènes psychologiques et les phénomènes physiologiques ; deviendra tout aussi flagrant, que l'antagonisme entre les faits physiques et les phénomènes physiologiques est incontestable.

Non certes, il ne suffit pas d'étudier l'homme physique, mais on doit étudier aussi l'homme physiologique et l'homme moral. Si, dans l'être animé, comme l'a si bien dit Buffon, la matière est moins le sujet que l'accessoire ; dans l'homme, ce n'est pas seulement la vie, c'est l'âme qui fait proprement son existence. L'homme, en effet, est le seul être créé qui se connaisse lui-même, et qui connaisse Dieu. L'homme est bien effectivement un animal humain, mais associé à une puissance spirituelle. C'est en même temps l'homme physiologique des sens, qui a tous les instincts de l'animalité, et l'homme spirituel qui a la conscience de sa liberté et de la puissance de sa volonté, pour obéir ou commander librement à ses passions.

N'insistons pas davantage sur un sujet déjà traité longuement, et voyons actuellement comment Dieu, en père attentif aux besoins de ses enfants, complète comme tuteur, instituteur et juge, l'œuvre qu'il a commencée comme auteur et législateur. Car, Messieurs, ce n'est pas une chose moins merveilleuse que la vie, une fois établie en existence formelle dans un foyer particulier, se développe et se conserve, malgré l'effort des puissances extérieures qui tendent sans cesse à la détruire.

#### § XXIV.

Tel est, en effet, le mode d'existence des corps vivants, qu'on dirait que dans le vaste domaine de la nature, il existe une force à la fois cachée et palpable, exerçant sa violence particulièrement sur l'espèce humaine. Tout corps organisé semble occupé à lutter

contre mille agents de destruction prêts à le précipiter dans le tombeau, avant le terme prescrit par la nature ; et bientôt il succomberait, s'il n'avait en lui un principe permanent de réaction.

Voyez l'homme au milieu de ses semblables, et remarquez combien promptement doivent s'user les ressorts de sa vie, au milieu des influences sociales qui l'entourent. La vue se fatigue par les lumières artificielles ; l'ouïe, par des sons trop répétés, et surtout par la parole qui manque aux animaux ; l'odorat, par des odeurs dépravées ; le cerveau, par mille préoccupations ; tout le système nerveux enfin, par mille affections que la société donne seule, ou du moins qu'elle multiplie. Aussi la mort amenée par la seule vieillesse, est-elle devenue une espèce de phénomène.

Ajoutons à ce tableau le nombre prodigieux d'enfants enlevés dans la première année de leur existence, et nous admirerons davantage les lois conservatrices de la Providence, qui a établi une si admirable harmonie entre le nombre des morts et des vivants, que, quelle que soit la quantité relative des individus, l'espèce se soutient toujours.

Cependant, cette faculté de conservation a ses limites. La durée de notre existence est renfermée dans un certain cercle d'années que l'on ne franchit jamais.

L'homme né de la femme vit peu de jours, et il est rassasié d'angoisses. Ces paroles de Job, malgré les promesses d'une philosophie qui cherche en vain à flatter l'orgueil de l'homme par ses vaines promesses de bonheur et d'indépendance, sont encore aujourd'hui l'expression vivante de notre destinée sur cette terre.

Quatre-vingt-dix ou cent ans, voilà, suivant Buffon, la durée physiologique de la vie humaine ; car, ajoute-t-il, rien ne peut changer les lois qui règlent le nombre de nos années.



Une vie séculaire, voilà, selon M. Flourens, ce que la Providence a voulu donner à l'homme. Bien\*peu arrivent à ce grand terme, mais aussi, comme le remarque ce savant physiologiste, avec nos mœurs, nos passions, nos misères, l'homme ne meurt pas, il se tue.

Et encore ne tient-il pas compte de la souffrance, des maladies et de la fatalité de leurs effets, qui pèse sur l'homme, depuis sa chute, d'un poids plus lourd encore que ses passions.

Quoi qu'il en soit, une vie séculaire n'est pourtant pas un phénomène, et dans notre ville, un relevé statistique des décès que j'ai dressé et qui comprend une période de dix ans, de 1825 à 1835, m'a présenté huit décès de personnes qui avaient fourni une carrière de cent ans, savoir : 3 garçons, 1 veuf, 2 filles et 2 veuves.

Quant à ces cas rares de longévité extrême, qu'Haller a réunis et parmi lesquels on en trouve un de 169 ans, ce sont des exceptions qui sont comme des vestiges de la longévité si extraordinaire des premiers Ages de la terre.

Il est donc certain que la vie, comme tout ce qui se passe dans l'économie animale, est soumise à des lois fixes, invariables.

Si chaque espèce a sa taille distincte, sa durée déterminée de gestation, sa durée particulière d'accroissement, pourquoi donc, comme le remarque M. Flourens, la vie n'aurait-elle pas aussi la sienne?

Eh bien! cette durée est parfaitement réglée, déterminée.

« La durée totale de la vie, avait déjà dit Buffon, peut se mesurer en quelque façon, par celle du temps de l'accroissement. »

Si l'on vérifie le rapport entrevu par Buffon sur l'observation des phases successives de la vie des animaux, on trouve qu'il est vrai.

Le vrai problème, le problème physiologique, dit M. Flourens, est posé; il s'agit de savoir combien de fois la durée de l'accroissement se trouve comprise dans la durée de la vie. Une seule chose manque à Buffon, c'est d'avoir connu le signe certain qui marque le terme de l'accroissement. Je trouve ce signe, continue M. Flourens, dans la réunion des os à leurs épiphyses.

Elle se fait, dans le chameau, à huit ans; dans le cheval, à cinq; dans le bœuf, à quatre; dans le lion, à quatre; dans le chien, à deux; dans le chat, à dix-huit mois; dans le lapin, à douze; dans le cochon d'Inde, à sept; etc.

Or, l'homme vit 90 ou 100 ans; le chameau en vit 40; le cheval, 25; le bœuf, de 15 à 20; le lion vit environ 20 ans; le chien, de 10 à 12; le chat de 9 à 10; le lapin vit 8 ans; le cochon d'Inde, de 6 à 7; etc.

Le rapport, indiqué par Buffon, touchait donc de bien près au rapport réel. Buffon dit que chaque animal vit à peu près six ou sept fois autant de temps qu'il en met à croître. Le rapport supposé était donc six ou sept; et le rapport réel est cinq, ou à peu près.

Ainsi, l'homme est vingt ans à croître, et il peut vivre cinq fois vingt ans, c'est-à-dire 100 ans; le chameau est huit ans à croître, et il vit cinq fois huit ans, c'est-à-dire 40 ans; le cheval est cinq ans à croître, et il vit cinq fois cinq ans, c'est-à-dire 25 ans, et ainsi des autres.

« Nous avons donc un caractère précis, et qui nous donne, d'une manière sûre, la durée de l'accroissement; la durée de l'accroissement nous donne la durée de la vie. Tous les phénomènes de la vie tiennent les uns aux autres par une chaîne de rapports suivis: la durée de la vie est donnée par la durée de l'accroissement; la durée de l'accroissement est donné par la durée de la gestation; la durée de la gestation, par la grandeur de la taille, etc., etc.

Ces rapports nouveaux, indiqués par M. Flourens avec une rare sagacité, n'attestent-ils pas, Messieurs, les lois d'une intelligence qui n'est pas celle de l'homme et qui doit commander notre admiration ?

§ XXV.

Oui, sans doute, il y a des lois pour tout dans le gouvernement de la Providence, et partout nous constatons la puissance conservatrice de la nature.

Voyez ce balancement merveilleux dans la proportion des naissances des garçons et des filles ? Cet équilibre si nécessaire pour le maintien des populations, doit être partout le même ; supposons, effectivement, qu'il pût être rompu et qu'il ne naquît que des garçons ou des filles, il suffirait d'une seule génération pour voir disparaître l'espèce humaine ; car, ainsi que nous l'avons prouvé, les espèces qui ont une fois cessé d'exister ne reparaissent plus. Eh bien ! partout et dans tous les pays, on trouve dans les naissances un nombre un peu plus considérable en faveur des garçons. Buffon avait dit qu'il naissait 16 garçons contre 15 filles, et l'annuaire du bureau des longitudes approuve encore aujourd'hui ces chiffres. Serait-ce un simple effet du hasard ou la manifestation de cet ordre éternel qui maintient et conserve le monde ? Messieurs, ne nions pas l'évidence.

Si le nombre des naissances atteint un chiffre un peu plus élevé chez les garçons, c'est que, dans le premier âge, la loi de mortalité pèse avec un peu plus de rigueur sur les enfants mâles. Ainsi, sur cent enfants, il en meurt à peu près sept du sexe féminin et huit du sexe masculin. A Nantes, de 1825 à 1834, nous comptons 24,979 naissances, savoir : 12,765 enfants mâles ; 12,194 filles. Différence en plus, pour les garçons, 591. Et, dans la même période de temps, nous trouvons

2,897 décès de 1 an à 2, 1,522 garçons et 1,315 filles. Différence en plus pour les garçons, 207.

Ensuite, l'homme n'est-il pas toujours exposé à plus de chances de mortalité ? C'est lui qui, d'après notre état social, est chargé des travaux les plus fatigants de la vie. C'est lui qui est sans cesse excité par les passions politiques, qui cultive et prend soin des moissons, qui bâtit, qui entreprend des voyages lointains et périlleux, qui est en butte aux hasards de la guerre et aux caprices de l'océan. Aussi Hésiode avait-il remarqué, il y a déjà bien des siècles, que l'homme est l'abeille ouvrière, et que la femme est le frêlon qui dévore le miel que le premier a recueilli. Enfin, en jetant un regard sur les habitudes propres à chaque sexe, en tenant compte des passions et des excès de l'homme, nous trouvons facilement encore la cause de cette plus grande mortalité ; car il est certain que la femme, dont l'organisation physique est plus faible, trouve dans sa sobriété et sa modération, dans les égards, l'affection et le dévouement de l'autre sexe, une espèce de garantie contre cette foule de maux qui accablent si souvent l'homme, tels que la goutte, la gravelle, les calculs, l'apoplexie, etc. Voyez avec quelle rapidité sont emportés ces hommes qui ne vivent que de la vie animale ? Que de graves maladies viennent les surprendre au milieu des longues orgies dont ils fatiguent leur oisiveté.

*Pone gula metas et erit tibi longior ætas.*

a dit avec raison l'école de Salerne.

Mais, en dépit de tous ces graves enseignements et des hautes leçons de l'antique sagesse, l'intempérance, la gourmandise et la volupté resteront éternellement à la mode ; partout, l'homme cherchera à exciter ses organes, comme s'il était pressé de consommer le peu de jours que la Providence lui réserve.

Cependant, il y a un autre fléau qui anéantirait promptement l'espèce humaine, sans l'intervention d'une loi providentielle. Ce fléau, c'est la guerre, qui, toujours et dans tous les lieux de la terre, a porté les peuples à s'armer réciproquement les uns contre les autres.

« Dans le vaste domaine de la nature vivante, dit M. de Maistre, il règne une violence manifeste, une espèce de rage qui arme tous les êtres *in mutua funera*. Dès que vous sortez du règne insensible, vous trouvez le décret de la mort violente écrit sur les frontières mêmes de la vie. ....

« Il y a des insectes de proie, des reptiles de proie, des oiseaux de proie, des poissons de proie, des quadrupèdes de proie. Au-dessus de ces nombreuses races d'animaux est placé l'homme, dont la main destructive n'épargne rien de ce qui vit; il tue pour se nourrir, il tue pour se vêtir, il tue pour se parer, il tue pour attaquer, il tue pour s'instruire, il tue pour s'amuser, il tue pour tuer. »

Et ces épidémies meurtrières qui ont ravagé le monde à diverses époques de la civilisation? Ne dirait-on pas, en voyant succomber l'homme de toutes parts, dans ces temps de calamités trop riches en catastrophes funestés, qu'il va se faire une grande diminution de la quantité de vie sur le globe. Eh bien! grâce à une loi providentielle, les pertes causées par ces fléaux se réparent promptement. Les moyens de subsistance devenant plus faciles, les mariages sont plus nombreux, et les naissances remplissent bientôt le vide occasionné accidentellement par une mort extraordinaire. Ainsi, il résulte des tables publiées par Messance, dans son ouvrage sur la population de la France, et de la statistique de l'abbé Expilli, que les pertes éprouvées par la population de Marseille, lors de la mémorable peste de 1720, furent bientôt réparées, et que, malgré la diminution des habi-

tants, les mariages furent plus nombreux et plus féconds aussitôt que la grande mortalité eût cessé.

Après la peste qui désola la Prusse et les pays voisins, en 1710 et 1711, Sulsmich nous apprend que le nombre des mariages doubla.

A Nantes, après l'épidémie de choléra qui, en 1832, enleva 3,460 habitants, les mariages s'élevèrent à 650, tandis que l'année précédente il n'y en avait eu que 569. En 1835, également après une épidémie de choléra et de dysenterie, ils montèrent à 686. On dirait que les organisations qui survivent, ont été comme retrempées par la maladie, et transmettent plus vive et plus féconde cette flamme de la vie qu'ils ont conservée; remarque qui me semble d'autant plus juste qu'elle a été faite pour les animaux après les grandes épizooties.

Ainsi, toujours et à toutes les époques de sa vie, l'homme est soumis à des lois fixes et invariables. Il y a des lois pour sa naissance, des lois pour sa conservation, des lois pour sa mort.

Reconnaissons donc cette force universelle émanée de l'idée infinie qui partout crée, forme, anime, et qui met en mouvement ici le monde extérieur, là, la formation organique, plus loin, la vie morale.

## § XXVI.

Mais cette force qui doit être actuellement, je pense, une vérité de sens commun, et qui, de tout temps, a été connue par ses actes, va prendre, en médecine, le nom de *force médicatrice*.

Cette force, à laquelle personne n'a voulu donner une existence substantielle, est cette loi parfaitement connue et appréciée des anciens, en vertu de laquelle les corps vivants, après une dé-

viation, après un état anormal grave, se réparent d'eux-mêmes et reviennent à leur état physiologique.

Les efforts de la nature médicatrice étant le résultat d'une loi de conservation, doivent être ordinairement salutaires. Voilà le  $\tau\iota$  θελον d'Hippocrate, ce *quid divinum* que quelques médecins ont parodié en *quid ignotum*. Sans doute, cette force opérant par nécessité, en quelque sorte, et non par intelligence, a besoin souvent d'être modifiée. Aussi Stahl, admirant avec quelle harmonie toutes les fonctions entrent en action pour arriver à un but prévu, a-t-il peut-être trop compté sur cette tendance heureuse de la nature agissante; mais convenons aussi qu'elle conduit souvent nos mouvements vitaux avec une sagesse à laquelle doit se subordonner la faible sagesse du médecin.

Et Broussais lui-même le reconnaît, quand il dit : « Il est une Providence intérieure dans l'organisme à laquelle le médecin qui veut guérir doit s'en rapporter pour les compositions, les dépurations des fluides et des solides. Cette Providence n'est autre que les lois vitales dont le secret nous échappe. »

Néanmoins, comme à côté de cette force qui protège, il y en a une autre qui détruit, de même qu'à côté de l'attraction il y a la répulsion, à côté de la santé, la maladie, à côté de la vie, la mort, Dieu n'a pas voulu que le médecin restât inactif en présence des souffrances de ses semblables, et il l'a appelé, au contraire, à partager en quelque sorte avec lui le sublime privilège de rendre la vie et la santé aux hommes. Noble et divine mission pour qui sait bien la comprendre, Messieurs! Aussi, combien j'aime cette maxime de notre bon Ambroise Paré, écrite au-dessous de son buste, dans le grand amphithéâtre de l'école de Paris : *Je le pansay, et Dieu le guarit*. Sans doute, ce sont là de belles et immortelles paroles, et qui résument la médecine tout entière.

Il est donc vrai, nous sommes les ministres de Dieu; nous

pansons et il guérit; il nous associe à son œuvre, et le sceau de cette alliance est la charité. De là ces belles paroles d'un ancien médecin : *Tanta est inter Deum, religionem et medicum connexio, ut sine Deo et religione, nullus exactus medicus esse queat.* — *Homines ad Deos nullâ re propius accedunt, quam salutem hominibus dando,* avait dit avant lui Cicéron.

Oui, Messieurs, l'idée de providence, d'harmonie, de force conservatrice et réparatrice, doit être l'idée mère de toute observation. S'il y a trouble dans les fonctions vitales, c'est que le mal a été introduit dans le monde et que la vie est une épreuve; s'il y a une médecine, c'est que *le Très-Haut a produit de la terre tout ce qui guérit*; s'il y a un médecin, c'est que Dieu a voulu que l'homme se dévouât aux hommes, *ses frères en douleur.*

Voilà pourquoi le médecin doit être doué de cette foi qui transporte les montagnes, de cette charité qui fait des miracles, comme le disait de Récamier le D<sup>r</sup> Gibert.

S'il ne doit pas avoir une confiance illimitée dans la puissance de son art, de moins ne doit-il jamais désespérer, puisque ce n'est pas lui qui guérit, et que c'est le secret de Dieu; mais il consultera à la fois les mouvements de la vie humaine qu'il a sous les yeux, et la Providence qui en règle toutes les lois. Il doit avoir de l'espérance dans son art pour relever le cœur et le courage de ses malades; et, comme pour lui l'homme n'est pas un simple mammifère, il aura cette bonté sympathique qui ranime les forces de la vie, et il se rappellera cette belle maxime que le ciel semble avoir mis dans le cœur de l'homme :

*Haud ignara mali, miseris succurrere disco.*

Puis, enfin, quand l'arrêt est définitivement prononcé, quand, malgré tous ses soins, toute son habileté, toute sa science, le médecin n'aura pu arrêter cette heure suprême que nous connais-



trons tous, *statutum est omnibus semel mori*, alors il s'inclinera devant les décrets éternels de la Providence, et il se consolera par cette pensée chrétienne, que la mort n'est pas l'anéantissement de notre nature, mais le terme de notre vie; que nos amis ne nous quittent pas, mais seulement qu'ils nous devancent; qu'ils ne sont pas saisis par la mort, mais qu'ils entrent dans l'éternité.

### § XXVII.

Telle est, en effet, la condition de l'homme ici-bas. « Telle est, pour me servir des expressions de saint Grégoire de Nazianze, la vie de nous autres mortels; tel est le jeu de la scène du monde; nous sortons du néant pour vivre, vivants, nous sommes détruits. Que sommes-nous? un songe inconstant, un fantôme qu'on ne peut saisir, le vol de l'oiseau qui passe, le vaisseau qui fuit sur la mer et ne laisse point de traces, la poussière, une vapeur, la rosée du matin, la fleur aujourd'hui naissante, aujourd'hui desséchée. »

Mais, soyez-en bien convaincus, Messieurs, arrivés à ce terme que nous croyons la fin de tout, nous ne mourons pas; nous sortons de ces tombeaux vivants, dans lesquels notre âme était retenue, pour entrer dans un autre séjour où tout va commencer pour ne finir jamais. Non, mourir, ce n'est pas cesser d'être; et la mort, que l'on appelle avec plus de raison cessation de la vie, arrive par la privation de communication entre le foyer subjectif et le foyer objectif.

« Allons, mon âme; disait Descartes sur son lit de mort, il y a longtemps que tu es captive, voici l'heure de sortir de prison; il faut souffrir la séparation de ton corps avec courage et avec joie. »

« La mort et la vie, avait aussi dit saint Grégoire, quoiqu'elles

paraissent deux choses opposées, communiquent entre elles et se remplacent l'une par l'autre. Je ne sais, ajoute-t-il, si cette séparation qui nous délivre des maux présents et nous conduit à une vie céleste devrait avoir le nom de mort. La seule mort véritable, c'est le péché, car il est la ruine de l'âme. »

Non, la mort ne consiste point dans la destruction des différents éléments de la vie humaine, elle est seulement le résultat de leur dissociation. Et, si la vie n'est pas le produit de la matière affectant telle ou telle forme, à plus forte raison l'âme pensante ne peut-elle être née de la vie organique. Elle existe primordialement en germe, pourquoi donc périrait-elle avec le corps qui ne l'a pas produite ? Or, il est certain qu'il ne peut l'avoir produite, puisque, pendant que la matière change continuellement, l'idéal persiste ; puisque, de la plus tendre enfance jusqu'à l'extrême vieillesse, nous sentons toujours en nous le même moi.

L'âme qui tend sans cesse vers l'infini, vers Dieu, principe, centre et but de notre vie, fait, dans la mort naturelle d'une vie à son terme, ce que fait l'enfant en sortant du sein maternel, elle rompt les liens qui la retenaient dans cette prison où elle ne peut plus vivre, et la mort naturelle, comme l'enfantement à terme, est un triomphe de la vie.

Ne semble-t-il pas, Messieurs, que Dieu ait voulu nous faire comprendre par là le mystère de la résurrection ?

Voyez cet enfant renfermé dans le sein de sa mère, c'est pour lui un petit monde ; mais cette existence dont chaque jour agrandit la sphère, n'est point la même que celle dont il jouira quand il aura vu la lumière. Elle ressemble, en quelque sorte, à celle d'un homme qui dort, car la vie animale est à peu près nulle. Presque toutes les portes, comme le dit Bichat, sont fermées chez lui aux sensations particulières, et elles ne s'ouvriront, pour les lui transmettre, que quand il aura vu le jour.

Mais alors va commencer pour l'enfant un nouveau mode d'existence ; de nouvelles lois vont présider à son développement. Le petit monde où il vivait est désormais mort pour lui, et une vie plus belle, une vie plus noble par l'amour et la liberté va briller à ses yeux.

Au lieu du sein maternel, au lieu de cette étroite prison où il était renfermé, le voilà libre dans le monde entier. Ce n'est plus neuf mois, mais de nombreuses années qu'il aura à vivre. Des rapports jusqu'alors inconnus vont s'établir entre lui et les corps environnants ; de nouvelles sensations et un monde nouveau d'idées vont se développer devant lui.

Cependant, il lui faudra encore mourir, ou plutôt renaître de nouveau, comme il est dit dans l'Écriture ; mais, de cette seconde mort sortira une vie plus belle encore, plus noble et plus délicieuse, car l'âme va rentrer définitivement dans l'unité universelle, c'est-à-dire dans le sein de la Divinité. Elle aura fait le dernier pas vers la béatitude et les perfections qu'elle avait pressenties. Or, le pressentiment, cet instinct divin, cette immortelle et céleste voix, nous fournit encore une preuve de l'immatérialité de l'âme.

## § XXVIII.

Si, effectivement, le pressentiment n'était qu'une conséquence physique de notre organisation, comment toute notre vie ne serait-elle qu'une longue aspiration, qu'un mouvement continu vers la félicité, vers la souveraine béatitude qui est Dieu en même temps qu'il est la perfection infinie ? Ah ! disait l'orateur romain, si l'âme n'apercevait rien dans l'avenir, si elle bornait à la courte durée de la vie toute l'étendue de ses pensées, elle ne voudrait jamais se fatiguer de tant de soins. Car, à quoi bon tant de vertus, pour arriver au néant ? Le pressentiment d'une vie

future est donc pour nous la garantie de sa réalité. Sans doute, il peut bien être défigurée par les passions et la sensualité, mais il se réveillera, croyez-le bien, dans certaines circonstances, par les stimulants généraux de la vie, qui sont la douleur et l'amour.

Ne nous plaignons donc pas, Messieurs, de la douleur et des souffrances, car c'est alors que l'homme, abattu dans sa faiblesse, se relève par les espérances et les promesses de la Divinité. La douleur, en effet, en secouant l'âme, l'arrache à l'engourdissement de la vie; elle fait naître en l'homme la véritable conscience de lui-même, et le conduit à un degré plus avancé de perfection. Elle lui découvre une autre vie, comme elle lui en avait montré l'entrée ici-bas. Voilà pourquoi la religion seule, en instruisant l'homme de sa condition véritable, en lui apprenant ce qu'il est, ce qu'il doit être, l'élève au-dessus de tous les événements. Elle sait qu'il y a beaucoup à pleurer, beaucoup à souffrir dans ce lieu d'exil, et elle dit : *Heureux ceux qui pleurent, heureux ceux qui souffrent*; et cette consolation s'est trouvée plus puissante qu'aucune autre.

Aussi Pascal disait-il : « La maladie est l'état naturel des chrétiens, parce qu'on est par là, comme on devrait toujours être, dans la souffrance des maux, dans la privation de tous les biens et de tous les plaisirs des sens, exempt de toutes les passions qui travaillent pendant tout le cours de la vie; sans ambition, sans avarice, dans l'attente continuelle de la mort. N'est-ce pas ainsi que les chrétiens devraient passer la vie? . . . C'est pourquoi, continue-t-il, je ne demande autre chose que de prier Dieu qu'il me fasse cette grâce. »

### § XXIX.

Quant à l'amour qui engendre la vie, qui l'entretient, l'exalte et l'accompagne pendant tout son cours, non-seulement il guide

les premiers pas du voyageur dans cette route épineuse, mais il donne à l'âme la force nécessaire pour supporter les sacrifices les plus poignants que Dieu exige de l'homme. C'est ainsi que la douleur d'avoir perdu ceux qui nous étaient chers, ouvre notre âme à la pensée de l'immortalité; notre amour les suit au-delà de la nuit du tombeau, et le doute de la survivance des âmes est à jamais banni de notre cœur.

Voilà, Messieurs, notre *Credo*. Sans doute, il ne ressemble guère à celui de ces esprits forts, de ces têtes pensantes, qui veulent affranchir l'esprit de l'homme du joug de la foi, pour émanciper les intelligences et abolir définitivement les superstitions, qui sourient avec dédain quand on parle de lois providentielles, de lois d'harmonie, de puissance conservatrice et réparatrice. Eh bien! soit. Libre à chacun de fermer les yeux à la clarté et à l'évidence de ces lois; libre à chacun de ne voir qu'attraction et qu'impulsion dans les phénomènes de la vie, d'attribuer uniquement à l'influence de la chaleur et de l'électricité le développement vital des végétaux et des animaux, aussi bien que la décomposition des êtres frappés de mort, et de chercher ainsi à mettre des idées à la place de ces croyances qui devraient rester immuables et entières; hélas! nous ne pourrions que les plaindre.

Voyez, en effet, s'ils ne sont pas à plaindre, ceux pour qui il n'y a dans la nature ni sagesse, ni Providence, ni harmonie, ni force conservatrice, ni volonté, ni but, puisqu'il leur manque le sens moral sans lequel ils ne pourront jamais comprendre tout ce qu'il y a de pur, de noble et d'élevé dans ces vérités réellement utiles, qui établissent dans le cœur de l'homme le règne de la vertu, et dans la société le règne de l'ordre.

Jetez les yeux autour de vous, et dites-nous s'ils sont heureux ceux qui, s'obstinant à ne pas faire dériver toutes les lois d'une loi première, immuable, éternelle, ou de la raison de Dieu, cherchent à substituer leur *influence* à celle de Dieu

même ; car, depuis que l'homme veut tout animer, tout créer seul, qu'a-t-il donc animé, que le désordre ; qu'a-t-il donc créé, que la mort ?

Quant à nous, Messieurs, qu'il nous soit permis de chercher à inculquer dans le cœur de nos fils, auxquels nous avons déjà transmis l'héritage de la vie, ces belles croyances qui nous semblent découler des vérités que nous nous sommes efforcés de développer dans ce travail, afin d'en faire des hommes d'ordre et de dévouement, et de leur inspirer de la sympathie pour tout ce qui est bon, pour tout ce qui est beau, pour tout ce qui est grand, convaincus que nous sommes que les fortes âmes ne s'engendrent qu'au sein d'une conviction religieuse profonde.

Et puissions-nous, sur le déclin de notre vie, dire au Seigneur avec le poète :

Alors le front chargé de guirlandes fanées,  
Tel qu'un vieil olivier parmi ses rejetons,  
Je verrai de mes fils les brillantes années  
Cacher mon front flétri sous leurs jeunes festons.

Alors j'entonnerai l'hymne de ma vieillesse,  
Et, convive enivré des vins de ta bonté,  
Je passerai la coupe aux mains de la jeunesse,  
Et je m'endormirai dans ma félicité.

---

# RAPPORT

SUR LES

## GRILLES MOBILES FUMIVORES

DE M. RAYMONDIÈRE.

---

Depuis le commencement de ce siècle, l'invention de Papin, rendue pratique par les travaux de James Watt, a pris une importance immense, accompli une œuvre dont on n'avait pas encore jusqu'alors soupçonné la possibilité, et est devenue l'aliment et le soutien de l'industrie. Le génie actif de l'homme en multiplie chaque jour les applications ; partout, dans nos villes, se meuvent des métiers, des tours, des machines, entraînés dans leurs mouvements par l'expansion de la vapeur ; ailleurs, cette vapeur chauffe, blanchit, produit des transformations chimiques. Cependant, auprès des avantages et de l'activité qu'en retire l'industrie, sont placés de grands inconvénients ; l'action délétère de la fumée, qui parut sans effet tant que les foyers furent peu nombreux, devient de nos jours d'une gravité croissante ; suspendue sur nos villes, elle y distille ses parcelles charbonneuses, se mêle à l'air que nous respirons, souille nos vêtements,

répand une teinte désagréable sur les monuments de nos villes , surtout dans les jours où l'atmosphère détendue ne supporte plus les gaz et les vapeurs qui lui sont étrangers.

Les gouvernements se sont émus de cet état de choses : on a imposé aux usines de Londres et de Paris, on demande à grands cris , aux magistrats des grandes villes de France , d'exiger de celles qui dépendent de leur autorité , la combustion complète de leur fumée.

Les propriétaires de ces établissements y doivent trouver un grand avantage : une économie de 10 pour cent sur la dépense de leur combustible ; pourtant, les informations que nous avons recueillies , nous ont appris qu'aucun appareil connu ne remplit les conditions imposées ; à Paris comme à Londres, des appareils très-complicqués et très-dispendieux ne satisfont ni leurs propriétaires , ni l'autorité qui en prescrit l'usage. A Paris, aujourd'hui , la plus grande partie des établissements consomment du coke pour obéir à l'arrêté préfectoral.

M. Wolski avait fait, sur cet objet, un travail publié dans nos Annales. Eh bien ! alors, l'auteur ne put conclure en faveur d'aucun des systèmes qu'il décrivait ; plus heureux que lui , nous pourrions arriver à une conclusion formelle. Nous emprunterons au travail de notre très-estimé collègue une partie des descriptions qui vont suivre ; nous y renverrons les personnes pour lesquelles le cadre restreint qui nous est imposé ne fournirait pas des explications suffisantes.

Expliquons d'abord la construction des fourneaux ordinaires : au devant de la grille, sont les portes de fer que le chauffeur doit ouvrir chaque fois qu'il jette dans son foyer une nouvelle charge de charbon ; la grille est composée de barreaux placés à la suite les uns des autres, laissant entre eux un vide suffisant pour le passage de l'air.

Au-delà de la grille est une sorte de petit mur de briques ré-



fractaires, haut de 10 à 12 centimètres, nommé l'autel, qui a pour utilité de séparer le foyer des conduits de la flamme et d'empêcher les parcelles de charbon d'y tomber et de les obstruer; ces conduits sont nommés les carnaux : ils circulent de différentes façons, au-dessous et autour des bouilleurs; après une course d'une certaine étendue, ils aboutissent à la cheminée où la flamme refroidie est rejetée dans l'atmosphère.

Ainsi, dans les fonctions de la vie animale, les aliments fournissent à nos organes la majeure partie de leurs principes régénérateurs au sortir de l'estomac, puis, suivant dans les intestins de longs circuits, ils laissent à l'organisme ce qu'ils contiennent encore d'utile à la vie.

De même, encore, qu'une mauvaise digestion fait perdre à l'économie beaucoup de matières assimilables, de même, aussi, les vices de construction des fourneaux et ceux de leur mode d'alimentation font qu'ils laissent échapper une partie des matières combustibles. Il convient donc d'examiner quelles sont les matières qui concourent à la production du feu : nous verrons ensuite quelles sont les mesures qu'on a tentées pour rendre leur combinaison complète. Cette étude nous conduira à la description de l'appareil de M. Raymondière.

Le combustible employé le plus fréquemment dans l'industrie, et dont nous aurons seulement à nous occuper, est la houille; l'agent de combustion, l'air atmosphérique.

La composition chimique des houilles diffère; elles contiennent :

75	à 95	pour cent de carbone,
3,33	à 5,23	— d'hydrogène,
2,50	à 16	— d'oxygène, d'azote et autres gaz, puis du soufre et des matières métalliques et terreuses.

L'air atmosphérique contient :

0,21 d'oxygène ,

0,79 d'azote.

La chaleur est produite par la combinaison de l'oxygène de l'air avec le carbone et l'hydrogène de la houille.

Cette combinaison est souvent imparfaite, et cette imperfection produit l'oxide de carbone, gaz combustible incolore, et la fumée.

Quand le chauffeur ouvre son fourneau pour y ajouter une nouvelle charge de combustible, on aperçoit une large nappe de charbon en ignition; la flamme s'élève légère et sans fumée; et si, par une ouverture de côté, on examine sa direction, on la voit emportée d'avant en arrière.

C'est le moment où le combustible donne le meilleur résultat; mais il se consume; il importe d'ajouter de nouveau charbon, car, si la couche incandescente devenait trop mince pour supporter le froid produit par une couche nouvelle, il en résulterait un grave inconvénient.

Une nouvelle charge de charbon est donc ajoutée, toujours inégale dans sa répartition, quelles que soient l'adresse et l'attention de celui qui la distribue; les passages de l'air, qui devraient alors être plus ouverts pour aider à la combustion de cette masse nouvelle, sont au contraire plus obstrués; la température du foyer s'abaisse, il laisse échapper une épaisse fumée.

A l'instant où la houille est saisie par l'action du feu, elle dégage tout d'abord son hydrogène bicarboné, chargé d'une grande quantité de parcelles de carbone, entraînées mécaniquement.

Les deux causes déjà indiquées, qui contribuent à ce que ces combustibles soient emportés sans avoir été brûlés, sont le refroidissement du foyer et l'insuffisance d'air.

L'oxygène apporté par le tirage a plus d'affinité pour l'hydro-

gène que pour le carbone, et, quand la flamme jaillit, elle laisse d'abord emporter le carbone combiné à son hydrogène sans qu'il ait été brûlé; or, le pouvoir calorifique du carbone étant, à poids égal, trois fois supérieur à celui de l'hydrogène, et qui est ainsi perdu pour le chauffage, était son plus précieux agent.

Maintenant que nous connaissons comment se produit la fumée des foyers où se brûle la houille, nous passerons à la description des appareils au moyen desquels on a tenté de la faire disparaître.

Ces appareils seront divisés en trois classes :

- 1° Ceux par qui la fumée est condensée;
- 2° Ceux par qui on la brûle par des moyens chimiques, tels que jets d'air ou de vapeur;
- 3° Agents mécaniques divers.

La cheminée de Humfrey Jeffrey est la première, et, nous croyons, la seule où l'on ait tenté de condenser la fumée; cette cheminée est double ou formée d'une série de cheminées accouplées; les deux sommets sont réunis par un canal de communication; dans la première, la fumée suit une direction ascensionnelle, et, dans le haut de la seconde, un filet d'eau froide, divisé en une infinité de gouttelettes, refroidit les produits de la combustion et les entraîne dans sa chute; on recueille dans un bassin d'eau le noir de fumée et tous les produits utiles arrachés ainsi à la volatilisation; dans les fabriques de cuivre, de zinc, de plomb, on recueille des métaux entraînés par les courants gazeux. Dans les fabriques de sulfate de soude, qui vomissent dans l'atmosphère des quantités considérables d'acide chlorhydrique gazeux qui vont s'abattre parfois à de grandes distances, on devrait neutraliser ainsi leurs émanations dangereuses.

Ce procédé et ceux de la 2<sup>e</sup> classe ne sont placés là que pour mémoire, puisqu'ils n'appartiennent pas à la même catégorie que celui dont nous avons à rendre compte; c'est pour-

quoi nous n'en donnerons qu'un aperçu, omettant même tout ce qui n'a pas eu la sanction d'une expérience de quelque durée.

Plusieurs appareils ont été présentés ayant pour système un jet d'air forcé sous la grille au moyen de ventilateurs; l'affluence de l'air servait à brûler la fumée, mais l'oxygène en excès à une haute température, dégradait les chaudières de fer; de plus, la résistance qui résultait du mouvement des ventilateurs absorbait une notable partie de la force motrice.

M. Fife, d'Edimbourg, a imaginé de faire arriver un filet de vapeur dans le cendrier; il excite un courant d'air très-actif; probablement, aussi, une partie de la vapeur d'eau se décompose sur les charbons incandescents et donne naissance à des gaz combustibles.

M. Ivison fait arriver son jet de vapeur au-dessus de la grille: suivant quelques expérimentateurs de ces procédés, la dépense de vapeur est supérieure à l'avantage qui peut résulter de son emploi.

On a fait deux fourneaux accouplés de telle sorte que, quand on charge l'un d'eux, la fumée qu'il produit va se brûler sur les charbons ardents du second, et *vice versa*.

Ce système a été simplifié par les grilles circulaires d'un de nos compatriotes; elles sont divisées en deux parties séparées par un autel; quand on doit charger un côté, on fait tourner la grille pour amener ce côté sur le devant; la fumée de la charge nouvelle est alors projetée sur le feu de la charge précédente.

Un inventeur prétendit faire arriver le charbon nouveau au-dessous de celui qui était enflammé; il a été fait sur ce système des foyers d'appartement, mais on n'a pu l'appliquer à de grands appareils.

Le procédé de Thompson a été expérimenté avec de grands soins par M. Debette, sous la direction de M. Combes, en 1844;

il consiste à faire arriver de l'air derrière l'autel, dans les carnaux. Si on ouvrait un regard ménagé pour en apprécier l'effet, on voyait, immédiatement après la charge, circuler une fumée épaisse; mais, dès qu'on ouvrait un accès à l'air extérieur, une flamme longue, brillante, succédait à l'obscurité, et la cheminée cessait à l'instant de vomir ses tourbillons de fumée. Pourquoi ce procédé, expérimenté et étudié par des hommes d'un haut mérite, n'a-t-il pas eu de suites? Parce que le soin constant d'ouvrir les ouvreaux immédiatement après la charge et de les refermer graduellement, à mesure qu'elle se consumait, devait être abandonné au chauffeur, et que nous verrons toutes les tentatives de ce genre disparaître de la pratique, quand il est nécessaire qu'ils soient desservis avec une exactitude continue et intelligente. D'autres procédés, qui passeront sous nos yeux, dans cette revue, ont été abandonnés par cette même cause.

M. Murray, de Londres, a inventé un moyen mécanique de régler l'admission de l'air dans les carnaux.

M. Pritchard, de Leeds, prit une patente pour un régulateur qui avait la même destination.

Ces deux inventions n'ont pu rendre pratique le procédé Thompson.

Abordons les appareils fumivores de la 3<sup>e</sup> classe, agissant par des moyens mécaniques: nous devons mentionner d'abord le procédé de James Watt, bien qu'il ne soit pas complexe, mais il ouvre la voie, la seule vraie voie qui a conduit au résultat désiré.

Après un essai abandonné, le savant écossais fit placer entre l'ouverture du foyer et sa grille, une plaque de fonte sur laquelle était d'abord déposé le charbon; quand la houille s'allumait, la fumée se brûlait sur les charbons en feu qui couvraient la grille; puis, quand elle était passée à l'état de coke, le chauffeur la repoussait sur la grille et plaçait la houille nouvelle sur sa plaque.

Cette méthode, très-efficace, est entachée du vice que nous avons signalé tout-à-l'heure, la nécessité de soins assidus de la part du chauffeur.

Il faut rapporter à ce système les grilles en escalier employées sur les locomotives ; la charge est placée sur le degré le plus élevé, en avant du foyer ; la fumée se brûle sur le feu ardent qui est placé sur les degrés inférieurs, et le mouvement de trépidation du véhicule fait tomber peu à peu les parcelles de charbon d'un degré sur un autre ; l'air afflue par les jours verticaux de la grille. Ce procédé n'est point applicable aux machines fixes.

M. Stanley, disent les Anglais ; M. Collier, en France, ont inventé un appareil appelé *Fire feeder*, *alimentateur du feu*, en Angleterre, et simplement *distributeur* en France. Une trémie laisse passer le charbon entre deux cylindres cannelés qui servent, en tournant, à le concasser et le laissent tomber sur un appareil rotatoire formé de deux roues portant chacune six palettes, animées d'une vitesse de 200 tours à la minute ; ces palettes lancent les parcelles de charbon dans le fourneau et les éparpillent au hasard et assez uniformément sur le feu. Cet appareil est fumivore, mais il a l'inconvénient de coûter fort cher, d'être souvent dérangé et d'exiger une notable dépense de force.

M. Juckes a fait la première grille mobile fumivore ; c'est une chaîne sans fin, dont les mailles sont formées des barreaux de la grille, articulés, roulant sur des galets ; elle est conduite par deux roues polygonales qui la tendent, et, par leur rotation, lui communiquent son mouvement de translation ; l'une de ces roues est en avant du foyer, en dehors, la seconde, au-delà de l'autel. La porte du foyer est remplacée par une trémie qui dépose sur la grille une couche de charbon dont l'épaisseur est réglée par l'élévation d'une vanne en tôle formant la paroi de cette trémie. L'autel est un tube de fer dans lequel circule l'eau de la chaudière ; il est

assez près de la grille pour arrêter au passage les parties de charbon non consumées.

Cet appareil est exploité en France par MM. Taillfer et C<sup>ie</sup>, dont il porte le nom.

« Suivant M. Combes, dit M. Wolski, le dégagement de la » fumée dans la combustion des houilles grasses peut être pré- » venue par l'usage des grilles mobiles ; de tous les appareils » de ce genre qui ont été proposés à notre connaissance, la » grille mobile patentée de Juckes nous paraît donner les meil- » leurs résultats. C'est un appareil fumivore par excellence. »

Or, cet appareil a été essayé dans plusieurs établissements de Paris et de notre ville, et il a été rejeté ; cela tient à des vices pratiques qui en rendent l'emploi dispendieux, et sujet à manquer. Je citerai surtout ces articulations nombreuses, marchant couvertes de cendres et exposées à la température d'un foyer ardent.

L'appareil Taillfer a servi de précurseur à celui de M. Raymondière, lequel nous semble appelé à le remplacer partout où on l'avait admis, car il a la faculté fumivore dans toute la perfection désirable et cela sans aucun des vices reprochés à ceux précédemment décrits.

Un bâti carré, en fonte, est monté sur quatre galets roulant sur un petit rail ; cette disposition permet de retirer tout l'appareil de la cavité du fourneau, quand il a besoin d'être nettoyé ou réparé ; parfois, aussi, il sert alternativement à deux chaudières ; et peut être ainsi transporté facilement de l'une à l'autre ; de chaque côté, et à la hauteur de la grille, sont deux vis en fonte dont la longueur est celle de la grille.

Deux autres vis de même longueur, mais d'un pas plus écarté, sont placées au-dessous et à la hauteur d'un second châssis. Un mouvement emprunté à la machine fait tourner les deux vis supérieures, lesquelles, par deux engrenages, donnent aux deux vis inférieures un mouvement d'une vitesse égale.

La grille est formée d'une série de barreaux reposant sur deux tringles; les extrémités de ces barreaux sont engagées entre les filets des deux vis supérieures; la rotation des vis entraîne tous ces barreaux d'un mouvement lent et uniforme d'avant en arrière; une trémie dépose le charbon sur le devant de cette grille mobile dont la marche l'entraîne dans le foyer; la paroi de cette trémie qui est du côté du foyer, forme une vanne au moyen de laquelle on règle l'épaisseur de la couche de combustible.

Dès que le charbon a dépassé la vanne, il s'allume; sa fumée, très-légère alors, va passant sur une large nappe de feu qui la consume entièrement, *entièrement, car aucune trace de fumée ne se laisse apercevoir au sommet de la cheminée, pendant tout le temps que fonctionne l'appareil*; entre la grille et l'autel, une large prise d'air vient agiter encore une fois, avant son entrée dans les carnaux, cette masse de gaz enflammés, afin que nulle parcelle de gaz combustible, tel que l'oxide de carbone, cette fumée invisible, n'échappe à la combustion.

Nous avons vu tous les barreaux animés d'un mouvement de translation horizontal, mais nous n'avons pas encore expliqué comment, arrivé au terme de sa course, chacun d'eux est ramené au-devant du foyer pour recommencer indéfiniment cette fonction.

Chacune des vis supérieures porte à son extrémité une came qui vient, en tournant, s'appuyer sur le barreau arrivé au terme de sa course et le forcer à descendre; les tringles qui supportent les barreaux sont interrompues à cet endroit.

Le barreau, détaché ainsi de la grille, tombe sur un châssis inférieur, ses deux bouts engagés dans les entrefflets des vis inférieures, lesquelles tournent en sens inverse des premières et le ramènent; une came semblable à celle qui a fait descendre



le barreau, le relève et le replace avec une exactitude merveilleuse, entre les filets de la vis supérieure.

Ce mécanisme, qui semble complexe, est d'une simplicité d'exécution extrême, d'une grande sûreté de fonction ; ses imperfections même servent à la sécurité du résultat, car ces vis brutes de fonte impriment aux barreaux, au lieu d'un mouvement bien uniforme, une marche accompagnée d'un tremblement qui dégage les escarbilles et les cendres d'entre les barreaux ; ainsi, le ringardage n'est plus nécessaire.

Dans les moments où la machine est arrêtée, le chauffeur fait avancer sa grille en tournant, à la main, une manivelle qui met en mouvement tout l'appareil. Nous même l'avons fait mouvoir en lui donnant une vitesse décuple de celle qu'il reçoit ordinairement de la machine ; il ne prend donc que le dixième de la force d'un homme à un moteur de quarante chevaux : ce n'est rien ou presque rien.

Quant au service, il n'est imposé au chauffeur d'autre soin que de remplir la trémie en évitant d'y jeter de trop gros morceaux ; là, point de cette température élevée comme on la ressent près des fourneaux ordinaires, point de cet excès de chaleur pendant qu'ils sont ouverts, ce qui rend l'emploi du chauffeur si dangereux dans les bateaux à vapeur, en raison de l'exigüité de l'espace.

Nous avons dit comment on pouvait sortir de place tout l'appareil en cas de réparation : sans cela même, il est facile de changer, pendant la marche, un barreau brûlé ou hors de service.

Ces barreaux sont aussi d'une construction nouvelle, due à M. Raymondière : leur épaisseur est divisée par un vide qui admet un double courant d'air.

C'est un perfectionnement qui subsiste indépendamment de l'em-



ploi de l'appareil fumivore ; il est avantageux pour les fourneaux ordinaires à grille fixe.

Pour conclure, Messieurs, ajoutons que plus de 1,200 brevets ou patentes ont été pris, pour objets de ce genre, en France et en Angleterre; que ce grand nombre fait comprendre la difficulté du problème par tous les efforts qui ont été faits pour le résoudre.

Votre Commission approuve complètement et dans toutes ses parties, l'appareil fumivore soumis à son examen : c'est, à sa connaissance, *ce qu'il a été fait de mieux jusqu'à ce jour* ; elle vous propose donc d'adresser à M. Raymondière les compliments que mérite son œuvre, demande l'impression de ce rapport et réclame, pour M. Raymondière, l'appui de la Société près de nos magistrats, afin que l'emploi d'un appareil aussi utile soit encouragé par leurs avis (1).

En terminant, votre Commission rappellera que l'article 40 de son règlement porte qu'il pourra être accordé, par la Société,

---

(1) A ce rapport est joint un certificat de M. Guillemet, qui affirme tout ce que nous avons expliqué des avantages de cet appareil, qu'il possède depuis six mois ; ce certificat constate une économie éprouvée de 10 pour cent sur le combustible ; la valeur de ce document, émanant d'un industriel aussi haut placé que M. Guillemet, confirme d'une manière victorieuse les détails de ce rapport.

*Copie du Certificat de M. Guillemet.*

Je certifie que la grille fumivore de M. Raymondière, que j'emploie depuis sept mois, est entièrement fumivore et qu'elle donne 10 pour cent d'économie sur les grilles ordinaires.

Nantes, le 4 mars 1857.

Signé FÉLIX GUILLEMET aîné,

*Filateur, sur les Ponts.*

des récompenses aux auteurs d'inventions importantes. Elle vous demande donc, à cette occasion, que vous veuillez bien renvoyer à la Commission des récompenses la question de décider s'il n'y aurait pas lieu de décerner, dans notre prochaine séance publique, une médaille d'argent à M. Raymondière.

Nantes, le 4 mars 1857.

F. HURTTE, J. VORUZ aîné, A. CALLAUD, *rapporteur*.

# LE CHATEAU D'AUX

EN 1794.

## RECTIFICATION HISTORIQUE

CONCERNANT LA RÉVOLUTION.

---

« On doit le dire à la décharge de la révolution :  
Les proscriptions et les assassinats qui l'ensanglantèrent,  
furent d'exécrables représailles contre  
d'exécrables assassinats. »

(LAMARTINE, *Histoire des Constituants*, tom. IV, p. 240.)

Il a paru, dans le 1<sup>er</sup> n° de la nouvelle *Revue de Bretagne et Vendée*, un article remarquable de critique littéraire sur les dernières poésies de M. Victor Hugo (*les Contemplations*). Cet article a pour auteur M. Edmond Biré, jeune avocat du Barreau de Nantes, qui, joignant l'utile à l'agréable, sait allier à la grave méditation des lois et aux travaux de la plaidoirie des goûts poétiques. Le chancelier L'Hôpital cultivait les muses en même temps qu'il servait l'État. Il y a temps pour tout quand on sait bien l'employer. Quoique les recherches historiques soient devenues l'objet principal et presque exclusif de nos études, nous n'avons pas moins goûté ce travail. Aussi, malgré notre incom-

pétence en fait de littérature proprement dite, nous lui donnons, pour ce qu'elle vaut, à peu près notre approbation. Il nous paraît être à la fois l'œuvre d'un homme d'esprit et d'un bon esprit, qui s'inspire de la saine tradition pour apprécier les écrits modernes. Mais si nous souscrivons presque en tout au corps de l'article, en tant que critique littéraire, nous faisons une réserve expresse sur le préambule qui est de l'histoire. Toutefois, avant de le soumettre à la discussion, il importe de le reproduire, pour rendre ensuite le lecteur lui-même juge de cette réserve.

« Quelque temps après la défaite des Vendéens à Savenay (décembre 1793), dit M. Biré, Carrier fit arrêter, aux portes mêmes de Nantes, à Bouguenais, sept ou huit cents paysans. Conduits au château d'Aux, ces malheureux furent fusillés sans autre forme de procès.

» Un jeune officier de l'armée républicaine fit d'inutiles efforts pour empêcher cette boucherie. Il refusa d'obtempérer aux ordres du proconsul et protesta énergiquement contre leur atrocité ; mais il ne put entraîner ses soldats, auxquels il laissa du moins tout l'odieux d'une pareille exécution. Lorsque Carrier apprit ces détails, il dit froidement : « Dès que je n'aurai plus de brigands à étouffer, on tuera les patriotes de la façon de ce monsieur-là. Pour la révolution, ils sont aussi dangereux que les autres. »

» Ce jeune et généreux patriote, qui entendait ses devoirs d'une autre façon que Carrier, était le capitaine Léopold Hugo, mort en 1828 lieutenant-général des armées du Roi (1). » (*Revue de Bretagne et Vendée*, 1<sup>re</sup> livraison de janvier 1857, p. 31.)

---

(1) Lieutenant-général en retraite, s'il vous plaît. Léopold Hugo était officier général depuis 1809, et les Bourbons brisèrent son épée pour avoir défendu Thionville, en 1814 et 1815, contre nos amis les ennemis prussiens. En s'exprimant comme il le fait, M. Biré donnerait indirectement à entendre que, pour être généreux dans la Révolution, il fallait receler le royalisme en puissance. Prouvons-lui qu'il n'en est rien.

Avant de procéder à la démonstration de toutes les erreurs renfermées dans ces quelques lignes, établissons bien la position que nous voulons prendre. Ce n'est point une leçon que nous prétendons administrer ; nous savons trop combien nous sommes faillible nous-même. Nous reconnaissons, en outre, l'entière bonne foi de l'auteur. M. Biré est un légiste habile et un lettré de bon aloi ; ce n'est pas un érudit de profession, un savant en *us*. Il a d'ailleurs la révolution trop en horreur, pour l'avoir jamais étudiée, quoiqu'elle l'ait tiré, lui ou les siens, comme tant d'autres ingrats, de la condition subalterne où les refoulait la vieille aristocratie. Il ignorait que le général Léopold Hugo, père de l'illustre poète, eût laissé des *Mémoires* imprimés, lesquels se trouvent même, par parenthèse, à la Bibliothèque publique de cette ville, et où est raconté le fait en question, mais d'une tout autre manière. Dès-lors, il ne les a pas consultés ; il s'est borné à recourir à *la Commune et la Milice de Nantes*, par Mellinet, qui place seulement dans la bouche de Carrier les paroles susdites qu'il n'a jamais prononcées (tom. VIII, p. 392), et surtout au livre illustré de M. Pître Chevalier, dont voici le texte :

« Reposons enfin nos yeux sur les hommes de cœur qui osèrent lever la tête quand chacun était à plat ventre, et quand toute tête

---

La scène se passe à Paris, en décembre 1820 : « Dernièrement, je venais de soutenir ardemment, en présence de mon père, mes opinions vendéennes. Mon père m'a écouté parler en silence, puis il s'est tourné vers le général L\*\*\* qui était là, et il lui a dit : « Laissez faire le temps. L'enfant est de l'opinion de sa mère, l'homme sera de l'opinion de son père. » (*Littérature et philosophie mêlées, par Vict. Hugo, de l'Académie française, p. 131 ; Paris, Charpentier, 1841, in-12.*)

On le voit : le général Hugo n'est pas seulement mort en vieux soldat de la République, il a été prophète, car tel père, tel fils, et ce n'est pas un petit honneur pour la démocratie que de compter dans ses rangs le plus grand poète des temps modernes.

qui s'élevait ainsi tombait sous le couperet du Tarquin de Nantes. Citons d'abord un noble nom, si glorieux aujourd'hui, celui de l'officier républicain Hugo, père de notre grand poète. Carrier avait ordonné de massacrer, au château d'Aux, sept ou huit cents paysans de Bouguenais, qui venaient de déposer les armes sous la promesse d'une amnistie. Le jeune Hugo défend à ses soldats d'obéir au proconsul. Moins héroïques que lui, ses soldats n'osent jouer ainsi leurs têtes. Il proteste, il lutte contre eux, et ne se retire que devant la force, en disant : « Vous n'êtes plus mes soldats, vous êtes les soldats de Carrier ! » — « Quand je n'aurai plus de brigands à étouffer, s'écrie le représentant à cette nouvelle, je fusillerais les patriotes de la façon de ce monsieur-là. Ils sont aussi dangereux que les autres. » Si Carrier avait eu le temps d'exécuter cette menace, la France perdait Victor Hugo. » (*Bretagne et Vendée, histoire de la Révolution dans l'Ouest*, pag. 520-21 ; Paris, Coquebert, 184, gr. in-8.)

Ainsi, d'après M. Chevalier, suivi par M. Biré, il s'agit d'une boucherie de sept ou huit cents paysans, exécutés sans jugement au château d'Aux, par l'ordre de Carrier, quelque temps après la bataille de Savenay, en décembre 1793. La chose est présentée avec une naïve désinvolture comme indubitable. Commençons par poser en fait que, de tout cela, il n'y a pas un mot d'exact ; et, tout en nous associant de cœur au juste regret exprimé pour la France, si elle eût perdu Victor Hugo, constatons qu'il n'a pas le moindre fondement. Le général, son père, ne courut risque de la vie que de la part des ennemis de la révolution, en Vendée, où il fut blessé grièvement à deux reprises (1) : D'abord, au lieu

---

(1) « Touché dans mes habits par dix-sept coups de mitraille et par une balle qui m'avait fracassé le pied dans toute sa longueur, on ne m'emporta sur Vihiers qu'au moment où l'ennemi s'en rendait maître : c'était ma seconde blessure depuis le commencement de la guerre. » (*Mémoires du général Hugo*, tom. 1<sup>er</sup>, p. 15 ; Paris, Ladvocat, 1823, 3 vol. in-8.)

de sept ou huit cents paysans fusillés sans autre forme de procès (1), il n'y en eût réellement que 209, qui furent fusillés, il est vrai, mais après avoir été jugés; non par l'ordre de Carrier, qui n'était plus à Nantes depuis longtemps, mais par celui des chefs militaires qui les avaient arrêtés en représailles d'horribles assassinats commis précédemment; non quelque temps après la bataille de Savenay, en décembre 1793, mais les 13 et 14 germinal an II, correspondant aux 2 et 3 avril 1794. Cette date est parfaitement connue; elle est restée gravée dans les souvenirs du pays. Elle est d'ailleurs inscrite sur une plaque d'ardoise, incrustée au pied de la croix du cimetière de Bouguenais, où on lit :  
**AUX VICTIMES DE LA RELIGION ET DE LA ROYAUTE IMMOLEES EN  
AVRIL 1794.**

On sait que le château d'Aux ou d'O, nommé aussi la Hibaudière, est situé commune de Saint-Jean-de-Boiseau, dans une magnifique et forte position sur la Loire. Un camp y fut établi dans le courant de 1793, par suite de l'insurrection de la Vendée, à l'effet de couvrir la belle fonderie nationale d'Indret, particulièrement affectée au service de l'artillerie de la marine (2),

---

(1) En 1816, du temps de Cardaillac, le *Carrier blanc*, ce n'était que 400 victimes. Voir n° V des *pièces justificatives*, la relation de la cérémonie funèbre qui eut lieu à cette époque à Bouguenais. Quelques années après, M. le vicomte Walsh lui-même les réduisait, d'après le général Hugo, à 270, dans ses *Lettres vendéennes* (xli<sup>e</sup>). Depuis lors, c'est 7 ou 800. Pour peu que la progression continuât, on ne sait où elle s'arrêterait. Il est temps de ramener ces dernières exagérations au chiffre mathématique du jugement, 209, qui n'est déjà que trop cruel. Voir n° II des *pièces*.

(2) « La commodité du transport fit établir une fonderie royale de canons à Indret en 1778. Ils étaient fondus pleins et ensuite forés par un moulin à eau construit sur la Loire. Un Anglais était directeur de cette fonderie; le Gouvernement lui payait 27,000 liv. de traitement par an, avec



et d'en faire un centre d'opérations militaires contre les insurgés du pays de Rais. L'adjudant-major Hugo, l'un de ces anciens sous-officiers qui portaient déjà le bâton de maréchal de France dans leurs gibernes, depuis que la révolution avait ouvert la carrière aux talents et au courage, chez le peuple du monde le plus apte à tout par son éducation et son caractère, l'adjudant-major Hugo fut chargé, à son retour de la Vendée, où il avait reçu deux blessures, de retrancher ce camp et de le mettre à l'abri d'un coup de main. Bientôt après il y remplit les fonctions de chef d'état-major. La garnison qui l'occupait était composée de la légion Nantaise, du 77<sup>e</sup> régiment ci-devant La Marek ; du 8<sup>e</sup> bataillon du Bas-Rhin, des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> bataillons de Paris, du 25<sup>e</sup> de la Charante-Inférieure, du 13<sup>e</sup> bataillon de Seine-et-Oise, du 3<sup>e</sup> des Côtes-du-Nord et du 8<sup>e</sup> de la Seine-Inférieure. La cavalerie consistait uniquement dans les grenadiers du 8<sup>e</sup> du Bas-Rhin, et l'artillerie était desservie par le même corps et par des canonniers détachés d'Indret. Il y avait aussi un noyau de réfugiés du pays, hommes très-ardents pour la plupart, trop ardents même, tels que Beilver, de Bouaye, par exemple, qui servaient principalement de guides dans les expéditions (1). Ainsi presque toute

---

promesse de 200,000 liv. à la perfection de l'ouvrage. Cet établissement coûte au roi deux à trois millions. » (*Continuation inédite de l'Histoire de Nantes*, de Travers, par Proust, doyen de la Chambre des Comptes de Bretagne ; ms. appartenant à M. Bizeul, de Blain.)

« Cette fonderie, établie en 1778, dans la rivière de Nantes, pour le service de la marine, est une des plus intéressantes manufactures du royaume, tant par son objet que par ses moyens. » (*Étrennes Nantaises pour 1792*, pag. 66 ; Nantes, Despilly, in-18.)

(1) Voir le *Mémoire pour Joseph Beilver, maréchal des logis des guides de l'armée de l'Ouest, adressé à la Convention nationale et à tous les républicains français*, rédigé par Léonard Leblois, défenseur officieux. Nantes, Hérault, an III républicain, in-4<sup>e</sup> de 25 pages.

cette force militaire se composait de volontaires nationaux , de ces intrépides et sublimes volontaires de 92 , qu'a burinés le ciseau de Rude , parmi lesquels on comptait beaucoup de pères de famille , qui avaient abandonné femmes et enfants pour la patrie (1).

• Tel était alors l'état de la guerre dans notre arrondissement , dit le général Hugo lui-même dans ses *Mémoires* , que , quoiqu'il ne s'y trouvât intérieurement aucune troupe ennemie à poste fixe , on ne pouvait y risquer ni ordonnances , ni petits détachements , sans les exposer à une destruction complète. Depuis longtemps on ne faisait plus de prisonniers d'un côté ni de l'autre ; partout on combattait pour vaincre ou pour mourir.

» L'arrondissement du château d'O concourait aux opérations des arrondissements voisins ; on marchait de différents points sur les rassemblements ennemis , et , dans ces opérations , il fallait une exactitude mathématique , sans quoi le premier déta-

---

(1) Le chef-d'œuvre de ce grand artiste , et peut-être le chef-d'œuvre de la statuaire française au dix-neuvième siècle , est cet admirable *Départ des volontaires de 92* , sculpté sur un des piliers de l'arc de triomphe de l'Étoile , à Paris. La Marseillaise , les ailes étendues , les cheveux épars , les bras éperdûment levés , s'écrie : *Aux armes , citoyens !* Les guerriers de tout âge marchent à la frontière , qu'elle montre de la pointe de son glaive. A l'électrisant refrain de l'hymne révolutionnaire , qui emporte les défenseurs de la République , se mêlent le cliquetis des armes , le hennissement des chevaux et le frissonnement des étendards. On sent , en voyant cette composition , que le cœur de la patrie tout entière battait dans le cœur de chacun.

Entre tous les exemples de dévouement dont fourmille cette époque héroïque , le plus mémorable peut-être fut donné par un vieillard de 74 ans , Louis Gautret , de Clisson , qui partit comme volontaire portedrapeau dans le second bataillon de Nantes. Fait prisonnier par les Espagnols , il finit sa vie à Burgos. Honneur à ce vétéran de 92 !

chement arrivé courait risque d'être anéanti avant la jonction des autres. » (tom. 1<sup>er</sup>, p. 21.)

Le bonheur avait couronné toutes les tentatives qui avaient eu lieu jusque-là, lorsqu'une expédition, composée de forces insuffisantes, sous le commandement du capitaine Mercadier, du 12<sup>e</sup> bataillon de Paris, eut l'issue la plus funeste. Ce détachement, qui était fort de deux cents hommes seulement, ayant été dirigé sur Vue, par l'ordre du général en chef Vimeux, pour rouvrir les communications avec Paimbœuf, fut taillé en pièces, et il eut même été totalement anéanti, sans l'avis officieux d'un paysan patriote de Saint-Jean-de-Boiseau, donné au camp. Une autre colonne, formée à la hâte, des gardes rassemblés, se porta aussitôt, par les traverses, à son secours, et parvint à en sauver les débris, réduits à soixante-dix hommes. « Le capitaine Mercadier, tous ses officiers et cent vingt-trois sous-officiers et soldats, avaient été tués ou pris. Un bruit, que rien n'a encore démenti, ajoute le général Hugo, courut que ce malheureux capitaine et le lieutenant Lévêque avaient été martyrisés dans Rouans. » (pag. 33).

On comprend quelle exaspération et quels affreux désirs de vengeance devaient laisser au cœur de camarades survivants de pareilles mutilations. Un autre fait servira encore à les expliquer ; il me vient de bonne source, je le tiens de mon père, qui, lui aussi, quoique fonctionnaire civil, portait alors les armes pour la République. Dans une sortie faite du côté de Saint-Fulgent, par la garnison de Montaigu-Vendée, un peloton, qui était quelque peu engagé dans les terres, rencontra, sur le chemin de Puygreffier, le cadavre d'un soldat républicain qu'on reconnut. Il avait le ventre brûlé par un brasier éteint, et le corps, examiné avec soin, ne présenta aucune autre blessure grave. Telle était la barbarie des traitements exercés par les paysans sur les prisonniers, surtout par ceux de la basse

Vendée , plus féroces encore que les autres (1) , que les républicains se tuaient eux-mêmes pour ne pas tomber vivants entre leurs mains. C'est ainsi que les deux braves généraux Haxo et Moulin se brûlèrent la cervelle , pour échapper à une extrémité qu'ils jugeaient pire que la mort (2).

---

(1) M<sup>me</sup> de la Rochejacquin le reconnaît elle-même dans ses *Mémoires* : « Les révoltés du district de Machecoul eurent encore de plus grands succès, dit-elle, mais ils en usèrent pour faire des atrocités, etc. » (Chap. iv.) C'étaient les dignes héritiers des Bas-Poitevins, qui s'écriaient, en 1622, dans leur chant catholique populaire sur la déconfiture de Soubise et de ses gens, dans l'île de Ré :

Vertu Dé ! la grand boucherie  
Que lan fut fat dan in journeau !  
Y cré que pu de quatre mille  
Furant guery de tou lour mau.  
Vive le Ré, netre ben sire !  
O n'en fut jamez in itau.

Quond y ontondy la huée  
Et la chasse dos parpailaux (huguenots),  
Y ve pris ma gronde cougnée  
Et lez fandez quem' naviaux.  
Vive le Ré, etc.

*La gente Poitevin'rie, tot de nouvea rencontrée, divisie in beacot de peces, 2<sup>e</sup> part., pag. 36. A Poeters, pre Jon Fleurea, amprimour et librère, 1660, pet. in-12.*

(2) Enthousiasmée de ces traits, la Convention décréta qu'il serait élevé à Tiffauges un monument à la mémoire du général Moulia, et que les noms d'Haxo et de Moulin seraient placés en tête d'une colonne de marbre, élevée dans le Panthéon, avec cette inscription : ILS SE DONNÈRENT LA MORT, POUR NE PAS TOMBER ENTRE LES MAINS DES BRIGANDS.

Le frère aîné de Moulin devint ensuite l'un des cinq directeurs de la République française. — Haxo, au rapport d'Aubertin, citait souvent ces vers philanthropiques du chantre de la Pharsale :

..... *Unica belli*  
*Premia civilis, victis donare salutem.* (LUCAN.)

« On peut avancer, dit à ce sujet un autre témoin oculaire, le général Aubertin, dont les *Mémoires* ont été publiés sous la Restauration, avec ceux de son confrère d'armes Hugo, ce qui impliquerait plutôt de l'atténuation que de l'exagération de leur part; on peut avancer avec certitude, que les actes de cruauté exercés dans cette guerre, par le parti vendéen, surpassent ceux commis par le parti républicain (nous n'entendons parler ici que des troupes). Les deux partis avaient cela de commun, qu'ils mettaient à mort leurs prisonniers; mais les soldats républicains ne faisaient usage que de leurs armes pour ces exécutions, qu'on leur commandait légalement, si l'on peut toutefois employer cette expression; tandis que les Vendéens torturaient souvent leurs prisonniers de la manière la plus affreuse. Pour des hommes que leur profession habitue à braver la mort sur le champ de bataille, le supplice de la fusillade n'est rien; mais une souffrance prolongée, les terribles angoisses d'une longue et cruelle agonie, voilà ce que chaque soldat de l'armée républicaine avait à redouter. Combien d'officiers, de chefs, de généraux même, se sont donné la mort volontairement, plutôt que de tomber entre les mains des Vendéens. Presque tous avaient un *pistolet* destiné à cette fin; ils le portaient constamment sur eux, et se tenaient prêts à en faire usage.

» On a beaucoup calomnié les troupes républicaines; on a exagéré les excès qu'elles ont commis. Nous ne voulons pas atténuer ces excès; ils ont été nombreux et bien condamnables. Mais le soldat n'a-t-il pas été excité et entraîné par l'exemple de ses adversaires? . . . Si les chefs républicains se décidèrent à mettre à mort leurs prisonniers, ce ne fut que par représailles, et parce que Charette, le premier, leur en avait donné le funeste et terrible exemple. (Voir *Pièces justificatives*, n° I.) Les paysans vendéens, naguère doux, humains, hospitaliers, étaient devenus encore plus féroces que leur général. Ils exerçaient sur les pri-

sonniers tombés entre leurs mains, tous les genres de torture avant de les fusiller. » (Pag. 121, 122 et 168.)

L'illustre général Kléber, racontant la campagne de l'armée de Mayence dans ces mêmes parages, dit à son tour, avec l'accent de tristesse que devait éprouver un cœur français : « Je ne pus m'empêcher de gémir sur le sort de ces infortunés habitants qui, de paisibles citoyens qu'ils étaient, égarés et fanatisés par leurs prêtres, devinrent autant de forcenés altérés du sang humain, et qui, repoussant d'une main rebelle les bienfaits qu'un nouvel ordre de choses venait leur offrir, couraient à leur ruine et à leur destruction certaine. » (SAVARY, *Guerres des vendéens et des chouans contre la République*, tom. II, p. 140.)

Mais ce n'était pas seulement à subir les longs et cruels supplices des anciens martyrs, que les républicains étaient exposés avec les Vendéens ; sortaient-ils seuls ou en petit nombre de leurs retranchements, ils couraient risque d'être tués par un ennemi caché dans les broussailles, sans pouvoir du moins disputer et vendre leur vie. Nous avons connu un réfugié de Montaigu qui fut manqué d'un coup de feu, en prenant l'air dans l'avenue du château d'Aux. S'avançaient-ils dans les terres ou même sur une route, ils périssaient livrés par les femmes et les enfants fanatisés, qui les signalaient aux rebelles sans qu'ils s'en aperçussent, ou trompés par les apparences. Ils rencontraient, en effet, des paysans qui paraissaient s'occuper d'agriculture ; ils les prenaient pour des cultivateurs, et c'étaient souvent des assassins. C'est ainsi qu'eut lieu le plus horrible meurtre de guet-apens dont les annales du fanatisme religieux et de l'égarément politique puissent faire mention.

« Un paysan de Sion travaillait dans les terres voisines de la route de Rennes, et tenait caché près de lui un fusil chargé à balles. Un soldat convalescent d'un coup de feu reçu à l'armée du Rhin, allait se rétablir chez son père, et malgré tous

les conseils de ne pas dépasser l'escorte de la diligence, s'en était séparé à la vue de son village: le paysan le voyant venir, s'embusqua, l'ajusta et l'étend sans vie. A peine le vit-il en cet état qu'il courut avec sa femme pour dépouiller sa victime: un portefeuille contenant une feuille de route et un havresac mal garni forment le seul butin qu'elle leur présenta. L'escorte de la diligence ayant paru presque aussitôt après cet assassinat, le paysan et sa femme se sauvèrent, et on ne put les rejoindre, parce que les troupes ne pouvaient s'attacher à leur poursuite. Rendus chez eux, un voisin leur lut la feuille de route, et ils y reconnurent le nom et le signalement de leur fils unique. Alors la mère se précipita sur un couteau, et le père, dans un égal désespoir, alla lui-même se livrer à la justice.» (*Ibid.* p. 54.)

Au récit du général Hugo, joignons le témoignage d'un écrivain royaliste, ancien vicaire-général de Luçon, émigré, depuis évêque d'Orléans. Il vient de s'agir d'un fils, il s'agit maintenant d'un maître.

« Les habitants non royalistes qui avaient quitté la Vendée, y rentrèrent en grand nombre (1796). A cette occasion, il arriva près de moi une bien triste aventure. Un propriétaire des environs de la Roche-Servière, voulant rentrer, avait fait donner l'ordre à ses fermiers de venir à Nantes chercher ses effets sur sept ou huit charrettes: il accompagna lui-même, à cheval, ce convoi assez nombreux. Pendant tout le voyage, il ne cessait de parcourir cette ligne de charriots, insultant les pauvres Vendéens et leur reprochant, avec les expressions les plus injurieuses, l'inutilité de leur insurrection. Pendant deux jours, les paysans ne répondirent rien à ces odieuses provocations: arrivés au milieu du Bocage, ces insultes continuant toujours, les fermiers prièrent leur maître de cesser ses propos injurieux. Il n'en tint aucun compte et redoubla encore ses invectives. Elles irritèrent enfin ces cœurs vendéens, et tous ces hommes

se rapprochant spontanément du républicain : « Monsieur notre maître, lui crièrent-ils, ne badinez pas davantage ! » Celui-ci aurait dû comprendre toute l'indignation qui brillait dans leurs regards et en redouter les suites. Loin de là, il se mit en colère et s'emporta en menaces : « Le temps est venu, leur oria-t-il, où vous allez payer votre révolte. » Alors les paysans l'entourrent, lui ordonnent de descendre de cheval : il refuse, on le renverse. « Faites votre acte de contrition, lui dirent-ils. » Et après lui en avoir donné le temps, sans lui dire une parole, ils l'assommèrent.

» Ce ne fut pas le seul événement de ce genre ; bien d'autres provocations semblables eurent les mêmes suites, et on en vit surtout des exemples pendant la fausse paix de la Jaunaie. Les bleus s'introduisaient alors isolément dans la Vendée, et contre les articles du traité de paix, pour y piller et rançonner les fermes où ils ne trouvaient que des femmes ; celles-ci allaient avertir les Vendéens, qui accouraient, assommaient les bleus et les enterraient. Il est mort de cette manière près de huit cents soldats républicains. » (*Mémoires de M<sup>r</sup> Brumault de Beauregard, évêque d'Orléans, tom. II, p. 134-36 ; Poitiers, Saurin, 1842, 2 vol. in-12.*)

Nous laissons de côté ce qui est invraisemblable dans le récit du prêtre réfractaire, telles que les provocations alléguées, pour nous borner au fait : *assommer*, au nombre : *huit cents soldats républicains*, et à l'époque : *après la paix de la Jaunaie*. Qu'était-ce donc pendant la guerre, grand Dieu ! Ah ! certes l'humanité en gémit, mais il y avait de quoi sortir des gonds. Les atrocités multipliées des chefs et paysans vendéens, jointes à leur perfidie, provoquèrent la terrible représaille dont le récit va suivre. Nous l'empruntons encore textuellement aux *Mémoires* du général Hugo, nous bornant à rectifier ses souvenirs au moyen de quelques notes.



« Tous les détachements qui se rendaient du château d'O à Nantes par la traverse qui passe sous Bouquenay (Bouguenais), étaient ordinairement attaqués par les habitants de cette commune. Notre cavalerie ayant souffert dans l'une de ces attaques, l'officier supérieur qui commandait la colonne dont elle faisait partie, se retira ; mais au lieu de rentrer au château, il revint de nuit sur Bouquenay, y prit 270 hommes et 22 jeunes filles qu'il nous amena le lendemain. Les écuries, les granges et les greniers, furent remplis de ces malheureux. Les jeunes filles furent déposées dans une chapelle : leur âge était de quinze à vingt-quatre ans. Tel était encore à cette époque l'état de cette affreuse guerre, qu'on ne tombait entre les mains de son ennemi que pour y recevoir la mort. Muscar, commandant du poste (1), embarrassé de ce douloureux trophée, demanda des instructions sur la conduite à tenir dans la circonstance. On lui répondit de garder les prisonniers, et qu'on allait lui envoyer des juges pour examiner leur conduite. Mais, avant l'arrivée de ce tribunal, des ordres nous parvinrent de jeter beaucoup de petites colonnes dans la campagne, et je me trouvai presque seul dans le château, avec un grand nombre de malheureux qui ne se firent remarquer que par leur douce résignation. Je leur parlais du désir que j'avais de les voir libres, mais tranquilles et livrés

---

(1) Il était, à la révolution, fourrier dans le régiment de Vivarais. « C'était, dit le général Aubertin, un officier d'une grande intelligence et d'une bravoure éprouvée. Dans une rencontre, il reçut un coup de feu qui le perça de part en part. On a vu ce chef, nommé quelques années après au commandement de la place d'Ostende, repousser avec succès un corps anglais qui venait de débarquer pour surprendre ce poste important. Muscar fit trois cents prisonniers en cette occasion. » (*Mémoires, etc.*, p. 144, et *Victoires et conquêtes, etc.*, tom. VIII, p. 288.)

à la culture de leurs terres. Je leur peignais tous les maux qu'une conduite hostile devait nécessairement attirer sur leurs cantons, et tous me promettaient de suivre mes conseils, s'ils avaient le bonheur d'échapper au malheur qui les menaçait.

» Quelques détachements rentrèrent et nous amenèrent un tribunal spécial nommé à Nantes pour juger nos prisonniers (1).

---

(1) Le tribunal qui jugea ces malheureux n'avait point été nommé spécialement à Nantes, comme le supposait le général qui, stationnant au château d'Aux, n'était pas bien informé de ce qui se passait ailleurs. C'était la Commission militaire révolutionnaire, établie au Mans le 24 frimaire an II (14 décembre 1793), par les représentants du peuple Bourbotte, L. Turreau et Prieur de la Marne; ainsi, Carrier n'y était pour rien. Après y avoir siégé quelques jours, elle avait suivi l'armée victorieuse et était venue à Nantes, le 9 nivôse (29 décembre). Au mois d'avril 1794, époque où elle se transporta au château d'Aux, elle avait pour président François Bignon, nom qui est assez connu en cette ville; pour juges, Elzéar Aude, Louis-François-Antoine Chanterelle et Pierre Wolff; et, pour accusateur public, David Vaugeois, dont le frère, si nous ne nous trompons, présidait, sous l'Empire, le tribunal criminel du département de Sambre-et-Meuse, séant à Namur. Le registre des jugements rendus par cette Commission existe au greffe du tribunal de Nantes; les noms, âges, qualités et demeures des prévenus y sont inscrits; les réquisitoires de l'accusateur public y sont même quelquefois consignés en entier, précédant le dispositif du jugement. La plupart des pièces des procédures instruites, tant par elle que par le tribunal révolutionnaire du département, etc., sauf les pièces du procès du général Charette, qui ont été soustraites, sont également conservées. Tous les noms des habitants de Bouguenais, jugés les 13 et 14 germinal an II, sont d'ailleurs reproduits dans le *Dictionnaire des condamnés à mort*, de Prud'homme, preuve que si la répression fut terrible, elle eut lieu régulièrement. Cette affaire fut une des dernières que jugea la Commission militaire révolutionnaire établie au Mans; le décret du 19 floréal (8 mai), rendu sur le rapport de Couthon, étant venu mettre fin, un mois après, aux Commissions et tribunaux révolutionnaires particuliers des départements et près les armées.

A l'opinion qui régnait parmi ses membres, nous nous attendîmes tous à ne leur voir prononcer que la peine capitale. Mes fréquents entretiens avec ces prisonniers m'avaient inspiré pour eux un intérêt que leur simplicité et leurs promesses n'avaient fait qu'accroître. J'osai, au jour du jugement, me présenter devant le tribunal, non pour les défendre, on ne me l'eût point permis, mais pour demander qu'au lieu de les condamner à la mort, on les envoyât travailler dans les mines de l'intérieur de la France, jusqu'à la pacification qui ne pouvait tarder. Le tribunal m'écouta sans m'interrompre, et son président me répondit que rien n'autorisait les juges à prendre sur eux cette mesure de clémence.

» Je vis donc, après quelques courtes questions de pure forme, condamner ces 270 infortunés à la peine terrible à laquelle ils s'attendaient : on les conduisit à la mort par petites troupes, ils la reçurent avec calme, à côté des fosses ouvertes pour les recevoir. J'ai beaucoup fait la guerre, j'ai parcouru de vastes champs de bataille, jamais rien ne m'a tant frappé que le massacre de ces victimes de l'opinion et du fanatisme (1).

» A peine ces malheureux furent-ils condamnés, que le tribunal reçut ordre de retourner à Nantes. Le président pria Muscar de faire juger les jeunes filles par une commission militaire ; et cet officier, désirant les sauver, me nomma, quoique bien jeune

---

(1) Nous croyons qu'il y a erreur sur leur nombre véritable, de la part du général Hugo, de même qu'il écrit inexactement Bouquenay pour Bouguenais. En tout cas, il ne fut amené devant la Commission militaire et jugé par elle que 210 hommes, et comme l'un d'entre eux (n° 46), enfant de 13 ans, fut renvoyé, c'est à 209 qu'il faut borner le chiffre des victimes, au lieu de 270 ; ce qui concorde parfaitement avec le nombre exprimé dans la lettre du municipal Delormeau, rapportée n° III des pièces justificatives.

encore, pour présider ce tribunal, certain que je ne démentirais pas les sentiments d'humanité qu'il me connaissait. Il n'osa point influencer la nomination des autres membres, mais il me pria de tout faire pour les apitoyer sur les infortunées dont le sort était remis entre nos mains.

» Un vieux sous-lieutenant du 13<sup>e</sup> de Seine-et-Oise, nommé Fleury, s'il m'en souvient bien, homme sombre et taciturne, devant opiner le premier, je craignis que sa voix n'influencât défavorablement les autres juges, et je crus, avant de la lui demander, devoir, après la rentrée des prévenues dans la chapelle, représenter au tribunal qu'il était bien pénible pour des militaires, d'être appelés à prononcer sur le sort de malheureuses victimes de la guerre; qu'il l'était plus encore quand les jugements devaient tomber sur des jeunes filles qui ne pouvaient avoir pris aucune part aux hostilités; sur des infortunées qui toutes versaient déjà des larmes de sang par suite des événements affreux dont nous venions d'être témoins, et dont elles ne pouvaient douter, puisque tous les feux meurtriers avaient retenti jusqu'à elles. J'engageai les juges à bien se recueillir, à ne chercher aucun modèle de conduite, et à prononcer d'après leur cœur.

» Alors ce vieil officier, que je craignais tant, dit à haute voix et sans sortir de son caractère : « Je me suis fait militaire » pour combattre des hommes et non pour assassiner des femmes. Je vote la mise en liberté des vingt-deux prévenues, et leur renvoi immédiat chez elles. »

» Cette opinion, qui m'aurait précipité dans les bras du brave homme si j'avais osé le faire, fut appuyée de suite par un lieutenant de la légion nantaise qui le suivit, et bientôt une heureuse unanimité ouvrit les portes de la chapelle à ces enfants tous à genoux; à ce jeune troupeau qui aujourd'hui

peut-être entretient encore de ses terreurs et de sa joie inespérée la nombreuse postérité qui doit en être issue.

» Muscar vint alors remercier le tribunal de sa généreuse conduite, et nous exprimer ses regrets que les 270 prisonniers qui venaient de périr n'eussent pas été soumis à un arrêt aussi doux que le nôtre. Cependant, qui le croirait, des hommes prévenus ou mal informés ont fait planer sur ce brave officier l'accusation d'avoir lui-même nommé le tribunal à qui Bouquenay doit sa dépopulation (1). »

Des récits fantastiques de MM. Pître Chevalier et Biré, démentis par le témoignage irrécusable du général Hugo qu'ils mettent en scène, dans un péril imaginaire, — témoignage confirmé par les pièces justificatives qui vont suivre, — nous tirerons cette moralité à l'usage de tous les gens de bonne foi : La révolution est un drame très compliqué, sur lequel le der-

---

(1) Une lettre écrite de la Hibandière, le 7 germinal an II (27 mars 1794), vient confirmer le témoignage d'humanité rendu à son chef par le général Hugo :

*Le commandant Muscar au général Vimeux.*

J'ai dans les prisons douze brigandes condamnées à mort. Il y a dans ce nombre des mères qui ont des enfants à la mamelle; c'est ce qui m'a fait suspendre l'exécution de leur jugement. J'ai consulté, sur la conduite que j'avais à tenir, les représentants du peuple; ils ne m'ont pas encore répondu. Il est cependant urgent de tirer ces femmes de cette cruelle situation, etc.

MUSCAR.

D'après Savary, qui rapporte cette pièce, Muscar parvint à sauver ces malheureuses femmes, condamnées par nous ne savons quel tribunal, ni à quelle époque. (*Guerres des vendéens et des chouans contre la République*, t. III, p. 316-17.)

nier mot, n'est point dit, notamment en ce qui concerne l'Ouest de la France. Il faut bien se garder, quand on en parle, de ne pas prendre des erreurs et souvent des mensonges pour la vérité. Par ce fait, on peut juger de la plupart des autres qui sont présentés à l'avenant. Cet article, du reste, n'est qu'un extrait d'un ouvrage considérable, entrepris en commun avec notre ami M. Benjamin Fillon, dans lequel on s'efforcera de tirer cette vérité du puits où l'a plongée l'esprit de parti. Encore un peu de temps, et il paraîtra sous ce titre : **LA RÉPUBLIQUE ET LA VENDÉE.** — *Histoire de la Révolution dans l'Ouest de la France, précédée d'un Essai sur le principe, l'origine et le but social de la guerre civile de la Vendée*, avec cette épigraphe qui était celle de l'historien de Thou : *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat*, ne rien oser dire de faux, et ne rien craindre dire de vrai.

DUGAST-MATIFIEUX.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

### N° I.

#### **Initiative du meurtre prise par Charette.**

A l'appui de ce que dit le général Aubertin, les faits ne manqueraient pas, depuis les massacres de Machecoul jusqu'à l'assassinat du curé de la Rabatelière; mais on se bornera à cet extrait plus spécial d'un livre curieux et rare, quoique récent.

• Lors de la prise de Noirmoutiers, par Charette, le 12 octobre 1793, l'entrée du général vendéen dans la ville fut signalée par le massacre des militaires qui étaient à l'hôpital. Ces malheureux furent arrachés de leurs lits, et cruellement mis à mort.... Les soldats du bataillon de la Manche, tant ceux qui avaient déposé les armes à la *Fosse*, que ceux pris dans le château, furent incarcérés.... Charette somma Wieland de se rendre. Qu'eût fait l'infortuné commandant, sans vivres, sans munitions, avec moins de cent hommes découragés, contre une armée victorieuse et forte de près de dix mille hommes. Il accepta les conditions qui lui furent imposées, et s'estima fort heureux de sauver sa vie et celle de sa troupe. Hélas! il était loin de prévoir que telle était l'aveugle fureur des deux armées, que la guerre se faisait à mort, que le soldat désarmé était égorgé sans pitié, et que la promesse que lui faisait Charette d'épargner ses malheureux compagnons, n'était qu'un sursis à leur exécution.

• On ne peut disconvenir que Charette ne mérite une place

dans le souvenir de la postérité : néanmoins, il est permis sans injustice, de douter que ce soit celle qui lui est assignée par ses partisans exaltés. Il montra sans doute l'intelligence du genre de guerre qu'il avait adopté ; il fit preuve de courage, d'activité et d'une persévérance qui étonna ses ennemis ; mais, soit qu'il fut persuadé que le massacre des républicains imposait à son armée la nécessité de se défendre contre de justes vengeances, soit par l'effet d'un caractère naturellement inhumain, il se livra fréquemment à de sanglantes représailles, qui n'avaient pas même le mérite de l'utilité. S'il ne semblait pas toujours les autoriser hautement, elles n'en avaient pas moins lieu par ses ordres secrets.

» Maître de l'île depuis deux jours, désireux de porter promptement ses armes ailleurs, et de profiter de l'espèce de terreur que la prise de Noirmoutier avait répandue parmi les républicains, il s'était empressé d'y rétablir l'ordre, d'y créer de nouvelles autorités, et n'avait témoigné, en quoi que ce soit, l'intention de violer la capitulation accordée aux vaincus. Il s'efforçait même de leur montrer une bienveillance qui faisait espérer, qu'à l'exemple du brave et généreux Bonchamp, il rendrait la liberté aux prisonniers, et les renverrait sur parole de ne jamais servir contre l'armée royale. Mais le troisième jour on fut bien détrompé : tous, à l'exception de Wieland (c'est ce qui le fit condamner à mort plus tard), furent conduits à Bouin. On leur adjoignit plusieurs habitants, des pères de famille, des femmes et des enfants. Là ils furent livrés à Pajot qui commandait alors cette ville, homme que son caractère abject et féroce n'a que trop fait connaître pendant cette horrible guerre, et dont, sans doute, Charette avait fait choix pour l'exécution de ses ordres sanguinaires.

» Pajot fit fusiller tous les volontaires du bataillon de la Manche, au nombre de cent quatre-vingts, et quelques habitants



de Noirmoutier , parmi lesquels se trouvait François Richer (frère d'Edouard , notre ancien collègue). Cet intrépide jeune homme , tombé entre les mains des royalistes , à la *Fosse* , était parvenu à s'en échapper. Il arriva dans un village , y prit les habits d'un paysan , et accourut à la ville , pour y exciter la garnison et les habitants à se défendre. Il y fut repris , emprisonné , et de là conduit à Bouin. Avant de lui porter le coup fatal , on lui proposa de crier *vive le roi !* et de prendre parti dans l'armée royale. « Non , répondit-il , mon père est mort en républicain , je veux mourir comme lui. *Vive la République !* Fusillez-moi , voilà dix francs pour ceux qui sont chargés de mon exécution ; je les prie de bien m'ajuster. » On ne lui fit pas longtemps attendre le trépas , et il le reçut avec une fermeté digne d'un meilleur sort. Puisque la justice commande un tribut d'éloges pour les belles actions dans les deux partis , ce trait héroïque doit être le moins oublié. La mort de Richer fils ne le cède en rien à celle de son valeureux père , et tous deux ont des droits à notre admiration et à nos regrets.

» La Convention nationale rendit un décret , par lequel elle déclara adopter les enfants Richer ; mais il n'y eût qu'Edouard , l'un d'eux , qui tira quelque avantage de cette disposition. Il fut élevé à l'école de Saint-Cyr. » (*Mémoires laissés à mon fils* , par François Piet. Noirmoutier , de l'impr. de l'auteur , 1806 , in-4° , livre IV , pag. 520-522). Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque publique de Nantes. L'exemplaire est un des seize publiés , nombre auquel l'auteur-imprimeur en borna le tirage. Il vient d'y être déposé , dix ans après sa mort , conformément à ses dispositions testamentaires.

N° II.

**Jugement des habitants de Bouguenais.**

*Séance du 13 germinal, 2<sup>e</sup> année républicaine (2 avril 1794).*

Ont été amenés devant la Commission militaire révolutionnaire établie au Mans, à la suite des armées réunies de l'Ouest et des côtes de Brest, actuellement séante à Nantes, les nommés :

- 1 Jean Guérin, âgé de 42 ans, natif des Couëts, commune de Bouguenais, district de Nantes.
- 2 Jean-Pierre Bertaud, âgé de 35 ans, natif de Bouguenais, etc.
- 3 Jean Moreau, âgé de 62 ans, etc.
- 4 Jean Le Sage, âgé de 42 ans, natif de la Bouvre, etc.
- 5 Pierre Rousseau, âgé de 59 ans, natif de Bouguenais, etc.
- 6 Louis Pontchâteau, âgé de 36 ans, natif de la Frenay, etc.
- 7 Jean Touzé, âgé de 59 ans, etc.
- 8 Jean Blinaut, âgé de 49 ans, etc.
- 9 Jean Bouteiller, âgé de 72 ans, natif de la Bouguinière, district de Nantes.
- 10 Mathurin Touzé, âgé de 36 ans, natif de la Coudray, etc.
- 11 Jacques Bondru, âgé de 60 ans, natif de la Bouguinière, etc.
- 12 Jacques Saurin, âgé de 39 ans, natif de la Girardery, etc.
- 13 Jean Vieux, âgé de 38 ans, natif de la Frenay, commune de Bouguenais, etc.
- 14 Barthélémy Tremar, âgé de 55 ans, natif de la Frenay, etc.
- 15 Olivier Gobin, âgé de 65 ans, natif de la Frenay, etc.
- 16 Jean Tenay, âgé de 40 ans, natif de Bouguenais.
- 17 Jean Lardière, âgé de 60 ans, etc.
- 18 Laurent Blanchard, âgé de 60 ans, natif de la Bouvre, etc.
- 19 Julien Aigront, âgé de . . . , natif de la Bouvre, etc.
- 20 Pierre Girart, âgé de 45 ans, natif de la Bouvre, etc.
- 21 Simon Hervé, âgé de 67 ans, etc.
- 22 François Olive, âgé de 48 ans, natif de Baudrois, commune de Bouguenais, etc.
- 23 Pierre Massu, âgé de 26 ans, etc.
- 24 Jean Martinet, âgé de 66 ans, etc.
- 25 Jean Bernard, âgé de 55 ans, etc.
- 26 Jean Lesage, âgé de 46 ans, etc.

- 27 Guillaume Madras, âgé de 38 ans, etc.
- 28 Julien Lévêque, âgé de 67 ans, etc.
- 29 Pierre Doreau, âgé de 53 ans, etc.
- 30 Guillaume Trouvel, âgé de 59 ans, etc.
- 31 Honoré Baudry, âgé de 46 ans, etc.
- 32 François Loirault, âgé de 41 ans, etc.
- 33 Joseph Touzeau, âgé de 35 ans, etc.
- 34 Jean Beautru, âgé de 56 ans, etc.
- 35 Pierre Chensut, âgé de 25 ans, etc.
- 36 Pierre Rousseau, âgé de 46 ans, etc.
- 37 Hyacinthe Coupry, âgé de 67 ans, etc.
- 38 Mathurin Frinchet, âgé de 59 ans, etc.
- 39 Jean Corbineau, âgé de 56 ans, natif de la Hariodière, etc.
- 40 Clément Loirat, âgé de 48 ans, etc.
- 41 Jean Herdot, âgé de 15 ans, etc. (1)
- 42 Jean Babonneau, âgé de 18 ans, etc.
- 43 François Touzé, âgé de 18 ans, etc.
- 44 Jean Bonnaeu, âgé de 39 ans, etc.
- 45 Mathurin Bertaud, âgé de 43 ans, etc.
- 46 Jean Loirent, âgé de 13 ans, renvoyé.
- 47 Joseph Bouillé, âgé de 42 ans, etc.
- 48 François Blanchard, âgé de 27 ans, etc.
- 49 André Breau, âgé de 40 ans, etc.
- 50 Jean Piesseau, âgé de 18 ans, etc.
- 51 Pierre Lesage, âgé de 70 ans, etc.
- 52 Pierre Pessard, âgé de 70 ans, etc.

---

(1) Une pareille condamnation, que nous qualifions hautement d'atroce, sans parler de plusieurs autres contre des jeunes gens de 18 ans et des vieillards de 78, 76 et 75 ans, prouve la nécessité, si bien comprise par Robespierre et ses amis, de supprimer les tribunaux et commissions révolutionnaires des départements, qui abusaient ainsi des pouvoirs qu'ils tenaient de quelques représentants du peuple, en évoquant au tribunal de Paris tous les délits politiques. C'était élever la justice criminelle à la hauteur de la révolution et la rendre digne d'elle. Il faut, disait Saint-Just, que les hommes révolutionnaires soient des Romains et non pas des Tartares. Voir *l'Histoire parlementaire* de MM. Buchez et Roux-Lavergne, tom. xxxiii, p. 23, etc.

- 53 Isaac Tessier, âgé de 29 ans, etc.
- 54 François David, âgé de 46 ans, etc.
- 55 Pierre Gauthier, âgé de . . . , etc.
- 56 Noël Fortuneau, âgé de 58 ans, etc.
- 57 Guillaume Nory, âgé de 57 ans, etc.
- 58 Pierre Bureau, âgé de 44 ans, etc.
- 59 Jean David, âgé de 51 ans, etc.
- 60 Mathurin Loiraud, âgé de 70 ans, etc.
- 61 Pierre Robert, âgé de 60 ans.
- 62 André Florisson, âgé de 75 ans, etc.
- 63 Louis Chauvet, âgé de 25 ans, etc.
- 64 Charles Robertot, âgé de 19 ans, etc.
- 65 Mathurin Lesage, âgé de 75 ans, etc.
- 66 Michel Burot, âgé de 18 ans, etc.
- 67 Louis Elino, âgé de 70 ans, etc.
- 68 Nicolas Piesseau, âgé de 43 ans, etc.
- 69 Pierre Corbineau, âgé de 38 ans, etc.
- 70 Jean Neveu, âgé de 52 ans, etc.
- 71 Pierre Jeanneau, âgé de 72 ans, etc.
- 72 Guillaume Lesage, âgé de 40 ans, etc.
- 73 Hervé Tournery, âgé de 47 ans, etc.
- 74 Maurice Graton, âgé de 41 ans, etc.
- 75 Simon Houssaye, âgé de 18 ans, etc.
- 76 Jacques Boudot, âgé de . . . , etc.
- 77 Julien Clergeau, âgé de . . . , etc.
- 78 Julien Touzé, âgé de . . . , etc.
- 79 Pierre Boudot, âgé de . . . , etc.
- 80 Julien Loiraut, âgé de . . . , etc.
- 81 Antoine Pister, âgé de 40 ans, etc.
- 82 Jacques Angebott, âgé de 51 ans, etc.
- 83 Jacques Loussot, âgé de 30 ans, etc.
- 84 Pierre Orrient, . . . . . , etc.
- 85 Pierre Guérin, 45 ans, etc.
- 86 François Blanchard, 18 ans, etc.
- 87 Bastien Moyard, 50 ans, etc.
- 88 Louis Clergeau, 70 ans, etc.
- 89 Jacques Guérin, 75 ans, etc.
- 90 Olivier Soulas, 65 ans, etc.

- 91 Pierre Tartru, 25 ans.
- 92 Jacques Baudru, . . . . ., etc.
- 93 Nicolas Bertaud, 72 ans, etc.
- 94 Pierre Lesguiere, . . . . ., etc.
- 95 Jean Giron, 58 ans, etc.
- 96 Pierre Pelletier, 27 ans, etc.
- 97 François Dupont, 50 ans, etc.
- 98 Louis Maret, 27 ans, etc.
- 99 Marc Maillard, 60 ans, etc.
- 100 Simon-Jacques Beautreux, 27 ans, etc.
- 101 Pierre Aurioux, . . . . ., etc.

*Séance du 13 germinal, de relevée.*

Ont été amenés devant ladite Commission, les nommés :

- 102 Jacques Boudot, 60 ans, etc. (ou Boudaud, ci-devant procureur fiscal à Bouguenais).
- 103 Jacques-René Boudot, 35 ans, etc. (fils du précédent).
- 104 Julien Touzet, 54 ans, etc.
- 105 Pierre Brochard, 58 ans, etc.
- 106 Quentin Garnier, 54 ans, etc.
- 107 Jean Billou, 72 ans, etc.
- 108 Renault Renoizet, 65 ans, etc.
- 109 Pierre Gauthier, 40 ans, etc.
- 110 Julien Viot, 68 ans, etc.
- 111 Pierre Dillon, 17 ans, etc.
- 112 Pierre Guillou, 44 ans, etc.
- 113 Pierre Bichon, 50 ans, etc.
- 114 Jean Mocart, 75 ans, etc.
- 115 René Cossart, 59 ans, etc.
- 116 André Heurtin, 26 ans, etc.
- 117 Simon Povereau, 55 ans, etc.
- 118 Louis Moreau, 27 ans, etc.
- 119 Jean Lesage, 48 ans, etc.
- 120 Pierre Richon, 28 ans, etc.
- 121 Simon Ingrand, 78 ans, etc.
- 122 Jean Dutel, 44 ans, etc.
- 123 Pierre de Launay, 76 ans, etc.

- 124 Jean Bertrand, 41 ans, etc.
- 125 Mathurin Bertrand, 26 ans, etc.
- 126 Mathurin Bonssaist, 32 ans, etc.
- 127 François Fortuneau, 26 ans, etc.
- 128 Pierre Mosnier, 34 ans, etc.
- 129 Joseph Maillard, 58 ans, etc.
- 130 Pierre Guérin, 33 ans, etc.
- 131 Pierre Leroy, 67 ans, etc.
- 132 Mathurin Rousseau, 60 ans, etc.
- 133 Pierre Durel, 39 ans, etc.
- 134 Mathurin Bureau, 56 ans, etc.
- 135 Pierre Maillard, 40 ans, etc.
- 136 André Brisson, 52 ans, etc.
- 137 Pierre Salmon, 52 ans, etc.
- 138 Jacques Visenot, 40 ans, etc.
- 139 Jacques Fortuneau, 48 ans, etc.
- 140 Pierre Vinet, 36 ans, etc.
- 141 Pierre Moidon, 45 ans, etc.
- 142 Mathurin Rousseau, 63 ans, etc.
- 143 Jean Monnier, 32 ans, etc.
- 144 Antoine Mocart, 35 ans, etc.
- 145 Pierre Liamart, 30 ans, etc.
- 146 André Moidon, 34 ans, etc.
- 147 Bastien Moidon, 34 ans, etc.
- 148 Jean Roquet, 38 ans, etc.
- 149 André Launay, 45 ans, etc.
- 150 Jean Brisson, 45 ans, etc.
- 151 Pierre Liotté, 25 ans, etc.
- 152 Jean Lucas, 35 ans, etc.

La Commission militaire révolutionnaire, après avoir entendu les accusés dans leurs interrogatoires et défenses verbales, ensemble l'accusateur militaire ouï dans ses conclusions, déclare les dénommés ci-dessus atteints et convaincus d'avoir porté les armes contre la République, dans l'armée des rebelles; en conséquence, les condamne à la peine de mort, conformément à la loi du 19 mars dernier, ordonne qu'à la diligence de l'accusateur militaire, le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures,

et que leurs biens sont acquis et consacrés au profit de la République. Fait en l'audience publique, le jour et au que dessus, où présidait Bignon, et assistaient Wolff, Chanterelle et Aude, juges, et ont signé :

BIGNON, faisant les fonctions de président ; WOLFF, juge ; AUDE, juge ; CHANTERELLE, juge ; David VAUGEOIS, accusateur militaire ; LE CAMUS, greffier.

*Séance du 14 germinal, 2<sup>e</sup> année républicaine. (3 avril 1794.)*

Ont été amenés devant la Commission militaire révolutionnaire, les nommés :

- 153 Julien Clergeot, 45 ans, natif de Bouguenais, district de Nantes.
- 154 Julien Noiroto, 45 ans, etc.
- 155 Julien Barthélemy, 26 ans, natif de Vertou, district de Nantes.
- 156 Jean de Launay, 50 ans, natif de Bouguenais, etc.
- 157 Jean Maret, 47 ans, etc.
- 158 Mathurin Lucas, 45 ans, etc.
- 159 Mathurin Noizel, 35 ans, etc.
- 160 Joseph Couard, 45 ans, etc.
- 161 René Thoumurot, 48 ans, etc.
- 162 Guillaume Orderenau, 45 ans, etc.
- 163 Lucas Bachelier, 65 ans, etc.
- 164 Pierre Ayes, 50 ans, etc.
- 165 Pierre Lesage, 45 ans, etc.
- 166 Jean Bureau, 36 ans, etc.
- 167 François Bernard, 45 ans, natif de Cambog, district de Nantes.
- 168 Pierre Saurin, 54 ans, natif de la Chevrolière, district de Machecoul.
- 169 Jean Leroy, 60 ans, natif de Château-Thébaud, district de Clisson.
- 170 Hyacinthe Lucas, 45 ans, natif de Bouguenais, etc.
- 171 Pierre Briand, 45 ans, etc.
- 172 Jacques Rehoteau, 85 ans, natif de Lortet, district de Savenay.
- 173 Pierre Bantre, 30 ans, natif de Bouguenais, etc.
- 174 Maurice Arrieux, 33 ans, etc.
- 175 Pierre Goussau, 28 ans, etc.
- 176 Jean Bertaud, 26 ans, etc.

- 177 Pierre Saurin, 17 ans, etc.
- 178 Olivier Soula, 25 ans, etc.
- 179 Pierre Clergeot, 27 ans, etc.
- 180 Mathurin Rousseau, 26 ans, etc.
- 181 Pierre Landrin, 17 ans, etc.
- 182 Joseph Orderneau, 33 ans, etc.
- 183 Jean Landrin, 24 ans, etc.
- 184 Pierre Orieux, 56 ans, etc.
- 185 Pierre Guillet, 40 ans, etc.
- 186 Pierre Duteil, 31 ans, etc.
- 187 Julien Rousseau, 54 ans, etc.
- 188 René Buot, 44 ans, etc.
- 189 Jean Landrin, 55 ans, etc.
- 190 Pierre Moreau, 37 ans, etc.
- 191 Blaise Lemerle, 54 ans.
- 192 René Olive, 32 ans, natif de Vertou, domicilié à Bouguenais, etc.
- 193 Pierre Morisseau, 41 ans, natif de Pont-Saint-Martin, district de Nantes.
- 194 Jacques Guerrain, 52 ans, natif de Bouguenais, etc.
- 195 François Chiffargo, 64 ans, natif de Flayat, demeurant à Bouguenais.
- 196 Thomas Ganel, 55 ans, natif de Bouguenais, etc.
- 197 Olivier Leger, 42 ans, etc.
- 198 René Prault, 52 ans, etc.
- 199 Jean Egron, 49 ans, etc.
- 200 Jean David, 65 ans, etc.
- 201 Pierre Liotet, 52 ans, etc.
- 202 Jacques de Launay, 42 ans, etc.
- 203 Charles Berthaud, 38 ans, etc.
- 204 Mathurin Léan, 34 ans, etc.
- 205 Jean Rousseau, 36 ans, etc.
- 206 François Donnèau, 40 ans, etc.
- 207 Pierre Amand, 28 ans, etc.
- 208 Jean Aabin, 27 ans, etc.
- 209 Jean Brochard, 18 ans, etc.
- 210 Pierre Bertrand, 25 ans, etc.

La Commission militaire, après avoir entendu les accusés dans



leurs interrogatoires et défenses verbales, l'accusateur militaire ouï dans ses conclusions, déclare les dénommés ci-dessus atteints et convaincus d'avoir porté les armes contre la République, dans l'armée des rebelles; en conséquence, leur applique la loi du dix-neuf mars dernier, et les condamne à la peine de mort énoncée dans ledit article, déclare leurs biens acquis et confisqués au profit de la République; ordonne qu'à la diligence de l'accusateur militaire, le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures, et que copie du présent sera envoyé au Ministre de la guerre, à l'administration des domaines nationaux et à la régie nationale de l'enregistrement et des domaines. Fait en l'audience publique, où présidait Bignon et assistaient Wolff, Chanterelle et Aude, juges de ladite Commission, les jour et an que dessus, et ont signé :

BIGNON, faisant les fonctions de président; WOLFF, juge; CHANTERELLE, juge; AUDE, juge; David VAUGEOIS, accusateur militaire; LE CAMUS, greffier.

*(Registre des jugements rendus par la Commission militaire révolutionnaire établie au Mans le 24 frimaire an II, et finie le 1<sup>er</sup> messidor même année, pag. 165-81, conservé au greffe du Tribunal de première instance de Nantes.)*

### N° III.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Nantes, le 6 brumaire, 3<sup>e</sup> année républicaine (27 octobre 1794).

Citoyens membres du comité de surveillance de la Société populaire de Nantes, c'est pour vous faire part de l'injustice rendue à deux cents et quelques individus de la commune de Bouguenais, tous pris chez eux, à leurs travaux, de la part de la troupe du château d'O, qui les avait engagés de les suivre, en leur disant que leur municipalité allait se trouver au château, pour leur donner des certificats de civisme. Nous eûmes un

mandement de la Commission militaire, de nous trouver au château avec eux ; pour donner quelques renseignements sur les détenus. Sitôt que nous voulûmes dire quelque chose, on nous fit la défense de ne rien dire, et même de plus, un instant après être arrivés, de neuf que nous étions, la Commission militaire fit incarcérer six de mes collègues, qui l'ont été neuf jours. Le jugement qu'elle a rendu à ces individus a été d'en prendre les noms, âges et demeures ; et, de là, ils ont été envoyés par quinze à la fusillade. Salut et fraternité.

Votre concitoyen JEAN-BAPTISTE DELORMEAU, notable de la commune de Bouguenais.

*(Original communiqué par M. Bizeul, de Blain.)*

Il y a à observer sur cette lettre, qui renferme d'ailleurs des détails vrais, qu'elle a été écrite à une époque de réaction, où on ne se faisait pas faute des imputations les plus odieuses, et qu'elle émane d'un homme qui s'était constitué comme une sorte de dénonciateur des républicains (il existe plusieurs autres lettres de lui analogues). Cette double circonstance l'infirmé dans tout ce qui ne concorde pas avec le récit du général Hugo et les autres pièces justificatives. Il est, en effet, impossible d'expliquer par la trahison, ce qui fut le simple résultat d'une razzia pratiquée dans la commune, pour y extirper le brigandage quotidien, exercé sur la force armée et les patriotes de Nantes. Les habitants de Bouguenais n'étaient pas assez fous, à cette époque d'acharnement réciproque, pour se rendre au château d'Aux, chercher des certificats de civisme, s'ils n'y eussent été contraints. La municipalité réfugiée à Nantes, n'avait été appelée que pour indiquer ceux qui n'avaient pas pris parti dans l'insurrection. Voilà ce qui nous paraît être la vérité, tout en reconnaissant que ces jugements, ou plutôt

*fournées*, sont bien plus propres à compromettre une bonne cause qu'à la servir. *Bona bonis*, les bonnes causes par les bons moyens.

N° IV.

**Jugement de la Municipalité de Bouguenais.**

*Séance du 19 germinal, 2<sup>e</sup> année républicaine (8 avril 1794).*

AU NOM DE LA LOI.

La Commission militaire révolutionnaire s'est transportée à la maison d'arrêt du Sanitat, où est détenue une partie de la municipalité de Bouguenais, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre eux, par l'accusateur militaire de ladite Commission, en date du 13 présent mois, pour avoir signé et donné des certificats de civisme à des particuliers de Bouguenais, jugés à mort par la Commission, comme ayant servi parmi les brigands.

La Commission militaire, après avoir entendu son accusateur, et le rapport qu'il lui a fait que, d'après les recherches et renseignements pris sur ladite municipalité, il résulte qu'il y a plus de négligence dans leur conduite, que d'intention de nuire à la chose publique, en délivrant des passeports et certificats de civisme à des individus qu'ils avaient perdus de vue depuis plus de treize mois, et prenant en considération leur civisme, et la délibération de ladite commune, séante à Nantes, en date du 3 nivôse, par laquelle elle expose que les habitants n'étant pas tranquilles, et se trouvant même en état d'insurrection, elle déclare nuis les certificats délivrés jusqu'à ce jour ;

En conséquence de toutes les raisons ci-dessus, et de la détention de ladite municipalité, depuis le 13 du présent mois, ordonne que les citoyens Clergand, maire ; Augustin-Alexis

Gorgette, agent national; Mathurin Assailly, Jean Lefèvre, officiers municipaux; Joseph Normand, Julien Oréneau, notables de la commune de Bouguenais, réfugiés à Nantes depuis treize mois, seront sur le champ mis en liberté, leur détention étant suffisante pour les punir de la négligence qu'ils ont apportée dans leurs fonctions, en délivrant des certificats de civisme à des personnes qu'ils avaient quittées depuis longtemps.

Fait et donné en l'audience publique, tenue les jours et au que dessus, en la maison d'arrêt du Sanitat, où présidait Bignon, etc.

(Pag. 187-88 du *Registre des jugements de la Commission*).

#### N° V.

#### **Cérémonie funèbre célébrée à Bouguenais, en 1816.**

« Au mois d'avril 1794, un grand nombre d'habitants de Bouguenais, défendant la cause du roi, furent arrêtés par les soldats républicains et conduits au château d'Aux, qui était alors occupé par un poste de 12 à 15 cents hommes. Ils y furent fusillés et enterrés dans six fosses, placées en dehors et à une petite portée de fusil des murs du parc.

» Les parents de ces malheureuses victimes ont demandé et obtenu de M. le préfet (Brosses) la permission de transporter leurs restes dans le cimetière, et de leur rendre les derniers devoirs. Le préfet, ne pouvant s'y transporter lui-même, a délégué un conseiller de préfecture, M. Dufort, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, pour assister à cette religieuse cérémonie, et le jour a été fixé au 15 mai.

» Le 14, on a extrait les ossements. Les corps avaient été enterrés par des gens du pays, requis à cet effet par les troupes républicaines. Ils étaient rangés en une seule couche dans chaque

fosse. Les os étaient tout-à-fait décharnés , l'odeur très-faible , et l'exhumation s'est faite sans aucun accident. Les ossements ont été déposés en un tas , couvert d'une tente , et une garde y a passé la nuit.

» Le 15 au matin, on a chargé les ossements dans quatre tombereaux. Le convoi s'est mis en marche à dix heures et est arrivé à midi dans l'église de Bouguenais. Il était escorté par un détachement de la garde nationale royale de Bouguenais , à pied et à cheval , et un détachement de la gendarmerie à cheval. Près de deux mille personnes le suivaient.

» Le recueillement le plus grand et le silence le plus profond ont régné pendant toute la marche , et n'étaient interrompus que par les pleurs et les gémissements d'un grand nombre de femmes qui suivaient le convoi.

» A l'entrée du bourg de Bouguenais , on a ôté de dessus les tombereaux trois cercueils dans lesquels on avait déposé quelques ossements destinés à entrer dans l'église. Le premier était recouvert d'un drap mortuaire , dont les quatre coins étaient portés par le conseiller de préfecture délégué ; le maire de Bouguenais , M. de la Toonaye , chevalier de Saint-Louis ; M. de Liniers , commandant la garde nationale et royale de l'arrondissement de Paimbœuf , et M. Monnier , lieutenant-colonel de celle de Saint-Philbert.

» Le service a été célébré par le curé de Bouguenais, assisté des curés de Bouaye , de Rezé , de Saint-Herblain et de la Basse-Indre.

» Pendant le service , les quatre tombereaux avaient été déchargés dans une fosse creusée dans le cimetière. Après le service , les trois cercueils y ont été portés et déposés dans la même fosse.

» Pendant l'inhumation , le cimetière était absolument rempli de personnes à genoux , dont un grand nombre pleurait et appe-

lait l'un son père , l'autre son frère , son mari , et ce spectacle était vraiment déchirant.

» On ne peut que faire l'éloge de la décence et du bon ordre avec lequel s'est faite cette triste et pieuse cérémonie. On y voit une nouvelle preuve du bon esprit des habitants de la commune de Bouguenais.

» On estime à environ quatre cents le nombre des victimes exhumées des six fosses. » (*Journal de Nantes et de la Loire-Inférieure*, du 18 mai 1816 , n° 950 , pag. 3 et 4.)

Quelques jours avant cette cérémonie funèbre , on lisait dans des arrêtés et proclamations , datés de Grenoble , les 7 et 8 mai , et signés du préfet de l'Isère , comte de Montlivault , ou du lieutenant-général du Roi Donadieu :

« Considérant que la justice et la vindicte publique exigent que tous ceux qui ont pris part à la sédition à main armée qui a eu lieu dans la nuit du 4 au 5 mai , soient inexorablement poursuivis et livrés à la Cour prévôtale ; que la sûreté générale demande que tous moyens de refuge et de défense leur soient enlevés ; arrête , par mesure de haute police et de sûreté générale :

**ART. 1.** Les habitants de la maison dans laquelle sera trouvé le sieur Didier (principal auteur du mouvement insurrectionnel) , seront livrés à une commission militaire , pour être passés par les armes.

**ART. 2.** Il est accordé à celui qui livrera , mort ou vif , ledit sieur Didier , une somme de trois mille francs pour gratification. . . . .

**ART. 4.** Toute personne convaincue de donner asyle aux rebelles qui ont marché contre Grenoble , dans la nuit du 4 au 5 mai , sera considérée comme complice et poursuivie criminellement comme telle.

**ART. 5.** Une récompense, depuis 100 fr. jusqu'à 3,000 fr., est promise à tous ceux qui livreront les auteurs, chefs ou fauteurs de la rébellion.

Que les mauvais citoyens tremblent !... Quant aux rebelles, le glaive de la loi va les frapper.

*Le lieutenant-général,*

*Le préfet de l'Isère,*

DONADIEU.

Comte de MONTLIVAUT.

Voilà comme entendaient la charité des gens qui s'octroyaient le monopole de la religion ! Ils traitaient le respect du malheur comme un crime envers eux, et poussaient, par la corruption du cœur et la vénalité, à l'infraction du saint droit d'asile, à l'impiété pour l'infortune, que l'antiquité païenne réputait être sacrée (*Res sacra miser*).

# EXPLOSION

DE

# LA POUDRIÈRE DU CHATEAU

DE NANTES

*PAR M. RENOUL.*

---

Les grands événements qui parfois se produisent, soit au sein des États, soit même au sein des cités, ont nécessairement pour effet immédiat d'occuper vivement les esprits et d'exciter une profonde émotion.

S'ils sont heureux, on les fête, on les célèbre; la joie s'épanche partout, et chacun, par avance, se plaît à caresser l'espoir des heureux effets qui peuvent en résulter.

Si, au contraire, ces événements sont de ceux qui portent le deuil dans la patrie, dans les familles, les cœurs se serrent, et partout également se manifeste une grande et commune douleur.

Ainsi le veut la nature même de l'homme qui, soit que son intérêt ou que ses inclinations l'y poussent, soit même en quelque sorte par entraînement et comme malgré lui, obéit

---



toujours aux impressions qu'il reçoit des faits graves auxquels il participe, ou dont parfois il n'est que le simple spectateur.

Mais aussi ces impressions, si vivés qu'elles soient, s'usent vite. Le souvenir du fait principal se conserve bien encore plus ou moins de temps, chez ceux qui en ont été les acteurs ou les témoins; mais les causes qui l'ont produit, les circonstances qui l'ont accompagné, les conséquences qui en ont été la suite, de tout cela la mémoire s'efface, se perd peu à peu et finit par se corrompre ou par s'évanouir. Et c'est ainsi que plus d'un événement, ayant eu même une haute portée, n'est plus demeuré dans notre histoire qu'un point douteux et incertain.

A notre époque, il est vrai, la presse est un moyen jusqu'à un certain point efficace contre l'oubli dont nous parlons. Elle s'empare en effet de tous les faits saillants, les raconte, les commente, les discute, et nul doute que, plus tard, elle ne puisse offrir à l'écrivain les matériaux les plus précieux.

Mais l'existence de la presse, telle du moins qu'elle se produit aujourd'hui, ne date pas de bien longues années; puis, il faut le reconnaître aussi, la presse n'a pas été toujours entièrement libre, toujours parfaitement impartiale et exacte dans ses récits, dans ses appréciations. Le devoir de l'historien sera donc encore de ne pas accepter les renseignements qu'elle pourra lui fournir, sans contrôle et sans une certaine réserve.

Restent les documents officiels. Ceux-là sans doute peuvent inspirer confiance, et pour qui veut connaître et exposer la vérité, c'est là surtout et avant tout qu'il faut aller puiser.

Mais ces documents appartiennent à nos administrations; ils sont recueillis dans nos archives, et il n'est pas toujours facile et loisible à chacun de les consulter. Parfois aussi et avec le temps, ces documents se dispersent et deviennent incomplets. Il peut

arriver alors que l'on ne puisse plus retracer un fait, sans être forcé d'en laisser dans l'ombre une certaine partie.

C'est donc chose utile, croyons-nous, lorsque les renseignements recueillis et les souvenirs des contemporains permettent encore de donner un récit vrai et circonstancié d'un événement, de reproduire ces documents et ces souvenirs, afin de pouvoir offrir ce tableau, non pas tant à la curiosité et à l'intérêt du moment, que comme un exposé fidèle que puisse accepter l'histoire.

C'est cette pensée qui nous a engagé à retracer avec détail un fait qui vint jeter l'épouvante dans notre ville à la fin du siècle dernier, et qui eut pour effet de donner la mort à un grand nombre de nos concitoyens.

Ce récit ne pouvait évidemment rien emprunter à l'imagination. Aussi, ce que nous dirons, sera-t-il la reproduction à peu près textuelle des documents que nous avons pu consulter, des renseignements que nous avons pu obtenir. Les sources auxquelles nous avons puisé peuvent du reste inspirer toute confiance, et nous croyons ainsi pouvoir donner ce récit comme l'expression fidèle de la vérité.

La ville de Nantes venait de traverser une époque sanglante. Au dehors, et en quelque sorte jusqu'à son enceinte, un pays insurgé, la guerre civile et toutes ses horreurs. Au sein de la ville même, de nobles élans de patriotisme sans doute, mais aussi l'échafaud, la mort et le débordement des plus mauvaises passions.

Les malheurs de notre cité, à cette époque de funeste mémoire, sont trop connus, pour qu'il faille les rappeler; et ce n'est point là d'ailleurs la mission que nous nous sommes donnée.

Nous sommes en 1800.

Un gouvernement, sinon fort encore, mais qui du moins a déjà le prestige de la gloire militaire et qui se montre animé du désir de reconstituer l'ordre si fortement ébranlé et de cicatriser

les plaies de la patrie, a pris enfin la place de ces pouvoirs éphémères, qui avaient pesé sur la France et avaient été emportés, laissant après eux, les uns, une longue et profonde trace de sang, les autres, les preuves de leur impuissance à maîtriser la situation et à rendre la sécurité au pays.

On respirait enfin; peu à peu le calme venait dans les esprits; c'était avec bonheur que chacun, refoulant les souvenirs du passé, saisissait en quelque sorte le présent et colorait surtout l'avenir des plus douces espérances. Les temples étaient rouverts au culte, et cette satisfaction donnée au principe religieux était un sujet de grande consolation pour des cœurs qui avaient tant souffert. On se livrait du reste aux plaisirs; et cela avec une ardeur qu'on ne cherchait ni à cacher ni à réprimer. Depuis si longtemps l'on en était privé! et les esprits avaient si grand besoin de s'épancher!!!

Cependant, à Nantes, tout sujet de crainte n'était pas encore parfaitement dissipé. On veillait toujours, car le flambeau de la guerre civile, bien qu'à peu près éteint, jetait encore quelques lueurs. Il y avait à peine une année que des bandes armées avaient osé pénétrer jusque dans l'intérieur de la ville et y avaient porté la terreur et la mort; et si, aujourd'hui, ces bandes ne tenaient plus ostensiblement la campagne, on savait par expérience avec quelle facilité elles se reformaient.

La vigilance était donc commandée par la prudence, et la troupe soldée aussi bien que la garde nationale, était soumise à un service actif et continu. Notre Château était aussi garni d'un riche matériel; des munitions de tous genres y étaient réunies, et des artilleurs, ainsi que des ouvriers militaires, y étaient casernés.

Le 5 prairial (dimanche 25 mai 1800), il était midi cinq minutes et notre ville avait son mouvement habituel.

Tout à coup, un bruit horrible se fait entendre.....

L'une des tours du Château venait de sauter avec un fracas épouvantable.

Un cri de terreur s'élève de tous côtés : l'épouvante est générale, et tous les habitants se précipitent hors de leurs maisons. Avec la rapidité de l'éclair, le bruit se répand que le Château a fait explosion, et sous l'influence de la frayeur, plus de 20 à 25,000 personnes fuient vers les barrières.

Un nuage affreux par son épaisse et profonde noirceur marque le lieu du désastre... On craint un incendie, et la consternation redouble à la pensée que cet incendie peut facilement gagner le grand magasin à poudre, qui, heureusement, n'a point été atteint.

Pendant, la générale est battue; en un moment la garde nationale, la troupe de ligne et la gendarmerie sont sur pied.

Le préfet, M. Villeneuve, le général Gilibert, l'Administration municipale sont déjà réunis au Château; les ordres que nécessite la circonstance sont donnés; de forts détachements de la garde nationale et de la garnison arrivent et s'emparent de toutes les issues. Les pompiers sont à leurs postes et montrent un zèle admirable; les canoniers de la garde nationale, les artilleurs et les ouvriers militaires du Château les secondent avec la plus grande énergie.

Peu à peu l'ordre s'établit, et les travaux s'organisent et commencent sous les ordres de M. Robineau, ingénieur en chef, qui donne l'exemple et en impose à tous par son courage et son sang-froid. M. Dedon, chargé de la direction du Château, est, de son côté, à la tête des travailleurs; enfin, le général Gilibert, commandant de la place et ses adjutants, donnent également l'impulsion.

A l'aide de tous ces efforts, on se rassure et l'on parvient à conjurer le danger qui menaçait l'arsenal et la ville.

Maïs quelle était la cause d'un aussi affreux événement?

Tout d'abord, comme c'est une habitude constante en semblable circonstance, on parla de malveillance, et l'on mit entre autres tout un parti en suspicion. A une pareille époque, cette accusation n'avait rien précisément d'extraordinaire, car les passions politiques, bien que moins ardentes, étaient loin encore d'être éteintes, et l'on avait appris à connaître de quoi elles étaient capables. Mais cette pensée d'un crime, qui, en tous cas, eût entraîné la mort presque certaine de ses auteurs, n'eut pas longtemps de consistance. Aucun indice ne fut reconnu qui put faire croire à l'exécution d'un projet; et, comme nous le dirons plus tard, l'enquête très-minutieuse qui se fit à cet égard ne put en rien justifier les soupçons que l'on avait d'abord conçus.

Dans un journal de l'époque et imprimé seulement 2 jours après l'explosion, nous lisons cette phrase, qui exprime très-nettement l'opinion qui se manifestait déjà :

« On présume qu'une voûte trop surchargée s'est écroulée » et a pu provoquer l'explosion par le choc et le frottement des » pierres et du fer. »

Cette présomption, qui, dès-lors, avait toutes les apparences de la réalité, a pris depuis le caractère d'une certitude. L'opinion du moins s'est complètement ralliée à cette explication toute naturelle. Nous reviendrons du reste sur ce sujet.

La tour des Espagnols, qui venait ainsi d'être détruite, était située dans la partie du nord-nord-ouest, et avait été construite en 1480, sur les fondations de l'ancien Château de la Tour-Neuve, bâti 400 ans auparavant.

Suivant les détails fournis par le général Allard dans son excellent petit travail sur le Château de Nantes, « cette tour » contenait indépendamment d'un souterrain, deux étages de » casemates, dont l'une, celle du rez-de-chaussée, servait de » cantine pour la garnison, et l'autre de prison pour la marine, à » l'époque, où cette dernière rassemblait à Nantes ses engagés

- » pour les colonies. Les différents étages de cette tour avaient
- » probablement recueilli autrefois des prisonniers espagnols, et
- » c'est de là qu'elle avait tiré son nom. »

Et le général Allard ajoute :

- « Cette tour fut détruite , lors de l'explosion du 5 prairial ,
- » an VIII. La version la plus accréditée attribue la cause de cette
- » explosion à la chute du plancher du premier étage de la
- » tour , dont on avait fait alors un dépôt d'artifices et sur le-
- » quel on avait placé les munitions provenant du déchargement
- » des caissons des armées de la Vendée , après la pacification.
- » Ces munitions, qui consistaient principalement en cartouches
- » à boulets, enfoncèrent par leurs poids le plancher pourri
- » peut-être en partie par l'humidité que l'obscurité du rez-de-
- » chaussée avait dû depuis longtemps empêcher de visiter
- » avec soin. Le choc qu'éprouvèrent dans leur chute les
- » boulets, les matériaux et la poudre, déterminèrent l'explo-
- » sion. »

Comme on le voit, cette opinion du général Allard est en tout point conforme à celle qui fut émise à l'époque même de l'événement.

L'explosion fit son moindre effort dans la cour du Château. Le magasin, souterrain où cette explosion dut éclater, étant situé dans la partie inférieure de la tour, et le terre-plein de la cour se trouvant plus élevé que ce magasin, il y eut là une résistance qui sauva sans doute la partie inférieure du Château. L'explosion trouvant au contraire moins de résistance du côté des fossés, s'y développa tout entière, et le corps du bâtiment chassa totalement dans cette direction.

Voici, du reste, quelques détails particuliers que nous tenons de M. Robineau de Bougon que nous avons déjà cité, et qui, chargé d'un commandement supérieur au Château, fut témoin oculaire de cette catastrophe.

Deux petites explosions précédèrent de quelques instants celle qui devint générale.

Ces petites explosions durent avoir lieu dans le trajet que firent les munitions précipitées du plancher enfoncé ; tout vient prouver que la principale explosion ne se fit qu'au moment où cet amas de matières inflammables arriva dans le souterrain. Aussi ce fut là réellement que l'explosion se produisit avec le plus de puissance.

Les murs du pied de la tour, malgré leur énorme épaisseur, furent jetés sur la contrescarpe. Ceux latéraux de la tour étaient moins épais et s'ouvrirent pour donner passage aux projectiles ; enfin, pour la grande partie de ce qui se trouvait au-dessus du foyer de l'explosion, la tour fit l'effet d'un canon de fusil, et tous ces débris furent lancés dans l'air à une très-grande hauteur.

La tour s'ouvrit dans son sommet en trois parties bien distinctes et les masses en furent portées à plus de 20 toises.

Tous les bâtiments intérieurs, adjacents à la tour, c'est-à-dire les archives, la chapelle ou chapitre, une partie du bâtiment principal, servant jadis de logement aux ducs de Bretagne et partie du bâtiment du gouvernement, furent entièrement démolis.

La courtine qui joignait la tour du Pied-de-Biche fut totalement ruinée ; celle joignant le demi bastion Saint-Pierre fut fortement endommagée.

La tour du Pied de-Biche elle-même, fut lézardée du sommet aux deux tiers vers les fondations. Tous les planchers furent enfoncés. Les décombres, tant de cette tour que du grand bâtiment, vinrent s'amonceler, dans la totalité de la cage du grand escalier.

A l'intérieur du Château, une partie des trains d'artillerie, caissons et canons, qui se trouvaient dans la grande cour, étaient

brisés et rompus. Le grand bâtiment des constructions avait peu souffert. La grande poudrière était heureusement restée intacte.

Elle contenait 150 à 200 milliers de poudre!!

Et la tour des Espagnols, qui venait de sauter, contenait seulement :

7,000# de poudre en barils, en cartouches.

7,500# boulets de 2 et de 4, tenant à leurs gargousses.

Au dehors, l'explosion se dirigea en éventail ; à gauche, sur les maisons Vallin et Rolland, situées à l'entrée de la rue Basse-du-Château ; à droite, sur la rue des Carmélites, la rue Haute-du-Château, le long de la terrasse du Cours, jusqu'à Richelbourg.

Une projection de matériaux et d'une vapeur noire vint s'abattre sur la maison Vallin, après avoir ravagé dans son trajet la porte et le parapet du pont du Château et tué plusieurs personnes qui passaient sur ce pont. La direction de cette projection fut déterminée par une des trois canonnières qui se trouvaient au pied de la tour, éclairant le magasin et qui portait sur la maison Vallin.

Le même effet fut produit par les deux autres canonnières, qui portaient sur l'ancienne tour du Duc ; mais il n'en résulta pas de dommage considérable, la projection n'ayant eu lieu que sur des démolitions.

Mais recueillons les effets de cette épouvantable explosion.

En un moment, les fossés, les rues environnantes, le Cours et plusieurs quartiers de la ville avaient été couverts de débris. Plusieurs maisons avaient été démolies, un plus grand nombre violemment ébranlées ; beaucoup d'autres avaient plus ou moins souffert.

Celles qui se trouvaient en quelque sorte faire face au foyer



de l'explosion furent naturellement les plus maltraitées. Parmi celles qui eurent le plus à souffrir, on put particulièrement citer les maisons Marion, Dedoyard, Labourdelière, Lory, Drapeau, Couéron, Dejasson, Jézé, Kirouard, Duguiny, La Turmelière, Chevillard, Vallin et le couvent des Carmélites. La maison Vallin n'était plus qu'une ruine. Heureusement, la famille Vallin était absente; heureusement aussi la belle collection de tableaux que possédait M. Vallin et qui se trouvait sur le derrière de la maison put être conservée.

En un mot, l'on compta 101 maisons qui avaient été atteintes et plus ou moins endommagées.

3	rue Delille,	rue Notre-Dame.
7	place des Gracques,	place Saint-Pierre.
7	rue Vincy,	rue Saint-Laurent.
15	rue Abeilard,	rue Haute-du-Château.
11	rue Brutus,	rue de Premion.
1	place du Château,	
5	rue Simoneau,	rue des Etats.
1	quai Belidor,	quai du Port-Maillard.
1	rue Haxo,	rue Dubois.
11	rue Girardon,	rue Basse-du-Château.
24	rue Maupertuis,	rue des Carmélites.
2	place de l'Emery,	place Maillard.
4	rue de l'Emery,	
6	rue de l'Union,	
2	rue Félix,	
1	rue Malherbe,	rue des Mintmes.

---

101 maisons.

Dans ces maisons, et en général dans tous les quartiers de la ville avoisinant le Château, une quantité incalculable de vitres étaient

brisées, des cloisons abattues, des meubles renversés, des toits découverts, un plus grand nombre partiellement enfoncés.

Beaucoup d'arbres du Cours furent atteints et mutilés.

Trois pièces de canon étaient en batterie sur la tour des Espagnols ; l'une fut portée avec son affût et ses roues jusque sur l'église des Carmélites ; l'autre avec son affût brisé et ses roues en éclats, fut lancée au pied de la terrasse du Cours ; la troisième, qui battait la rue Haute-du-Château, fut portée près de la contrescarpe.

La grande croisée, derrière l'autel de l'église Sainte-Croix, fut descellée et renversée. Le curé, qui disait la messe, fut atteint et blessé ; l'enfant qui lui servait de choriste, le jeune Lelan, fut tué.

L'église Saint-Nicolas fut également fort ébranlée par la commotion. On y célébrait aussi la messe ; sous l'impression de la peur, tous les assistants se précipitèrent à la fois vers les portes. Plusieurs personnes, des femmes surtout, furent culbutées, foulées et plus ou moins grièvement blessées.

On retrouva dans l'église une grande quantité d'objets que leurs propriétaires avaient oubliés ou perdus dans cette fuite précipitée.

Le même accident arriva à l'église Saint-Laurent.

L'aile droite de la Cathédrale qui servait provisoirement de chapelle, dite Saint-Clair, et de sacristie, fut très-endommagée. Les ogives des croisées furent brisées et rompues, le grand vitrail qui éclairait le chœur et dont la charpente était en fer, fut mis en éclats. La masse du temple eut, du reste, peu à souffrir et arrêta dans cette direction les effets de l'explosion.

L'église de l'Oratoire reçut aussi le choc d'une grande quantité de pierres et de débris ; le portail fut ébranlé et des lézardes s'ouvrirent dans toute la façade.

A l'hôtel d'Aux habité par le préfet, plusieurs cloisons furent renversées.

Le même effet se produisit à la Préfecture.

A la maison commune (la Mairie), les fenêtres de la salle des cérémonies et celles de la conciergerie furent enfoncées. Deux vétérans, qui se promenaient sous la galerie, éprouvèrent une forte secousse qui les souleva de terre.

Cette commotion s'étendit du reste fort loin; dans la rue Voltaire plusieurs maisons eurent leurs vitres brisées, et, dans une autre direction, le même effet eu lieu jusque sur la côte Saint-Sébastien.

Une masse considérable de pierres emporta les angles des deux bâtiments formant l'entrée des rues des Minimes et Saint-Félix.

Une autre masse fut portée à l'extrémité de la rue Malherbe, à la distance de 300 toises, et emporta également une partie de l'hôtel de la Bourdonnaie.

Une pierre pesant plus de 100<sup>ff</sup> fut lancée sur le toit de la maison Secretain, place du Pilory; elle fit un trou de 7 à 8 pieds carrés, brisa la charpente, enfonça le plancher du grenier et vint tomber à l'étage inférieur.

Aujourd'hui encore on peut voir, sur le Cours Saint-Pierre, presque à l'extrémité d'une allée, du côté de la place Louis XVI, une pierre portant cette inscription : « L'an 8 de la république française, le 5 prairial, à midi 5 minutes, cette pierre de la tour des Espagnols a été apporté ici par l'explosion; pèse 200 kilogrammes. »

Une barre de fer, d'environ un mètre de longueur, tordue et brisée dans l'une de ses extrémités, vint tomber dans la cour de la prison du Bouffay, avec quelques balles et d'autres débris. Cette barre de fer, qui pesait 5 k., devait appartenir à l'une des fenêtres grillées du Château.

Deux autres barres de fer, de même nature, tombèrent également sur les balcons des maisons occupées au Pilory par Madame Malassis et Thomas, menuisier, et y firent quelques dégâts.

Les fossés du Château furent remplis de vastes débris. Des fragments de murailles ayant plusieurs mètres d'épaisseur, en indiquant la force du bâtiment écroulé, signalaient aussi celle de l'explosion. Ces énormes masses avaient fait rejaillir un grand volume d'eau des fossés par-dessus le parapet. Dans la rue qui longe ces fossés, on trouva des anguilles encore vivantes dans une vase épaisse et profonde.

Disons, en passant, que cette épaisseur des murs de la tour, en épuisant nécessairement jusqu'à un certain point la force de l'explosion, fut une circonstance heureuse; elle dut diminuer la puissance expansive au-dehors, et atténuer ainsi le désastre.

Nous devons ici mentionner un fait, qui fut constaté et qui pouvait avoir une grande gravité.

Après la première organisation des travaux, le général Gilibert, M. Robineau et M. Dedon voulurent visiter l'intérieur du Château, pour s'assurer si rien ne pouvait être un nouveau sujet d'inquiétude ou de danger. Dans cette inspection, ils trouvèrent la porte de la grande poudrière entièrement ouverte. A l'intérieur cependant, tout était dans un état et un ordre parfaits, et l'ouverture de la porte n'était évidemment due qu'à la commotion.

On eut d'abord l'opinion que les arbres du Cours avaient dû empêcher l'élévation des débris et rompre leur effort, dans la direction qui les portait sur le quartier Saint-Clément; mais cette opinion fut plus tard contredite.

M. Lemattre, en effet, était à se promener sur le Cours, au moment de l'explosion, et fut même atteint au bras et à la

jambe, par une balle et une cartouche non enflammée. Se retournant précipitamment, il vit tout l'horizon masqué depuis la rue du Château jusqu'à Richebourg par un épais nuage qui lui parut avoir 50 toises d'élévation. Au-dessus de ce nuage et à une très-grande hauteur, il distingua des masses de pierres et de bois lancées paraboliquement. Il eut le temps de faire un certain nombre de pas et de chercher un abri sous un arbre, avant que ces masses arrivassent à terre. Il pensa donc que la direction des pierres lancées par l'explosion n'avait pu être arrêtée par les arbres du Cours. Et ce qui fortifie cette opinion, c'est que le toit très-élevé de la Cathédrale fut enfoncé en plusieurs endroits par la chute des pierres. Ainsi les arbres du Cours n'auraient pu produire l'effet supposé, puisque ces arbres étaient de beaucoup moins élevés que la Cathédrale.

Cependant, les dégâts faits aux maisons, rues Malherbe et Félix, peuvent faire croire qu'il y eut aussi des masses lancées presque horizontalement.

La secousse fut du reste si violente que non-seulement on la ressentit dans la ville, mais encore dans toutes les campagnes environnantes. Le bruit de l'explosion fut entendu au Loroux, à Nort, etc.

Mais après avoir ainsi sommairement fait connaître quel fut le dommage matériel causé par l'explosion, il est temps que nous reprenions le cours de notre récit et que nous nous reportions sur le théâtre même du désastre.

Sous l'impulsion donnée par les autorités, des mesures d'ordre et de précaution s'établissent partout.

Des patrouilles de la garde nationale, ayant la plupart à leur tête des commissaires de police, des patrouilles de troupes de ligne et de gendarmerie parcourent la ville pour assurer le maintien de l'ordre, le respect des personnes et des propriétés. Toutes

les maisons endommagées par l'explosion sont gardées par des factionnaires ; une garde nombreuse est mise sur pied.

La tranquillité publique est du reste parfaite dans toute la ville.

Le poste du Bouffay est doublé sur l'avis qu'il y avait du mouvement parmi les détenus, dans la maison de justice et de correction. Mais ces craintes étaient exagérées. Quelque cris de *vive le roi!* furent poussés par des femmes qu'on ne put même signaler.

Les détenus pour crime firent aussi quelques difficultés pour se laisser renfermer avant l'heure accoutumée ; mais les guichetiers suffirent pour tout réprimer et ne furent pas même obligés d'appeler la force armée.

Le bataillon des vétérans s'était aussi réuni à la Mairie, aussitôt que la générale avait été battue. Il fournit des patrouilles comme toutes les autres troupes.

Au Château, les travaux de déblaiement sont commencés et poursuivis avec une ardeur et une activité admirables. On sait en effet que des victimes sont englouties sous les décombres, et tous les efforts tendent à les arracher à la mort, s'il est encore possible. A travers les plus grands périls, des citoyens de la garde nationale, de la ligne, se dévouent pour atteindre ce but, et l'on peut signaler des traits de vrai courage, de vertu, d'héroïsme.

Citons quelques faits.

L'explosion venait d'avoir lieu ; il n'était pas encore midi et quart lorsque des cris souterrains furent entendus.

Aussitôt, les sieurs Nicolas Chappé, menuisier ; Charles Grandmoulin, journalier, et Guillaume Bercam, boulanger, se mettent au travail, dans la direction de ces cris.

Depuis six heures, ils bravaient tous les dangers, lorsqu'une cheminée s'écroule à leurs pieds avec un fracas horrible. Ils viennent d'échapper à la mort ; la mort les menace encore . . .

Ils n'en continuent pas moins leur travail sans relâche et sans prendre d'autres aliments qu'un peu d'eau-de-vie coupée avec de l'eau.

Cependant, la voix d'un homme souffrant, ses cris lamentables continuent à frapper leurs oreilles !

Bientôt ils dégagent assez de décombres pour pouvoir porter à l'infortunée victime des paroles d'espérance et de consolation ; ils se font entendre ; on leur répond ; la voix monte à travers d'immenses débris. Le malheureux qui les implore leur apprend qu'il a les mains engagées dans des poutres ; qu'il avait été enseveli dans les délivres, mais qu'en agitant la tête et à force de souffler, il était parvenu à dégager sa bouche et ses yeux de la poussière de chaux qui l'étouffait ; qu'alors seulement il avait pu exhaler les cris qui avaient été entendus.

Il apprend qu'il se nomme Lecoq, ouvrier serrurier ; travaillant à l'atelier des armes, qu'il demeure rue Fourcroy, n° 11, qu'il a femme et enfants. Il avertit qu'il entend au-dessous de lui les cris d'une jeune fille, qui appelle elle-même un ouvrier au Château qui est aussi enseveli sous les décombres, mais dont il n'entend pas la voix.

Les braves Chappé, Grandmoulin et Bercam redoublent d'ardeur, de courage et d'efforts ; ils ont l'espoir de sauver plusieurs victimes.....

Bientôt ils peuvent faire passer quelques aliments à Lecoq ; ils s'informent de lui, s'il entend toujours la voix de la jeune fille ; il répond qu'il l'a entendue très-distinctement pendant plusieurs heures, mais que depuis quelque temps il ne l'entend plus. (\*)

---

(\*) La jeune fille dont il est question ici était la demoiselle Dumoulin ; l'ouvrier qu'elle appelait, était François Richard, qu'elle devait épouser quelques jours plus tard. Tous deux périrent et furent trouvés morts sous les décombres.

Enfin, à force de constance et de travail, après avoir enlevé avec la plus grande et la plus utile précaution les poutres, les pierres et les décombres qui formaient sur la tête du malheureux Lecoq une couche de quinze pieds d'épaisseur, ils arrivent jusqu'à lui; ils le dégagent, ils le délivrent, ils le sauvent au moment où, succombant sous le poids de son affreuse position qui a duré le long espace de sept heures, il était prêt à perdre connaissance.

Honneur au généreux dévouement de Chappé, Grandmoulin et Bercam!!!

Cet acte de courage et d'humanité excita l'admiration de toute la ville. Le gouvernement alla plus loin, et nous verrons tout-à-l'heure comment le préfet Letourneur sut le signaler et le récompenser.

Disons, pour être juste, que dans cet acte si méritoire, qui amena la délivrance de Lecoq, Chappé, Grandmoulin et Bercam, furent activement secondés par les sieurs Blanchard, ci-devant adjudant de place; Dorey, capitaine des canonniers de la première demi-brigade de la garde nationale sédentaire; Coquero, caporal de la même compagnie; Laisant, adjudant de la place de Nantes, et un officier marin dont le nom est demeuré inconnu.

Au moment où Lecoq avait été enseveli, sa femme, tenant son enfant par la main, n'était qu'à une faible distance de lui et lui parlait encore. Elle aussi, ainsi que son fils, fut renversée sous les décombres, mais elle parvint à se dégager et s'enfuit, entraînant avec elle son fils et un autre enfant de deux à trois ans qu'elle trouva sur le grand perron du Château, et que, dans son effroi, elle perdit elle-même au Pilory.

La femme Lecoq et son fils étaient légèrement blessés.

Les travaux de déblaiement venaient de commencer, lorsque les gendarmes Adam, Richardot, Villermosa et Dusonnois-



Delisle, parvinrent à retirer des décombres une femme encore vivante, quoique blessée, et qui fut portée à l'hospice civil.

Peu d'instants après, le gendarme Anet réussit aussi à retirer des débris une jeune fille de seize ans qui survécut.

Dans la journée du 5, on avait eu l'espoir de sauver le sieur Poignant, second capitaine de la deuxième compagnie d'ouvriers au Château. On n'apercevait que son bras, apparaissant au-dessus des décombres; mais son chien couché auprès, et poussant des hurlements plaintifs, ne permettait pas de le méconnaître. Cet animal resta sur les débris qui couvraient son maître, jusqu'à ce qu'on eut pu dégager ses restes inanimés: il menaçait tous ceux qui s'approchaient, et mordit même un des travailleurs. Après l'enlèvement du corps, il disparut.

Le 7, avant midi, le corps du malheureux capitaine Poignant fut porté à l'église Sainte-Croix, accompagné d'un cortège nombreux; à la tête duquel on remarquait le Préfet et les officiers du génie et de l'artillerie. Une messe funèbre fut célébrée au milieu du plus profond recueillement.

Par une circonstance providentielle, les ouvriers employés au Château se trouvaient en grande partie absents, au moment de l'explosion. Suivant leur coutume, ils avaient quitté leur travail à onze heures, et s'étaient retirés. Sans cette circonstance, le nombre des victimes déjà si grand eût été, sans aucun doute, bien plus considérable encore.

Et, en effet, que de morts! que de blessés! tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Château!!!

Dans la tour du Pied-de-Biche étaient 14 détenus, dont plusieurs Autrichiens, prisonniers de guerre. Un plancher chargé de fusils s'écroura sur eux. Sept périrent; six autres blessés par des baïonnettes tombées de 15 à 16 pieds, furent transportés à l'hôpital. Un seul, cavalier de la Loire-Inférieure, se trouvait

dans l'embrasure d'une fenêtre et tendait la main pour recevoir son dîner ; cette circonstance le sauva.

Deux frères , les sieurs Rivière , de Lyon , canonniers de ligne , détenus à la chambre de discipline , furent écrasés.

On compta aussi , comme nous venons de le dire , parmi les morts au Château , M. Poignant , dit Duchesne , capitaine des ouvriers. Sa femme et trois de ses enfants furent blessés.

Fournier , contre-maitre des manœuvres du Château , fut tué également ainsi que sa fille et une femme qui habitait avec lui , Louise La Rivière.

Gérard , tambour du bataillon des Ponts , et deux grenadiers du bataillon de la Concorde , les sieurs Thomas et Aubié , qui étaient de service , périrent aussi. Neuf autres grenadiers , du même bataillon , qui étaient également de garde , les sieurs Leglas , Levesque , Lemerlé , Monnier , Jeannot , Feran père , Mercier , Caussirand et Jacotot , furent plus ou moins blessés. Jeannot et Jacotot succombèrent quelques jours après de leurs blessures.

Nous devons encore citer parmi les victimes qui périrent dans le Château :

Lamandé , ouvrier serrurier , tué dans l'atelier d'armes.

Dumoulin , reviseur d'armes , et ses deux filles :

Marie-Louise , âgée de 22 ans ;

Catherine , âgée de 16 ans.

François Richard , ouvrier.

Jean Cantin ,           »

David , jeune enfant de 13 ans , apprenti du sieur Dumoulin.

Arsène Berger , enfant de 17 mois , fille d'un officier vétéran.

Marie Lefebvre , domestique du sieur Dumoulin.

Marie-Anne Lamandé , fille d'un ouvrier.

Julien Paris , ouvrier.

Ainsi, ce fut au moins vingt victimes de l'explosion seulement à l'intérieur du Château.

Mais, au dehors, nous allons encore en compter un bien plus grand nombre....

M. Demion, père de huit enfants, se promenait sur le Cours; il y fut tué.

M. Villouet, marchand de bois, à l'entrée de Richebourg, eut ses deux filles :

Françoise-Victoire, âgée de 14 ans	} tuées.
Marie, âgée de 10 ans	

Sa femme fut grièvement blessée.

Mademoiselle Burot, âgée de 15 ans, était à un balcon du 4<sup>e</sup> étage de la maison Vallin. Elle tomba dans la rue avec le balcon et fut horriblement mutilée; quelques jours après elle succomba.

Au moment de l'explosion, il y avait sur le Cours six élèves de l'école centrale. Les jeunes Collin et Guiton furent atteints. Un journal de l'époque observe naïvement que ces élèves avaient voulu ramasser leurs livres avant de fuir et que les autres ne durent vraisemblablement leur salut qu'à l'oubli qu'ils firent de leurs cahiers et portefeuilles pour fuir plus rapidement. Collin fut tué; Guiton très-grièvement blessé à la tête.

Le jeune Collin donnait la main à son frère, qui ne fut pas blessé.

Deux enfants d'un cordonnier qui logeait près du Château, étaient descendus dans les fossés pour y chercher des nids d'oiseaux. L'un d'eux fut enseveli sous d'énormes masses de pierres; l'autre fut à l'instant revomi du fossé par dessus le parapet et en fut quitte pour une blessure légère au coude.

Plusieurs revendeuses et quelques pauvres qui stationnaient au bas du Cours, furent écrasés sous les débris.

Une jeune fille de 14 ans, Constance Renaud fut tuée dans la cour de la maison Morandais. Quatre autres personnes furent blessées dans cette même maison.

Un cordonnier, André Huet, demeurant rue du Château, fut tué dans sa boutique.

Une domestique fut tuée dans la maison Marion. M. Codrosy, qui habitait la même maison, fut blessé assez grièvement.

Divers chasseurs à cheval, de la compagnie Lainé, les sieurs Didier, Sergent et Pévrier, détenus au Château, ainsi que leurs camarades Malinville et Amouroux, qui étaient allés les voir, reçurent aussi de graves blessures.

Dans ce malheur commun, la gendarmerie paya pareillement son tribut. Ferrand fut tué, quatre autres gendarmes, les sieurs Malfilâtre, Drouet, Copin et Theveneau, furent blessés.

Pendant, les fouilles continuaient toujours avec la même activité.

Le 9, on retrouva dans les fossés le corps du jeune Pierre-Alexis Yvonné. Il était tellement mutilé qu'on ne put le reconnaître qu'à ses vêtements.

Le 10, on fut plus heureux. A trois heures de l'après-midi, on parvint encore à retirer vivante, la dame Lambert, femme du geôlier des prisons du Château. Cette femme avait ainsi été ensevelie sous les décombres pendant 99 heures, sans avoir été entendue et aussi sans avoir pu concevoir l'espérance d'être sauvée. C'est dans sa propre chambre qu'elle avait ainsi vécu, entourée de débris. Elle avait heureusement pu trouver à sa proximité quelque nourriture et n'avait pas eu à souffrir des horreurs de la faim. Elle n'avait du reste qu'une blessure à la tête. En fidèle historien, disons que son chat, qui avait partagé sa captivité, partagea aussi sa délivrance.

Le 11, on retrouva le corps d'un ouvrier.

Le 12, on découvrit également les restes de la plus jeune

des filles Dumoulin. Le corps de la fille aînée ne fut retiré que quelques jours après.

En un mot, les travaux de déblaiement furent poussés avec le même empressement, tant que l'on eut l'espoir de retrouver quelques victimes. En pareille circonstance, le dévouement était un devoir tellement impérieux, les sentiments qui l'inspiraient étaient tellement naturels, que l'on ne peut être surpris que chacun tint à apporter et à rendre utile son concours.

Nous pourrions du reste parcourir ainsi la triste nomenclature des victimes de ce terrible accident, mais nous n'aurions désormais qu'à enregistrer le nom de ces malheureux, succombant dans les mêmes circonstances et par les mêmes effets. Nous croyons donc devoir nous borner maintenant à donner la liste qui en fut établie dans un rapport authentique du 17 messidor (6 juillet), et signé des membres de l'Administration municipale : Paul Bernard, P.-T. Tessier, Barbier, Charles Coiron, J. Marion, Groleau, François Prevost et Saveneau, secrétaire.

1 Augustin Collin,	13 ans, tué le 5, sur le Cours.
2 G.-Jean Laurent,	37 » rue Brutus.
3 André Huet,	40 » rue Girardon.
4 René Demion,	52 » sur le Cours.
5 Perrine-Anne Chartier,	35 » pont du Nord.
6 Julien Clair,	51 » rue Brutus.
7 Constance Renaud,	13 » rue Abeilard.
8 J.-J. Combin.	39 » rue Brutus.
9 M.-Elisabeth Pion.	19 » rue Brutus.
10 Jean Trepied,	45 » rue Brutus.
11 Renée-Gabrielle Hoursole,	19 » rue Brutus.
12 Marie Daubron,	11 » sur le Cours.
13 Claire Bigot,	75 » rue Brutus.
14 Jean Jenny,	40 » rue Brutus.
15 F <sup>ve</sup> -Victoire Villouet,	12 » rue Brutus.
16 Marie Villouet,	14 » rue Brutus.
17 Jean-Marie Lolan,	10 » église Sainte-Croix,

18 Perrine Supiot,	63 ans,	tué le 5,	rue Brutus.
19 Marie Dufour,	54	»	rue Simoneau.
20 Nicolas Girard,	51	»	de garde au Château.
21 L.-Valerien Poignant,	58	»	au Château.
22 P.-Toussaint Tessier,	16	»	sur le pont du Château.
23 Julien-F. Chapelain,	48	»	rue Brutus.
24 Julienne Gautrais,	75	»	place du Château.
25 Louis Aurière,	59	»	rue Girardon.
26 Jacques Lamandé,	53	»	au Château.
27 Olivier Thomas,	51	»	en faction au Château.
28 Catherine Dumoulin,	15	»	au Château.
29 François Richard,	24	»	au Château.
30 M.-Louise Dumoulin,	22	»	au Château.
31 Pierre-A. Yvonnet,	9	»	sur le pont du Château.
32 Etienne Aubié,	46	»	de garde au Château.
33 Julien Paris,	41	»	au Château.
34 Servanne-L. Bigot La Rivière,	40	»	au Château.
35 Julienne Seignard,	19	»	rue Brutus.
36 Etienne-C. Fournier,	47	»	au Château.
37 M.-Anne Gaillard,	11	»	pont du Château.
38 M. Lefèvre,	14	»	au Château.
39 Jean Cantin,	33	»	au Château.
40 M.-Jeanne Lamandé,	21	»	au Château.
41 Jeanne Herel,	35	»	rue Brutus.
42 Jeanne Janvresse,	54	»	rue Abeillard.
43 Arabe Berger,	17 mois	»	au Château.
44 David,	13 ans	»	au Château.
45 Fleury Rivière,	32	»	canonnier au Château.
46 Henri Rivière,	31	»	»
47 François Ferrand,	21	»	gendarme, rue Brutus.

*Morts de leurs blessures.*

48 François Jacotot,	50 ans,	mort le 9,	de garde au Château.
49 Louise-F. Dubignon,	5	»	11
50 René Dupin,	19	»	12
51 Sébastienne-Joséphine Burot,	15	»	12
52 Pierre Jeannot,	29	»	13 de garde au Château.

53 Fidèle Samson,	21 ans, mort le 16
54 J.-Jacques Robillard,	31 " 19
55 Louis Foucrand,	39 " 22
56 René Massé,	43 " 22
57 Joseph Bertin,	8 " 25
58 Magdeleine Lemarié,	42 " 10 messidor.
59 François Braud,	60 " 10
60 Marie Lanau,	32 " 11

Le nombre des blessés fut bien plus considérable, suivant le rapport des commissaires de police, certifié par les officiers de santé; on en compte :

Hommes.....	46
Femmes.....	31
Enfants.....	18
Militaires.....	13

---

108

---

Bien d'autres, blessés légèrement, furent traités chez eux et ne se firent point connaître officiellement. D'après les renseignements que l'on put prendre, on porta à environ 50 le nombre de ces blessés.

Ainsi, comme on le voit, cette catastrophe du 5 prairial avait eu de bien pénibles résultats :

Soixante morts, dont un grand nombre laissaient leurs familles dans le plus grand besoin; plus de cent blessés, pour la plupart également soutiens de leurs familles; puis encore, outre les dégâts soufferts par tant d'immeubles, la ruine pour une foule de ménages et d'industries qui avaient perdu leurs membres et leurs ressources.

Le mal était donc bien grand.

Mais grande aussi est la charité dans notre ville, qui, dans

cette occasion, se montra ce qu'elle a toujours été, pleine de compassion et de générosité pour toutes les infortunées.

La grande partie des blessés fut portée aux hospices où le service de santé s'organisa et se fit avec le zèle le plus empressé. De toutes parts, de la charpie, du linge, des vêtements, furent envoyés pour l'usage de ces malheureux.

Chacun, de plus, se fit un devoir de recueillir ceux qui avaient tout perdu, et de leur offrir des secours et un asile.

En un mot, des marques du plus touchant intérêt furent données par toutes les classes de la société, et rien ne fut épargné pour adoucir des maux aussi cruels qu'imprévus.

Le Préfet, lui-même, visita les blessés; le général Gilibert fut également constamment sur pied; les administrateurs de la commune s'efforcèrent de faire face à toutes les nécessités. Et, comme toujours aussi, la religion, quoique réduite encore à un bien petit nombre de ministres, fit entendre partout ses paroles de charité et de consolation.

Des actes d'une délicate probité purent aussi s'ajouter à tous ces actes de dévouement.

Les gendarmes Anet, Prot et Pernin, trouvèrent au milieu de la rue qui longe les fossés du Château un sac de 1,200 fr. qu'ils s'empressèrent de remettre à un officier de police.

L'un de ces gendarmes, le sieur Prot, remit également au général Gilibert un paquet renfermant des coverts d'argent, et, de plus, un sac d'argent, qu'il avait trouvés dans la cour du Château.

Cependant, l'Administration municipale, dans l'impossibilité où elle était de satisfaire par ses seules ressources aux besoins de la circonstance, avait, dès le 6, fait paraître la proclamation suivante :

« Un événement terrible vient de porter la douleur dans



» toutes les âmes sensibles; l'explosion de la Tour du Château,  
» dite des Espagnols, a privé de leurs soutiens plusieurs mères,  
» épouses et enfants indigents, en les couvrant de deuil. De  
» prompts secours leur sont indispensables, ainsi qu'aux  
» familles de ceux qui, échappés à la mort, ont été grièvement  
» blessés. Nous devons tous être pénétrés de leur cruelle  
» situation, et nous empresser d'adoucir ce qu'elle a d'affreux.

» C'est par de prompts secours, que l'humanité commande,  
» que nous devons leur porter du soulagement.

» Nous sommes persuadés que chacun de vous va s'em-  
» presser de venir à leur aide, en versant dans les  
» mains des citoyens, que nous allons nommer, les sommes  
» que ses facultés lui permettront d'employer à un acte  
» de bienfaisance aussi méritoire. Déjà plusieurs citoyens  
» l'ont exercé; les artistes réunis donnent aujourd'hui une  
» représentation au bénéfice des victimes de ce funeste événe-  
» ment. Nous ne doutons point que ces exemples ne soient  
» promptement suivis.

» L'Administration fera imprimer l'état nominatif de ceux  
» qui auront contribué à cette œuvre d'humanité et de bien-  
» faisance.

» En Administration municipale, le 6 prairial an VIII de la  
» République française. »

Le 6, en effet, fut donnée une représentation au théâtre de la salle du Chapeau-Rouge, au bénéfice des victimes. Cette représentation, qui se composait de *Othello* et de *Robert-le-bossu*, produisit 690 #. Ce produit, sans nul doute, se fut trouvé beaucoup plus élevé, si l'impression d'un pareil événement n'eût retenu chez elles beaucoup de personnes qui, par respect pour la douleur publique, ne voulurent pas ce jour-là se montrer au théâtre.

Les grenadiers de la Concorde se réunirent spontanément et ouvrirent une souscription.

Sous les auspices de l'Administration municipale, une collecte se fit dans toute la ville, et des commissaires furent nommés pour la recueillir. Cette quête produisit dans les diverses sections :

SECTIONS.	COMMISSAIRES.	LIVR. S.	DM.	LIERS
1 <sup>re</sup> ,	MM. Bedert, Demolière et Bourmaud.....	184	12	9
2 <sup>e</sup> ,	Macé, Fouré et Brière.....	267	6	»
3 <sup>e</sup> ,	Lanier, Hersan, Domageau.....	264	14	»
4 <sup>e</sup> ,	Beaufreton, Maigrau et Jamon.....	86	1	9
5 <sup>e</sup> ,	Mabille et Desgranges.....	153	7	»
6 <sup>e</sup> ,	Felonneau, Wattier, Poupoineau et Richard.	277	7	6
7 <sup>e</sup> ,	Perrotin, Roger, Evelin et Cosson.....	722	3	»
8 <sup>e</sup> ,	Perrin, Fleuriot, Meyrac, Audebert.....	588	2	»
9 <sup>e</sup> ,	Babin aîné.....	626	2	»
10 <sup>e</sup> ,	Legrand, Trenchevent, Peltier et Gabory...	725	18	»
11 <sup>e</sup> ,	Henry, Lemoisne et Denis Guéranderie.....	235	9	3
12 <sup>e</sup> ,	Stribit, Bouché et Saffré.....	140	18	»
13 <sup>e</sup> ,	Bellier, Jeanneau, Sebois et Boisteaux.....	1039	7	3
14 <sup>e</sup> ,	Plumard, Vilmain et Vanneunen.....	706	7	9
15 <sup>e</sup> ,	Desmarais, Lemesle et Paul Millet.....	569	6	»
16 <sup>e</sup> ,	Lincoln, Lamare, Cossin et Bernard.....	961	13	»
17 <sup>e</sup> ,	Haentjens, J. Tessier et Mary.....	237	1	3
		<hr/>		
		7685 16 6		

D'autres souscriptions particulières produisirent, en outre, une somme de 2,386 livres 14 sous.

Parmi ces souscriptions, nous avons pu remarquer :

Celle du préfet Letourneur, de.....	288	»	»
» de la Loge Mars et les Arts.....	229	7	3
» de M <sup>d</sup> e de la Breteèche et son fils.	288	»	»
» du général Bernadotte.....	240	»	»
» de la commune d'Ancenis.....	133	19	6
» des grenadiers de la Concorde....	167	1	»
etc.			

Enfin, la collecte entière de la ville de Nantes s'éleva à la somme de 10,072 livres 10 sous 3 deniers.

Quelques villes, entre autres Brest et Paris, firent aussi passer quelques secours. La loge maçonnique de Brest, l'Heureuse-Rencontre, envoya notamment 300 liv.

Des artistes musiciens de Nantes, MM. Schmitt, Schneider et Jacobi, organisèrent à Rennes un concert et une redoute, dont le produit, 205 liv. 17 sous, fut remis par M. Dagosta aux mains de l'Administration municipale.

Les élèves des pensions voulurent pareillement apporter leur tribut. Ceux de l'Institut des Amis réunis firent hommage d'une somme de 21 liv. 13 sous 3 deniers, qui composait tout ce qu'ils possédaient pour leurs menus plaisirs.

Le sieur Bourgeois, qui tenait un jardin public sur la route de Rennes, ouvrit aussi son jardin, au profit de la souscription, et versa une certaine somme qu'il avait ainsi recueillie.

De son côté, le gouvernement ne pouvait rester indifférent à une pareille infortune. Les esprits d'ailleurs étaient agités de préoccupations et de craintes, sans doute sans fondement, mais qui n'en étaient pas moins réelles. Le 7 prairial, le Préfet, dans une proclamation qu'il fit afficher dans tout le département, s'exprimait ainsi :

« L'évènement le plus désastreux vient d'affliger cette malheureuse commune ; il est le complément des maux qui ont déjà pesé sur elle. Mon cœur en a profondément saigné. Eh ! qui devait en effet y être plus sensible que le magistrat chargé de veiller à vos intérêts ?

» Rien n'a été négligé, citoyens, pour en arrêter les suites funestes, et tout a été prévu pour remédier au désordre insupportable de pareils moments.

» Grâce en soient rendues à la prévoyante sagesse de l'Administration municipale, au zèle infatigable du général Gilibert,

» commandant de la place, et de tous les officiers civils et militaires, au respectable corps des pompiers volontaires et à tous les citoyens qui ont rivalisé de courage et d'activité.

» Plusieurs d'entre eux n'ont pas craint de s'exposer au péril le plus imminent pour arracher des ruines leurs frères infortunés. Leurs noms seront précieusement recueillis; ils passeront à la postérité, et combien ils vont devenir chers à leurs concitoyens ! Tous, en un mot, ont fait leur devoir, en républicains zélés et ont bien mérité de l'humanité.

» Je ferai le mien, n'en doutez pas, mes chers concitoyens, en allégeant autant qu'il est en moi les maux qui vous affligent.

» Le gouvernement est juste et bienfaisant; il ne demeurera pas sourd à ma voix, en faveur des veuves et des orphelins. Que tous les citoyens se rassurent : ils m'ont donné jusqu'ici leur confiance, et ce ne sera pas en vain. Les craintes exagérées que la malveillance cherche toujours à inspirer, sont absolument sans fondement. Toutes les mesures sont prises pour qu'aucun événement ultérieur ne soit à craindre. Les causes de ce désastre seront soligneusement recherchées; gardez-vous de les juger sans connaître; la méfiance serait un malheur de plus. Que chacun reprenne ses travaux accoutumés et se repose sur la sollicitude de ses magistrats. »

SIGNÉ LETOURNEUR.

Cette proclamation produisit un bon effet. De plus, sur la demande du Préfet, le Ministre de l'intérieur ouvrit un crédit de 10,000 francs, pour indemniser les malheureux qui avaient souffert des suites de l'explosion du Château.

Ce fut ainsi une somme d'environ 21,000 francs que l'Administration put utiliser en distribution de secours. Mais, comme on le pense bien, la commune n'en resta pas là; elle dut pourvoir à bien des besoins et s'imposer de lourds sacrifices.

A l'aide de ces ressources, on put soulager les misères les plus urgentes. Mais qu'était-ce un pareil expédient, en présence des pertes réellement éprouvées ? Ces pertes furent estimées :

Celles des immeubles . . . . .	400,000 fr.
Celles mobilières. . . . .	150,000
	<hr/>
	550,000 fr.
	<hr/>

Et encore pensa-t-on que cette estimation était bien au-dessous de la réalité.

Mais le gouvernement avait une autre dette à acquitter, celle de récompenser d'une manière digne le dévouement montré par certains citoyens.

Le 9 messidor (28 juin), le Préfet fit de nouveau paraître la proclamation suivante :

« CITOYENS,

» Féconde en grands exemples, cette cité vient encore d'en donner un d'une grande magnanimité.

» En se rappelant avec quel courage, le 5 prairial dernier, les citoyens Nicolas Chappé, Charles Grandmoulin, Guillaume Bercam, se sont précipités sous les ruines fumantes du Château, avec quelle héroïque persévérance ils ont supporté des fatigues inouïes, affronté des dangers toujours renaissants et toujours certains, bravé mille morts, pour sauver la vie à un de leurs concitoyens, quel homme peut n'être pas pénétré d'une respectueuse admiration !

» Mais le gouvernement attentif à ne laisser aucune vertu sans gloire, aucun dévouement sans récompense, veut qu'un témoignage public de la reconnaissance nationale immortalise une action aussi généreuse.

» En conséquence, et suivant les ordres du Ministre de l'Intérieur,

» Il sera, demain décadi, dans une cérémonie publique, qui aura lieu sur la place de la Liberté, décerné des couronnes civiques aux citoyens Chappé, Grandmoulin et Bercam.

» Les autorités civiles et militaires sont invitées à y assister, et voudront bien se réunir à cet effet, au palais de la Préfecture, à midi précis.

» La garde nationale sédentaire prendra les armes, et le général est invité à donner des ordres pour que les troupes de la garnison s'y joignent.

» A huit heures du matin, une première salve d'artillerie annoncera la fête; une seconde sera tirée immédiatement après la distribution des couronnes.

» L'Administration municipale est chargée du détail des préparatifs et des mesures de police nécessaire.

» Fait en Préfecture, le 9 messidor, an VIII de la République.

» Signé LETOURNEUR. »

Cette proclamation avait été précédée d'une correspondance entre le Préfet et l'Administration municipale, et qui témoignait hautement du désir qu'avait le Préfet de donner à cette fête tout l'éclat possible. L'Administration municipale désirait qu'elle eut lieu dans le Temple décadaire (la Cathédrale sans doute), mais le Préfet objectait que ce Temple était encombré de beaucoup d'attirails militaires, et il craignait qu'il ne put suffire à l'empressement de la foule, qui ne manquerait pas de se porter à cette solennité.

Bref, la fête eut lieu suivant le vœu et le programme du Préfet.

De son côté, le général Bernadotte prit un vif intérêt à l'événement du 5 prairial. Il était à Rennes, lorsqu'il reçut la première nouvelle de l'explosion du Château. Il donna aussitôt ordre à ses guides de partir en avant, et lui-même se mit en route le lendemain, à 7 heures du matin.

Pendant son séjour à Nantes, il ne cessa de donner aux victimes les marques d'une véritable sympathie, et leur offrit tous les moyens de consolation et tous les secours qui pouvaient dépendre de lui. Nous avons vu, qu'en outre, il prit part à la souscription ouverte, pour une somme de 240 fr.

Le 9, il passa une revue générale de toutes les troupes. Il fit appeler ceux des gendarmes qui, dans la journée du 5, s'étaient fait remarquer par des actes de courage et d'humanité, et donna un avancement, du reste bien mérité, à Adam, Richardot, Villermosa, Dusonnois-Delisle, Anet et Perrin.

Prot, simple grenadier, ne sachant point écrire, ne put être promu à aucun grade, mais il reçut une récompense pécuniaire.

Nous avons dit que la cause de ce funeste événement avait d'abord été attribuée à la malveillance. Dans un intérêt public, et aussi pour dissiper les doutes qui s'étaient élevés à cet égard, le gouvernement voulut s'éclairer, et ouvrit une enquête. Le général Bernadotte, muni de pleins pouvoirs, séjourna même à Nantes, pour prendre des renseignements, afin d'arriver à la découverte de la vérité.

Tout d'abord, en effet, plusieurs personnes avaient été incriminées, ou plutôt des délations plus ou moins intéressées, plus ou moins haineuses, avaient été dirigées contre elles. Parmi ces personnes, livrées au soupçon, il s'en trouvait même d'assez haut placées et qui, au moment du danger, avaient montré le plus de zèle.

Nous nous abstenons d'indiquer aucun nom; ainsi que

nous l'avons déjà dit , ces rumeurs tombèrent devant un examen sérieux , et l'enquête ne produisit contre personne des charges qui pussent même laisser un doute de criminalité.

Aux autorités que nous avons citées , nous pouvons du reste ajouter l'opinion d'un homme parfaitement compétent , pour bien apprécier les causes de l'événement du 5 prairial. Voici ce qu'écrivait le 8 , c'est-à-dire trois jours après l'explosion , M. Fournier , adjoint de l'architecte voyer , à M. Villenave , alors rédacteur du *Publicateur de Nantes* :

« Par suite de mes observations , considérant que le magasin  
» aux cartouches était de plein pied avec la cour , si l'explosion  
» s'était faite en cet état , sa direction se serait portée , en  
» rasant la cour , sur les bâtiments joignant la tour de la  
» Rivière , les magasins au bas de l'intérieur du rempart , entre  
» cette tour , le bastion Mercure et le grand magasin des  
» constructions. La tour des Espagnols se serait aussi ouverte  
» dans cette partie , à 18 ou 20 pieds de sa fondation.

» J'ai mesuré exactement la profondeur du fossé , compara-  
» tivement avec le sol de la cour ; j'ai trouvé 22 pieds de  
» différence approximative. Dans l'état actuel des choses , on  
» peut affirmer que l'affaissement du plancher du magasin est  
» la seule cause de l'événement. Les masses énormes du fond  
» de la tour , qui se sont portées sur la contrescarpe , y ont  
» été poussées avec d'autant plus de force , par la résistance  
» qu'opposait le terre-plein de la cour. L'un des piliers qui  
» soutiennent les arceaux , le long de la contrescarpe , au bas  
» de l'ancienne chapelle Sainte-Radégonde , a été coupé.

» Si cet événement eût eu lieu dans le premier état de choses ,  
» les bâtiments qui avoisinent le Château eussent beaucoup  
» plus souffert , et le dommage eût été plus considérable. Il  
» est donc intéressant , en suivant le déblaiement , de faire toutes  
» les observations les plus exactes , pour convaincre tous les



» citoyens de la vérité, les rassurer sur les causes, et empêcher  
» de préjuger sur un événement déjà trop funeste par ses  
» suites, sans l'imputer injustement, soit à la malveillance,  
» soit au défaut de précaution, dans la partie administrative de  
» l'arsenal.

» Tous les hommes peuvent se convaincre de ces détails ;  
» examiner, être de bonne foi, c'est se rassurer soi-même, et  
» rassurer ses concitoyens. »

Nous avons cru devoir reproduire cette lettre en son entier, car les preuves et les détails qu'elle fournit, semblent trancher une question qui ne pouvait plus être débattue.

Voici, du reste, encore un fait qui vient confirmer cette opinion de M. Fournier.

M. Dedon, commandant du Château, travaillait à son bureau, situé près du foyer même de l'explosion. Il entendit un bruit qui ressemblait à l'enfoncement d'un plancher ; il eut le temps de se lever et de se précipiter dans l'embrasure d'une croisée ; aussitôt l'explosion se produisit. M. Dedon n'eut aucun mal.

Enfin, une chose certaine, c'est que l'on savait que depuis dix ans, ce plancher n'était pas en bon état, mais sans doute qu'on n'avait pas jugé le danger assez imminent, ou plutôt que ce plancher avait été imprudemment trop surchargé. Disons aussi qu'à cette époque, les officiers supérieurs, chargés du commandement du Château, se succédaient souvent. M. Dedon, entre autres, n'était à Nantes que depuis peu de temps, et n'avait pas, sans doute, été informé du fâcheux état du plancher. Mais les officiers du Château le connaissaient parfaitement, et dans cette occasion, ils avaient manqué de prudence.

Pour clore ce récit, nous donnons la copie textuelle du rapport que le commandant du Château fit au Ministre de la guerre, à la date du 7 prairial :

Ce rapport ne signale précisément aucun fait nouveau , mais il confirme en tout point ce que nous avons dit.

« CITOYEN MINISTRE ,

» J'ai eu l'honneur , par ma lettre du 5. de ce mois , de vous  
» faire part du triste événement qui arriva le même jour à  
» l'arsenal , je me bornais à vous en rendre un compte succinct ;  
» la nature de cet événement ne permet pas d'en donner des  
» détails. On ne peut que hasarder quelques conjectures. Voici ,  
» du reste , ce que j'ai pu recueillir.

» A onze heures , les ouvriers travaillant à la salle d'artifice ,  
» s'étaient retirés suivant la coutume ; le garde d'artillerie ,  
» après avoir visité l'intérieur de la salle et l'avoir balayé , en  
» avait fermé les deux portes , à onze heures un quart. Ce ne  
» fut que quelques instants après midi que l'explosion eut lieu ;  
» elle renversa de fond en comble la tour dite des Espagnols ,  
» où se trouvait la salle et une partie des bâtiments de l'ar-  
» senal , attenant à cette tour. Huit à dix maisons , en face ,  
» ont été presque détruites , et une trentaine considérablement  
» endommagées. La terreur qu'a inspirée cette malheureuse  
» catastrophe , portera sans doute à exagérer le nombre des  
» victimes qui , à la vérité , est très-grand. Sans pouvoir encore  
» fixer le nombre des morts et blessés , on peut le porter à  
» environ 150 à 180 personnes , parmi lesquelles se trouvent  
» beaucoup d'enfants.

» Après l'explosion , les pompes à incendie furent amenées ,  
» pour arrêter les progrès du feu , et l'empêcher de se commu-  
» niquer à la grosse tour de la poudrière , qui contient actuelle-  
» ment environ 150 milliers de poudre. On travaille sans relâche  
» à déblayer les décombres , et à enlever les cadavres qui se  
» trouvent dessous. On a réussi à retirer vivant un ouvrier de  
» l'atelier de réparation d'armes , la femme d'un lieutenant d'in-

» valides et sa femme de confiance ; mais on n'a pas eu le  
» même succès à l'égard du citoyen Poignant, capitaine en  
» second, commandant le détachement de la 2<sup>e</sup> compagnie  
» d'ouvriers, employé à l'arsenal. La République perd dans cet  
» estimable officier un sujet précieux, et qui laisse une famille  
» nombreuse, dont il était la seule ressource. On a aussi retiré  
» trois autres personnes, et il en reste encore 25 à 30.

» Le citoyen Letourneur, préfet du département, a mis à  
» ma disposition et à celle du citoyen Robineau, chef de génie,  
» une somme de 900 fr. pour continuer ce travail.

» La malveillance n'a sans doute aucune part à ce malheureux  
» événement, qu'on doit attribuer à la vétusté du plancher de  
» la salle d'artifices. Toutes les portes et fenêtres étaient soi-  
» gneusement fermées, et la voûte était très-solide. Mais au-  
» dessous de la salle, il y avait une cave spacieuse, qui servait  
» précédemment de cachot, et dans laquelle l'air ne circulait  
» point librement, faute d'issues. Cette cave était très-humide,  
» se trouvant presque au niveau du fossé, où tout récemment  
» encore, le débordement de la Loire avait fait séjourner de  
» l'eau pendant plusieurs jours. Il est donc probable que cette  
» humidité aura pourri les poutres qui, déjà surchargées d'en-  
» viron 7,000 # de poudre en barils en cartouches, et d'à peu  
» près 7,000 # boulets de 2 et de 4, tenaient à leurs gargousses  
» de même calibre, auront, en se brisant, produit l'éroulement  
» du plancher. Le froissement des boulets contre les pierres  
» aura fait jaillir quelques étincelles, qui auront suffi pour  
» produire l'explosion.

» Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable, qu'à ce  
» moment j'étais dans le bureau avec quatre employés de l'ar-  
» senal ; ayant entendu un bruit sourd, nous nous précipitâmes  
» à la porte, pour en découvrir la cause, mais nous fûmes  
» repoussés par les décombres, qui venaient justement du côté

» où nous courions, et qui nous culbutèrent. Ce premier bruit,  
» que nous avons entendu, était probablement l'éroulement  
» du plancher ; l'intervalle qui se passa entre ce bruit et l'explo-  
» sion me porta à la croire.

» Je ne saurais trouver d'expression pour vous peindre l'em-  
» pressement et le zèle qu'ont apportés les administrations,  
» tant civiles que militaires, ainsi que les habitants de cette  
» commune, pour sauver les victimes, et empêcher que cet  
» accident n'ait des suites. Le corps des pompiera s'est particu-  
» lièrement distingué, et continue nuit et jour son service, à  
» mesure que l'on enlève des décombres. »

Quoi qu'il en soit, l'explosion du 5 prairial produisit à Nantes une véritable stupeur, et jamais, peut-être, aucun événement n'avait autant agité et troublé les esprits. Tout d'abord la frayeur fut telle que, dans les quartiers les plus éloignés du Château, ceux de la Fosse, des Boulevards, de Saint-Similien, on crut devoir chercher son salut à travers champs. Des personnes s'éloignèrent de Nantes de plusieurs lieues, et jusqu'à Carquefou.

Après cette première émotion, et lors même que tout danger avait disparu, longtemps encore une certaine terreur régna dans toute la ville. Le temps et surtout les grands événements militaires qui se déroulaient alors, purent seuls et peu à peu distraire l'attention d'un pareil souvenir.

Dans le récit que nous venons de faire, l'on a pu remarquer que la chapelle, le chapitre avaient été détruits par l'effet de l'explosion. Et cependant, depuis lors, quelques auteurs ont encore parlé de cette chapelle, et ont appliqué ce nom à une salle, du reste fort remarquable, qui existe au donjon de la tour aspectant la rue de Richebourg. C'était une erreur. La véritable chapelle du Château était contiguë à la tour des Espagnols ; elle disparut complètement en 1800, et il est positif

que ce monument, auquel se rattachaient d'anciens et pieux souvenirs, n'existe plus aujourd'hui.

Terminons ce petit travail par quelques observations qui seront approuvées, croyons-nous, et qui nous serviront de conclusion.

L'explosion de 1800 eut pour la ville de Nantes des résultats effrayants, résultats qui pouvaient encore devenir bien plus destructeurs, si, par une circonstance providentielle, la grande poudrière n'eût été conservée. On frémit, vraiment, à l'idée de ce qui fut arrivé, si cet immense dépôt de 200,000 milliers de poudre eût également pris feu.

Eh ! bien, lorsque le danger est ainsi connu, pourquoi persister à conserver au sein d'une populeuse cité un pareil agent de destruction ?

En 1818, la ville de Saint-Jean-d'Angely faillit également être complètement détruite par une semblable explosion. Le greloir des magasins à poudre s'enflamma ; 15,000 # de poudre s'y trouvaient, et l'on peut se faire une idée de ce qui dut en résulter.

On compte 70 morts et 260 blessés. Un quartier tout entier fut détruit de fond en comble, et toutes les maisons qui n'avaient pas été renversées étaient endommagées, inhabitables, et la plupart détachées de leurs fondements.

Nous le demandons, en présence de pareils événements, et ce ne sont pas les seuls que nous pourrions citer, la prudence, l'humanité même n'exigeraient-elles pas que des établissements de cette nature fussent portés dans des lieux assez écartés, pour qu'ils ne devinssent pas tout au moins une menace continuelle contre la vie et les intérêts de toute une population ?

Dès 1790, plusieurs quartiers de notre ville demandaient la démolition même du Château.

En 1800, à la suite de l'explosion, on réclama de la manière

la plus énergique « que le magasin à poudre fût transféré dans » le château d'Indret, ou dans tout autre lieu où il pût être » à l'abri de toute surprise ou de tout danger. Le vœu unanime de tous les habitants, à cet égard, ne pouvait, pensait-on, manquer d'être exaucé par le gouvernement. »

Depuis lors, pareillement, bien des fois les organes légaux de la ville de Nantes ont renouvelé cette demande de l'éloignement de la poudrière. Mais, si, à certaines époques, on a pu entrevoir l'espérance de voir ce désir réalisé, les choses n'en sont pas moins jusqu'ici demeurées dans le même état.

Que l'on prenne au Château toutes les mesures que la prudence peut commander et suggérer, chacun, selon nous, doit en être convaincu. Mais, si sévères, si minutieuses qu'elles soient, ces précautions peuvent bien atténuer le danger, mais non le faire disparaître absolument. Dans un intérêt réel de sécurité pour notre ville, nous ne devons donc pas cesser de désirer et de réclamer que la poudrière soit éloignée du Château.

A cet égard, qu'il nous soit permis d'emprunter à Mellinet une citation, qui ne manque pas d'un certain intérêt, et qui se rattache d'une manière assez directe au sujet que nous traitons :

« Bien des projets, dit-il, ont eu lieu pour le Château ; » mais, pour les réaliser, soit afin de conserver ce vieux monument, qu'on rendrait l'asile de tous les établissements » municipaux, administrations, musées, salles de réunion, etc., » en l'entourant de jardins pittoresques (et ce serait-là notre » désir), soit en le faisant disparaître, pour y former un » quartier neuf, selon le projet des utilitaires, encore faudrait-il qu'il appartint à la ville. . . . Or, les archives de Nantes » renferment un *procès-verbal de vente du Château de Nantes,*

» à la date du 24 décembre 1789 , et une délibération municipale du 17 avril 1792, dans laquelle on lit : « que par un décret du 19 janvier 1791 , sanctionné le 30 mars, même année , l'Assemblée nationale avait aliéné à la municipalité de Nantes , entre autres objets domaniaux pour lesquels elle avait fait sa soumission , le Château de Nantes . . . »

» Eh bien ! nonobstant cette aliénation , la municipalité , alors exclusivement préoccupée des affaires politiques , resta dans une inertie entière , relativement à la demande d'exécution du décret , et le Château demeura aux mains du gouvernement. »

Cette inertie de notre municipalité fut sans contredit bien regrettable : car , devenue à cette époque propriétaire du Château , la commune eût pu l'utiliser d'une manière bien profitable , soit aux intérêts , soit à l'embellissement de la ville.

Aujourd'hui , il serait sans doute trop tard pour faire valoir les droits résultant du décret du 19 janvier 1791 . Mais cependant , le projet d'acquérir le Château peut être repris , et ce ne serait pas , croyons-nous , une mauvaise pensée . Soit , comme semblait le désirer Mellinet , que l'on fit du Château le siège de l'administration et des institutions communales , soit que , au risque de blesser certaine passion archéologique , on disposât de ce bel emplacement pour en faire une promenade publique , ou qu'on le livrât à l'industrie , pour y construire un nouveau quartier ; on obtiendrait toujours un excellent résultat , celui d'éloigner enfin la poudrière du sein de la ville.

---

# ÉLOGE

## D'ÉVARISTE COLOMBEL

LU à la Société Académique de Nantes

PAR M. ADOLPHE BOBIERRE.

---

*Noties, Éloges, Vie, qu'importe? si le personnage s'y montre, si tout ce qu'il a fait s'y trouve, si ceux qui l'ont vu le reconnaissent, si ceux qui ne l'ont pas vu sont frappés d'une physionomie qui leur reste.*

(FLOUREN. — *Éloges historiques.*)

MESSIEURS,

En essayant d'élever un modeste monument à la mémoire d'Evariste Colombel, je ne puis me défendre d'une légitime émotion. Les échos de cette salle vibrent encore, en effet, des éloquentes paroles du collègue dont nous pleurons la mort prématurée : l'affabilité de son cœur, le charme de ses manières, le tour ingénieux de ses idées, tout ce qui, en un mot, constituait sa belle individualité, me semble rayonner en ce moment au milieu de nous, et il ne faut rien moins que l'impression douloureuse évoquée par son nom pour me rappeler à la plus triste des réalités.



L'existence que je vais tenter de retracer a été courte, trop courte, hélas ! pour les affections qui s'y rattachaient par une étroite solidarité, trop courte pour les intérêts nombreux à la défense desquels elle était vouée, trop courte enfin, Messieurs, pour l'éclat de notre Société à laquelle Colombel apportait, avec un honneur toujours nouveau, le tribut de ses chères études. Ah ! si l'aiguille du destin avait, à ses derniers moments, compté les heures de travail déjà burinées sur le cadran de son existence, qu'il eût été fondé à dire, lui aussi : Compte double, car j'ai vécu jour et nuit !

Ce fut à Nantes, le 1<sup>er</sup> janvier 1813, que naquit Evariste Colombel. Les dernières lueurs de l'Empire éclairèrent son berceau ; et, dans le cœur ardent du vertueux auteur de ses jours, les joies de la paternité durent bien souvent se heurter aux tristes pressentiments que les bulletins de la grande armée éveillaient dès cette époque en France. Telles étaient, du reste, les sévères traditions du foyer paternel, qu'Evariste Colombel devait y puiser, en avançant en âge et en s'en pénétrant de plus en plus, ce fervent amour de la patrie qui le guida constamment, et ce grand principe de dévouement à la chose publique qui caractérisa jusqu'au dernier moment sa dévorante activité.

Et comment pouvait-il en être autrement ? comment eût-il été possible qu'Evariste Colombel ne suçât pas, en quelque sorte, avec le lait, le sentiment et l'idée de la nationalité ? Son père n'était-il point ce sublime soldat qui, à 16 ans (1797), défendait la République comme capitaine des *Élèves de la patrie* ? N'était-ce point l'un de ces courageux citoyens qui, en 1814, avaient pris l'initiative de la fédération bretonne, et, en 1848 enfin, ne devait-il pas porter d'une main affaiblie par l'âge le drapeau des vétérans de la garde nationale de Nantes ? De tels exemples étaient une active semence : elle ne fut pas confiée à un terrain stérile.

Au Séminaire de Nantes où se firent ses premières études, Colombel fut bientôt distingué par l'abbé Sagory, directeur de cet établissement. Dès 1826, ses aptitudes spéciales se révélèrent, et un accessit de version latine en fut le témoignage. Sans cesse malade, Colombel d'ailleurs quittait peu l'infirmerie, et ses études ne devinrent réellement assidues que vers 1828, époque de son entrée au Collège de Nantes où ses succès furent surtout remarquables dans les classes de littérature française et latine. Quatre nominations en 1828, six en 1830, trois, dont un prix d'excellence en 1831, enfin une médaille d'argent de l'Académie de Rennes, qui lui fut décernée la même année, à l'occasion d'un concours des Lycées de la circonscription, constatèrent des progrès rapides dans ce culte séduisant des belles lettres auquel tant de fois plus tard notre collègue devait demander l'oubli des soucis inséparables de la vie publique.

Colombel avait toujours gardé précieusement au fond de son cœur ces juvéniles souvenirs qui le reportaient au temps des attrayantes et calmes études du Collège de Nantes. Aussi fût-ce avec une véritable émotion qu'appelé, en 1848, comme premier magistrat de la cité, à prendre la parole dans cette même salle où tant de fois il avait entendu couronner ses efforts, il fit entendre ces paroles aux élèves attentifs :

« Il y a quelques années, j'étais, moi aussi, sur ces bancs ; moi  
» aussi j'applaudissais au triomphe des autres ; moi aussi j'échan-  
» geais de modestes lauriers contre de maternelles tendresses. Ce  
» sont là les souvenirs, trésor que vous apprécierez plus tard et  
» dans lequel vous puiserez avec bonheur.

» Permettez-moi de vous le dire : une grande et belle prépa-  
» ration à la vie, c'est l'étude classique, c'est l'étude des grands  
» maîtres de l'antiquité. Croyez-moi, chaque existence a ses  
» heures difficiles et amères. Eh bien, les vrais amis se trouvent

» dans les penseurs de Grèce et de Rome. C'est aux sources pures.  
» de leur philosophie, qu'il faut aller puiser pour devenir éloquent.

» Il y a mieux, jeunes amis! écoutez bien! prêtez l'oreille à  
» ces grands génies d'un autre âge! écoutez bien ce mot magique  
» qui sort de leurs lèvres... c'est le mot *patrie*!

» Qui donc donne l'éloquence à Cicéron? c'est la patrie! Qui  
» fait Virgile si noble et si beau? c'est la patrie! Qui rend donc  
» Tacite si sombre, si désolé? c'est la patrie!

» Oh! conservez bien ce culte. Poussez-le jusqu'à l'adoration :  
» il ne vous trompera pas. Faites que ce sol sacré, notre heroceau,  
» notre tombe, soit conservé intact sous vos générations comme  
» sous les nôtres. Aimez, aimez bien la France! »

Ces paroles devaient avoir de l'écho dans une enceinte où les regards avides d'une jeunesse impatiente sont chaque jour dirigés vers ces horizons antiques qu'illuminent les splendeurs d'une belle littérature. Ils devaient en avoir, parce que pour tous, cet appel aux riantes réminiscences des premières années formait un éloquent contraste avec les ardentes préoccupations d'un nébuleux avenir. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Les années 1832, 1833 et 1834 furent consacrées par le jeune lauréat du Lycée de Nantes à suivre avec assiduité le cours de la Faculté de droit de Rennes. Déjà cette facilité de travail, cette aptitude à s'assimiler la partie sérieuse et utile des questions les plus complexes, dont nous avons tous apprécié le développement chez Colombel, le désignaient à l'attention de ses professeurs : aussi toutes ses épreuves furent-elles l'objet de boîtes blanches décernées à l'unanimité. Ce fut un beau jour pour l'honorable Président du Tribunal de Nantes ; ce fut un jour doublement heureux que celui où il lui fut donné de fêter tout à la fois et le retour

de l'enfant aimé et la réception de l'avocat (1) appelé à porter hautement dans les rangs du barreau, un nom qui, depuis longtemps, y était l'objet de l'estime la mieux méritée. Enivrement des premiers succès, joie sans mélange des émotions de famille ! heureux les cœurs que vous avez visités. Pour eux, les déceptions de l'âge mûr peuvent être moins douloureuses, grâce au baume de vos souvenirs !

Une intelligence aussi vive que celle de Colombel ne pouvait rester froide en présence de l'agitation qui se manifestait, à cette époque, dans toutes les couches de la société. Une dynastie nouvelle venait de relever la couronne que le souffle révolutionnaire avait jetée sur le pavé des harricades ; des aspirations longtemps comprimées se traduisaient en projets réformateurs de toutes sortes : ordre social, philosophie, science, il semblait que chaque conception humaine dût reprendre une gigantesque impulsion au lendemain d'une étape laborieusement franchie. Pour toute imagination jeune et patriotique, l'avenir s'offrait comme un verger chargé de fruits savoureux. Philosophes, historiens, poètes, artistes, parlant une langue nouvelle, tenaient suspendue à leurs lèvres éloquentes une jeunesse prête à désertir les portiques d'une philosophie d'un autre âge.

Ce grand travail, cette agitation intellectuelle et morale, ce point de départ d'une nouvelle phase sociale, et par dessus tout cette explosion de jeunesse succédant aux caduques somnolences du gouvernement déchu, devaient, comme un pôle magnétique, attirer tout ce qui se sentait vivre et qui demandait à bégayer

---

(1) Les sujets de la Thèse d'Evariste Colombel sont les suivants :

*Droit Romain* : De obligationibus que quasi ex contractu nascuntur.

*Droit Français* : Des engagements qui se forment sans convention.

*Code de Procédure civile* : Du désistement.

*Code de Commerce* : Du jet à la mer et de la contribution.

les premières formules de la vie publique. Evariste Colombel ne pouvait résister à l'entraînement général : il partit pour Paris. Son but, et il le pensait tout le premier, était de conquérir le grade de docteur en droit. En réalité, il allait puiser dans ce vaste foyer les étincelles de cette méthode synthétique et brillante qui devait se refléter dans les actes ultérieurs de sa carrière.

Installé dans un modeste hôtel du Quartier-Latin, Colombel, dont la santé délicate s'était cependant raffermie, partageait son temps entre les recherches sur le droit ayant trait aux examens du doctorat et le culte de la littérature. Telle était son activité, que l'assimilation heureuse et rapide des principes du droit romain et du droit des gens lui permettait de fréquenter avec ardeur les cours de la Faculté des Lettres. Ceux de MM. Jouffroy et Saint-Marc Girardin étaient surtout l'objet de sa prédilection. Sur la modeste table de sa chambre du Quartier-Latin, les critiques en renom et les écrivains de l'école romantique, les chefs-d'œuvre antiques et les recueils sévères de jurisprudence, tout était jeté pêle-mêle, lu, relu et commenté avec fruit. Sous une apparente insouciance et avec tous les dehors d'une joyeuse légèreté, le digne fils de l'infatigable Président du tribunal de Nantes amassait de nombreux matériaux pour ses études sur le XVI<sup>e</sup> siècle. Déjà chez lui se révélaient le penseur et l'homme public, et par une bizarrerie, véritable privilège de sa séduisante nature, Colombel ne devait jamais perdre cette verve toute frémissante de jeunesse et ce pittoresque dans l'expression qui, chez lui, s'alliaient si heureusement à la force de la pensée et à la rectitude de l'idée.

Quelques jours après la mort de Colombel, j'ai feuilleté dans le silence tristement significatif de son cabinet, deux petits volumes où j'ai pu suivre pas à pas le travail de cette belle intelligence qui, dès 1832, glanait çà et là dans les œuvres des littéra-

teurs et des philosophes, des politiques et des historiens, toutes les pensées qu'il trouvait siennes, toutes les fleurs intellectuelles dont le parfum l'enivrait. C'est dans le sanctuaire où il déposait ces pensées ; c'est dans le modeste herbier où il classait ces fleurs, que j'ai détaché, entre mille autres, quelques citations comme celles-ci :

Oh ! si je puis un jour ! (André Chénier.)

Ah ! que la liberté est une noble chose ; c'est elle qui fait que l'homme chérit la vie. (Un poète anglais.)

La justice est le pain du peuple. (Châteaubriant.)

La participation aux affaires du pays doit appartenir à toutes les classes, en proportion des intérêts et des capacités. (Bodin.)

Nul citoyen n'est dispensé de l'honorable obligation de contribuer aux charges publiques. (Constitution de 1789.)

La voix d'un peuple entier n'est jamais criminelle. (Lebrun.)

Je ne fais chaque jour qu'un ingrat ; que ne puis-je en faire cent ! (Diderot.)

Ce n'est pas être un homme public que de craindre la calomnie. (Danton.)

Ardeur à servir les intérêts publics, résolution de mépriser la calomnie, tels sont les sentiments dont on retrouve l'expression consignée sur chaque page de ces petits volumes. L'un d'eux, par le nombre de ses feuilles blanches et les traces à peine séchées d'une plume désormais immobile, dit assez que Colombel, poursuivant sa moisson commencée dès 1832, s'attendait peu au coup sous lequel il devait succomber.

La résolution d'embrasser l'ingrate, mais honorable carrière de la vie publique, germait déjà dans l'esprit de Colombel lorsque, promenant ses rêveries sous les ombrages du Luxembourg, il y méditait sur les enseignements de la Sorbonne et sur ces œuvres immortelles de l'antiquité dont l'étude

étendait son esprit , dirigeait son goût et fécondait son talent naissant.

« Déjà , me dit un estimable magistrat qui fut et l'ami et le compagnon d'études de Colombel (1) , déjà il semblait pressentir le rôle qu'il était appelé à jouer ; et une représentation de Chatterton , à laquelle nous assistâmes à cette époque , lui fournit une nouvelle occasion de le manifester. Mais la résolution qu'il prenait en même temps et qui semblait fermement enracinée dans sa volonté , c'était de mépriser ces attaques de l'envie , cortège inévitable des succès conquis par l'intelligence et sous la fatale influence desquelles tant de nobles cœurs succombent découragés. »

Mais qu'importent les dangers de la route à celui dont la vue ne saurait être distraite du but à atteindre et du phare qui en détermine la position. Qu'importent la basse envie , la noire calomnie elle-même , si le devoir est de marcher en avant. Telles étaient déjà les pensées du jeune avocat nantais ; et lorsque , venant prendre enfin sa place au barreau de sa ville natale , il y débutait de manière à justifier les espérances éveillées par le nom qu'il portait , son esprit mûrissait certainement les projets dont quelques années plus tard il exprimait ainsi la noble et patriotique formule :

« Notre époque n'est point de celles où l'on doit abdiquer » et dire comme Luther , dans le cimetière allemand : *Invidio quia quiescunt*. Non ! plus l'enfantement est pénible , plus strict est notre devoir. Né avec le danger , le dévouement croît avec lui. Gardons-nous , dans ces temps , des défaillances , du découragement. Si parfois la tristesse dans la lutte nous arrive , qu'elle soit comme celle de ce grand ministre , de ce

---

(1) M. Millerot , juge-de-paix à Nantes.

» Colbert qui, surpris un jour dans le secret de ses larmes,  
» répondit à ses amis, en plongeant du regard dans les lointains  
» horizons de la France : « Oh, ce pays ! ce pays ! je te  
» voudrais heureux ; oui ! je le voudrais, fut-ce au prix de mes  
» faveurs, de ma dignité, de ma vie ! »

On le voit, les enseignements du père avaient profité au fils, et Hyacinthe Colombel pouvait désormais être assuré que son nom serait maintenu dans l'avenir à cette hauteur de dévouement et de civisme à laquelle il avait su le porter lui-même.

Ce qu'était Évariste Colombel comme avocat, ce qu'il apportait d'érudition, d'éloquence et de désintéressement dans l'exercice de sa noble profession, c'est désormais de l'histoire. L'estime affectueuse du barreau et de la magistrature, son élection comme bâtonnier, l'affluence de ses clients, la nature importante des causes qui lui étaient confiées, vous savez tout cela (1). Je ne puis cependant résister au désir de citer un trait qui prouve la haute probité avec laquelle il accomplissait ses devoirs vis-à-vis du public et de lui-même.

Évariste Colombel, mu par un honorable scrupule et un sentiment de délicatesse intime, s'était demandé si la présidence de son père, dans le jugement des causes auxquelles il donnait l'appui de son talent, ne pouvait pas être interprétée par la malignité, de manière à faire suspecter l'indépendance respective du magistrat et de l'avocat. De la part de tout autre, ce scrupule eût été une aberration, mais je suis heureux de constater que

---

(1) Le *National de l'Ouest*, poursuivi en 1844, à raison d'un article sur les biens du clergé, dut au concours désintéressé de Colombel un acquittement d'autant plus flatteur pour ce jeune avocat, qu'il avait pour adversaire M. Plougoum en personne, alors procureur général à Rennes, venu exprès à Nantes pour soutenir l'accusation.



soit spontanément, soit sous l'influence de basses allusions, il avait été droit à la conscience d'Évariste Colombel. C'est à ce sujet qu'il reçut de son père une lettre provoquée par ses loyales confidences, et dont j'aime à citer les principaux passages :

« Mon cher Évariste,

» .....  
» Il ne peut entrer dans ma manière de voir de recevoir le  
» traitement d'une place qui ne serait qu'une quasi sinécure, si  
» *je quittais le siège chaque fois que tu plaides*. Je préférerais  
» ou donner ma démission ou solliciter ailleurs une place de  
» juge ou de conseiller.

» Je ne conçois pas, et personne ne concevra raisonnable-  
» ment tes scrupules. Je serais un misérable si j'étais capable,  
» comme magistrat, de prendre en considération dans une  
» décision, la circonstance que tu es l'avocat de l'une des  
» parties, et j'ose me flatter que ce n'est pas là l'opinion qu'on  
» a de moi.

» Mes collègues sont d'avis que je ne dois pas m'abstenir dans  
» les causes où tu plaides. Le procureur général, la chan-  
» cellerie partagent cette opinion, et je suis persuadé que si  
» je soumettais cette question au barreau nantais, il en serait de  
» même.

» Tu crains qu'une idée contraire ne soit partagée par quel-  
» ques malveillants. Il est possible que des méchants affectent  
» de croire à cette espèce de partialité de ma part, mais à ce  
» compte, quel honnête homme sera à l'abri du soupçon ? Si  
» un prétexte leur manque, ils en trouveront un autre, car  
» les mauvaises passions en trouvent toujours.

» Je ne suis point indifférent à l'opinion publique ; mais je

» n'en suis point l'esclave au point de respecter ses caprices , au  
» point de me soumettre au calcul des envieux et des méchants.  
» J'ai fait tout ce qu'un homme de courage peut faire pour  
» mériter l'estime de mes concitoyens , et ma conscience ne  
» me reproche rien. Fort de cela, je puis braver la calomnie et  
» je la braverai — si calomnie il y a.

» Je ne voulais pas accepter la présidence ; je l'avais même  
» refusée , et aujourd'hui que le sacrifice est consommé , que  
» mon âge et ma vue ne me permettent plus les travaux de la  
» pénible profession d'avocat , tu te fais un scrupule déraison-  
» nable , tu vois une incompatibilité morale. Consulte tes amis ,  
» et je suis persuadé qu'ils n'approuveront pas plus tes scrupules que ne les approuvent tous mes collègues.....

» J'espère qu'à la réflexion tu comprendras combien est vaine  
» ta préoccupation actuelle ! Comment ! tu n'aurais pas le courage de faire face à la calomnie et de lutter contre un misérable soupçon , *s'il existe réellement.* Je crois d'ailleurs qu'il n'existe que dans ton imagination.

» Ton affectionné père , H. COLOMBEL. »

Quel cœur, Messieurs ! quelle lutte ! et que le père combattant les idées de son fils devait être fier de les lui entendre exprimer !

..... Ce fut dans le cours de cette période de sa carrière que Colombel entra à la Société Académique, dont il devait plus tard , et à différentes époques , occuper avec tant de distinction le fauteuil présidentiel. Son mariage avec Mademoiselle Monnier du Pavillon , les succès qu'il obtenait au palais , la faveur avec laquelle ses concitoyens accueillaient les productions littéraires et politiques enfantées dans ses moments de loisir , tout semblait sourire à ses espérances et lui promettre la plus heureuse des destinées. Mais qui peut ici-bas compter sur le lendemain ?

L'activité intellectuelle de Colombel, sa haute intelligence des intérêts généraux de sa cité natale, son ardent amour du pays, tout le désignait au choix des électeurs municipaux du 3<sup>e</sup> arrondissement de Nantes. Aussi sa nomination au Conseil municipal, en date du 29 mai 1843, fut-elle et la récompense honorable de ses travaux déjà remarquables, et un stimulant à des préoccupations qui devaient le placer un jour au nombre des édiles riches des droits les moins contestables à la reconnaissance publique.

Colombel au surplus avait déjà par ses travaux ardens et son heureuse intervention dans des discussions multipliées, conquis parmi ses collègues une grande autorité. Par délibérations spéciales du 30 mars 1844 et du 27 octobre 1845, ils lui en donnaient d'éclatants témoignages, soit en le choisissant comme délégué, conjointement avec MM. Chérot et Robineau de Bougon, pour discuter à Paris les grandes questions relatives au chemin de fer d'Orléans et au bassin de Saint-Nazaire, soit en votant, en octobre 1845, l'impression de son consciencieux rapport sur l'emplacement à consacrer aux constructions de la gare de Nantes. La vie publique rêvée dans les promenades du Luxembourg se dessinait enfin pour Colombel. Et qu'on ne croie pas que pour être un avocat justement recherché et un conseiller municipal toujours dévoué, Colombel abandonnât ce culte fervent des belles-lettres et cette étude approfondie du droit qui avaient marqué le début de sa carrière. Jamais au contraire sa fébrile activité ne se révéla d'une manière plus marquée et ses productions ne se suivirent de plus près. La Société Académique lui donnait, à son tour, un gage de son estime en le chargeant de rendre compte, en qualité de secrétaire général, de ses travaux de l'année 1845.

L'arrivée à l'une des phases importantes de la carrière de Colombel. 1846 avait marqué la 16<sup>e</sup> année d'un règne commencé

sous les plus heureux auspices, mais dont les esprits clairvoyants n'osaient depuis quelque temps sonder sans terreur les problématiques destinées. On se demandait comment les plis de ce même drapeau, qui tant de fois avait conduit nos glorieuses phalanges sur les champs de bataille de l'Europe, pouvaient couvrir les complaisances de l'extérieur et servir de symbole à la dogmatique impérite d'un cabinet qui menait à grands pas le deuil de nos espérances et de nos aspirations nationales. On se demandait jusqu'où pourrait aller l'aveuglement d'un prince, libéral par son éducation, ses sentiments intimes, sa vie entière, mais dont une systématique résistance aux vœux du pays pouvait amener un épouvantable cataclysme. Une telle situation créait évidemment de grands devoirs à la portion restée indépendante de ce qu'on était alors convenu d'appeler le *pays légal*, et le choix de députés vraiment *conservateurs*, c'est-à-dire sagement *réformateurs*, devenait l'aigre de salut de la nation. La candidature fut offerte à Colombel.

« Vous connaissez, écrivait à cette occasion Colombel, à l'un » de ses amis politiques, vous connaissez mes secrètes antipa- » thies pour tout ce qui, en pareil cas, a l'air d'une sollicita- » tion. Je veux laisser à d'autres les professions de foi, les » tournées électorales, les visites à domicile, les exhibitions » publiques. »

Et, en effet, Colombel avait en médiocre estime les traditions électorales dont le Ministre de l'intérieur avait préconisé l'esprit. Il crut toutefois que les électeurs de Paimboeuf avaient le droit de s'enquérir de son programme politique; et ce programme, il le traçait dans une lettre à laquelle j'emprunte les lignes suivantes :

« Je ne songeais point à la députation.

« Parfois, j'y pensais comme à une chimère, dans un avenir

- » bien éloigné. J'avais , mais en pure théorie , l'ardent désir de
- » consacrer mon dévouement à mon pays.
- » Vous êtes venu me surprendre ; vous m'avez posé deux
- » questions :
- » 1° Payez-vous le cens ?
- » 2° Si on vous nomme député , accepterez-vous ?
- » Vous ne m'avez rien demandé de plus.
- » J'ai répondu affirmativement , et depuis je me suis cru
- » engagé.
- » Après trois semaines , mon opinion est la même :
- » J'accepterai ce mandat honorable.
- » Je répugne aux professions de foi. Ces annonces électo-
- » rales n'engagent personne , ni l'homme de bien , ni l'homme
- » qui vend son vote : aussi je n'ai point professé et je m'en
- » garderai bien.
- » Avez-vous confiance en moi ? Si oui , — votez pour moi ;
- » si non , — rejetez-moi. Je tiens plus à l'estime des électeurs
- » qu'à leur vote , soyez-en persuadé.
- » Cependant , je conviens que l'électeur désire connaître celui
- » auquel il confie de graves destinées.
- » Soyez mon intermédiaire.
- » J'aime mon pays et sa belle place dans l'harmonie euro-
- » péenne ! La France marche à la tête des nations : je veux
- » lui conserver cette situation. Pour cela , deux choses me
- » semblent nécessaires.
- » D'abord , il faut maintenir son rang , sa dignité ; il ne faut
- » amener son pavillon dans aucune circonstance. La révolution
- » a cela de bon , qu'elle ne parlait que la main sur la garde de son
- » épée ; et rendons cette justice aux Bourbons de la branche
- » aînée , ils connaissaient le point d'honneur. C'est beaucoup.
- » .....
- » Je reproche à notre Gouvernement d'avoir trop cédé à la peur.

» A l'intérieur, il y a deux questions qui dominent toutes les autres, ce sont :

» 1° La question de l'enseignement ;

» 2° La question de réforme électorale.

» Deux graves questions sur lesquelles voici en peu de mots ma façon de penser :

» 1° *Question d'enseignement.* — Liberté pour tous. Nos principes sont trop bons, trop vrais, trop sains, pour craindre des concurrences. L'étouffement n'a jamais rien produit, rien créé : il faut leur place à toutes les doctrines. Les mauvaises périront, les bonnes se vivifieront.....

» .....  
» 2° *Réforme électorale.* — Le salut de nos institutions est dans l'agrandissement de ce que M. Guizot appelle le pays légal. La France n'est pas véritablement représentée : je veux les adjonctions. Plus vous admettez les gens dignes du vote, plus vous éloignez les révolutions. Les révolutions sont des explosions qui n'arrivent que par la compression. Admettez au banquet politique les *capacités*, et elles ne forceront pas la porte.....

» .....  
» Voilà la silhouette de ce que je suis ; c'est là mon profil politique, dites-le à vos amis, si vous le croyez bon.

» La députation est un insigne honneur.

» Pourtant, il y a quelque chose que je préfère à la députation ; c'est l'estime de ceux qui me connaissent. »

Colombel fut élu. Un nouveau champ d'action s'ouvrait désormais devant lui, et ce ne fut pas sans émotion qu'il l'envisagea. On peut en juger par la lettre pleine de sensibilité qu'il adressait à son vénéré père le lendemain de son arrivée à Paris.

« Paris, 17 août 1846.

» Mon cher papa,

» Je suis arrivé hier à midi, bien fatigué, bien tourmenté, mais en bonne santé.

» Il y avait à 2 heures séance préparatoire ; je m'y suis rendu.

» Mes pièces ont été déposées à la questure.

» J'ai vu, en fait de connaissances, MM. Plougoum, Bignon, Lanjuinais, Dubois, qui m'ont parfaitement accueilli.

» Demain, j'irai leur rendre visite. J'attends pour cela à connaître leur adresse.

» Billault a été parfait pour moi ; il me promet son appui.

» Dieu lui rende le bonheur qu'il m'a causé. Je te conterai de vive voix et en détail ce qu'il m'a dit.

» A la Chambre il me pilote . . . Sa position est considérable ici, et je ne pouvais avoir un guide plus honoré.

» Aujourd'hui, nous avons eu séance royale, et j'ai prêté serment entre les mains de Sa Majesté. La salle était pleine d'illustrations. La Reine et le comte de Paris ont été accueillis par de vifs applaudissements. Il m'a semblé que sans le ministère le Roi eût été plus applaudi qu'il ne l'a été.

» Le discours de Sa Majesté ne touche à aucune question politique intérieure ou extérieure. Dieu veuille que nous ne perdions pas notre temps à discourir sur les termes de notre réponse ! J'ai hâte d'aller vous rejoindre et vous embrasser . . .

» .....

» J'ai grand besoin d'encouragement, mon bon père ; écris-moi, soutiens-moi. Redeviens ce premier guide de mes jeunes années. Je vais à un avenir inconnu. Quel sera-t-il ? Oh ! s'il ne fallait que du cœur et de la patience pour y arriver ! j'ai cela. — Cela suffit-il ?

» Bientôt j'irai me retremper au milieu de vous, chasser ces

» incertitudes qui me désolent et me causent tant d'insomnies..

» .....

» Embrasse ma bonne mère , dis-lui de prier pour moi. Si  
» je n'écris pas à La Giraudais , serre-lui la main ; c'est un  
» bravé cœur.

» Ton affectionné et dévoué fils ,

» ÉV. COLOMBEL. »

Le style, c'est l'homme ; cette lettre, c'est Colombel tout entier : intelligence et sentiment.

En rêvant célébrité , le jeune député de la Loire-Inférieure était loin de méconnaître les amertumes et les déceptions de la vie politique. Il savait que plus d'une couronne est arrosée de larmes et que les lauriers de la tribune parlementaire se paient souvent avec des branches de cyprès. Mais Colombel avait soif d'une renommée noblement conquise. Pour l'obtenir , le labeur le plus assidu , les efforts les plus persévérants , l'abnégation la plus complète , rien ne l'eût arrêté. « Un nom ! écrivait-il en 1832, dans sa mansarde d'étudiant, c'est une illusion comme une autre. Un nom ! oh ! je l'avoue , c'est une chose que j'achèterais bien cher. »

Il devait le payer cher , en effet !

En proie aux soucis d'une vie nouvelle , obligé de suivre tout à la fois les travaux de la chambre et la formation d'une nouvelle clientèle au barreau de Paris , en présence de mille incertitudes contre lesquelles il venait d'échanger sa paisible vie de province, Colombel sentit les premières atteintes de ce mal contre lequel les plus forts ont leur moment d'impuissance : le découragement vint s'asseoir à son chevet. Son organisation délicate trahit l'énergie de sa volonté ; une affection cérébrale , qui mit ses jours en danger , se déclara. Ramené à Nantes , où des soins affectueux l'entourèrent jour et nuit , il fut enfin rendu à ses amis ,



aux douces habitudes qu'il avait échangées contre les agitations de Paris , au barreau , au Conseil municipal et à votre Société , dans le sein de laquelle il prouva bientôt que de la terrible épreuve qu'il avait subie , il s'était relevé avec toutes les ressources de sa vive intelligence et toutes les nuances de sa féconde imagination.

Cet instant de recueillement ne lui fut jamais plus nécessaire. Sous l'influence des errements qui dominaient à l'intérieur et à l'étranger la politique ministérielle , le moment allait fatalement arriver où le pays aurait à faire appel à tous les dévouements éclairés , pour contenir et diriger ce torrent démocratique qui grondait sourdement derrière la digue vermoulue du système électoral.

Vos souvenirs vous retracent encore, Messieurs , cette séance solennelle du 7 novembre 1847 , où Colombel , appelé à vous présider , portait d'une main hardie le scalpel de l'investigation économique sur les conditions générales du progrès en France. Ce progrès, il le sentait, ne pouvait plus, ne devait plus être résumé par quelques replâtrages des institutions de la France. De nouveaux besoins, de nouvelles aspirations étaient dans l'air. « Les » problèmes purement politiques, disait-il avec une haute raison, » perdent chaque jour de leur importance. Ces longues discussions » sur la métaphysique constitutionnelle — filles de l'esprit pro- » testant, — grand aliment de l'école libérale, — ces discus- » sions imitent les faux dieux du Capitole, elles s'en vont ! » Parfois aussi — par certains retours de la pensée — on se » demande avec tristesse si l'auteur de la monarchie selon la » Charte trouverait aujourd'hui des disciples. Hélas ! il en est » des polémiques de l'illustre vicomte comme des romans de » Benjamin Constant, et ce simple rapprochement de deux » amitiés illustres aura donné à ma pensée une précision qui, » sans cela, lui aurait manqué. Oui, il prouvera, par un dou-

» ble exemple, ce que j'ai avancé, — c'est que la vie n'est  
» pas plus aux questions politiques qu'elle n'est aux questions  
» littéraires.

» Restent donc — mais restent vives et entières, restent  
» pleines de sève et d'avenir — les questions sociales; reste à  
» étudier la charte du travail, ses principes, ses applications —  
» vaste thèse au sein de laquelle bourdonne, comme dans une ru-  
» che, un essaim de difficultés.

» A l'intérieur — les problèmes de la propriété, du capital,  
» du salaire, des coalitions, de la concurrence industrielle, de  
» notre population qui s'augmente, de l'agriculture qu'on dé-  
» serte, des prisons qui regorgent, des hôpitaux qui devien-  
» nent trop étroits. . . .

» A l'extérieur — les projets de colonisation, la création de  
» débouchés, les doctrines du libre-échange, les résistances du  
» travail national, la protection, la prohibition. . . . que sais-je,  
» en vérité ? »

Alors surtout en effet, et Colombet le comprenait avec une merveilleuse sagacité, le mot de Tertullien trouvait plus que jamais son application : « Qu'étions-nous hier, — que sommes-nous aujourd'hui ? » En 1847, *hier* ne s'appelaient-il pas progrès, et *aujourd'hui* résistance ? Or, l'histoire nous apprend ce que la résistance aveugle, c'est-à-dire érigée en théorie, a invariablement donné aux gouvernements qui lui ont demandé le secret de la vie et la résurrection d'un prestige évanoui. Les événements de février 1848 le démontrèrent une fois de plus.

A une situation nouvelle il fallait des hommes nouveaux. C'est un axiome politique aux exigences duquel la révolution de 1848 devait obéir comme ses devancières. Les intérêts de l'ordre, alors identifiés dans ceux d'une saine et tolérante démocratie, exigeaient qu'une énergique répression fût opposée aux

sauvages allures des incorrigibles de la démagogie. Une telle tâche n'était pas sans périls : Colombel n'hésita pas à s'en charger. Il pouvait, lui surtout, donner de sérieux gages aux intérêts étroitement solidaires du progrès et de l'ordre. Il était le partisan de la transaction sur le terrain de l'honnête et du possible : c'était ce qui devait faire sa force. Toutefois, lorsqu'un arrêté de M. Maunoury, commissaire du gouvernement républicain dans la Loire-Inférieure, le nomma Maire de Nantes, le 21 mars 1848 (1), il n'accepta ce titre qu'après s'être assuré à l'avance de l'assentiment des membres du Conseil Municipal. Cet assentiment ne lui fit pas défaut.

Ce qu'étaient les circonstances politiques au moment où Colombel accepta le fardeau imposé à son patriotisme, vous le savez, Messieurs : un gouvernement sans unité de programme et sans énergie d'action ; des institutions tombées en désuétude ; le vague et le découragement chez certains, la convoitise et les rancunes chez d'autres ; un naïf optimisme chez le petit nombre : telle était alors la France. Colombel, élu pour la seconde fois, président de votre Société, retraçait, dans son discours du 20 novembre 1848, les principaux caractères de ce cataclysme politique. Voici ses propres paroles :

« Au sein d'une société calme à la surface et tranquille à s'y  
» tromper, éclate un de ces orages qui frappent les têtes cou-  
» ronnées. Souffrez que je vous rappelle ces jours durant les-  
» quels les débris semblaient s'amonceler. C'est plus qu'un roi  
» qui tombe ; c'est plus qu'une dynastie qui va rejoindre ses  
» aînées et dont le destin fait involontairement songer à la

---

(1) En vertu du même arrêté, le Conseil Municipal alors existant continua à fonctionner avec le concours de quatre membres de l'administration pris en-dehors de son sein, savoir : MM. Bortin, Dureau, Eriau et Daniel-Lacombe.

» sombre expression de Tacite : *Mare exiliis plenum*. Vraiment,  
» c'est bien autre chose ! Le drame que joue le peuple a bien  
» d'autres proportions. — De toutes parts, les lois tombent avec  
» le trône, — les pouvoirs publics sont anéantis, — la force met  
» bas les armes : il semble que, dans cette submersion popu-  
» laire, tout soit englouti. Des souvenirs redoutés reparaissent ;  
» de sanglants sophismes sont réhabilités et d'étranges doctrines  
» viennent secouer l'épouvante sur la nation qui palpite. Nous  
» avons vu cela. Nous avons craint tout ensemble, la banque-  
» route et la misère, la banqueroute pour l'Etat et la misère  
» pour tous ; la banqueroute, ce gouffre qui effrayait Mirabeau ;  
» la misère, cette marée montante du désespoir qui menaçait  
» de tout emporter sur des rivages inconnus.

» Sous cette énergique pression beaucoup doutèrent. *Ils avaient*  
» *tori.* »

J'aime à le dire, Messieurs, ce fut la gloire de Colombel que de ne pas douter en ce moment plein de pénibles incertitudes et d'excusables défaillances. « Ce fut, en effet, dans les circon-  
» stances les plus difficiles, et alors que chacun semblait  
» n'oser interroger l'avenir, » qu'il fut investi du pouvoir municipal.

Ces mots empruntés au touchant discours prononcé par l'honorable M. Ferdinand Favre, sur une tombe prématurément ouverte, constituent la plus loyale et la plus saine appréciation des conditions dans lesquelles Colombel acceptait la Mairie le 21 mars 1848. Au surplus, la population nantaise ratifia, d'une manière significative, le choix du commissaire Maunoury, et une élection ayant eu lieu le 25 juillet, aux termes de la loi sur le suffrage universel, Evariste Colombel ; le premier sur la liste municipale, obtint 8,752 suffrages. Cette manifestation le désignait à l'attention du gouvernement : aussi un arrêté du président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, le

confirmait-il dans ses fonctions à la date du 29 août 1848.

Quelques jours auparavant, les électeurs du troisième arrondissement de Nantes l'avaient appelé à représenter leurs intérêts au Conseil Général de la Loire-Inférieure.

D'autres traces ont, un jour, l'histoire de cette brillante éditité qui a marqué par tant d'actes utiles et populaires son court passage aux affaires de la cité nantaise. D'autres diront, en s'inspirant des belles pensées émises le 24 novembre 1856, par le vénérable successeur de Colombel, ce qu'il fallut à celui-ci d'études approfondies et d'esprit de conciliation pour amener la solution des nombreux problèmes qu'il parvint à résoudre. Qu'il me soit permis cependant de m'appesantir quelques instants sur cette phase si belle de la vie de notre collègue.

Les premières difficultés auxquelles devait se heurter l'administration municipale étaient d'une nature mixte. Il fallait, tout à la fois, concilier et organiser sur le terrain mouvant d'une politique nouvelle, en même temps qu'il devenait urgent de donner satisfaction à des intérêts matériels nombreux. Les imprudentes démarcations établies entre les hommes de *la veille* et ceux du *lendemain*, la malheureuse organisation des ateliers nationaux, avaient jeté la perturbation dans l'ordre moral et économique. Le capital intimidé se retirait de la circulation, et on eut dû que, par un fatal aveuglement, ceux qui s'étaient donné pour mission d'organiser la République eussent à cœur de semer le découragement dans les âmes loyales et généreuses ouvertes à toutes les illusions et prêtes à tous les sacrifices.

En présence des exagérations diverses, inséparables d'une pareille situation, Colombel déploya toutes les ressources de sa nature vraiment supérieure; il sut faire la part de la faiblesse humaine, comprimer avec une affable dignité la fougue dangereuse des uns et fermer l'oreille aux bruyants éclats de la réaction non moins dangereuse rêvée par quelques autres. Les

hommes nourris de fortes études, ceux qui ont médité sur l'histoire et les destins des sociétés, sont aptes entre tous à ce rôle ingrat et trop souvent incompris, que les crises révolutionnaires élèvent à la hauteur d'un véritable sacerdoce. Ce rôle, Colombel et les hommes de cœur qu'il s'était adjoints pour l'accomplissement de sa mission, le remplirent — il faut le dire hautement — avec la plus courageuse et la plus intelligente ardeur : aussi lorsqu'en décembre 1851, M. Ferdinand Favre fut appelé par le gouvernement à reprendre la direction de la municipalité nantaise, s'empressa-t-il de reconnaître publiquement et avec un grand bonheur d'expression que « dans des circonstances ardues et hérissées d'écueils, l'administration à laquelle il succédait, avait su, sous la direction d'un chef distingué et dont chacun apprécie le remarquable talent, réaliser tout le bien possible, empêcher ou prévenir plus d'un mal redouté. »

A peine installé à la Mairie, Colombel prit à cœur d'amener la réalisation du grand problème hospitalier agité depuis si longtemps à Nantes. Le 2 juillet 1848, la commission administrative qu'il avait réorganisée réclama le dossier qui sommeillait dans les cartons de l'Académie de Médecine. Un projet de colonie-hospice fut rédigé avec beaucoup de soin et pour l'organisation des services, et pour les parties financière et agricole (1). Dans le but de couvrir les frais de cette étude, et comme témoignage de sympathie pour son projet, la commission administrative avait reçu préalablement 500 francs du Conseil Général et 1,500 fr. du Conseil Municipal de Nantes (2). D'après ces études, les constructions se seraient élevées graduellement, jusqu'au point de contenir 1,500 administrés de tout âge et de tout sexe.

---

(1) 16 novembre 1849.

(2) 14 mars 1849.

Le gouvernement ne crut pas pouvoir autoriser ce projet. La commission administrative dut modifier ses plans; elle se remit à l'œuvre, et bientôt elle adopta la reconstruction sur place et l'établissement d'une succursale à Saint-Jacques (1).

Un concours eut lieu pour l'élaboration du nouveau plan devenu nécessaire. Celui de M. Chenantais fut adopté. Il impliquait une dépense de 1,250,000 fr. Sur cette estimation, un déficit de 550,000 fr. surgissait. Comment parvenir à le combler ?

Pour y arriver sans imposer de nouvelles charges à ses administrés, Colombel eut l'excellente idée d'établir une loterie sur une vaste échelle, et organisée de la manière suivante: le Conseil Municipal eût voté cent mille francs, c'eût été sa part contributive dans l'œuvre populaire de la reconstruction.

155,000 billets au porteur, de 6 fr. l'un, auraient produit une somme de 930,000 fr. Sur cette somme, 511,762 fr. auraient été distribués de telle sorte que chaque billet eût gagné quelque chose. Les 418,238 fr. restés disponibles, et augmentés du fonds municipal, 100,000 fr. (518,238), auraient élevé les ressources disponibles à 1,268,238 fr., c'est-à-dire un peu plus que de la somme jugée nécessaire à la reconstruction d'un hôpital de 700 lits (2).

Communication de ce projet fut faite au Conseil Municipal, dans sa séance du 12 novembre 1850. L'examen en fut confié aux lumières de MM. Colombel, Polo, de Goulaine, Amoureux, Chenantais, Daniel-Lacombe, Vallet, de Saint-Pern et Thébaud.

Le 3 décembre, M. de Goulaine, au nom de cette commis-

---

(1) 23 octobre 1850.

(2) Dr Anizon. — Notice historique sur le premier établissement de l'Hôtel-Dieu de Nantes. (*Revue des Provinces de l'Ouest.*)

sion, lut un rapport favorable ; et le Conseil approuva l'idée de la loterie, confiant à quelques-uns de ses membres la mission d'en obtenir l'autorisation supérieure. MM. Colombel, Braheix et de Goulaine furent chargés de plaider auprès du gouvernement la cause des hospices de Nantes. Malheureusement, de graves abus venaient d'être révélés à l'Assemblée nationale, au sujet de quelques loteries gigantesques. Le ministère avait été rudement interpellé, et il dut répondre négativement à la sollicitation qui lui était faite. Il est probable que, présenté huit jours plus tôt, le projet de loterie nantaise eût été autorisé. Constatons en dernière analyse que les plans de reconstruction présentés par l'administration de Colombel furent adoptés, et que ce fut sur un remarquable rapport dû à sa plume que le système des aliénations d'immeubles, ultérieurement appliqué, fut voté en principe par le Conseil.

Un autre problème, plus vaste dans ses conséquences générales, plus obscur dans ses méthodes de solution, surgissait depuis longtemps dans toutes les discussions relatives à l'avenir commercial et maritime de Nantes. Se fondant sur des études pratiques nombreuses, effectuées en Angleterre, et sur les brillants résultats récemment obtenus dans la basse Seine, les ingénieurs des ponts et chaussées proposaient à l'administration de patroner un projet de creusement naturel du lit de la Loire, obtenu au moyen de digues longitudinales submersibles et continues. Ce projet, étayé de documents nombreux sur le régime du fleuve et la nature de son lit, était l'objet de nombreuses critiques de la part des capitaines de la marine marchande. Il avait contre lui, d'autre part, les esprits timides qui sont systématiquement effrayés par toute conception hardie et imprévue. Colombel voulut apporter le flambeau de la discussion sur ce terrain nouveau, et le 12 janvier 1851, dans la salle des séances du Conseil Municipal où se trouvaient réunis M. le Préfet



Gauja, les membres des conseils électifs, les ingénieurs des ponts et chaussées, les membres de la Chambre de Commerce et un grand nombre de négociants et de capitaines, il rappela éloquemment les vœux émis par le Conseil Général et le Conseil Municipal, en faveur de l'amélioration de la basse Loire ; les actives démarches faites à Paris, dans le même but, par MM. Braheix et Roux ; les travaux de la Société Académique ; enfin, les récents écrits de MM. Chérot et Arnous-Rivière, sur la même question.

« Je fais appel, disait-il, à vos lumières, à votre concours, » et j'espère que cette séance comptera dans nos annales comme » preuve de l'énergie, avec laquelle les enfants de Nantes » savent défendre les intérêts de leur mère cité. » Cet appel fut entendu, et les procès-verbaux des trois séances qui eurent lieu à la Mairie témoignèrent, sinon de l'accord des opinions, du moins des préoccupations vives et unanimes que l'état de la basse Loire inspire à tous les hommes soucieux de l'avenir de Nantes.

Ceux qui écriront l'histoire de cette ville auront le droit de demander pourquoi les études que la Chambre de Commerce avaient pris l'engagement spontané de faire effectuer dans le fleuve par des ingénieurs anglais, sont restées à l'état de projet ; pourquoi les travaux si importants dus aux ingénieurs du département sont devenus des documents archéologiques ; mais ce qu'ils diront avant tout, c'est que l'initiative de la Mairie de Nantes fut, en cette circonstance, à la hauteur du vaste problème dont elle eût voulu hâter de tout son pouvoir la solution si désirable.

Cette grandiose question de la basse Loire, Colombel en poursuivit l'examen dans toutes les phases de sa carrière publique. « Nantes touche à Paris, s'écriait-il au banquet d'inauguration du chemin de fer, — août 1851, — c'est bien ;

» mais l'Océan doit y toucher aussi. Pour cela, il faut de-  
» mander à la Loire son dernier mot ; son dernier mystère. Le  
» lit de ce fleuve a des secrets que la science vous dévoilera. »  
Et en même temps qu'il exprimait cette idée, Colombel re-  
mettait au ministre des travaux publics, que la cérémonie  
avait appelé à Nantes, un remarquable plaidoyer en faveur de  
l'agrandissement du port et des travaux à entreprendre dans le  
bas fleuve. A cette époque, il était peu question du rail-way de  
Nantes au bassin à flot. Que dis-je ? on déclarait unanimement  
à la Bourse, à la Chambre de Commerce, partout enfin, qu'une  
telle conception serait ruineuse pour l'avenir de la cité (1).  
Le *dernier mot demandé à la Loire*, telle était la pensée  
dominante, le mot d'ordre généralement adopté. Nous souhaitons  
vivement qu'on n'ait jamais à se repentir de l'avoir si tôt  
oublié.

Un mot encore sur ce point : Colombel, dans un remarquable  
rapport lu dans les derniers temps au Conseil Municipal, au  
sujet de l'agrandissement du port de Nantes (2), revenait sur  
la grande synthèse de l'amélioration de la Loire. « Que Nantes  
» fasse son port, disait-il, l'État creusera la Loire. » Ce fut en  
réalité la dernière expression des désirs dont il ne pouvait dé-  
tacher sa pensée ; et il fallait, Messieurs, que cette pensée fût  
bien mûrie et cette conviction bien enracinée chez Colombel,  
car sur l'une des feuilles volantes trouvées dans ses cartons, et  
où il aimait à jeter ses impressions et ses rêves d'avenir, ces  
mots se retrouvent sans cesse :

« Agrandissement du port... point important.

---

(1) Il n'y a eu qu'une voix pour proclamer qu'un chemin de fer serait  
la ruine de Nantes, qui ne verrait que la fumée des wagons. (Procès-  
verbal de la séance publique du 17 janvier 1851.)

(2) Proposition Chérot.

» Travaux dans la basse Loire... y revénir. »

Y revenir ! quelles espérances et quelle réalité.

Comme légiste, Colombel avait souvent été frappé de l'impérieux besoin de constituer un Code municipal.

Lyon, Rennes, Montpellier, Calais et quelques autres villes possèdent leur Recueil complet des Arrêtés Municipaux.

Nantes n'avait jamais eu ce Code : le seul Recueil connu est celui de Gérard Mellier, mais ce n'est guère qu'un monument historique ; il ne contient que les actes d'une seule Mairie et ne convient plus à notre époque ; car la législation, depuis cent trente ans, a considérablement changé et augmenté les pouvoirs et les attributions de l'autorité municipale.

En 1849, l'administration municipale chargea l'un des employés de la Mairie de recueillir, pour les codifier, les Arrêtés municipaux alors en vigueur. Un plan lui fut soumis ; et ce plan, calqué sur celui des Codes français, reçut l'approbation de Colombel, qui chargea l'auteur (1) de mettre sa pensée à exécution.

La pensée principale dont s'inspirait l'administration, en inaugurant cet important travail, était exprimée dans l'un des considérants de l'Arrêté officiel. « L'exécution des règlements » de police, y était-il dit, ne saurait être *loyalement* exigée » de tous les membres de la société qu'autant qu'il leur est » non-seulement possible, mais facile de bien connaître les » obligations qui leur sont respectivement imposées dans l'intérêt général (2). »

---

(1) M. Chevas.

(2) Voici les grandes divisions du plan général du Code municipal de Nantes : 1° De l'Administration municipale (Octroi, logements militaires). — 2° De la Police municipale. — 3° Voirie et travaux publics. — 4° Instruction et bienfaisance publiques. — 5° Charges

Pensée logique, en harmonie avec les théories politiques qui déterminent les droits et les devoirs des Maires, et à laquelle, nous n'en doutons pas, l'administration actuelle de la ville de Nantes tiendra à donner confirmation, en achevant la publication commencée en vertu de l'arrêté du 30 août 1851.

En même temps que ces questions étaient abordées de front par Colombel, et que leurs solutions diverses se dessinaient rapidement, grâce à l'unité de vues et à la patriotique ardeur qui caractérisait les travaux collectifs et individuels de ses honorables collègues, MM. Huette, Guibert, Renoul et Voruz, des améliorations urbaines nombreuses étaient réalisées.

Éclairage par le gaz des artères principales de la ville, confection de nombreux trottoirs, mise en ordre des archives municipales, adoption de la cote personnelle comme base de taxation du logement militaire, encouragements à l'enseignement public et gratuit de la science, application large et opportune de la législation sur les logements insalubres (1), organi-

---

communes. — 6° Police du port. — 7° Commerce et industrie. — 8° Police rurale.

Chaque titre est divisé en chapitres, — chaque chapitre en sections, et chaque section en paragraphes.

Chaque article est l'objet d'une note indiquant : la loi d'où ressort le droit municipal ; — la date des divers arrêtés préfectoraux et municipaux déjà rendus sur la matière ; — les décisions de la Cour de cassation, des Cours d'appel, des Conseils d'État ; — les interprétations ministérielles.

(1) En décembre 1852, M. Chérot, vice-président de la commission des logements insalubres, constatait dans son rapport au Maire, que 2,000 logements de pauvres avaient été visités avec soin. 724 rapports mentionnaient les améliorations à apporter dans 565 maisons. 74 habitations avaient été frappées d'interdit, en vertu de la loi des 19 janvier, 7 mars et 13 avril 1850.

sation d'un service d'eau , études préparatoires des bains et lavoirs publics et des cités ouvrières : tous ces sujets étaient tour à tour étudiés et discutés avec une remarquable activité.

Rappeler ces faits , c'est dire avec quelle unanimité les concitoyens de Colombel applaudirent à l'acte du Prince président de la République qui , à sa visite à Nantes , en juillet 1849 , décora de l'insigne de la Légion-d'Honneur la poitrine du Maire de cette cité.

Mais ce que je ne saurais trop rappeler , c'est la bienveillance toujours égale , l'empressement toujours sincère avec lequel Colombel aimait à accueillir les nombreuses demandes qui lui étaient faites , soit dans un but d'intérêt public , soit au nom de ces misères nombreuses que les premiers magistrats d'une grande ville ont le triste privilège de sonder à chaque heure du jour. Toujours prêt à consoler , il semblait n'oublier que le soin de se populariser personnellement dans la distribution des fonds de charité alloués à son administration par le Conseil. Souvent ses adjoints avaient épuisé le modeste budget de la bienfaisance , lorsqu'il en réclamait quelques parcelles pour des œuvres dont la compagne de son existence savait décupler le prix par sa gracieuse bonté.

Voici , parmi tant d'autres , un fait trop honorable pour que la nature de la pieuse mission que je remplis en ce moment me permette de le passer sous silence. Un ancien général des armées vendéennes venait de mourir dans la plus profonde misère , et le corbillard des pauvres allait conduire à son dernier asile , aux frais de la charité publique , celui qui naguère avait fait vingt fois le sacrifice de sa vie pour le drapeau de la légitimité. Confiant dans le caractère élevé de Colombel , la veuve et la fille du comte K\*\*\* font violence à leur désespoir et se rendent auprès de lui. Admises dans son cabinet , elles lui tracent avec l'éloquence du désespoir le tableau de leur poi-

gnante détresse. Colombel n'hésite pas, que dis-je, il éprouve un triste bonheur à prouver une fois de plus que les hommes nourris des grands principes de 89 sont au-dessus de vaines distinctions de castes et de partis, et le fils du fédéré de 1814 pourvoit avec une touchante libéralité aux frais du convoi funèbre de l'ancien chef des insurgés royalistes.

Est-il maintenant nécessaire de rappeler que si Colombel était ardent à lutter sur le terrain de ses convictions, il combattait sans blesser, et que si ses actes politiques lui suscitèrent quelquefois des adversaires, du moins les hommes de cœur dont ses opinions le séparèrent ne devinrent jamais ses ennemis ?

Tel fut Colombel pendant les quatre années où il se consacra aux intérêts de la municipalité ; telle fut cette administration homogène, vigilante et dévouée à laquelle ont noblement rendu justice ceux qui furent à la fois et ses devanciers et ses successeurs, témoignant noblement, par cette manifestation spontanée, et de leur loyauté à honorer le passé et de leur ardeur à féconder l'avenir.

Lorsqu'en avril 1850, Colombel faisait reconnaître M. Arthur d'Illiers comme colonel de la garde nationale de Nantes, il disait : « Dans une nation de suffrage universel, chez un peuple » qui a adopté ce régime, je ne connais que deux solutions : » se soumettre ou s'exiler. »

Il fut fidèle à cette devise lorsqu'en décembre 1851, la nation consultée remit ses destinées au mains du prince Louis-Napoléon Bonaparte.

J'ai pu suivre heure par heure, minute par minute, sur des notes prises par Colombel pendant ces émouvantes journées, les anxiétés et les transformations de ses pensées si intimement solidaires du bonheur de la patrie, et je puis le dire avec

la conviction la plus vive, si Colombel fut redevenu alors simple conseiller de la commune, il eut suivi la ligne qu'il traçait ainsi dans ses notes. « Le parti constitutionnel ne doit » pas afficher une abstention qui serait une émigration à l'in- » térieur. Il ne doit pas faire d'opposition tracassière en présence » du suffrage universel — dont l'urne lui est accessible — » lorsque la nation aura prononcé. Il ne peut qu'apporter le » secours de son expérience au gouvernement nouveau et servir » le pays en s'y ralliant. »

N'était-ce pas d'ailleurs l'opinion des 12,186 Nantais qui, à cette époque, déclaraient en opposition de 3,298 votants, que le chef du Pouvoir exécutif devait être maintenu à la tête des affaires ? Poser une telle question, c'est la résoudre.

Le lundi 8 décembre, M. Maurice Duval arrivait à Nantes comme commissaire extraordinaire. Le mardi 9, M. le préfet Gauja se rendait en son nom chez Colombel, pour lui offrir la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Après bien des hésitations, il accepta. En le faisant, il suivait plutôt les inspirations de son dévouement au pays que celles de son intérêt politique bien entendu. Il se montrait fidèle au programme qu'il traçait la veille dans ses notes au parti constitutionnel ; mais, du même coup, il répudiait les traditions classiques des politiques purs rompus à ce que Kératry appelle l'habileté du silence. La faute de Colombel fut celle de sa nature vive et spontanée. Vaincu, il croyait pouvoir apporter son concours au vainqueur, et l'aider à pacifier un pays tremblant encore des convulsions de la lutte. Un peu moins de jeunesse, un peu plus de cette sagesse froide et calculatrice, de cette circonspection toute sénile, de ce positivisme prématuré qui est le patrimoine des jeunes hommes du jour, et Colombel n'eut pas commis, en politique, l'erreur qu'il partagea du reste avec

M. Maurice Duval (1). La nomination provisoirement faite par M. le commissaire du Gouvernement ne fut pas ratifiée par le ministre de l'intérieur (2), et Colombel, rendu une fois encore à ses succès du palais et à ses études littéraires, put apprécier plus vivement que jamais le prix des consolations que les charmes de la famille et les jouissances de l'étude apportent au milieu des émotions poignantes de la vie publique.

L'élection de 1852 rappela Colombel dans les conseils électifs du département et de la commune.

Comme membre de ces assemblées, il continua à militer en faveur des intérêts généraux de la Loire-Inférieure avec une activité dont une sèche nomenclature serait impuissante à donner la mesure. Ses rapports sur l'amélioration du port de Nantes, sur le chemin de fer de Tours au Mans, le casernement de la cavalerie, l'installation des distilleries de sucre, les produits de la Loire-Inférieure envoyés à l'exposition universelle, la sortie de Nantes du rail-way de Saint-Nazaire, l'aliénation des immeubles de l'Hôtel-Dieu, ne sauraient cependant être passés sous silence. Je citerai également le remarquable plaidoyer qu'il lut au Conseil Municipal, le 17 mars 1855, et dans lequel il développa avec une irréfutable logique, la nécessité si bien sentie

---

(1) « M. Colombel, maire de Nantes, avocat distingué, a consenti à venir au secours de l'administration. Il est parti sur l'heure, circonstance première dans ces moments difficiles.

» L'idée qui m'avait dicté ce choix, qui s'accordait si bien avec la pénurie des sujets capables, était celle d'un témoignage de confiance dans l'administration municipale de Nantes dont je crois pouvoir répondre. » (Dépêche de M. Maurice Duval au ministre de l'intérieur, en date du 11 décembre 1851.)

(2) Je sais, écrivait quelques jours plus tard Colombel à M. Maurice Duval, je sais tout ce que vous avez fait pour empêcher ce résultat inattendu de devenir définitif.... je vous en remercie.



d'ailleurs par l'administration de M. Ferdinand Favre et la grande majorité du Conseil Municipal, de fonder à Nantes une *École préparatoire à l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres*. Les études naguère effectuées par Colombel, pour organiser un *Athénée* (1), celles qu'il avait plus récemment entreprises comme organe de la Société Académique (2), dans une direction d'idées presque identique, l'avaient admirablement préparé à ce travail, l'un des derniers qu'ait enfantés sa plume, et dont les conclusions furent votées à l'unanimité (3).

J'ai déjà parlé du bonheur avec lequel Colombel aimait à faire hommage à notre Société des prémisses de ses travaux littéraires. Jamais il n'en parut plus intimement pénétré que depuis sa retraite des affaires.

Comme tous les hommes dont l'existence a été mêlée aux luttes politiques, il commençait peut-être à mesurer d'un œil désenchanté le chemin où il avait semé une à une les roses effeuillées de sa jeunesse et à se demander si les amertumes du passé ne doivent pas être un enseignement pour les quelques jours incertains de l'avenir. Comme tous ceux qui ont dû perdre leurs premières illusions dans le conflit brutal des réalités, il se résignait peut-être enfin à limiter ses rêves d'autrefois à l'ho-

---

(1) Avril 1848.

(2) Rapport sur l'opportunité de la création d'une Faculté, au nom d'une commission.

(*Annales de la Société Académique*, année 1854, tome XXV, page 191.)

(3) « C'est sur la proposition exprimée de l'administration municipale et par un vote unanime, qui restera l'honneur des élus de la cité, que la ville sollicite une École des Sciences appliquées. » — Discours de M. le Recteur Mourier, à la séance d'inauguration du 3 novembre 1855.

rizon modeste de sa ville natale , et à jouir au milieu de sa famille , dans la fréquentation de quelques amis et les ressources de l'étude, d'une tranquillité d'âme que la vie publique lui avait trop longtemps ravie. Avocat justement honoré , membre des conseils électifs de son département et de sa commune (1) , recherché par tous les hommes éminents , et en possession de loisirs compatibles avec quelques capricieuses excursions dans le riant domaine de la littérature , Colombel , en effet , avait conquis l'une de ces positions appréciées du sage , où la fortune nous dispense de fléchir devant ses idoles et nous permet d'utiliser , en les perfectionnant , les qualités que nous devons à la nature. Mais cette nature elle-même allait bientôt trahir d'une manière aussi soudaine qu'inattendue celui qu'elle avait si richement doté.

Depuis quelque temps , en effet , la constitution de Colombel semblait offrir moins de résistance que par le passé , aux fatigues réitérées causées par ses travaux. En vain il avait demandé au calme de la *Sennetière* et à l'air réparateur de la mer les éléments d'une santé qui lui échappait chaque jour : les vacances s'étaient écoulées , les dernières feuilles étaient tombées et la santé n'avait pas frappé à la porte de celui qui l'implorait. Le pauvre malade cependant semblait vouloir se tromper lui-même en opposant une énergie croissante à la terrible étreinte d'un mal qui réclamait impérieusement sa proie. Plus déchirante était la douleur , plus vivace était la volonté de l'homme , plus grand le dévouement de l'avocat. Une telle lutte devait avoir un terme prochain.

---

(1) Colombel faisait également partie du Conseil départemental pour l'instruction primaire , et du bureau d'administration du Lycée de Nantes.

Le jeudi 20 novembre, Colombel venait de plaider devant le jury d'expropriation : ses forces l'abandonnèrent complètement. Il fallut le ramener à son domicile dans un état alarmant. Le soir, toutefois, la parole lui était revenue, la circulation semblait se rétablir, et la sérénité reparaitre sur ce visage où, par de douloureux contrastes, la vie et la mort semblaient alternativement imposer leur empreinte. On eût dit que sur une individualité aussi fermement accusée, que sur une nature aussi largement ouverte à toutes les aspirations de l'existence, les ravages du mal hésitassent à se traduire par leurs plus désolants symptômes et leurs plus irrévocables phénomènes. Cependant d'heure en heure, de minute en minute, de seconde en seconde, la vie se retirait de Colombel. Le lendemain, en effet, l'état de prostration du malade devint tel que tout espoir de le conserver dût être abandonné. Le samedi 22 novembre, à 2 heures du matin, Evariste Colombel rendait le dernier soupir.

L'effet produit à Nantes par la triste nouvelle qui s'y répandit bientôt fut navrant. On sentait qu'en quelques minutes le niveau de l'intelligence et du civisme avait baissé dans toute la cité sous une impitoyable pression. Tous ceux dont Colombel avait partagé les travaux, épousé les joies, calmé les souffrances ou défendu les intérêts, voulaient douter de la terrible réalité. Dans cette enceinte académique où sa parole avait si souvent retenti, sur ce bureau qu'il occupa à trois reprises, il semblait qu'un voile funèbre se fût étendu soudain, enveloppant de ses funèbres plis toutes les espérances de nos réunions à venir. Ah! c'est qu'en cette circonstance chacun sentait qu'il avait un double deuil à porter. Comme citoyen et comme homme, Colombel s'était fait une large place en effet dans le double domaine des idées et des sentiments.

On peut dire de notre collègue ce que M. Billault disait de

son vénérable père : « La mort de Colombel est une de ces » pertes qui se font sentir bien au-delà du cercle de la famille » et des affections privées. Partout où, pendant son honorable vie, si laborieuse et si dévouée, ce bon citoyen a » porté l'infatigable activité de sa puissante intelligence, sa » mort va laisser un vide qu'il ne sera pas facile de combler. »

Et quel plus saisissant témoignage, Messieurs, de l'exacte application de ces paroles que l'attitude de notre population dans ce deuil solennel du 24 novembre, où la magistrature, le barreau, l'administration, l'armée et toutes les institutions étaient si largement représentées ? Quelles larmes sincères répandues sur cette fosse où tant d'espérances venaient d'aboutir prématurément, et que chacun, en ce cruel moment, était donc fondé à dire, avec l'illustre Bossuet : « *Oh ! que nous ne sommes rien !* » (1)

---

(1) Le catafalque, précédé du clergé et de la musique des pompiers, escorté par des détachements de ce corps et de la troupe de ligne, s'avancait lentement au milieu d'une foule compacte pour arriver à l'église Sainte-Croix où une messe en musique a été célébrée.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le Préfet, au nom de l'administration départementale ; par M. Janvier de La Motte, président du Tribunal civil, et M. Braheix, président du Tribunal consulaire ; par M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, et M. Fleury, député de la Loire-Inférieure ; par MM. Lecadre et Brindejonc, au nom du barreau et de la compagnie des avoués ; par M. Adolphe Bobierre, au nom de la Société Académique.

Dans des discours religieusement écoutés, et où la vérité des appréciations le disputait à la sensibilité de l'expression, MM. Ferdinand Favre, Janvier de La Motte et Lecadre se sont faits, sur le tombeau de Colombel, les éloquents interprètes, non-seulement du corps municipal, de la magistrature et du barreau, mais, on peut l'affirmer hautement, de la cité tout entière.

Puissent ces souvenirs être une consolation — s'il en est de possible — pour la famille d'Evariste Colombel. Puissent-ils, surtout, être un exemple comme ils sont un héritage pour son jeune fils, appelé à porter un nom si honorablement marqué dans les annales de la ville de Nantes (1) !

---

(1) Le Conseil Municipal, voulant élever à la mémoire de Colombel un monument de la reconnaissance de ses concitoyens, a décidé à l'unanimité que son buste serait exécuté aux frais de la ville de Nantes, et placé dans la salle des délibérations.

# DOCUMENTS.

---

## PUBLICATIONS D'ÉV. COLOMBEL.

### I.

#### Matières administratives.

Rapport sur l'emplacement de la Gare du chemin de fer de Tours à Nantes. — 1845.

Des Livrets d'Ouvriers, partie critique. — Annales de la Société Académique, 1847.

Rapport sur la question des Sels. — 1847.

Note sur la proposition du budget tendant à réduire à 2,500,000 francs le crédit demandé en 1849, pour les travaux du chemin de fer de Tours à Nantes.

Exposé du Conseil Municipal de Bourgneuf à M. le Préfet, contre le projet de division de cette commune. — 1850.

Arrêtés concernant les fonctions et les devoirs des Gardes-Champêtres. — 1850.

Etablissement du Service d'Eau et reconstruction de l'Hôtel-Dieu. — 1851.

La Loire au XVIII<sup>e</sup> siècle. — 1851. (Extrait du *Courrier de Nantes*.)

Mémoire au Conseil d'État par les Délégations municipales et commerciales de Nantes et d'Angers. — 1853.

Note supplémentaire à ce Mémoire. — 1853.

Adresse aux habitants de Newcastle, au nom d'une Commission municipale. — 1854.

Rapport à la Société Académique, sur l'opportunité de créer à Nantes une Faculté des Sciences. — 1854.

Création de Bassins sur la prairie au Duc. — Proposition Chérot. — 1855.

Rapport sur les Exposants de la Loire-Inférieure au nom du jury local.  
— 1855.

Rapport au Conseil Municipal, sur la sortie de Nantes du rail-way de  
Saint-Nazaire. — 1856.

## II.

### Études littéraires, historiques, etc.

Du Duel. — Soc. Acad., 5<sup>e</sup> vol., 2<sup>e</sup> sér., p. 462.

De l'improvisation, traduite de Quintilien, avec Commentaires. — Soc.  
Acad., 6<sup>e</sup> vol., 2<sup>e</sup> sér., p. 151.

Satire Ménippée. — Suite d'études sur le XVI<sup>e</sup> siècle. — Ibid., p. 15.

De l'Instruction publique au XVI<sup>e</sup> siècle. — Soc. Acad., 7<sup>e</sup> vol.,  
2<sup>e</sup> sér., p. 65.

Études juridiques et politiques sur le XVI<sup>e</sup> siècle. — Ibid., p. 245.

Jean Bodin et son temps. — Ibid.

Législation des Valois.

La chanson au XVI<sup>e</sup> siècle.

Du Communisme au XVI<sup>e</sup> siècle.

Questions et décisions diverses sur les Terres vaines et vagues. — Revue  
Bretonne, à Rennes.

Questions politiques. — Juillet 1849. — (Extraits du *Courrier de Nantes*  
des 17, 24 et 30 mai, 4 et 12 juin, et 2 juillet 1849.)

Quelques réflexions sur la Constitution qu'on élabore pour la France.  
— 4 mai 1848. (Extraits du *Courrier de Nantes*.)

Introduction d'une Revue de la Législation révolutionnaire. — 1849.

Le général Foy. Etudes parlementaires. — 1852.

Chronique d'un jour. (Insérée dans la *Revue des Provinces de*  
*l'Ouest*.)

Compte-rendu des travaux de la Société Académique pendant l'année  
1845.

Discours à la séance du 7 novembre 1847.

Discours à la séance du 20 novembre 1848.

Discours à la séance de novembre 1854.

Notice nécrologique sur M. Mareschal.

Notice nécrologique sur M. Cottin de Melville.

Villeneuve. (*Revue des Provinces de l'Ouest*.)

Du système électif. — 1852 — vol. in-18.

Bar, auteur dramatique. Etude Littéraire, publiée dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*.

Les Lettrés latins. Aperçus généraux, lus à la Société Académique le 1<sup>er</sup> mars 1854.

Sénèque.

Théodicée de Platon, à l'occasion de la candidature de M. Mourier, comme membre correspondant. — 1855.

A propos d'Horace. Critique des traducteurs de ce poète. — Avril 1856.

L'abbé Fournier. — Rapport de présentation.

Rapport sur les Notes historiques et statistiques de M. Chevas, au nom d'une commission.

Etudes sur le droit depuis 1789. — (Babel. Revue Encyclopédique du XIX<sup>e</sup> siècle.)

### III.

#### Mémoires Judiciaires.

Mémoire pour le sieur Drouet, docteur-médecin, contre M<sup>me</sup> veuve Drouet et les époux Francheteau. — 1837.

Précis dans l'affaire Baraïoux père et fils (de la Turballe), contre Clairvaux, Guilloire, Mosset et Cavalin. — 1838.

Mémoire pour M<sup>lle</sup> Françoise Sauvêtre, légataire universelle de M. Yves Loquet-Delisle, décédé en 1838, contre M. de Launay, S.-F. Langevain et veuve Forget. — 1840.

Consultations de Lucas-Championnière, pour M. Charles Lelasseur, propriétaire de la Sauzinière, contre Gergaud, Biton, Praud et autres fermiers de la Sauzinière. — 1838.

Réponse de M. Poulet au Mémoire publié par la Société des Mines de Montrelais. (Mémoire de 141 pages in-4<sup>o</sup>.) — 1839.

Observations du sieur De Labarre et demoiselle De Labarre, et des administrateurs de la Société du canal de Buzay, sur l'écrit imprimé des propriétaires du lac de Grand-Lieu. — 1841.

Nouvelles observations, etc. (même affaire). — 1841.

Quelques observations de la dame Riou, appelante du jugement rendu le 12 juillet 1841, par le Tribunal des Sables-d'Olonne. — 1841.



Précis pour le sieur Baudouin. — Affaire du testament de François Renou. — Inscription de faux. (Mém. de 46 pages in-4°.) — 1841.

Mémoire pour les anciens vassaux de la Musse, en Saint-Etienne-de-Mont-Luc, contre les héritiers Landais-Dupé. (Mém. de 94 pages in-4°.) — 1841.

Mémoire pour les anciens vassaux de la Musse de St-Etienne-de-Mont-Luc, défendeurs, contre les héritiers de la Bourdoñnaye, ayant-cause de l'ancien seigneur. (Mém. de 102 pages in-4°.) — 1845.

Second Mémoire pour les anciens vassaux de la Musse, contre les héritiers de la Bourdoñnaye (92 pages). — 1849.

Moyens et conclusions motivés pour dame Amélie Bodet Pyroux, épouse Louis Baré, contre les héritiers Boudard de Saint-James. — 1842.

Mémoire pour le sieur Musseau (Jean-Marie), notaire, contre les héritiers Louis de Cornulier et autres. (82 pages in-4°.) — 1843.

Pellepont, J.-P.-A., mandataire de M. Demouch, à MM. les juges de la première chambre du Tribunal civil de Nantes. — 1844.

Mémoire pour les sieurs et dames Prély et Latquohe, contre leurs co-héritiers dans la succession Mazier-Verrier père et mère (64 pages in-4°.) — 1845.

Sur la réponse des sieurs Mazier et Durand. — Avec cette épigraphe : *« Si irascaris, agnita videntur. »* TACITE.

Mémoire pour l'affaire Brossard, contre M<sup>me</sup> Canuet de Lonjon. — 1845.

Conclusions et Notes sur plaidoiries, pour Grégoire et Théodore Bordillon, contre Arnous-Rivière, Chaley, Taillet, etc. — 1846.

Mémoire et Défense pour M. B. Poydras de la Laude, contre les héritiers Deffez, Poydras et veuve Porteau. (Mémoire de 155 pages in-4°.) — 1846.

Consultation pour M. Garreau, entrepreneur de la Cathédrale de Nantes. — 1849.

Mémoire et Requête adressés au Ministre de l'instruction publique pour M. Garreau, entrepreneur de la Cathédrale de Nantes. — 1849.

Mémoire et Consultation en réponse pour M. Garreau. — 1850.

Justification. — M. Scheult à ses concitoyens. — Affaire des travaux de la Cathédrale de Nantes. — 1850.

Moyens et conclusions pour Rousseau, Bouquet, Lecorsier, appelants, contre la commune de Saint-Julien-de-Concelles. — 1850.

Dernières observations en faveur des vassaux du Gué-au-Voyer et de la Sénéchallière. — Affaire de Saint-Julien-de-Concelles. — 1850.

Dernière note des anciens vassaux du Gué-au-Voyer. — Affaire de Saint-Julien-de-Concelles. — 1850.

Affaire Noël Vincent contre la Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux. — Consultation et moyens pour la Compagnie du chemin de fer. — Cour d'appel.

Procès-Crouan : Pièces justificatives (Mémoire). — Note. — Addition aux Pièces justificatives.

Sur la réplique de M. Crouan, du 20 février 1854.

Deux mots. — Affaire Chauveau contre Hignard. — 1850.

Notes pour la famille Chauveau. — 1850.

Mémoire pour le marquis de Monti, contre l'Administrateur judiciaire des marais de Donges. — 1855.

Mémoire pour MM. Levesque, Canaud, Martin et autres, sauteurs. — 1855.

Précis des faits et sommaire des questions de Droit. — Affaire entre M<sup>me</sup> Elisa Vallet, veuve Ch. Mazier, contre le Syndic de la faillite Durand (Ch. Fourcade), M<sup>me</sup> Em. Mazier-Verrier, Crageon. — Août 1855.

Notes pour la dame Mazier-Verrier. — 5 mai 1856.

Conclusions motivées pour L.-A. Guibert, constructeur, contre J. Gillard et P. Boutin, marchands de fer.

Conclusions en réponse à l'écrit du 15 mai 1856, pour la Société la Bretagne, contre MM. Berthier et Duval. — 1856.

# ESSAI

SUR LE

## DICTIONNAIRE DES TERRES

### ET DES SEIGNEURIES

COMPRISES DANS L'ANCIEN COMTÉ NANTAIS

ET DANS LE TERRITOIRE ACTUEL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

PAR M. ERNEST DE CORNULIER.

---

### INTRODUCTION.

Les histoires particulières des provinces embrassent un horizon qui est trop vaste encore, pour qu'elles puissent recueillir une foule de faits dont la mémoire mérite cependant d'être conservée et qui ont au moins un intérêt local.

Dans un ordre de subdivision inférieur à celui des provinces, et qui permet de ne négliger aucun détail, on a écrit les histoires de plusieurs villes et de quelques localités de moindre importance; mais ce sont là des travaux isolés qui laissent entre eux d'immenses lacunes.

Les auteurs qui ont travaillé sur les détails d'un pays avec un plan d'ensemble, ont adopté la division par paroisses ou communes, et de ce système sont nés les dictionnaires de provinces ou de départements. Aux points de vue géographique, statistique, descriptif et autres, qui se rapportent directement au sol, ce choix ne laisse rien à désirer, sinon que, par la nature même des choses, qui ne varient pas de commune à commune, il expose à des redites fastidieuses qu'on pourrait peut-être éviter en modifiant légèrement ce plan. C'est ainsi, par exemple, que les considérations géologiques se plient déjà très-difficilement aux limites administratives et exigeraient un chapitre à part pour être convenablement traitées.

Ce léger inconvénient, s'il existait seul, ne mériterait guère d'être signalé; mais, ces dictionnaires ont, avant tout, la prétention d'être *historiques*; et sous ce rapport, qui intéresse seul la grande masse des lecteurs, la division consacrée par l'usage n'a aucune raison d'être, car la paroisse rurale n'a jamais formé une unité dans l'ordre politique et ne présente dès-lors aucun corps saisissable pour l'histoire.

Cependant, les auteurs de ces dictionnaires avaient, d'après leur titre, un programme à remplir; ils ont donc raconté longuement, à chaque article, les faits d'un intérêt général qui, par hasard, se sont passés dans telle paroisse plutôt que dans telle autre, et à l'accomplissement desquels elle a été le plus souvent fort étrangère. Ils auraient été tout aussi fondés à y placer les biographies des personnes célèbres que chaque paroisse a produites; s'ils se sont bornés à citer leurs noms, ils devaient, par analogie, se contenter de rappeler que tel fait s'était passé en tel lieu, à moins qu'ils n'eussent à rapporter quelque particularité inédite.

C'est un vice que de découper l'histoire générale par lambeaux pour les répartir çà et là; en les isolant de ce qui les a précédés

et de ce qui les a suivis, on ôte à ces épisodes une grande partie de leur intérêt, et cet assemblage d'anecdotes incohérentes ne remplit aucun des buts que l'historien doit se proposer, c'est-à-dire d'instruire et de satisfaire l'esprit.

En dehors des villes, dont les communautés, plus ou moins émancipées, avaient une existence réelle, la seule subdivision de la province qui vécut de sa vie propre était la terre ou la seigneurie, véritable molécule élémentaire de la société, dans son organisation féodale. Au point de vue historique, c'est donc cette unité qui devrait servir de base à un dictionnaire de province.

Le père du Paz avait parfaitement compris cette vérité, quand il a écrit, non pas un recueil de généalogies, comme le titre général de son ouvrage le dit mal à propos, mais bien l'histoire de plusieurs grands fiefs de Bretagne; car les généalogies pures ou les filiations ne sont employées dans son livre que comme accessoires et pour rendre raison de la transmission des terres qui sont l'objet principal de son travail. Le plan de cet ouvrage était excellent, et chaque fois qu'on le consulte, on regrette que ce judicieux dominicain n'ait point eu de successeurs pour nous donner l'histoire de tous les grands fiefs de la Bretagne sur le plan qu'il avait si heureusement inauguré.

Un dictionnaire des terres, qui aspire à être complet, sans avoir la prétention d'atteindre ce but, doit se renfermer dans des limites infiniment plus resserrées qu'un recueil d'articles choisis arbitrairement et toujours peu nombreux. L'auteur, pour rester dans une juste mesure, doit considérer que la chose qu'il importe surtout de connaître pour toutes les terres, c'est la succession des familles qui les ont possédées; les époques et les moyens des changements de mains. Là se borne réellement l'histoire de la plupart d'entre elles, et la tâche de l'auteur qui en traite dans leur ensemble ne va pas plus loin.

La matière, ainsi réduite à sa plus simple expression, n'en

conserve pas moins un grand intérêt, soit qu'on la considère intrinsèquement, soit qu'on l'envisage dans les applications qu'on en peut faire.

Pour justifier la première assertion, il suffit de remarquer la curiosité avec laquelle la plupart des propriétaires recherchent par quelles mains ont passé les terres qu'ils possèdent, et comment elles sont successivement arrivées jusqu'à eux. Tout homme s'identifie naturellement avec la terre qui l'a nourri, et, pour peu qu'il pense, son intérêt ne se borne pas à sa propriété; il s'étend encore aux terres de son voisinage. On peut dire avec vérité que c'est bien là ce qui constitue réellement l'histoire de la paroisse, car c'est cette connaissance qui donne la vie à chaque manoir, à chaque ruine, à chaque lieu dont les ruines mêmes ont disparu.

Sous le rapport des applications, nous remarquerons que la connaissance des propriétaires des terres est indispensable pour avoir l'intelligence complète de l'histoire, par suite de l'usage vicieux où elle est de ne désigner quantité d'individus que par le nom seul de leur terre. Faute de cette connaissance, on ne reconnaît pas les personnages qu'elle met en scène, et l'on s'expose à commettre les plus grossières bévues.

« C'est un vilain usage, dit Montaigne (*Essais*, livre 1<sup>er</sup>, » chap. XLVI) et de très-mauvaise conséquence en nostre » France, d'appeler chacun par le nom de sa terre et seigneurie et la chose du monde qui fait le plus mesler et mesco- » gnoistre les races, » Or, la science des races ou des généalogies est absolument nécessaire pour bien comprendre l'histoire pendant toute la durée du régime féodal, où l'individualité ne parvenait jamais, quelque prononcée qu'elle fût, à s'isoler de son entourage; en sorte qu'il faut compter non-seulement, avec la personne, mais encore avec tout ce qui lui appartient. Bien peu de gens sont en état de reconnaître immédiatement à quelle famille appartenait le seigneur de tel fief à une époque donnée,

même parmi les plus grands fiefs ; cette connaissance n'a jamais été le partage que de quelques organisations privilégiées ; un aide-mémoire en ce genre est donc un livre généralement nécessaire.

Dès qu'il s'agit de retrouver le nom patronymique d'un individu, au moyen du nom de terre sous lequel il est désigné, il est clair que l'ordre alphabétique est celui dans lequel les terres doivent être rangées pour la facilité des recherches. Cette application n'est pas d'ailleurs la seule à laquelle cet ordre convienne le mieux ; il satisfait encore au désir que l'on éprouve en maintes circonstances d'avoir quelques renseignements sur une terre qui est nommée sans que sa position soit assignée. Il ne suffit pas de savoir que telle personne possédait une terre de tel nom ; il faut encore pouvoir dire au juste où cette terre était située, un personnage est beaucoup mieux connu quand on l'a ainsi localisé. Ce n'est pas là une exigence nouvelle que nous faisons surgir, nous ne faisons que constater l'existence d'un sentiment fort répandu ; si les biographes attachent un grand prix à fixer positivement le lieu où le hasard a fait naître le personnage dont ils écrivent la vie, il est plus intéressant sans doute de connaître celui où son existence s'est écoulée, celui auquel ses intérêts les plus directs étaient attachés.

L'histoire des terres est un flambeau qui éclaire les recherches locales ; alors même qu'elle est encore incomplète, elle ne laisse pas que de fournir aux archéologues de nombreux jalons pour les guider dans leurs investigations ; le nom seul d'un seigneur est souvent pour eux une indication féconde, aussi cette histoire a-t-elle toujours été regardée comme l'une des parties essentielles d'un Dictionnaire de province ou de département. Si donc, *Ogé*, *Girault de Saint-Fargeau* ou autres, qui se sont occupés de ce sujet, avaient traité convenablement cette partie, il serait superflu sans doute de la romancier en se bornant à intervenir

l'ordre qu'ils ont suivi; il suffirait d'ajouter à leurs livres une table alphabétique des terres avec renvoi aux paroisses où il en est parlé.

Mais sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, le *Dictionnaire de Bretagne* laisse infiniment à désirer; les omissions, les assertions fausses ou hasardées, le défaut absolu de recherches y frappent tous les yeux attentifs; c'est un livre très superficiel. Ce Dictionnaire, s'il avait été bien exécuté, aurait été un monument d'un grand prix: un digne et utile supplément à l'histoire des Bénédictins. Tous les matériaux nécessaires pour faire un excellent ouvrage existaient sous la main avant 1790, et il est d'autant plus regrettable qu'ils n'aient pas été utilisés alors qu'une grande partie de ces richesses n'existe plus aujourd'hui. Ogée, distrait par d'autres devoirs, ne pouvait consacrer à son œuvre tout son temps, comme il l'aurait fallu; il fut obligé de s'adjoindre un collaborateur: sa faute fut de l'avoir mal choisi; il avait besoin d'un chercheur de faits, il prit un littérateur; il subit l'influence de son époque.

Les sources que l'on peut consulter avec le plus de fruit pour dresser un dictionnaire des terres, sont:

- 1° Les anciennes enquêtes ou réformations des paroisses.
- 2° La collection des aveux et des hommages rendus aux ducs et aux rois pour les terres qui relevaient directement de la couronne.
- 3° Les bonnes généalogies, telles que celles du P. du Paz; celles que l'abbé Le Laboureur a publiées à la suite de l'histoire du maréchal de Guérian; celles qui ont été données dans l'histoire des grands officiers de la couronne, et quelques autres dressées avec soin et sur titres.
- 4° Les extraits qui nous restent de la réformation générale de la noblesse de Bretagne exécutée de 1668 à 1671.
- 5° La grande histoire de D. Moris.



6° Les titres des particuliers.

7° Les archives judiciaires.

8° Les états des juridictions de Bretagne dressés par les sub-délégués.

Les originaux des anciennes enquêtes ou réformations des paroisses n'existent plus; ils ont été condamnés au feu par la commission préposée à Nantes, au triage des titres en 1792. Cinq registres sur trente-trois et une toute petite liasse sur un grand nombre d'autres, ont seuls échappé par hasard. Pour l'évêché de Nantes, l'unique débris du naufrage consiste dans l'enquête de la paroisse de Fégréac, de l'an 1440.

Sous le rapport de la statistique, cette destruction a été une perte irréparable; car ces enquêtes avaient pour objet le chiffre et le mouvement de la population dans chaque paroisse, l'état de richesse des habitants, en un mot, tous les éléments d'un cadastre pour la répartition de l'impôt. Elles fournissaient, à quatre siècles de distance, les points de comparaison les plus sûrs et les plus curieux pour les économistes:

Dressées de 1426 à 1536, ces enquêtes étaient depuis longtemps devenues inutiles à l'administration, par suite des changements considérables survenus dans l'état des choses qu'elles constataient; mais on s'en servait toujours pour prouver quel était l'état des personnes et des terres à l'époque où elles avaient été faites. Les terres et les personnes se divisaient en deux catégories que les commissaires avaient dû distinguer dans leur travail: 1° les nobles, qui étaient sujets au service militaire, s'équipaient et servaient un certain temps à leurs frais et payaient l'impôt du sang, charge assez lourde à une époque où l'état de guerre était le plus ordinaire et où il n'existait pas encore d'armées permanentes et régulières. Le service habituel aux armes était réputé noblesse et emportait l'exemption, comme le prouve l'extrait suivant de l'enquête de N.-D. et de Saint-Brice de

Clisson, faite en 1427 : « Guillaume Simon n'a point accoutumé de payer ni contribuer pour ce qu'il met son fils en armes » à toutes les fois que monsieur le duc mande ses subjects se lever sus en armes. » 2° Dans la deuxième catégorie étaient rangés tous ceux qui ne marchaient qu'en cas d'extrême nécessité, mais qui, pour prix de leur repos ordinaire, payaient l'impôt foncier, nommé fouage, parce que les feux ou ménages servaient de base à son assiette.

Ces enquêtes n'étant plus employées que pour prouver la qualité de noblesse aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, on les désignait généralement sous le nom d'anciennes réformations de la noblesse, et ce fut cette domination impropre qui détermina sans doute leur condamnation. Longtemps avant l'époque de leur destruction, on en avait fait de nombreux extraits au point de vue de l'état des personnes et des terres ; c'est-à-dire donnant pour chaque paroisse les noms des terres nobles et ceux de leurs possesseurs. Ces extraits sont aujourd'hui la source la plus sûre et la plus abondante où l'on puisse se renseigner pour dresser un dictionnaire des terres.

Les enquêtes des paroisses mentionnaient non-seulement les terres proprement dites, mais encore les simples métairies nobles. Nous n'avons pas rejeté ces dernières de notre Dictionnaire, à cause de l'intérêt qui s'attache aux noms de leurs possesseurs, et en général à tout ce qui se rapporte à une époque déjà reculée. Nous les avons même rangées sans distinction au nombre des terres, car beaucoup de ces métairies étaient d'anciennes terres, ou sont devenues depuis des terres habitées, ou enfin étaient plus considérables que des terres proprement dites. Il ne nous a pas semblé que la présence d'un manoir fût la condition nécessaire d'une terre, et nous aurions été trop difficile en exigeant l'adjonction d'une justice, que les enquêtes ne mentionnent pas.

Les terres n'ont pas eu plus de fixité que les familles ; de grandes terres se sont réduites à presque rien , et d'autres , qui étaient peu de chose dans l'origine , ont pris un grand accroissement. Quantité de gentilhommières ont été absorbées par de riches voisins , et réduites à l'état de simples métairies ; des métairies nobles , des terres même , qui sont mentionnées dans les anciennes enquêtes , ont complètement disparu , et sont aujourd'hui perdues ; les unes par suite de transformations et de changements de noms , les autres pour avoir été morcelées jusqu'à l'infini , et s'être transformées en villages ; ainsi qu'on ne s'étonne pas si l'on ne retrouve plus aujourd'hui dans quelques paroisses , plusieurs des noms que nous y avons cités , et qu'on ne nous l'impute pas à erreur.

Après les anciennes enquêtes , la collection la plus utile à consulter pour l'histoire des terres , est celle des aveux rendus aux ducs , puis aux rois. Cette collection , qui a été conservée intacte à la Chambre des comptes , remonte à l'an 1400 environ. Les aveux anciens sont généralement très-laconiques , et ne mentionnent que la terre dont l'avouant est possesseur , et la seigneurie qu'il tient directement du prince ; ou bien s'il s'étend davantage , c'est pour donner une longue nomenclature des rentes qui lui sont dues.

Mais plus tard il détaille tout ce qui relève de lui , en arrière fief du souverain , et fait ainsi connaître les deux premiers degrés de juridiction dans la hiérarchie féodale.

Parmi les terres et seigneuries qui relevaient directement de la couronne , on comptait les fiefs les plus importants , mais il y avait aussi bien des terres infimes ; et dans le second degré de la hiérarchie , il n'est pas rare de rencontrer des possessions féodales du premier ordre , en sorte que les aveux dont il s'agit , laissent subsister de grandes et importantes lacunes. Pour en donner un exemple , il suffit de citer la déclaration du

baron d'Ançenis , où il se borne à dire que de lui relève la bannière de la *Muce-Ponthus* ; or, cette seigneurie , déclarée sans plus de détails , avait sous sa juridiction la paroisse de Petit-Mars tout entière ; les quatre cinquièmes de celle de Ligné , et les trois quarts de celle des Touches ; en sorte qu'au dessous d'elle , et en troisième degré hiérarchique , se trouvaient des terres et des juridictions fort importantes , que les aveux rendus au souverain ne mentionnent en aucune façon.

En outre de l'aveu , nommé aussi *minu* ou *déclaration* , le vassal noble devait à son suzerain la foi et l'hommage , et il lui était délivré un acte de sa réception. Les hommages faits au souverain étaient inscrits sur des registres particuliers à la Chambre des comptes ; ces registres ne remontent pas aussi haut que les aveux ; ils ne vont guère au-delà de 1550 ; ils sont même incomplets , mais ils n'en sont pas moins utiles à consulter , parce qu'ils servent à combler quelques lacunes qui existent dans les aveux.

Les grands recueils généalogiques sont assez connus pour qu'il soit inutile d'entrer à leur égard dans aucun détail ; c'est une source que l'on aurait tort de négliger.

Les registres qui contenaient les arrêts prononcés par la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne de 1668 à 1671 , auraient fourni une riche moisson pour l'histoire des terres , qui est liée si intimement avec celle des familles , mais ces registres n'existent plus ; ils ont été brûlés à Rennes , en 1792. Les extraits de ces arrêts qui nous restent , peuvent encore fournir bien des renseignements utiles , malheureusement ceux qui les ont faits ont singulièrement négligé les dates.

On peut extraire de l'*Histoire de Bretagne* , par les bénédictins , beaucoup de documents relatifs aux terres les plus importantes , et l'on trouverait difficilement ailleurs ce qui concerne les époques les plus reculées.

Les archives particulières sont généralement très-pauvres aujourd'hui ; ce qui en reste est dispersé çà et là , ignoré souvent de ceux qui les possèdent ; c'est un grand obstacle à ce qu'on puisse utiliser ces épaves de la révolution , qui méritent cependant un examen sérieux , comme concernant directement l'état et la transmission des terres. Les bénédictins se plaignaient d'avoir éprouvé de nombreux refus de communications de ce genre ; serait-on plus heureux aujourd'hui ?

Sous l'empire du droit coutumier , les questions de propriété , de juridiction et autres relatives à la terre , obligeaient le plus souvent de remonter à des époques extrêmement reculées , pour y prendre son point de départ ; le plus vieux titre était le meilleur , par suite de cette maxime , que le vassal ne pouvait jamais prescrire contre son seigneur. De là vient qu'en quantité d'arrêts , de mémoires , de factums et autres pièces judiciaires , on trouve des histoires de terre et de seigneurie fort complètes et appuyées sur de bons titres. Toute la difficulté consiste ici à avoir la patience nécessaire pour aller déterrer un renseignement utile , au milieu d'un fatras de procédures.

A deux reprises différentes , en 1717 et en 1766 , les intendants de Bretagne demandèrent à leurs subdélégués des rapports sur les juridictions qui s'exerçaient dans l'étendue de leurs subdélégations. Ces rapports , qui sont conservés dans le fond de l'intendance , à Rennes , ne sont pas dressés sur un plan uniforme ; il y en a de bien faits , de très-détaillés , mais d'autres sont tout-à-fait sommaires et incomplets. En général , les rapports de 1717 sont mieux soignés que ceux de 1766 ; ce sont ces derniers dont Ogée s'est servi pour son Dictionnaire. On ne peut en tirer pour le sujet qui nous occupe , que les noms des possesseurs des justices , à ces deux époques.

Après avoir exposé quelles sont les sources principales où l'on peut puiser les éléments d'un bon dictionnaire des terres , nous

devons signaler la perte d'un recueil d'autant plus regrettable qu'il tenait à lui seul lieu de tous les autres, et pouvait, à la rigueur, dispenser de toutes recherches.

La réformation générale des familles nobles était à peine terminée, que le grand Colbert, dont le vaste génie voulait porter l'ordre et la régularité dans toutes les parties de l'administration, prescrivit pour les terres, une mesure analogue à celle qu'il venait de faire exécuter pour les personnes.

Par édit de novembre 1672, une Chambre royale du domaine fut établie à Rennes, pour la réformation générale des justices seigneuriales en Bretagne.

Toutes les personnes possédant haute, moyenne ou basse justice furent assignées devant cette Chambre pour justifier, par titres authentiques, de la concession ou de la possession immémoriale desdites justices, et cette mesure comprenait non-seulement les justices qui relevaient directement du roi, mais encore toutes les autres, à quelque degré qu'elles fussent. La possession se prouvait en montrant des actes de juridiction du degré que l'on prétendait posséder avec les ratifications nécessaires, ou bien en faisant voir que dans tous les aveux rendus au seigneur supérieur et reçus par lui, les seigneurs de ce fief s'étaient inféodés de ce droit. La longue suite d'aveux qu'on était obligé de produire en cette circonstance avait obligé tous les possesseurs de justices à d'immenses recherches pour établir et pour justifier les droits de leurs seigneuries.

Les registres des arrêts de la Chambre royale du domaine ont été brûlés à Rennes avec ceux de la Chambre établie pour la réformation de la noblesse; malheureusement, il ne paraît pas qu'il ait été fait aucun extrait des arrêts rendus par la Chambre du domaine, en sorte que ses travaux sont complètement perdus; on ne s'occupait guère alors des terres, tout l'intérêt se reportait sur les familles.

Cette perte est d'autant plus regrettable que l'histoire des justices a plus d'intérêt encore que celle des terres ; aucune terre importante n'était dépourvue de justice, et l'histoire de l'une est généralement celle de l'autre ; la justice était d'une qualité plus relevée que la terre et la véritable marque de la seigneurie. Enfin, les justices étaient infiniment plus stables que les terres ; tandis que celles-ci pouvaient toujours se morceler selon le caprice de leurs propriétaires, tout démembrement de la justice était interdit depuis très-longtemps.

Il était admis en principe que tout fief inférieur avait pour origine un démembrement du fief immédiatement supérieur ; ces démembrements s'étaient opérés librement d'abord, mais on avait bientôt senti la nécessité d'interdire absolument ceux des justices, dont le fractionnement jetait les juridictions dans un cahos inextricable. Quand on fit cette défense, il était déjà tard, et la confusion avait fait de grands progrès ; c'est par eux que s'expliquent les anomalies étranges qu'on remarque dans plusieurs juridictions qui ont dû être distraites, réunies ou subordonnées par une pure fantaisie de leurs possesseurs, les traitant comme choses dont ils pouvaient disposer à leur gré. Comment pourrait-on se rendre raison autrement de certaines bizarreries, par exemple de voir relever de la vicomté de Donges la partie de la terre de Vair, qui est située dans la paroisse d'Anetz, par de là Ancenis. Il y avait même des seigneuries, comme la baronnie de la Roche-en-Nort, qui consistaient uniquement en fiefs détachés les uns des autres et séparés par d'immenses distances ; elle avait juridiction supérieure dans les paroisses de Nort, Nozay, Quilly, Saint-Mars-de-la-Jaille, Saint-Julien-de-Vouvantes, le Pin, Yritz, Soudan, Louisfert, Saint-Vincent-des-Landes, Saint-Aubin-des-Châteaux, Maumusson, Saint-Herblon, etc. On ne conçoit pas que ces fiefs épars aient jamais pu faire partie d'une seigneurie continue.

Une seigneurie, telle qu'on l'entend généralement, était une propriété complexe, composée de deux parties distinctes, qui n'étaient pas nécessairement réunies dans la même main ; d'une part, le domaine foncier ou la terre ; de l'autre, le fief, justice ou juridiction féodale. Le produit de la terre était ce qu'il est encore aujourd'hui ; le revenu du fief consistait dans les rentes féodales ; les droits de justice et les casuels ou impôts de mutation qui se paient maintenant à l'enregistrement. Ces deux sortes de propriétés étaient souvent séparées et tenues par des mains différentes ; de là deux personnes se qualifiant simultanément dans les actes, de seigneurs d'un même lieu, ce qui jette parfois dans un étrange embarras. A la rigueur, le possesseur de la terre aurait dû s'appeler *sieur*, et celui de la seigneurie *seigneur* ; mais cette distinction subtile n'était point observée. On prenait encore le titre de terres que l'on ne possédait pas réellement, mais sur lesquelles on avait des prétentions, suivant en cela l'exemple des souverains, et pour éviter la prescription ; c'est ainsi qu'après la mort d'André de Chauvigny, de nombreux compétiteurs s'intitulèrent barons de Retz.

Aucune limite n'étant imposée au fractionnement du domaine foncier, il en résulta que les terres de quelques seigneuries furent aliénées par parcelles tellement minimes, qu'elles finirent par perdre leur nom et par disparaître complètement : alors la justice, qui subsistait toujours dans son entier, prit le nom de *fief en l'air*, parce qu'elle ne reposait plus sur aucune terre. Le même résultat était encore amené par la faculté que l'on avait d'aliéner séparément le fief et la terre.

Dénuées de tout signe matériel, ces justices perdirent souvent leur nom primitif pour en prendre un nouveau, qui fut celui des familles qui les avaient possédées pendant longtemps, ou bien celui du lieu où elles s'exerçaient, et qui, par emprunt de territoire, pouvait être situé hors de leur juridiction ; ou bien



encore tout autre nom que l'usage leur imposa. Ces variations sont autant de chances d'erreurs auxquelles il est bien difficile d'échapper complètement.

Au milieu de ce labyrinthe, les arrêts de la Chambre du domaine étaient le seul fil qui pût nous guider sûrement ; faute de ce document, le Dictionnaire des terres et des seigneuries ne peut plus être recomposé qu'à l'aide de matériaux épars et incohérents, auxquels il est difficile de donner une liaison assurée. On trouve bon nombre d'indications de propriétaires de terres à diverses époques dont on ne peut se servir, parce que la situation de ces terres n'est pas indiquée, et qu'il en existe plusieurs du même nom. Cette incertitude est cause qu'on ne peut utiliser immédiatement tous les matériaux qu'on a recueillis ; il faut, pour les employer à propos, attendre qu'ils s'éclaircissent et se complètent par d'autres, d'où il résulte que ce Dictionnaire ne peut pas être produit d'un seul jet, mais doit résulter de perfectionnements successifs.

L'essai que nous donnons aujourd'hui ne doit être considéré que comme un premier pas en ce genre de recherches ; comme une suite de jalons posés sur la route à suivre et qui peuvent guider utilement dans des investigations subséquentes. Nous nous sommes beaucoup plus attaché à donner des repères certains qu'à en multiplier le nombre, parce qu'il est plus facile de combler une lacune que de rectifier une erreur.

Le moindre article, pour le faire complet, exige des recherches tellement multipliées, qu'il ne nous paraît pas que ce soit là le but qu'on doive se proposer dans un Dictionnaire d'ensemble, où la masse des renseignements doit l'emporter sur la perfection des détails ; ce serait employer la meilleure partie de son temps sur un incident et faire de la monographie. Il est presque impossible, vu la dispersion des documents, qu'un homme seul puisse mener ce travail à bonne fin ; or, le meilleur

moyen de faire un appel aux personnes de bonne volonté est de publier les notes déjà recueillies, sans se préoccuper de leur état d'imperfection.

Si, comme nous l'espérons, ce genre de recherches locales, qui n'a pas encore été essayé jusqu'ici, vient à être goûté, non-seulement le temps y apportera de grands perfectionnements, mais il sera imité dans les autres départements de la Bretagne, et nous pourrons un jour posséder un résumé historique de toutes les terres de la province, au moyen duquel chaque pas qu'on y ferait rappellerait un souvenir. Notre but serait rempli, si notre ballon d'essai devait amener un pareil résultat; s'il déterminait l'édification de ce vaste monument tout national, auquel chaque ouvrier, si humble qu'il soit, peut utilement apporter sa pierre.

Le Dictionnaire des seigneuries comporterait naturellement quelques détails sur l'importance de leur domaine territorial, comme sur l'étendue de leur juridiction directe, sur les fiefs qui en relevaient et ceux auxquels elle devait obéissance; nous n'avons pas compris cette partie dans notre travail. L'étendue des domaines a été chose si variable qu'elle ne pourrait être bien traitée que dans des monographies; les détails dans lesquels il faudrait entrer à cet égard, dépassent les bornes d'un Dictionnaire général. Quant à l'importance des juridictions et au rang qu'elles occupaient dans la hiérarchie féodale, M. de la Borderie se propose de traiter cette partie d'une manière complète dans sa *Géographie féodale de la Bretagne*; ne pouvant espérer faire aussi bien que lui, nous avons dû la lui abandonner entièrement.

Le cadre que nous avons adopté nous limite rigoureusement au territoire du comté nantais, tel qu'il existait en 1789, et à celui du département de la Loire-Inférieure; nous avons

même pris le soin, dans une note spéciale qu'on trouvera plus loin, de déterminer exactement ces deux territoires.

Pendant, nous avons pensé qu'il était utile de déroger à cette règle générale pour quelques grandes seigneuries limitrophes du comté nantais et qui lui avaient même appartenu anciennement. Mais en donnant place à ces grandes seigneuries, nous n'avons pas jugé qu'il y eût lieu d'admettre dans notre Dictionnaire les terres et juridictions inférieures qui en relevaient. Tels sont les motifs pour lesquels on trouve les articles : *Bouin, Chantoté, Chantoceaux, Montaigu, Montfaucon, Roche-Servière et Tiffauges.*

En terminant cet exposé, nous témoignerons toute notre reconnaissance à M. Ramet, archiviste de la Préfecture, qui a bien voulu nous faire part des notes qu'il a prises pour dresser un inventaire alphabétique des seigneurs avec des domaines de Nantes, Guérande, Loyaux, Touffou et le Gâvre; à M. Demangeat, qui a mis à notre disposition un travail sur les territoires comparés du comté nantais, de l'évêché de Nantes et du département de la Loire-Inférieure; et à M. Bizeul, auquel nous devons plusieurs rectifications et additions importantes.

# L'ÉVÊCHÉ DE NANTES

## LE COMTÉ NANTAIS

ET LE

Département de la Loire-Inférieure.

---

L'évêché de Nantes et le comté nantais n'avaient pas le même territoire en 1789.

Dix-huit paroisses de l'évêché de Nantes étaient en Anjou : deux sur la rive droite de la Loire et seize sur la rive gauche.

Les premières étaient *Froigné* et la *Cornuaille*.

Sur la rive gauche se trouvaient d'abord neuf paroisses composant les basses-marches de Mauges ou la châtellenie de Chantocéaux, et qui étaient *Chantocéaux* ; *Drain* ; *Landemont* ; la *Varanne* ; *Liré* ; *Saint-Christophe-de-la-Couprie*, trève de la *Remaudière* ; *Saint-Laurent-des-Autels* ; *Saint-Sauveur-de-Lanmont* et le *Fuillet*.

Puis, sept paroisses composant les hautes-marches de Mauges ou la baronnie de Montfaucon, et qui étaient : *Montfaucon* avec ses trois paroisses (*Notre-Dame*, *Saint-Jacques* et *Saint-Jean*) ; la *Remaudière* ; *Saint-Crespin* et *Tillères*.

Toutes ces paroisses du pays de Mauges furent d'abord du diocèse de Poitiers, comme toute la partie de l'évêché de Nantes située sur la rive gauche de la Loire, mais elles furent réunies

à ce dernier siège en 843 par les conquêtes de Nominoë. A cette époque, le territoire du comté nantais se complétait de ce côté par les paroisses dépendantes de *Saint-Florent-le-Vieil*, paroisses qui restèrent longtemps sous la juridiction de cette abbaye, sans dépendre d'aucun évêché, et qui ne furent incorporées au diocèse d'Angers qu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

Quant à la châtellenie de Chantoceaux et à la baronnie de Montfaucon, elles furent généralement dépendantes de la Bretagne depuis la conquête de Nominoë jusqu'en 1341, qu'elles furent définitivement annexées à l'Anjou par droit de conquête.

En 1789, l'évêché de Nantes possédait deux paroisses en Poitou : *Remouillé* et *Bouin* ; une moitié de cette dernière avait fait partie du comté nantais, au temporel, jusqu'en 1714.

Au temporel, la Bretagne et le Poitou étaient séparés par une sorte de territoire neutre ou commun, qu'on nommait les *Marches*, qui avait une administration particulière, jouissait d'exemptions et de privilèges spéciaux et avait pour capitale la ville de Montaigu où il tenait ses assemblées. Ce petit pays se subdivisait lui-même en hautes et en basses marches, en marches franches et en marches avantagères ; sa description complète exigerait des détails plus étendus que nous n'en pouvons donner ici, parce que les paroisses n'étaient pas dans leur totalité soumises au même régime. Ainsi, par exemple, l'enquête de la paroisse de Saint-Colombin, faite en 1443, et qui est rapportée dans le livre des feux, exprime qu'elle a porté seulement sur la partie de cette paroisse appelée *Viais*, ès-fiefs des Huguetières, en marche avantagense de Bretagne, de çà la Boulogne, devers les Huguetières et Geneston. C'est que cette partie seule de la paroisse était sujette à l'impôt du fouage ; le surplus était en marche franche.

Sept paroisses, qui faisaient partie du comté nantais au tem-

porcel, dépendaient de l'évêché de Luçon pour le spirituel ; c'étaient : *Bois-de-Céné, la Garnache, Grand'lande, Legé, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Etienne-de-Corcoué et Saint-Jean-de-Corcoué.*

Dans la nouvelle division de la France, tout ce qui était de l'évêché de Nantes, en Anjou, est resté au département de Maine-et-Loire.

Sept paroisses, sur le bord de la Vilaine, ont été détachées du comté Nantais et réunies au Morbihan, savoir : *Cammoël, Férel, Nivillac, Penestin, Saint-Dolay, la Roche-Bernard et Théillac.*

*Fougeray* a été réuni à l'Ille-et-Vilaine.

Cinq paroisses de l'ancien évêché de Nantes ont été réunies à la Vendée, savoir : *la Bernardière, la Bruffière, Bouin, Cugand et Saint-André-de-Treize-Voix.*

Quatre autres paroisses qui appartenaient au comté nantais ont aussi été réunies à la Vendée, ce sont : *Bois-de-Céné, la Garnache, Grand'lande et Saint-Etienne-du-Bois.*

Le département de la Loire-Inférieure n'a gagné que *Fercé, Noyal-sur-Bruc et Villepot*, qui étaient de l'évêché de Rennes, et qui n'appartenaient pas au comté nantais ; et *Remouillé*, qui était de l'évêché de Nantes, mais qui appartenait au Poitou.

Les subdivisions ecclésiastiques, judiciaires et administratives de l'évêché de Nantes et du comté Nantais, sont étrangères à notre sujet ; mais, puisque nous traitons des terres et des seigneuries, nous devons rappeler que, sous le rapport des domaines, tout le comté nantais était compris sous les domaines de *Nantes* et de *Guérande*, à l'exception de la baronnie de *Châteaubriant* et de la châtellenie de *Rougé*, qui relevaient du domaine de *Rennes*.

Anciennement, il existait dans le comté nantais trois autres

petits domaines royaux ; c'étaient ceux de *Loyaulx*, du *Gâvre* et de *Touffou* ; mais ils furent supprimés et réunis au domaine de Nantes, en 1554.

Les trois paroisses qui ont été prises sur l'ancien évêché de Rennes, pour compléter le département de la Loire-Inférieure, formaient l'ancienne *vicomté de Fercé*, qui relevait du domaine de Rennes.

**LISTE ALPHABÉTIQUE**  
**DES PAROISSES DU COMTÉ NANTAIS**  
**ET DES COMMUNES**  
**DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE**

AVEC L'INDICATION

*Des anciennes Enquêtes dont chacune d'elles a été l'objet et des terres et juridictions comprises dans son territoire.*

---

**AVERTISSEMENT.**

Les enquêtes faites dans chaque paroisse aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, pour la réformation des feux-sujets à l'impôt du fouage, étant le document qui donne l'état le plus complet des terres et de leurs possesseurs à cette époque, nous avons jugé utile d'en dresser le tableau pour le comté nantais.

Les lacunes qu'on y remarque s'expliquent en partie par cette observation que les villes, mais non leur territoire rural, et les paroisses limitrophes du Poitou, ne payaient pas l'impôt du fouage, et par conséquent qu'il n'y avait pas lieu de recenser leurs feux. Mais, cette défalcation faite, ainsi que la part de quelques exemptions temporaires, il reste encore un certain nombre de paroisses pour lesquelles on ne trouve la mention



d'aucune enquête, bien que leur existence à cette époque soit certaine, et l'on ne peut assigner le motif de ces omissions.

Ces enquêtes ont encore l'avantage de nous faire connaître les noms anciens de plusieurs paroisses qui ont été changés ou modifiés depuis.

Les dates que nous donnons marquent l'année où l'enquête a été faite.

N. D. signifie une enquête non datée ; celles qui sont dans ce cas sont comprises entre 1427 et 1513, mais leur forme ou d'autres circonstances permettent généralement de leur assigner une date beaucoup plus précise.

Les dates mises entre parenthèses ( ) se rapportent à des enquêtes qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous, même par extraits, mais qui sont mentionnées dans *le Livre des feux*, écrit de 1441 à 1445 et désigné par la lettre F ; ou bien dans l'inventaire des titres de la Chambre des Comptes dressé vers 1580, et connu sous le nom de *Turnus-Brutus*, désigné par la lettre T ; ou encore dans l'inventaire des anciennes réformations dressé en 1680 et désigné par la lettre I. Il est à noter que ce dernier inventaire ne donne le plus souvent aux enquêtes que des dates approximatives.

En plusieurs circonstances, il est utile d'avoir la nomenclature des terres et des seigneuries qui sont comprises sous une même paroisse : c'est pourquoi nous l'avons ajoutée ici. Nous ne nous sommes pas astreint à ne nommer une terre que dans la seule paroisse où elle avait son chef-lieu ; son nom est souvent répété dans d'autres paroisses, à cause de ses extensions et dépendances ; des recherches spéciales, auxquelles nous n'avons pas eu le loisir de nous livrer, auraient souvent été nécessaires pour préciser la situation de la tête du fief.

Beaucoup de paroisses ont subi des changements de circonscription, ce qui est cause que des terres attribuées à une paroisse peuvent à présent appartenir à une autre.

**ABBARETZ.** 1425, 1427, 1429, 1444. (F. 1431.) — La Chesnaie, la Hardière, la Jahotière, Launay, Limaraud, Montjonnet, la Rivière, Villeneuve.

**AIGREFEUILLE.** Marche du Poitou. — Aigrefeuille ou la Guidoire, le Mazellé, Richebourg, la Ville.

**ANCENIS.** 1426, 1431, 1448. Ville. — Ancenis, le Bois-Jouuin, la Chastellerie, la Fouquetière, la Grée, la Hervetière, la Husière, la Perouinière, la Rigaudière, Soulange, le Vergier, la Verrie.

**ANETZ.** 1437. (I. 1429). — Anetz, Beauvais, la Boyaudière, le Chaffault, Juigné, Savenières, Vair ou le Plessis-de-Vair.

**ARTHON.** 1429, 1447. — Beaubois, Bèç, la Blouinière, le Bois-Rouaud, la Buinière, la Martinais, la Meschinière, le Moulin, la Praudière, la Roche, la Sicaudais, la Vesquerie.

**ASSÉRAC.** 1428, 1445. — Assérac, le Blanc, Brenoguen, la Châtaignerais, Clis, Coedriguen ou les Portes, la Cour-de-Larmor, Faugaret, Gourvinet ou le Port, la Haie, Hurlès, Isson, Kerbernard, Kerolivier, Kerrougat, la Lande ou le Bois-de-la-Lande, Lesclays, Marzon, Penmossel, le Plessis-Quinio, la Porte-Mesle, la Quenot, le Querno, Quindeniac, Ranrouet, Redunel, Saffré. (*Voyez Penestin.*)

**AUVERNÉ.** 1427, 1440, 1447, 1478. Subdivisé aujourd'hui en *grand* et en *petit Auverné*. — Auverné, Barlagat, Beauvoir ou Gaudin, la Bevière, la Carantaische, Champeaux, la Couldrecière, la Cour-Thébaud, la Fortescuyère, la Grontaische, la Grand'Haye, Launay-Hazard, Lespinay, Lezay, Luisiche, la Marre, Maupiton, la Pilousière, la Provôté, la Rivière, la Rivière-Bourdin, la Sablonnière, la Salmonnaie, le Val, la Vallée, la Varenne.

**AVESSAC.** Autrefois **AVEZCAC.** (F. 1427.) — Benichel, la Châtaignerais, Château-Chevreur, la Chesnaie, l'Esquare, la Haie, Penhoët, le Pordo, le Pouldu, la Rivière-Lanvaux.

**BATZ.** Autrefois **FILE DE SAINT-GUÉNOLAY-DE-BATZ.** 1513. — Carcil, Carné ou Cremeur-en-Chis, Kerbouchard, Kerdour, Kerdrean, Kernevel, la Roche-en-Batz, Silz.

**BELLIGNÉ.** — Belligné, la Percherie, la Verrie.

**LA BENASTE.** (F. — N. D.) Basse marche du Poitou. Supprimée et réunie à **SAINTE-JEAN-DE-CORCOUR.** — La Benate.

**LA BERNARDIÈRE.** Réunie à la Vendée.

**BESNÉ.** (F. — N. D.) — Besné ou le Plessis-de-Beané, le Fau, ou Teillac.

**LE BIGNON.** Dit le **BIGNON-LA-CHASSE.** — Le Bignon, les Bouteilles, Breron, Gastain, la Jasnière, Lespinay, la Tioquère, Touffou, le Valay.

**BLAIN.** Ville. — La Bidéaie, Blain, Coéaux, l'Épine, la Gracinais, la Haie, Henleix, la Massais, Pont-Piétin, le Pordo, la Reillerie.

**LA BOISSIÈRE-DU-DORÉ.** Trêve de la **REMAUDIÈRE.** — La Boissière.

**BOIS-DE-CÉNÉ.** Basse marche du Poitou. Réunie à la Vendée. — Le Coutumier.

**BONNOEUVRE.** 1443. — La Chèze.

**BOUAYE.** 1443. — Le Bois-Benoît ou Bois-Guignardais, l'Épine, la Marchandrie, la Nivardière, la Noë-du-Bois ou Hourté-aux-Libvres, la Senaigerie, la Ville.

**BOUÉE.** Trêve de **SAVENAY.** — La Benardais, le Chastellier, la Cour-de-Bouée. (*Voyez Savenay.*)

**BOUIN.** Ile réunie à la Vendée. — Bouin.

**BOUGUENNAIS.** Autrefois **SAINTE-PIERRE-DE-BOUGUENNAIS.** (F. — N. D.) — La Banche-Boisève, Beaulieu ou le Bois-de-la-Cour, la Fleurrière, le Bois-Jollain, la Bonnière, Bougon, le Breil-Aigu, la Chabocière, le Chaffault, Chevredent, l'Épronnière, la Hunaudais, la Motte-Hallouard ou de Bougon, le Pé, le Port-Lavigne, Rezay ou Briord-en-Bouguennais, la Roche-Ballue, le Rocher, la Sangle.

**LA BOURDINIÈRE.** Depuis nommée **PANNECÉ.** (*Voyez PANNECÉ.*)

**BOURGNEUF-EN-RETZ.** Autrefois trêve de **SAINTE-CYR-EN-RETZ.** — L'Abbaye-Blanche, Bourgneuf. (*Voyez Sainte-Cyr-en-Retz.*)

**LE BOURG-DES-MOUTIERS** ou **LES MOUTIERS.** 1429. — Le Bois-des-Tréans, le Collet, la Douloerie, Prigny.

**LE BOURG-SAÏNTE-MARIE.** Voyez SAÏNTE-MARIE-DE-POISSIC.

**BOUSSAY.** Haute marche d'Anjou.

**BOUVRON.** Bourgueil, Quéhillac, Villefregon, Villehouin.

**BRAÏNÉ.** (F. — N. D.) — Brains ou la Cour-de-Brains, le Brandy, Briord, la Grand'Haye, Lorie, la Moricière, la Patissière, le Peale, le Plessia, la Sauvagerie.

**LA BRUFFIÈRE.** Haute marche du Poitou. Réunie à la Vendée.

**CAMBON.** — Bastine, Bessac, Bocquehan, le Bois-de-la-Lande, la Bosse-Marion, la Bramblaye, Cambon, le Chastellier, Coislin, la Girelais, le Guignot, la Hirtais, Laureat, la Morandais, la Pirotais, le Séric, Trevecar, Villehouin.

**CAMOEL.** 1426. Réunie au Morbihan. — La Corolais, l'Estia, Guern, Kerbilly, Kerguen, Launay, Quievrais.

**CARQUEFOU.** 1429. — Le Bernier, la Bichetière, le Bois-d'Avatgour ou le Bois-de-Kergrois, le Boisében, le Bois-Saint-Lys, la Cafranière, le Clos, la Couronnerie, Faye, la Filtière, la Haute-Forest, la Galopinière, Gralant, la Housseie, le Housseau, Lespinay, Maubreuil, le Maupas, la Menguais, Pellan, la Pétorie, la Picaudière, le Prouseau, la Rivière, les Rivières, la Salle, la Seilleraye, la Vincendière.

**CASSON.** (F. 1428.) — La Barillière, Beaumont, Casson ou le Plessis-de-Casson, la Gherbaudière, Lespinay, le Meulin, la Pervenchère.

**LE CELLIER.** 1430, 1446, 1513. — Le Bois-Regnier, le Cerny, Château-Guy, Clairmont, le Coudray, la Ferrière, le Marais, la Pégerie, la Rochefordière, la Rollandière, Roses, la Thébaudière.

**CHANTENAY.** 1428. — L'Abbaye, la Digottière, le Bois-de-la-Muce, Chantenay ou le Plessis-de-la-Muce, Chésine, les Dervallières, la Durandière, le Fontenil, Grillau, la Haultière, la Hunaudais, l'Isle-Neuve, Launay, Launay-Dionis, Mallève, la Muce, le Plessis-Gauttrot, le Pressoir ou Pierre-Gast, la Renardière, Sesmaisons, le Vigneau.

**LA CHAPELLE-BASSE-MER.** (F. — N. D.) — Barbechat, la Berrière, le Buttay, la Charodière, la Chesnardière, la Clerais, la Giraudière, la Guérvivière, la Héardière, la Jarrie, le Plessis-Regnard, la Prise, Vilfin, la Vrillière.

**LA CHAPELLE-SUR-ERDRE.** (F. — N. D.) — Le Bouffay, la

Chapelle-sur-Erdre ou la Gâcherie ou Charrette, la Gandonnière, la Ganric, l'Hopitau, Launay, Lespau, la Pannetière, la Rue, le Sas, le Tertre.

**LA CHAPELLE-GLAIN.** 1447. — Ardennes, la Chatais, Eozille, la Guinguenais, Mauny, la Motte-Glain.

**LA CHAPELLE-HULLIN.** 1430. — Acigné ou la Chapelle-Hullin, la Barbayère, la Bernardière, la Cassemichère, le Chastellier, la Gautrennière, Laurière, la Levradière, Livernière, la Lussonnaire, le Poiret, Soujon, le Tourboureau, la Verrie, la Ville ou la Basse-Ville.

**LA CHAPELLE-LAUNAY.** 1429. — La Baratais, le Fresné, la Haie-de-Mareil, Mareil.

**LA CHAPELLE-DES-MARAIS.** Tirée de MISSILLAC en 1771.

**LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR** ou **LA CHAPELLE-DE-MONTRÉLAIS.** Tirée de MONTRÉLAIS en 17.

**CHATEAUBRIANT.** Voyez SAINT-JEAN-DE-BÈRE, sa paroisse.

**CHATEAU-THÉBAUD.** Marche du Poitou. — L'Aubrais, la Barbotière, la Barre-Sauvage, Beausoleil, Belabord, la Belusterie, le Bois, la Bourdinière, la Boutinerie, Breron, le Champ-Martin, la Chasseoire, le Chastellier, Château-Thébaud ou Montrélais, Foucsnard, la Galiotière, Grammont, Loumeau, la Mercredière, le Pandon, les Pezeries, Pigrelle, le Pineau, le Plessis-Busaon ou Huche-Loup, Rafflay, la Salle, la Templerie, la Turmelière, la Verrie.

**CHAUVÉ.** 1429. — Le Bois-Joly, le Marais-Henri, la Rigaudière, la Rivière-Mallon, la Vrillière.

**CHEIX.** (F. — N. D.) — Le Bois-Corbeau.

**CHEMERÉ.** 1430. — Princé.

**CHESSAIL.** Voyez SAINTE-LUCE, son nom depuis 1450.

**LA CHEVROLIÈRE.** N. D. — L'Arsangle l'Aubrais, la Frudière, la Girouardière, la Guerche, la Guillauderie, les Huguetières, Laubinière, le Mottay, la Noë-de-Pacé, le Plessis-Mabillo, la Thébaudière, la Tourbraie-d'Arsangle, le Trejet.

**LE CLION.** 1429, 1512. — Belestre, le Bois-Joli, la Boucherie, le Breffe, l'Étang-Jouan, la Jarrie, Langle-du-Fief, le Marais-Menguy, la Milacière, la Salmondière.

**GLISSON.** Ville comprenant cinq paroisses, savoir : *Saint-Gilles, Saint-Jacques, la Madeleine, la Trinité et Notre-Dame.*

**CONQUEREUIL.** Autrefois **CONQUERREUX.** 1426. — Anguignac, les Drioux ou l'Esdrioux, Monnoël, Pont-Voix.

**CORDEMAIS.** 1427, 1443. — Acigné ou Cordemais, la Bessardais, la Chevalerais, la Haie-Mahéas, la Hamerais, la Jaunais, la Muce, Venais.

**CORSEPT.** 1447. — Cens, Corsept, la Gaisne ou le Plessis-la-Gaisne, la Gallègre, le Greix, la Mabillais, la Missaudais, la Morandière.

**COUÉRON.** Autrefois **COUAYRON.** 1429, 1443, 1447, 1455. — Beau-lieu ou Guéméné-en-Couéron, le Bois-ès-Loup, le Boissis, la Botardièrre, Bougon, les Dodières, l'Épine, les Forges, la Galonnière, la Garenne, la Gazoire, la Gerbotière, le Gué, la Haie-de-Rieux, Langle, la Muce, le Petit-Pé, le Plessis-Gaurais, le Plessis-Gillet, le Plessis-Jouan, le Plessis-Morin, la Portaiserie, le Port-Durand, le Reete, la Rivière, les Salles, Sesmaisons, le Vigneu, la Ville-au-Chevalier.

**COUFFÉ.** 1428, 1440. — Bougon, la Chevalerie, la Contrie, Lannay, la Marre, la Rivière, la Roche, la Verdrière, la Ville-Jégut ou le Pont.

**LE CROISIC.** Tiré de **BATZ** en 17 .

**CROSSAC.** Autrefois **CROACZAC.** (F. — N. D.); (T. — N. D.); (I. 1428.) — Bellebat, le Bois-de-Langle ou Crossac, Cuhain, Iceluy, Lorieuc.

**CUGAN.** Haute marche du Poitou. Réunie à la Vendée.

**DERVAL.** 1453, 1513. (F. — N. D.); (T. 1426); (I. 1428). Anguignac, Aubran, Bastinel, Beauchesne, le Bouchet, Bouguet, le Bran, la Cadonais, la Chesnaie, la Cour-de-Guenrouet, Derval, le Foix-des-Bois, la Garrelaye, la Haie, la Huardais, la Lande-Ronde, Lespinay, la Merais, la Place, le Plessis, la Porte, la Rohardais, le Sauf-au-Chevreuil, la Tiwardière, la Tourelle. (*Voyez Lusanger.*)

**DONGES.** 1426, 1440, 1453. — Bedouan, le Bois-Joubert, la Charpentrais, Donges, Erduros, la Gautrais, la Helardièrre, l'Isle-d'Er, Jallais, la Jonchais, le Laizo, Langle-Casseo, la Loiselrière, Marcil, la Marre, Martigné, la Métrie, la Morandais, la Bipaudais, Trevenneuc.

**DOULON.** — Le Grand-Blotereau, le Petit-Blotereau ou le Gué-Robert,

le Bois-Briand, Chambellan, la Colinière, Doulon, la Papetière, les Perrines, les Portes, le Verger.

**DREFFÉAC.** 1427, 1437. — Beaubois, la Bitenais, la Joudonnais, la Sourdinais.

**ERBRAY.** Autrefois **ABBAY.** 1428. — Beuves, le Bois-Jouan, Bour Gérard ou la Cour-Péan, le Chastellier, la Chauvelière, la Coquerie, Erbray, l'Etang-Payen, la Ferrière, la Franchetière, la Garenne, la Grée, Launay-Pitreau, Longlée, la Malorais, la Mazzellière, Montjonnet, la Morivière, la Sauvagère, la Ville-Basse, Villeneuve.

**ESCOUBLAC.** 1426, 1453. — Beaulieu, Careil, Garné ou Crémur-en-Clis, Château-Loup, Coisquais ou Couetca, Escoublac, Henleix-Saudrais, la Jou, Kerallan, Kercabus ou Rezac, Kerdin, Lesnerac, Mérionnec, Tréméac, Trévecar, Treveday, Ville-Jois.

**FAY.** 1445. — La Babinais, Bodouet, le Bois, la Briançais, Carheil, le Chastel, Chastillon, l'Ecuray, Fay, la Jou, Launay, la Marchandais, Maure, la Mérais, la Mordelais, la Muce, le Pé, le Pont-Rouault, Procé, Villehouin, la Violais.

**FÉGRÉAC.** 1440, 1513. — Le Brossay ou le Broussay, la Brosse ou la Brousse, le Dreneuc, Fégréac ou Rieux, Lauvergnac, Penhoët, la Touche.

**FERCÉ.** 1429, 1513. Autrefois de l'évêché de Rennes. Réunie à la Loire-Inférieure. — Le Bois-Péan, la Briaïs, Fercé, la Gourinière, la Grée, la Héraudière, la Jaunière, La Jeubrauderie, Lespinay, la Lipenière, la Minière, le Rocher, la Sourannière, le Val-Sorvenon.

**FÉREL.** Tirée d'**HERBIGNAC** en 1749. Réunie au Morbihan. — Le Bois-Guèhenneuc, le Bois-Jouan, Quicaron, Treguin, Treguz. (*Voyez Herbignac.*)

**FOUGERAY.** 1450, 1513. (F. — N. D.) ; (T. 1487.) Réunie à l'Ille-et-Vilaine. — Anguignac, Auvers, la Blarais, le Boissis, la Bornière, la Bourdonnais, le Breil, Cahan, Cherhal, la Cigogne, les Clions, la Close, Coutels, la Devorais, Fougeray, les Foussettes, la Grignonais, le Hallay, la Hurlais, la Jousseardais, Launay-d'Anguignac, Launay-Bazonin, Launay-des-Moufins, le Léray, le Plessis, Plusquellec, le Pont-Louet, le Port-de-Roche, la Praye, la Richardais, le Souchay, la Thébaudais.

**FRESNAY-EN-BETZ.** 1429. — L'Anbinière, le Bois, la Briancière, la Brosse, la Chaume, les Chauvinières, la Chartière, la Fontaine-Brette, la Garnauderie, Guibretoux, les Huguetières, l'Île, Jugepied, Loyaulx, la Mounerie, la Noë ou la Noue, la Salle, la Touche-Blanche.

**FROSSAY.** Autrefois **FROZAY.** 1427. — La Blanchardière, le Bois-Péan, le Bois-Rouaud, la Caffinière, la Cathelinière, les Champ-Neufs, Coetquen, la Cruandais, Frossay, la Hunaudais, la Gaudinais, la Gletais, la Guédonnière, la Justière, Macheoul, la Mazure, le Migron, le Plessis-Grimaud, la Poitevine, le Préau, la Rivaudais, la Rousselière, Saffré, Sion, la Ville-Aubert, la Ville-Bessac, la Voirie.

**LA GARNACHE.** Autrefois la **GASNACH.** Basse marche du Poitou. Réunie à la Vendée. — La Garnache.

**LE GAVRE.** Tiré de **Plessé** en 1730. — Le Gâvre, Lesnaudais. (*Voyez Plessé.*)

**GENESTON.** 1453, 1461. (F. 1428) ; (I. 1429). Trève de **Montebert.**

**GÉTIGNÉ.** Haute marche du Poitou. — La Roche.

**GORGES.** Haute marche du Poitou. — La Bastardière, Loiselinière, la Pénicière, la Poupardière.

**GOULAIN (HAUTE).** 1426, 1447. — Les Borderies, la Boullais, la Bouvardière, le Carteron, la Chabocière, les Cléons, la Ferrière, Goulain, la Guillebaudière ; la Houdinière, l'Isle, Langlo, les Montils-Férouseau, le Plessis-Regnard, la Vannerie.

**GOULAIN (BASEE.)** (F. — N. D.) — Goulain, la Jaunais, la Noë.

**GRAND-CHAMP.** (F. — N. D.) — La Blanchère, le Bois-Rohin, Chambriand, Launay, Rougeul.

**GRANDLANDE.** Basse marche du Poitou. Réunie à la Vendée. — Chambuzin.

**GUÉMÉNÉ-PENFAO.** (F. — T. I. 1427.) — Anguignac, le Bois-Fleury, le Brossey, Bruc, Gallac, la Chevrennière, Glisson, Flay, la Fleuriaye, Friguel, Gascoigne, Guéméné-Penfao, Juzet, Lanvaux



ou la Rivière-Lanvaux, Penhoët, le Pont, Rieux, Tréguel, la Varenne, Vieillecour.

**GUENROUET.** — Bocquehan, Boslohel, l'Évrisar ou Levrisar, la Guittenaie, Longle, la Motte-Isar, Pontcorhan, Rieux, Trelières.

**GUÉRANDE.** 1427. (T. 1392.) Ville comprenant trois paroisses : *Saint-Aubin, Notre-Dame-la-Blanche et la Collégiale.* — Baulac, Beaulieu, Beauregard, Bellevue, la Borthelotière, Bezan, Bissin, le Blanc, Bogat, le Bois-Savary, Brantonnet, Bréhet, Cardinal, Careil, Carné ou Crèmeur-en-Clis, Château-Madic, Clie, Coëssal, Coëtpéan, Colveuc, le Cosic, le Cosquer, Crèmeur-en-Crèmeur, le Drezeuc, Guérande, Helfaut, la Jalousie, le Jan, Keradrien, Kerbenet, Kercareden, Kercassier, Kercouan, Kerhillier, Kerhué, Kerhuidé, Kerméance, Kernotaire, Kerpontd'armes-Meschinot, Kerroland, Kersahio, Kerven, la Lande, Lauvergnac, Lenerac, Leschet, Lessac, Lessac-Chevalier, Lezac, Luzidic, Mériionec, Mondoret, le Parc, Poillet, la Porte-Callon, Prat, Promarzein, le Puy-Bourichet, Ranlieu, Saillé, Saint-Goustan, Saudin, Scodeguy, le Soudeur, Texon, la Touche, Touffiet, Trélan, Tremeleuc, Trescalan, Trévené, Trevonegat ou Trevegat, Treviry, Troffignot, Trouveray, la Valinière, le Vergier, Ville-James, Villeneuve, la Ville-Savary.

**LA HAYE - FOUASSIÈRE** ou **NOTRE-DAME-DE-LA-HAYE.** (F. — N. D.) — Le Breil, la Foubertière, la Gillière, la Maie, Rochefort-sur-Sèvre.

**HERBIGNAC.** Autrefois **YMBIGNAC.** 1426, 1428, 1453. — Le Bois-de-la-Lande, Costcastel, Coiscaret, Condé, Couescas, l'Écurais, Herbignac, Horscaff, Kercado, Kerdavy, Kerfelice ou la Villefelice, Kerguymard, Kerhaude, Kerlan, Kerlibot, Kerrobert, Kerroland, Lauvergnac, Leschy, Martinot, le Plessis-Cabeno, le Porzic, Raullet, la Rivière, la Rivière-Moulin, Rouaudun, Sapillon, Tréguel, Trévellec. (*Voyez Férel.*)

**HÉRIC.** Autrefois **YHÉRIC.** (F. — N. D.) — Le Bois-Robin, le Chalonge, la Corosseerie, le Dreneuc, la Foresterie, Héric, Lesnaudais, le Pavillon, Roussillon.

**INDRE.** Autrefois **AINDRE.** 1427, 1446. (T. 1439.) — Indre, Indret.

**INGRANDE.** Ville. Réunie au département de Maine-et-Loire. — Callac, Ingrandes.

**ISSÉ.** 1448. (F. 1432); (I. 1428). — Beaumont, le Buron, la Chaussée ou Gâtines, la Galmelière, la Hunaudais, Issé.

**JANS.** 1425, 1427. — Le Bois-Guillaume, le Chastenay, Jans, Longueville, la Muce, le Plessis, la Tenaudais, Trejoust, le Trépas.

**JOUÉ-SUR-ERDRE.** (En 1463, cette paroisse obtint un rabat de trente feux pour cause de mortalité.) — Allon, la Chauvelière, la Guinaudière, la Haie, Lorgeray, Lucimère, le Plessis, Vioreau ou Joué.

**JUIGNÉ.** 1428, 1429, 1478, 1513. — La Jonchère, la Malorais, la Ministère.

**LAVAU.** Autrefois **LAVAL.** 1426, 1442. — La Haie-de-Lavau ou Lavau.

**LEGÉ.** Basse marche du Poitou. — Le Bois-Chevalier.

**LIGNÉ.** 1426, 1445. — La Bouvetière, la Chesnaie, la Chupaudière, la Clergerie, la Martinière, le Mesnil, la Muce, le Pas-Richeux, la Perrière, le Ponceau, les Rablaies, la Rochefordière, Saint-Philbert, la Théardière, le Trehuère.

**LA LIMOUZINIÈRE.** 1443. — La Brosse-du-Pinier, le Chaffault ou la Limouzinière, la Garnaudière, la Jarric, le Moulinier, la Haute-Noë, la Basse-Noë, la Perrinière, la Provostière, la Touche-Limouzinière.

**LE LOROUX-BOTTEREAU.** Autrefois le **Loroux-Borzeax.** 1446. — Beauchesne, la Benaudière, le Bois-Adam, le Haut-Briacé, le Bas-Briacé, le Chesne, la Chevalerie, le Douet-Rouand, la Fuye ou la Liotière, la Gérandière, la Giraudière, la Grassionnière, la Haie-Bottereau, la Herpinière, la Houdinière, la Landière, le Loroux, la Maillardière, la Motte, le Plessis-Bottereau, le Plessis-Clain ou Plessis-Glen, le Puy-Pucelle, les Renaudières, le Rivault, la Roche-du-Pont-de-Louan, la Salle, la Touche-Legard.

**LOUISFERT.** Autrefois **LOIFFER.** 1443. (F. — T. I. 1428.) — La Chesnaie, la Chevalerais, la Loretière, la Morinais, la Rabière, le Val ou la Vallée-de-Caratel.

**LUSANGER.** Tiré de **Derval.** — La Bruère, la Fouais, la Galotière, la Rivière. (*Voyez Derval.*)

**MACHECOUL.** Villé. Comprendant deux paroisses : *la Trinité*, qui était basse marche du Poitou, et *Sainte-Croix*. (*Voyez ces deux noms*). — Machecoul, Retz.

**LA MADELEINE-PRÈS-CLISSON.** Autrement le **TEMPLE-DE-CLISSON**. 1428.

**MAISON.** — La Bidière, la Bimboire, la Bretesche, l'Ébaupin, Maisdon, la Mauguissonnière, les Noues, les Rousebères.

**MALVILLE.** (F. — N. D.) — La Bourdinière, le Goust ou le Goul, Malville, le Plessis-Gérault.

**LA MARNE.** (F. — N. D.) ; (I. 1448.) — La Marne.

**MAREAC.** 1425, 1426, 1445. — La Beliniais, la Johelaie, la Mezaie, le Plessis, la Riallais, Trevelenc.

**MASSÉRAC.** 1513. (F. — T. I. 1428.) — La Tardivelais.

**MAUMUSSON.** Autrefois **MAUMUCZON**. 1427, 1448, 1454, 1513. — La Chapelière, la Gaillarderie, Maumusson ou la Motte, les Portes, la Rucerais.

**MAUVES.** — La Hunaudais.

**LA MEILLERAYÉ.** Tirée de Moisdon en 1767. — Meilleraï.

**MESANGER.** 1441, 1453. — La Billière, le Bois-Clair, la Boissière, le Boulay, la Chapelle-Rigaud, la Grée, la Hardière, la Jourdonnière, Lauvinière, Mesanger, Pannecé, le Pas-Nantais, la Pinsonnière, la Piverdière, la Provostière, la Quetraie, la Rigaudière, la Rivière, la Roche, les Salles, le Tremblay.

**MESQUEH.** — Beaulieu, Camsillon, Kerhuel, Méronnec, la Noerren, Pradroutais, Soursac, la Ville-au-Chapt, Villeneuve.

**MISSILLAC.** 1427, autre de 1427, 1428, 1447, 1451. — La Baudais, le Bois-Marquer, la Bretesche, la Briandais, Chamburin, la Chauvelière, Coesmeur, La Fouais, le Gouet, la Haie-Eder, la Haie-de-Ros, Kerrio, Lespinay, Lindrin, la Martiessais, la Mastinais, Pontbert, Pontraut, la Roche-Hervé, Rollieuc, Téhillac, Treslus, la Ville-Isaac, la Viné-ès-Loups. (*Voyez Théillac*.)

**MOISDON-LA-RIVIÈRE.** Autrefois **MAISDON**. 1425, 1427, 1445, 1478. (I. 1513.) — La Bothellière, la Chapelière, la Chaussée, la Clerissais, la Courtelinais, la Ferrière, la Fouais, la Galmelière, le

Hauteray, la Haie-Cherel, la Haie-Eohnet, la Haudussais, la Hethetière, la Lardé, la Malorais, Maupiron, la Menillère, Moisson, la Haute-Moraie, la Palierne, le Pas-Hervé, le Pavillon, la Prévôté, la Rigaudière, la Rivière-Payen ou Péan, Taillay, la Trebestière, le Vaubenoit.

**MONNIÈRES.** Autrefois MOULNIERS. (F. — N. D.) — La Coignardière, la Galissoumière, la Jannière, le Pallet, le Berray, le Plessis-Guéry ou Guéris, la Roche-Banden, le Rocher, la Sébinière.

**MONTEBERT.** Basse marche du Poitou. — La Gravelle, Montebert, les Ridellières.

**MONTOIR.** 1428. — Braz, Lormierais, Méan; la Pasquelais-en-Méan, Remiac.

**MONTRELAIS.** — Bonbusson, la Jallière, Montrelais, le Plessis, la Sorerie.

**MOUAIS.** 1513. (F. 1442.) — La Pommeraie.

**LES MOUTIERS.** — Voyez le BOURG-DES-MOUTIERS.

**MOUZEIL.** 1461. (F. 1427.) — La Baguis, les Houmeaux, la Malorais, Saint-Ouen.

**MOUZILLON.** 1430. — La Barillière, le Bois-Rouaud, la Gaudinière, la Morandais, la Haute-Pallée, le Plessis-Brouart.

**NANTES.** — Ville comprenant onze paroisses, savoir : *Saint-Jean-en-Saint-Pierre, Saint-Laurent, Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Saturnin, Sainte-Radégonde, Saint-Denis, Notre-Dame, Saint-Léonard, Saint-Vincent et Saint-Clément.* — Château-Gaillard, la Fosse, Launay, Nantes, le Pont-en-Vertais.

**NIVILLAC.** 1427, 1451. Réunie au Morbihan. C'était la paroisse de la ROCHE-BERNARD. — Le Boczet, Bodenc, le Bois-Abry, le Bois-Gervais, la Boissière, le Bot, Bozeron, Branguen, le Brossay, le Broussay ou Gilles-du-Mast, Cocquerel, Condest, Coscat, Cottayon, le Couédic, Darun, Faligo, Futa-de-Molac, la Grée, le Haut-Verger, la Jalle, la Jousé, Keryahaut, Lourmais, Mésionnet, les Métairies, Monthonnac, la Porte-Garrel, la Roche-Bernard, Ros, Saint-Cry ou le Grand-Couédic, Saint-James, la Sauvagère, Trévecar, la Ville-Aubin, la Ville-Grignon.

**NORT.** (F. 1429). — La Barillière, Conetzic, Fayau, la Gazoire,

la Grée, Longlée, Lucinière ou la Roche, Montreuil, la Motte-Saint-Georges, le Moulin, Nort, la Poupinière, Rieux, la Roche-en-Nort, Villeneuve.

**NOTRE-DAME-DE-GLISSON.** 1427, 1438.

**NOYAL-SUR-BRUC.** 1440. Autrefois de l'évêché de Rennes. Réunie à la Loire-Inférieure. — La Bernardière, le Boisbriand, le Boisbriand-en-basse-Verie, le Brossay, la Chaussée, la Grée, la Harenchère, le Haut-Launay, le Bas-Launay, le Plessis, la Touche, la Tricherie.

**NOZAY.** 1429, 1444, 1454. Ville. — Beaujennet, le Bois-Guillaume, la Cloutaie, le Coudray, la Croix-Merhan, Fayel, le Fraiche, la Goutière, la Haie, la Haie-Poil-de-Grue, la Héronnière, la Housseie, Linal, Livresac, Lorie, Merel, la Motte-Grimaud, la Naullière, Nozay, le Perret, la Pinsonnais, Préfailly, Procé, la Rivière, Rozabonnet, la Touche-Cornulier, Toulan, Vauguillaume, la Vilatte, la Ville-au-Chef, la Ville-Fougeré, Villeneuve, la Petite-Villette.

**ORVAULT.** 1427. — La Baronnière, le Bignon, le Bois-Raguenet, le Chemin, Cherbonnières, le Doussay, la Garnison, la Gendronnière, la Gravate, la Jallière, Orvault ou le Plessis, la Provostière, la Ragetière, la Salle, la Thahalière, la Tour.

**OUDON.** 1431, 1446. — La Bimboire, le Bois-Macé, la Guière, la Haie, Oublepiéd, Oudon, la Pilardière, le Plessis, la Tour, le Val, Vieillecour.

**PAIMBOEUF.** Tiré de *Sainte-Opportune* et de *Saint-Père-en-Retz*, et érigée vers 1750.

**LE PALLET.** Autrefois LE PALAIS. (F. 1428.) — La Grange-du-Pallet, le Pallet.

**PANNECÉ.** Autrefois la BOURDINIÈRE. (F. 1427.) 1444. — Bourmont, la Broze, Clermont, la Contrie, la Cormerais, la Cour-de-Pannecé, les Menners, Pannecé, la Rivière, la Rouillée, Saint-Ouen, Saint-Père ou la Varanne.

**PAULX.** Basse marche du Poitou. — Le Fief-Bérard, la Beurrière, le Bois-Tancy, la Boutinerie, la Breille, la Marquinière, Pinglou, le Vivier.

**LE PELLERIN.** (F. — N. D.). — Le Bois-Teillac, la Foucaudrie, l'Hermitage, la Noe-Guillac, la Patouillère, le Pellerin, Vigneu.

**PENESTIN.** (F. 1427.) Tiré d'Assénao en 1767. Réunie au Morbihan. — Bramber, Brécéan, Kermoreau ou la Ville-Moreau, le Leslé, Pradun, Trohudal. (*Voyez Assérac.*)

**PETIT-MARS.** 1429, 1445. — La Lohérie, la Muce, la Pierre, le Ponthus.

**PIERRIC.** 1427. — Amezeuc, Beauchesne, Braguel, les Clions, Coatre, la Corbelais, la Melinais, la Porte, Rainefort, Treguel.

**LE PIN.** 1440, 1513. — La Haute-Babinais, la Basse-Babinais, la Nardais.

**PIRIAC.** Autrefois PIRINIAC. 1426. — Ballac, Brevelennec, Careil, Kerjan ou Piriac, Kerongard, la Porte-Bouteiller, la Porte-Lohéac ou Pontville, Pucelle, Talhoust, Trevecar, Trevdlay ou Trevaly.

**LA PLAINE.** 1429. — Le Bernier, le Bois-Raoul, Ceps, la Guerche, la Haie, la Noe, la Plaine, la Soucheis, la Soudouère, la Suze, Teillac.

**PLESSÉ.** (F. — N. D.) — Buhel; Calestré, Carguenor, Gerhoil, Château-Sé, la Fresnais, Fresnay, la Grée, la Haute-Ville, Lallier, Lespinay, Malaguet, Malarit, Reset, Tremar. (*Voyez le Gdore.*)

**PONT-CHATEAU.** Autrefois PONT-CHASTEL. (F. — N. D.) Ville. — Le Bé, Bodiau, le Bois-Allaire, le Bois-Rouaud, Brezun, Bretins, Brignan, la Cadinais, Casso ou le Plessis-de-Casso, Codrosy, Couedros, Crévy, Cuhen, le Deffais, la Gautrais, la Haie-Bourdier, la Haute-Ville, la Hubaudais, Langlermine, Leserin ou Lesqueren, Lourmais, la Mortrais, Pont-Château, le Potal, la Sublais, la Verzie.

**LE PONT-SAINT-MARTIN.** N. D. 1443. — La Bauche-Rivière, la Bauche-Tue-Loup, la Championnière, Châteaubriant ou les Huguetières, la Nivardière, la Noe-de-la-Plesse ou Lande-Bruslon, la Pigosière, le Planty, la Plesse, le Plessais, Pont-Saint-Martin ou les Huguetières, la Rairie, la Templerie.

**PORNIC.** Ville comprenant deux paroisses : *Saint-Gilles et Sainte-Marie.* — Pornic.

**LE PORT-SAINT-PÈRE.** 1429. — Beaulieu, Bizeul, la Bonhommerie, Bouvet, le Branday, la Bromerie, Briord, la Brossé, Buisson, la Durandière, la Galotière, Geneston, Graveléau, Jasson, la Lande,

Loenne, le Plessis-Grimaud, Prémouveau, Richeroux, la Rivière-Beau-Manoir, Tartifume, la Tour-de-Thomé.

POUILLÉ. — Pouillé.

PRIGNÉ ou PRIGNY. 1429. — Supprimée et réunie au Bouc-àz-Moutiers.

PRINQUIAU. 1427. N. D. — Coislin ou la Muce, l'Ecmaïs, la Haie-de-Besné, la Ramée.

PUCIOL. 1427, 1444. — La Bellière, Bohalart, la Bourdière, le Gremil, la Motte-Grimaud, le Moulin, Nissac, le Pas-Robert, le Plessis-Grimaud, Saffré ou le Vanguillaume, Tressalais.

QUILLY. (F. 1429.) — Vénéfair.

LA RENAUDIÈRE. Autrefois la Rumoussaux. (F. 1428.) — La Bois-sière.

REMOILLÉ. Autrefois en Poitou. Réunie à la Loire-Inférieure. — La Lardrère, le Mortier-Garnier.

REZÉ. Autrefois REZAY. 1455. — (F. N. D.) — La Balinière, la Bouchetant ou Bouché-Talbot, la Bouvantière, des Broches, la Basse, de Chalonnaire, la Châterie, la Classerie, l'Esmaudière, Rementeau, la Grand'haie, la Houssaie, la Jaguère, les Paletz, le Préau, Rezé, la Sansonnière, la Trocardière.

RIAILLÉ. 1427. — La Barre, la Benate ou Fief-Guithéauc, le Bois-Ranaud, Chevaané, Maugeon, la Mailleraie, la Minaudière, Pannecé, Riailé, la Rivière-de-Chevaané, Saint-Ouen, les Tortraux.

LA ROCHE-BERNARD. Ville. Voyez NIVILLAC, comarçonnaise paroise. Réunie au Morbihan.

ROCHE-MENTRU. Pucelle qui donnait le titre de baron à son curé. Supprimée et réunie au Pin.

ROUANS. N. D. — La Basse-Ville, Buzay, Buron, Coislin, la Fruitière, la Garenne ou la Guimbletère, la Hunaudais, Langle, Malnoë, la Sisandais, la Wignauderie.

ROUGÉ. 1428, 1440, 1478. — L'Arche, la Beguinais, le Bois-Bouy, le Bois-Hamon, Chambellan, le Chesne-Blanc, la Chevronnière, la Cour-au-Ray, la Foverinière, le Fief-Court, Fourche-au-Coul, Frégent, la Garenne, la Geste, le Jarviy, Langerain, la Marvaillière ou la Rombe:

rait, la Matardais, la Ninière, la Niastière, le Bâton, le Bœuf-de-Caillottes, la Raimbaudière, Rigné, la Rivière-Brecheroul, la Roche-Bouch, Rougé, le Rouvre, la Salle, la Severière, Taillecol, Tailleurand, Tantifume, le Tertre, Treguel, la Tremblais, le Val, le Vergier. (*Voyez Souleacha.*)

La **ROUÏÈRE**. Autrefois la **Perré-Rouïtan**. 1446, 1473. — Cadereau, Chac, la Basse-Fontaine, Jumeau, Lespinay, la Polletrie, le Plois, la Roche, la Sangère.

**RUFFIGNÉ**. 1478. (F. I. 1428); (T. 1440); (I. 1513.) — Le Bois-Briand, la Malorais, le Rouvre.

**SAFFRÉ**. 1425, 1427. (I. 1448.) — Beausoleil, la Bothinière, le Gresmil, la Grossais, le Houssay, la Morterais, la Motte-Grimaud, le Paly-Ballé, Saffré.

**SAINT-AIGNAN**. (F. — N. D.) — La Bretaignerie, le Chastellier, la Douceraie, Jasson et Malnoë, Langle-Mallet, Launay, la Planche-Miraud, la Poupardière, les Renardières, la Richardais, Saint-Aignan, le Souché.

**SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX**. 1426. (F. 1437.) — Bauvran, Billo, Cabeno, le Chastellier, Château-Lou, Couctca, le Gros-Chêne, Kerfrezou, Kerfus ou le Pouldu, Kerpoisson, Kerversault, Reneguy, Saint-André-sous-Château-Lou, Ust, la Ville-au-Blay, la Ville-Brenoguen, la Ville-au-Gal, la Ville-Savary.

**SAINT-ANDRÉ-DE-TREIZE-VOIX**. Marche du Poitou. Réunie à la Vendée. — La Greslière, Lespinay, le Retail, la Roche-Saint-André.

**SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX**. 1443. — Les Bignons, la Blandissais, le Bois-Vert, la Chapelle, la Coquerie, la Gourbotière, la Davais, la Gédinais, la Loire, la Mahardière, le Plessis-Prévalmé, la Nouvrais, Saint-Aubin-des-Châteaux, la Souchais, le Tertre, la Trioumais, le Vauguérin, la Velais.

**SAINT-BREVIN**. 1428. — La Châtaignerais, le Gu, la Gueroche, la Hunaudais, la Noc-Lussac, le Plessis-Gamart, la Sijaudais.

**SAINT-BRICE-PRÈS-CLISSON**. 1437, 1426.

**SAINT-COLOMBIN**. 1443, 1513. — Les Besons, la Bresse-Gaspail, Chevreuse, la Genlière ou la Gentiserie, la Huanlais, Lorinière, la Merchandrie, la Pinclerie, la Roullière, Villeneuve.

**SAINT-CYR-EN-BETZ**. (F. — N. D.) Réunie à Bouconoux. — Le



**Bois-de-la-Motte ou la Motte-des-Brétesches**, les Brétesches; la Salle; la Touche-Gerbaud. (*Voyez Bourgneuf.*)

**SAINTE-DONATIEN.** Réunie à NANTES. — Belle-Isle, la Boissière, Bonneville, la Botière, la Boutellerie, la Chantriac, Cheviré, la Desnerie, l'Épronnière, l'Érandière, l'Étang-Horvé, la Girandière, la Haie-l'Évêque, la Haugronnière, la Houssinière, Launay, la Marrière, la Perverrie, le Plessis-Tizon, le Port-Durand, le Port-Guischard, le Port-Lambert ou la Potrie, Porteric, la Renaudière, les Salles, Le Tertre, la Trémissinière, la Verrière.

**SAINTE-DOLAY.** Autrefois SAINTE-ELVOY. 1427, 1428, 1447, 1453. Réunie au Morbihan. — La Bernardière, le Bezit, le Bezo, le Bois-Joli, le Brossay, la Buzardière, Cadouzan, le Clio, le Corno, la Coudraie, la Fresnais, le Hirel, la Jou-de-Fay, Laguihac, Larmor, Launay, Lesquillion, Mareil, le Plessis, Tredoret, Villeneuve.

**SAINTE-ETIENNE-DU-BOIS.** Basse marche du Poitou. Réunie à la Vendée. — Belle-Noue, la Rochequairie.

**SAINTE-ETIENNE-DE-CORCOUÉ.** (F. — N. D.) — Le Coing-Garreau, le Coing-Perrin, la Grange-Barbastre, la Hunaudais, la Marrolière.

**SAINTE-ETIENNE-DE-MER-MORTE.** Autrefois SAINTE-ETIENNE-DE-MALEMORT. (F. — N. D.) — La Caraterie, la Rondellière, Sainte-Etienne-de-Mer-Morte.

**SAINTE-ETIENNE-DE-MONT-LUC.** Autrefois SAINTE-ETIENNE-DE-MONT-LUZ. 1428. — Beaulieu ou Guémené-en-Couëron, Beaurogard, la Belourderais, la Bihais, la Blandinais, le Buzat, le Chastelet ou Coyeau, l'Étang-Bernard, Griffolet, la Haie-Mahéas, la Jou, la Juliennais, Langlé ou le Plessis-de-Langlé, Lornière, Montluc, la Muce, la Noë, la Rouillonnais, Sainte-Etienne, Saint-Thomas, la Sénéchallais, le Vigneu.

**SAINTE-FIACRE.** Tirée de VERTOU. — La Cantrie, les Cléons, le Coing, le Hallay. (*Voyez Vertou.*)

**SAINTE-GÉREON.** 1513. — La Chauvelière, la Chevasnerie, l'Écochère, la Guerre, Pierre-Melière, les Salles.

**SAINTE-GILDAS-DES-BOIS.** Autrefois SAINTE-GUÉDAS-DES-BOIS. 1513. (F. — N. D.); (T. I. 1428). — Barbaut, le Berso, la Gravelle, Lampridic.

**SAINT-HERBLAIN. 1513.**— La Baudinière, la Bechemière, la Bernardière, le Bois de-la-Muce, la Borderie, la Botardière, la Bourgonnière, la Bouvadière, la Cautelière, la Chauvinère, la Garoterie, la Gournerrie, la Harardière, la Hunaudais, la Jolivière ou la Jolie-Reine, Langevinière, Launay-Carcouët, Lessongère, la Loherie, la Mauvaisetière, la Morinière, la Pasquelais, la Patisnière, le Perray, Plaisance, le Plessis-Bouchet, la Rabotière, Saint-Herblain, la Salle-Patisnière, Sesmaisons, Teillé, la Texerie, le Vignau.

**SAINT-HERBLON-DE-LA-ROUXIÈRE. 1446, 1513.** — Beaubois, la Billière, la Blanchère, la Bourrelière, Château-Fremont, Danuron, la Fouillèrie, la Frette, la Fuye, la Grée, la Greslière ou la Grassière, l'Isle-Fleurie, la Jachaiterie, le Pont-Neuf, la Prioulerie, la Ragotière, la Roche-Pallièrre, Rond-Buisson, la Série, la Trimollière, Vair ou le Plessis-de-Vair.

**SAINT-HILAIRE-DU-BOIS.** Marche du Poitou.

**SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS. 1430.** — La Basse-Ville, le Bois-Rouaud, le Carteron, Chappes, la Gallardièrre, la Hunaudais, Jancion, le Marais-de-la-Salle, Maubusson, Pont-Béranger, Prigny, la Sicaudais, la Ville-Maurice, Vue.

**SAINT-JEAN-DE-BÉRÉ. 1428, 1448, 1453, 1478. (I. 1513.)** C'était la paroisse de *Châteaubriant*. — La Bagnis, la Barre, Beuves, le Bois-Aunet, le Bois-Briant, le Bois-Jagu, la Borderie, Bour Gérard, Châteaubriant, les Coardières, la Cochonnais, Coetbau, les Fougerais, la Galissonnière, la Gohorais, la Jarretièrre, Malitourne, la Malorais, la Mercerie, la Nullocho ou la Touche, le Pas-Besnier, la Perardièrre, Rogeray, la Rouaudièrre, Saint-André, Saint-Michel, la Tébergeais, la Vaune, Villeneuve.

**SAINT-JEAN-DE-BOISEAU.** Autrefois **SAINT-JEAN-DE-BOUGUENAIS.** (F. — N. D.) — Aux ou la Hubaudièrre, la Bastardièrre, la Cruaudièrre, la Galimondaine, Launay, la Pajotterie.

**SAINT-JEAN-DE-CORCOUÉ.** (F. — N. D.) — Les Cloudis, la Lardièrre.

**SAINS-JOACHIM.** Tirée de **MONTOIR.**

**SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES.** (F. — N. D.) — Le Bois, le

Boismorveau, Buset-le-Roy, la Campinière, le Cheune, le Cléré, le Donet-Roussé, l'Épine-Gaudin, la Gromotie, le Gué-au-Voyet, la Haie-Saintrois, le Plessis-Clain ou Plessis-Glen, le Plessis-Grégoire ou le Plessis-Tristan, la Salmonnière, la Sénéchalrière, la Tour-Gasselin.

**SAINTE-JULIEN-DE-VOUVANTES.** 1444. — Ardennes, Beaumont, la Boissière, la Briaux, le Chalonge, la Champelière, la Gagnière, le Haut-Bois ou la Rivière-en Haut-Bois, la Herbetière, les Maufaits, la Pelletrie, la Selle, Vouvantes.

**SAINTE-LEGER.** (F. — N. D.) — Le Bois-Benoît ou Bois-Guignardais, le Chastellier.

**SAINTE-LUMINE-PRÈS-CLISSON.** 1513. — La Censive, la Clavelière, la Courbejollière, la Fazelière, la Joursonnière, Lesmonnière, Mainguets, le Mortier-Boisseau, la Pichandière, Prion, la Pochère, la Senardière.

**SAINTE-LUMINE-DE-COUTAIS.** (F. — N. D.) — La Fromière, le Cellier-de-la-Haie, Lays, Montebert, la Padolière, le Puy-Chiffolleau, Sainte-Lumine-de-Coutais, Seraine, Thouarzois.

**SAINTE-LYPHARD.** 1427. — Le Bois-Nozay, Carcil, Coctlaz, Uremeur, Crenigan ou Ville-James, Crévy, Cruballay, Kerabusot, Kercabus, Quoicorais, Sainte-Lyphard, Trevenegat ou Trevegat.

**SAINTE-MARS-DE-COUTAIS.** 1443. N. D. — Le Bois-Jouan, les Couetils, le Drouillay, la Forest, l'Enfernière, la Mellonais, Sainte-Mars-de-Coutais, la Saizais.

**SAINTE-MARS-DU-DÉSERT.** (F. 1429); (I. 1448). — La Bodinière, la Grée, la Jandrais, le Perray, les Places, les Yonnières.

**SAINTE-MARS-DE-LA-JAILLE.** Autrefois **SAINTE-MARS-DE-L'OLIVIER.** 1443, 1513. — Montgrison, Sainte-Mars-de-la-Jaille, la Sernière, la Verrie.

**SAINTE-MESME.** 1443, 1461. — Le Boisfoucault, la Boulinière, le Brandy, Chevière, le Favery, la Gagnière, Genest-Jahan, les Huguetières, la Jarris, Lavau, la Mobatière, la Nos-Pourceau, la Pêche-

folière, le Pin, les Richeries, la Roberdière, la Petite-Roche, la Grosse-Roche, le Temple, la Vezinière.

**SAINTE-MICHEL-DE-CHEF-CHEF.** Autrefois **SAINTE-MICHEL-DU-CHEVREUIL.** 1444. — Beaulieu, le Brisay, Chef-Chef, la Ginguelais, la Sicaudais, la Souchais, la Suze, Tharon.

**SAINTE-MOLF.** 1426. — Beodelièvre ou Tréambert, le Bois-de-la-Cour, la Boulière, Chain, le Couédic, Kerguennec, Kerfoza, Kerrio, Kervarais, Kervazel, Monthonnac, le Porde, Quilistre, Ramegut, Saint-Denac, Sainte-Molf, la Salle-Branguen, Ville-James.

**SAINTE-NAZAIRE.** 1426. — Béac, le Bois-Jollan, le Bois-Savary, les Boissières, Cleuz-de-Propre, Cleuz-Coyau, Cleuz-Siriac, Henleix-Rohan, Henleix-Pommerais, Kerledec, Marzain, la Motte-Alegnan, la Noë, le Plessis-Giffard, le Sable, Sainte-Nazaire, Trébale, la Ville-aux-Fèvre, la Ville-ès-Moles.

**SAINTE-NICOLAS-DE-BEDON.** Tiré d'ARESSAC.

**SAINTE-PÈRE-EN-RETZ.** 1428, 1443. — La Belottière, le Bois-Gautier, le Bois-Joli, le Bois-Rouaud, Bougon, les Bretesches, la Briordais, le Chastellier, Claie, la Corbelière, la Condraye, Gaignart, la Gréais, Guérezac, la Guignardais, la Guinais, la Lande-Poupine, Langlo, Lammondière, Limur, le Marais-Gautier, la Morinière, le Mottay, la Mussaudière, le Pé, la Pilaudière, la Pincelais, la Pitardière, le Plessis-Grimaud ou le Plessis-Bois-Joli, la Raslière, la Raterie, la Roberderie, la Rouaudière, la Rue-Neuve, Sainte-Père-en-Retz, Tharon, la Verrie. (*Voyez Sainte-Opportune-en-Retz.*)

**SAINTE-PIERRE-DE-BOUGUENAIS.** Voyez BOUGUENAIS.

**SAINTE-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU.** N. D. — Les Aubrais, les Grosses-Bariolles, la Bassetière, les Bretau dières, la Brosse-Guillou, le Chaffault, les Petites et les Grandes-Fontaines, Grand-Lieu, la Grosle, la Guibrotière, la Haie-Riau, l'Hermitière, les Huguetières ou Château-briant, les Jamonnières, Laujardière, Logerie ou le Petit-Troissart, les Maillères, la Marousière, la Merlimière, Monceaux, la Moricière, le Moulin-Étienne, la Nicellière, la Noe-Pouressau, le Peale-du-Chaffault, Pied-Pain, la Pilletière, le Port-Boussinat, la Provoté, la Retelandière,

la Rouxière, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Saint-Remy, la Souchais, le Verger, Viègues ou Viesques.

**SAINT-SAUVEUR-DE-BÉRÉ.** Réunie, vers 1290, à SAINT-JEAN-DE-BRAC.

**SAINT-SÉBASTIEN.** Autrefois SAINT-SÉBASTIEN-D'AIGNE. Réunie en grande partie à *Nantes*. Toute la paroisse de *Saint-Jacques* en a été tirée. — Beaulieu, le Chesne-Cottereau, la Civellière, la Gibrais, la Jaunais, la Patouillère, Pirmil, Portechèze, la Savarière, Sesmaisons.

**SAINT-SIMILIEN.** Autrefois SAINT-SAMBIN. Réunie à Nantes. — La Carterie, la Sauzinière.

**SAINT-SULPICE-DES-LANDES.** 1443, 1513. — La Marzelle, la Salle.

**SAINT-VIAUD.** 1429. — Le Petit-Bois, les Breteschés, le Carteron, la Corbinais, les Epinais, la Forge, la Lande, Launay, la Loherie, la Muce, le Plessis-Bagan, le Plessis-Barbotier ou Plessis-de-Mareuil, le Plessis-Grimaud ou Plessis-Marie, le Puy-Gilbert, Qui-en-Parle, la Rembaudière, la Verrie.

**SAINT-VINCENT-DES-LANDES.** 1434, 1443. (I. 1429.) — Croneuc, la Domenechère, la Houssais, la Jarriais, la Lirais, la Rivière, Sainte-Agnès, la Touche.

**SAINTE-CROIX-DE-MACHECOUL.** 1447, 1455. — Les Angles, la Grande et la Petite-Aubrais, le Bois, le Bois-Basset, la Bretaudière, la Grande-Bretesche, la Chugnardière, la Clartière, le Coudray, Dingollet ou le Goulet, le Fief-Court, Gargoulay ou Guergoule, la Hignardière, Hucho-Loup, les Huguetières, l'Isle-Gaudin, Lessart, Plusquepoix, la Rivière-Neuve, Trevescat, la Petite-Vacheresse, le Vivier.

**SAINTE-LUCE.** 1454. (F. 1429.) Nommée **CHESSEL** avant l'an 1450. — Bellevue, Chassais, la Gabillaudière ou la Nobilière, la Gironière, la Haie, le Linaud, la Mignonnerie, le Plessis, la Poitevinière, la Belle-Rivière, la Saminière, la Thébaudière.

**SAINTE-MARIE-DE-PORNIC** où le **BOURG-SAINTE-MARIE.** 1429. — La Bastardière, le Bois-Macé, le Bois-Main, Breffe, Cens, Langle, Mareil,

Montplaisir, la Muce, le Plessis-Grimaud, la Rouillère, Sableau, le Sille-reau, la Tocnaie.

**SAINTE-OPPORTUNE-EN-RETZ.** 1429, 1453, 1513. Supprimée et réunie partie à *Paimboeuf* et partie à *Saint-Père-en-Retz*. — Le Bois-Gautier, le Bois-Serpière, la Botterais, la Géraudière, la Gouaudière, la Guérais, la Jarrisais, Langle, autrement le Plessis-Grimaud, Laubinais, la Lindenais, la Mandouère, la Morandièrre, la Noc, le Perrier, la Pichonnais, la Pillorgière, le Priet, la Teurteric.

**SAINTE-PAZANNE.** 1447. — Ardennes, la Belutric, le Bignon, la Brandaisière, la Bretauderie, la Duracerie, la Hunaudais, la Jolletrie, Langle, le Moulin-Henriet, la Provôté, les Rambergères, Sainte-Pazanne.

**SAINTE-REINE.** Tirée de **PONT-CHATEAU.**

**SAUTRON.** — La Barbotière, le Bois-Thoreau, la Bretonnière, la Croix, le Fief-Rosti, la Haute-Forest, la Grée, la Grande-Noë, la Thomassière, la Trourie.

**SAVENAY.** 1448, 1454. (F. 1427.) — La Babinais, la Barbelais, le Chenet, Couchic ou Corbin, Mareil, le Mas, la Pasquelais, la Roche-en-Savenay ou Savenay, la Touchelais.

**SÉVÉRAC.** (F. 1428.) — Sévérac.

**SION.** 1444. (F. 1428.) — Les Baudes, le Bignon, le Petit-Breil, la Chenardais, Domenesche, la Fouais, la Hunaudière, Lourme, la Masserie, le Pordo, la Roberdais, Sion.

**SOUDAN.** 1428, 1446, 1478, 1513. — La Benaudais, la Bichetière, le Bois-Costard, le Bois-Durand, le Bois-Gerbaud, la Boissière, Bonnevoir, le Bourg, le Bournay, Braics, la Chatais, la Chaussée, la Chopinière, la Corbinière, la Cour-de-Soudan, la Croix-Cocu, la Garenne, la Gomelière, la Gourtillère, les Grands-Champs, la Gue-muère, la Guibrotière, la Lande, Landéan, la Mariais, la Miennais, le Moulin-Roul, Pied-de-Chat, le Pont, la Rivière, Saint-Pater, le Sauzay, Vaudesalier, la Verrie, la Ville-Ogier.

**SOUVLACHE.** 1478. Trêve de Rouéz. — La Garoulais, la Grée, Logerie, la Mabonnière, la Plumante, le Tertre. (*Voyez Rouéz.*)

**SUCÉ.** 1426. (F. 1440.) — La Bachelierie, la Barbinière, la Barillière, Blanc-Verger, Chavagnes, la Chenuère, la Haie, l'Isle-d'Onglette, l'Isle-Saint-Denis, Jaille, Launay, Loigné, Longie, la Meillère, la Maizière, Maroil, la Mulonnière, Nais, la Papinière, le Port-Garrier, le Port-Hubert, la Porte, Procé, Sucé, le Verger.

**TEILLÉ.** 1426. — Le Bois-Maqueau, la Guibourgère, la Ragotière, Saint-Ouen, la Sionnière, le Tremblay.

**LE TEMPLE-DE-CLISSON.** Voyez la MADELEINE-PRÈS-CLISSON.

**LE TEMPLE-MAUPERTUIS.** Érigée en 17 . — La Haie-Métairie.

**THÉHILLAC.** Tirée de MISSILLAC, et réunie au Morbihan. — Théhillac.

**THOUARÉ.** (F. -- N. D.) — Le Mortelier, la Motte ou Thouaré, la Touche.

**LES TOUCHES.** 1427. — La Blanchère, le Bois-Nouveau, le Bois-Souchard, la Chèze-Giraud, la Coudraie, la Fontaine ou la Peccaudière, la Galmelière, la Gerarderie, la Herpinière, la Meilleraie, le Meix, Montigné, la Muce, Pannecé, la Papiionnière, la Peccaudière, la Ragotière ou Tristan-des-Lendes, la Ramée, la Rigaudière, le Vernay, les Yonnières.

**TOUVOIS.** (F. — N. D.) — L'Espiardière, la Foresterie, la Haie, la Tauverie, la Thébaudière, Touvois.

**TRANS.** 1427, 1513. — La Barre-Théberge, le Bourg-Muin, les Chauvelières, la Grossière, le Houssay, la Juinière, la Malorais ou Trans, la Meilleraie, Mocrilloux, la Motte, Pannecé, le Teil.

**TREFFIEUC.** (F. — N. D.) — La Baudrée, la Fleuriais, Montjonnet, la Ragotière, Treffieuc.

**TREILLIÈRES.** 1428. — Les Fossés, la Houssaie, Launay, la Louinière, le Pont-de-Gesvres, Treillières.

**LA TRINITÉ-DE-MACHECOUL.** (F. — N. D.) — La Jullière, le Vignai-Goju.

**VALLET.** 1430. — Le Bois-Benoit, le Bois-Héraud, la Bordelière,

la Bothinière, la Boucherie, la Chevalerie, le Cleray, la Ferronnière, la Ferté, Fromenteau, la Guibetière, la Haute-Tessendeau, Laudigère, Landère, Laujardière, Launay, les Montils-de-Bazoges, l'Ormoie, la Pannière, la Pinardière, la Poëze, la Ragotière, la Thébaudière, la Touche-Ragueneil, Vallet.

**VARADES.** 1426, 1443. — La Betulière, le Bois-Martin, la Boulletière, la Cathelinière, la Chesnaie, le Coteau, la Doutée, la Madeleine, la Menuère, la Pimoune, le Plessis, la Pommelière, la Petite-Rivière, le Rouceray, la Sillardière, Varades.

**VAY.** 1434. (F. T. 1427.) — Bedaudu, Bellereou ou le Fief-de-Juzet, Boden, Boyant, le Brossay, Clisson, Cran, la Gleraisie, Léon, Lilouet, la Motte-Grimaud, la Plastrais, la Rousselière, la Saguerais, Saint-Aubin, la Servantière, le Souchay, le Vauguérin, Vanguillaume, Vay.

**VERTOU.** — Les Amenaz, la Barbinière, la Bareille, la Bauche-Malo ou Bauche-de-la-Penthière, Beauregard, Beantour, la Blanchardière, la Chantelière, la Chaterie, la Chaussée, la Chunetière, le Drouillay, l'Ebaupin, la Fremoire, la Grelière, Launay, Lepau, la Maillardière, les Navinaux, la Noë-Talbot, la Penthière, la Placelière, la Pommeraie, le Porthereau, la Ramée, la Roberderie, la Rousselière, la Salmonnière, la Vignauderie.

**VIEILLEVIGNE.** Basse marche du Poitou. — La Berlaire, la Besnière, la Cherprais, l'Écorce, la Gauvignière, Laudonnière, le Marchais, la Pillotière, la Prémaignerie, la grande Roullière, Vieillevigne.

**VIGNEUX.** — La Boissière, les Bretonnières, le Buron, le Favery, la Fruzière, la Jou, la Pasquelais, la Rivière, Vigneux.

**VILLEPOT.** 1515. Tirée de l'évêché de Rennes et réunie à la Loire-Inférieure. — La Berhandière, les Burons, la Cour-de-la-Lande, la Devrelière, la Lande-à-la-Mère, Laurière, la Moulerie, le Plessis-Romé.



**VRITZ.** 1448, 1513. — La Bouvrais, la Lande, la Ramée, la Rauperie, Vritz.

**VUE.** Autrefois Vsuz. 1434. (F. I. 1429.) — La Blanchardais, Genonville, Vue.

---

# ÉTUDE

SUR

# SAINT AMBROISE

PAR M. L'ABBÉ FOURNIER.

---

Un travail de cette nature peut-il aller à une réunion comme la nôtre ? Puis-je espérer de vous intéresser, Messieurs, en vous entretenant d'un Père de l'Église ? Ne me suis-je point abusé moi-même en pensant vous faire partager l'intérêt, le charme que je trouve dans la lecture, ou mieux dans l'étude de ces grands hommes du christianisme ?

Non, je ne me suis point trompé : à tous les points de vue, ces hommes que les siècles religieux ont appelés du beau nom de *Pères* intéresseront des intelligences comme les vôtres et une réunion d'esprits éclairés et élevés.

Le littérateur, l'historien, le moraliste y recueilleront une riche moisson : jamais ces hommes n'ont été étudiés, jamais leurs belles œuvres n'ont été feuilletées, que l'intelligence ne s'y attachât avec une forte prédilection. On n'y cherchait que la doctrine, on y trouve la grâce de l'esprit, le charme

de la diction, l'attrait de grandes âmes qui s'épanchent sans efforts.

« Les beaux esprits de ce siècle, dit un auteur, seraient fort étonnés, s'ils se mettaient à lire les *Pères de l'Église*, d'y trouver et plus de savoir et plus d'esprit, que dans la plupart des livres vantés de notre temps. » Et c'était le temps de La Bruyère!

Il est bien naturel, d'ailleurs, que je puise dans mes études habituelles, dans ces douces occupations semi-littéraires, longtemps savourées par moi à une autre époque, et, depuis, trop souvent interrompues par d'autres soins et des devoirs nécessaires, le sujet de ce travail que par zèle, mais témérairement peut-être, je me suis engagé à vous produire. J'ai dû choisir ce qui m'agréait le plus, ce qui seyait à mes habitudes et à mes goûts.

Ai-je oublié, en outre, qu'avant moi, mais bien mieux que je ne puis le faire, un homme éminent, professeur, critique, orateur, et, de plus, homme d'état distingué, a traité avec ce talent fini, avec cet eclectisme d'aperçus, de pensées et de citations qui caractérisent le grand écrivain, le même sujet; mis en relief, et, près de quelques esprits attardés, mis en honneur les Pères de l'Église? Ses pages brillantes ont eu dans le monde littéraire le plus grand succès; au même temps que, dans ses cours sur la *Civilisation moderne*, M. Guizot, autre esprit plus profond et plus vaste, malgré quelques erreurs, fruits de vieilles préventions, rendait justice à ces mêmes grands hommes, grands par le génie et la vertu: Au même temps que l'abbé Guillon, pour ne pas oublier une gloire inégale, livrait à la publicité, mais avec moins de faveur, ses traductions élégantes et faciles, mais trop peu originales, et partant trop peu fidèles des principaux ouvrages des mêmes Pères.

Pères de l'Église, ce mot ne vous semble-t-il pas noble et

touchant, lorsqu'il est donné à quelques hommes et répété à travers les générations, par le monde entier. Cette majestueuse appellation n'environne-t-elle pas de la plus glorieuse et de la plus douce auréole ceux qui méritèrent de la porter ?

Ne dit-elle pas qu'ils furent, ces hommes, grands et illustres, mais qu'ils eurent plus que l'éclat de la grandeur et l'illustration du génie, plus que le mérite même de la vertu ; puisque véritablement dignes du nom de Pères, ils communiquèrent à la société, à l'humanité même, la vie morale, en en déterminant ou conservant les pures et divines croyances, et que souvent par la puissance de leur parole, de leurs actions et de leur caractère, présents à la fois, et au milieu des peuples, et à la cour des princes, et dans les basiliques sacrées, et aux conseils des rois, ils exercèrent sur le monde une si immense influence, qu'en eux-mêmes ils personnifièrent leurs époques, dominant d'une façon grandiose et incontestée, tout ce qui les entourait, quels que fussent d'ailleurs l'éclat, la grandeur et le rang.

Ainsi, Messieurs, quoique je n'aie pas choisi cette fois le plus renommé peut-être, ni le plus sublime des Pères de l'Église, je me demande ce qu'il y eut au siècle d'Ambroise, de plus illustre que lui. Et comme je ne viens point faire un panégyrique, je me propose de faire passer sous vos yeux l'esquisse rapide de l'homme et de l'écrivain.

## I.

Né vers l'an 340, dans les Gaules, mais d'une famille romaine, Ambroise eut pour père l'un des premiers dignitaires de l'Empire ; il était préfet de la Gaule méridionale, et tenait à Trèves ou à Lyon le siège de son gouvernement, qui s'étendait sur une partie de l'Espagne et de la Mauritanie. La mère, les sœurs, le frère d'Ambroise, pour lesquels il

eut toujours l'affection la plus tendre, étaient chrétiens. Rien n'égalait les soins pieux et les saints présages de son enfance.

Vous avez entendu raconter, ainsi qu'on le dit de Platon, qu'un essaim d'abeilles s'abattit sur son berceau, sans le blesser, comme pour annoncer la douceur de sa fortifiante éloquence. Dès ses premiers ans, à la façon de ce qu'il voyait pratiquer par les évêques, il donnait familièrement à sa mère et à ses sœurs ses mains à baiser, disant en riant, mais avec assurance : « Et moi aussi, je serai évêque. »

La plus brillante éducation perfectionnant ses heureuses dispositions, le préparait aux emplois les plus élevés. Formé à Rome, sous la direction de son père par d'habiles maîtres, les lettres, l'étude de la philosophie et du droit occupaient ses jours et l'ardeur de son âme. Avec éclat, avec la distinction d'une noble éloquence, soutenue par le plus beau caractère, il plaidait au barreau de Rome, et était choisi pour conseil, par le Préfet du Prétoire.

Appelé par sa naissance et ses talents, aux emplois publics, il est nommé Procureur de la Ligurie et de la province Emilienne. « Allez, lui était-il dit par le Préfet Probus, et agissez moins comme un juge que comme un évêque. »

Était-ce un présage ?

C'était, en effet, comme évêque, que bientôt, par une transformation inattendue, Ambroise devait agir et produire au-dehors les trésors que la religion venait ajouter à sa riche nature.

On sait son élection merveilleuse. A la mort d'Auxence, évêque de Milan, les partis s'agitent, s'animent pour le choix de son successeur. C'est un mouvement populaire et presque une sédition.

Le magistrat Ambroise apparaît au milieu de la foule, avec la gravité de son caractère et la popularité qu'il a déjà acquise; il calme peu à peu les flots tumultueux; son éloquence persuasive touche les cœurs par des paroles de paix et de concorde, à tel point, qu'il les captive et les charme: et, soit permission divine, soit hasard, — si dans de telles circonstances on peut prononcer ce mot vide de sens, — un enfant s'étant écrié: « Ambroise évêque » on vit dans la parole de l'innocence la voix du ciel, et tous répétèrent à l'envi: Ambroise évêque.

Ses oppositions, ses luttes, ses moyens extrêmes, imprudents même pour échapper à ce saint honneur, tout fut inutile, et l'Empereur put se féliciter une fois de plus, que ceux qu'il avait choisis pour magistrats, fussent jugés dignes d'être placés à la tête des églises.

C'est une chose que j'admire, qu'à peine élevé à l'épiscopat, Ambroise, qui n'était que catéchumène, apparaît comme un saint et un docteur. Ce qu'il possède d'or et d'argent, il le distribue immédiatement aux pauvres; ses richesses territoriales, il les donne à son église; c'est-à-dire, car il faut comprendre la portée de cet acte, il en fait, en les aliénant, un fonds pour tous les besoins des nécessiteux de son diocèse, réservant à sa sœur bien-aimée un usufruit convenable.

Sa vie l'absorbe entièrement dans ses devoirs. Soins spirituels, doctrine et enseignements, direction des œuvres, des établissements publics, direction particulière et individuelle des âmes, comme un simple prêtre; magistrature spirituelle et de conciliation, — magnifique prérogative de ces âges, où l'évêque était le juge pacifique et le doux arbitre des contentions des fidèles, — rapports continuels, importants avec les grands, les princes, part active dans les plus grands événements contemporains; et, au milieu de ce travail, de

ces embarras et de ces soins infinis, accès constant près de sa personne à toute heure et pour tous, dans sa demeure toujours ouverte: N'est-ce pas là, Messieurs, une existence aussi belle, aussi méritoire, qu'elle est pleine d'abnégation.

Écoutons Augustin, son disciple et un peu plus tard sa plus belle conquête. Je vais vous dire une page touchante et intime du beau livre de ses confessions. *Lib. VI, Cap. III.* « J'esti-  
» mais Ambroise heureux selon le siècle, à le voir honoré  
» des plus hautes puissances de la terre... Mais tout ce  
» qu'il nourrissait d'espérances, tout ce qu'il avait de luttes  
» à soutenir contre les séductions de sa propre grandeur ;  
» tout ce qu'il trouvait de consolation dans l'adversité, de  
» charme dans votre voix céleste qui lui parlait au fond du  
» cœur, tout ce qu'il goûtait de savoureuses joies, en se  
» nourrissant de votre pain sacré, je ne le soupçonnais  
» pas, et lui ne se doutait pas de mes troubles et du précipice  
» où j'allais tomber!... Il m'était impossible de l'entretenir  
» de ce que je voulais, comme je le voulais, empêché que  
» j'en étais par une foule d'hommes affairés, aux besoins  
» desquels il s'accommodait toujours.

» S'ils lui laissaient quelque répit, il reconfortait son  
» corps par un peu de nourriture, son âme par la lecture.

» Quand il lisait, ses yeux couraient sur les pages dont  
» son esprit perceait le sens : sa voix et sa langue se  
» reposaient. Souvent en franchissant le seuil de sa porte,  
» dont l'accès n'était jamais défendu, où l'on entrait sans être  
» annoncé, je le trouvais lisant tout bas et jamais autrement.  
» Je m'asseyais, et, après être demeuré dans un long  
» silence, — qui eût osé troubler une attention si profonde ?  
» je me retirais, présumant qu'il lui serait importun d'être  
» interrompu, dans ces rapides instants, seuls accordés au  
» délassement de son esprit, fatigué de tant d'affaires....

« Je ne laissais passer aucun dimanche, sans l'entendre expliquer  
« au peuple la parole de vérité. »

On le voit, Ambroise évêque réparait par une assiduité infatigable le temps que, jusque-là, il n'avait pas donné aux études sacrées.

Abandonnant à son frère Satyre, qui était un autre lui-même, le soin de sa maison et de toute affaire temporelle, il était tout entier à son ministère et à ses études. Nuit et jour, il méditait les saintes écritures et lisait les auteurs ecclésiastiques, et surtout Origène et saint Basile.

Ce dernier fut celui auquel il s'attacha davantage. Son application à instruire eut un tel succès, qu'il ramena toute l'Italie à la fois orthodoxe, en en hannisant l'arianisme.

Mais avant de parler de l'écrivain, arrêtons-nous à l'homme public. Trois Empereurs apparaissent sur la scène du monde, avec lesquels Ambroise eut les plus honorables relations, Gratien, Valentinien, Théodose. Je dois rappeler quelques traits de cette époque si troublée, si solennelle, où de l'empire romain il restait encore une grande puissance, quoique la vie parût s'en échapper, et où les plus graves événements et l'apparition de quelques hommes dignes du nom de grands, annonçaient une phase imposante de la marche de l'humanité.

Aocablé par l'excès de sa grandeur, par l'étendue sans mesure de son territoire, où son action centrale et directrice ne pouvait plus assez se faire sentir; succombant sous le poids d'un monde trop lourd pour sa domination usée, vaincu par les effets délétères de sa tyrannie, de ses vices d'administration, de sa corruption universelle et séculaire, en proie à des haines, des dissensions intestines; sans force par les lois depuis longtemps méprisées et foulées aux pieds,



sans force par l'autorité du pouvoir incertain, facilement fractionné, souvent et subitement déplacé par des intrigues de palais, des révolutions de prétoire et des assassinats; subissant les fatales conséquences de ses erreurs philosophiques et religieuses, de ses institutions fausses et impies, de son oppression au-dehors, de son esclavage au-dedans, du mélange, ou plutôt du pêle-mêle de toutes les races, de toutes les doctrines, de tous les vices; portant, comme un irrévocable anathème, la peine de l'humanité asservie et surtout de la religion persécutée; le grand empire, la vieille société, le vieux monde, l'immense colosse devait périr. Déjà un triple cercle vengeur l'enfermait et l'étreignait pour l'étouffer: aux bords du Rhin, les tribus saxonnes, allamannes, frankes, bourguignonnes; au Danube, les Goths de toutes les dénominations; tandis qu'aux Palus méotides, les Huns, race inconnue, s'agite et fait trembler le monde romain, jusque dans ses profondeurs.

C'est alors que Dieu, qui fait et défait les empires, marqua la grande heure des expiations et des renouvellements d'une société qui tombe et d'une société qui s'élève, et le magnifique spectacle de quelques hommes, instruments de Dieu et de la religion, qui, au milieu des débris, reconstruisent un monde nouveau.

Si, comme personne ne l'ignore, le christianisme recueillit le triste héritage du monde romain et de la société corrompue qu'il avait faite; si, principe fécond et créateur, il reçut dans son sein les nations barbares et les enfants à la vie de la civilisation moderne, les pères, ses grands pontifes et ses grands docteurs, ces hommes puissants en œuvres et en paroles, furent ses efficaces instruments. De ce nombre était Ambroise.

Valentinien II et Gratien succèdent, dans l'empire d'Occident,

à leur père, Valentinien I<sup>er</sup>, prince belliqueux et capable, mais sévère et irritable à l'excès, qui mourut d'un accès de colère. Gratien, âgé de 15 ans, devait seul hériter de sa puissance. Il prend fantaisie à l'armée, comme aux beaux jours du prétoire, de proclamer empereur Valentinien II, enfant de quatre ans, et, par une rare et merveilleuse mansuétude de caractère, le frère aîné accepte, le sourire sur les lèvres, son jeune collègue, partage avec lui son empire, et, jusqu'à son dernier jour, lui sert de père. Malheureusement, ce prince vécut trop peu.

Maxime, commandant des troupes dans la Grande-Bretagne, — c'est de la Bretagne que surgissaient le plus souvent les compétiteurs à l'empire, — se fait, de son côté, proclamer empereur. Breton d'origine, il fait, avec une multitude de sa nation, irruption dans les Gaules et dans notre Armorique, où bon nombre de ces familles s'arrêtèrent, dit-on, et s'établirent dans notre province qui, depuis, prit également le nom de Bretagne.

Gratien accourt à la rencontre de Maxime, et lui offre la bataille près de Paris. Mais le prudent barbare la refuse et recourt à la ruse pour décourager et désaffectionner les troupes de son adversaire. Bientôt, en effet, Gratien se voit abandonné et obligé de fuir. Poursuivi par la cavalerie de Maxime, il se retire à Lyon, où il est trahi par un de ses principaux officiers qui le fait assassiner au sortir d'un repas. Pendant qu'il succombait, ce jeune prince de vingt-cinq ans, qui toujours réclamait les instructions, les conseils et les traités d'Ambroise, l'appelait comme son ami, il le vénérât à l'égal d'un père ; son nom était sur ses lèvres, lorsqu'il rendait le dernier soupir.

L'impératrice arienne Justine et son jeune fils Valentinien, attendaient à Milan la nouvelle de la défaite de Maxime : ils apprennent la mort funeste de Gratien. Sans troupes, sans se-

cours, presque sans conseils, que pouvaient une femme et un enfant de douze ans ? L'impératrice eut recours à Ambroise, qu'elle détestait comme arienne. Elle déposa son fils entre ses bras, lui recommandant, avec larmes, le jeune prince et le salut de l'empire.

L'évêque embrassa tendrement Valentinien, et, comme le firent souvent plus tard tant de Pontifes, il entreprend d'aller au-devant de l'ennemi, et de s'opposer tout seul à ses redoutables projets. Pour réussir dans ce difficile dessein, il unit la force et la prudence.

Le frère de Maxime, Marcellinus, était au pouvoir de Valentinien ; on pouvait exercer une juste vengeance : Ambroise le fit renvoyer d'une manière honorable.

Arrivé près de Maxime qui, soit crainte de son ascendant et de sa vertu, soit orgueil d'un usurpateur victorieux, lui refusa, contre l'usage, une audience particulière, et ne voulut l'entendre qu'en présence de son conseil, Ambroise affecta de ne point s'en offenser, il lui suffit que sa dignité ne fût pas compromise. Tout aux graves intérêts qui lui étaient confiés, il parla avec tant de sagesse et d'autorité, représenta si vivement la responsabilité et l'odieux d'une guerre dans les circonstances présentes, qu'il arrêta le général vainqueur dans ses projets d'invasion, et lui persuada de conclure une paix honorable. Immense service rendu à son jeune pupille et à sa mère, qui n'avaient aucun moyen de conjurer ce redoutable orage.

Ce succès dura peu. Maxime, à qui souriait la fortune, jetait toujours sur l'Italie un regard d'envie, et le faible enfant qui portait la couronne lui opposait trop peu d'obstacles pour le retenir. Une nouvelle invasion se prépare, la guerre est imminente. Ambroise est député de nouveau pour arrêter l'usurpateur ambitieux. Malgré les préventions et la colère mal dissimulées du tyran, Ambroise conserve son attitude noble et

indépendante. Il plaide avec chaleur la cause de son pupille et de l'empire, insiste avec dignité et autorité pour la conservation de la paix, maintient avec une fermeté qui étonne, l'honneur et la prééminence du faible Valentinien, et, comme gage de concorde, réclame le corps du malheureux Gratien. Il fallait que le noble caractère et la dignité religieuse d'Ambroise imposât bien fortement à Maxime, pour qu'il pût lui adresser les paroles que vous allez entendre : « Valentinien t'a renvoyé ton frère vivant, » rends-lui, du moins, les restes inanimés du sien... Comment » crains-tu, jusque dans la tombe, celui que tu as laissé périr, » lorsque tu pouvais le sauver ? J'ai tué mon ennemi, dis-tu ? » Non, il n'était pas ton ennemi, toi seul étais le sien... Peux- » tu donc refuser de rendre la dépouille de celui que tu ne devais » pas faire périr ? Que Valentinien obtienne du moins les cendres » de son frère, comme gage de la paix. Comment peux-tu soutenir que tu n'as pas ordonné de tuer Gratien, lorsque tu défends » de l'ensevelir ? Pourra-t-on croire que tu n'as pas envié le jour » à celui à qui tu envies même un tombeau ? »

Ambroise lui-même, dans une lettre à Valentinien, lui raconte en détail et comment il avait été reçu et ce qu'il avait dit à Maxime. En voici quelques traits, ils sont frappants : « Dans » ma première ambassade, je demandais la paix pour un inférieur, » aujourd'hui je parle pour un égal. — Égal, grâce à qui ? — » Grâce au Dieu tout puissant qui a conservé à Valentinien l'empire » pire qu'il lui a donné... »

Alors Maxime s'emporte et reproche à Ambroise de l'avoir joué, en l'empêchant d'entrer en Italie, lorsque rien n'eût pu lui résister. « Je viens précisément me justifier de ce reproche, » quoiqu'il me soit glorieux de me l'être attiré, pour sauver un » empereur pupille, car que devons-nous surtout défendre, nous » autres évêques, sinon les orphelins. Mais, après tout, me » suis-je opposé à vos légions, vous ai-je fermé avec mon corps

» le passage des Alpes. Quand vous me dites que Valentinien  
» devait venir à vous, je répondis qu'il n'était pas raisonnable  
» qu'avec ou sans sa mère un enfant, pendant la rigueur de  
» l'hiver, passât les Alpes. Que d'ailleurs j'avais commission de  
» traiter de la paix, non de l'arrivée de Valentinien. Comparez  
» sa conduite à la vôtre. Voici à vos côtés votre frère, qu'il  
» vous a renvoyé avec honneur, retiendrez-vous le cadavre du  
» sien. » Puis il termine sa lettre par ces mots de prudence :  
« Soyez sur vos gardes contre un homme qui couvre la guerre  
» d'une apparence de paix. » (*Epist.* 24.)

La hardiesse de langage de l'ambassadeur étonne : la liberté religieuse de l'évêque ne surprend pas moins. Magnifique indépendance religieuse de ces âges qui ne laissaient pas, en présence même de souverains ennemis, fléchir les règles de la discipline la plus sévère. Pendant son séjour à Trèves, Ambroise exclut Maxime de sa communion, et l'avertit de faire pénitence d'avoir versé le sang de son souverain et un sang innocent.

Et cet exemple n'était pas isolé. Permettez-moi, Messieurs, d'y joindre le trait d'un autre grand homme de ce temps, l'une des gloires de notre Gaule. Par suite de cette même révolution, saint Martin de Tours vint demander la grâce de quelques prisonniers, le rappel des bannis et la restitution des biens confisqués. Mais il sollicitait ces grâces d'une manière si noble, dit l'histoire, qu'il paraissait plutôt commander que supplier. Invité par l'empereur de manger à sa table, plusieurs fois il refusa, disant qu'il ne pouvait accepter de manger à la table d'un homme qui avait enlevé la vie à un empereur et les états à l'autre. L'empereur alléguait les excuses de tous les temps : entraîné par les circonstances, contraint par ses soldats, justifié par le succès, il était en droit de conclure que le Ciel lui était propice et approuvait sa conduite.

Lorsqu'à la fin le saint se laissa vaincre, Maxime en fut heureux

comme d'une victoire ; il y eut grande fête à la cour, et ce fut dans cette solennelle réunion qu'ayant reçu, par déférence, la coupe de la main de l'empereur, Martin, après y avoir porté les lèvres, la passa au prêtre qui l'accompagnait comme au plus digne. Je reviens à Ambroise.

Ambroise reçut de Maxime de respectueuses paroles et de fausses promesses. Ses pressentiments ne le trompèrent pas. Il ne put empêcher que l'usurpateur ambitieux ne passât les Alpes et surprit Milan, capitale depuis longtemps d'une partie de l'empire. Valentinien n'eut que le temps de se retirer à Aquilée, d'où, avec sa mère, il s'embarqua pour Thessalonique, afin d'y trouver un asile sous la protection de Théodose, cet incomparable prince qui, en ces temps orageux, joua un si grand rôle.

J'achève ce qui concerne le jeune empereur. Peu après, Valentinien devait périr traîtreusement et lâchement assassiné. Le comte Arbogaste, le plus puissant de ses généraux, homme de cœur, grand capitaine, mais féroce, hardi, ambitieux, le même qui avait eu la meilleure part à la défaite de Maxime, dont il tua le fils Victor, Arbogaste, tout puissant auprès de Valentinien, au point de se proclamer lui-même généralissime de ses troupes, ne se contenta pas de ce rang suprême d'honneur, il voulait usurper l'autorité de son souverain, en le dominant et l'asservissant à ses volontés, joignant, même ouvertement, le mépris à ses criminelles prétentions. Blessé au vif, le jeune et généreux Valentinien le menaça un jour de sa colère et le déclara déchu de son titre. Arbogaste s'écrie fièrement : Ce n'est pas de vous que je tiens ce titre de généralissime, vous ne me l'ôtez pas. Quelques jours après, il le faisait assassiner par ses satellites pendant que, seul dans son palais de Vienne, il se jouait au bord du Rhône après le repas ; et, pour feindre un suicide, comme cela s'est vu quelquefois, ils le suspendirent

à un arbre avec son mouchoir. Les plus étranges identités se retrouvent dans l'histoire !

Depuis quelques jours, le jeune et infortuné Valentinien attendait Ambroise qu'il avait mandé avec vives instances, par un de ses principaux officiers. Il comptait sur lui comme sur un ange tutélaire, pour l'aider de ses conseils et pour le protéger contre la haine ambitieuse d'Arbogaste. Ambroise arriva trop tard. Il ne vit que les magnifiques funérailles que l'amour et la reconnaissance des peuples faisaient sur toute la route au jeune prince vivement regretté et loué, même par les barbares. Ambroise recueillit la dépouille mortelle dans un sépulcre de porphyre et la déposa près du corps de Gratien, son malheureux frère : triste et touchante destinée de deux jeunes princes, pleins de qualités, moissonnés l'un et l'autre à la fleur de l'âge, et tombant sous le fer des meurtriers.

Mais combien ces deux morts prématurées ne furent-elles pas sensibles à Ambroise, à qui ces princes, enfants, avaient été confiés comme un dépôt par leur père mourant, tant était grande l'estime qu'il portait à cet illustre Pontife. Doué d'une sensibilité exquise, celui-ci pleura ces jeunes empereurs comme ses pupilles et ses fils.

« Quoique la douleur redouble, disait tendrement ce pieux » pontife sur les restes de Valentinien, à rappeler l'objet de » son affliction, c'est néanmoins une consolation de raviver, par » le souvenir, celui qu'on a perdu et qu'on aime. Je me serais » reproché de ne pas consigner, dans un discours, les derniers » moments de Valentinien, et de laisser pour ainsi dire sans » honneur la mémoire de celui qui me fut si cher et qui » m'aima tant. Hélas ! quel sujet de larmes dans la réalisation » de nos vœux ! Nous voulions Valentinien, mais non tel que » nous l'avons en ce moment ! Quelle cruelle et déchirante présence ! et qu'elle est différente de ce que nous avions espéré !

» Plût au Ciel qu'il fût loin de nous et qu'il vécût ! Mais,  
» dès qu'il apprit que les ennemis menaçaient les Alpes, il ne  
» considéra pas le danger de sa personne, mais le salut de  
» l'empire. Tout est gloire, dans la cause de sa mort. . . .  
» Donnons à notre empereur des larmes trop méritées, puisque  
» sa mort en a été le prix. Et comment ne le pleurerions-nous  
» pas ? puisque tous le pleurent, et même les étrangers, même  
» ceux qui ne le connaissaient pas, même les ennemis et les  
» barbares. On dirait un deuil de famille : c'est le père com-  
» mun dont on fait les funérailles. . . . Si jeune prince par les  
» années, si mûr par la sagesse des conseils, qui n'apprécierait  
» une telle perte ? Pour moi, je le pleure sans consolation,  
» comme la joie de ma vieillesse et l'espérance dans les mal-  
» heurs désespérés.

» Il était pour nous un rempart plus fort et plus sûr que les  
» hauteurs et les neiges des Alpes qui nous servent de barrières.  
» Aussi, selon la parole du Prophète, l'Italie, comme autrefois  
» Jérusalem, a pleuré dans la nuit de la douleur. Les larmes  
» ont coulé sur ses joues attristées, et elle n'a pas accueilli de  
» consolation. . . . »

Ambroise célèbre les belles qualités de son héros. On sait, en effet, que depuis quelque temps surtout, grâce à la bonne influence de Théodose, Valentinien était un prince exemplaire.

« L'Église entière, dit-il, retentit de ses louanges. La bonne  
» odeur de ses vertus dissipe les horreurs de la mort, et elles  
» sont telles, que celle-ci n'aura pu lui nuire. Frappée une  
» première fois dans Gratien, l'Église est atteinte plus sensible-  
» ment encore par la mort de son frère, et rien n'égale sa  
» douleur.

» Heureux, sans doute, celui qui, dans sa vieillesse, aura réformé  
» les mœurs de ses années écoulées. Heureux aussi celui qui,



» même à la mort, aura ou avoué ses erreurs avec repentir,  
» ou corrigé, dans ces moments extrêmes, ses égarements ;  
» mais combien plus celui qui, à la fleur de l'âge, aura porté  
» courageusement le joug sévère d'une exacte et pure discipline !  
» Il avait renoncé aux plaisirs de son âge, aux représentations  
» du Cirque qu'il avait presque entièrement supprimées. On l'ac-  
» cusait de trop aimer la chasse : il fit tuer toutes les bêtes  
» fauves des parcs impériaux ; d'aimer la bonne chère : il s'a-  
» donna au jeûne, sortait presque sans y toucher, des festins  
» solennels de sa cour. Mais il assistait constamment aux con-  
» seils avec ses Ministres ; tous les jours s'occupait des affaires,  
» avec la maturité du jeune Daniel.

» Plein d'équité envers tous, mais d'horreur pour les déla-  
» teurs, il était accessible à toutes les plaintes, mais rigoureux  
» et inflexible contre les calomnieurs.

» O bon jeune homme, vous m'appeliez pour vous conférer  
» le baptême que vous désiriez si ardemment. Vous me désiriez  
» comme un gage de paix et de réconciliation avec votre comte...  
» Que ne m'a-t-il été donné de vous revoir ! Ce n'est pas que je  
» me promisse rien ou de ma propre vertu ou de ma prudence,  
» mais j'y aurais employé tant de soins, je me serais si bien  
» interposé entre vous et ceux dont vous aviez à craindre !  
» Certes, si le comte ne se fut laissé fléchir, je ne vous aurais  
» pas quitté d'un instant... Et maintenant, il ne me reste  
» que mes regrets et mes larmes. En revenant sur mes pas,  
» j'ai marqué de mes pleurs ma triste route. »

Et, en terminant, il réunit dans son discours les deux jeunes princes que va renfermer le même sépulcre.

« Pas un jour je ne vous oublierai dans ma prière. Chaque  
» nuit vous aurez mon pieux souvenir ; je vous nommerai aux  
» Oblations saintes (au Saint-Sacrifice). Hélas, votre vie s'est  
» écoulée plus rapide que les eaux torrentielles du Rhône. »

Puis, paraphrasant le beau cantique de David, sur la mort de Saül et de Jonathas :

« O Gratien et Valentinien , mes enfants si beaux et si chers  
» et si promptement ravis ! Inséparables dans la vie , vous ne  
» serez pas séparés dans la mort . Nous vous recueillons dans  
» le tombeau , vous que nous confondions dans notre amour .  
» Nourris par le sein de la même Église , vous n'avez pas différé  
» en vertu . Le glaive de Gratien n'a pas été tiré en vain . Va-  
» lentinien n'a pas porté inutilement et sans autorité celui de la  
» justice . Comment , puissants l'un et l'autre , sont-ils donc tombés  
» sans combats ? O Gratien , ô mon fils , quelle douleur amère !  
» Vous qui m'aviez donné tant de marques de votre piété ! vous  
» me demandiez dans vos périls , vous m'appeliez à vos derniers  
» instants . O Valentinien , que je vous regrette , mon fils si beau !  
» Vous m'aimiez comme un père , vous croyez que je pouvais  
» vous délivrer , vous m'appeliez comme un sauveur , vous at-  
» tendiez de moi le salut . Ne verrai-je donc pas mon père ,  
» disiez-vous : ce n'est pas le Pontife , c'était le Seigneur que  
» vous vouliez en moi . Ah ! que n'ai-je su plus tôt votre désir !  
» Mais je suis rempli pour vous d'espérance et de sécurité !  
» Seigneur , ne me séparez pas , après la mort , de ceux que j'ai  
» tant aimés ici-bas . Je vous demande que , où vous me place-  
» rez , ils soient avec moi . Que ces chers jeunes princes me soient  
» rendus dans la résurrection dernière . »

Quels accents , quelle tendresse d'âme , quelles nobles et saintes amitiés ! Quelle devait être mélancolique et touchante , cette éloquence d'Ambroise , sous les voûtes de la grande basilique , au milieu des flots de peuples émus et consternés , sur le bord de ce sépulcre impérial qui renfermait les deux jeunes princes , et en présence des deux princesses leurs sœurs , Justa et Grata , qui , depuis un mois , ne quittaient ni jour ni nuit les royales dépouilles , et qui , mortes désormais à toute espé-

rance terrestre, vouèrent à Dieu, dans les mains d'Ambroise, leur virginité et toute leur vie ? . . .

Mais la plus grande figure de ce temps, c'est Théodose; rien ne manque à sa gloire ni l'éclat des qualités personnelles, la force du caractère, la générosité, la grandeur d'âme et le génie du législateur; ni le triomphe des armes, les pompes de la victoire et le bonheur continu du succès; ni les grands événements et les plus hautes péripéties sociales qui ajoutent tant à la grandeur.

C'est lui qui, dans sa décadence, deux fois protège l'empire d'Occident, deux fois délivre ses trop faibles empereurs, deux fois défait et anéantit la puissance de deux tyrans soutenus de la puissance des barbares, et qui, enfin, sans ambition personnelle, par la force même des choses, réunit sous son autorité l'empire romain tout entier, la Ville éternelle et sa nouvelle rivale, avec les deux mondes dont elles étaient les métropoles.

Je laisse à l'histoire à décrire ces grandes scènes où la religion eut sa large part. Je m'arrête aux faits où apparaît Ambroise, avec sa grande influence et son noble caractère. — On sait que malgré ses qualités et ses vertus, Théodose était enclin à l'emportement et cédait parfois à sa colère. Il avait édicté des lois pleines de douceur: sous l'inspiration de son bon cœur, il était clément: en donnant la liberté à des prisonniers, *il regrettait de ne pouvoir ressusciter les morts.*

Deux fois néanmoins, il faillit souiller ses belles qualités, et, dans ces deux rencontres, des évêques se trouvèrent sur sa route, pour lui procurer, l'un, la gloire de la clémence, et l'autre, la gloire bien plus difficile et plus rare du repentir et de l'expiation.

Qui ne connaît la sédition d'Antioche, les outrages faits par ses habitants révoltés aux statues de l'empereur, ignominieusement traînées dans les ruisseaux des rues, la juste colère du souverain insulté et ces terribles menaces de destruction totale qui tinrent pendant trente jours dans les plus cruelles angoisses les habitants tremblants de cette grande cité ? Ce fut alors que, par sa merveilleuse éloquence, Jean Bouched'Or, se surpassant lui-même, renouvelait chaque jour le courage et les espérances de ses innombrables auditeurs suspendus à ses lèvres, pendant qu'il dépêchait au monarque irrité, le vieux pontife Flavien, qui, baigné de larmes et se couvrant le visage, lui adressait ces paroles :

« On a renversé vos statues : élevez-en de plus précieuses  
» dans le cœur de vos sujets. Quelle gloire pour vous,  
» quand un jour on dira : une grande ville était coupable,  
» gouverneurs et juges épouvantés n'osaient ouvrir la bouche :  
» un vieillard s'est montré, il a touché le prince ! Je ne  
» viens pas seulement de la part du peuple, je viens de  
» la part de Dieu vous déclarer que si vous remettez aux  
» hommes leurs fautes, votre père céleste vous remettra vos  
» péchés. D'autres vous apportent de l'or, de l'argent, des  
» présents ; moi, je ne vous offre que les saintes lois,  
» vous exhortant à imiter votre maître. Ne trompez pas  
» mes espérances ; si vous pardonnez à notre ville, j'y  
» retournerai plein de joie ; si vous la condamnez, je n'y ren-  
» trerai jamais. »

Théodose se laissa attendrir, et Antioche fut sauvée.

Il n'en fut pas ainsi de Thessalonique ; moins heureux que Chrysostome, Ambroise ne put prévenir le sanguinaire courroux de l'empereur, et il apprit tout-à-coup le massacre de sept mille de ses habitants. Ni les services rendus par ce prince à son cher Valentinien, ni l'éclat de ses victoires

et les enivrements des peuples ne purent diminuer aux yeux du Pontife, l'énormité de cette cruelle vengeance.

Il lui en écrivit, non avec aigreur et emportement, mais avec force et modération. « Il a été commis dans Thessa-  
» lonique un attentat sans exemple dans l'histoire. Je n'ai  
» pu le détourner, mais d'avance j'ai dit combien il était  
» horrible, et vous-même en aviez jugé ainsi, en faisant  
» de tardifs efforts pour révoquer vos premiers ordres. Au  
» premier moment où il a été connu, un synode d'évêques  
» gaulois était assemblé. Il n'en est aucun qui l'ait appris  
» de sang-froid, aucun qui n'en ait gémi. Dans la com-  
» munion d'Ambroise, votre action n'a trouvé personne  
» pour l'absoudre... Après avoir imité David dans son  
» crime, imitez-le dans la pénitence. Vous ne pourrez plus  
» être admis dans le temple, il vous est interdit de vous  
» présenter pour les oblations. Je vous le conseille, je vous  
» en prie, je vous en conjure, c'est une trop grande dou-  
» leur pour moi qu'après les exemples de rare piété et  
» de clémence, même envers les coupables que vous don-  
» niez au monde, vous ne soyez pas au repentir d'avoir laissé  
» périr tant d'innocents! Je n'ai contre vous nulle haine;  
» mais vous me faites éprouver une crainte, je n'oserais  
» offrir le divin sacrifice, si vous vouliez y assister.—  
» Je vous écris de ma main ces paroles, que seul vous  
» lirez. »

Théodose ne s'en rendit pas moins à l'église de Milan; mais il y rencontra sur le seuil le saint et intrépide pontife. Vainement, l'empereur insista, l'évêque fut inflexible. Il ne vit en lui que le simple fidèle coupable, et, comme à un coupable vulgaire, il lui appliqua les règles sèveres, mais usitées alors, de la pénitence canonique et publique. Villemain, qui rapporte tous ces détails, approuve l'action

du vertueux pontife, et, se reportant aux temps, bénit cette influence bienfaisante de la religion sur la force. — Néanmoins il ajoute : peut-être seulement Ambroise laissa-t-il trop facilement croire à Théodose que quelques mois de retraité et de prières pouvaient expier un si grand crime.

J'approuve la haute appréciation du savant écrivain. Il est évident, qu'après quatre siècles d'abus affreux de la force et de la puissance, pendant lesquels le monde avait été impunément foulé aux pieds, il était heureux qu'une digue pût être imposée à de si terribles violences.

Mais, j'avoue que ses dernières paroles m'ont étonné. Je n'en connais pas de plus dures et de moins humaines.

Sans doute, rien ne peut rendre la vie à des innocents immolés, ni réparer des désastres irréparables; mais comment reprocher à la religion sa foi dans l'expiation et le repentir? Où en seraient la conscience humaine, si les fautes ne pouvaient être expiées? et quelle serait donc la somme effroyable d'expiation, d'humiliation et de pénitence, que la philosophie demanderait au coupable, — fut-ce un empereur, — si la pénitence publique, acceptée et subie par le glorieux et tout puissant Théodose ne suffisait pas?

Dépouillé des marques du pouvoir suprême, l'empereur fait pénitence au milieu de la cathédrale de Milan. Prosterné sur le pavé du temple, il implore la merci du Ciel avec sanglots et prières. Huit mois s'écoulent, et l'empereur n'obtenait pas la permission d'entrer dans le lieu saint. « Le temple » de Dieu, disait-il, est ouvert aux esclaves et aux mendiants, et il » m'est fermé! » Ambroise demeurait inexorable; il répondait à Rufin, qui le pressait de sa part : « Si Théodose veut changer sa » puissance en tyrannie, je lui livrerai ma vie avec joie. » Enfin, touché du repentir de l'empereur, l'évêque lui accorda la réconciliation solennelle. Et encore en obtint-il, en échange

de cette faveur, une loi suspensive des exécutions à mort pendant trente jours, depuis le prononcé de l'arrêt. Belle et admirable loi, dit Châteaubriand, qui donnait le temps à la colère de mourir et à la pitié de naître! Sublime leçon, qui tournait au profit de l'humanité et de la justice! Si trente jours s'étaient écoulés entre la sentence de Théodose et l'accomplissement de cette sentence, le peuple de Thessalonique eût été sauvé. (*Etud. hist., tom. 2, p. 188.*)

Il faut l'avouer, si une discipline si sévère, une pénalité si rigoureuse et si rigoureusement appliquée sans acception de personne, n'est pas de nature à faire sentir la gravité des plus grands crimes, à les prévenir et à les arrêter, si elle ne paraît pas encore suffisante pour la réconciliation et l'apaisement des consciences, c'est à déconcerter et désespérer la raison la plus exigeante comme la foi la plus robuste. « C'est, reprend Châteaubriand avec plus de sens » et de philosophie que M. Villemain, un de ces faits complets et rares dans l'histoire. Cet exemple à jamais fameux » apprenait au peuple que les crimes font descendre au » dernier rang ce qu'il y a de plus élevé; que la cité de Dieu » ne connaît ni grand ni petit; que la religion nivelle tout et » rétablit l'égalité parmi les hommes. L'action de saint Ambroise est une action féconde qui renferme déjà les actions » analogues d'un monde à venir. » (*Etud. hist. ibid.*)

Le saint pontife qui résistait à Théodose ne pouvait fléchir devant les exigences déraisonnables d'une femme. C'est en vain que Justine, s'étayant de l'autorité de son fils, réclamait pour les ariens qu'elle protégeait, quelques-unes des églises que possédaient les catholiques; Ambroise ne pouvait céder. A ses vives réclamations il opposait une fermeté impassible. Mais le peuple était moins patient, et devant les manifestations de la force, peu s'en fallut qu'il ne fît une sédition. Alors

l'évêque enfermé dans la basilique, apaisait les esprits par sa parole, sauvait même la vie à un prêtre arien menacé. Dans la réalité, pour Ambroise, c'était un triomphe. Le peuple, sans se lasser, demeurait jour et nuit dans le temple avec son évêque.

Ambroise, pour charmer ses ennuis et calmer son ardeur, composait des hymnes et introduisait en Occident la coutume orientale de chanter les psaumes. Et les mâles accents de la multitude, ébranlant le saint lieu, retentissaient jusque dans le palais impérial, portant à Justine la preuve de son religieux enthousiasme.

Ambroise, par sa vertu, son mérite, sa dignité religieuse, par la part qu'il prit aux plus grands événements, était donc l'un des personnages importants de l'empire. C'était sur lui que reposait souvent la mission de représenter et défendre la religion. On le voit présider le Concile d'Aquilée, en diriger les sessions, en rédiger les décisions, en être non-seulement le président, mais la vie et l'âme.

A Rome même, dans une circonstance des plus graves, il remplit le même rôle. Gratien avait fait enlever l'autel de la victoire du lieu où les sénateurs avaient coutume de s'assembler. Constance l'avait déjà abattu, et Julien restauré. Symmaque, ancien préfet de Rome, demeuré païen, au nom des sénateurs restés fidèles à l'ancien culte, plaida la cause perdue du vieux monde, l'évêque de Milan, celle du christianisme, du monde nouveau. Symmaque fut pressant, pathétique et aussi éloquent que le permettait la cause. Vers la fin de cette belle et solennelle plaidoirie, dans une brillante et touchante prosopopée, il fait apparaître Rome, cette mère du monde, vieillie et en deuil : « Très-excellents princes, pères de la patrie, respectez les ans » où la piété m'a conduite : laissez-moi garder la religion de mes ancêtres ; je ne me repens pas de l'avoir suivie. Que je



» vive selon mes mœurs, puisque je suis libre. Mon culte a  
» rangé le monde sous mes lois; mes sacrifices ont éloigné  
» Annibal de mes murailles et les Gaulois du Capitole. N'ai-je  
» donc tant vécu, que pour être insulté au bout de ma  
» longue carrière? J'examinerai ce que l'on prétend régler,  
» mais la réforme qui arrive dans la vieillesse est tardive et  
» outrageuse. C'est pour les dieux de la patrie, pour les divi-  
» nités indigènes, que nous réclamons la paix. La même  
» terre nous porte, le même ciel nous enveloppe. Si nous  
» ne voyons pas les choses du même œil, attribuons-le à  
» cette prudence et à ce génie qui n'ont pas été départis à  
» tous dans la même mesure pour pénétrer le secret mys-  
» térieux des cieux. Mais à quoi bon ces discours, ce ne  
» sont pas des combats de paroles, mais des prières que nous  
» venons offrir. Par quels autels jurerez-vous désormais, et  
» consacrerez-vous la majesté des lois que vous aurez portées?  
» N'est-ce pas cet abandon de notre religion séculaire et de nos  
» autels vénérés qui ont attiré les calamités sur l'empire: le  
» sacrilège a séché l'année.... »

Ambroise n'eut pas de peine à répondre à Simmaque. Il fait,  
à son tour, parler Rome:

« Ce n'est point aux intestins des animaux qu'on immolait  
» aux idoles, mais à la valeur de mes guerriers que je dois  
» mes victoires. Pourquoi me rappeler les exemples des an-  
» ciens: je hais le culte des Nérons. Etaient-ils donc chrétiens  
» ces deux Empereurs, dont l'un fut captif chez les Perses,  
» et l'autre vit l'univers captif sous son règne? N'y avait-il  
» point alors d'autel de la victoire? Pour moi, je ne rou-  
» gis point dans ma vieillesse de changer en mieux avec l'uni-  
» vers entier. J'avais une chose commune avec les barbares,  
» c'était d'ignorer Dieu.

» Pour le mystère des cieux, que Dieu lui-même me l'ensei-

» gne, lui qui les a créés, non pas l'homme qui s'ignore lui-  
» même! A qui en croirai-je davantage sur Dieu, si ce n'est à  
» Dieu? Comment puis-je vous croire, vous qui, de votre  
» propre aveu, ne savez ce que vous adorez. . . . Les païens  
» se plaignent au sujet de leurs prêtres, eux qui n'ont jamais  
» été avares de notre sang! Ils veulent la liberté de leur culte,  
» eux qui, sous Julien, nous ont interdit jusqu'à l'enseignement  
» et la parole! Vous vous regardez comme anéantis par la  
» privation de vos biens et de vos privilèges : c'est dans la  
» misère, les mauvais traitements, les supplices que nous autre  
» chrétiens nous trouvons notre accroissement, notre richesse  
» et notre puissance. Sept vestales dont la chasteté à terme  
» est payée par de beaux voiles, des couronnes, des robes de  
» pourpre, par la pompe des litières, par la multitude des esclaves  
» et par d'immenses revenus; voilà tout ce que Rome païenne  
» peut donner à la vertu de chasteté! D'innombrables vierges évan-  
» géliques d'une vie cachée, humble, austère, consacrent leurs jours  
» dans les veilles, les jeûnes et la pauvreté. Nos églises ont des  
» revenus! s'écrie-t-on. Pourquoi vos temples n'ont-ils pas fait  
» de leur opulence l'usage que nos églises font de leurs  
» richesses? Où sont les captifs que ces temples ont rachetés?  
» les pauvres qu'ils ont nourris, les exilés qu'ils ont  
» secourus? . . . »

De quel côté était la bonne cause, ce ne pouvait être l'objet d'un doute. Et néanmoins telle était encore chez les sénateurs romains la force des vieilles habitudes, leur attachement aux traditions de leurs ancêtres et aux pratiques matérielles de leurs assemblées, que tous, chose surprenante! chrétiens ou païens furent d'avis d'acquiescer à la demande de Symmaque. Mais l'Empereur tint bon, et appuyant avec une fermeté religieuse sa conduite, il s'opposa au rétablissement de cet autel. C'était comme l'indice de la transformation définitive de la société. Le culte longtemps

victorieux, était vaincu et chassé avec l'autel son symbole. Peuples et souverain étaient d'accord. Quelque temps après, Théodose, dans une assemblée du sénat, posait cette question : Quel Dieu les romains adoreront-ils ; le Christ ou Jupiter ? et la majorité du sénat condamna Jupiter. Le christianisme avait triomphé, et Ambroise avait eu une glorieuse part dans la victoire.

## II.

J'ai dit, au commencement de ce travail, qu'après avoir montré l'homme, j'apprécierais l'écrivain. Mais je m'aperçois que j'ai rempli à peu près ma tâche. Chaque événement m'a fourni l'occasion de citer Ambroise, et déjà, Messieurs, vous l'avez entendu et devant les tyrans et les rois, et au pied des autels en face d'un tombeau. Néanmoins, j'ajouterai d'autres traits encore, et je m'efforcerai, surtout, de faire ressortir la physionomie particulière de l'écrivain, et aussi le caractère multiple et varié de ce talent naturel et facile qui se pliait à tout. Car, bien que rien ne semble moins convenir à un Père de l'Église, et notamment à un homme d'action et d'affaire comme saint Ambroise, que le titre d'homme de lettres, lui qu'on appellerait, à plus juste raison, un homme d'Etat ; bien que cette dénomination même et cette profession exclusive des lettres ne soit applicable qu'aux sophistes et rhéteurs de cet âge, ou à quelques hommes des époques récentes, saint Ambroise cultiva les lettres, il s'adonna à tous les genres de compositions, il écrivit des ouvrages de toutes sortes, et, dans ses écrits si variés, il fit preuve d'un véritable talent.

Serait-ce donc ce grand homme recherchât cette gloire des palmes littéraires. Ce ne pouvait être pour lui qu'un but bien secondaire. Absorbé dans des soins si importants et des pensées si élevées, les préoccupations de la forme avaient une

bien faible place dans son esprit ; elles le suivaient et s'attachaient à l'idée comme l'ombre suit le corps. Les grandes pensées, les fortes convictions, le noble caractère, voilà ce qui, avant tout, fait l'écrivain. On l'a dit en deux grands siècles : *Les grandes pensées viennent du cœur* (Vauvenargues), et *l'homme éloquent l'est par le cœur et l'honnêteté* (Quintilien). C'était d'ailleurs, comme l'a observé Villemain, ce qui, au temps d'Ambroise, distinguait les Pères des rhéteurs et des sophistes. Ceux-ci parlaient et écrivaient sur quelque thème factice ou pour le besoin de quelque cause vieillie et usée ; ceux-là, par la force et l'impulsion toute puissante d'une vérité divine dont ils étaient dominés, et qui, seule, inspirait leurs écrits. Ils pouvaient, parfois, ne pas suivre scrupuleusement les règles didactiques de l'art, leurs ouvrages pouvaient porter l'empreinte du goût peu épuré de leur époque, ou des défauts d'une composition trop rapide ; mais le fond était sérieux, le discours ferme et nerveux, et l'esprit courait dans toutes les veines de ce produit de vie. Bien plus, en lisant ces innombrables œuvres qui, à elles seules, forment de grandes bibliothèques, et dans les œuvres de saint Ambroise en particulier, on découvre une foule de beautés, de traits pleins de force ou de douceur. Les grandes pensées, les nobles sentiments y fourmillent : partout on sent l'homme de bien que l'amour seul de la vérité anime, et toujours ces écrits, où l'érudition et le savoir abondent, sont de nature à intéresser et à captiver l'intelligence.

« Plusieurs, dit saint Ambroise, prétendent que nos écrivains vains n'écrivent pas selon les règles de l'art. Je le veux bien. »  
« Ce n'est pas l'art, c'est la grâce qui les inspire et les dirige. »  
« Et cependant nos contemporains qui se piquent de traiter de l'art, puisent dans leurs écrits les principes et les exemples de leurs propres préceptes. » (*Epist. 10, lib. 1. Amb. Justo.*)  
Bonne preuve que ces écrits des Pères étaient vivement re-

marqués, même des esprits éminents du temps. Qui ne sait le cas que Libanius faisait du jeune Jean, nommé depuis Chrysostome, qu'il jugeait seul digne de lui succéder comme professeur d'éloquence, et avec lequel il conserva toujours d'amicales relations ? Origène étant un jour entré dans l'école de Plotin, au moment où celui-ci faisait sa leçon, Plotin rougit, interrompit son discours, et ne le reprit qu'à la sollicitation de son illustre auditeur, dont il fit un pompeux éloge en reprenant la parole. Et ce professeur si distingué que se disputait l'Italie, qui d'Afrique était venu à Rome et à Milan pour y faire admirer son incomparable génie, Augustin, n'était-il pas l'auditeur assidu d'Ambroise et n'était-il pas charmé par sa douce éloquence ?

Il était certains sujets qu'Ambroise traitait surtout avec un rare bonheur. Lorsqu'il parlait, par exemple, de la virginité, lorsqu'il exaltait le mérite et le prix de ce dévouement généreux et complet, de cette vertu presque angélique, il portait facilement l'enthousiasme dans les cœurs, et plus d'une fois les mères retinrent dans leurs demeures leurs jeunes filles, parce que celles-ci, entraînées par ses discours, lui demandaient en foule le voile, symbole de leur renoncement aux unions de ce monde et de leur consécration au Seigneur.

Cet esprit fin et délicat excellait également dans l'éloge. Sa sensibilité naturelle y mêlait presque toujours de ces traits qui, partis du cœur, atteignent le cœur et sont la plus belle louange de l'orateur, le plus bel ornement du discours. Il avait naturellement cette pieuse tristesse et ces mélancoliques accents qui vont si bien à l'éloquence évangélique, et qui élèvent l'âme de cette terre aux espérances et aux joies du Ciel. On lui a reproché quelques tours forcés et de fréquentes antithèses. L'excès de l'esprit peut sans doute avoir ses abus, et il n'est personne qui ne se ressente de son siècle, témoins tous les écrivains du nôtre. A l'époque d'Ambroise, cette forme littéraire qui se

platt dans les oppositions et balance ingénieusement les périodes, dominait beaucoup trop. Mais, chez saint Ambroise, elle paraît amenée naturellement et sans efforts, et il n'est personne, en lisant ses écrits, qui ne soit surtout dominé par la force et la beauté de la pensée. Il a de l'esprit, beaucoup d'esprit, il en donne quelquefois des traits ingénieux, mais rien n'est plus plein et plus solide que ses œuvres; une doctrine large et abondante en fait le fond, et il n'a pas usurpé son titre de docteur de l'Église.

Citons, pour mieux faire juger par les exemples. Voici des pages gracieuses : c'est le panégyrique de sainte Agnès. « Elle » n'avait que treize ans quand elle souffrit le martyre. Cruauté » détestable du tyran qui n'épargne pas un âge si tendre, mais, » plus encore, merveilleuse puissance de la foi, qui trouve des » témoins à cet âge. Y avait-il place, en un si petit corps, pour » les blessures ? A peine le glaive trouvait-il où frapper dans » cette enfant, et cependant Agnès avait en elle assez de force » pour vaincre le glaive.

» A cet âge, la jeune fille tremble au regard irrité de sa » mère, une piqûre d'aiguille lui arrache des larmes comme » ferait une blessure. Intrépide entre les mains sanglantes des » bourreaux, Agnès se tient immobile sous le fracas des lourdes » chaînes qui l'écrasent. Ignorante encore de la mort, mais » prête à mourir, elle présente tout son corps à la pointe du » glaive du soldat furieux. La traîne-t-on, malgré elle, aux » autels ? Elle tend les bras au Christ à travers les feux du sa- » crifice, et sa main forme, jusque sur les flammes sacrilèges, » ce signe qui est le trophée du Seigneur victorieux. Son cou, » ses deux mains, elle les passe dans les fers qu'on lui présente, » mais on n'en trouve pas qui puissent serrer des membres si » petits.

» Nouveau genre de martyre ! La vierge n'a pas encore l'âge

» du supplice et déjà elle est mûre pour la victoire. Elle n'est  
» pas mûre pour le combat et déjà elle est capable de la couronne ;  
» elle avait contre elle le préjugé de son âge, et déjà elle est mat-  
» tresse en fait de vertu. L'épouse ne marche pas vers le lit nup-  
» tial avec autant de vitesse que cette vierge qui s'avance pleine  
» de joie, d'un pas dégagé, vers le lieu de son supplice, parée  
» non d'une chevelure artificieusement disposée, mais du Christ ;  
» couronnée non de fleurs, mais de pureté.

» Tous étaient en pleurs, elle seule ne pleure pas. On s'étonne  
» qu'elle prodigue si facilement une vie qu'elle n'a pas goûtée,  
» qu'elle la sacrifie comme si elle l'eût épuisée. Tous admirent  
» qu'elle soit témoin de la Divinité, à un âge où elle ne pourrait  
» disposer d'elle-même. Sa parole n'aurait pas valeur dans une  
» cause commune, on la croit aujourd'hui dans le témoignage  
» qu'elle rend à Dieu. En effet, une force qui est au-dessus de  
» la nature ne saurait venir que de l'auteur de la nature.

» Quelles terreurs n'employa pas le bourreau pour l'intimi-  
» der, que de caresses pour la gagner !... Elle se présente,  
» elle prie, elle courbe la tête. Vous eussiez vu trembler le  
» bourreau comme si lui-même eût été condamné : sa main  
» était agitée, son visage était pâle sur le danger d'un autre,  
» pendant que la jeune fille voyait sans crainte son propre péril.  
» Voici donc, dans une seule victime, un double martyr : l'un  
» de chasteté, l'autre de religion. Agnès demeura vierge et obtint  
» le martyr. »

A ces pages si suaves, opposons cette noble véhémence, ces mouvements pleins d'indignation contre le crime. Ambroise rappelle la mort de saint Jean-Baptiste.

« C'est par des adultères que le juste est mis à mort. Ces  
» coupables, qu'il a le courage d'accuser, le punissent de la  
» peine capitale, et la mort du saint Prophète devient la ré-  
» compense d'une danseuse. Et, chose horrible, même parmi

» les barbares ! c'est au milieu des délices d'un festin qu'est pro-  
» noncé et consommé cet arrêt cruel. Voilà que du festin à la  
» prison, de la prison à la fête courent les messages de ce tra-  
» gique forfait. Que de crimes en un seul ! Qui ne croirait,  
» lorsqu'on se précipite de la salle des fêtes au cachot, qu'on  
» va porter au Prophète l'annonce de sa délivrance ? Qui ne  
» penserait, en apprenant qu'on célèbre le jour anniversaire  
» d'Hérode, qu'il y a grande réjouissance, qu'une jeune fille  
» a eu le choix des grâces, que saint Jean va être mis en li-  
» berté ? Qu'y a-t-il donc de commun entre la cruauté et les  
» délices ? Quel rapprochement entre une exécution et la vo-  
» lupté ? Le Prophète périt frappé dans un festin par un arrêt  
» de fête par lequel il n'eut pas même voulu être absous ! On  
» le frappe par le glaive ; sa tête tranchée est présentée dans un  
» plat. Mets digne de ces cruels convives, que ne rassasiait pas  
» le raffinement de la luxure.

» Vois, ô roi barbare, ce spectacle digne de toi. Pour que  
» rien ne manque à ta joie cruelle, saisis cette tête de ta propre  
» main, et que le sang de l'homme de Dieu dégoutte de tes  
» doigts. Et, puisque tous ces mets exquis n'ont pu apaiser ta  
» faim, ni ces vins recherchés étancher ta soif, bois de ce sang  
» qui jaillit encore de ces veines à peine séparées du tronc.  
» Considère ces yeux témoins de tes crimes, et qui, dans la mort  
» même, se détournent de tes coupables excès. Ils se ferment  
» moins par l'action fatale de la mort que par l'horreur de ta  
» luxure. Elle se tait cette bouche d'or dont tu ne pouvais soutenir  
» les reproches et tu trembles encore . . . »

Ou je m'abuse, ou ces nobles invectives peuvent être présentées  
comme un beau modèle d'une véhémence éloquence inspirée par  
la vertu.

Je n'ai point la pensée de passer en revue toutes les œuvres  
de saint Ambroise. Il me suffit d'en dire assez pour le faire



apprécier et peut-être pour inspirer à plusieurs le désir de faire une plus intime connaissance avec ce beau génie. Ces œuvres d'ailleurs sont trop nombreuses. Ses *Traité*s enseignent le dogme et combattent les erreurs de son temps avec une justesse de doctrine et une précision d'expression qui étonnent dans l'évêque appelé tard aux fonctions religieuses. Ses écrits sont remplis des réminiscences du jurisconsulte et de l'homme de lettres. Les Empereurs, les grands, les hommes éminents réclamaient ses *Traité*s et étaient heureux de les recevoir.

Dans ses lettres, précieux recueil, rassemblées en huit livres, sont consignés un grand nombre d'événements de son temps : elles nous donnent de curieux détails et sur les personnages et sur les usages d'une société que nous ne comprenons plus ; elles sont encore un témoignage de cette bonté et de cette affectueuse douceur qui faisait le fond du caractère d'Ambroise.

Étrange issue de cette faible étude, Messieurs ! Lorsque je l'entrepris, c'était surtout pour vous parler d'un ouvrage du saint docteur, que je venais de lire, et qui me semblait devoir fixer votre attention. Par son titre même, le livre *De Officiis* m'avait rappelé un souvenir littéraire. J'ai relu le traité de Cicéron qui porte le même titre et auquel Ambroise fait souvent allusion. J'ai comparé ces deux œuvres et je me proposais de vous en rendre compte : mais vous l'avez vu, mon travail s'est modifié, changé ; il s'est étendu sous ma plume, et je n'ai plus le temps ni l'espace, à moins de trop abuser, de pousser bien loin ce parallèle. Je ne dirai donc qu'un mot en renvoyant aux auteurs.

Pour la plupart, Messieurs, ainsi que pour moi, les souvenirs de Cicéron, *De Officiis*, sont déjà lointains. Eh bien, je viens de le relire, c'est un magnifique traité de morale ; c'est ce que ce grand esprit qui, comme il s'en vante, seul a fait marcher

de front et d'un pas égal l'éloquence et la philosophie, a composé de plus pur et de plus parfait. Ce traité me semble le  *nec plus ultra* de la morale humaine, et le plus grand effort de la raison abandonnée à elle-même, pour atteindre ce but.

Dans ce livre, Cicéron n'a rien de son doute académique, de ces ironiques saillies, de ces principes faibles et mal définis. Le devoir, la vertu y apparaissent avec leur autorité souveraine, leur inflexible rigidité, et même, il faut le dire, avec une sévérité devant laquelle, si elle n'était excessive, tremblerait la conscience de la plupart de nos hommes d'affaires (1). Faut-il s'en étonner, Cicéron, en faisant ce livre, écrivait pour son fils, il le lui donnait comme le manuel de sa jeunesse et sa règle de conduite. Rien n'épure comme l'accomplissement d'un tel devoir. Aussi ai-je été vivement touché en lisant cette belle préface, dans laquelle ce grand homme, non content des doctes leçons du célèbre Cratippe d'Athènes, à qui il avait confié son fils, veut y ajouter tout ce qu'il a recueilli et médité de meilleur, pour lui servir de guide et lui montrer le chemin de la vertu.

C'est également comme père et comme évêque que saint Ambroise écrit son traité *des devoirs*, c'est pour tracer à tous la règle des mœurs, et donner non-seulement la connaissance, mais le zèle des vertus.

Comme le philosophe romain, il traite de l'honnête, de l'utile, du beau et du convenable *decorum*. Il disserte avec justesse

---

(1) Voy. Lib. 3. *Circa medium*. Traitant des contrats, Cicéron demande si un commerçant venu d'Alexandrie à Rhodes avec un navire chargé de blé, sachant seul que d'autres navires arrivent au même lieu, peut profiter de l'ignorance de ce fait pour vendre cher sa marchandise. Et il répond négativement, etc.

et profondeur sur les vertus nommées déjà cardinales, et qui sont le fondement de la morale.

Je dois l'avouer, il y a dans le traité d'Ambroise, moins d'ordre, moins de régularité de plan que dans Cicéron, et l'orateur romain conserve encore la supériorité de ce style châtié, harmonieux et parfait qui fait le charme de ses écrits. Mais, par d'autres côtés, Ambroise reprend la supériorité. A la morale, à peu près sans tache, du traité de Cicéron, il manque une force, une puissance, une vie qui est indispensable à toute loi, car il faut qu'elle oblige et lie fortement *lex a ligando* — surtout de belles pensées, l'énoncé des vertus, le nom du devoir. Mais ces beaux sentiments, ces pensées, ces devoirs n'apparaissent que comme le produit de l'intelligence et de la conscience humaine.

C'est beaucoup, c'est un effort immense, mais ce n'est pas assez. Il faudrait encore faire apparaître le législateur, indiquer d'une manière plus ferme la force obligatoire et externe de la loi, et pour achever l'œuvre, montrer enfin la sanction dernière de cette loi si belle, dont les premiers principes gravés de la main de Dieu même, apparaissent en traits éclatants dans l'âme humaine, et dont la noble intelligence de Cicéron sut tirer de magnifiques corollaires.

En un mot, cette belle et pure morale du philosophe, est et demeure un eode remarquable, une puissante conception d'un des grands génies antiques, mais elle est et demeure néanmoins une législation imparfaite, sous quelques rapports, comme tout ce qui vient de l'homme, et incomplète par l'absence trop sensible du Dieu qui, seul impose à l'homme le devoir, les luttes de la vertu, le sacrifice de *l'utile* pour *l'honnête*, et quelquefois l'immolation de lui-même pour la sublime *beauté* de la perfection.

Ambroise, au contraire, appuyé sur la perfection absolue

et totale de la morale évangélique , traite avec autorité de tous les devoirs , même les plus élevés ; il trace avec sûreté les traits distinctifs des vertus humaines qui lient et unissent les hommes entre eux , et font la force et le bonheur des sociétés , mais il y ajoute ces vertus plus parfaites, que l'antiquité ne connaissait pas, noble cachet de la perfection moderne, ces vertus qu'un illustre orateur (1), pour cette raison , appelait *réservées* ; il y ajoute encore ces vertus qui, directement et purement, s'attachent à Dieu comme bien et beauté suprême , éclatante parure de l'âme qui lui fait atteindre la fin la plus élevée , Dieu même , — il donne à toutes ces vertus leur force, en les faisant découler de Dieu , et proclamer par ce suprême législateur ; il inspire à tous le courage et l'énergie qu'elles exigent , en montrant toujours le Dieu présent , au-dehors, dans les événements qu'il dirige, au-dedans, par la force secrète qu'il communique, au Ciel et au sein de l'Eternité , où il prépare d'impérissables félicités.

Obligé de me restreindre et de supprimer les citations , j'engage à lire les belles pages sur la Providence, XIII, XIX, XXXVIII (*lib. prim.*), celles où il traite de la justice, de la libéralité et de la bienveillance (*eodem lib. prim.*), sa large exposition de la béatitude , cette grande et éternelle question que la philosophie agite toujours et ne résout jamais. (*Lib. Sec. , Cap. 1 et Seq.*) Ses distinctions habiles et justes de l'utile et de l'honnête , du convenable et du beau , tous ces détails enfin des œuvres pratiques, renfermés dans le troisième et dernier livre.

Qu'il me soit permis seulement de faire une citation et de

---

(1) Laocœdème.

vous traduire quelques phrases du dernier chapitre de ce bel ouvrage et de ce bon livre. Vous croirez entendre, si ce n'est mieux, une page de Cicéron *De Amicitia*. Après l'énumération des devoirs et des prérogatives de l'amitié, Ambroise ajoute :

« Qu'est-ce donc qu'un ami, sinon le compagnon de votre  
» affection, à qui vous vous unissez d'âme et vous confondez si  
» pleinement, que vous n'êtes plus qu'un seul être; qu'à cet  
» ami vous vous confiez, comme à un autre vous-même; que  
» vous n'avez rien à en redouter, et que rien de mauvais ou de  
» fâcheux ne peut altérer cette union. L'amitié ne connaît pas  
» l'intérêt, mais la grâce et la beauté de l'honnête. Car l'ami-  
» tié est une vertu et non un gain. Elle s'acquiert non par  
» l'argent, mais par l'attrait des âmes. On ne la marchande pas,  
» elle se donne à la bienveillance. Souvent même l'amitié est  
» meilleure parmi les pauvres que parmi les riches. Souvent  
» elle manque à la richesse et se réfugie dans la pauvreté.  
» Car l'adulation trompeuse, ce n'est pas l'amitié, et c'est sou-  
» vent tout ce qu'obtient l'orgueil de la richesse. On ne flatte  
» pas le pauvre, et l'amitié qu'on lui témoigne, exempte de  
» fausseté comme d'envie, est véritable et sincère. »

Puis, faisant remonter l'amitié jusqu'à Dieu :

« Dieu lui-même, dit-il, de serviteurs nous a fait ses amis.  
» Si vous accomplissez mes préceptes, vous êtes réellement mes  
» amis. *Jam vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio*  
» *vobis* (Joan.) Voilà donc la forme et le modèle de l'amitié :  
» que nous accomplissions la volonté de notre ami, que nous  
» lui découvriions tout ce que nous avons dans le cœur, et que  
» lui déverse dans notre cœur le secret et le trop plein du sien,  
» comme le divin modèle : *Je vous ai dit mes amis, parce que*  
» *tout ce que j'ai su de mon Père je vous l'ai manifesté. L'a-*

» mitié donc c'est l'unanimité des cœurs, et rien n'est plus dé-  
» testable que le violateur de l'amitié. Car un ennemi, on peut  
» s'en garantir; mais quel refuge contre les pièges d'un ami,  
» de celui qui a tous nos secrets et que nous avons fait nous-  
» même ? »

Après ces touchantes instructions, le bon et affectueux Pon-  
tife avait quelque droit de clore son livre par ces paroles :

« C'est dans vos cœurs que j'ai déposé tous ces conseils, à  
» vous de les garder, et, si par eux vous pouvez recueillir quel-  
» que avantage, c'est ce que vous prouvera une douce expé-  
» rience. »

Cette tendresse de cœur, cette bonne et affectueuse sensibilité,  
c'est, je l'ai déjà dit, un des beaux caractères d'Ambroise. En  
mille circonstances de sa vie cette qualité pleine de charme a  
éclaté, mais jamais d'une manière aussi expansive et par des  
accents aussi pathétiques qu'à la mort de Satyre, son frère. . . .

L'antiquité ne nous a pas laissé de plus touchant modèle  
d'amitié fraternelle. Nisus et Euriale n'étaient pas plus unis. Ba-  
sile et Grégoire, ces éternels modèles de l'amitié la plus pure,  
n'ont rien de plus parfait. Il est vrai que la nature avait comme  
jamais et par des rapprochements prodigieux, préparé cette  
union. Leur ressemblance était si frappante, que fréquemment  
on les prenait l'un pour l'autre.

« Quelle joie pour moi, dit naïvement Ambroise, lorsque,  
» par une erreur qui m'était chère, on venait à moi, on m'en-  
» tretenait même longuement croyant parler à mon frère. »

Ses plus doux délassements, c'était de converser avec cet au-  
tre lui-même; il atteste qu'il n'avait pas une pensée, un souci,  
une peine, qu'il ne déposât dans son âme, et que l'âme de son  
frère s'épanchait sans réserve dans la sienne. Bien plus, ils ne se  
quittaient ni jour ni nuit. La sympathie était telle que, lorsque  
la maladie atteignait ce frère bien-aimé, non-seulement il

compatisait à sa souffrance, mais il la ressentait lui-même et se trouvait malade ou se relevait avec lui. Que dirai-je ? la plus intime fusion des sentiments constituait entre eux la plus merveilleuse amitié, et, comme le dit Ambroise, ces deux corps et ces vies étaient animés par une seule et même âme... Il meurt, ce frère tant aimé ; qui dira cette douleur ?

Le pieux évêque a pu épancher sa sensibilité sur les tombeaux de Gratien, de Valentinien et de Théodose, mais comment va éclater ce brisement de l'âme, cette douleur sans nom, qu'il est appelé à exprimer dans ces terribles moments ? Quel spectacle ! La ville entière, nous dit Ambroise, partage la douleur de son évêque. Tous, grands et petits, atteints comme par un malheur de famille, composent le cortège funèbre et envahissent la vaste enceinte de la basilique. De toutes parts des larmes et des sanglots qui se mêlent aux éloges de cet homme de bien, justement regretté. Et, au milieu des saints Mystères, devant le cercueil ouvert, et en face de ce corps qui n'est plus que de la poussière, Ambroise, de son cœur brisé, laisse échapper cette oraison, la plus touchante, la plus pathétique que je connaisse :

Je viens d'apprendre qu'un jeune et remarquable professeur de la Sorbonne (1), orateur lui-même fort distingué, dans un cours sur l'éloquence sacrée, a choisi, cette année, pour texte de ses leçons : de l'Oraison funèbre au IV<sup>e</sup> siècle. Là, après avoir parlé des éloquents discours de Grégoire de Nazianze, il n'a pas manqué de payer à Ambroise le tribut d'éloge qui lui est dû, et, après les discours sur Valentinien et sur Gratien, après l'oraison funèbre de Théodose, il n'avait garde d'oublier celle de Satyre, dont je vous parle. Il en rappelle quelques traits, puis il

---

(1) M. l'abbé Fropel, chanoine de Sainte-Geneviève.

dit : Ici le cœur d'Ambroise éclate et sa parole trahissant l'émotion qui l'anime, atteint jusqu'au sublime du sentiment :

« Je te rends grâces , ô mon Dieu, de ce que tu ne nous as  
» pas refusé une dernière consolation, en ramenant des rivages  
» de l'Afrique et de la Sicile un frère dont nous désirions si vive-  
» ment le retour. A peine revenu parmi nous , il nous a été  
» enlevé. De telle sorte que son trépas ne semble avoir été  
» différé, que pour lui laisser le temps de revoir son frère et  
» sa sœur. Désormais je possède un gage qu'aucun voyage ne  
» pourra plus m'arracher. J'ai ces restes que j'embrasserai de  
» mes mains , un tombeau que je couvrirai de mon corps , un  
» sépulcre sur lequel je pourrai m'étendre. Oui, je me croirai  
» plus agréable à Dieu , quand je pourrai reposer sur le tom-  
» beau d'un saint. Que n'ai-je pu ainsi te couvrir de mon corps,  
» pour te défendre contre la mort ! Si tu avais été menacé du  
» glaive , je me serais offert pour recevoir le coup mortel.  
» J'eusse volontiers donné mon âme pour rappeler la tienne.  
» Hélas ! c'est en vain que j'aspirais ton dernier souffle ! Je cher-  
» chais vainement à te communiquer le mien ; j'espérais rece-  
» voir en moi la mort ou te transmettre ma vie. O tristes em-  
» brassements au milieu desquels il ne me restait plus entre les  
» mains qu'un corps inanimé ! Je serrais les bras , mais j'avais  
» déjà perdu ce que je tenais ; ma bouche cherchait sur tes  
» lèvres un dernier souffle. Que n'ai-je pu au moins , ô frère  
» bien aimé , aspirer en moi la pureté de ton âme et l'immo-  
» cence de ton cœur ! »

Ne pensez-vous pas comme moi , Messieurs , que cette éloquence de l'âme peut être difficilement surpassée ? Cette touchante oraison est pleine de traits semblables. On peut dire qu'elle est écrite avec des larmes ; et , en effet , les sanglots, les cris étouffaient la voix de l'orateur et formaient le magnifique écho de ce bel éloge. Mais ce qui mit le comble à l'émo-



tion , ce fut le dernier adieu. A peine Ambroise a-t-il achevé , qu'il se précipite sur le cercueil entr'ouvert ; il tient embrassé ce froid cadavre ; il y colle ses lèvres , l'arrose de larmes , et il faut l'arracher à ces tristes embrassements ; à ses suprêmes adieux. Je vous laisse , Messieurs , sur cette impression. Il vous restera , je crois , la conviction qu'Ambroise était un grand cœur et une noble intelligence.

---

POST-SCRIPTUM.

Pour compléter cette appréciation d'Ambroise , j'aurais dû parler du poète : car si la mélodieuse expression de belles pensées et de nobles sentiments , enchaînée par le rythme , constitue la poésie , Ambroise était poète. C'est lui qui , le premier , en Occident , introduisit dans la Liturgie l'usage et le chant des hymnes. Longtemps cette partie de la prière porta le nom d'*Ambroisienne*.

Ce grand évêque fut l'auteur de toute une Liturgie , où la poésie et le sentiment exhalent leurs plus purs parfums , et que son Église de Milan conserve encore , comme de précieux vestiges de l'antiquité et de glorieuses preuves de son génie. J'ai lu , dans le recueil de ses œuvres , ces hymnes tendres et pieuses. Ce n'est pas l'Ode Antique , la forme de ces compositions horaciennes , que Santeuil et Cofin ont si heureusement imitées il y a deux siècles. Mais l'expression nouvelle de pensées et de sentiments d'un ordre nouveau , à qui il fallait une forme , et comme une langue nouvelle. On a dit avec raison , et tout philologue , je crois , le peut constater , que la langue ecclésiastique des premiers siècles a formé les langues modernes , où l'on dé-

couvre avec celle-là les plus nombreuses affinités. On peut dire aussi que les poètes chrétiens, à prendre des Pères, Ambroise, Prudence, Fortunat, et spécialement ceux du moyen-âge, ont influé d'une manière frappante sur la poésie moderne. Ils lui ont donné souvent le sentiment, la pensée et la tournure spiritualiste et mélancolique : ils lui ont également donné la rime, cette entrave, trop gênante peut-être pour les esprits médiocres, mais peut-être aussi nécessaire à nos idiômes moins harmonieux, et d'où souvent jaillissent de grandes beautés.

Parmi les hymnes d'Ambroise, je ne crains pas de ranger le *Te Deum* qui lui est communément attribué : composition ardente et inspirée, dithyrambe à la façon des prophètes, où éclatent la foi et l'amour dans un sublime désordre, accumulant les pensées les plus hautes, louant dans l'extase le *Dieu tout puissant*, le *Père suprême et éternel*, associant dans ses élans le ciel et la terre, et faisant retentir à la fois et les chants de l'humanité reconnaissante et les transports des anges abîmés dans les splendeurs de Dieu. Hymne qui ne peut être analysée froidement et qu'on doit surtout chanter dans l'enthousiasme du cœur. Car « c'est l'enthousiasme même qui inspira le *Te Deum*, dit Châteaubriand. Lorsque arrêtée sur les plaines de Lens ou de Fontenoy, au milieu des foudres et du sang fumant encore, aux fanfares des clairons et des trompettes, une armée française, sillonnée des feux de la guerre, fléchissait le genou et entonnait l'hymne au dieu des batailles ; ou bien, lorsqu'au milieu des lampes, des masses d'or, des flambeaux, des parfums, aux soupirs de l'orgue, au balancement des cloches, au frémissement des serpents et des basses, cet hymne faisait résonner les vitraux, les souterrains, les dômes d'une

basilique ; alors il n'y avait point d'homme qui ne se sentit transporté, point d'homme qui n'éprouvât quelques mouvements de ce délire que faisait éclater Pindare aux bois d'Olympie, ou David au torrent de Cédron. » (Génie du Christ, tome 3, chap. 2.)

---

# LES FÊTES DE LA RÉVOLUTION

1790 — AN VIII

PAR M. LE BARON DE GIRARDOT.

---

Dans les temps de Révolution, les fêtes politiques se succèdent rapidement; les événements qui se pressent, l'exaltation du peuple, le besoin de le distraire de la politique ou d'exciter ses passions et son courage, tout concourt à les multiplier. — Sans parler ici des grandes fêtes de Paris, qui appartiennent à l'histoire générale, je rappellerai seulement quelques-unes de celles organisées par les départements, pour montrer dans quel esprit elles étaient dirigées.

Les premiers événements de la Révolution furent célébrés dans un grand nombre de villes, à l'exemple de la grande fédération du Champ-de-Mars (14 juillet 1790). Les fédérations de gardes nationales se multiplièrent; ces réunions se formaient sur des emplacements souvent préparés, comme l'avait été le Champ-de-Mars de Paris, par les habitants de tout sexe, de tout âge, de toute condition. On élevait, le plus ordinaire-

ment, une pyramide couverte d'emblèmes et d'inscriptions patriotiques, et un autel de la Patrie; la fête était annoncée par le son des cloches et du canon. Les gardes nationales formaient un carré, au milieu duquel se plaçaient les Corps administratifs; on célébrait la messe, souvent suivie de quelque cérémonie locale, de la distribution des prix aux élèves des Collèges, de danses, et, le soir, de feux d'artifices et d'illuminations. — Dans quelques localités, comme à Évreux, il y eut une fédération de femmes. — Placées au centre de la garde nationale, vêtues la plupart en blanc, avec des ceintures tricolores, elles se transportèrent à la cathédrale. « Après la grand'messe, on » fit la cérémonie de la bénédiction de leur drapeau et de » celui d'une compagnie de jeunes enfants; ensuite, la messe » basse fut dite par l'aumônier de la garde nationale, puis on » leur fit prêter le serment civique et on chanta le *Te Deum*. La » cérémonie finie, elles sortirent de la cathédrale dans le même » ordre qu'elles étaient entrées, et déposèrent au Département » leur drapeau porté par celle qui avait eu le plus d'enfants, » et le placèrent auprès de la bannière (1), en disant qu'elles » le donnaient aux volontaires qui s'enrôleraient (2). »

Dans la discussion de la loi électorale, Mirabeau fit attribuer aux assemblées primaires la fonction d'inscrire solennellement les hommes qui auraient atteint l'âge de 21 ans, sur le tableau des citoyens. — C'est ce qu'il appelait l'inscription civique. Il motivait sa proposition sur la nécessité de se saisir de bonne

---

(1) Dans les salles des délibérations des Directoires de département, on avait placé les bannières rapportées de la fédération de Paris. Un décret de la Convention ordonna leur destruction, parce qu'elles portaient le nom du Roi et les armes de France.

(2) *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Évreux*. — Publié par M. Bonnin, pag. 44-45.

heure des mouvements du cœur humain, pour le diriger vers le bien général. — Après avoir cité l'exemple des Athéniens, il ajoutait :

« La langue des signes est la vraie langue des législateurs.  
» Tracer une Constitution, c'est peu de chose; le grand art  
» est d'approprier les hommes à la loi qu'ils doivent chérir. »

Il terminait ainsi :

« Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il sera nécessaire de donner  
» à cette adoption de la Patrie la plus grande solennité; mais  
» je le dirai : voilà les fêtes qui conviennent désormais à un  
» peuple libre; voilà les cérémonies patriotiques, et par con-  
» séquent religieuses, qui doivent rappeler aux hommes, d'une  
» manière éclatante, leurs droits et leurs devoirs. Tout y par-  
» lera d'égalité; toutes les distinctions s'effaceront devant le  
» caractère de citoyen : on ne verra que les lois et la patrie. Je  
» désirerais que ce serment, rendu plus auguste par un grand  
» concours de témoins, fût le seul auquel un citoyen français  
» pût être appelé : il embrasse tout, et en demander un autre,  
» c'est supposer un parjure. »

Talleyrand, dans son rapport sur l'instruction publique (septembre 1791), disait :

« C'est la morale qui va bientôt ordonner, qui va amener  
» ces fêtes que le peuple espère, qu'il désire, et que d'avance  
» il appelle fêtes nationales.

» Ici l'esprit se porte avec charme vers ces fêtes antiques.  
» . . . . . Vous ne voudrez pas priver la morale d'un tel ressort;  
» vous voudrez aussi conduire les hommes au bien par la route  
» du plaisir.

» Vous ordonnerez donc des fêtes.

» Elles ne seront point toutes religieuses. . . . Parmi les nou-  
» velles fêtes, le culte réclamera toujours celles de la douleur,  
» pour y porter ses consolations.

» Elles ne seront point périodiques; j'en excepte l'anniver-  
» saire de la fédération et celui du 4 août. Les autres fêtes  
» doivent, dans chaque lieu, varier avec les événements; elles  
» doivent donc garder ce caractère d'irrégularité qui convient  
» si bien aux mouvements de l'âme; il ne faut pas qu'on les  
» prévoie de trop loin, qu'on les présente avec trop de certi-  
» tude; il ne faut pas qu'elles soient trop commandées, car la  
» joie comme la douleur ne sont plus aux ordres de personne.

» Elles ne seront pas uniformes: car bientôt la monotonie  
» en aurait détruit le charme. Elles seront tour à tour natio-  
» nales, locales, privées. Vous voudrez que chaque département  
» rende solennelle l'époque où, arrêtant la liste de ses nou-  
» veaux citoyens, il montre avec orgueil à la patrie ses jeunes  
» défenseurs, ses nouvelles richesses. Enfin, toutes ces fêtes  
» auront pour objet direct les événements anciens ou nouveaux,  
» publics ou privés, les plus chers à un peuple libre; pour  
» accessoires, tous les symboles qui parlent de la liberté et  
» de l'égalité; et, pour moyens, ce que les beaux arts, la musi-  
» que, les spectacles, les combats, les prix réservés pour ces  
» jours brillants, offriront, dans chaque lieu, de plus propre à  
» rendre heureux et meilleurs: les vieillards, par des souvenirs;  
» les jeunes gens par des triomphes; les enfants par des es-  
» pérances. »

Les Corps administratifs présidaient aux fêtes et en réglaient l'ordonnance. Le district de Toulon se fit remarquer par un arrêté qui supprimait tout emploi de la poudre pour le cérémonial des fêtes et cérémonies funèbres. Cet arrêté fut approuvé par le Conseil exécutif provisoire, pour « économiser les mu-  
» nitions de guerre dont la République avait besoin pour  
» foudroyer ses ennemis. » « Je ne doute pas, ajoutait le  
» Ministre Garat dans une circulaire du 26 avril 1793, je ne

» doute pas, citoyens administrateurs, que votre civisme éclairé  
» ne vous porte à inviter vos concitoyens et les autorités cons-  
» tituées de votre ressort, à bannir, pendant la guerre, des  
» différentes solennités, l'inutile tapage des salves d'artillerie et  
» des décharges de mousqueterie. »

C'est à cette occasion qu'un fabricant de Montargis, Léorier de l'Isle, qui s'est rendu célèbre par d'utiles inventions, imagina un fusil dont la détonation devait produire le bruit d'une petite pièce d'artillerie.

La fête de la Réunion Républicaine, du 10 août 1793, devait rappeler toutes les journées de la Révolution; elle se célébra en grande pompe dans les départements. Le programme que nous donnons ici fera comprendre quel en était le cérémonial, dans quel esprit elle était conçue. Qu'on n'oublie pas, en le lisant, qu'il est rédigé par l'évêque de la métropole du Centre, par un ancien prédicateur de la cour, ancien constituant, par cet évêque qui, le premier, demanda la suppression du costume ecclésiastique, et s'excusa de n'avoir pas devancé l'abjuration dont Gobel donna l'exemple, Pierre-Anastase Torné, qui, d'évêque, devint meunier, dans un moulin non loin de Tarbes.

Il divisait le cortège en quatre groupes :

Celui de la Société populaire, précédé d'une bannière, sur laquelle était peint l'œil de la Surveillance pénétrant un épais nuage.

Le groupe de l'Arche de la loi, placé sur un brancard, et renfermant un exemplaire, en placard, de la déclaration des droits et de l'acte constitutionnel, portée par des membres des Corps administratifs et de la Société populaire. Autour d'elle marchaient les autorités constituées, les mains chargées de bouquets formés d'épis de blé et de fruits. Autour de ce groupe, les électeurs formaient une chaîne, attachés les uns aux autres par un cordon tricolore, et portant des branches d'olivier; sur



leur bannière était écrit : *Déclaration des droits de l'homme et acte constitutionnel*. Sept des électeurs, un par district, tenaient une pique à la main.

Le troisième groupe se composait de citoyens et de citoyennes de tout état et de toute profession, mêlés ensemble, portant les marques distinctives de leurs fonctions publiques, ou l'un des instruments de leur profession, en signes des services qu'ils rendaient à la société. « Dans ce groupe se trouveront aussi » les citoyens des classes que l'ancien régime avait injustement » flétris, tels que les nègres et les enfants naturels, que la loi » nouvelle a réintégré dans leurs droits. » Au centre étaient placés les canons, en signe de la force qui réside tout entière dans la masse du peuple. La bannière de ce groupe avait pour inscription : *Le Souverain*.

Un quatrième groupe, de militaires, portant une urne représentant le dépôt des cendres des citoyens morts pour la patrie. Elle était ornée de guirlandes et de couronnes civiques, et portée sur un brancard par quatre parents de ces martyrs de la liberté et entourée de leurs parents et amis qui marchaient au son de la musique. A la suite venait un traîneau « chargé » de sceptres et de couronnes brisés, d'un manteau royal en » lambeaux, des débris d'un trône, des portraits barbouillés et » renversés des ci-devant rois et princes de la dynastie ci- » devant régnante, d'une grande quantité de vieux parchemins » déchirés, d'écussons en pièces, de cordons bleus traînant dans » la rue, de croix de Saint-Louis, et autres vils attributs de la » royauté et de la noblesse. »

A chaque station on tirait le canon et le Président du Directoire de département prononçait des discours. Près d'une fontaine se célébrait la « régénération des Français, et leur douce » fraternité. » Le Président puisait de l'eau dans la fontaine de la régénération et en arrosait la terre du haut de la tribune,

en disant : « *Je te purifie, terre souillée par seize siècles de servitude; sois à jamais le sol de la liberté! . . .* » Puis chaque électeur buvait successivement dans la coupe, au bruit d'un roulement de tambours, après quoi, chaque citoyen donnait à son voisin le baiser de paix, au son de l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille!*

Alors le défilé commençait : chaque groupe s'arrêtait pour entendre une harangue du Président du Directoire.

Sur une place de la ville, se célébrait à la fois le 14 juillet « et les deux grandes journées des 5 et 6 octobre 1789, deux » terribles échecs donnés à la royauté. » Une pyramide élevée sur les débris d'une forteresse figurait la prise de la Bastille. Pour rappeler la part que les femmes de Paris avaient prise aux journées d'octobre, on livrait les canons à un groupe de douze femmes reconnues très-patriotes, et nommées par la Société populaire. Elles roulaient les canons aux pieds du Président, recevaient de lui des branches de laurier, mettaient le feu aux pièces et les entouraient pendant le reste de la fête.

Sur une autre place plantée d'arbres, décorée de rubans tricolores et de bonnets de la liberté, se glorifiait le 10 août. On y brûlait les attributs de la noblesse et de la royauté, sur un bûcher allumé par les administrateurs, et duquel s'échappait quatre pigeons pour les quatre parties du globe, où ils devaient porter des vœux de liberté.

Dans le jardin public, des cérémonies faisaient allusion à l'unité et à l'indivisibilité de la République, indiquaient la haine du fédéralisme et fêtaient l'insurrection du 31 mai. Les électeurs des sept districts remettaient au Président du Directoire leurs sept piques, dont il formait un faisceau avec un ruban tricolore, et le remettait au peuple souverain. Puis tout le cortège se mêlait, se promenait confusément, et se dirigeait, sans ordre, vers l'autel de la Patrie. — C'était l'unité, l'indivisibilité

de la République, — l'égalité était reconnue par tous à la porte de la ville. « Cette porte présentait la forme d'un grand niveau » triangulaire, fait avec des branches d'arbres, qui lui donnaient le » caractère d'un grand niveau formé par la nature, dont la base » ne s'élevait pas au-dessus de terre de plus de cinq pieds, qui » est la taille moyenne de l'homme. Toute tête que la nature » avait élevée à une plus grande hauteur, était forcée de s'a- » baisser en passant sous le niveau national. C'était l'emblème » expressif des hommes nés dans des classes qui, dans l'ancien » régime, se croyaient supérieures au reste des hommes, que la » Constitution a forcés de descendre au niveau du peuple, et dont » elle a fait baisser les têtes altières. »

A la cinquième station, on jurait fidélité à la Constitution, sur l'autel de la Patrie. Le Président du département plaçait l'urne sur l'autel, puis on se rendait à un banquet général suivi de danses.

L'assassinat de Lepelletier de Saint-Fargeau, par le garde du corps Paris, donna lieu à une fête funèbre où on promena la bannière fédérale, le modèle de la Bastille donné par le patriote Palloy, et le buste du représentant, « couronné d'une triple cou- » ronne de chêne, de laurier et de fleurs, emblèmes de son ci- » visme, de son talent et de ses vertus. »

Que dire de la fête de la Raison ? Son programme, dans les départements, était le même qu'à Paris. C'était partout cette saturnale païenne d'une femme demi-nue, portée par les rues et placée sur l'autel. A Nantes, la noyade d'une centaine de prêtres, joignit l'odieux au ridicule. Les bustes de Marat et de Lepelletier, des emblèmes agricoles, complétaient le cortège ; on sait quels discours étaient prononcés aux stations.

Après le fameux rapport de Robespierre, sur les idées religieuses, la Convention institua, par son décret du 18 floréal an II, des fêtes décadaires, « pour rappeler l'homme à la pensée

» de la divinité et à la dignité de son être. Elles emprunteront  
» leurs noms des événements glorieux de la Révolution, des  
» vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, et des plus  
» grands bienfaits de la nature.

» La République française célébrera , tous les ans , les fêtes  
» du 14 juillet 1789 , du 10 août 1792 , du 21 janvier 1793 ,  
» du 31 mai 1793.

» Elle célébrera , aux jours de décadi , les fêtes dont l'énu-  
» mération suit :

A l'Être suprême et à la nature.  
Au genre humain.  
Au peuple français.  
Aux bienfaiteurs de l'humanité.  
Aux martyrs de la liberté.  
A la liberté et à l'égalité.  
A la République.  
A la liberté du monde.  
A l'amour de la patrie.  
A la haine des tyrans et des traitres.  
A la vérité.  
A la justice.  
A la pudeur.  
A la gloire et à l'immortalité.  
A l'amitié.  
A la frugalité.  
Au courage.  
A la bonne foi.  
A l'héroïsme.  
Au désintéressement.  
Au stoïcisme.  
A l'amour.

A l'amour conjugal.  
A l'amour paternel.  
A la tendresse maternelle.  
A la piété filiale.  
A l'enfance.  
A la jeunesse.  
A l'âge viril.  
A la vieillesse.  
Au malheur.  
A l'agriculture.  
A l'industrie.  
A nos aïeux.  
A la postérité.  
Au bonheur.

David avait donné le plan de la fête de l'Être suprême; il est imprimé à la suite du rapport de Robespierre et du décret; on est étonné aujourd'hui lorsqu'on lit ces emphatiques programmes calqués par les administrations des départements. Voici comment s'exprimait l'artiste conventionnel :

## PLAN DE LA FÊTE A L'ÊTRE SUPRÊME,

*Qui doit être célébrée le 20 prairial,*

*Proposé par David, et décrété par la convention nationale.*

---

L'aurore annonce à peine le jour, et déjà les sons d'une musique guerrière retentissent de toutes parts, et font succéder au calme du sommeil un réveil enchanteur.

A l'aspect de l'astre bienfaisant qui vivifie et colore la nature, amis, frères, époux, enfants, vieillards et mères s'embrassent et s'empressent à l'envi d'orner et de célébrer la fête de la Divinité.

L'on voit aussitôt les banderoles tricolores flotter à l'extérieur des maisons ; les portiques se décorent de festons de verdure ; la chaste épouse tresse de fleurs la chevelure flottante de sa fille chérie, tandis que l'enfant à la mamelle presse le sein de sa mère dont il est la plus belle parure ; le fils, au bras vigoureux, se saisit de ses armes ; il ne veut recevoir le baudrier que des mains de son père ; le vieillard souriant de plaisir, les yeux mouillés des larmes de la joie, sent rajeunir son âme et son courage, en présentant l'épée aux défenseurs de la liberté.

Cependant l'airain tonne : à l'instant les habitations sont désertes ; elles restent sous la sauvegarde des lois et des vertus républicaines ; le peuple remplit les rues et les places publiques ; la joie et la fraternité l'enflamment. Ces groupes divers parés des fleurs du printemps, sont un parterre animé, dont les parfums disposent les âmes à cette scène touchante !

Les tambours roulent : tout prend une forme nouvelle, les adolescents, armés de fusils, forment un bataillon carré autour du drapeau de leurs sections respectives. Les mères quittent leurs fils et leurs époux : elles portent à la main des bouquets de roses ; leurs filles, qui ne doivent jamais les abandonner que pour passer dans les bras de leurs époux, les accompagnent et portent des corbeilles remplies de fleurs. Les pères conduisent leurs fils, armés d'une épée, l'un et l'autre tiennent à la main une branche de chêne.

Tout est prêt pour le départ : chacun brûle de se rendre au lieu où doit commencer cette cérémonie qui va réparer les torts des nouveaux prêtres du crime et de la royauté.

Une salve d'artillerie annonce le moment désiré : le peuple

se réunit au Jardin national, là il se range autour d'un amphithéâtre destiné pour la convention. Les portiques qui l'avoisinent sont décorés de guirlandes de verdure et de fleurs, entremêlées de rubans tricolores.

Les sections arrivées, les autorités constituées, le peuple, annoncent à la représentation nationale que tout est préparé pour célébrer la fête de l'Être suprême. La convention nationale, précédée d'une musique éclatante, se montre au peuple: le Président parait à la tribune, élevée au centre de l'amphithéâtre; il fait sentir les motifs qui ont déterminé cette fête solennelle; il invite le peuple à honorer l'auteur de la nature.

Il dit: le peuple fait retentir les airs de ses cris d'allégresse.

Tel se fait entendre le bruit des vagues d'une mer agitée, que les vents sonores du midi soulèvent et prolongent en échos dans les vallons et les forêts lointaines.

Au bas de l'amphithéâtre; s'élève un monument où sont réunis tous les ennemis de la félicité publique; le monstre désolant de l'athéisme y domine; il est soutenu par l'ambition, l'égoïsme, la discorde et la fausse simplicité, qui, à travers les haillons de la misère, laisse entrevoir les ornements dont se parent les esclaves de la royauté.

Sur le front de ces figures, on lit ces mots :

### SEUL ESPOIR DE L'ÉTRANGER.

Il va lui être ravi. Le Président s'approche, tenant entre ses mains un flambeau: le groupe s'embrase, il rentre dans le néant avec la même rapidité que les conspirateurs qu'a frappés le glaive de la loi. Du milieu de ces débris s'élève la sagesse au front calme et serein; à son aspect, des larmes de joie et de reconnaissance coulent de tous les yeux: elle console l'homme

de bien que l'athéisme voulait réduire au désespoir. La fille du ciel semble dire : peuple, rends hommage à l'auteur de la nature ; respecte ses décrets immuables, périssent l'audacieux qui oserait y porter atteinte ; peuple généreux et brave, juge de ta grandeur par les moyens qu'on emploie pour t'égarer. Tes hypocrites ennemis connaissent ton attachement sincère aux lois de la raison ; et c'est par là qu'ils voulaient te perdre : mais tu ne seras plus dupe de leur imposture ; tu briseras toi-même la nouvelle idole que ces nouveaux Druides voulaient relever par la violence.

Après cette première cérémonie, que termine un chant simple et joyeux, le bruit des tambours se fait entendre, le son perçant de la trompette éclate dans les airs. Le peuple se dispose : il est en ordre ; il part... Deux colonnes s'avancent ; les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, marchant sur deux files parallèles. Le bataillon carré des adolescents marche toujours dans le même ordre. Le rang des sections est déterminé par la lettre alphabétique. Au milieu du peuple paraissent les représentants. Ils sont environnés par l'enfance, ornée de violettes ; l'adolescence de myrthes, la virilité de chêne et la vieillesse aux cheveux blancs de pampre et d'olivier ; chaque représentant porte à la main un bouquet d'épis de blé, de fleurs et de fruits, symbole de la mission qui lui a été confiée ; mission qu'ils rempliront en dépit des obstacles renaissants sous leurs pas.

Au centre de la représentation nationale, quatre taureaux vigoureux, couverts de festons et de guirlandes, traînent un char, sur lequel brille un trophée composée des instruments des arts et métiers et des productions du territoire français. Vous, qui vivez dans le luxe et dans la mollesse ; vous, dont l'existence n'est qu'un pénible sommeil, peut-être osez-vous jeter un regard de mépris sur ces utiles instruments : ah ! fuyez,



fuyez loin de nous; vos âmes corrompues ne sauraient goûter les jouissances simples de la nature ! et toi, peuple laborieux et sensible, jouis de ton triomphe et de ta gloire; dédaigne les vils trésors de tes lâches ennemis; n'oublie pas surtout que les héros et les bienfaiteurs de l'humanité conduisent la charrue de la même main qui avait vaincu les rois et leurs satellites.

Après avoir, durant la marche, couvert d'offrandes et de fleurs la statue de la liberté, le cortège arrive au champ de la réunion. « Ames pures, cœurs vertueux; c'est ici que vous attend une scène ravissante; c'est ici que la liberté vous a ménagé ses plus douces jouissances. »

Une montagne immense devient l'autel de la patrie; sur sa cime s'élève l'arbre de la liberté, les représentants s'élancent sous ses rameaux protecteurs: les pères avec leurs fils, se groupent sur la partie de la montagne qui leur est désignée; les mères avec leurs filles, se rangent de l'autre côté; leur fécondité et les vertus de leurs époux, sont les seuls titres qui les y ont conduites: un silence profond règne de toutes parts, les accords touchants d'une musique harmonieuse se font entendre; les pères accompagnés de leur fils, chantent une première strophe; ils jurent ensemble de ne plus poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la république: tout le peuple répète la finale, les filles avec leurs mères, les yeux fixés vers la voûte céleste, chantent une seconde strophe; celles-ci promettent de n'épouser jamais que des hommes qui auront servi la patrie; les mères s'enorgueillissent de leur fécondité... Nos enfants, disent-elles, après avoir purgé la terre des tyrans coalisés contre nous, reviendront s'acquitter d'un devoir cher à leur cœur; ils fermeront la paupière de ceux dont ils ont reçu le jour. Le peuple répète les expressions de ces sentiments sublimes inspirés par l'amour sacré des vertus.

Une troisième et dernière strophe est chantée par le peuple entier. Tout s'émeut, tout s'agite sur la montagne : hommes, femmes filles, vieillards, enfants, tous font retentir l'air de leurs accents. Ici les mères pressent les enfants qu'elles allaitent ; là, saisissant les plus jeunes de leurs enfants mâles, ceux qui n'ont point assez de force pour accompagner leurs pères, et les soulevant dans leurs bras, elles les présentent en hommage à l'auteur de la nature ; les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles ont apportées, seule propriété dans un âge aussi tendre. Au même instant et simultanément, les fils, brûlant d'une ardeur guerrière, tirent leurs épées, les déposent dans les mains de leurs vieux pères ; ils jurent de les rendre partout victorieuses ; ils jurent de faire triompher l'égalité et la liberté contre l'oppression des tyrans. Partageant l'enthousiasme de leurs fils, les vieillards ravis les embrassent et répandent sur eux leur bénédiction paternelle.

Une décharge formidable d'artillerie, interprète de la vengeance nationale, enflamme le courage de nos républicains, elle leur annonce que le jour de gloire est arrivé. Un chant mâle et guerrier, avant-coureur de la victoire, répond au bruit du canon. Tous les Français confondent leurs sentiments dans un embrassement fraternel ; ils n'ont plus qu'une voix dont le cri général *vive la République*, monte vers la divinité.

On jugera de l'influence de ce programme sur ceux des départements, en le comparant avec le plan arrêté par les corps administratifs de Nantes.

## PLAN

# DE LA FÊTE A L'ÊTRE SUPRÊME,

QUI SERA CÉLÉBRÉE LE 20 PRAIRIAL,

*Adopté par la Municipalité de Nantes, pour cette Commune.*

---

« Le véritable Prêtre de l'Être Suprême est la Nature ;  
» son Temple, l'Univers ; son Culte, la Vertu ; ses Fêtes,  
» la joie d'un grand Peuple rassemblé sous ses yeux pour  
» resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle , et  
» pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et  
» purs. »

(Rapport de Robespierre à la Convention Nationale ,  
Séance du 18 Floréal).

Chaque citoyen attend avec impatience la Fête consacrée à l'Être Suprême ; l'âme de l'homme vertueux s'émeut en y songeant , il admire les merveilles de ce vaste Univers , il élève ses pensées jusqu'à son Créateur , il lui rend hommage , il lui adresse tous ses vœux..... — Un coup de canon à chaque poste , à cinq heures précises du matin (à l'horloge du Bouffay) , annoncera à chaque citoyen ce jour solennel : amis , frères , époux , enfants , vieillards et mères s'empresseront à l'envi d'orner et de célébrer la Fête de la Divinité. Chacun ornera sa demeure du drapeau tricolor (le bleu attaché à la pique , le blanc ensuite , et le rouge flottant dans les airs) , sans inscription , afin d'ôter même à la malveillance ses perfides interprétations. Autant que faire se pourra , la pique sera surmontée du bonnet de la liberté , et les fenêtres ornées de guirlandes de chêne ou de fleurs.

Au second coup de canon , chacun se réunira aux dix-huit sections de la cité , désignées par des fagnons tricolors numérotés. — Les pères conduiront leurs jeunes fils qui seront , autant qu'il sera possible , armés d'une épée ou d'un sabre. L'un et l'autre tiendront à la main une couronne

de chêne ; les mères , parées simplement et avec soin , porteront à la main des bouquets de roses , *leurs filles , qui ne doivent jamais les abandonner que pour passer dans les bras de leurs époux* , les accompagneront , elles seront parées de guirlandes et de couronnes de roses , *et porteront des corbeilles remplies de fleurs*. Le lieu du rendez-vous sera sur les quais de l'Isle-Feydeau et des Gardes Françaises.

Les Citoyens et Citoyennes prendront leur rang suivant les numéros de leur Section et dans l'ordre que prescriront les commissaires nommés à cet effet. SAVOIR :

Ceux de la première Section la Fraternité , ci-devant Sainte-Elisabeth.

2<sup>e</sup> Section. Maupassant , ci-devant Saint-Similien.

3<sup>e</sup> Section. Agriculteurs , ci-devant Miséricorde.

4<sup>e</sup> Section. La Liberté , ci-devant Saint-Clément.

5<sup>e</sup> Section. Les Sans-culottes , ci-devant Saint-André.

6<sup>e</sup> Section. Challier , ci-devant Saint-Donatien.

7<sup>e</sup> Section. Marat , ci-devant Saint-Pierre.

8<sup>e</sup> Section. La Concorde , ci-devant Saint-Léonard.

9<sup>e</sup> Section. La Montagne , ci-devant Sainte-Croix.

S'assembleront sur les quais de la Halle-Neuve , la première Section au Port-au-Vin et les autres à la suite.

10<sup>e</sup> Section. Scévola , ci-devant Isle-Feydeau.

11<sup>e</sup> Section. Beaurepaire , ci-devant Vertais.

12<sup>e</sup> Section. Lepelletier , ci-devant Saint-Jacques.

13<sup>e</sup> Section. L'Égalité , ci-devant Saint-Nicolas.

14<sup>e</sup> Section. La Halle.

15<sup>e</sup> Section. J.-J. Rousseau , ci-devant la Bourse.

16<sup>e</sup> Section. La Fosse.

17<sup>e</sup> Section. Voltaire , ci-devant du Sanitat.

18<sup>e</sup> Section. Brutus , ci-devant l'Hermitage.

S'assembleront sur les quais de l'Isle-Feydeau , à la suite des neuf premières Sections.

Des fagnons tricolores , numérotés , désigneront les Sections.

Les Représentants du Peuple qui présideront la Fête , *portant dans leurs mains un bouquet d'épis de bled , de fleurs et de fruits , symbole de la mission qui leur a été confiée* ; la Municipalité qui ordonnera la Fête , et les autorités constituées , civiles et militaires invitées ,

ayant une branche de chêne symbole du républicanisme pur dont elles doivent être toujours pénétrées, s'assembleront dans le bas de la halle. — L'un des Représentants du Peuple *annoncera les motifs de cette Fête solennelle; il invitera le peuple à honorer l'Auteur de la Nature...* Le peuple se disposera pour la marche, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, sur deux files parallèles : les vicillards et les défenseurs de la patrie qui sont privés de l'usage de l'un de leurs membres, tenant à la main une couronne de chêne, en tête de la marche : les Représentants du Peuple, les officiers municipaux et les administrateurs seront au milieu du peuple, une musique militaire les précédera. — Au troisième coup de canon, chacun se mettra en marche avec le silence majestueux qui convient à cette Fête auguste. Le cortège passera par la rue J.-J. Rousseau, descendra la rue Crébillon jusqu'à la place de l'Égalité, où il sera élevé un arc de triomphe, avec cette inscription : *Le Peuple Français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme*, et delà le cortège passant par les rues Nicolas, la Casserie, la Haute-Grande-Rue, se rendra entre les deux cours, lieu destiné pour cette cérémonie, *qui va réparer les torts des nouveaux prêtres du crime et de la royauté*. A l'entrée du Cours de la Liberté, on élèvera un monument où seront réunis tous les attributs de l'athéisme, du fanatisme et de la royauté, soutenus par ceux de l'ambition, de l'égoïsme, de la discorde et de l'hypocrisie : sur l'un des côtés de ce monument on lira ces mots :

SEUL ESPOIR DE L'ÉTRANGER.

Sur l'autre côté : « Les religions des prêtres ressemblent à l'Athéisme, » elles anéantissent l'Être Suprême, à force de le défigurer. »

Et sur un troisième débris : « le sceptre et l'encensoir ont conspiré » pour déshonorer le ciel et pour usurper la terre. »

Cet affreux monument s'écroulera de toutes parts, il sera embrasé, anéanti. La sagesse au front calme et sévère, au regard serein, sera placée peu loin de ce monument sur lequel elle jettera un coup d'œil de mépris, et indiquera cette inscription :

Exécration aristocratie,  
Expire enfin, vois nos succès ;  
Hâte-toi donc, foible ennemie,  
De jouir de tous tes forfaits ;

Tes pas ont creusé des abîmes  
Et des tombeaux pour les tyrans ,  
Tes satellites expirants  
Nous vengent déjà de tes crimes.

Sur sa base ces mots seront gravés en caractères ineffaçables, comme ils le sont dans nos cœurs :

*Elle sera toujours le mobile de toutes nos actions.*

A l'extrémité du cours, auprès de l'escalier, il sera élevé une Montagne majestueuse surmontée de l'arbre de la Liberté; *tel doit être l'autel consacré à l'Être Suprême.* A son sommet, sur une bande, on placera ces mots : A L'ÊTRE SUPRÊME. Au milieu de la Montagne chacun remarquera l'inscription suivante, qui contient des vérités qui font la base de notre gouvernement et dont toutes nos ames sont pénétrées :

L'amour de la patrie et la fraternité  
Sont les uniques loix qu'aux peuples de la terre  
Le même Dieu qui nous éclaire  
Impose à notre liberté ;  
Il répand ses bienfaits sur toute la nature  
Et les mortels avec une ame pure ,  
Suppliants ou muets sur l'objet de leurs vœux ,  
Égaux devant la loi , sont égaux à ses yeux.

Au pied de la Montagne, près d'un ruisseau limpide, s'élevera un monument simple ; ce sera la demeure du laboureur et de l'ouvrier. Les instruments du labourage et des différents métiers utiles à la Société en orneront les environs. Sous ce toit champêtre et rustique sera une inscription ainsi conçue :

Fier d'une heureuse indépendance  
Au règne de l'égalité ,  
On ne connoît point l'indigence ,  
Chacun a sa propriété :  
Par leurs travaux , leur vigilance ,  
Le Laboureur et l'Ouvrier ,

Sont tous les deux dans l'atelier  
Les agents de la Providence.

Les Représentants du Peuple , les autorités constituées, les enfants , les vieillards , les défenseurs de la patrie qui sont infirmes se mettront sur un des côtés de la Montagne ; les jeunes filles avec leurs mères se placeront de l'autre côté. On fera des dispositions afin de placer les musiciens commodément. Au silence respectueux qu'inspire une Fête si touchante , succéderont les doux accords d'une musique simple et harmonieuse. . . . Les enfants entre les mains de leurs pères jureront une guerre éternelle aux tyrans ; point de trêve que les ennemis de la République ne soient anéantis. Les jeunes filles, en pressant leurs mères, portant leurs regards vers les cieux , promettent de n'épouser que ceux qui seront utiles à leur patrie. . . . Une salve terrible d'artillerie , *interprète de la vengeance nationale* et des sentiments de tous les Républicains se fera bientôt entendre. . . . *Elle annonce que le jour de gloire est arrivé. . . .*

Les enfants , les vieillards , les mères , le peuple entier , plein d'un enthousiasme sublime , adressera ses vœux à la Divinité ; les jeunes filles jetteront vers le ciel les fleurs qu'elles auront apportées ; les enfants agiteront leurs épées , leurs vieux pères les serreront contre leurs seins ; les mères , enorgueillies de leur fécondité , offriront à l'Être Suprême le plus jeune de leur fils , comme son plus bel ouvrage , et à la Patrie comme son plus doux espoir.

Un chant *mêle et guerrier* succédera au bruit du canon ; tout le peuple , pénétré d'un même sentiment , adressera à l'Éternel ce vœu prononcé fortement : *la République ou la Mort.*

Le Peuple se portera ensuite au temple (place ci-devant Saint-Pierre) , là , on chantera encore des Hymnes analogues à la Fête ; chaque orateur y déploiera les talents qu'il a reçus de l'Être Suprême et dont il ne doit faire usage que pour l'utilité de ses frères et la prospérité de la République.

Toute la journée se passera dans la joie , tous ressentiments , et toutes haines particulières devront être oubliés , toutes les passions , tous les sentiments seront confondus en une seule volonté , celle de tout sacrifier pour le bonheur de la Patrie , sous les auspices de l'Être Suprême.

Mellinet a donné le récit de la fête du 10 messidor an II, commémorative de la victoire remportée le 29 juin 1793 par les Nantais, contre l'armée royaliste, fête à laquelle devait prendre part et l'armée et la population tout entière, en représentant tous les épisodes de cette glorieuse défense.

A deux heures du matin, un coup de canon rappela l'heure de l'attaque ; pendant que les femmes, et particulièrement les veuves de combattants se réunissaient, et qu'on les plaçait dans le cortège, à la tête des sections, la force armée, divisée en quatre colonnes, se rendait aux points d'attaque, puis, après le simulacre de guerre, venait se joindre au cortège général, sur la place des Agriculteurs. Là, « les femmes, placées entre leurs » pères et leurs époux, manifesteront leur joie en leur donnant » l'accolade fraternelle et des couronnes de chêne qu'ils n'accep- » teront pas, parce qu'elles seront déposées dans le temple de » l'Être suprême ; tout cela au son d'une musique guerrière. » Une oraison funèbre était prononcée pendant laquelle des jeunes filles jetaient des fleurs sur les marches de l'obélisque. Après une station et des discours sur la montagne, du Cours de la Liberté on se rendait au temple de l'Être suprême, pour le remercier des victoires des armées. L'orgue jouait, on chantait des strophes en chœur, et les femmes déposaient, sur l'autel de la Liberté, les couronnes refusées par les hommes.

Un témoin de ces fêtes révolutionnaires nous en a conservé le récit fidèle, consigné dans un journal qui n'était certainement pas destiné à la publicité, et que M. Bonnin, d'Evreux, a fait imprimer. Nous lui emprunterons les traits les plus caractéristiques de ces cérémonies.

Le 18 février 1794, on célébra, à Evreux, la fête de l'abondance, en même temps que l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

La Société populaire sortit de la cathédrale portant les bustes



de Brutus, de Marat et de Lepelletier. L'abondance était représentée par des laboureurs conduisant une charrue à laquelle pendaient des rubans tricolores ; venaient ensuite des semeurs , batteurs , vanneurs , portant des instruments aratoires.

Ensuite marchait le bourreau portant un portrait de Louis XVI, suivi de la déesse de la Liberté. Arrivé sur la place , le bourreau coupa avec un couteau la tête du portrait de Louis XVI , la montra aux spectateurs, et la mit ensuite dans un corbillon , le tout avec accompagnement d'airs patriotiques.

La fête de la délivrance des nègres présenta un véritable noir , entouré de sa famille , qui se débattait, enchaîné, sur un charriot , aux pieds de la déesse de la Liberté. La garde nationale , un canon , des laboureurs , une charrue , formaient le cortège , terminé par des hommes qui traînaient sur le pavé deux saints arrachés à une église et attachés avec des cordes. Arrivée sur la place de la Fédération, la liberté détacha le nègre , on brisa les deux saints, on dansa , on dîna , et tout rentra dans la cathédrale.

Le 15 juillet 1794 , on exécuta un prêtre , conseiller au parlement de Rennes, qui était resté en France, après avoir refusé de prêter le serment , et le lendemain on célébra la fête de la prise de la Bastille au milieu de la fusillade , des coups de canon et de la musique.

Pour la fête des époux , la municipalité avait fait porter des billets d'invitation à des anciens mariés et à de jeunes époux. Dans la cour du château, on avait fait dresser une espèce d'autel , sur lequel on avait placé un tonneau défoncé et garni de linge blanc tout autour , avec des guirlandes de feuillage ; et, dans le tonneau , il y avait un faisceau de branches de verdure au milieu duquel s'élevait un drapeau. Un discours , prononcé par un imprimeur , contre les célibataires , fit murmurer les uns ,

rire les autres , et valut à l'orateur trois coups d'épée dans un duel.

Une de ces fêtes départementales eut un caractère de tristesse tout particulier. La ville de Bedouin , du district de Carpentras , avait été brûlée par ordre du conventionnel Maignet , une partie de ses habitants guillotiné , le reste proscrit , dépouillé de ses propriétés , pour avoir laissé abattre l'arbre de la Liberté dans la nuit du 14 au 15 floréal an II.

Après le 9 thermidor , la Convention chercha à indemniser les victimes survivantes de ce crime infernal. Jean Debry fut chargé de les réintégrer dans leurs habitations et dans leurs droits. Il procéda , le 15 floréal an III , à l'installation de la municipalité créée par lui , en présence des autorités du département et d'un grand concours d'habitants des districts environnants. Le cortège , formé dans la commune de Crillon , fut reçu à la limite de celle de Bedouin , par ses officiers municipaux , des cyprès à la main , et des torrents de larmes remplacèrent les discours préparés. A la prière de Jean Debry , des branches d'olivier remplacèrent les cyprès. Un char , attelé de quatre bœufs , orné de verdure et de fleurs champêtres , le reçut avec un de ses collègues , en mission comme lui , et l'on fit placer à leurs côtés , vêtus de blanc , les enfants de ceux qui avaient arrosé de leur sang les ruines fumantes de leur patrie. — Un jeune chêne , porté par de vigoureux cultivateurs , précède le char ; un moment la joie éclate pendant la marche , mais elle se change bientôt en une morne stupeur , et c'est avec un silence religieux que le cortège traverse un monceau de cendres et de ruines ; sur la place où avaient péri les victimes de Maignet , avait été dressé l'autel de la Patrie ; à la place de la guillotine , était planté le chêne ; sur deux amphithéâtres formés en gazon , sous des dais de verdure , s'asseoient les représentants , les autorités ; et au milieu d'une foule immense on distingue , groupés

auprès de l'autel de la Patrie , les restes de la population de Bedouin. Des inscriptions , le chant des hymnes , des discours , la plantation de jeunes oliviers , emblèmes de la paix , que la Convention rend à la commune , terminent la fête.

La Constitution de l'an III dit qu'il y aurait des fêtes nationales pour entretenir la fraternité entre les citoyens , et les attacher à la Patrie et aux lois (301). La loi du 3 brumaire , relative à l'instruction publique , en institua sept. On célébrait , en outre , les anniversaires du 14 juillet , du 10 août et du 21 janvier.

Le Gouvernement donnait chaque année un programme de ces fêtes , et recommandait de mettre surtout de l'éclat dans celle du 1<sup>er</sup> vendémiaire. Par une circulaire du 27 ventôse an V , le ministre de l'intérieur , Bénézech , laissa aux Administrations municipales le soin d'arrêter le programme de ces fêtes , en consultant les localités ; les usages et les goûts de leurs administrés ; sans sacrifier pourtant à leurs préjugés , et à la charge d'en rendre compte aux Administrations départementales ; il indiquait comme élément principal les exercices et les jeux exécutés par les habitants , et dans le théâtre ou dans le temple des réunions où paraîtraient la jeunesse pour recevoir des récompenses , et ses instituteurs pour prononcer des discours sur les sciences , les arts , la morale , et toutes les vertus sociales , la musique , les chants et les hymnes patriotiques ; la distribution de récompenses aux inventions et découvertes utiles. — Il engageait les communes à se construire chacune un cirque , dont la jeunesse , les femmes , les vieillards , apporteraient les matériaux , du gazon ; cirques où se feraient les courses à pied , à cheval , sur des chars , les luites , dont les prix seraient donnés par les citoyens opulents , ou formés par une légère rétribution , que l'on exigerait de chacun des concurrents , ou dont les récompenses purement honorifiques , suffiraient aux vain-

queurs ; qui s'assoieraient, par exemple, au milieu des magistrats ; dans les places réservées au spectacle pour les autorités constituées. Ceux qui auraient remporté les prix de poésie et d'éloquence, répéteraient à leurs concitoyens assemblés les vers ou les discours qui leur auraient mérité la couronne.

Il voulait, comme on l'a voulu de nos jours, des représentations gratuites dans les théâtres. — Il voulait encore créer, dans les communes, des fonctions de choréges, faire concourir la jeunesse à l'éclat des fêtes par ses talents dans la musique, la danse, et tous les arts agréables. Des places d'honneur devaient être réservées aux défenseurs de la patrie blessés, aux vieillards des deux sexes.

La loi recommandait les banquets fraternels. Le ministre les croyait dangereux « dans les moments où les partis n'avaient » point encore sacrifié à la concorde et juré d'oublier le passé. » Enfin, il répondait à la demande d'un grand nombre d'Administrations, qu'aucune loi ne les autorisait à forcer les citoyens à suspendre leurs travaux pendant les fêtes nationales, puisque les fêtes décadaires n'étaient pas instituées.

Le Ministre de l'intérieur donnait aux Administrations de département, le 26 thermidor an V, l'instruction suivante sur l'arrêté du Directoire exécutif du 20 prairial de l'an IV, qui détermine la manière dont la fête de l'agriculture devait être célébrée le 10 messidor de chaque année.

« Cette institution, digne d'un grand peuple, a pour but la » prospérité publique ; elle tend à maintenir la simplicité et la » pureté des mœurs ; elle répare la longue ingratitude de l'an- » cien Gouvernement envers les nourriciers du monde ; elle rend » enfin aux cultivateurs, par les honneurs qu'elle leur accorde, » la considération qui est due à leur état, à leur probité et à » l'utilité de leurs travaux.

» L'art. 6 de l'arrêté du Directoire veut que chaque Admi-

» nistration municipale désigne celui des laboureurs dont l'intelligence, la bonne conduite et l'activité auront mérité d'être  
» proposés pour exemple, et que son nom soit proclamé à  
» haute voix. Cette proclamation est sans doute bien propre à  
» le faire connaître dans son canton, et à lui concilier l'estime  
» des habitants de sa commune et des communes environnantes ; mais suffit-elle pour récompenser dignement ses vertus,  
» et pour en répandre l'émulation dans toute la République ?  
» Ne convient-il pas que le Gouvernement connaisse ceux  
» qui ont mérité les suffrages de leurs concitoyens. Dans ce  
» nombre, n'en est-il pas que l'éminence de leurs bonnes qualités, leur désintéressement, leur bienfaisance, leur esprit  
» patriotique et les succès de leur culture, ont distingué de  
» tous les autres ? Et le Ministre chargé de la surveillance de  
» l'Agriculture, ne leur doit-il pas au moins un tribut spécial  
» d'éloges, au nom de la patrie embellie par leurs vertus, et  
» fertilisée par leurs sueurs ? »

Et le Ministre demandait les noms des cultivateurs qui paraissaient devoir être distingués de leurs émules.

Pour les fêtes commémoratives du 14 juillet, du 10 août, des 9 et 10 thermidor, le Ministre Letourneux ne voulut pas envoyer aux départements un programme uniforme : il laissa aux Administrations locales le choix des moyens les plus propres à attirer et fixer l'attention de leurs concitoyens sur ces solennités. — Cependant il indiqua « qu'il serait utile de retraçer  
» aux yeux du peuple assemblé, les tableaux des innombrables  
» abus dont il fut longtemps la victime. A la fête du 14  
» juillet, on le fera rétrograder en idées vers le temps où la  
» volonté d'un seul-était la loi suprême, où des castes privilégiées se partageaient les biens, les emplois, les honneurs.  
» Il sentira mieux le bonheur de vivre sous un régime où  
» chaque citoyen a droit à toutes les places, en raison de ses

» talents et de ses vertus. A la fête du 10 août , on lui montrera  
» l'ineptie sur le trône , les vices assis à ses côtés. Il ne pourra  
» concevoir comment un homme qui sent sa dignité , peut con-  
» sentir à se soumettre à tout autre maître que la loi. Aux fêtes  
» des 9 et 10 thermidor , on signalera ces hypocrites patriotes  
» qui enchaînaient les Français , en ne leur parlant que de leurs  
» droits. Mais il ne sera pas aussi nécessaire de peindre de noires  
» couleurs , une époque encore si récente. Il ne faut pas ra-  
» nimer des ressentiments trop amers , réveiller des passions à  
» peine assoupies. »

Le Ministre se félicitait d'avoir pu ranimer le zèle des Admi-  
nistrations , pour les fêtes *morales* , il espérait le même résultat  
pour les fêtes commémoratives , malgré les obstacles qu'elles  
devaient rencontrer , parce que les événements qu'elles rap-  
pelaient avaient tour à tour frappé les partis ennemis de la  
République.

Voici , du reste , dans son entier , cette circulaire d'un Mi-  
nistre qui , pendant longtemps avait pris une part active à l'Ad-  
ministration du département de la Loire-Inférieure , comme  
procureur général syndic.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

*Paris, le 13 Messidor, an 6 de la République  
française, une et indivisible.*

Le Ministre de l'Intérieur ,

Aux Administrations centrales des Départements.

CIToyENS Administrateurs , les peuples libres et éclairés ont toujours  
consacré par des fêtes les principaux événements de leur histoire , et  
surtout l'heureuse époque de leur affranchissement ; car pour jouir de  
la liberté , il a fallu toujours la conquérir. Les Athéniens célébraient  
l'anniversaire du jour où *Hermodius* et *Aristogiton* les délivrèrent de

leurs tyrans ; les Romains l'anniversaire du jour où *Tarquin* s'enfuit de Rome , et celui de la victoire complète qu'ils remportèrent sur ce roi et les princes qu'il avait associés à sa cause.

Nos fêtes *commémoratives* ont à-peu-près le même objet ; elles ont été aussi instituées pour rappeler des triomphes sur la tyrannie. La fête du 14 *juillet* solennise la première grande époque de la révolution ; celle du 10 *août* la chute d'un trône dont les abus avaient rongé la base , et qu'osait occuper un roi parjure ; celle des 9 et 10 *thermidor* , la chute encore d'un trône qu'un tyran insensé avait reconstruit sur les ruines de l'autre et qu'il cimentait du sang de ses concitoyens.

Si le législateur eût ainsi solennisé l'anniversaire de chacun des grands événements de la Révolution , de chacune de ces mémorables victoires dont l'Europe , dont le monde a retenti , nous aurions trop de fêtes ; le calendrier du peuple le plus religieux n'en contiendrait pas un aussi grand nombre que celui des Français. Il a donc fallu se borner à consacrer seulement quelques-unes des principales époques ; mais l'histoire est là qui consigne les autres dans ses pages indestructibles , qui les burine sur ses tables d'airain , qui les consacre par ses monuments de marbre.

J'avais d'abord eu l'intention de rédiger un programme particulier pour chacune des trois fêtes commémoratives qui vont se succéder si rapidement ; mais ensuite j'ai pensé qu'il valait mieux laisser à chaque Administration de canton le soin de faire elle-même (sous la surveillance de l'Administration qui lui est supérieure dans la hiérarchie constitutionnelle) le projet des cérémonies et jeux qui doivent s'exécuter dans ces fêtes. Les membres des Administrations locales doivent mieux connaître et emploieront sûrement les moyens les plus propres à attirer et fixer l'attention de leurs concitoyens sur ces solennités , à graver dans leurs âmes des vérités utiles , à leur inspirer cet orgueil national , source pure et féconde des actions magnanimes. Ici des cérémonies allégoriques rappelleront le but politique de la fête , là des évolutions et jeux militaires retraceront l'événement qu'elle doit éterniser. Mais par-tout , et dans les cérémonies et dans les discours , on s'appliquera à faire aimer la Constitution et les lois.

Les hommes oublient trop promptement les maux passés. Il sera donc utile de retracer aux yeux du peuple assemblé les tableaux des innombrables abus dont il fut long-tems la victime. A la fête du 14

*juillet* on le fera rétrograder en idée vers ces temps où la volonté d'un seul était la loi suprême, où des castes privilégiées se partageaient les biens, les emplois, les honneurs. Il sentira mieux le bonheur de vivre sous un régime où chaque citoyen a droit à toutes les places en raison de ses talens et de ses vertus. A la fête du 10 août on lui montrera l'ineptie sur le trône, les vices assis à ses côtés. Il ne pourra concevoir comment un homme qui sent sa dignité, peut consentir à se soumettre à tout autre maître que la loi. Aux fêtes des 9 et 10 thermidor on signalera ces hypocrites patriotes qui enchaînaient les Français en ne leur parlant que de leurs droits. Mais il ne sera pas aussi nécessaire de peindre de noires couleurs une époque encore si récente. Il ne faut pas réveiller des ressentimens trop amers, réveiller des passions à peine assoupies : il suffira de prouver au peuple combien il lui importe, s'il veut jouir véritablement des bienfaits de la liberté, de ne choisir que des magistrats éclairés, sages et vertueux, républicains par goût, par principes, qui n'aient ni ce froid modérantisme dont savent si bien profiter les ennemis de la chose publique, ni cette exagération dangereuse qui sert peut-être encore mieux leurs perfides projets.

Mes circulaires, relatives à nos fêtes morales, ont ranimé le zèle des Administrations, et j'ai vu, avec le plus grand intérêt que dans la majeure partie des départemens ces fêtes avaient été célébrées beaucoup plus dignement que dans les années précédentes. Je n'attends pas moins de succès de cette lettre, par laquelle je recommande la célébration de nos fêtes commémoratives. Elles trouveront plus d'obstacles à s'établir, parce que les événemens qu'elles rappellent ont presque toujours frappé l'un ou l'autre de ces partis qui tentent quelquefois encore de troubler la République. Mais, citoyens administrateurs, vous saurez prouver que le Gouvernement est désormais assez fort pour n'avoir plus rien à craindre des factieux de tout nom, de toutes couleurs ; que son intention bien arrêtée est de les comprimer tous également ; enfin qu'il a tous les moyens de faire respecter et exécuter les lois.

Santé et Fraternité.

LETOURNEUX.



Pour la fête de l'Agriculture, le Ministre, après avoir fait l'éloge de cet art, proclamé le premier de tous, ajoute :

« La fête instituée pour célébrer le premier des arts, offre  
» aux magistrats une occasion favorable de prouver que le  
» Gouvernement est dans l'intention constante de l'honorer et  
» de l'encourager. C'est dans cette solennité que les instru-  
» ments bienfaiteurs de l'agriculture doivent être couverts de  
» fleurs et offerts à la vénération publique.

» Vous rappellerez surtout aux Administrations de canton,  
» qu'elles doivent récompenser par tous les moyens qui sont à leur  
» disposition (soit par des honneurs publics, soit par le don  
» de quelques médailles, de quelques instruments aratoires, de  
» quelques animaux utiles au labourage), l'agriculteur qui, par  
» des travaux assidus, aura appelé la fertilité sur un sol aride,  
» ou qui aura naturalisé quelque arbre, quelque plante exo-  
» tique, ou qui, ayant eu le courage d'abandonner les vieilles  
» routines, aura essayé, découvert quelque méthode de culture  
» plus facile et plus productive.

» Si les Administrations secondaires ont l'honorable emploi  
» de récompenser les individus, c'est aux Administrations cen-  
» trales qui, dans les chefs-lieux de départements, doivent pré-  
» sider la fête, qu'il appartient en outre de distinguer, de  
» nommer avec éloge devant le peuple assemblé, les cantons qui  
» sont le mieux cultivés, où les clôtures sont le mieux entre-  
» tenues, où l'on trouve le moins de jachères, où les chemins  
» de communication sont le plus soigneusement réparés, où  
» l'on remarque plus de goût dans la forme des maisons, et  
» plus de propreté dans leur intérieur, etc. Nul doute que là aussi  
» la République ne soit chérie, et ses lois ponctuellement  
» exécutées. Quand un pays prospère, c'est que les habitants  
» y sont actifs et industrieux, qu'ils y remplissent exactement

» tous leurs devoirs , ou , ce qui est la même chose , sont de  
» vrais républicains. »

Pour la fête de la Reconnaissance , il écrivait :

« La vertu dont cette fête porte le nom est au rang des pre-  
» miers devoirs , pour quiconque a dans son âme le sentiment  
» de la justice.

» Honorons , dans la fête de la Reconnaissance , les philo-  
» sophes anciens et modernes qui , malgré les persécutions de  
» la tyrannie et les calomnies de l'ignorance , ont osé signaler  
» les superstitions , les erreurs tant religieuses que politiques ,  
» et qui ont consacré leur vie entière à la recherche de la  
» vérité et à l'instruction de leurs semblables ; honorons tous les  
» fondateurs de la République , et surtout ceux qui , dans les  
» derniers temps , sont parvenus à établir au milieu des plus  
» violents orages soulevés par nos ennemis , un Gouvernement ré-  
» gulier , fort , et qui déjà dirige avec tant de succès la nation  
» vers ses brillantes destinées ; honorons les représentants  
» vertueux qui ont toujours émis , à la tribune du Sénat , des  
» opinions utiles au peuple ; honorons les magistrats qui sortent  
» purs des fonctions publiques ; honorons enfin l'homme sen-  
» sible et courageux qui a exposé ses jours pour conserver un  
» citoyen à la Patrie.

» Mais comment trouver une occasion plus favorable de  
» donner aux armées triomphantes , de nouveaux témoignages  
» de l'admiration qu'elles inspirent ! Si nos braves défenseurs  
» sont encore occupés à punir , pour dernier exploit , l'orgueil  
» du tyran des mers , nous pouvons , en attendant leur retour ,  
» payer notre tribut d'estime à leurs vieux et respectables  
» parents.

» C'est ainsi que nous saurons prouver , citoyens administra-  
» teurs , à certains détracteurs de notre Gouvernement , que la  
» reconnaissance est aussi une vertu des Républiques. »

Toutes les fêtes chrétiennes, y compris celle du dimanche, furent supprimées par la loi du 4 frimaire an II, qui institua le nouveau calendrier : « L'ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil s'est levé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la balance, à 9 h. 18 m. 30' du matin, pour l'observatoire de Paris (art. 1<sup>er</sup>). » — L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils (art. 2). »

C'était une nouvelle révolution entée sur la première ; l'art. 6 rapportait le décret qui faisait commencer la première année républicaine, au 1<sup>er</sup> janvier 1793, — on reportait de la deuxième année à la première, tous les actes datés de l'an second, passés du 1<sup>er</sup> janvier au 21 septembre, — les semaines allongées, devenaient des décades, les jours étaient privés de leurs noms classiques, et étiquetés de numéros latins, — les mois enchevêtrés dans les anciens, s'appelaient vendémiaire, nivôse, germinal, messidor, etc. ; le tout était terminé par les sanculotides, nom, il faut en convenir, peu en harmonie avec les classiques souvenirs de Rome et d'Athènes, — la franciade, période de quatre ans, devait rappeler l'établissement de la République, accompli après quatre ans de révolution, et se terminer par un jour intercalaire consacré à la fête de la Révolution.

L'art. 15 prescrit aux professeurs, aux instituteurs et institutrices, aux pères et aux mères de famille, et à tous ceux qui dirigent l'éducation des enfants, de leur expliquer le nouveau calendrier, conformément à l'instruction annexée à la loi.

Cette instruction est précédée de considérations empreintes de l'exagération du temps.

« Chaque jour, depuis cinq ans de Révolution, la nation française s'épure de tout ce qui la souille ou l'entrave dans sa marche, qui doit être aussi majestueuse que rapide. Les

» arts et l'histoire, pour qui le temps est un élément nécessaire, demandait aussi une nouvelle mesure de la durée, dé-  
» gagée de toutes les erreurs que la crédulité et une routine  
» superstitieuse ont transmis des siècles d'ignorance jusqu'à  
» nous: »

C'est ce grand progrès que le comité d'instruction publique croyait réaliser en remplaçant les noms des fondateurs et des martyrs de la religion chrétienne, par les mots : panais, potirons, colchique, âne, pressoir, tomate, rubergine, oie, dindon, dentelaire, maçonc, ajonc, grillon, trafnasse, amadouvier, cochlearia, ciguë, champignon, carpe, l'ail, la loutre, lycoperde.

Le Directoire prit, le 14 germinal, un arrêté pour prescrire l'observation exclusive du calendrier républicain dans toute l'étendue de la République. Il chercha à y prévoir tous les cas et à y indiquer toutes les mesures répressives de la transgression des lois sur cet objet. Mais, dans la crainte que quelques circonstances lui eussent échappé, il fit demander aux administrations centrales tous les renseignements qui pourraient le mettre à même de compléter la réforme qu'il s'était proposée. La circulaire de Letourneux, relative à cet objet, disait :

« Il n'est pas un administrateur bien intentionné, qui ne  
» sente combien l'esprit républicain doit trouver d'accroissement  
» dans la destruction des usages du royalisme et des routines  
» théocratiques ; il n'est pas un homme d'un sens droit qui ne  
» convienne que ce serait le comble du ridicule et de l'inco-  
» hérence des idées, qu'un peuple dont la Constitution pro-  
» tège le libre exercice intérieur de tous les cultes, mais n'en  
» reconnaît aucun, conservât religieusement le formulaire d'un de  
» ces cultes pour règle de son travail ou de son repos, de ses  
» devoirs ou de ses plaisirs. »

Dans une autre instruction, Letourneux recommande aux administrations centrales de veiller à l'observation du décadi. Après une longue apologie du calendrier républicain, il prescrit de ne permettre, le décadi, aucun étalage dans les rues, de fermer les lieux destinés aux changes et affaires commerciales, de suspendre tous les travaux qui se font aux frais du Gouvernement, de faire vaquer les tribunaux, fermer les administrations publiques, les écoles, ouvrir les théâtres. (19 frimaire an VI.)

Le Ministre de la police générale recommandait aux administrateurs de veiller à ce que les écoliers n'eussent de congés que les quintidi et les décadi; à ce qu'il ne se fit pas de vente à l'encan le décadi, à ce que les boutiques, dont la loi du 17 thermidor an VI permettait l'ouverture le décadi, ne fussent pas fermées le dimanche; à ce qu'il ne fût fait aucun travail le décadi, même dans les ateliers, magasins ou granges fermés, ni labour, ni repiquage de colza.

Mais ni les lois, ni les circulaires, ni les rigueurs des tribunaux, ne purent faire accepter le calendrier républicain dans les usages de la vie ordinaire; il ne fut bientôt plus employé que par les administrations.

Le Gouvernement avait à lutter contre les habitudes, contre les sentiments religieux surtout, pour maintenir le calendrier révolutionnaire contre l'ancien calendrier. La décade ne pouvait remplacer la semaine, et le dimanche, en dehors du monde officiel; était mieux observé que le décadi.

Devenu pour la seconde fois Ministre de l'intérieur, à la fin de l'an VI, François de Neufchâteau écrivait aux administrations centrales, le 20 fructidor an VI :

« Citoyens administrateurs, en conquérant la liberté, le peuple a recouvré ses droits : une Constitution sage lui en garantit l'exercice ; mais il n'en jouira pleinement, il ne goûtera véri-

tablement les douceurs de sa régénération, que lorsqu'il connaîtra les lois bienfaisantes qui le régissent, et que les institutions républicaines auront achevé de former les nœuds de la fraternité qui doit unir tous les Français.

» Il est encore des cantons, surtout dans les campagnes, où le peuple, trompé par les suppôts du despotisme et ceux du sacerdoce, ne s'est pas détaché de ses anciennes habitudes, et se nourrit encore de ses vieux préjugés. Des magistrats pervers, loin de chercher à l'éclairer, n'ont pas rougi souvent de le nourrir dans ses erreurs. Un pareil scandale ne pouvait subsister plus longtemps. Le Corps législatif a reconnu la cause du mal; il s'est empressé d'y apporter un remède: il a voulu fonder la morale publique, et répandre l'instruction. Tel est l'objet de deux lois qu'il a rendues le 17 thermidor dernier et le 13 du présent mois.

» La première concerne les mesures pour coordonner les jours de repos avec le calendrier républicain: cette juste et sage division du temps laisse à tous les genres de travaux assez de latitude pour concilier les intérêts de tous les individus. Mais, en déterminant les jours de repos, le Législateur ne les a pas concédés à l'oisiveté: l'oisiveté ne délasse point, elle engourdit l'âme et le corps.

» Le fanatisme avait multiplié sans fin les jours de la paresse. La liberté a d'autres vues: c'est au sein des plaisirs que la vertu procure parmi les affections douces et les sensations morales; c'est là que l'âme se retrempe, qu'elle recouvre sa vigueur, qu'elle reprend son énergie, et que, par les jouissances qu'elle goûte, elle communique aux facultés physiques le délassement véritable qui les ranime.

» La célébration de nos fêtes nationales devait appartenir à ces jours de repos. La loi du 13 fructidor a donc consacré à ces fêtes l'emploi des décadis, et nos représentants ont mis en action

une grande pensée philosophique, en découvrant ainsi la source du repos pour les républicains dans l'heureuse agitation de la fête des lois, des sentiments et des vertus.

» Pour remplir cette belle idée, la loi du 13 fructidor ordonne aux Administrations municipales de se rendre en costume, les jours de décadi, au lieu destiné à la réunion des citoyens, pour y donner lecture des lois, des actes de l'autorité, du bulletin des affaires générales de la république, et pour y célébrer les mariages; elle ordonne aux instituteurs, aux institutrices d'écoles, soit publiques, soit particulières, d'y conduire leurs élèves; enfin, elle charge le Directoire exécutif d'établir, dans chaque chef-lieu de canton, des jeux et exercices gymniques le jour de la réunion décadaire.

» Ainsi, les citoyens s'instruiront de leurs devoirs; la jeunesse, sous les yeux des magistrats, premiers surveillants de son éducation, sous les yeux de vieillards vénérables, se formera par de sages préceptes et l'exemple des vertus républicaines; ainsi la solennité de l'acte du mariage resserrera plus étroitement les nœuds des époux; ainsi, enfin, des amusements utiles couronneront ces assemblées; et les rendront plus chères à tous les citoyens.

» Magistrats du peuple, les deux lois que je vous rappelle vous traçent vos obligations; vous vous empresserez, j'en suis sûr; de les remplir avec exactitude.

» Quel est, en effet, celui d'entre vous qui ne s'enorgueillirait pas de concourir à consolider une institution dont le but est de rendre ses concitoyens plus dignes de la liberté, et plus heureux par elle!

» Quelques observations m'ont paru cependant nécessaires pour leur exécution. Je vais vous confier mes premières idées sur un sujet si important.

» Il convient que l'appareil des lieux de réunions décadaires soit simple, mais imposant, et annonce leur destination.

» Un autel de la Patrie doit y être élevé.

» L'enceinte doit être décorée d'emblèmes civiques.

» La déclaration des droits et des devoirs du citoyen doit y être placée de manière que les assistants puissent la lire facilement.

» Les ci-devant églises ne sont pas toutes disposées d'une manière assez commode pour l'objet des réunions dont je vous entretiens ; il faut y faire les changements nécessaires pour que l'assemblée puisse voir et entendre : qu'une enceinte particulière soit destinée aux magistrats, et des places d'honneur aux vieillards, aux défenseurs de la Patrie blessés dans les combats ; pour les lecteurs une tribune, pour les musiciens un orchestre ou des orgues, suivant la possibilité, etc.

» Un de vos premiers soins doit donc être de faire disposer les temples décadaires sur le plan que je vous indique, autant que les localités le permettront ; d'en faire établir dans les chefs-lieux de canton et dans les communes représentées par des Administrations municipales particulières, où il n'en existe pas.

» Je recommande aux administrations centrales de prendre à cet égard tous les renseignements et toutes les mesures nécessaires pour remplir cet objet, et de m'informer de l'état actuel des choses dans leurs arrondissements respectifs.

» Il serait convenable d'orner les Temples décadaires de bustes des hommes célèbres, de tableaux et d'emblèmes relatifs à la liberté. J'espère engager les artistes à multiplier ces sujets, de manière que les campagnes puissent jouir, au moins par de belles gravures, de l'utile plaisir d'admirer leurs chefs-d'œuvre.

» Mais ces décorations intérieures ne suffisent pas. Les as-



semblées décadaires n'auront pas la majesté qui inspire le respect, si l'on n'y voit régner le calme, l'ordre et la décence. Que les citoyens se pénètrent du saint amour de la patrie; qu'ils se ressouvienent qu'ils sont dans le Temple des lois, en présence de leurs organes, et qu'ils servent d'exemple aux enfants placés sous leurs yeux.

» Il faut qu'il y ait des gens pour faire observer la police et prévenir les troubles : tout doit être prévu, afin que l'assemblée se passe régulièrement, que le public s'y intéresse et qu'il se respecte lui-même.

Et vous, présidents des cantons, investis par la loi d'un caractère auguste, qu'elle vous donne, en ce moment, des fonctions intéressantes! Vous êtes les chefs et les guides de la grande famille qui vous environne; c'est vous qui dirigez l'instruction des membres qui la composent; c'est vous qui êtes chargés de leurs intérêts les plus doux. Est-il un poste plus digne d'ambition? J'aime à le croire, vous justifierez la confiance flatteuse de vos concitoyens, par votre assiduité aux assemblées, par votre soin à en préparer la tenue, par votre application à y maintenir l'ordre, le calme et la décence.

» Je n'ai pas besoin de vous dire, citoyens administrateurs, que les assemblées décadaires ne peuvent s'occuper d'aucun autre objet que de ceux pour lesquels elles sont formées; des lectures civiques, des célébrations de mariages, des chants patriotiques des exercices et des jeux.

» Les lectures, pour qu'elles soient bien entendues, pour qu'elles soient profitables, doivent être faites distinctement. Les administrateurs municipaux en sont chargés; ils peuvent cependant se faire suppléer par les instituteurs et les citoyens les plus en état de bien lire et prononcer.

» Ce peut être une récompense pour les jeunes gens, d'être admis, tour à tour, suivant qu'ils l'auront mérité, à l'honneur

de paraître dans la tribune décadaire, pour y réciter en public des morceaux de morale, des maximes républicaines qu'ils auront apprises par cœur. D'une décade à l'autre, tous les jeunes élèves se disputeront l'avantage de figurer ainsi sous les yeux du public et sous les yeux de leurs parents.

» Les chants, les jeux, seront conduits par des chefs de chœurs ou choréges, qui auront disposé et répété d'avance ce qui devra être chanté ou exécuté en public.

» Déjà, plusieurs cantons ont donné de l'éclat à ces cérémonies, par les précautions les plus ingénieuses; qu'on ait partout le même zèle, on obtiendra partout les mêmes résultats.

» Les jeux, les exercices, ne peuvent avoir lieu que dans l'après-dînée; mais les autres cérémonies, les lectures, les mariages, doivent se faire le matin.

» Quant aux mariages, il est bien important d'empêcher que rien ne retarde leur célébration, et que les parties contractantes ne soient pas renvoyées à un autre décadi, par le défaut de temps pour dresser les actes. Cet inconvénient pourrait se présenter dans quelques communes; il faut le prévenir: le moyen, c'est d'avertir les citoyens qui veulent se marier, de faire parvenir la veille du décadi, au président de l'administration municipale, tous les renseignements et les papiers nécessaires pour rédiger les actes, conformément aux modèles annexés à la loi du 20 septembre 1792; après toutefois qu'ils auront rempli les autres formalités prescrites par cette loi.

» Il est un autre objet qui doit fixer votre attention. Le vœu de la loi du 13 fructidor ne serait pas rempli, s'il ne restait aucune trace des réunions décadaires. Il est indispensable que les secrétaires des administrations municipales rédigent un procès-verbal de chacune des assemblées et de ce qui s'y sera passé. Vous ferez, citoyens, remplir exactement cette formalité: les commissaires du pouvoir exécutif près des administrations mu-

nicipales informeront régulièrement de son exécution les commissaires près des administrations centrales, et ceux-ci m'en instruiront dans le compte moral qu'ils doivent me fournir chaque mois.

» Enfin, les administrations centrales régleront provisoirement les jeux et exercices gymniques; elles me donneront, par une lettre particulière, leurs vues sur ceux qu'il convient d'ordonner dans leur arrondissement, et que les localités comportent.

» Je reconnaitrai, citoyens administrateurs, dans votre zèle à faire exécuter ces deux lois, dans votre empressement à répondre à l'objet de ma lettre, votre sollicitude pour l'établissement des institutions républicaines. Il me sera bien agréable de faire distinguer au Directoire exécutif les Administrations qui mériteront, à cet égard, d'être citées pour modèles; mais aussi je lui ferai connaître sans ménagement celles qui s'attireraient le reproche de négligence, et qui ne prendraient pas les mesures nécessaires pour faire célébrer les fêtes décadaires d'une manière digne du peuple libre.

» Le Directoire exécutif vous fera connaître plus particulièrement les règles à suivre pour la tenue et la police des fêtes décadaires. Vous recevrez, à ce sujet, une instruction détaillée. J'ai dû, en attendant, vous avertir de l'importance que le Gouvernement attache à l'exécution de ces lois, et des soins qu'il attend de vous pour remplir ses intentions. »

Le Ministre envoyait aux Administrateurs le canevas des discours qu'ils auraient à prononcer dans les diverses cérémonies, leur recommandant sans cesse de leur donner de l'éclat, avec le secours des beaux arts, par les chants patriotiques, au moyen des plantations des arbres de la Liberté.

Dans une circulaire adressée le 7 vendémiaire an VII, aux professeurs des écoles centrales, le Ministre parlait ainsi des fêtes décadaires :

« Les réunions décadaires agrandiront la sphère de votre  
» utilité ; car pendant les cérémonies qui doivent remplir ces  
» séances, vous pourriez expliquer cette partie du bulletin qui  
» contient la notice des découvertes dans les arts, et celle des  
» traits de vertu : c'est la seule partie de cette feuille décadaire  
» qu'il soit permis de commenter.

» A ces cérémonies, on pourrait faire succéder des leçons  
» de physique ou de géographie, des cours d'agriculture ou  
» d'autres arts utiles. Ces leçons n'auraient lieu qu'à la levée de  
» la séance, et pour les personnes avides de ces sortes de con-  
» naissances : mais il s'en trouverait beaucoup, si vous vouliez  
» donner du soin et de l'attrait à ces cours extraordinaires, ne  
» prendre que la fleur des objets de science, et saisir ce qui  
» intéresse et attache tous les esprits. Vous pourriez, par  
» exemple, essayer de faire comprendre le système du monde,  
» expliquer la diversité des climats, des saisons, des phéno-  
» mènes naturels, etc., etc. Pour cet effet, il conviendrait  
» d'ornér les Temples décadaires d'une *sphère céleste* et d'un  
» *globe terrestre*. Enfin, vous pourriez y donner des notions  
» sur la chimie et sur l'histoire naturelle : ces sciences comportent  
» des démonstrations et des expériences curieuses et attrayantes.  
» Vous feriez figurer dans ces jeux instructifs, les plus avancés  
» des élèves dont vous seriez contents ; et quel bonheur pour  
» leurs parents, quelle émulation pour eux, de paraître  
» ainsi en public, et d'être associés aux progrès de l'ensei-  
» gnement !

» Je n'ai pas besoin de vous dire que tout ce que j'indique  
» ici devrait être d'abord concerté entre vous et l'administrateur  
» qui préside aux réunions.

» Sur les fêtes nationales, je dois vous faire encore une re-  
» marque intéressante. L'embellissement de ces fêtes exige qu'on  
» donne des soins à l'éducation physique, trop longtemps né-

» gligée , et que la gymnastique devienne une partie de l'ins-  
» truction des écoles. Les jeunes gens seuls doivent paraître  
» dans les jeux de la course : il faut les y accoutumer ; il faut  
» que chaque élève fortifie à la fois son corps et son esprit.  
» Ainsi donc , vous les menerez dans le cirque public, où ils  
» se construiront eux-mêmes , à portée de l'école, une arène  
» imitée des cirques anciens : là , ils s'exerceront à la course  
» et au saut ; on décernera aux vainqueurs quelques prix ex-  
» trêmement simples , une cocarde , une médaille , et surtout  
» un bon livre , dont ils seront ensuite obligés de vous rendre  
» compte , par un extrait ou analyse , de vive voix et par  
» écrit. Ces vainqueurs dans les jeux privés auront la perspec-  
» tive d'être admis à la grande course des fêtes de vendémiaire ;  
» ces récréations plairont à la jeunesse, et lui seront utiles. »

En l'an VII, François de Neufchâteau voulut faire célébrer à Paris même la fête de l'Agriculture , dans le lieu des séances du Corps législatif et du Directoire exécutif, en même temps que dans les départements. Il fit un appel aux administrateurs, pour embellir cette fête, sur tous les points de la République où elle aurait lieu, et lui donner plus d'éclat et en obtenir des résultats plus avantageux. Il leur demandait la liste de tous les cultivateurs récompensés aux fêtes de l'Agriculture des années précédentes , l'état des nouvelles plantations faites dans leur arrondissement, le nom de leurs administrés qui s'occupaient avec succès de l'amélioration des races de chevaux et de bêtes à cornes , enfin la plus belle toison fournie par les moutons du département , pour prendre part à un concours général « et » celle qui sera la plus belle sera portée en triomphe à la fête , » le nom de l'agriculteur qui l'aura fournie , celui de sa commune et de son département, seront proclamés par le Directoire » exécutif. Ce qui se fera en grand dans la solennité du 10

» messidor, chaque Administration centrale pourra le faire dans  
» le chef-lieu où elle réside. »

Mais ce programme ne put être rempli, les Administrations départementales ne répondirent pas; et, dans une lettre adressée à l'Administration centrale du département de la Seine, le Ministre annonce que le Directoire n'irait pas à la fête de l'Agriculture; il en laisse l'ordonnance aux Administrations municipales, en recommandant, toutefois, de porter en triomphe la plus belle toison.

A la fête de la jeunesse, les magistrats armaient les jeunes gens parvenus à l'âge de 16 ans; inscrivaient sur les registres civiques les jeunes gens parvenus à l'âge de 21 ans; distribuaient les récompenses aux élèves qui s'étaient distingués dans les écoles; replantaient les arbres de la liberté qui avaient péri; plaçaient les noms des volontaires sur une colonne d'honneur, et ceux des réfractaires sur une colonne d'infamie.

A la fête des époux, ils devaient distinguer les personnes mariées qui, par quelque action louable, avaient mérité d'être citées comme exemple, ou qui, déjà chargées de famille, avaient adopté un orphelin; les nouveaux mariés étaient invités à la fête; on y donnait les places d'honneur aux vieillards accompagnés de leurs enfants et petits-enfants. François de Neufchâteau invitait les Administrateurs à placer le buste de J.-J. Rousseau au milieu d'un groupe de mères et de jeunes enfants; à rendre honneur dans leurs discours aux mères qui nourrissaient, aux pères qui se faisaient instituteurs de leurs enfants, à visiter, accompagnés de la jeunesse, les asiles de la misère, et surtout ceux des enfants abandonnés.

C'est pour la fête de la souveraineté du peuple qu'on exigeait des Administrations le plus grand luxe de mise en scène. Elles devaient se rendre en cortège au Temple décadaire, c'est ainsi

qu'on appelait les anciennes églises conservées pour les fêtes du décadi, substituées à celles des dimanches. Des inscriptions, des bannières, les tables de la loi étaient portées par des citoyens d'élite. Les temples devaient être ornés avec tout le luxe que permettaient les ressources locales. Un détachement de gardes nationales et des groupes de citoyens, placés au devant des portes du temple, s'avançaient, rendaient les honneurs au cortège à son apparition et s'écartaient devant lui. Au fond ou au centre du temple, devait être placée la statue de la souveraineté du peuple, portant sur sa tête l'attribut de l'immortalité, et tenant dans ses mains un cercle et le sceptre antique; elle était debout. Devant, était assise la statue du peuple, celle d'un adolescent, couronné de chêne et de laurier, tenant d'une main des épis, de l'autre un niveau. La base qui supportait ces deux statues était ornée de têtes d'éléphants, symbole de la force.

« A leurs pieds sera enchaîné le monstre du despotisme, »  
» armé d'un poignard brisé, et s'efforçant de ressaisir des rou- »  
» leaux épars, intitulés Capitulaires, Décrétales, Maximes du »  
» droit royal, pamphlets de Burke. Un des personnages des »  
» groupes, un homme de lettres, allumera un flambeau au feu »  
» sacré qui doit brûler sur des trépieds devant la statue de la »  
» souveraineté; et, arrachant des mains du despotisme, les »  
» écrits des vils fauteurs de la tyrannie, livrera ces rouleaux aux »  
» flammes. »

Des inscriptions, empruntées à Rousseau, devaient être peintes sur les murs du temple; les faisceaux symboliques, qui accompagnaient les magistrats, étaient tenus baissés devant la statue de la souveraineté populaire.

Pour inaugurer la 7<sup>e</sup> année de la République, François de

Neufchâteau proluxe, comme l'avait été autrefois Roland, écrivit la longue circulaire que nous donnons ici, contenant des instructions sur la célébration de la fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire :

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

Paris, le 10 Fructidor, an 6<sup>e</sup> de la République  
française, une et indivisible.

LE MINISTRE de l'intérieur,

Aux Administrations centrales des départemens.

CIToyENS Administrateurs, une nouvelle année, septième de la République, va s'ouvrir par un jour de fête. Le Gouvernement est chargé de veiller à la pompe de son inauguration. Je remplis les intentions du Directoire exécutif, en fixant aujourd'hui vos vues sur le 1<sup>er</sup> vendémiaire.

Il n'est point d'époque plus chère et point de jour plus solennel pour les républicains. Si le peuple français dut au 14 juillet la conquête de sa liberté et de ses droits, si le 10 août le délivra pour jamais de la tyrannie royale, le 1<sup>er</sup> vendémiaire couronna ce grand ouvrage en lui assurant irrévocablement les fruits de son courage, et en le garantissant invinciblement contre le retour du despotisme monarchique.

Le 1<sup>er</sup> vendémiaire est donc véritablement le jour le plus auguste que la main de la liberté ait gravé dans les fastes de la révolution : ce fut lui qui présagea et fixa tout-à-la-fois les hautes destinées où la grande nation est arrivée.

Les armées étrangères étaient aux portes de Paris, l'exécrable Anglais dominait dans Toulon, Dunkerque était menacé, la contre-révolution aiguisait ses poignards dans l'ouest de la France ; le fanatisme sacerdotal et le ressentiment des castes privilégiées semaient par-tout la discorde et les alarmes : le 1<sup>er</sup> vendémiaire a lui, la République est fondée, et nos ennemis se troublent. A peine ce mot *République* est-il prononcé, que toutes les vertus s'éveillent ; des armées innombrables semblent sortir de la terre : c'est peu que le sol de la France soit purgé des étrangers qui le souillaient ; c'est peu que dans le Midi le brigand de la Tamise



fuie à la clarté des incendies allumés par ses mains criminelles ; c'est peu qu'au Nord il signale par son éclatante défaite les champs d'Hunscoote , qu'à l'Occident il vienne chercher à Quiberon la renommée d'un affront mémorable et d'un forfait inoui parmi les nations policées ; que dans l'Est , la France ne compte plus d'autres limites que le Rhin : bientôt les invincibles armées républicaines portent les alarmes du Texel au Danube , du sommet des Alpes aux cimes des Pyrénées ; chaque jour amène un triomphe, chaque campagne a son caractère de gloire. Le 1<sup>er</sup> vendémiaire enfante la liberté des Bataves, la réunion de la Belgique, la régénération de l'Italie, le découragement dans l'âme des despotes, et le désir de la concorde dans les Gouvernements sages ; chaque courrier apporte une victoire ou un traité de paix. Les alliés se multiplient, les Républiques naissent, vingt peuples sont libres ; et le 1<sup>er</sup> vendémiaire a décidé du sort de l'univers.

Si des jours sereins n'ont pas toujours éclairé tant de merveilles, si quelques orages troublèrent l'alégresse inspirée par tant de hauts faits, n'est-ce pas aussi au 1<sup>er</sup> vendémiaire, c'est-à-dire à l'impulsion générale donnée par ce grand jour, aux idées mères des devoirs républicains qu'il sema dans tous les esprits que nous dûmes et les clartés nécessaires pour reconnaître nos ennemis, et le courage raisonné de les terrasser ! La République une fois fondée, il fallut bien que le royalisme malgré ses fécondes et machiavéliques métamorphoses, se signalât lui-même par une nuance tranchante : dépourvu de cette constitution de 91, qui lui permettait de feindre un patriotisme imposteur, il était forcé de laisser paraître au grand jour sa haine contre la liberté. Jusqu'alors il avait pu dissimuler cette haine sous un attachement prétendu aux formes d'un gouvernement adopté avec irréflexion dans le tumulte de tous les intérêts éveillés par la révolution ; mais à cette époque, soit que le royalisme se déclarât ouvertement pour le système monarchique, soit qu'empruntant avec mal-adresse le langage de la liberté, il essayât, par tous les excès de la licence, à rendre odieux le don le plus sacré que la nature ait fait à l'homme, il était impossible de le méconnaître. Quelque nom que l'on pût donner aux diverses factions en apparence si opposées de principes, comme toutes concouraient au renversement de l'ordre, à l'anéantissement des lois, au rétablissement de la tyrannie, toutes conséquemment portaient l'empreinte du royalisme ; et c'est en rapprochant les vertus républicaines développées par la grande époque du 1<sup>er</sup> vendémiaire, des systèmes désorganisateur si audacieusement prêchés par les

diverses factions, que les Français ont eu l'art de connaître leur perfidie, d'éviter leurs pièges, de repousser leurs attaques, et qu'ils ont senti la nécessité de se rallier autour d'une constitution sage, conservatrice de nos droits, égide de notre liberté, désespoir éternel des factieux, qui se flattaient de reforgez nos fers.

Ainsi donc, en développant toute la solennité des pompes républicaines pour célébrer l'anniversaire d'un aussi grand jour, c'est un devoir de reconnaissance que vous acquittez envers l'époque fortunée où se rattachent toutes nos victoires extérieures et nos constants triomphes sur les ennemis intérieurs de notre liberté. La fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire doit être la fête de toutes les vertus : toutes réclament notre hommage, quand nous célébrons la fondation de la République ; il n'en est aucune qui soit étrangère à ce régime.

C'est vous indiquer, en peu de mots, l'esprit qui doit animer cette fête. Bien différente des vaines cérémonies de la superstition, qui n'offraient qu'un frivole spectacle à la raison outragée par la crédulité, les fêtes républicaines portent en elles un caractère religieux, une philosophie de sentiments, une éloquence morale, qui parlent à tous les cœurs ; chacun peut se rendre compte des idées consolantes qu'elles inspirent à son âme. Chaque spectateur y trouve un hommage que la patrie rend soit à ses sacrifices, soit à sa constance, soit à son dévouement, soit enfin aux différents tributs que chacun a payés à la masse générale de ses concitoyens ; et quand ses vœux se confondent avec ceux de tous ses frères, il sent que les vœux de tous ses frères se rapportent à lui.

Qu'il m'est doux, Citoyens, qu'il est honorable pour mon ministère de vous rappeler des vérités si touchantes ; de pressentir la concorde qui réunira tous les Français, dans ce jour solennel, autour de l'autel de la patrie ; d'applaudir d'avance à ces principes de républicanisme, d'humanité, de tolérance et de générosité que développeront, sans doute, dans leurs discours, les magistrats qui dans les différentes communes vont porter la parole sur un sujet aussi imposant ! Quel champ vaste pour l'éloquence et la philosophie ! En célébrant la fondation de la République, n'est-ce pas vraiment à l'instant de rappeler ces principes éternels de fraternité, qui forment les liens indissolubles de toutes les parties du pacte social, constituent la force des états démocratiques, et, sans cesser d'être le nerf le plus puissant du corps politique, composent encore la plupart des plaisirs que l'homme puisse goûter sous

l'empire des lois ! Quel moment plus favorable pour peindre les charmes de l'amour paternel , de cette douce magistrature dont la patriarcale autorité conduit aux vertus chaque petit peuple que la nature et le sang ont circonscrit dans ses foyers , et n'ayant pour témoins que ses pénates , pour salaire que sa tendresse , prépare dans chaque famille toutes les parties précieuses dont se composeront un jour la puissance , l'ornement et la gloire de la patrie ? Où choisir une circonstance plus auguste pour tracer à la jeunesse le tableau sublime du respect filial ; pour lui dévoiler l'avenir semant la prospérité sur la carrière de l'homme fidèle à la nature ; et pour confier à la génération naissante le dépôt des plus douces récompenses préparées aux vieillards vertueux ? Comment célébrer dignement la fondation de la République , sans insister avec force sur le charme des bonnes mœurs ; sans retracer les plaisirs attachés à l'accomplissement des devoirs que l'homme rencontre dans les classes diverses où ses talents , son industrie , sa profession le fixent ; sans montrer l'immortalité de la gloire nationale reposant sur la bonne foi , la loyauté le désintéressement , l'hospitalité , la douce compassion , la modération dans les désirs , toutes marques distinctives d'un caractère vraiment républicain ! Quel Français , dans un jour où tant d'idées tout-à-la-fois sublimes , majestueuses et consolantes , viendront inonder sa pensée , où tous les objets s'offriront à son esprit avec des droits à sa gratitude ou rayonnans d'espérance , oserait porter à cette fête des souvenirs pénibles ; oserait , retournant en arrière , chercher dans les ténèbres du passé des motifs de haine et de ressentiment , et craindrait de placer sa main soupçonneuse dans la main de tous ses frères ? Laissons à l'histoire le partage des souvenirs ; n'employons pas , à usurper ses droits , un temps que réclament des affections plus douces. La fin d'une révolution est le terme d'un voyage pénible ; quand on est arrivé , quoique l'on ait souffert , on pardonne aux vents , aux tempêtes , aux orages ; on oublie le terrible appareil des dangers , et l'on voit des amis et des frères dans tous les hommes que l'on rencontre au port.

Lorsqu'une révolution telle que la révolution française est terminée , il ne reste plus qu'une seule classe d'ennemis , mais bien peu redoutable , puisqu'il suffit de la raison seule pour s'en garantir , la combattre et la terrasser. Ce sont ces hommes qui nous parlent sans cesse de ce que la révolution nous a coûté , et jamais de ce que nous y avons gagné. Ils sentent à merveille qu'il ne leur est plus possible d'interrompre le cours

des choses ; ils sont convaincus que leurs espérances sont évanouies , que tous leurs plans sont chimériques , que tous leurs projets seront sans issue. Il ne reste donc plus à leur inimitié que de corrompre notre bonheur en empoisonnant les sources où nous l'avons puisé : ils altèrent les jouissances du moment présent , en traînant sans cesse notre pensée sur des scènes déplorables , dont leur hypocrisie gémit et dont leur exécration malignité les rendit les auteurs ; ne pouvant plus nous ravir la liberté , ils s'attachent à nous distraire de la félicité qu'elle procure. Mais comparons , Citoyens , la fausse pitié de ces hommes avec l'antique indifférence qu'ils portaient jadis à nos malheurs. Nous plaignaient-ils quand une cour insolente nous abreuvait de mépris , nous accablait d'oppressions , nous dérobaient le prix de nos sueurs , nous sacrifiait à des grands orgueilleux ou à des prêtres fanatiques , nous plongeait dans les bastilles pour satisfaire les passions d'un homme puissant , nous ravissait nos femmes , notre honneur , nos maisons ! nous plaignaient-ils , quand , sous une tyrannie non moins odieuse , le sang inondait les échafauds , quand la famine désolait nos murailles , quand chaque jour amenait de nouveaux crimes et de nouvelles larmes ! les entendions-nous alors s'élever contre le régime sous lequel nous gémissions ! Leur pitié d'aujourd'hui , en faveur du peuple qu'ils veulent tromper , leur pitié tardive éclatait-elle alors sur les sacrifices que faisait ce peuple généreux , sur les privations qu'il éprouvait , sur les fatigues de son admirable constance ! Non , Citoyens , vous le savez : loin de vos larmes alors , ils partageaient vos dépouilles ; leurs vœux importunaient le ciel pour en obtenir la perpétuité de vos maux , intarissable source de leurs jouissances et de leurs richesses : mais aujourd'hui ils n'ont pas , au gré de leur méchanceté , assez d'éloquence , assez de pinceaux , assez de momens pour vous retracer les scènes douloureuses dont la malveillance a voulu noircir la révolution. Loin de tenir un semblable langage , des amis , au contraire , se réjouiraient avec vous de vous voir arrivés au terme de tant de souffrances ; car , si dans un sujet aussi grave il est permis d'employer une comparaison vulgaire , le premier mot de l'amitié auprès de l'homme affligé , n'est-il pas : Oubliez tout ce que vous avez souffert. S'ils étaient vraiment vos amis , ils vous diraient : Vous aviez des rois héréditaires ; bons ou méchants , jeunes ou vieux , sensés ou stupides , il vous fallait les recevoir du caprice du sang , et obéir encore au caprice de leur humeur. Aujourd'hui vous n'avez pour régulateurs que

des magistrats de votre choix, et dont la loi fondamentale a tracé la conduite. Des parlements vous dispensaient une conduite arbitraire; aujourd'hui un jury, la plus belle des conceptions humaines en faveur de l'innocence, n'est redoutable qu'au crime seul. Des intendants, étrangers à vos intérêts, étaient les hommes du fisc et non les hommes du peuple; pour servir le maître ils devaient opprimer les sujets: aujourd'hui chaque contrée est administrée par elle-même, et aucune n'est plus étrangère à l'autre. D'invincibles barrières séparaient les provinces; aujourd'hui un nœud indivisible réunit les départements. Vos champs étaient la proie tantôt de l'animal dont la mort appartenait aux plaisirs du grand, tantôt du dîmeur dont la main rapace amoncelait vos moissons dans les trésors du prêtre: aujourd'hui la terre ne répond qu'à vous des bienfaits qu'elle prodigue à l'homme. Ils vous diraient encore: D'aveugles démagogues voulurent succéder à la tyrannie des monarques; aujourd'hui votre constitution est affermie par le serment d'une haine égale aux rois oppresseurs et aux démagogues anarchiques. Voilà les biens dont vous jouissez; ne songez plus aux épreuves dont il vous fallut les acheter.

Livrons-nous donc, Citoyens, à ce généreux oubli des hommes et des choses passés; que l'esprit public se compose du sentiment de ce que nous avons acquis, et de ce que nous avons droit d'espérer. Répondons par la pompe du 1<sup>er</sup> vendémiaire à ceux qui voudraient nous affliger encore par d'odieux souvenirs. Célébrons ce grand jour qui a réduit nos ennemis à cet état d'impuissance de n'avoir plus d'autres armes pour nous combattre que le tableau de nos sacrifices; et donnons au plaisir si touchant du retour de la concorde, de l'ordre et de la fraternité, des momens dont quelques hommes encore jaloux de la prospérité publique voudraient nous distraire.

J'attends de votre zèle, citoyens Administrateurs, que vous n'oublierez rien pour rendre la cérémonie du 1<sup>er</sup> vendémiaire imposante et majestueuse dans chaque Commune de votre ressort. Sans doute les grandes Communes doivent y mettre plus d'appareil; mais il n'est pas un seul village qui ne puisse y donner une sorte d'éclat. Par-tout où s'élève un arbre de liberté, par-tout où le gazon recouvre un autel de la patrie, par-tout où un magistrat du peuple est revêtu du signe sacré de l'écharpe municipale, là peuvent se solenniser, d'une manière simple et touchante, les fêtes établies *pour entretenir la fraternité entre les citoyens*,

*et les attacher à la constitution, à la patrie et aux lois* (\*). La constitution, la patrie et les lois ; voilà le texte des discours que l'on doit prononcer dans les fêtes nationales, et la fraternité civique doit en être le nœud. Les citoyens se réunissent, tous les âges sont en présence ; on fait honneur à la vieillesse ; l'instituteur, l'institutrice, conduisent leurs tendres élèves ; les pères de famille jugent de leurs progrès ; on distribue des récompenses à ceux qui se sont distingués par des actions vertueuses et par des services publics ; la jeunesse se livre à des jeux, à des exercices, à des danses autour de l'arbre de la liberté, les chants patriotiques sont répétés en chœur ; et un concert universel élève jusqu'aux cieux ce cri touchant et pur : VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Cependant, Citoyens, il est quelques cantons où nos fêtes nationales ont, auprès de la multitude, des calomniateurs perfides et d'ardens détracteurs. Il est, je ne l'ignore pas, des ministres de culte qui regrettent l'empire des superstitions, et qui, pour faire désertier l'autel de la Patrie et les fêtes républicaines, cherchent à effrayer les consciences timorées, en affectant de mettre en opposition les lois constitutionnelles et les idées religieuses. C'est à vous, Magistrats du peuple, de préserver les Citoyens du piège que leur tendent ces hommes de mauvaise foi. Il vous est aisé de montrer l'édifice républicain reposant sur la base de toutes les religions, sur la morale la plus pure, la croyance d'un Dieu juge des bons et des méchants, la tolérance universelle, et la pratique des vertus, considérées, avec raison, comme l'essentiel des cultes et le plus digne hommage à la Divinité.

Ouvrez la Constitution : à la première ligne, vous verrez le peuple français proclamer en présence de l'Arbitre suprême la déclaration des droits et des devoirs.

Rappelez-vous ensuite le discours solennel que pronença au Champ-de-Mars, à l'occasion même de la fête dont il s'agit, le Président du Directoire (1<sup>er</sup> vendémiaire an 6). Souvenez-vous que ce discours, ou plutôt cet hymne sublime, était une invocation à la Divinité, et une sorte de prière qui commençait et finissait par ces mots remarquables :

---

(\*) Article 301 de la Constitution.

*Graces te soient rendues , souverain Arbitre des destinées de l'univers ! graces te soient rendues , la France est République !*

Le Directoire exécutif vous a donné l'exemple , Citoyens Administrateurs : montrez-vous dignes de le suivre. Que ceux qui parleront à leurs concitoyens dans la solennité prochaine , sachent intéresser le peuple à notre révolution , en lui prouvant qu'elle est l'ouvrage de l'Essence infinie qui gouverne le monde ! Qu'ils lui peignent la Providence renversant elle-même les tours de la Bastille ; et ramenant ensuite le tyran fugitif , des frontières à l'échafaud , en expiation de ses nombreux parjures ; qu'ils la lui représentent pénétrant d'un enthousiasme vraiment surnaturel , de simples campagnards , de timides bourgeois iné exercés aux armes , et les rendant supérieurs à la faim , à la nudité , aux froids les plus après peut-être qu'on ait éprouvés dans ce siècle , à l'expérience vantée des tacticiens ennemis ; aux troupes les mieux exercées , et à la perfidie de nos propres Généraux.

O Jemmapes ! tu devais ensevelir nos bataillons trahis ; mais que vois-je ! qui a donné des ailes à nos Défenseurs ! En vain deux cents bouches à feu vomissent à loisir sur eux la mitraille et la mort : ce triple rang d'impenables redoutes qui rassuraient nos ennemis , sont envahies en un clin-d'œil ; et le Français victorieux doute encore du prodige qu'il vient d'opérer.

A-t-on , par un enchaînement de victoires encore inouïes ; chassé les ennemis épouvantés jusqu'à l'embouchure de la Meuse et du Rhin ; aussitôt , comme à point nommé , canaux profonds , fleuves rapides , durcissent leur superficie , et la cavalerie poursuit , sans débrider , sa course triomphante jusqu'au palais du Stathouder.

Si Dieu nous fit pour les vertus , il nous créa pour être libres. Ne l'avons-nous pas éprouvé ! Combien de fois n'avons-nous pas été sauvés par une protection pour ainsi dire visible de la Providence ! Parlez , vous tous à qui la patrie est chère ; combien de fois , en saluant vos amis , avez-vous dissimulé vos profondes alarmes , et cherché une contenance qui ne redoublât pas leurs craintes ! Mais en vain l'amitié vous dictait les attentions les plus ingénieuses ; malgré vous on lisait dans vos yeux votre inquiétude. Tout en vous semblait dire que trop d'éléments de ruines étaient accumulés sur le sol de la liberté. Tout vous semblait désespéré.

Et bien , Citoyens , c'est alors , c'est lorsque nous étions au penchant de l'abîme ; qu'une main secourable s'est toujours avancée pour nous en

retirer. Toutes ces crises effrayantes n'ont jamais manqué de finir par un événement heureux, imprévu, décisif ; et, contre toute attente, contre tous les calculs humains, ce qui devait anéantir la révolution, en a consolidé la base. Qui se refuserait à croire que, jalouse de son ouvrage, la Providence même a voulu le soutenir seule et le perfectionner sans intermédiaires ! et qui osera dire : J'ai fait la révolution. Qui pourra se vanter, je ne dis pas d'avoir conduit, mais d'avoir seulement prévu les événements fabuleux qui ne sont pourtant que l'histoire de la fondation de la République française !

Citoyens ! quels sujets féconds pour le génie brûlant des Orateurs et des Poètes ! Ah ! qu'ils paraissent, qu'ils empruntent à l'éloquence ses ressources, à la musique ses accords, à l'enthousiasme lyrique sa fougue et sa sublimité ; que des cantiques expressifs, que des hymnes touchants portent jusqu'au ciel les accents de notre gratitude envers l'Auteur suprême de notre régénération ; que Dieu soit invoqué par les Français qu'il a protégés ; qu'on le conjure avec ardeur de veiller à jamais sur notre liberté. C'est son dépôt, c'est son ouvrage, c'est un des attributs qui forment son essence.

Citoyens Administrateurs, établissez par-tout ce culte de l'amour et du sentiment. Saluez dans la Liberté la fille de la Providence : que nul n'ose porter sur elle un profane regard ; qu'il soit connu de tous que ses seuls ennemis sont les véritables impies, et qu'oser la combattre, c'est faire un sacrilège.

Telles furent les vérités que sut exposer avec force le Président du Directoire dans le discours célèbre que je viens de citer. Reprenez ses propres paroles ; joignez-y seulement la strophe si fameuse, *Amour sacré de la patrie* ; et vous aurez le canevas d'une fête touchante et digne du beau jour que vous avez à consacrer.

Citoyens Administrateurs, ce cadre peut être rempli dans les plus petites communes ; le texte de ma lettre peut y être développé. Joignez-vous donc à moi pour faire célébrer par-tout un jour si mémorable, autant que peuvent le permettre les diverses localités, et mettez-moi ensuite à portée d'informer le Directoire exécutif de la manière dont ses vues auront été suivies.

Salut et Fraternité :

FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU.



Le zèle du Ministre de l'Intérieur n'était pas suffisant pour appeler le monde officiel à ces fêtes si souvent répétées, il fallut que le Ministre de la Justice intervînt pour engager les membres des Tribunaux à y prendre part.

Il leur écrivit le 1<sup>er</sup> nivôse, an VII :

J'ai appris avec peine, Citoyens, que quelques fonctionnaires publics de l'ordre judiciaire se dispensaient de contribuer, par leur présence, à la solennité des fêtes nationales, ou s'y présentaient sans être revêtus du costume que la loi attribue à leurs fonctions.

Il est de mon devoir d'arrêter les progrès de cette négligence incivique, qui compromet évidemment les avantages et même l'existence de ces institutions.

Les Législateurs de tous les temps ont apprécié l'empire que les fêtes exercent sur l'opinion publique ; et tous, sentant la nécessité de modifier l'esprit de la nation qu'ils avaient à former, et de le conduire vers le but qui convenait à leurs desseins, ont fait usage d'un ressort qui devait ajouter l'influence irrésistible des mœurs, à l'autorité de leurs lois.

Leur attente n'a point été trompée ; l'action lente, mais sûre de ces solennités répétées constamment à certaines époques, a produit dans des climats semblables, chez des peuples également favorisés de la nature, des résultats différents, conformes aux intentions plus ou moins louables dont leurs Législateurs étaient animés.

Ainsi, des cérémonies majestueuses et brillantes, des jeux embellis par le goût et par l'émulation, allumèrent dans la Grèce antique le flambeau des arts, y nourrirent l'amour de la liberté ; tandis que, sous un ciel aussi doux, chez des peuples doués d'une imagination non moins vive et spirituelle, des pompes lugubres et grotesques imprimèrent à l'âme cette habitude mélancolique qui dégrade toutes ses facultés et la rend incapable d'une résistance généreuse à l'oppression.

Tel est, Citoyens, la puissance de ce mobile qu'il n'est point permis à la philosophie même de le dédaigner, lorsqu'elle vient à considérer l'importance de ses effets.

Autant donc un bon citoyen emploiera de soins pour seconder le vœu de la loi, en éloignant des regards publics toutes les cérémonies qui

tiennent à des idées particulières ; autant il s'efforcera d'ajouter à l'éclat des pompes nationales , qui tendent toutes à rappeler des événements glorieux , à consacrer des principes utiles , à élever l'ame de ses semblables , à leur inspirer enfin le sentiment de leur dignité comme hommes , et sur-tout comme républicains.

Et d'ailleurs , Citoyens , est-ce à vous , témoins de la révolution , instruments actifs dans les crises mémorables qui ont fait vaincre la cause populaire ; est-ce à vous , dis-je , qu'il appartient de voir avec indifférence ces solennités qui vous rappellent une gloire à laquelle vous avez participé ?

Vous , dont les fils , dont les frères périrent dans les journées fameuses du 14 juillet et du 10 août , ou tombèrent avec honneur sur la frontière autour de nos drapeaux victorieux ; vous qui n'avez d'autre consolation de leur perte , que la gloire qu'ils se sont acquise , et la liberté qu'ils vous ont léguée , abandonnez-vous les chars où l'on porte en triomphe leurs honorables dépouilles ? négligerez-vous les pompes annuelles qui doivent éterniser leur mémoire et propager la connaissance de nos droits !

Les fêtes de la Liberté nous retracent la chute d'un pouvoir anarchique qui couvrit la France de deuil et de dévastation.

Celle du 18 fructidor célèbre les mesures à-la-fois prudentes et courageuses qui confondirent le royalisme , et brisèrent ses poignards , déjà teints du sang des Républicains.

La fête de la fondation de la République est l'anniversaire d'un jour qui commence pour le monde l'ère nouvelle de la liberté.

Enfin , le 21 janvier n'est-il pas le jour solennel où la justice du peuple a fait pâtir tous les tyrans !

Est-il donc une de ces fêtes qui ne nous rappelle des souvenirs imposants ?

En est-il une dont la commémoration ne soit propre à nourrir dans tous les cœurs l'amour des lois républicaines , et de cette Constitution dont chaque jour nous rend les avantages moins douteux ?

Ea est-il une dont un citoyen puisse volontairement s'éloigner , sans qu'on ait le droit de révoquer en doute son civisme et son attachement à la cause de la liberté ?

Si quelques autres fêtes , telles que celles de la Jeunesse , des Epoux , etc. , n'ont point pour but de rappeler nos périls et notre gloire , elles n'en sont pas moins chères à tous les Français ; elles tendent à nourrir

le germe des vertus sociales, à resserrer les liens de l'union fraternelle entre les Citoyens; enfin, elles doivent, par les exercices et les jeux qui s'y trouvent heureusement liés, entretenir, chez la génération croissante, la force du corps, l'adresse et les grâces, qualités physiques qui, non moins que les vertus morales, forment un caractère de distinction entre les victimes de la tyrannie et les nourrissons de la liberté.

Comment donc des Magistrats pourraient-ils refuser de paraître à des solennités auxquelles sont attachés de si grands avantages, et qui d'ailleurs sont établies par cette même Constitution (1) dont ils tiennent leurs pouvoirs et le dépôt précieux des lois ?

Mais l'insonniance, qui se cache souvent sous des prétextes spécieux, répondra peut-être que le Magistrat, doit, dans ces jours particulièrement consacrés à l'égalité, déposer les attributs de sa dignité et rentrer dans la classe des Citoyens, pour participer avec eux à l'allégresse publique.

Non, Citoyens; il convient à la pompe des fêtes nationales, que chaque fonctionnaire public y paraisse avec l'autorité constituée dont il fait partie, revêtu du costume distinctif des pouvoirs qui lui sont délégués.

Le Peuple aime à voir cette réunion des Magistrats dont les efforts doivent assurer chaque jour la prospérité de la République et son bonheur particulier.

Ce cortège imposant l'accoutume à prendre une idée convenable de sa puissance, dont la leur n'est qu'une émanation; il la respecte en eux; et leur présence, tempérant l'ivresse de sa joie, conserve à ces solennités toute la décence qui doit caractériser les plaisirs d'un peuple libre et éclairé.

Je me flatte, Citoyens, que pénétrés, comme vous devez l'être de la force des motifs que je viens d'exposer, aucun des fonctionnaires soumis à ma surveillance ne se dérobera plus à cette portion importante de ses obligations.

L'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français, qui sera célébré le 2 pluviôse prochain dans toute l'étendue de la République,

---

(1) Article 301.

en présenter aux tribunaux l'occasion de donner, à cet égard, un témoignage de leur zèle.

Quel Magistrat pourrait se dérober aux regards de ses concitoyens dans ce jour solennel ?

Quand les intrigues du royalisme engagent la France, toujours loyale envers ses alliés et les neutres, dans de nouveaux combats ; quand deux monarques égarés viennent de faire de nouveaux efforts pour retarder cette paix que l'Europe désire et que la France victorieuse s'empresse de lui présenter ; rappelons à ces rois qui nous provoquent, les droits impérissables du peuple, cimentés par le sang d'un despote qui s'est parjuré comme eux : que les imprécations prononcées sur sa tombe, soient le présage du destin qui attend les parjures ; et que le cri de haine à la royauté, formé par le concert unanime des Fonctionnaires républicains, aille, des vallées du Piémont jusqu'à la mer de Sicile, servir de ralliement à tous les hommes généreux qui détestent la tyrannie.

Le Directoire exécutif a pris un arrêté pour ordonner la pompe de cette fête qui consacre la haine du Peuple français pour le retour de la royauté, son aversion pour les désordres de l'anarchie, et son attachement inviolable à la Constitution de l'an 3.

Les tribunaux établis dans chaque commune, se feront, sans doute, un devoir de se prêter aux dispositions administratives qui pourront y être prises pour en régler l'appareil.

J'invite les Commissaires du Directoire exécutif près des différents tribunaux, à exercer, dans cette occasion la surveillance dont ils sont chargés pour le maintien des lois ; et je leur recommande spécialement de me faire passer les noms des Juges en service à leur tribunal, qui, sans des motifs légitimes, s'abstiendraient de s'y rendre pour participer aux cérémonies, ou qui se permettraient d'y paraître sans être revêtus du costume qui leur est assigné par la loi.

Si, contre mon espoir, il me parvenait de semblables renseignements, je ne pourrais me dispenser d'en rendre compte au Directoire exécutif ; et cette preuve de malveillance fixerait, sans doute, son attention particulière sur le Fonctionnaire public qui l'aurait donné.

Salut et fraternité.

LAMBRECHTS.

Une des fêtes auxquelles le gouvernement républicain attachait le plus d'importance était l'anniversaire du 21 janvier 1793 qu'il appelait « la célébration de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français. »

Le 3 frimaire an VII le Directoire prit un arrêté ainsi conçu :

« Le Directoire exécutif considérant que l'époque anniversaire de la juste punition d'un roi parjure, est aussi celle du renouvellement des serments de haine à la royauté et à l'anarchie, et d'attachement à la Constitution de l'an III, et qu'il est utile de rappeler aux administrations de la république, que cet acte important doit être accompagné de cérémonies simples et augustes ;

ARRÊTÉ ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>. Conformément aux lois des 18 floréal an II et 23 nivôse an IV, l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français, sera célébré le 2 pluviôse prochain dans toute la république.

II. Le matin de ce jour, les autorités constituées et les fonctionnaires publics dans chaque commune, se rassembleront dans un des temples destinés aux réunions décadiques. Le président de la principale administration présidera l'assemblée.

III. Après que l'hymne à la patrie aura été chanté, le président prononcera un discours, et ensuite le serment ordonné par la loi du 24 nivôse an V, et qui est conçu en ces termes : *Je jure haine à la royauté, et à l'anarchie ; je jure attachement et fidélité à la république et à la Constitution de l'an III.*

IV. Les fonctionnaires présents prendront le même engagement, en répétant à haute voix, *Nous le jurons* : ils signeront ensuite individuellement le serment ci-dessus, en énonçant après leur signature la nature de leurs fonctions.

V. La cérémonie sera terminée par des imprécations contre les parjures, et par une invocation à l'Être suprême, pour la prospérité de la république. Les professeurs de l'école centrale de chaque département sont invités à composer, soit en vers, soit en prose, tant l'invocation à l'Être suprême, que la formule des imprécations contre les parjures : mais ces morceaux, avant d'être ou chantés ou récités dans les communes du département, auront dû être précédemment adoptés par l'administration centrale.

VI. Conformément à la loi du 24 nivôse an V, les administrations choisiront le jour de cette cérémonie, pour remplacer les arbres de la liberté qui auront pu être détruits par quelque cause que ce soit. La plantation de ces arbres se fera en présence des administrations et des fonctionnaires publics, avec la plus grande solennité, et au milieu des chants patriotiques.

VII. Tous les militaires qui composent les forces de terre et de mer, renouvelleront le même jour le serment dont la formule a été précédemment indiquée. Les commandants prendront les mesures qui leur paraîtront convenables pour que cette grande cérémonie soit dignement exécutée.

VIII. Dans les communes où il y a des théâtres ouverts, les entrepreneurs seront invités à faire représenter ce jour-là des pièces républicaines, telles que *Brutus*, *Guillaume Tell*, *Caïus Gracchus*, *Epicharis*, etc.

IX. Le ministre de l'intérieur présentera incessamment au Directoire, un programme particulier des cérémonies à observer dans la commune de Paris pour le renouvellement du serment républicain. »

La cérémonie funèbre pour les ministres français assassinés à Rastadt avait un caractère particulier; la population, les gardes nationaux, la troupe portaient des crêpes; sur les tours, aux établissements publics flottaient des drapeaux noirs, les cloches

tintaient, les canons résonnaient, les cortèges marchaient au roulement des tambours voilés de noir, ainsi que les hannières et les enseignes; la troupe avait les armes basses, des monuments funéraires, entourés d'arbres, de feux allumés étaient le point de réunion. Autour d'eux des colonnes recevaient l'une, glorieuse, les noms des volontaires et conscrits qui partaient pour venger les victimes d'un lâche assassinat; l'autre, noire et masquée d'infamie, les noms des réfractaires. Les présidents de Directoires prononçaient l'éloge de Roberjot et de Bonnier suivis des cris de vengeance.

Après le chant des hymnes et les marches funèbres, les présidents, au pied des autels de la patrie, formulaient l'imprécation contre l'Autriche: « Le peuple français dévoué à l'exécration de » la postérité les tyrans de l'Angleterre et de l'Autriche, il » dénonce leurs forfaits au monde indigné, il en appelle à tous » les peuples, à ses fidèles alliés, à son propre courage! il charge » les républicains de sa vengeance! Guerre à l'Autriche! guerre » à l'Angleterre! vengeance! vengeance! vengeance! »

« A ce moment les tambours dégagés de leurs crêpes font un » long roulement, les trompettes y mêlent des sons aigus, le » canon tire, on sonne le tocsin, on chante la *Marseillaise*, on » bat la générale, on sonne la charge, les militaires relèvent » leur armes, et après plusieurs marches guerrières autour du » monument, ils chantent des cris de guerre aux accents dou- » loureux. »

Le programme de cette fête avait été donné par François de Neufchâteau dans une circulaire dithyrambique où le poète entraîne le ministre.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

Paris, le 2 Prairial, an 7 de la République  
française, une et indivisible.

Le MINISTRE de l'Intérieur,  
Aux Administrations centrales et municipales.

Il a retenti dans toute l'Europe civilisée, ce cri d'indignation qui s'est élevé au récit d'un attentat inouï dans les annales des peuples, mais familier à l'Autriche.

Ce n'était pas assez qu'elle eût refusé de réparer la tentative de l'assassinat du premier Ambassadeur de la République, et qu'elle n'eût attribué ce premier forfait qu'à l'excès du zèle des bourgeois de Vienne; il fallait qu'elle versât encore le sang des Ministres de paix, sur la terre même qu'ils protégeaient contre la fureur des armes. Ce sang a demandé vengeance; il l'obtiendra.

Déjà les phalanges républicaines s'élancent sur cet ennemi féroce qu'elles ont vaincu tant de fois; la Victoire, fidèle à la Liberté, expiera un instant d'hésitation, et ne sera plus douteuse entre des héros et des assassins. Déjà les alliés respectables de la République se liguent contre une injure commune à tous les Gouvernements. En effet, il existe entre tous un pacte pour maintenir le droit des gens, dont la violation est toujours une calamité générale.

Déjà les peuples que menace une coalition barbare qui prélude à l'asservissement d'une partie de l'Europe par le développement atroce d'un système d'assassinats et d'extermination, favorisent par leurs vœux ardents le triomphe de la plus juste des causes. Il nous reste un devoir sacré à remplir; celui d'honorer par un deuil religieux les manes de ces martyrs égorgés dans le temple de la paix dont ils étaient les ministres, et sur l'autel même de l'humanité qu'ils proclamaient.

Une Fête funéraire et générale dans toute la République, consacrera nos regrets, leur mémoire, et celle du plus horrible forfait.

Fixée par la loi au 20 prairial, cette pompe funèbre succède à la Fête de la Reconnaissance. Ah! si vous n'avez pas été frappés au milieu même de vos projets philanthropiques, si vous avez pu remplir toutes



vos destinées, ministres de la paix, citoyens chers et à jamais regrettables, ce grand service rendu à l'humanité et au monde, l'extinction de l'horrible fléau de la guerre, cette paix si nécessaire et si désirée dont vous auriez été les organes, cette paix que préparaient nos vœux et les sages instructions que vous aviez reçues, tout aurait placé vos noms, ou du moins cet acte si marquant de votre vie politique, dans les hymnes qu'entonne la reconnaissance ! . . . . Et voilà qu'au lieu de l'olive et des guirlandes de fête, nous venons jeter sur une urne sanglante des branches de cyprès ; voilà qu'aux cantiques de la joie succède le chant funèbre, et que les brillantes couleurs du plaisir et de l'espérance sont remplacées par les voiles de deuil, par les crêpes de la douleur, signes expressifs, emblèmes caractéristiques de la désolation universelle, et de ces maux qui vont encore peser sur la triste humanité !

Tyrans, voilà votre crime ! c'est l'humanité que vous avez assassinée, . . . . c'est la paix que vous avez égorgée. Ils vous disaient, ces dignes interprètes d'une nation grande et généreuse : « Arrêtons » l'effusion du sang des hommes ; fermons les plaies de l'Europe épuisée : » la République elle-même gémit sur ses victoires ; elle en suspend le » cours pour rendre la paix au monde. Puissent les Gouvernements divisés » par leur politique se rapprocher pour le bonheur de tous, par les liens » du commerce, par les nœuds d'une diplomatie franche, loyale, et par » le besoin de consoler la terre ! »

Ils disaient ; et les tyrans leur ont répondu dans la nuit par un coup de poignard . . . . Ici je ne vous retracerai pas, Citoyens, toutes les circonstances de ce meurtre impie ; l'éloquence vous les a représentées sous leurs véritables couleurs, dans ces discours qui, du haut de la tribune nationale et du sein du Gouvernement, ont retenti jusqu'à vous et traversé l'Europe : je ne vous montrerai point ces hommes de paix, couverts de l'inviolabilité de leur touchant et sacré caractère, assassinés par les satellites de l'Autriche, au mépris du droit des gens, de la foi jurée, dans les bras de leurs femmes, au sein des ténèbres complices des brigands.

C'est de ces horribles circonstances que vous tirerez le caractère de cette Fête funèbre, dont l'objet est de nourrir et d'exalter dans l'âme des citoyens la haine de la tyrannie. Oui, que tous les citoyens sortent de cette fête remplis d'une impression terrible, électrisés, et brûlans de la soif de la vengeance et de la victoire.

Annoncez aux familles des Conscrits du canton qui seront partis pour l'armée, que la République a compté sur leur courage, et que la mère-patrie prépare des palmes aux vainqueurs de l'Autriche. Faites, par trois fois, un appel général à ceux qui ne sont pas encore partis; invitez-les à marcher au nom de la République et de leurs parents, dont ils affligent et ternissent les vieux jours par un acte de lâcheté. Cet appel terminé, vous proclamerez, aux termes de la loi, les noms des premiers, et vous afficherez, sur un tableau d'ignominie les noms de ceux qui continueront à refuser d'entrer dans la carrière des héros. Je vous avais indiqué cette dernière mesure par une de mes circulaires précédentes; aujourd'hui la loi l'a consacrée.

Suivant l'article IV de la loi vous placerez, dans le lieu le plus apparent des Administrations, des Tribunaux, et des Ecoles publiques et particulières, l'inscription indiquée : *Le 9 floréal an 7, à neuf heures du soir, le Gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les Ministres français envoyés à Rastadt, pour y négocier la paix. Vengeance !*

Ces paroles doivent être répétées désormais à haute voix dans toutes les Fêtes décadaires. C'est une formule sacrée, que prononcera au peuple celui qui préside aux réunions, et dont le peuple redira le dernier mot avec un accent redoutable.

Ne négligez rien de ce qui peut donner à la pompe du 20 prairial un caractère lugubre, inspiratif. Artistes, placez au pied de ces urnes, de ces mausolées, de ces pyramides, de ces colonnes funéraires, l'olivier brisé, ensanglanté; la Nature voilée, l'Humanité en larmes; les flambeaux de la philosophie et de l'éloquence éteints et renversés; le génie de la politique appelant aux armes les nations alliées: déployez, sur des bas-reliefs ou sur des frises, ces scènes sanglantes dans toute leur horreur!... Montrez le Despotisme recueillant le sang dans une coupe; peignez tous les fléaux qui marchent à sa suite, la Famine, l'Incendie, la Guerre, la Mort; peignez les Républicains courant aux armes et renversant le monstre. Si le temps vous manque, employez des inscriptions courtes et éloquentes;... promenez sur les places publiques des figures sanglantes et percées de coups;... qu'aux sons lugubres d'une musique déchirante succède un vaste silence,... et que tout-à-coup ce silence soit interrompu par le cri de vengeance;... que ce cri devienne universel, et, répété d'écho en écho, retentisse jusqu'au

Rhin : qu'il fasse pâlir nos ennemis , et leur annonce le tombeau d'un succès abominable et éphémère.

Orateurs , puisez votre éloquence dans votre ame et dans votre indignation.

Barons de la Liberté , saisissez la lyre ; nouveaux Tyrtées , évoquez ces ombres magnanimes ; montrez-les debout au milieu de nos soldats , marchant devant nos drapeaux et les conduisant à la victoire. Qui , qu'aux sons de votre lyre se mêle le bruit des armes agitées , et que des phalanges nombreuses et pressées semblent sortir de la terre en faveur ; mais que des emblèmes de reconnaissance s'élèvent en l'honneur de nos héros fidèles.

J'ai déjà reçu sur cet affreux événement des pièces de vers et de prose plus ou moins énergiques , et dont plusieurs rendent assez bien l'indignation dont sont pénétrés les Français et les Allemands eux-mêmes. Je me propose de recueillir ces expressions de la sensibilité universelle , et de distinguer les auteurs qui en auront été les plus fidèles interprètes. Vous aurez soin de me transmettre tous les morceaux de ce genre que la Fête funéraire du 20 prairial aura fait éclore. Ce sujet doit être sur-tout traité dans les Écoles républicaines.

Il est une cérémonie antique et sombre que l'on pourrait renouveler avec succès. Chez les anciens on dévouait aux furies le nom et la mémoire du parricide et des scélérats qui épouvantaient la nature par de nouveaux crimes. Ainsi les Grecs dévouèrent aux furies *Oraste* ; les Romains , *Néron* ; et un tribun du peuple , l'expédition de *Crassus* contre les Parthes.

Un magistrat du peuple pourrait , à la fin de la cérémonie , prononcer cette imprécation auguste et terrible :

*Le peuple français dévoue le tyran de l'Autriche aux furies ; il dénonce ses forfaits au monde indigné ; il en appelle à tous les peuples , à ses fidèles alliés , à son propre courage ; il charge les Républicains de sa vengeance. Guerre à l'Autriche ! Vengeance ! vengeance ! vengeance !*

Sans doute , Citoyens , ces cris seront répétés par toutes les bouches. Eh ! quel Français serait assez indigne de ce nom glorieux pour être indifférent à cette horrible injure ! quel Français serait assez mauvais citoyen pour mettre dans la balance les petits et méprisables intérêts d'opinion , avec ce grand intérêt national ! Serait-il donc nécessaire de rappeler ces fameux exemples de l'antiquité , où toute

espèce de dissension civile ne trahait dès que la gloire nationale appelait les citoyens à sa vengeance ! Non , ce n'est point à la nation française à se modeler sur des exemples ; c'est à elle à les donner : par ses victoires innombrables, par ses sacrifices généreux, par son amour éclairé pour la liberté ; elle a dépassé ces Grecs et ces Romains, si long-temps les dictateurs de l'histoire ; dans ce moment encore, elle les dépassera par son énergie , par son union , par la masse de sa concorde et la force de son faisceau.

Que ces jeunes Consacrits qui vont voler à la victoire , emportent donc avec eux ce feu sacré que vous aurez allumé dans leurs ames. La victoire n'est point un effet du hasard , elle appartient à la justice ; et l'empereur a perdu ses batailles , ses armées et son trône , le jour où il a fait assassiner les Plénipotentiaires de la France. Il ignore sans doute, ce prince perfide , qu'il y a deux mille ans, à la place même où il règne, une reine barbare, dont les états étaient plus vastes que les siens, fit ainsi que lui égorges les ambassadeurs romains. L'année n'était pas terminée , que cette reine était aux fers et son empire détruit. S'il faut des milliers de siècles pour qu'un crime semblable se reproduise , ce long sommeil des grands forfaits n'engourdit pas la vengeance éternelle ; dès qu'ils osent se réveiller , elle les frappe du même châtement.

Il n'a pas voulu la paix , et son crime l'accélère. L'Allemagne ouvrira les yeux , ses alliés rougiront de lui. Les peuples abandonneront un Gouvernement perfide qui compromet leur honneur. Un Gouvernement assassin est nul par l'horreur générale qu'il inspire.

Je croirais faire affront à votre républicanisme , si j'avais présumé , Citoyens , échauffer votre ressentiment par cette lettre : je remplis seulement le devoir de mêler mon indignation à la vôtre ; je confonds ma voix avec celle de tous les Républicains ; j'aime à redire avec vous ce que vous avez déjà dit, sans doute , à vos concitoyens , ce que vos concitoyens vous ont dit à vous-même. Les jours de l'esprit public ne sont point passés : il n'en est plus qu'un en France , c'est l'anéantissement total et irrévocable de la coalition contre la liberté française.

J'attends les comptes fidèles que vous me rendrez de la célébration de cette Fête funéraire , et de l'effet qu'elle aura produit.

Salut et fraternité.

FRANÇOIS (de Neufchâteau).

Une circulaire de Quinette, le dernier ministre de l'intérieur du Directoire, rappelle aux administrateurs qu'ils n'ont ni pardon ni grâce à attendre des rois, s'ils viennent à triompher, que le désespoir du courage peut seul les sauver. Il les engage à prendre cette pensée pour texte de leurs discours lors de la fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire.

Mais le sauveur revenait de l'Orient et avec le gouvernement directorial allaient disparaître toutes ces fêtes que nous venons d'esquisser à grands traits. — La loi du 3 nivôse an VIII « considérant qu'il importe à la liberté de conserver les seules fêtes » nationales qui ont été accueillies par tous les Français, sans » laisser aucun souvenir qui tendé à faire naitre des divisions » parmi les amis de la république, supprime toutes les fêtes » autres que l'anniversaire du 14 juillet 1789 et du 1<sup>er</sup> vendémiaire, jour anniversaire de la fondation de la république. »

DE LA

# NÉCESSITÉ D'UNE LÉGISLATION

## RÉPRESSIVE

### EN MATIÈRE DE TRANSACTIONS

SUR LES

### ENGRAIS INDUSTRIELS.

---

Le rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser en août 1857, à M. le Ministre de l'agriculture, au sujet du commerce des engrais, dans la Loire-Inférieure, pendant l'exercice 1856-57, contenait les lignes suivantes :

« Le contrôle des désignations portées sur les écriteaux, a pu être effectué dans un délai rapide, et si les condamnations auxquelles il a donné lieu ont été sévères dans certains cas, et pleinement confirmées à Rennes, dans d'autres cas, au contraire, les contrevenants ont pu malheureusement profiter de la lacune législative qui met le magistrat dans l'impossibilité de frapper l'audacieux fraudeur, habile à tromper sur la *qualité*

sans induire en erreur sur la *nature*. C'est ainsi que le sieur B. . . , récemment poursuivi pour avoir livré comme renfermant 18 % de phosphate de chaux , des mélanges qui n'en contenaient pas même neuf , n'a dû être condamné en police correctionnelle qu'à une faible amende , malgré le préjudice considérable et avéré qu'il avait causé aux cultivateurs. »

« Ces faits établissent la haute opportunité si bien appréciée par la Société Centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, d'un article de loi spécial sur la matière. Peut-être appartiendrait-il au Conseil général de la Loire-Inférieure , qui a tant fait depuis quelques années pour réprimer la fraude , de prendre l'initiative d'un vœu pour la solution de ce point important de la législation : Dans une telle voie , le Conseil entraînerait à sa suite tous les amis de l'agriculture qui ont , à plusieurs reprises , manifesté leur pensée sur ce sujet. »

En même temps que je consignais l'expression de cette idée , j'adressais au rapporteur de la Commission d'agriculture du Conseil général de la Loire-Inférieure , une note sur la nature spéciale du problème à résoudre. J'y joignais le travail préparatoire déjà fait pour amener sa solution dans le sein du Conseil d'Etat , et d'une Commission législative (1851). Enfin j'appelais l'attention bienveillante et éclairée de la Commission du Conseil , sur l'opportunité d'un vœu relatif à la reprise du projet de loi , dont un illustre savant (\*) avait naguère éloquemment démontré la raison d'être.

Dans ces circonstances , que je devais rappeler , le Conseil général formula le vœu suivant :

« Le Conseil général fortement ému à la vue des fraudes qui se continuent dans le commerce des engrais , malgré toutes les

---

(\*) M. Dumas.

mesures employées par l'Administration pour les réprimer, considérant que la législation actuelle sur la répression des délits, en matière de tromperie sur la qualité de la chose vendue, se montre insuffisante à sauvegarder les intérêts agricoles, émet le vœu que les tribunaux soient armés de dispositions législatives plus sévères, pour réprimer énergiquement les fraudes qui se commettent journellement dans le commerce des noirs résidus de raffinerie. »

En présence de quelle situation ce vœu est-il émis ? Quelle est en droit la portée réelle de ses termes ? Quelles seraient les conséquences possibles de sa réalisation ? Telles sont les trois questions que je passerai successivement en revue.

### 1<sup>re</sup> Question.

Je ne saurais mieux faire, pour établir l'importance du commerce des engrais industriels, dans l'Ouest, que rappeler les chiffres suivants consignés dans le rapport que j'eus l'honneur d'adresser à l'Administration, au sujet de l'exercice 1856-57.

En calculant, disais-je, ce qui a été vendu sur le marché de Nantes — *seulement en noir de raffinerie* — depuis 1840, on arrive au total de..... 259,596,538 kilog.  
Auxquels il faut ajouter..... 16,000,000  
Produit minimum de Nantes, soit en

---

tout..... 275,596,538 kilog.  
Ou..... 2,901,016 hect.

---

Cette quantité représente au moins 29 millions 10,160 fr., c'est-à-dire près de 30 millions de francs dépensés par l'agriculture locale pour l'achat d'engrais actifs.

La dépense faite pour se procurer les charrées, les poudrettes, le guano, les composts et les tourbes adroitement



mélangées au noir pur , peut être évaluée hardiment à 21 millions pour le même laps de temps.

Depuis 1840 , la question est donc résumée par une dépense évaluée très-approximativement à 50 millions de francs.

Et cela sur un seul point de la Bretagne ! . . .

Ce qu'il convient d'ajouter, c'est que la question prend chaque jour des proportions plus vastes , par suite du défrichement qui s'accomplit sur une immense échelle , en Bretagne et dans le centre de la France.

Sous cette influence, les prix du noir ont doublé en cinq ans. L'insuffisance de l'approvisionnement a provoqué des expéditions d'os de la Plata. Enfin, les actives recherches des phosphates de chaux du sol, permettent d'entrevoir qu'une extension plus considérable encore sera, dans un avenir peu lointain, donné au commerce des engrais industriels. Plus que jamais les préoccupations relatives aux moyens de réprimer les fraudes ont donc leur opportunité.

Il faut le reconnaître, l'application des Arrêtés pris par MM. les Préfets de la Loire-Inférieure, en date du 6 avril 1850 et du 5 juin 1853, a donné les résultats qu'on était en droit d'en attendre. Dans une période de cinq années, en effet — de 1850 à 1855 inclusivement — les noirs purs se sont élevés de 37 à 69 % des échantillons prélevés dans les chantiers de vente de la Loire-Inférieure.

La richesse en phosphate de chaux des mélanges à base de noir animal s'est élevée de 27 à 43,5 %.

Ces résultats, le mécanisme administratif et scientifique sur lequel repose l'ensemble du service ; en un mot, leur obtention, a été sur ma demande étudiée avec soin et sur les lieux, par une Commission spéciale de la *Société d'encouragement*. Le rapport de cette Commission lu en séance solennelle du 20 février 1856, est assez significatif pour que je sois dispensé d'y

ajouter quoi que ce soit. En décernant à mes travaux la plus haute récompense dont elle dispose, cette Compagnie a voulu témoigner de l'intérêt qu'elle porte à notre agriculture, et de son adhésion aux mesures administratives destinées à en sauvegarder les intérêts.

Parmi les témoignages les moins contestables des heureux effets obtenus dans la Loire-Inférieure, il faut également citer l'organisation de fabriques d'engrais titrés, et la rapide propagation du principe de la *vente sur écriteau indicateur de la composition*, dans 14 départements. Ce principe reçoit-il dans ces 14 départements une réalisation également stricte ? Cela est discutable ; toujours est-il que là où le mécanisme fonctionne convenablement, les résultats sont immédiats.

Il convient pour achever de déterminer la situation de rappeler les vœux émis à diverses reprises, par les organes les plus compétents des classes agricoles.

Pendant son passage au ministère, M. Dumas avait jeté les bases d'un projet de loi sur la vente des engrais industriels. Plus tard, l'Assemblée législative fut saisie d'une proposition de l'honorable M. Jusserand, sur le même sujet. J'aurai bientôt occasion de revenir sur les formes du *projet de loi* rédigé dans le sein de la Commission de l'Assemblée.

Le 10 avril 1851, le *Congrès Central d'Agriculture*, réuni au Luxembourg, déclarait donner toute sa sympathie à la proposition de réglementer le commerce des engrais, en adoptant pour élément de contrôle la *vente sur écriteau indicateur de la composition*.

Le 27 mars 1851, la *Société Centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure* demandait l'application, à *tout le territoire français*, de l'arrêté pris dans la Loire-Inférieure en avril 1850.

Le 25 décembre 1853, la même Société, dans une cir-

culaire imprimée, et dans une lettre adressée à M. le Ministre de l'agriculture, revenait sur son vœu de mars 1851.

Enfin, en maintes circonstances, la Société Impériale d'Agriculture et la Presse agricole ont nettement exprimé leurs vœux pour la réglementation d'un commerce dont certains spéculateurs éhontés semblent avoir à cœur de multiplier les fraudes. Légistes consommés, quelques marchands d'engrais traversent, en effet, avec une rare adresse, les mailles du réseau législatif, qu'ils savent impuissant dans certaines circonstances déterminées. Mais l'étude de ces circonstances rentre dans le cadre de la 2<sup>e</sup> question de mon programme.

### **Deuxième Question.**

Le vœu émis par le Conseil général de la Loire-Inférieure mentionne l'impuissance des tribunaux en présence des fraudes sur la *qualité* de l'engrais vendu ou mis en vente. Il importe ici de préciser la valeur des mots. Quelques exemples sont pour cela nécessaires.

Un marchand d'engrais a livré pour du noir animal un résidu qui n'a que l'apparence de cet engrais. Il a déployé une rare habileté pour se procurer ce résidu, lui donner la couleur, la texture du noir animal. Ses manœuvres, pour arriver à la conclusion du marché, ont été caractérisées par le plus triste savoir-faire. Le magistrat n'a pas à hésiter, l'article 423 du Code pénal est une arme dont il lui appartient de se servir pour protéger l'agriculture.

Que dit en effet cet article ?

Quiconque aura trompé l'acheteur sur le titre des matières d'or ou d'argent, sur la qualité d'une pierre fausse vendue pour fine, sur la *nature* de toutes marchandises; quiconque, pour usage de faux poids ou de fausses mesures, aura trompé sur la quantité

des choses vendues , sera puni de l'emprisonnement pendant trois mois au moins , un an au plus , et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts , ni être au-dessous de 50 francs , etc.

Dans le cas cité plus haut, le marchand a évidemment trompé sur la *nature* , puisqu'il a vendu pour du noir animal une substance n'ayant rien de commun avec cet engrais. — Affaire Bavelier. Dijon. Tribunal correctionnel , séance du 30 décembre 1856.

Je dirai plus :

L'article 423 du Code pénal , qui punit la tromperie sur la nature de la chose vendue , ne s'applique qu'au cas de tromperie simple et dégagée de toute manœuvre frauduleuse tendant à amener la vente. Mais , quand ces manœuvres frauduleuses existent , l'article 423 cesse d'être applicable et fait rentrer le délit dans le cas prévu par l'article 405 du Code pénal relatif à l'escroquerie. Il appartient alors au juge du fond, de rechercher et de déclarer l'existence des manœuvres frauduleuses constitutives de l'escroquerie. Cette déclaration échappe à la censure de la Cour suprême. — Cour de cassation, chambre criminelle ; rejet du pourvoi du sieur Duthion contre un jugement du tribunal correctionnel de Châlons-sur-Saône, statuant sur appel, du 3 janvier 1853 ; M<sup>e</sup> Treneau, avocat ; audience du 11 février. — Néanmoins, dans le plus grand nombre de cas , il faut le reconnaître , l'application de l'article 423 est largement suffisante pour réprimer les fraudes qui se commettent sur les engrais industriels. Il y a cependant des circonstances où le marchand indélicat sait parfaitement se mettre en dehors de la sphère de son action , et je vais en citer un.

Une mesure de police prescrit , dans la Loire-Inférieure , la vente du noir animal et de ses mélanges sur garantie d'écri-

teaux indicateurs de la composition chimique. Un marchand rédige ainsi son écriteau :

ENGRAIS

PHOSPHATE DE CHAUX, 30 P. %.

L'analyse, faite dans le laboratoire du contrôle officiel, démontre que le phosphate de chaux n'existait dans l'engrais qu'à la dose de 10 %. Le cultivateur donc a été trompé, sinon sur la *nature*, au moins sur la *qualité* de l'engrais vendu. Sa récolte a été perdue, ses espérances déçues et sa terre appauvrie dans certains cas. L'article 423 du Code pénal est-il ici applicable ? Évidemment non. Le magistrat le constate en le déplorant. (Affaire Brossaud. Tribunal correctionnel de Nantes, 1857).

Et cependant, si le même marchand avait vendu un mélange de tourbe et de noir animal, d'argile carbonisée et de noir animal, de schistes et de noir animal, pour du noir pur, *alors même que son mélange eût renfermé une très-forte proportion de phosphate de chaux*, il eût été placé sous le coup de l'article 423, bien que cependant le préjudice causé par son action eût été relativement très-faible. Ici, en effet, la tromperie sur la *nature* eût été indiscutable.

Il suffira donc à un fraudeur de se placer dans la catégorie de ceux qui trompent sur la qualité, et de vendre un mauvais engrais contenant 4 p. % de noir d'os, en annonçant, par écriteau indicateur, qu'il en renferme 80 p. %, pour se trouver le plus souvent dans le cas pur et simple de *non observation d'une mesure de police*. L'article 471 dit à cet égard :

Seront punis d'amende, depuis un franc jusqu'à cinq francs inclusivement, etc., etc.....

ceux qui auront contrevenu aux règlements légalement faits par l'autorité administrative, etc.

Ces exemples permettent de comprendre quelle large part est

ouverte à la fraude, en admettant même que l'arrêté préfectoral en vigueur, à Nantes, soit rigoureusement appliqué.

Dans mon opinion, il peut se présenter, de loin en loin, quelques fraudes spéciales pour la répression desquelles la législation actuelle serait peut-être susceptible d'application. On sait qu'on vend, dans le Nord, de l'engrais liquide, et quelques vendeurs ne se font pas scrupule d'y ajouter le plus d'eau qu'ils peuvent. Un arrêt de la Cour impériale de Douai avait condamné un de ces fraudeurs à trois jours de prison pour délit de tromperie. Sur le pourvoi du condamné, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi et décidé que « la vente d'engrais liquides dans lesquels le vendeur a ajouté un tiers d'eau, lui enlevant ainsi un tiers au moins de sa vertu, constitue, non le délit de tromperie sur la nature de la marchandise vendue, prévu et réprimé par l'article 423 du Code pénal, mais le délit prévu par l'art. 1<sup>er</sup>, § 3 de la loi du 27 mars 1851, qui punit toute augmentation du poids ou du volume de la marchandise vendue. »

Cette décision confirme les considérations que j'ai exposées plus haut. Il n'y avait pas ici, en effet, tromperie sur la nature, l'eau étant l'un des éléments naturels de l'engrais liquide. Mais, ajouterais-je, ne peut-on pas assimiler l'introduction de la tourbe dans le noir d'os à l'introduction de l'eau dans l'engrais liquide ? Pour ma part, je n'hésiterais pas à me prononcer pour l'affirmative.

Un marchand achète en effet, sous vergues ou dans une raffinerie, 100 hectolitres de noir, à 60 % de phosphate de chaux ; il y mélange de la tourbe et annonce sur ses écriteaux que son engrais composé renferme 55 % de phosphate. Le contrôle établit une richesse de 25 % seulement. Le marchand est certainement coupable au même chef que celui dont la fraude a consisté dans l'immixtion de l'eau, et il peut — à

mon sens du moins — encourir les effets de l'article 1 § 3 de la loi du 27 mars 1851, dont voici les termes :

Seront punis des peines portées par l'article 423 du Code pénal :

.....  
.....

3° Ceux qui auront trompé ou tenté de tromper sur la quantité des choses livrées, les personnes auxquelles ils vendent ou achètent, soit par l'usage de faux poids ou de fausses mesures, ou d'instruments inexacts servant au pesage ou mesurage, soit par des manœuvres ou procédés tendant à fausser l'opération du pesage ou mesurage, ou à *augmenter frauduleusement le poids ou le volume de la marchandise*, etc., etc.

J'admets qu'il n'en serait pas de même si, au lieu de tourbe, substance *exclusivement destinée à augmenter le volume du noir sans changer son apparence*, le fraudeur s'était servi de poudrette, de noir d'os impur, de chaux, de plâtre, etc. Dans ce cas, il y aurait mélange de deux substances qui sont reconnues fertilisantes à divers titres. J'admets également que la constatation du cas où le fraudeur se met sous le coup de la loi de 1851 ne laisse pas que d'être subtile et sujette à contestation. C'est précisément pour ces raisons que la nécessité d'un article de loi spécial sur la matière doit être plus vivement sentie.

Si le Conseil général de la Loire-Inférieure, faisant droit à la demande formulée dans mon rapport sur l'exercice 1856-1857, a formulé un vœu, il importe donc de remarquer que son but a été de rendre plus efficace et plus généralement applicable l'action du contrôle analytique.

La vente des engrais industriels, sur écriteau indicateur de

la composition chimique, s'est tellement inféodée dans la pratique, elle a produit de si bons résultats, que son principe ne saurait être désormais mis en discussion. En le rendant plus fécond dans certaines circonstances trop bien appréciées des fraudeurs, l'Administration donnerait aux cultivateurs l'un des témoignages les plus précieux de sa sollicitude pour leurs intérêts.

### Troisième Question.

Dans la recherche des moyens propres à remédier aux graves abus développés dans les lignes qui précèdent, il est difficile de s'arrêter à quelque chose de plus pratique que *l'application de l'art. 423 du Code pénal aux fraudes sur la composition chimique*. Dans le Conseil d'Etat comme à l'Assemblée législative (1851), dans la presse agricole comme dans le sein des Sociétés compétentes, cette idée a reçu mainte et mainte fois, depuis 1851, la sanction des discussions les plus approfondies. Elle est formulée dans le projet suivant, dont, à plusieurs reprises, les Sociétés d'agriculture ont réclamé l'insertion dans la collection de nos lois usuelles.

#### PROJET DE LOI.

« Article 1<sup>er</sup>. Toute tromperie sur la nature et la composition quantitative d'un engrais vendu ou mis en vente, toute tromperie sur l'origine d'un amendement vendu ou mis en vente, sera puni des peines portées par l'article 423 du Code pénal.

» Art. 2. Tout fabricant ou marchand d'engrais devra, sur chaque espèce d'engrais qu'il expose en vente, placer à demeure une affiche indicative de la



[nature et des proportions des matières qui constituent] \* ces engrais.

» Tout fabricant ou marchand d'engrais sera tenu de délivrer à l'acheteur une facture indiquant la nature et les proportions des matières qui constituent ces engrais.

» Art. 3. Les Préfets, dans les départements, le Préfet de police dans le ressort de sa préfecture, sont autorisés à rendre les arrêtés nécessaires pour l'inspection des fabriques et magasins d'engrais, et la vérification de la nature et de la composition des engrais mis en vente. La dépense de ces inspections et vérifications, si elles sont reconnues utiles par les Conseils généraux, sera inscrite parmi les dépenses facultatives du budget départemental.

» Art. 4. Dans le cas de condamnation pour un des délits prévus par l'art. 1<sup>er</sup> de la présente loi, le tribunal pourra ordonner l'affiche du jugement dans les lieux qu'il désignera, et son insertion intégrale ou par extrait dans tous les journaux qu'il indiquera, le tout aux frais du condamné.

» Les deux tiers du produit des amendes prononcées en vertu du même article seront attribués aux départements dans lesquels les délits auront été constatés.

» Art. 5. L'art. 463 du Code pénal sera appliqué aux délits prévus par l'art. 1<sup>er</sup> de la présente loi.

» Art. 6. Toute contravention aux prescriptions de l'art. 2 de la présente loi et aux arrêtés pris par les

---

\* Les mots [*composition chimique de*] me sembleraient d'une interprétation plus précise.

Préfets en vertu de l'art. 3, sera punie des peines de police portées par les art. 479 et 482 du Code pénal. »

Ce projet répond à toutes les nécessités de la répression, à toutes les exigences de la liberté commerciale la plus étendue, ainsi que le disait son savant rédacteur.

« Son article 1<sup>er</sup>, applicable à tous ceux qui font commerce d'engrais ou d'amendements, a pour but d'atteindre les fraudes, tromperies ou manœuvres frauduleuses employées pour faciliter le commerce de substances qui n'ont souvent d'engrais que le nom ; il édicte des peines consistant en une amende qui peut être sévère en certains cas, et en un emprisonnement qui peut être porté à la durée d'un an.

» L'article 2 oblige le marchand d'engrais à faire connaître à l'acheteur la composition de la matière qu'il livre, tant sous le rapport de la nature que sous celui des proportions.

» L'article 3 autorise les préfets à créer dans leurs départements des inspecteurs spéciaux chargés d'effectuer les analyses de contrôle que la surveillance ou les contestations rendront nécessaires.

» Enfin l'article 4 donne le droit de faire connaître, par voie d'affiches ou insertions dans les journaux, les condamnations prononcées.

» Au moyen de ces dispositions, elle assure la punition des fraudes, et elle donne à l'agriculteur le moyen d'y échapper ; ce dernier saura si désormais la moralité de son vendeur est assurée ou douteuse ; il saura, de plus, si la matière qu'il achète offre des garanties de bon emploi par sa nature, son origine et sa composition. »

Au sujet de l'art. 4 de ce projet ; je rappellerai ce que disais,

il y a quelque temps, un honorable magistrat dans une affaire de falsification, prévue par la loi de mars 1851.

« Le Tribunal nous permettra de lui soumettre quelques observations sur l'application de la loi du 27 mars 1851 : il est évident que, depuis qu'elle est en vigueur, elle n'a pas produit les résultats que le législateur espérait. Le nombre des délinquants n'a pas diminué. Il augmente au contraire, chaque jour, et le bulletin de vos condamnations en fournit une regrettable preuve. En vain, l'Administration multiplie les agents ; en vain la vigilance de ces derniers s'étend aux nombreux débitants dont la surveillance leur est confiée, rien n'arrête le mal. A quoi cela tient-il ? à notre avis, à ce que la pénalité qui atteint d'ordinaire les contrevenants et qu'ils subissent avec indifférence, n'est pas en harmonie avec la gravité de la contravention ; elle a sa source dans la cupidité, dans un sentiment excessif de l'intérêt privé ; puisque les contrevenants violent si ouvertement et la loi et les règles de la plus vulgaire probité, c'est dans leur intérêt qu'il faut les atteindre ; puisque leur commerce n'est entre leurs mains qu'un moyen de tromperie, qu'ils soient frappés dans leur industrie déloyale.

» Vous ne pouvez punir plus efficacement, dans l'intérêt des citoyens, suivant le vœu de la loi, un délit qui est si essentiellement nuisible. La loi vous donne une arme qui vous permet de combattre ces fraudes persévérantes : *la publicité* ! Quand les marchands sauront que leur clientèle, leurs voisins, les autorités locales seront prévenus officiellement de leur improbité, peut-être sera-t-il permis d'espérer qu'ils renonceraient à ces honteuses tromperies.

» C'est donc par la publicité qu'il faut les réprimer ; celle que les journaux donnent à vos jugements ne nous paraît pas suffisante, en tant qu'elle est volontaire ; d'ailleurs, elle est incomplète et

n'arrive pas jusqu'aux véritables intéressés ; pour que la pénalité édictée par l'article 6 de la loi de 1851 soit efficace , il faut qu'elle atteigne directement le délinquant, qu'elle s'adresse à ses relations habituelles, qu'elle le signale, et que ces indications soient faites avec toute l'autorité qui s'attache à une décision émanée de vous.

» L'affiche du jugement à la porte du magasin et à la porte de la Mairie, jointe à la publicité des journaux, nous parait remplir toutes les conditions pour arriver au but que s'est proposé le législateur de 1851. »

Je n'insisterai pas sur la sérieuse portée des différents articles du projet de 1851, leur utilité est évidente et la prudence de la rédaction égale ici la sûreté des prévisions.

Le Congrès de l'Association Bretonne tenu à Nantes, en septembre 1851, en témoignait hautement, lorsque, sur la proposition de celui qui écrit ces lignes, il prenait, à l'unanimité, les conclusions suivantes :

*« Le Congrès approuve, au double point de vue du commerce et de l'agriculture, le principe d'une législation qui garantit les intérêts du commerçant loyal, tout en sauvegardant le cultivateur de fraudes dont il est trop souvent victime. »*

Que pourrais-je ajouter à des opinions si nettement formulées ?

Il n'est pas douteux que, sous l'empire d'une législation sévère et ponctuellement appliquée, le commerce des engrais industriels ne puisse atteindre, avant quelques années, une énorme progression. Déjà, malgré la fraude et ses mille embuches, malgré les concurrences déloyales et les lacunes de la législation, les arrêtés préfectoraux ont ouvert aux fabricants honnêtes une

arène où leurs efforts ont été appréciés. Que le Gouvernement accorde à l'œuvre commencée le concours de son action tutélaire, et le problème de la répression des tromperies en matière de substances fertilisantes aura enfin reçu sa complète solution.

Octobre 1857.

ADOLPHE BOBIERRE.

---

# NOTE

SUR LE

## MOYEN DE DOSER RAPIDEMENT L'AZOTE

### DU GUANO

### ET DES PRINCIPAUX ENGRAIS

AU MOYEN

D'UN APPAREIL AMMONIMÉTRIQUE.

Les nombreuses contestations dont le commerce du guano est chaque année l'objet, ont surtout pour base, il faut le reconnaître, la difficulté où se trouve l'agriculteur de contrôler le titre de la marchandise qui lui est livrée. Les fraudes sur ce précieux engrais sont tellement multipliées, les mélanges du guano péruvien type avec des guanos d'autres provenances, ou des matières inertes de couleur analogue, compromettent des intérêts si graves, qu'il est important de rechercher les moyens de prémunir l'agriculture contre l'incertitude de ses transactions sur cette matière. Parmi ces moyens, le dosage rapide de l'azote occupe sans contredit le premier rang.

Il a quelques années, un dosage d'azote était d'une mise en

œuvre sinon difficile, au moins fort délicate, et exigeant une grande habitude des manipulations les plus précises du laboratoire. Les observations de M. Bineau, les travaux de MM. Will et Warrentrapp, enfin, l'excellente méthode-ammonimétrique imaginée par M. Peligot, ont tellement simplifié cette opération, qu'on peut la considérer aujourd'hui comme abordable pour toute personne qui veut consacrer quelques heures à l'étude pratique de ses détails peu nombreux. L'apparition de cette méthode a été, pour les agronomes, une véritable bonne fortune.

Lorsqu'il s'agit d'analyser des matières renfermant moins de un pour cent d'azote, on ne saurait, sans imprudence, s'écarter des prescriptions développées par M. Peligot dans la savante instruction qu'il a naguère publiée à ce sujet. J'ai, toutefois, trouvé avantage, dans les nombreuses analyses que j'ai effectuées depuis quelques années, à ramener à 0<sup>m</sup>,36 la longueur des tubes en fer et à remplacer les tubes à boules, dont le lavage est difficile, par un simple flacon d'un minime diamètre.

Je me suis demandé s'il ne serait pas possible de concilier les exigences d'économie et de volume, inhérentes à la construction d'un appareil *ammonimétrique* destiné aux agriculteurs, avec celles non moins grandes d'une approximation désirable dans les résultats analytiques obtenus. De nombreux tâtonnements effectués dans cette voie m'ont conduit à constater les faits suivants :

Deux décigrammes de guano ou d'engrais quelconque, renfermant au moins un centième d'azote, peuvent être parfaitement décomposés au moyen de 13 centimètres cubes de chaux sodée finement pulvérisée.

La décomposition peut être opérée en 15 minutes environ, au moyen d'une lampe à alcool convenablement disposée.

L'absorption de l'ammoniaque peut être complètement effec-

tée au moyen de la liqueur sulfurique renfermée dans un flacon au fond duquel plonge l'extrémité coudée du tube à décomposition.

Enfin, si l'emploi de 2 décigrammes de matière est largement suffisant pour l'analyse d'un guano ordinaire, il convient, pour les engrais moins azotés, tels que poudrette, etc., de brûler 3 décigrammes de la substance.

#### PROCÉDÉ.

I. — La substance étant pesée et la chaux sodée finement pulvérisée, on coude un tube en verre vert de 0<sup>m</sup>,010 de diamètre, en l'étranglant sensiblement à l'endroit de la courbure. Les dimensions du tube, ainsi façonné, doivent être les suivantes: petite branche, 0<sup>m</sup>,070; longue branche, 22 centimètres.

II. — On sèche et nettoie l'intérieur du tube, et, au moyen d'une tige métallique, on pousse, jusqu'à sa partie étranglée, un tampon d'amiante destiné à arrêter les substances solides sans opposer cependant de résistance au passage des gaz.

III. — On introduit rapidement de la chaux sodée en poudre grossière, dans une longueur de 3 centimètres, à partir du tampon d'amiante.

IV. — On verse ensuite de la chaux sodée très-fine, intimement mélangée avec la matière à brûler, et de manière à former, dans le tube, une colonne de 9 à 10 centimètres environ. On termine par l'introduction de chaux sodée pure, à laquelle on ajoute quelques cristaux d'acide oxalique.

V. — Cela fait, on étire adroitement et on ferme l'extrémité de la longue branche du tube en la présentant à la flamme d'une éolypile et la tournant adroitement sous une inclinaison de 45 degrés environ. A cet instant, le tube ne doit plus mesurer que 0<sup>m</sup>,18 de la pointe à l'angle de courbure.



VI. — Si le tube est mince et qu'on craigne sa déformation sous l'influence de la chaleur, on introduit sa longue branche dans un petit fourreau en cuivre gratté qu'on improvise en contournant simplement une petite feuille rectangulaire de cet alliage. J'ai fait 40 opérations avec la même feuille, dont l'état est encore parfait.

VII. — J'emploie pour l'application de la chaleur une lampe cylindrique à 4 mèches, munie de deux petites tiges verticales et à fourches destinées à soutenir le tube à combustion. Lorsque ce tube est en place, sa petite branche pénètre dans le flacon renfermant la liqueur normale sulfurique préalablement étendue d'eau.

VIII. — La combustion doit être conduite selon les règles ordinaires, c'est-à-dire en portant tout d'abord au rouge la partie antérieure du tube, ce à quoi on arrive facilement, en ne découvrant les porte-mèches de la lampe qu'au fur et à mesure de la marche de l'opération.

IX. — La combustion terminée, on évite l'absorption en brisant l'extrémité effilée de l'appareil; on laisse refroidir quelques instants, et, soulevant le tube avec précaution, on immerge, à plusieurs reprises, sa courte branche dans une petite quantité d'eau pure destinée au rinçage ultérieur du flacon à acide.

X. — Il ne reste plus qu'à faire la saturation, comme à l'ordinaire, au moyen de la liqueur de saccharate de chaux. J'emploie, dans ce but, une dissolution assez étendue et contenue dans une burette divisée en dixièmes de centimètre cube.

Comme on le voit, ce mode opératoire exclut complètement l'emploi des bouchons, dont la nature poreuse et l'échauffement pendant les analyses, donnent si souvent lieu à des résultats entachés d'erreur. S'il a l'inconvénient de ne comporter que la combustion de faibles quantités de substance, il a, en revanche, l'avantage d'offrir des garanties contre la plus minime déper-

dition d'ammoniaque. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'il est spécialement destiné aux analyses commerciales et que la richesse en azote des guanos s'élève quelquefois jusqu'à 18 %.

Voici quelques dosages effectués par l'ammonimètre que je propose pour les besoins du commerce et de l'agriculture.

DÉSIGNATION DE LA SUBSTANCE.	AZOTE pour 1000.
Guano péruvien. . . . .	175
<i>Id.</i> . . . . .	152
<i>Id.</i> . . . . .	135
Guano d'Angamos. . . . .	150
Guano de Patagonie. . . . .	64
<i>Id.</i> . . . . .	20
Guano du Chili. . . . .	70
Guano d'Ichaboë. . . . .	35
<i>Id.</i> . . . . .	50
Guano de Bolivie. . . . .	26
Poudrette de Nantes. . . . .	21
Engrais marin de Pembron. . . . .	10
Guano artificiel Derrien. . . . .	40
Engrais breton, n° 1. . . . .	30
<i>Id.</i> n° 2. . . . .	20
Chaux azotée de l'usine à gaz de Nantes. . . . .	10
Dépôt des cuves à fermentation d'une distillerie de riz, vendu comme engrais. . . . .	31
Engrais factice vendu comme guano du Pérou.	61
<i>Id.</i> . . . . .	96

En résumé, l'expert ou le cultivateur peut, en quelques minutes, faire un dosage exact au moyen d'un appareil de 26 centimètres de longueur et de 10 centimètres de hauteur (\*). L'emploi des grilles à tubes, du charbon, des pinces, des bouchons, des appareils à boules est évité, et il devient possible de transporter, dans un petit nécessaire, l'instrument destiné à vérifier la composition d'engrais trop souvent altérés par la fraude.

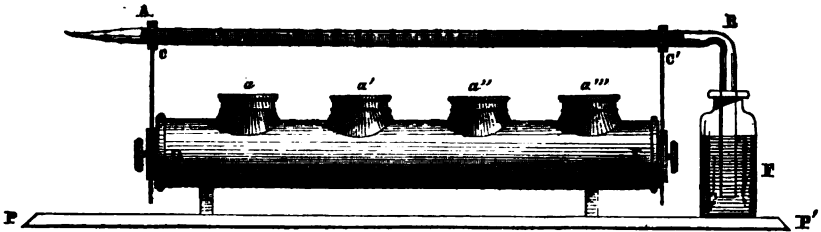
Nantes, octobre 1857.

ADOLPHE BOBIERRE.

---

(\*) On peut se procurer *l'ammonimètre* chez M. Fontaine, fabricant de produits chimiques, rue Monsieur-le-Prince, 48.

DESCRIPTION DE L'AMMONIMÈTRE.



A B — Tube en verre vert de 0<sup>m</sup>,01 de diamètre et de 0<sup>m</sup>,18 de longueur, de la pointe à la courbure.

C C' — Feuille contournée de cuivre gratté, dont on peut se passer lorsque le tube de verre offre une résistance suffisante à l'action de la chaleur, en raison de son épaisseur.

F — Flacon de 0<sup>m</sup>,075 de hauteur et de 0<sup>m</sup>,033 de diamètre, destiné à renfermer la liqueur normale sulfurique.

D E — Lampe en cuivre, dont les ouvertures a a' a'' a''' sont munies de porte-mèches circulaires à ouvertures rectangulaires, et d'obturateurs à vis, fermant d'une manière hermétique.

P P' — Planchette en bois supportant l'appareil.

# DE L'ACTION

DES

## NODULES DE PHOSPHATE DE CHAUX

### *SUR LA VÉGÉTATION*

DANS LES TERRES GRANITIKUES ET SCHISTEUSES.

---

En accordant sa bienveillante approbation à mes dernières recherches sur la solubilité des phosphates de chaux fossiles, et en daignant, par l'organe de son rapporteur, m'encourager à les poursuivre, l'Académie des Sciences m'a tracé une voie dans laquelle je me suis engagé avec le vif désir d'y observer quelques faits intéressants pour la physiologie et l'agriculture : je vais exposer, dans ce mémoire, les premiers résultats auxquels m'ont conduit mes expériences.

J'ai voulu tout d'abord, et malgré l'époque défavorable, faire, en mars, quelques essais préliminaires sur la culture du froment. J'ai, pour cela, opéré sur une terre défrichée quelques jours seulement avant l'expérience, et dans laquelle j'ai comparativement employé des nodules pulvérisés à 55 p. % de phosphate et du noir animal en petits grains, à 72 p. % de richesse. La terre, riche en humus et en principes acides, offrait les meilleures conditions pour dissoudre les phosphates.

L'engrais fut employé à la dose de 6 hectolitres à l'hectare. Les résultats observés furent les suivants :

Dans les pièces qui avaient reçu du froment, il n'y eut pas de différence appréciable entre le produit du noir animal, du phosphate fossile légèrement animalisé et du même phosphate mélangé de charbon très-poreux. Il y eut une supériorité assez marquée, et à laquelle j'étais loin de m'attendre, dans une autre pièce où les nodules purs et simplement réduits en poudre très-fine, avaient été employés comparativement avec le noir animal en petits grains. Dans tous ces essais, du reste, la récolte fût médiocre, quel que fut l'engrais adopté, en raison de l'époque trop récente du défrichement.

Deux pièces de terre furent ensemencées d'avoine et fumées, l'une avec des nodules en poudre, l'autre avec du noir animal. Dans les deux cas, les produits furent beaux ; et, ici encore, aucune différence appréciable, soit dans la quantité, soit dans l'aspect de la récolte, ne fut observée.

Malgré les conditions défavorables dans lesquelles cet essai préliminaire avait eu lieu, je fus frappé, je dois l'avouer, de voir mes prévisions mises en défaut au sujet de l'action des phosphates fossiles *employés seuls et à l'état de poudre fine*. Mes recherches de laboratoire, sur quelques coefficients de solubilité dans l'acide carbonique, les lois de l'analogie, enfin, il faut bien le dire aussi, l'ignorance de la science actuelle sur les modifications qu'éprouvent les nodules en présence de l'air contenu dans le sol arable, tout cela me conduisait à regarder ces engrais comme lentement assimilables et devant, sous ce rapport, être classés assez loin du noir d'os. Cependant, l'expérience agricole semblait contredire mes idées préconçues.

On verra plus loin que cette contradiction se manifesta de nouveau dans des essais plus concluants.

Ma seconde série d'expériences eut lieu sur la culture du

sarrazin, qui, dans l'Ouest, absorbe des masses énormes de noir animal. Le surplus des quantités assimilées par cette plante reste dans le sol où son action se fait ultérieurement sentir sur les froments d'hiver.

Pour me mettre autant que possible à l'abri des influences multiples et inégales des expériences faites en grand, je résolus de faire mes essais dans des pots, sur des substances pesées et en présence d'éléments d'irrigation et d'exposition parfaitement identiques.

11 pots furent remplis de terre extrêmement maigre et provenant de la désagrégation de roches schisteuses. La terre fut intimement mélangée dans chaque pot avec 10 grammes d'engrais, et deux grains de sarrazin y furent semés le 25 juin. Jusqu'au 22 septembre, jour où l'expérience fut complètement terminée, l'arrosage des pots eut lieu deux fois par jour, au moyen d'eau de pluie. La végétation marcha bien, sauf dans les cas où il y eut emploi de terre sans engrais et de nodules traités par 20 p. % d'acide sulfurique. Dans ces deux circonstances, la plante fut maigre, souffreteuse, et donna une récolte insignifiante. Il ne faut pas oublier que la maigreur de la terre employée était poussée à l'extrême. L'humus n'y existait qu'en proportion très-minime. L'aptitude à retenir l'eau et à condenser les gaz était aussi faible que possible.

Au bout de trois semaines, il était facile d'apprécier la favorable influence de l'acide phosphorique sur le sarrazin. Là où agissait le superphosphate de chaux et le mélange de sang et de poudre de nodules, il y avait une végétation aussi luxuriante que précoce.

Le noir animal était distancé, et, en raison de la maigreur du sol, le phosphate de chaux pur donnait de tristes résultats.

Voici, au surplus, le résumé complet des observations faites avec le plus grand soin.

**Résultats de la Culture des Sarrasins**

Dans une terre schisteuse, dépourvue d'humus, et en présence d'une quantité d'acide phosphorique excédant les besoins de la récolte.

DÉSIGNATION DE L'ENGRAIS.	GRAIN sec récolté.	PAILLE sèche récoltée.	RÉCOLTE totale.	HAUTEUR de la plante.	NOMBRE des grains.	OBSERVATIONS
Phosphate fossile en grains grossiers, contenant 54 % de phosphate de chaux.	0,368	1,280	1,648	0 <sup>m</sup> .30	18	"
<i>Id.</i> en poudre fine.....	0,462	1,458	1,920	0,36	34	"
<i>Id.</i> mélangé de charbon végétal et très-faiblement animalisé.....	1,282	1,810	3,092	0,50	111	"
<i>Id.</i> mélangé de sang sec et contenant 5 % d'azote.....	1,693	2,190	3,883	0,44	137	"
<i>Id.</i> traité par 20 % d'acide sulfurique et neutralisé par la craie.....	0,020	0,870	0,890	0,27	2	avorté.
<i>Id.</i> traité par l'acide chlorhydrique.....	0,547	0,790	1,337	0,30	33	"
Phosphate pur régénéré des nodules.....	0,630	0,700	1,330	0,30	40	"
Noir de raffinerie, 67 % de phosphate et 1 % d'azote.....	0,970	0,893	1,863	0,38	64	"
Noir provenant des fabriques de gélatine, 83 % de phosphate et 5 % de charbon.....	0,212	0,375	0,587	0,29	18	mal venu.
Guano des Caraïbes, 74 % de phosphate, 4 millièmes d'azote.....	0,703	0,845	1,548	0,35	45	"
Terre maigre sans engrais.....	0,040	0,724	0,764	0,27	4	avorté.



Ce qu'il importe tout d'abord de constater, en faisant l'examen de ces chiffres, c'est qu'ils éclairent un point spécial de la question, sans constituer pour cela une échelle de rendements applicable aux conditions de la grande culture. Il est bien évident, en effet, que l'action d'entraînement produite par l'azote n'était point appliquée ici au phosphate du noir animal comme à celui des nodules, mélangés de sang. Je ferai toutefois remarquer que l'expérience 3, dont les résultats sont très-beaux, a été faite sous l'influence de faibles proportions de substances animales. Le charbon végétal poreux avait-il une action condensatrice immédiatement utilisée? Cela semble probable.

Il est donc bien entendu que les chiffres exprimés dans ce tableau ne sont applicables qu'aux circonstances spéciales de l'expérience, et qu'il importerait, pour étudier plus complètement l'action des nodules, de faire de nouveaux essais dans lesquels la matière organique d'un sol déterminé jouerait un rôle qui manque ici.

Sous ces réserves, je crois pouvoir établir les faits suivants :

1° Les nodules de phosphate de chaux des Ardennes, réduits en poudre fine et exposés quelques mois à l'air, sont assimilables par les végétaux.

2° Leur action favorable dans les sols granitiques et schisteux, dans les défrichements de landes et bruyères, peut être variable, selon qu'on les emploie seuls ou associés, à des substances organiques.

3° Ainsi que cela se remarque dans l'emploi des phosphates du noir de clarification ou du noir grain des filtres, il y a convenance, tantôt à associer des substances organiques aux nodules, pour fertiliser les terres pauvres en agents dissolvants, et tantôt, au contraire, à les employer seuls dans les défrichements où abondent les détritux végétaux.

4° L'addition du sang aux nodules en poudre fine, donne

des résultats excellents, au triple point de vue du rendement en grain, de la vigueur de la paille et de la précocité.

5° Il n'y aura probablement lieu d'employer l'action des acides, pour favoriser l'assimilation des phosphates, *que dans les terres et les cultures où le superphosphate est actuellement reconnu utile par les agriculteurs*. Dans tous les cas, au contraire, où le noir d'os en grain est rapidement dissous, les nodules en poudre fine seront eux-mêmes assimilés (1).

6° Enfin et comme conséquence utile à signaler, il est une fois de plus établi que de la recherche des coefficients de solubilité dans le laboratoire à leur constatation agricole, il y a toute la distance qui sépare un effet extrêmement simple d'un effet extrêmement complexe.

ADOLPHE BOBIERRE.

---

(1) C'est du reste ce que la pratique a déjà démontré sur la dernière récolte, avec la plus grande netteté.

# OBSERVATIONS

SUR LES

# OURSINS PERFORANTS

SUPPLÉMENT, OCTOBRE 1857,

PAR M. FRÉDÉRIC CAILLIAUD,

*Directeur, Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle de Nantes.*

---

## **Opposition au système de perforation, observations diverses.**

Lorsque nous avons fait connaître les oursins creusant les roches (1); donnant sur ce curieux travail les explications qui nous paraissaient réellement admissibles (2), nous nous sommes bien attendu à trouver encore, comme pour les pholades, des

---

(1) Compte rendu de l'Académie des Sciences de Paris, 3 juillet 1854, t. xxxix, p. 35.

(2) *Revue et Magasin de Zoologie*, n° 4, 1856. *Annales de la Société Académique* du département de la Loire-Inférieure, 1856.

oppositions imposantes à notre système. En effet, en France, en Angleterre, même en Hollande, de savants conchyliologues persistent probablement encore à accuser d'impuissance ces animaux pour opérer un semblable travail dans les roches où nous les rencontrons, telles que le grès, le granit, le calcaire quartzueux et compacte.

Nous devons quelques observations à nos opposants sur ce sujet (1). Si d'autres animaux que ceux-ci creusaient ces trous, faits de nos jours, nous devrions les trouver; mais non, ce sont toujours des oursins qui les remplissent dans les différentes localités où nous les connaissons maintenant. Comment se ferait-il, par exemple, que, dans les parages de Douarnenez, plus de quatre mille de ces trous peut-être, seraient constamment occupés par ces *echinus*, sans qu'aucun de ces trous eût conservé les moindres traces des sujets qui en seraient les auteurs primitifs? Il est certain que ces trous sont dus au travail d'animaux appartenant à notre époque. Il faudrait les admettre de toutes les grosseurs, depuis celle d'un petit pois jusqu'à celle d'un œuf, et de la forme sphéroïde, parfaitement semblable à celle des oursins. Partout ces animaux supposés viendraient creuser ces excavations, puis, complaisamment, les abandonner à nos radières, en se rendant toujours invisibles? Ceux qui admettraient une telle conjecture, qui se refusent à trouver dans le squelette de ces *echinus* les instruments d'une force indubitablement suffisante pour agir sur les roches, devraient bien nous faire connaître la provenance de ces trous.

Le granit des côtes de la Loire-Inférieure, comme le grès du Finistère, est fréquemment recouvert par le *nullipora incrus-*

---

(1) *Bulletin de la Société Géologique de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XIII, p. 46. *Journal d'Edimbourg*, vol. 46, p. 386.

*tans* : souvent il arrive que les oursins creusent leur trou sur des surfaces de roches déjà grandement couvertes de ces encroûtements, dès-lors rien de plus simple que ce nullipore soit resté subsistant sur les roches, dans les intervalles qui séparent les trous des oursins. Mais il arrive aussi que les trous mêmes sont plus ou moins garnis, non-seulement de cet encroûtement, mais encore de divers autres corps étrangers à ce travail, tels que la *vermilia triquetra*, la *serpula vermicularis*, la *spirorbis nautiloïdes* s'y rencontrent aussi.

Pour combattre notre système de perforation de ces *echinides*, on nous a présenté comme une question sérieuse ces faits d'encroûtements, lesquels, disait-on, étaient « d'irrévocables témoins » moins que l'*echinus* n'avait pas creusé ces trous, attendu qu'il « aurait dû enlever ces encroûtements accidentels, plus tendres que la roche (1). »

A cela nous dirons que l'*echinus* meurt, ou abandonne son trou, dès-lors resté vacant jusqu'à ce qu'un autre oursin soit venu occuper cette demeure abandonnée. C'est alors, dans cet intervalle, que des corps étrangers s'en emparent; c'est ainsi que nous les trouvons plus ou moins garnis de vermilies, de serpules, de nullipores, de spirorbis, lesquels ont envahi ces trous dans l'absence de l'oursin. Celui-ci retourne souvent, et s'y loge de nouveau, malgré l'occupation de ces hôtes importuns; mais, par ses pointes, l'oursin est certainement le plus fort. Le plus grand nombre des vermilies et autres intrus, voulant sortir de leur tube, succombent promptement au choc des piquants de ces *echinides*; les nullipores périssent également, en ce cas; de la couleur rouge lie de vin qu'ils ont à l'état de vie, ils de-

---

(1) *Bulletin de la Société Géologique de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XIII, p. 46.

viennent blancs , en mourant. Mais l'oursin doit éprouver de grandes difficultés à enlever les tubes calcaires résistants de ces animaux, que l'on sait être fort adhérent aux rochers, à raison de ce que l'oursin n'agit pas en grattant , comme les pholades , et pique de ses dents, desquelles (dans le granit) il retire les grains de quartz , qu'il met lui-même en saillie par l'enlèvement de la partie fine et sableuse qui lie le granit. Ensuite , serrant de ses dents les gros grains de quartz, il les ébranle, les arrache, démolit la roche. Nous en avons surpris un sur le fait : en saisissant un de ces animaux , un de nos ouvriers s'écria qu'il mangeait la pierre ; l'oursin tenait, en effet, entre ses dents un fort grain de quartz qu'il venait sûrement d'arracher au granit. Tous les envahisseurs de ces retraites ne peuvent survivre au contact de l'oursin , si bien hérissé de ses pointes , et qui paraît n'en être nullement gêné ; avec le temps , il enlève l'encroûtement calcaire restant du nullipore, s'il est dans la nécessité d'approfondir sa demeure ; autrement il la laisse plus particulièrement dans le pourtour de son trou.

On est étonné , assurément , qu'un être aussi faible en apparence que l'*echinus lividus* , surtout dans le jeune âge , puisse parvenir à creuser , avec ses dents , des trous aussi profonds dans des roches résistantes et compactes , telles qu'un grès quartzeux et un granit , l'un et l'autre faisant feu au choc de l'acier, des roches enfin, comme nous l'avons observé ailleurs, que l'industrie de l'homme n'attaque qu'avec le fer acéré.

Mais , en examinant les moyens que la nature sait si merveilleusement approprier à toute chose, on arrive à les comprendre. L'*echinus* prenant son point d'appui à la roche avec ses tentacules charnues pédicellées , dont l'élasticité lui permet de mouvoir sa coque pour changer le contact de ses coups , se déplace ensuite et se replace de nouveau , tourne sur lui-même,

donnant à son trou la forme sphéroïde de sa coquille, qui le guide et dont il ne peut pas s'écarter.

Il suffit à l'oursin d'ouvrir sa mâchoire d'un ou deux millimètres seulement, pour que chacun de ses pics produise sa piqûre séparée ; ainsi, un coup de son bélier, son appareil bucal, soit en frappant, soit en appuyant fortement ses cinq pics pour inciser la pierre, donne, à chaque attaque, cinq piqûres, de sorte que, par la multiplication du mécanisme, cent coups produisent cinq cents piqûres par l'*echinus* sur la roche.

Ici nous ferons observer que l'action continuelle de l'eau de mer, par sa composition, facilite singulièrement la désagrégation des roches, en les attaquant fortement à leur superficie, au point que le grès et le calcaire se laissent rayer avec l'ongle. Nous avons désagrégé ce grès, même le granit, avec un poinçon en corne ou en ivoire. Si l'oursin était obligé de creuser son trou, à une profondeur aussi grande que celle où nous l'observons sans discontinuer son travail, il n'y réussirait pas, car l'action destructive de la mer est longue à pénétrer dans l'intérieur des roches ; elle agit principalement à leur superficie, et comme il convient sans doute à l'*echinus* de suspendre souvent son travail par des temps de repos, comme pour affûter les nouvelles pointes de ses pics, l'action de l'eau salée de la mer a tout le temps de préparer, d'attaquer de nouveau les surfaces des trous dans leur nouvelle superficie, et lorsque l'eau de mer a, pour sa part, suffisamment agi, l'*echinus*, à son tour, se livre de nouveau au travail. Ne soyons donc plus aussi étonnés de trouver plus tard ces roches d'une telle dureté, laquelle ne leur est réellement acquise que sous notre température, à la sortie de la mer, après que la roche a été exposée à l'action de l'air.

L'*echinus lividus* de notre Océan est abondant dans toute la

Méditerranée, c'est incontestablement la même espèce ; mais, ne l'ayant pas rencontré dans cette mer à l'état perforant, les personnes qui-ont contesté cet usage se sont basées sur les habitudes de ces radiaires observés par eux. Ainsi, ces observateurs se sont prononcés sur les motifs que ces radiaires ne perforant pas sur toutes les côtes de l'Algérie et celles de Provence, contrées qu'ils avaient eux-mêmes explorées, et ces animaux devant avoir partout uniformité de mœurs, ils ne devaient pas plus creuser les roches sur les côtes de l'Océan ; qu'alors, les trous où nous les avons trouvés, ne devaient pas leur appartenir.

Mais nos premières observations ont éveillé l'attention de divers observateurs ; nous savons aujourd'hui, à n'en plus douter, que ces échinodermes creusent encore les roches dans la Méditerranée, où il est vrai aussi qu'une grande partie vit dans les anfractuosités naturelles des roches, dans les varecs, comme un peu partout ; ce qui leur suffit pour s'abriter avec d'autant plus de sécurité dans cette mer, qu'ils n'ont pas à se garantir contre l'action redoutable du flux et du reflux, comme ceux de notre Océan, qui, sans la précaution de se creuser leur demeure, seraient généralement rejetés à la côte dans nos marées orageuses, lesquelles, en se retirant au plus bas, nous permettent de les atteindre dans leur trou, de les y prendre à la main.

Il n'en est pas ainsi dans la Méditerranée. Avec un si faible reflux, les *echinides* perforants et autres restent à une certaine profondeur sous les eaux, ce qui rend leur approche comme leur apparition beaucoup plus difficile. Mais cela ne détruit pas (et nous en jugerons bientôt) que les mœurs de ces radiaires ne soient les mêmes ; et, quoique là ils soient perforateurs en plus petit nombre, ils creusent encore les roches de la Méditerranée comme celles de l'Océan.



### **Appareil bucal, sa structure musculaire, moyen d'agir.**

Sur les côtes du Croisic, nous trouvâmes des oursins livides, beaucoup plus gros que ceux de l'année précédente; nous en prîmes un pleinseau, et, à l'aide d'une petite scie fine, nous en coupâmes beaucoup de coques en deux parties transversales, d'autres verticales, tous étant à l'état frais et vivants, pour observer leur système musculaire, qui nous démontre le procédé mécanique si remarquable de ces échinodermes dans leur travail à creuser les roches.

Examinons l'appareil ou lanterne d'Aristote, comme on l'a vulgairement désigné. Les cinq pièces supérieures, en forme de leviers (reposant sur les cinq osselets servant de charnières aux mandibules), ont l'une de leurs extrémités réunie et attachée au centre de l'appareil sur les cinq osselets ci-dessus; l'autre bout de chacune de ces cinq pièces porte deux muscles ici fortement attachés; ils s'écartent et se prolongent en forme de triangle, s'attachent par leur extrémité, à la coque de l'ourain entre ses ances.

Ici nous reconnâmes tout d'abord que ces dix ligaments musculaires, qui rattachent l'appareil à la coque, en se contractant sur leur longueur, deviennent le principal moteur qui fait jouer l'appareil pour battre la roche, ou, en s'y appuyant fortement, pour l'inciser. Dix autres muscles, plus volumineux que les premiers, rattachent encore l'appareil à la coquille de l'ourain, toujours dans la partie de ses ances: ceux-ci doivent principalement agir pour écarter les mandibules, ouvrir la mâchoire; ils peuvent encore, comme les premiers, contribuer à faire agir l'appareil contre la roche; ainsi nous comptons vingt articulations musculaires, lesquelles, agissant d'un commun accord, font jouer les pics de l'échinus en opposition à la

multitude de ventouses pédicellées qui fixent la coque sur la pierre, leur point d'appui indispensable. Cinq nouveaux muscles puissants rattachent les cinq mandibules mobiles entré elles formant la mâchoire, solidement articulée par ces ligaments, pour fermer la bouche avec force. D'autres attaches musculaires recouvrent les parties supérieures des mandibules, se rattachant aux pics en particulier, pour les faire jouer dans leur coulisse. Ceux-ci se terminent intérieurement, en longues pointes nacrées, flexibles et recourbées vers le milieu de l'appareil, où elles reçoivent, au besoin, la substance calcaire sécrétée pour leur prolongation. Au centre s'élève perpendiculairement le rectum, attaché à la coque.

Comme nous l'avons supposé dans notre premier travail, c'est bien l'appareil qui, resté mobile, doit agir en entier, et non chaque dent séparément dans leur coulisse. Lorsque l'*echinus* veut creuser son trou, il soude ses pics dans ses mandibules, sur un point seulement, au contact où ils sortent de leurs rainures, vers le milieu de leur longueur. Sans cette précaution, la résistance ferait remonter les pics dans leur coulisse, sans effet suffisant sur la roche.

Dans d'autres circonstances, l'oursin dessoude ses pics (probablement avec une sécrétion acidulée), les rendant alors mobiles pour en faire usage dans ses coulisses, soit pour les affûter par le moyen que nous avons supposé dans notre précédent travail, en refaisant ses pointes, les prolonger au fur et à mesure qu'ils s'usent, et les faire plus ou moins ressortir de leurs mandibules.

Nous avons, en effet, trouvé fréquemment de ces appareils, dont les dents ou pics étaient ainsi soudés, et beaucoup d'autres qui ne l'étaient pas; et, comme nous l'avons dit, en les faisant tremper dans l'eau chaude; et en appuyant fortement la pointe du pic sur une table, on les dessoude. Ces remarques sont

faites sur plus de quarante oursins coupés sur les lieux, dans l'état le plus frais possible (1).

### Recherches de 1856.

Depuis nos premières publications et dans les premiers jours d'avril, favorisé par une grande retraite de la mer, nous avons réitéré nos recherches sur le plateau calcaire du Four, près de Croisic.

A l'aide d'une barre de fer en levier, nous faisons détacher du sol et retourner des blocs calcaires d'assez grandes dimensions, pour la recherche des mollusques, principalement le *galeommatroni*, le *chiton cajetanus* et autres, qui s'insinuent profondément dans les fissures naturelles de ces roches.

Nous avons été surpris de trouver, sous une de ces pierres, deux *echinus lividus* (variété), lesquels, pour trouver un abri dès leur jeune âge, s'étaient introduits dans cette fissure, ouverte de 1 centimètre environ, ce qui nous fit reconnaître que ces oursins n'avaient pu s'y introduire plus gros; arrêtés dans cette retraite sûre, chacun d'eux avait dû se mettre à l'œuvre, creuser son trou, accroître sa coque, que nous trouvons maintenant de 3 centimètres 1/2 de diamètre, proportion avec laquelle ils

---

(1) Souvent on juge des faits sur un trop petit nombre d'observations. Ainsi, l'on a dit que les baguettes, de couleur verte, dans le jeune âge de l'*echinus lividus*, devenaient violettes dans un âge plus avancé. Il n'en serait pas ainsi, sur un grand nombre d'individus; nous avons trouvé dans les jeunes, en général, presque autant de violet que de vert, ce qui nous a porté à reconnaître que ce sont deux variétés qui naissent avec leurs couleurs différentes et les conservent. Il en est encore ainsi pour l'*echinus granularis* des côtes du Finistère. Le test du *lividus* varie également de forme; généralement, il est aplati; d'autres sont plus globuleux; une autre variété bien remarquable du plateau du Four, a ses baguettes courtes et fortes.

n'auraient pu s'introduire primitivement dans leur jeune âge, lorsqu'ils n'avaient de passage que pour la grosseur de 1 centimètre. Ces oursins que nous trouvons là vivants, ayant augmenté de plus de deux fois leur volume, n'étaient donc pas sortis de leur trou.

On prétend, par opposition à notre système de perforation, que les oursins doivent voyager pour chercher leurs aliments, mais il est certain que ceux-ci, qui s'étaient d'eux-mêmes si bien emprisonnés, ne voyageaient pas; nous sommes porté à croire que l'échinus, principalement dans la circonstance où se trouvaient ceux-ci, en outre de la nourriture qu'il trouve dans l'eau de la mer, se lève encore l'estomac, comme le font les pholades, avec les détritits les plus fins, la poussière qu'ils forment en creusant, en usant le calcaire.

#### **Disparition et retour des Oursins.**

En juin et juillet 1856, nous avons visité de nouveau les côtes granitiques de la Turbelle, près le Croisic. Dans les mêmes localités où nous avons fréquemment recueilli des oursins, au mois d'octobre de l'année précédente, nous avons été surpris de ne trouver que les trous vides dans le granit, les oursins n'y étaient plus. Nous n'en trouvâmes pas un seul. Nous avons voulu nous assurer s'ils retourneraient dans la saison d'automne; les 15 octobre et novembre suivants, nous avons visité de nouveau nos mêmes localités, beaucoup d'oursins y étaient retournés.

Maintenant que l'expérience nous démontrerait la disparition de ces *echinides* dans la saison des chaleurs et leur retour en hiver, on pourrait en expliquer ainsi la cause.

Les trous ou flaques qui renferment les oursins dans le granit sur les parties les plus élevées et éloignées du rivage, sur les côtes de la Turbelle, étant généralement très-petits, le peu d'eau

qu'ils contiennent à la marée basse, est susceptible, dans les grandes chaleurs, de s'échauffer fortement, et doit être nuisible à ces animaux. Dans cette circonstance, ils abandonneraient leur retraite trop chaude pour descendre beaucoup plus bas en grande eau, soit dans des trous déjà par eux creusés dans les roches, soit dans des excavations naturelles, où, durant la saison d'été, ils trouvent une température plus convenable. L'hiver, ils retourneraient occuper leurs petites mares ou flaques plus élevées sur le rivage, où la saison ne les gêne plus et leur serait même favorable; ils s'y cramponnent et y séjournent tout l'hiver avec sécurité. Ils ne rencontrent pas toujours des trous proportionnés juste à leur volume, comme ceux qu'ils s'étaient creusés ou appropriés: aussi voyons-nous de ces *echinides* qui, pour s'y introduire, ont dû relever fortement leurs baguettes perpendiculairement, tandis que d'autres, au contraire, les abattent horizontalement pour remplir le vide du trou trop grand qui ne leur avait pas appartenu.

Il ne s'ensuit pas qu'ils doivent quitter leur trou pour chercher leur nourriture, la mer leur apporte sans qu'ils abandonnent leur demeure. Nous en trouvons aussi (dans le granit à grains fins), qui ont augmenté la circonférence de leur trou et de leur coque, au point de ne plus pouvoir sortir de leur retraite.

Sur les côtes de Douarnenez, les *echinides* ne quittent leur bassin dans aucune saison; attendu que ces excavations étant très-grandes, elles contiennent beaucoup d'eau qui n'est pas susceptible de s'échauffer, comme nos petites flaques de la Loire-Inférieure.

#### **Épreuves infructueuses.**

Nous avons hâte de revoir, après un an, les *echinus* de Douarnenez, où nous sommes arrivé le 10 août 1856. Malheu-

reusement nos premières épreuves n'ont pas répondu à notre attente; à notre première visite, fin août 1855, nous avons enlevé, dans le fond d'un bassin, diverses grandes plaques de grès, toutes couvertes de trous renfermant leurs oursins, et dans leur place nous avons parsemé, sur la roche lisse, d'autres *echinus*, pour juger, plus tard, s'ils s'y fixeraient et creuseraient de nouveau leur demeure. Mais nous avons manqué de prévoyance; par l'enlèvement de nos échantillons, les oursins que nous avons mis à leur place se trouvèrent dans des cavités comparativement au niveau du bassin en général, et le sable s'y était précipité. Nos oursins, ne pouvant donc pas s'attacher à la roche, ont été emportés ailleurs. Nous avons cependant reconnu des commencements de trous qui pouvaient bien être le travail de l'année; nous ne pourrions cependant pas l'assurer.

Nous avons donc recommencé de nouveau nos épreuves sur une éminence où nous ne devons plus craindre l'ensablement, dans une surface de 1 mètre carré que nous avons couverte d'oursins. Pour bien reconnaître la localité, nous avons relevé un petit plan de ce bassin de 3 mètres carrés environ, en y rattachant notre semis, si nous pouvons nous exprimer de la sorte, pour le dépôt de nos oursins, espérant que ceux-ci devaient nous donner des résultats satisfaisants. Étant retourné deux jours après ces préparatifs, nous vîmes avec regret que le tiers environ de nos *echinides* était resté sur la roche, et que les deux autres tiers environ n'y étaient plus; il est probable qu'à la mer montante les premières lames, en tombant dans le bassin, profond de 40 à 50 centimètres, ont dû surprendre nos animaux et les entraîner. Nous les avons replacés de nouveau, sans retirer l'eau, nous proposant de juger plus tard du résultat de ces secondes tentatives. L'année prochaine, nous disions-nous, peut-être serons-nous plus heureux.

**Recherches de 1857.**

Dans nos recherches de cette année sur notre département, nous avons trouvé une nouvelle et riche localité de l'*echinus lividus* perforant le granit, sur la côte à l'Ouest et tout près du Croisic, au rivage de la Chapelle de Saint-Coustant, localité des plus fréquentées, durant les 27, 28, 29 mars, les plus basses marées de l'année, que nous attendions impatiemment.

Elles nous ont offert, chaque jour, quelques heures d'une forte retraite de la mer, aussi avons-nous pu grandement en profiter, secondé par quatre personnes, ouvriers tailleurs de pierres et porteurs bien munis d'outils et de tout le nécessaire. En parcourant les roches éloignées, dans un bas fond, nous avons trouvé plusieurs flaques qui ne vident jamais; ce sont de larges excavations peu profondes ouvertes dans le granit: en y plongeant le bras, cherchant de la main sur les parois de ces excavations, les piquants des oursins se faisaient promptement sentir, et, à notre grande satisfaction, nous reconnûmes que diverses parties du pourtour de ces bassins étaient tapissées d'oursins tous dans leur trou. Il arrive même d'en trouver de suspendus en dessous des roches saillantes en forme de voûtes, principalement dans le grès; ils s'y attachent et creusent encore leur trou dans cette position, où leurs tentacules pédicellées doivent être constamment fixées à la roche, pour les soutenir dans cette position suspendue.

Chose remarquable, nos ouvriers et pêcheurs mêmes du pays n'en avaient pas connaissance.

Ici le fond de ces bassins n'en contenait pas, comme ceux de Douarnenez, qui en sont tous couverts, et cela se conçoit: le sable ici séjourne et ne leur permet pas de se fixer sur le fond de la roche comme sur les parois au pourtour de ces excavations, où le mouvement de la mer emporte facilement au-dehors

des trous , les détritns de la pierre détachés par les oursins , et autres débris qui pourraient s'y introduire.

A nous de nous hâter à puiser et rejeter l'eau de deux de ces bassins , pouvant contenir plus ou moins de huit à dix barriques d'eau , chose des plus faciles sans doute ; mais la difficulté était d'enlever des échantillons , vu les précautions longues et minutieuses à prendre , et qui ne coïncidaient pas avec la première des nécessités , celle de se hâter , à raison du peu de temps pendant lequel chaque marée basse nous laissait les moyens d'agir.

Les fissures si répandues dans ce granit tellement pénétré par l'eau salée , entraîne facilement la destruction de la roche ; la brusquerie de nos ouvriers y contribuait encore beaucoup.

A nos grands regrets , bon nombre d'échantillons tombaient sous l'outil en nombreux fragments devenus dès-lors insignifiants. Tous ceux que nous pouvions conserver , aussitôt arrachés du sol , étaient par nous-même , fortement ficelés sur tous les sens et emballés dans des varecs , en même temps nous étions encore préoccupé d'une surveillance générale sur nos ouvriers ; nous cédions au désir , à la nécessité de porter nous-même les derniers coups pour l'enlèvement des échantillons. Sans notre entourage , ces diverses préoccupations nous auraient fait oublier l'approche de la mer montante , qui , en nous prescrivant si juste nos deux ou trois heures de travail , venait nous chasser toujours trop tôt , emportant avec nous les regrets de lui abandonner une riche localité , qui ne devait plus nous apparaître que l'année suivante.

Nous avons cependant à nous féliciter de notre bonne fortune , car nous avons recueilli un bon nombre d'échantillons où plusieurs des plus marquants présentent de six à dix trous , jusqu'à neuf centimètres de profondeur , et pourvus de leurs oursins.



### Epreuves concluantes de 1857.

Nous avons à rendre compte de notre dernière excursion sur les côtes du Finistère.

Le 16 août dernier, nous arrivâmes, à la mer basse, sur notre localité favorite d'*echinus*, à la côte nommée Grabinek, au-delà du Riz et à deux kilomètres à l'Est de Douarnenez. Là, nous trouvâmes, au fond de notre bassin d'épreuves, attachés sur la roche, et où nous les avions placés en août 1856, un bon nombre d'oursins.

Cette excavation, pouvant contenir dix à douze barriques d'eau, fut vidée par nos hommes en une heure de travail. Nous y descendîmes aussitôt, et, enlevant divers oursins, nous en reconnûmes plusieurs qui, enfin, à notre grande satisfaction, avaient commencé à creuser leur demeure dans la roche de 2 millimètres dans le cours de l'année, ce qui paraîtra peu; mais nous devons faire observer que, dans cet endroit, la pierre est extrêmement dure; le plus grand nombre de nos *echinides* n'avaient encore qu'effleuré la roche sous eux. Il est très-probable aussi que l'action de la mer n'avait pas encore eu le temps d'attaquer convenablement la nouvelle superficie du grès, pour aider le travail des perforants.

Favorisé par quelques belles journées, nous avons continué nos expériences, d'abord en faisant retirer entièrement l'eau du premier bassin si grandement exploité par nous en 1855, et d'où nous avons extrait plus de cinquante échantillons de tous les formats. Parmi les oursins venus ici d'eux-mêmes se replacer sur la roche lisse, que nous avons si bien exploitée, douze ou quatorze avaient grandement commencé leur trou jusqu'à neuf millimètres de profondeur, sur 4 et 6 centimètres de diamètre à leur ouverture; nous en avons enlevé divers échantillons pour le Musée de Nantes, où ils constateront le travail par

lequel ces radiaires ont creusé la roche , à raison de trois millimètres par an.

Ces résultats, des plus satisfaisants pour nous, décisifs, concluants, viennent prouver l'authenticité du fait que nous avons avancé en juillet 1854, que des *echinides* creusaient les roches.

Désirant continuer nos expériences sur ce sujet si attrayant pour nous, nous avons scellé, au fond de notre premier bassin d'épreuves, un casier en bois de 50 centimètres carrés, haut de 15 centimètres, et à trois compartiments (casiers n<sup>os</sup> 1, 2 et 3), dans lesquels nous avons placé, sur la roche lisse, trois âges bien tranchés de cet *echinus lividus*, conservant près de nous les mêmes grosseurs correspondantes aux numéros du casier, que nous avons recouvert d'un grillage. Les oursins ne sortiront pas de leur emprisonnement, si la main de l'homme ne détruit pas nos préparatifs; avec le temps ils pourront nous apprendre encore, par la durée du travail, les progrès de l'accroissement des coquilles, comme la longévité des animaux.

#### **Attestations diverses, Oursins exotiques perforants.**

Dans notre premier travail, nous disions que l'examen des pièces osseuses, ou appareil bucal d'un certain nombre d'*echinus* exotiques, nous démontrait que bien d'autres de ces espèces, étrangères aux côtes de France, devaient encore creuser les pierres de la même manière que nos *lividus* de Bretagne. Cette conviction s'est encore confirmée, par la présentation de nos échantillons à divers naturalistes, géologues et explorateurs, dont les assertions attestent l'existence de ce fait sur d'autres côtes de France, comme dans les contrées les plus reculées.

M. Jules Verreaux, ornithologiste des plus distingués, nous écrit avoir vu, dans ses voyages durant quatre années au Cap de

Bonne-Espérance et dans la Nouvelle-Hollande, des quantités d'oursins, petits et gros de tous les âges, incrustés sur toute les sens, comme les nôtres, dans les roches en grès ou calcaire, chacun dans son trou; ils sont communs sur la côte Est du Cap, depuis la baie de Geen-Pointe jusqu'à Algaon-Baie.

Les autres localités encore plus spécialement remarquées par M. Verreaux, où des oursins vivent en grand nombre, dans des trous, de la même manière que les nôtres, sont la côte nord de la Tasmanie, la localité nommée George-Town. En Australie, c'est principalement dans les baies dites Port-Jackson, et North-Head qu'ils abondent. M. Verreaux ajoute : « il y a » plus de trente ans que j'avais observé ce fait sans m'en être » rendu compte. »

Nous avons vu ces mêmes oursins déposés au Muséum de Paris (mais dépourvus de leur roche), provenant des voyages de M. Verreaux, qui les a lui-même retirés de leurs trous; ils constituent deux espèces : la plus forte est l'*echinus delalandii* (Muséum); la petite, qui aurait de grands rapports avec notre jeune *lividus*, est l'*echinus blanchardi* (Muséum).

Pour les espèces exotiques, une seconde communication, non moins positive que la première, nous est adressée par un habile naturaliste, voyageur infatigable, M. Auguste Sallé qui, dans son voyage à Saint-Domingue, de 1849 à 1851, nous a dit avoir souvent observé des quantités d'oursins, tous dans leurs trous, creusés dans le calcaire, principalement sur les parois des rochers; ils sont abondants à Guivia, lieu où l'on va prendre des bains, à un kilomètre environ de la ville de Santo-Domingo.

Ces espèces sont l'*heliocidaris mexicana* (Agas), qui est la plus répandue, et le *diadema turcarum* (Agas), avec ses longues baguettes, qu'il relève perpendiculairement pour diminuer son travail dans la circonférence de son trou.

Nous avons mis nos échantillons sous les yeux de plusieurs capitaines au long-cours de notre port de Nantes, dont un nous a rapporté l'*echinus trigonarius*, grande espèce à grosses baguettes, en nous disant l'avoir retiré d'un trou parfaitement arrondi comme sa coque, et pratiqué dans la roche, nous assurant en avoir vu beaucoup d'autres ainsi disposés, notamment aux îles Maurice et de la Réunion.

M. Saemann, géologue explorateur infatigable, en voyant nos échantillons, nous dit avoir rencontré notre même espèce d'oursins, petits et gros, incrustés dans les roches calcaires de la côte de Biarritz, tous séparés les uns des autres par des cloisons, desquelles il ne s'était pas rendu compte, les coquilles n'étant pas, d'ailleurs, le sujet des recherches de ce géologue. Il avait supposé que ces cloisons pouvaient provenir de leurs excréments ou autres produits madréporiques qui se seraient déposés entre elles. L'aspect du *nullipora incrustans* qui, ordinairement, recouvre les crêtes des cloisons, est bien de nature à donner cette idée.

Un conchyliologiste distingué de Bordeaux, M. Cazenavette, en visitant (sur notre avis et depuis peu), cette localité, s'est assuré que les oursins y étaient bien à l'état perforant, comme nos échantillons.

M. Arthur Eloffe, géologue, durant un séjour de trois ans sur l'île de Planier, près Marseille, où il était alors chargé du service du phare, a vu et pêché souvent, nous a-t-il dit, ces oursins qui, comme les nôtres, étaient incrustés dans la roche calcaire, d'où il avait parfois peine à les retirer sans les briser, à l'aide d'un crochet en fer. C'est à l'ouest du phare que se trouvent plus communément ces *echinus*. M. Eloffe qui, souvent les mangeait, leur faisait une chasse très-assidue, et nous a dit qu'après quelques jours les trous dont il avait retiré les oursins étaient occupés par d'autres semblables; comme il nous a en-

core observé que les pêcheurs qui les recherchent, pour la grande consommation en comestible qui s'en fait à Marseille, les retirent encore parfois de ces trous, mais il s'en prend bien davantage à la drague traînante, sur le sable, sur les roches, où ils circulent dans les beaux temps. Ceux-ci ne sont plus, sans doute, incrustés dans la pierre, et, par les forts temps, ils sont encore entraînés au dehors des anfractuosités naturelles des roches, des varecs, des éponges, des polypiers, où ils se cramponnent avec leurs baguettes et avec leurs ventouses pédicellées sur les roches.

Les oursins avaient encore été vus dans leurs trous par divers auteurs des plus renommés.

Ayant mis nous-même nos échantillons sous les yeux de M. Milne-Edwards, il nous dit avec empressement « j'ai vu cela » dans l'Algérie. » M. de Quatrefage les avait vus à Guétary. M. Boubé, encore sur les côtes de Biarritz. Un professeur du Muséum de Paris cite que ces échantillons étaient, depuis plus de vingt ans, placés dans les collections du Musée.

### **Conclusions.**

Ne soyons plus étonné si, d'après notre première publication, notre manière de voir a été combattue en France et en Angleterre, puisque l'explication de ce fait avait manqué partout, sans que la perforation par ces animaux fût même soupçonnée.

Peut-être devons-nous ajouter à nos observations, qu'ayant acquis une multiplicité telle, ils ne peuvent plus trouver suffisamment des localités convenables de bassins et de roches pour y faire usage de leur mode perforant, car, nous le répétons, il faut reconnaître, à n'en plus douter, que pour les maintenir contre la puissance d'une mer agitée, la nature, toujours si bien entendue et prévoyante dans ses principes, les a doués réellement d'un système dentaire et d'une force musculaire

puissante pour les faire agir ainsi, se creusant leur demeure dans des roches qui scintillent sous le choc du briquet.

Nous nous sommes longuement peut-être appesanti sur ce sujet, pour éviter, autant que possible, les contradictions qui s'élèvent si souvent en histoire naturelle, se répandent et jettent de nouvelles incertitudes; ainsi en a-t-il été si longtemps pour l'histoire des pholades et autres perforants. Nous avons donc cru devoir reproduire nos observations, nos expériences, peut-être minutieuses, sur ce fait qui, en histoire naturelle, a paru généralement à tous si surprenant, pourvu, dans ses détails, d'un vif intérêt, et jusqu'alors méconnu dans les mœurs de ces radiaires.

DE LA  
**MESURE DU TEMPS**

ET DE LA DÉNOMINATION  
**DES ÉPOQUES SÉCULAIRES**

PAR M<sup>r</sup> F. HUETTE.

---

On a bien souvent agité la question de savoir à quel siècle doit être attribuée une année dont le commencement coïncide avec la fin de la dernière année d'un siècle écoulé.

En prenant pour exemple l'année 1800 presque généralement considérée comme l'époque terminale du XVIII<sup>e</sup> siècle, bien que, selon nous, elle doive, à plus juste titre, être envisagée comme représentative du début du XIX<sup>e</sup>; nous allons examiner les raisonnements sur lesquels se fondent deux opinions qui, quoique de nature très-distincte, sont cependant discutables, et même logiques à leur point de vue respectif.

Celle de ces opinions qui a pour objet de comprendre l'année 1800 dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, et dont la conséquence est de ne faire commencer le XIX<sup>e</sup> qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1801, s'établit sur un point de départ pour l'origine des choses, représenté par le nombre un, d'où il résulte, qu'à partir de cette expression, la période séculaire se compose de 100 années, comptées inclu-

sivement. D'après cette manière de procéder, il devient de toute évidence que la 99<sup>e</sup> de ces années ne peut être autre que l'avant-dernière, et que le complément de la période séculaire se forme de la 100<sup>e</sup>.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1701, jusqu'au 31 décembre 1799, il s'est écoulé 99 années; et alors il a fallu nécessairement pour que la 100<sup>e</sup> s'accomplisse, ajouter aux 99 révolues les 365 jours compris entre le 31 décembre 1799 et le 31 décembre 1800. De cette sorte, le 1<sup>er</sup> janvier 1801 est devenu le 1<sup>er</sup> jour du XIX<sup>e</sup> siècle, sans quoi le XVIII<sup>e</sup> ne se fût trouvé représenté que par 99 années.

En décomposant les années en mois, cette démonstration devient plus saisissable encore : ainsi que tout le monde le sait, les années se subdivisent en 12 mois de 30 jours chacun, à quelques exceptions près, d'où il s'ensuit qu'un assemblage de 100 années ou un siècle, comprend 1,200 mois, et par conséquent, que les 18 siècles sur lesquels nos calculs sont établis, se composent de 21,600 mois, produit du nombre 1,200 par le chiffre 18.

L'exactitude de cette donnée étant incontestable, il ne l'est pas moins qu'en remontant à la naissance des 18 siècles dont il s'agit, et en partant du nombre un, ce n'a été qu'à la fin du 30<sup>e</sup> des jours des 21,600 mois, que la grande période des 18 siècles a été définitivement accomplie et non à l'expiration de celui de ces mois représenté par le nombre 21,599.

De ce qui précède, on se trouverait porté à inférer qu'il ne peut pas être possible de compter d'une autre manière, et qu'ainsi confirmée par ces deux exemples, la véritable date caractéristique du début du XIX<sup>e</sup> siècle, ne peut être que le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 1801, puisque ce n'est qu'à ce moment que prennent leur terme les 21,600 mois dont se compose la période des 18 siècles.



Telle est, en effet, l'interprétation qui a dû faire admettre la supputation du temps ainsi formulée, laquelle a eu assez de valeur pour faire autorité. Cependant, les arguments par lesquels elle peut être combattue, nous semblent de nature à produire une toute autre conviction dans les esprits.

Ainsi qu'il a déjà été dit au commencement de cette notice, la différence qui existe entre les deux manières de calculer les époques, réside tout entière dans le principe de l'origine des choses. Or, cette origine, pour ceux qui comprennent que l'année 1800 appartient au XVIII<sup>e</sup> siècle, est le nombre *un*, tandis que pour les partisans de l'opinion contraire, elle est une expression fractionnaire infinitésimale, ou, pour mieux dire, l'instantanéité ou zéro temps.

Si, dans la première hypothèse, le nombre *un* se prononce, il ne s'applique ni à une année, ni à un jour, ni même à la plus petite des divisions du temps, mais bien seulement à la base du calcul dont il est le premier terme.

Pour rendre la seconde hypothèse plus intelligible, nous allons lui appliquer des exemples pris dans la division du jour civil et du jour astronomique, en les reportant ensuite aux époques séculaires qui font l'objet de ce travail.

Le jour astronomique, temps moyen, se compose de 24 heures, qui se comptent d'un midi au midi du lendemain, en suivant l'ordre numérique. A partir du midi qu'on appelle zéro heure jusqu'à celui où la 23<sup>e</sup> heure se manifeste, il y a 23 heures révolues et la 24<sup>e</sup> se constitue par les 60 minutes qui se trouvent comprises entre la 23<sup>e</sup> et le moment de zéro heure du jour suivant.

En effet, quand on dit il est une heure, cette constatation de l'état présent du jour signifie qu'une heure s'est écoulée depuis le moment de zéro heure, et qu'ainsi l'expression du temps

comprise entre ce dernier moment et celui d'une heure, appartient tout-à-fait à celle-ci.

Ce qui vient d'être dit de cette première heure s'applique de la même manière à toutes celles qui lui succèdent, et cette règle confirme la durée totale du jour astronomique composé de 24 heures.

Si au lieu de prendre zéro heure pour point de départ de la mesure du jour astronomique, on eût compté ses heures en partant du chiffre un, il en fut résulté que la 23<sup>e</sup> n'eût atteint le terme de sa durée qu'à l'instant où eût sonné la 24<sup>e</sup>, et qu'ainsi cette dernière se fût prolongée jusqu'à la manifestation de la 25<sup>e</sup>.

Bien que le classement des heures dont se compose le jour civil ne soit pas établi dans le même ordre que celles du jour astronomique, le même principe s'applique à la supputation de sa durée.

Le jour civil se divise en deux moitiés, qui sont de 12 heures chacune, l'une d'elles est attribuée aux heures du soir, et l'autre aux heures du matin. Les heures du matin se comptent à partir de minuit ou la moitié de la nuit, jusqu'à midi ou la moitié du jour.

Le moment de minuit indicateur du commencement du jour civil, est en tous points l'analogie de l'expression de zéro heure, qui marque le commencement du jour astronomique. Ainsi que nous l'avons vu pour ce dernier, les fractions de temps qui succèdent à minuit, appartiennent déjà à la première des heures du jour civil, et quand 60 minutes sont écoulées à partir de minuit, la première des heures du jour a atteint son expiration. En suivant cette manière de compter jusqu'à la 11<sup>e</sup> heure du matin, on acquiert la conviction que lorsque cette 11<sup>e</sup> heure sonne, elle n'exprime plus l'heure actuelle, mais bien le temps accompli depuis minuit, et que, par conséquent,

les 60 minutes comprises entre elle et le moment de midi , constituent la 12<sup>e</sup> des heures du matin.

En reportant le même raisonnement aux heures du soir , on trouve également que la 11<sup>e</sup> de ces heures ne représente autre chose que le commencement de la 12<sup>e</sup> , dont le parfait accomplissement de la durée a lieu à l'instant où sonne minuit.

S'il en était autrement , comment aurait-il pu s'établir que la célébration de la messe s'accordât avec le moment précis de minuit ? Cet antique usage du culte catholique est comme tous les autres offices qui s'y rattachent étant en si parfaite harmonie avec l'état actuel des connaissances humaines , qu'il n'est pas possible que sur ce point seulement il s'en fût écarté. En effet , la célébration de l'office divin à minuit , et le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle en 1800 , sont deux circonstances identiques ; faire partir le XIX<sup>e</sup> siècle de l'année 1801 , c'est ne pouvoir dire la première messe qu'à une heure du matin.

Les lignes suivantes extraites de l'ouvrage publié en 1662 , sous le titre des *nouvelles fleurs des vies des saints* , et traduit de l'espagnol , par René Gautié , sont confirmatives de notre assertion :

« L'Évangile n'explique point en quel jour de la semaine naquit notre Sauveur Jésus-Christ ; il y a plusieurs opinions parmi les docteurs , néanmoins , on tient pour la plus certaine , qu'il naquit le dimanche , comme l'affirme le VI<sup>e</sup> synode , chapitre VIII , et l'heure fut après minuit , à la pointe du jour naturel , le 25 décembre , que l'on compte d'un minuit à l'autre , et avant que le jour artificiel commence , qui est d'un soleil à l'autre ; ce qui est conforme à la tradition de l'église , à l'usage de dire la messe cette nuit là , et à ce que signifient les paroles de l'Évangile , etc. »

En faisant l'application de cette manière d'apprécier la durée

du jour civil comme du jour astronomique , à la déclaration de l'âge , nous sommes amené à considérer comme illogique l'habitude qui consiste à dire , qu'on a atteint tel âge le jour anniversaire de sa naissance. Cet âge on ne l'a plus , il est déjà derrière soi , le moment qui le suit , l'heure du jour à laquelle on est né , appartiennent déjà à l'année suivante , bien que dans leur principe , ils n'en soient qu'une très-minime fraction. Il serait beaucoup plus rationnel de dire quand on vient d'atteindre 40 ans , qu'on entre dans sa 41<sup>e</sup> année , que de persister à accuser ce chiffre de 40 ans , jusqu'à l'expiration de l'année qui doit s'y ajouter.

Ainsi que nous l'avons établi , le commencement de toutes choses étant zéro temps , quand un enfant vient au monde , c'est de cette expression que date sa naissance ; mais la première fraction de temps qui succède à ce moment précis , lui constitue déjà un âge ou une durée d'existence , qui devient une unité dans les divisions de la mesure du temps.

C'est exactement aussi ce qui est arrivé pour l'établissement du calendrier grégorien , dont le zéro temps , ou le moment de la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ , a été le premier terme d'où on a dû partir pour la supputation du temps écoulé depuis cette époque.

Puisqu'ainsi que nous l'avons vu pour la mesure du jour astronomique , de zéro temps à une heure , 60 minutes se sont écoulées , ce n'est ni la première de ces minutes , ni même sa 60<sup>e</sup> partie ou une seconde , qui ont pu être considérées comme le moment de la manifestation de cette première heure ; cette durée de temps , quelque minime qu'elle fût , étant déjà un fait accompli depuis ce moment. En suivant la même marche jusqu'à la 59<sup>e</sup> des minutes , on devra comprendre que le temps qui lui succède , est évidemment celui dont se compose la 60<sup>e</sup> , dont le terme marque l'expiration de cette même première heure.

Cette démonstration deviendra plus facile à saisir par les chiffres invoqués à l'appui de la citation suivante.

Si on demandait quelle serait la date à laquelle parviendrait, à l'âge de 10 ans, un enfant né le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 1800, il est évident que chacun répondrait que ce serait au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 1810 ; et qu'on le remarque bien cependant , entre ces deux époques il n'y a que 9 années d'entièrement révolues en apparence , et en les additionnant en commençant par le chiffre un, l'enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 1800, ne devrait avoir atteint l'âge de 10 ans , qu'à la même époque de l'année 1801.

**CALCULS CONFIRMATIFS DE LA PREMIÈRE DE CES DEUX**

**ASSERTIONS :**

Du 1 <sup>er</sup> janvier 1800 au 1 <sup>er</sup> janvier 1801	un an.
Du 1 <sup>er</sup> janvier 1801 au 1 <sup>er</sup> janvier 1802	(2) un an.
Du 1 <sup>er</sup> janvier 1802 au 1 <sup>er</sup> janvier 1803	(3) un an.
Du 1 <sup>er</sup> janvier 1803 au 1 <sup>er</sup> janvier 1804	(4) un an.
Du 1 <sup>er</sup> janvier 1804 au 1 <sup>er</sup> janvier 1805	(5) un an.
Du 1 <sup>er</sup> janvier 1805 au 1 <sup>er</sup> janvier 1806	(6) un an.
Du 1 <sup>er</sup> janvier 1806 au 1 <sup>er</sup> janvier 1807	(7) un an.
Du 1 <sup>er</sup> janvier 1807 au 1 <sup>er</sup> janvier 1808	(8) un an.
Du 1 <sup>er</sup> janvier 1808 au 1 <sup>er</sup> janvier 1809	(9) un an.
Du 1 <sup>er</sup> janvier 1809 au 1 <sup>er</sup> janvier 1810	(10) un an.

TOTAL..... 10 ans.

---

En poursuivant ce calcul jusqu'à l'âge de 100 ans , équivalant à la durée d'une époque séculaire , nous voyons que l'enfant né le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 1800 , aurait réalisé l'âge de 100 ans , à la même date de l'année 1900 , et que , s'il avait dépassé ce

terme, il eût atteint sa 101<sup>e</sup> année au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 1901.

L'année 1800, dans cette citation, représente donc évidemment l'expression zéro, d'où il a fallu partir pour la mesure du temps, et par suite pour la qualification du commencement des siècles.

Qu'il nous soit permis, pour terminer, d'occuper encore l'attention des personnes qui hésiteraient à partager des convictions qui nous paraissent basées sur l'évidence, par une dernière citation relative aux divisions du jour, soit que des fractions de temps précèdent ou suivent l'appellation de ces heures. Ainsi, quand on dit, il est 10 heures et demie, on entend parfaitement que 30 minutes ont succédé à l'expiration de la 10<sup>e</sup> heure, et par conséquent que ces 30 minutes appartiennent à la onzième. Si au lieu de 30 minutes il y en avait 45, on dirait : il est 10 heures  $\frac{3}{4}$  ou 11 heures moins un quart, ce qui signifierait, par cette dernière expression, qu'il manque 15 minutes à la onzième heure pour que ce moment du jour soit écoulé.

En résumé, malgré le désaccord de la méthode sur l'appréciation du temps qui vient d'être exposée avec celle d'après laquelle le classement des époques de renouvellement des siècles est établi, nous pensons avoir démontré le bien fondé de celle que nous croyons devoir lui être substituée, et d'où il résulte que chacune des années dont il a été fait jusqu'ici la 100<sup>e</sup> d'un siècle, est la première du siècle suivant. Si le contraire nous était prouvé par des raisonnements et des chiffres qui fussent de nature à renverser ceux qui viennent d'être invoqués, nous ne résisterions pas à l'évidence et croirions que notre modeste travail aurait atteint un but utile en provoquant une réfutation de nature à fixer l'opinion d'une manière définitive, sur un des points intéressants de l'étude de la science des dates.

En attendant qu'il en soit ainsi, nous nous croyons autorisé à

croire que non-seulement , en ce qui a rapport à la supputation du temps, mais même en tout ce qui concerne l'expression des mesures en général, le premier des termes du calcul employé pour les déterminations , n'est pas le nombre un , mais bien l'évaluation de la quantité comprise entre le chiffre qui le représente et le zéro dont il est précédé.

---

# DÉTERMINATION

DU

## NIVEAU DES EAUX DE LA MER

D'APRÈS LE CALCUL

DE L'UNITÉ DE HAUTEUR

PAR M<sup>r</sup> F. HUETTE.

---

Les variations qu'éprouve le niveau des eaux de la mer, par l'effet des marées qui se font sentir sur les cotes et dans les ports de l'Océan Atlantique, sont calculées d'après une base qu'on appelle unité de hauteur.

L'établissement du chiffre qui constitue l'unité de hauteur d'un lieu, est le résultat de la moitié de la différence qui a été constatée dans ce lieu, entre les marées les plus hautes et les plus basses, au moment des époques équinoxiales de l'année (1). C'est de la double moyenne obtenue par le plus grand nombre possible de ces observations qu'est déduite la moitié de cette différence qui sert de point de départ pour le calcul des marées.

Si l'application de ce principe est faite à un port de notre localité, nous voyons que pour celui de Saint-Nazaire, par



exemple, son chiffre d'unité de hauteur est représenté par  $2^m 68^c$ , quantité qui exprime pour ce lieu le degré d'élévation ou d'abaissement des eaux de la mer, relativement au niveau moyen où elles se maintiendraient, si l'influence exercée sur ce niveau par l'action du soleil et de la lune, venait à cesser de se produire (2): Multipliée par deux, cette quantité de  $2^m 68^c$ , égale  $5^m 36^c$ , chiffre qui exprime la différence trouvée à Saint-Nazaire, entre les plus hautes et les plus basses marées de ce port.

Telles sont les données sur lesquelles reposent toutes les instructions insérées dans les connaissances des temps et les almanachs nautiques, lesquelles ont pour but de fixer à l'avance le degré d'élévation des eaux de la mer pour une grande marée de syzygie ; mais, quelque nettes et précises que soient ces instructions dont le sens est facile à interpréter pour les hommes de mer, il n'en saurait être ainsi pour les personnes étrangères à la spécialité des études du marin, et cependant il est des circonstances dans lesquelles de grands intérêts se trouvent engagés dans la question dont il s'agit.

Voici, en effet, dans quels termes sont rédigées les instructions relatives à la détermination de la hauteur de la mer pour une époque donnée.

« Pour connaître la hauteur à laquelle s'élèveront les eaux de la mer, à l'époque où, pour l'ordinaire, elles atteignent leur maximum d'élévation au temps d'une syzygie, il faut multiplier l'unité de hauteur du lieu par le chiffre indiqué dans le tableau des grandes marées, pour l'époque dont il s'agit. » (3)

Si cette rédaction prise dans son sens littéral n'était invoquée que pour des cas ordinaires, en dehors toutefois de la navigation, aucun préjudice sérieux ne deviendrait la conséquence de sa fausse interprétation ; mais il en est d'autres où il importe que des mesures préservatrices puissent être prises contre l'envahis-

sement de certaines rives par les eaux de la mer, et alors la question prend un véritable caractère de gravité.

Si, par exemple, on s'était strictement renfermé dans les termes des instructions, à l'occasion de la grande marée du 27 mars 1857, et qu'on en eût fait l'application au port de Saint-Nazaire, on eût trouvé que le chiffre de 1<sup>m</sup> 14, porté sur le tableau des plus grandes marées de 1857, multiplié par celui de 2<sup>m</sup> 68, unité de hauteur du port de Saint-Nazaire, y aurait donné pour ce jour, une hauteur d'eau égale 3<sup>m</sup> 05. Or, ce résultat évidemment très-inférieur au chiffre 5<sup>m</sup> 36, qui représente la différence totale qui existe en moyenne entre les plus hautes et les plus basses mers de ce lieu, eût été d'un effet trompeur, même pour la majeure partie du public éclairé. Que déduire de cet exemple, si ce n'est, comme il a été dit plus haut, que l'explication relative au moyen de calculer l'élévation des marées en général, n'est pas à la portée de toutes les intelligences ? Applicable à la question de propriété au point de vue de la préservation, il devient particulièrement utile de savoir à quel degré de hauteur au-dessus de la basse mer, les eaux soulevées par l'effet d'une marée extraordinaire devront atteindre. C'est pour parvenir à ce but, que nous proposons la rédaction suivante, qui nous semble tout-à-fait de nature à faire cesser l'équivoque qui peut résulter de la première.

Pour connaître la hauteur à laquelle s'élèveront au-dessus de la basse mer les eaux de l'Océan un jour de grande marée, il faut, ainsi que le disent les instructions, commencer par multiplier le chiffre indicateur de la haute marée contenu dans les tables calculées à cet effet, par celui de l'unité de hauteur du lieu; mais ensuite, au produit obtenu, ajouter ce même chiffre d'unité de hauteur.

Exemple : l'unité de hauteur du port de Saint-Nazaire étant 2<sup>m</sup> 68, et la grande marée du 27 mars 1857 ayant été calculée

pour ce jour à  $1^m 14$ , le produit de ces deux nombres, ou  $3^m 05$ , augmenté de l'unité de hauteur  $2^m 68$ , deviendra égal à  $5^m 73$ , véritable expression de la hauteur totale de la marée de ce jour; c'est-à-dire que cette marée aura surpassé de 37 centimètres le chiffre de  $5^m 36$ , qui a été obtenu comme moyen terme de la différence observée entre les marées les plus fortes et les plus faibles, qui ont servi d'éléments pour la détermination de l'unité de hauteur.

Présenté sous cet aspect, le calcul des grandes marées pour une époque fixe deviendra compréhensible pour tout le monde, et chacun pourra l'appliquer à ses besoins, sous la réserve, toutefois, de l'influence des gros temps, sur un état de hauteur de mer qui ne peut être calculé que dans la prévision d'un temps normal.

---

## NOTES EXPLICATIVES.

---

(1) On entend par l'expression de pleine mer , ou marée totale , la somme de tous les états partiels d'une marée , depuis le moment où elle commence à se manifester , et qu'on appelle commencement de flot , jusqu'à celui de son entier accomplissement.

Il en est de même , mais en sens inverse , de l'action descendante de la marée , connue sous la dénomination de jusant , cet état qui succède immédiatement à la pleine mer ou étale de marée , se continue pendant le même espace de temps à peu près jusqu'à ce qu'il parvienne à sa plus basse expression , qu'on appelle morte eau.

(2) Le chiffre de l'unité de hauteur pris dans sa véritable acception , représente la hauteur d'eau qui existe au-dessus du plus bas état de la mer ; il est donc la moitié exacte de la différence qui a été constatée entre le niveau inférieur et le niveau supérieur de ses eaux , c'est pourquoi on l'appelle unité de hauteur , ou état moyen du niveau de la mer au-dessus du fond , ou de la sonde , état qui serait fixe , sans la pression exercée sur l'atmosphère , par la double action du soleil et de la lune.

L'unité de hauteur est donc la quantité d'eau à ajouter au niveau des marées les plus basses , de même qu'elle doit être déduite des plus hautes.

(3) Le tableau des plus hautes marées d'une année donne

leur élévation pour le jour même de la syzygie , tandis qu'il a été remarqué que , dans nos ports , leur maximum de hauteur a lieu un jour et demi après cette époque, d'où il résulte encore une petite augmentation sur le chiffre de la hauteur indiquée ; cette augmentation peut même devenir assez importante quand les grandes marées sont favorisées par des gros temps avec vents du large , circonstances contre lesquelles la prudence commande de se prémunir , dussent-elles ne pas se réaliser.

---

# NOUVEAU THERMOMÈTRE DE PRÉCISION

POUR LES OBSERVATIONS

DE TEMPERATURE ATMOSPHERIQUE

PAR M<sup>r</sup> F. HUETTE.

---

Dans des limites comprises entre 36 centimètres pour la hauteur, sur 10 centimètres en largeur, j'ai construit un thermomètre d'observations au mercure, dont les degrés se trouvent espacés de plus d'un centimètre, et sont subdivisés en dixièmes, laissant ainsi entre eux un intervalle aussi considérable que celui des divisions de degrés des thermomètres ordinaires de même dimension.

La valeur fractionnaire des divisions de cet instrument, le rend d'une sensibilité extrême dans sa marche, sans pour cela borner le parcours de son échelle, qui s'étend depuis le 20° degré centigrade au-dessous du point de la congélation de l'eau, jusqu'au 45° degré de dilatation.

Si l'application du principe sur lequel est fondé l'écartement des degrés de cette échelle thermométrique était faite à des

instruments ayant des tubes plus longs et plus capillaires que celui-ci, ou dont l'indication de la température fut plus restreinte, on comprendra aisément que dans l'une comme dans l'autre de ces deux hypothèses, leurs divisions pourraient être encore beaucoup plus espacées.

Dans le thermomètre qui fait l'objet de cette notice, lequel est en expérimentation depuis plusieurs années, les 10<sup>es</sup> de degrés sont déjà assez apparents pour qu'on puisse les fractionner en 1/2 et en 1/4, c'est-à-dire en vingtièmes et en quarantièmes de degré.

En établissant sur la plaque graduée de l'instrument des verniers mobiles, composés de 10 divisions, dont la première et la dernière correspondraient à neuf des divisions de 10<sup>e</sup>, on obtiendrait, sans difficultés, des 100<sup>es</sup> de degrés.

#### **Description du Thermomètre.**

Pour atteindre le degré de précision indiqué ci-dessus, l'appareil thermométrique se compose de quatre tubes capillaires fixés parallèlement sur une même planchette. La disposition de ces tubes, identiques du reste à ceux des autres thermomètres, diffère cependant de ces derniers par l'adjonction de deux réservoirs supplémentaires, dont l'un est soudé à leur partie supérieure, et l'autre, entre l'extrémité inférieure du tube et son point de jonction avec le cylindre destiné à faire sentir les impressions de la température.

Le réservoir supérieur est d'une capacité suffisante pour contenir une partie du mercure du cylindre impressionnable, proportionnée à la marche exprimée par les divisions de l'échelle de son tube. Sa forme est celle d'un cône à base renversée, et le vide d'air y est produit.

Les points de départ des quatre colonnes de mercure des

tubes sont calculés de telle sorte , que les indications de l'une commencent quand celles de la précédente sont parvenues à leur limite extrême.

Les réservoirs adaptés à la partie supérieure et inférieure des tubes deviennent, comme il a été dit plus haut, des chambres de déversement pour les cas de dilatation ou de condensation disproportionnée avec les expressions de chacun d'eux.

C'est ainsi qu'en partant de gauche à droite, le premier des tubes, qui est l'indicateur de la plus basse température, a son point de départ à 20 degrés au-dessous de la glace fondante , et déverse son excédant de mercure à 3 degrés au-dessus de zéro, comprenant ainsi 23 divisions dans sa marche.

Comme on le voit, c'est particulièrement dans la construction de ce premier tube , que la nécessité d'un réservoir supérieur se fait impérieusement sentir, puisque, s'il n'existait pas, toutes les températures plus élevées que celle de trois degrés au-dessus de zéro, en détermineraient la rupture.

La première des divisions de l'échelle du second thermomètre correspond au 5<sup>e</sup> degré au-dessous de zéro de la glace , et celle qui le termine au 15<sup>e</sup> degré au-dessus.

La division du 3<sup>e</sup> s'étend du 10<sup>e</sup> au 30<sup>e</sup> degré de dilatation.

Enfin , l'échelle thermométrique du 4<sup>e</sup> commence au 25<sup>e</sup> degré et se termine , pour compléter la série entière des indications, au 45<sup>e</sup>.

Cette série thermométrique renfermant toutes les expressions de température de nos climats , il n'a pas paru nécessaire de chercher à la pousser jusqu'à des limites plus reculées dans les deux sens extrêmes , lesquelles , du reste , ne présentent pas toujours le caractère d'une parfaite exactitude.

Comme conséquence des dispositions de ce thermomètre , il arrive le plus souvent que des expressions identiques se lisent



sur plusieurs des échelles à la fois ; cette circonstance loin de porter préjudice au résultat de l'observation , en corrobore au contraire l'exactitude , puisqu'elle permet , par une moyenne , prise entre les expressions différentielles , d'atténuer les erreurs attachées à l'imperfection du calibrage intérieur du tube des thermomètres.

L'importance que les observateurs attachent de nos jours à ce que les diverses expressions de la température de l'atmosphère , en dehors de toute radiation calorifique , soient le plus rigoureusement possible , marquées au cachet de la précision , rend digne à nos yeux de quelque intérêt la communication d'un genre de thermomètre conçu dans la pensée de notre usage personnel , et qui , ayant reçu la consécration du temps , pourra peut-être par la suite se trouver compris dans le domaine des instruments utiles.

S'il est objecté que la confection d'un instrument de l'espèce de celui que nous venons de décrire , comporte de plus grands frais que celle des thermomètres ordinaires , nous reconnaitrons la justesse de cette observation , mais nous dirons aussi qu'il est bien rare que les moyens perfectionnés n'aient pas le même inconvénient. En fait de thermomètres à volume réduit surtout , les instruments à condensation et à dilatation métallique , dont le mécanisme est l'objet de soins minutieux , ne peuvent être établis qu'à des prix qui les rendent peu accessibles pour les usages ordinaires ; et malgré la perfection du travail qu'exige leur construction , le rapprochement de leurs degrés devient une cause d'empêchement à leur application aux observations météorologiques faites dans les observatoires destinés à cet effet.

Comme instrument d'une grande sensibilité dans sa marche , l'Académie des sciences a publié il y a quelques années la description d'un genre de thermomètre métallique dans lequel les

variations de la température se trouvaient converties en fractions de temps.

Cet instrument auquel on avait donné le nom de *chronothermomètre*, n'était autre chose qu'une horloge de précision, construite en sens opposé aux horloges astronomiques, c'est-à-dire, dans laquelle la correction des effets de dilatation et de condensation des forces réglantes, loin d'être compensée, devenait au contraire l'indication thermométrique exprimée dans ce cas, par l'avance ou le retard dans la marche du chronomètre.

Cette simple indication de l'emploi d'un moyen très-dispendieux, pour arriver à l'obtention de résultats aussi parfaits que possible, devient confirmative de ce que nous avons cru devoir poser en faveur du thermomètre qui fait l'objet de cette notice. S'il est plus coûteux à établir que ceux dont la construction n'a pas varié depuis leur origine, le surcroît de ses frais d'établissement se justifiera par les services qu'il peut rendre au point de vue de l'exactitude, et sera, nous osons l'espérer, apprécié par tous les observateurs scrupuleux dans leur manière d'opérer.

## ABRÉVIATIONS.

---

H. J. ....	Haute justice.
M. J. ....	Moyenne justice.
B. J. ....	Basse justice.
N. H. ....	Noble homme.
H. P. ....	Haut et puissant.
Sr. ....	Seigneur.
Bar. ....	Baronnie.
Jurid. ....	Juridiction.
Seig. ....	Seigneurie.
Chev <sup>r</sup> ....	Chevalier.
Cons <sup>r</sup> . ....	Conseiller.
Parl <sup>t</sup> . ....	Parlement.
Bret. ....	Bretagne.
Présid <sup>t</sup> . ....	Président.

---

# DICTIONNAIRE DES TERRES ET DES SEIGNEURIES

DU COMTÉ NANTAIS

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

PAR M. ERNEST DE CORNULIER.

(SUITE, VOIR PAGE 222.)

---

ABBAYE (L'), terre, *Chantenay*. — 1473, Jean de Couedor. 1580, 1600, Jean Rocoz, héritier de Jeanne de la Marquerais. 1601, Jean de Mesanger. 1678, Jacques Amproux, Sr de Lorme. 1774, Auguste-Joseph de Gouyon. *Nunc* de Gouyon.

ABBAYE-BLANCHE (L'), terre, *Bourgneuf*. — 1679, Gilles de Champeaux, Sr de l'Hospiteau.

ACIGNÉ, jurid., *la Chapelle-Hullin*, anciennement nommée LA CHAPELLE-HULLIN. — 1449, Jean d'Acigné. 1533, Regnault de Goulaine. 1551, François de Goulaine. 1554, Baudouin de Goulaine, unie au marquisat de Goulaine en 1621.

ACIGNÉ, jurid., *Cordemais et Saint-Étienne-de-Mont-Luc*. (Voyez CORDEMAIS).

AIGREFEUILLE, Châtellenie, *Aigrefeuille*. (Voyez LA GUIDOIRE), — 1359, Amaury d'Aigrefeuille, écuyer.

AINDRE. (Voyez INDRE).

ALLON, Motte féodale, *Joué*, dite le château d'Allon. — Cette construction, sur le bord de l'Erdre, peut avoir été élevée contre les Normands, par le roi Alain Le Grand.

AMENAZ (LES), terre, *Vertou*. — 1536, Gillette de Saint-Amadour, femme de Louis Herbert d'Orsonvilliers, baron de Courcy en Picardie. 1575, Jacques d'Orsonvilliers.

AMEZEUC, jurid. *Pierric*.

ANCENIS, ancienne baronnie d'états, de laquelle étaient membres les obâtellenies de *Beltigné*, *la Benate*, autrement nommée le *fief Guénauc et Varades*. — 980, Arœmurge, femme de Guerech, comte de Nantes. 1070, Guihenoc d'Ancenis. 1104, Maurice. 1132, Guethenoc. 1149, Geoffroy. 1202, Geoffroy. 1275, Geoffroy. 1340, Jeanne d'Ancenis, femme de Thébaud, *Alias* Guillaume de Rochefort. 1374, Jeanne de Rochefort, femme de Jean de Rieux, qui dut prendre les nom et armes de Rochefort, ce qui ne fut pas observé dans la suite. 1555, Louise de Rieux, femme de René de Lorraine, marquis d'Elbœuf. 1596, vendue par Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, à Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. 1609, Françoise de Lorraine, femme de César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrée. 16 , acquise du duc de Vendôme par le surintendant Foucquet. 1657, Marie Foucquet, femme d'Armand de Béthune, duc de Charost. 1790, de Béthune-Charost.

ANETZ, terre et seig., *Anetz*. 1391, Colin Lecomte. 1427, Isabeau Lecomte, femme de Gérard de Chevigné. 1475, Gilles de Chevigné. 1504, René de Chevigné. 1533, 1552, Arthur de Chevigné. 1651, Claude de Sesmaisons verdit la seigneurie à Charles de la Noue, qui la réunit à celle de Vair. La terre, sous le nom de *la Cour d'Anetz*, resta dans la famille de Sesmaisons où elle était encore en 1684.

ANGLE (L'). (Voyez LANGLE).

ANGLES (LES), terre, *Sainte-Croix de Machecoul*. — 1447, Guillaume de Saint-Aignan.

ANGUIGNAC, châtellenie, *Conquereuil, Guéméné-Penfao*. — 1310, Geoffroy d'Anguignac, chev<sup>r</sup>. 1460, Roland de Sion. 1480, Jean de Sion. 1490, Jeanne de Saint-Gilles, femme de Jean de la Chapelle. 1541, Jean de la Chapelle, sieur de la Roche-Giffard. 1560, Hélène de la Chapelle, femme de François de Guémadenc. 1560, le connétable Anne de Montmorency exerça le retrait féodal de la juridiction et la réunit à la baronnie de Derval. 1680, François de Poulpiquet possédait la terre. *Nunc* Heuzé.

ANGUIGNAC, terre et seig., *Fougeray*. — 1679, écuyer, Jean le Borgne.

ANGUIGNAC-AUBRAN, terre et seig., *Derval*. — 1603, Artuze Gédouin. 1680, au sieur de Bohal.

ARCHE (L'), terre, *Rougé*. — 1430, Mahaud de Chamballan. 1680, aux trinitaires de Châteaubriant: *Nunc* du Boispeán.

ARDENNES, terre et seig., H. J., *Sainte-Pazanne*. — 1404, Alain du Croisil. 1473, Jean du Croisil. 1539, Jacques du Croisil, sieur du Plessis-Guérif. 1549, Jean Foucher, se qualifiant baron de Retz, comme l'un des prétendants à cette baronnie. 1600, Raoul Charette. 1655, vendue par Joseph du Han, sieur du Poulmic, à Jacques Barrin, marquis de la Galissonnière. 1717, Renée Bidé, femme de Paul de la Brunelière, sieur de Gesté. 1746, Charles Chanceler, secrétaire du roi en la grande chancellerie. *Nunc* de la Brosse.

ARDENNES, jurid., *Saint-Julien-de-Vouvantes, la Chapelle-Glain*. — 1447, Guillaume Lambert. 1508, Julien Colin. 1560, François Morel, sieur de la Gazoire. 1680, François de Vigré, sieur de la Devançais.

ARSANGLE (L'), terre, *la Chevrollière*. — 1429, 1440, Guillaume Mandin. 1455, Guillaume de Saint-Aignan. 1486, André de Saint-Aignan. 1492, Julien Geruth. 1530, écuyer Jacques Geruth. 1542, Louise Geruth. 1556, Jean Boju. 1581, René Boju. 1679, Thérèse Boju, femme de Jean-Baptiste Charette, sieur de la Jou. *Nunc* Couprie.

ASSÉRAC, terre et seig., *Asséroc*. — 1210, Guillaume d'Assérac. 1270, Alain d'Assérac. 1275, Guillaume de Rochefort. 1280, 1294, Thébaud de Rochefort. 1315, Guillaume de Rochefort. 1374, Jeanne de Rochefort, femme de Jean de Rieux. 1574, érigée en marquisat en faveur de Jean de Rieux, avec union des châtellenies de *Ranrouët, Faugaret* et *Saint-Lyphard*. 1679, vendue par Jean-Gustave de Rieux, à René de Lopriac, baron de Coëtmadeuc. 1775, Félicité de Lopriac, femme de Louis-Joseph de Kerhoënt. 1793, du Cambout. *Nunc* Polctevin de la Rochette.

AUBERTAIS (L'), terre, *Frossay*.

AUBINAIS (L'). (Voyez LAUBINAIS).

AUBINIÈRE (L'), terre, *Doulon*.

AUBINIÈRE (L'), terre, *Fresnay*. — 1681, Henri de Bastelard. 1715, Louis de la Roche-Saint-André, membre de la châtellenie de *la Salle*.

AUBINIÈRE (L'), terre, *la Chevrollière*. — 1679, Jacques Chapelain. *Nunc* Pépin de Belleiale.

AUBRAIS (L'), jurid., *Château-Thébaud*. — 1572, Hardi Pantin. 1680, Samuel Pantin. 1684, Jean Cailleteau, sieur de la Chasseleroire. 1746, Agnès Cailleteau. 1769, Louis le Lou.

AUBRAIS (L'), terre, *la Chevrollière*. — 1447, Roland de Lannion. 1542, François de Lannion. 1679, Jean de Lannion.

AUBRAIS (LA PETITE), terre, *Sainte-Croix-de-Macheoul*. — 1447, Sévestre Gouy.

AUDIGÈRE (L'). (Voyez LAUDIGÈRE).

AUJARDIÈRE (L'). (Voyez LAUJARDIÈRE).

AUMONDIÈRE (L'). (Voyez LAUMONDIÈRE).

AUTINAIS (L'), terre, *Corsept*.

AUVERNÉ, paroisse. — 1132, Guillaume d'Auverné.

AUVERS, jurid., *Fougeray*. — 1401, 1424, Jean de Rougé. 1540, Françoise du Chaffault, femme de François Loisel. 1545, Christophe Breceel, sénéchal de Nantes, qui avait épousé, en 1520, Catherine du Chaffault. 1559, Pierre de Saint-Martin, sieur de Kerpontdarmes. 1599, Marie de Serre, femme de René Urvoy, sieur du Domaine.

AUX, château, *Saint-Jean-de-Boiseau*. — Bâti vers 1774, par François d'Aux. (Voyez LA HUBAUDIÈRE).

AVENAUX (LES), terre, *la Chapelle-Heulin*. — *Nunc* Cottin.

AVENAUX (LES), terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. *Nunc* Roy.

BABINAIS (LA), terre, *Fay*. — 1562, Etienne Bidé. 1679, Elisabeth de Marquer, femme d'André Boussineau.

BABINAIS (LA), terre, *Savenay*. — 1448, Pierre Monnouel. 1454, Alain Meschinot. 1543, Merri du Bois Guhéneuc. 1679, Bonaventure le Lou. 1683, Olivier du Bois Guhéneuc.

BABINAIS (LA HAUTE), terre, *le Pin*. — 1513, Mathurin de la

Chapelle, sieur de la Roche-Giffart. 1520, Françoise de Callac, femme de Guillaume de Bruc. *Nunc* Robineau.

BABINAIS (LA BASSE), terre, *le Pin*. — 1275, Jean Babin, sieur de Landamero. 1305, Thomasse Babin, femme de Jean de Coësmes. 1440 Charles de Chambellan. 1513, Guillaume de Coësmes, sieur de la Bagais. 1775, Robineau, sieur de la Rochequairie.

BABINIÈRE (LA), terre, *Nort*. — *Nunc* Coquebert.

BACHELLERIE (LA), terre, *Sucé*. — 1440, Yvon de Nais. 1548, vendue par Gillette de Nais à Jean Herbert. 1557, Michel le Lou. 1651, Prudence le Lou, femme de René de Pontual, présid<sup>e</sup> en la chambre des comptes de Bretagne. *Nunc* de Pontual.

BAGAIS (LA), jurid., *Mouzeil*. — 1519, Charlotte Moraut. 1558, Claude du Pé. 1575, 1587, René du Pé. 1598, 1608, Gilles Thébaud. 1617, Renée Tripon. 1618, 1702, de la Muce-Ponthus. 1702, 1790, Charbonneau.

Les S<sup>rs</sup> de la Bagais se titraient souvent S<sup>rs</sup> de *Mouzeil*, parce que le bourg de Mouzeil était compris dans les fiefs de la Bagais et de la Malorais.

BAGAIS (LA), terre et jurid., *Saint-Jean-de-Béré*. — 1453, Jean de Coësmes. 1478, Jean, sire de Coëtquen. 1500, Guillaume de Coësmes. 1541, 1560, Julienne de Coësmes, femme de François de Quebriac, René le Goux. 1616, Jacques Barrin, S<sup>r</sup> de la Galissonnière. 1680, Thomas Dreux, Cons<sup>r</sup> au Parl<sup>t</sup> de Paris. 1775, le Normand. *Nunc* du Fresne de Virel.

BALINIÈRE (LA), terre, *Rezé*. — 1673, veuve Guilband. 1693, Jacques Hannapier. *Nunc* Sarrebourse.

BALLERIE (LA), terre, *Château-Thébaud*.

BALLAC, terre, *Pierric*. — 1127, donnée par Olivier de Pont-Château à l'abbaye de Redon.

BARATAIS (LA), terre, *la Chapelle-Launay*.

BARAUDIÈRE (LA), terre, *Sucé*. — *Nunc* Roland.

BARBAUT, fief, *Saint-Gildas-des-Bois*. — 1338, Eon de Condest.

BARBAYE (LA), terre, *Saint-Père-en-Retz*. — 1446, Jean Grimaud. 1464, N. E. Jean Grimaud, S<sup>r</sup> du Plessis-Grimaud. 1492, Thébaud Gri-



maud, Chev<sup>r</sup>. 1515, 1555, N. E. François Grimaud. 1572, 1578, Antoine Grimaud.

**BARBAYÈRE (LA)**, terre, *la Chapelle-Hullin*. — 1430, Marc Guinebant.

**BARBECHAT**, terre, *la Chapelle-Basse-Mer*. — 1458, Jean Avril.

**BARBELAIS (LA)**, terre, *Savenay*. — Franchie en 1453 en faveur de Thomas Macé, valet de chambre du Duc.

**BARBINIÈRE (LA)**, terre, *Sucé*. — 1428, Jean du Perray.

**BARBINIÈRE (LA)**, terre, *Vertou*. — 1657, vendue par Jacques Fruneau à Philippe Gabard.

**BARBOTIÈRE (LA)** terre, *Châteauthébaud*. — 1698, Laurent Magdeleneau.

**BARBOTIÈRE (LA)**, terre, *Sautron*. — 1578, Michel Lorient. 1661, Martin de l'Isle. 1813, Alfred Walch.

**BAREILLE (LA)**, terre, *Vertou*. — 1683, Thomas Coiffard. 1746, Claude de Chardonnay, S<sup>r</sup> de Bicherele.

**BARILLIÈRE (LA)**, terre et seig., *Casson*. — 1555, Jean le Porc, baron de Vezins. 1579, Jacques le Porc. 1789, Boux, *Nunc.* Urvoy de Saint-Bedan. (Voyez *la Barillière en Nort et en Sucé*.)

**BARILLIÈRE (LA)**, terre et seig., *Mouillon*. — 1414, N. Garnier. 1630, Renaud de Bazoges. 1458, Étienne Garnier. 1681, de la Bourdonnaye de Coëttion.

**BARILLIÈRE (LA)**, jurid., *Nort*. — 1399, 1444, Jean de la Barillière. 1451, Jeanne de la Barillière, femme de Raoul le Porc, S<sup>r</sup> de Larchats. 1471, 1484, Guillaume le Porc. 1510, François le Porc.

Ce fief, situé à Saint-Georges, et qui paraît avoir été une dépendance de la Barillière en Casson, fut réuni à la juridiction du *Moulin en Nort*.

**BARILLIÈRE (LA)**, terre, *Sucé*. — 1670, Charles de Carheil. Cette terre paraît être une extension de la Barillière en Casson.

**BARIOLLES (LES GROSSES)**, terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — Jeanne Viau ; puis, en 1679, Yves des Champencufs.

**BARLAGAT**, terre, *Auverné*. — 1478, Pierre de Barlagat.

**BARONNIÈRE (LA)**, terre, *Orvault*. — Franchie en 1453 en faveur de Pierre Rabocseau, secrétaire du Duc.

**BAROSSIÈRE (LA)**, terre, *Orvault*.

**BARRE (LA)**, terre, *la Chapelle-Basse-Mer*. — Nunc de Lonlay.

**BARRE (LA)**, terre, *Riaillé*. Nommée aussi **LA BARRE-THÉBERGE**. — 1427, Macé Retière. Nunc de Moulins de Rochefort.

**BARRE (LA)**, terre, *Saint-Jean-de-Béré*. — Franchie en 1436 en faveur de Martin Thébaud, secrétaire du Duc.

**BARRE-DE-RIOU (LA)**, terre, *Carquefou*. Nunc Mosneron.

**BARRE-SAUVAGE (LA)**, terre, *Châteauthébaud*. — Annoblie en 1448 en faveur de Thomas le Bart, écuyer, et en considération de Guilemme Preseau, sa femme. 1673, Jacques Guignard. 1683, François Langlois, S<sup>r</sup> des Renardières. 1717, Marie Guignard.

**BARRE-THÉBERGE (LA)**, terre, *Trans*. — 1559, Macé Restier. 1680, René du Vau. 1810, de Kerhaude. •

**BASSECONATIE (LA)**, terre, *Saint-Lumine-de-Clisson*. — 1411, Jean Preseau.

**BASSETIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — 1679, Claude de Johannes.

**BASSEVILLE (LA)**, terre et jurid., M. J., *Rouans*. — 1679, au S<sup>r</sup> de la Basseville.

**BASSEVILLE (LA)**, terre et jurid., M. J., *Saint-Hilaire-de-Chaléons*. — 1546, écuyer Martin Hervé. 1597, Anne Hervé, veuve de Louis Tourtereau, S<sup>r</sup> de la Tourtelière, en Poitou, chev<sup>r</sup> de l'ordre du Roi. 1679, Victor de Broc, S<sup>r</sup> de Savonnières. 1728, René de Montaudouin.

**BASTARDIÈRE (LA)**, terre, *la Haie-Fouassière*.

**BASTARDIÈRE (LA)**, terre, *Gorges*. — 1450, Jean Bastart. 1605, Bastart; puis, Culant, baron de Ciré; Magné, marquis de Sicogne; Gomband, de Roquefeuil, de Beaucorps.

**BASTARDIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Jean-de-Boiseau*. — 1554, Georges Bastard. 1717, René Martel, S<sup>r</sup> de la Ville-Martel.

**BASTARDIÈRE (LA)**, terre, *Sainte-Maris-de-Pornic*. — 1429, Pierre Grimaud, chev<sup>r</sup>. 1551. N. et P. Pierre de Plouer.

**BASTINE**, terre, *Cambon*. 1681, écuyer Pierre de Couesnon.

**BASTINEL**, terre et jurid., *Derval*. — 1453, Bertrand de Beaulieu.

**BAUCÉ**, terre, *Ligné*. — 1612, Jeanne de Bailleul, femme de René Chenu, S<sup>r</sup> de la Fictelière. 1667, Louise Macé, femme de Barthélemy de Cadaran.

**BAUCHE-BOISLÈVE (LA)**, terre, *Bouguenais*. — 1608, Julien Poulain. 1746, Claude Petit. 1774, René Odiette.

**BAUCHE-AU-JAY (LA)**, terre. — 1610, Arthur Ménardeau.

**BAUCHE-MALO (LA)**, *alias LA BAUCHE DE LA PENTHIÈRE*, terre, *Vertou*. — 1522, Georges de Lesterre, dit Malo, héraut d'armes de Bretagne. 1549, René Peignon. 1575, Michel Peignon. 1643, Michel le Lou. 1746, Charles le Lon. 1774, Maurice-Joseph de l'Estourbillon.

**BAUCHE-RIVJÈRE (LA)**, terre, *Pont-Saint-Martin*. — 1661, Mathurin Boucaud.

**BAUCHE-TIRAUT (LA)**, *alias LA BAUCHE-THALBOT*, terre, *Rezé*. — 1598, Marc de Barberé, maître des comptes. 1654, autre Marc de Barberé, aussi maître des comptes. 1673, Jean Viau; S<sup>r</sup> de la Chotardière. 1680, Claude-Louise Viau, femme d'Armand du Pé, S<sup>r</sup> d'Orvault. 1701, Cécile du Pé, femme de Charles de Sesmaisons. 1721, Marie-Louise de Sesmaisons, femme de Louis-François de Bruc-Monplaisir, marquis de la Guerche. 1834, Le Maignan. 1843, de Cornulier.

**BAUCHE-TUE-LOUP (LA)**, terre, *Pont-Saint-Martin*. — *Nunc.* Bruneau de la Souchais.

**BAUDAIS (LA)**, terre, *Missillac*. — 1451.

**BAUDES (LES)**, terre, *Sion*. — 1444, Guillaume Cour.

**BAUDINIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Herblain*. — 1494, François de la Lande. 1513, Jean Coursan.

**BAUDRÉE (LA)**, terre et jurid., *Treffieuc*. — Sergentie-Féodée de Derval. 1577, Marie de Vay, femme de Jean Durand, S<sup>r</sup> de la Minière. 1603, Charles Durand.

**BAULAC**, terre, *Guérande*. — 1487, Guillaume du Bois. 1555, Jean du Bois.

**BAUVRAN**, terre, *Saint-André-des-Eaux*. — 1600, Jean Jollan. 1660, Jean Yviquel.

**BAYER**, terre, *Saint-Jean-de-Corcoué* — De la Rochefoucault.

**BAZILLEUL**, terre, *Nort*. — *Nunc*. Richard de la Pervençère.

**BAZILLIÈRE (LA)**, terre, *le Loroux-Bottreau*.

**BÉ (LE)**, terre, *Pontchâteau*. — 1571, François Le Long. 1681, Jean Le Long.

**BÉAC**, jurid., *M. J. Saint-Nazaire*. — 1775, N. Jégo.

**BEAUBOIS**, terre, *Arthon*. — 1679, Christophe de Cheigné, S<sup>r</sup> de la Sicaudais.

**BEAUBOIS**, terre et seig., *H. J. Drefféac* — 1427, 1459, Jean de Beaubois. 1468, 1476, François de Beaubois. 1502, Pierre de Beaubois. 1543, François de Beaubois. 1555, Julien de Beaubois. 1609, Suzanne de Beaubois, femme de Guillaume Le Guennec, S<sup>r</sup> de Kersallier. Jean Le Guennec. 1675, Marie Le Guennec, femme de Alexandre Rogon. 1681, Jérôme Rogon. 1713, Judith-Hyeronyme Rogon, femme de René de Lopriac, baron de Coëtmadeuc. Guy-Marie de Lopriac. 1775, Félicité de Lopriac, femme de Louis-Joseph de Kerhoënt. 1830, vendu par N. Geoffroy de Villeblanche à M. Le Lou de Beaulieu.

**BEAUBOIS**, terre, *Saint-Herblon*. — 1513, François de Bretagne, S<sup>r</sup> de Châteaufremont.

**BEAUCHESNE**, terre et jurid., *Derval*. — 1453, Eustache d'Espinau. 1513, Benoit du Pas. 1560, Marie Grignon, femme de François de Kermainguy, S<sup>r</sup> de la Patouillère. 1590, écuyer Jean Tetou. 1603, Jeanne Tetou. 1680, Jean Barrin, S<sup>r</sup> du Bois-Geffroy. *Nunc* Hay des Nétumières.

**BEAUCHESNE**, terre, *le Loroux-Bottreau*. — 1280, Hugon de Beauchesne. 1447, Renaud de Bazoges. 1543, Amaury de Bazoges. 1600, Mathurin de Beauchesne. 1615, 1775, du Bois de la Ferronnière. *Nunc* Larcher.

**BEAUCHESNE**, terre, *Pierric*.

**BEAUJONNET**, terre, *Nozay*. — 1427, 1444, Perrot Monnouel.

1535, vendue par Yvonne Simon à Pierre Perrault, qui la réunit à la Touche.

BEAULIEU, *alias* LE BOIS-DE-LA-COUR, terre et jurid., *Bouguenais*. 1551, Pierre de Plouer, S<sup>r</sup> de la Bastardière. 1580, Nicolas Fyot. 1594, Jean de Lespinay. 1679, Julien Peillac. 1712, Henri de Méaulne, S<sup>r</sup> de Lanchenil. 1746, demoiselle Peillac, femme de Julien Mainguy. 1747, N. de Monti, qui l'annexa au comté de Rezé.

BEAULIEU, terre et seig., *Couëron, Saint-Etienne-de-Mont-Luc*. Nommée aussi la chàtellenie de COUËRON et GUÉMÉNÉ-EN-COUËRON. — 1429, au sire de Rieux. 1464, Louise de Rieux, femme de Louis de Rohan, S<sup>r</sup> de Guéméné. 1502, Jean de Rohan, grand-maitre de Bretagne. 1527, Louis de Rohan. 1582, vendue par Gui de Laval, marquis de Nesle, à Julien Charrette. 1609, Julien Charette, S<sup>r</sup> d'Ardennes. 1660, vendue par Julien Charrette à Gabriel de Trevellec, S<sup>r</sup> de Penhouet. 1712, Jacques de Beaucé, S<sup>r</sup> de Coscodu, secrétaire du Roi. 1775, de Trevellec, S<sup>r</sup> de Penhouet.

BEAULIEU, terre, *Guéméné-Penfao*. — *Nunc* Hervé.

BEAULIEU, terre et jurid., M. J., *Guérande, Escoubiac*. — 1437, Guillaume de Saint-Gilles. 1440, Jean de Saint-Gilles. 1450, Guillaume de Saint-Gilles. 1463, Marie de Saint-Gilles, femme de Jean de Trevecar, chev<sup>r</sup>. 1474, 1481, Jean de Trevecar. 1491, Françoise de Trevecar, femme de Jacques de Guémadeuc. 1574, Louis de Guémadeuc. 1677, François Martin. 1679, René Martin. 1775, de la Boissière. *Nunc* d'Ille de Beauchaine.

BEAULIEU, terre, *Héric*.

BEAULIEU, terre, *Mauves*.

BEAULIEU, jurid., H. J., *Mesquer*. — 1444, Jean Malor. 1480, Guilmette Malor, femme de Jean de Rohan. 1505, Gillette de Rohan, femme de Marc de Carné. — 1617, vendue par Georges de Guémadeuc à Guillaume Spadine. 1667, Marc Levallois, S<sup>r</sup> de Séréac. 1681, Julien Gibon. 1693, de Beodelièvre. 1775, Gibon.

BEAULIEU, terre, *Nozay*. — *Nunc* Aubert.

BEAULIEU, terre et seig., H. J., *Port-Saint-Père*. — 1458, Jean de Trevecar. 1490, Françoise de Trevecar, femme de Jacques de Guémadeuc. 1565, Pierre de Cornulier. 1577, Thomas de Guémadeuc,

qui la vendit, en 1579, à Michel le Lou. 1660, vendue par les enfants le Lou à Michel d'Espinose. 1786, Félix-Victor Loquet de Grandville.

BEAULIEU, terre, *Saint-Michel-de-Chef-Chef*. — 1444, Mahé Rolland.

BEAULIEU, île de la Loire, *Saint-Sébastien*. — Érigée en baronnie sous l'Empire, pour M. Marion, officier du génie.

BEUMANOIR, terre et seig., *Port-Saint-Père*. — (Voyez LA RIVIÈRE-BEUMANOIR.)

BEAUMONT, terre, *Casson*. — 1471, 1481, Guillaume de la Barillière. 1516, Jacques de la Barillière. 1544, François de la Barillière. 1680, écuyer René Cailleau, S<sup>r</sup> de la Tour. *Nunc* Richard de la Perenchère.

BEAUMONT, terre et jurid., *Issé*. — 1680, Fournier, S<sup>r</sup> de Tharon.

BEAUMONT, terre, *Saint-Julien-de-Vouvantes*. — 1448, André de Brie.

BEAUREGARD, châtellenie, de 1275 à 1792, comme *Derval*. — Unie à Châteaubriant en 1554.

BEAUREGARD, terre, *Guérande*. — 1441, François Baye. 1520, François Baye. 1674, Henri de la Chapelle, S<sup>r</sup> de la Roche-Giffart.

BEAUREGARD, terre, *Saint-Etienne-de-Mont-Luc*.

BEAUREGARD, terre, *Saint-Nazaire*.

BEAUREGARD, terre, *Vertou*. — 1698, François Gauvain, S<sup>r</sup> d'Auvais.

BEAUSOLEIL, terre, *la Chapelle-Basse-Mer*.

BEAUSOLEIL, terre, *Châteauthébaud*. — 1698, François Rapon.

BEAUSOLEIL, terre, *Saffré*. — 1679, Jean Josse, S<sup>r</sup> de la Perandière.

BEAUSOLEIL, terre, *Sainte-Luce*.

BEAUTOUR, terre, *Vertou*. — 1636, écuyer René Pigeaud, sous-maire de Nantes. 1780, Victor-Morille le Lou.

BEAUVAIS, terre, *Anetz*. — Membre du Comité de Vair en 1653.

BEAUVAIS, terre, *Saint-Colombin*. — *Nunc* Bardoul.

BEAUVOIR, autrement GAUDIN, terre, *Auverné*. — 1447, Jean de la Motte. 1478, Charles des Salles. 1560, Jacqueline Mazoul.

BEC (LE), terre, *Arthon*. — 1400, Jean du Bec, chev. 1479, Brient Blanchard. 1679, Antoinette Le Borgne, femme de René du Buttay, Sr de la Sénéchallais.

BECDELIÈVRE, marquisat, *Saint-Molf*. (Voyez TRÉAMBERT.)

BECHENIÈRE (LA), terre, *Saint-Herblain*. — 1719, Charles Maillard, maître des comptes.

BEDAUDU, terre, *Vay*. — 1434, Olivier Huet. 1679, Julien Houssaie. *Nunc* Boulay.

BEDOUAN, terre, *Donges*. — 1426, 1453, Jean de Maroil. 1490, Hélène de Marbré, femme de Jean de Lespinay. 1646, Pierre de Lespinay.

BEGUINAIS (LA), terre, *Rougé*. — 1680, écuyer Jean Gascher.

BÉHINIÈRE (LA), terre, *Saint-Herblain*. — *Nunc* Hocquart.

BELABORD, terre, *Châteauthébaud*. — 1705, Jeanne Libault. *Nunc* Noury.

BEL-AIR-SUR-ERDRE, terre, *Sucé*. — *Nunc* Dupont.

BELANTON, terre, *Thouaré*.

BELESTRE, terre, *le Clion*. — 1429, Eonnet du Douet. 1484, François Maillot. 1543, François Maillart.

BELINAIS (LA), terre, *Marsac*. — 1445, Renaud Gaschot.

BELLALY, terre, *Malville*. — *Nunc* Fleury.

BELLANGERAIE (LA), terre, *Carquesfou*. — *Nunc* De Becdelièvre.

BELLANGERAIE (LA), terre, *Mésanger*.

BELLEBAT, terre, *Crossac*. — 1681, Jean Rogon. 1716, écuyer René le Texier. 1780, Espivent de la Villeboisnet.

BELLECOUR, terre, *Montebert*.

BELLEISLE, terre et seig., H. J. *Saint-Donatien*. — 1260,

cédeé par Durand Goyais , habitant de Nantes , à Alain , vicomte de Rohan. 1471 , 1483 , Jean du Change. 1580 , vendue par René d'Avau-gour-Kergrois à Yves de la Tullaye , maître des comptes. *Nunc* de la Tullaye.

BELLENOUE , terre , *Saint-Etienne-du-Bois*. — 1775 , N. Savin.

BELLEREOU , anciennement le FIEF DE JUZER EN VAY , terre et jurid. , *Vay*. — Unie à la châtellenie de Vay.

BELLEVUE , terre , *Guérande*. — 1679 , Guilemotte le Blanc , femme de Nicolas le Breton.

BELLEVUE , terre , *Saint-Etienne-de-Mont-Luc*.

BELLEVUE , terre , *Saint-Herblain*. — *Nunc* Gaillaud.

BELLEVUE , terre , *Saint-Mesme*.

BELLEVUE , terre , *Sainte-Luce*.

BELLIÈRE (LA) , terre et jurid. , *Puceul*. — 1427 , Olivier Blanchet. 1444 , Jean Gaillaud. 1510 , Jacques Huet. Pigeaud. *Nunc* Bertrand.

BELLIGNÉ , châtellenie , *Belligné*. — 1196 , André de Varades , membre de la baronnie d'Ancehis.

BELOTTIÈRE (LA) , terre , *Saint-Père-en-Retz*. — 1443 , Gilles Heaume. 1455 , Thomas Buffe.

BELOURDERAIE (LA) , terre , *Saint-Etienne-de-Mont-Luc*. — Franchie en 1485 en faveur de Pierre Leconte , alloué de Nantes.

BELUSTERIE (LA) , terre , *Châteauthébaud*. — 1698 , Gratien Libault.

BELUTERIE (LA) , terre , *Sainte-Pazanne*. — 1622 , vendue par Jacques Pineau à Renée Gabard , veuve de Pierre Ménardeau.

BENARDAIS (LA) , terre , *Bouée*.

BENATE (LA) , autrement le FIEF-GUINÉNEUC , châtellenie , *Riaillé*. 1141 , Jarnigon de la Benate. 1259 , Maurice de la Benate , et probablement 1132 , 1141 , Mathieu de Riaillé , membre de la baronnie d'Ancehis.

BENATE (LA) , châtellenie , *la Benate*. — 1161 , Raoul de Mache-coul. 1201 , Bernard de Mache-coul. 1260 , Olivier de Mache-coul. 1360 , Marguerite de Mache-coul , femme de Pierre de Craon , Sr de la Suze



au Maine. 1432, Marie de Craon, femme de Guy de Montmorency-Laval, dit de Retz. 1462, unie à la baronnie de Retz.

Cette châtellenie, la plus considérable de tout le comté nantais, s'étendait sur 21 paroisses, tant en Bretagne qu'en Poitou.

**BENAUDAIS (LA)**, terre, *Soudan*. — 1446, Dom Guillaume Cormier.

**BENAUDIÈRE (LA)**, terre, *le Loroux-Bottersau*. 1447, au S<sup>r</sup> de Montrelais.

**BENICHEL**, terre, *Avessac*. — 1775, N. Mandet.

**BERANGERAIS (LA)**, terre, *la Chapelle-sur-Erdre*. — Nunc de Freslon.

**BERARD (LE FIEF)**, terre, *Paulx*. — 1679, Louise de la Jou, veuve de Charles de Cornulier.

**BERHAUDIÈRE (LA)**, terre et jurid. M. J. *Villepôt*. — 1513, écuyer Clément Reverdy. 1616, Jean Bonnier. 1679, Louise Bonnier. 1775, Lambert de Lorgeril.

**BERLAIRE (LA)**, terre et seig., *Vieillevigne*. — 1258, Hubelin-Chasteigner. 1417, Jean Chasteigner. 1469, Jacques Chasteigner. 1484, François Chasteigner. 1499, Jean Chasteigner. 1532, Françoise Chasteigner, femme de Jean de la Lande, dit de Machecoul, S<sup>r</sup> de Vieillevigne, et depuis lors comme *Vieillevigne*.

La Berlaire était devenue le château seigneurial de la Châtellenie de Vieillevigne.

**BERNARDERIE (LA)**, terre, *la Plaine*. — Nunc Le Ray.

**BERNARDIÈRE (LA)**, terre, *la Chapelle-Hullin*. — 1543, Jean de Sévigné.

**BERNARDIÈRE (LA)**, terre, *Noyal-sur-Bruc*. — 1775, du Boispéan.

**BERNARDIÈRE (LA)**, terre, *Pouillé*.

**BERNARDIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Dolay*. — 1681, au S<sup>r</sup> de la Porte.

**BERNARDIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Herblain*.

**BERNIER (LE)**, terre, *Carquefou*. — Franchie en 1443, en faveur de Jean Couppegorge. 1471, Jean Couppegorge.

**BERNIER (LE)**, terre, *la Plaine*. — Franchie en 1485, en faveur d'Hervé Colin, chevaucheur d'écurie du Duc.

**BERRANGERIE (LA)**, terre, *Ligné*. — 1067, Claude Belorde.

**BERRIÈRE (LA)**, terre et seig., *la Chapelle-Basse-Mer*. — 1420, 1438, Édouard de Goulaine. 1468, Marguerite de Goulaine, femme de Guillaume de Sesmaisons. 1594, Michelle de Sesmaisons, femme de N des Vaux. 1680, Bertrand des Vaux. 1746, François Bertrand, secrétaire du Roi en la chancellerie de Bretagne. *Nunc* Bascher.

**BERSO**, terre, *Saint-Gildas-des-Bois*. — 1513, au S<sup>r</sup> de Téhillac. 1571, Pierre Fourché.

**BERTAUDIÈRE (LA)**, terre, *Nort*. — *Nunc* Richard de la Pervenchère.

**BERTHELOTIÈRE (LA)**, terre, *Guérande*. — 1681, François Jogo.

**BERTHELOTIÈRE (LA)**, terre, *Orvault*.

**BESCIÈRE (LA)**, terre, *Vieillevigne*. — Franchie en 1477 en faveur de Pierre Besiau, chanoine de Nantes.

**BESNÉ**, *alias* LE PLESSIS-DE-BESNÉ, terre et seig., H. J., *Besné*. — 1512, Olivier du Fau. 1555, Jeanne Michel, femme de Charles Cybouault. 1624, Jean Blanchet. 1660, Marthe Blanchet, femme de Jacques du Chaffault. 1680, Claude du Chaffault. *Nunc* Rivet-Graslin.

**BESSAC**, ancien château et chapelle, *Cambon*. — 1681, du Cambout.

**BESSARDAIS (LA)**, terre, *Cordemais*. — Anoblissement en 1441, en faveur de Guillaume Bessart, valet de chambre du Duc. 1679, Charlotte de Montauban.

**BESSARDAIS (LA)**, terre, *Bouée*. — *Nunc* Maugars.

**BESSONS (LES)**, terre, *Saint-Colombin*. — 1409, Jean Rocquet de la Tribouille. 1457, 1494, Robert de la Tribouille. 1513, Jean de la Tribouille. 1638, Philippe Rocquet de la Tribouille. *Nunc* Cottin de Melville.

**BETULIÈRE (LA)**, terre, *Varades*. — 1443, Jean de Vennes.

**BEURRIÈRE (LA)**, terre, *Bouguenais*. — 1460, Jacques Ches-teigner.

**BEURRIÈRE (LA)**, terre, *Paulx*. — 1679, Josias Daviau, Sr de Saint-Gilles-sur-Vie, constr au parl<sup>e</sup> de Paris.

**BEUVES**, *alias* **BOEUVES**, seig., H. J., *Saint-Jean-de-Béré, Erbray*. — 1280, Aliénor de Beuves, femme de Geoffroy Giffart, Sr de la Roche-Giffart. 1310, Agaiess<sup>e</sup> Giffart, femme de Guillaume de la Lande, Sr du Vœureauult. 1400, Martine de la Lande, femme de Guillaume de la Chapelle, chev. 1430, 1485, Jean de la Chapelle, Sr de la Roche-Giffart. 1530, Hélène de la Chapelle, femme de François de Guémadeuc. 1541, Michel de la Chapelle. 1680, Samuel de la Chapelle, Sr de Chambellan.

**BEVIÈRE (LA)**, *alias* **LA BRUCIÈRE**, *alias* **LA BERNIÈRE**, terre, *Auverné*. — 1427, 1440, au sire de Beaumanoir. 1447, Gilles le Texier. 1478, Gilles de la Rivière.

**BEZAN**, terre, *Guérande*. — 1681, Henri de la Chapelle, Sr de la Roche-Giffart.

**BEZIT**, terre, *Saint-Dolay*. — 1681, au Sr de Rollicuc.

**BEZO (LE)**, terre, *Saint-Dolay*. — 1427, Guillaume du Bois. 1447, Jean du Bois. 1681, René Gourret.

**BICHETIÈRE (LA)**, terre, *Carguefou*. — 1482, vendue par Guillaume Chauvin à Michel Fruncau et Jean Maunoury, son gendre.

**BICHETIÈRE (LA)**, terre, *Soudan*. — 1428, 1446, Jean de Coësmes. 1513, Guillaume de Coësmes.

**BIDÉAIE (LA)**, terre, *Blain*. — 1575, Julien Bidé.

**BIDIÈRE (LA)**, jurid., *Maisdon*. — 1543, Jean de Sévigné. 1562, Pierre de Sévigné. 1698, Barrin de la Galissonnière. *Nunc* Brard.

**BIGEOTTIÈRE (LA)**, terre, *Orvault*. — *Nunc* Doré-Graslin.

**BIGNON (LE)**, jurid., *le Bignon*. — 1439, Jamet le Flazne. 1460, Jean Grimaud. 1678, René Guillocheau, Sr des Bouteilles.

**BIGNON (LE)**, terre, *Orvault*. — 1585, Joachim du Tertre. *Nunc* Salentin.

**BIGNON (LE)**, terre, *Erbray*. — *Nunc* Duhamel.

**BIGNON (LE)**, terre, *Sainte-Pazanne*. — 1679, Pierre Labbé.

**BIGNON (LE)**, terre, *Sion*.

**BIGNONNAIS (LA)**, terre, *Bouée*.

**BIGNONS (LES)**, terre, *Saint-Aubin-des-Châteaux*. — 1443, Jean le Guenneux.

**BIGOTTERIE (LA)**, terre, *Saint-Mesme*. — *Nunc* Law de Lauriston.

**BIGOTTIÈRE (LA)**, terre, *Chantenay*. — 1494, Pierre de la Folie. 1543, Robert Main. 1570, écuyer Mathieu Main. 1640, Prigent de Kermenot.

**BIGOTTIÈRE (LA)**, terre, *Couffé*. — *Nunc* Charette.

**BILIAIS (LA)**, terre et jurid., *Saint-Étienne-de-Mont-Luc*. — Pierre de Saffré; puis, en 1470, écuyer Guillaume des Bouschaux. 1510, Françoise des Bouschaux, femme de Jean de Langle. 1666, Julien de Langle. 1723, Louis le Loup. *Nunc* le Loup.

**BILLIÈRE (LA)**, terre et jurid., *Mésanger*. — 1519, Jean, bâtard de Rieux. 1665, Pierre Garnier.

**BILLIÈRE (LA)**, jurid., H. J., *Saint-Herblon*. — 1680, Armand d'Achon.

**BILLO**, terre, *Saint-André-des-Baux*. — 1540, Jean de Sécillon. 1660, vendue par écuyer Jean Yviquel à René de Guicaznou, Sr de Kernotaire. 1680, Louise de Guicaznou, femme de Jean de Rohan, Sr du Pouldu.

**BIMBOIRE (LA)**, terre, *Maisdon*. 1555, Jean Vivien. 1557, Françoise Vivien, femme de Jean Tellier. 1698, Louis Jousseau, Sr de la Bretesche.

**BIMBOIRE (LA)**, terre, *Oudon*. — 1446, au sire d'Oudon. *Nunc* Drouet.

**BISSIN**, terre et seig., *Guérande*. — 1532, Jeanne de Treguz. 1540, Aliénor de Condest. 1674, Henri de la Chapelle, Sr de la Roche-Giffart. *Nunc* Fournier de Pellan.

**BISTIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Mars-du-Désert*.

**BITENAIS (LA)**, terre, *Drefféac*. — 1437, Roland de Saint-Aubin.

**BIZEUL**, terre, *Port-Saint-Père*. — 1389, Pierre du Chastellier.

BLAIN, châtellenie, *Blain*. — 1090, Guégon de Blain. 1106, au duc Alain Fergent. 1133, Guégon de Blain. 1180, Eustache de Retz, femme d'André de Vitré; possédait sans doute Blain comme douaire, ayant épousé un seigneur de Blain avant André de Vitré. D'elle, sont venus aux Blain, dits de Fresnay, les seig. de la *Muce*, en Retz. 1203, 1225, Hervé de Blain. 1254, Olivier de Clisson. 1409, Béatrix de Clisson, femme d'Alain, vicomte de Rohan. 1660, unie aux châtelanies de *Héric* et de *Fresnay*, et érigée en marquisat en faveur de Marguerite, duchesse de Rohan, femme d'Henri Chabot, qui prit le nom de Rohan. 1806, érigée en baronnie pour M. de Janzé.

BLANC (LE), terre, *Assérac*. — 1428, Jean le Gourvinec.

BLANC (LE), terre, *Guérande*. — 1681, Jean Charpentier.

BLANC-VERGER, terre, *Sucé*. — 1479, Yvon Ginolle. 1670, Maturin Hudson.

BLANCHARDAIS (LA), terre et seig., H. J., *Vue*. — 1434, au S<sup>r</sup> de la Blanchardais. 1460, Girard Blanchard. 1515, 1549, François Blanchard. 1560, Charles Blanchard. 1579, François le Feale. 1590, Jean de Lantivy, S<sup>r</sup> de Kermenguy. 1596, Albert Rousselet, S<sup>r</sup> de la Pardieu. 1679, Louis du Plessier, S<sup>r</sup> de Genonville. 1720, Renée du Plessier, femme d'Antoine le Febvre, S<sup>r</sup> de la Falluère, présid<sup>t</sup> au Parl<sup>t</sup> de Bret. 1775, Danguy. *Nunc* Cossin.

BLANCHARDIÈRE (LA), terre, *Frossay*. — 1559, Julien Bodin.

BLANCHARDIÈRE (LA), terre, *Vertou*. — 1717, Louis Fresneau. *Nunc* Gautier.

BLANCHÈRE (LA), terre, *Grand-Champ*.

BLANCHÈRE (LA), terre, *Saint-Herblon*. — 1513, Thébaud le vicomte, S<sup>r</sup> de Caléons.

BLANCHÈRE (LA), jurid., H. J., *les Touches*. — 1717, de Béthune-Charost, membre de la baronnie d'*Ancenis*.

BLANCHETRIE (LA), terre, *Châteauthébaud*. — *Nunc* le Bonnetier.

BLANDINAIS (LA), terre, *Saint-Aubin-des-Châteaux*. — 1603, Renée Piédevache.

BLANDINAIS (LA), terre, *Saint-Étienne-de-Mont-Luc*. — 1540,

Françoise Ferron. 1587, vendue par le S<sup>r</sup> de la Guignardais au S<sup>r</sup> de Langle. 1679, Julien de Langle, S<sup>r</sup> d'Acigné, à Cordemais. 1693, Louis de Langle, S<sup>r</sup> de Plessis. 1746, Pierre Turquetil.

BLANDINIÈRE (LA), terre, *Petit-Mars*.

BLARAI (LA), terre, *Fougeray*.

BLARDIÈRE (LA), terre, *le Loroux-Bottereau*.

BLOTHEREAU (LE), terre, *Doulon*. Franchie en 1453, en faveur de Pierre Raboceau, secrétaire du Duc. — 1505, Pierre de Montigné. 1560, Jean du Ponceau. 1635, Gabrielle du Vauferrier, femme de Christophe Juchault. 1656, 1672, François le Breton. 1775, de Seigne. 1800, Siochan de Kersabiec. 1824, Law de Lauriston. 1830, Dobrée.

BLOTHEREAU (LE), *le petit, alias LE GUE-ROUËT*; démembrement du *Grand-Blotereau*. Nunc de Soussay.

BLOUNIÈRE (LA), terre, *Arthon*. — 1447, Jean Milon.

BOCERET (LE), terre et jurid., M. J., *Nivillac*. 1451, Pierre Machegland. 1635, 1681, Jean Priour, procureur fiscal du duché de Coislin.

BOCHET (LE), terre, *Derval*.

BOCQUEHAN, terre, *Cambon*. — 1431, Pierre Eder. 1681, Jean Michel.

BOCQUEHAN, terre, *Guenrouet*. — 1450, Alain de Saint-Aubin. 1570, Marguerite le Breton, femme de N. de Saint-Aubin. 1580, vendue par Nicolas de Saint-Aubin à René Eder, S<sup>r</sup> de Longle. 1635, Amaury Eder. 1657, vendue par Marc du Perrier et Jeanne de Perrien, sa femme, à René du Cambout.

BODEN ou BODEL (LE HAUT), terre, *Vay*. — 1340, Marie de Bodel, femme de Sévestre du Chaffault. 1359, Jean du Houx. 1679, François Drouet.

BODEN (LE BAS), terre, *Vay*. — 1679, François Friche.

BODEUC, terre et jurid., M. J., *Nivillac*. — 1451, Jean Joulin. 1640, Prégent de Kermeno. 1717, de Talhouët, S<sup>r</sup> de Bonamour.

BODIAU (LE HAUT), terre, *Pontchâteau*. 1681, Jean Charette, S<sup>r</sup> de la Ramée. Chiron, Tourgouilhet.

**BODIAU (LE BAS)**, terre, *Pontchâteau*. — 1446, 1479, Guillaume Chomart. Rogon. 1666, Pierre Loisel.

**BODINIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Mars-du-Désert*. — N. de la Bodinière, puis, 1760, Jean-Baptiste Ménardeau.

**BODOUAN.** (Voyez **BEDOUAN.**)

**BODOUET**, terre et seig., H. J., *Fay*. — 1445, Jean Niel. 1642, 1646, Pierre Foucillet, S<sup>r</sup> du Pont-Loquet. 1679, René de Kerboudel, S<sup>r</sup> de la Cour-Péan. 1740, Louis de Dommaigné. Sarrant.

**BOEUFVES.** (Voyez **BOUVES.**)

**BOGAT**, terre et jurid., *Guérande*. — 1418, Olivier de Bogat. 1540, Jean de Bogat. 1581, Julienne de Bogat. 1679, Marie Cramezel, femme de Jacques-Charles Danisy. 1749, de Monti.

**BOHALART**, terre et jurid., *Puceul*. — 1427, Pierre du Monnoël. 1680, Marie Girault. Charrier. *Nunc* Poullain.

**BOIRE (LA)**, terre, *Anetz*. — *Nunc* Angebault.

**BOIS (LE)**, jurid., *Fay*.

**BOIS (LE)**, terre et jurid., H. J. *Fresnay*. — 1291, Geoffroy du Bois, chev<sup>r</sup>. 1415, Sauvage du Bois. 1540, Damien du Bois, S<sup>r</sup> de la Ferrière.

**BOIS (LE)**, terre, *Sainte-Croix-de-Machecoul*. — 1447, Jean du Tiercent. 1546, écuyer Martin Hervé. 1597, Anne Hervé, veuve de Louis Tourtereau, chev<sup>r</sup> de l'ordre du Roi. 1679, Charles de Savonnières.

**BOIS (LE)**, terre, *Saint-Julien-de-Concelles*, *Châteauthébaud*. — 1391, Moricet de Montrelais. 1471, Jean Raguanel.

**BOIS (LE PETIT)**, terre, *Saint-Viaud*. — 1429, Nicolas le Gallègre.

**BOIS-ABRI (LE)**, terre, *Nivillac*. — 1451.

**BOIS-ADAM (LE)**, terre, *le Loroux-Bottereau*. — 1543, François de la Grée. 1599, Pierre d'Argentré, baron d'Orgères.

**BOIS-ADAM (LE)**, terre, *Saint-Julien-de-Concelles*.

**BOIS-ALLAIRE (LE)**, terre, *Pontchâteau*. — 1389, Jean de la Jou.

**BOIS-ANNET (LE)**, terre, *Saint-Jean-de-Béré*. — 1427, Janet le Voyer. 1453, Mahé le Voyer. 1478, Bertrand le Voyer. 1580, Louise Galinier, femme de René du Bois-Adam. *Nunc* de Virel.

**BOIS-D'AVAUGOUR (LE)**, *alias* *les bois de Kergross*, terre et seig., *Carquefou*. — 1640, 1670, Louis d'Avaugour-Kergrois. Réunie à la *Seilleraye* vers 1760. (Voyez FAYE.)

**BOIS-BASSET (LE)**, terre, *Sainte-Croix-de-Macheoul*. — 1679, Robert Billy, Sr de la Briççais.

**BOIS-BENOIT (LE)**, *alias* *le Bois-Guignardais*, terre, *Bouaye, Saint-Léger*. — 1539, 1543, Guillaume Gérard. 1566, 1562, Jean Gérard. 1580, Louis Gérard. 1618, Charles le Gallègre. 1678, Judith le Gallègre, femme de Claude de Mézuno, Sr de Lanchemil au Maine. 1774, Joseph-François de Preaulx, marquis de Preaulx, en Anjou.

**BOIS-BENOIT (LE)**, *alias* *le Bois-Banast*, terre et jurid., M. J. *Vallet*. — 1430, Jean Cheminée. 1570, Simon Cheminée, chev de Malte. 1664, Jeanne de Rogues, femme de Jean-Baptiste de Cornulier. 1717, Claude de Cornulier.

**BOIS-BLOT (LE)**, terre, *Mauves*.

**BOIS-BONNIN (LE)**, terre, *Saint-Jean-de-Corcoué*.

**BOIS-BONY (LE)**, terre, *Rougé*. — 1430, 1478, Jean du Rouvre.

**BOIS-BRIAND (LE)**, terre et jurid., *Doulon*. — 1405, Geoffroy Resmond. 1471, Guillaume Dandin. 1484, Bertrand Dandin. 1593, Antoine de Brenezay, sénéchal de Nantes. 1789, de Menou. *Nunc* de Chassiron.

**BOIS-BRIAND (LE)**, jurid., M. J. *Noyal-sur-Bruc*. — 1775, du Boispéan.

**BOIS-BRIAND (LE)**, jurid., *Ruffigné*. — 1543, François le Vicomte. 1582, Jean le Vicomte.

**BOIS-BRIAND (LE)**, terre et jurid., H. J. *Saint-Jean-de-Béré*. — 1427, Thomas le Clavauxier. 1458, Phélipot de Morselles. 1478, Guillaume de Montoir. 1560, François de Monthouer. 1616, Philippe de Montoir. 1690, René de la Motte. 1775, le Normand. *Nunc* de Virel.



**BOIS-BRIAND-EN-BASSE-VERIE (LE)**, jurid., *Noyal-sur-Bruc*. — 1680, Demoiselle Privé.

**BOIS-CHEVALLIER (LE)**, terre, *Legé*. — Erigée en châtellenie en 1666, avec permission à Oliver Chevallier de se nommer du Bois-Chevallier.

**BOIS-CHOLLET (LE)**, terre, *Saint-Aignan*. — 1580, Guyonne du Bois-Chollet, femme de Rolland de la Boucherie. Guyonne de la Boucherie, femme de René de Chevigné. *Nunc* Lemerle.

**BOIS-CLAIR (LE)**, terre, *Mésanger*.

**BOIS-CORBEAU (LE)**, terre, *Choix*. — 1482, 1542, René de Kersy. 1679, Julien Richardeau. 1719, Guyonne François, femme de Charles Guchet. 1774, Charles-Victor le Flo.

**BOIS-COSTARD (LE)**, terre, *Soudan*. — 1428, Jean de Grandmoulin. 1446, Jean de la Bouxière. 1478, Michel le Gouz. 1513, Jean le Gouz.

**BOIS-DE-LA-COUR (LE)**, terre, *Bouguenais*. — (Voyez **BEAULIEU**.)

**BOIS-DE-LA-COUR (LE)**, terre, *Saint-Molf*. — 1679, à l'abbaye de Prières.

**BOIS-DURAND (LE)**, terre, *Soudan*.

**BOISÉBON (LE)**, terre, *Carquefou*. — 1466, Franchie en faveur de Jean de la Potoayre. 1683, Guillaume de Harouis. Réunie à la *Seilleraye*.

**BOIS-ÈS-LOUP (LE)**, terre, *Couëron*. — 1443, au S<sup>r</sup> de Saffré. 1543, Guillaume Garreau. 1579, Guillaume Poyet. 1679, Nicolas Libault. 1705, Jeanne Libault.

**BOIS-FILLEAU (LE)**, terre, *la Chapelle-Basse-Mer*.

**BOIS-FLEURY (LE)**, terre, *Guéméné-Penfao*. — *Nunc* Potiron.

**BOIS-FOUCAULT (LE)**, terre, *Saint-Mesme*. — 1443, 1461, Maurice Poitevin. 1679, Jean Robert, S<sup>r</sup> du Moulin-Henriet; puis, Charette.

**BOIS-GAUTIER (LE)**, terre, *Sainte-Opportune et Saint-Père-en-Retz*. — 1429, Yvon le Rasle. 1450, Jean le Rasle. 1513, Mathurin des Bouscheaux. 1560, Anne Goheau, femme de Claude Ripault. 1679, au duc de Retz.

**BOIS-GERBAUD (LE)**, terre et jurid., *Soudan*. — 1446, Marie de Fercé. 1478, Bertrand le Voyer. 1560, Bertrand le Voyer.

**BOIS-GERVAIS (LE)**, terre et jurid., M. J., *Nivillac*. — 1427, 1451, Guillaume du Val. 1681, Louise Macquard, femme de Gabriel Michel, S<sup>r</sup> de la Rollandière.

**BOIS-GUÉHENNEUC (LE)**, terre et jurid., M. J., *Férel*. — 1543, Jacques Pineau. 1775, d'Andigné.

**BOIS-GUIGNARDAIS (LE)**, terre, *Saint-Leger*. — (Voyez le Bois-Benoit).

**BOIS-GUILLAUME (LE)**, terre, *Jans*. — Franchie en 1486, en faveur de Patri Prevost, écuyer du Duc. 1560, Patri Prevost.

**BOIS-GUILLAUME (LE)**, terre, *Nazay*. — 1537, Pierre Perrault, unie à la Touche.

**BOIS-HAMON (LE)**, terre, *Rougé*. — 1680, écuyer René de la Raimbaudière.

**BOIS-HÉRAUD (LE)**, terre et jurid., *Vallet*. — 1452, Pierre Picory. 1493, 1518, Jacques Picory. 1550, 1584, écuyer René Rouxel, S<sup>r</sup> de la Chaussée et de la Prévôté. 1587, Bertrand du Houssay. 1588, 1601, Gilles Thomin. 1630, Yves Thomin. 1637, 1666, Gratiennne Thomin, femme de François de la Rivière. 1703, Louise de la Rivière, femme de Gilles le Gay. 1734, Sébastien Goguet, secrétaire du Roi.

**BOIS-D'INDRE (LE)**, terre, *Treffieuc*. — *Nunc* Carmicahel.

**BOIS-JAGU (LE)**, terre, *Saint-Jean-de-Béré*. — 1560, Jeanne de Montoir, dame de la Coquerie.

**BOIS-JAUNY (LE)**, terre, *Ancenis*. — *Nunc* Poyet.

**BOIS-JEAN (LE)**, terre, *Rougé*. — 1430, 1440, Charles de Chambellan. 1478, Silvestre le Sénéchal. 1616, René de Chambellan.

**BOIS-JOLI (LE)**, terre et seig., H. J., *Chauvé, le Clion, Saint-Père-en-Retz*. — 1398, Pierre d'Acigné. 1462, Jean d'Acigné. 1500, Marie d'Acigné, femme de Jean de Créquy. 1559, Vincent de la Châtaignerai. 1561, Richard de Pontoise, S<sup>r</sup> du Breil et de la Rigandière, valet de chambre ordinaire du Roi. 1579, Christophe de Pontoise. 1596, 1609, Charlotte Heaume, femme : 1<sup>o</sup> de Guy de la Chapelle; 2<sup>o</sup> de Louis de Hainault, chev<sup>r</sup> de l'Ordre et gentilhomme de la chambre du Roi. 1665,

Pierre du Bois-Horant. 1683, Joachim du Bois-Horant. 1722, Charles Robin d'Estréans, cons<sup>r</sup> au Par<sup>t</sup> de Bret. 1781, de Thelouët. 1775, René Boux, S<sup>r</sup> de Bougon, et Simon, S<sup>r</sup> de la Carterie, se titraient aussi S<sup>r</sup> du Bois-Joli; chacun en possédait sans doute un démembrement.

BOIS-JOLI (LE), terre, *Montebert*. — *Nunc Say*.

BOIS-JOLI (LE), terre, *Saint-Dolay*. — N. Froessart, puis 1427, 1447, Geoffroy Burel. 1681, Macé Petit.

BOIS-JOLLAIN (LE), terre, *Bouguenais*. — 1590, Nicolas Fyot. 1594, Jean de Lespinay. 1679, 1725, Pierre de Guer, S<sup>r</sup> des Mantes-Landes, sénéchal de Bougon. 1774, Mathurin-René de Guer.

BOIS-JOLLAN (LE), terre et seig., H. J., *Saint-Nazaire*. — 1523, Pierre du Chastel. 1680, Jacques le Pennec. 1743, Julie le Pennec, femme de Charles de Sesmaisons.

BOIS-JOUAN (LE), terre, *Erbray*. — 1560, Louis le Saulnier.

BOIS-JOUAN (LE), terre et jurid., *Férel*. — 1773, Madame d'Andigné.

BOIS-JOUAN (LE), terre, *Saint-Mars-de-Coutais*. — 1443, Jean Gallery.

BOIS-JOUBERT (LE), terre et jurid., M. J., *Donges*. — 1453, Charles de Coësmes. 1773, de l'Estourbillon.

BOIS-JOUNIN (LE), terre, *Ancenis*. — 1426, 1448, Guillaume Rivault. 1680, Guillaume Viau.

BOIS-DE-LA-LANDE (LE), terre, *Cambon*. — 1681, René Foureau.

BOIS-DE-LA-LANDE (LE), jurid., M. J., *Herbignac*.

BOIS-DE-LANGLE (LE), terre, *Crossac*. — C'est le nom de la terre seigneuriale de Crossac. (Voyez CROSSAC.)

BOIS-MACÉ (LE), terre, *Oudon*. — 1617, René Main, S<sup>r</sup> du Ponceau; puis, Jean Caris, Macé Caris, et en 1680, Jean Caris.

BOIS-MACÉ (LE), terre, *Sainte-Marie-de-Pornic*. — 1429, Thébaud de la Roullière. 1526, N. Demoiselle Jeanne de la Roullière. 1679, Pierre du Boisborant. 1775, de Chevigné du Boischolet. *Nunc de Sécillon*.

**BOIS-MAIN (LE)**, terre et jurid., H. J., *Sainte-Maris-de-Pornic*. — 1429, Perrot Ganguel. 1679, Mathurin Paisnot.

**BOIS-MALINGE (LE)**, terre, *Saint-Julien-de-Concelles*. — *Nunc* Couprie.

**BOIS-MAQUEAU (J.E)**, terre et seig., *Teillé*. — 1319, Gillette Raoul. 1587, Louise le Maréchal, femme de René de Bailleul, conseiller au Parl<sup>t</sup> de Bret. 1622, Claude des Houmeaux. 1632, Marie des Houmeaux, femme de Pierre de Cornulier. 1792, de Cornulier.

**BOIS-MARQUER (LE)**, terre et jurid., *Missillac*. — 1428, Guillaume Gaud. 1681, Marguerite le Bourg. *Nunc* Foucault.

**BOIS-MARTIN (LE)**, terre, *Varades*. — 1443, Pierre Martin.

**BOIS-MEEN (LE)**, terre, *sous la baronnie de Derval*. — 1680, Jean Barrin, S<sup>r</sup> du Bois-Geffroy.

**BOIS-MELLET (LE)**, terre, *Sucé*. — *Nunc* Ertaud.

**BOIS-MOREAU (LE)**, terre, *Saint-Herblon*. — 1543, Jean Fournier.

**BOIS-DE-LA-MOTTE (LE)**, autrefois LA MOTTE DES BRETESCHES, terre, *Saint-Cyr-en-Retz*. — Françoise Charon; puis, en 1679, Mathurin Rabeau, S<sup>r</sup> de la Pinelais. *Nunc* Pommier.

C'est là qu'était l'ancien manoir des sires des Breteschés.

**BOIS-DE-LA-MUCE (LE)**, terre et seig., *Chantenay, Saint-Herblain*. — 1537, Jacques Chauvin. 1593, vendue par David-Bonaventure Chauvin, dit de la Muce, à Jean de la Tullaye. 1634, Jean Blanchard. 1644, unie avec le *Plessis-de-la-Muce*, et érigée en baronnie en faveur de Jean Blanchard. 1651, érigée en marquisat en faveur d'Anffray Blanchard, premier présid<sup>t</sup> de la Chambre des comptes de Bretagne. *Nunc* Pantin de la Guère.

**BOIS-DE-LA-NOE (LE)**, terre, *Saint-Etienne-de-Mont-Luc*. — *Nunc* le Bec.

**BOIS-NOUVEAU (LE)**, terre et jurid., *Saint-Julien-de-Concelles*. — 1540, Guillaume de Lescouet. 1582, vendue par Guillaume le Maire à Guy de Lesrat. 1639, Bernard de la Turmelière. 1685, Charles de Sévigné. 1746, François-René Bernard.

**BOIS-NOUVEAU (LE)**, terre, *les Touches*. — 1580, Daniel le Maréchal. 1588, Louise le Maréchal, femme de René de Bailleul, conseiller au Parl<sup>t</sup> de Bret. 1609, René Cosnier. 1767, Henri le Petit.

**BOIS-NOZAY (LE)**, terre et jurid., *Saint-Lyphard*. — 1419, Guillaume Colin. 1508, Jacques Coterel. 1532, Briand de Trevellec. 1559, Pierre de Kercabus. 1608, Philippe de Marbré. 1678, vendue par Jean-Louis du Masle à Jean Yvicquel. 1681, Aliénor de Kerpoisson.

**BOIS-PASTEUR (LE)**, terre, *Saint-Herblon*.

**BOIS-PÉAN (LE)**, terre et jurid., M. J., *Fercé*. — 1513, Mathurin du Boispéan. 1679, Jean du Boispéan. *Nunc* du Boispéan.

**BOIS-PÉAN (LE)**, terre, *Frossay*. — 1611, N. H. François du Bois-Péan. 1704, Jean Bousineau, maître des comptes. *Nunc* Charette du Tiercent.

**BOIS-RAGUENET (LE)**, terre, *Orvault*. — 1550, Claude de Coaille. *Nunc* Maisonneuve.

**BOIS-RAOUL (LE)**, terre, *la Plaine*. — 1429, Jean Villageais.

**BOIS-REGNIER (LE)**, terre, *le Cellier*. — 1513, Guy de Malestroit.

**BOIS-RENAUD (LE)**, terre et seig., H. J., *Riaillé*. — 1289, de Rougé. 1427, Jamet de Rougé. 1519, Maudé du Breil. 1582, Renée le Vicomte, femme de Julien de Vahais. 1626, Madelon de Vahais. 1680, Joseph de l'Hommeau, S<sup>r</sup> de la Noë, maître des comptes.

**BOIS-DE-RIAILLÉ (LE)**, c'est la même chose que le *Bois-Renaud en Riaillé*.

**BOIS-RIGAUD (LE)**, terre, *Vertou*. — *Nunc* Peigné.

**BOIS-ROBERT (LE)**, terre, *sous Châteaubriant*. — 1680, Pierre de la Lande.

**BOIS-ROBIN (LE)**, terre, *Escoublac*.

**BOIS-ROBIN (LE)**, terre, *Grandchamp*. — 1705, Jeanne Libault.

**BOIS-ROBIN (LE)**, terre, *Héric*. — 1675, Jean de Crespy.

**BOIS-RONDEAU (LE)**, terre, *Touvois*.

**BOIS-ROUAUD (LE)**, terre et seig., *Arthon, Chéméré, Saint-*

*Hilaire-de-Chaléons*. — 1430, Jean Mesleart, chev. 1494, Guillemette Mesleart. 1679, Henri de la Chapelle de la Roche-Giffart. 1741, Le Clerc de Juigné. *Nunc* Le Clerc de Juigné.

Cette seigneurie formait une châtellenie avec ses annexes de *Maubusson, Ville-Morice, Hunaudais, Sicaudais et Vue*.

BOIS-ROUAUD (LE), terre et jurid., *Frossay, Saint-Père-en-Retz*. — 1428, Guillaume Lucas. 1455, 1494, N. Demoiselle Guillemette Mesleart, femme d'Alain de la Lohérie, S<sup>r</sup> de la Lohérie, en *Petit-Mars*. Anne de la Lohérie, femme 1<sup>o</sup> en 1502, de Jean de Trevecar, S<sup>r</sup> du Verger; 2<sup>o</sup> en 1511, de Regnaud de Brignac, S<sup>r</sup> de Kerfily. 1551, Pierre de Plouer. 1556, 1572, Renée de Plouer, femme de René d'Avangour, S<sup>r</sup> de Kergrois. 1597, 1607, Charles d'Avangour. 1651, 1661, Renée d'Avangour, femme de Gabriel de la Lande, dit de Machecoul. 1677, vendue par Charles de Conigan à Regnaud d'Espinose, qui le réunit à la *Rousselière* en 1682.

BOIS-ROUAUD (LE), terre et seig., *Mouzillon*. — 1289, Nicole de Machecoul, femme de Philippe Pantin. 1350, Raymond Pantin. 1427, Pierre Pantin. 1515, Jean Pantin, membre du marquisat de la *Galissonnière*, en 1658.

BOIS-ROUAUD (LE), terre, *Pontchâteau*. — 1681, Armand du Cambout.

BOIS-ROUX (LE), terre, *la Plaine*.

BOIS-SAINT-LYS (LE), terre, *Carquefou*. — 1670, écuyer Georges Maillard. *Nunc* Pageau.

BOIS-SAVARY (LE), terre, *Guérande*. — 1743, Julie le Pennec, femme de Charles de Sesmaisons.

BOIS-SAVARY (LE), terre, *Saint-Nazaire*. — 1681, Louise de Kerpoisson, femme de Pierre Bonnier, S<sup>r</sup> de Launay.

BOIS-SERPIÈRE (LE), terre, *Sainte-Opportune-en-Retz*. — 1429, Pierre du Bois-Serpière. 1450, Guillaume Corbeau. 1513, Jacques Milon.

BOISSELIÈRES (LES), terre, *Saint-Mesme*. — *Nunc* de la Roche-Billou.

BOISSIÈRE (LA), terre et seig., *la Boissière et la Remaudière*. — 1456, Maurice de la Noë. 1463, Olivier de la Noë. 1658, René de

Genes. 1683, Sidsrach de Chambellé, lieutenant-général. 1717, Jacques de Chambellé. 1776, de Chambellé.

BOISSIÈRE (LA), terre, *Cheméré*. — 1430, au sire de Retz.

BOISSIÈRE (LA), terre, *Mésanger*. — 1453, au Sr de Mésanger.

BOISSIÈRE (LA), terre et jurid., M. J., *Nivillac* (1451). — 1547, Alain Avril. 1681, 1775, de Talhouet-Bonamour.

BOISSIÈRE (LA), terre, *Saint-Donatien*. — 1680, Charles de Sévigné. 1717, Marie de Sévigné, femme d'Emmanuel du Hallay. 1746, Jean du Hallay. 1771, Elisabeth-Geneviève Levy, femme de René-Henri de la Tullaye.

BOISSIÈRE (LA), jurid., *Saint-Julien-de-Youvantes*.

BOISSIÈRE (LA), terre, *Soudan*. — 1446, Jeanne Poucie, femme de Robert Morin. 1478, Jean de Vregeal. 1513, Jean d'Andigné.

BOISSIÈRE (LA), terre, *Vertou*.

BOISSIÈRE (LA), jurid., *Vigneux*. — 1657, Pierre le Moine. 1679, Jean le Moine, Sr des Ormeaux.

BOISSIÈRES (LES), jurid., M. J., *Saint-Nazaire*. — 1775, Martine des Boissières.

BOISSIS (LE), terre, *Couéron* (14 ). — Nunc Bertrand.

BOISSIS (LE), terre, *Fougeray*.

BOIS-SOUCHARD (LE), terre, *les Touches*. — 1427, Perrot Hutteau. 1540, Jean le Petit. 1612, Claude le Petit. 1667, Jean le Petit.

BOIS-TANCY (LE), terre, *Paulx*. — 1679, Charles de Cornulier.

BOIS-TEILLAC (LE), terre, *le Pellerin*. — 1618, René Bonfils, auditeur des comptes. 1679, Marie Blanchard, femme de Louis d'Aubigné, Sr de la Roche-Ferrière, en Anjou. 1688, Claude le Borgne. 1775, Binet de Jasson.

BOIS-THOREAU (LE), terre, *Sautron*. — Anciennement aux Ducs. 1490, Pierre Martin. 1585, François Garreau. 1600, Roland de l'Isle, Sr du Dreneuc. 1844, Poulain des Dodières.

BOIS-DES-TRÉANS (LE), *alias* en Bois-д'Естананс, *alias* en Bois-nas-Jéhans, terre et jurid., H. J., *Bourg-des-Moutiers*. — 1429, au Sr

de la *Suze* (de Craon) 1470, Alain de la Lohérie. 1547, Anne de la Lohérie. 1551, N. et P. Pierre de Plouer. 1679, de la Chapelle de la Roche-Giffart. 1775, Marie Boux, femme de Joseph Marie le Long.

Cette terre est une de celles que Gilles de Montmorency-Laval, dit de Retz, avait follement aliénées ; il l'avait vendue à l'évêque de Nantes.

BOIS-VERT (LE), terre et jurid., M. J., *Saint-Aubin-des-Châteaux*. — 1351, Alain le Maistre. 1470, Jeanne le Maistre, femme de Guillaume de Marbré. 1490, Hélène de Marbré, femme de Jean de Lespinay, qui la vendit, en 1536, à Gaion des Merliers.

BOYFAUDIÈRE (LA), terre, *le Loroux-Bottereau*. — *Nunc* Toublanc.

BON-ACQUET, terre, *Vertou*. — *Nunc* Berthelot des Vergers.

BONBUSSON, terre, *Montrelais*. — 1494, André Bochereul. 1528, 1544, Jean Bochereul. 1567, 1584, René Bochereul. 1617, François Bruneau. *Nunc* de Cornulier.

BONHOMMERIE (LA), terre et jurid., *Port-Saint-Père*. — 1622, Charles Robert.

BONNEVILLE, terre, *Saint-Donatien*. — 1679, 1731, de la Tullaye.

BONNEVOIR, terre, *Soudan*. — 1446, Pierre du Houx. 1478, Pierre de la Vallée.

BONNIÈRE (LA), terre et jurid., *Bouguenais*. — 1434, Chasteigner.

BORDELIÈRE (LA), terre, *Vallet*. — 1430, Guillaume Gautron. 1484, Jean Gautron. 1543, Pierre Gautron. 1681, Angélique le Peigné, femme de Mathurin du Bois, S<sup>r</sup> de Maquillé.

BORDERIE (LA), terre, *Saint-Herblain*. — 1513, Jacques de la Morterais. *Nunc* Bascher.

BORDERIE (LA), terre, *Saint-Jean-de-Béré*. 1427, 1453, Jean de Coësmes. 1478, Jean, sire de Coëtquen. 1788, Luet de la Pilorgerie.

BORDERIES (LES), terre, *Haute-Goulains*. — 1680, Michel Langlois.



**BORNIÈRE (LA)**, terre et jurid., *Fougeray*. — 1513, Pierre de Goulaine.

**BOSLOHEL**, *alias* BOLNHEL, terre, *Guenrouet*. — (1565, vendue par les moines de Buzay à François du Cambout. 1681, Armand du Cambout.

**BOSSE-MARION (LA)**, terre, *Cambon*. — 1681, Armand du Cambout.

**BOT (LE)**, terre, *Nivillac*. — 1451, Pierre Marcadé. 1585, Alain du Perrier, sénéchal de Guérande. 1681, François de Derval.

**BOTARDIÈRE (LA)**, terre, *Couéron*. — Franchie en 1441, en faveur de Pierre de Cornilz. 1663, Pierre Davy. 1679, Pierre de Bois-david, maître des comptes, qui, avant 1671, se nommait Davy. 1746, Pierre-Morice de Bois-david. *Nunc* du Parc.

**BOTARDIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Herblain*. — 1513, Guillaume le Texier. 1567, François le Texier, Françoise Martin; puis, en 1675, à son fils, Guillaume Lair, S<sup>r</sup> de Lessongère.

**BOTHELIÈRE (LA)**, terre, *Moisdon*. — 1427, Roland de la Bothelière. 1445, 1478, Jamet de la Bothelière. 1560, Pierre de la Bothelière. 1680, Anne Hamel, autorisée, en 1701, à se nommer du Hamel.

**BOTHINIÈRE (LA)**, terre, *Saffré*. — 1679, Gilles Cosnier. *Nunc* Gauthier.

**BOTHINIÈRE (LA)**, terre, *Vallet*. — 1430, Jean le Retoux. 1600, Pierre Ménardeau. 1681, Lucrece Ménardeau, femme de Claude Bidé. 1750, Jean Charette.

**BOTIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Donatien*. — Anoblissement en 1463, en faveur de Pierre Raboceau, secrétaire du Duc. 1495, Jean du Mé. 1554, Jeanne de Malignac. *Nunc* Libault.

**BOTTERAIS (LA)**, terre, *Sainte-Opportune*. — 1450, Jean Morineau.

**BOUCHERIE (LA)**, terre, *le Clion*. — 1429, Jean des Bretschies, chev<sup>r</sup>.

**BOUCHERIE (LA)**, terre et seig., *Vallet*. — 1430, Roland de la Boucherie. 1445, Guillaume le Roux. 1458, Eonnet le Roux. 1487, 1501, Gillette le Roux, femme de Roland de la Boucherie. 1518, 1576, René de la Boucherie. 1629, de la Touche. Annexée à la seigneurie de *Fromenteau* en 1650.

**BOUCHET (LE)**, terre et jurid., *Derval*. — 1453, Gillet de la Lande. 1603, Jacques Thomas.

**BOUFFAY (LE)**, terre, *la Chapelle-sur-Erdre*. — 1677, Jacques Fremon, maire de Nantes. *Nunc* Rosier.

**BOUGON**, terre et seig., *Bouquenaïs*. En 840, Bego, duc d'Aquitaine, bâtit le vieux Bougon, sur la Loire; il fut tué en 844 par Gonfler, comte d'Herbauges, qui s'empara de sa forteresse; elle fut ruinée par les Normands. En 1239, l'hébergement de la Motte de Bougon (qui est le vieux Bougon), fut vendu par Geoffroy Grelemez à Guillaume de Rezay, chev<sup>r</sup>. 1060, Glévian de Bougon. 1145, Roland de Bougon. 1175, Olivier de Begon. 1177, Sylvestre de Bougon. 1203, Roland de Begon, chev<sup>r</sup>. 1239, Olivier de Bougon, chev<sup>r</sup>. 1258, Hubelin Chasteigner. 1294, Hubelin de Bougon. (C'était un Chasteigner). 1417, Jean Chasteigner. 1484, François Chasteigner. 1499, Jean Chasteigner. 1532, Françoise Chasteigner, femme de Jean de la Lande, dit de Machecoul, S<sup>r</sup> de Vieillevigne. 1580, Jean de Machecoul. 1659, Marguerite de la Lande, dite de Machecoul, femme de Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffart. 1700, Anne de la Chapelle, femme de Claude de Damas, marquis de Thiangés. 1746, Vincent Robineau, secrétaire du Roi en la chancellerie de Bretagne. 1600, Joseph-François Robineau. 1766, Elisabeth Robineau, femme de François d'Aux. 1775, et *nunc* Robineau.

**BOUGON**, terre et seig., *Couéron*. — 1399, Alain de Saffré. 1424, 1444, Pierre de Saffré. 1470, Guillaume de la Lande, procureur général de Bretagne. 1505, Jean de la Lande. 1548, Louis de la Lande. 1570, Fleurie de la Lande, femme de René de la Touche-Limousinière, S<sup>r</sup> de la Foresterie. 1609, Louis de la Touche. 1650, Renée de la Touche, femme de René de Bruc. 1670, Louis de Bruc. 1678, Julien Boux. 1768, René Boux. 1775, Marie Boux, femme de Joseph-Marie le Long, S<sup>r</sup> de Ranlieu. *Nunc* Guitton.

**BOUGON**, jurid., H. J., *Saint-Père-en-Retz*. 1453, Girard Briant. 1466, Thomas de Teillay. 1494, N. demoiselle Guilemette Mesleart,

femme d'Alain de la Lohérie. Anne de la Lohérie, femme : 1<sup>o</sup> en 1502, de Jean de Trevecar ; 2<sup>o</sup> en 1511, de Regnaud de Brignac, Sr de Kerfly. 1551, Pierre de Plouer. 1556, 1572, Renée de Plouer, femme de René d'Avaugour, Sr de Kergrois. 1651, Renée d'Avaugour, femme de Gabriel de la Lande, dit de Machecoul. 1656, écuyer Jean Fournier, Sr de la Pinsonnière, maire de Nantes. 1681, Jean Fournier, Sr de la Galmelière. 1720, Claude Bidé, maître des comptes. 1747, Charles du Bois, Sr de la Rongère. 1774, Louis-Claude-François Bidé.

BOUGON, terre, *Couffé*. — (1440.) 1680, écuyer N. Caris, Sr de la Beraudière.

BOUGUEL, *alias* BAUGUET, terre et jurid., *Derval*. — 1453, Sébastien le Prévost. 1513, Guyon Provost.

BOUGUENNAIS. (Voyez Ruzé.)

BOUIE (LA), terre, *le Loroux-Bottereau*.

BOUIN, île et seig., moitié en Bretagne et moitié en Poitou. — 1279, Gérard de Machecoul. 1345, Miles de Thouars. 1360, Catherine de Machecoul, femme de Pierre de Craon, Sr de la Suze au Maine. 1432, Marie de Craon, femme de Guy de Montmorency-Laval, dit de Retz. Gilles de Retz vendit une partie de l'île de Bouin à Geoffroy le Ferron ; Marie de Retz, sa fille, en exerça le retrait en 1442, mais ce retrait resta sans effet, et, dès 1459, Geoffroy le Ferron en était rentré en possession. 1467, Guillaume le Ferron. 1493, Pierre le Ferron. 1500, François Goheau. 1530, Louise Goheau, femme de Jacques de Montberon, baron d'Avoir. 1556, Hector de Montberon. 1559, Jean de Machecoul. 1618, Isaac de Machecoul. 1640, Charles Chasteigner. 1668, de Clembault. 1714, érigée en baronnie en faveur de Jérôme Phélippeaux, comte de Pontchartrain : en même temps, la moitié de cette île, qui dépendait de la Bretagne, fut réunie au Poitou. 1779, au duc de Nivernais.

Bouin faisait partie du partage donné aux Machecoul, puînés de Retz, car les droits de baronnie et une partie des revenus de l'île appartenaient, en 1237, à Raoul de Retz, et, en 1267, à Girard Chabot, baron de Retz. Aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, Bouin était membre de la baronnie de la Garnache et appartenait à la famille de ce nom.

BOULAVIÈRE (LA), terre, *Oudon*.

**BOULAY (LE)**, terre, *Mésanger*. — 1453, au S<sup>r</sup> de Mésanger.

**BOULIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Molf*.

**BOULINIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Mesme*. — 1461, Jean le Porc. 1679, Mathurin Bourgogne, S<sup>r</sup> de la Roche-Baron.

**BOULLAIS (LA)**, terre, *Haute-Goulaine*. — 1426, Perrot Poupart.

**BOULLETIÈRE (LA)**, terre, *Varades*. — 1680, Léon Racquer.

**BOUBAUDIÈRE (LA)**, terre, *Couëron*. — *Nunc* de Boisfosé.

**BOURDINIÈRE (LA)**, terre, *Châteauthébaud*. 1480, Pierre Landois, trésorier de Bretagne. 1628, Jeanne Chedorge. 1679, Pierre du Pas, S<sup>r</sup> de la Grée. 1746, Charles du Pas. *Nunc* de Monti.

**BOURDINIÈRE (LA)**, terre, *Malville*. — 1500, François de la Lande, S<sup>r</sup> de la Haye-Mahéas. Catherine Boutin, femme de Guy de Cleuz, S<sup>r</sup> du Gage. Joseph le Meneust, S<sup>r</sup> de Boisdrière.

**BOURDINIÈRE (LA)**, terre, *Puceul*. — 1444, Guillaume Orioul. 1580, vendue par Gilles Grimaud à Pierre de Cornulier, qui la réunit à la *Touche*.

**BOURDONNAIS (LA)**, terre, *Fougeray*.

**BOURELIÈRE (LA)**, terre, *Haute-Goulaine*. — *Nunc* Bardoul.

**BOURELIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Herblon*. — 1513, Jacques Mauhugeon.

**BOURG (LE)**, terre, *Soudan*. — 1513, N. le Voyer.

**BOURGAUDIÈRE (LA)**, terre, *Anetz*.

**BOURGÉRARD**, terre et jurid., *Erbray*, autrement LA COUR-PÉAN. (Voyez ce dernier nom.)

**BOURGÉRARD**, terre, *Saint-Jean-de-Béré*. — 1460, Guillaume de la Motte. 1478, Jean de la Motte. 1543, Guillaume de la Motte.

**BOURG-MAIN (LE)**, terre, *Trans*. — *Nunc* Meroier.

**BOURGNEUF**, châtellenie, *Bourgneuf*. — 1280, Gérard de Macheoul. 1360, Catherine de Macheoul, femme de Pierre de Craon. 1432, Marie de Craon, femme de Guy de Montmorency-Laval, dit de Retz. 1439, vendue au Duc par Gilles de Retz. Réunie à la baronnie de Retz avant 1475, et en est toujours restée membre depuis.

**BOURGONNIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Herblain*. — 1481, Péronelle Lespervier, veuve de Jacques de la Muze. 1513, Guillaume Garreau. 1679, Jean Michel. 17 , Binet de Jasson. *Nunc* Caillé.

**BOURGUEIL**, terre et seig., *Bouvron*. — 1488, vendue par Jean de Maure à Guillaume Juzel, Sr de Bohurel, mais retirée par promesse lignagère en 1494. 1543, François de Maure.

**BOURMONT**, jurid., *Pannecé*. — 1559, Jacquine Fournier, femme de Jean de Bailleul. 1622, Claude des Houmeaux, chev<sup>r</sup> de l'ordre du Roi. 1632, Marie des Houmeaux, femme de Pierre de Cornulier. 1792, de Cornulier.

**BOURNAY (LE)**, terre, *Soudan*. — 1513, François de Mauléon.

**BOUTEILLERIE (LA)**, terre, *Saint-Donatien*. — 1626, Suzanne Grimaud. Depuis, aux Chartreux de Nantes.

**BOUTELLES (LES)**, terre et jurid., *le Bignon*. — 1543, Jean Grignon. 1678, René Guillocheau. 1746, Toussaint-Pierre Barre, garde des sceaux en la chancellerie de Bretagne. 1774, François Bertrand de Cœuvres. *Nunc* Bascher.

**BOUTINERIE (LA)**, terre, *Châteauthébaud*. — 1676, veuve Charles de Loréal.

**BOUTINERIE (LA)**, terre, *Paulx*. — 1679, René Bonin.

**BOUARDIÈRE (LA)**, terre, *Haute-Goulaine*. — 1436, donnée par Jean Augier à Robin, son frère naturel. 1680, René Burot.

**BOUARDIÈRE (LA)**, terre, *Rezé*. — 1470, Georges Lespervier. 1540, Perrine Lespervier, femme de Claude de Bouillé. 1610, N. Cassard. 1630, Claude Toublanc. 1634, Anne Cadaran. 1653, Antoine de Méliant. 1688, Jean de Méliant, Sr du Vigneau. 1746, Raymond Lalle-mant, négociant.

**BOUARDIÈRE (LA)**, terre et seig., H. J., *Saint-Herblain*. — 1360, Simon Lespervier. 1481, Arthur Lespervier. 1540, Perrine Lespervier, femme de Claude de Bouillé. 1691, Christophe de Coutance, Sr de la Selle. 1775, de Coutance. Le Lasseur. *Nunc* Tâché.

**BOUVET**, terre et jurid., H. J., *Port-Saint-Père*. — 1429, Martin de Rezac. 1543, Bernardin d'Espinose. 1679, Michel d'Espinose. 1775, de Rosmadec. 1786, Félix-Victor Locquet de Grandville.

La réformation du domaine de Loysaulx, faite en 1542, porte : « Jehan

» Hamon, Sr de Bouvet, propriétaire des terres de *Gravelau* et de la » *Lande*, et de la métairie *des Forges*, à présent appelée *Bouvet* ; » le tout en la paroisse de Port-Saint-Père. »

BOUVETIÈRE (LA), terre, *Ligné*. — 1426, 1445, Jean de la Rivière. 1519, Jean Dollo. 1543, François Dollo. 1565, René Dollo. Marguerite Dollo, femme d'écuyer René du Tertre, Sr du Bignon. 1612, Catherine du Tertre. 1680, Richard Rousseau. 1780, de Loynes, dit de Luynes.

BOUVRAIS (LA), terre, *Vritz*. — 1448, Jean Rouault. 1513, Jean de la Motte. *Nunc* de Lourmel.

BOYANT, terre, *Vay*. — 1679, N. H. François Moglet.

BOYAUDIÈRE (LA), terre, *Anetz*. — 1427, Gérard de Cheigné.

BOZERON, terre et jurid., M. J., *Nivillac*. — 1427, Mahé Levesque. 1553, Julien de la Châtaignerais. 1681, François Dollin.

BRAIES, terre, *Soudan*. — 1446, Maurice de Keramborgne. 1478, Jean Malabœuf. Alliette de Brays; puis, en 1513, Bertrand Malabœuf.

BRAINS, *alias* LA COUR-DE-BRAINS, terre, *Brains*. — 1389, Sévestre de Rezac. 1415, Jean de Saint-Gilles. 1429, Gilles Tournemine. 1458, Jean de la Roche.

BRAMBER, terre, *Penestin*.

BRAMBLAYE (LA), terre, *Cambon*. — Anoblie en 1466, en faveur de Jean Bouvier, dit Rivière, valet de chambre du Duc.

BRAN (LE), baillage, *Derval*. — 1603, Antoine de Trehan.

BRANCHOIRE (LA), terre, *Saint-Herblain*. — *Nunc* de la Brosse.

BRANDAISIÈRE (LA), terre, *Sainte-Pazanne*. — 1653, Jeanne Adam, femme de Jean de la Roche-Saint-André. 1688, Jean de la Roche-Saint-André.

BRANDAY (LE), jurid., *Brains*. — 1442, André Gouy. 1520, Jeanne Gouy, femme de Bertrand du Pouez, Sr de la Morinière. 1540, Marie du Pouez, femme de Guillaume Laurens, Sr de Launay, conseiller au Parl<sup>t</sup> de Bret. 1562, Jeanne Laurens, femme de Pierre de

Séviigné. 1596, Roland du Bot, S<sup>r</sup> de Launay, conseiller au Parl' de Bret. 1657, 1792, de Cornulier.

BRANDAY (LE), terre, *Port-Saint-Père*. — 1429, Martin de Rezay. 1679, Jean Bourdin.

BRANDAY (LE), jurid., *Saint-Mesmes*. — 1442, André Gouy. 1679, François du Moustier. 1724, Honoré Nepvouet, maître des comptes. 1769, Louis-François le Lou. *Nunc* de Chevigné.

BRANGUEN, terre, *Nivillac*. — 1451, au sire de la Roche-Bernard.

BRANTONNET, terre, *Guérande*. — 1471, 1480, Jeanne de Brantonnet, femme de Guillaume de la Bouexière. 1555, Claude de la Boissière. 1681, Jean Emmanuel de la Bouexière, S<sup>r</sup> de Crémeur, sénéchal de Guérande.

BRAZ, terre et jurid., M. J., *Montoire*. — 1428, Jean Gladonnet. 1679, Charles de la Bourdonnaye. 1775, Freslon de la Freslonnière.

BRÉCÉAN, terre, *Penestin*. — 1487, Guillaume de Couessin.

BREFFE, jurid., M. J., *Sainte-Marie-de-Pornic*. — 1775, au prince de Condé.

BREFFE (LE), terre et jurid., M. J., *le Clion*. — 1429, Pierre de Collo, chev. 1513, N. Collo. 1679, Anne d'Escoubleau, femme de François de Simiane, marquis de Gordes. *Nunc* Tardif.

BRÉHET, terre, *Guérande*. — 1471, Pierre de Kermen. 1678, Jacques de Trevellec. *Nunc* Bougrenet de la Tocnais.

BREIL (LE), terre et jurid., *Fougeray*. — 1450, Guillaume Hamon. 1513, Jeanne Hamon, femme de Raoul du Val. 1672, Pierre Glect.

BREIL (LE), terre, *la Haie-Fouassière*. — 1440, Guillaume des Rames. 1480, 1484, Jean des Rames. 1540, Jacques de Châteautro. 1560, Jean le Lou. 1680, Marie le Lou, femme de Sébastien des Cartes. 1775, de Bruc. *Nunc* Bottard.

BREIL (LE), terre, *sous Châteaubriant*. — 1680, N. H. François Béchennec, S<sup>r</sup> des Fougerais.

BREIL (LE), terre, *Petit-Mars*. — 1516, Nicolas de la Tullaye. 1612, Dame de la Tullaye, femme de François Coustureau, maître des comptes de Bretagne. 1667, écuyer César de Rollées.

**BREIL (LE)**, terre, *Plessé*. — *Nunc* Bizenl.

**BREIL (LE PETIT)**, terre, *Sion*. — (1444.) 1679, Isaac Guiton. *Nunc* Duplessis.

**BREIL-AIGU (LE)**, terre, *Bouguenais*. — 1619, vendue par N. Laurens à Pierre Langlois. 1681, Jacques Langlois, Sr de la Roussière. 1731, Jacques Langlois, maître des comptes. *Nunc* Langlois.

**BBEILLE (LA)**, terre, *Paulx*. — 1679, Honoré Nepvouet, sénéchal de Machecoul.

**BREMERIE (LA)**, terre, *Port-Saint-Père*. — 1429, Jean de Saint-Gilles. 1542, Michel de Neufville.

**BRENOGUEN**, terre, *Assérac*. — 1428, Guillaume de Lanveaux. 1681, Pierre le Tresle.

**BRÉRON**, terre, *Châteauthébaud, le Bignon*. — 1698, Etienne Bedois. 1746, Catherine Bedoy, femme de Charles le Febvre, ingénieur en chef des fortifications. 1774, le Febvre.

**BRESUN**, terre, *Pontchâteau*. — 1581, Pierre Pelé.

**BRETAIGNERIE (LA)**, terre, *Saint-Aignan*. — 1691, Mathieu Simon, auditeur des comptes de Bret. 1747, Joseph-Julien Charault de Garheil. *Nunc* Benoist des Brosses.

**BRETAIGNIÈRE (LA)**, terre, *Bouays*. — *Nunc* Guérin.

**BRETAUDIÈRE (LA)**, terre, *Sainte-Croix-de-Machecoul*. — 1447, Guyon le Porc. 1679, Jean Dubin.

**BRETAUDIÈRE (LA GRANDE)**, terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — 1538, Guillaume de Lespinay. 1670, Claude de Lespinay, femme de Jean du Pé, Sr de Liancé. 1740, Jean-Baptiste de Couëtus. 1853, de Cornulier.

**BRETAUDIÈRE (LA PETITE)**, terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — 1670, Boux, Sr des Chauvinières. 1740, Jean-Baptiste de Couëtus. 1853, de Cornulier.

La grande et la petite Bretaudière réunies en 1740, sous le nom des *Breaudières*.

**BRETAUDRIE (LA)**, terre, *Sainte-Pazanne*. — 1484, Thomas Loërat.

**BRETESCHE (LA)**, terre, *la Chapelle-Basse-Mer*.



BRETESCHE (LA), terre et seig., *Maisdon*. — 1401, 1443, Brise-gant du Plessix. 1481, 1495, Guion de la Pouëze. 1511, René de la Pouëze. 1560, Julien de la Pouëze. 1579, Pierre de la Pouëze. 1657, érigée en marquisat en faveur de Louis Jousseau. *Nunc* Jousseau.

BRETESCHE (LA), terre, *Missillac*. — 1789, Formon. 1832, Perron. *Nunc* de Montaigu.

C'était le château de la baronnie de la *Roche-Bernard*. (Voyez ce nom.)

BRETESCHE (LA GRANDE), terre, *Sainte-Croix-de-Machecoul*. — 1679, François de Montbourcher.

BRETESCHES (LES), jurid., *Rezé*. — 14, N. Goheau, Sr de Saint-Aignan. 1506, François Goheau. 1660, Yves de Monti, membre du comté de Rezé.

BRETESCHES (LES), terre, *Saint-Cyr-en-Retz*. — 1280, 1291, Guillaume des Breteschcs. 1469, 1484, Martin des Breteschcs, puis Jean Bataille. 1679, Jeanne Marteau. 1746, François de Lavau.

Martin des Breteschcs, chev<sup>r</sup>, qui paraît le dernier de son nom, épousa en 1443 Catherine du Chaffault, dont il n'eut pas d'enfant ; il mourut vers 1490.

BRETESCHES (LES), jurid., *Saint-Père-en-Retz*. — 1469, Martin des Breteschcs, puis Jean Bataille. 1679, Galais Bellot. 1720, des Champeaux, Sr de l'Hopiteau.

BRETESCHES (LES), terre, *Saint-Viaud*. — 1429, Jean des Breteschcs, chev<sup>r</sup>. 1470, Martin des Breteschcs, chev<sup>r</sup>. 1572, N. et P. Antoine Grimaud. 1609, Charlotte Heaume, femme de Louis de Hainault, chev<sup>r</sup> de l'ordre et gentilhomme de la chambre du Roi. 1679, Claude de la Touche-Limousinière.

BRETINIÈRE (LA), terre, *Saint-Colombin*. — *Nunc* Neau.

BRETINS, terre, *Pontchâteau*. — 1681, Pierre Chomart.

BRETONNIÈRE (LA), terre, *la Chapelle-sur-Erdre*.

BRETONNIÈRE (LA), terre, *Vertou*.

BRETONNIÈRE (LA), terre, *Sautron*. — 1600, N. Lorient. 1716, Martin de l'Isle.

**BRETONNIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Herblain*. — *Nunc* Allegret.

**BRETONNIÈRES (LES)**, terre, *Vigneux*. — *Nunc* de Monti de Rezé.

**BREVELENNEC**, terre, *Piriac*. 1681, François Tilly.

**BRIACÉ**, terre, *le Loroux-Bottereau*. — 1480, Jean des Ridelières. 1660, Marguerite de Racapé, femme : 1<sup>o</sup> de René-Prosper de Colasseau ; 2<sup>o</sup> de Jean, marquis de la Motte-Baracé. 1680, Arthur de la Grée. 1735, Françoise de la Grée, femme de Philippe-Auguste Pantin. 1759, Achille-Marc Barrin.

**BRIACÉ (LE BAS)**, terre et seig., *le Loroux-Bottereau*. — 1401, Renaud de Bazoges. 1447, Jean de Bazoges. 1469, Anne de Bazoges, femme de Jean de Montespedon, baron de Beaupreau. 1569, Philippe de Montespedon, femme : 1<sup>o</sup> de René de Montejean, maréchal de France ; 2<sup>o</sup> de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, laquelle donna le Bas-Briacé, en 1581, à Jeanne du Plessis, dame de la Bourgonnière, en la paroisse de Bouzillé, en Anjou. 1658, membre du marquisat de la *Galissonnière*.

**BRIAIS (LA)**, terre et jurid., *Fercé*. — En 1680, la juridiction à Jean du Boispéan ; la terre, à Rollande Langlé, femme de Jean Gascher, S<sup>r</sup> du Val.

**BRIAIS (LA)**, terre, *Saint-Julien-de-Vouvantes*. — 1444, 1448, Jean de Bric. 1529, 1520, Julien Colin, puis Vigré, S<sup>r</sup> de la Devançais. 1770, Fresnais de Lévin.

**BRIANÇAIS (LA)**, terre et jurid., *Fay*. — 1445, Jean Guéhenneuc. 1655, Albert Billy. 1679, Philippe de Crocelay. Berthou, S<sup>r</sup> de la Violaye. Pioger.

**BRIANCELLIÈRE (LA)**, terre, *Orvault*.

**BRIANCIÈRE (LA)**, terre, *Fresnay*. — 1681, Henri de Bastelard. 1715, Louis de la Roche-Saint-André. Membre de la châtellenie de la *Salle*.

**BRIANDAIS (LA)**, terre, *Missillac*. — 1428, Jean Briand. 1681, François Gabard. *Nunc* du Fresne de Thimars.

**BRIANDIÈRE (LA)**, terre, *la Chapelle-sur-Erdre*. — *Nunc* le Lardic de la Ganrio.

**BRIGNAN**, terre et seig., *Pentchdteau*. — 1470, Guillaume de Saint-Gilles. 1500, Charlotte de Saint-Gilles, femme de Gilles Cybouauld. 1575, Charles Cybouauld. 1606, Prégent Cybouauld. 1637, Marc Cybouauld. 1659, vendue par Marie Cybouauld à N. du Cambout. Membre du duché-pairie de *Coislin*.

**BRIGNÉ (LE)**, terre, . — 1440, Jean de la Noe. 1470, Béatrix de la Noe, femme de Charles de Cahideuc. 1555, François de Cahideuc.

**BRIORD**, châtellenie, H. J., *Port-Saint-Père, Brains*. — 1442, 1451, Martin de Rezay. 1452, 1466, Jean Labbé, S<sup>r</sup> de la Rochefordière, par acquet de Martin de Rezay. 1478, Pierre Landoy, trésorier de Brctagne. 1480, Françoise Landoy, femme d'Arthur Lespervier. 1540, Bonaventure Lespervier, femme de François de la Noue. 1567, 1577, Bonaventure Louer, femme de Jean des Rouxières. 1585, Suzanne des Rouxières, femme de Samuel de Lespinay. 1679, Charles de Lespinay. 1693, Joseph de Lespinay. 1750, Françoise de Lespinay, femme de Jean Charrette. Pantin de la Guère. *Nunc* Pelet de Lautrec.

**BRIORDAIS (LA)**, terre et jurid., *Saint-Père-en-Retz*. — 1452, Pierre Bertrand, 1548, Jean Bertrand 1558, 1560, Jean Borgnet. 1603, vendue par Jean Cabot à Séverin Danisy. 1678, François de Saint-Aubin. 1681, Guy de Saint-Aubin.

**BRISAY (LE)**, terre, *Saint-Michel-de-Chef-Chef*. — 1629, Louis Bougrenet. 1724, Pierre Bougrenet.

**BRONIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Lumine-de-Coutais*. — 1476, Léobin Landais. 1516, N. Padioleau.

**BROSSAIS (LE)**, *alias* LE BROUSSAY, terre et seig., *Fégréac*. — 1440, Georget le Coustellier. 1513, Jean le Coustellier. 1555, François le Coustellier. 1565, Jean le Coustellier. 1603, Alexandre le Coustellier. 1664, Olivier Cassard. 1702, Jean Cassard. 1775, de la Chapello. *Nunc* de la Marche.

**BROSSAY (LE)**, terre et jurid., *Guéméné-Penfao*. — 1502, Thomin de Marbré, femme de Jamet Jubier. 1512, Jeanne Jubier, femme de Raoul Livoudray. 1540, Guilemette de Livoudray, femme de Laurent de Bruc, dit de Callac. 1560, Françoise de Bruc, dite de Callac, femme de Jean Costard. 1642, Gilonne Costard, femme de Claude de Becdelièvre. *Nunc* de Becdelièvre.

**BROSSAY (LE HAUT)**, terre, *Héric*. — *Nunc* Thomine.

**BROSSAY (LE)**, terre et jurid., M. J., *Nivillac, Saint-Dolay*. — 1427, 1453, au S<sup>r</sup> de Mareil. 1681, au S<sup>r</sup> de Rollicuc.

**BROSSAY (LE)**, terre, *Noyal-sur-Brac*. — 1679, N. H. Joseph le Ray.

**BROSSAY (LE)**, terre, *Vay*. — 1434, Jean de Choere. 1679, Marie de Vay.

**BROSSAY-EN-ROS (LE)**, terre, sous la baronnie de *Derval*. — 1603, Pierre Macé.

**BROSSE (LA)**, *alias* LA BROUSSE, terre, *Fégréac*. — 1440, Jeanne Guiho. 1513, Renée Guihoy, femme de Gilles de Marbré. 1553, François le Coustellier. 1565, Jean le Coustellier. 1603, Alexandre le Coustellier. 1680, le Febvre de Laubrière.

**BROSSE (LA)**, terre, *Fresnay*. — 1440, Jean de la Noe. 1470, Béatrix de la Noe, femme de Charles de Cahideuc. 1540, Raoul de Cahideuc. 1555, François de Cahideuc. 1557, Gratien Gobin. 1608, Jean Herve. 1623, Juques Joslin. 1679, Michel le Maignan. 1690, Guy Boucher, S<sup>r</sup> de la Maisonneuve. 1746, Pierre Goullin.

**BROSSE (LA)**, terre, *le Loroux-Bottreau*.

**BROSSE (LA)**, terre, *Port-Saint-Père*. — 1429, au S<sup>r</sup> de la Blanchardais.

**BROSSF (LA)**, terre, *Rezé*. — 1780, N. d'Asnières, S<sup>r</sup> de Palluau. *Nunc* Métois.

**BROSSE-GASPAIL (LA)**, terre, *Saint-Colombin*. — 1443, Catherine le Porc. 1513, Jean de la Rivière, S<sup>r</sup> de la Morelière. 1679, Jacques Chasteau. *Nunc* Audureau.

**BROSSE-GUILLOU (LA)**, terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. 1679, Raoul Boucaud, S<sup>r</sup> de la Bonnaudière.

**BROSSE-DU-PINIER (LA)**, terre, *la Limouzinière*. — 1679, au S<sup>r</sup> de la Calinière.

**BROUSSAIS (LA)**, terre, *Saint-Mars-du-Désert*.

**BROUSSAY (LE)**, *Fégréac*. — Voyez LE BROSSAY.

**BROUSSAY (LE)**, terre et jurid., M. J., *Nivillac*; autrement

**GILLES-DU-MAST.** — 1427, Olivier Mâchegland. 1681, 1717, de Talhouet-Bonamour.

**BROUSSE (LA)**, *Fégréac.* — Voyez **LA BROUSSE.**

**BROZE (LA)**, terre, *Pannecé.* — 1444, au S<sup>r</sup> de Lourmerais.

**BRUC**, terre et seig., *Guéméné-Penfao.* — 1200, Guéthenoc de Bruc. Depuis lors, jusqu'à ce jour, restée sans interruption dans la maison de Bruc.

**BRUÈRE (LA)**, terre, *Lusanger.* — 1453, au S<sup>r</sup> de la Pinsonnière. 1513, Guillaume Bruère. 1560, Benoîte de la Pinsonnière, femme de Jean Bernard.

**BRUGUEL**, jurid., *Pierric.* — 1554, Julien de Trélan.

**BUDORIÈRE (LA)**, terre, *Rouans.* — 1681, René Foucauld. *Nunc* Giraud.

**BUHEL**, terre, *Plessé.* — 1629, Jacob de Lespinay. 1635, Judith de Lespinay, femme de Pierre de Portebise, S<sup>r</sup> du Bois-de-Soulaire. 1679, Henri de Portebise; puis, de North du Perray; Guerry de Maubreuil; du Couédic; l'Official et du Cambout de Coislin.

**BUINIÈRE (LA)**, terre, *Arthon.* — 1679, Louise de Boishorant, femme de René Morisson. 1776, Louis-Anne du Tressay. *Nunc* de Chevigné.

**BUISSONNERIE (LA)**, terre, *Saint-Aignan.* — *Nunc* Baschor.

**BURON (LE)**, *Issé.* — C'est le nom du château seigneurial d'Issé. Voyez *Issé.*

**BURON (LE)**, terre et seig., H. J., *Vigneux.* — 1385, de Rohan. 1454, 1472, Jeanne de Rohan, femme de Jean des Rames. Marie des Rames, femme de Jean de Tréal. 1519, Gillette de Tréal, femme de Christophe de Sévigné. 1562, Pierre de Sévigné. 1679, Charles de Sévigné. 1739, Louis du Breil. 1775, du Breil. *Nunc* Hersart.

**BURONS (LES)**, terre, *Villepot.* — 1513, Clément Reverdy. 1680, demoiselle Rouessard, femme de N. de Bruc, S<sup>r</sup> de Clisson.

**BUSSONNIÈRE (LA)**, terre, *Orvault.*

**BUTTAY (LE)**, terre et jurid., *la Chapelle-Basse-Mer.* — 1545, Charles du Buttay. 1673, écuyer Jean de Saint-Aubin. 1682, Fresneau

de la Simonnière. 1744, Marie-Joseph Le Lou. 1787, Jacques-Honoré le Lou.

BUTTAY (LE), terre, *Saint-Mars-de-Coutais*. — *Nunc* de Saint-Simon.

BUZARDIÈRE (LA), terre, *Saint-Dolay*. — 1681, Perrine Guillemo.

BUZAT (LE), terre, *Saint-Étienne-de-Mont-Luc*. — 1560, Jeanne Guéhenneuc, femme de Jean de Langle. 1679, Julien de Langle.

BUZAT-LE-ROY, île, *Saint-Julien-de-Concelles*. — 1400, Guillaume de Beaumanoir.

BUZAY, jurid., *Port-Saint-Père*. — 1503, Jean Boyer.

BUZAY, jurid., *Rouans*. — A l'abbaye de Buzay.

BUZON, jurid., *Rouans*. — A l'abbaye de Buzay.

CABENO, terre, *Saint-André-des-Eaux*. — 1655, vendue par Claude de Lesquen, S<sup>r</sup> du Plessis-Casso, à René Marbin, S<sup>r</sup> de Kerméance. 1680, Françoise Chalumeau, femme de Pierre Chevirel.

CADINAIS (LA), terre, *Pontchâteau*. — 1681, Armand du Cambout.

CADORAIS (LA), terre et jurid., *Derval*. — Membre du marquisat de Fougeray.

CADOREAU, terre, *la Rouzière*.

CADOUZAN, terre et jurid., M. J., *Saint-Dolay*. — 1447, Jacques du Bezit. 1557, Julien Rogon. 1681, François Ragaud. 1775, de Quelo.

CADRANNIÈRE (LA), terre, *Carquesfou*. — 1679, Claude Bernard. *Nunc* Guimbertau.

CAFFINIÈRE (LA), terre, *Frossay*. — 1542, écuyer Jean Ripaud. 1661, Christophe Ripault. 1770, N. Dangny. *Nunc* Louer.

CAFFINIÈRE (LA), terre, *Remouillé*. — *Nunc* Richard.

CAHAN, terre et jurid., *Fougeray*. — 1450, N. le Moine. 1513, Julien du Val. 1680, René de Madailan. *Nunc* du Boisguéhenneuc.

CAILLÈRE (LA), terre, *Bouguenais*. — *Nunc Van-Isoghem*.

CALESTRÉ, *alias* CALESTROIT, terre, *Plessé*. — 1679, Samuel Amproux. 1737, Amproux.

CALLAC, terre, *Ingrandes*. — 1520, Françoise de Nort, dite de Callac, femme de Guillaume de Bruc.

CALLAC, terre et jurid., *Guémené-Penfao*. — 1300, N. de Callac. 1380, Alliette de Callac, femme de Guillaume de Nort, chev<sup>r</sup> anglais ; leur fils, Pierre de Nort, prit le nom de Callac. 1520, Françoise de Nort, dite de Callac, femme de Guillaume de Bruc, qui prit aussi le nom de Callac. 1600, vendue par Claude de Bruc, dite de Callac, à René Guéhenueuc, Sr de la Brianchais. *Nunc* Moreau de Callac.

CAMBON, châtellenie, *Cambon*. — Ancien membre de la baronnie de Pontchâteau. 1449, vendue par Alain, vicomte de Rohan, à Arthur de Montauban, Sr de Crespon. 1565, vendue par Charles de Chambre, baron de Pontchâteau, à François du Cambout. (Voyez PONTCHATEAU.)

CAMPLINIÈRE (LA), terre, *Saint-Julien-de-Concelles*. — 1698, Jean Reliquet, Sr de la Roberdière.

CAMSILLON, *alias* CAMPZILLON, ancienne baronnie, *Mesquer*. — Membre de la baronnie de la *Roche-Bernard* depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1424, qu'elle en fut détachée et donnée en dot à Jeanne de Montfort, dite de Laval, femme de Louis de Bourbon, comte de Vendôme. 1479, Pierre de Bourbon. 1540, René Tournemine. 1581, François Tournemine. 1679, Jean-Joseph Tournemine. 1775, de Jacquelot. *Nunc* Chomart.

CANCLAIS, terre, sous la baronnie de *Derval*. — 1680, François de Poulpiquet.

CANTRIE (LA), terre, *Saint-Fiacre*. — 1680, Bonaventure de Marquer.

CARANTAISCHE (LA), terre, *Auverné*. — 1440, Olivier Barlagat. 1478, Jacques Rouxel.

CARATERIE (LA), terre, *Saint-Etienne-de-Mer-Morte*. — 1620, Jean de la Jou. 1651, Louise de la Jou, femme de Charles de Cornulier. 1840, Henriette de Cornulier, femme de Victor d'Escrots d'Estrée.

CARCOUET, terre, *Saint-Herblain*. — 1479, Gilles du Pé. 1679, Isabelle de Ruis, femme de N. du Bot, conseiller au Parl<sup>t</sup> de

Bret. 1686, Pierre Burot. 1757, Jean Burot, présid<sup>t</sup> en la chambre des comptes de Bret.

CARCOUET, terre, *les Touches*. — 1612, Renée de la Motte, dame de Montigné. 1667, Jean le Segaller.

CARDINAL, terre et seig., H. J., *Guérande*. — 1392, Jean du Vergier. 1539, 1576, Pierre du Vergier. 1583, Jacques du Vergier. 1587, Jean Garenne. 1608, Jacques Garenne. 1644, Jean le Roy. 1678, Raoul-Philippe Foucquer. *Nunc* Pinzon du Sel.

CAREIL, châtellenie, H. J., *Guérande, Batz, Escoublac, Saint-Lyphard et Piriac*. Comprenant les rôles de *Careil, Pucol, Marsain, Merionnet, Trevedet, le Plessis-Josso, Bissin et Penchâteau*. — 1471, Pierre Lecomte. 1555, 1578, Jean du Bois, Sr de Baulac. 1595, Esther du Bois, femme de René de Marec, gouverneur de l'évêché de Rennes. 1615, Françoise de Marec, femme de Samuel de la Chapelle, Sr de la Roche-Giffard. 1670, Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffard. 1681, Henriette de la Chapelle, femme de René du Bois, Sr de Saint-Gilles. 1748, Louis-François Foucher. 1775, Foucher. *Nunc* du Martray.

CARGUEMER, terre, *Plessé*. — Franchie en 1513, en faveur de Jean de Lespinau, trésorier et receveur-général des finances de la duchesse Anne. Acquisée par N. du Cambout, et réunie à *Carheil*.

CARHEIL, jurid., *Fay*. — 1679, le Moine, Sr de la Grée des Ormeaux.

CARHEIL, terre et seig., H. J., *Plessé*. — 1407, Jeanne de Carheil, femme de Guillaume-Giffart. 1443, 1474, Macé de Carheil. 1485, Guillaume de Carheil. 1493, Jean de Carheil. 1500, Guillaume de Carheil. 1529, Jean de Carheil. 1570, François de Carheil. 1587, Julien de Carheil. 1595, Nichol de Carheil. 1619, Marie de Carheil, femme de Jérôme du Cambout. Erigée en vicomté en 1658, en faveur de René du Cambout, avec union des terres et seigneuries de la *Grée, Pontcorhan, Treillières, Levrisar, Longle et la Motte-Isar*.

CARISIÈRE (LA), terre, *la Haie-Fouassière*. — *Nunc* Cormerais.

CARNÉ, *alias CRENEUR-EN-CLIS*, jurid., H. J., *Escoublac, Batz, Guérande, Piriac*. — 1441, Pierre de Carné. 1495, Jean de Carné.



1533, 1541, Pierre de Carné. 1585, Jean de Carné. 1632, Jacques de Carné. 1635, Georges Martin. 1653, François Martin. 1680, René Martin, S<sup>r</sup> de Châteauloup. 1688, Yvonne le Vaillant. 1692, de Sesmaisons.

CARTERIE (LA), terre, *Couéron*.

CARTERIE (LA), terre, *Saint-Similien*. — 1678, Mathurin Simon, auditeur des comptes. 1730, Simon. 1733, Mathurin Talour, auditeur des comptes.

CARTERON (LE), terre, *Haute-Goulaine*. — 1426, Isabeau de Beloczac, veuve de Jean de Saint-Aignan. 1680, Jacques Bridon, S<sup>r</sup> de Laubardière. *Nunc* Douault.

CARTERON (LE), terre, *Saint-Hilaire-de-Chaléons*. — 1430, à la dame du Bois-Rouaud.

CARTERON (LE), terre, *Saint-Viaud*. — 1429, Jean Borgnet.

CASSEMICHÈRE (LA), terre, *la Chopelle-Hullin*. — 1430, Jean Baye. 1560, Hardi Pantin. 1668, Simon Girault. *Nunc* le Lou.

CASSO, *alias* LE PLESSIS-DE-CASSO, terre et seig., M. J., *Pont-château*. — 1220, Guérin de Casso, chev<sup>r</sup>. 1380, Jean de Casso. 1467, François de Casso. 1616, Renée de Talguern, femme de François de Lesquen. 1631, Claude Dollier. 1681, Claude de Lesquen. 1764, René Alexandre de Lesquen. 1775, de Kerhoënt. *Nunc* Calvé de Soursac.

CASSON. (Voyez LE PLESSIS-DE-CASSON.)

CATHELINIÈRE (LA), terre, *Frossay*. — 1494, Geoffroy Bertrand. 1504, Jeanne Viau, femme de Jean de Saffré.

CATHELINIÈRE (LA), terre, *Varades*. — 1443, Guillaume de Rochefort. 1680, Jean Charles, S<sup>r</sup> de la Bourgonnière.

CAUTELIÈRE (LA), terre, *Saint-Herblain*. — 1513, Jean de Laval.

CAVARDIN, terre, *Saint-Nicolas-de-Redon*.

CAVE (LA), terre, *Anetz*.

CELLIER-DE-LA-HAYE (LE), jurid., *Saint-Lumine-de-Coutais*. — 1467, 1522, Jean Meschinot. 1543, 1548, Claude de la Touche.

1570, Pierre Gaultier, S<sup>r</sup> de Kerfur, maître des comptes. 1576, Jean de Saint-Belin. 1608, Joseph de Saint-Belin. 1676, Jean de Saint-Belin. 1712, Marie de Saint-Belin, femme de Jean Martel, S<sup>r</sup> du Ponceau.

CENS, terre et jurid., H. J., *la Plaine, Sainte-Marie-de-Pornic*. — 1679, Albert de Ruais.

CENS, jurid., M. J., *Corsept*.

CENSIVE (LA), terre, *Saint-Lumine-près-Clisson*. — 1513, Gilles du Couëdic.

CERCLAIS (LA), terre, *Saint-Etienne-de-Corcoué*.

CERNY (LE), jurid., *le Cellier*.

CHABOCIÈRE (LA), terre, *Bouguenais*. — 1554, Jacques Poisson, conseiller au Parl<sup>t</sup> de Bret. 1671, Jean Marquez. 1679, de Pontual.

CHABOCIÈRE (LA), jurid., *Haute-Goulaine*. — 1471, Jean Blanchet, procureur de Nantes. 1498, Jean de la Rivière. 1520, Jean Angier. 1643, Michel Gouyon. 1697, Marie Douard de Villeport, femme de Claude de Cornulier.

CHAFFAULT (LE), terre et seig., *Anetz*. — 1391, Thébaud du Chaffault. 1427, Sévestre du Chaffault. Unie à *Vair* en 1482, membre du comté de Vair, en 1653, et du marquisat de *Châteaufremont*, en 1683.

CHAFFAULT (LE), terre et seig., *Bouguenais*. — Juveigneurie des anciens vicomtes de Rezay, dont la famille du Chaffault est issue. 1271, Sévestre du Chaffault. 1406, Thébaud du Chaffault. 1410, Sévestre du Chaffault. 1483, Olivier du Chaffault. 1513, Marie du Chaffault, femme de Guillaume de Lespinay. 1558, Pierre de Lespinay. 1635, Samuel de Lespinay. 1662, vendue par Charles de Lespinay à Pierre Noblet, S<sup>r</sup> de Lespeau, avocat-général en la chambre des comptes. 1731, Jean-Henri Guiho, avocat-général en la chambre des comptes. 1770, Honoré Chaurand, secrétaire du Roi en la chancellerie de Bretagne. 18 Horric de Beaucaire. 1855, Robineau.

CHAFFAULT (LE), seig., *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — 1271 à 1662, comme le Chaffault en Bouguenais. 1679, Charles de

Lespinay, S<sup>r</sup> de Briord. 1717, Geneviève Rouhier, femme de Christophe Juchault, S<sup>r</sup> de Lorme. 1775, Juchault de Monceaux.

CHAFFAULT (LE), jurid., *la Limousinière*, autrement LA LIMOUSINIÈRE. 1490, Agnès de Saint-Marsault, femme de Jean du Chaffault. 1513, Marie du Chaffault, femme de Guillaume de Lespinay, 1650, Pierre de Lespinay. 1785, Gazet du Chastellier.

CHALONGE (LE), terre, *Héric*. — 1476, Patry Provost. 1633, René de Bruc. 1679, Pierre de Chambellé, S<sup>r</sup> des Ousches. *Nunc* le Grand de la Liraye.

CHALONGE (LE), terre, *Ligné*. — 1612, Julienne du Vau. 1667, Paul Guignard.

CHALONGE (LE), terre, *Saint-Julien-de-Vouvantes*. — *Nunc* Lejeune.

CHALONNIÈRE (LA), terre et jurid., *Rezé*. — 1564, Yves Rocaz. 1603, acquise par Pierre de Monti. 1660, Yves de Monti, membré du comté de Rezé. C'est l'ancien nom du château actuel de Rezé.

CHAMBALLAN, jurid., *Doulon*. — 1471, Jean de Viesques. 1769, N. Lelubois.

CHAMBALLAN, terre et seig., H. J., *Rougé*. — 1420, 1440, Charles de Chamballan. 1470, Bertrande de Chamballan, femme de Guillaume de Nort, dit de Callac. 1478, Silvestre le Sénéchal. 1503, Jean de Chamballan, chev<sup>r</sup>. 1541, François de Chamballan. 1607, Paul de Chamballan, chev<sup>r</sup> de l'ordre et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. 1616, René de Chamballan. 1640, Marguerite de Chamballan, femme de Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffard. 1679, Henri de la Chapelle. 1700, Boislève, présid<sup>t</sup> au Parl<sup>t</sup> de Bret. ; puis, Gouyon de Beaufort. 1768, de Gêril du Papeu. Le Roy de la Trochardais. *Nunc* du Raquet.

CHAMBRIAND, terre, *Grandchamp*.

CHAMBURIN, terre, *Missillac*. — 1681, Gabriel de Trévellec.

CHAMBUZIN, terre, *Grand'lande*

CHAMPAGNÈRE (LA), terre, *Basse-Goulains*. — *Nunc* du Boisguéhéneuc.

**CHAMPCARTIER**, terre, *le Bignon*. — 1683, Jean du Breil.

**CHAMPEAUX**, terre, *Auverné*. — 1427, Jamet de Rougé. 1446, Pierre du Breil. 1478, Jean de Champeaux. 1680, Louise Fleuret.

**CHAMPELIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Julien-de-Vouvantes*. — 1448, Pierre Boisvin.

**CHAMPIONNIÈRE (LA)**, terre, *Pont-Saint-Martin*. — 1598, Jean Gazet. 1679, Lucas, Sr du Pé. 1762, Pierre Lucas, maître des comptes.

**CHAMP-MARTIN (LE)**, terre, *Châteaunthébaud*. — 1698, René Magdeleineau.

**CHAMP-SEPTIER**, terre, *le Bignon*.

**CHAMPS-NEUFS (LES)**, terre, *Frossay*. — 1608, 1629, Jacques Bouriau.

**CHANTELIÈRE (LA)**, terre, *Vertou*. — 1698, Jacques Guillaud.

**CHANTENAY**, terre et jurid., *Chantenay*. — Nommée depuis 1580 la *Muce* ou le *Plessis-de-la-Muce*. (Voyez LA MUCÉ.)

**CHANTERIE (LA)**, terre, *Saint-Donatien*. — Au chantre de la cathédrale de Nantes.

**CHANTOCÉ**, *alias* CHAMPROCÉ, châtellenie en Anjou, mais joignant la Bretagne. — 1030, Bernard de Chantocé. 1095, Hugues de Chantocé, Sr d'Ingrande. 1100, Tiphaine de Chantocé, surnommée l'Anguille, femme de Maurice de Craon. 1404, Marie de Craon, femme de Guy de Montmorency-Laval, dit de Retz. 1627, vendue par Gilles de Retz, avec Ingrande, pour la somme de cent mille écus d'or, au duc de Bret. Jean IV. 1537, François de Bretagne, baron d'Avaugour. 1775, François-Jacques Walsch et membre du comté de Serrant, en Anjou.

**CHANTOCEAUX**, *alias* CHAMPTOCEAUX et mieux CHATEAUCEAUX, châtellenie, réunie à la Bretagne par Nominoë, vers 847, et restituée à l'Anjou en 1341. 980, Renaud, dit Turingus. 1038, Geoffroy Crespin. 1070, Orri de Châteauceaux. 1080, 1105, Thébaud de Châteauceaux. 1116, Amaury Crespin. 1140, Thébaud Crespin. 1170, Amaury Crespin. 1180, Robert Crespin. 1185, Geoffroy Crespin. 1224, Thébaud Crespin, sur lequel Châteauceaux fut pris par le duc Pierre Mauclerc.

Le Roi Louis VIII lui fit don des châtellenies de Chanteceaux et

de Montfacon, et ce don fut confirmé, en 1253, par Geoffroy des Roches, sénéchal héréditaire d'Anjou, qui était probablement héritier des Crespins.

1341, conquise par le Roi de France et donnée en apanage à Louis, duc d'Anjou. 1366, rendue au duc de Bret., puis retournée au duc d'Anjou. 1390, vendue par Marie, duchesse d'Anjou, reine de Sicile et comtesse de Provence, au connétable Olivier de Clisson, dont la famille possédait, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, des terres dans cette châtellenie. 1409, Marguerite de Clisson, femme de Jean de Châtillon, dit de Blois, dit de Bretagne, sur qui elle fut conquise en 1420, à la suite d'un siège fameux provoqué par son attentat sur la personne du Duc. 1437, Nicolle de Blois, femme de Jean de Brosse, dit de Bretagne. 1565, le connétable Anne de Montmorency. 1680, Bourbon-Condé.

CHAPELLE (LA), terre, *Saint-Aubin-des-Châteaux*. — *Nunc* Le Pays de la Riboisnière.

CHAPELLE-SUR-ERDRE (LA), châtellenie, *la Chapelle-sur-Erdre*. — 1454, Marguerite de Montauban, femme de Georges Lespervier. 1481, 1507, Arthur Lespervier. 1540, Bonaventure Lespervier, femme de François de la Noue. 1579, François de la Noue, surnommé Bras-de-Fer. 1600, René du Pé, S<sup>r</sup> d'Orvault. 1621, Louis Charette. 1775, érigée en marquisat, sous le nom de *Charette*, en faveur de Louis Charette, cons<sup>r</sup> au parl<sup>r</sup> de Bret.

La terre et le château seigneurial se nomment LA GASCHERIE.

CHAPELLE-HULLIN (LA), seig., *la Chapelle-Hullin*. — Nommée depuis *Acigné*, du nom de ses anciens possesseurs. (Voyez ACIGNÉ.)

CHAPELLE-RIGAUD (LA), terre, *Mésanger*.

CHAPELLERIE (LA), terre, *Thouaré*.

CHAPELIÈRE (LA), terre, *Maumusson*. — 1454, Jean des Hayes. 1460, Jean Garnier, puis Juliette du Val. 1513, Megret, S<sup>r</sup> du Pas. *Nunc* Riondel.

CHAPELIÈRE (LA), terre, *Moisdon*. — 1478, Jamet de la Bothelière.

CHAPPES, terre et jurid., *Saint-Hilaire-de-Chaléons*. — 1546, vendue par Pierre Heaume à Christophe de Sesmaisons, qui la revendit, la même année, à Claude de Cheverue. 1570, Anne Hervé, femme de Louis Tourtereau, S<sup>r</sup> de la Tourtelière. 1679, Elisabeth Couperie.

**CHAPIONAIS (LA)**, terre, *sous la baronnie de Derval*. — 1680, François de Poulpiquet.

**CHARBONNERIE (LA)**, terre, *Thouaré*.

**CHARETTE**, marquisat. (Voyez LA CHAPELLE-SUR-ERDRE.)

**CHARLIÈRE (LA)**, terre, *la Chapelle-sur-Erdre*.

**CHARPENTRAIS (LA)**, terre et jurid., M. J., *Donges*. — 1426, Valence de Saint-Pern. 1453, Jean de Montauban. 1775, de Chevigné. *Nunc Lambert*.

**CHARODIÈRE (LA)**, terre, *la Chapelle-Basse-Mer*. — 1661, Michel du Pas, maître des comptes. 1686, Anne du Pas, femme de Pierre Ménardeau. 1742, Jean-Baptiste Ménardeau.

**CHAROILLÈRE (LA)**, terre, *Vallet*. — 1630, Jeanne Richerot, femme de Louis le Peigné. 1646, Anne le Peigné, femme de Charles d'Anthenais. 1710, Marie-Marquise d'Anthenaise, femme d'Achille-Roland Barrin, Sr de Fromenteau.

**CHASSAIS**, autrefois CHESSAIL, terre, *Sainte-Luce*. — 1103, Marin de Chessail, maison de plaisance des évêques de Nantes. *Nunc Tailleped de Bondy*.

**CHASSELANDIÈRE (LA)**, terre, *Pontchâteau*. — *Nunc du Parc*.

**CHASSELOIRE (LA)**, terre, *Châteauthébaud*. — 1440, François de Viesque. 1481, Médard de Viesque. 1486, Patrice de Viesque, femme de Guyon de Coëtlogon. 1623, Marguerite Laurens. 1684, 1698, Jean Cailleteau. 1730, Pierre Cailleteau. 1769, Louis le Lou. *Nunc Cossin*.

**CHASSENON**, terre, *Blain*. — *Nunc Baillardel de Lareinty*.

**CHASTEL (LE)**, terre et jurid., *Fay*. — 1679, Philippe de Crocelay. 1737, Amproux.

**CHASTELET (LE)**, *Saint-Etienne-de-Mont-Luc*. (Voyez COYEAU.)

**CHASTELET (LE)**, terre, *Saint-Nicolas-de-Redon*. — *Nunc Dubignon*.

**CHASTELLERIE (LA)**, terre, *Ancenis*. — 1426, 1448, Jean Segretain.

**CHASTELLIER (LE)**, terre et seig., H. J., *Bouée*. — 1448, 1454, Guillaume Louedais. 1505, Pierre de Tonneday. 1521, François

Bonamy. 1539. Jacques Bonamy. 1559, 1582, Gilles Bonamy. 1620, Julien Bonamy. 1663, vendue par Julien Grignard, S<sup>r</sup> de Pontarouard, à Joseph le Meneust. 1668, Olivier de Boisguéhenneuc. 1682, 1704, Joseph le Meneust, S<sup>r</sup> de Brequigny. 1732, Jeanne-Marie Senant, femme de Hippolyte-Guy Pape, marquis de Saint-Auban. 1775, le chev<sup>r</sup> de Catuélan. 1792, du Boispeán. *Nunc* Hardouin.

CHASTELLIER (LE), terre, *Cambon*. — 1469, 1492, Guillaume Giffard. 1681, Jacques Godelle. 1767, de Moayre.

CHASTELLIER (LE), terre, *la Chapelle-Hullin*. — 1430, à la dame de Goulaine. Membre du marquisat de *Goulaine* en 1621.

CHASTELLIER (LE), terre, *Châteauthébaud*. — 1698, François du Pas.

CHASTELLIER (LE), terre, *Erbray*. — 1780, N. du Chastellier, intendant des biens du prince de Condé en Bretagne.

CHASTELLIER (LE), terre, *Saint-Aignan*. — Madeleine Simon; puis, en 1663, Louis de la Barre, S<sup>r</sup> du Mortier-Boisseau. 1746, René de la Barre.

CHASTELLIER (LE), terre, *Saint-André-des-Baux*. — 1657, vendue par la dame de Carpon-Kercousien. 1680, Péronelle Lecadre, femme de Prégent de la Bouexière.

CHASTELLIER (LE), terre, *Saint-Leger*. — 1442, Robin de la Touche. 1453, Jean d'Elbiest, 1495, François d'Elbiest. 1679, Philippe Gazet. 1774, Michel Gazet. *Nunc* Gazet.

CHASTELLIER (LE), terre, *Saint-Père-en-Retz*. — 1428, Pierre de Saint-Martin.

CHASTENAY (LE), terre, *Jans*. — 1425, Pierre Pâris. 1603, Jean Pâris. 1651, Christophe Pâris. *Nunc* de Villeblanche.

CHASTELLON, terre et seig., H. J., *May*. — 1445, Jean Gachennenc. 1479, Gilles du Pé. 1525, 1550, Louis du Perreau, chambellan du Roi. 1680, Pierre Godet, S<sup>r</sup> du Perret, maître des comptes. 1775, d'Aux. 1800, Godet de Châtillon, général royaliste.

CHATAIGNERAIS (LA), terre, *Assérac*.

CHATAIGNERAIS (LA), terre, *Avessac*. — 1603, Guillaume du

Bezit. 1660, René Butaud. 1775, de Dürfort, duc de Lorges. *Nunc* de Goulaine.

**CHATAIGNERAIS (LA)**, terre, *Haute-Goulaine*. — *Nunc* Bougréet de la Tochaie.

**CHATAIGNERAIS (LA)**, terre, *Saint-Brevin*. — 1678, François de Saint-Aubin.

**CHATAIS (LA)**, terre, *la Chapelle-Glain*. — 1447, Gilles de la Chatais.

**CHATAIS (LA)**, terre et jurid., M. J., *Soudan*. — 1775, de Villeblanche.

**CHATEAUBRIANT**, ancienne baronnie d'états. — 1050, Brient de Châteaubriant. 1383, Charles de Dinan, Sr de Montfilant, recueillit la succession de Louise de Châteaubriant, sa tante. 1450, Françoise de Dinan, femme de Guy de Montfort, dit de Laval. 1543, donnée par Jean de Laval au connétable Anne de Montmorency. 1632, Henri de Bourbon, prince de Condé. 1830, au duc d'Anumale.

**CHATEAUBRIANT**, châtellenie, *Pont-Saint-Martin*, autrement les HUGUETIÈRES. (Voyez ce dernier nom.)

**CHATEAU-CHEVREUX**, terre, *Avessac*.

**CHATEAUFREMONT**, autrefois CHATEAUFROMONT, châtellenie, *Saint-Herblon*. 1116, Olivier de Châteaufromont. 1202, Olivier de Châteaufromont. 1380, Pierre d'Avoir, chambellan du Roi Charles V. 1391, Anne d'Avoir, femme de Jean, sire de Bûell. 1431, vendue par Jean de Bûell au Duc François I<sup>er</sup> de Bretagne. 1481, Antoine, bâtard de Bretagne, surnommé Dolus. 1529, François de Bretagne, comte de Vertus. 1574, vendue par Madeleine de Bretagne à Jean de Mésanger et à François Jallier, général des finances. Le premier eut la seigneurie en partage et le second le domaine. 1627, René de Mésanger vendit la seigneurie à Claude des Houmeaux. 1632, Marie des Houmeaux, femme de Pierre de Cornulier, qui acheta, en 1637, le domaine de Marie Jallier. 1683, érigée en marquisat en faveur de Claude de Cornulier, avec union du comté de *Vair* et des terres et seigneuries du *Chaffault*, d'*Ahetz* et de *Savennières*. *Nunc* de Cornulier.

**CHATEAU-GAILLARD**, ancienne maison des Ducs à Kichenbourg, près Nantes. Afféagée par la ville en 1478.



CHATEAU-GAILLARD (LE), terre, *Héric*. — *Nunc* Gourdon.

CHATEAU-GUY, château, *le Cellier*. — Peut avoir été bâti par le comte Guy, vers l'an 800. 1387, Olivier de Clisson, qui fut contraint de le démolir par son traité avec le Duc. Aujourd'hui les *Folies-Siffait*.

CHATEAU-LOU, terre et seig., *Saint-André-des-Baux, Escoublac*. — 1294, Jean de Branguen. 1424, Guédas de Branguen. 1465, Jean de Branguen. 1575, Marc du Vergier. 1585, 1605, Jacques du Verger. 1618, Jeanne du Verger, femme de Pierre Botherel. 1681, Jérôme Botherel.

Réunie à *Saint-Denac*.

CHATEAU-MADIC, terre, *Guérande*. — 1679, Jacques le Lan. *Nunc* Maillard.

CHATEAU-SÉ, ancien château qui a donné son nom à la paroisse de *Plessé*. Alain-le-Grand l'habitait vers l'an 900. La chapelle de Saint-Clair est bâtie sur ses ruines.

CHATEAU-THÉBAUD, châtellenie, *Châteauthébaud*, nommée aussi *MONTRELAIS*. — 1294, Jean de Montrelais, chev. 1340, Marie de Montrelais, femme de Jean de Châteaubriant. 1376, Marguerite de Châteaubriant, femme de Thébaud Angier. 1414, Jean Angier. 1476, François Angier. 1491, Marie Angier, femme de Jean de Mauro. 1540, François, comte de Mauro. 1587, Louise de Mauro, femme de Gaspard de Rochechouard, Sr de Mortemart. 1699, Marie-Anne Colbert, veuve de Louis de Rochechouart, duc de Mortemart.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le domaine fut séparé de la seigneurie et possédé comme suit: 1493, Eon Sauvage. 1502, Tanguy Sauvage. 1539, Jacques du Croizil, Sr du Plessis-Guérif. 1560, Guillaume Nicollon.

CHATERIE (LA), terre, *Rezé*. — 1455, Robert Lespervier.

CHATERIE (LA), terre, *Vertou*. — 1774, le Lardic de la Ganrie. *Nunc* Grugeon.

CHATELLIÈRE (LA), terre, *Vertou*.

CHAUFFETIÈRE (LA), terre, *le Pellerin*.

CHAUME (LA), terre, *Fresnay*. — 1681, Henri de Bastolard. 1715, Louis de la Roche-Saint-André. Membre de la châtellenie de la Salle.

CHAUSSÉE (LA), autrement GATINES, terre et jurid., B. J., *Issé*. — 1478, Jean de la Ferrière. 1500, Julien de la Ferrière. 1593, Claude de la Ferrière. 1669, Roch de la Ferrière. 1775, Fermont des Chapelières.

CHAUSSÉE (LA), terre, *Moisdon*. — 1445, 1478, Jacques Rouxel. 1560, Jean Rouxel. 1680, François Ernou.

CHAUSSÉE (LA), terre, *Noyal-sur-Bruc*. — 1679, Étienne du Quesnier.

CHAUSSÉE (LA), terre, *Soudan*. — 1446, 1478, Eustache Deserte. 1513, le Voyer.

CHAUSSÉE (LA), terre, *Vertou*. — 1593, Jean Laubier, maire de Nantes.

CHAUVELIÈRE (LA), jurid., H. J., *Erbray*. — 1541, Jean de la Rivière. 1680, Samuel de la Chapelle, Sr de Chamballan. 1775, le Bechennec.

CHAUVELIÈRE (LA), terre et seig., H. J., *Joué*. — 1262, Pierre de la Rivière, Sr de la Rivière-d'Auverné. 1420, Isabeau de la Rivière, femme de Gilles Menguy, qui prit le nom de la Rivière. 1520, Jeanne Menguy, dite de la Rivière, femme de Jean Angier. 1745, Charlotte Hermine-Gédéon Angier de Lohéac, dernière de sa maison, femme de Jean-Amaury de Goyon de Marcé, qui prit les nom et armes d'Angier-Lohéac. 1771, Marguerite-Emmanuelle-Augustine de Goyon de Marcé, dite Angier de Lohéac, femme de Claude-Hyacinthe de Goyon du Vaurouault. *Nunc* de Goyon du Vaurouault, dit de Marcé.

CHAUVELIÈRE (LA), terre et seig., M. J., *Missillac*. — 1428, Pierre de Muzillac. 1681, Olivier du Boisguéhenneuc. 1775, Renouard.

CHAUVELIÈRE (LA), terre, *Saint-Géréon*. — 1513, Jean Vachelot.

CHAUVELIÈRE (LA), terre, *Saint-Julien-de-Concelles*. — *Nunc* Bureau.

CHAUVELIÈRES (LES), jurid., *Trans*. — 1775, Angier de Lohéac.

CHAUVINIÈRE (LA), terre, *Châteauthébaud*.

CHAUVINIÈRE (LA), terre, *Saint-Herblain*. — 1513, Jean-du Ris.... 1679, Charles Cotien, Sr de la Hunelais. *Nunc* Taché.

**CHAUVINÈRES (LÈS)**, terre, *Fressoy*. — 1684, Henri de Bastelard. 1715, Louis de la Roche Saint-André, membre de la châtellenie de la Salle.

**CHAUX (LE)**, terre, *Cordemais*.

**CHAVAGNES**, terre, *Sucé*. — 1428, Pierre de Saffré, Sr de Bougon. 1541, Pierre Godelin. 1543, François Godelin. 1590, Françoise Ruys, femme de N. Morin, premier présid<sup>t</sup> de la chambre des comptes de Bret. 1615, Anne Morin, femme de Joachim des Cartes. 1688, vendue par les des Cartes à N. Luzeau, Sr de la Grand'Noë. *Nunc* Luzeau de la Mulonnière.

**CHEF-CHEF**, terre, *Saint-Michel-de-Chef-Chef*. — Vendue en 1413, par Jean de Craon à Robert Brochereul, mais retirée en 1415, par Guy de Laval, dit de Retz, à cause de Marie de Craon, sa femme. Doit être la même chose que la SUZE.

**CHEMERÉ**, paroisse. — 1187, Raoul de Cheméré.

**CHEMIN (LE)**, terre, *Orvault*. — 1427, Renaud de Bazoges.

**CHENARDAIS (LA)**, terre, *Sion*.

**CHENET (LE)**, terre, *Savenay*. — 1511, Pierre de Loueday. 1539, 1559, Jacques Bonamy.

**CHENUÈRE (LA)**, terre, *Sucé*. — 1640, N. H. Jean Thomas.

**CHEPTAIS (LA)**, terre, *la Chapelle-Glain*.

**CHERBAUDIÈRE (LA)**, terre, *Casson*. — 1679, René Yviquel, Sr de Saint-Goustan.

**CHERBONNIÈRES (LÈS)**, terre, *Orvault*. — 1454, franchise en faveur de Pierre le Bouteiller, conseiller du Duc. 1471, Pierre le Bouteiller. 1490, Jean du Pé. 1623, à l'évêque de Nantes.

**CHERHAL**, terre et jurid., *Fougeray*. — 1513, Jacques de Chevigné. 1562, Adrien le Maistre. 1590, Guillaume le Maistre.

**CHERPELIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Mars-de-Coutais*. — *Nunc* Gouy.

**CHERPRAIS (LA)**, terre, *Vieillevoigne*. — 1679, Georges Grimaud.

**CHESNAIE (LA)**, terre, *Abbatets*. — 1680, Pierre de Lespigneuffi

CHESNAIE (LA), terre, *Avessac*. — *Nunc* de l'Épine.

CHESNAIE (LA), terre, *Basse-Goulaine*.

CHESNAIE (LA), terre, *Derval*. — 1603, 1670, Louis Perrault.

CHESNAIE (LA), terre, *Doulon*.

CHESNAIE (LA), terre, *Ligné*, depuis nommée *BREZOUAN*. — 1667, Louis le Tort, huissier de la chambre des comptes de Bret.

CHESNAIE (LA), terre, *Louisfert*. — 1443, Jean Gaultier.

CHESNAIE (LA), terre, *Saint-Julien-de-Concelles*.

CHESNAIE (LA), terre, *Saint-Herblain*.

CHESNAIE (LA), terre, *Varades*. — 1446, Guillaume Lecomte. 1680, Julien Deniau.

CHESNARDIÈRE (LA), terre, *la Chapelle-Basse-Mer*. — 1680, Charles Martel. 1690, Nicolas Ballet, secrétaire du Roi. 1746, Pierre-Philippe Royer, secrétaire du Roi. 1781, Nicolas-René-Marie Amelino de Cadeville.

CHESNE (LE), terre et seig., *le Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles*. — 1411, Renaud de Basoges. 1447, Jean de Basoges. 1451, Gilles de Basoges. 1469, Anne de Basoges, femme de Jean de Montespedon, baron de Beaupreau. 1502, Josephim de Montespedon. 1540, Jacques de Châteauro. 1546, 1564, Louis de Châteauro.

La seigneurie détachée du domaine et unie au marquisat de Goulaine, en 1621.

Le domaine : 1599, 1618, Pierre Chenu. 1631, Gilbert Chenu. 1682, Marie Petiteau, femme d'écuyer François Pesseau, S<sup>r</sup> de la Guillière et de Belle-Rivière. 1724, Henri-François des Herbiers. 1775, Claude-Louis du Bois, S<sup>r</sup> de la Ferrière.

CHESNE-BLANC (LE), jurid., *Rougé*. — 1560, Georges Champion. 1680, Mathurin Lambert, S<sup>r</sup> de Lorgénil.

CHESNE-COTTEREAU (LE), terre et jurid., *Saint-Sébastien*. — 1429, Pierre Fourrier. 1440, François de Viesque. 1473, Médard de Viesque. 1478, Roland de Viesque. 1480, 1502, Médard de Viesque. 1540, François de Kermainguy. 1612, écuyer Pierre Richerot. 1639, Sébastien Vian. 1654, René Richerot. 1681, Sébastien Vian. 1682,

Pierre Labbé. 1751, Joachim de Monti. 1774, Claude-Louis de Monti.

CHEVALERAI (LA), terre, *Cordemais*. — 1420, Jean de Berczo, chev<sup>r</sup>. 1500, Yolande du Berczo, femme de Jean du Boullay. 1644, Louise du Pas, femme de Georges de Montmorency, S<sup>r</sup> de la Rivière d'Abbaretz. 1679, Jean du Pas.

CHEVALERAI (LA), terre, *Louisfert*. — 1443, Guillaume Tubois. 1616, Olivier Bonnier, S<sup>r</sup> de la Mabonnière.

CHEVALERIE (LA), terre, *Couffé*. — 1428, Thébaud de la Chevalerie. 1450, Annette Gerbaud, femme d'Eonnet des Salles, garde-du-corps du Duc. 1490, Marie des Salles, femme de Jacques Pantin. 1680, Pantin de Landemont.

CHEVALERIE (LA), terre, *le Loroux-Bottereau*. — 1447, Edouard de Goulaine.

CHEVALERIE (LA), terre, *Vallat*. — 1565, Charles le Poigné.

CHEVASNÉ, terre et jurid., H. J., *Riaillé*. — 1427, Pierre Fournier. 1519, Jean de la Motte. 1680, Jeanne Vaslin. 1775, Lavau de la Piardière.

CHEVASNERIE (LA), terre, *Saint-Gérdon*. — 1430, Guyonne de la Chevasnerie, noble personne, femme de Jean de la Heverie, qui fut anobli en ladite année. 1479, 1534, Jean Baschelot. 1603, Suzanne Chasse, femme de Pierre de Messencal. 1633, Pierre de Messencal. *Nunc* Libault.

CHEVERUE (LA), terre, *Vertou*. — *Nunc* Panneton.

CHEVIRÉ, terre, *Saint-Donatien*. — 1683, Jeanne de Vigneu, femme de Guillaume de Téhillac. 1692, Michel Moulin. *Nunc* de Saint-Pern.

CHEVREDENT, jurid., *Bouguenais*. — 1503, à l'abbaye de Buzay. 1580, Jean de Machecoul. 1679, Marguerite de Machecoul. 1760, Joseph-François Robineau. 1774, François d'Aux.

CHEVREUSE, terre, *Saint-Colombin*. — 1679, François Templier, S<sup>r</sup> de la Rabastellière.

CHEVRIÈRE, terre, *Saint-Mesme*. — 1461, Geoffroy Noean.

**CHEVRONNIÈRE (LA)**, terre et jurid., *Guéméné-Penfao*. — 1680, François de Poulpiquet.

**CHEVRONNIÈRE (LA)**, terre, *Rougé*. — 1680, écuyer Jean Gascher.

**CHÈZE (LA)**, terre, *Bonnœuvre*. — 1443, Guillaume Nouet. 1519, 1533, Jean Jamet.

**CHÈZE-GIRAUD (LA)**, jurid., *les Touches*. — 1455, Guillaume de la Muce, membre de la bannière de la *Muce*, en Ligné.

**CHEZINE**, terre et seig., *Chantenay*. — 1428, Jean de Henleix. 1460, 1468, Jean de Henleix. 1530, Guillaume de Henleix. 1558, Jeanne de Henleix, femme de Jean de la Lande, dit de Machecou. 1575, Gilles de la Lande. 1585, Jacqueline de la Lande, femme de Charles de Montauban. 1638, vendue par Jacqueline de la Lande à René Foucaud, maître des comptes. 1678, François Bonnier, Sr de la Chapelle, gouverneur du Croisic et de Guérande.

**CHOLLIÈRE (LA)**, terre, *Orvault*. — *Nunc* Rivet.

**CHOLTIÈRE (LA)**, terre, *Paulx*.

**CHOPINIÈRE (LA)**, terre, *Soudan*. — 1446, Geoffroy de Percé. 1478, Eustache Deserte. 1513, le Voyer.

**CHUGNARDIÈRE (LA)**, terre, *Sainte-Croix-de-Machecou*. — 1447, Jean Goyon.

**CHUNETIÈRE (LA)**, terre, *Vertou*. — 1680, Marie Couprie, veuve de Philippe Gabard.

**CHUPAUDIÈRE (LA)**, terre, *Ligné*. — Membre de la bannière de la *Muce*.

**CICOGNE (LA)**, terre, *Fougeray*. — 1450, Raoullet du Val. 1513, Julien du Val.

**CIVELLIÈRE (LA)**, terre et jurid., *Saint-Sébastien*. — 1639, 1681, Sébastien Viau. 1723, Anne Viau, femme de Louis le Lou, Sr de la Biliais. 1743, Anne-Louise le Lou, femme de Joachim de Monti. 1774, 1777, Claude-Louis de Monti.

**CLAIE**, terre, *la Rouzière*.

**CLAIE**, terre, *Saint-Père-en-Retz*. — 1428, Jean Chollet. 1479, Jacques Raboceau.

**CLAIN**, jurid., M. J., *Saint-Motf.* — 1776, de Besné.

**CLAIRMONT**, terre et jurid., M. J., *le Cellier.* — Autrefois l'abbaye de *Montclair*. 1446, Jean de Boisguy. 1513, 1520, Guillaume de Boisguy. 1537, Christophe Brecel, sénéchal de Nantes. 1550, Mathurine Brecel, femme de Jean Chenu. 1660, René Chenu. 1680, Hardi Chenu. Nicolas de Laye. 1725, de la Bourdonnaye de Liré.

Erigée en baronnie sous l'empire, en faveur de M. Juchault des Jamonnieres. 1853, Baillardol de Larenty.

**CLARIÈRE (LA)**, terre, *Doulon.* — *Nunc* Buor de Villeneuve.

**CLARTIÈRE (LA)**, terre et jurid., *Fresnay, Sainte-Croix-de-Nabeacoul.* — 1382, Jean de la Clartière. 1486, Thébaud de la Clartière. 1450, Pierre le Bel. 1458, Jeanne de la Clartière, femme de N. E. Jean Grimaud. 1558, Gilles Grimaud. 1559, Renée Grimaud, femme de Pierre Héaume. Charlotte Héaume, femme : 1<sup>o</sup> en 1596, de Guy de la Chapelle, Sr de Saint-Mars-de-Coutais ; 2<sup>o</sup> en 1609, de Louis de Hainault, chev<sup>r</sup> de l'Ordre et gentilhomme de la chambre du Roi ; 3<sup>o</sup> en 1613, de N. et P. Jean de Launay, Sr de la Chesnaic. 1620, Catherine Giffart, fille de Marthe Héaume, et femme, en 1608, de Louis de Comigan. 1678, Charles de Comigan. 1679, Henri de Bastelard. 1723, René Montaudouin, secrétaire du Roi. 1774, Thomas-René Montaudouin. *Nunc* Jamet.

**CLASSERIE (LA)**, terre, *Rezé.* — 1600, François le Meneust. 1639, Claude le Meneust. 1679, Claude du Breil. *Nunc* Turquetil.

**CLAVELIÈRE (LA)**, *alias* LA CLAVERIÈRE, terre, *Saint-Lumine-près-Clisson.* — 1460, 1513, Jean Meschinot. 1698, Jousseaume.

**CLAVIER (LE)**, terre, *Saint-Lumine-de-Coutais.* — *Nunc* Platel.

**CLÉONS (LES)**, terre et jurid., *Haute-Goulaine, Saint-Fiacre.* — 1430, 1451, Guillaume des Rames. Marie des Rames, femme de Jean de Tréal. 1519, Gillette de Tréal, femme de Christophe de Sévigné. Membre du marquisat de Goulaine en 1621.

**CLERAI (LA)**, terre et jurid., *la Chapelle-Basse-Mer.* — 1410, Geoffroy de Clerfontaine. 1414, Philippe de Clerfontaine, femme de Jean le Bloy du Pontchastel. 1426, N. de Juzet. 1475, François de

**JUZET**, 1496, 1503, Robert de Juzet. 1535, 1549, Catherine de Juzet. 1553, 1581, Louis de Tenouel. 1627, René Martel. 1663, 1680, Charles Martel. 1690, Nicolas Ballet, secrétaire du Roi. 1746, Pierre-Philippe Royer, secrétaire du Roi. 1764, Ameline de Cadeville.

**CLÉRAY (LE)**, terre, *Vallet*. — 1430, Sevestre de la Fontaine. 1484, Pierre de la Fontaine. 1543, René de la Fontaine. 1681, Pierre Viau. 1722, Perrine Viau, femme de Pierre-Claude de Brus. *Nunc* Pellerin de la Vergne.

**CLÉRÉ (LE)**, jurid., *Saint-Julien-de-Concelles*. — 1699, Arthur de la Grée, Sr de Briacé, coms au parl<sup>l</sup> de Bret.

**CLERGERIE (LA)**, terre, *Ligné*. — 1608, Gilles Thébaud, Sr du Plessis de Joné, auditeur des comptes de Bretagne. 1667, N. H. René Cosnier. *Nunc* de Regnon.

**CLERISSAIS (LA)**, terre, *Meisdon*. — 1445, Guillaume du Houssay. 1580, Louise Trottereau, femme de Jean Morin, Sr de la Roche-du-Trest.

**CLERMONT**, jurid., H. J., *Pannecé*. — 1623, Claude des Houmeaux, chev<sup>r</sup> de l'Ordre du Roi. 1632, Marie des Houmeaux, femme de Pierre de Cornulier. 1792, de Cornulier.

**CLEUZ**, terre et seig., H. J., *Saint-Nazaire*, distinguée par le nom de *Cleuz-de-Propre*. — 1392, Jean de Cleuz. 1415, Olivier de Cleuz. 1429, Jean de Cleuz. 1457, Jean de Mazillac. 1511, Jean de Cleuz. 1586, Guillaume de Cleuz. 1660, François Proust. 1681, Julien Proust. 1775, de Sesmaisons.

**CLEUZ-COYAU**, jurid., H. J., *Saint-Nazaire*. — 1543, Jean de Cleuz. 1681, Georges Rochereul. 1775, Camus de Penteauvé Viarme.

Paraît être un démembrement de *Cleuz-de-Propre*.

**CLEUZ-SIRIAC**, jurid., *Saint-Nazaire*. — 1591, Louise de Kenpoisson, femme de Pierre Bonnier, Sr de Launay.

Paraît être un démembrement de *Cleuz-de-Propre*.

**CLIE**, terre, *Guérande*. — 1681, Pierre de la Haye, Sr de Silz.

**CLIO (LE)**, terre, *Saint-Dolay*. — 1447, Jean du Beyzit. 1681, Jean Chesny.

**CLIONS (LES)**, jurid., *Faugeray, Pierres*. — 1552, Pierre de Sévigné.



**CLIS**, terre, *Assérac*. — 1428, Jean du Vergier. 1775, de Saint-Goustan.

**CLISSON**, châellenie, *Clisson*. — 1038, Guy de Clisson. 1090, Gaudin de Clisson. 1118, Guillaume de Clisson. 1260, 1290, Olivier de Clisson. 1380, le connétable Olivier de Clisson. 1409, Marguerite de Clisson, femme de Jean de Châtillon, dit de Blois, dit de Bretagne. 1420, confisquée sur Marguerite de Clisson et donnée par le Duc à son frère Richard de Bretagne. 1480, donnée par le Duc François II à son fils naturel, François de Bretagne, comte de Vertus et baron d'Avangour, dont les descendants l'ont possédée jusqu'à ce qu'ils se soient éteints. 1745, de Rohan-Soubize. 1809, le baron Lemot.

**CLISSON**, terre et jurid., *Guéméné-Penfao*. — 1679, Louis de Bruc.

**CLISSON**, jurid., *Vay*. — Membre de la châellenie de Vay.

**CLOIS**, terre, sous la baronnie de *Derval*. — 1680, François de Poulpiquet.

**CLOS (LE)**, terre, *Carquefou*. — Franchie en 1443, en faveur de Guyon de Carné, écuyer et conseiller du Duc.

**CLOSE (LA)**, terre, *Fougeray*. — 1513, Pierre Lambert.

**CLOUDIS (LES)**, terre, *Saint-Jean-de-Corcoud*. — 1437, Jeanne des Cloudis. 1467, Guyon des Cloudis. 1598, Ambroise des Cloudis. 1607, Julien du Chemin. 1679, François de Bussy.

**CLOUTAIE (LA)**, terre, *Nozay*. — 1593, vendue par Jacques Priou à Claude de Comaille, veuve de Pierre de Cornulier, qui la réunit à la Touche.

**COARDIÈRES (LES)**, terre, *Saint-Jean-de-Béré*. — 1448, Guillaume Coaispel. *Nunc* le marquis de Preaulx.

**COATRE**, terre, *Pierric*. — 1427, Jean Collobel.

**COCHONNAIS (LA)**, terre, *Saint-Jean-de-Béré*. — 1453, Phi-lippot de Morselles. *Nunc* de Launay.

**COCQUEREL**, terre, *Nivillac*. — 1451, Jean de Condest.

**CODROSY**, autrefois *Comdrosic*, terre, *Pontchâteau*. — 1669, René Moysen. 1719, Marie Moysen.

COÉAUX , terre , *Blain*. — 1516, Françoise Mortier.

COÉAUX , *Saint-Étienne-de-Mont-Luc*. (Voyez COYRAU.)

COEDRIGUEN , jurid., M. J., *Assérac*. — 1681, Olivier du Bois-Guéhenneuc. Autrement, LES PORTES.

GOESMEUR , terre , *Missillac*. — 1547, Alain Avril. 1681, de Talhouet-Bonamour.

GOESSAL , terre , *Guérande*. — 1496, Olivier le Botruc. 1540, Michel le Botruc. 1582, Jean le Botruc. 1630, René le Botruc. 1681, Michel le Botruc. *Nunc* Bournichon.

COETBAU , terre , *Saint-Jean-de-Béré*. — 1478, Jean de Keramborgne.

COETCASTEL , terre , *Herbignac*. — 1453, Jean le Henos. 1681, François le Courtois. 1776, Coudé.

COETLAZ , terre , *Saint-Lyphard*. — 1392, Jean Colin.

COETPÉAN , terre , *Guérande*. — 1575, Marc du Verger. 1670, vendue par Pierre de la Haye, Sr de Silz, à Jean Cocquard, Sr de Kerné.

COETQUEN , jurid., *Frossay*. — C'est le nom que prirent les jurid. de la HUNAUDAIS et de SAFFRÉ, en Frossay, quand elles passèrent dans la maison de Coëtquen, en 1471, par le mariage de Jacquemine de Tournemine avec Jean, sire de Coëtquen, grand maître de Bretagne.

COIGNARDIÈRE (LA) , terre et seig., H. J., *Monnières*. — 1466, François de la Lande. 1578, Françoise de Complude, femme de don Alonzo d'Astudilla-Lerma. 1609, Jean le Petit. 1644, membre de la vicomté de la *Jannière*, et, en 1658, du marquisat de la *Galissonnière*.

COING (LE) , terre , *Saint-Fiacre*. — 1540, Jean du Coing. 1561, Isabeau du Coing, femme de Hardy Pantin. 1648, Samuel Pantin. 1698, François Lucas. 1800, Nourry. *Nunc* Bacqua.

COING-GARREAU (LE) , terre , *Saint-Étienne-de-Corcoué*. — 1470, Jean le Maignan. 1580, Françoise le Maignan, femme de Jean de Gassion. 1679, Claude de Gassion. *Nunc* de Chasteigner.

COING-PERRIN (LE), terre, *Saint-Etienne-de-Corcoué*. Comme le *Coing-Garreau*.

COISCARET, terre, *Herbignac*. — 1680, Jean Yviquel, Sr de la Ville-Savary.

COISLIN, terre, *Cambon*. — 1442, Jacques de la Muce. 1466, Guy de la Muce. 1472, 1480, Jean de la Muce. 1496, Gillette de la Muce, femme d'Alain le Guennec. 1525, Charlotte le Guennec, femme de Pierre Baye. 1537, Françoise Baye, femme de René du Cambout. Érigée, en faveur de la famille du Cambout, en marquisat, en 1634, puis en duché-pairie en 1663, avec annexion des baronnies de la Roche-Bernard et de Pontchâteau et de la terre de Brignan. Le duché-pairie s'est éteint en 1732, avec la branche aînée de la maison du Cambout, mais le marquisat est resté dans la branche puînée.

COISLIN, *alias* la Muce, jurid., H. J., *Prinquiau*. Comme COISLIN en *Cambon*, jusq'en 1500. — 1499, Alain le Guennec. 1574, Jean Avril, Sr de Tregouet, qui la vendit, en 1581, à Pierre de Besné, Sr de la Haye-de-Besné. 1678, François de Besné. 1766, de Besné.

COISLIN, jurid., *Rouons*. — A l'abbaye de Buzay.

COISQUAIS. (Voyez COURTCA.)

COLINIÈRE (JA), terre, *Doulon*. — 1675, Julien Charette. 1776, érigée en baronnie en faveur de Louis-François Charette.

COLLET (LE), terre, *Bourg-des-Moutiers*. — 1244, Regnaud du Collet. 1365, donnée par le Duc Jean IV à Gauthier Huet, chev<sup>r</sup> anglais. 1762, Léonard Joubert, maire de Nantes, admis au partage noble en 1770.

COLVEUC, terre et jurid., B. J., *Guérande*. — 1540, Jacques de Maurac. 1551, Marc de Maurac. 1586, Jacquemine de Maurac. 1679, Charlotte le Guennec, femme de Guillaume de Sécillon. *Nunc* de Bregeot.

COMTAIE (LA), terre, *Guenroust*.

CONDÉ, jurid., M. J., *Herbignac*. — 1681, François de Carheil, Sr de Kermouraud.

CONDÉ, terre, *Donges*. — *Nunc* Constantin.

CONDEST, terre et jurid., M. J., *Nivillac*. — 1427, Jean Joulin.

1451, Jean de Condest. 1681, 1725. Alexandre Guillermo. 1759, François Lonis du Pont-d'Aubevoye. 1775, de la Roussière.

CONTRIE (LA), terre, *Couffé*. — 1680, N. Pantin. 1780, François-Athanase Charette, le célèbre général vendéen.

CONTRIE (LA), terre, *Pannecé*. — 1680, Jean Rabu.

COQUERIE (LA), terre et jurid., *Saint-Aubin-des-Châteaux*. — 1443, Jean Beaucen. 1548, Françoise Gascher, femme de Jean Bonnier, S<sup>r</sup> de la Gaudinaye. 1590, François Bonnier. 1680, Pierre Bonnier, présid<sup>t</sup> au Parl<sup>t</sup> de Bret. *Nunc* Bain.

COQUERIE (LA), terre et jurid., M. J., *Erbray*. — 1560, Jeanne de Monthouer.

CORBELAIS (LA), jurid., *Pierrie*.

CORBELIÈRE (LA), terre, *Saint-Père-en-Retz*. 1540, Guillaume le Gallègre. 1548, Julien le Gallègre.

CORBINAIS (LA), terre, *Saint-Viaud*. — 1429, Perrot de Laubiais.

CORBINIÈRE (LA), terre, *Soudan*. — 1446, Mahé le Voyer. 1478, Bertrand le Voyer.

CORDEMAIS, terre et seig., *Cordemais*, nommé aussi ACIGNÉ-EN-CORDEMAIS ET EN SAINT-ETIENNE-DE-MONT-LUC. Ristanet de Cordemais, Quirmarhoc de Cordemais. 1060, Tutual de Cordemais. 1123, Bohel de Cordemais. 1370, Catherine de la Roche-Bernard, dite de Lohéac, femme de Renaud de Thouars, S<sup>r</sup> de Pouzauges. 1440, Guy, comte de Laval. 1460, 1501, Jean d'Acigné. 1539, François Ferron. 1549, François Grimaud, S<sup>r</sup> de Procé. 1557, 1584, Jean de Langle, cons<sup>r</sup> au Parl<sup>t</sup> de Bret. 1679, Julien de Langle. 1730, Yves-Marie de la Bourdonnaye.

CORMERAIS (LA), terre, *la Chapelle-sur-Erdre*.

CORMERAIS (LA), terre, *Pannecé*. — 1680, René des Hommeaux.

CORMIER (LE), terre, *Orvault*.

CORNO (LE), terre et jurid., M. J., *Saint-Dolay*. — 1447, 1694, au S<sup>r</sup> de Rollienc.

COROLAIS (LA), *alias* CONOLLEN, terre, *Camotl.* — 1426, Alain Huelfau. 1673, Pierre de la Haye, S<sup>r</sup> de Silz.

COROSSERIE (LA), terre, *Héric.* — 1746, Gillonne Bitaud.

CORSEPT, paroisse. — 1040, Raoul de Corsept.

COSCAT, jurid., M. J. *Nivillac.* — 1673, Pierre de la Haye, S<sup>r</sup> de Silz.

COSIC (LE), terre, *Guérande.*

COSQUER (LE), terre, *Guérande.* — 1540, 1575, Jean de Sécillon. 1600, Zacharie de Sécillon. 1622, Guillaume de Sécillon. 1681, Claude de Sécillon. *Nunc* Bellinger.

COSSINIÈRE (LA), terre, *la Chapelle-Basse-Mer.*

COSSONNIÈRE (LA), terre, *le Pellerin.* — *Nunc* de Couffon.

COTEAU (LE), terre, *Varades.* — 1650, Jean Doudart. 1680, René Doudart. *Nunc* Arnous-Rivière.

COTIDEL, terre, *Conquereuil.* — *Nunc* Heuzé.

COTTERON, terre, *Nivillac.* — 1451, Pierre de la Châtaignerais.

COUADRIGUEN, terre, *Assérac.* (Voyez LES PORTES.)

COUDRAIE (LA), terre, *Saint-Dolay.* — 1447, Pierre de la Guinaudaie. 1681, Germain de Talhouet, S<sup>r</sup> de Bonamour.

COUDRAIE (LA), terre et jurid., H. J., *Saint-Père-en-Retz.* — 1469, Martin des Bretesches. 1554, Renée de Plouer, femme de René d'Avaugour.

COUDRAIE (LA), terre, *Saint-Sulpice-des-Landes.* — *Nunc* Legard de la Dyriaie.

COUDRAIE (LA), terre, *les Touches.* — 1427, Guillaume Herbettièrre. 1615, 1622, Louise le Mareschal, femme dès 1588 de René de Bailleul, cons<sup>r</sup> au Parl<sup>t</sup> de Bret. 1667, Mathurin Pêris, S<sup>r</sup> de Soulange.

COUDRAY (LE), terre, *le Cellier.* — 1513, Guy de Malestroit.

COUDRAY (LE), terre, *le Loroux-Bottereau.*

COUDRAY (LE), terre, *Nozay.* — 1427, Jean Gicquel. 1440, Thommin Gicquel. 1680, Charles Davy.

COUDRAY (LE), terre, *Sainte-Croix-de-Machecoul*. — 1447, Guyon le Porc.

COUEBIC, *alias* COESBI, COISBI, CORBIE ou CORBIN, terre et jurid., M. J., *Savenay*. — 1559, Charles Cybousauld. 1725, Antoine Luzeau. 1748, Jean-Baptiste de Chevigné, Sr de la Charpentrais. 1775, de Chevigné.

COUEDIC (LE), terre, *Saint-Molf*. — 1421, Jean Bogat. 1662, Guillaume de Kermenon.

COUEDIC (LE), terre et jurid., M. J., *Nivillac*. — 1427, Jean du Dreseuc. 1451, Amaury Marquer. 1564, Guillaume de Mesville. 1670, Germain de Talhouet-Bonamour. 1681, Jacques Gabard.

COUEDROS (LE GRAND), terre, *Pontchdtseau*. — 1681, Guy Gouere.

COUEDROS (LE PETIT), terre, *Pontchdtseau*. — 1681, Jean Charette, Sr de la Ramée.

COUEDROSIC. (Voyez COUDROS.)

COUELLY, terre, *Guenrouet*. — *Nunc* Lemoine.

COUERON. (Voyez BEAULIEU, en Couéron.)

COETCA, *alias* COYCAS, terre, *Saint-André-des-Eaux*, *Escoublac*. — 15, Jean de Couetca. 1679, écuyer François-Albert Dollin.

COUETILS (LES), terre, *Saint-Mars-de-Coutais*. — 1440, Joachim des Couetils. 1518, Julien Arnau. 1548, 1550, le Poictevin. 1560, écuyer François Ortye. 1578, François Heaulme. 1678, Guillaume Fauchet. 1712, Gratienne Chauvin. 1747, François-René Chauvin. 1774, Martin Boux.

COUETZIC, terre, *Nort*. — 1579, René Chauvin, dit de la Muce. 1665, César de la Muce. 1683, Olivier de la Muce. 1702, Anne-Henriette-Claude de la Muce, femme de Claude-Charles de Goyon, baron de Marcé.

COUESCAS, jurid., M. J., *Herbignac*.

COULDRECIÈRE (LA), terre, *Auverné*. — 1440, Olivier de la Vallée.

COUR-D'ANETZ (LA). (Voyez ANETZ.)

COUR-DE-BOUÉE (LA), terre et seig., H. J., *Bouée*. — 1481,

Péronelle Lespervier , veuve de Jacques de la Muce. 1484 , Guillaume de la Lande , procureur général du Duc. 1562 , Étienne Bidé. 1668 , 1702 , Olivier du Boisguéhenneuc. 1775 , du Merdi de Catuelan. 1777 , Claude-Louis de Monti. *Nunc* le marquis de Monti.

COUR-DE-GUENROUET (LA) , terre , *Derval*. — 1453 , Louis de Montluc.

COUR-DES-MORTIERS (LA) , terre , *Monnières*.

COUR-DE-LA-LANDE (LA) , terre , *Villepot*. — 1513 , de Rohan.

COUR-DE-LARMOR (LA) , terre , *Assérac*. — 1681 , Yves de Trevellec.

COUR-NEUVE (LA) , terre , *le Bignon*. — *Nunc* Lasnier.

COUR-DE-PANNECÉ (LA) , terre , *Pannecé*. — 1680 , Christophe Juchault.

COUR-PÉAN (LA) , autrement BOUNCÉAN , terre et jurid. , H. J. , *Erbray*. — 1541 , Jean de la Grée. 1560 , Suzanne Barbes. 1580 , Henri de Kerboudel. 1754 , René-Joseph de Kerboudel.

COUR-DE-ROS (LA) , terre , *Saint-Nicolas-de-Redon*.

COUR-AU-RAY (LA) , terre , *Rougé*. — 1680 , Étienne de Lourmel , S<sup>r</sup> de la Fontaine.

COUR-DE-SOUDAN (LA) , terre , *Soudan*. — 1428 , Jamet le Voyer. 1541 , 1560 , Bertrand le Voyer. 1616 , Pierre du Bouschet , cens<sup>r</sup> au parl<sup>t</sup> de Bret. 1680 , Gilles Martia , S<sup>r</sup> des Harlières , cens<sup>r</sup> au parl<sup>t</sup> de Bret. 1774 , de Talhouet-Bonamour. *Nunc* Dondel.

COUR-THÉBAUD (LA) , terre , *Auverné*. — 1478 , Pierre Remband. 1780 , de Vaudoré.

COURBEJOLLIÈRE (LA) , terre , *Saint-Lumine-près-Clisson*. — 1513 , Perrin.

COUBETIÈRE (LA) , terre , *Saint-Aubin-des-Châteaux*. — 1443 , Jean Boancen. *Nunc* Bain.

COURONNERIE (LA) , terre , *Carquefou*. — 1628 , Jean Gérard. 1640 , Fresneau. 1774 , Pierre Richard , S<sup>r</sup> de la Pervençère. *Nunc* Harroin.

**COURONNERIE (LA)**, terre, *Doulon*.

**COUROSSERIE (LA)**, terre, *Héric*. — *Nunc* Burot de Carcouet.

**COUROSSERIE (LA)**, terre, *Doulon*.

**COURTELINAIS (LA)**, terre, *Moisdon*. — 1445, Robin du Pavillon.

**COUTANCIÈRE (LA)**, terre, *la Chapelle-sur-Erdre*.

**GOUTELS**, terre, *Fougeray*. — 1450, Guillaume Bernardin. 1513, Jean Bernardin.

**COUTUMIER (LE)**, châtellenie, *Bois-de-Céné*. — 1280, Gérard de Macheoul. 1360, Catherine de Macheoul, femme de Pierre de Craon. 1432, Marie de Craon, femme de Guy de Montmorency-Laval, dit de Retz. Depuis lors, membre de la baronnie, puis du duché de Retz.

**COYGAS (Voyez COUETCA.)**

**COYEAU**, *alias* COÉAUX, depuis nommée le CHASTELET, terre et jurid., *Saint-Étienne-de-Mont-Luc*. — 1401, 1429, Jean de la Jou. 1579, Aubine Chauvin, femme de Julien de la Touche. 1600, David Chauvin, dit de la Muce.

**CRAN**, terre, *Vay*. — 1434, Jean de Monnouel. 1679, N. H. Gabriel Thireau, S<sup>r</sup> du Bois-Jollan.

**CRÉLIN**, terre, *Saint-André-des-Eaux*.

**CRÉMAILLÈRE (LA)**, terre, *Saint-Leger*. — *Nunc* Chevreau.

**CRÉMEUR**, terre, *Saint-Lyphard*. — 1653, vendue par René Martin, dame de Lesnerac, à Aliénor de Kerpoisson, femme d'Isaac de Rohan, S<sup>r</sup> du Pouëdu.

**CRÉMEUR-EN-CLIS (Voyez CARNÉ.)**

**CRÉMEUR-EN-CRÉMEUR**, terre, *Guérande*. — 1681, Jean-Emanuel de la Bouexière, sénéchal de Guérande. *Nunc* de Landal.

**CRENEUC**, terre et seig., *Saint-Vincent-des-Landes*. — 1424, Barthélemy Bodin. 1443, Jean Bodin, S<sup>r</sup> de Lorme. C'était le principal manoir de la paroisse. *Nunc* Lecourtois.

**GRENIGAN**, autrement VELLE-JAMES, terre et jurid., M. J., *Saint-*



*Lyphara*. — 1471, Jean Jollain. 1650, vendue par Jean du Harel, S<sup>r</sup> de la Noe, à Aliénor de Kerpoisson.

CRESPINIÈRE (LA), terre, *Vertou*.

CREVIAC, terre, *Nozay*. — *Nunc* Grimard.

CRÉVY, terre et seig., *Pontchâteau*. — 1455, Jean du Cellier, sénéchal de Nantes, puis chancelier de Bretagne. 1500, Alain du Cellier. 1644, Pierre Rogier. Jean du Pas. 1775, le sénéchal de Kerguisé.

CRÉVY, châtellenie, *Saint-Lyphard*. — 1460, Jean André. 1480, Louise André, femme de Guillaume de Saint-Gilles. 1500, Charlotte de Saint-Gilles, femme de Gilles Cybould. 1679, membre du marquisat d'*Assérac*.

CROIX (LA), *alias* LES CROIX OU LA NOE-DE-LA-CROIX, terre, *Sautron*. — 1418, N. Chazé. 1440, Pierre le Jars. 1464, Gilles Mabit. 1594, Julienne Mabit, femme de Jean Riotte. 1620, Raoul Riotte. 1641, Jacques Guérin, secrétaire du Roi. 1642, François de la Garde, S<sup>r</sup> de la Rive, conseiller au présidial de Nantes. 1677, Jacques Fromon, S<sup>r</sup> du Bouffay, maire de Nantes, en faveur duquel cette terre fut annoblie en 1682. 1705, Jacques Fromon, maître des comptes. 1768, Charles Valleton, S<sup>r</sup> de la Barossière. 1791, Phelippes de Beaulieu.

CROIX-COCU (LA), jurid., H. J., *Soudan*.

CROIX-MERHAN (LA), terre, *Nozay*. — Jamet d'Elven ; puis, 1535, Pierre Perrault, qui l'unit à la Touche, en *Nozay*.

CROSSAC, terre et seig., *Crossac*. — 1318, 1360, Jean de Machecoul. 1430, Jean de Trecesson. 1462, 1499, François de la Lande, dit de Machecoul, S<sup>r</sup> de Vieillevigne. 1567, vendue par Pregent de Trecesson à René d'Avaugour, S<sup>r</sup> de Saffré. 1597, Charles d'Avaugour, S<sup>r</sup> de Kergrois. 1617, vendue par les d'Avaugour à Guy Loisel, S<sup>r</sup> de la Barillais. 1666, vendue par Pierre Loisel à Jérôme Rogon, S<sup>r</sup> de Bodiau. 1726, demoiselle Rogon, femme de Luc-Julien le Sénéchal de Kerguezec. 1780, Espivent de la Ville-Boisnet.

Le château seigneurial de Crossac se nommait le *Bois-de-Langle*.

CRUAUDAIS (LA), terre, *Frossay*. — 1337, Sévestre de Rezay. 1408, Marguerite, femme de N. et P., écuyer Jean de Laurière, S<sup>r</sup> de Penarhoet. 1467, Geoffroy le Flaisne. Anne de la Lohérie, femme :

1° en 1501, de Jean de Trevecar, S<sup>r</sup> du Verger ; 2° en 1515, de Regnaud de Brignac, S<sup>r</sup> de Kerfily. 1551, Pierre de Plouer, S<sup>r</sup> de la Bastardière. 1554, Renée de Plouer, femme de René d'Avaugour, S<sup>r</sup> de Kergrois. 1597, Charles d'Avaugour. 1677, vendue par Charles de Conigan à Regnaud d'Espinose. 1717, Jean-Joseph d'Espinose.

CRUAUDIÈRE (LA), terre, *Saint-Jean-de-Boiseau*. — 1638, Jeanne, dame de Vieillevigne. 1678, David de la Thévinère. *Nunc* de la Ville-le-Roux.

CRUBALLAY, terre, *Saint-Lyphard*. — 1681, N. Lefebure.

CUHAIN, terre et jurid., M. J., *Crossac*. — 1775, le Sénéchal de Kerguezec.

CUHEN, terre et jurid., B. J., *Pontchâteau*. — 1681, Jean Gaultier.

DANURON, terre, *Saint-Herblon*. — 1446, Alain de Saffré.

DARUN, terre et jurid., M. J., *Nivillac*. — 1427, Tristan de la Lande. 1451, Robert de Tréguené. 1681, Alexandre de Guillermo. 1775, Guillermo de Treveneuc.

DAVELAIS (LA), terre, *Besné*. — *Nunc* Monnier.

DAVIAIS (LA), terre, *Saint-Aubin-des-Châteaux*. — 1630, René de la Grée. 1775, Luet de la Pilorgerie. *Nunc* le Pays de la Riboissière.

DAVRAIS (LA), terre, *Saint-Géron*.

DEFFAIS (LE), terre, *Pontchâteau*. — 1600, Charles Michel. 1681, François Michel. 1759, François-Louis du Pont d'Aubevoye. *Nunc* Espivent de la Villeboisnet.

DERVAL, châ<sup>te</sup>llenie, *Derval*. — 1180, Bonabes de Derval. 1202, Guillaume de Derval. 1275, Agnès de Derval, femme d'Olivier de Rougé. 1416, Patry de Châteaugiron, fils de Jeanne de Rougé. 1427, Valence de Châteaugiron, femme de Geoffroy de Châteaugiron, dit de Malestroit. Jean de Châteaugiron, dit de Malestroit, en faveur duquel Derval fut érigé en baronnie d'Etats, en 1451, et qui, depuis lors, fut dit de Derval. 1482, Gillette de Châteaugiron, dite de Malestroit, dite de Derval, femme de Jean Ragueneil, dit de Malestroit, en faveur duquel Malestroit avait été érigé en baronnie, en 1451. Françoise Ra-

guenet, dite de Malestroit, femme de Jean, sire de Rieux. 1490, Françoise de Rieux, femme de François de Montfort, dit de Laval. 1543, donnée par Jean de Laval au connétable Anne de Montmorency. 1632, 1792, de Bourbon-Gondé.

DERVALIÈRES (LES), terre et seig., H. J., *Chantenay*. Ainsi nommée de la baïonnie de Derval. — 1493, vendue par Héliène de Laval à Françoise de Dinan. 1530, Jean-François de Cardonne, général des finances en Bretagne. 1540, Anne de Cardonne, femme de Joachim Tissart. 1557, Claude Tissart, femme de François d'Argy. 1578, vendue par Claude d'Argy, femme de René du Breil, S<sup>r</sup> de Liré, à Georges Morin, S<sup>r</sup> du Chapeau. Claude Morin, femme de Charles de Maillé. 1600, Urbaine de Maillé, femme de Jean-François Bonnin. 1678, Charles-Marie Bonnin de Messignac, S<sup>r</sup> de Chalucet, gouverneur de Nantes. 1726, Jean Stapleton. 1774, Jean Stapleton, comte de Torves. *Nunc* de la Brosse.

DÉSERT (LE), terre, *Bouée*. — *Nunc* Chevalier.

DESNERIE (LA), terre et seig., H. J., *Saint-Donatien*. — 1499, Jean Lect. (En 1376, Guillaume Lect, chev<sup>r</sup>, fondait à Buzay trois messes par semaine.) 1528, Christophe Lect. 1547, René Lect. 1554, 1582, Mathurin de la Roche-Saint-André, petit-fils de Jeanne Lect. 1634, 1679, Louis de la Roche-Saint-André, cons<sup>r</sup> au Parl<sup>t</sup> de Bret. 1701, Jeanne Charette. 1775, de Trevellec. *Nunc* de Sesmaisons.

DEVORAIS (LA), terre et jurid., *Fougeray*. — 1450, Jean Chevallier. 1513, Laurent Chevallier. 1631, Claude Dollier.

DEVRELIÈRE (LA), terre, *Villepot*. — 1679, Louis du Galinier.

DINGOLLET, *alias* LE GOULLET, terre, *Sainte-Croix de-Machecoul*. — 1447, Yvon de la Marre. 1455, Yvon de Naye.

DIXMERIE (LA), terre, *le Loroux-Bottereau*. — *Nunc* de Fontmartin.

DODIÈRES (LES), autrefois les DOUDAUDIERS, terre, *Couéron*. — 1679, René Charette, S<sup>r</sup> de la Bretonnière. 1722, Jean-Baptiste Poulain.

DOMENESCHE, châtelainie, H. J., *Sion*. — 1248, Auffroy de Sion. 1603, Jean d'Acigné, baron de la Roche-Jagu. 1679, Henri de la Cha-

pelle, S<sup>r</sup> de la Roche-Giffard. Membre du marquisat de Fougeray. 1775, de Lavaux.

DOMENECHÈRE (LA), jurid., *Saint-Vincent-des-Landes*. — 1475, Guyon la Vache.

DONGES, ancienne vicomté, *Donges*. — 1020, Rodoald de Donges. 1070, Fréoul de Donges. 1099, Geoffroy de Donges. 1125, Savary de Donges. 1164, Roald de Donges. 1219, Rouaud de Donges. 1225, Constance de Pontchâteau, femme d'Hervé de Blain. 1239, Guillaume de Rochefort. 1247, Thébaud de Rochefort. 1275, Guillaume de Rochefort. 1307, Thébaud de Rochefort. 1338, Guillaume de Rochefort. 1374, Jeanne de Rochefort, femme de Jean, sire de Rieux. 1690, vendue par Jean-Gustave de Rieux, marquis d'Assérac, à René de Lopriac. 1724, Gui-Marie de Lopriac. 1775, Félicité de Lopriac, femme de Louis-Joseph de Kerhoënt.

DOUCERAIE (LA), terre, *Saint-Aignan*. — 1746, Jean Bazile, négociant. 1774, Jean Hameau.

DOUET-GARNIER (LE), terre, *Nantes*. — 1596, vendue par Guillaume le Maître. 1656, Pierre Belon. 1741, Jean-Baptiste Valleton, maître des comptes. *Nunc* Guérin-Doudet.

DOUET-ROUAUD (LE), terre et jurid., *le Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles*. — 1417, 1434, Jacques Chasteigner. 1447, Hubelin Chasteigner. 1469, 1499, Jacques Chasteigner. 1523, Jean de la Lande, dit de Machecoul. 1549, Louis de Châteautro. 1578, Louis de la Fontaine. 1604, Marguerite de la Fontaine, femme de Damien du Bois. 1680, Arthur de la Grée, S<sup>r</sup> de Briacé.

DOULCERIE (LA), terre, *Bourg-des-Moutiers*. — 1460, Martin des Bretesches, chev<sup>r</sup>.

DOULON, paroisse. — 1105, Harscoët de Rays, autrement Harscoët de Saint-Pierre. 1243, donnée par Raoul de Rezé à Guillaume de Retz.

DOUSSAY (LE), terre, *Orvault*.

DOUTÉE (LA), terre, *Varades*. — 1443, de Rieux.

DRENEUC (LE), terre et seig., *Fégréac*. — 1440, Jean du Dreneuc. 1513, Jean le Long. 1840, le Long. *Nunc* du Dresnay.

DRENEUC (LE), terre, *Héric*. — 1679, Pierre de Chambellé, S<sup>r</sup> des Ousches. *Nunc* le Grand de la Liraye.

DRESEUC (LE), terre et jurid., *Guérande*. — 1400, Guillaume du Dreseuc. 1430, Jean du Dreseuc. 1468, Jamet du Dreseuc. 1604, 1633, Roland Martineau. 1679, Jean Martineau. *Nunc* Maillard.

DRIEUX (LES), *alias* L'ESDRIEUX, terre et jurid., *Conquereuil*. — 1450, Guilemme des Drieux, femme de Guillaume de Bruc. 1603, Françoise de Bruc, femme de N. H. Pierre Huppel, S<sup>r</sup> du Val.

DROUETIÈRE (LA), terre, *Mauves*. — *Nunc* de Montsorbier.

DROUILLAY (LE), terre, *Saint-Mars-de-Coutais*. — 1679, Gilles des Champeaux.

DROUILLAY (LE), terre, *Vertou*. — 1540, Joachim Tissart. 1580, Christophe Tituault, cons<sup>r</sup> au parl<sup>t</sup> de Bret. 1607, Péronnelle Tituault, femme de René Pincé, S<sup>r</sup> de Pontpéan. 1618, vendue par René Pincé à René de Norois, S<sup>r</sup> de Soucinet, secrétaire du Roi. 1678, René de Norois, S<sup>r</sup> de la Claye. 1690, 1718, Nicolas Lec. 1746, Jeanne Fillon. 1774, Pierre de la Garde. *Nunc* le Lardic de la Ganrie.

DURACERIE (LA), terre, *Sainte-Pazanne*. — 1447, Jean Duracier. 1618, Pierre Ménardeau. 1685, 1717, Jean Robert, S<sup>r</sup> du Moulin-Henriet.

DURANDIÈRE (LA), terre, *Chantenay*. — 1679, au S<sup>r</sup> de la Durandière. 1746, 1774, Jean Stapleton, comte de Terves. *Nunc* Galdemar.

DURANDIÈRE (LA), terre, *Port-Saint-Père*. — 1429, 1436, Jean Guérin. 1520, maître Pierre Blanchet.

EBAUPIN (L'), terre, *Vertou*. — 1662, vendue par René de la Bodinière à Philippe Gabard. 1774, Guillaume-Pierre Fresneau, trésorier de France. *Nunc* de Bréa.

EBAUPIN (L'), ou LESBAUPIN, terre, *Maisdon* — Anoblie en 1459 en faveur de Pierre le Bel, secrétaire du Duc et clerc de la chambre des comptes. *Nunc* Collombel.

**ECOCHÈRE (L')**, *alias* L'Ecoachmaz, terre, *Saint-Géron*. — Bedau.

**ECURAI (L')**, terre et jurid., *Fay*. — 1679, Elisabeth de Marquer, femme d'André Boussineau. 1730, Jacques Danguy.

**ECURAI (L')**, terre, *Herbignac*. — 1681, au marquis d'As-sérac.

**ECURAI (L')**, terre, *Prinquiau*. — 1603, René de la Lande. *Nunc* Espivent de la Ville-Boisnet.

**ELAUDIÈRE (L')**, terre, *le Loroux-Bottreau*.

**ENNERIE (L')**, terre, *Sainte-Pazanne*.

**EOZILLE**, terre, *la Chapelle-Glain*. — 1447, au Sr de Penhoet.

**EPERTIÈRE (L')**, terre, *Saint-Julien-de-Concelles*.

**EPINAIS (LES)**, terre, *Saint-Viaud*. — 1720, de la Rochefaton.

**EPINE (L')**, terre, *Blain*. — 1725, Suzanne Pineau. 1747, René de la Choue. 1775, Julien-Louis de la Choue.

**EPINE (L')**, terre, *Bouaye*. — Renaud de Plouer; puis, en 1679, de Biré.

**EPINE (L')**, terre, *Couéron*. — 1429, au Sr de l'Epine. 1678, Jean Mainguy. 1746, Pierre Bertrand. *Nunc* Fourcade.

**EPINE-GAUDIN (L')**, châtellenie, *Saint-Julien-de-Concelles*. — 1409, Marguerite de Clisson, femme de Jean de Châtillon, dit de Blois, dit de Bretagne. 1420, confisquée sur Marguerite de Clisson, et donnée par le Duc à son frère Richard de Bretagne. 1470, Catherine de Bretagne, femme de Guillaume de Châlons, prince d'Orange. 1491, vendue par Jean de Châlons à Arthur Lespervier. 1512, François Lespervier. 1540, Bonaventure Lespervier, femme de François de la Noue. 1579, François de la Noue, dit Bras-de-Fer, qui la vendit, vers 1598, à Gabriel de Goulaine. Membre du marquisat de *Goulaine* en 1621.

**EPRONNIÈRE (L')**, terre et jurid., *Bouguenais*. — 1434, Hubelin Chasteigner. 1499, Jacques Chasteigner. 1523, Jean de la Lande, dit de Machecoul.

**EPRONNIÈRE (L')**, terre, *la Rouzière*. — *Nunc* Dupont.

**EPRONNIÈRE (L')**, terre, *Saint-Donatien*. — 1461, 1468, Jean Chauvin. 1480, Jean Chauvin, chancelier de Bretagne. 1516, Guillaume Chauvin. 1662, vendue par François Guischardey, S<sup>r</sup> de Martigné, cons<sup>r</sup> au Parl<sup>t</sup> de Bret. à Claude le Tourneux, S<sup>r</sup> de Belair, auditeur des comptes. 1775, le Meneust. 1829, Louis Robert de Grandville. *Nunc* à la congrégation du Sacré-Cœur.

**ERAUDIÈRE (L')**, terre, *Saint-Donatien*. — 1625, Françoise Laurens, femme de Gilles Pantin. 1669, Henri de Ruais. 1679, N. Raplon. *Nunc* de Sesmaisons.

**ERBRAY**, paroisse. — 1049, Moïse d'Erbray. 1149, Pierre d'Erbray.

**ERDURIÈRE (L')**, terre, *Couéron*.

**ERDUROS**, terre et jurid., M. J., *Donges*. — 1775, de Beané.

**ERMITAGE (L')**, terre, *Remouillé*. — *Nunc* Garreau.

**ESCOUBLAC**, châtellenie, *Escoublac*. — 1070, Auffroy d'Escoublac. 1065, Bernard d'Escoublac. 1476, François de l'Hospital. 1543, Christophe de l'Hospital. 1553, Poncet du Dreyseuc. 1575, Françoise du Dreyseuc. 1602, Gédéon le Pennec. 1623, 1639, Gabriel le Pennec. 1659, Jacques le Pennec. 1743, Julie le Pennec, femme de Charles de Sesmaisons.

**ESNAUDIÈRE (L')**, terre, *Rezé*. — Franchie en 1477, en faveur de Jean Esnaud, de Nantes. 1596, Jeanne le Texier. 1597, 1620, Jean Guéhenneuc. 1679, N. Milcent, cons<sup>r</sup> au présidial de Nantes. 1780, de Cornulier. *Nunc* Demangeat.

**ESPIARDIÈRE (L')**, terre, *Touvois*. — 1679, Pierre du Pé. 1715, Pellard. *Nunc* de Montigny.

**ESPINAY (L')**. (Voyez **LESPINAY**.)

**ESQUARE (L')**, terre, *Ayessac*. — Franchise en 1455, en faveur d'écuyer René Rouault.

**ESTIN (L')**, terre, *Camoët*. — François de Couescat; puis, en 1681, Albert Dollin.

**ESTUNIÈRE (L')**, terre, *Saint-Père-en-Retz*.

**ETANGS (LES)**, terre, *la Limouzinière*. — Nunc Batard.

**ETANG-BERNARD (L')**, terre et jurid., *Saint-Etienne-de-Mont-Luc*. — 1405, Jean de Geroulle. 1671, François Charette, maître des comptes.

**ETANG-HERVÉ (L')**, terre et jurid., *Saint-Donatien*. — 1543, Jean Spadine. 1576, François le Bourg. 1603, écuyer Gilles le Bourg, S<sup>r</sup> du Bois-Marquer.

**ETANG-JOUAN (L')**, terre, *le Clion*. — 1396, Robert Brochereul, chancelier de Bretagne. 1418, Guilemette Brochereul, femme de Jean Hay, S<sup>r</sup> du Breil-Hay. 1590, Jeanne de la Touche-Limousinière, femme de François Venier. 1625, Marie Venier, femme de Jean de Bruc. 1679, Gabriel Angeband.

**ETANG-PAYEN (L')**, terre, *Erbray*. — 1428, Olivier Payen.

**EVRISSAR (L')**, ou **LEVRISAR**, terre et seig., *Guenrouet*. — 1092, Payen de Lisvisar. 1430, Jean du Dresec. 1468, donnée par Jamet du Dresec à Guillaume de Carheil. 1619, Marie de Carheil, femme de Jérôme du Cambout, membre de la vicomté de *Carheil*, en 1658.

**FALIGO**, terre, *Nivillac*. — 1451, Jamet du Bezit.

**FAU (LE)**, *alias* **TRILLAC**, terre, *Besné*. — 1575, vendue par le baron de Pontchâteau à Charles Cybouauld, S<sup>r</sup> de Brignan. 1582, Jeanne Michel. 1681, Claude Blanchet.

**FAULX (LE)**, terre, *Pannecé*.

**FAUGARET**, châtellenie, *Assérac*. — 1390, Marguerite de la Roche-Bernard, dite de Lohéac, femme de Jean de Châteaugiron, dit de Malestroit, eut en partage la terre seulement; la seigneurie fut gardée par sa sœur aînée Isabeau, femme de Raoul de Montfort. 1412,



Jean de Malestroit. 1428, Jeanne de Malestroit, femme de Jean Ragueneil, vicomte de la Bellière. 1434, Marguerite Ragueneil, dite de Malestroit, femme de Jean de la Chapelle, baron de Molac. 1495, Jean le Pennec, membre du marquisat d'Assérac, en 1574. 1681, le domaine à Jeanne Couvrant. *Nunc* Bournichon.

FAVERY (LE), terre, *Saint-Mesme*. — 1461, Jean Gallery. 1679, Mathurin Bourgogne, S<sup>r</sup> de la Roche-Baron.

FAVERY (LE), terre, *Vigneux*.

FAY. (Voyez LA JOUR-DE-FAY.)

FAYAU, terre, *Nort*. — 1612, Jean de Cornulier. 1680, Jean-Joseph de Montulé, cons<sup>r</sup> au Parl<sup>t</sup> de Paris. Annexée à Longlée.

FAYE, terre et seig., *Carquesfou*, depuis nommé le Bois-d'AVAUGOUR. — 1429, au S<sup>r</sup> de Faye. 1628, Louis d'Avaugour. 1713, Erard d'Avaugour. Réunie à la *Seilleraye*.

FAYE (LA), terre, *Rouans*. — *Nunc* Cuissart.

FAYEL, terre, *Nozay*. — 1427, 1444, de Rieux.

FAZELIÈRE (LA), terre, *Saint-Lumine près Clisson*. — 1513, au S<sup>r</sup> de la Senardière.

FÉGUNIÈRE (LA), terre, *Vallet*. — 1722, Perrine Viau, femme de Pierre-Claude de Bruc. *Nunc* Fougnot.

FÉGRÉAC, autrement RIEUX-EN-FÉGRÉAC, terre et seig., *Fégréac*. — 1462, 1470, Jean de Rieux. 1542, Claude de Rieux. 1555, Louise de Rieux, femme René de Lorraine, marquis d'Elbœuf. 1680, Henri de Guénégaud, marquis de Plancy, comte des Rieux, acquéreur du duc d'Elbœuf.

FEILLEDEL, terre, sous la baronnie de *Derval*. — 1603, Jean Guéhenneuc, S<sup>r</sup> de Juzet.

FENNETIÈRE (LA), terre, *le Loroux-Bottereau*.

FERCÉ, ancienne vicomté, juveigneurie de la baronnie de Vitré, sous Marcellé-Robert, comprenant les trois paroisses de *Fercé*, *Noyal-sur-Bruc* et *Villepot*. — 1202, Robert de Fercé. 1210, André de Vitré. 1294, au sire de Sion. 1575, Louise de Maure, femme de Gaspard de Rochechouart. 1650, vendue par la comtesse de Maure et de Mortemart à Samuel d'Appelvoisin. 1679, Marie d'Appelvoisin, femme de

Claude-Charles de Goyon, baron de Marcé. 1777, demoisellè Massard de la Raimbaudière, femme de N. du Boispean, cons<sup>r</sup> au Parl<sup>t</sup> de Bret.

FERRIÈRE (LA), terre, *le Cellier*. — 1430, Jean du Cellier.

FERRIÈRE (LA), terre et jurid., H. J., *Erbray, Moisdon*. — 1427, 1478, Jean de la Ferrière. 1680, demoisella Belot, femme de Jean Fournier, S<sup>r</sup> de Tharon. 1775, de Virel. *Nunc* du Pin.

FERRIÈRE (LA), terre, *Haute-Goulaine*. — 1426, Isabeau de Belezac, veuve de Jean de Saint-Aignan. 1640, Anne le Petit. 1673, Barthelemy de Gadaran.

FERRONNIÈRE (LA), terre, *la Haye-Fouassière*. — *Nunc* de Baudry.

FERRONNIÈRE (LA), terre, *Vallet*. — 1430, Sevestre de la Fontaine.

FERTÉ (LA), terre, *Vallet*. — 1430, Pierre de Saint-Martin. Geneviève de Montalembert, femme de René de Montbourcher; puis, en 1670, Jean Morin, S<sup>r</sup> du Treste. *Nunc* de l'Isle.

FETELLIÈRE (LA), terre, *Remouillé*. — *Nunc* de Goyon.

FEVERNIÈRE (LA), terre, *Rougé*. — 1680, Simon Maudet, S<sup>r</sup> de la Tremblais.

FICHETRIE (LA), terre, *Varades*.

FIEF-COURT (LE), terre, *Rougé*. — 1560, Jean Bonnier.

FIEF-COURT (LE), jurid., *Saints-Croix-de-Machecoul*. — 1455, au sire de Betz. Membre de la châtellenie de Bourgneuf-en-Retz.

FIEF-ROSTI (LE), terre, *Sautron*. — 1565, 1577, Michel Lorient, maire de Nantes. 1639, Isabelle Lorient, femme de Martin de l'Isle. 1834, Galband du Fort.

FILTIERE (LA), terre, *Carquefou*. — 1640, Louis d'Avangour. Réunie à la Scilleraye.

FLAY, jurid., *Guéméné-Penfao*.

FLEURIAIS (LA), terre, *Guéméné-Penfao*. — 1603, Mathurin Simon.

FLEURIAIS (LA), terre et jurid., *Treffieuc*. — 1472, Pierre de Vay. 1542, Jean de Vay. 1603, Claude de Vay, S<sup>r</sup> de la Rochefordière. 1680, Samuel de Vay. 1719, Louis-Sévère de Vay. *Nunc* de Bouteiller.

FOIX-DES-BOIS (LE), terre, *Derval*. — *Nunc* de la Haye-Joussein.

FONTAINE (LA), terre, *les Touches*. (Voyez LA PROCAUMÈRE.)

FONTAINE (LA BASSE), terre, *la Rouzière*.

FONTAINES (LES GRANDES), terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — Jeanne Viau ; puis, en 1679, Yves des Champnenfs.

FONTAINES (LES PETITES), terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — Michelle Aubron ; puis, en 1679, Jean Vinais.

FONTAINE-BRETTE (LA), terre, *Fresnay*. — 1681, Henri de Bastelard. 1715, Louis de la Roche-Saint-André, Membre de la châtellenie de la Salle.

FONTENIL (LE), terre, *Chantenay*. — 1543, Arthur Avignon. 1555, Victor Avignon. 1679, Nicolas Paulus. 1722, 1746, Laurent Giraudeau, négociant. 1774, Pierre Guyard, négociant. *Nunc* Bougonin.

FORCIN (LE), terre, *Saint-Colombin*. — *Nunc* Tardiveau.

FOREST (LA), terre, *le Cellier*.

FOREST (LA), terre, *Saint-Mars-de-Coutais*. — 1549, abandonnée par l'amiral d'Annebaud à Jean Foucher, pour partie de ses droits à la baronnie de Retz. Louis Hervouet ; puis, en 1679, Jean Bidé.

FOREST (LA HAUTÉ), terre, *Carquèsou*. — Franchie en 1436, en faveur de Pierre Cordon et de Denise Mahéas, sa femme. 1679, N. Mouillard.

FOREST (LA HAUTE), terre, *Sautron*. — 1473, Thomas le Pêcheur. 1479, Guillaume Priou. 1549, Guillaume du Bois. 1639, Charles Brochard, Sr de la Souchais. 1750, Boux de Saint-Mars. 1790, de Monti.

FORESTERIE (LA), terre, *Héric*. — 1600, Marguerite de la Lande. 1609, Louis de la Touche-Limousinière. 1660, Renée de la Touche-Limousinière, femme de René de Bruc. 1688, François de Besné, Sr de la Haye.

FORESTERIE (LA), terre, *Touvois*. — 1660, Henri de la Chapelle de la Roche-Giffard. *Nunc* Vrignaud.

**FORGE (LA)**, terre, *Saint-Viaud*. — 1429, Philippot Lorier.

**FORGERIE (LA)**, terre, *Cordemais*. — *Nunc* Sarrebourse d'Audeville.

**FORGES (LES)**, terre, *Couéron*. — 1679, N. Jannin.

**FORT (LE)**, terre, *Saint-Herblon*.

**FORTESCUYÈRE (LA)**, terre, *Auverné*. — 1440, Alain Rembaud.

**FOSSE (LA)**, jurid., *Nantes*. — Hervé le Felle; puis, en 1265, Mabile le Felle, femme d'Hémery d'Avoir. 1280, acquise par l'évêque de Nantes.

**FOSSÉS (LES)**, terre, *Treillières*. — 1428, au S<sup>r</sup> de Treillières.

**FOUAIS (LA)**, jurid., *Lusanger*. — 1603, Jean de Cospéan.

**FOUAIS (LA)**, terre, *Missillac*. — 1428, au S<sup>r</sup> de la Fouais. 1681, Claude de Lesquen, S<sup>r</sup> du Plessis-Casso.

**FOUAIS (LA)**, terre, *Moisdon*. — 1560, François du Gahil. 1680, Anne Hamel, S<sup>r</sup> de la Bothehière.

**FOUAIS (LA)**, terre et jurid., *Sion*. — 1444; Guillaume du Tay. 1679, Jean de Castellan. 1775, Gascher des Burons. *Nunc* de Coniac.

**FOUBERTIÈRE (LA)**, terre, *la Haie-Fouassière*. — 1530, 1543, Mathurin Pelletier. 1680, écuyer Pierre Guiton. 1775, du Tressay.

**FOUCAUDRIE (LA)**, terre, *le Pellerin*. — 1655, Pierre Blanchet. 1682, Jean Blanchet.

**FOUESNARD**, terre, *Châteauthébaud*. — 1698, Michel du Pas.

**FOUGERAY**, châtellenie, *Fougeray*. — 1202, Briant le Bœuf, sire de Nozay. 1235, Nicolle le Bœuf, femme de Geoffroy de Rieux. 1281, Guillaume de Rieux. 1440, Marie de Rieux, femme de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars. 1466, Françoise d'Amboise, duchesse de Bret. 1470, Marguerite d'Amboise, dite de Thouars, femme de Louis de la Trémoille. 1474, donnée à Jean de Châteaugiron, dit de Malestroit, dit de Derval, en échange de la terre de Cinq-Mars-la-Pile, en Touraine. 1482, Gillette de Châteaugiron, dite de Malestroit, dite de Derval, femme de Jean Ragueneil, dit de Malestroit. Françoise

Raguenel, dite de Malestroit, femme de Jean de Rieux, maréchal de Bretagne. 1490, Françoise de Rieux, femme de François de Montfort, dit de Laval, S<sup>r</sup> de Château-Briant. 1540, Jean de Montfort, dit de Laval. 1582, Louis de la Chapelle, S<sup>r</sup> de la Roche-Giffard. 1644, érigée en marquisat, en faveur d'Henri de la Chapelle. 1747, Jean-Sébastien de Kerhoent-Kergournadech. 1749, Charles-Jean Locquet de Grandville, secrétaire du Roi.

FOUGERAIS (LES), terre, *Saint-Jean-de-Béré*. — 1453, 1478, Guillaume Caris. Jean Rouger. Pierre Botherel. 1616, François Bechennoc. 1697, François Hechennec.

FOUILLERIE (LA), terre, *Saint-Herblon*. — 1446, Gillet Cailleteau.

FOUQUETIÈRE (LA), terre, *Maumusson*. — 1426, 1448, de Rieux.

FOURCHE-EN-COUL, terre, *Rougé*. — 1430, 1440, Charles de Chamballan. 1478, Silvestre le Sénéchal.

FOUSSES (LES), terre, *Fougeray*. — 1513, François des Fosses.

FRAICHE (LE), terre, *Nozay*. — 1530, 1593, Jean du Fraiche, S<sup>r</sup> de Thoulan. 1680, Pierre Simon, S<sup>r</sup> des Challes.

FRANCHETIÈRE (LA), terre, *Erbray*. — 1428, Guillaume Moreau. 1541, Louis Bourdon. 1560, Jean Guibourg.

FRÉGEUL, terre, *Rougé*. — 1430, Charles de Chamballan. 1478, Silvestre le Sénéchal.

FRÉMOIRE (LA), terre, *Vertou*. — 1540, Jean du Coing. 1561, Isabeau du Coing, femme de Hardy Pantin. 1601, Louis Pantin. 1659, Samuel Pantin. 1774, Nicolas Charet, secrétaire du Roi en la grande chancellerie.

FREMONNIÈRE (LA), terre, *Haute-Goulaine*.

FRESNAIS (LA), terre, *Plessé*.

FRESNAIS (LA), terre et jurid., M. J., *Saint-Dolay*. — 1427, Guillaume Burel. 1447, Geoffroy Burel. 1681, au S<sup>r</sup> de Rollicuc. 1775, Begasson de la Lardais,

**FRESNAY**, châtellenie, *Plessis*. — 1336, Guillaume de Blain, dit de Fresnay. 1250, Anastase de Blain, dite du Pont, femme d'Hervé de Volvire. 1404, 1417, Maurice de Volvire. 1428, Nicolas de Volvire, en faveur duquel elle fut érigée en baronnie en 1440. 1446, Joachim de Volvire. 1459, 1468, Mario de Belleville. 1487, Jean de Rohan. Membre du marquisat de *Blain* en 1660. 1802, de Janzé, 1804, de Martel. *Nunc* de la Rochefoucauld.

**FRESNÉ (LE)**, terre, *la Chapelle-Launay*. — 1429, Guyomart du Pont.

**FRETTE (LA)**, terre, *Saint-Herblon*. — 1513, de Chevigné.

**FREUSIÈRE (LA)**, terre, *Vigneux*. — *Nunc* Sottin de la Géraudière.

**FRIGUEL**, terre et jurid., *Guémené-Penfao*. — 1603, Jean de Marbré. 1659, René Rouaud. 1680, François de Poulpiquet. 1701, Christophe de Bruc. *Nunc* Passot.

**FROMNTEAU**, jurid., *Retz*. — 1455, au S<sup>r</sup> de Fromenteau. 1638, Pierre Brossard. 1749, de Monti.

**FROMNTEAU**, terre et seig., *Vallet*. — 1430, Eonnet le Roux. 1465, 1487, Guillaume le Roux, chev<sup>r</sup>. 1497, 1527, Roland de la Boucherie. 1539, 1575, René de la Boucherie. 1600, Jean de la Touche. 1604, Charles de la Touche. 1617, au S<sup>r</sup> des Planches. 1654, vendue par Gabriel du Puy-du-Fou à Jacques Barrin, qui la réunit à la *Boucherie* et à la *Pinardière*. Membre du marquisat de la *Galissonnière* en 1658. Démembrée de la *Galissonnière* en 1760, et érigée en marquisat de *Fromenteau*, en faveur de Marc-Achille Barrin. *Nunc* de Montbel. (Voyez LE PALLET.)

**FROSSAY**, seig., *Frossay*. — Au XIV<sup>e</sup> siècle, la paroisse de Frossay renfermait six seigneuries, qui appartenaient à quatre différents seigneurs et qui paraissent être des démembrements de l'ancienne seigneurie de Frossay. C'étaient : 1<sup>o</sup> *le Bois-Rouaud* et *Machecoul*; 2<sup>o</sup> *la Hunaudais* et *Saffré*; 3<sup>o</sup> *le Plessis-Grimaud*, en Frossay et Langle, en Saint-Père et en Sainte-Opportune en Retz, qu'on nommait aussi le Plessis-Grimaud; 4<sup>o</sup> *la Ville-Bessac* en *Basse-Voirie*, qui relevait du Bois-Rouaud et de Saffré.

L'ancienne seigneurie de Frossay, dont le château seigneurial se nommait *le Migron*, appartenait, en 1040, à Fredur du Migron. 1060,

Droalon , fils de Fredur , qui fonda le prieuré de Frossay vers 1100. Gauscelin , fils de Droalon. 1083 , Friol du Migron. 1087 , Payen de Frossay. 1110 , Freor du Migron ou de Frossay , fils de Begaud. 1172 , Thomas de Frossay. Si l'on s'en rapporte à la similitude des noms , aussi bien qu'à la position des lieux , il semble que ces premiers seigneurs de Frossay et du Migron étaient de la même race que les anciens vicomtes de Donges , ou du moins d'origine Danoise comme eux.

Dès l'an 1200 , Guillaume de Sion paraît être en possession de la meilleure partie , sinon de la totalité de la seigneurie de Frossay ; en 1295 , elle appartenait à Geoffroy de Sion. En 1360 , l'héritière de Sion en portait une partie dans la maison de Saffré ; enfin , vers 1420 , Jeanne , héritière de Saffré , l'apporta à Jean Tournemine , sire de la Hunaudaye. En 1682 , Regnaud d'Espinose ayant ajouté aux maisons nobles de la *Cruaudais* et de la *Rousselière* les six juridictions que renfermait la paroisse de Frossay , il reprit le titre de seigneur de Frossay , qui fut porté , en 1736 , par Jean-Baptiste-Joseph d'Espinose ; en 1747 , par Charles-Paul-Augustin d'Espinose ; puis , en 1766 , par Jean Priou , Sr de Saint-Gilles , secrétaire du Roi , et , en 1780 , par M. Gesliu , acquéreurs successifs de la *Rousselière* et de ses dépendances. Ces terres avaient été érigées en marquisat de *Frossay* , en 1764 , en faveur de M. d'Espinose.

**FRUDIÈRE (LA)** , terre , *la Chevrollière*. — 1440 , Jean Rochereul. 1542 , Jean Rochereul. 1581 , René Rochereul. 1679 , François de la Grue. 1775 , Pépin de Belleisle.

**FRUITIÈRE (LA)** , terre , *Rouans*. — 1679 , René François.

**FRUZIÈRE (LA)** , terre , *Vigneux*. — 1703 , Paul Cassard , maître des comptes.

**FUMOIRE (LA)** , terre , *la Chapelle-Basse-Mer*. — *Nunc* de la Haye.

**FUTAL-DE-MOLAC** , terre , *Nivillac*. — 1451.

**FUYE (LA)** , terre , *le Loroux-Bottereau*. (Voyez la LIOTTIÈRE.)

**FUYE (LA)** , terre , *Saint-Herblon*. — 1446 , Guillaume de la Rochepallière. 1680 , René Cotton.

---

# FABLES

PAR M' A. CALLAUD.

---

## Grandeur et Décadence de Jupiter.

Avant que du Sauveur, le reflet glorieux ,  
Chassât de leurs autels d'allégoriques dieux ,  
Le nom de Jupiter régna sur notre race ;  
De sa foudre on montrait mainte brûlante trace ,  
L'arme que dirigeait son regard souverain ,  
Contre le malfaiteur ne tonnait pas en vain.  
C'est un maître terrible à la voix formidable ;  
Sépélé, qui veut voir son amant redoutable ,  
Succombé, en sa présence , à l'éclat de ses feux.  
Les mortels croyaient voir , quand s'enflammaient les cieux ,  
La face de leur Dieu , plein de colère , émue ,  
Aux lueurs des éclairs qui déchiraient la nue ;  
Tout l'Olympe tremblait s'il fronçait le sourcil ,  
La pauvre humanité se croyait en péril ,  
Et suppliait Jupin d'apaiser sa colère.,  
Aux moindres grondements que faisaient le tonnerre.  
Ces temps sont bien changés , et l'imposant aspect  
De la nature en feu , nous trouve sans respect.  
Voyez !... aux jours d'été , quand éclate un orage ,



Quand Eole , entassant nuage sur nuage ,  
De leur compression fait jaillir les éclairs  
Dont les rubans de feu vont embrâser les airs :  
Alors , tombe à torrents une onde paissele ;  
La foudre , en sa fureur , terrible , menaçante ,  
Jette au loin ses éclats , se mêle au bruit du vent ,  
Et dans de longs échos va se perdre en mourant ;  
Toute âme alors s'émeut de frayeur et de crainte ;  
L'animal pantelant ne peut fuir cette atteinte ;  
Dans le court intervalle où la foudre s'endort ,  
Il règne en la nature un silence de mort ;  
Le fier lion , lui-même , en quelque grotte obscure ,  
S'enfuit , cache sa peur , et cède à la nature ;  
Mais l'homme , l'homme seul , debout sur le chaos ,  
Calcule sa distance et mesure ses eaux ,  
A l'émoi de son cœur il oppose sa tête ,  
Se sert des éléments , se rit de la tempête .

Jadis , un citoyen du sol américain ,  
Aussi profond savant que grand républicain ,  
Non content d'ébranler les trônes de la terre ,  
Au vieux maître du Ciel veut ravir le tonnerre ,  
Il porte un glaive ardent aux cieux terrifiés ,  
Désarme Jupiter et l'enchaîne à ses pieds ;  
Dans son laboratoire il l'oblige à descendre ,  
Afin d'étudier et ses feux et sa cendre .  
Franklin le force à suivre un fil étroit et long ,  
Puis dans une bouteille il le met en prison ;  
Il l'évoque au moyen d'un cristal qu'il irrite ,  
D'une toison qu'il frappe ou d'ambre qu'il agite ;  
Le Dieu soumis se montre en feux étincelants ,  
Et jaillit à son ordre en méandres brillants ;

Quel échec pour Jupiter ! pour sa foudre immortelle ! . . .  
Quand l'homme, las enfin d'admirer l'étrincelle,  
Dit : ces faits sont fort beaux pour le physicien ;  
Mais , à dire le vrai, ne nous servent à rien.  
De ce Dieu fainéant , prenons la vie oisive,  
Sachons utiliser cette force passive ;  
Tout travaille aujourd'hui, l'eau, le vent, la vapeur,  
L'enfant et le vieillard, le pauvre et le seigneur ;  
Ce Dieu, jadis si fort, si puissant et si brave,  
Doit travailler pour nous, puisqu'il est notre esclave.  
Et Volta, par du cuivre à du zinc accouplé,  
Nous livre Jupiter au labeur attelé.  
On scinde en cent façons sa nature divine,  
Et chacun des travaux auxquels on imagine  
De plier aujourd'hui cet ouvrier fameux,  
Offre des résultats vraiment miraculeux.  
Les Rois le chargent-ils de porter un message ?  
Au même instant précis où se dit son langage,  
Jusqu'au delà des mers on l'entend mot pour mot.  
Dans les mains d'Esculape, il guérit aussitôt  
Ceux chez qui la fatigue a vaincu la nature ;  
Pour le doreur tremblant, il remplace Mercure ;  
Un éclaireur en fait un rival d'Apollon ;  
On lui fait copier monnaie et médaillon ;  
Il est, pour le chimiste, un agent d'analyse ;  
La dynamique espère, attend qu'il rivalise  
Cet Hercule nouveau, la vapeur aux cent bras.  
— Et moi, je me suis dit : ne tenterai-je pas,  
Prenant au feu du Ciel ses moindres particules,  
D'employer Jupiter à régler mes pendules ?  
Peut-être elles iront, sous sa divine main,  
Mieux qu'elles ne feraient par un travail humain ;

Ce problème, pour moi, fut bien long à résoudre :  
A prêter, pour si peu, l'essence de la foudre,  
Le vieux récalcitrant résista tant qu'il put ;  
Mais j'ai de mes efforts atteint enfin le but :  
Des cadrans qu'il conduit, la marche est régulière,  
Ils peuvent desservir toute une ville entière. . .

O Mortels ! dont le cœur porte en secret, le deuil  
De quelque dignité qui flattait son orgueil ;  
Vous, soldat citoyen, qui fûtes capitaine,  
Qui reprenez, chagrin, l'épaulette de laine ;  
Vous, nobles d'autrefois, hauts et puissants seigneurs,  
Qui recourez, pour vivre, à de rudes labeurs ;  
Vous, consul sans palais ; vous, tribun sans tribune ;  
Vous, ministre déchu ; vous, prince sans fortune,  
Contemplez, quand le sort vous force à déroger,  
Le maître de l'Olympe à l'état d'horloger.

### **Le Chêne et le Roseau.**

Un chêne grand et fort, brisé par la tempête,  
Gémissait sans courber sa tête,  
Et disait au roi des autans :  
— Je vois tous mes rameaux mutilés par les vents ;  
Que vous ai-je donc fait, pour qu'ainsi l'on me traite ?  
— Tu dresses devant moi  
Ton front toujours superbe :  
Sois humble, abaisse-toi,  
Fais comme ce brin d'herbe  
Incliné sous ma loi.  
— De ce roseau, je n'ai pas la souplesse,

Je puis tomber , je puis mourir ,  
Je succomberai sans faiblesse ,  
Mais je ne pourrais pas fléchir.

Un commandant , un jour , et de sang et de larmes ,  
Voyait tous ses soldats  
Sous un feu meurtrier dévoués au trépas ,  
Et , sommé de rendre les armes ,  
Disait : — La garde meurt , elle ne se rend pas.

### L'Allumette.

Une allumette , un soir , flambante et toute fière ,  
A la lampe disait : — Comme l'homme est ingrat !  
Moi , la source de la lumière ,  
Il me jette et ses soins conservent votre éclat.  
— Cette conduite est raisonnable ,  
Lui , répondit la lampe , il suffit d'y songer :  
C'est que mon éclat est durable ,  
Le vôtre n'est que passager.

---

# DISCOURS

PRONONCÉ EN LA

## SÉANCE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE DE NANTES

LE 29 NOVEMBRE 1857,

PAR M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

---

Accoutumé aux émotions des foules et de la parole, je me sens plus ému qu'à l'ordinaire en présence de cette Société savante, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler, devant ces hommes si haut placés qui m'entourent, et en face de cette réunion d'élite dont je serais heureux de remplir l'attente.

Depuis longtemps ces discours ont pris une expression sérieuse. Tour à tour d'éminents esprits ont saisi cette grande circonstance pour épancher en éloquents paroles leurs pensées nobles et élevées, pour proclamer de grandes vérités, exposer de généreuses théories. Et ces discours ont été goûtés et applaudis plus encore pour leur valeur intime que pour la beauté de la forme.

La voie donc m'est tracée, je n'ai qu'à la suivre. Bien plus : par le privilège de ma position, dans le poste d'honneur où

vous m'avez élevé, je n'ai pas à faire un choix. L'ordre d'idées que je puis exposer, le sujet même que je dois traiter, tout cela est prévu à l'avance. Vous n'attendez de moi qu'une parole empreinte du sentiment religieux, et vous vous dites avec raison que ce doit être là le fond de mon discours. Oui, sans doute, Messieurs, car je viens dire plus encore, je viens établir que le sentiment religieux est le principe inspirateur des œuvres de l'intelligence humaine, et que rien n'égale la puissance de son influence sur l'esprit humain. Immense sujet dont je ne puis qu'indiquer les sommets et qui honore également l'homme et la religion; grande vérité en faveur de laquelle le monde entier porte témoignage.

Que le sentiment religieux donne à l'esprit humain, dans toutes ses conceptions, sa puissance et son élévation; qu'il complète et perfectionne ses œuvres; que, seul enfin, il leur imprime un cachet d'immortalité, c'est une vérité d'une saisissante évidence, mais qu'il est bon néanmoins de mettre en lumière.

Dans toutes les sphères de son activité, l'homme, pour atteindre un noble but, pour constituer la science et faire une grande chose, doit tendre et s'élever jusqu'à Dieu; car, dans l'ordre des idées comme dans les œuvres qui les traduisent, tout s'enchaîne. Vérité première et première cause, de lui tout procède, à lui tout se rapporte. Il n'y a rien dans le monde intelligible et réel qui ne se rattache à cette idée-mère. Rien au-dessus, rien au-delà. Si vous ne vous élevez jusqu'à elle, il manquera quelque chose à vos recherches, à votre science, à vos œuvres. Elles pécheront par la base et le couronnement. Elles pouvaient être parfaites; privées de ce magnifique complément, elles ne le sont pas, elle se matérialisent et s'abaissent. Négligeant cette vérité première, l'esprit perd son idéal; il s'éloigne de la perfection, que le principe religieux lui rappelle sans cesse. Dépourvu d'élan, il n'est pas sollicité par

ce levier d'incalculable puissance, qui l'eut soulevé à des hauteurs indéfinies.

Mais est-il sous l'empire de convictions fortes et ardentes ? l'ensemble des vérités religieuses est-il harmonisé et affermi dans sa pensée ? rattache-t-il toute science , tout développement intellectuel à cette cause parfaite et suprême ? il n'y a pas de bornes à ses progrès. Dans ses théories il poursuivra sa route jusqu'à cette idée au-delà de laquelle il n'y a rien , parce qu'elle est fondamentale et première. Sondant ses profondeurs , il en fera jaillir le vrai , le bien , le beau qui y sont renfermés. La science ne s'égarera pas , l'art s'épurera et tendra à la perfection , et les chefs-d'œuvre satisferont à peine ces intelligences éprises du beau absolu.

Guidé par un fil divin dans le labyrinthe de la nature, il ne se perdra pas dans les routes du vide , consumant en vains efforts les forces les plus fécondes. Dans cette multiplicité innombrable de merveilles que renferment les cieux et la terre , il ne s'arrêtera pas à l'apparence des phénomènes ; les lois secondaires ne lui suffiront pas , il tendra à la généralisation des causes : dans sa soif de savoir , son esprit montera , montera toujours , jusqu'à ce qu'il trouve et touche pour ainsi dire cette main divine qui tient le premier anneau des êtres. Tout dans ce resplendissant miroir de la création fera briller à ses yeux les perfections et la beauté de Celui qui fit , conserve et modère toute chose, dont l'action se révèle dans l'infiniment petit comme dans l'infiniment grand : et la nature , non plus muette et insensible , mais expressive et vivante, deviendra pour lui, dans une étude sérieuse et progressive , une science pleine de charme , d'intérêt et de grandeur ; et lorsque le sentiment religieux , dans toute sa force , agitera son cœur , ce sera l'enthousiasme du beau , la divine ardeur du bien , ce sera au plus haut degré le *Mens divini* qui enfante les merveilles et crée les chefs-d'œuvre.

Soit qu'interrogeant le passé , fouillant les vieilles annales , il entreprenne de dire les destinées des peuples et les grandes leçons que nous donne l'histoire ; soit que , scrutant les merveilles de la nature , ses beautés ravissantes et ses forces intimes, ses harmonies apparentes et ses trésors cachés , il révèle les mille secrets de la Sagesse éternelle ; soit que , concentrant sur l'homme la force de sa pensée et ses recherches , il étudie à fond ce chef-d'œuvre , cet abrégé des mondes , pour donner à l'âme ou au corps , ou à tous deux à la fois , la science et la santé ; ou qu'enfin , appelé au grave ministère de la parole , il ait la mission d'émouvoir les âmes en éclairant les esprits : dans tout ce travail , dans toutes ces conceptions , la pensée religieuse rayonne dans son intelligence ; elle le guide , elle l'éclaire , elle le soutient dans ses nobles élans. Auteur de la nature , agent mystérieux et nécessaire dans ce laboratoire du monde , perfection infinie réfléchie dans l'âme humaine , type souverain du vrai et du beau , DIEU , sur tous ces horizons de la pensée , comme le soleil dans l'espace , darde les rayons de sa lumière qui les éclaire.

Et ne croyez pas , Messieurs , que ces pensées religieuses arrêtent jamais le libre essor de l'intelligence , le vol audacieux du génie. Tout au plus en préviendraient-elles les égarements et les chutes. Mais dans les régions les plus hautes , dans les sciences les plus sublimes ou les conceptions les plus hardies , elles le soutiendront , elles le maintiendront , comme l'aigle ses petits , au foyer de la lumière , en face du soleil de l'intelligence. Ainsi l'aigle de Meaux supportait-il l'éclat et la fulgurante splendeur des vérités les plus élevées ; ainsi le pieux Copernic découvrait-il le système des mondes , le religieux Kepler en mesurait-il les lois ; et Galilée , qui ne l'était pas moins , croyez-le , Messieurs , cet ami d'Urbain VIII et de l'archevêque de Pise , achevait-il la démonstration de ce système ; et , génie étonnant ,



se signalait par la découverte du pendule, du thermomètre et du télescope.

Mais, dira-t-on, cette intelligence de l'homme n'est-elle pas libre, et si ce beau privilège ne peut lui être contesté, n'a-t-elle pas le droit de parcourir à son gré et en tout sens son domaine, et, souveraine absolue, de rejeter comme une entrave l'empire de toute idée, de toute vérité imposée ?

Libre ! et qui voudrait nier cette prérogative, don sublime qui fait sa grandeur ? Mais libre pour le VRAI comme pour le BIEN.

La liberté morale ne donne pas, que je sache, le droit de mal faire ; elle n'affranchit pas des règles du devoir. Ainsi la liberté intellectuelle n'est pas et ne peut pas être le droit de l'erreur, et ne saurait affranchir des règles inviolables de la vérité.

Dans l'ordre moral, sapez dans la conscience humaine les notions saintes sur lesquelles elle repose, et vous aurez bouleversé le monde.

Détruisez dans les esprits les vérités premières, et vous bouleverserez le monde des idées, l'empire de l'ordre ; et, dans l'homme, dans la pensée qui est sa vie, tout flottera au hasard : sa raison détruite dans sa base n'offrira plus qu'un amas de ruines.

L'esprit humain est une force, une activité d'une puissance extrême, c'est vrai. Mais ce n'est pas pour errer à l'aventure et voguer sans règle et sans but certain sur un Océan sans rivages. Hardi navigateur, il doit se frayer des routes ignorées ; nouveau Colomb, il doit marcher à la conquête des mondes, et comme Vasco de Gama doubler le cap des Tempêtes. Mais quelque puissants qu'ils soient, sous peine d'un inévitable naufrage, à ces héros, à ces génies, il faut la boussole ; il leur faut aux cieux des étoiles, des points de repère. Ils n'ont de grandeur et

de sécurité , ils n'arriveront au fortuné rivage qu'en interrogeant ces guides célestes.

C'est que la Religion , c'est l'ensemble des vérités primordiales et essentielles sur lesquelles repose l'esprit humain. Cherchez , en dehors d'elle , à élever un système — on l'a souvent tenté — et vous n'aurez qu'une construction fondée sur le sable et qui croulera bientôt affaissée sur elle-même.

La Religion , c'est le vrai divin : toute tentative contre elle , qu'elle porte le nom fastueux de philosophie ou de science , n'est qu'un effort impie et follement téméraire , l'effort des géants écrasés sous les ruines. Plus d'une fois , dans ces derniers temps , un esprit mauvais conçut ce méchant espoir , et demanda aux langues , aux annales antiques et aux monuments , à l'érudition et aux profondeurs de la pensée des témoignages contre sa vérité. Souvent il se complut dans ses tentatives , et quelquefois il crut triompher. Coupable illusion ! il n'a fallu qu'un peu de temps , des études plus approfondies , quelque révélation inattendue de l'histoire , de la géologie , de l'érudition ou de la science pour prouver , — et la preuve ne se faisait pas attendre — que l'esprit humain était le jouet de ses déceptions et de l'erreur.

Quelque fort , quelque pénétrant qu'il soit , dans l'ordre de la science , de la philosophie ou de la morale , comme dans les mathématiques elles-mêmes , il faut à l'esprit humain des principes , des vérités premières d'où tout procède. Qu'il s'en affranchisse , il s'égare ; sa force n'est qu'une dangereuse puissance , son génie un astre redoutable que sollicitent et entraînent d'abîme en abîme mille attractions funestes : « Trop souvent semblable , dit Balmès , à cette flamme vive et inquiète qui parcourt au hasard l'immensité des cieux , trace mille figures étranges , sème mille étincelles , enchante un moment par son éclat et ses

caprices , et disparaît sans laisser un seul reflet pour éclairer les ténèbres. »

Si des sciences dont nous avons plus particulièrement parlé, notre pensée se reporte sur les lettres et les arts , quelle force dans le sentiment religieux ! quelle décisive influence ! et combien la religion par excellence , le Christianisme , n'a-t-il pas , sous ce rapport, bien mérité de l'esprit humain et du monde ?

« Attachés aux pas de la Religion chrétienne , dit Châteaubriand dans son beau langage , les arts la reconnurent pour leur mère , aussitôt qu'elle parut au monde. Ils lui prêtèrent leurs charmes terrestres , elle leur donna sa divinité. La musique nota ses chants , la peinture la représenta dans ses douloureux triomphes , la sculpture se plut à rêver avec elle sur les tombeaux , et l'architecture lui bâtit des temples sublimes et mystérieux comme sa pensée. »

C'est, en effet , en face des autels que les chefs-d'œuvre de la sculpture et des arts ont été rêvés. C'est sous l'inspiration religieuse que Michel-Ange souleva dans les airs sa coupole grandiose , sculpta son *Moïse* et peignit son *Jugement dernier* ; que Raphaël , ce génie de la peinture , fit ses toiles délicieuses , sa *Transfiguration* , ses *Saintes Familles* , ses *Loges du Vatican* , sa *Dispute du Saint Sacrement*. C'était à genoux et comme dans l'extase que Fra Angelico traduisait à Fiesole , ses visions célestes. Et lorsqu'on a nommé ces grands maîtres , et avec eux Titien , Paul Veronèse , le Dominiquin , Léonard de Vinci , Rubens , Van-Dick et tant d'autres , — on a nommé ceux dont la gloire et le génie ont enrichi les temples et décoré les monuments de la religion. Inspirés par elle , ils payaient en chefs-d'œuvre la dette de la reconnaissance.

Et la poésie , cet art supérieur , où prendra-t-elle ses inspirations ? Qui lui donnera cette voix puissante , ces magiques accents , ce langage céleste qui lui assigne une si belle mission

parmi les peuples ? Sera-ce lorsqu'elle empruntera la voix des viles passions , lorsqu'elle chantera le vin et l'orgie , lorsqu'elle se fera l'écho de l'impiété et du vice ? Non, Messieurs , fût-elle habite , eût-elle un luth harmonieux sur lequel vibrent encore des cordes longtemps aimées , cette poésie n'aura qu'une faible et douteuse renommée. L'oreille des peuples y cherchera toujours ces sons graves et purs , ces tons sévères et religieux qui agitent l'âme et font dire à une nation , quand un homme traduit en langage inspiré les sentiments et les pensées qui font sa vie : Voilà mon poète.

Je me rappellerai toujours ce que disait devant moi un homme épris des arts et du beau. *La poésie, c'est le côté divin des choses.* Telle était sa définition. Comment donc serait-il poète celui qui le méconnaît ou le néglige.

Ainsi l'avaient compris tous ces poètes de génie , restés immortels dans la mémoire des peuples. « Celui qui connaît , dit Milton , la vraie nature de la poésie , découvre bientôt quelles méprisables créatures sont les rimeurs vulgaires , et quel religieux , quel magnifique usage on peut faire de la poésie dans les choses divines et humaines. Elle est un don inspiré de Dieu , rarement accordé , et cependant accordé à quelques-uns dans chaque nation ; pouvoir placé à côté du sacerdoce , pour planter et nourrir en un grand peuple les semences de la vertu et de l'honnêteté publique , pour apaiser les troubles de l'âme et remettre l'équilibre dans les émotions , pour célébrer et chanter en hautes et glorieuses hymnes , le trône et le cortège de la toute-puissance de Dieu , pour chanter les victorieuses agonies , les actions et les triomphes des justes et pieuses natures qui combattent vaillamment pour le Christ. »

Où est le grand poète qui , pour chanter , n'ait invoqué Dieu , et n'ait senti que la poésie ; après tout , cette étincelle supé-

rieure du génie, cette faculté étrange qui transforme et idéalise les sentiments et les choses, n'est qu'une inspiration. Homère, comme tous les poètes antiques, est religieux. C'est à l'intervention continuelle de la Divinité, aux croyances, usages et sentiments qui la rappellent, qu'il doit la grandeur et le charme de ses tableaux.

A quelle source avaient puisé le Dante, le Tasse, Klopstock et Milton ? De nos plus grands poètes, de nos tragiques les plus illustres, prenez les œuvres les plus parfaites : Quelle est la provenance de *Polyeucte* et d'*Athalie* ? J'allais y ajouter *Zaïre*.

S'il vous reste quelque souvenir des lectures poétiques de vos jeunes années, votre mémoire vous rappellera, j'en suis sûr, quelques vers si beaux et si purs de ces *Méditations* ou de ces *Harmonies* d'autant plus *poétiques* qu'elles étaient plus *religieuses* : ils réveilleront en vous le culte affaibli peut-être pour cette nature facile et élevée qui eut longtemps le don de vous charmer. Il vous semblera entendre dans ces compositions nobles et saintes, sur l'homme une traduction inspirée d'une page de Pascal, sur Dieu et le Verbe un ressouvenir des élévations de Bossuet, et souvent dans ces mélodies suaves qui parlent au plus intime de l'âme comme un écho des cieux.

Enfin, a-t-on jamais conçu une grande création épique, une épopée populaire et immortelle, sans l'action religieuse ?

C'est que la Religion, pensée divine, suprême et impérissable passion de l'âme humaine, est et sera toujours la source féconde et intarissable du beau et du sublime.

J'ai dit poésie immortelle. Car si les œuvres humaines peuvent prétendre à cette pérennité de la gloire, au rare privilège de vaincre les siècles et de parler aux générations à venir, en conservant auprès d'elles le crédit, l'autorité et l'éclat, c'est en s'appuyant sur ces immuables doctrines, sur ces pensées tou-

*jours anciennes et toujours nouvelles*, parce qu'elles sont divines. C'est en trempant ses propres doctrines et sa parole à ces eaux immortelles que l'homme et son génie participent de Dieu. Quoiqu'il arrive, ses œuvres — sciences, poésies ou arts — captivent l'intelligence, charment le cœur, élèvent l'âme; un fond indestructible de vérité toujours utile leur donne une sorte d'universalité et d'opportunité continuelle. Son esprit grandit de la force de sa foi religieuse : plus elle est complète et plus sa vitalité est puissante.

Oui, plus dans l'esprit humain la vérité religieuse aura poussé de profondes racines, développant dans la même mesure les sentiments qu'elle inspire, et plus il aura d'aptitude à la compréhension des choses les plus élevées, de celles surtout qui intéressent au plus haut point le bonheur de l'homme et des sociétés; plus il pénétrera facilement dans les mystères de l'âme, des sciences et de la nature dont il contemple de plus près le principe et l'arbitre, et plus aussi sa parole sera belle et puissante à les redire.

Convenons-en donc, Messieurs, la science serait bien oubliée, l'esprit humain serait bien ingrat, s'il ne reconnaissait cette influence religieuse, si sensible et si forte dans toutes les sphères de son activité. La science n'est-elle donc pas primitivement sortie des sanctuaires? N'était-ce pas aux prêtres qu'étaient confiés jadis les secrets des cieux et les trésors de l'intelligence, transmis à l'ombre des autels? Linus, Orphée, Hésiode, avaient-ils puisé à une autre source? Platon et Pythagore n'allaient-ils pas interroger les sanctuaires vénérés et recueillir avec respect cette sagesse traditionnelle, plus sûre, croyaient-ils, que leurs laborieux systèmes.

Chez tous les peuples, la Religion ne fut-elle pas la base des sciences, l'inspiratrice des arts et la mère de ces chefs-d'œuvre qui les ont illustrés? Et cette grande et divine Religion,

qui est la nôtre, foyer de lumière et de vérité, elle qui a tant fait pour l'esprit humain, comment n'aurait-elle pas droit à ses hommages? N'a-t-elle pas formé, élevé, perfectionné l'intelligence des nations modernes? Après en avoir sauvé les trésors, ne les a-t-elle pas fait briller du plus vif éclat? « En parlant du génie de la Religion, dit Châteaubriand, pouvons-nous oublier son influence sur les lettres et les arts, influence qui a, pour ainsi dire, changé l'esprit humain et créé dans l'Europe des peuples tout différents des peuples antiques. » Depuis qu'elle règne sur le monde, à peine est-il un homme véritablement grand, qu'elle ne puisse revendiquer; dont elle ne dise: c'est un de mes fils.

Parcourez les siècles: les plus brillants sont ces siècles de gloire. Je ne dis rien de l'incomparable majesté des *Écritures* qui étonnait Rousseau, littérature étonnante, en effet, où le beau et le sublime est à chaque page et jaillit de chaque mot; ce livre par excellence où l'esprit, l'imagination, les plus hautes facultés de l'âme s'enivrent délicieusement.

Mais, aux premiers âges, quels génies que ces hommes décorés par les siècles chrétiens du nom de Pères! quelle doctrine! quelle éloquence! quelle supériorité sur leurs contemporains! un Tertullien nerveux et fort dans sa diction comme Tacite, réduisant en poudre les doctrines de l'idolâtrie; un Lactance, Cicéron chrétien; un Eusèbe, notre Thucydide ou notre Tite-Live; un Grégoire de Naziance, poète, orateur, érudit, philosophe; un Origène, dont les écrits, par le nombre et la perfection; étonnent l'imagination; un Augustin, dont le génie pénétrant et élevé n'a pas été surpassé et qui, d'une main assurée, dressa dans la *Cité de Dieu* un monument impérissable que Bossuet a imité; un Chrysostôme, dont les lèvres d'or charmaient les peuples et désarmaient les empereurs! . . .

« Que les beaux esprits de notre temps, dit La Bruyère;

lisent les écrits de ces grands hommes, et ils seront surpris d'y trouver plus de tour et de délicatesse, plus de politesse et d'esprit, plus de richesse d'expression et plus de force de raisonnement, des traits plus vifs et des grâces plus naturelles que l'on n'en remarque dans les livres qui sont lus avec goût et qui donnent du nom et de la vanité à leur auteurs.» (*Caract. — Esprits forts.*)

Viennent les bouleversements des barbares et ces demi-lués des siècles de transformation des empires, la Religion seule sauve les sciences et la civilisation. S'il est encore quelque culture intellectuelle, elle se trouve dans les cloîtres et à l'ombre des cathédrales, et le grand homme de cet âge, Charlemagne, vraiment digne de son nom, l'instrument puissant de la Religion, se fait le restaurateur des lettres; son palais, tout rempli d'évêques et de savants, est la première école de son empire, et tout fleurit à l'ombre de sa protection religieuse.

De nouveaux malheurs encore, de déplorables obscurcissements affligent le monde et couvrent l'Europe de ténèbres, que dissipent avec peine, de temps en temps, des génies religieux, tels que le grand Anselme, l'éloquent saint Bernard. Puis un siècle vient à dater dans l'ère de la civilisation, l'un des plus grands que je connaisse dans l'histoire, le siècle de saint Louis, ce roi dont on ne saurait trop relever la gloire, aussi éminent par son courage guerrier, sa sagesse administrative et son génie législateur, que par son amour des lettres et des arts et par ses vertus publiques et privées. Alors la littérature proprement dite, la science des mots fut, il est vrai, peu cultivée; mais les sciences elles-mêmes, mais les recherches sérieuses de l'esprit humain, mais les arts élevés et grandioses fleurirent comme peut-être jamais. Le mouvement fut immense. Paris, le premier, fonda son Université, à jamais fameuse, où quarante mille éco-



liers venus de toutes parts , entouraient les chaires de maîtres illustres , exemple que suivirent bientôt Oxford, Padoue, Bologne, Naples, Rome même ; centre puissant d'attraction , dont le monarque, par ses goûts et ses largesses, augmentait la force. Un esprit généralisateur dominait la science ; Roger-Bacon , ce moine prodigieux , se livrait à ses méditations profondes , et dans son *Grand-OEuvre* (opus majus) présentait, définissait même les merveilles enfantées par les âges postérieurs, même celles de notre temps (1), Vincent de Beauvais créait son Encyclopédie, monument gigantesque qu'il exécuta seul ; saint Thomas ce génie le plus sûr que le monde ait vu , posait dans sa *Somme* et dans son traité *contra Gentiles*, les dernières limites de la science théologique et peut-être de la philosophie religieuse, pendant que le plus aimable des biographes, le sire de Joinville, écrivait dans un style charmant la vie du plus saint des rois, et que le plus sublime des poètes religieux, Dante Alighieri (1265), préparait ses révélations inspirées des joies et des souffrances d'outre-tombe, parcourant ces cercles mystérieux où le génie seul pouvait le guider ; et au même temps le plus noble et le plus grand des arts, l'architecture, avec une hardiesse extrême, une nouveauté et une perfection de formes si étrange, que les légendes leur attribuaient une surhumaine origine, couvrait le monde, et surtout notre France, de ces merveilleux chefs-d'œuvre que l'on admire ou jalouse, mais qu'on n'égale pas ; élevant jusqu'aux cieux, avec un bonheur et une habileté inouïs, ces irrécusables témoignages de la puissance du génie et de la foi : art complexe et universel, où le dessin, les mathématiques, la dynamique appelés par l'intelligence, apportent leur coopération nécessaire ; où l'imagination et le sentiment convoquent à leur tour la sta-

---

(1) La vapeur, les chemins de fer, l'électricité.

taire pour peupler ces portiques aux larges valves, ces timpans immenses, ces galeries sans fin ; la peinture pour transformer en pierreries et en visions du paradis ces longs vitraux et ces roses, et couvrir les murailles de fresques simples et recueillies, en attendant les beaux tableaux ou les mosaïques immortelles ; la musique enfin, cet art charmant, écho affaibli de la langue des cieux, pour emplir par des mélodies graves et imposantes comme la foi, solennelles et pieuses comme ces palais de la prière, l'immensité des enceintes sacrées, animées et soutenues elles-mêmes par les forces de la nature, captives et dociles dans cet instrument sans égal, l'orgue, que créa la Religion, et dans ces airains sonores, dont les vibrations triomphales dominent les voix de l'homme et du monde.

Franchissons quelques siècles ; une autre ère commence ; nous entrons dans les temps modernes, époque fameuse qu'on est convenu d'appeler la Renaissance. Temps heurtés, mêlés des éléments et des événements les plus divers, temps de mouvements immenses, de déchirements, de gloires et de malheurs ; temps providentiels, préparés et par la chute de l'empire d'Orient, et par la découverte d'un nouveau monde, et par les inventions les plus fécondes, l'usage de la boussole, et l'imprimerie, qui donne à la pensée des ailes et l'immortalité.

Je n'ai point à apprécier cette grande période ; mais si les lettres et les arts l'ont appelée le siècle de François I<sup>er</sup>, la Religion peut à bon droit l'appeler celui de Léon X. C'est, en effet, d'Italie que le monarque français tirait ses maîtres et les architectes qui construisaient Chambord et réparaient Fontainebleau, et les sculpteurs et les peintres qui décoraient ces royales demeures. C'est en Italie qu'abordaient, comme autrefois Enée, ces débris exilés d'une autre civilisation, avec leurs dieux Pénates, je veux dire avec leurs livres, leur érudition, leur philosophie et leurs arts. C'est de Rome que ces éléments nouveaux devaient rayon-

ner sur l'Europe. C'est autour de la grande église du monde qui s'achevait, et près du Vatican, que toutes les sciences, tous les arts, tous les immortels grands maîtres devaient se réunir et accumuler tous leurs trésors antiques et récents dans les bibliothèques, leur savoir dans les chaires si fréquentées, et leurs chefs-d'œuvre sous les voûtes et les coupoles saintes, dans les palais romains, où, pour achever ce tableau, Palestrina faisait entendre ces chants et ces mélodiques inspirations que rien depuis n'a fait oublier.

Rappellerai-je une époque non moins brillante, non moins glorieuse pour la Religion ? C'est la France, cette fois encore, qui joue le grand rôle, et son Roi qui donne à son siècle son nom immortel. Mais je n'abuserai pas de citations présentes à toutes les mémoires. Qu'il me suffise de le dire d'un mot : quel siècle ! quelle réunion d'hommes de génie pressés et nombreux comme des hommes vulgaires, et entre eux tous quel accord de sentiments et de pensées ! Comme ils environnent d'hommages ces vérités religieuses, où ils puisent leurs doctrines ! Ils ont tous été grands ; mais ô Pascal, Bossuet, La Bruyère, Leibnitz, Fénelon, Massillon, Racine et Corneille, qu'auriez-vous été sans la Religion ?

Concluons donc : cette action religieuse est assez grande, assez complète, elle s'est assez révélée dans les œuvres de tout genre, et les a élevées assez haut pour que l'intelligence humaine se plaise à le reconnaître, en jouissant du bienfait.

Heureux le siècle où les esprits distingués, les hommes éminents comprennent ces vérités et s'y attachent. Grandis de toute leur puissance, ils sont, dans la société, de bons génies, des astres bienfaisants qui versent une pure lumière, et dont la société conserve une immortelle mémoire.

Mais, s'il en était autrement, quel abaissement déplorable ! Témoin ce siècle qui nous précéda, dans lequel tant d'hommes,

heureusement doués, arrivés au point culminant où tout favorise le progrès, eussent pu cueillir de si belles palmes, et si bien mériter de la patrie et de l'humanité. Mais, par la prétention au bel esprit, par la fureur d'innover, par la passion de braver les choses saintes, passion poussée jusqu'à l'aveuglement, leur gloire s'est promptement et justement éclipsée. Je le dis sans crainte, parce que j'en suis convaincu, cet homme extraordinaire lui-même, Voltaire, au talent si facile, à la verve inimitable, à l'intelligence si lucide, si prodigieusement spirituelle, s'il n'eut méconnu et sciemment combattu les vérités religieuses, au lieu d'abdiquer sa royauté intellectuelle, en bafouant les choses saintes, en insultant souvent à la morale et au bon sens, en flétrissant les gloires les plus pures et les plus virginales, et jusqu'au nom et à la gloire de la France, sa patrie, se fut acquis une renommée éternelle.

Et depuis encore, que d'autres gloires vieilles ! que de systèmes usés ! que d'hommes qui ont pu porter eux-mêmes le deuil de leur propre renommée ! Et pourtant appuyés sur les vérités religieuses, ils étaient si forts, ils brillaient d'un si doux éclat ! . . .

Irrésistiblement, Messieurs, je me reporte de trente ans en arrière, et je me représente l'homme qui, alors, dans l'ordre religieux et moral, exerçait la plus grande influence : ce génie enfanté par notre Bretagne, créateur d'une langue nouvelle, belle, harmonieuse, imagée comme la poésie de Châteaubriand, son compatriote, forte et majestueuse comme la prose de Rousseau, qu'elle rappelle et dépasse, qui tout-à-coup saisit son siècle corps à corps, le secoue rudement dans sa torpeur, rejette le froid linceul d'indifférence où il s'enveloppe, et tour à tour dialecticien, orateur, grand et véhément toujours, remplit d'une sainte et vive ardeur tous les esprits d'élite qu'il charme et entraîne à sa suite. Lacordaire, Combalot, Montalembert, et vous aussi

Victor Hugo et Lamartine , tout grands que vous êtes , vous le reconnaissiez comme un maître , et lui formiez un cortège. Quel géant alors ! quelle puissance ! . . .

Et depuis . . . il renia son Dieu , méconnut sa mère , il laissa obscurcir dans sa pensée le flambeau de la Religion : Esprit dévoyé , il sortit de la vérité : Roi de la pensée découronné et sans gloire , qu'est-il devenu ? Astre errant , où s'est-il précipité ? Malgré tous ses efforts pour enfler sa voix , du fond de l'abtme , qui l'a entendu ? De rauques accents , des cris effrayants ont saisi le monde d'effroi. Je l'ai vu , on se détournait avec une indicible tristesse de cette déplorable ruine , et quelque trace qu'il conservât de son antique beauté , comme le génie du mal de Milton , il portait au front le sillon indélébile de la foudre , et toute sa puissance ne soulevait plus une paille.

D'ailleurs , Messieurs , nous ne sommes pas dans un siècle où l'on puisse se faire illusion. Nous sommes dans un Age d'expériences : les idées ne restent plus dans la théorie pure. Il fut des époques sociales où la pensée humaine pouvait impunément s'égarer , où l'on ne songeait pas à traduire en faits des théories ténéraires. Au seizième siècle , par exemple , Campanella pouvait sans danger édifier dans sa  *cité du soleil*  , un monde imaginaire , sorte de phalanstère ou de communisme avancé , auquel l'auteur n'aurait jamais osé promettre une tentative d'existence sérieuse. Mais de notre temps , rien ne s'arrête à la spéculation. Jetez dans le monde de saines doctrines , soutenez par vos écrits la morale et la Religion ; faites-en la base de vos travaux d'histoire , d'économie , de politique et de science , montrez en tout et toujours , comme Descartes et Newton , un profond respect pour Dieu et tout ce qui le rappelle ; encouragez tout ce qui tend à ce noble but , et vous aurez , pour votre part , consolidé les bases sociales , affermi dans les esprits les convictions qui poussent au bien , assurent l'ordre , et maintiennent

les sociétés. Votre parole plus forte et plus grave se revêtira d'une autorité d'autant plus grande, que votre talent, votre position, votre caractère y ajouteront encore. Ainsi, pour citer des exemples récents et domestiques : dernièrement, dans une séance scientifique et littéraire, un de nos membres, en traçant de main de maître les devoirs de sa profession, provoquait par le noble énoncé de ses principes sacrés, d'unanimes applaudissements (1). Ainsi, lorsque dans une réunion de nos édiles, le Conseil de notre cité écoutait avec tant d'intérêt un remarquable rapport, sur un sujet qui provoque ma gratitude, ce qui frappait surtout, ce qui a ému la ville entière, c'était moins encore la sagesse des vues, l'habileté et la pureté de la forme et de la rédaction, que certaines pensées plus élevées, certains sentiments plus parfaits qui, parce qu'ils se rattachent à l'ordre religieux, ont accès dans tous les cœurs (2).

Mais que les hommes à qui Dieu a dévolu le privilège de la pensée et le don de la transmettre ; que l'écrivain, l'orateur, l'homme de science ou l'artiste, oubliant leur responsabilité ; négligent ces principes, et n'y puisent ni inspirations ni règles ; que, plus coupables, ils attaquent les vérités tutélaires de la société et blessent ces sentiments religieux qui sont la loi de la conscience humaine, la source des vertus, le germe des consolations ; qu'une philosophie, produit indigeste d'une personnalité hautaine, prétentieuse et sans autorité, se pose avec ses principes incertains, sa morale flottante et indécise, comme une puissance en face d'une Religion qui a sauvé le monde ; que

---

(1) Discours de M. le Dr Letenneur, à la séance de réouverture de l'école des sciences et des lettres.

(2) Rapport de M. E. Doré, au Conseil municipal. Achèvement des églises de Naptés.

l'érudition, des sciences mal définies et incomplètes aient la prétention de saper avec l'histoire les croyances du monde civilisé et les preuves inébranlables du Christianisme qui soutient ce monde ; que les théoriciens les plus téméraires s'arrogent la mission de reprendre en sous-œuvre et de refondre la société tout entière, de la soumettre comme un vil sujet aux expériences les plus hasardées, aux tentatives les plus folles, au risque de bouleverser de fond en comble cet édifice universel et de n'en relever que des ruines ; que, non moins téméraires, non moins coupables, les écrivains les plus féconds, les plus renommés prodiguent, pour flétrir les caractères, souiller les imaginations, dévaster les âmes, tout l'art de la description, du dialogue, de l'analyse intime, de la connaissance des secrets et mystères des passions et du cœur, tout le charme de la diction, toute la fascination de la littérature ; que, plus coupables encore, des poètes, puisque leur don est plus élevé, puisqu'un passé meilleur leur avait mérité des couronnes, profanent leur talent, traînent dans la fange leur muse autrefois chaste et réservée, et, après avoir chanté le beau et fait vibrer les fibres délicates de l'âme humaine, se complaisent dans de cyniques tableaux et de déplorables contemplations ; que l'art enfin, quel que soit son langage, drame, poème, musique, peinture, se rende complice de tous ces éléments mauvais et corrompus : cet horrible abus de l'intelligence, ce crime intellectuel sera pour la société un immense danger. Ce poison inoculé par ces mille canaux de la littérature et des arts pénétrera dans les veines et jusqu'aux extrémités du corps social ; poison terrible et actif, qui porte des principes de dissolution et de mort, germes affreux, qui, ne fussent-ils assez funestes pour s'infiltrer dans la société tout entière, l'attaquent et la tuent dans un grand nombre de ses membres et de ses enfants, jusqu'à ce qu'étendus et fermentant

dans une plus large mesure, ils amènent enfin ces catastrophes qui rament les nations et épouvantent le monde.

Mais je m'égaré, Messieurs, et néanmoins rien ne fait mieux sentir que ces vérités, peut-être trop graves pour cette circonstance, la valeur et toute la portée de ces corps savants, de ces Académies qui, foyers de lumières, réunions d'hommes instruits, laborieux, supérieurs au grand nombre, peuvent exercer sur leurs concitoyens, dans la société où rayonne leur action, une si grande influence... Placés au sein de nos cités florissantes, où se développent si puissamment de nos jours cette prodigieuse activité humaine, témoins de tous les progrès et de toutes les fausses tentatives, appelés à prendre leur part dans ces travaux communs, à apprécier souvent leurs œuvres, ces sociétés ne doivent-elles pas marcher en avant, éclairer la route, et par leurs travaux persévérants et utiles, leur sage et haute direction, donner l'exemple du noble emploi de l'intelligence et apporter ainsi à la grande société leur puissant concours ?

Ainsi l'avez-vous entendu, Messieurs; et vous en donnez pour preuve ces laborieuses et utiles recherches, ces travaux de tout genre accomplis par vous et continués chaque jour avec une constante émulation, cet appel fraternel que vous adressez à tous ceux qui, comme vous, se sentent le désir du bien, cette provocation de nouveaux efforts et ces distinctions accordées à toute œuvre digne d'être signalée.

Et s'il fallait à vos concitoyens, après tant d'années marquées par de réels services et de belles œuvres, un gage du bon esprit qui vous anime, on le trouverait, Messieurs, permettez-moi de le dire, dans le choix que vous avez fait cette année de votre Président.

Je connais trop ma faible valeur académique, pour m'attribuer le mérite de cette élection dont je sens tout le prix, et, quoique votre bienveillance, dont je suis heureux, puisse y être



pour quelque chose, je l'attribue bien plus encore, comme je le dois, comme vous l'avez voulu, aux principes mêmes que je représente. Effaçant ma faible personnalité, je sens que ce choix porte plus haut que moi ; il est pour tous une preuve manifeste que notre Académie, loin de les rejeter, accepte et honore ces principes tutélaires d'où découle la force des sociétés et celle des intelligences.

Quant à la considération que vous méritez et qui vous entoure, vous en recevez le plus flatteur témoignage dans cet empressement extrême à prendre part à cette séance, la seule où vous vous produisiez au public avec vos titres à son approbation hautement enviée ; dans la présence de tout ce que notre ville renferme de plus éminent, dans les représentants les plus élevés et les plus dignes des forces vives de la société, l'armée, l'administration, la magistrature. Ils viennent vous dire, par leurs suffrages, que ce n'est pas seulement par les nobles exploits de la guerre et le courage des champs de bataille, par la sagesse intelligente et mesurée, forte et dévouée, qui tient et meut les ressorts d'une province ou d'un État, et par la justice éclairée, ferme et impartiale, qui sauvegarde les droits et punit les transgresseurs, que la société vit et prospère ; mais que les sciences, les lettres et les arts sont les soutiens nécessaires et le plus bel ornement de l'édifice social, sans lesquels un peuple n'a pas même le droit de prononcer le mot de civilisation.

Enfin, Messieurs, ce que je ne puis taire, vous recevez un doux témoignage dans la présence de ce clergé, toujours heureux d'un progrès sage et vrai, et surtout de ce vénéré Pontife, dont tous ambitionnent les suffrages, et qui est plus heureux encore, j'en suis sûr, de ces hommages rendus à la Religion, dont il est l'ornement et la gloire.

---

# RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

PENDANT L'ANNÉE 1856-1857

LU EN SÉANCE PUBLIQUE DE CETTE SOCIÉTÉ

PAR LE D<sup>r</sup> Ch. ROUXEAU, SECRÉTAIRE ADJOINT.

---

**MESSIEURS,**

Faire avec bonne grâce et succès les honneurs de chez soi n'est pas toujours une chose facile ; mais faire les honneurs d'une maison où l'on est presque étranger, sous le poids d'une comparaison immédiate et écrasante, c'est accepter un rôle bien périlleux dont les plus habiles se tireraient à peine.

Ce rôle, une circonstance pénible est venue l'imposer à votre secrétaire adjoint. Atteint, à la veille de votre séance solennelle, d'une maladie longue et douloureuse, aujourd'hui terminée à la satisfaction de tous, M. Dugast-Matifeux, votre secrétaire général, dont vous appréciez l'immense savoir et l'in-

contestable talent, n'a pu se mettre en mesure de vous présenter le compte-rendu de vos travaux. Bien que pris au dépourvu et pressé par le temps, j'ai dû me charger de cette tâche improvisée, trop lourde pour mes forces, devant un public gâté par ses souvenirs, et me résigner à faire ombre au tableau.

*Quanquàm ó ! sed superent quibus , Fortuna , dedisti.*

Aussi, Messieurs, dès le début de mon travail, je suis, comme l'avocat plaidant d'office une cause compromise, réduit à grossir le chapitre des circonstances atténuantes, et à tenter de surprendre, je ne dis pas l'esprit, mais l'indulgence de mon auditoire.

---

« La mort, une fois au moins, vous a été clémente, » s'écriait avec bonheur le docteur Blanchet, dans son rapport de l'année dernière... Ces voûtes retentissaient encore de ces paroles de généreuse satisfaction, qu'Evariste Colombel, votre ancien président, descendait, avant l'âge, dans la tombe où sa famille presque entière devait bientôt s'engloutir avec lui.

Vous vous rappelez, Messieurs, la douloureuse et profonde stupeur dans laquelle fut plongée notre ville, à la foudroyante nouvelle d'une perte qui s'élevait aux proportions d'un désastre public. Je ne vous dirai rien de Colombel. Qu'ajouter, en effet, au souvenir si récent encore de tant de travaux éminents, dont sa plume, élégante et féconde, a doté vos Annales? Qu'ajouter aux déchirants cris d'adieu jetés sur sa tombe entr'ouverte? Qu'ajouter à cette notice lue devant vous par M. Bobierre, notice dans laquelle on sent les larmes derrière chaque parole, où l'auteur, en vous retraçant une existence si pleine d'études prolongées, de nobles aspirations, de services publics et privés, trouvait dans le double deuil que la mort de son

ami imposé à tous ceux qui l'ont connu, le plus magnifique éloge de Colombel ?

La fortune, dont les coups semblent s'égarer de préférence au milieu de l'élite des sociétés, la fortune vous a toutefois ménagé de précieuses admissions : M. V. Moreau (1), juge de paix du 3<sup>e</sup> arrondissement, qui sut toujours trouver, au milieu des graves préoccupations de la magistrature, des heures à consacrer au culte des lettres et des arts ; M. Pinson (2) ; agent-voyer du département, l'habile collaborateur de M. de Tollenare dans l'exécution de la carte de la Loire-Inférieure, œuvre gigantesque dont on ne peut se lasser d'admirer l'exactitude et la prodigieuse multiplicité de détails ; M. Mercier (3), pharmacien ; MM. Gauthier frères (4), l'un, vicaire à Vallet, l'autre, employé à la recette de l'Hôtel-Dieu, tous deux occupés d'un vaste plan de bibliographie bretonne, tous deux admis par le même vote unanime ; MM. les docteurs Henry (5), Calloch (6), Bernaudeaux (7), Destez fils (8), jeune et ardente phalange arrivée d'hier et qui est déjà venue réclamer au milieu de vous, sa part de laborieux dévouement à l'étude comme aux souffrances de l'humanité.

En même temps, vous accordiez le diplôme de membres correspondants à MM. Malaguti (9), doyen de la Faculté des sciences de Rennes, et chimiste d'une haute distinction ; Carou (10), juge de paix à Pornic, et R. Leroy-d'Étiolles (11), docteur-médecin à Paris, porteur d'un nom justement célèbre, qu'il veut illustrer encore.

---

(1) Rapport de M. Dugast-Matifeux. (2) Rapport de M. A. Guérand. (3) Rapport de M. Cormerais. (4) Rapport de M. A. Guérand. (5) Rapport de M. Trastou. (6) Rapport de M. Citerne. (7) Rapport de M. Calloch. (8) Rapport de M. Lefevre. (9) Rapport de M. Bobotte. (10) Rapport de M. Aubinais. (11) Rapport de M. Trastou.

Vous le voyez, Messieurs, malgré des pertes cruelles, votre famille reste nombreuse et florissante. Ses bases, désormais, sont trop largement assises, son niveau intellectuel et moral est placé trop haut, elle possède dans son sein trop de belles et vaillantes recrues, pour que ses destinées puissent tenir à celles d'un homme.

Toutefois, Messieurs, je devrais, pour payer une dette sacrée de justice et de reconnaissance, vous signaler ce que peut l'influence d'un nom, d'une position, d'un appel chaleureux, de l'exemple sur votre prospérité. Je devrais vous montrer cette influence donnant un nouvel élan à votre émulation traditionnelle, et vous conduisant à de nouvelles et précieuses conquêtes que je constate avec un certain orgueil de famille.

Mais le temps presse, vos travaux sont longs et nombreux, et, faute de mieux, je me suis promis de bien mériter de votre patience.

---

Le 16 novembre 1856, cette salle était comble, comme aujourd'hui : c'était le même public d'élite, la même foule élégante et lettrée, devenue, par la force des choses, par l'habitude, par ses tendances, la confidente intelligente et intime de vos travaux et de vos succès.

Au fauteuil, votre président était entouré de MM. les généraux Guesvillers et Thomas, de M. le Préfet de la Loire-Inférieure, de M. le baron de Girardot, de M. Cuissart et de M. de Laforest, inspecteur de l'Académie de Rennes.

A une heure, M. Bobierre ouvrait la séance par un discours justement applaudi, sur l'union intime de la littérature et de la science, sœurs éternellement confondues dans un faisceau lumineux où convergent les plus pures conceptions de la raison et les plus suaves aspirations de la foi.

M. le docteur Blanchet lisait ensuite le compte rendu de

vos travaux , qui restera comme un modèle de concision et de bon goût.

M. Malherbe terminait la séance par un rapport sur le concours , décernait les prix au nom de la Société Académique (1), et donnait le programme des prix pour 1857.

Dans les intervalles, M. Sotto et M<sup>me</sup> Numa nous ont fait entendre de délicieux morceaux de musique accompagnés, comme toujours, par M. Dolmetsch, notre fidèle et habile pianiste, auquel nous avons presque chaque année à adresser le même reproche, celui de s'effacer toujours avec une modestie qui n'a d'égal que son talent.

Le lendemain, 17 novembre, vous renouveliez votre bureau (2).

---

(1) 1<sup>o</sup> Une médaille d'or à M. Le Beuf, pour son mémoire sur le passé, le présent et l'avenir du commerce de Nantes ;

2<sup>o</sup> Une médaille d'argent à M<sup>me</sup> A. Comte, pour sa biographie de Constance de Théis, princesse de Salm Dick ;

3<sup>o</sup> Une médaille d'argent à M. Dugast-Matifeux, pour sa biographie de l'abbé Travers ;

4<sup>o</sup> Une médaille de bronze à M. de la Mornaie, pour son travail sur l'alimentation à bon marché ;

5<sup>o</sup> Une mention honorable à M. Livenais, de Nantes, pour son mémoire sur l'éclairage au gaz.

(2)

BUREAU.

MM. Ducoudray-Bourgault, président.

Le D<sup>r</sup> Malherbe, vice-président.

Dugast-Matifeux, secrétaire.

Le D<sup>r</sup> Rouxeau, secrétaire-adjoint.

Le D<sup>r</sup> Leray, bibliothécaire archiviste.

Le D<sup>r</sup> Delamare, bibliothécaire adjoint.

Huette, trésorier.

COMITÉ CENTRAL.

1<sup>o</sup> Section d'agriculture, commerce et industrie.

MM. Renoul, Goupilleau, Braheix.

**Section des sciences, des lettres et des arts.**

Je commence par votre section des sciences, des lettres et des arts : une juste déférence me dicte cet ordre qui me permet d'ailleurs d'aborder un de vos travaux les plus importants.

*Sunt sua pramia laudi.*

L'heure de l'expiation va sonner : le vieux monde romain croule déjà de toutes parts, sous le poids de ses trophées, de ses vices et de sa décrépitude, plus encore que sous les coups des barbares accourus de tous les points de l'Europe, pour se partager cette immense curée. — L'épée longtemps victorieuse s'est brisée dans la main du peuple-roi ; mais Rome, devenue le centre d'une religion nouvelle, saura ressaisir sur ses vainqueurs, en les régénérant, un ascendant plus durable que celui de la force et de la conquête. — Les instruments les plus puissants de cette régénération seront surtout les Pères de l'Eglise, auxquels on devrait encore donner le nom de Pères de la civilisation, grands et saints propagateurs de la foi, orateurs, hommes d'Etat, légistes, etc.

M. l'abbé Fournier s'est attaché, dans une brillante notice,

---

*2° Section de médecine.*

MM. Letenneur, Blanchet, de Rostaing de Rivas.

*3° Section des sciences, des lettres et des arts.*

MM. Guéraud, Grégoire et Vandier.

*4° Section des sciences naturelles.*

MM. De Tollenare, Thomas, Cailliaud.

Quelques jours après, M. Ducoudray-Bourgault ayant formellement décliné l'honneur de présider la Société Académique, de nouvelles élections proclamaient comme président, M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas.

à vous donner la vie publique d'un de ces Pères de l'Eglise, saint Ambroïse. Cette vie est d'un bout à l'autre un drame merveilleux.

Procurateur impérial à Milan, le peuple poussé par une inspiration providentielle, le choisit pour évêque dans un jour de révolte. La paix et l'ordre surgissaient d'une tourmente populaire. Dès lors le nouveau et pieux Pontife est mêlé à tous les grands événements de ce siècle si agité ; son imposante physionomie domine toute cette série de révolutions qui doit aboutir à un affreux cataclysme.

Il est une scène de ce grand drame, traitée par l'auteur avec une verve entraînante, pour laquelle on se passionne involontairement.

Depuis les rives de la Bretagne jusqu'au pied des Alpes, la marche de l'usurpateur Maximé n'est qu'une suite de triomphes. Gratien, l'aîné des deux empereurs, est mis à mort par ses agents... Encore un pas, et l'Italie va devenir sa conquête ; encore un effort, et il va saisir la couronne impériale sur le front d'un enfant de quinze ans. Mais, entre cette couronne et son ambition, se dresse, de toute la hauteur de son sublime mandat, l'évêque de Milan, qui lui défend, au nom de Dieu et de la justice, de franchir ce dernier rempart de la puissance de Valentinien, et les armes tombent des mains frémissantes du tyran....

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que les plus magnifiques épisodes de l'histoire pâlisent devant l'étonnante grandeur de ce prodige qui doit se renouveler, plus merveilleux encore, dans le siècle suivant, et sauver Rome épouvantée de la fureur d'Attila.

Hélas, la joie de saint Ambroïse est de courte durée !... M. Fournier nous le montre bientôt devant le cercueil de son chef Valentinien, assassiné par Arbogaste.



Le pieux évêque faisant rutiler les voûtes du temple des accents de la douleur la plus noble et la plus solennelle, au milieu des populations abîmées dans leur désespoir, ne vous représentent-elles pas l'image de la Religion pleurant sur les ruines de cet empire d'Occident qu'aujourd'hui se disputent les usurpateurs, que demain se disputeront les barbares ?

Mais éloignons-nous de ce désolant spectacle ; détournons les yeux de ce nouveau cercueil qui apporte à saint Ambroise les restes de Satyre, son frère bien-aimé, et lui fera trouver des larmes plus amères, des cris plus déchirants... Une nouvelle scène, non moins émouvante, nous est offerte par le saint prélat refusant l'entrée du temple à Théodose, couvert du sang des habitants de Thessalonique, et courbant, sous sa parole sévère, l'empereur humilié et pénitent.

D'où venaient-ils donc, de qui tenaient-ils leurs pouvoirs, ces hommes qui parlaient si haut devant les plus fiers potentats, qui leur barraient d'une main si ferme le chemin d'un crime, ou leur arrachaient une si éclatante réparation?...

Après l'homme public, M. Fournier nous montre dans saint Ambroise le frère dévoué, l'élégant écrivain, le profond penseur, l'orateur disert et fécond, et établit entre lui et Cicéron un parallèle piquant et nouveau, dans lequel il ne craint pas de donner la première place au philosophe chrétien ; car remontant plus haut que le for intérieur de la conscience humaine, ce dernier va chercher jusqu'à Dieu la source de nos devoirs, aussi bien que de nos espérances.

---

M. l'abbé Fournier nous a placés sur le terrain de l'histoire. D'intéressantes communications doivent nous y retenir quelques instants.

Nous mentionnerons seulement la *Continuation inédite de l'Histoire de Nantes, de Travers, par Proust*, membre de la Chambre

des Comptes de Bretagne (1), dont M. Dugast vous a lu quelques fragments. Vous préférez, et je suis bien de votre avis, les productions que M. Dugast sait tirer de son propre fonds.

Nous le trouvons d'abord aux prises avec une question d'archéologie débattue depuis des siècles.

Une médaille romaine, trouvée près de Talmont, médaille portant l'effigie de Valérien et sur le revers la légende DEO VOLKANO, fournit à notre collègue l'occasion d'établir, avec une logique qui nous semble irrésistible, que cette légende est exactement la même que la fameuse inscription DEO VOLIANO placée, comme on le sait, sous le péristyle de l'Hôtel-de-Ville (2).

Ainsi se trouverait vidée, à l'avantage de J. Gruter, cette longue querelle; toutes les divinités nouvelles créées par l'imagination des légendaires, pour expliquer le malencontreux VOLIANO, rentreraient ainsi dans le néant. Le dommage n'est pas grand: les 12,000 dieux, sous le poids desquels fléchissait l'Olympe païen, me semblent un chiffre capable de satisfaire le mythologiste le plus exigeant.

Nous sommes à Nantes, en 93 et 94, sombre époque pleine de terreur et de gloire!... Heureux ceux qui se sont mêlés aux intrépides volontaires lancés par la patrie sur ses frontières menacées! Ceux-là du moins n'ont à braver que la mort du soldat...

---

(1) Cette continuation de l'Histoire de Nantes, inférieure, à tous égards, à l'œuvre de Travers, a cependant l'avantage de reprendre les faits depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1787. Le manuscrit se trouve entre les mains de M. Bizeul, de Blain, et doit être bientôt livré à l'impression.

(2) L'I serait le jambage principal d'un K, dont le trait oblique supérieur est très-appréciable encore.

Et le monde entier sait comme ils la bravaient. Notre cité était dans l'épouvante : au-dedans , l'angoisse , les larmes , des supplices affreux , inconnus ; au dehors , la guerre , la guerre sans merci , la guerre d'embuscade et de buissons , d'exécrables assassinats , d'exécrables représailles , mêlés à des actes d'héroïsme dignes des beaux jours de Sparte et de Rome.

Elle est bien assez lugubre , la peinture même adoucie de ces jours néfastes ! N'est-il pas plus généreux et plus sage d'éviter tout ce qui peut assombrir les couleurs d'un tableau capable de réveiller des haines mal éteintes , de raviver d'ardentes passions ? Cette réflexion nous est suggérée par la lecture d'un article de M. Biré , inséré dans la *nouvelle Revue de Bretagne et Vendée* , et par la réponse assez verte de M. Dugast-Matifeux. Cet article raconte , sur la foi d'auteurs mal informés , qu'en décembre 1793 , quelque temps après la défaite des Vendéens à Sevenay , Carrier fit arrêter sept ou huit cents paysans à Bouguenais , et les fit fusiller au château d'Aux , sans autre forme de procès.

M. Dugast-Matifeux , à l'érudition duquel rien de ce qui a trait à l'histoire locale ne saurait échapper , a cru devoir relever quelques erreurs reproduites par M. Biré , notamment sur le nombre des victimes , qui n'était que de 209.... Quel chiffre ! Quelle hécatombe !... Mais passons , passons vite : c'est avec la plus douloureuse émotion que l'histoire se résout à consigner les épisodes de ces luttes fratricides.

Passons encore sur l'horrible récit de l'explosion de la poudrière de Nantes , raconté d'une manière si dramatique par M. Renoul.

Passons vite , car le cœur saigne en songeant à la désolation dans laquelle fut plongée notre belle cité par cette navrante catastrophe... Arrêtons-nous seulement aux réflexions qui suivent :

« Nous le demandons ; dit l'auteur , en présence de pareils  
» événements , et ce ne sont pas les seuls que nous pourrions  
» citer , la prudence , l'humanité même , n'exigeraient-elles pas  
» que des établissements de cette nature fussent portés dans  
» des lieux assez écartés pour qu'ils ne devinassent pas tout au  
» moins une menace continuelle contre la vie et les intérêts de  
» toute une population ? »

Nous applaudissons de toutes nos forces à la demande exprimée par M. Renoul.

Que l'autorité prenne , au sujet du château de Nantes , telle mesure que sa sagesse lui dictera , mais nous la bénirons du jour où nous cesserons de nous endormir sur un volcan.

La scène change, M. le baron de Girardot va nous montrer cette période de 1790 à 1800 , sous un tout autre jour.

La république dépose un moment sa hache sanglante et prend ses habits de fête ; elle veut , dans des cérémonies calquées sur celles de la Grèce et de Rome, oublier les soucis que lui causent les luttes intestines et les terreurs de la patrie , ou ranimer l'enthousiasme de ses défenseurs. — M. de Girardot nous fait assister à ce singulier spectacle de l'esprit gaulois embarassé dans le pallium d'Athènes ou la toge romaine : étrange parodie de siècles géants , dont les costumes , les allures , la pompe magique , ne vont plus à notre taille !... Ne vous semble-t-il pas voir des enfants jouant la comédie avec l'armure rouillée des preux du moyen-âge?.....

Pourquoi M. de Girardot ne nous a-t-il pas permis d'entendre la suite de ces curieux *Documents officiels sur les fêtes républicaines de 1790 à 1800* , que la vivacité des tableaux , le piquant des aperçus , nous ont fait écouter avec tant de plaisir ? C'est partie remise , nous sommes à l'espérer.

Un dernier mot sur l'histoire.

M. Grégoire vous a fait hommage de sa thèse pour le doctorat ès-lettres, un volume in-8°, intitulé *la Ligue en Bretagne*. C'est une étude sérieuse et pleine de faits, une appréciation neuve et plus exacte du caractère de la ligue dans cette province. Ici, en effet, le soulèvement ne fut pas dirigé contre la Réforme : la religion nouvelle comptait peu de défenseurs en Bretagne, et le caractère des habitants ne lui laissait guère d'espérance de faire chez eux de nombreux prosélytes. La ligue n'y fut qu'une protestation armée contre le traité d'union de 1532, une dernière campagne en faveur de l'indépendance armoricaine, une révolte nationale exploitée par l'ambition du duc de Mercœur, une guerre civile acharnée, signalée par d'horribles excès de tout genre, et qui aboutit, en fin de compte, à la défaite de notre patrie et à son annexion définitive à la France.

Enfin, je dois signaler avec distinction une notice historique, architectonique et archéologique de M. Guéraud, sur l'abbaye de l'Epau, près du Mans, fondée en 1228, par la reine Bérengère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, et occupée par des moines de l'ordre de Cîteaux.

---

Abordons quelques faits d'un autre ordre.

L'année 1800 appartient-elle au XVIII<sup>e</sup> ou au XIX<sup>e</sup> siècle ? En d'autres termes, le XIX<sup>e</sup> siècle commence-t-il le 1<sup>er</sup> janvier 1800, ou le 1<sup>er</sup> janvier 1801 ? — Cette question, singulière au premier aspect, n'est cependant pas aussi simple qu'on le croirait, et de graves discussions se sont élevées à ce sujet. — Dans une notice intitulée : *De la mesure du temps et de la dénomination des époques séculaires*, M. Huette démontre de la manière la plus évidente que cette difficulté repose sur une équivoque ; et que l'année 1800 est la première du XIX<sup>e</sup> siècle,

attendu que « non-seulement en ce qui a rapport à la suppression du temps, mais en ce qui concerne l'expression des mesures en général, le premier des termes employés pour les déterminations n'est pas le nombre un, mais bien l'évaluation de la quantité comprise entre le chiffre qui le représente, et le zéro dont il est précédé. »

Nous devons encore à M. Huette une formule nouvelle pour indiquer avec plus de précision *le niveau des eaux de la mer, d'après l'unité de hauteur* (1).

On ne saurait trop louer tous les efforts et toutes les découvertes qui tendent à éclairer la navigation, et à diminuer les dangers qui l'environnent.

Une dernière notice du même auteur a trait à un *nouveau thermomètre de précision*, instrument d'une extrême sensibilité, dont l'échelle porte des degrés de plus d'un centimètre; ce qui permet, au moyen de subdivisions nouvelles, d'apprécier des différences d'un centième de degré.

---

La poésie est venue jeter quelques fleurs au milieu de l'imposante gravité des questions scientifiques débattues dans vos séances.

M. Aron, votre collègue, vous a adressé une *éptre* en vers, pleine d'une bonhomie spirituelle et railleuse, dont vous avez applaudi la verve et les bons mots.

Vous avez également accueilli avec une faveur marquée des

---

(1) Cette formule est représentée par le chiffre indicateur de la marée multiplié par l'unité de hauteur, auquel on ajoute le chiffre lui-même de cette unité de hauteur.

$$N = M \times H + H.$$

*fables* nouvelles de M. Callaud , ainsi qu'une ingénieuse allégorie dont je vous demande la permission de lire quelques passages. J'espère que la valeur de l'œuvre vous fera passer sur les défauts de la diction.

Cette allégorie a pour titre : *Grandeur et décadence de Jupiter*.

*Jupiter* , c'est la personnification de la foudre , la foudre , c'est l'électricité.

Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre ,  
C'est *Jupiter* armé pour effrayer la terre...

L'auteur débute par une émouvante description de la nature entière , muette d'épouvante pendant des milliers d'années devant les éclats de la foudre. Mais l'homme se lasse de trembler : l'audacieux poussa l'irrévérence jusqu'à discuter l'objet mystérieux de la frayeur universelle.

*Audax omnia perpeti  
Gens humana ruit per votitum nefas ;  
Audax Iapeti genus  
Ignem fraude malâ gentibus intulit.*

Encore les bâtons flottants sur l'onde. Voyez plutôt :

Jadis un citoyen du sol américain ,  
Aussi profond savant que grand républicain ,  
Non content d'ébranler les trônes de la terre ,  
Au vieux maître du Ciel veut ravir le tonnerre.  
Il porte un glaive ardent aux cieux terrifiés ,  
Désarme Jupiter et l'enchaîne à ses pieds ;  
Dans son laboratoire il l'oblige à descendre ,  
~~Afin d'étudier et ses feux et sa candeur.~~  
Franklin le force à suivre un fil étroit et long ,  
Puis dans une bouteille il le met en prison ;

Il l'évoque au moyen d'un cristal qu'il irrite,  
D'une toison qu'il frappe ou d'ambre qu'il agite ;  
Le Dieu soumis se montre en feux étincelants,  
Et jaillit à son ordre en méandres brillants ;  
Quel échec pour Jupiter ! pour sa foudre immortelle,  
Quand l'homme, las enfin d'admirer l'étincelle,  
Dit : ces faits sont forts beaux pour le physicien ;  
Mais, à dire le vrai, ne nous servent à rien.  
De ce Dieu fainéant, prenons la vie oisive,  
Sachons utiliser cette force passive ;  
Tout travaille aujourd'hui : l'eau, le vent, la vapeur,  
L'enfant et le vieillard, le pauvre et le seigneur,  
Ce Dieu, jadis si fort, si puissant et si brave,  
Doit travailler pour nous, puisqu'il est notre esclave.  
Et Volta, par du cuivre à du zinc accouplé,  
Nous livre Jupiter au labour attelé.

. . . . .

Suit une pittoresque et spirituelle description des merveilles  
obtenues au moyen de l'électricité. M. Callaud ajoute :

Et moi, je me suis dit : ne tenterai-je pas,  
Prenant au feu du Ciel ses moindres particules,  
D'employer Jupiter à régler mes pendules ?  
Peut-être elles iront sous sa divine main,  
Mieux qu'elles ne feraient par un travail humain ;  
Ce problème, pour moi, fut bien long à résoudre :  
A prêter, pour si peu, l'essence de la foudre,  
Le vieux récalcitrant résista tant qu'il put ;  
Mais, j'ai de mes efforts, atteint enfin le but :  
Des cadrans qu'il conduit la marche est régulière,  
Ils peuvent desservir toute une ville entière.

O Mortels ! dont le cœur porte en secret, le deuil  
De quelque dignité qui flattait son orgueil ;



Vous, soldat citoyen, qui fûtes capitaine,  
Qui reprenez, chagrin, l'épaulette de laine ;  
Vous, nobles d'autrefois, hauts et puissants seigneurs,  
Qui recourez, pour vivre, à de rudes labeurs ;  
Vous, consul sans palais ; vous, tribun sans tribune  
Vous, ministre déchu ; vous, prince sans fortune,  
Contemplez, quand le sort vous force à déroger,  
Le maître de l'Olympe à l'état d'horloger.

Que M. Callaud me permette à présent, de le quereller un peu. Graves ou légères, ses productions sont toujours une bonne fortune pour nous. Pourquoi donc est-il si avare de ces charmantes bluettes qui cachent un sens si profond sous la grâce et la naïveté ? Continuez donc, cher collègue, à vous égarer sur les pas du bon Lafontaine, et rapportez-nous quelques-unes des fleurs qu'il laisse à glaner derrière lui, et que vous savez si bien cueillir. Nous y gagnerons tous et le public aussi.

M. l'abbé Fournier nous a montré que le genre léger et gracieux lui était aussi familier que les sujets graves et religieux.

Vous vous rappelez la relation d'une excursion dans les Pyrénées, faite en 1839, par l'auteur, en compagnie de quelques amis, relation pleine d'attrayantes descriptions, de vives peintures de mœurs, d'émouvantes scènes religieuses, d'ingénieux et piquants aperçus. Cette relation vous reporte, malgré vous, à celle du voyage d'Horace à Brindes. Des deux côtés, mêmes petites infortunes qui n'arrachent pas toujours des larmes au lecteur, même entrain, même gâté. Mais j'aime mieux la gâté française, cette franche et inimitable gâté, qui fait le désespoir de nos voisins, malgré leurs amères critiques, cette gâté qui peut bien rire de tout, mais qui, bien différente de la gâté romaine, sait rire sans froisser, sans provoquer le

ressentiment et la haine , que dis-je? qui sait trouver de l'écho jusque chez ceux qu'elle raille.

Le point culminant du voyage aux Pyrénées , vous vous le rappelez encore , c'est l'ascension du Pic du Midi. Cette ascension est bien ardue, bien périlleuse, même pour les Basques agiles. Mais qu'importe? Nos touristes sont jeunes, pleins de vigueur et de verve. Ils ont même, pour soutenir leurs forces, quelques bouteilles d'un vin pour lequel l'épicurien Horace eût oublié le Falerne et le Massique, vieux amis qu'il chantait si éloquemment et avec lesquels il savait si bien perdre une bonne partie de sa journée, *Partem solido demere de die*. — Aussi le succès est complet : le Pic du Midi voit de nouveaux visiteurs admirer, du haut de ses sombres crêtes, le magnifique panorama qu'il domine.

---

Les solennelles paroles de M. Bobierre, sur l'alliance indissoluble de ces deux sœurs immortelles, la raison et la foi, sur l'appui réciproque que se prêtent la religion et la science, ne sont pas tombées dans le vide. M. Padioleau, s'appropriant cette lumineuse et féconde pensée, s'est attaqué résolument aux désolantes doctrines du matérialisme, qui sapent les principes les plus sacrés de nos croyances, et rabaisent l'homme qu'elles prétendent grandir et diviniser. Etrange aberration de l'esprit humain qui se révolte à l'idée de sortir des mains de Dieu, qui renie les plus magnifiques lettres de noblesse, et se déclare satisfait et fier de devoir la naissance à quelques atômes de limon vivifiés par le souffle capricieux du hasard! Etrange destinée de ces sophistes que l'orgueil tient enchaînés au milieu des ruines qu'ils ont accumulées, jusqu'au jour où, vaincus par l'évidence, illuminés par les splendeurs d'une science mieux faite, ils étonnent le monde par les éclatantes déféctions des Cabanis et des Broussais!

Puissance créatrice et conservatrice, loi primordiale de la vie, immatérialité de l'âme et du principe vital, M. Padiou a défendu tous ces dogmes avec l'énergie d'une profonde conviction, avec les ressources d'une grande érudition.

Toutefois, qu'on nous permette une réflexion. Le matérialisme est à demi-mort de vieillesse et d'impuissance. Enfant non viable de la science d'hier, répudié par la science d'aujourd'hui, il méritait à peine les honneurs d'une aussi brillante campagne. Trahi par ses plus fiers soutiens, réduit presque à l'état de monument archéologique, ne faisant bientôt plus qu'une date dans l'histoire des erreurs humaines, une oraison funèbre lui suffisait . . . Que la poussière de nos bibliothèques lui soit légère !

Les croyances religieuses comme la littérature et les arts, la science comme toutes les vertus civiles et domestiques, sont le résultat nécessaire de l'éducation. Elle seule peut dispenser à l'homme le bien-être moral et physique, et le faire arriver aussi près que possible du but, où tend la perfectibilité indéfinie de sa nature, où le dirige le souffle de son Créateur. L'éducation est l'instrument merveilleux de la civilisation, et par civilisation, nous n'entendons pas le développement plus ou moins complet des moyens de satisfaire toutes les exigences sans cesse renaissantes de notre organisme matériel ; nous désignons par là l'agrandissement de l'intelligence, en même temps que le développement de toutes les vertus, de tous les dévouements, de toutes les nobles aspirations dont nous sentons le germe au fond de notre âme. Sans cela il n'y a que décrépitude anticipée, désorganisation, et rien de plus.

Jetons un coup-d'œil en arrière, et voyons comment naguère encore l'éducation était répartie dans notre société. La part était-elle égale entre tous les enfants d'une même civilisation, qui en avaient tous pourtant un égal besoin ?

Non, sans doute.

D'un côté l'abondance, presque la superfluité : des pensions, des lycées, des collèges, des institutions de toutes sortes, des écoles spéciales, etc. ; sans compter cette école sans rivale, où l'enfant, sous la direction de sa mère, étudie ses premiers pas, balbutie les premiers mots de sa langue, s'initie lentement et sûrement aux principes sacrés de la religion et de la morale, que l'exemple lui prêche mieux encore que les paroles ; éducation admirable, où la droiture du cœur, l'inaltérabilité de la patience et l'immensité du dévouement remplacent si avantageusement les plus belles théories ; éducation dont on ne sait pas toujours apprécier toute la portée, et qui a fait dire à un de nos éminents publicistes que souvent les hommes les plus remarquables étaient ceux qui avaient subi le plus longtemps cette douce et irrésistible influence.

De l'autre côté, rien ou presque rien ; l'enfant du pauvre croupissant dans une ignorance honteuse, puisant dans l'engourdissement de ses facultés morales le germe de tous les vices, de la misère et de la dégradation.

Des hommes de cœur s'émurent de ce contraste navrant, et cherchèrent à rétablir autant que possible l'équilibre rompu par cette injuste inégalité. M. le docteur de Rostaing de Rivas vous a raconté quelques-unes de ces nobles tentatives, dans un mémoire riche de faits et de recherches consciencieuses, intitulé : *De l'enseignement mutuel, de son origine et de ses progrès, en France.*

Enseignement mutuel !..... encore une de ces généreuses et belles conceptions nées sur notre glorieux sol de France, que la légèreté gauloise laisse tomber dans l'oubli, pour la saluer et l'accepter avec enthousiasme, quand elle lui revient avec le timbre de l'étranger ! *Quousque tandem ?...*

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'abbé de la Salle ; dans le XVIII<sup>e</sup>, Herbault et le chevalier Paulet, avaient jeté les bases, et for-

mulé les premières applications de l'enseignement mutuel. Un prêtre, un directeur d'école, un soldat ! preuve touchante et singulière que les cœurs d'élite savent, en partant de points si divergents, se rencontrer au même but, quand le même sentiment les anime, l'amour du bien public.

En 1814, un demi-siècle après le chevalier Paulet, l'enseignement mutuel, inventé pour la seconde fois par André Bell et Lancastre, et propagé par eux sur une immense échelle, dans les Indes, en Angleterre, en Amérique et en Afrique, reparaissait en France modifié et patroné par le nom du quaker Lancastre.

M. le docteur de Rivas vous a dit toute l'histoire de ce mode d'enseignement, son introduction en France, ses succès, ses revers, ses luttes, les persécutions auxquelles il a été en but, persécution cachée et perfide, persécution de pamphlets, persécution de presse, de tribune, d'autorités, etc. Lui aussi, comme l'admirable institution de l'abbé de La Salle, il devait subir ce glorieux baptême que toute vérité reçoit, le jour où elle vient heurter l'ignorance et des intérêts jaloux.

---

### **Section des Sciences naturelles.**

Depuis deux ans, votre Section des Sciences naturelles est restée dans un silence presque absolu. Mais ce silence indique-t-il que les intrépides et infatigables collaborateurs de cette Section aient déserté le culte de la nature et renoncé aux inaltérables satisfactions qui y sont attachées? Non, sans doute.

Outre que l'intelligence a besoin de ces intermittences d'action et de repos que l'on constate chez tout ce qui est sorti vivant des mains du Créateur, il faut bien laisser aux ardents prosélytes de cette belle science le temps de colliger, de classer les résultats de leurs études, de présenter, sous une forme mé-

thodique, la série d'efforts au moyen desquels ils ont arraché à la nature quelques-uns des secrets qu'elle tient en réserve pour ses véritables amis.

M. Cailliaud s'est chargé seul de défrayer le petit nombre de séances de votre Section.

Mes prédécesseurs vous ont raconté comment notre savant collègue avait jeté, au milieu d'une discussion pendante depuis plus d'un siècle, le poids décisif de ses observations directes. Ils vous l'ont montré surveillant, nuit et jour, des pholades prisonnières, avec une infatigable sollicitude, et finissant par les prendre sur le fait, au moment où elles creusaient la pierre au moyen de leur coquille. Le problème était résolu, malgré quelques dénégations intéressées bientôt réduites au silence.

Mais les découvertes appellent les découvertes.

M. Cailliaud devait encore prendre une fois la nature en flagrant délit, et démontrer, avec une irrésistible évidence, que d'autres animaux, les oursins, se creusaient des retraites au sein des roches les plus résistantes.

Les railleries qui avaient accueilli les premières observations de notre collègue, durent encore tomber devant la brutalité des faits. Et, dans la joie de son légitime triomphe, il eût pu s'écrier avec le philosophe antique : Εδρηκα!

A ceux qui trouveraient le mot ambitieux, je répondrais :

Il n'y a point de petite conquête sur le domaine de la science : tout se lie et s'enchaîne d'une manière admirable, et souvent les résultats les plus gigantesques, les plus inattendus, découlent de faits minimes en apparence. Qui eût soupçonné que toute une révolution industrielle et sociale s'élancerait un jour de la marmite de Papin ?

M. Cailliaud nous promet de nouvelles découvertes pour l'année prochaine. Nous attendons avec confiance, car nous savons ce que valent les promesses de notre collègue.

**Section d'agriculture, commerce et industrie.**

Même silence de la part de votre Section d'agriculture, commerce et industrie. Et pourtant que de problèmes à résoudre, au milieu de l'agriculture en souffrance, de la rareté et de la cherté des substances alimentaires, de l'insuffisance de la vie matérielle chez une grande partie de la population, de la crise financière, etc. Que de questions dignes des intelligences généreuses que vous comptez dans vos rangs, mais qui vont probablement porter à une autre Société le fruit de leurs précieuses méditations!

Cependant, autour de nous, toutes ces questions s'agitent et cherchent leur solution. D'intéressantes communications nous apportent la preuve d'incontestables progrès accomplis, d'utiles innovations à l'essai, de grandes réformes étudiées avec ardeur et réclamées avec énergie par des hommes voués au soulagement de toutes les souffrances.

Nous signalerons :

La médaille de platine, décernée par la Société d'encouragement, pour l'industrie nationale, à M. E. Derrien, notre collègue, pour ses engrais artificiels; onzième et glorieuse récompense de travaux aussi persévérants que méritoires;

Le mémoire de M. Le Veillé, de Nantes, sur la *conservation des céréales*, mémoire confié aux soins d'une commission spéciale dont nous aurons bientôt à entendre le rapport;

Le travail remarquable sur la *boucherie*, offert à votre Société, par M. E. Blanc, et que vous avez regretté vivement de voir en dehors des conditions du concours ouvert par vous sur cette grande et importante question;

La *notice pomologique* de M. de Liron d'Airolles (rapporteur M. le docteur Delamarre), heureuse simplification de la synonymie et de la classification des fruits; ingénieuse tentative pour

mettre cette étude au niveau de toutes les intelligences et de toutes les bourses. Les œuvres de cette nature auront toujours droit à nos plus chaleureuses sympathies : simplifier la science, c'est trouver le meilleur moyen de la propager.

Les *grilles fumivores* de M. Raymondière, sur lesquelles vous avez entendu le rapport de M. Callaud, et dont M. le docteur de Rivas doit vous entretenir dans un instant.

Toutefois, votre Section n'est pas restée totalement étrangère à ce mouvement progressif, à ces innovations, à ces recherches.

Dans une de vos dernières séances, M. A. Bobierre, intelligence aussi brillante que pratique, vous a lu une triple note ayant trait à la science agricole.

La première, sur les principes fertilisants des phosphates calcaires fossiles, (coprolithes), substances abondamment répandues dans plusieurs de nos départements ;

La deuxième, sur le dosage rapide de l'azote des engrais, au moyen d'un appareil ammonimétrique aussi simple qu'ingénieux ;

Dans la troisième, après avoir signalé les fraudes de toute espèce qui existent dans le commerce des engrais, l'auteur émet le vœu qu'une loi sévèrement répressive, vivement approuvée par le Congrès de l'Association Bretonne, dans sa session de 1851, aille atteindre les délinquants, malgré la subtilité de leurs supercheries, et épargne ainsi à l'agriculture des mécomptes désastreux.

---

#### Section de Médecine.

Mais le temps qui m'est accordé pour accomplir ma tâche s'est écoulé avec une effrayante rapidité. Je m'aperçois que j'ai déjà fatigué l'attention bienveillante de mon auditoire, et le rapport



de M. Citerne me rappelle qu'il me reste à vous rendre compte des travaux de toute une Section, la plus laborieuse, la plus féconde, la Section de médecine.

Rendre à la position noblement acquise de mes anciens maîtres une éclatante justice ; mettre en relief, par la consciencieuse appréciation de leurs œuvres, la valeur de mes compagnons d'étude et de la jeune et brillante génération médicale qui nous suit, telle eût été mon ambition. Cette bonne fortune m'a été refusée, et je me verrai réduit à vous présenter une liste sommaire, aussi ingrate que stérile. Je le déplore.

Pourtant, je l'avoue, j'éprouve un sentiment pénible à laisser dans un injuste silence :

L'allocution dans laquelle M. Malherbe, en prenant place au fauteuil présidentiel, défend avec un rare bonheur d'expression la science moderne contre les mesquines attaques d'un vitalisme étroit et nuageux ;

Les quatre mémoires du même auteur (1) sur une série de cas rares et pleins d'intérêt, véritables modèles d'analyse et d'exposition, aussi riches de faits et d'enseignement que réduits dans leur forme ;

Les observations de clinique médicale et chirurgicale écrites avec une intelligence et une précision qui promettent d'excellents médecins, par MM. Douillard (2), Pihan-Dufeillay (3)

---

(1) De quelques cas rares de *tuberculisation*. — Sur un cas d'*anasarque*, suite d'*albuminurie*. — Sur un cas de *pleurésie*, terminée par *gangrène*. — Sur un cas de *chorée mortelle*, avec *ramollissement* de la *substance corticale du cerveau* et du *cervelet*.

(2) Revue rétrospective de la clinique-chirurgicale, pendant le semestre d'été. — Luxations.

(3) *Enchondrôme* de la cuisse et du bassin. — *Diathèse cancéreuse*. — Tumeurs diverses. — Lésion des deux capsules surrénales,

et Brissonnière (1), élèves internes; observations curieuses, qui ont fourni à MM. les professeurs Letenneur, Thibaud et Marcé, l'occasion de dissertations aussi pratiques que lumineuses sur l'histoire, les causes, la nature, les altérations pathologiques et le traitement des *luxations*, de l'*enchondrôme*, de la *dialhèse cancéreuse*, de l'*occlusion intestinale* et du *tétanos*, etc.;

Les mémoires de M. Aubinai, sur l'objet de ses études favorites, où rendant compte de la pratique de deux grands maîtres du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle (2), il passe en revue, souvent avec bonheur, toujours avec une grande netteté de vues, les problèmes les plus difficiles de la science obstétricale;

Une note du même écrivain, ayant pour but de servir à l'*histoire de l'hémiplégie faciale* chez le *nouveau-né*, avec une discussion savante et méthodique sur la nature, les causes et la curabilité d'un accident plus désagréable pour le médecin que dangereux pour l'enfant;

Une observation curieuse de M. Hélie (3), remarquable par l'exactitude scrupuleuse de détails, la justesse et la solidité des réflexions, et appuyée par une pièce anatomique préparée avec le soin habituel de l'auteur.

J'aimerais à m'arrêter un instant devant un petit travail de

---

sans *altération de la couleur de la peau*. — Quelques faits d'*occlusion intestinale*, pour servir à l'histoire des maladies désignées sous le nom d'*iléus*, de *volvulus*, etc.

(1) Tétanos spontané, suivi de guérison.

(2) De la Pratique de F. Mauriceau. — De la Pratique de W. Smellie.

(3) Observation de grossesse extra-utérine.

M. Trastour (1), travail séduisant par la forme littéraire et plein des observations les plus judicieuses ; preuve nouvelle de la brutale impéritie des *rebouteurs* et des résultats merveilleux que peuvent obtenir une sage méthode, les douches, la gymnastique et surtout l'électricité localisée entre des mains patientes et habiles.... Hélas ! il faudra bien des preuves de cette nature pour déraciner une erreur si chère à nos bons habitants des campagnes !

J'aimerais encore à vous donner une esquisse d'un travail hors ligne dû à la plume de M. Anizon (2). J'aimerais à vous montrer l'auteur écartant, avec une rare sagacité, les vaines subtilités de la forme multiple, autant que mensongère, des fièvres intermittentes pernicieuses, pour aller droit à ce principe protéiforme, qu'il faut savoir saisir et terrasser. J'aimerais à vous rappeler la grâce littéraire, la parfaite urbanité, les exemples nombreux et sévèrement choisis, les déductions irrésistibles, etc., toutes qualités qui distinguent l'œuvre de notre savant et digne confrère. Cette appréciation, Messieurs, vous le savez, n'est pas de moi, mais de votre Section de Médecine tout entière.

Je devrais une mention toute spéciale à une haute question d'hygiène publique et de police médicale (3), traitée d'une façon si complète par une Commission spéciale, dont le rapporteur, M. Calloch, signale avec autant de tact que d'énergi-

---

(1) Déplorables résultats d'une compression rigoureuse exercée par un rebouteur sur l'avant-bras et la main d'un enfant.

(2) Des fièvres intermittentes pernicieuses.

(3) *De la syphilis*, dans ses rapports avec la prostitution autorisée et clandestine, par une Commission composée de MM. Mabit, Malherbe, Anizon, Petit, de Rostaing de Rivas, et Calloch, rapporteur.

que précision , les réformes réclamées par la santé publique et la morale.

Je devrais quelques mots à une observation curieuse d'ostéide isolée , trouvée au milieu de la substance cérébrale d'une aliénée , par M. Petit , directeur de l'hôpital général de Saint-Jacques.

Je devrais, au nom de la médecine , et surtout au nom des malades , un mot de remerciement à M. Herbelin , pharmacien ; 1° Pour ses gelées à l'huile de foie de morue et de ricin , formules précieuses , qui permettront enfin , nous l'espérons , d'administrer aux enfants et aux personnes trop susceptibles , des médicaments parfois aussi héroïques que répugnants ; 2° pour sa note sur l'inconvénient de préparer certains extraits dans des vases de cuivre , note qui renferme une utile leçon : signaler un danger , c'est le faire disparaître.

Pour être complet , il faudrait encore vous indiquer deux observations de paralysie hystérique et de fièvre intermittente pernicieuse pneumonique , présentées par votre secrétaire adjoint.

Enfin , je devrais mentionner les discussions soulevées au sein de votre Section de Médecine , discussions un moment engourdies par une cause inconnue , et réveillées par l'élan d'une ardeur nouvelle imprimée à toutes vos intelligences ; choc fécond des idées , d'où naissent d'autres idées souvent brillantes et ingénieuses , presque toujours portant le cachet d'une observation scrupuleuse et d'une pratique éclairée.

---

Je ne me dissimule pas , Messieurs , toute l'imperfection de cet exposé. Toutefois , mon ambition serait pleinement satisfaite si je pouvais espérer que j'ai rendu à chacun la justice qui lui

est due , que je n'ai laissé dans l'oubli l'œuvre d'aucun de nos laborieux collègues , que je n'ai froissé les susceptibilités légitimes de personne. — S'il en était autrement , je désavoue d'avance une faute involontaire , et je demande grâce pour une tâche faite à la hâte , dans laquelle malheureusement les bonnes intentions n'ont pu suppléer à tout ce qui m'a fait défaut.

---

OUVRAGES REÇUS PENDANT L'ANNÉE 1856-57.

---

*Berthe* , comédie en 2 actes , par M<sup>me</sup> A. Comte.

*Histoire d'un rosier* , par la même.

*Le Veuvage* , comédie , par la même.

*L'amant de sa femme* , comédie , par la même.

*Mieux vaut tard que jamais* , comédie , par la même.

*Louise, ou l'honneur d'une fille* , par la même.

*Fables* , par M. Bourguine.

*Notice sur le culte de Saint-Médard* , par l'abbé Coblet.

*Plan géométrique de Nantes* , par M. Pinson.

*Plan cadastral de l'arrondissement d'Ancenis* , par M. de Tollenare.

*Carte de l'arrondissement de Nantes* , par le même.

*Extrait d'un mémoire sur la conservation des céréales* , par M. Le Veillé , de Nantes. (Ouvrage confié à l'examen d'une Commission spéciale.)

*Les impossibilités* , ou les libres penseurs désavoués par le simple bon sens , par Monseigneur Parisi , évêque d'Arras , de Boulogne et de Saint-Omer.

*Notice sur les eaux minérales* , par M. Guépin.

*Notice sur J.-M. Calloch*, inspecteur des écoles primaires du département de la Loire-Inférieure, par M. A. Guéraud.

*Le calcul raisonné*, par M. Talabardon.

*Grammaire française*, d'après Lhomond, par MM. Leroy et Alaffre.

*Les filles de l'Erdre*, poésie, par M. Aron de Commercy.

*Les ducs bretons*, poème en quatorze chants, par M. Duseigneur.

*Œuvres complètes*, par M. Carou.

*Eloge d'Evariste Colombel*, par M. A. Bobierre.

*La ligue en Bretagne*, par M. Grégoire.

*L'Annuaire de l'Horticulteur Nantais*, pour 1858.

*Etudes sur les causes des accidents des voies ferrées*, par M. Firmin Carré. (Mémoire confié aux mains d'une Commission spéciale.)

*Mystères de la boucherie*, par M. E. Blanc.

*De la production animale et de la cherté des subsistances*, par M. Trécaze. (Mémoire étudié par une Commission spéciale.)

*Poésies*, par M. le comte de Saint-Jean.

*Romances*, par M<sup>lle</sup> E. Morin.

# RAPPORT

SUR LE

CONCOURS OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1857

PAR M. DE ROSTAING DE RIVAS

*Médecin suppléant des Hospices de Nantes.*

---

**MESSIEURS,**

Si le devoir imposé aux membres d'une Commission chargée de juger un concours, est souvent difficile, le devoir imposé à son rapporteur est toujours ingrat. Car, comment peut-il, sans embarras, apprécier devant les auteurs, leurs travaux, leurs styles, leurs théories, non sur des principes rigoureux, sur des faits démontrés, sur des calculs évidents, mais sur des principes réputés arbitraires? Comment satisfaire à la fois, et ceux dont il faut parler, et ceux qui ont un avis sur les mémoires, après les avoir étudiés, et ceux même qui, sans aucune étude, se croient pourtant au nombre des juges? Dispenser la louange

avec plaisir, exercer la censure avec réserve, tel a été le but où ont tendu mes efforts, en rédigeant le travail que vous m'avez chargé de présenter dans cette séance solennelle (1).

Le programme des prix proposés par la Société Académique de Nantes, pour l'année 1857, contenait neuf questions; elle n'a reçu des mémoires que sur quatre d'entre elles.

La question la plus importante est relative aux subsistances.

Le prix de la viande, qui s'élève progressivement, malgré les mesures administratives qui facilitent l'entrée des bestiaux étrangers, tend à limiter la consommation de cet aliment dans les ménages pauvres. La Société Académique a appelé l'attention des économistes sur ce grave sujet, en mettant sur le programme de ses prix la question suivante :

*Étude des moyens les plus propres à amener la réduction du prix de la viande, et, par suite, des conditions de meilleure alimentation chez le peuple.*

Déjà, en 1855, vous aviez mis ce sujet au concours, mais les mémoires qui vous étaient parvenus, n'ayant pas résolu le problème d'une manière satisfaisante, vous avez cru devoir faire un nouvel appel aux hommes pratiques.

Cette année, vous avez reçu, sur cette question, six mémoires remarquables par des mérites divers. Mais nous ne vous entretiendrons que de cinq, l'un d'eux, malgré les révélations curieu-

---

(1) La Commission chargée de juger le concours est composée de MM. Moreau, Vandier, Le Ray, Thibeaud, de la Girandais, Driollet, Goupilleau, Demangeat, Huette, Derrien, comte Olivier de Sesmaisons, Bobierre, baron de Girardot, Gâche, Jollan, Delamare, Cailliaud, Ducoudray-Bourgault, Renoul, Gautret et de Rostaing de Rivas, rapporteur.



ses et les laborieuses recherches de son auteur, M. Blanc, étant déjà publié, se trouve, par cela seul hors de concours.

Le mémoire n° 3 est une étude sérieuse sur la meilleure manière d'utiliser, au profit de l'agriculture, les engrais qui se perdent dans les villes, et, à ce point de vue, il renferme des idées ingénieuses auxquelles il serait utile cependant que l'auteur donnât, pour les confirmer, la consécration de quelques expériences. Mais, dans ce travail, la question de la boucherie n'étant traitée que d'une manière accessoire, votre Commission a cru devoir vous proposer de l'écarter.

Le mémoire n° 4 s'égaré par un procédé analogue, quoiqu'un peu moins détourné, dans la question du crédit agricole et des institutions au moyen desquelles on pourrait l'établir. Nous craignons bien que la complication du procédé qu'il propose, n'en fasse ajourner longtemps encore l'application, et l'auteur n'en a pas suffisamment développé les avantages, ni fait connaître les moyens d'exécution. Mais enfin, il a cherché à répondre à la question, et, en ce point au moins, son mémoire mérite un peu plus de faveur que le précédent. Cependant, en présence des trois autres, il nous a paru complètement effacé.

Les mémoires n° 1, 2 et 5, prennent en effet la question de front et la résolvent à peu près de la même manière, c'est-à-dire par la réglementation plus ou moins sévère et restrictive du commerce de la boucherie. Quoique votre Commission n'attende pas de cette solution tout le bien qu'en promettent les auteurs, cependant elle ne peut refuser de reconnaître un certain mérite au mémoire n° 2. Elle y a trouvé une clarté d'exposition, une franchise d'allure, une indépendance de vues, une vigueur de raisonnement et de style, qui le rende bien supérieur, pour la forme, au n° 1. Si l'on se sent heurté par des affirmations paradoxales et non suffisamment justifiées, on reconnaît aussi, à un plus mûr examen, que les opinions de l'auteur ne sont pas si ab-

solues qu'elles le semblent au premier coup d'œil, qu'il ne retourne pas tant qu'il le dit, vers les errements d'un ancien état de choses et qu'il n'est pas si disposé qu'on pourrait le croire à faire litière de la liberté. Réglementation pour réglementation, il y a chez lui plus de logique et plus de fermeté que chez le n° 1 ; il respire un air plus libre, il habite les champs.

Bref, son système de réglementation repose :

1° Sur la limitation du nombre des bouchers, en rapport avec la population.

2° Sur les garanties de capacité et de solvabilité exigées d'eux.

3° Sur la taxe rationnelle.

4° Sur l'établissement d'abattoirs publics, au moins dans toutes les communes urbaines, et l'interdiction d'abattre en aucun autre lieu.

5° Sur l'établissement d'un seul marché spécial et hebdomadaire destiné à la vente sur pied, dans chaque département, marché contrôlé par l'administration.

Tout ce système n'a pas paru le moins du monde mener au but proposé, mais, au contraire, l'expérience semble démontrer qu'il ouvre la porte à mille abus désastreux.

Le mémoire n° 5 a la plupart des qualités de style du mémoire n° 2, et il a de plus que lui l'ordre et la méthode. Il est donc supérieur au mémoire n° 1, sous le rapport littéraire, et égal à ce dernier pour la bonne disposition des matières. Mais l'auteur reste, pour le fond, inférieur à ce concurrent.

Le mémoire n° 5 est divisé en deux parties :

Dans la première, l'auteur examine :

1° L'utilité de la viande de boucherie, au point de vue de la santé publique et de la production du travail.

2° Les causes de renchérissement de la viande, en ces dernières années.

Tantôt il appuie ses affirmations de preuves en général bien choisies et pertinentes ; tantôt il se contente de les produire.

La partie critique de ce travail a un vrai mérite : l'exposition en est claire et méthodique ; il y a de la concision , un développement suffisant de la pensée , et le style participe aux qualités du fond.

Malheureusement , la seconde partie du mémoire n'est pas à la hauteur de la première , et pourtant l'auteur nous semblait avoir saisi le côté pratique du sujet , quand il écrivait en tête de son ouvrage : *Pascua reddere rura ; étendre les fourrages* , acceptant ainsi et se rendant propre , l'énergique pensée du vieux Caton , sur les conditions d'une bonne agriculture. C'était une pensée féconde , le vrai remède de l'avenir , celui que la hausse même du prix de la viande tendra à faire prévaloir , en excitant les éleveurs par l'appât de leurs propres intérêts ; il fallait donc s'attacher à cette pensée et lui donner les développements qu'elle mérite. Nous trouvons , qu'à cet égard , l'auteur n'a pas tenu ce qu'il promettait.

Il s'est , en effet , beaucoup plus préoccupé de la pensée de savoir si une baisse du prix de la viande doit accompagner la baisse du prix des céréales , que de chercher à provoquer , par une augmentation de production , les causes permanentes et générales , en vertu desquelles l'abondance amène le bon marché.

Il s'enquiert donc d'abord de l'influence du prix des céréales sur celui de la viande ; et il donne , à ce sujet , un tableau de comparaison curieux , qui semble prouver la simultanéité de la hausse pour l'un et l'autre genre d'aliments.

Il examine ensuite l'influence de l'abaissement du tarif des douanes sur l'augmentation des bestiaux et des viandes salées , et d'après les chiffres sans cesse montants des importations , il conclut à une baisse prochaine.

D'après lui , cependant , les importations ne combleront ja-

mais entièrement le déficit des bestiaux ; et c'est alors que , re-  
prenant sa pensée première , il se retourne vers l'agriculture  
française , pour lui demander la solution du problème du bon  
marché par l'augmentation de la production , mais il croit que  
notre agriculture n'y pourra parvenir qu'à certaines conditions  
qu'il énumère longuement.

En un mot , votre Commission a remarqué que l'étude des  
causes de la rareté et de la cherté de la viande , était mieux  
traitée dans le mémoire n° 5 que dans les mémoires n° 1 et n° 2.  
Que l'auteur y indiquait quelques conditions très-favorables à  
la production , qui ont échappé à ses concurrents , telles que  
le *crédit sous forme de cheptel* , l'*irrigation* et la *restriction du  
morcellement des terres* , lui aussi adopte la réglementation de  
la boucherie , mais en admettant une boucherie régulatrice ,  
tenue au compte de la commune.

C'est sur ce même système que repose le mémoire n° 1 ,  
mémoire moins concis et beaucoup moins heureux sous le rap-  
port de la forme et du style que les deux précédents ; vaut-il  
mieux sous le rapport du fond ?

Au gré de votre Commission , oui certainement.

Elle a reconnu que l'auteur avait examiné la question sous  
ses deux rapports de la production et de la consommation.

Pour accroître la production et faire ainsi tomber le prix de  
la viande , il recommande :

1° L'emploi d'un capital libre et suffisant à l'exploitation du  
domaine , c'est-à-dire , qu'il veut réagir contre la tendance trop  
commune à la campagne , d'immobiliser le capital par l'achat  
du sol , au lieu de le laisser libre et circulant pour la mise en  
valeur du sol et par une meilleure culture.

2° L'application à l'assolement , des plantes fourragères , afin  
de porter le bétail à 500 kilogrammes par hectare.

3° L'amélioration du bétail, soit par sélection dans la même race, soit par croisement d'une race à l'autre, en ajoutant quelquefois à l'un et à l'autre mode d'action, l'influence de la consanguinité.

4° Une meilleure éducation, de bons soins hygiéniques pour tous, et la stabulation pour les animaux à l'engrais.

5° L'accroissement des fumiers, par leur bon traitement et par l'adjonction des engrais et des amendements du commerce.

6° Le crédit agricole, au moyen de la multiplication des banques.

7° Une plus grande diffusion de l'instruction agricole.

L'auteur a raison de penser que l'accroissement de la production, amenant le bon marché, provoquerait l'extension de la consommation.

Toutefois, il tend au bon marché, en faveur des consommateurs, par la réglementation du commerce de la boucherie, et il entre au sujet de ce commerce, dans des détails techniques qui montrent chez lui un observateur attentif et habile, je dirai même un bon praticien. Votre Commission a encore remarqué une tendance fâcheuse, chez l'auteur, à poursuivre la baisse à tout prix, comme but presque unique, en sacrifiant, au besoin, le producteur au consommateur; tandis qu'il est d'une sage prévoyance, aussi bien que d'une impartiale équité, de tenir en équilibre les intérêts de l'un et de l'autre, et de faire en sorte que tous les deux profitent, l'un par des prix vraiment rémunérateurs, l'autre par l'abondance, la facilité de la production et le débat libre des intérêts opposés, qui amène plus certainement la baisse que tous les artifices possibles.

En résumé, votre Commission propose de récompenser les mémoires n° 1, n° 5 et n° 2, pour avoir traité la question

sérieusement, quoiqu'elle ne les ait pas trouvés parfaitement suffisants.

Selon elle, les mémoires n° 5 et n° 2, l'emportent par la forme et le style qui sont beaucoup plus littéraires que ceux du n° 1. Toutefois, ce dernier l'emportant sur le fond, elle lui a accordé la supériorité.

Mais, tout en vous proposant de leur accorder des médailles, elle n'entend pas par là donner son approbation au système de réglementation et de restriction qui est formulé dans les trois mémoires.

La majorité de votre Commission croit possible la liberté des transactions, même en fait de commerce de la viande, qui est le régime général de la France, de l'Angleterre, de la Suisse, et sous lequel il est probable que Paris pourrait vivre aussi bien que Londres, Berlin, Lyon et Marseille.

La Société Académique, adoptant ces conclusions, accorde une médaille d'argent de première classe au mémoire n° 1, portant pour épigraphe :

« Vouloir c'est pouvoir. »

Une médaille d'argent de seconde classe, au n° 5, dont l'épigraphe suit :

« *Pascua reddere runa.* »

LUCRÈCE.

Enfin, une médaille de bronze, au mémoire n° 2, sur lequel cette sentence est écrite :

« Un pays dans lequel tout le monde aurait de quoi manger, » serait à l'abri des révolutions (1). »

---

(1) Le président proclame les noms de MM. Félix Jolin, préposé en chef directeur de l'abattoir de Nantes ; Trescaze, à Tarbès ; Aristide Vincent, ingénieur civil à Brest.

Convaincus que l'étude des parties de l'histoire naturelle, qui paraissent le plus dénuées d'intérêt, à l'indifférent, devient pour celui qui s'y livre un délassement agréable, et le conduit parfois à des résultats pratiques, vous avez voulu provoquer la publication de *l'essai d'une flore cryptogamique de la Loire-Inférieure*. Votre but était de donner un guide aux naturalistes qui herborisent dans ce département, et préparer un document précieux pour les auteurs d'une flore générale de la France.

Quand même nous serions sûrs de ne rencontrer dans l'étude de la cryptogamie aucune application, ce ne serait pas une raison pour en dédaigner la connaissance, car, étendre le cercle de ses idées est un but digne de nos travaux : Et quel charme pour le botaniste de recueillir les algues aux mille couleurs, sur les côtes de l'Océan, les naïades qui peuplent les eaux douces, les fougères qui tapissent les anfrs des rochers, et les lichens qui s'étendent sur nos murailles en plaques bigarées.

Mais cette branche de la botanique renferme encore un grand nombre de végétaux utiles ; il nous suffira, pour preuve, de citer les champignons.

Vous avez reçu, sur cette question, un seul mémoire, ayant pour titre :

*Essai d'un catalogue des plantes cryptogames recueillies dans le département de la Loire-Inférieure.*

Cet ouvrage, comme son titre l'indique, est un simple catalogue. Il a été rédigé à l'aide de l'herbier de l'auteur, du *Catalogue des plantes recueillies dans le département de la Loire-Inférieure*, de J.-B. Pesneau, et de ses collections, aujourd'hui appartenant à la ville de Nantes ; puis avec le catalogue de Desveaux, pour les *Agarics*, les fascicules d'algues de M. Lloyd, enfin, avec

**L'herbier de l'abbé Delalande, déposé dans les salles de la Société Académique.**

La classification générale, suivie par l'auteur est, comme il le dit lui-même, dans son introduction, celle du *Botanicon Gallicum*, de Duby.

Votre Commission regrette que les époques où les individus ont été trouvés, ne soient pas plus souvent indiquées. Elle désirerait encore qu'à chaque algue, l'auteur eût cité le numéro du fascicule de M. Lloyd, correspondant à l'espèce inscrite. Il cite bien dans son introduction, l'important ouvrage de M. Lloyd, et c'est assez pour rendre toute justice à ce savant et laborieux collecteur; mais cela n'est pas suffisant pour faciliter les recherches des naturalistes qui voudraient recourir aux sources. La Commission a encore observé quelques erreurs, parmi lesquelles nous citerons celle-ci: A propos du *Marchantia polymorpha*, l'auteur dit qu'il a trouvé un échantillon sous la forme *stellaire*, ce qui paraîtrait impliquer que cette forme est anormale, tandis, qu'au contraire, elle appartient à cette hépatique.

L'auteur, dans la partie de son catalogue, relative aux champignons, a eu soin de signaler quelques-unes des espèces de ces végétaux, comme étant comestibles ou vénéneuses. Nous ne saurions trop l'inviter à continuer cette étude, mais avec une grande circonspection.

L'auteur paraît avoir beaucoup herborisé aux environs de Nantes, et dans quelques parties de la Loire-Inférieure, surtout à Ancenis, dans la forêt du Givre, etc.

Il a d'indiqué les localités où il a recueilli ses échantillons, et si la description n'accompagne pas les plantes dont il cite les noms, du moins, il relate les auteurs qui les ont décrites, les ouvrages d'iconographie qui les ont représentées, et les fascicules de Mougeot, qui en contiennent les types. Il rend



ainsi facile de constater l'identité de toutes les espèces qu'il a cataloguées.

La Société étant persuadée qu'il sera facile de faire disparaître le petit nombre d'imperfections qui se rencontrent dans cet ouvrage, accorde une médaille d'argent à l'auteur du mémoire, portant pour épigraphe (1) :

« *Conatis meis nisi ferro præmia possum,*  
» *Mi saltem cepti gloria semper erit.* »

Dans un rapport du 13 septembre 1852, adressé à M. le Président de la République, M. Fortoul, alors Ministre de l'Instruction publique, disait que les chants populaires ont été depuis le commencement du siècle, l'objet des recherches de l'érudition, et que la France possède plus qu'aucun autre pays, de précieux restes de ces poésies, aussi bien dans la langue nationale que dans les idiômes provinciaux qu'elle a remplacés. Malheureusement ces richesses, ajoutait-il, que le temps emporte chaque jour, disparaîtront bientôt, si l'on ne s'empresse de recueillir tant de témoignages touchants de la gloire et des malheurs de notre patrie.

Afin de conserver tant de documents précieux, il proposait de faire publier, sous la direction de son ministère, le *recueil des poésies populaires de la France*.

Votre Société, appréciant la généreuse initiative du Gouvernement, s'est empressée de porter sa pierre à l'édifice national qu'il voulait élever. Un recueil général doit être, en effet, le recueil des chants particuliers à chaque province, et afin d'encourager les littérateurs à réunir les poésies des départements de l'Ouest, vous avez promis un prix à l'auteur du

---

(1) L'auteur est M. Emile Pradal.

*meilleur recueil de chants populaires, de traditions locales du pays nantais ou du bas Poitou.*

Aucune autre contrée de la France ne peut offrir autant de richesses poétiques : pays de foi et de guerres civiles, amour et souffrances, quels sujets pour exciter la verve populaire !

Déjà M. de la Villemarqué a montré ce qu'un homme intelligent peut tirer de l'étude de ces poésies rustiques ; et, grâce à lui, la vieille Armorique n'a plus à craindre que ses inspirations, nées au milieu des bruyères de ses landes, soient perdues pour l'avenir. Mais n'a-t-il rien laissé à glaner, n'existe-t-il pas des chants qui, quoique plus modernes, ne soient pas à dédaigner ? L'auteur du seul recueil qui vous soit parvenu a prouvé le contraire.

Ce recueil de chants populaires du pays nantais et du bas Poitou, ne contient pas moins de cent vingt-quatre pièces, et l'auteur nous apprend, dans une introduction très-bien étudiée, qu'il en a recueilli plus de trois cents. Et, quoiqu'il ne les ait pas données toutes, il croit cependant que beaucoup d'entre elles peuvent offrir de l'intérêt, soit pour en compléter ou en retrouver d'autres, soit parce qu'elles contiennent quelques expressions utiles aux philologues. En tête de ce remarquable travail, sont placés les chants historiques. Nous avons surtout remarqué : la *Guillaneu*, qui rappelle l'époque celtique, et l'origine du christianisme dans nos contrées, la *déroute de Soubise dans l'île de Rié*, les persécutions des protestants, les levées d'hommes au XVIII<sup>e</sup> siècle, la révolution de 1793, le combat de la Roche-Servièrre, en 1815, et celui du Chêne, en 1832, etc.

Pendant votre Commission a trouvé que ce recueil manquait parfois de critique, et qu'un grand nombre de pièces pouvaient être communes à la Bretagne ou à toute autre pro-

vince ; en un mot , que le choix de ses parties laissait à désirer. Toutefois, elle aurait accordé une médaille à cet intéressant mémoire , si l'auteur lui-même , dans son introduction , n'avait pas déclaré avoir procédé avec trop de hâte , forcé qu'il y était par les exigences du programme. Elle a donc cru lui rendre service, ainsi qu'à son œuvre, en vous invitant à remettre ce même sujet sur le programme des prix à donner en 1850 , et à décerner une *mention très-honorable* au mémoire ayant pour épigraphe :

« La poésie populaire et purement naturelle a des naïvetés  
» et grâces , par où elle se compare à la principale beauté de la  
» poésie parfaite selon l'art. »

MONTAIGNE.

S'il est utile de conserver les poésies et les traditions locales , c'est un devoir de perpétuer le souvenir des hommes de son pays , qui se sont illustrés ou qui lui ont été utiles. La Société Académique de Nantes n'a jamais manqué à cette œuvre pieuse, et cette année, comme les précédentes, elle a mis au concours : *Études biographiques sur un ou plusieurs Nantais célèbres.*

Vous avez reçu trois biographies : une sur Fouché et deux sur Elisa Mercœur.

Fouché , dit un de ses biographes , est un homme dont on peut dire , sans blesser la vérité , un peu de bien et beaucoup de mal. Le lieu de sa naissance est connu : c'est au Pellerin qu'il a reçu le jour ; mais il n'en est pas ainsi de la date précise. La plupart des biographes la mettent au 19 mai 1763 ; M. Tallot , dans un article de la *Biographie bretonne* , cite en entier son acte de baptême , d'après lequel Joseph Fouché serait né le 19 septembre 1754. Enfin , suivant l'auteur du mémoire qui nous occupe en ce moment , ce serait le 21 mai 1759. Une

telle divergence relative à la naissance d'un homme qui a joué un rôle si considérable dans les événements de son pays, et qui est né à une époque si rapprochée de la nôtre, n'est pas excusable. Elle démontre la nécessité de recourir sans cesse aux sources originales, et combien il est à désirer que les hommes préposés à la garde des archives publiques facilitent les recherches des historiens.

Le mémoire intitulé : *Études biographiques sur Fouché de Nantes, duc d'Ottrante*, est un volumineux travail, dans lequel les détails intéressants abondent, mais dont le style est diffus, et les faits historiques parfois contestables. Votre Commission, malgré le mérite de ce travail, n'a pas cru devoir lui accorder de récompense.

C'est une bonne fortune, pour bien des auteurs, d'être nés en province; peut-être qu'à Paris ils eussent été oubliés parmi les demi-dieux de la science et de la littérature. Tandis qu'étant d'un lieu et d'une cité particulière, ils y laissent leur tradition, ils trouvent des investigateurs curieux et presque des fidèles, pour recueillir leur souvenir. Et nous ne pensons pas amoindrir le charmant talent d'Elisa Mercœur en la mettant au nombre de ceux-ci.

A Nantes, le nom d'Elisa Mercœur est resté populaire. Elle est née dans cette ville, le 24 juin 1809, et, dès l'âge de seize ans, elle présentait à notre regretté collègue, Camille Mellinet, quelques vers qui fixèrent son attention. A dix-huit ans, ses productions, publiées dans le *Lycée Armoricain*, lui valurent l'approbation de Châteaubriand et de Lamartine. Enivrée par ses éloges, elle voulut quitter sa ville natale, pour habiter Paris, séjour désiré de toutes les intelligences et où tant d'intelligences souffrent et luttent contre l'adversité.

Mais, pauvre enfant, si la réalité était cruelle, ses rêves

étaient dorés , et c'est alors qu'elle s'écriait , dans son charmant langage :

Sans songer chaque jour à celui qui doit suivre,  
Livrons-nous au présent qu'il faut seul écouter ;  
S'éteindre sans penser qu'on va cesser de vivre,  
C'est peut-être exister.

.....

Ce projet d'aller à Paris, d'abord considéré comme irréalisable, put cependant être exécuté, grâce à l'appui de M. de Martignac. Ce Ministre, généreux appui du mérite, auquel Elisa avait fait parvenir son recueil de poésies, lui accorda une pension sur les fonds destinés à l'encouragement des lettres, et bientôt la Cour y joignit ses dons. Alors, elle se crut à tout jamais à l'abri du besoin, elle crut pouvoir travailler pour la gloire.

Cette illusion ne dura guère. La révolution de juillet survint, sa pension sur les fonds du Ministère de l'intérieur fut diminuée et celle due à la munificence royale supprimée. La gêne se fit sentir de nouveau et lui fut d'autant plus cruelle qu'elle avait connu de meilleurs jours, qu'elle avait vu sa vieille mère, dont elle était l'unique soutien, heureuse auprès d'elle. Il lui fallut redoubler d'efforts, travailler nuit et jour à des recueils périodiques.

Cependant, dès que l'ordre eut succédé à la lutte, le Gouvernement put de nouveau tendre une main secourable au talent, et M. Guizot, sur les instances de Casimir Delavigne, s'occupa du sort de notre intéressante compatriote. Mais sa santé s'était altérée dans les angoisses de la misère, et la fortune vint trop tard pour l'arracher à la mort.

Ce fut le 7 janvier 1835 qu'elle quitta cette vie, qu'elle sen-

tait lui échapper à vingt-cinq ans. Elle exprimait le regret de la quitter dans ces vers adressés à M. Guizot.

Dans une route démeurie,  
Sous un ciel froid qu'oublie un soleil bienfaisant.  
Je n'ai rencontré pour ma vie,  
Qu'indigence, regrets, vains désirs, et pourtant  
J'ai peur de la quitter, cette existence amère !  
Et je viens vous crier : sauvez-moi pour ma mère !

Elisa Mercœur laissa des amis qui, n'ayant pu l'arracher à la mort, voulurent au moins perpétuer son souvenir. Plusieurs retracèrent cette existence si courte et pourtant si digne d'intérêts ; et sa mère, dans de longs mémoires, insérés en tête du premier volume de ses œuvres complètes, entra dans de tels détails, qu'elle ne laissait rien à dire à ceux qui eussent voulu écrire après elle.

Ce n'est donc pas la faute des deux auteurs dont j'ai à vous entretenir, si leurs biographies ne nous apprend rien de nouveau sur Elisa Mercœur, c'est qu'en effet tout avait été dit.

Une des biographies porte, pour épigraphe, cette phrase de M<sup>me</sup> Desbordes-Valmore :

« Voyez, elle était jeune, aimée, elle avait une voix qui survit à la mort. »

Votre Commission a remarqué que ce travail dénotait de la part de son auteur une grande habitude d'écrire, que le style en était généralement agréable. Quant au plan, elle n'a pu l'approuver.

L'épigraphe de la seconde biographie, est cette pensée de Ballanche :

« Conservons la mémoire d'Elisa Mercœur, honorons sa douce gloire. »

Elle est plus complète que la précédente, mais le style en est moins châtié. Cependant, il est facile de voir que ce n'est

pas le talent qui a manqué à l'auteur, mais que le temps seul lui a fait défaut.

Votre Commission, en raison surtout des travaux déjà publiés sur Elisa Mercœur, n'a pas cru devoir vous proposer de récompenser ces deux mémoires.

**Messieurs,**

Pendant l'année qui vient de s'écouler, une Commission nommée au sein de votre Société, et composée de MM. Huette, Voruz et Callaud, *rapporteur*, a été chargée de vous faire connaître les *grilles mobiles fumivores*, dont M. Raymondière est l'inventeur. Votre Commission, après une étude attentive, a approuvé complètement cet appareil dans toutes ses parties, et a déclaré qu'il était, suivant elle, *ce qu'il y avait de mieux jusqu'à ce jour*.

Depuis ce rapport, ces grilles ont continué à satisfaire l'industriel qui les a adoptées, et M. Guillemet après avoir acheté le brevet français et le brevet anglais, les a fait placer, sur la demande du Gouvernement, à l'imprimerie Impériale.

Il y a déjà trois semaines que l'appareil fumivore de M. Raymondière fonctionne dans ce vaste établissement, d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Cependant, en raison du peu de temps qu'il y est installé, un rapport officiel n'a pu encore être fait, pour en constater les avantages.

En terminant, votre Commission a rappelé l'article 40 du règlement de la Société Académique, portant qu'il pourra être accordé des récompenses aux auteurs d'inventions importantes. Et elle a pensé que les grilles fumivores dont je viens de vous entretenir, méritaient un encouragement de votre part.

Vous avez adopté les conclusions de votre Commission, et décidé qu'une médaille d'argent serait décernée à M. Raymondière.

# RAPPORT

SUR

## LA NOTICE POMOLOGIQUE

DE M<sup>r</sup> J. DE LIRON D'AIROLES.

---

Messieurs,

L'auteur, en faisant hommage de son œuvre à la Société Académique de la Loire-Inférieure, a désiré appeler votre attention sympathique sur le travail, sujet de ses recherches.

Vous avez désigné MM. Pradal, de Rivas et moi pour examiner cet ouvrage. Je viens, au nom de votre Commission, vous rendre compte de notre examen.

Amateur passionné de l'horticulture, et principalement de la pomologie, M. d'Airoles a consacré une partie de sa vie à l'étude pratique de cette science. Comme tous ceux qui se sont occupés de la culture des arbres fruitiers, et en particulier de celle du poirier, il a été frappé de l'imperfection et de l'état incomplet où se trouve son étude, et surtout de la déplorable synonymie qui l'embarrasse, et rend les recherches qu'on y veut faire sinon impossible, du moins fastidieuses et très-difficiles. De nombreuses causes viennent concourir à cet inconvénient. L'auteur les énumère dans un chapitre spécial qu'il serait trop long d'analyser.

De tous les fruits, en effet, qui font les délices de nos tables,



le plus utile et le plus généralement servi, c'est sans contredit la poire. Son volume, la variété de ses saveurs, ses diverses maturités, échelonnées pour ainsi dire de juillet jusqu'en février, et même au-delà, font cultiver l'arbre qui la produit dans des proportions bien supérieures aux autres fruitiers. Il n'est donc pas étonnant qu'à toutes les époques, un grand nombre d'horticulteurs praticiens et amateurs se soient occupés de la propagation par semis et de la culture du poirier, et cela dans des pays et sous des influences climatériques bien diverses. De là des modifications souvent profondes dans les produits issus de la même souche. De là des dénominations différentes et conséquemment d'incessantes confusions.

Bien d'autres circonstances viennent encore donner lieu à cet inconvénient, et s'étendre dans des proportions indéterminées. Nous n'en citerons qu'une parce qu'elle se rattache à un point de physiologie végétale.

C'est la possibilité que deux fruits absolument identiques puissent se rencontrer dans des semis faits à de grandes distances, ce qui expliquerait comment les deux semeurs, ayant cru trouver chacun une variété nouvelle, auraient donné au même fruit deux noms différents.

Ce fait, nié par certaines autorités, discuté et admis par notre auteur, trouve dans le cours de son ouvrage des exemples qui militent en faveur de cette dernière opinion.

Il y a donc, dans la pomologie comme dans toutes les branches de la science qui s'occupe des végétaux, d'immenses et utiles réformes à opérer, relativement à cette fâcheuse exubérance où se trouve portée une nomenclature qui ne repose sur aucune base fixe, aucune règle précise.

Si, parmi les nombreux ouvrages qui, chaque année, paraissent sur les diverses parties des sciences naturelles, quelques-uns ont une valeur scientifique réelle et sont un véritable progrès,

combien n'ont pour tout mérite qu'un futile néologisme et d'inutiles changements de noms, combien ne sont que des répétitions copiées les unes sur les autres.

Déjà quelques tentatives de réformes ont été faites à ce sujet. *L'Album de Pomologie* de Bisot, les *Annales de Pomologie belge*, plusieurs ouvrages publiés en Angleterre, en Hollande, aux Etats-Unis d'Amérique, s'occupent de reproduire par le dessin et la peinture les fruits les plus usuels de ces localités. Mais toutes ces publications, d'un prix assez élevé, paraissent sans plan d'ensemble bien arrêté, sans critique suffisamment sévère.

Au milieu de tous ces travaux on peut signaler une particularité bien remarquable, c'est que tous les pays qui ont pris l'initiative de ces nombreuses publications sont assez mal partagés sous le rapport des conditions de climat, tandis que notre France, si heureusement placée, si riche en produits pomologiques qu'elle exporte en si grande quantité dans ces pays mêmes, n'a encore rien ou presque rien publié d'important et de suivi sur un sujet qui lui est pourtant si spécial. Quelques tentatives trop promptement avortées n'ont eu jusqu'ici aucun succès. La *Nouvelle Pomologie du Jardin des Plantes de Paris*, sous la direction de M. Decaine, est un ouvrage d'iconographie entrepris sur une très-large échelle, qui ne pourra, d'ici longtemps, rendre tous les services qu'on doit en attendre. D'ailleurs luxueusement éditée, et conséquemment d'un prix très-élevé, elle ne peut guère entrer dans les collections particulières, et n'est accessible que pour les bibliothèques publiques ou pour celles des Sociétés spéciales. Ce sera donc un ouvrage malheureusement peu répandu.

C'est pour remédier à cet inconvénient que M. d'Airoles a entrepris la publication de sa *Notice pomologique*. Il a pensé qu'un ouvrage qui aurait pour but de simplifier cette fâcheuse

synonymie par la recherche active, consciencieuse, de l'origine du fruit, de sa qualité, de l'époque de la maturité, en tenant compte, toutefois, des différences de localités; par la comparaison des diverses formes qu'il peut prendre, de manière à bien constater l'identité de chaque espèce, et à n'admettre comme réellement différentes que celles qui présenteraient des caractères bien tranchés; il a pensé, dis-je, qu'un pareil ouvrage rendrait d'immenses services, si surtout il pouvait être livré au public à un prix accessible à toutes les fortunes.

Mais que de peines, que de recherches, pour arriver à un pareil résultat; que d'obscurités à éclaircir; que de mauvais vouloir à surmonter, que de charlatanisme, de mauvaise foi, d'amour propre à combattre pour acquérir certains renseignements cependant indispensables. Et, d'un autre côté, que de désintéressement pour entreprendre une œuvre qui, bien loin de rapporter des bénéfices, ne peut être que dispendieuse pour son auteur.

En présence de tant d'inconvénients, M. d'Airoles n'a pas reculé; il a abordé la tâche qu'il s'est imposée avec modestie et abnégation de toute idée en dehors des intérêts de la science.

« Nous publions ce travail, dit-il dans son *Histoire du poirier*, sans avoir la prétention qu'il soit irréprochable. Nous savons toutes les difficultés qui se sont dressées devant nous au milieu des recherches dans lesquelles nous nous sommes jeté; toutes les démarches qu'il nous a fallu faire pour arriver à ce résultat. » Aussi appelle-t-il les observations, réclame-t-il l'appui, le concours de tous les pomologues, tendant à former de tous ses souscripteurs et correspondants une sorte d'association, dont les résultats sont faciles à prévoir. Sa tâche commence, mais elle est loin d'être finie.

« Qui peut dire à l'homme que pousse l'amour du travail,

» ajoute-t-il dans son chapitre sur la synonymie et les causes  
» de son désordre , qui peut dire à cet homme s'il vivra assez  
» de jours pour finir la laborieuse tâche qu'il entreprend. Il  
» n'en travaille pas moins avec ardeur , s'en remettant à la Pro-  
» vidence des desseins qu'elle a sur lui. Il continue son œuvre ,  
» pensant qu'elle marquera utilement son passage dans la société.  
» Douce philanthropie mise au cœur de l'homme pour le soutenir  
» dans la vie. »

D'après les considérations générales que nous venons d'ex-  
poser, nous voyons le but que se propose notre auteur. Examinons  
maintenant la manière dont il l'atteint.

La *Notice pomologique* forme , en réalité , deux ouvrages  
distincts.

Le premier porte pour 2<sup>e</sup> titre : *Liste synonymique historique  
des diverses variétés de poiriers anciennes, modernes et nouvelles.*

Dans ce premier travail , l'auteur cherche à simplifier la clas-  
sification des nombreuses variétés de poiriers , en réunissant  
au nom primitif le plus grand nombre des synonymes qui s'y  
rattachent.

C'est cette partie de son travail qui a nécessité toutes ces re-  
cherches ardues , fatigantes , ennuyeuses , dont nous avons  
parlé plus haut , et dans lesquelles il a développé autant de pa-  
tience que de sagacité.

L'*Histoire de l'arboriculture fruitière* , qui forme la première  
partie de l'ouvrage , et lui sert d'introduction , renferme des  
chapitres aussi curieux qu'intéressants. Columelle , Olivier de  
Serre , Laquintinie , Duhamel du Monceau , viennent tour à  
tour exposer quelques-uns de leurs principes sur cette partie  
de la science ; puis , chacun nous offre la curieuse nomenclature  
des principales variétés cultivées de son temps.

Ensuite vient la liste synonymique historique , partie principale  
de l'ouvrage. Cette liste n'est pas définitive ; de nouvelles re-

cherches , de futures découvertes , des gains fortuits ou poursuivis , viendront étendre cette liste , riche déjà de 245 dénominations vérifiées et complétées ; plus 422 dont l'historique n'a pas encore reçu le cachet que l'auteur doit leur imprimer , et 282 autres , qui sont en ce moment pour lui un sujet d'investigations et d'études consciencieuses.

On y trouve aussi une liste de poiriers à cidre , contenant 51 variétés , ce qui ferait une nomenclature de près de mille variétés , avec des notions plus ou moins complètes sur chacune d'elles , mais que l'auteur se propose de compléter à force de recherches et de soins.

Chaque dénomination comprend ou doit comprendre :

- 1° Le nom sous lequel le fruit est le plus connu.
- 2° La condition de vigueur et de fertilité de l'arbre.
- 3° La qualité du fruit et son volume.
- 4° L'époque de sa maturité.
- 5° Sa synonymie aussi complète que possible.
- 6° L'origine du sujet et son historique.
- 7° Les divers ouvrages qui en font mention et qui en donnent la description ou la figure.

Cette partie de l'ouvrage rendra de véritables services aux horticulteurs , qui pourront y trouver d'utiles renseignements sur les meilleures espèces de poires , et leur éviter ces nombreuses déceptions auxquelles sont exposés ceux qui désirent collectionner dans leurs jardins , des espèces vraiment dignes d'être cultivées , ou éviter des répétitions fâcheuses.

La plupart des fruits qui sont relatés dans le premier chapitre de la liste synonymique , ont été , de la part de l'auteur , l'objet d'une étude consciencieuse. Il les a vus , dégustés , beaucoup même ont été cultivés et propagés par lui , et les sujets figurent encore dans sa pépinière de la Civelière. Dans ces re-

cherches, M. d'Airoles a développé une ardeur et une persévérance dont on ne saurait trop lui savoir gré.

Aussi cet ouvrage, dont nous ne connaissons jusqu'ici aucun analogue, nous paraît le plus méthodique et le plus complet sur cette matière. C'est un livre classique dès aujourd'hui acquis à la science.

Le deuxième ouvrage de la notice pomologique, porte pour deuxième titre : *Description succincte de quelques fruits inédits, nouveaux ou très-peu répandus.*

Comme le premier il n'a pas de terminaison assignée. Chaque année, de nouvelles recherches, de nouveaux gains viendront accroître le nombre des livraisons, si, surtout, comme l'auteur l'a fait dans ses troisième et quatrième, il y admet non-seulement les fruits nouveaux, mais aussi les anciens de bonne qualité.

Cette deuxième partie de l'ouvrage, qui a été publiée la première, présente elle-même deux divisions bien tranchées : Chaque cahier, qui est composé de deux livraisons, offre d'abord, sous le titre d'observations utiles, des considérations pratiques, fruits de l'expérience de l'auteur, et d'une incontestable utilité.

Nous citerons entre autres celles sur la cueillette des fruits, les moyens d'en échelonner la maturité, l'hybridation naturelle, la plantation et la conduite des jeunes arbres, etc.

La deuxième division est consacrée à la description de 162 fruits nouveaux ou très-peu répandus, parmi lesquels plus de 30 lui doivent leur acte de naissance, et nous y ajoutons celle aussi des fruits les plus estimés.

Cette description comprend : les caractères de l'arbre, sa conduite la plus avantageuse ;

La forme du fruit, son volume, son degré de mérite, l'époque de sa maturité ;

L'origine de ce fruit, les ouvrages qui en ont parlé ou qui l'ont figuré.

Comme la description quelque exacte et complète qu'elle puisse être, ne peut frapper le souvenir aussi bien que la représentation figurée, l'auteur présente de chaque poire décrite une figure au trait qui en donne la forme exacte, et aide puissamment dans les recherches. Ce procédé bien moins dispendieux que la reproduction par planches coloriées, rend l'ouvrage accessible à toutes les bourses, but que s'est surtout proposé l'auteur, en adoptant ce mode de publication.

Dans cette notice descriptive, nous voyons que notre département figure pour une notable part dans la production des espèces. Treize sont enregistrées par notre auteur, et peut-être pourrions-nous lui en signaler une quatorzième.

Mais ayons confiance dans ses recherches, son zèle se charge de nous doter prochainement d'une pomologie de la Loire-Inférieure.

Tous ces fruits ne sont pas des nouveautés. Depuis plusieurs années, quelques-uns sont plus ou moins cultivés. *Bézi de Héric*, *Duchesse de Berry*, *Beurré Bruneau* ou *Crassane d'hiver*, *Bézi quaissoi d'été*, *Saint-Herblin d'hiver*.

La plupart des amateurs ont cultivé ces espèces, sans soupçonner leur provenance. M. d'Airoles, par des recherches actives, a vérifié ces provenances, et leur a donné, dans sa publication, une notoriété publique et définitive.

D'autres espèces plus récentes : *Beurré nantaise*, *Beurré Clergeau*, *Alexandrine Douillard*, primées et couronnées dès leur apparition, par la Société nantaise d'Horticulture, sont maintenant appréciées à leur juste valeur, et recevront de la notice pomologique, un nouveau relief qu'elles méritent à tous égards.

Il est donc à désirer que l'œuvre entreprise par M. d'Airoles,

ait tout le succès qu'elle mérite , s'il parvient , comme nous le souhaitons vivement , à l'accomplir suivant le programme qu'il s'est tracé. Il ne manquera pas de voir se réaliser le vœu qu'il a formé dans sa préface.

Déjà il a recueilli d'honorables fruits de ses efforts persévérants , par les nombreux et sympathiques témoignages d'estime et d'intérêt que lui ont manifestés plusieurs des principales Sociétés d'Horticulture de France et de l'étranger , par lettres , diplômes , rapports et médailles.

Aussi , Messieurs , votre Commission est unanime sur le mérite et l'utilité de cet ouvrage qui , sous tous les rapports , lui paraît digne de vos encouragements sympathiques , et vous propose d'adresser à son auteur des remerciements , pour l'hommage qu'il vous a fait de son œuvre , en l'engageant à en poursuivre la continuation.

**DELAMARE , rapporteur.**

---



# PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS PAR

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1858.

---

**1<sup>re</sup> QUESTION. — Études biographiques sur un ou plusieurs Nantais célèbres.**

Sans dédaigner les Recueils biographiques, la Société Académique donnerait cependant la préférence à des études bien *complètes* sur une ou deux célébrités de Nantes ou du Pays Nantais.

**2<sup>e</sup> — Recueil de Chants populaires, de traditions locales du Pays Nantais, ou du Bas-Poitou.**

**3<sup>e</sup> — Appréciations sur les Monuments de l'art, à Nantes et dans le département de la Loire-Inférieure.**

La Société verrait avec plaisir les concurrents traiter de

l'influence des matériaux sur la forme, et appuyer d'exemples, choisis dans le pays même, leurs dissertations sur ce sujet.

Elle accepterait même une monographie sur un seul monument.

**4° — Faire le précis historique des Constructions navales dans le département de la Loire-Inférieure.**

Les concurrents pourront se placer, soit au point de vue de l'importance commerciale de cette belle industrie, qui progresse chaque jour à Nantes, soit à un point de vue plus technique; et ils auront à signaler alors spécialement les inventions et les perfectionnements introduits par des Nantais dans la construction propre du navire, et dans celle des machines motrices.

**5° — De l'éclairage au gaz, au point de vue de l'hygiène publique.**

Les concurrents pourront, s'ils le désirent, limiter le champ de leurs investigations à l'examen d'un point spécial relatif à la production, à l'épuration, à la distribution ou à l'emploi du gaz de l'éclairage. La Société Académique appelle spécialement l'attention des concurrents sur la composition variable du gaz, et son mélange avec l'oxyde de carbone ou des combinaisons sulfurées, ainsi que sur les conséquences de ces faits.

**6° — Études de statistique médicale sur une ou plusieurs localités du département, et spécialement sur celles où s'observent les graves endémies de fièvres intermittentes ou de dysenteries.**

Signaler toutes les conditions hygiéniques auxquelles sont soumis les habitants.

**7° — Études géologiques sur la Bretagne ou l'une de ses parties.**

La Société entend encourager toutes les recherches géologiques faites en Bretagne et spécialement dans la Loire-Inférieure. Elle attacherait un intérêt sérieux à des études qui, bien que circonscrites dans un faible rayon, auraient des conséquences utiles à l'agriculture ou à l'industrie.

**8° — Quelles seraient les industries à créer ou à développer en Bretagne ?**

La Bretagne ne contient que fort peu d'établissements industriels; cependant la population y est nombreuse, la main-d'œuvre y serait à bon marché, et les voies de communication qui s'y multiplient donneraient de grandes facilités pour les débouchés.

**9° — Essai d'une faune de la Loire-Inférieure.**

La Société recevrait le catalogue d'une seule classe d'animaux, oiseaux, reptiles, etc.

**10° — Faire l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Nantes, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle inclusivement.**

**11° — Faire l'histoire de l'Université de Nantes.**

**12° — Faire l'histoire de l'état politique et administratif de la Bretagne sous Louis XIV.**

**13° — De l'avenir de Nantes, comme port de mer, en présence de l'ouverture du chemin de fer et de l'avant-port de Saint-Nazaire:**

Les Mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 1<sup>er</sup> août 1858, à M. le Secrétaire général de la Société Académique de Nantes, place du Commerce, 12. Chaque Mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté, mentionnant le nom de son auteur.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent, et d'or s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1858.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des Mémoires couronnés.

Nantes, 15 novembre 1857.

*Le Président,*

ABBÉ FOURNIER.

*Le Secrétaire général,*

DUGAST-MATIFEUX.

---



**EXTRAITS**  
**DES**  
**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**  
**DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.**

---

1856-1857.

---

**Séance du 3 décembre 1857.**

**PRÉSIDENCE DE M. BOBIERRE, PUIS DE M. L'ABBÉ FOURNIER.**

M. Bobierre, président sortant, remercie la Société Académique, du bienveillant concours qu'elle lui a prêté pendant l'année qui vient de s'écouler, et installe le nouveau bureau.

M. l'abbé Fournier, en prenant place au fauteuil présidentiel, témoigne combien il a été sensible, à tous les points de vue, à une élection qui s'adresse, dit-il, moins à sa personne qu'aux idées dont il est le représentant. Cette élection prouve combien sont enracinées dans la Société Académique ces idées qui sont la base de toute société.

Le cercle maritime qui vient de se former à Nantes, donne avis à la Société qu'il vient de se constituer, et manifeste le désir de se mettre en communication avec elle. — Renvoyé au Comité central.

★

M. Le Houx, secrétaire de la Section de Médecine, donne lecture de son rapport sur les travaux de cette Section, pendant le dernier semestre.

**Séance du 7 janvier 1857.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Nomination d'une Commission composée de MM. Callaud, Gâche et Voruz, pour étudier les grilles fumivores de M. Raymondière.

Admission de M. Moreau, juge-de-peace du 3<sup>e</sup> arrondissement, de M. Pinson, agent-voyer du département, comme membres résidants; et de M. Malaguti, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, comme membre correspondant. (Rapports de MM. Dugast-Matifeux, Guéraud et Bobierre.)

Allocution de M. Fournier.

**Séance du 4 février 1857.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER.

Admission de M. le D<sup>r</sup> Calloch, comme membre résidant. (Rapport de M. le D<sup>r</sup> Citerne.)

Lecture de la première partie de la *notice biographique d'Evariste Colombel*, par M. A. Bobierre.

*Etude sur les lois physiologiques de l'homme*, par M. Padioleau (1<sup>re</sup> partie).

Quelques extraits de la continuation inédite de *l'histoire de Nantes, de l'abbé Travers*, par Proust, membre de la chambre des comptes de Bretagne: Communication de M. Dugast-Matifeux.

**Séance du 4 mars 1857.**

PRÉSIDENCE DE M. MALHERBE, VICE-PRÉSIDENT.

Mémoire de M. le Veillé, de Nantes, et propriétaire à Paris,

sur la conservation des céréales, mémoire confié à une Commission spéciale, composée de MM. Varsavaux, Goupilleau et Bobierre.

M. de Tollenare fait hommage à la Société de sa carte de l'arrondissement d'Ancenis.

M. Destez fils, docteur-médecin, et M. Carou, juge-de-peace à Pornic, sont admis : le premier, comme membre résidant, le second, comme membre correspondant. (Rapport de MM. les D<sup>rs</sup> Lefeuve et Aubinais).

Rapport de M. Callaud, sur les grilles fumivores de M. Raymondière.

Le rapporteur demande, au nom de la Commission, une médaille d'argent pour l'auteur de ce procédé, le plus utile qui ait encore été inventé dans ce genre.

M. Bobierre lit la seconde partie de sa *notice biographique sur Evariste Colombel*.

*Rectification historique de l'épisode du château d'Aux, en avril 1794*, par M. Dugast-Matifeux.

#### Séance du 1<sup>er</sup> avril 1857.

PRÉSIDENCE DE M. MALHERBE, VICE-PRÉSIDENT.

*Etudes sur les lois vitales et physiologiques de l'homme*, par M. le D<sup>r</sup> Padioleau (2<sup>e</sup> partie).

*Etude sur Saint-Ambroise*, par M. l'abbé Fournier (1<sup>re</sup> partie).

#### Séance du 5 mai 1857.

PRÉSIDENCE DE M. MALHERBE, VICE-PRÉSIDENT.

*Explosion de la poudrière de Nantes, en 1800*, par M. Renoul.



**Séance du 3 juin 1857.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

M. le Recteur de l'Académie de Rennes annonce que le Ministre de l'Instruction publique vient de donner un nouveau développement à la *Revue des Sociétés savantes*, et qu'il fait appel à toutes les Sociétés de l'empire français, pour travailler à cette statistique intellectuelle de la France.

M. Talabardon, membre correspondant, fait hommage à la Société d'un ouvrage intitulé : *Calcul raisonné*, et demande que cet ouvrage soit l'objet d'un rapport. M. Lemonnier est chargé de ce rapport.

Nomination d'une Commission composée de MM. le baron de Girardot, Huette, Bobierre; Renoul et Voruz, pour choisir les industriels les plus recommandables de la ville, et les engager à se rendre à l'invitation de la Société de la Mayenne : le président de cette Société annonce, en effet, qu'au mois de septembre, une deuxième exposition régionale des produits agricoles, horticoles, industriels et artistiques, aura lieu à Laval, et engage les principaux industriels de Nantes, à envoyer leurs produits à cette exposition.

Admission de M. Mercier, pharmacien, comme membre résidant.

*Etude sur les lois vitales et physiologiques de l'homme*, par M. Padioleau (3<sup>e</sup> partie).

*Fêtes républicaines de 1790 à 1800*, par M. le baron de Girardot (1<sup>re</sup> partie).

*Eptre en vers*, adressée à la Société Académique, par M. Aron, notre collègue. Lecture de M. l'abbé Fournier.

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1857.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Admission de MM. Gauthier frères, comme membres résidents. (Rapport de M. Guéraud).

*Excursion dans les Pyrénées*, par M. l'abbé Fournier.

**Séance du 5 août 1857.**

PRÉSIDENCE DE M. MALHERBE, VICE-PRÉSIDENT.

Admission de M. le D<sup>r</sup> Henry, comme membre résidant, et de M. le D<sup>r</sup> Raoul le Roy d'Étiolles, comme membre correspondant. (Rapport de M. le D<sup>r</sup> Trastour).

Lecture de deux communications de M. Huette, la première sur un nouveau thermomètre de précision, et la deuxième sur la détermination du niveau des eaux de la mer, d'après le calcul de l'unité des hauteurs.

**Séance du 2 septembre 1857.**

PRÉSIDENCE DE M. VANDIER, DOYEN D'ÂGE.

Admission de M. le D<sup>r</sup> Berneudeaux, comme membre résidant. (Rapport de M. Calloch.)

Nomination d'une Commission composée de MM. Huette, Voruz et Callaud, pour examiner le mémoire de M. J. Carré, sur les accidents des chemins de fer.

Commission composée de MM. Delamarre, Pradal et de Rivas, pour étudier la *Notice pomologique* de M. J. de Liron-d'Airoles.

*Notice sur l'abbaye de l'Épau*, par M. Guéraud.

*De l'enseignement mutuel, de son origine, de ses progrès, de son introduction en France*, par M. le D<sup>r</sup> de Rivas (1<sup>re</sup> partie).

**Séance du 7 octobre 1857.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Commission composée de MM. Lefevre, Aubinais et Le Beuf, pour examiner les œuvres inédites de M. Carou.

*Origine et progrès de l'enseignement mutuel en France*, par M. de Rivas (2<sup>e</sup> partie).

*Notice sur les oursins perforants de Bretagne*, par M. Cail-  
liaud.

**Séance du 4 novembre 1857.**

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Rapport du D<sup>r</sup> Delamarre sur la *Notice pomologique* de M. de Liron-d'Airoles.

Rapport du D<sup>r</sup> Citerne sur les travaux de la Section de Médecine.

*Notice sur Saint-Ambroise*, par M. l'abbé Fournier, suite et fin.

Mémoire sur la valeur fertilisante des phosphates calcaires fossiles (coprolithes). Dosage rapide de l'azote des engrais, au moyen d'un appareil ammonimétrique très-simple. — Demande d'une loi sévèrement répressive contre les fraudes qui existent dans le commerce des engrais, par M. Bobierre.

**Séance extraordinaire du 11 novembre 1857.**

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Fables, par M. Callaud.

*Origine et progrès de l'enseignement mutuel en France*, par M. de Rivas (3<sup>e</sup> partie).

*De la mesure du temps et de la dénomination des époques séculaires*, par M. Huette.

**Séance publique du 29 novembre 1857.**

A une heure, M. l'abbé Fournier, président de la Société Académique, prend place au fauteuil avec M. Henri Chevreau, Conseiller d'Etat et Préfet de la Loire-Inférieure, M. Lamotte-Rouge, général de division, Monseigneur Jaquemet, M. le baron

de Girardot, M. le Maire de Nantes, le colonel et le lieutenant-colonel du 50<sup>e</sup> de ligne, M. Denis, proviseur du lycée de Nantes.

M. Fournier ouvre la séance dans un discours aussi remarquable par l'éclat du style que par la grandeur des pensées. Il établit l'influence de la religion sur l'esprit humain; la hauteur à laquelle se sont élevés les poètes, les écrivains, les artistes, dominés par le sentiment religieux, et la triste décadence de ceux qui ont abdiqué ce sentiment.

M. le secrétaire-adjoint lit ensuite le rapport sur les travaux de la Société Académique.

M. le D<sup>r</sup> de Rivas termine la séance par le rapport sur le concours, et décerne, au nom de la Société, les récompenses suivantes :

1° A M. Jollin, directeur de l'abattoir de Nantes, une médaille d'argent de première classe pour son mémoire sur la boucherie ;

2° A M. Trescaze, de Tarbes, une médaille d'argent de deuxième classe, pour son mémoire sur la même question ;

3° A M. Aristide Vincent, ingénieur civil à Brest, une médaille de bronze, pour le même concours ;

4° Une médaille d'argent à M. E. Pradal, notre collègue, pour son catalogue des cryptogames de la Loire-Inférieure ;

5° A M. Raymondière, une médaille d'argent pour sa grille fumivore.

Dans les intervalles des discours, de délicieux morceaux de musique, sont chantés ou exécutés par MM. Champonnier, Meilhan frères et Dolmetsch.

A trois heures un quart la séance est levée.

**Séance du 30 novembre 1857.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Cette séance est consacrée aux élections dont voici le résultat :

BUREAU.

- MM.** l'abbé Fournier, *président* ;  
Le D<sup>r</sup> Malherbe, *vice-président* ;  
Le D<sup>r</sup> Ch. Rouxeau, *secrétaire général* ;  
E. Le Beuf, *secrétaire-adjoint* ;  
Huette, *trésorier* ;  
Le D<sup>r</sup> Le Ray, *bibliothécaire-archiviste* ;  
Le D<sup>r</sup> Delamarre, *bibliothécaire-adjoint*.

COMITÉ CENTRAL.

*Section d'agriculture, commerce et industrie.*

**MM.** Renoul, comte O. de Sesmaisons, Goupilleau.

*Section de médecine.*

**MM.** Blanchet, Letenneur et de Rivas.

*Section des sciences, lettres et arts.*

**MM.** Guéraud, Grégoire et Dugast-Matifeux.

*Section des sciences naturelles.*

**MM.** de Tollenare, Pradal et Ducoudray-Bourgault.

*Le Secrétaire adjoint,*

**CH. ROUXEAU.**

---

# TABLE

## DU VINGT-HUITIÈME VOLUME.

---

### PREMIER SEMESTRE.

Allocution de M. l'abbé Fournier, président, adressée à la Société Académique.....	3
Dieu et l'âme manifestés par l'étude des lois vitales et des lois physiologiques de l'homme, par M. Padioleau, D.-M.-P.....	9
Rapport sur les grilles fumivores de M. Raymondière.....	90
Le château d'Aux en 1794. Rectification historique concernant la révolution, par M. Dugast-Matifeux.....	103
Explosion de la poudrière du château de Nantes, par M. Renoul.	139
Eloge d'Evariste Colombel, par M. A. Bobierre.....	179
Essai sur le Dictionnaire des terres et des seigneuries comprises dans l'ancien comté nantais et dans le territoire actuel du département de la Loire-Inférieure, par M. Ernest de Cornulier.....	222

### DEUXIÈME SEMESTRE.

Étude sur saint Ambroise, par M. l'abbé Fournier.....	269
Les fêtes de la Révolution, par M. le baron de Girardot.....	311
De la nécessité d'une législation répressive en matière de transactions sur les engrais industriels, par M. Bobierre.....	377
Note sur le moyen de doser rapidement l'azote du guano et des	

principaux engrais, par M. Bobierre.....	393
De l'action des nodules de phosphate de chaux sur la végétation, dans les terres granitiques et schisteuses, par M. Bobierre.....	400
Observations sur les oursins perforants, par M. Cailliaud.....	406
De la mesure du temps et de la dénomination des époques sécu- laires, par M. F. Huette.....	426
Détermination du niveau des eaux de la mer, par M. F. Huette..	435
Nouveau thermomètre de précision pour les observations de tem- pérature atmosphérique, par M. F. Huette.....	441
Dictionnaire des terres et des seigneuries du comté nantais et de la Loire-Inférieure, par M. Ernest de Cornulier.....	447
Fables, par M. Callaud.....	531-
Discours prononcé en la séance solennelle de la Société Acadé- mique de Nantes, le 29 novembre 1857, par M. Fournier, président.	536
Rapport sur les travaux de la Société Académique de Nantes, pen- dant l'année 1856-57, par M. le D <sup>r</sup> Ch. Rouxeau, secrétaire adjoint.	557
Rapport sur le concours ouvert par la Société Académique de Nantes, pour l'année 1857, par M. de Rostaing de Rivas, D.-M....	566
Rapport sur la Notice pomologique de M. de Liron-d'Airoles, par M. Delamare.....	603
Programme des prix pour 1858.....	612
Extraits des procès-verbaux des séances de la Société Académi- que de Nantes.....	i







e



**ANNALES**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE**  
**DE NANTES**  
ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

---

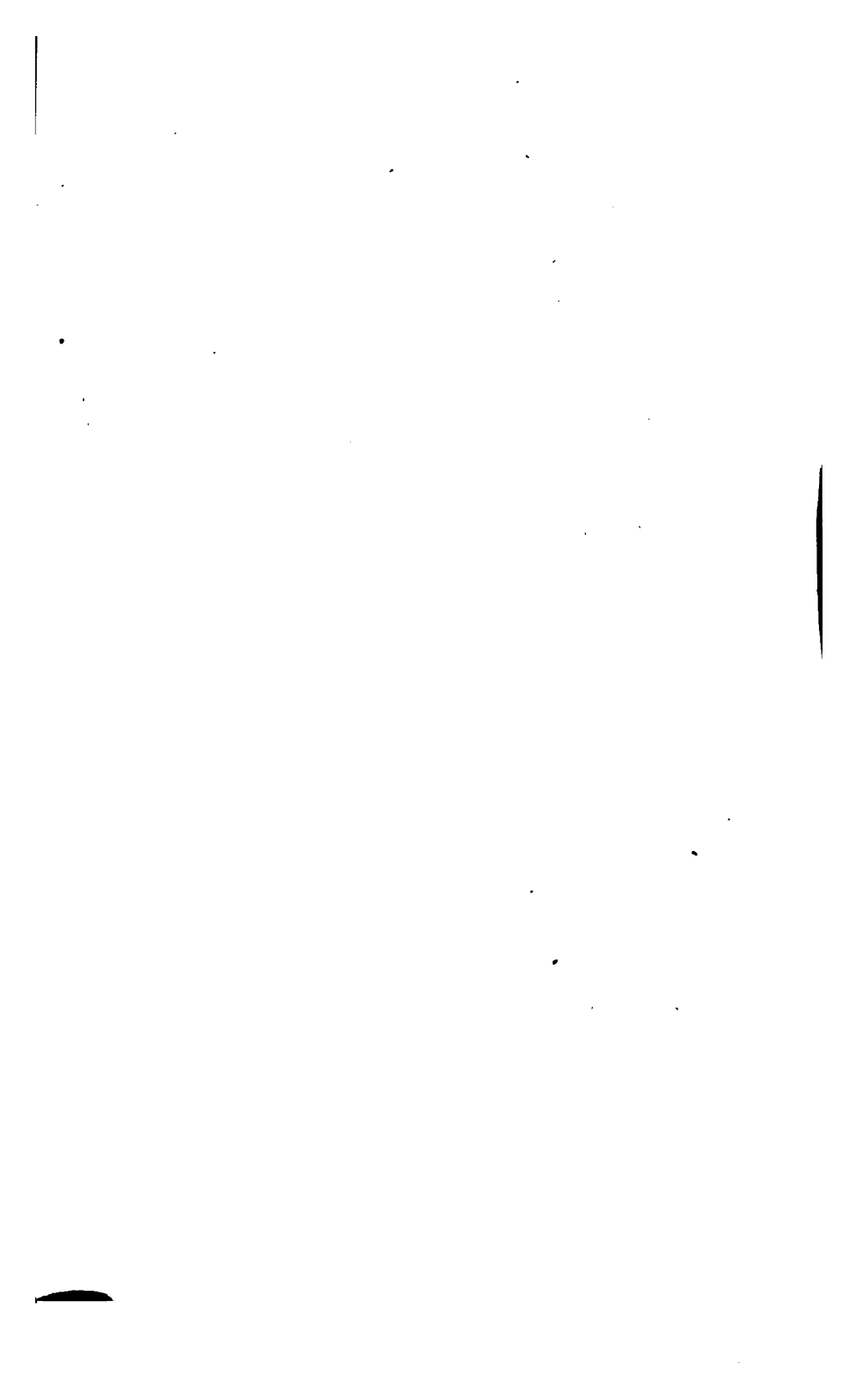
**TOME XXIX.**



**IMPRIMERIE DE M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CAMILLE MELLINET ,**  
Imprimeur de la Société Académique.

---

**1858.**



# PROCÈS

## DE RENÉE DE FRANCE

Dame de Montargis ,

**CONTRE CHARLES IX,**

PAR M. LE B<sup>o</sup>D DE GIRARDOT.

---

Renée de France, fille puinée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, duchesse de Ferrare et de Chartres, comtesse de Gisors, dame de Montargis, née à Blois en 1510, avait été accordée le 23 avril 1515 à Charles d'Autriche, depuis Charles Quint, avec une dot de 600,000 écus d'or, pour compensation de ses droits successifs des côtés paternel et maternel. Le mariage n'eut pas lieu, et Renée, après avoir été demandée par Henri VIII, roi d'Angleterre, devint, le 19 février 1527, la femme d'Hercule, duc de Ferrare. Dans son contrat de mariage du 19 février 1527, il était écrit :

« In favorem hujus matrimonii et pro omnibus juribus, actionibus, petitionibus quas ipsa domina Renata habebat et habere poterat in omnibus bonis mobilibus et immobilibus et qua illi pertinebant qualibet de causa et quocumque tempore predictis ejus patri et matri spectaverant dominus Cardinalis Senonensis regis Cancel-

larius nomine procuratorio regis illi spondebat et promittebat, etc. Ici était spécifiée une dot de 250,000 écus. En cas de non paiement, les terres de Chartres, Gisors et Montargis devaient servir de nantissement.

» Predicta Renata mediante promissa dote renunciavit transtulit, cessit et dereliquit in favorem commodum et utilitatem regis christianissimi omnia et singula jura, actiones, petitiones et querellas quas habebat, habuerat vel habere poterat in bonis universis mobilibus et immobilibus juribus et actionibus quæ fuerunt pertinuerant, et spectaverunt predictis patri et matri ipsius. »

Pendant les règnes de François I<sup>er</sup> et de Henri II, Renée paraît s'en être tenue aux stipulations de son contrat ; mais, sous le règne de Charles IX, étant encore à Ferrare, elle conçut la pensée de le faire annuler, comme un acte de spoliation ; elle écrivit souvent à la reine-mère, au chancelier, à M. de Morvilliers, au connétable, de l'aider à rentrer dans ses biens. Après la mort de son mari, arrivée en 1559, elle commence à agir à son retour en France, c'est-à-dire dès 1560. Mais la reine, les membres du conseil privé, le connétable, le chancelier, s'excusaient sur la jeunesse du Roi. Elle ne put jamais obtenir une réponse ni même se faire donner acte de la présentation de ses remontrances. Le 4 août 1768, Catherine de Médicis répondait, par écrit, à ses instances, qu'elle avait tant fait que les gens du Roy avaient donné leur avis, mais qu'il estait impossible de plus avancer les choses jusques à ce que le Roy fut en meilleure disposition.

Le 29 août de la même année, le Roi lui répondit enfin « que » l'avis de son conseil était qu'elle avait été raisonnablement » dotée, qu'elle n'avait occasion de se plaindre, ni lui moyen » de lui bailler davantage, la priant de se contenter. »

A cette époque, la duchesse offrait de renoncer à ses prétentions, moyennant une rente annuelle de 30,000 livres.

Enfin, le 6 septembre, elle remit au Roi une requête pour

représenter que si l'état du royaume ne permettait pas de faire droit à ses réclamations, au moins on lui en donnât acte pour éviter le reproche de négligence. Ce qui lui fut accordé, le conseil privé entendu.

Le 27 août 1569, la duchesse de Nemours, sa fille, obtint une commission pour donner ajournement devant le Parlement aux détenteurs « *de certaines terres qui lui auraient été données par aucuns de ses parents.* » Elle fit signifier, par huissier, au procureur général, conseiller du conseil privé « qu'il eût à se désister et départir de la moitié des duchés, comtés, terres et seigneuries provenant des successions du roi Louis XII et de la reine Anne de Bretagne. »

C'est alors qu'intervint, le 23 avril 1570, une transaction entre Renée et sa fille, Anne d'Est, femme de Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, comte de Genève et marquis de Sorlin, d'une part, et, d'autre part, le Roi, assisté de la reine-mère, des ducs d'Anjou et d'Alençon, ses frères, du duc de Lorraine, son beau-frère, du cardinal de Guise, du duc d'Uzès, des sieurs de Morvilliers et de Lansac, évêque de Limoges, de Carnavalet, de Foix, du Faur et autres de son conseil, assemblés, à cet effet, à Villers-Cotterets, et, après l'audition de ses avocats, par cette transaction, le Roi concédait des avantages considérables à la duchesse de Ferrare; il dégagait les terres de Chartres et de Montargis de certaines charges qui leur étaient imposées; il l'exonérait de toutes les dettes et charges de la succession de Louis XII et d'Anne de Bretagne, et enfin lui accordait, par un autre acte, une somme de 200,000 écus comme dédommagement de ce que ses prédécesseurs avaient touché des revenus de cette succession depuis son ouverture.

Au mois de février 1571, les duchesses présentèrent leur requête en entérinement des lettres-patentes contenant la transaction; mais les habitants de Montargis prétendirent que leurs privi-

lèges ne permettaient pas au Roi de les mettre hors de sa main, et le procureur général déclara s'opposer pour le Roi. Un arrêt du 17 février lui prescrivait de spécifier ses moyens d'empêchement et de les donner par écrit. C'est ce factum et celui de la duchesse de Ferrare que nous avons retrouvés dans les archives de la ville de Montargis, et dont nous donnons ici l'analyse.

Dans son factum, le procureur général prend la qualité suivante : Le procureur général du Roy, deffendeur en empeschement contre l'entherinement en vérification de certaines lettres-patentes en forme de transaction du XXIII<sup>e</sup> jour de décembre M. V. LXX, contre dame Renée de France, duchesse de Ferrare, et dame Anne d'Est, sa fille, femme et épouse de messire Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours.

Dans ses productions d'inventaire, l'avocat des duchesses déclare regarder « le contrat de l'an 1527 comme nul d'infinies » nullités; que la lézion est si grande qu'il n'est possible de » plus, pour les droits que les demanderesses avaient sur les » biens ; 1<sup>o</sup> de la couronne ; 2<sup>o</sup> de la maison d'Orléans ; 3<sup>o</sup> de » la maison de Bretagne, et finalement que ce que le Roi leur a » baillé, en récompense de leurs droits, est si petit et de si peu » de valeur eu esgard ce à qu'elles quictent, qu'il n'y a com- » paraison de l'un à l'autre. »

Le procureur général donnait parmi ses motifs d'empeschement que le Roy n'avoyt occasion quelconque d'entrer en cest accord et transaction ; et qu'il l'avoit fait sans aucune cause subsistante ; d'autant que madicte dame la duchesse de Ferrare n'avoyt esté héritière du feu Roy Louis douzième, son père, et de la Royne Anne, duchesse de Bretagne, mais y avoit par exprès et avec serment renoncé, au moyen de quoy elle n'estoit recevable à vouloir prétendre part et portion en leurs biens.

L'aliénation du domaine, disait-il, ne peut se faire que pour

certaines causes et pour certains cas et avec les solennités introduites, tant par les dispositions du droit que par les ordonnances, la crainte d'un procès non encore commencé et dont l'issue ne pouvait être douteuse, n'était pas, à ses yeux, une cause suffisante pour aliéner le domaine, que des ordonnances royales protégeaient dans l'intérêt public contre les affections particulières des souverains. Le Roi ne pouvait pas non plus transiger, ce qui était aliéner, surtout quand on lui abandonnait, dans la transaction, des droits imaginaires. Il objectait, en outre, que la duchesse de Nemours n'avait pas qualité pour transiger sur des droits prétendus par elle, à l'exclusion de ses frères qui ne figuraient pas au procès (1).

La duchesse de Ferrare énumérait 80 ou 83 terres à la propriété desquelles elle soutenait avoir des droits. Le procureur général n'admettait pas qu'elle pût en avoir sur plus de 2 ou 3.

Il opposait une fin de non recevoir fondée sur la renonciation consentie dans le contrat de mariage; sur le silence de la duchesse pendant plus de 40 ans; sur ce qu'elle n'avait fait aucune opposition à l'incorporation du duché de Bretagne à la couronne; bien qu'elle ne pût prétendre l'avoir ignorée et qu'elle eût pour son conseil les gens les plus considérés et les plus dévoués à ses intérêts; sur ce qu'elle ne pouvait alléguer son état de minorité, ayant ratifié depuis, dans une foule d'occasions, tous les actes qu'elle avait faits en 1534 pour obtenir le « supplément » et parachèvement de son assignat; sur les démarches faites pour obtenir l'abandon d'un excédant de revenu des terres à elle attribuées; sur les libéralités qu'elle et son fils avaient acceptées des rois Henri, François et Charles.

---

(1) Les enfants de Renée furent : 1° Anne d'Est, mariée successivement à François, duc de Guise, et à Jacques de Savoie, duc de Nemours; 2° Alfonso, duc de Ferrare; 3° Lucrece, femme du dernier duc de Spolète.



Et, ajoute le procureur général :

« Estant chose publique, notoire et manifeste que nos Roys  
» de France déferent tout à la justice et s'y soubmetent ; que le  
» moindre de leurs sujets peult aussy aysément agir et avoir  
» justice contre eulx que contre le moindre gentilhomme de ce  
» royaume, à plus forte raison lesdictes dames demanderesses  
» pour estre sy prochaines parentes des feus Roys l'eussent peu  
» avoir, ou, pour le moins, faire un simple adjournement au  
» procureur général au temps et lieu, si elles eussent estimé  
» avoir quelques droits en ce qu'elles prétendent, comme elles  
» ont bien sceu faire depuis, mais trop tard et mal à propos et  
» quand ladicte dame n'eust osé agir du règne du feu Roy Fran-  
» çois I<sup>er</sup>, néanmoings ny du règne du Roy Henry, du Roy  
» François dernier, ny durant les premiers ans du feu Roy  
» Charles, que feu monsieur de Guise, mary de ladicte dame,  
» duchesse de Nemours, tenoit avec très grand et juste raison  
» les premiers lieux et de grandeur et de faveur, n'en fut  
» jamais parlé ni présenté requête par lesdictes dames, telle-  
» ment que de faire poursuite de sy grands droits lorsque les  
» premiers officiers de la Couronne, qui sçavaient comme toutes  
» choses sont passées, sont décedés, ny a apparence. »

La loi salique, disait-il encore, avait toujours été interprétée en ce sens, que non-seulement, en France, une fille ne peut succéder à la Couronne ni au domaine du Roi, mais qu'elle ne peut rien demander par droit successif en tous les biens du Roi, encore qu'ils fussent adventifs et que le Roi ou son successeur est seulement tenu de doter une fille de France, en argent, selon la grandeur, amplitude et dignité de la maison de France, même quand elle est mariée à un prince étranger, que cela était devenu une coutume tellement observée que jamais fille de France, mariée à un prince étranger, n'avait eu en dot un pouce de

terre. Qu'un prince étranger ne pouvait transmettre par droit successif à ses héritiers non régnicoles, bien que naturalisé, un héritage acheté par lui en France.

« Il s'en suivait que les filles de France mariées avec princes étrangers ne devaient et ne pouvaient estre dotées en héritage, mais seulement en deniers, et que, encore que nature ne faille pour procréer une fille, sy est-ce que une fille de France a assez de quoy se louer et se contenter de se voir extraite de si grande et illustre maison, d'estre tant honorée par tout le monde, de se voir, par mariage et alliance, ordinairement Royné ou princesse de tant de peuples, sans vouloir succéder aux biens de France, qui doibvent estre conservés pour le bien, soustenement et appuy de l'estat public, qui sont les nerfs de la monarchie.

» S'il est ainsy que nostre France ait été si curieuse de la conservation des maisons des simples gentilshommes que les coutumes excluent de l'hérédité de ses père et mère, frères et sœurs, une fille dotée et appanée, encore qu'elle n'eust eu qu'un chappeau de rozes, devons-nous trouver estrange, pour conserver la maison de France, qui est la première, la plus grande et la plus ancienne du monde, qui est la défense, l'appuy et le soustenement de tant de grandes maisons et sujets, l'on aye receu, par la loy salicque, que les filles ne puissent succéder et soient contraintes de se contenter de leur dot en deniers.

» Si toutes les filles de France qui ont été mariées depuis le commencement de cette monarchie eussent eu le droit de succéder aux biens adventifs et de les porter à leurs maris, et, par droits successifs, les laisser à leurs enfants, princes étrangers, en combien de parts et à combien de princes serait ce royaume; et, s'il eust été possible en l'ordre de nature, de le conserver sy longtemps en son individualité, moyen et clause principale de sa grandeur et de sa splendeur. »

Et cela était si bien reconnu, que la procuration donnée par

Renée au président de Selve, de l'avis de son conseil et du conseil du duc de Ferrare, son futur époux, pour traiter de son mariage, ne portait pas pouvoir de demander partage, reddition de compte ou délivrance de sa part des biens adventifs, ou pour demander des terres en propriétés, mais seulement pouvoir de supplier le Roi de lui donner telle dot qu'il lui plairait sur les biens adventifs, reconnaissant ne pouvoir les posséder en propre ni être dotée sur le domaine de la Couronne. Et elle ne pourrait prétendre qu'on eût agi par ignorance, car un de ses conseils était Aluaris, auteur du traité des fiefs et d'un traité de la loy sa-lique.

La duchesse répondait que, par son contrat de 1527, elle n'avait jamais renoncé à la succession de ses père et mère, mais qu'on l'avait fait se contenter de la somme de 250,000 écus pour tous biens et droits qu'elle pouvait prétendre, soit à cause desdites successions ou autrement en quelque sorte et manière, ce qui n'était pas renoncer à la succession de ses père et mère, mais bien vendre et céder ses droits héréditaires; qu'en tout cas, le contrat eût-il porté cette renonciation, elle était nulle, parce qu'elle n'avait alors que 17 ans, et était incapable de disposer, en qualité de mineure.

Le contrat lui-même était nul, disait-elle, car on lui faisait stipuler des abandons en faveur du Roi François I<sup>er</sup>, son tuteur et protecteur, comme protecteur de tous les mineurs, spécialement en l'absence de tout autre tuteur ou curateur, comme son plus proche parent ou du moins allié, ce qui lui interdisait de faire avec elle, sa pupille, dont il administrait la personne et les biens, un contrat lucratif et avantageux pour lui, comme l'était son contrat de mariage, contenant renonciation, etc.

A l'appui de ce moyen, l'avocat des duchesses citait l'autorité de François I<sup>er</sup> lui-même. Ainsi, on lit dans l'art. 131 de son ordonnance de 1539 : « Toutes dispositions d'entre vifs ou testa-

mentaires faites par les donateurs ou testateurs, au profit de leurs tuteurs, curateurs, ballistiers et autres, leurs administrateurs, sont nulles et de nul effet et vailleurs. »

La duchesse disait que le Roy y était plus obligé qu'un autre, que les procureurs qui avaient stipulé en son nom étaient des principaux serviteurs du Roy et premiers de son conseil, l'un son chancelier et l'autre son premier président au Parlement de Paris, « sur quoy on peult penser comme son droict luy estoit »  
» gardé auprès de celluy de ladicte dame, non que lesdictes »  
» dames duchesses demanderesses veuillent ny entendent en rien »  
» taxer leur mémoire, mais il s'est peu faire que voyant, par eulx, »  
» que l'on marioit ladicte dame, duchesse de Ferrare es pays »  
» loingtain et n'estimant poinct que sa postérité deust retourner »  
» en France et y faire de sy mémorables services comme elle a »  
» desjà faict et que l'on espeire qu'elle fera à l'advenir, ils ne »  
» pensoient pas offencer leur conscience de bailler le moing »  
» qu'ils pouvoient à ladicte dame pour le porter avec un prince »  
» estranger; que s'ils eussent pensé que la postérité de ladicte »  
» dame deust revenir en France et y faire ce qu'elle a desjà faict, »  
» ils n'eussent pas ainsi contracté à son préjudice. »

A cet article, le procureur général répondait par l'éloge de François I<sup>er</sup>, le père, le tuteur de ses sujets et des mineurs, qui avait toujours les bras tendus pour rendre la justice à tous, et qui n'eût pu, sans honte, abuser de son pouvoir pour dépouiller sa belle-sœur; que les insinuations dirigées contre les fondés de procuration étaient impertinentes et mal séantes de la part du conseil des demanderesses; qu'il eût dû respecter ces hommes vertueux qui avaient stipulé pour elle de façon qu'elle avait grande occasion d'être contente.

D'autres moyens de la nullité prétendue se tiraient de ce que les biens meubles et immeubles d'une mineure ne pouvaient

être abandonnés par elle ou son tuteur sans autorité de justice, ce qui avait été négligé et devait l'être, répondait le procureur général, puisque toute cette affaire s'était traitée en conseil privé du Roi, en la présence de François I<sup>er</sup>, qui était prince si bon, juste et équitable, que cela excluait toute exception de dol.

Le conseil des princesses arguait encore de ce qu'il n'avait été dressé aucun inventaire de ces biens; qu'on n'avait pas présenté de compte ni fait raison quelconque de 13 années de revenus, échues depuis le décès du Roi, son père, comme si, répondait-on, on pouvait astreindre les Rois à faire des inventaires des biens de la Couronne et du domaine;

De ce qu'on n'avait pas pris l'avis des parents, ce qui était exigé par le droit écrit et par la coutume de Bretagne, en l'assise du comte Geoffroy, en un livre intitulé : *l'Advis et Consultation sur le partage des meubles de Bretagne*.

L'avocat des duchesses repoussait la fin de non recevoir tirée de la prescription en vertu des ordonnances de Louis XII, de l'an 1512, et de François I<sup>er</sup>, de 1539, en disant que la première ne s'appliquait qu'aux majeurs, attendu qu'en fixant un délai de dix ans pour révision des contrats, à peine de ne plus être recevable, elle ne parlait pas des mineurs; que celle de 1539 fixait bien le même terme de dix années pour les mineurs, mais que Renée l'avait ignoré; que, mariée mineure, au loin, par le Roi, elle n'avait pu connaître cette prescription; qu'en tout cas, elle n'eût pu venir en France demander son droit successif, étant en puissance de mari, soit à Ferrare, conformément au droit écrit qui y était observé, soit en France, conformément à la coutume, et qu'elle ne pouvait se faire autoriser par justice, son mari étant souverain.

Que, du reste, elle avait pu ignorer ses droits, puisque le Roi ne lui avait jamais communiqué ni les testaments de ses parents ni aucuns titres, lettres ou enseignements; qu'en vain, pré-

tendrait-on qu'il n'était tenu d'exhiber des titres contre lui, que la Cour délègue des conseillers pour les vérifier dans la chambre des chartes ou dans celle des comptes; que, pour les biens venus des maisons d'Orléans et de Bretagne, il n'était qu'un cohéritier ordinaire, et aurait dû communiquer tous les titres de la succession; que c'était par sa faute que la duchesse avait ignoré ses droits, qu'on ne pouvait donc lui objecter la prescription.

Cette ignorance de ses prétendus droits n'était pas admissible, répondait le procureur général, car elle avait toujours pour conseillers les plus grands personnages du Royaume, dont la vigilance suppléait bien à son absence.

En ce qui concerne le duché de Bretagne et le comté de Nantes, la duchesse de Ferrare mettait en avant que la coutume de ces provinces n'admettait pas la prescription entre frères et sœurs; elle ajoutait, que connaissant la nullité du contrat, les gens du conseil du Roi avaient expressément stipulé qu'il devrait être ratifié à la majorité de la princesse, ce qui n'avait jamais été fait; qu'ainsi ces nullités n'avaient pas été couvertes; qu'elle n'avait donné procuration que pour abandonner ses droits contre une dot arbitrée par le Roi, son beau-frère, c'est-à-dire une dot équivalente à ce qu'elle cérait, et non pas celle qu'on avait acceptée en son nom; qu'ainsi, les fondés de pouvoir avaient dépassé les limites de leur procuration.

Le procureur général disait qu'il n'y avait jamais communauté entre le Roi et la Reine; mais la duchesse objectait que cela n'était écrit nulle part; que les Rois étaient toujours soumis à la loi civile; que leur domicile était Paris; que la coutume de Paris était pour la communauté; qu'enfin le contrat de mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne réservait à la Reine, en cas de survivance, la jouissance des biens meubles de leur communauté; que si cependant on voulait nier qu'elle eût existé, la seconde

filie de la Reine devait avoir, pour le moins, la moitié des meubles de la maison de Bretagne « lesquels estoient grands et » inestimables, et dont il y a encore à présent des bagues » et joyaux des plus précieux qui soient en France, ayant la » marque de la maison de Bretagne. »

Pareille réserve avait été faite dans le contrat de mariage d'Anne avec Charles VIII. Il y était stipulé « que la Reine aurait » préciput et ferait siens au cas qu'elle survécût, tous » et chacun ses biens meubles quelconques, soit joyaux de » grand prix, de tant grand prix qu'ils pourraient estre, lesquels » elle aurait au temps du trespas dudit sieur, soit que lesdits biens » soient avecques sa personne, et pour le service d'elle, soit pour » l'entretienement de sa maison, lesquels le Roi veut estre et » appartenir perpétuellement à ladicté dame et aux siens, à » toujours. »

Quant aux meubles de Louis XII, la duchesse Renée en prétendait la moitié, ne les croyant compris ni dans la loi salique, ni dans l'ordonnance de Charles V, sur les dots des filles de France. « En tout cas ne peut-on desnier que l'espargne de de- » niers que un Roy peult faire, disait-elle, pendant qu'il est au » Royaume, ne doibve demourer à ses enfants, supposé qu'ils » ne soient appelés au Royaume : aultrement, un Roy de France » n'ayant que des filles non appelées à la Couronne, seroit de » pire condicion que le père estranger d'Alhemaigne, n'ayant » moyen de rien espargner à ses enfants; veu mesmes que, au » cas qui s'offre, le feu Roy Louis XII et la Reine Anne, sa » femme, auroyent apporté tous les meubles de la maison de » Bretagne, et que d'ailleurs, au moyen de leur patrimoine, ils » pouvoient faire de grandes acquisitions et de grandes es- » pargnes, de quoy on ne pourrait frustrer leurs héritiers. »

Le procureur général, loin d'admettre l'existence de ces épargnes, annonçait que Louis XII avait engagé une partie du domaine de la Couronne et vendu des charges de judicature pour se faire des ressources. Renée contestait que l'administration réputée si sage d'Anne et de Louis XII, le père du peuple, eût pu produire d'aussi déplorables résultats financiers.

Le procureur général alléguait une ordonnance de Charles V, fixant la dot des filles de la Couronne, pour la première, à cent mille francs; pour les puînées, à soixante mille. Renée répondait qu'en ce temps le Roi avait trois frères apanagés, un oncle, duc d'Orléans, et ne possédait pas la Provence, l'Auvergne, le Bourbonnais, le Forets, la Bretagne; que cent mille francs d'alors en valaient quatre cent mille du temps actuel. Elle prouvait, du reste, que cette prétendue ordonnance n'avait pas été suivie dans les traités de mariage de la Reine d'Ecosse, de la duchesse de Savoie, de la Reine d'Espagne, de la duchesse de Lorraine.

Pour montrer quels biens pouvaient composer la fortune de la maison d'Orléans, Renée produisait le contrat de mariage de Louis d'Orléans, alors duc de Touraine, son bisaïeul, avec Valentine de Milan, en date du 26 janvier 1386. Jean Galeas donnait à sa fille la ville d'Ast avec ses appartenances et dépendances, toutes les autres terres, villes et châteaux qu'il tenait et possédait dans le pays de Piémont, valant, le tout, trente mille ducats de revenu annuel, et pour dot 450,000 florins-ducats d'or. Il promet sa succession entière, s'il mourait sans enfants mâles, et envoyait icelle Valentine, sa fille, bien en ordre garnie de bagues et joyaux, comme à son estat pouvait appartenir. » Enfin, il donna à Valentine le comté de Vertus, reçu par lui en échange du comté de Sommyères, dot de Madame Isabeau de France.

Quant au duché de Milan, le procureur général répondait que ce duché avait appartenu à François I<sup>er</sup> par la mort de Louis



XII, sans que la Reine Claude elle-même y pût prétendre, parce que, depuis qu'il avait été gouverné par les vicomtes, c'était une coutume spéciale que les filles n'y avaient jamais succédé, tant qu'il y avait un mâle de la race, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale, et qu'ainsi, Etienne, troisième fils de Mathieu le Grand, maître de tout le duché, par la mort de ses frères, sans enfants, ayant laissé trois fils : Mathieu, Galeas et Barnabas; l'aîné, Mathieu, ayant laissé deux filles, celles-ci ne furent pas admises à partager le duché.

Depuis, la race mâle des vicomtes s'étant éteinte, le duché échet à Valentine, en vertu des stipulations expresses de son mariage avec Louis d'Orléans. Elle avait trois fils : Charles, père de Louis XII, Jean, aïeul de François I<sup>er</sup>, le comte de Vertus mourut sans enfant. François I<sup>er</sup>, après Louis XII, était donc seul apte à y succéder. De plus, l'exclusion de tout autre prince était stipulée par le traité de paix de Cambrai, qui le donnait à Louis XII, à ses héritiers mâles, à leur défaut, à sa fille Claude et à son futur époux, et l'investiture donnée à Louis XII comprenait tout ce qui avait été annexé au duché de Milan, ce qui répondait au chef de demande relatif aux comtés de Gênes et d'Est et à Pavie.

La duchesse paraissait d'autant moins fondée dans sa demande, que le duché de Milan avait été arraché à Louis XII, lorsque sa succession s'ouvrit, et que François I<sup>er</sup> avait dû en faire l'abandon définitif par le traité de Madrid. Et ici, le procureur général fait un long historique des guerres d'Italie, soutenues par Louis XII et par François I<sup>er</sup>.

Le contrat de mariage de Valentine de Milan stipulait, pour elle, une dot de 450,000 florins. Renée réclamait des terres considérables, qu'elle disait avoir été achetées des deniers provenant de cette dot, par Louis d'Orléans, ainsi qu'il suit :

« 26 mars 1386, un hôtel, manoir et jardin, près, vignes,

cour et rentes, à *Chatio*, vendu par Enguerrand de Coucy, pour 5,000 liv.

» De Jehan de Barmont, le château de Luzarches, toute la justice et sa part des appartenances, pour neuf mille livres ; de Blanchet, l'autre part, et un quart de la terre de Nogent, pour 1500 écus.

» En 1391, Guy de Chastillon, seigneur d'Avesne et de Beaumont en Hainault, et sa femme, lui vendent les comtés de Bloys et Dunois, chastels de Chasteaudun, de Romorantin et autres, pour 200,000 francs d'or, dont moitié sur les deniers de Valentine.

» Le 12 octobre de la même année, Guillaume de Cran, vicomte de Chasteaudun, leur vendit cette vicomté pour 7,000 liv. Ils achètent une maison à Paris.

» Le 3 juin 1394, ils achètent de M<sup>e</sup> Philippe Busquet, fondé de pouvoirs du prince d'Orange, la terre et chastellenie de La Ferté-Milon, pour 8,000 liv. La même année, la terre, châtel et ville de La Fère, en Tardenois, de Gaucher de Chastillon, pour 50,000 écus, des deniers de Valentine.

» En 1395, pour 1,900 écus, la vidamie de Châlons. Pour 900 liv., de Gérard de Maulmont, la terre de Formenteau, les halles de Bonneval et la métairie de Jonville.

» Le 29 août 1397, de Charles de Chastillon, le chastel, ville et chastellenie de Gandelus.

» En 1399, Charles VI érigea en pairie les comtés de Bloys et de Dunois, les terres et seigneuries de Fère, en Tardenois, et de Gandelus, et celles achetées par le duc d'Orléans et Valentine, tant au duché d'Orléans, comtés de Valois et de Beaumont, qu'aux pays de Champagne, Brie et Normandie.

» Le 10 octobre 1400, Jean Chastillon, comte de Portieu, leur vendit ce comté pour 16,000 liv. La même année, dame Marie de Coucy leur vendit la chatellenie et baronnie de Coucy

avec les terres de Folembray, de Saint-Aubin, la châtellenie de Fère-sur-Oise avec les chasteau et ville de Saint-Gobin, de Chastellier, la châtellenie de Marles, d'Arcy, etc., etc., moyennant 400,000 liv.

» Le 9 novembre 1402, le marquis de Brandebourg vend le comté de Ligny, le duché de Luxembourg, que ledit marquis tenait en gage du Roi des Romains, pour 100,000 ducats.

» Le 23 mars 1404, ils achètent de Marie de Bar, fille de Henry de Bar, héritière d'Enguerrand, seigneur de Coucy et comte de Soissons, la ville et châtellenie de Ham, en Vermandois, les villes et châtellenie de Pinon et de Montarel, la terre et seigneurie de Vrigny, le vinaige de Laon et 1,800 livres de rente sur le Trésor, à Paris, et ce moyennant 30,000 écus d'or payés comptant et moyennant 200 écus d'or de rente et plusieurs autres charges.

» Le 22 mai 1404, Charles VI érigea ces acquisitions en pairie. »

Le procureur général voyait dans ces érections en pairie une arme contre les prétentions de la duchesse de Ferrare, parce qu'il y était dit que ces pairies ne passeraient qu'aux héritiers mâles.

La duchesse répondait que cela ne pouvait s'appliquer qu'au titre de pair et non aux châtellenies, terres et seigneuries. Du reste, Louis XII avait voulu, par ses lettres données à Blois au mois de décembre 1509, que sa fille Claude et ses futurs héritiers jouissent de ces terres et pairies.

En effet, au mois de décembre 1509, le Roi déclara par cet acte, publié en Parlement le 12 mars suivant, « que ne voullant » que sous couleur de certaines érections en pairie de Coucy, » Soissons, Ham, en Vermandois, Pierron, Montcornet et » Origny, faicte par le Roy Charles sixième, en faveur du duc » d'Orléans, son frère, on peust prétendre qu'à faulte d'avoir » par ledict Roy Loys douziesme des enfants masles, on peust

» attribuer les terres à la Couronne de France, qu'il ne veut que en  
» icelles terres et droits de pairie on ne puisse troubler sa très  
» chère et très aimée fille , à présent unique Claude de France. »

Le 30 juillet 1405 , le Roi de Navarre vendit au duc d'Orléans la ville de Nogent.

Le Roi de Navarre ayant vendu à Charles VI la ville et châ-tellenie de Cherbourg pour 200,000 liv., dont il avait seulement reçu la moitié , on lui avait donné , par forme d'engagement , la ville et châtellenie de Provins ; il la céda , à son tour , au duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans avait reçu , en outre , des dons considérables de plusieurs seigneurs , ainsi de Jean , duc de Berry , son oncle , la seigneurie du Val-la-Royne.

En 1392 , le Roi Charles VI lui donna la châtellenie de la Ferté-Bernard au comté du Maine et la terre de Tresfouers , à lui advenues et acquises par la confiscation et forfaiture de Pierre de Craon et Pierre de Tresfouers , convaincus de lèse-majesté par eux commise en la personne de messire Olivier de Clisson , connétable de France.

Il lui donna , en outre , le comté d'Angoulême pour 2,365 tournois de revenu , avec faculté de le reprendre en payant pareille rente. Le tout pour parfaire 4,000 liv. de rentes promises par lui audit duc sur les produits des confiscations.

En 1399 , le Roi lui donna encore les terres , villes et châtellenie confisquées sur les Archambauld père et fils , comté de Périgord , Albaroche , Bordilly , Montignac , Vern , Montepain , Venouan , Charluz , Ploissac , etc., etc.

A la mort de la duchesse d'Orléans , sa tante , il hérita de Brie , comte Robert , Laferté-Alep , Sezanne , Ecoeuen , Chauny , Chantemerle.

Quant au comté de Vertus , il n'était pas un bien d'apanage. Charles V , alors régent , avait donné à Galeas Visconti ,

le comté de Sommyères, pour la dot d'Isabeau de France, sa sœur, qu'il prenait en mariage. De retour en France, le Roi Jean lui donna en échange le comté de Vertus pour passer, à titre successif, à ses enfants, bien que ce comté fût des domaines, et nonobstant toutes les ordonnances faites pour sa conservation.

La duchesse de Ferrare disait que la dot stipulée pour elle n'approchait en rien de la valeur de tous ces biens, dont elle pouvait réclamer la moitié. Il n'en était pas de même des terres de l'apanage d'Orléans, sur lesquelles elle ne prétendait rien, tels que les duchés d'Orléans, de Valois, de Beaumont, les comtés de Dreux, de Chatillon, Marne, Château-Thierry, Montargis.

Le procureur général repoussait la prétention de la duchesse de Ferrare sur les biens provenant de la dot de Valentine.

Quant aux bagues et bijoux venant du duché de Milan, ceux de Valentine avaient servi à la rançon du duc Charles, pris à la bataille d'Azincourt. Louis XII avait pris Ludovic Sforze, sans ses trésors prudemment portés par lui à l'Empereur Maximilien. Quant à la Bretagne, elle n'avait rien dû apporter au trésor des Rois, après tant de guerres intestines, et celle qui se termina par la défaite de Saint-Aubin. Anne fut épousée sans bijoux et avec des dettes considérables payées par les Rois Charles VIII et Louis XII.

Bien loin d'avoir laissé cinq millions d'or, Louis XII avait été obligé d'engager des terres considérables, comme Corbeilles, Melun et Dourdan, pour 80,000 écus, à l'amiral Graville; le domaine de Normandie pour 700,000 liv.

En tout cas, si la duchesse de Ferrare prétendait succéder aux bagues et deniers, elle devait aussi concourir au paiement des dettes, ce qui les eut réduit singulièrement, car il eût fallu faire entrer en ligne de compte les dettes de Louis, comme duc d'Orléans, celles d'Anne, comme duchesse de Bretagne, dont

620,000 écus au Roi d'Angleterre payés des deniers de la Couronne de France, et 150 écus environ réclamés par le Roi de Navarre, et tout ce qui avait été dépensé pour la conquête et la conservation éphémère du duché de Milan, c'est-à-dire des sommes immenses levées au moyen d'impôts onéreux sur le peuple de France.

Quant à l'apanage d'Orléans, le procureur général justifiait, par pièces authentiques, que Louis XII, à son décès, ne possédait, à cause du domaine privé de la maison d'Orléans, que le comté de Bloys, Coucy et Soissons, et il prétendait que ces terres avaient été unies à la Couronne.

Et quant à toutes les autres terres et seigneuries mentionnées à l'inventaire des demanderesses, il disait qu'elles étaient du domaine de France, ou aliénées par les ducs d'Orléans, ou occupées par d'autres seigneurs, sans que Louis XII en ait jamais joui.

Louis d'Orléans, frère de Charles VI, avait trois fils et une fille : 1° Charles, père de Louis XII ; 2° Philippe, mort sans enfants ; 3° Jean, aïeul de François I<sup>er</sup> ; 4° Marguerite, mariée à Richard de Bretagne, comte d'Estampes, aïeul de François II, duc de Bretagne ; de Catherine, princesse d'Orange.

Quant aux comtés d'Angoulême, de Périgord, de Dreux, la Forte-Maison-lez-Chartres, le château de Brie-comte-Robert, Saint-Sauveur, et généralement toutes les terres que Louis, duc d'Orléans, avait en Normandie, son testament les donnait à Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François I<sup>er</sup>.

Partie de ces terres avait été donnée par le duc Charles à Marguerite, sa sœur, lors de son mariage, et aliénée depuis.

Plusieurs autres étaient alors données ou vendues : Le comté de Vertus, au sieur d'Avangour, Châteaudun, Dunois, La Ferté, etc., etc., à Jean, bâtard d'Orléans ; la vidamie de Chalon, à Jean de Péronnes ; la principauté de Porcian, au prince

de Croy ; d'autres , à Jean de Luxembourg. Un grand nombre de ces biens avaient été aliénés par Charles d'Orléans, pour payer sa rançon.

Du reste , pour le procureur général , les lettres-patentes de Charles VI, données sur la demande de Louis lui-même, avaient donné le caractère d'apanage à toutes ces acquisitions. Ce qui eût empêché la duchesse de Ferrare d'y rien prétendre, puisque Louis XII étant le dernier duc d'Orléans, le tout avait dû faire retour au domaine de la Couronne. Au surplus, ajoutait-il, la dot de Valentine de Milan n'avait été payée qu'en partie et n'avait pu servir à son mari pour payer tant d'acquisitions faites bien plutôt des deniers provenant des finances du Royaume, d'autant qu'il en avait reçu l'administration par ordre du Roi Charles VI, pendant sa maladie.

La duchesse de Ferrare s'engageait, par la transaction attaquée, à n'exercer aucun recours contre les détenteurs actuels des biens provenant des familles d'Orléans et de Bretagne. A l'objection du procureur général que le préciput prélevé par la Reine Claude, sœur aînée de la duchesse, il ne devait plus rester à celle-ci que peu de chose, elle répondait que les coutumes qui régissaient ces différentes terres n'admettaient pas de droit d'aînesse entre sœurs, mais partage égal (1).

Pour prouver son droit au duché de Bretagne, Renée citait l'art. 1<sup>er</sup> du contrat de mariage de Louis XII avec Anne « que » ains que le nom de la principauté de Bretagne ne soit et » ne demeure aboly pour le temps advenir et que le peuple

---

(1) Art. 12 du titre I de la féodalité, de la coutume de Paris, 163, de Meaux, 58, de Vitry, 6, de Chartres, au titre des fiefs, 25, d'Orléans, même titre, 145, de Blois, au titre des successions, 59, de Valois, même titre, 12, chap. 2, 3<sup>e</sup> partie de Laon.

» d'icelle soit secouru et soulagé de ses nécessités et affaires , » le second enfant du Roi ou , s'il n'en avait qu'un , le second de ses petits-enfants devait avoir le duché de Bretagne , pour en jouyr et user comme ont accoustumé faire les ducs ses prédécesseurs.

Elle démontrait que la Bretagne n'avait pas été unie à la France par le premier mariage d'Anne avec Charles VIII ; qu'en vain lui objecterait-on que les filles ne pouvaient hériter du duché , et elle citait en sa faveur l'arrêt donné par Philippe de Valois , en son Parlement , tenu à Conflans , où étaient convoqués tous les pairs de France , le 7 septembre 1341 , qui avait adjugé le duché à Jeanne la Boiteuse ; elle entrait , à ce sujet , dans une série de citations de tous les actes , causes et conséquences de la lutte immortalisée par le courage des deux Jeanne , de Duguesclin , etc.

Ensuite elle ajoute qu'on ne pourrait au moins lui contester , si on croyait que le duché ne pût être divisé , son droit à succéder au comté de Nantes , toujours distinct du duché , et à un grand nombre de terres et de châtelainies non unies au duché , dont elle ne pouvait donner l'état , n'ayant pas communication des chartriers de la chambre des comptes. Notamment la terre de Montfort-Lamaury , entrée dans sa famille comme dot de Yolande , fille du duc de Narbonne et comte de Toulouse ; les coutumes ancienne et nouvelle de ce comté n'admettant pas de droit d'aînesse entre filles ; « au moyen de quoy la moitié dudit comté » et de la forêt de Montfort appartenant à la dame duchesse de » Ferrare. » Elle refusait d'y trouver une compensation dans la forêt de Montargis , qu'on lui donnait , et qui ne valait pas le quart des coupes exécutées dans la forêt de Montfort depuis la mort de Louis XII.

Quant au droit prétendu par les duchesses sur la Bretagne , disait leur adversaire , il n'était fondé que sur une copie du ma-



riage d'Anne avec Louis XII, copie sans caractère authentique, et qui ne pouvait invalider la réunion à la Couronne de ce grand fief, opérée par la cession de tous leurs droits faite par Nicolle et Jehan de La Brosse, son mari, derniers représentants de Charles de Bloys, en faveur de Louis XI, confirmée par Nicolle, devenue veuve, en faveur de Charles VIII, renouvelée, d'un autre côté, par le prince d'Orange, héritier de la maison de Montfort.

François II, père d'Anne de Bretagne, voulant contester la valadité des prétentions du Roi, fut battu à Saint-Aubin; le mémoire contient l'analyse de tous les traités et transactions intervenus entre Anne, héritière de son père, et Charles, jusqu'à leur contrat de mariage, par lequel Anne abandonnait à son royal époux et à tous ses successeurs, les Rois de France, les droits qu'elle pouvait prétendre sur le duché de Bretagne et le comté de Nantes, et recevait du Roi pareil abandon en cas qu'elle lui survécût sans enfants, mais sous la condition expresse de ne se remarier qu'avec le Roi de France, de manière à assurer la réunion de la Bretagne à la Couronne.

Ce fait que François I<sup>er</sup>, dans les actes relatifs à la Bretagne, ne prenait que la qualité de Roi de France, agissant comme père et légitime administrateur des biens du Dauphin, duc du pays de Bretagne, ce fait ne prouvait, au dire du procureur général, que le désir de se concilier les Bretons, restés très jaloux d'avoir un prince particulier.

Les chroniques en mains, le procureur général prouvait que, même sans tenir compte d'aucun des actes de cession, traités, contrats de mariage, etc., Renée, fille cadette de la Reine Anne, était exclue de tout droit de succession au duché de Bretagne par la coutume constante de ce fief, qui, resté plusieurs fois sans héritier mâle, avait toujours été attribué exclusivement à l'aînée des filles et à ses héritiers.

Toute cette discussion s'appliquait au comté de Nantes, à

celui de Montfort, déjà uni à la Couronne par Charles V ; le comté d'Etampes était de l'ancien apanage des fils de France, et avait fait retour à la Couronne par la mort du dernier possesseur mâle, François II, père de la Reine Anne.

A la vérité, Louis XII avait donné à la Reine Anne le duché d'Etampes, pour elle et ses enfants, et la seconde fille de la Reine réclamait pour elle la moitié de ce duché. On lui objectait encore le retour à la Couronne effectué à défaut d'héritier mâle.

Au dire que les dettes des deux maisons de Bretagne et d'Orléans absorbaient presque toute la valeur des meubles laissés par les père et mère de la demanderesse, celle-ci répondait en réclamant les fruits de tous les biens énumérés ci-dessus, de 1514, date de la mort de son père, à 1527, époque de son mariage. De cette époque jusqu'à celle du procès, 44 années, pendant lesquelles elle n'avait reçu que 25,000 livres de rente annuelle au lieu de plus de 400,000 auxquelles elle prétendait avoir droit. Le procureur général avait donc tort, suivant elle, de dire qu'en 1515 ce n'était pas la représentation exacte de ses droits qu'on avait voulu donner dans son contrat projeté avec Charles d'Autriche, en lui stipulant une dot de 600,000 francs, mais qu'on faisait alors un sacrifice considérable à la paix et au bien des peuples. (Plus tard, dans une négociation de mariage avec le fils aîné du duc de Brunswick, on avait stipulé une dot bien moindre.)

Renée disait, au contraire, qu'en 1515 on avait reconnu une valeur de 600,000 écus aux prétentions qu'elle pouvait avoir, parce que la mort de son père était encore récente, qu'il n'y avait aucune crainte de guerre qui pût porter à faire des sacrifices en vue de ce mariage, que seulement le comte de Nassau étant venu comme ambassadeur de Charles d'Autriche pour faire les foy et hommages des comtés de Flandres et autres terres tenues de la Couronne de France, pour plus grande sûreté d'amitié, il

fut traité de ce mariage; que plus tard, lorsque l'invasion du royaume de Navarre et la querelle du royaume de Naples donnèrent des craintes de guerre, l'archiduc promit, à titre d'accommodement, une pension de 150,000 ducats d'or, bien loin qu'on lui fit des concessions.

Renée ajoutait qu'elle n'avait jamais reçu sa dot, mais seulement les intérêts, qu'on ne lui avait donné ni bagues, ni meubles.

Par son contrat, on lui devait donner dix mille écus de revenu en titre de duché, sans réserver pour le Roi autre chose que le ressort féodal, et on lui avait donné en tout trois terres, Chartres, Gisors et Montargis, en Beauce, en Normandie et en Gatinais, toutes trois distantes entre elles de plus de vingt lieues, de la moindre desquelles ayant un produit de 168 liv. 15 sols; seulement, on lui avait fait un duché qui n'était auparavant ni baronnie ni comté.

Elle trouvait excessive l'évaluation qu'on avait faite de ces terres, sans tenir compte des charges tant ordinaires qu'extraordinaires, des entretiens et réparations des châteaux de Montargis, Gisors et Chartres. Celui de Montargis seul lui avait coûté plus de 100,000 livres pour le rendre habitable. Elle disait ne retirer de cette terre que de 15 à 1,600 livres de rente, dont la moitié était le produit des châtellenies et justices, produit qu'allait enlever l'extension des justices royales. Quant à la forêt, le procureur général lui donnait une étendue de 8 à 9 mille arpents de futaie, mais la duchesse répondait qu'il n'y en avait pas mille arpents, plus d'orme que de chêne, le reste en taillis, bruyères, et, au milieu, un village avec vignes, terres labourables, étangs, marais (1); que, depuis vingt années, le Roi avait fait

---

(1) C'est la commune de Paucourt.

couper le meilleur , sans aménagement ; que la forêt était dévastée par des usagers de Montargis, d'Amilly, de Ferrières et de Bois-le-Roy, et d'au moins douze villages et maisons de marque, sans compter tous les villages voisins, sans droits; qu'enfin les religieux de Ferrières et les habitants de Bois-le-Roy prétendaient à la propriété de plus de 1,200 arpents.

Le procureur général réfutait avec détails cette dépréciation de la terre de Montargis en ces termes :

« Est chose certaine que la terre de Montargis vaut à elle seule plus de 12,000 livres de rente, et ne fut baillée à la duchesse que pour 1,600 livres, sans y comprendre la provision des officiers ordinaires et extraordinaires, auxquels ladite dame a toujours nommé et pourveu, qui valent grandes sommes de deniers, parce qu'il y a bailliy, prévost et leurs lieutenants, advocats et procureur du Roy, trois esleus contrôleurs anciens et alternatifs, greffier de ladite élection, deux grenetiers et deux contrôleurs anciens et alternatifs, procureur du Roi, maître des eaux et forêts, gruer, vingt-quatre sergents de l'ordinaire, en ce compris quatre sergents sieffés, et huit des eaux et forêts et ung du magasin.

« Elle possédait cette seigneurie avec les forêts, leurs appartenances et dépendances tout ainsy que le tout se poursuit et comporte, tant en villes, châteaux que forteresses, maisons, manoirs, fermes, grands bois, bois-taillis, garennes, eaux et forêts, rivières, estangs, pescheries, cens, rentes, terrages, fours, moulins et pressoirs bannaux, droits de halles, marchés, boucheries, dixmes, champarts, lods et ventes, arrière-banç, saisines, rachats, retraits, successions de basture, bien vacant, forfaiture, restitution de bois, terres vaines et vagues tenues sans seigneurs, péages, contume, passages, tiers-d'anger, droits de patronage, collocation et présentation de bénéfices, provisions d'offices ordinaires, usages, franchises, libertés, confisca-

tions , fors et excepté en cas de lèse-majesté et autres droits , profits , revenus et émoluments quelconques. »

Un bail de 1568 , de la terre et seigneurie de Montargis , était passé au prix de 5,100 livres , sans y comprendre la moitié des profits et rachats d'un nombre considérable de fiefs et d'arrière-fiefs , dont un , le comté de Saint-Fargeau , avait rapporté pour cet objet de 15 à 20,000 livres ; les aubaines , confiscations , biens vacants et amendes et d'un produit de 2,000 livres ; la seigneurie de Cepoy , d'un revenu de 5 à 600 livres.

Le bail ne comprenait pas non plus la paisson et glandée de la forêt de Montargis , évaluée de 12 à 1,500 livres , et qui en avait rapporté jusqu'à 3,600.

Les chablis vendus en 1570 , 39,970 livres 12 sous 6 deniers.

L'avocat des duchesses représentait la forêt de Montargis comme toute dévastée. « Cette forêt , disait le procureur général , » une des plus belles , grandes , et la mieux plantée que forêts » de ce royaume , là où il y avait plus grand nombre de grands » et beaux arbres , desquels il ne se trouvait de semblables ail- » leurs , avait , en effet , souffert de grands dommages , mais par » les dons que le Roi avait faits à la duchesse et à son fils , le » duc de Ferrare , et par les dévastations des gens du château.

» L'étendue de la forêt , à cette époque , était de 10,417 ar- » pents à 20 pieds pour corde , et 100 cordes pour arpent , sui- » vant la mesure de Montargis , sans y comprendre le bois des » Noues , de 405 arpents , et le village et terre de Paucourt. La » coupe de l'arpent était évaluée à 160 livres. Pour le total , » 1,666,720 , sans le fonds , évalué 30 francs l'arpent , faisant » un total de 1,979,230. »

Le procès ne fut pas jugé , mais la transaction ne fut pas homologuée , et Renée resta dame de Montargis.

---

# COLONNE

## DE LA PLACE LOUIS XVI

PAR M. J.-C. RENOUL.

---

On l'a dit ; et cela avec une juste raison , l'histoire d'un peuple est écrite dans ses monuments.

Tous ces édifices d'un autre âge , qui se trouvent répandus sur notre sol , et dont la plupart décorent nos cités , durent , en effet , leur origine à quelques faits graves , à quelques événements importants de l'époque qui les vit s'élever.

Ainsi , la féodalité fit surgir de terre ses châteaux-forts et ses tours crénelées , pour s'en faire un appui et un refuge , dans un but de domination.

Ainsi , les temps religieux élevèrent ces grandes basiliques qui , après plusieurs siècles , témoignent encore aujourd'hui de la pensée qui les fit naître.

La guerre eut ses moyens d'attaque et de défense ; la victoire , ses trophées et ses arcs de triomphe ; la paix même voulut consacrer ses souvenirs , et ce fut la pierre qui servit presque toujours à traduire ces pensées et ces besoins.

Avec les temps modernes, les moyens d'exécution devenant plus difficiles et plus coûteux, les monuments deviennent aussi plus rares ; ils semblent perdre, en outre, de leur caractère grandiose et sévère.

Mais aussi la pensée prend une autre direction et poursuit un but d'une utilité plus pratique. Les institutions remplacent les monuments, et la France surtout voit se multiplier les établissements d'instruction, de bienfaisance, d'utilité publique, monuments plus précieux et plus durables que ceux de nos pères, qui, s'ils satisfaisaient à de certains besoins, s'ils perpétuaient de glorieux et honorables souvenirs, n'étaient pas toujours cependant créés en vue du bien-être et du bonheur des populations. Aux yeux de l'homme sérieux et chrétien, le but que s'est proposé notre époque n'est donc pas moins noble, et doit, sans contredit, rendre de plus véritables services que celui, grand sans doute, mais aussi souvent stérile dans ses effets, des temps qui nous ont précédés.

Quoi qu'il en soit, il est convenable, il est nécessaire que les générations actuelles soient mises à même de connaître l'origine des monuments que nous légua le passé et qui frappent encore nos yeux. En les voyant, on ne peut s'empêcher, souvent, d'admirer la grandeur de la conception, la hardiesse de l'exécution, le fini du travail, mais, bien souvent aussi, on ne va pas au-delà, et, pour beaucoup le motif de leur fondation, les événements qu'ils rappellent et auxquels ils se lient, sont chose complètement inconnue.

C'est là évidemment une ignorance regrettable, et l'on doit savoir gré aux écrivains qui, par de consciencieuses recherches, ont jeté quelque jour sur les rares monuments que possède notre ville. De bonnes notices existent déjà ; mais jusqu'ici on a peu parlé de la colonne qui orne notre place Louis XVI. Ce monument n'est pas, sans doute, de construction bien ancienne, mais

il faut néanmoins le faire connaître, et nous pourrions encore donner quelques détails que nous jugeons dignes d'intérêt et qu'il est bon de conserver.

La ville de Nantes qui, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout sous l'administration éclairée du maire Mellier, avait déjà reçu dans ses travaux d'agrandissement et d'assainissement une impulsion que nous ne devons jamais oublier, avait continué depuis à marcher sous cette influence et à prospérer et grandir.

Son commerce surtout avait pris une extension jusqu'alors inconnue et s'élevait, vers 1780, 1785, à un chiffre qui n'a pu être atteint et dépassé que dans ces dernières années.

Cet état de prospérité réelle se traduisait par des constructions qui changeaient chaque jour l'aspect de notre ville. Des quartiers entiers s'élevaient, et M. Graslin, entre autres, par son heureuse initiative, dotait Nantes de ce beau quartier qui, à bien juste titre, a porté et conservé son nom ;

Le terrain de l'Entrepôt se couvrait de nombreuses maisons.

L'hospice des Enfants-Trouvés s'achevait ;

La halle au grains, la salle de notre Grand-Théâtre se construisaient ;

La Bourse, la place Royale jetaient leurs premiers fondements ;

Le cours des Capucins, aujourd'hui le cours Napoléon, allait s'ouvrir ;

Le quai de la Poissonnerie et son pont hardi s'élevaient ;

Les belles façades du cours Saint-Pierre étaient commencées ;

En un mot, partout un mouvement extraordinaire de constructions et d'embellissement, et partout aussi du travail et l'aisance qu'il procure.

Cette heureuse situation inspira à nos architectes, qui en profitaient surtout, la pensée d'en consacrer le souvenir par un monument durable. Vers la fin de 1788, ils présentèrent au



corps municipal une requête à l'effet d'obtenir l'autorisation d'élever à leurs frais, entre les deux Cours, une colonne commémorative en l'honneur de Louis XVI, le Bienfaisant.

Cette requête portait les signatures de :

**MM.** Alexis Marchais ;  
Antoine Peccot père ;  
Jean-François Demolon ;  
Jean-François Ogée ;  
Louis-Olivier De Marinayoux ;  
Julien-François Douillard ;  
Louis Crucy ;  
Gautier père ;  
Louis Sauvaget père ;  
Louis-François Sauvaget fils ;  
Pierre Lefort ;  
Louis Peccot fils ;  
Pierre Birret ;  
Mathurin Crucy ;  
Pierre-Nicolas-François Naghel ;  
Antoine Crucy ;  
René Gautier fils ;  
Sébastien Praud ;  
Jean Perrier.

Pareille proposition ne pouvait manquer d'être favorablement accueillie par le corps municipal, et elle le fut, en effet, avec empressement.

En faisant l'offre d'ériger cette colonne, les architectes de Nantes n'avaient évidemment point en vue de faire un acte qui se rattachât, même de loin, à la politique et aux idées qui déjà

commençaient à fermenter dans les esprits. Ils voulaient seulement, comme nous l'avons dit, perpétuer le souvenir d'une époque de prospérité pour la ville de Nantes; ils voulaient, de plus, offrir au chef de l'Etat un témoignage de gratitude pour cette prospérité qu'ils attribuaient à son gouvernement avec une juste apparence de raison. Dans cette première pensée, la colonne devait donc être uniquement consacrée à Louis XVI et sa statue devait en couronner le sommet.

Mais alors la révolution, qui se préparait dans l'état politique de la France, faisait chaque jour un pas, et chaque jour aussi les idées se modifiaient.

Aussi, lorsqu'en 1790, il s'agit de procéder à l'inauguration du monument, cette pensée première était bien dépassée. Ce n'était déjà plus la colonne Louis XVI, mais la colonne de la Liberté, et si la statue du roi restait encore pour l'instant maintenue, on voulut du moins lier à cette érection plus d'un souvenir de l'ère nouvelle qu'avait ouverte 1789.

Cette inauguration se fit, du reste, avec une pompe inusitée. Disons, il est vrai, que la municipalité avait jugé convenable de rattacher cette fête à une solennité qui alors excitait une vive impression dans tous les esprits, celle du pacte fédératif.

Dans une notice succincte, comme celle que nous voulons offrir, il ne peut, on le sent, entrer dans nos vues de parler longuement des événements qui se déroulaient alors. Nous sommes cependant forcément amenés à dire un mot sur ce pacte fédératif, dont la consécration allait s'allier, à Nantes, à celle de la colonne.

Le pacte fédératif fut une confédération formée d'abord à Pontivy, en janvier 1790, entre les jeunes gens de la Bretagne et de l'Anjou. Nous aurons fait connaître le but de cette confédération, en donnant copie du serment que prêtaient les membres qui en faisaient partie.

« Nous jurons par l'honneur et sur l'autel de la patrie , en  
» présence du Dieu des armées , amour au père des Français.

» Nous jurons de rester à jamais unis par les liens de la plus  
» étroite fraternité ; de combattre les ennemis de la révolution ;  
» de maintenir les droits de l'homme ; de soutenir la nouvelle  
» constitution du royaume , et de prendre , au premier signal de  
» danger , pour cri de ralliement de nos phalanges armées , *la*  
» *liberté ou la mort.* »

Des députés à ce pacte fédératif étaient venus en grand nombre ; des troupes avaient été réunies , et la commune tenait à donner à la fête qui se préparait un grand éclat et un grand retentissement.

Le 23 juin 1790 , le corps municipal s'était assemblé , et à la suite de cette délibération parut l'ordonnance suivante , qui fixait le programme de la fête et qui reçut la plus grande publicité :

« Ordonnance de la municipalité concernant la cérémonie du  
» pacte fédératif et l'inauguration de la colonne dédiée à la  
» liberté.

» Extrait des registres des délibérations de la municipalité de  
» Nantes du mercredi 23 juin 1790, au bureau municipal, extra-  
» ordinairement assemblé à l'hôtel de ville de Nantes , où pré-  
» sidait M. de Kervégan , maire ; assistants MM. Rozier, Du-  
» bern , Legris aîné , Varsavaux de Henlée , Clavier, Laënnec ,  
» Pineaud , Fourmy père et Genevois , officiers municipaux ,  
» ayant avec eux M<sup>e</sup> Ménard de Rochecave , secrétaire greffier.

» M<sup>e</sup> Blanchard , substitut du procureur de la commune , pré-  
» sent , a dit :

» Messieurs ,

» Vous vous êtes empressés de donner votre adhésion au désir

» ardent que vous ont témoigné nos concitoyens armés de se voir  
» réunis dans notre ville avec tous leurs frères d'armes du  
» département de la Loire-Inférieure ; l'auguste cérémonie du  
» pacte fédératif, qui aura lieu entre eux , a été par vous fixée à  
» demain jeudi 24 de ce mois.

» L'inauguration de la colonne que le patriotisme du corps de  
» MM. les architectes de cette ville érige à la liberté, est également  
» fixée à demain ; M. le Maire, à la tête du corps municipal,  
» doit en poser la première pierre.

» La solennité de ces deux cérémonies, le concours des ci-  
» toyens qui voudront y participer, exigent votre attention ; les  
» lieux et l'heure des assemblées et de la marche doivent être  
» arrêtés.

» Le pacte et le drapeau fédératif vous seront présentés pour  
» en recevoir le dépôt à l'hôtel commun ; vous devez, Messieurs,  
» prendre toutes les précautions que le titre de représentants  
» des citoyens vous impose pour faire régner la tranquillité, le  
» bon ordre, la concorde et la paix dans nos murs, pendant  
» une fête qui sera le gage d'une union précieuse entre tous les  
» corps armés de ce département.

» Dès que vos dispositions seront connues, MM. les commis-  
» saires de la fédération y ajouteront encore, de concert avec  
» les vôtres, celles que leur sagesse et leur prudence leur feront  
» juger utiles pour la marche militaire. »

Sur quoi, le bureau délibérant, après avoir entendu le sub-  
stitut du procureur de la commune en ses conclusions, a arrêté  
et ordonné ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

« La cérémonie du pacte fédératif aura lieu sur la place  
» d'Armes, entre les deux Cours, à dix heures du matin.

ARTICLE 2.

» Il sera élevé un autel sur les bases de la colonne de la Liberté, de manière à ce que la messe, qui y sera célébrée, le soit avec autant de décence que de sûreté.

ARTICLE 3.

» Les citoyens militaires et les militaires citoyens recevront les ordres du commandant qui sera élu par les commissaires de la fédération, lequel prescrira la marche, les différentes jonctions de troupes, les placements et les évolutions qu'il jugera nécessaires.

ARTICLE 4.

» Il ne sera tiré aucune arme à feu, et les chefs des différents corps sont invités à faire visiter les armes, lorsqu'elles seront prises, afin de s'assurer qu'elles ne soient point chargées.

ARTICLE 5.

» Les commissaires de la fédération seront invités à se trouver en la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à neuf heures du matin, pour se rendre de là sur la place d'Armes avec la municipalité, qui sortira de l'hôtel commun avec les drapeaux, accompagnés par un détachement de la garde nationale, passant par le carrefour Saint-Jean et la place Saint-Pierre.

ARTICLE 6.

» La municipalité se placera sur l'estrade, au pied de l'autel, du côté droit, pour assister à la messe et à la cérémonie du pacte, qui suivra immédiatement.

ARTICLE 7.

» Après la cérémonie , M. le Maire donnera l'ordre pour que  
» l'armée se rende dans l'enclos du monastère des Capucins de  
» la Fosse , où il sera préparé une halte militaire ; elle passera  
» par la Grande-Rue , le Change , Saint-Nicolas , l'entrée de la  
» Fosse , rue Dauphine et place Graslín.

ARTICLE 8.

» M. le Maire annoncera l'instant du départ de l'armée pour se  
» rendre à la cérémonie de l'inauguration de la colonne de la  
» Liberté , à laquelle elle a été invitée. La première pierre sera  
» posée par M. le Maire , au nom de la municipalité. On s'y ren-  
» dra par la place Graslín , les rues de Goyon , de Gorges , les  
» quais , la place du Bouffay , les rues Baclerie , Juiverie , des  
» Chapeliers , du Château , de Premion , le bas du Cours et  
» devant l'Oratoire.

ARTICLE 9.

» Après cette cérémonie , la municipalité , les commissaires  
» de la fédération , avec les drapeaux , seront conduits à l'Hôtel-  
» de-Ville , en passant par la rue Notre-Dame , et les chefs des  
» différents corps armés seront invités à les conduire aux lieux  
» destinés au dépôt de leurs armes. »

Les articles 10 à 15 étaient relatifs à des mesures de police ,  
pour assurer l'ordre.

Cette ordonnance était signée : de Kervégan , maire , et Mé-  
nard de Rochecave , secrétaire greffier.

Ainsi que l'indiquait cette ordonnance , le lendemain 24 juin  
1790 , la cérémonie eut lieu.

Nous ne voulons point entrer dans tous les détails de cette

partie de la fête qui avait pour but de cimenter le pacte fédératif. Nous dirons seulement que, suivant le programme tracé, les troupes de la garnison et la garde nationale étaient sous les armes ; toutes les autorités civiles et militaires étaient réunies , et un concours immense de citoyens donnait , en outre , à la solennité un éclat inusité.

Un autel avait été dressé sur la base même de la colonne ; une messe y fut célébrée par l'abbé Lecoutteux ; puis ensuite le serment fut prêté aux cris de : *Vive la nation , la loi et le roi ! Un Te Deum* termina la cérémonie.

Le cortège se mit alors en route et parcourut la ville pour se rendre au bois des Grands-Capucins , où devait se faire la halte militaire. Là , un banquet avait été préparé où prirent place six mille personnes , et qui fut suivi de danses , etc.

La halte finie , le cortège se remit en route et arriva de nouveau sur le Cours. Il s'agissait alors de poser la première pierre de la colonne que la ville allait devoir au désintéressement et au patriotisme des architectes nantais.

L'autel dressé le matin avait été enlevé , mais l'amphithéâtre avait été conservé. Le corps municipal , les administrateurs du département et du district y prirent place , et , là , M. Douillard , architecte , prenant la parole , s'exprima ainsi :

« Messieurs et chers concitoyens ,

» Dans ce jour d'allégresse commune , où des milliers de français viennent , sur l'autel du Dieu de paix , de se jurer amitié fraternelle , qu'il nous soit permis d'élever notre voix en faveur de la chose publique.

» Nous sommes , Messieurs et chers concitoyens , sur les ruines de ces murailles antiques qui semblaient séparer jadis cette cité du reste de la France. C'est ici que , luttant vainement

» contre nos premiers efforts, est expiré le despotisme ministériel ; c'est au même lieu que tous les Nantais, régénérés, ont  
» prêté le serment civique. Les architectes de cette ville, ici  
» présents, ont pensé que, français et libres aujourd'hui, nous  
» devons, Messieurs et chers concitoyens, sur ce lieu même  
» qui fut encore témoin du dernier sourire de l'aristocratie, élever à la liberté qui, jusqu'à Louis XVI, n'eut point d'asile en  
» France, la première colonne d'un temple qui devrait n'avoir  
» pour bornes que celles de l'univers. Leur projet, favorablement  
» accueilli par vous, s'exécute, et vous venez poser la première  
» pierre de ce monument nouveau pour les Français. Mais nous  
» devons, Messieurs et chers concitoyens, nous devons tous  
» hommage de notre offrande commune à notre auguste monarque, à nos courageux représentants, enfin à la France.

» Notre voix est trop faible pour s'élever au ton qu'il convient, et nous sommes sans mission d'ailleurs pour exprimer le vœu  
» général. C'est à vous, Messieurs, qui êtes les pères de cette  
» immense famille rassemblée sous vos yeux, à vous qui avez  
» fait le sacrifice de votre repos pour la conservation du nôtre,  
» d'être, auprès des chefs de la nation, de la nation entière, les  
» interprètes de la reconnaissance de tous les Nantais. Dites  
» donc à Louis XVI que lorsque, dans un temps de calme, il  
» viendra se délasser, au milieu de ses fidèles Nantais, des longs  
» et fatiguants travaux que lui coûte la liberté qu'il nous a  
» offerte et que nous étions dignes de recevoir, dites-lui que  
» ses yeux ne se détourneront point de ce monument historique  
» qui ne lui présentera ni despotes, ni chaînes, ni esclaves ;  
» qu'il n'y verra que l'emblème d'un peuple immense qui s'est  
» armé pour conquérir sa liberté et qui reste uni pour la défendre et protéger l'exécution des lois qu'il s'est données.  
» Dites aux douze cents citoyens qui représentent la France entière que leurs noms, modestement inscrits sur cette co-



» lonne , attesteront leurs bienfaits et notre reconnaissance pour  
» cette heureuse constitution qu'ils nous ont donnée , et sous  
» laquelle nous respirons déjà plus librement ; dites-leur que la  
» postérité ne saura point par nous quels terribles orages ils ont  
» eus à braver, pour nous conduire au port , mais que leurs  
» noms n'en seront pas moins bénis par elle ; l'on adore la di-  
» vinité qui fait le bien sans efforts , l'on adore Louis XVI qui ,  
» pour nous rendre heureux , n'a eu qu'à suivre l'impulsion de  
» sa belle âme.

» Dites à nos frères parisiens , protecteurs de notre liberté  
» naissante , à ce peuple vainqueur de la Bastille , qui doit à son  
» courage et plus encore à son amour pour le meilleur des  
» rois , le bonheur de le posséder dans son sein ; dites-lui que  
» les arts , ces paisibles enfants de la liberté , de la paix et de  
» l'abondance , savent aussi s'armer pour venger ou protéger  
» l'humanité opprimée. Vous direz bien plus encore sans doute ,  
» Messieurs , votre civisme nous est garant de votre abondante  
» éloquence. Mais dites surtout que les Nantais veulent être  
» libres , qu'ils veulent que la France le soit , et qu'ils sont à  
» jamais fidèles à la nation , à la loi et au roi. »

Après ce discours, qui reflétait évidemment les idées et les allusions du moment, et qui fut fort applaudi, une décharge d'artillerie annonça la pose de la première pierre de la colonne.

Les travaux de fondation avaient élevé la base jusqu'au niveau du sol ; là se trouvait la pierre consacrée. M. Gautier père, doyen des architectes, présenta la truelle à M. Kervégan, maire ; celui-ci la présenta ensuite à M. Coustard, président du département, et ce dernier au président du district. Puis les officiers municipaux, les chefs des corps administratifs et militaires vinrent successivement frapper la pierre du marteau.

Les troupes alors se retirèrent, et tous les corps, précédés du

drapeau de la fédération, accompagnèrent le Maire à l'Hôtel-de-Ville.

Suivant les plan et dessin qui en furent alors arrêtés, cette colonne, d'ordre dorique, dut avoir 6 pieds de diamètre et 86 de hauteur, en la surmontant de la statue de Louis XVI.

Le nom des douze cents représentants de la nation française devait être gravé sur le fût; les quatre faces du piédestal devaient être revêtues de tables de marbre sur lesquelles seraient inscrits la date et les faits de la dédicace du monument, ainsi que les événements principaux qui avaient jusqu'alors signalé la révolution.

Des faisceaux d'armes, symbole d'union et de force, devaient former le piédestal, qui s'éleverait sur un socle de granit.

Enfin, la corniche devait être surmontée de guirlandes de chêne et porter, aux quatre angles, le bonnet de la liberté.

L'emplacement était, du reste, très convenablement choisi. Placée ainsi au centre des deux Cours, qu'elle dominait, la colonne ne pouvait nécessairement manquer de produire le plus heureux effet.

Comme on le voit, on semblait alors fermement compter sur la durée et la fixité des idées nouvelles qui présidaient à cette érection. Tout souriait à l'imagination dans ces premiers moments d'émancipation. En même temps patriotes sincères et franchement dévoués encore à la royauté, nos pères pensaient que rien ne pouvait s'opposer à cette alliance de la royauté et de la liberté, et, dans leur naïve confiance, ils se montraient convaincus que leur honnêteté et leur énergie suffiraient pour la consolider.

Mais ces espérances ne devaient point se réaliser, du moins prochainement. La lutte commença bientôt entre ces deux principes, qui pouvaient, sans doute, mais ne voulaient point s'allier; les passions s'envenimèrent, et l'on sait quel triste résultat en fut la suite.

Ce plan de la colonne, à peine arrêté, ne tarda pas à re-

cevoir plusieurs changements ; on ne songea bientôt plus à y inscrire le nom des 1,200 représentants de notre première assemblée. Les tables de marbre et les inscriptions disparurent. Nous verrons plus tard que d'autres modifications furent également apportées au plan primitif.

Après la cérémonie d'inauguration, dont nous venons de parler, on scella dans la pierre, entre des lames de plomb, deux planches de cuivre gravées, sur lesquelles on lisait les deux inscriptions suivantes :

### 1<sup>re</sup> Inscription.

L'an 1790, le seizième du règne de Louis XVI le Bienfaisant,  
le premier de la Liberté,

Ce monument a été consacré :

A l'heureuse Révolution qui s'opère en France ;

A Louis XVI, Roi des Français, restaurateur de la Liberté ;

A l'Assemblée nationale ;

Aux citoyens de Nantes, qui ont présenté la première requête  
à leur corps municipal,

Le 4 novembre 1788 :

A MM. Collin,  
Chaillon,  
Giraud,  
Varsavaux de Henlée,  
Blin,  
Videment,  
Dubern,  
Minier,  
Jarry,  
Clavier,  
Bisson,

Députés de Nantes, pour présenter cette requête au Roi ;

Aux jeunes citoyens de Nantes qui ont volé au secours des  
Rennois , le 29 janvier 1789 ;

Aux vainqueurs de la Bastille , et à tous les bons citoyens de  
Nantes , amis de la Constitution.

Par MM. Alexis Marchais ,  
Antoine Peccot père ,  
Jean-François Demolon ,  
Jean-François Ogée ,  
Louis-Ollivier de Marinayoux ,  
Julien-François Douillard ,  
Louis Crucy ,  
Gautier père ,  
Louis Sauvaget père ,  
Louis-François Sauvaget fils ,  
Pierre Lefort ,  
Louis Peccot fils ,  
Pierre Birret ,  
Mathurin Crucy ,  
Pierre-Nicolas Naghel ,  
Antoine Crucy ,  
René Gautier fils ,  
Sébastien Praud ,  
Jean Perrier ,  
Architectes à Nantes.

## 2<sup>e</sup> Inscription.

L'AN MDCCXC  
LE XVI DU RÈGNE DE LOUIS XVI LE BIENFAISANT  
ROI DES FRANÇAIS  
RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ ,

Et sous la première municipalité de cette ville éfue constitu-  
tionnellement :

Christophe-Clair-Daniel de Kervégan , Maire.

**OFFICIERS MUNICIPAUX.**

François-Claude Rosier, sous-maire ;  
Pierre Dubern, négociant ;  
Jean-Baptiste Legris, négociant ;  
Charles Drouin de Parçay ;  
François-René Varsavaux de Henlée, avocat au Parlement ;  
Pierre Clavier, Procureur au Présidial ;  
Julien-Urbain Lefèvre de la Chauvière, docteur-médecin ;  
Guillaume-François Laënnec, docteur-médecin ;  
Pierre-Frédéric Dobrée, négociant ;  
François Hilarion Le Pot, négociant ;  
Jean Chanceaulme, négociant ;  
Jean Cantin, docteur en chirurgie ;  
Jean-François Pineau, avocat ;  
Jacques Barre, ministre du culte réformé ;  
Mathurin Fourmy, manufacturier ;  
Jean-Baptiste Genevois, négociant.

**PROCUREUR DE LA COMMUNE.**

Jean-Henry Fauquet.

**SUBSTITUT.**

Pierre Blanchard.

**SECRÉTAIRE-GREFFIER.**

Marc-Louis Ménard de Rochecave.

**NOTABLES.**

Jacques Lecadre, négociant ;  
Armand-François Delaville, négociant ;  
François Fruchard, négociant ;  
François Pineau, marchand ;  
Guillaume Bouteiller père, négociant ;  
Philippe Lambert, négociant ;  
Guillaume Gallon père, négociant ;

Gilbert de Beaufranchet, commissaire des poudres ;  
Jean-Michel Desclos Lepeley aîné, négociant ;  
Félix Gedouin, avocat ;  
René Bridon, orfèvre ;  
Julien Videment, négociant ;  
Alexandre Petit des Rochettes ;  
Alain Bisson, docteur en chirurgie ;  
Etienne-Joseph-René Garreau, garde des eaux et forêts  
André Maussion, négociant ;  
Jacques Chevy aîné, négociant ;  
Charles-François Pussin, négociant ;  
Claude Carrié, négociant ;  
Pierre-Joseph Lincoln, négociant ;  
Antoine Chiron, négociant ;  
Joseph Mosneron-Dupin, négociant ;  
Antoine Foulais, manufacturier ;  
René Guesdon, notaire ;  
Laurent Guillet ;  
Mathurin De la Haye, négociant ;  
Louis-Clair Berthault aîné, capitaine de navire ;  
Jacques Marion, négociant ;  
Jean Badaud, négociant ;  
Julien-Mathurin Leroux, négociant ;  
Pierre Ducros, marchand ;  
Augustin Simon, notaire ;  
Jean-Baptiste Vandam, négociant ;  
Jacques-François Decoesne, négociant ;  
François-Sébastien Cochet, traiteur ;  
Noël-François Coiquaud, notaire.

Les travaux de construction continuèrent aussitôt, sous la direction de M. Crucy, et bientôt le fût de la colonne s'éleva tel qu'il est aujourd'hui. Ce fût uni d'abord, devait être sculpté en cordons montant en spirale.

La commune s'était engagée à faire exécuter à ses frais les

travaux de sculpture et d'ornements. M. Robinot-Bertrand fut chargé de cette partie du travail, sur les dessins fournis par M. Crucy. Le prix devait lui en être payé, d'après l'estimation qui en serait faite par des artistes ; mais pour contribuer lui-même à l'œuvre de construction, il s'était engagé par avance à faire abandon à la ville du quart de ce prix. En 1794, une somme de 1,500 fr. lui fut comptée à valoir à ces travaux.

Un statuaire distingué de Paris, M. Lamarie, se trouvait à Nantes. L'Administration municipale crut devoir lui donner la préférence pour la confection de la statue de Louis XVI. Le 8 avril 1791, un marché intervint à cet effet.

Dans le but de couvrir les frais de ce marché, l'Administration fit appel à une souscription volontaire et publia l'avis suivant :

« Le public est prévenu que les architectes qui ont élevé à  
» leurs frais la colonne entre les deux Cours, ont été autorisés  
» par le Conseil général de la commune à y placer la statue du  
» Roi. Ce monument qui est dû tout entier jusqu'à présent à  
» leur générosité, à leur zèle et à leur talent, n'offrirait qu'un  
» symbole incomplet d'une constitution que l'assemblée nationale a  
» déclarée monarchique, si le Roi, qui en est le plus  
» ferme appui, n'y était présenté avec la nation et la loi.

» Mais la ville de Nantes, qui a été la première à réclamer  
» la liberté, sera aussi la première à donner un témoignage  
» authentique et durable de sa reconnaissance au prince juste et  
» bienfaisant qui a secondé ses efforts, et tous les citoyens s'em-  
» presseront de contribuer aux frais d'une statue, qui, sous  
» la main habile de l'artiste appelé de la capitale, pour un objet  
» si intéressant, transmettra à nos descendants les traits chéris  
» et respectés d'un roi vraiment patriote.

» Il y aura deux feuilles de souscription ; l'une au greffe de

- » l'Hôtel-de-Ville, et l'autre chez M. Crucy, architecte-voyer.  
» La statue sera en bronze; mais l'artiste, uniquement jaloux  
» de perpétuer le souvenir de notre amour pour la liberté con-  
» stitutionnelle et pour le Roi, qui en est le restaurateur, no  
» demande que 15,000 fr. pour la matière et le prix de son  
» travail.  
» On croit devoir en instruire les citoyens, pour que chacun,  
» en souscrivant, puisse se flatter de voir bientôt remplir son  
» attente. »

Il paraît que cet appel ne produisit pas beaucoup d'effet, car nous trouvons que l'Administration prit vis-à-vis de M. Lamarie l'engagement de lui payer les 15,000 fr. convenus.

6,000 fr. par acompte de 1,000 fr., de 3 mois en 3 mois,  
à partir de fin août 1791.

9,000 à la fin et à la livraison de l'ouvrage.

---

15,000 fr.

---

M. Lamarie s'était mis au travail, et avait établi son atelier dans la grande salle du monastère des Cordeliers. Déjà même le modèle de la statue de Louis XVI était commencé et presque achevé.

Mais déjà aussi l'orage révolutionnaire commençait à gronder, et sous l'empire des événements, le prestige de la royauté s'effaçait chaque jour. Enfin, en 1792, il fut décidé que la statue de la liberté serait substituée à celle de Louis XVI.

Toutefois, les circonstances continuaient à s'aggraver, et M. Lamarie, faute de moyens, s'était vu forcé de suspendre son œuvre.

Sur sa requête, le 19 prairial, an II (9 juin 1794), les représentants Bré et Bourbotte, en mission à Nantes, prirent un arrêté pour mettre à sa disposition les plaques en cuivre des



portes et les débris des cloches de la ci-devant cathédrale Saint-Pierre.

Cet arrêté reçut la sanction des administrateurs du département et du district, et il fut ainsi remis à M. Lamarie.

Le 19 prairial	}	en débris de cloche.....	1,600 liv.
		en cuivre.....	430
Le 1 <sup>er</sup> messidor		en cuivre.....	3,126
Le 12 fructidor		» .....	305
			<hr/>
			5,461 liv.
			<hr/>

En outre, il fut compté par la commune à M. Lamarie :

Le 9 juin 1792, en vertu d'une ordonnance du 8, une somme de..... 3,000 liv.

Et le 2 septembre 1794, suivant délibération du Conseil général du 28 août, une autre somme de.. 3,000 liv.

De plus, M. Orillard, propriétaire du local où M. Lamarie avait établi son atelier, n'étant point payé de son loyer, voulut intenter une action contre la ville, et par transaction, il fut compté en 1796 à M. Orillard :

710 fr. 25 c. en espèces.

270 80 en assignats.

Malgré tous ces sacrifices faits par la commune, la statue de la liberté ne se fit point, et en l'an IV, après avoir, disait-il, fait beaucoup de sacrifices, M. Lamarie demanda à la ville d'annuler le marché de 1791, en l'invitant à faire enlever les cuivres et bronzes qui avaient été mis à sa disposition.

Appelé à délibérer sur cette demande en résiliment, le corps municipal confia à M. Douillard l'examen de cette affaire, et, dans la séance du 28 floréal, M. Douillard fit le rapport suivant :

« CITOYENS,

» Vous m'avez chargé par votre arrêté d'hier de vous faire  
» un rapport sur la pétition du citoyen Lamarie, statuaire et en-  
» trepreneur de la statue de la liberté. Si, dans l'examen de  
» cette pétition, j'ai dû conserver toute la sévérité d'un adminis-  
» trateur, qui calcule l'emploi des deniers publics, j'ai dû aussi  
» voir cette pétition dans son objet principal et dans ses rap-  
» ports avec la révolution.

» Je ne discuterai point si la loi du 17 messidor est ou non  
» applicable à l'entrepreneur de la statue de la liberté, mon  
» opinion particulière devient nulle devant celle de la majorité.  
» J'établirai seulement les conséquences possibles, probables de  
» l'arrêté de l'administration centrale du département.

» Le citoyen Lamarie a reçu à valoir sur la somme de 15,000  
» liv., prix consenti pour la statue qu'il s'est chargé de faire,  
» celle de 6,000 liv. en deux paiements égaux, mais la moitié  
» de cette somme n'ayant été payée qu'en fructidor dernier, elle  
» a dû rester à peu près nulle entre ses mains. Voilà donc déjà  
» une perte très probable de 3,000 livres.

» Il a reçu, en outre, 5,461 livres de cuivre et métal de  
» cloches qui, évaluées au prix modéré de 10 sous, donnent  
» une nouvelle somme de 2,730 livres.

» Le citoyen Lamarie n'a donc plus à toucher que celle d'en-  
» viron 6,000 liv., et cette somme qui, même en la supposant  
» payée en monnaie métallique, serait probablement insuffi-  
» sante pour acquitter les frais de moule à faire, ceux de  
» fourneaux, de la fonte, etc., sera de beaucoup réduite, si elle  
» est acquittée en papier-monnaie.

» Qu'a donc à faire le citoyen Lamarie pour accomplir son  
» traité? Il faut qu'il échange 5,000 liv. écus pour 5,000 liv.  
» mandats, et qu'il fournisse au reste, s'il est besoin. Je ne

» doute pas qu'il n'en fasse le sacrifice , s'il en a les moyens ;  
» mais alors il pourrait dire : Nantes me doit *sa liberté* , c'est  
» moi qui l'ai payée . . .

» Mais si , bien loin d'être en puissance de faire un pareil sa-  
» crifice , Lamarie ne possède que les crayons , le portefeuille  
» et le ciseau de l'artiste , que fera-t-il ? Désespéré de ne pou-  
» voir terminer un ouvrage qui eut embelli la ville où sa ré-  
» putation l'avait fait appeler , il la quitterait peut-être si son  
» talent reconnu ne venait de l'y fixer , en l'attachant à l'institut  
» national.

» Il reprendra donc ses crayons et brisera son ciseau ; mais  
» l'artiste dont les idées sont obscurcies par le regret de ne pou-  
» voir achever un ouvrage commencé , qui devait consolider sa  
» réputation , et assisi par le regret amer de ne pouvoir satis-  
» faire à ses engagements , est-il bien propre à faire passer dans  
» l'âme de ses élèves cet enthousiasme du génie créateur ? Non  
» sans doute , et Lamarie , d'artiste distingué , peut devenir pro-  
» fesseur ordinaire.

» A ces considérations , qui ne touchent que lui , il faut en  
» ajouter d'autres d'un intérêt plus majeur . C'est l'espoir déçu  
» de tous les bons citoyens de cette cité , qui , dans le regret de  
» ne pouvoir contempler à loisir ce monument durable de leur  
» conquête sur le despotisme , diront peut-être : sur cette co-  
» lonne , que nous devons au patriotisme désintéressé des archi-  
» tectes de notre commune , devait être placée la statue de la  
» liberté , mais le calcul trop sévère des administrations a  
» émoussé le ciseau de l'artiste qui l'avait entreprise et a fermé  
» la porte de son atelier.

» Citoyens administrateurs , voici les idées qu'a fait naître  
» en moi la lecture réfléchie de la pétition du citoyen Lamarie .  
» Je vous invite donc , et j'invite l'administration centrale du  
» département à fournir à Lamarie toutes les facilités possibles  
» de finir sa statue . »

Après avoir entendu M. Douillard, l'administration arrêta que ce rapport et la pétition de Lamarie seraient adressés à l'administration centrale, qui serait invitée à les prendre dans la plus sérieuse considération.

Mais les administrateurs du département ne voulurent point trancher la question, et l'affaire en resta là.

Enfin, le 10 janvier 1806, sur les nouvelles réclamations en indemnité que faisait M. Lamarie, intervint l'arrêté suivant :

« Le maire de la ville de Nantes ,

» Vu l'exposé présenté à M. le préfet de ce département par  
» le sieur Lamarie, statuaire, portant que , chargé de faire une  
» statue en bronze, dont l'exécution aurait été empêchée par  
» les circonstances, cet artiste aurait néanmoins fait, dans les  
» temps antérieurs à la rébellion des Vendéens, quelques mo-  
» dèles et esquisses en terre, ce qui lui aurait occasionné beau-  
» coup de dépenses et de perte de temps, dont il prétend  
» n'avoir jamais été indemnisé, et pourquoi il demande que les  
» cuivres et bronzes destinés à l'exécution de cette statue lui  
» soient donnés en dédommagement de ses avances et de son  
» temps perdu ;

» Vu aussi la lettre de M. le préfet, sous la date du 4 janvier  
» présent mois, portant que la pétition du sieur Lamarie nous  
» soit communiquée ;

» Considérant que le pétitionnaire devait, aux termes de ses  
» traités avec le conseil général de la commune, en date des 29  
» mars et 8 avril 1791, remettre à l'hôtel de la mairie les diffé-  
» rents modèles et esquisses de la statue qu'il était chargé d'exé-  
» cuter, ce qu'il n'a point fait, puisque le modèle de la statue  
» a été brisé et détruit dans le local même où il l'avait fait

» transporter et déposer aux frais de la commune , afin de le  
» perfectionner avant de le remettre à l'Hôtel-de-Ville ;

» Considérant qu'il a reçu 6,000 liv. à compte de ces mêmes  
» travaux , quoiqu'ils n'aient pas eu lieu ;

» Est d'avis que le sieur Lamarie a été au moins suffisamment  
» indemnisé de ses avances et de la perte de son temps , par la  
» somme qu'il a bien effectivement touchée sur la caisse commu-  
» nale ;

» Qu'en conséquence, il n'a aucun droit de réclamer les cuivres  
» et bronzes destinés à la confection de la statue qui devait être  
» placée sur la colonne entre les deux Cours , et que ces ma-  
» tières, rentrées depuis sous la main de la mairie, doivent res-  
» ter à la disposition de cette dernière. »

Cet arrêté mit fin à toute discussion.

L'empire avait succédé aux temps révolutionnaires , et , pen-  
dant ces dix années , il ne fut naturellement plus question ni de  
la statue de Louis XVI, ni de celle de la liberté.

En 1808, l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> vint visiter Nantes, et, le  
3 août, le conseil municipal se réunit extraordinairement pour  
formuler les vœux qui devaient être soumis à Sa Majesté.

Parmi ces vœux, nous trouvons celui-ci :

« Que Sa Majesté daigne agréer l'hommage de la colonne  
» édiflée entre les deux Cours , ouvrage entrepris et exécuté par  
» MM. les architectes de cette ville , qui en ont fait les frais ,  
» qui ont montré le désir que cette colonne fût achevée et que  
» la statue de Sa Majesté Impériale et Royale fut placée sur son  
» faite. Le conseil croit que la commune doit faire les frais pour  
» la perfection de ce monument évalués à 40,000 fr. »

Pendant le séjour de l'empereur à Nantes , la colonne reçut

tous les emblèmes de l'empire. Un aigle géant , aux ailes déployées , figura entre autres sur le sommet. Mais cette ornementation fut uniquement momentanée et ne dura que quelques jours.

Le vœu émis par le conseil municipal n'eut également aucune suite.

L'empire , à son tour, fit place à la restauration , et la rentrée des Bourbons fit aussi naturellement renaitre la pensée de l'érection de la statue du dernier roi.

Conformément à une délibération du conseil municipal du 13 août 1814 , une souscription fut ouverte pour couvrir les frais de cette érection et achever les travaux de la colonne.

M. Debay, sculpteur, soumissionna les travaux à faire pour une somme de 10,795 fr., et, le 31 octobre, cette soumission fut acceptée, imputable sur les fonds de la souscription.

Cette souscription s'élevait déjà à 7,329 fr., et se continuait, lorsque de nouvelles circonstances, que l'on connaît, vinrent en interrompre le cours , et une somme de 4,004 fr. 20 fut même seulement réalisée.

Depuis la soumission de M. Debay, il avait été question de faire la statue et les bas-reliefs en plomb doré

M. Debay exécuta deux modèles au quart de la grandeur de la statue, et celle-ci même en terre, haute de huit pieds, mise en état d'être moulée et exécutée en plomb, et les modèles des bas-reliefs en petite et moyenne dimensions. Ces travaux furent estimés 4,500 fr., et, sur le certificat délivré par l'architecte préposé à la surveillance, tout le produit de la souscription, c'est-à-dire les 4,004 fr. 20 c., furent comptés à M. Debay le 29 mars 1815.

Mais alors, Napoléon était de nouveau rentré aux Tuileries, et le projet de statue s'évanouit encore. Les modèles mêmes furent, à ce qu'il paraît, détruits, car en 1823, M. Levesque

atné, alors maire, constatait qu'il n'en était resté aucune trace.

Sept années s'écoulaient encore. La seconde restauration a eu lieu, et cependant ce projet de statue à élever à Louis XVI semble sommeiller.

Enfin, on le reprend en 1822, et M. Molchnnet fut chargé d'exécuter la statue que nous voyons aujourd'hui.

Cette statue a neuf pieds de hauteur. Le roi Louis XVI est représenté tenant d'une main son bâton de commandement et de l'autre son testament, noble expression de sa dernière pensée.

Au moment où elle parut, cette œuvre de M. Molchnnet reçut des éloges qu'elle semblait mériter.

M. Molchnnet fut, en outre, chargé, plus tard, de faire quelques autres travaux de sculpture, notamment huit rosaces pour remplacer les bonnets phrygiens et attacher les extrémités des guirlandes de chêne qui décoraient le piédestal.

Le 25 juillet 1823, la statue était achevée, et l'annonce du prochain voyage à Nantes de Madame, duchesse d'Angoulême, décida l'administration à presser l'achèvement des travaux de la colonne, afin d'y élever la statue avant l'arrivée de cette princesse.

Le 5 août suivant, cette opération eut lieu avec le plus grand succès, et la statue, voilée, fut posée à la place qu'elle devait occuper. Ce travail fut exécuté par les charpentiers du sieur Hydrio, ayant pour chef le sieur Mazary, et par l'équipage du sieur Pedaup, maître gréneur de navires.

A cette époque aussi, on décida que la colonne serait cannelée et qu'elle serait entourée d'une grille en fer. Ces travaux, qui coûtèrent à la ville environ 7,000 fr., s'exécutèrent plus tard et furent seulement terminés en 1826.

Le 12 août, parut un arrêté du maire, M. Louis Levésque, qui fixait l'inauguration de la statue au dimanche suivant 14, à l'issue de la messe militaire.

Ce jour-là, à l'heure de midi, toutes les autorités et un grand concours de population se trouvèrent réunies sur le cours. Les chasseurs des Alpes et le régiment suisse de Bleuler, qui tenaient garnison à Nantes, formèrent le carré; les autorités, en cortège, allèrent se placer en face de la statue, au son d'une musique militaire. Puis la statue fut découverte, et l'on permit à la population d'entrer dans le carré.

Trois discours furent prononcés, l'un par M. de Verigny, préfet, le second par le maire, M. Levesque, et le troisième par M. le général Despinoy, commandant la division.

Nous donnons seulement celui de M. Levesque, qui s'exprima ainsi :

« Les vœux tant de fois manifestés par les habitants de Nantes, »  
» sont enfin accomplis. La statue de Louis XVI, qui a été na- »  
» guère l'objet de nombreuses souscriptions, décore cette co- »  
» lonne érigée, il y a 34 ans, par MM. les architectes de cette »  
» ville, sur les plans de l'un d'eux, à qui nous sommes rede- »  
» vables de tant d'autres beaux monuments.

» Qu'il est glorieux, qu'il est satisfaisant pour moi, Messieurs, »  
» d'avoir pu réaliser un projet dont l'exécution était si impa- »  
» tiemment attendue. La ville de Nantes s'enorgueillit de n'avoir »  
» été devancée, dans son accomplissement, que par une autre »  
» commune de ce département, la commune du Loroux, à qui »  
» il est juste de ne pas ravir cet honneur. La statue de Louis »  
» XVI ornera ici la belle place qui, depuis longtemps, porte son »  
» nom.

» Chacun ne se sent-il pas saisi d'un religieux respect à la vue »  
» de ce monarque, père du peuple, dont nous pouvons inces- »  
» samment contempler les traits, fidèlement retracés par le sta- »  
» tuaire dont l'administration de la mairie emploie les talents »  
» à l'embellissement de cette ville? Le plus bel hommage,



» Messieurs, que nous puissions rendre à Louis XVI, c'est d'ab-  
» jurer à ses pieds toute dissension, c'est, à l'approche de son  
» auguste fille, qui vient combler nos vœux en visitant cette cité,  
» de confondre nos sentiments dans ce cri vraiment national :  
» *Vive le roi !* »

Ainsi, le désir exprimé en 1788 et 1790 par les architectes nantais se trouvait rempli ; la statue de Louis XVI couronnait enfin la colonne. Seulement, en 1788, on avait voulu que cette statue fût dédiée au roi bienfaisant, et, en 1823, suivant l'expression de l'époque, elle était consacrée au roi martyr.

Depuis sa fondation, cette colonne a servi, en quelque sorte, d'instrument à toutes nos fêtes publiques. Sans entrer, à ce sujet, dans des détails qui n'offriraient qu'un médiocre intérêt, nous rappellerons seulement deux épisodes sérieux, dont le souvenir doit se rattacher, d'une manière toute spéciale, à celui de notre colonne.

En juillet 1830, à l'annonce des événements qui se passaient à Paris, quelques citoyens prirent les armes à Nantes, dans l'intention de seconder le mouvement de la capitale. Dans la soirée du 30, ils s'étaient portés sur la place Louis XVI, où stationnait le 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, alors en garnison dans notre ville.

Bien que peut-être imprudente, leur démarche n'avait, sans doute, aucun but hostile. Mais malheureusement un coup de feu partit ; la troupe crut à une attaque sérieuse et riposta par une décharge dont l'effet fut déplorable, puisqu'elle donna la mort à plusieurs personnes et en blessa un plus grand nombre.

L'excentricité britannique voulut conserver le souvenir de ce triste événement, et, l'année suivante, l'on plaça sur l'une des faces du piédestal de la colonne une plaque de cuivre, que l'on y voit encore, et portant cette inscription :

ICI PRÈS A EU LIEU UNE LUTTE SANGLANTE  
ENTRE LES OPPRESSEURS ET LES OPPRIMÉS  
LE 30 JUILLET 1830.

« Des laboureurs et ouvriers anglais ont fait poser cette inscription en témoignage de leur admiration pour la bravoure, la valeur et l'intrépidité nantaises. »

L'autre fait que nous voulons rappeler, est la promulgation de la constitution républicaine, faite le 20 novembre 1848.

Douze mâts vénitiens formaient, autour de la colonne, un cercle au centre duquel s'élevait un vaste amphithéâtre destiné à recevoir les autorités et les personnes munies de billets. Aux mâts des pavillons, étaient attachées des banderolles tricolores ; entre les trois grands mâts, faisant face au cours Saint-Pierre, apparaissait la devise : *Liberté, égalité, fraternité* ; et une bannière, placée au-dessous de la statue de Louis XVI, portait ces mots : *Respect à la constitution*.

L'autel adossé à la colonne, dominait l'amphithéâtre et s'ouvrait du côté de la Loire. Cet autel avait pour tout ornement, sur des étoffes amarantes, six chandeliers gigantesques et une grande croix d'or.

Cette ornementation, due à M. Driollet, architecte voyer de la commune, était à la fois simple, sévère et de bon goût.

A dix heures, toutes les troupes étaient réunies et occupaient les deux Cours.

A onze heures et quart, les autorités, sorties en cortège de la Préfecture, prirent place sur l'estrade.

Peu de temps après, le clergé, très nombreux, vint processionnellement de Saint-Pierre et se rangea autour de l'autel.

Après quelques chants religieux, le maire, M. Evariste Colombel, donna lecture du préambule et des 116 articles de la

constitution , et cette lecture terminée , M. l'abbé Fournier , représentant du peuple , et qui avait été chargé par Monseigneur l'Evêque de présider la cérémonie , entonna le *Te Deum* .

Pendant la lecture de la constitution et le chant du *Te Deum* , une salve d'artillerie de 101 coups de canou fut tirée au bas du Cours ; toutes les cloches des églises sonnaient aussi à grande volée .

A ces deux époques de 1830 et surtout de 1848 , on put craindre un instant que les passions politiques ne vissent à exiger l'enlèvement de la statue de Louis XVI ; mais il n'en fut rien , et , sur ce point du moins , le bon sens prévalut .

Que signifient , en effet , ces changements , ces mutilations que l'on fait subir aux monuments , suivant que les événements politiques prennent telle ou telle couleur ? On dénature ainsi à plaisir une œuvre qui , presque toujours , empruntait son principal mérite au temps qui l'avait vu naître , au cachet que lui avaient donné les faits mêmes de son érection . Et cela , le plus souvent , dans le seul but de flatter un vain amour-propre , de satisfaire une rancune de parti . C'est là un vandalisme absurde . Enlevez des emblèmes , substituez-en d'autres , vous pourrez bien arriver à un ridicule anachronisme , mais vous ne changerez pas l'histoire ; et l'histoire ne doit-elle pas être respectée dans ses monuments aussi bien que dans ses récits ?

---

---

# ÉTUDES DES MOYENS

LES PLUS PROPRES

## A AMENER LA RÉDUCTION DU PRIX DE LA VIANDE

ET PAR SUITE

Des Conditions de meilleure alimentation chez le peuple,

PAR M. FÉLIX JOLLIN-DUBOIS.

---

Vous le voir, c'est pouvoir.

Cette question est difficile à résoudre, car elle embrasse toutes les branches de l'économie rurale. Il faut tout d'abord parler du Capital, puis étudier les assolements propres à l'éducation du bétail, les races des animaux qui, par leurs aptitudes, peuvent apporter un bénéfice réel à l'éleveur, enfin examiner les moyens pour que l'agriculture puisse, dans un temps donné, arriver à son apogée de prospérité; ces moyens sont : l'éducation du bétail, le crédit agricole, les machines, les fumiers, les engrais, et l'éducation agricole à répandre dans les campagnes.

Ce n'est point un cours d'agriculture que j'ai la prétention de faire dans ce mémoire, c'est tout simplement l'énumération des moyens que je crois les plus propres à la multiplication et à l'amélioration des animaux destinés à l'alimentation publique,

et , par suite , à l'abaissement du prix de la viande. Je terminerai en parlant du commerce de la boucherie, et en traitant quelques questions administratives concernant ce commerce.

Vouloir , c'est pouvoir , ai-je dit, mais il faut bien comprendre cette pensée ; vouloir , c'est vouloir avec persévérance ; pouvoir, c'est abandonner la vieille routine et entrer franchement dans la voie du progrès.

**LE CAPITAL.** Je commence par l'examen de cette branche de l'économie rurale, comme étant la base de l'exploitation agricole. En effet, le Capital comprend : bestiaux , machines, engrais , amélioration, et enfin le numéraire indispensable, soit pour faire de nouvelles améliorations , soit pour faciliter les transactions commerciales.

Le Capital agricole est trop peu compris en France , et c'est ce qui fait notre agriculture si arriérée et si loin des résultats obtenus en Angleterre et en Belgique. Cet état regrettable subsistera tant que la propriété rurale sera considérée comme placement de fonds , et que les cultivateurs regarderont l'agriculture comme état ou profession sans avenir ; ces derniers devraient savoir que le Capital libre est plus productif que le Capital immobilisé ; mais souvent mûs par un vain sentiment d'amour propre, ils laissent en souffrance toute une exploitation , faute d'un Capital qu'ils emploient à acheter un morceau de terre qui leur rapporte à peine 3 0/0 d'intérêt. Cette habitude fâcheuse retarde le progrès. L'agriculture ne sortira de son engourdissement que le jour où elle sera considérée comme industrie de première nécessité.

Le Capital libre , la vie de l'industrie , viendra alors lui apporter l'appui de son concours, et lui donner la force de se grandir de toute sa puissante vitalité.

L'ASSOLEMENT quinquennal dérive de l'assolement quadriennal suivi depuis soixante et quelques années dans le canton de

Norfolk, et qui, aujourd'hui est généralement adopté en Angleterre. L'assolement quinquennal est sans contredit le meilleur et le plus convenable à l'élevage des bestiaux ; des agronomes distingués ont préconisé cette méthode. En effet, cet assolement fournit en quantité plus considérable les plantes les plus utiles à la nourriture des bestiaux, tels sont les trèfles, les choux, les rutabagas, les jarosses, les graminées, qui se coupent en vert, les betteraves, les carottes fourragères, etc., etc. Il présente encore l'avantage de pouvoir faire la fumure verte qui rend au sol cet humus végétal si indispensable à l'amélioration des terres.

Je ne me livrerai point à de longues dissertations sur telle ou telle culture : c'est au cultivateur, à l'homme pratique à savoir les plantes qui réussissent le mieux dans ses terres, à leur donner la préférence et à alterner avec intelligence ses récoltes ; mais l'assolement quinquennal est, je le répète, celui qui présente le plus grand avantage pour l'éducation du bétail ; or, comme l'élevage est la base fondamentale de la prospérité agricole, c'est de ce côté que doivent se porter tous les soins du cultivateur, car, sans bestiaux, point de fumier ; sans fumier, point de récoltes (on a calculé qu'il fallait au moins 300 k. de bétail sur pied par hectare). Avant de terminer ce chapitre, j'appellerai l'attention des hommes pratiques sur, je n'ose dire la négligence, mais tout au moins l'indifférence que l'on apporte dans les soins qu'exigent, soit les prairies temporaires, soit les prairies naturelles ; ces dernières réclament des irrigations bien ménagées et appropriées aux terrains, l'engrais pour toutes est indispensable (1).

**ANIMAUX.** Plusieurs économistes distingués préconisent la suppression du bœuf ouvrier, et désirent le voir remplacer par.

---

(1) Le cadre circonscrit de ce mémoire ne me permet de traiter les questions que sous les points de vue généraux.

le cheval pour tous les services d'un établissement agricole. L'Angleterre adopte ce système, qui peut être très bon dans les grandes exploitations dont les ressources permettent d'élever et des chevaux et des animaux destinés à la boucherie; mais je ne puis admettre cette opinion d'une manière absolue, car la propriété en France est généralement très-divisée, et dans une exploitation de peu d'importance ne pouvant posséder de grandes ressources, l'éducation du bétail pourrait en souffrir et présenter par suite un déficit dans la production; en outre, le bœuf ouvrier paie sa nourriture par le travail; il acquiert jusqu'à l'âge de 4 à 5 ans une plus-value, puis après ses rudes et pénibles travaux, il est livré aux abattoirs, et ses chairs fournissent une abondante et substantielle alimentation à l'espèce humaine.

Le cheval acquiert lui aussi une plus-value jusqu'à l'âge de 5 à 6 ans; mais bientôt il perd de cette plus-value, soit par la difficulté, soit par l'impossibilité de constater son âge, soit par les tares, telles que les courbes, les sureaux, les capelets, les vesigons chevillés, les éparvins, les jardons, etc., etc., et chacune de ces tares, qui est la conséquence du travail, enlève plus ou moins de valeur à l'animal. Si un accident grave arrive à un cheval, une jambe cassée par exemple, la valeur du cheval est entièrement perdue, ses chairs ne pouvant être livrées à la consommation, tandis que si le même accident arrive à un bœuf, il y a certainement une perte, mais non une perte totale. Si encore un cheval tombe, qu'il se couronne, dépréciation considérable; si un bœuf tombe, qu'il se couronne, dépréciation nulle; enfin les équipages des chevaux sont d'un entretien dispendieux, l'entretien du modeste joug du bœuf ne saurait entrer en ligne de compte. Je reconnais que les charrois, que les labours faits par les chevaux sont plus prompts; mais aussi les labours faits par les bœufs sont plus réguliers et mieux tracés, ces derniers donnent une plus grande

quantité de fumier, qui est, il est vrai, moins estimé que celui provenant des chevaux.

Maintenant que nous avons adopté le bœuf comme ouvrier, comme travailleur, nous allons nous livrer à l'examen des principales races françaises qui peuvent satisfaire à nos exigences. Nous avons en France de belles et bonnes races dont nous devons être fiers, et qui, sans trop de désavantage, peuvent soutenir la comparaison avec les races étrangères.

Le Nord est presque entièrement peuplé par les animaux de la race flamande au pelage rouge brun et rouge blanc. Cette race bonne laitière est peu propre au travail, la viande est bien classée.

**RACES NORMANDES.** Sous ces dénominations il existe deux races, l'une de la vallée d'Auge et l'autre du Cotentin; cette dernière est plus généralement répandue. On ne saurait lui assigner un pelage particulier; cependant, les animaux les plus estimés sont ceux dont la robe est bringée, les bœufs sont mous au travail: les vaches donnent du lait, mais non en rapport de leur consommation. Le principal mérite de cette espèce est de fournir à la boucherie, et des viandes très estimées, classées comme premières premières, et du suif en grande quantité.

**RACE BRETONNE** au pelage noir et blanc, et rouge et blanc, à la cornure élégante, à la physionomie douce et intelligente, à la taille petite; au tempérament sobre et rustique, est très-laitière; fournit des animaux bons travailleurs dont la viande est fine, délicate et succulente.

**RACES CHOLETAISE, PARTHENAISE ET NANTAISE.** Ces trois races ont une si grande analogie que souvent elles sont confondues; cependant les choletais et les parthenais ont la robe d'un blond clair, la cornure miuce, longue, blanche à la base, noire à l'extrémité; la taille moyenne, le lait est assez abondant; ces animaux sont bons ouvriers: la viande est classée première première; ils donnent du suif de bonne couleur.



**LA RACE NANTAISE** diffère des deux autres races par un pelage plus foncé, presque bai brun, par une cornure plus courte, plus forte, et par une plus grande aptitude au travail, la viande en est un peu moins estimée.

**RACE MARÉCHINE.** Les animaux sont élevés dans les marais de la Vendée; ils atteignent une très grande taille; ils sont mal faits, ont une charpente osseuse très développée; la robe n'est pas de couleur uniforme, cependant le gris jaunâtre se rencontre fréquemment: les cornes sont grosses, et si longues que l'on est obligé de les scier; ils sont peu propres au travail; la viande est tendre et d'une saveur agréable. Naguère les bœufs maréchins n'étaient pas estimés par la boucherie de Paris, qui prétendait que la viande se corrompait facilement; on est revenu sur cette prévention depuis surtout l'assainissement des marais.

**RACE GASCONNE.** Les animaux sont de grande taille, au pelage bai marron avec une raie sur le dos, ce qui rappelle le pelage des animaux de la Suisse, du canton de Schwitz; ils sont robustes et fournissent une bonne qualité de viande.

**RACE AGENAISE.** La couleur est blonde ou rouge clair; la taille est grande, assez hons travailleurs, viande de boucherie deuxième qualité.

**RACE GARONNAISE.** Robe rouge et rouge fauve, de très grande taille; fournit de bonne viande.

**RACE BAZADAISE.** Au pelage gris, à la cornure forte, à la taille moyenne; fournit de la viande de bonne qualité.

**RACE CAMARGUE.** Les bœufs sont généralement de couleur noire, de petite taille, d'un caractère sauvage et dangereux; la viande est dure et peu estimée.

**RACE CHAROLAISE.** Est une de nos plus belles races; elle fournit des animaux de taille moyenne, bons travailleurs; la robe est généralement blanche, et quelquefois rouge; les cornes sont grosses, courtes, polies et d'une couleur tirant sur le vert; la

viande en est estimée, quoique la chair soit crue et de couleur verdâtre; le suif est peu abondant, blanc et moins recherché que celui provenant des Cotentins et des Choletais.

**RACE QUERCY.** Les animaux sont généralement de couleur rouge sanguin, les cornes courtes, peu propres à un travail continu, difficile d'engraissement, la viande n'en est pas estimée.

**RACE LIMOUSINE.** Cette race n'a pas de pelage uniforme; on en trouve de rouge blond et de blond jaune; elle est mal cornée, ce qui souvent nécessite l'amputation d'une des cornes; la viande en est très bien classée.

**RACE SALENS.** Fournit d'excellents ouvriers, de nature rustique; le pelage est presque uniforme, d'un rouge très foncé, les cornes sont longues et contournées vers les pointes; la viande est classée deuxième troisième. Ces animaux sont peu recherchés par la boucherie; car ils sont légers à la mort, et trompent sur le rendement; ils donnent peu de suif.

**RACE DAUBRAC.** Le pelage de ces animaux est ordinairement de couleur fauve claire, les oreilles et les joues brunes, les yeux bordés de noir et le museau entouré d'un cercle blanchâtre. Cette race est assez disposée à prendre la graisse; la viande est de bonne qualité. (C'est surtout une race de travail).

**RACE NIVERNAISE.** Les animaux sont bons ouvriers; les cornes sont longues et la pointe en avant; la robe est de couleur café au lait; le poil est fin et luisant, ce qui est un des principaux indices de la finesse de la viande, ils sont aptes à l'engraissement; la viande est très bien classée, mais ils donnent peu de suif (1).

---

(1) Deux races dans le Nivernais, savoir: 1° la charolaise ou les dérivés; 2° la race du Morwan, race éminemment de travail, qui tend à disparaître devant l'autre. Pelage froment, cornes fortes, charpente grossière; c'est la race qui se rapproche de la charolaise dont elle est dérivée et dont elle se rapproche de plus en plus.

**RACE BOURBONNAISE.** Le pelage est généralement blanc, les cornes sont longues et grosses, suif peu abondant ; la viande en est très-estimée (1).

**RACE COMTOISE.** Se divise en deux races, ayant des caractères distinctifs ; on les désigne sous les dénominations de thouraches et de femelines (2).

Les thouraches n'ont pas de couleur uniforme, cependant la plus dominante est le rouge foncé ; les cornes sont grosses, le poil est dur, et ils sont plus propres au travail qu'à l'engraissement.

La race femeline a un pelage plus régulier : il est châtain clair ; les cornes sont moins grosses et le poil plus fin que chez les thouraches, enfin ces animaux prennent plus facilement graisse, et la viande en est assez estimée.

**RACE MANCELLE.** Cette race ne peut être considérée comme race primitive, elle doit provenir du croisement des races normandes et choletaises ; le pelage est rouge et blanc, la tête souvent blanche ; les cornes sont courtes, et la viande est bien classée.

Il existe encore quelques races et sous races : je me suis appliqué à mentionner celles qui sont le plus généralement répandues. Dans celles précitées, il y a certes de grands choix à faire, mais Dieu en sa sagesse infinie a placé les races dans les contrées dont les productions naturelles convenaient et à la nourriture et au développement des animaux. C'est maintenant à l'homme à chercher par son intelligence à améliorer et à refaire pour ainsi dire les animaux. Pour arriver à ces résultats, trois systèmes se présentent :

---

(1) Là encore on retrouve des caractères de la race charolaise ; la race amienaise se rapprocherait plutôt de la limousine, mais elle est plus grossière et plus lourdement charpentée.

(2) La race comtoise pie rouge garnit dans le nord les étables d'engraissement des sucreries de betteraves.

1° La sélection ou reproduction en dedans (in and in) jusqu'à fixité des caractères d'une race nouvelle.

2° L'amélioration de la race par elle-même.

3° Le croisement.

LA SÉLECTION. Pour arriver par cette méthode à d'heureux résultats, il faut tout d'abord s'attacher à trouver dans les animaux reproducteurs une poitrine large et profonde, une côte arrondie, un bassin développé et enfin une grande perfection dans la conformation ; puis faire produire les sujets entre eux sans avoir égard à la consanguinité et surtout éviter l'accouplement avec des animaux d'une autre famille, quoique de même race, car l'éleveur pourrait, dans ce cas, éprouver des déceptions. Ce système est suivi pour la création d'une race nouvelle ; les accouplements doivent se succéder jusqu'à ce que les caractères de la nouvelle race soient fixés et se trouvent dans les descendants.

DAVID LOWE émet l'opinion que les animaux obtenus par la sélection ont une grande tendance à un développement précoce et à engraisser ; c'est par ce système que le célèbre agronome anglais, Blacwell, a créé la race ovine perfectionnée, connue sous le nom de dislhey ; il a été moins heureux dans ses essais sur la race bovine ; les frères Colings, en suivant le système de Blacwell, ont créé la belle race bovine de Durham ; en France, Mallingier père nous a donné la précieuse race ovine de la Charmoise. Le système de la sélection ou reproduction en dedans est contraire aux théories émises par Sinclair, Bourgelat, Buffon et par d'autres hommes éminents ; mais que sont les théories en présence des résultats incontestables obtenus par les Blacwell, les Colings et les Mallingier.

### AMÉLIORATION DES RACES.

Pour l'amélioration d'une race par elle-même, il faut, comme

je le disais , s'attacher aux qualités et à la parfaite conformation des animaux reproducteurs ; mais pour l'amélioration d'une race, on doit éviter les accouplements consanguins trop prolongés , sans , pour cela , cesser de suivre la même race tout en changeant de famille ; par ce procédé on obtient des animaux forts et robustes ; il arrive quelquefois qu'un produit ne présente aucun des caractères physiques du père et de la mère , et l'on est étonné , en suivant la ligne ascendante , de retrouver , dans une génération déjà éloignée , tous les caractères du jeune sujet. Cette singularité dérange souvent et les espérances et les calculs de l'éleveur. Ces deux systèmes sont bons , mais il faut attendre un long laps de temps avant d'obtenir des résultats.

**CROISEMENT.** Ce système est plus prompt , il est presque certain quand l'accouplement d'une race avec une autre race est heureusement combiné ; jetons un regard sur les races anglaises , et cherchons celle qui nous donnera les résultats les plus avantageux pour arriver au but que nous nous proposons d'atteindre , c'est-à-dire la production des viandes de boucherie.

**LES ANEUS**, animaux de grande taille , au pelage noir , aux formes remarquablement belles , sans cornes , sont longs à venir et difficiles d'engraissement.

**LES DEVON** sont travailleurs , la robe est rouge sanguin , la taille moyenne , le poil fin , la cornure élégante ; ces animaux prennent facilement la graisse , mais ils atteignent très rarement un grand poids.

**LES AYE.** Race laitière , plus grande de taille que la jolie race bretonne , avec laquelle elle a une grande analogie. La robe est généralement rouge et blanc.

**LES HERDFORT** , de taille plus grande que les Devon et les Ayr , se développent rapidement et sont d'un engraissement facile et prompt.

**LES ALDERNEY.** Ces animaux sont de taille au-dessus de la

moyenne , la tête est petite et élégante. Les habitants de Jersey sont si jaloux de conserver la pureté de cette race , qui est très éminemment laitière , qu'ils ne permettent pas l'introduction d'un veau mâle dans l'île.

**LES DURHAM.** Ces animaux sont remarquables par la beauté de leurs formes , par la précocité de leurs développements et par l'aptitude qu'ils ont à prendre la graisse. Ils peuvent , à l'âge de 30 mois , être livrés aux abattoirs ; ils atteignent alors facilement le poids de 6 à 700 kilogrammes sur pieds , si surtout ils ont eu , dès leur naissance , une alimentation abondante.

Cette race est une race nouvelle ; il n'y a guère que 60 ans qu'elle est généralement répandue et appréciée : elle a été obtenue par le système de la sélection employé par Blacwell , et continué par les frères Colings (Charles et Robert). Ces deux frères , après quelques bons résultats , se séparèrent. Charles , plus heureux que Robert dans ses produits , obtint de grands succès , et c'est principalement à lui que l'on doit cette race courtes cornes , améliorée , connue sous le nom de Durham. Ces animaux se développent promptement , la peau est mince , le poil fin et soyeux , les reins sont droits , la côte arrondie , la poitrine large et profonde , la charpente osseuse , peu développée , ils sont près de terre et la viande descend jusqu'au jarret. Cette qualité est très appréciée dans un animal destiné à la boucherie.

Je crois donc que la race Durham , avec toutes ses qualités , est la seule qui puisse être adoptée avec avantage pour les croisements , afin d'obtenir , dans un bref délai , des animaux destinés à l'alimentation publique.

Les croisements , pour être avantageux , doivent être faits avec discernement , et il faut adopter , en principe , que le sang le plus pur et le plus constant tend toujours à prédominer. Ainsi , une race primitive , croisée avec une autre race pri-

mitive , donne souvent des animaux déconçus et mal conformés. Partant de ce principe , nous dirons à l'éleveur qui veut employer le taureau Durham , choisissez des femelles de race déjà abâtardies , parce qu'alors les produits tiendront du père dont le sang est pur et constant ; ainsi le croisement avec les races Mancelle , Maréchine , Normande , Charolaise , etc. , réussit parfaitement ; par exception , la race bretonne , qui est race primitive , donne , par le croisement Durham , de très beaux produits. Cette exception ne laisserait-elle pas à penser que , dans la race Durham , il existe du sang breton , car il se trouve , en Angleterre , des races qui ont une très grande analogie avec la race bretonne ; je citerai surtout les Kerry et les Ayr. Ne serait-il donc pas possible que , dans un temps déjà éloigné , notre race bretonne n'ait été importée en Angleterre , et que , par des soins intelligents , par une nourriture abondante et succulente , on ne soit parvenu à développer les animaux et enfin à obtenir , par des croisements multiples et heureusement combinés , la belle race Durham , que nous admirons dans tous nos concours.

Cette belle race Durham , qui , depuis quelques années , est appréciée et recherchée en France , n'est pas encore assez généralement répandue pour rendre d'importants services à l'alimentation publique. Naguère , le Gouvernement , sentant la nécessité d'améliorer la race chevaline pour le service de sa cavalerie , établit des haras qui donnent aujourd'hui d'heureux résultats ; pourquoi ne pas chercher , par le même procédé , à améliorer la race bovine , en disséminant dans tous les départements des animaux pur sang Durham. Les cultivateurs , peu soucieux des innovations , ne profiteront pas immédiatement de l'heureuse initiative du Gouvernement ; mais bientôt l'expérience leur démontrant les avantages positifs obtenus par ces croisements , ils les apprécieront et rendront hommage au souverain qui aura si puissamment contribué à la prospérité de l'agriculture.

Je préconise les croisements avec les Durham comme augmentation des animaux destinés aux abattoirs et comme présentant à l'éleveur des bénéfices réels ; en effet, livrant à l'âge de 30 à 36 mois un animal de 6 à 700 kilogrammes, l'éleveur renouvelle deux fois au moins son capital dans une période de six à sept années (car c'est à l'âge de 6 à 8 ans que se vendent ordinairement les bœufs ouvriers). Un autre avantage qui résulte du croisement avec le Durham, c'est que le veau qui en provient réalise, dès sa naissance, un poids plus considérable, et, comme il se développe promptement, il arrive, à l'âge de deux mois, à un poids plus fort que les veaux provenant des autres races, ce qui est, pour le vendeur, un profit évident.

Loin est de ma pensée, cependant, d'engager les éleveurs à abandonner les belles races françaises, bien au contraire ; je leur dirai : ne négligez point vos races qui vous fournissent de bons travailleurs, améliorez ces races par elles-mêmes, choisissez des producteurs de belle conformation, vous obtiendrez alors des animaux forts et robustes ; surtout, n'employez plus de ces petits taureaux chétifs aux formes défectueuses, et ne possédant aucune des qualités de nos belles races. Je leur dirai encore, si vous élevez des animaux propres aux travaux agricoles, pensez aussi à élever des animaux précoces propres à l'alimentation publique, ces derniers vous donneront des bénéfices certains en vous permettant de renouveler votre capital et en vous fournissant du fumier pour engraisser vos terres.

### ÉDUCATION DU BÉTAIL.

Que dirai-je de l'éducation du bétail qui n'ait été déjà dit par des hommes pratiques ? La nourriture donnée sans parsimonie, mais aussi sans prodigalité, aide au développement des animaux. Les bœufs destinés aux travaux agricoles peuvent être nourris,



et à l'étable et au pâturage. Les animaux d'engrais doivent être tenus tranquilles à l'écurie dans un endroit sombre ; la nourriture doit être variée , une grande régularité dans les repas doit être observée , et enfin il faut , autant que possible , que ce soit la même personne qui prodigue les soins aux animaux. En Angleterre , on a adopté le système de la stabulation pour les animaux précoces destinés aux abattoirs ; ce système présente des avantages. L'animal , placé dans une boxe assez spacieuse pour qu'il puisse se tourner , se mouvoir sans gêne , se développe facilement , conserve sa santé et ne perd pas de son poids par un exercice qui , jusqu'à cette époque , était regardé comme salutaire , comme indispensable. M. Félix Villeroy émet l'opinion contraire ; il pense que l'exercice est utile ; je ne partage pas cette opinion , car toutes les fois qu'un animal se met en mouvement , il perd considérablement de son poids , soit par l'évaporation , soit par les déjections provoquées par ce même exercice. J'ai constaté qu'un bœuf pesé après avoir fait un voyage de 4 à 5 lieues , placé immédiatement à l'écurie et repesé 24 heures après , présentait un déficit de 25 à 30 kilogrammes. J'ai souvent répété cette expérience , et j'ai toujours trouvé des différences considérables. Enfin , en ne faisant point sortir l'animal , aucune des déjections n'est perdue , ce qui permet de recueillir une plus grande quantité de fumier. L'écurie doit être assez aérée pour que l'animal soumis à la stabulation puisse respirer à pleins poumons ; il faut y éviter l'humidité qui provoquerait des maladies de poitrine , et y maintenir la plus stricte propreté.

Les étables , en général , doivent être spacieuses , bien aérées , sans courant d'air et garnies de rigoles pour faciliter l'écoulement des urines : il faut aussi se garder d'y amonceler les fumiers , car alors les gaz , acide carbonique et ammoniaque , se dégagent en trop grande quantité , pourraient être nuisibles à la santé des animaux.

J'appellerai l'attention sur les soins hygiéniques de propreté trop longtemps négligés ; l'espèce bovine , comme l'espèce chevaline , réclame les soins de la main de l'homme. Seulement , pour l'espèce bovine , dont les formes anguleuses rendraient l'emploi de l'étrille difficile , je recommanderai l'usage d'une brosse assez rude pour nettoyer la peau , de l'éponge pour laver les yeux , les naseaux , etc. , du peigne et , enfin , pour enlever le fumier qui s'attache aux cuissés des animaux , on pourra se servir d'un couteau en bois semblable au couteau de chaleur des chevaux. Le pansage fait une fois par jour , entretiendra la santé et la vigueur des animaux.

Les soins hygiéniques deviennent indispensables pour le bétail à l'engraissement , et doivent être adoptés comme faisant partie du régime auquel les animaux sont soumis. Le bétail , par ces soins , arrivera plus promptement à l'état de parfait engraissement.

**LES FUMIERS.** Nous allons nous occuper maintenant des fumiers. Cette question est des plus intéressantes , car sur elle repose toute la prospérité agricole. Je n'encouragerai point les cultivateurs à suivre l'exemple de ces riches Anglais qui établissent , à grands frais , des tubes souterrains pour conduire les engrais liquides jusqu'à l'extrémité de leurs domaines. Ce système trop dispendieux serait souvent , en France , impraticable par suite de la subdivision des propriétés. Je ne parlerai donc que des moyens qui peuvent facilement être mis en pratique , soit pour conserver , soit pour augmenter à peu de frais la quantité des fumiers. Le terrain sur lequel on veut les déposer doit , pour éviter la main d'œuvre , être peu distant des étables , et doit être revêtu d'une couche assez épaisse de terre argileuse , battue ainsi qu'on le faisait jadis pour les aires à battre les grains ; ce terrain doit avoir une pente de deux centimètres au moins par mètre sur la longueur ; on établira au centre une rigole , et , de chaque côté

de cette rigole , il existera , sur toute la largeur , une pente de deux centimètres par mètre pour faciliter l'écoulement du jus des fumiers , qui viendra tomber dans une fosse fermée et proportionnée au tas de fumier que l'on désire amasser ; il serait utile , pour éviter les infiltrations , que cette fosse fût enduite de ciment romain , ou tout au moins d'une couche très épaisse de terre argileuse ; puis , pour arroser les fumiers en temps utile , on se servira d'une simple pompe à main , qui sera également employée pour remplir les tonneaux destinés au transport des engrais liquides , soit pour l'arrosage des terres , soit pour l'arrosage des prairies. Les fumiers doivent être tassés , afin d'éviter , par suite de la fermentation , un trop facile dégagement de gaz et une déperdition trop considérable ; ils doivent également être recouverts de branches d'arbres , de genêts ou de toutes autres plantes pour les soustraire à l'action trop vive du soleil ; par ces soins pratiques , l'on améliore et l'on conserve les fumiers , qui remboursent avec usure les frais que l'on fait pour eux.

Dans le chapitre précédent , je disais qu'il devait exister dans les étables une rigole pour faciliter l'écoulement des urines du bétail. Ces urines ne doivent pas être perdues , et l'on peut , si la disposition des emménagements le permet , les faire arriver , par des conduits souterrains , dans la fosse des fumiers ; dans le cas contraire , une seconde fosse devient indispensable pour recueillir ces engrais liquides. Il est opportun , pour augmenter la quantité des fumiers , de mettre dans cette fosse des pailles , des ajoncs , des herbes , provenant des sarclages , ou toutes autres plantes , puis , après un certain laps de temps de macération , les retirer et les déposer sur le tas des fumiers provenant des étables ; c'est ainsi que , par des soins bien compris , on augmentera sans frais la quantité des fumiers , dont le manquement se fait trop souvent sentir.

**ENGRAIS.** Les engrais sont certainement bien importants en

agriculture, et, malgré leur grande importance que nous apprécions, nous n'en parlerons que très succinctement, car, dans le cas contraire, nous nous trouverions entraînés dans des examens, dans des considérations, dans des analyses chimiques qui sont aujourd'hui en dehors de nos appréciations générales.

Les engrais et les amendements sont assez facilement confondus. Le savant agronome Thaër en fait ainsi la distinction : l'amendement est une amélioration physique du sol, l'engrais est une amélioration chimique. La manière d'opérer par les amendements est très bonne, très fructueuse, quand ce travail est fait avec intelligence, mais il devient une source de ruine pour celui qui se trompe faute d'études et d'observations ; il faut donc étudier avec soin la composition chimique de la terre que l'on veut améliorer, afin de lui donner les principes qu'elle ne possède pas. La chaux pour les terres privées de calcaire ; le sable pour diviser les terres fortes, argileuses, les ameublir et les rendre légères ; enfin, il existe un troisième amendement désigné sous le nom d'amendement terreux, qui consiste à porter sur un sol des terres dont la composition chimique est différente du sol que l'on veut améliorer. Cette méthode, excellente par elle-même, est souvent trop onéreuse pour être mise en pratique. F.-S. Beudant, dans son traité élémentaire de minéralogie, livre 4<sup>e</sup>, chapitre IV, emploie des minéraux dans l'agriculture, traite des amendements ; il cite les marnes sableuses, argileuses et calcaires, les falunes de la Touraine, les plâtres, les sables des côtes de Bretagne et de Normandie, les sels marins, les lignites, les tourbes et l'ampellite ; je ne saurais trop engager à lire, à étudier ce chapitre avec soin : on en tirera de précieux enseignements. Les engrais sont classés en deux catégories, les uns nourrissants, les autres stimulants ou excitants ; ils se divisent en engrais minéral, animal et végétal. Les engrais nourrissants peuvent être employés sans discontinuation, car ils n'ap-

pauvrissent pas les terres tout en fournissant à la plante la nourriture dont elle se fait besoin pour se développer et pour arriver à maturité. Les meilleurs de ces engrais sont : le fumier des moutons et les fumiers provenant des écuries et des étables.

Les engrais stimulants ou excitants doivent , au contraire , être employés avec discernement , avec réserve , car ils appauvrissent la terre ; tel est le noir animal , résidu de raffinerie , qui hâte et active les récoltes. Par cet engrais , on obtient de remarquables résultats pour les cultures de sarrazin , de choux et de toutes les plantes qui se sèment au printemps.

Je recommanderai , d'une manière toute spéciale , le guano ou le huano du Pérou ; cet engrais est excellent pour les prairies ; il faut , pour l'employer , le mélanger avec des terres meubles , légères , bien divisées et passées à la claie. On laisse ce mélange fermenter pendant dix à douze jours , puis on choisit , pour le semer sur la prairie , un jour tiède , humide et sans vent. 100 kilogrammes de cet engrais suffisent pour un hectare. J'ai fait moi-même cette expérience , et , pendant trois années consécutives , j'ai obtenu d'heureux résultats sans employer d'autres engrais.

Le cultivateur qui , avec les fumiers provenant de ses étables , pourra ensemer ses terres , qui , avec le jus de ses fumiers , pourra graisser ses prairies , verra s'ouvrir devant lui un avenir de prospérité et de richesse , car il sera alors arrivé à l'apogée de la bonne agriculture productive.

**LES MACHINES.** Nous avons vu avec infiniment d'intérêt , lors du concours agricole universel de Paris , 1856 , l'exposition des machines destinées aux travaux de l'agriculture. Nous avons suivi les expériences faites à Villiers , nous avons admiré divers modèles de charrues , de houes , de rouleaux , de semoirs , de herses , de moissonneuses , de faucheuses , de faneuses , de machines à battre le grain , de coupe-racines , de hache-

pailles, etc. ; il nous a été démontré, après un examen scrupuleux de tous ces produits du génie de l'homme, que toutes ces machines, conçues avec une grande intelligence, avec une étude approfondie de l'emploi de ces divers instruments, on avait obtenu de très beaux résultats, mais qu'il y avait encore beaucoup à faire pour en rendre l'usage économique et facile dans les campagnes. Ces instruments sont appelés à rendre d'importants services et à donner à l'agriculture de grandes espérances pour l'avenir. Adressons donc des remerciements à ces hommes studieux et persévérants, qui consacrent leurs veilles à rendre l'agriculture prospère et fructueuse, et qui, tout en cherchant à diminuer les frais de main d'œuvre, qui, de jour en jour, tendent à devenir plus onéreux par suite de l'émigration des campagnes vers les centres industriels, font devenir les travaux plus faciles, plus prompts, plus certains et moins sujets aux variations atmosphériques.

En Angleterre, plusieurs grandes exploitations possèdent des machines à vapeur pour mettre en mouvement les divers instruments dont elles sont abondamment fournies ; là, la vapeur peut être employée sans grands frais, le charbon s'obtenant à bas prix.

En France, au contraire, le prix élevé des charbons empêchera de faire usage de ce puissant moteur, et l'on sera contraint d'y suppléer par l'emploi des manèges.

L'agriculture, en France, est incontestablement en voie de progrès, et déjà, vers elle, se tournent les études sérieuses qui doivent y porter des fruits précieux.

**CRÉDIT AGRICOLE.** Depuis longtemps il est question de fonder des établissements de crédit agricole ; ces établissements, si ils étaient possibles, pourraient rendre des services ; mais, jusqu'à ce jour, aucune combinaison n'est parvenue à résoudre le problème. En effet, le crédit agricole ne peut s'établir que sur les bases des

banques, c'est-à-dire donner de l'argent en échange de valeurs négociables présentant des garanties sérieuses pouvant être mises en circulation, afin de multiplier les opérations. Quelles sont donc les garanties qu'en général les cultivateurs peuvent donner? Ce sont les éventualités des récoltes, la valeur du cheptel et du matériel. Ces garanties offrent-elles de grandes sûretés au prêteur? Non, assurément non; d'autant que le privilège du bailleur prime toutes les autres dettes. Je ne parle pas de l'homme dont la solvabilité est notoire; pour lui, le crédit agricole est inutile, car, sur sa signature, il trouvera facilement de l'argent, mais je parle d'un emprunteur n'ayant ni propriété ni ressources connues; que ce soit, je l'admets, un cultivateur probe, honnête et intelligent qui ait momentanément besoin de numéraire pour améliorer ses terres ou pour augmenter sa richesse agricole, celui-là aura recours au crédit agricole, il aura la prudence de demander de longs termes pour le remboursement de son emprunt, car l'argent dont il se fait besoin ne pourra lui donner, que dans un temps plus ou moins éloigné, les bénéfices espérés pour lui permettre de se libérer; la caisse du crédit agricole, acceptant les conditions de l'emprunteur, exigera, pour ne pas immobiliser son capital, des obligations négociables et renouvelables; ce mode d'opérer devient onéreux pour le débiteur et dangereux pour la caisse du crédit agricole, qui, par le fait d'une crise financière, pourrait elle-même éprouver des embarras très sérieux. Je considère donc comme une utopie la pensée d'un établissement financier de crédit agricole fondé sur la base des banques. En Angleterre, les banques sont établies jusque dans les plus petits districts, et présentent des résultats heureux. Si, en France, on adoptait ce système, on parviendrait, sans doute, à détruire la fâcheuse habitude, trop répandue dans nos campagnes, d'enfouir et de cacher l'argent; on rendrait à la circulation tout le numéraire qui en est retiré et qui reste im-

productif, ce qui constituerait un immense progrès. La banque de France est la seule institution financière qui puisse inspirer assez de confiance pour combattre victorieusement les préventions, les craintes des cultivateurs ; elle y parviendrait, je crois, en créant, dans chaque sous-préfecture, des bureaux dépendants des succursales des chefs-lieux des départements ; elle faciliterait les transactions, amènerait, en payant des intérêts, les cultivateurs à déposer dans sa caisse le fruit de leurs épargnes ; elle en tirerait un bénéfice en rendant un véritable service au pays.

**ÉDUCATION AGRICOLE.** C'est par l'éducation répandue dans les campagnes que l'on obtiendra le progrès de l'agriculture, c'est par l'éducation que l'on triomphera de la vieille routine, si contraire au développement de l'industrie agricole ; c'est par l'éducation enfin que les cultivateurs apprendront à connaître tous les avantages qu'ils peuvent retirer des enseignements précieux de ces hommes éclairés et pratiques, qui ont si puissamment contribué, par des études approfondies, à découvrir les secrets de cette science, qui doit procurer le bien-être matériel à toutes les classes de la société.

Cette éducation tant souhaitée, tant désirée, peut facilement être mise à la portée de tous, soit par les livres, soit par les instituteurs primaires ; par les livres, il faut qu'ils soient répandus dans les campagnes, vendus à bon marché, qu'ils soient simples, instructifs, amusants et moraux pour pouvoir être lus en famille, le soir à la veillée. Par les instituteurs qui, pour être agrégés comme membres de l'instruction publique, auraient à subir des examens sérieux sur l'agriculture qu'ils devraient connaître, sinon en pratique, du moins en théorie, afin de leur donner la possibilité de faire gratuitement, les dimanches, entre les offices religieux, un cours sommaire d'agriculture, et d'entretenir journallement les enfants, dans les classes, des prin-



cipes généraux d'agronomie , de leur poser des problèmes d'économie rurale , de les initier aux pratiques de cette industrie , de développer en eux les goûts de l'agriculture en leur dévoilant les secrets qui , par suite , les conduiront à réaliser des bénéfices certains. C'est ainsi que l'éducation , se répandant progressivement , arrêtera l'émigration des campagnes et placera dans l'avenir l'agriculture au premier rang de nos industries ; l'agriculture alors sera honorée , et vers elle se tourneront les études sérieuses qui la feront progresser et la conduiront à son apogée de prospérité.

### COMMERCE DE LA BOUCHERIE.

Nous allons maintenant suivre un autre ordre d'idées , en nous occupant du commerce de la boucherie. Le commerce de la boucherie est difficile , scabreux et ne peut être exercé que par des hommes ayant une longue pratique , car il faut que l'œil et le tact soient assez habitués , pour que , par l'examen et par les maniements , l'acheteur puisse déterminer le poids , non seulement du bœuf sur pied , mais encore le poids de la viande que les quatre quartiers doivent fournir ; enfin la valeur du cinquième quartier , qui diminue le prix de la viande , ce cinquième quartier se compose du suif , du cuir , de la tête , de la langue , des rognons , de la fressure ou ventraille et des jambes ; la composition du cinquième quartier varie suivant le mode de travailler de chaque localité ; il est donc impossible ici d'en déterminer la valeur. L'acheteur encore se préoccupe et cherche à savoir s'il y a longtemps que l'animal est à l'engraissement , la manière dont il a été nourri et enfin son âge ; c'est par ces renseignements qu'il parvient à apprécier la quantité de suif que l'animal peut donner , ce qui est très important pour le boucher. Les animaux se divisent en trois classes , 1<sup>re</sup> , 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> , suivant qualité. A Paris , chacune de ces classes se subdivisent ainsi :

1<sup>re</sup> 1<sup>re</sup>, 1<sup>re</sup> 2<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> 3<sup>e</sup>; 2<sup>e</sup> 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> 2<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> 3<sup>e</sup>; 3<sup>e</sup> 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup>.

La qualité sur pied s'établit par l'examen et par les managements; la qualité de la viande s'apprécie et se classe, après l'abattage, par la couleur, par la finesse, par la couverture, par la coupe, par la marbrure et enfin par la finesse de la graisse.

La différence dans les prix des animaux est très sérieuse et atteint quelquefois le chiffre de 15 à 20 centimes par kilogramme sur pied; mais il y a souvent avantage pour le boucher à acheter des bestiaux de bonne qualité, surtout quand les abats sont à des prix élevés; pour le consommateur, il y a toujours bénéfice à se procurer des viandes de première qualité, et je vais le prouver par un exemple basé sur une longue série d'expériences.

Le poids moyen des os, des quatre quartiers sans tête et sans jambes, d'un bœuf de 630 kilogrammes sur pied, est de 55 kilogrammes 529.

Prenons pour type un bœuf de qualité moyenne et classé, à Paris, comme 2<sup>e</sup> 2<sup>e</sup>; ce bœuf pèsera sur pied 630 kilogrammes, les quatre quartiers, sans jambes et sans tête, donneront au rendement officiel de 55 % 346 kilogrammes 500 grammes de viande; ce même bœuf, après un engraissement complet, atteindra facilement le poids de 780 kilogrammes sur pied, et fournira en viande, au rendement de 55 %, 429 kilogrammes.

Si, au contraire, ce bœuf est maigre et en mauvais état, il ne pèsera sur pied que 480 kilogrammes et le poids de la viande ne sera que de 264 kilogrammes. Or, la charpente osseuse n'augmente ni ne diminue d'une manière sensible, et les différences ne proviennent que du poids des chairs.

Le bœuf de 1<sup>re</sup> 1<sup>re</sup> donne en viande nette 429 kilogrammes; poids des os 55 kilogrammes 529 grammes, soit % 12 943.

Le bœuf de 2<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> donne en viande nette 346 kilogrammes 500

grammes ; poids des os 55 kilogrammes 529 grammes, soit  $\% 16\ 025$ .

Le bœuf de 3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> donne en viande nette 264 kilogrammes ; poids des os 55 kilogrammes 529 grammes, soit  $\% 21\ 034$ .

La différence du poids des os qui existe entre la 1<sup>re</sup> 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> est donc de  $\% 8\ 091$  au bénéfice du consommateur. Ces chiffres, qui ne sont point exagérés, en disent assez et prouvent mieux que tous les raisonnements que le public doit s'attacher à se procurer des viandes de première qualité.

Je dois faire observer que le rendement officiel de 55  $\%$  n'est pas toujours exact. A Paris, par exemple, le rendement est plus avantageux et doit atteindre, en moyenne, de 57 à 58  $\%$ . Voici pourquoi : les animaux arrivent après d'assez longs voyages ; ils ont eu le temps de se vider, et, par suite des déjections et évaporations, ils perdent de leur poids sur pied ; de plus les rognons de graisse et les joues sont considérées comme viande, et sont pesés avec les quatre quartiers, ce qui augmente le rendement. En province, au contraire, les animaux venant des prairies, après un voyage de 4 ou 5 lieues, n'ont pas le temps de se vider et perdent peu de leur poids. A Nantes, par exemple, les joues ne sont pas pesées avec les quatre quartiers, les rognons de graisse sont enlevés et mis avec le suif ; il ne reste plus que réellement le poids de la viande ; aussi, voyons-nous diminuer les rendements, qui n'atteignent plus alors que le chiffre de 51 à 52  $\%$  en moyenne.

Les moutons ont un rendement officiel de 50  $\%$  ; ces rendements varient suivant les saisons : plus l'animal est couvert de sa laine, plus le rendement en viande diminue. L'on a constaté que, pendant les mois de janvier, février et mars, on n'obtenait que 46 à 48  $\%$ , en avril, mai et juin, on trouvait de 54 à 56  $\%$ , par suite du délainage des animaux ; ainsi, en moyenne, on peut adopter le chiffre de 50  $\%$  ; mais pour établir équita-

blement la taxe, dans les villes où elle existe, il faut avoir égard à ces différences.

Les veaux ont un rendement officiel établi à 60 % ; ce rendement est exact et présente peu de variations. La qualité de la viande se distingue par la blancheur et la finesse. Je dois, avant tout, signaler un usage fâcheux, contraire à l'économie et à la salubrité, je veux parler de l'abattage des animaux trop jeunes. A Paris, les veaux sont livrés aux abattoirs à l'âge de 3 ou 4 mois : la viande est faite ; elle est succulente et saine ; dans certaines grandes villes, l'âge pour l'abattage est fixé à 5 et 6 semaines : la viande est assez faite et ne peut plus alors présenter de craintes pour la santé publique, mais pour l'économie, il n'en est pas ainsi. Les veaux emploient à se développer toute la nourriture qu'ils absorbent pendant les quatre premières semaines de leur naissance, puis après, les chairs se forment, le poids de l'animal augmente sensiblement, et l'on calcule qu'il profite, en moyenne, d'au moins 1 kilogramme par jour. Ainsi, un veau à quatre semaines pèsera 45 kilogrammes ; à six semaines, de 60 à 62 kilogrammes, et à huit semaines, de 75 à 80 kilogrammes. Il est facile, d'après ces données, d'apprécier les résultats ; il faudra donc, pour obtenir le même poids de viande, détruire moins d'animaux. Les marchés, approvisionnés par le même nombre de veaux, présenteraient un poids bien plus considérable et la viande subirait, par suite, une baisse sensible. C'est le but que nous nous proposons ; mais que dirai-je de l'habitude, déplorable trop répandue dans les campagnes, de livrer les veaux à la boucherie à l'âge de huit jours et souvent au-dessous. La viande n'est pas faite, elle est malsaine et provoque trop souvent des maladies graves ; enfin, l'on détruit ses ressources sans profit. Je sais que, pour le petit cultivateur, ce serait une gêne sérieuse de garder le veau sous la mère pendant deux mois ; mais alors, il mettrait en pratique la méthode suivie

dans les environs de Paris pour l'éducation de ces jeunes animaux ; le consommateur y trouverait un double bénéfice , et en se nourrissant de viandes meilleures , et en payant des prix moins élevés.

Au commencement de ce chapitre , je disais qu'il fallait une grande expérience pour exercer la profession de boucher. Cela est vrai ; mais , dans certaines villes où le droit d'octroi est perçu au poids vivant , cette expérience , acquise par de longues observations , devient à peu près inutile. En effet , la majeure partie des transactions se fait au prix du kilogramme sur pied , et le poids de l'administration est accepté , et par le vendeur , et par l'acheteur ; le boucher se préoccupe moins de la qualité , les achats faits à livrer sans , au préalable , voir les animaux , en sont la preuve ; le vendeur , toujours disposé à s'illusionner sur la qualité de sa marchandise , cherche à obtenir le prix le plus élevé des animaux de première qualité , ce qui , sur un marché , tend à faire , sans motif , augmenter les prix. Si , au contraire , le pesage pour la perception des droits sur les animaux vivants , était supprimé , le cours des bestiaux ne s'établirait pas d'une manière aussi positive , n'étant basé que sur des appréciations ; les prix seraient sérieusement débattus entre l'acheteur et le vendeur , puisque les animaux seraient payés suivant leurs qualités. Je crois , et j'ai l'intime conviction que la suppression de la perception du droit d'octroi au poids vivant , serait un grand bienfait pour les populations , et amènerait une baisse dans les prix de la viande.

Dans les villes où le nombre des bouchers n'est pas limité , les étaux se multiplient au-delà des besoins du service de l'alimentation publique ; de là , augmentation de frais généraux , diminution de vente dans chaque étal , par conséquent , bénéfices obligés plus considérables pour faire face aux dépenses de chacun , et enfin la grande affluence des acheteurs sur les mar-

chés, fait monter le prix des bestiaux. M. Lanjuinais, dans son rapport, 1851, page 21, dit : « *Il est évident, au contraire, que le résultat du monopole diminue la concurrence des acheteurs, et ne peut exercer d'influence, sur le marché d'approvisionnement, que dans le sens de la baisse.* » Or, c'est cette baisse que nous souhaitons ; nous repoussons le monopole, et nous désirons que le nombre des bouchers soit en rapport avec la population ; on calcule qu'il faut un boucher par 2,000 habitants.

La suppression du pesage à l'entrée dans les abattoirs ferait nécessairement diminuer le nombre des bouchers qui, ne possédant pas les connaissances nécessaires pour faire le commerce de la boucherie, seraient, par cela même, contraints à se livrer à une autre industrie ; alors les prix des bestiaux, sur les marchés moins encombrés d'acheteurs, diminueraient au profit du consommateur. Depuis que les communications sont si promptes et si faciles, les cours des bœufs, sur les marchés de Sceaux et Poissy, exercent une grande influence sur les cours des principaux marchés de province, où s'effectuent des achats pour l'approvisionnement de la capitale. Il est curieux de connaître la série des transactions que nécessite le commerce des bœufs pour la boucherie de Paris, avant que la viande de l'animal arrive à la consommation ; il y a l'homme qui court les fermes pour acheter les bœufs qu'il conduit en foire pour les vendre aux maquignons qui les dirigent sur les marchés de Sceaux et Poissy, pour être, par l'entremise des commissionnaires, revendus aux chevillards ou gros bouchers, qui les font abattre et les cèdent enfin aux bouchers étaliers de Paris. Il est facile de comprendre combien ces transactions multiples grèvent la marchandise de frais et augmentent les prix de la viande. Il est donc urgent que l'on se préoccupe de cet état de choses, et l'administration supé-

rieure est seule apte à y porter quelques modifications que nous allons examiner dans le prochain chapitre.

### QUESTIONS ADMINISTRATIVES.

Tous les gouvernements, depuis l'abolition du privilège de la boucherie, en l'année 1791, se sont vivement préoccupés de la question des viandes de boucherie, partie si importante de l'alimentation publique. Nous allons nous livrer à l'examen des actes administratifs et de leurs résultats.

L'Assemblée nationale décréta, le 17 mars 1791, l'abolition des maîtrises et jurandes ; la boucherie ne fut pas exceptée, et l'on vit immédiatement le nombre de 250 bouchers augmenter et atteindre le chiffre de 1,100 environ, pour une population de 5 à 600,000 habitants. Le prix de la viande baissa momentanément ; mais peu après, les marchés cessèrent d'être approvisionnés, les prix augmentèrent considérablement, les plus grands désordres éclatèrent, en 1793 et 1794 une disette de viande se manifesta, et l'on fut obligé de rationner les habitants de Paris. L'administration supérieure s'émut de ces perturbations et chercha, par de nouvelles mesures, à y porter remède ; c'est dans cette pensée que le règlement du 24 floréal an IV fut mis en vigueur ; que l'arrêté du 3 thermidor an V fut pris, et qu'enfin parut l'ordonnance de police du 9 germinal an VIII ; tous ces actes n'étaient que de faibles palliatifs. Il fallait couper le mal jusque dans ses racines, ce fut ce qui provoqua l'arrêté consulaire du 8 vendémiaire an XI, qui entra franchement dans la voie de la réorganisation du commerce de la boucherie ; il fixait le cautionnement des bouchers et le divisait en trois classes :

Première classe, de 3,000 francs ;

Deuxième classe, de 2,000 francs ;

Troisième classe, de 1,000 francs ;

et comme corollaire, l'ordonnance de police du 13 juin 1808, qui disait que pour obtenir un étal de boucher, le demandeur était tenu d'acheter deux étaux, afin de diminuer le nombre des bouchers, fixé alors à 300; enfin le décret impérial du 6 février 1811 réorganisait définitivement le commerce de la boucherie et créait la caisse de Poissy. A partir de cette époque, les marchés furent approvisionnés, la qualité des bestiaux devint meilleure et les prix baissèrent successivement, tels furent les heureux résultats obtenus par la vigilance d'une administration sage et éclairée.

Le 9 octobre 1822, une ordonnance du roi fixait le nombre des bouchers à 370, par suite de l'augmentation de la population.

Une ordonnance royale, contresignée Corbière, fut, sur l'instance sollicitation des herbagers, rendue le 12 janvier 1825. Il était dit dans les considérants : « *Want spécialement encourager la production et l'engrais des bestiaux dans les pays de culture, et, en même temps, ramener à un taux modéré le prix de la viande dans notre bonne ville de Paris, avons ordonné, etc., etc...* » Par cette ordonnance, l'arrêté du 8 vendémiaire an XI était rapporté. De 1825 à 1828, le nombre des étaux devait être augmenté de cent par année, et à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1828, le nombre des bouchers cessait d'être limité. Le cautionnement était fixé à 3,000 francs pour tous les bouchers, les dispositions réglementaires étaient maintenues. Il est inutile de faire ressortir l'anomalie de cette ordonnance, qui imposait des conditions gênantes, onéreuses à une corporation qu'elle ruinait en annihilant arbitrairement la valeur des étaux, ce qui porta une atteinte sérieuse au crédit des bouchers, dont un grand nombre fut contraint de faire faillite.

Le mal ne devait pas atteindre seulement les commerçants, la population entière eut à en subir les tristes conséquences;



en effet, les marchés cessèrent d'être régulièrement et suffisamment approvisionnés, les prix des viandes augmentèrent considérablement, la qualité des animaux s'amoin-drit, le monopole des gros bouchers commença alors à exercer une influence désastreuse sur les marchés ; aussi, ces mêmes herbagers, qui avaient, avec tant d'instance, demandé la révision des lois concernant le commerce de la boucherie, furent les premiers à solliciter le retrait de l'ordonnance du 12 janvier 1825, comme étant une cause de ruine pour l'agriculture et de souffrance pour la population ; enfin, pour faire droit aux réclamations incessantes et fondées, non seulement des commerçants, mais encore des consommateurs, parut l'ordonnance royale du 18 octobre 1829, contresignée de Labourdonnaye. Les considérants de cette ordonnance sont remarquables, et je crois devoir ici les relater parce qu'ils font connaître les motifs de cette nouvelle mesure ; il y est dit que : « sur les réclamations du syn- » dicat de la boucherie, en date des 4 juillet 1827 et 3 avril » 1829, celles des herbagers et marchands de bestiaux ;

» Sur les observations du préfet de police, en date du 25 » février 1828, et le rapport du préfet de la Seine du 26 août » 1828 ;

» Considérant que l'ordonnance du 12 janvier 1825 avait » pour objet d'encourager la production et l'engrais des bestiaux, » et, en même temps, de réduire à un taux modéré le prix de » la viande dans la ville de Paris ; mais qu'au lieu d'amener ce » double résultat, elle a produit des effets contraires, ainsi » que le démontrent les faits recueillis et constatés pendant les » cinq dernières années ;

» Voulant faire cesser cet état de choses qui tend à affecter, » d'une manière grave, les sources des productions de bes- » tiaux, à compromettre la sûreté de l'approvisionnement de

- » Paris et à détruire les garanties de la qualité des viandes livrées à la consommation ;
  - » Voulant, en même temps, satisfaire aux justes doléances du commerce de la boucherie ,
- » Avons ordonné , etc., etc. »

Je ne vais citer que la substance des principaux articles.

Art. 1<sup>er</sup>. Le nombre des bouchers est fixé à 400.

Art. 2. Rachat des étaux par le syndicat pour ramener le nombre des bouchers au chiffre de 400.

Art. 14. Il est fait défense de revendre, ni sur pied, ni à la cheville, les bestiaux achetés sur les marchés de Sceaux et de Poissy.

Cette ordonnance est juste, équitable et conséquente avec elle-même, car si elle impose des conditions, elle accorde en compensation la valeur vénale de l'étal du boucher. Le 25 mars 1830, fut promulguée l'ordonnance de police concernant la discipline intérieure du commerce de la boucherie; mais la révolution, qui éclata en juillet 1830, empêcha la mise à exécution de ces ordonnances, qui devaient apporter les importantes améliorations que l'on pouvait espérer d'une réglementation sage et honnête, et dont les effets devaient tourner au profit et de l'éleveur et du consommateur.

Il se manifesta, à la suite de la révolution de juillet, sur les marchés de Sceaux et Poissy, quelques désordres sans gravité. M. Girod de l'Ain, alors préfet de police, rendit, le 17 août 1830, une ordonnance qui faisait savoir qu'une commission allait être nommée pour étudier les améliorations qui pourraient être apportées, soit dans l'intérêt des approvisionnements, soit dans l'intérêt du commerce de la boucherie. Cet acte administratif, plein de prévoyance et de sagesse, calma les esprits, inspira la con-

fiance , et tout rentra dans l'ordre normal qui ne fut plus troublé. Le nombre des bouchers était descendu à 501 , ce chiffre existe encore aujourd'hui.

Le 12 août 1832 , le préfet est autorisé à supprimer l'article 26 de l'ordonnance de police du 25 mars 1830 , qui enjoignait aux bouchers voulant prendre un étal d'en acheter deux pour en annuler un. Le 31 juillet 1840 , une commission spéciale fut nommée pour étudier la question de l'organisation du commerce de la boucherie , et le rapport de cette commission , composée d'hommes éminents et sérieux , fut fait au conseil municipal de Paris , dans la séance du 13 août 1841 , par le rapporteur , M. Boulay aîné de la Meurthe. Ce rapport est tout en faveur de la réorganisation et de la réglementation du commerce de la boucherie.

L'ordonnance de police du 14 avril 1841 régularisait le service des inspecteurs sur les marchés.

L'ordonnance du 14 août 1848 , concernant la vente quotidienne des viandes de boucherie sur les marchés de Paris , dit :

Art. 7. Il n'existera pas de distinction entre les places affectées aux bouchers de Paris et celles affectées aux marchands forains.

Art. 9. Tous les bouchers , soit de Paris , soit de l'extérieur , qui , pendant trois jours consécutifs , cesseront d'approvisionner les marchés , pourront être rayés de la liste des bouchers admis à vendre sur le marché pour tout le temps pendant lequel il aura occupé ladite place.

Art. 10. Le colportage , pour opérer la vente , est défendue , soit en ville , soit sur les marchés.

L'ordonnance du 3 mai 1849 , concernant la vente à la criée , au marché des Prouvairs , des viandes de toutes espèces expédiées des départements.

L'ordonnance du 24 août 1849 modifie les articles 1 et 2 de l'ordonnance de police du 3 mai 1849 , concernant la vente

à la criée, au marché des Prouvairs, des viandes de toutes espèces expédiées des départements.

Il y est spécifié :

Art. 1<sup>er</sup>. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 1849, les viandes fraîches de bœuf, de vache, de veau, mouton et porc, arrivant directement de l'intérieur, seront reçues tous les jours au marché des Prouvairs pour y être vendues à la criée par l'entremise d'un facteur.

L'ordonnance du 6 février 1851, concernant la translation de la vente des viandes à la criée sous l'abri provisoire de la rue des Prouvairs. (Cette ordonnance n'est qu'un simple règlement.) Par les résolutions de l'Assemblée nationale des 13 et 21 janvier 1851, fut ordonné une enquête législative sur la production et la consommation de la viande de boucherie ; M. Lanjuinais en fut nommé rapporteur. Ce rapport, par suite des circonstances, n'a été ni communiqué à la commission, ni déposé sur le bureau de l'Assemblée. Cette enquête fut dirigée avec une grande partialité dans l'esprit de la liberté la plus absolue du commerce de la boucherie, et, sur la proposition d'un de ses membres, les droits d'octroi et d'abattoir devaient être abolis à partir de l'année 1860.

J'ai cité les arrêtés, ordonnances, décrets pour faire ressortir les diverses phases du commerce de la boucherie. Nous remarquons que toutes les fois que ce commerce cesse d'être réglementé, des désordres et des perturbations effroyables se manifestent au détriment, et du producteur, et du consommateur. En effet, après 1791, les marchés cessent d'être approvisionnés, le prix des viandes s'élève successivement, et une disette se manifeste. L'arrêté du 8 vendémiaire an XI, l'ordonnance du 13 juin 1808 et le décret impérial du 6 février 1811, font rentrer le commerce de la boucherie dans son état normal ; le prix des viandes baisse, les marchés sont approvisionnés, la

qualité des bestiaux s'améliore et la population profite des bienfaits que lui fait une administration soigneuse de ses intérêts. Cet état prospère règne jusqu'en 1825, époque à laquelle parut l'ordonnance royale, qui vint de nouveau, en proclamant la liberté de la boucherie, jeter l'inquiétude dans l'esprit des approvisionneurs et du commerce de la boucherie. Cet état préjudiciable aux intérêts de tous dura cinq années; alors parut l'ordonnance royale du 18 octobre 1829, qui, reconnaissant avec sincérité que l'ordonnance du 12 janvier 1825 avait donné les résultats contraires à ceux que l'on devait en espérer, rapporte cette ordonnance et régleme de nouveau le commerce de la boucherie. Malheureusement les bienfaits que ces sages mesures devaient produire demeurent sans effet, par suite de la révolution de juillet 1830. Des désordres se manifestent sur les marchés. M. le préfet de police, en août 1830, les conjura en faisant savoir que l'administration allait nommer une commission pour étudier les questions du commerce de la boucherie. Ce ne fut cependant que le 20 juillet 1840 que cette commission fut réunie; le rapport en fut fait le 13 août 1841 au conseil municipal de Paris. Cette question si difficile, si délicate de l'alimentation publique fut de nouveau abandonnée. Le commerce de la boucherie, en 1848, devint libre par le fait des ventes quotidiennes des viandes mortes sur les marchés et par la vente à la criée. Nous avons donc été en position de suivre, jusqu'à ce jour, toutes les péripéties du commerce de la boucherie; nous avons vu, ainsi qu'en 1791, les prix de la viande baisser, puis s'élever progressivement et atteindre les chiffres exorbitants auxquels nous la payons aujourd'hui. A la suite de la révolution de 1848, la peur, il est vrai, s'empara de tous les esprits; les cultivateurs vendirent les bestiaux à bas prix pour se faire de l'argent et parer aux éventualités. Peu confiants dans l'avenir, ils ne se livrèrent pas à l'élevage des animaux. Ces deux causes occasion-

nèrent un déficit sérieux dans la production ; ce fut en 1852 que l'avenir, se présentant moins chargé d'orages, inspira assez de confiance aux habitants des campagnes pour les engager à se livrer à l'éducation du bétail. Le commerce de la boucherie réglementé, leur assure la vente de leurs produits ; aussi voyons-nous les efforts incessants que l'on fait de toutes parts pour augmenter la production, et chacun élève autant de bestiaux que ses ressources peuvent le lui permettre. Nous devons espérer une diminution dans les prix de la viande, si, comme il est à souhaiter, aucune disposition administrative ne vient jeter le trouble dans le commerce de la boucherie. Ayons donc confiance en la sagesse du Gouvernement, qui, profitant de l'expérience acquise par des essais malheureux, ne voudra pas livrer la prospérité publique au hasard d'une nouvelle expérimentation. Je ne veux pas dire que tout est pour le mieux dans le régime actuel ; non, car je crois qu'il y a de grandes améliorations à apporter, je veux parler des commissionnaires et des chevillards ou gros bouchers. Ces derniers exercent une espèce de monopole sur les marchés, et sont maîtres, pour ainsi dire, du commerce de la boucherie de Paris, car il est appris qu'un très grand nombre de bouchers de la capitale ne se rendent pas sur les marchés de Sceaux, Poissy et autres pour faire leurs achats, soit par défaut des connaissances indispensables à l'exercice de leur profession, soit par défaut de ressources pécuniaires. Ceux-là deviennent donc forcément tributaires des chevillards, qui, en leur ouvrant des crédits, les maintiennent dans leur dépendance. Cet état de choses est regrettable, et il serait à désirer que l'article 14 de l'ordonnance royale du 18 octobre 1829 fût mis en vigueur. Il faudrait cependant, si l'on faisait revivre cette réglementation, agir avec une grande prudence, car l'habitude est enracinée, et l'on pourrait craindre, en prenant des mesures trop radicales, de jeter la perturbation dans le

commerce de la boucherie. Si le projet de placer les marchés des bestiaux sous les murs de Paris était adopté et mis en pratique, il serait facile d'annihiler le commerce à la cheville en gros, contraire à l'intérêt public, en interdisant la vente des viandes mortes dans les abattoirs, ainsi que cela se pratique aujourd'hui, en exigeant que tous les bouchers fissent eux-mêmes leurs achats et que les bestiaux entrassent sous leurs noms aux abattoirs. Ces mesures auraient pour résultat de détruire le monopole et de simplifier la série trop nombreuse des transactions, comme je le faisais remarquer dans le précédent chapitre.

Les commissionnaires peuvent aussi exercer une grande influence sur les marchés, et je pense que pour obvier à certains abus qui pourraient facilement être mis en pratique, il serait utile que l'administration régularisât leur position, en les assimilant soit aux courtiers de marchandises, soit aux facteurs. Ces commissionnaires libres aujourd'hui deviendraient des hommes publics, et, par cela seul, inspireraient plus de confiance aux vendeurs; l'administration pourrait admettre comme vrais, comme positifs les renseignements qu'ils seraient appelés à fournir. Il y aurait donc avantage, et pour les vendeurs qui, ayant confiance dans les courtiers, n'auraient plus besoin de se déplacer pour opérer la vente de leurs bestiaux, et pour l'administration, qui aurait des renseignements précis sur les prix réels des ventes effectuées; ces renseignements seraient précieux pour établir la taxe d'une manière équitable. La taxe qui est véritablement pour l'administration un embarras sérieux, est pour le consommateur une garantie, n'est à proprement parler qu'un maximum de prix, car nulle disposition réglementaire n'interdit aux bouchers d'établir entre eux une concurrence; la taxe enfin met un frein aux prétentions exagérées des vendeurs, qui ne peuvent plus dire aux bouchers, vous vendez le prix que vous voulez; or, nous souhaitons notre part dans vos bénéfices.

Il serait opportun que le Gouvernement prît une mesure pour empêcher dans tout l'empire l'abattage des veaux n'ayant pas atteint l'âge de deux mois. Cette décision jetterait, il est vrai, dans le commerce de la boucherie, une perturbation passagère sans gravité aucune, si surtout elle était mise en pratique dans la saison où ces jeunes animaux sont peu abondants, soit novembre et décembre. L'on obtiendrait très promptement une plus grande quantité de cette viande, et par suite une baisse dans les prix ; c'est, je crois, le moyen le plus certain pour satisfaire au vœu général, qui est la baisse du prix de la viande.

Je disais dans le chapitre précédent que la suppression du pesage des animaux, à l'entrée aux abattoirs, était un puissant moyen pour faire baisser le prix des viandes, et je faisais connaître les motifs que mes observations m'ont permis de recueillir. Paris a déjà, depuis plusieurs années, établi la perception du droit d'octroi sur le poids des viandes mortes, constaté à la sortie des abattoirs ; ce système est plus juste, plus équitable, puisque le contribuable n'acquitte les droits que sur le poids de la viande qu'il débite à son étal. Il serait à souhaiter que toutes les villes soumises au régime de perception du droit d'octroi sur le poids des animaux vivants, adoptassent le mode de perception suivi dans la capitale, et qui n'a été mis en vigueur que par suite d'observations sérieuses, faites par des hommes pratiques et éclairés.

La liberté illimitée de la boucherie entraîne à sa suite d'inévitables désordres, ainsi que l'expérience l'a démontré jusqu'à l'évidence.

Le monopole que l'on veut détruire, se développe et prend au contraire alors une grande importance ; c'est à la liberté de la boucherie que l'on doit l'établissement des ventes en gros, à la cheville, commerce si préjudiciable à l'intérêt général.

Le commerce de la boucherie, par sa nature elle-même, ne



peut être assimilé à aucune autre branche d'industrie; le boucher ne peut à l'avance faire des approvisionnements qui lui deviendraient onéreux, et par la nourriture indispensable à donner aux animaux et par la perte que ces mêmes animaux présentent après un séjour prolongé dans les écuries. La vente à l'étal n'est ni constante ni régulière, et varie suivant les saisons, et j'ose même dire suivant les variations atmosphériques; or, il est donc urgent qu'une réglementation sage et éclairée sauvegarde les intérêts des bouchers, tout en sauvegardant les intérêts des populations. C'est enfin par des dispositions administratives que l'on combattra victorieusement le monopole, hydre à plusieurs têtes qui compromet l'alimentation publique et le bien-être du peuple.

### RÉSUMÉ.

Résumons maintenant les moyens proposés et développés en ce mémoire pour atteindre le but que nous désirons, soit la baisse du prix de la viande de boucherie, et par suite des conditions de meilleure alimentation chez le peuple. Repassons très-succinctement les divers moyens, qui sont :

Le Capital libre et suffisant pour l'exploitation d'un établissement agricole.

Les Assolements fournissant la plus grande quantité de plantes fourragères propres à l'alimentation du bétail, qui doit être au moins calculé à un poids sur pied de 300 k. par hectare.

L'élevage du bétail, les améliorations à obtenir, soit par la sélection, soit par l'amélioration de la race par elle-même, soit enfin par le croisement pour arriver à fournir promptement des animaux destinés à l'alimentation publique.

L'éducation du bétail, la stabulation pour les animaux préparés pour la boucherie, les soins hygiéniques pour tous.

Les fumiers, sources de la prospérité agricole, soins à leur donner

pour les conserver, et pour en augmenter à peu de frais la quantité.

Engrais, l'emploi raisonné, et des amendements, et des divers engrais.

Les machines tendant à faire diminuer les frais généraux et à rendre les travaux plus faciles et plus certains.

Le crédit agricole dont on s'est en vain vivement préoccupé, et qui peut être remplacé par la multiplication des banques.

L'éducation agricole à répandre dans les campagnes par les livres et les instituteurs primaires, comme très-puissant moyen pour faire arriver l'agriculture à son apogée de prospérité.

Le commerce de la boucherie qui réclame d'importantes améliorations, et par la suppression du droit d'octroi perçu sur le poids des animaux vivants, et par la défense d'abattre les veaux trop jeunes.

Questions administratives tendant à démontrer qu'une réglementation prudente et sage du commerce de la boucherie, est indispensable, et à prouver que la liberté illimitée de la boucherie, entraîne à sa suite d'inévitables désordres, que cette liberté a donné la vie et l'existence au monopole si contraire à l'intérêt général.

## CONCLUSIONS.

Nous avons examiné les moyens qui peuvent amener une baisse dans les prix de la viande de boucherie. Les progrès de l'agriculture, la production et l'amélioration du bétail, les mesures administratives doivent faire espérer un avenir meilleur ; mais ne nous berçons pas de la vaine espérance d'atteindre immédiatement cet heureux résultat ; la lutte sera longue, peut être encore la grande aisance, qui règne dans les campagnes, empêchera une diminution rapide dans le prix des bestiaux.

Le prix élevé des grains sera encore un obstacle à la baisse ; car il est démontré que le prix de la viande se tient en rapport avec le prix du pain ; une exception doit être signalée, je veux parler de l'année 1847 ; puis la dépréciation du numéraire constatée par tous les économistes, empêchera la viande d'atteindre les bas prix auxquels on la payait il y a quelques années.

Espérons cependant, que l'éducation du bétail, dont aujourd'hui on se préoccupe sérieusement, fournira un excédant de production qui provoquera inévitablement une baisse dans le prix des animaux ; enfin, les récoltes qui se présentent sous d'heureux auspices détermineront, il est à souhaiter, une baisse dans le prix du pain, et, par suite, une baisse dans le prix de la viande de boucherie, qui est pour l'homme une alimentation de première nécessité, et qui devient indispensable pour l'ouvrier dont les rudes travaux demandent l'emploi constant de la force. C'est donc avec un vif sentiment de chagrin que, par suite des prix élevés de la viande, nous le voyons aujourd'hui dans l'impérieuse nécessité de se priver de cette nourriture substantielle si précieuse pour réparer ses forces physiques, si précieuse pour entretenir son énergie.

Nous formons des vœux et nous souhaitons du plus profond du cœur une baisse dans les prix de la viande de boucherie pour faciliter l'usage de cet aliment dans les classes laborieuses et apporter le bien-être chez le peuple.

20 août 1857.

---

# RAPPORT

SUR LA

## PRÉSENTATION DE M. F. SAULNIER

JUGE SUPPLÉANT PRÈS LE TRIBUNAL CIVIL DE NANTES,

Comme Membre résidant de la Société Académique.

---

MESSEURS,

Les Sociétés savantes nous ont toujours semblé être l'âme des cités qui les possèdent, et l'une des tendances de notre époque a été d'en créer de nouvelles pour centraliser les intelligences et exciter entre elles l'émulation qui naît du rapprochement. Il ne nous appartient pas, à nous qui sommes venus parmi vous pour apprendre et non pour enseigner, de faire l'éloge de la Société Académique, et cependant nous ne pouvons taire que jamais elle n'a été aussi nombreuse, que jamais ses travaux n'ont eu plus d'importance, et que jamais aussi on n'a plus ardemment ambitionné l'honneur d'en faire partie.

Aujourd'hui encore, Messieurs, c'est un étranger admis au droit de cité depuis quelques mois seulement et dont la Breta-

gne n'est d'ailleurs que la patrie d'adoption, qui vient solliciter la faveur de prendre place au milieu de vous.

Né à Paris, le 29 novembre 1831, Louis-Pierre-Frédéric Saulnier commençait ses études au Collège de Quimper, lorsqu'il eut le malheur de perdre son père, officier supérieur distingué. De Quimper, il alla faire son droit à Rennes, fut reçu licencié le 29 août 1852, inscrit au tableau après trois ans de stage en 1855; enfin, par décret du 12 août 1857, nommé juge suppléant au Tribunal civil de Nantes.

Bienheureux il dut être, lorsque, après avoir longtemps considéré l'Italie comme une terre promise dans laquelle il ne lui serait jamais permis de pénétrer, il put quitter Rennes pour aller, sous le ciel de ce pays privilégié, satisfaire cette curiosité intelligente qui était pour lui un besoin avant même qu'il eût atteint sa dix-huitième année. N'allez pas croire qu'il n'ait parcouru la Belgique, la Hollande, la Prusse et l'Italie qu'à la manière d'un touriste en quête de distractions, et qu'il n'ait rapporté de ces excursions lointaines qu'une stérile admiration pour les chefs-d'œuvre qu'on rencontre à La Haye ou à Berlin, à Rome ou à Florence, ou bien encore qu'il n'en conserve aujourd'hui qu'un souvenir ravivé de temps en temps par la vue de quelque fragment antique dérobé au tombeau des Scipions et acheté à l'étalage d'un marchand de la Piazza Navone. Loin de là, et nous ne doutons pas qu'il n'enrichît un jour nos Annales académiques de quelques intéressants souvenirs d'Italie, s'il ne savait que la couleur locale fait toute la valeur des recueils littéraires de la province et que notre Bretagne offre un champ assez vaste à défricher pour qu'il ne soit pas nécessaire de se rabattre sur des généralités traitées déjà par Dupaty ou par Daru.

M. Saulnier l'a bien compris, et nous en avons la preuve dans ses travaux qui, tous, concernent la Bretagne et apportent un éclaircissement à son histoire ou à celle des hommes cé-

lèbres qu'elle a vus naitre. Ouvrez, pour vous en convaincre, le livre le plus important paru sur cette province dans ces dernières années, *la Biographie bretonne*, et vous y rencontrerez cinquante fois le nom de M. Saulnier au pied d'autant de notices sorties de sa plume. A côté des noms illustres de La Bourdonnaye, des Rapatel, de Roscelin, des Sévigné, vous y trouverez ceux d'une foule d'hommes qui lui doivent une résurrection et que nous daignons seulement nous rappeler quand nous avons besoin de consulter les savants ouvrages dont ils ont peuplé nos bibliothèques. Nous n'en voulons d'autres témoins que le P. Nepveu, l'archidiacre Noulleau, le P. Pezron, sans parler de ce jeune et infortuné Lebras, de la mort duquel tout Paris s'émut un jour et dont les poètes chantèrent les œuvres parfaitement oubliées aujourd'hui.

De ces études biographiques, la plus curieuse est celle sur Roscelin, « ce mattre grandement renommé qui eut pour élèves ceux dont le nom devait briller avec le plus d'éclat dans les luttes de la scolastique, Odon de Cambray, Guillaume de Champeaux, peut-être même Abailard, » et votre Commission a suivi avec grand intérêt M. Saulnier dans ces appréciations personnelles des doctrines philosophiques de l'école des Nominalistes dont Roscelin fut le chef, et qui fit place sept siècles plus tard à l'école sensualiste dont Locke, Condillac et Destutt de Tracy ont été les mattres.

Nous nous garderons bien de défigurer, en l'analysant, cette sérieuse étude. Nous disons sérieuse, car pour reconstruire la vie philosophique d'un homme aussi célèbre que Roscelin, M. Saulnier a dû puiser dans Platon et dans Aristote, dans Abailard et dans saint Anselme, et ces noms justement illustres ne sont, le plus souvent, pour un jeune homme de vingt quatre ans, qu'un vague souvenir de collège. A la tâche du biographe venait naturellement s'adjoindre celle du critique, et il l'a rem-

plie avec succès. Non content d'apprécier à leur juste valeur les doctrines erronées du philosophe breton, il s'élève avec énergie contre ceux qui en ont voulu faire un martyr du rationalisme, une victime des persécutions et de l'intolérance de l'Eglise, et nous souhaitons que les philosophes modernes mettent à profit les leçons de haute morale qu'il leur donne dans les deux dernières pages de son travail auquel un des membres correspondants de votre Société a rendu pleine justice dans quelques lignes qu'on nous permettra de rappeler ici :

« Il faut avouer, dit M. Eugène Carissan dans *la Chronique de l'Ouest*, (1) que la tâche qu'il a entreprise était difficile. Faire entrer dans l'esprit des Français du XIX<sup>e</sup> siècle les abstractions et les mystérieuses subtilités de la scolastique du XII<sup>e</sup>, demande, avec une profonde connaissance des sujets débattus sur la montagne Sainte-Geneviève, une clarté et une méthode d'exposition peu communes. Assurément, ce n'était point une époque grossière que celle où l'on captivait des milliers d'intelligences à l'aide des problèmes les plus abstraits de la métaphysique appliqués à la foi chrétienne et conciliés avec elle ; mais nous avons perdu le secret de ces études et de ces luttes puissantes, et nous avons peine à comprendre comment les hommes du moyen-âge pouvaient se passionner pour des questions aussi purement théoriques, aussi dénuées de toute application positive. Il n'en est pas moins indispensable de connaître, au moins par analyse, les hommes et les idées qu'a exercés cette puissante gymnastique de l'esprit, et c'est pour cela que nous devons de la reconnaissance aux écrivains qui, comme M. Saulnier, se donnent

---

(1) 1<sup>er</sup> mars 1856, p. 99.

» la peine de sonder pour nous les ténébreuses profondeurs  
» de l'entité, des universaux et des catégories. »

La Biographie bretonne se termine par trois articles sur Saint-Yves, Yves de Morlaix et Yves de Tréguier. Ils sont dus à M. Saulnier, qui ferme ainsi la marche de cette troupe de collaborateurs qui ont apporté à M. Levot le tribut de leurs lumières, l'ardeur infatigable de leur zèle, et qui lui sont venus en aide pour élever à la Bretagne un monument impérissable.

Nous venons de citer Saint-Yves, ce glorieux patron de l'Université de Nantes, des avocats, des jurisconsultes et des juges, dont la mémoire est en France comme à l'étranger, l'objet d'un culte enthousiaste. Les nombreuses recherches qu'a exigées sa biographie ont fait reconnaître à M. Saulnier qu'un livre manquait encore à l'histoire de nos institutions et qu'on pourrait lui donner le titre *d'Etude historique sur le ministère et la profession d'avocat du V<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, en France et dans les pays de conquête française.*

Quelque vaste que soit ce plan, quelques difficultés d'exécution qu'il présente, rien ne rebutera le zèle de notre futur confrère, et il saura, comme il nous le disait lui-même, conduire sans interruption cette double histoire de la juridiction ecclésiastique et de la juridiction civile depuis le V<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIV<sup>e</sup>, époque où l'abondance de documents permet de la reprendre et de la conduire sans interruption jusqu'à nos jours. Ce qui ressortira de ce travail accompli sans esprit de parti ou de système, c'est l'influence civilisatrice de l'Eglise s'exerçant sur tous les rangs de la société, dotant la France de tout ce que ses institutions ont de noble et de grandiose ; ce qui en ressortira encore, c'est que les rois, malgré leur défiance contre l'Eglise, n'ont pu s'empêcher de se modeler sur elle et de l'imiter, et nous insistons sur cette partie de l'ouvrage de M. Saulnier pour



rassurer les esprits inquiets qui déplorent l'admission dans l'Académie de jeunes gens qui y apportent, disent-ils, la fougue de leurs passions et la neutralité de leurs idées religieuses, comme si notre Société était une arène au lieu d'être tout simplement une école où chacun de nous vient se former l'esprit et payer la dette de la reconnaissance en y apportant, de temps en temps, le fruit de ses pacifiques études. C'est une simple remarque que nous laissons échapper, sans avoir la prétention de justifier cette classe de jeunes gens à laquelle nous appartenons, d'un reproche qui ne saurait l'atteindre.

Mais revenons à M. Saulnier : les bibliophiles lui doivent deux curieuses publications : la première est intitulée : *Ode à M. de Chastillon, comte de Colligny, admiral de Guyenne, sur la version de son nom Gaspard de Colligny, admiral de Guyenne, par Lallier*, et est imprimée pour la première fois d'après un manuscrit de dix feuillets, sur vélin, qui a appartenu à l'amiral lui-même. Devenu possesseur de ces vers dus à quelque huguenot inconnu, M. Saulnier les a fait tirer à 25 exemplaires seulement, ainsi que la pièce suivante, réimpression d'une plaquette très-rare imprimée à Paris, chez Frédéric Morel, en 1595, sous ce titre : *Invective contre l'abominable parricide attenté sur la personne du roy très chrestien Henry III, roy de France et de Navarre, par Pierre Constant docteur ès-droit, natif de Lengres*. Ces deux pièces destinées à quelques amis, doivent être mises au nombre des raretés bibliographiques. Pour moi, quoique j'aie réussi à dérober la première au feu des enchères, dans une vente célèbre, je n'ose pas me flatter de vivre assez longtemps pour me procurer la seconde.

Enfin, l'année dernière, M. Saulnier a mis au jour, dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, de curieux documents que lui a fournis le Registre des délibérations des avocats au Parlement de Bretagne (1733 - 1790), manuscrit conservé à la bibliothè-

que publique de Rennes. Ce n'est que l'aperçu d'un travail fécond et profitable qui formera une sorte d'histoire intime du barreau breton depuis son origine jusqu'à nos jours et qu'il saura conduire à bonne fin.

Nous ne voulons pas, Messieurs, occuper plus longtemps votre bienveillante attention, et cependant nous ne pouvons omettre de dire que le goût de l'étude qui établit si aisément entre écrivains des relations qui grandissent et finissent par devenir des amitiés, a mis M. Saulnier en rapport avec un grand nombre d'entre eux, parmi lesquels nous citerons au hasard Sainte-Beuve, Turquety, Gratet-Duplessis, Gustave Brunet et Quérard. De ces hommes distingués, les uns lui ont accordé leur amitié, les autres leurs suffrages, et votre Commission a la confiance que vous ne lui refuserez pas les vôtres.

E. GAUTIER, *Rapporteur.*

---

# ESSAI

D'UN

## CATALOGUE DES PLANTES CRYPTOAMES

RECUEILLIES

Dans le département de la Loire-Inférieure ,

PAR M. E. PRADAL.

---

*E conatis ferre meis nisi præmia possum  
mi saltem cepti gloria semper erit.*

Depuis de longues années déjà la Flore de notre pays avait été explorée et étudiée, mais d'une manière assez imparfaite. Privés d'ouvrages spéciaux, éloignés du centre des lumières, obligés d'étudier nos plantes sur des Flores étrangères, guidés faiblement par l'expérience plutôt que par la science de M. Hectot, et par le catalogue assez incomplet de M. Pesneau, nous marchions bien timidement vers cette science si attrayante, qui donne un aspect si nouveau aux campagnes que l'on parcourt; lorsque M. Desvaux vint à Nantes avec une science si positive et si étendue, des collections riches et nombreuses, et une bibliothèque remarquable, alors nouveau chef d'école, nous nous réunîmes autour de lui. Nous n'oublierons jamais avec quelle bienveillance et quelle inépuisable patience il mettait à notre disposition et le résultat de ses longues études, et ses livres et ses collections. Bientôt après parut l'excellente Flore de

M. Lloyd ; alors guidés par ces deux hommes d'élite , nous marchâmes d'un pas ferme et sûr dans la voie qu'ils nous avaient si bien tracée. La Flore vasculaire de notre pays était enfin connue.

N'est-ce pas une bien grande témérité de ma part de me placer auprès de tels talents , en vous présentant un essai de la Flore cryptogamique de notre département, Flore cryptogamique que je suis loin de croire complète. Ce ne sera donc pour vous comme pour moi qu'un premier jalon placé , auquel chaque jour viendra se joindre le résultat de nouvelles recherches.

N'ayant point la prétention de donner des descriptions aussi savantes et aussi complètes que celles de Duby (auteur dont j'ai suivi avec la plus scrupuleuse exactitude la classification) , de De Candolle, de Chevalier, etc. , à moins de les copier et de passer pour compilateur, je me suis contenté de faire un simple catalogue des plantes recueillies dans nos excursions communes , conservées dans mon herbier ; aidé des collections de l'abbé Delalande , et des renseignements que chacun de vous avez bien voulu me donner , en indiquant le plus exactement possible les synonymies , le nom des auteurs qui les ont décrites , les iconographies , les fascicules , et enfin les localités les plus positives.

Aidé de la belle collection des algues de l'infatigable et savant M. Lloyd , renseigné par lui sur quelques-unes de ces plantes, que probablement nous ne trouverons jamais sur nos côtes , je ne pouvais mieux faire que de les cataloguer en suivant la classification d'Harvey et d'Hassal.

Quelques algues de notre département manquent encore dans ce catalogue , mais pressé par le temps , et pour ne pas changer la nomenclature et l'ordre que j'ai suivis jusqu'à ce jour, j'ai préféré ne pas attendre la publication des trois dernières livraisons que M. Lloyd nous promet encore.

---

# CATALOGUE

## DES

# PLANTES CRYPTOAMES

RECUEILLIES

Dans le département de la Loire-Inférieure.

---

**Les Characées.** L. C. Rich. Ad. Brongn.

**CHARA VULGARIS.** Duby , p. 533. Mougeot, 590. Les Cléons. Juin, septembre.

**C. FRAGILIS.** Desvaux. Coss. et Germ. Fl. par. Pl. xxxviii. Vulgaris L. Dans une mare, près Thouaré.

**C. TOMENTOSA.** Duby, p. 532. Prairie de Mauves, les Cléons.

**C. HISPIDA.** Duby, p. 534. Fl. fr. 585. Aux Cléons.

**C. CAPILLACEA.** Desv. Fl. fr. 1462. Lac de Grand-Lieu. Juin.

**C. FLEXILIS.** Braun. Mougeot, 591. Duby, f. 204. La Verrière. Juillet.

**C. TRANSLUCENS.** Desv. Pers. Nitella translucens. Coss. et Germ. Fl. par. p. 682, pl. xl. Près la forêt de Toufou, Machecoul, Lalande, Blain, plaine de Mazerolles. Juin et juillet.

**C. HYALINA.** Duby, p. 534. Fl. fr. 1464. Les bords du lac de Grand-Lieu. Juillet et août.

**C. FALLAX.** Agardh. Desv. Lac de Grand-Lieu, près Saint-Aignan.

**C. GLOMERATA.** Braun. Nitella glomerata. Coss. et Germ. Pl. xli. A la Basse-Indre. Desv.

**C. FOETIDA.** Braun. Desvaux, vulgaris auct. non lin. Coss. et Germ. Pl.

xxxvii. Ce Chara varie beaucoup, probablement suivant les localités; et, pour cette raison, suivant son aspect, MM. C. et Ger. ont fait les variétés suivantes : *hispidula*, *papillaris*, *longibracteata* et *densa*. Saint-Gildas, Lalande, Chéméré. Desvaux.

C. TENUISSIMA. Coss. et Germ. p. xli. Entre Corsept et Saint-Brevin. Desvaux.

**Equisétacées.** Richard. DC. Fl. fr. p. 580.

**EQUISETUM ARVENSE.** Lin. Mougéot, 201. Duby, p. 534. Sables de la Loire. Avril et mai.

E. TELMATEYA. Ehrh. Fluviale. Duby, 535, et Mougéot, 501. Eburneum de Roth. Aux Cléons. Mars et avril.

E. PALUSTRE L. Duby, 535. Mougéot, 202. De même que pour le précédent, quelques auteurs se sont plu à faire des variétés, suivant que la tige était nue ou ornée de feuilles, suivant qu'elle était ou non spicifère. Les marais de l'Erdre, etc.

E. LIMOSUM L. Duby, p. 535. Mougéot, 2. Marais de l'Erdre, Ancenis.

E. TUBEROSUM. Hectot. Ramosum, Schleicher. Diffère du précédent par son épis acuminé et sa racine portant des tubercules ovoïdes. Trouvé dans l'île Videment, par M. Pesneau. Vallée de la Loire. Lloyd.

E. HYEMALE L. Mougéot, 502. Pierre-Percée, vallée de la Loire. Lloyd.

**Marsiliacées.** Ad. Brongn.

**MARSILEA QUADRIFOLIA** L. Duby, 542. Mougéot, 306. Sucé, Pesneau. Nays, plaine de Mazerolles.

**PILULARIA GLOBULIFERA** L. Duby, 543. Mougéot, 10. Bul. 375. Thouaré, la Maillardière, Ancenis.

**Isotées.** Linn. Gen. 1184.

**ISOETES DELALANDEI.** Lloyd. Quoique cette plante n'ait pas encore été trouvée dans le département, je ne peux m'empêcher d'en parler ici en mémoire de notre bon abbé Delalande, et de signaler la savante description qu'en a faite M. Lloyd, dans un petit ouvrage spécial et dans son excellente Flore des départements de l'Ouest.

**Lycopodiacées.** Richard. DC. Fl. fr. p. 571.

**LYCOPODIUM CLAVATUM** L. Duby, 543. Mougéot, 203. Endroits ombragés; pont du Cens, la Verrière, environs du pont de Forges. Août, juillet.

**L. FRONDATUM** L. Mougeot, 102. Près du Port-Saint-Père. Pesneau. Forêt d'Anceis. Guilho.

**Fougères.** Brown. Prod. 145. DC. Fl. fr. p. 546.

**OPHIOGLOSSUM VULGATUM** L. Duby, p. 536. Mougeot, 502. DC. 1438. Prés humides, prairie de Mauves, près de Bellevue, les Cléons, Macheoul.

**OSMUNDA REGALIS** L. Sp. Duby, p. 536. Mougeot, 204. DC. 1436. Vallée du Petit-Port, étang de la Verrière, Nays, et en général tous les marais de l'Erdre, Châteaubriant. Moride.

**GRAMMITIS CETERACH.** Sw. Lloyd. *Ceterach officinarum*. DC. 1433. Wild. Duby, 586. Mougeot, 401. Bul. 383. Les vieux murs, Vertou, Clisson, l'Ébaupin, etc.

**POLYPODIUM.** Adan. DC. Fl. fr. 564.

**P. VULGARE** L. Duby, 537. Mougeot, 103. Sur les vieux murs, les troncs d'arbre, etc.

**POLYSTICHUM.** Roth. Germ. 3, p. 76. DC. Fl. fr. 2, p. 559. *Hypopeltis* Rchi.

**P. THELIPTERIS.** Roth. *Acrostichum* L. *Aspidium*. Swartz. Mougeot, 402. Bois de la Verrière, les Cléons.

**P. FILIX.** Mas. Roth. Duby, p. 538. *Polypodium* L. *Aspidium* Sw. Mougeot, 7. Fougère mâle. Le bord des fossés, les bois.

**P. SPINULOSUM** DC. *Aspidium dilatatum* Sw. *Nephrodium*. Desvatz. *Polystichum dilatatum* Duby. *Aspidium* Swartz. Mougeot, 403. A Clisson et dans un rocher de la vallée de Petit-Port.

**P. OROPTERIS** DC. *Aspidium* Sw. Mougeot, 6. Saint-Gildas. Lande, RR.

**ASPLENIUM.** Smith Brit. 3, p. 1126. DC. Fl. fr. 553.

**A. FILIX FEMINA.** Bernh. *Aspidium* Swartz. Mougeot, 105. Fougère femelle. Bois, fossés, lieux ombragés, ruisseaux de Petit-Port.

**A. TRICHOMANES** L. Duby, p. 540. Mougeot, 107. Capillaire, vieux murs, C. A Clisson, Saint-Sébastien, l'Ébaupin.

**A. MARINUM** L. Duby, p. 539. Saint-Nazaire, côte maritime, à Saint-Mars, jusqu'au Pouliguen.

**A. ADIANTUM NIGRUM** L. Duby, p. 539. Mougeot, 9. Dans les rochers, l'intérieur des fontaines ombragées, Grillaud, le Tertre, etc.

**A. LANCEOLATUM.** Smith. Duby, 539. A la Contrie, Mauves.

**A. RUTA MURARIA** L. Sp. Duby, 539. Mougeot, 209. Clisson, Vertou, Liré, l'Ébaupin.

**A. SERTENTRIONALE.** Hoff. Sw. Mougeot, 8. *Acrostichum*, L. Sur un mur, à Chantenay. RR. Desvaux, Lloyd.

**SCOLOPENDRIUM.** Smith. Duby, 540. DC. Fl. fr. 551.

**S. OFFICINALE** L. Duby, p. 540. Mougeot, 108. Les fontaines, les vieux puits.

**BLECHNUM.** Smith. DC. Fl. fr. 551. *Osmonda* Sp. L.

**B. SPICANT.** Roth. Duby, 541. Mougeot, 190. *Osmunda* L. Le vieux chemin d'Orvault, la fontaine de l'avenue d'Orvault, la Vrillière.

**PTERIS.** Smith. DC. Fl. fr. 549.

**P. AQUILINA** L. Duby, 541. Mougeot, 102. CC. Partout, surtout sur les coteaux de Petit-Port.

### Mosses.

**POLYTRICHUM** L. Gen. 1292. Duby, 546. Hedw.

**P. JUNIPERINUM.** Hedw. Brid. Hook. Brebisson, 41. Mougeot, 417. *P. Juniperifolium.* Hoff. DC. Supp. 224. *P. commune* Var. b. L. Entrée de la forêt de Touffou, bruyères et fossés, dans les bois. Printemps.

**P. PILIFERUM.** Hedw. Schreb. DC. Fl. fr. 1273. Mougeot, 128. *P. commune* Var. g. L. Bruyères et coteaux secs, à la Contrie. Hiver et printemps.

**P. COMMUNE.** Hedw. Brid. DC. Fl. fr. 1272. Brebisson, 40. Mougeot, 415. Lieux marécageux, bois et bruyères humides. Printemps.

**P. VAR. a. YUCCOEPOLIUM.** Hook. Tayl. Ehrh. Duby, p. 540. Mêmes localités que le précédent, Clisson.

**P. VAR. c. ATTENUATUM.** Hook. Taylor. Duby, 546. *Formosum*, Hedw. Aux Dervalnières, dans la vallée, sur le bord du ruisseau.

**P. URNIGERUM** L. Brid. DC. Fl. fr. 1280. Brebisson, 43. Mougeot, 28. Orvault, Sautron.

**P. ALOÏDES.** Brid. DC. Fl. fr. 1271. Breb. 180. *Mnium polytrichoïdes* b. Lin. Dill. t. 55, f. 7. Carrières de la Contrie.

**P. NANUM.** Hook. Hedw. *P. Subrotundum* huds. Duby, 547. Fl. fr. DC. 1269. *P. Pumilum* Sw. Une avenue sur la route de Vannes.

**OLIGOTRICHUM.** DC. Fl. fr. 493.

**O. UNDULATUM.** Hedw. *Catharinaea undulata.* Brid. Dill. Musc. t. 46, f. 18. A Petit-Port.

**BARTRAMIA.** Hedw. Musc. Frond. 2. P. III. Brid. Musc. 4, p. 128.

**B. POMIFORMIS.** Hook. Musc. Brit. t. 23. Duby, p. 547. Breb. 135. Var. Major. Hook. B. *Crispa*, Brid. Schw. b. var. Minor, Hook. *Bryum pomiforme.* Lin. Bûis et bords des chemins. Printemps.

**B. FONTANA.** Schwægr. Hook. DC. Fl. fr. 1320. Breb. 82. Moug. 36. *Philonotis fontana.* Brid. *Mnium fontanum.* Lin. Sp. 1574. Dill. t. 44,



f. 2. Hab. landes et près marécageux, près la forêt de Touffou. Printemps.

**FUNARIA.** Schreb. 1650. Hedw. Brid. Musc. 22.

**F. HYGROMETRICA.** Brid. DC. Fl. fr. 1280. Breb. 63. Duby, 548. *Mnium hygrometricum* Lin. Vaillant, t. 26, f. 16. Dill. t. 52, f. 35. Hab. le bord des ruisseaux, les murs humides, les fossés.

**F. MUHLENBERGII.** Brid. DC. Fl. fr. 1290. Brebisson, 64. Mougéot, 726. Hab. sur les rochers, à l'Ebaupin. Printemps.

**F. AUREA.** Desvaux, non Duby. Hab. une avenue sur la route de Vannes. Mars.

**ZYGODON.** Hook. et Tayl. p. 70.

**Z. VIRIDISSIMUM.** Brid. Huben. p. 388. Breb. 161. Moug. 1017. *Dicranum* Smith. *Gymnostomum* Engl. Bot. 1583. Duby, 581, 15. Hab. troncs d'arbres à Ancenis.

**Z. CONOIDEUM.** Hook. Taylor, Duby, p. 548. Huben-Bryum *conoideum* Dicks. Mougéot, 721. Hab. troncs d'arbres, forêt de la Guerre et Pierre-Meuillère, à Ancenis.

**Z. SPLACHENOIDEUM.** Desv. non Auct. Hab. troncs d'arbres. Portereau.

**BRYUM.** Hook. et Tay. p. 115.

**B. ANDROGINUM.** Hedw. Duby, 549. *Gymnocophalum androgenium*. Rich. *Mnium androgenium*. Eng. Bot. t. 1238. Dill. Musc. t. 31. Hab. à l'entrée de la grotte d'Héloïse à Clisson. Avril.

**B. PALUSTRE.** Sw. Musc. Succ. 46. Duby, 549. Mougéot, 135. Hab. forêt de Touffou.

**B. LIGULATUM.** Schreb. Swartz. Breb. 59. DC. Fl. fr. 1315. *B. Polla* Brid. *Mnium undulatum*. Hedw. Hab. à Petit-Port, près du petit ruisseau.

**B. HORNUM.** Schreb. Swartz. Duby, 550. Breb. 38. *Mnium hornum* Lin. Hedw. *Bryum stellatum*. DC. Fl. fr. 1310. Hab. bois et coteaux humides. Printemps.

**B. CUSPIDATUM.** Schreb. DC. Fl. fr. 1313. Duby, 550. Breb. 12. Mougéot, 621. *Mnium. Cusp.* Hedw. *M. Serpyllifolium* Lin. Hab. Portereau. Avril.

**B. PUNCTATUM.** Schreb. DC. Fl. fr. 1311. Breb. 11. Mougéot, 126. *Mnium punctatum*. Hedw. *M. Serpyllifolium* Lin. Hab. lieux humides et ombragés, pont Marchand, près Orvault, Petit-Port.

**B. ARGENTEUM.** Schreb. Brid. Breb. 85. DC. Fl. fr. 1300. Hab. commun sur les murs, les toits, les fossés secs. Printemps.

**B. CAPILLARE** L. Hedw. Spreng. Dill. t. 50, f. 67. Breb. 157. Mougéot, 33. Duby, 551. Hab. sur les vieux murs, les rochers, route de Rennes.

**B. LUDWIGII.** Ludw. Schw. Duby, 551. Mougeot, 831. Hab. forêt de Toufou.

**B. VENTRICOSUM.** (Diks. Crypt. Fasc. 1, p. 4). Duby, 551. B. Bimum Schreb. Hab. Sautron. Mai.

**B. ANNOTINUM.** (Hedw. Sp. t. 43). Duby, 551. Mougeot, 928. Hab. COMMUN sur les fossés, les vieux murs.

**DALTONIA.** Hook. et Tayl.

**D. HETEROMALA.** Brid. t. 22. Duby, 553. Breb. 176. Mougeot, 732. *Nekera heteromalla.* Hedw. Hab. troncs d'arbres ombragés. Printemps.

**NEKERA.** Arn. Disp. Meth. p. 51. *Anomodon.* Hook et Tayl.

**N. PUMILA.** Hedw. Mougeot, 429. Smith. DC. Fl. fr. Suppl. p. 236. Breb. 30. *Hypnum pennatum.* Dicks. Fasc. 1, t. 1. Hab. dans les bois, sur les troncs d'arbres, forêt du Gâvre. Hiver.

**N. VITICULOSA.** Hedw. DC. Fl. fr. 1392. Breb. 1. Duby, 553. Mougeot, 47. *Anomodon Viticulosum* Hook. Musc. Brit. p. 79. *Hypnum viticulosum.* Linn. Hab. aux Cléons.

**N. CURTIPENDULA.** Hedw. Duby, 553. *Anomodon curtispiculum* Hook. Musc. Brit. t. 22. Hab. sur les murs, près Orvault.

**N. CRISPA.** DC. Fl. fr. 1394. Hedw. Brid. Breb. 29. Duby, 553. *Hypnum crispum* Linn. Hab. Clermont, Liré, sur les troncs d'arbres et les rochers.

**FONTINALIS.** Hedw. Duby, 553.

**F. ANTIPYRETICA.** Linn. Hedw. Duby, 553. Breb. 51. DC. Fl. fr. 1397. Dill. t. 33, f. 1. Vaill. t. 32. Hab. au fond des eaux claires et courantes sur les pierres, les racines d'arbres, sur les pierres de la cascade de la Perveril, à Sautron, etc., etc. Mauves et Thouaré. Lalande.

**F. SQUAMOSA.** Linn. Hedw. DC. Fl. fr. 1398. Breb. 52. Mougeot, 430. Duby, 554, Dill. t. 3, f. 3. Hab. dans les ruisseaux, à Sautron, Orvault, etc.

**HOOKERIA.** Smith. Duby, p. 554. *Pterigophyllum* Brid.

**H. LUCENS.** Smith. Hook. Duby, 554. Mougeot, 40. *Leskea Lucens.* DC. Fl. fr. 1324. *Hypnum Lucens* Linn. Zenk. et Dict. Musci Thur. Hab. le bord des ruisseaux. C. sur le ruisseau de la Poignardière, près la Verrière.

**HYPNUM.** L. Gen. 1295. Hook et Tayl. Musc. Brit. p. 91, t. 3.

**H. COMPLANATUM.** Linn. Hook. Dill. t. 34, f. 7. *Leskea Complanata* Schwagr. Breb. 31. Mougeot, 328. Hab. troncs d'arbres, murs et rochers, Petit-Port. Printemps.

**H. TRICHOMANOÏDES.** Schreb. Dill. t. 34, f. 8. *Leskea Trichomanoïdes.* Breb. 32. Mougeot, 139. Hab. au Portereau, les troncs d'arbres et les rochers.

**H. DENTICULATUM.** Linn. DC. Fl. fr. 1390. Duby, 554. Breb. 4. Mougeot, 46. Hook. Musc. Brit. p. 92. Hypnum Sylvaticum. Linn. Brid. Mougeot, 515. Hab. dans les bois, au pied des arbres, à Petit-Port et sur les rochers de Barbe-Bleue. Été.

**H. RIPARIUM.** Linn. Duby, 554. Mougeot, 426. Hypnum longifolium. Dill. Musc. 40, f. 44. Hab. dans la fontaine du Tertre et au Portereau.

**H. UNDULATUM.** Linn. Hedw. Brid. DC. Fl. fr. 1388. Breb. 3. Dub. 554. Mougeot, 45. Hab. les lieux ombragés, la Perverie. Delalande.

**H. DENDROÏDES.** Linn. Musc. Brit. 1: 26. Duby, 554. Leskea dendroïdes. Hedw. Climacium Dendroïdes. Webr. Schwœgr. Mougeot, 136. Hypnum Linn. Dill. t. 43, f. 48. Hab. bois et prés humides, à Belle-Ile-sur-Erdre.

**H. ALOPECURUM.** Linn. Hedw. Sp. 237. DC. Fl. fr. 1376. Duby, 555. Breb. 5. Mougeot, 144. Hab. sur les rochers, au Portereau. Printemps.

Les *Hypnum molle*, *Stramineum* et *Trifarium* n'ont pas encore été trouvés dans le département.

**H. PURUM.** Linn. Hedw. Brid. Duby, 555. DC. Fl. fr. 1342. Breb. 2. Mougeot, 44. Hab. bois et prairies. Automne. CC.

**H. SCHREBERI.** Wild. Brid. Schwœgr. Hook. Breb. 56. Duby, 565. Mougeot, 43. *H. Muticum*, Sw. DC. Fl. fr. 1341. Vaill. t. 29, f. 19. Dill. t. 40, f. 47. Hab. bois et bruyères, au Portereau. Hiver.

**H. MURALE.** Diks. Hedw. Brid. DC. Fl. fr. 1385. Dill. t. 41, f. 42. Duby, 556. Breb. 80. Mougeot, 145. Hab. sur les murs et les toits, chemin de l'Ebaupin.

**H. SERPENS.** Linn. Hedw. Brid. Schwœgr. Duby, 556. Breb. 155. Mougeot, 332. Dill. t. 42, f. 64. Vaill. t. 28, f. 6. Hab. à la Houssinière, au pied des arbres, au rocher d'Enfer, sur l'Erdre, et sur les pierres. Printemps.

**H. PLUMOSUM.** Schwœgr. DC. Fl. fr. 1371. Duby, 556. Non Hedw. Mougeot, 520. Hypnum pseudo plumosum. Breb. 81. Hab. sur les rochers humides, sur un mur de la rue Saint-Clément.

**H. SERICEUM.** Linn. Sp. 1595. Duby, 556. Leskea Sericea Hedwi. DC. Fl. fr. 1331. Breb. 10. Mougeot, 225. Hab. sur les murs, les rochers, les toits. CC.

**H. LUTESCENS.** Schreb. Duby, 556. Mougeot, 334. Hedw. Hook. Musc. Brit. t. 25. Dill. t. 42, f. 50. Hab. sur les rochers arides, à Carcouet.

**H. ALBICANS.** Neck. Hedw. Brid. DC. Fl. fr. 1369. Breb. 8. Mougeot, 236. Duby, 557. Hab. au pied des arbres, à Clisson. Avril.

**H. PENNATUM.** Diks Nekera pumila. Hedw. Mougeot, 429. Breb. 30. Duby, 553. DC. Fl. fr. suppl. 236. Hook. Musc. Br. p. 78, t. 22. Hab. dans les bois, sur les troncs d'arbres, les Dervallières. Penneau.

*H. SPLENDENS*. Hedw. DC. Fl. fr. 1335. Duby, 557. Breb. 57. Mougeot, 42. *H. Parietinum*. Linn. Sp. 1590. Swartz. Vaill. t. 29, f. 1. Dill. t. 35, f. 13. Hab. bois et coteaux ombragés, chemin de la Paquelais, Pesneau. Clermont, Orvault.

*H. TAMARISCINUM*. Hedw. DC. Fl. fr. 1334. Brid. Bryol. univ. 2, p. 438. *H. Proliferum*. Linn. Sp. 1592. Duby, 557, 28. Hook. Dill. t. 35, f. 14. Hab. bois, vergers. CC. Hiver et printemps.

*H. ILLECEBRUM*. Lam. Dict. 3, p. 174. DC. Fl. fr. 1343. Hab. sur les arbres. Pesneau.

*H. STRAMINEUM*. Diks. Schwœgr. Brid. Spreng. Duby, 555. Breb. Mougeot, 516. Hab. landes marécageuses. Pesneau.

*H. MYURUM*. Poll. Brid. suppl. 2, p. 146. DC. Fl. fr. 1374. Duby, 557, 29. Breb. 6. *H. Curvatum* Sw. *H. Myosuroïdes* Hedw. Sp. 266. Hab. sur les arbres, les rochers. Pesneau. Hiver.

*H. MYOSUROIDES*. Linn. Brid. suppl. 2, p. 148. DC. Fl. fr. 1375. Non Hedw. Duby, 557, 30. Hab. sur les rochers, au Portereau, à la Maillardière. Mars et avril.

*H. PROLONGUM*. Linn. DC. Fl. fr. 1337. Hedw. Brid. Dill. t. 35, f. 15. Duby, 558, 31. Breb. 76. Mougeot, 422. Vaill. t. 22, f. 9. Hab. commun sur la terre, dans les fossés, les bois, au pied des arbres. Toute l'année.

*H. SYLVATICUM*. Linn. DC. Fl. fr. 1389. Mougeot, 515. Hab. les bois de l'Ebaupin. Pesneau. Petit-Port.

*H. PILIFERUM*. Schreb. Hedw. Musc. Brit. t. 25. Duby, 558, 34. Mougeot, 624. Hab. taillis du Portereau, sur les arbres. Printemps.

*H. RETABULUM*. Linn. Hedw. Brid. DC. Fl. fr. 1368. Duby, 558, 35. Breb. 79. Mougeot, 143. Dill. t. 38, f. 29. Hab. commun sur la terre, les murs, les toits, les arbres. Saint-Colombin, Petit-Port, etc.

*H. VELUTINUM*. Linn. DC. Fl. fr. 1382. Duby, 558, 36. Hedw. Dill. Musc. t. 42, f. 61. Hab. les bois, les prés, au Tertre.

*H. RUSCIFORME*. Weiss. Brid. DC. Fl. fr. 1386. Duby, 559, 39. *H. Ruscifolium* Neck. Hook. *H. Riparioides* Hedw. Mougeot, 427. Dill. t. 38, f. 31. Hab. la cascade de la Perveril et celle du pont Marchand, à Orvault. Mai.

*H. STRIATUM*. Schreb. Hedw. DC. Fl. fr. 1366. Hook. Duby, 559, 40. Breb. 35. Mougeot, 142. *H. Longirostrum*. Ehrh. Brid. Dill. t. 38, f. 39. Hab. bois et vergers, ancien passage de Petit-Port. Printemps.

*H. CUSPIDATUM*. Linn. Hedw. DC. Fl. fr. 1339. Duby, 559, 42. Mougeot, 227. *Hypnum Stereodon Cuspidatus*. Brid. Bryol. univ. 2, p. 562. Dill. t. 39, f. 34. Hab. toutes les prairies humides. CC.

*H. CORDIFOLIUM*. Hedw. DC. Fl. fr. 1340. Duby, 559, 43. Brebisson, 54. Mougeot, 518. *H. Stereodon Cordifolius*. Brid. Bryol. univ. 2, p. 565. Hab. étangs et fossés, la Verrière. Printemps.

*H. LORREUM*. Linn. Hedw. Brid. DC. Fl. fr. 1361. Duby, 559, 44. Breb. 36. Mougeot, 232. Dill. t. 39, f. 40. Vaill. t. 25, f. 2. Hab. le Portereau, la Maronnière. Pesneau. Clermont, etc.

*H. STELLATUM*. Schreb. DC. Fl. fr. 1364. Duby, 559, 45. Breb. 77. Mougeot, 234. *H. Stereodon Stellatus*. Brid. Bryol. univ. 2, p. 600. Dill. t. 39, f. 35. Hab. marais et prés humides, Dervallières.

*H. SQUARROSUM*. Linn. Hedw. Brid. Fl. fr. 1362. Duby, 560, 49. Dill. t. 29, f. 38. Var. *Minus*. Mougeot, 233. Breb. 37. Hab. les bois, Clermont, le Portereau. C.

*H. BREVIROSTRUM*. Ehrh. Brid. suppl. 2, p. 195. Schw. DC. Fl. fr. supp. p. 231. Vaillant, t. 23, f. 2. Duby, 560, 50. Breb. 34. Mougeot, 423. Hab. dans les bois, au pied des arbres, sur les rochers, à Petit-Port. R.

*H. TRIQUETRUM*. Linn. Hedw. Brid. DC. Fl. fr. 1367. Duby, 560, 51. Breb. 33. Mougeot, 225. Hab. Clermont, le Portereau, Vertou, etc. C. Mars.

*H. ATTENUATUM*. Dicks. Crypt. 2, p. 13. Duby, 560, 53. *Leskea attenuata*. DC. Fl. fr. 1333. Hedw. Brid. Musc. 3, p. 39. Hab. Petit-Port, arbres et rochers.

*H. FILICINUM*. Linn. Hedw. Hook. Mougeot, 228. Duby, 560, 56. Engl. Bot. 1570. Hab. les pierres, au bord des ruisseaux, fontaine de la Poignardière, Sain-t-Brévin. Delamarre. Printemps. R. La variété *Spicatum* m'a été donnée par M. Desglands.

*H. COMMUTATUM*. Hedw. Dill. t. 36, f. 19. Duby, 561, 57. Breb. 126. Mougeot, 523. Hook. Hab. lieux marécageux, Sautron. Printemps.

*H. ADUNEUM*. Duby, 561, 59. Hedw. *H. Diastrophyllum* Fl. fr. 1358. Scorpioïdes. Brid. Bryol. univ. 2, p. 697. *Lycopodioides*. Dill. Mougeot, 628. Hab. Saint-Gildas. Delalande.

*H. FLUITANS*. Linn. Duby, 561, 60. Mougeot, 526. Hedw. Brid. Musc. 3, p. 182. Fl. fr. DC. 1355. *H. Flagelliforme*. Linn. Dict. 3, p. 173. Hab. les marais de la Verrière.

*H. PALUSTRE*. Linn. DC. Fl. fr. 1354. Linn. Dict. 3, p. 171. Brid. Musc. 3, p. 117. Mougeot, 521. *H. Luridum* Hedw. Dill. Musc. t. 37, f. 27. Hab. le bord des ruisseaux, à Sautron. Mai. Ruisseau de Grilleau. Pesneau.

*H. UNGINATUM*. Hedw. Fl. fr. 1351. Sp. Musc. p. 289. Eng. Bot. t. 1600. Musc. Brit. t. 26. Hab. Sautron, au pied des arbres. Mai.

*H. RUGOSUM*. Hedw. Duby, 561, 63. *H. Rugulosum*. Web. et Mohr. Mougeot, 231. *H. Stereodon rugosus*. Brid. Br. univ. 2, p. 633. Breb. 129. Ce dernier auteur dit que la fructification lui est encore inconnue. MM. Desvaux, D. Bourgault et moi, nous l'avons trouvé très bien fructifié près du moulin de la Conterio. Février 1845.

*H. CUPRESSIFORME*. Linn. Hedw. Hook. Duby, 562, 67. Mougeot, 229. *H. Stereodon cupressiformis*. Brid. Br. univ. 2, p. 605. Dill. t. 27, f. 23.

Var. *Lacunosum*, Hoff. V. *Suffocatum*, Nob. V. *Filiforme*, Brid. V. *Tenuc*, Hook. H. *Polyanthos*. Engl. Bot. t. 1664. (non Schreb.) Hab. les bois, les pierres, sur la terre et les troncs d'arbres. Automne. CC.

H. *INCURVATUM*. (Schrad. Crypt. n. 80). DC. Fl. fr. 1353. Brid. Musc. 3, p. 119. H. *Leskioides*. Brid. Hab. une carrière abandonnée, à Orvault.

H. *POLYANTHOS*. Schreb. Duby, 56, 69. *Leskea polyantha*. Hedw. Mougeot, 39. DC. Fl. fr. 1329. Dill. Musc. t. 42, f. 62. Hab. sur les arbres, bois de l'Ebaupin. Pesneau. R.

H. *MOLLUSCUM*. Hedw. Duby, 562, 70. Eng. Bot. t. 1327. Musc. Brit. t. 27. Mougeot, 141. Hab. les bois humides, au Portereau.

H. *CRISTA CASTRENSIS*. Linn. Hedw. Duby, 562, 71. Sp. Musc. p. 287. t. 76. Mougeot, 140. H. *Hedwigii*. DC. Fl. 1348. Hab. les bois humides. Pesneau.

*LEUCODON*. Schw. supp. p. 2, p. 1. Hook et Tayl.

L. *SCIUROIDES*. Schwægr. Hook. Duby, p. 562, Breb. 27. Mougeot, 321. *Dicranum sciuroides*. Swart. DC. Fl. fr. 1254. *Fissidens sciuroides*. Hedw. *Hypnum sciuroides*. Linn. Hab. les arbres, les rochers de la Haie-Fouassière, la Ramée, rochers de la Pétière, près Saint-Fiacre.

*PTERYGINANDRUM*. Hedw. *Pterogonium*. Sw. Schw. Hook. et Tayl.

P. *GRACILE*. Hedw. DC. Fl. fr. 1217. Duby, 563. Mougeot, 817. *Pterogonium gracile* Sw. Hook. *Hypnum gracile*. Linn. Hab. les troncs d'arbres, au pont du Cens, au Portereau.

*TORTULA*. Schreb. n. 1547. Hook. et Taylor. *Tort.* ou *barbula*. Hedw.

T. *RIGIDA*. Turn. Musc. Hib. p. 43. Engl. Bot. t. 180. Duby. 564. DC. Fl. fr. 1263. *Barbula rigida*. Hedw. Mougeot, 613. T. *Enervis*. Hook. et Grev. Hab. les vieux murs, les coteaux secs.

T. *CONVOLUTA*. Sw. Musc. Succ. 41. Duby, 564, 3. Engl. Bot. t. 2382. *Barbula convoluta*. Hedw. Brid. Schwægr. Breb. 184. Mougeot, 716. Hab. murs et sols arides. Printemps.

T. *REVOLUTA*. Web. et Mohr. 210. Duby, 564, 4. *Barbula revoluta* Brid. Schwægr. sup. t. 32. Spreng. Mougeot, 218. Hab. vieux murs et sols arides. Printemps.

T. *TORTUOSA*. Schrad. 54. DC. 1261. DUBY, 564, 5. Brid. Musc. 2, p. 189. *Barbula tortuosa*. Mougeot, 304. Schw. supp. t. 33. *Bryum tortuosum*. Linn. Hab. Clisson, Varades, sur les rochers. Hiver.

T. *MURALIS*. Hedw. DC. Fl. fr. 1260. Duby, 564, 8. *Barbula muralis*. Mohr. Brid. Breb. 22. Mougeot, 127. Hab. les vieux murs, les rochers. CC.

T. *RURALIS*. Sw. Musc. 39. Duby, 565, 9. DC. Fl. fr. 1262. *Barbula ruralis*. Mougeot, 26. *Bryum rurale*. Linn. Hab. sur la terre, les rochers, à la Conterrie. Var. A, *vulgaris*. Hook et Grev. V. C. *lævipila*. Hook et Grev. Schw. supp. t. 120. Hab. Clisson, rochers, au pied du petit temple.

*T. SUBULATA*. Hedw. Sp. Musc. t. 27. DC. Fl. fr. 1258. Duby, 565, 12. *Barbula subulata*. Mougeot, 126. Hab. au pied de la tour de la Verrière.

*T. UNGUICULATA*. Hedw. Duby, 565, 13. DC. Fl. fr. 1265. Hook. Dill. t. 48, f. 48-49. *Barbula unguiculata*. Hedw. Breb. 103. Mougeot, 27. Hab. murs, avant les Dervallières. Hiver.

*T. CUNEIFOLIA*. Roth. Germ. 3, p. 213. Hook. Duby, 565, 14. Dill. t. 45, f. 15. *Barbula cuneifolia*. Web. et Morhr. Breb. 105. Mougeot, 919. *Diksoniana Schultz*. Hab. sur la terre argileuse des fossés. Hiver.

*T. FALLAX*. Sw. Musc. Succ. p. 40. DC. Fl. fr. 1266. Hook. et T. Duby, 564, 15. *Barbula Fallax*. Hedw. Musc. Frond. t. 24. Schwægr. Brid. Hab. sur un vieux mur de la route de Rennes.

*DIDYMODON*. Sw. Musc. Succ. 28. Hook. Musc. Brit. t. 2.

*D. PURPUREUM*. Hoob. *Dicranum purpureum*. Hedw. DC. Fl. fr. 1248. *Mnium purpureum* Linn. *Ceratodon purpurens* Brid. Bryol. Univ. 1, p. 480. Dill. t. 49, f. 5. Hab. sur la terre, les murs, les fossés. CC. Printemps.

*D. OBSCURUM*. Kaulf. Schw. Duby, 566, 6. *D. Bruntoni*. W. Arn. Hook. Musc. Brit. éd. 2, p. 117, t. 4. Breb. 113. Weissin Cirratha, Mougeot, 406. Hab. les rochers à Clisson, au Portereau.

*D. CAPILLAREM*. Sw. Musc. Succ. 28. Duby, 566, 7. DC. Fl. fr. 1123. Musc. Brit. t. 20. *Swartzia Capillacea* Hedw. *Cynodontium Capillaceum* Schw. Hab. la Verrière. Delalande.

*D. PALLIDUM*. Paliss. B. W. Arn. Duby, 567, 13. Breb. 65. *Trichostomum Pallidum* Hedw. Brid. DC. Fl. fr. 1227. Mougeot, 118. Dill. t. 49, f. 57. Hab. ruisseau de la rue du Bocage, St-Gildas. Delalande.

*DICRANUM*. Schreb. Gen. pl. 1544. Hook. Musc. Brit. p. 48, t. 2.

*Sect. I. — FISSIDENS*. Hedw. Musc. 2, p. 91.

*D. VIRIDULUM*. Sw. Musc. Succ. p. 32, t. 2, f. 3. Duby, 567, 1. DC. Fl. fr. 1255. Dill. t. 34, f. 1. *Dicranum bryoïdes* Roth. *Fissidens bryoïdes*. Hedw. Breb. 88. Mougeot, 216. Hab. bois et fossés, sur la terre argileuse rouge. A Clisson, au Portereau. La Var. A exile. Arn. Duby, a été cueillie sur un fossé, à l'Ébaupin. C'est le *Fissidens exilis* d'Hedw.

*D. ADIANTOÏDES*. Swartz. DC. Fl. fr. 1257. Duby, 567, 2. *Fissidens adiantoides*. Hedw. Brid. Schwæg. Mougeot, 25. Breb. 86. *Hypnum Adiantoides*. Linn. *Skitophyllum adiantoides*. Dill. t. 34, f. 3. Hab. Clisson, la Contrie, St-Aignan. Pesneau. Printemps. R.

*D. TAXIFOLIUM*. Swartz. DC. Fl. fr. 1256. Duby, 568, 3. *Fissidens taxifolius*. Hedw. Brid. Mougeot, 217. *Hypnum taxifolium* Linn. Dill. t. 34, f. 1. Hab. fontaine de l'Ébaupin, Clisson. Printemps.

*Sect. II. — EUDICRANUM. Dicranum. Hedw. Musc. 2, p. 91.*

*D. GLAUCUM. Hedw. DC. Fl. fr. 1247. Brid. Duby, 568, 4. Mougeot, 23. Bryum Glaucum Linn. Vaill. t. 26, f. 13. Dill. t. 46, f. 20. Hab. les bois, au pied des arbres, la Houssinière. Printemps.*

*D. UNBULATUM. Turn. Musc. Bib. p. 59. Duby, 569, 14. Musc. Brit. t. 18. D. Polysetum. Mougeot, 316. Sw. Musc. Suec. t. 11, f. 5. Hab. les bois de l'Ébaupin, la Houssinière.*

*D. SCOPARIUM. Hedw. Brid. Duby, 569, 15. Breb. 19. Fl. fr. 1235. Mougeot, 120. Bryum Scoparium. Linn. Hab. sur la terre, les rochers, les arbres, CC. au printemps et en automne.*

*D. MAJUS. Turb. Engl. Bot. 1490. DC. Fl. fr. Suppl. Breb. 18. Mougeot, 1014. Duby en fait une variété  $\beta$  de la précédente. D. Polysetum Linn. Hab. les mêmes localités que le Scoparium.*

*D. HETEROMALLUM. Hedw. DC. Fl. fr. 1237. Breb. 68. Brid. Mougeot, 121. Duby, 568, 19. Bryum Heteromallum. Linn. Vail. t. 27, f. 7. Dill. t. 47, f. 37. Hab. la terre, les arbres. Automne.*

*D. LONGIROSTRUM. Hedw. Sp. Musc. Suppl. 1, p. 170. DC. Fl. fr. 1236. Mougeot, 411. Hab. les bords de l'Erdre. Pesneau.*

*D. PULVINATUM. Swartz. Musc. Succ. DC. Fl. fr. 1255. Bryum Pulvinatum. Linn. Hab. les murs, les toits.*

*D. VARIUM. Hedw. DC. Fl. fr. 1239. Mougeot, 412. Breb. 90. Bryum simplex. Linn. Dill. t. 50, f. 59. Hab. sur le chemin de la Contrie.*

*WEISSIA. Hedw. Musc. 2, p. 90. Brid. Sp. Musc. 1, p. 103. Muscol. Brit. t. 2.*

*W. LANCEOLATA. Brid. Hook. Duby, 570, 2. Breb. 91. Leersia Lanceolata. Hedw. Grimmia Lanceolata. Mougeot, 310. DC. Fl. fr. 121. C. Coscinodon Lanceolatus. Brid. Bryum. L. Dicks. Hab. la Houssinière, la Quarterie.*

*W. CONTROVERSA. Hedw. Schwægr. Hook. Duby, 571, 7. Breb. 146. Mougeot, 16. Nees und Horns. Br. Germ. t. 27, f. 7. W. Viridula. Brid. Hab. Petit-Port, la Houssinière, murs.*

*W. CIRRHATA. Hedw. DC. Fl. fr. 1204. Duby, 571, 8. Breb. 114. Mougeot, 907. Mnium Cirrhatum. Linn. Dill. t. 48, f. 42. Hab. sur les rochers du Portereau, rochers de Pontchâteau. Delalande.*

*W. CRISPULA. Hedw. Sp. t. 12. Duby, 571, 9. Mougeot, 812. Grimmia Crispula. Eng. Bot. t. 2203. Weissia Atr. Schl. Hab. les carrières de la Contrie.*

*W. CURVIROSTRA. Swartz. DC. Fl. fr. 1207. Duby, 571, 10. Breb. 116. Mougeot, 611. Hook. Weissia recurvirostra. Hedw. Dill. t. 48, p. 45. Hab. les rochers à Clisson.*

*W. STRIATA. Hook. Duby, 571. W. Fugax. Hedw. DC. Fl. fr. p. 209. Breb. 117. Mougeot, 407. W. Schisti. Schw. Hab. rochers de Barbe-Bleue. Printemps.*



**W. FALLAX.** Desvaux. Cette plante, que je n'ai vu citer nulle part, a été cueillie par MM. l'abbé Delalande et Desvaux. Au pont de Forges.

**W. MUCRONULATA.** Bruch. Cette plante n'est citée que dans le Catalogue de M. Pesneau, et cueillie par lui à la Contrie.

**THESANOMITRION.** Schw. Supp. 2, p. 1. Arn. Disp. Moth. p. 32.

**T. FLEXUOSUM.** W. Arn. Duby, 572, 1. Breb. 111. *Dicranum flexuosum* Hedw. *Campylopus flexuosus*. Brid. *Bryum flexuosus* Linn. Hab. Petit-Port. Printemps.

**V. B. Nigroviride** *Campylopus pilifer*. Bridel. Hab. les carrières de la Contrie. Printemps.

**ENCALYPTA.** Schreb. gen. n. 1642. Hedw. Sp. Musc. p. 61.

**E. VULGARIS.** Hedw. Brid. Schwæg. DC. Duby, 572, 4. Breb. 194. *Bryum extincorium* Linn. Hab. sur les vieux murs de la rue de Sévigné, de la route de Rennes et de Saint-Jacques.

**CINCLIDOTUS.** Pal. de Beauv. Hook. et Tayl. Musc. Brit. t. 1.

**C. FONTINALOÏDES.** Pal. de Beauv. Hook. Brid. Bryol. Univ. 1, p. 229. Breb. 70. Mougeot, 510. *Trichostomum fontinaloïdes*. Hedw. DC. Fl. fr. 1234. *Fontinalis minor*. Linn. Dill. t. 33, f. 2. Hab. sur les pierres, dans les ruisseaux, à Couéron, à Orvault.

**TRICHOSTOMUM.** Hook. Musc. brit. p. 59, f. 2. Arn. disp. Moth. p. 22.

**T. POLYPHYLLUM.** Schw. Supp. 1, 39. Musc. Brit. t. 19. Duby, 573, 1. Mougeot, 410. *Trichost. serratum* Fl. fr. 1232. *Bryum Polyphyllum*. Dicks. Dill. Musc. t. 48, f. 41. Hab. carrières de la Contrie.

**T. ACICULARE.** P. de Beauv. prod. p. 90. Duby, 573, 2. Mougeot, 22. Musc. Brit. t. 19. *Dicranum aciculare* Hedw. C. 3. t. 33. Eng. bot. t. 1978. DC. Fl. fr. 1240. Dill. Musc. t. 46, f. 25 et 26. Hab. les rochers inférieurs du Portereau.

**T. HETEROSTICHUM.** Hedw. Crypt. 2, t. 25. Duby, 573, 6. DC. Fl. fr. 1230. Musc. Brit. t. 19. Mougeot, 119. Dill. Musc. t. 47, f. 27. Hab. carrières de la Contrie. Mars.

**T. CANCENS.** Hedw. Cr. 3, t. 5. Duby, 574, 7. DC. Fl. fr. 1228. Musc. Brit. t. 19, t. *Ericoïdes*. Schw. Supp. 1, t. 38. Dill. Musc. t. 47, f. 27. B. et 31. Hab. les carrières de la Contrie. Mars.

**T. ERICOÏDES.** Schrad. et Hedw. Mougeot, 409. Sp. Musc. Supp. 1, p. 147, tab. 38. *Bryum hypnoïdes* G. Lin. *Bryum elongatum* Hoffm. Hab. carrières de la Contrie. Printemps.

**T. LANUGINOSUM.** Hedw. Cr. 3, t. 2. DC. Fl. fr. 1229. Mougeot, 21. Musc. Brit. t. 19. Dill. Musc. t. 47, f. 32. Hab. les carrières de la Contrie, les rochers des Gouëts. L'abbé Delalande.

**T. FUNALE.** Schw. Suppl. 1, t. 37. Duby, 574, 10. Mougeot, 815. *Canipylopus funalis*. Brid. Hab. le Portereau.

**GRIMMIA.** Schreb. Gen. 21. 1642. Hedw. Musc. 2, p. 89.

**G. PULVINATA.** Eng. Bot. t. 1728. Duby, 574, 3. Musc. Brit. t. 13. **G. Nigricans.** DC. Fl. fr. 1215. *Dicranum pulvinatum* Sw. Mougeot, 124. *Fissidens pulvinatus.* Hedw. Dill. Musc. t. 50, f. 65. Hab. sur les arbres, les rochers, au Portereau.

**G. APOCARPA.** Var. *Rivularis.* Web. et Mohr. *Rivularis.* Brid. Duby, 575, 12. Breb. 144. Hab. la cascade du pont Marchand, à Orvault. Saint-Gildas. Delalande.

**G. APOCARPA.** Hedw. Schwægr. Brid. Hook. Duby, 575, 12. Breb. 143. Mougeot, 17. Dill. t. 32, f. 4. Hab. les rochers, les vieux murs.

**ORTHOTRICHUM.** Hedw. Musc. 2, p. 96. Hook. et Grev.

**O. ANOMALUM.** Hedw. Schwægr. Duby, 576, 2. DC. Fl. fr. 1283. Breb. 140. Mougeot, 29. **O. Saxatile.** Brid. *Bryum striatum.* B. Linn. Dill. t. 55, f. 9. Hab. sur les rochers, à Clisson et à la Basse-Indre. Pesneau.

**O. CUPULATUM.** Hoffm. Schwægr. Brid. Hook. Mougeot, 725. Duby, 576, 1. Breb. 139. Hab. sur les rochers de la Basse-Indre. Pesneau.

**O. AFFINE.** Schrad. Schwægr. Bridec. Duby, 576, 3. Hook. et Tayl. Musc. Brit. t. 21. Breb. 191. Mougeot, 323. Hab. sur les troncs d'arbres, à Clisson. Automne.

**O. DIAPHANUM.** Schrad. Brid. DC. Fl. fr. 1287. Schwægr. Duby, 576, 6. Breb. 123. Mougeot, 325. Hab. sur les troncs d'arbres du cours. Automne.

**O. RIVULARE.** Smith. Turn. Engl. Bot. 2188. Hook. Musc. B. t. 21. Duby, 576, 7. Breb. 138. Mougeot, 824. Hab. les rochers inondés, la cascade du pont Marchand, Orvault. Printemps.

**O. STRIATUM.** Schrad. Schwægr. t. 49. Duby, 576, 8. Hook. and Tayl. Musc. Brit. t. 21. Breb. 190. Mougeot, 324. *Bryum striatum* Linn. Hab. les troncs d'arbres, Orvault. Automne.

**O. CRISPUM.** Hedw. DC. Fl. fr. 1288. Duby, 577, 13. Breb. 14. Mougeot, 39. *Ulota cripa* Brid. *Bryum striatum* Linnée. Hab. sur les troncs d'arbres, Clisson. Été.

**O. PUMILUM.** Swartz. Musc. p. 42, tab. 4, f. 2. Mougeot, 322. Hab. sur les arbres du cours Saint-André. Printemps.

**SPLACHNUM.** Lin. Gen. 1191. Hedw. Arn. ou Grev.

**S. AMPULLACEUM.** Linn. Hedw. Brid. Schwægr. Duby, 518, 4. Breb. 169. Mougeot, 15. Hab. marais tourbeux, à Sautron, Saint-Gildas, marais du Potit-Rocher, en Tehillac. MM. Lloyd et Delalande.

**HEDWIGIA.** Ehr. Hedw. Arn. et Grev.

**H. CILIATA.** Hedw. *Anictangium ciliatum.* Turn. Musc. Hib. p. 11. Hook. et Tayl. Musc. Brit. t. 1. Duby, 579, 1. Mougeot, 12. *Schisti-*

*dium ciliatum* Breb. 23. *Gymnostomum ciliatum* DC. Fl. fr. 1184. Hab. sur les rochers, près le pont du Cens et près la Verrière. Fructifié en mars.

**GYMNO STOMUM.** Schreb. Gen. 11, 1638. Hedw. Musc. 2, p. 87. n° 11 et Grev. p. 46, t. 2, f. 1, 21.

**G. HEIMII.** Hedw. *G. obtusum* DC. Fl. fr. 1188. *Intermedium* Schw. 1, t. 7. *Bryum heimii* Dicks Crypt. p. 4. Hab. forêt du Gâvre. Saint-Colombin, à la Verrière. Delalande. Mars.

**G. TRUNCATULUM.** Hoffm. Germ. 2, p. 27. Duby, 580, 8. DC. Fl. fr. 1186. *Truncatum* Hedw. Mougeot, 114. Breb. 93. *Bryum truncatum* Linn. Hab. sur les fossés, à Clisson. Hiver.

**G. PYRIFORME.** Hedw. DC. Fl. fr. 1185. Hook. Brebisson, 73. Mougeot, 13. *G. Physcomitrium pyriforme*. Brid. Bryol. univ. 1, p. 98. *Bryum pyriforme*. Linn. Vaill. t. 29, f. 3. Dill. t. 44, f. 6. Hab. sur la terre, les fossés, au Portereau. Printemps.

**G. FASCICULARE.** Hedw. DC. Fl. fr. suppl. 206. Mougeot, 607. Duby, 580, 11. Breb. 74. Hook. Musc. Brit. p. 12, t. 7. *G. Physcomitrium fasciculare*. Brid. Bryol. univ. 1, p. 101. Hab. le petit ruisseau de Belle-Île. Printemps.

**SPHAGNUM.** Schreb. Gen. n. 1637. Hedw. Musc. 2, p. 85. Arn. et Grev. p. 22, t. 1

**S. LATIFOLIUM.** Hedw. DC. Fl. fr. 1178. Breb. 99. Mougeot, 113. *S. Cymbifolium*. Sw. Brid. *S. Obtusifolium*. Duby, 581, 1. Hoff. Hook. *S. Palustre*. Linn. Dill. t. 2, f. 1. Vaill. t. 23, f. 3. Hab. les prairies marécageuses, la Verrière. Été.

**S. ACUTIFOLIUM.** Ehrh. Schwœgr. Duby, 581, 3. Breb. 123. Bryol. Germ. 1, p. 19, t. 3, f. 8. *S. Capillifolium*. Hedw. DC. Fl. fr. 1179. Mougeot, 11. Dill. t. 32, f. 2. A. Hab. prés et bois marécageux, la Verrière, prairie humide, près Grillaud.

**S. CUSPIDATUM.** Ehrh. Hoffm. Brid. Schwœgr. t. 6. Nees ven. Es. und. Hems. Bryol. Germ. 1, t. 4, f. 9. Breb. 198. Duby, 581, 4. Mougeot, 405. Hab. flaques et ruisseaux des marais tourbeux, la Verrière, Été.

**PHASCUM.** Linn. Gen. 1189. Hedw. Musc. 2, p. 85.

**P. ALTERNIFOLIUM.** Dicks. Crypt. 1, t. 1, f. 2. Duby, 582, 1. Mougeot, 707. *Archidium alternifolium*. Breb. 172. Brid. Schwœgr. suppl. t. 205. Bruch. et Schimp. *P. Bruchii* Sprengl. Hab. terres humides, au Portereau.

**P. SUBULATUM.** Linn. Hedw. Brid. DC. Fl. fr. 1177. Duby, 582, 4. Breb. 50. Mougeot, 307. Dill. t. 32, f. 10. Hab. chemins, fossés, les Dervallières. Été. Petit-Port.

**P. AXILLARE.** Dicks. DC. Fl. fr. p. 204. Duby, 582, 5. Breb. 124. Mougeot, 605. *P. Nitidum*. Hedw. Schw. Brid. Hab. sur la terre argileuse. Peaneau.

*P. CUSPUM.* Hedw. Brid. Bryol. univ. p. 46. Duby, 582, 2. Breb. 49. Mougeot, 703. Hab. la terre humide, à Barbe-Bleue.

*P. CUSPIDATUM.* Schreb. Hedw. DC. Fl. fr. 1171. Brid. Duby, 583, 9. Breb. 75. Mougeot, 307. *Phaseum acaulen.* Linn. Dill. t. 32, f. 11. Hab. terre humide. Pesneau.

### Les Hépatiques.

*JUNGERMANNIA.* Adans. Fam. t. 2, p. 14. Jus. Gen. 7.

*J. ASPLENIÖIDES.* Linn. Sp. 1517. Fl. fr. DC. 1155. Duby, 584. Hedw. Mougeot, 338. Hook. Jung. t. 13. Dill. Musc. t. 69, f. 5 et 6. Hab. à la Porcherie et à la Perveril. Printemps.

*J. CORDONANA.* Huben. Hepat. Germ. p. 291. Mougeot, 1044. *Madotheca porella* Nees ab. esenb. 201. Hab. sur les arbres et les pierres, Orvault, Saint-Gildas. Delalande.

*J. TRICOPHILLA.* Linn. Sp. 1501. Fl. fr. DC. 1168. Hook. Dill. Musc. t. 73, f. 37. Mougeot, 340. Hab. la Houssinière.

*J. CRENULATA.* Eng. Bot. t. 1463. Hook. Jung. t. 37 et suppl. t. 1. Duby, 585, 8. Mougeot, 435. Hab. bords de l'étang de la Perveril.

*J. BYSSASEA.* Roth. Cat. 2, p. 158. Duby, 586, 17. Mougeot, 531. Jungerm. *Divaricata.* Eng. Bot. t. 719. Hab. le Pouliguen, Pesneau.

*J. INCISA.* Schrad. Fl. fr. p. 196. Duby, 586, 20. Hook. t. 10. Mougeot, 240. Hab. sur le ruisseau des Dervallières.

*J. NEMOROSA.* Linn. Sp. 1598. Duby, 587, 3. Fl. fr. p. 485. Hook. t. 21. Michole Nov. Gen. t. 5, f. 8. Dill. Musc. t. 71, f. 18, 19 et 21. Hab. l'Ebaupin, Petit-Port, etc. Printemps.

*J. PUSILLA.* Linn. Gen. 1602. Fl. fr. 428. Eng. Bot. t. 1175. Hook. t. 69. Duby, 586, 21. Mougeot, 532. Mich. Nov. Gen. t. 5, f. 10. Dill. Musc. t. 74, f. 46. Sur la terre, au pont du Cens. Pesneau.

*J. ALBICANS.* Linn. Sp. 1599. DC. Fl. fr. 1166. Hook. t. 25. *J. varia.* Michel Gen. t. 5, f. 9. Vaill. t. 19, f. 5. Hab. le Petit-Port, la Perveril. Printemps.

*J. UNULATA.* Linn. Sp. 1598. Fl. fr. DC. 1164. Duby, 587, 25. Mougeot, 336. Hab. sur les pierres du pont Marchand, Orvault.

*J. COMPLANATA.* L. Sp. 1599. DC. Fl. fr. 1161. Duby, 587, 31. Eng. Bot. t. 2499. Hook. t. 81. Mich. Gen. t. 5, f. 1. Vaill. Bot. t. 19, f. 9. Hab. C. sur les arbres.

*J. SCALARIS.* Schrad. DC. Fl. fr. supp. 1146. Hook. Duby, 32. *J. Lan- ceolata.* Fl. fr. p. 431. Eng. Bot. t. 605. Hab. les bois de l'Ebaupin. Pesneau.

*J. POLYANTHOS.* Linn. Sp. 1597. DC. Fl. fr. 1153. Duby, 586, 22. Mougeot, 436. Eng. Bot. 2479. Hook. t. 62. Vaill. t. 19, f. 7. Dill. Musc. t. 69, f. 7 et 8. Hab. dans les bois de la Perveril.

*J. VITICULOSA*. L. Sp. 1597. DC. Fl. fr. 1152. Duby, 588, 34. Eng. Bot. t. 2513. Hook. t. 60. Mich. t. 5, f. 4. Hab. les bois du Portereau.

*J. BIDENTATA*. L. Sp. 1598. DC. Fl. fr. 1150. Duby, 588, 36. Mougeot, 439. Hook. t. 30. Dill. t. 70, f. 11. Hab. les Dervallières, le Portereau. Printemps.

*J. REPTANS*. L. Sp. 1599. DC. Fl. fr. 1158. Duby, 589, 41. Mougeot, 49. Hook. t. 75. Dill. t. 6, f. 2. Hab. sur la terre, chemin de la Paquelais, près Orvault. Printemps.

*J. PLATYPHYLLA*. L. Sp. 1600. DC. Fl. fr. 1159. Duby, 589, 43. Mougeot, 50. Hook. t. 40. et suppl. t. 3. Vaillant, t. 19, f. 9. Dill. Musc. t. 72, f. 32. Hab. sur les arbres et les vieux murs.

*J. LOEVIGATA*. Schrad. DC. Fl. fr. 1156. Duby, 589, 44. Mougeot, 341. Hook. t. 35. Hab. Petit-Port, la Pervoril, T.

*J. CILIARIS*. L. Sp. 1601. Duby, 589, 45. Mougeot, 244. Hook. t. 65. Dill. Musc. t. 69. Hab. sur les rochers du pont Marchand, Orvault.

*J. DILATATA*. L. Sp. 1600. DC. Fl. fr. 1161. Duby, 590, 48. Mougeot, 248. Hook. t. 5. Dill. t. 72, f. 27. Hab. sur les troncs d'arbres. Hiver.

*J. TAMARISSEI*. L. Sp. 1600. DC. Fl. fr. 1160. Duby, 590, 49. Hook. Jung. t. 6. Vaill. t. 23, f. 10. Dill. Musc. t. 72, f. 31. *J. Tamariscifolia*. Mougeot, 246. Hab. sur les troncs d'arbres. Hiver.

*J. PINGUIS*. L. Sp. 1602. Fl. fr. DC. 1140. Duby, 590, 50. Hook. Jung. t. 46. Mich. Gen. t. 4, f. 3. Mougeot, 239. Dill. Musc. t. 74, t. 42. Hab. dans les prairies marécageuses, dans les petits ruisseaux des marais de la Verrière.

*J. MULTIFIDA*. L. Sp. 1602. DC. Fl. fr. 1141. Duby, 590, 51. Hook. t. 45. Mougeot, 147. *J. Sinuata*. Eng. Bot. t. 1476. *J. Palmata*. Hedw. Michel, t. 4, f. 2. Dill. t. 74, f. 43. Hab. au fond de la fontaine de la Poignardière.

*J. EPIPHYLLA*. L. Sp. 1602. DC. Fl. fr. 1139. Duby, 590, 53. Mougeot, 53. Hook. t. 47. Vaillantii p. 218. *Marchantia augustifolia*. DC. Fl. fr. 1137. Mich. Gen. t. 4, f. 1. Vaill. t. 19, f. 4. Dill. 74. Hab. dans un chemin creux, près Orvault.

*J. FURCATA*. L. Sp. 1602. DC. Fl. fr. 1142. Duby, 590, 54. Mougeot, 148. Eng. Bot. t. 1632. Hook. J. t. 55, 56. Vaill. t. 23, f. 11. Dill. Musc. t. 74, f. 45. Hab. dans le vieux chemin d'Orvault, aux Essongères, sur les arbres. Pesneau.

**MARCHANTIA**. Mich. Gen. t. L. Gen. 1198.

*M. POLYMORPHA*. L. Sp. 1603. DC. Fl. fr. 1133. Duby, 591, 1. Eng. Bot. t. 210. Hedw. Dill. Musc. t. 76 et 77. Mougeot, 56 ♀ *M. Stellata* scop. Lob. 246. ♂ *M. Umbellata* scop. Lob. t. 246, f. 3. Hab. tous les endroits humides.

Je l'ai trouvé, avec *M. D. Bourgault*, très développé et sous la forme stellaire, dans un fossé de la prairie de l'Hôpital, près Machecoul.

**M. HEMISPHERISCA.** L. Sp. 1604. Duby, 591, 2. DC. Fl. fr. 1134. Dill. Musc. t. 72, f. 2. Mich. Gen. 3, t. 2, f. 2. Hab. endroits ombragés et humides, fontaine de l'Ébaupin.

**M. CRUCIATA.** Linn. Sp. 1604. Duby, 591, 7. Mougeot, 1037. Dill. Musc. t. 75, f. 5. Lunularia cruciata. Mich. Gen. 4, t. 4. Hab. à Carconet, la vallée d'Orvault, etc.

**M. FRAGRANS.** Balb. p. 6, t. 2. Duby, 591, 5. Schleich. DC. Fl. fr. 1135. Hab. environs de Nantes. Hectot.

**ANTHOCEROS.** Dill. Musc. 475. Linn. Gen. 1201.

**A. LOKVIS.** L. Sp. 1606. DC. Fl. fr. 1132. Hedw. Mougeot, 55. Duby, 590. Lam. illust. t. 876, f. 1. Dill. Musc. t. 68, f. 2. Hab. les fossés humides, la Houssinière.

**TARGIONIA.** Mich. Gen. p. 3. L. 1197.

**T. HYPOPHYLLA.** L. Sp. 1604. DC. Fl. fr. 1129. Duby, 592. Lam. illust. t. 877. Spreng. Dill. Musc. t. 78. Hab. les murs, les rochers, à Varades; sur un vieux mur, rue Saint-Clément. Lloyd.

**SPHÆROCARPUS.** Mich. Gen. p. 4.

**S. MICHELII.** Bell. l. c. Duby, 592. S. terrestris. Eng. B. 299. Mich. Gen. t. 3, f. 2. Targionia sphærocarpus. Dicks, DC. Fl. fr. 1130. Dill. Musc. t. 18. f. 17. Hab. sur la terre humide, près Thouaré.

**RICCIA.** Mich. Gen. 57. Lin. Gen. 1200.

**R. GLAUCA.** Hedw. Duby, 592, 5. DC. Fl. fr. 1126. Mougeot, 539. Hab. sur le revers d'un fossé, route de Vannes.

**R. FLUITANS.** L. Sp. 1606. DC. Fl. fr. 1128. Duby, 592. M. 151. Hab. étang de Châteaubriant, fontaine de la Perveril.

**R. CAVERNOSA.** Hoff. DC. Fl. fr. 1125. Duby, 592. Dill. t. 78, f. 12. R. Cristallina schmied. Mougeot, 248. Hab. sur les fossés. Pesneau.

**R. BIFURCA.** Hoffmann. DC. Fl. fr. 1127. Mich. Gen. t. 57, f. 7. Hab. les mares desséchées. Pesneau.

#### **Les Lichens.** Hoffm. Achar. Lich.

Univ. 1. fries. in. Stock. 1821. A. fée in. dict. Classe 9, p. 360. G. F. W. Meyer. Pars. 1. p. 311. Lichens et hypoxilons. trib. 11. DC. Fl. fr. 521 et 507. Algarum. Gen. Juss.

**ENDOCARPON.** Hedw. DC. Fl. fr. p. 413. Arch. Lich. p. 55.

**E. MINIATUM.** Ach. Meth. 127. DC. Fl. fr. 1120. Duby, 594, 2. Mougeot, 57. Lichen miniatus Jacq. Misc. 2, t. 10. f. 3. Eng. Bot. 9, t. 393. Hab. sur la pierre penchée, près Ancenis.

**E. GURPINII.** Delise in litt. Duby, 594, 3. Mougeot, 938. Hab. même localité que le précédent.

**E. FLUVIATILE.** DC. Fl. fr. 1118. Duby, 594, 5. Mougeot, 152. E.

**Webere.** Ach. Lichen fluviatile Web. t. 1. Hoffm. t. 45, f. 1-5. Dill. t. 30, f. 128. Hab. la Houssinière, aux Dervallières, dans la rivière de la Chésine. Pesneau.

**UMBILICARIA.** Hoffm. Lich. 1, fasc. 1. DC. Fl. fr. p. 408. Schœ. Gyrophora Acha. Lecidea Spreng.

**U. PUSTULATA.** Hoffm. Lich. fasc. 1, p. 9. DC. Fl. fr. 1112. Duby, 595, 1. Gyrophora pustulata Ach. Eng. Bot. t. 1283. Mougeot, 60. Vaill. t. 20, f. 9. Hab. Clisson, Thouaré, Pierre-Meuilière, près Ancenis.

**U. DEPRESSA.** Schœr. Duby, 596, 9. DC. Fl. fr. 1115. Gyrophora murina. Mougeot, 736. Achar. Hab. les rochers de la Pierre-Meuilière. Ancenis.

**PELTIGERA.** Wild. Prod. p. 247, DC. Fl. fr. 405. Schœr Peltidea. Fries Peltidea Solorina et Nephroma Ach. Lich. univ.

**P. RESUPINATA.** DC. Fl. fr. 1102. Duby, 597, 5. Mougeot, 252. Nephroma resupinata. Ach. Jacq. coll. 4, t. 12, f. 1. Dill. t. 28, f. 105. Hab. sur les arbres, les rochers, à l'Ébaupin.

**P. HORIZONTALIS.** Hoffm. DC. Fl. fr. 1098. Duby, 597, 7. Peltidea horizontalis Ach. Mougeot, 345. Hab. sur les rochers, au milieu des mousses.

**P. HYMENINA.** Delise ined Duby. Peltidea hymonina. Ach. Moth. 284. Peltidea horizontalis. Var. Hymenina 22. Mougeot, 541. Hab. sur des ceps de vigne, près l'Ébaupin.

**P. RUFESCENS.** Hoffm. Germ. p. 167. Duby, 598, 13. Peltigera Spuria. DC. Fl. fr. 1093. Peltidea Rufescens Fries. P. Spuria Ach. Hab. sur les pierres, à la Contrie.

**P. POLYDACTYLA.** Hoffm. Lich. 1, t. 4, f. 1. Duby, 598, 14. DC. Fl. fr. 1101. Peltidea Horizontalis. Polydactila. Mougeot, 633. Hab. la Contrie.

**P. SCUTATA.** Duby, 599, 15. Peltidea Scutata. Ach. Eng. Bot. t. 1834. Hab. la Verrière, collines, sur le sable, au Pouliguen. Pesneau.

**P. CANINA.** Hoffm. Germ. p. 106. DC. Fl. fr. 1099. Duby. Peltidea Canina. Ach. Mougeot, 154. Lichen Caninus Linn. Jacq. Coll. 4, t. 14. Eng. Bot. t. 2299. Dill. Musc. t. 27, f. 102. Hab. sur la terre, dans les bois.

**STICTA.** Schreb. Genus 2, p. 768. Ach. Delise Stict. Monog. 35. Sticta et Lobarior. Sp. DC. Fl. fr. p. 404, 402.

**S. SYLVATICA.** Ach. Moth. 281. DC. Fl. fr. 1095. Delise M. 155. Pulmonaria Sylvatica. Hoffm. Jacq. Coll. 4, t. 12. Dill. Musc. t. 27, f. 101. Lichen Sylvaticus Linn. Hab. sur les vieilles souches de vignes, près l'Ébaupin.

**S. FULIGINOSA.** Ach. Moth. 281. DC. Fl. fr. 1094. Delise. Mougeot, 542. Eng. Bot. t. 1103. Lichen Fuliginosus. Diks Dill. Musc. t. 26, f. 100. Hab. sur un mur, au Tertre. Pesneau.

*S. HELVETICA*. Desvaux Non Auct. Hab. sur les troncs d'arbres, à PÉbaupin.

*S. SCROBICULATA*. Ach. Lich. univ. 433. Duby, 599, 4. Mougeot, 444. *Lobaria Scrobiculata*. DC. Fl. fr. 1089. *Pulmonaria Verrucosa*. Hoffm. Dill. Musc. t. 29, f. 114. Hab. sur les vignes du Portereau.

*S. PULMONACEA*. Hach. L. p. 449. Duby, 599, 5. Mougeot, 62. *Lobaria Pulmonaria*, DC. Fl. fr. 1092. *Pulmonaria Reticulata*. Hoffm. Dill. t. 217, f. 113. Hab. sur les souches d'arbres, Orvault.

*S. LIMBATA*. Ach. 280. Duby, 600, 5. Deliso. Eng. Bot. t. 1104. Dill. Musc. t. 6, f. 100. Hab. à la Verrière.

*PARMELIA*. Delise. Ach. Lich. univ. 89, t. 8, f. 9, 16. *Imbricariae* Ach. prod. DC. Fl. fr. 386, non Juss.

*P. PERLATA*. Ach. Lich. univ. 458, Duby, 601. Mougeot, 253. *Lobaria Perlata* DC. Fl. fr. p. 403. Jacq. coll. 4, t. 10. Vaill. bot. t. 21, f. 22. Hab. sur les arbres, avenue des Dorvallières, etc. CC.

*P. CAPERATA*. Ach. Lich. 216 Duby, 611, 3. Mougeot, 255. *Imbricaria caperata* DC. Fl. fr. 1063. Hoffm. Eng. Bot. t. 654. Vaill. Bot. t. 21, f. 12. Hab. sur les rochers et sur les arbres.

*P. TILJACEA*. Ach. Meth. 215. Duby, 601, 4. Mougeot, 445. *Imbricaria quercina* DC. Fl. fr. 1056. Hoffm. Eng. Bot. t. 624. Vaill. Bot. t. 21, f. 22. Hab. sur les troncs d'arbres.

*P. BOREI*. Ach. Lich. 461. Duby, 601, 5. Mougeot, 634. ~~Fern.~~ in act. Linn. 9, t. 13, f. 9. Hab. sur l'écorce des arbres, aux Dervallières.

*P. SAXATILIS*. Ach. Meth. 204. Duby, 601, 6. *Imbricaria retiruga*. DC. Fl. fr. 1054. Linn. Eng. Bot. t. 603. Jacq. Coll. 4, t. 20, f. 2. Mich. gen. t. 29. Hab. sur les troncs d'arbres.

*P. OLIVACEA*. Ach. Lich. 462. Duby, 602, 8. Mougeot, 161. *Imbricaria olivacea* DC. Fl. fr. 1061. Hoffm. Dill. t. 24, 77. Vaill. Bot. t. 20, f. 8. Hab. sur les troncs d'arbres et les rochers.

*P. CENTRIFUGA*. Ach. Meth. 205. Duby, 602, 10. *Imbricaria centrifuga* DC. Fl. fr. p. 188. Hab. les arbres, les rochers, garenne de Liré, Cordemais, Corsept, Saint-Brévin. Delalande.

*P. CONSPERSA*. Ach. Meth. 205. Duby, 602, 17. Mougeot, 160. *Imbricaria conspersa* DC. Fl. fr. 1064. *Squammaria centrifuga* Hoffm. Lich. t. 16, f. 2. Dill. Musc. t. 24, f. 75. Hab. la Pierre-Meuillère, près Ancenis.

*P. SINUOSA*. Ach. syn. 207. Duby, 602. *Parmelia Lœvigata* Ach. syn. 202. Eng. Bot. t. 2030 et 1852. Hab. sur les arbres, les rochers, à Ancenis, pont du Cens. Delalande.

*P. PHYSODES*. Ach. 250. Duby, 600, 14. *Imbricaria physodes*. DC. Fl. fr. 1066. Mougeot, 159. Eng. Bot. 126. Jacq. Coll. 3, t. 1, 8, f. 2 et 3. Dill. t. 20, f. 49. Hab. sur les arbres et les rochers.



*P. LANUGINOSA*. Ach. 207. Duby, 603, 15. *Imbricaria lanuginosa* DC. Fl. fr. p. 188. Dicks Crypt. 2, t. 6, f. 1. sur les arbres et les pierres.

*P. CLEMENTIANA*. Ach. Lich. 482. Duby, 603, 16. Mougeot, 737. Hab. sur les arbres, chemin de la Verrière, la Bonnetière, Delalande.

*P. SPECIOSA*. Ach. Meth. 198. Duby, 603. Mougeot, 635. Jacq. coll. 3, t. 7. Hab. sur les arbres, au pont du Cens.

*P. AQUILA*. Ach. Meth. 201. Duby, 604, 21. Mong., 1049. *Imbricaria aquila* DC. Fl. fr. 1053. *Collema cristatum* DC. Fl. fr. 1039. Eng. Bot. t. 982. Dill. Musc. 24, f. 69. Hab. taillis du Portereau, sur les rochers.

*P. CYCLOSELIS*. Ach. Meth. 109. Duby, 604, 25. *Imbricaria Cyclo-selis* DC. Fl. fr. 1051. *Parmelia adglutinata*. Mougeot, 543. *Lecanora virella* Ach. *Parmelin cloantha* Ach. ex-Meyer. Hoffm. GC. Eug. Bot. t. 1942. Hab. sur les arbres, au pont du Cens.

*P. ULOTHRYX*. Ach. Meth. 200. Duby, 604, 26. Mougeot, 448. *Imbricaria ulothryx* DC. Fl. fr. 1052. Hoffm. lich. t. 14, f. 1. Dill. Musc. t. 24, f. 72. Hab. sur les arbres, à l'Ebaupin, la Bonnetière. Delalande.

*P. PULVERULENTA*. Ach. Meth. 210. Duby, 605, 28. Moug. 162. *Imbricaria Pulverulenta* DC. Fl. fr. 1049. Hoffm. Lich. t. 8, f. 2. Dill. Musc. t. 24, f. 72. Hab. sur les arbres, à Clermont.

*P. AÏPOLIA*. Ach. Meth. 209. Duby, 605, 29. *Imbricaria aïpolis* DC. Fl. fr. 1048. Hab. sur un arbre, près du pont d'Ancenis, au pont du Cens. Delalande.

*P. STELLARIS*. Ach. Meth. 209. Duby, 605, 30. Moug. 163. *Imbricaria Stellaris* DC. Fl. fr. 1047. Hoffm. Lich. t. 13, f. 1. Hab. sur les troncs d'arbres de la forêt de Laguorre, près Ancenis.

*P. COESIA*. Ach. Meth. 197. Duby, 605, 31. Mougeot, 447. *Imbricaria Coesia* DC. Fl. fr. 1046. Hoffm. t. 8, f. 1. Eug. Bot. 1052. Wulf. in Jacq. Coll. 2, t. 16, f. 2. Hab. Pierre-Meuillère, près Ancenis.

*P. ACETABULUM*. Duby, 601, 2. *P. Corrugata* Ach. *Imbricaria acetabulum* DC. Fl. fr. 1062. Jacq. Coll. 3, t. 9, f. 1. Vaill. Bot. 21, f. 13. Hab. sur les troncs d'arbres.

*P. PARIETINA*. Ach. Meth. 213. Duby, 606, 35. Mougeot, 66. *Imbricaria parietina* DC. Fl. fr. 1060. Hoffm. Lich. t. 18, f. 1. Eug. Bot. t. 194. Dill. t. 24, f. 79. Hab. sur les toits, les murs, les arbres.

*P. CANDELARIA*. Delise, ined. Duby, 606, 37. *Lecanora candelaria*. Ach. Mougeot, 742. *Placodium candelarium* DC. Fl. fr. 1024. Eng. Bot. 1794. Lichen concolor Dicles. *L. candelarius* Linn. Habite les arbres de l'avenue des Dervallières.

*PANNARIA*. Delise. Dict. Class. t. 13, p. 30. *Parmeliæ* Ach. Merj. Sp. Eng.

**P. RUBIGINOSA.** Delise. Duby, 606, 1. *Parmelia rubiginosa*. Ach. *Imbrycaria coerulescens*. DC. Fl. fr. 1057. Dicks Crypt. 4, t. 12, f. 6. Eng. Bot. t. 933. Hab. sur les troncs d'arbres, à l'Ebaupin.

**P. PLUMBEA.** Delise. Duby, 606, 2. *Parmelia plumbea*. Ach. Mougeot, 939. Lightf. Scot. t. 26. Hab. sur les troncs d'arbres.

**P. CONOPLEA.** Delise. Duby, 607, 3. *Parmelia conoplea*. Ach. Mougeot, 349. *Imbricaria conoplea* DC. Fl. fr. p. 187. *Imb. pytirea* DC. Fl. fr. 1059. Hab. sur les mousses, les arbres, sur les vieilles souches de vignes, près de l'Ebaupin.

**COLLEMA.** Hoffm. Schreb. Ach. Lich. Univ. 129, t. 14, f. 8, 11. *Parmeliæ* Sp. Mey. Spreng.

**C. NIGRUM.** Ach. Lich. Univ. p. 628. Mougeot, 553. Lichen Niger. Huds. Linn. Hab. sur les murs. Pesneau.

**C. GRANOSUM.** DC. Fl. fr. 1035. Hab. sur la terre. Pesneau.

**C. NIGRESCENS.** DC. Fl. fr. 1045. Duby, 607, 2. Mougeot, 164. Ach. Lich. Univ. 646. *C. Microcarpum*. DC. Syn. Franc. 82. Hoffm. 37, f. 2, 3. Jacq. Coll. 3, t. 10, f. 3. Dill. Musc. t. 19, f. 20. Hab. sur les rochers de Barbe-Bleue.

**C. JACOBARIFOLIUM.** DC. Fl. fr. 1042. Chev. p. 632. *Collema Melœnum* Mougeot, 455.  $\gamma$  *Jacobaeifolium*. Ach. Lich. Univ. p. 637. Hab. sur les rochers de la côte Saint-Sébastien. Pesneau.

**C. FURVUM.** DC. Fl. fr. 1044. Duby, 609, 13. Ach. Syn. 323. Jacq. Coll. 3, t. 10, f. 2. Dill. t. 19, f. 24. Hab. sur les troncs d'arbres. Pesneau.

**C. LACERUM.** DC. Fl. fr. 1041. Duby, 609, 14. Mougeot, 1061. Ach. Syn. 327. Eng. Bot. t. 1982. Wulf in Jacq. Coll. 3, t. 11, f. 1. Dill. t. 19, f. 31. Hab. sur des souches de vignes couvertes de mousses, au Portereau.

**C. CRISPUM.** Hoffm. Germ. 2, p. 10. Duby, 609, 16. DC. Fl. fr. 1038. Lichen *Crispus* Linn. *Collema pulposum* Ach. Lich. Univers. 632. Hab. sur la terre, parmi la mousse.

**C. PULVINATUM.** Hoffm. Dill. Musc. t. 19, f. 34. V.  $\beta$  du *C. Lacerum*. Ach. Duby, Mougeot, 637. Hab. sur les vieux murs, la terre et les mousses.

**C. SYMPHOREUM.** DC. Fl. fr. 1036. Duby, 610, 21. *C. Myriococcum* Ach. Syn. 316. Ach. in Nov. Act. Stock. V. 22, t. 3, f. 2. Hab. sur les rochers de la Pierre-Meuillère. Ancenis.

**PHYSICIA.** DC. Fl. fr. p. 395. *Evernia*, *Cetraria*, *Borreria*, Ach. Lich. et Syn. *Parmeliæ* Sp. Mey. Spreng.

**P. PRUNASTRI.** DC. Fl. fr. 1075. Duby, 611, 2. *Evernia prunastri* Ach. Mougeot, 355. *Hamalina prunastri* Chev. Eng. Bot. t. 859 et 1253. Vaill. Bot. t. 20, f. 7. Dill. Musc. t. 21, f. 54. Hab. sur les arbres, au Portereau. Petit-Port.

**P. CHRYSOPHTHALMA.** DC. Fl. fr. 1085. Duby, 611, 5. Borrera Chrysophthalma. Mougeot, 254. Hoffm. Lich. 2, t. 36, f. 4. Eng. Bot. t. 1088. Hab. sur les rochers, Saint-Aignan, Petit-Port, Château-thébaud, etc.

**P. FLAVICANS.** DC. Rapp. 1, p. 16. Duby, 612, 7. DC. Fl. fr. 1074. Supp. Borrera flavicans. Ach. Hab. sur les troncs d'arbres, à Petit-Port, au Portereau, à la Paclais. Pesneau.

**P. CILIARIS.** DC. Fl. fr. 1072. Duby, 612, 3. Borrera ciliaris. Ach. Mougeot, 64. Hoffm. Lich. t. 3, f. 4. Eng. Bot. t. 1350. Vaill. t. 20, f. 4. Hab. sur les troncs d'arbres, au Portereau.

**P. TENELLA.** DC. Fl. fr. 1072. Duby, 612, 10. Borrera tenella Ach. Mougeot, 450. Hoffm. t. 3, f. 23. Vaill. Hab. sur un petit mur, à la Contrie.

**P. GLAUCA.** DC. Fl. fr. 1087. Duby, 613, 17. Cetraria glauca Ach. Mougeot, 156. Hoffm. Lich. t. 20, f. 1. Vaill. Bot. t. 21, f. 12. Dill. Musc. t. 25, f. 96. Hab. sur les rochers, au Croisic. Pesneau.

**RAMALINA.** Ach. Lich. 122, t. 13, f. 5, 11. Syn. 293. Physciæ DC. Parmeliæ Sp. Mey. Spreng.

**R. FRAXINEA.** Ach. Lich. Univ. 602. Physcia fraxinea. DC. Fl. fr. 1078. Hoffm. Lich. t. 18, f. 12. Dill. Musc. t. 22, f. 59. Hab. sur les troncs d'arbres, à la Jaunaie, Doulon, Thouaré. Delalande.

**R. POLLINARIA.** Ach. Lich. Univ. 608. Duby, 614, 3. Mougeot, 546. Physcia squarrosa. DC. Fl. fr. 1077. Vaill. Bot. t. 20, f. 15. Dill. t. 21, f. 55. Hab. la forêt de la Guerre, près Ancenis, Piriac. Delalande.

**R. FASTIGIATA.** Ach. Lich. Univ. 603. Duby, 614, 5. Mougeot, 452. Physcia fastigiata. DC. Fl. fr. 1079. Eng. Bot. t. 890. Vaill. Bot. t. 20, f. 2. Hab. sur les arbres, taillis du Portereau, les Dervallières, Petit-Port, etc., sur les murs du château de Piriac. Delalande, qui a cueilli à Belle-Île la V.  $\gamma$  calicaris.

**R. FARINACEA.** Ach. Lich. 606. Duby, 614, 6. Mougeot, 356. Physcia farinacea. DC. Fl. fr. 1076. Eng. Bot. t. 889. Vaill. Bot. t. 20, f. 13, 15. Hab. sur les troncs d'arbres, avenue de Pommiers, à Petit-Port.

**R. SCOPULORUM.** Ach. Univ. 604. Duby, 614, 7. Physcia scopulorum. DC. Fl. fr. 1079. Lich. Calicaris Linn. Eng. Bot. t. 688. Dill. Musc. t. 18, f. 38. Hab. sur les rochers de Saint-Nazaire, du Croisic.

**ROCELLA.** DC. Fl. fr. p. 334. Ach. Lich. 81, t. 7, f. 89. Parmelia. Sp. Spreng. Mey.

**R. FUCIFORMIS.** DC. Fl. fr. 907. Eng. Bot. t. 728. Duby, 615, 1. Dill. Musc. t. 23, f. 6. Lichen fuciformis Lin. Hab. sur les rochers du Croisic.

**R. PHYCOPSIS.** Ach. Lich. t. 440. Duby, 615, 2. DC. Fl. fr. 906.

Dill. Musc. t. 20, f. 60. Hab. sur un mur, à Piriac. Pesneau, Delalande.

USNEA. Ach. Lich. Univ. 127, t. 14, f. 5. Syn. 303.

U. CERATINA. Ach. Lich. Univ. 619. Duby, 615, 1. Mougéot, 465. Hab. sur les arbres de l'avenue de Petit-Port.

U. BARBATA. DC. Fl. fr. 903. Duby, 615, 2. Eng. Bot. t. 258. Parmelia articulata Spreng. Dill. Musc. t. 12, f. 6. Hab. taillis du Portereau, arbres et rochers.

U. PLICATA. Hoffm. Germ. 2, p. 132. Duby, 615, 4. Mougéot, 166. Ach. DC. Fl. fr. 902. Fl. Dan. t. 1357. Dill. t. 11, f. 1. Hab. taillis du Portereau, Petit-Port. J'ai trouvé la V.  $\gamma$  Hirta dans la forêt de la Guerre, près Ancenis.

U. FLORIDA. Hoffm. Germ. p. 133. Duby, 616, 5. Mougéot, 260. Eng. Bot. t. 872. DC. Fl. fr. 901. Dill. t. 13, f. 13. Hab. taillis du Portereau, les Dervallières, etc.

CORNICULARIA. DC. Fl. fr. t. 2, p. 228. Alectoria Ach. Parmelia. Mey. Spreng.

C. JUBATA. DC. Fl. fr. 900. Duby, 616, 3. Mougéot, 261. Alectoria jubata. Ach. Eng. Bot. t. 1880. Schrad. Journ. 1799, 1, t. 3, f. 4. Dill. Musc. t. 2, f. 7. Hab. les carrières de la Contrie.

C. ACULEATA. Ach. Meth. 302. Duby, 617, 8. Mougéot, 168. DC. Fl. fr. 893. Vaill. Bot. t. 26, f. 8. Michel. Gen. t. 39. Hab. la Contrie, Orvault, Machecoul, Pesneau. Saint-Gildas, Delalande.

C. PUBESCENS. Ach. Meth. Lichen, 305. Duby, 617, 10. Mougéot, 358. C. Intricata D. Fl. fr. 899. Lich. Pubescens. Linn. Jacq. 2, t. 10, f. 5. Conferva atro virens Dillw. Conf. t. 5. Baugia atro virens. Lyngh. Zigonema atro virens Ag. Spreng. Saint-Gildas. Delalande.

SPHÆROPHORUS Pers. b. 7, p. 22. DC. Fl. fr. p. 327, Ach. Lich. 116, t. 12, f. 5, 6.

S. GLOBIFERUS. DC. Fl. fr. 889. Duby, 618, 2. S. Coralloïdes Pers. Ach. Mougéot, 262. Corinalloïdes Globiferum. Hoffm. Lich. 6, t. 31, f. 2. Lichen Globiferus Linn. Eng. Bot. t. 115. Hab. les carrières de la Contrie, la Houssinière.

STEREOCAULON. Schr. Gen. DC. Fl. fr. 328. Ach. Lich. univ. 113, t. 12, f. 3, 4. Syn. 284.

S. PASCALE. Ach. Meth. 315. Duby, 618, 1. DC. Fl. fr. 891. Mougéot, 73. Eng. Bot. t. 282. Dill. t. 17, f. 33. Hab. les carrières de la Contrie.

S. NANUM. Ach. Meth. 315. Fl. fr. DC. p. 178. Duby, 619, 10. Mougéot, 647. Stereocaulon Quisquiliare. Hoffm. Mich. Gen. t. 53, f. 8. Hab. sur la terre, au pont du Cens. Delalande.

CENONICE. Ach. Lichen univ. p. 105, t. 11, f. 3, 6. Syn. 248.

*Cladonia* Hoffm. Schærer. Fries. *Cladonia* Scyphophorus. *Helopodium*. DC. Fl. fr. 335, 337 et 341.

C. UNCIALIS. Ach. Lich. 558. Syn. 276. Duby, 620, 2. Mougeot, 165. Florke Deut. Lich. 21, 155. *Cladonia* ceranoides. DC. Fl. fr. p. 337. Dill. Musc. t. 16, f. 22. A, B, C, E, F. Hab. Saint-Gildas. Delalande.

C. PAPILLARIA. Ach. Lich. 571. Syn. 276. Duby, 620, 1. Mougeot, 259. *Cladonia* Papillaria. DC. Fl. fr. p. 180. Hoffm. Cl. Molariformis. Hoffm. Dill. Musc. t. 16, f. 28. Hab. Saint-Gildas. Delalande.

C. SYLVATICA. Florke Deutsch. Lich. 76. Duby, 621, 4. *C. rangiferina*.  $\beta$  *Sylvatica*. Ach. Lich. 564. Dill. Musc. t. 16, f. 30, B. Hab. sur la terre, les vieux murs, à la Houssinière, sur un mur, à la Morinière. V.  $\beta$  *Alpestris* Florke. A la Contrie.

C. RANGIFERINA. Ach. Lich. 564. *Cladonia* Rangiferina. Hoffm. DC. Fl. fr. p. 336. Lichen rangiferinus Linn. Eng. Bot. t. 173. Dill. Musc. t. 16, f. 29. Hab. carrières de la Contrie, la Houssinière, le Portereau, sur les rochers, Saint-Gildas. Delalande.

C. RANGIFERINA. V.  $\beta$  *Cimosa*. Ach. Duby, 621. Hab. sur les rochers du Portereau.

C. FURCATA. Ach. Syn. 276. Duby, 622, 10. Mougeot, 852. *Cladonia* Furcata. Hoffm. *Cladonia* Subulata  $\epsilon$  DC. Fl. fr. p. 336. Dill. t. 6, f. 27. Hab. aux Dervallières, Saint-Gildas. Delalande.

C. FURCATA. V.  $\beta$  *Spinulosa*. Delise. Duby, 622. Dill. Musc. t. 16, f. 25. Sur les rochers, au Portereau, Saint-Gildas. Delalande.

C. RACEMOSA. Ach. Syn. 275. Duby, 623, 12. Mougeot, 851. *Cladonia* Subulata.  $\zeta$  DC. Fl. fr. 2, p. 336. Hab. sur les rochers et les troncs d'arbres, au Portereau.

C. GRACILIS. Delise. Duby, 624, 13. Mougeot, 849. *C. Ecmocyna*. Ach. Syn. 251. *Cladonia* Gracilis. Hoffm. Lichen Gracilis. Linn. Eng. Bot. t. 1284. Dill. Hab. sur les pierres, à la Contrie.

C. SQUAMOSA. Delise. Duby, 625, 13. *C. Sparassa* Ach. Syn. 274. Mougeot, 645. *C. Cespitosa* Dufour *Cladonia squamosa* et *Coronata* Hoffm. Lichen Cespitosus Lam. encycl. meth. Hab. les bois de l'Ebaupin, Plessis-Tison.

C. DELICATA. Ach. Lich. 569. Duby, 626, 16. Mougeot, 753. *Helopodium* Delicatum DC. Fl. fr. p. 341. Lichen parasiticus Hoffm. Lich. t. 8, f. 5. Hab. sur les troncs d'arbres, aux Dervallières, Petit-Port, Sainte-Luce. Delalande.

C. FASCICULARIS. Delise, Duby, 627, 22. Hab. sur les rochers et la terre.

C. CORNUTA. Ach. Lich. 545. Duby, 628, 27. *C. Fimbriata* h. *Cornuta* Ach. Syn. 257. Mougeot, 1156. *Cladonia* Cornuta Hoffm. *Scyphophorus*

*Cornutus* a DC. Fl. fr. 2, p. 240. Dill. t. 15, f. 14. Hab. sur la terre, à l'Ebaupin.

*C. PYXIDATA*. Ach. Lich. 534. Duby, 629, 31. Mougeot, 1155. *Scyphophorus pyxidatus*. D. C. Fl. fr. 2, p. 339. Lichen *pyxidatus*. Linn. Hab. sur la terre et les rochers.

*V. s Prolifera*. Delise C. *Fimbriata* f. *Prolifera*. Ach. Syn. 256. Flork. in Berl. mag. Dill. Vaillant. Hab. même localité que le précédent.

*Var. ζ Tubæformis* Hoffm. Florke Vaill. Bot. t. 21, f. 6, 8. Hab. sur la terre et les rochers, parmi les mousses.

*C. VERTICILLATA*. Ach. Syn. 251. Duby, 631, 35. Mougeot, 644. *Cladonia dilatata*, *C. pyxidata* var. *Verticillata Prolifera* et *C. cristata* Hoffm. *Bœomyces verticillatus* Walhemb. Dill. Musc. t. 14, f. 6, B. D. H. f. 9, B. Hab. les carrières de la Contrie.

*C. CARIOSA*. Ach. Lich. 567, Syn. 273. Duby, 632, 41. Mougeot, 850. Lichen *Cariosus*. Ach. Hab. sur les pierres de la Contrie.

*C. ALCICORNIS*. Ach. Lich. 528. Duby, 631, 37. Mougeot, 1062 *C. Damæcornis* et var.  $\gamma$  *phyllophora* Ach. Lich. p. 350. *Cladonia foliacea phyllophora* et *Cornucopioides*. Hoffm. Dill. Musc. t. 14, f. 12. A Vaill. Bot. t. 21, f. 3. Hab. les carrières de la Contrie.

*C. CERVICORNIS*. Ach. Lich. 531. Duby, 631, 39. Mougeot, 749. Lichen *cervicornis* Achar. Linn. Hab. les carrières de la Contrie.

*C. COCCIFERA*. Ach. Lich. 537. Syn. 269. Duby, 632, 46. Mougeot, 752. *Cladonia coccinea*. Hoffm. Lichen *cocciferus*. Lin. Eng. Bot. t. 2051. Dill. Musc. t. 14, f. 7. A. J. Vaill. Bot. t. 21, f. 4. Hab. les carrières de la Contrie.

*ISIDIUM*. Ach. Prod. DC. Fl. fr. 326. Ach. Lich. univ. 110, t. 11, f. 9. *Portusaria Lecanora*. Meyer. *Parmelia* Spreng.

*I. CORALLINUM*. Ach. Meth. 138, t. 3, f. 7. DC. Fl. fr. 326. Duby, 635. Mougeot, 74. Eng. Bot. t. 1541, Jacq. Coll. 2, t. 13. *Stereocaulon Madreporiforme*. Hoff. Hab. sur l'écorce des arbres.

*BŒOMYCES*. Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 341. Ach. Lich. 108, t. 12, f. 1, 2.

*B. ERICETORUM*. DC. Fl. fr. 2, p. 342. Duby, 635, 1. Mougeot, 71. *B. ROSEUS*. Pers. Ach. Lichen *ericetorum* Linn. Eng. Bot. t. 374. Mich. gen. 100, t. 50. Dill. t. 14. Hab. sur la terre argileuse.

*B. RUFUS*. DC. Fl. fr. 2, p. 342. Duby, 635, 2. *B. Rupestris* Pers. Mougeot, 70. *B. Byssoides*. Schær. Jacq. Coll. 3, t. 3, f. 1. Dill. Musc. t. 14, f. 4. Hab. sur les rochers et la terre argileuse.

*OPEGRAPHA*. Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 307. *Arthonia*, *Opegrapha* et *Graphis*. Ach. Lych. et Syn. *Arthonia* et *Opegrapha* Léon Dufour in Journ. phys. et Hist. nat. t. 87, p. 200. *Graphis*, *Asterisca* et *Platygramma*. Meyer. Spreng.

*O. RADIATA*. Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 338. Duby, 639, 3. *Arthonia* As-

troïdea. Ach. Syn. 6. A. vulgaris.  $\delta$  Astroïdea Schær. Hab. sur l'écorce des arbres, près le pont du Cens, au Portoreau, etc.

O. NOTHA. DC. Fl. fr. 2, p. 310. Duby, 640, 7. Mougeot, 857. O. Cymbiformis Schær. Hab. sur l'écorce des arbres.

V.  $\alpha$  Vulvella. O. Vulvella Ach. t. 1, f. 9. DC. Fl. fr. 5, p. 169. O. Diaphora DC. Fl. fr. 170. O. Rimalis et Nimbosa Ach. Syn. 77 et 71. O. Cymbiformis  $\alpha$  Pulicaris. Schær. n° 97. Lichen Pulicaris Hoffm. enum, t. 3, f. 2.

V.  $\gamma$  Diaphora. Ach. Duby. O. Diaphora. Mougeot, 468. Ach. Eng. Bot. t. 2280. O. Signata DC. Fl. fr. 310. O. Hebraïca Dufour. O. Cymbiformis  $\gamma$  Hebraïca Schær. Hoffm. Hab. sur l'écorce des arbres.

O. MACULARIS. Ach. Meth. 24. Duby, 640, 12. Mougeot, 265. O. Rugosa Schær. O. Epiphega Eng. Bot. 1, 2882. Dichæna macularis. Fries. Heterographa macularis. Fries. Dill. Musc. t. 18, f. 2. Hab. sur l'écorce des arbres, à l'Ebaupin.

V.  $\alpha$  Faginea O. Faginea Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 318. Hab. sur l'écorce du hêtre.

V.  $\gamma$  Quercina O. Quercina Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 307. Hab. sur l'écorce du chêne.

O. ATRA. Pers. Duby, 641, 14. Mougeot, 649, 14. Schær. p. 48. Hab. sur l'écorce des arbres.

V.  $\alpha$  Denigrata Schær. O. Atra. DC. Fl. fr. 310. O. Reticulata. Fl. fr. 5, p. 170. O. Stenocarpa.

V.  $\beta$  Denigrata Ach. Syn. 75. Eng. Bot. 1782. V.  $\beta$  Stenocarpa Schær. exsicc. 93. O. Stenocarpa Ach. Lich. t. 3, f. 11. DC. Fl. fr. 5, p. 170. Hab. sur l'écorce des arbres.

O. HERPETICA. Ach. Meth. 23  $\alpha$  et  $\beta$  Syn. 72. Duby, 641, 13. Fl. fr. 309. Mougeot, 555. Hab. sur l'écorce des arbres.

O. RUFESCENS. Pers. Duby, 641, 18. DC. Fl. fr. 311. O. Siderella. Ach. O. Rubella et O. OEna. Fl. fr. 389 et 5, p. 169. Mougeot, 648. O. Herpetica.  $\beta$  Disparata. Ach. 73. Hab. sur l'écorce des arbres, Plessis-Tison.

O. SULCATA. Pers. Mougeot, 360. Duby, 642, 26. Chev. DC. Fl. fr. 5, p. 171. O. elegans, Eng. Bot. 1852. Graphis elegans, Ach. Hab. sur l'écorce des arbres, à l'Ebaupin.

O. SCRIPTA. Ach. Meth. 30. Duby, 642, 27. Graphis scripta. Mougeot, Ach. Syn. 31. Dill. Musc. t. 18, f. 1. Hab. sur les écorces fines des arbres.

V.  $\beta$  Cerasi Ach. O. Cerasi, Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 310. Eng. Bot. 2301. O. Macrocarpa Pers. O. Betulæ. DC. Fl. fr. p. 171.  $\gamma$  pulverulenta Ach. Schær. exsicc. n° 89. O. Pulverulenta Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 311. Fl. Dan. 7, t. 1242, f. 1. Graphis pulverulenta. Mougeot, 361.  $\delta$  Serpentina Schær. Duby. O. Serpentina Ach. Meth. Fl. fr. 2, p. 311. Graphis Serpentina Ach. Syn. 83.

*O. cœsia*. DC. Fl. fr. 2, p. 309. *Arthonia Lyncea* Ach. Syn. 7. *Graphis cœsia* Spreng. Eng. Bot. t. 809. Habite sur l'écorce des arbres.

*O. MEDUSULA*. Pers. Duby, 643, 29. DC. Fl. fr. 5, p. 171. Op. Scripta  $\zeta$  *Dendritica* Schœr. *Asterisca Medusula* Meyer et Spreng. Hab. sur les arbres, près le pont du Cons.

*O. DENDRITICA*. Ach. Meth. t. 1, f. 10. Duby, 643, 30. Eng. Bot. 1756. *Arthonia dendritica* Duf. *Graphis dendritica* Ach. *Platygramma dendriticum* Mey. Spreng. Hab. sur les écorces d'arbres, à la Patouillère.

*O. CYNICA*. *Microcarpa* et *Harpalea* de Desvaux, trouvés sur les écorces d'arbres, au Portereau, ne sont cités par aucun auteur.

*STIGMATIDIUM*. Meyer. p. 328. *Opegrapha* DC.

*S. CRASSUM*. Duby, 643. Mougéot, 955. *S. obscurum* Spreng. *Opegrapha crassa* DC. Fl. fr. 2, p. 314. *Porina aggregata* et *porina taxicola* Ach. Syn. 112 et 113. *Arthonia crassa* Dufou. Hab. sur le bois pourri d'une tonnelle, à l'Ebaupin.

*VERRUCARIA*. Pers. DC. Fl. fr. p. 313. Schœr. p. 53. *Verrucaria* et *Pyrenula*.

*V. EPIDERMIDIS*. Duby, 644, 1. Ach. Meth. 118. DC. Fl. fr. 851. Mougéot, 363. *Sphœria epidermidis* Fries Syst. Myc. 2, p. 499. Hab. sur l'écorce du bouleau, au Portereau.

*V. PUNCTIFORMIS*. Pers. Duby, 644, 3. DC. Fl. fr. 853. *V. Hylōica* et *Microcarpa* DC. Fl. fr. 857 et 858. Hab. sur les jeunes écorces.

*V. NITIDA*. (Schrad. Journ. Bot. 1801, p. 79.) Duby, 645, 10. DC. Fl. fr. 861. *V. populnea*. DC. Syn. 67. *pyrenula nitida* Ach. Mougéot, 365. *Sphœria nitida* Weigh. Observ. t. 2, f. 14. Hab. sur l'écorce du charme, du hêtre, du noisetier.

*V. LEUCOCEPHALA*. (Ach. Meth. 116.) Duby, 645, 11. *Pyrenula leucocephala*. Mougéot, 757. *Pyrenotheca fuscella* Fries. Lich. Succ. Fasc. 7, n° 194. Hab. sur les arbres du petit chemin de l'Ebaupin.

*V. STYMATELLA*. Ach. *V. atomaria*. *V.  $\beta$*  de *V. epydermidis*. Ach. DC. Fl. fr. 2, p. 215. Hab. sur l'écorce des arbres, forêt du Gâvre.

*PATELLARIA*. Hoffm. Lich. prod. 36. DC. Fl. fr. 2, p. 345. *Lecidea* Sp. Ach. *Lecidea* et *Patellaria* Mey. Spreng.

*P. ALBA*. Duby, 648, 13. *Lecidea alba*. Ach. *Lepora lactea* DC. Fl. fr. 2, p. 322. Lichen lacteus. Hoffm. Eng. Bot. t. 1349. Hab. sur les troncs d'arbres, aux Dervallières.

*P. PARASEMA*. DC. Fl. fr. 2, p. 347. Duby, 648, 15. Mougéot, 745. *Lecidea parasema*. Ach. Syn. 17. Lichen *Sanguinariis*, Hoffm.



**P. PETRÆA.** DC. Fl. fr. 2, p. 348. Duby, 647, 3. Mougeot, 744. *Lecidea petræa*. Ach. Hoffm. Lich. t. 50, f. 1, 2, t. 57, f. 1. Wulf in Jacq. Coll. 3, t. 6, f. 2. Hab. sur les rochers. Pesneau.

**P. ELÆOCHROMA.** Duby, 650, 29. *Lecidea elæochroma*. Ach. Syn. 18. Mougeot, 746. Hab. les écorces d'arbres, au Portereau, les bois de l'Ebaupin.

**P. SANGUINARIA.** Duby, 651, 40. *Lecidea Sanguinaria*. Ach. Mougeot, 81, 2. *Verrucaria Sanguinaria*. Hoffm. Lich. 2, t. 41, f. 1. DC. Fl. fr. 316. Eng. Bot. t. 153. Hab. l'écorce des arbres. Pesneau.

**P. INCANA.** Spreng. Syst. 4, p. 265. Duby, 652, 49. *Lecidea incana*. Ach. Syn. 36. *Lepra incana*. DC. Fl. fr. 5, p. 175. Mougeot, 432. Eng. Bot. 1683. Hab. sur le bois pourri d'une vieille mâsure, chemin de l'Ebaupin.

**P. FERRUGINEA.** Hoffm. Lich. t. 12, f. 1 et t. 35, f. 1. Duby, 655, 69. Mougeot, 1055. DC. Fl. fr. 2, p. 358. *Lecidea cinerea fusca*. Ach. Hab. sur l'écorce des arbres.

**P. GEOGRAPHICA.** Duby, 656, 78. *Lecidea atro virens*. Ach. *Verrucaria atro virens et geographica*. Hoffm. Lich. t. 17, f. 4 et t. 54, f. 2. *Phyzocarpum geographicum*. Mougeot, 640. DC. Fl. fr. 2, p. 365. Dill. Musc. t. 18, f. 5. Hab. sur les arbres, au Portereau.

**PSORA.** DC. Fl. fr. 2, p. 367. *Psora Sp.* Hoffm. *Lecidea Sp.* Ach.

**P. VESICULARIS.** DC. Fl. fr. 2, p. 368. Duby, 657, 3. *Lecidea vesicularis*. Mougeot, 172. Ach. *P. opuntioïdes* DC. Fl. fr. 2, p. 368. Lichen *opuntioïdes* Vill. Dauph. 3, t. 35. Lichen *cœruleo nigricans*. Eng. Bot. t. 1139. Hall. helv. t. 47, f. 3. Hab. sur le mur de Procé, près Grillaud.

**P. DECIPIONS.** Hoffm. Lich. t. 43, f. 1 et 2. Duby, 658, 8. DC. Fl. fr. 2, p. 369. *Lecidea decipiens*. Ach. Mougeot, 58. Lichen *decipiens*. Hedw. Eng. Bot. t. 870. Lichen *dispermus*. Vill. Dauph. 3, t. 35. Hab. sur la terre, à Arthon. Pesneau.

**SQUAMMARIA.** DC. Fl. fr. 2, p. 374. Chev. Fl. par. 1, p. 638. *Lecanora Sp.* Ach. *Psora Sp.* Hoffm.

**S. CRASSA.** DC. Fl. fr. 2, p. 375. Duby, 659, 10. *Lecanora crassa*. Ach. Mougeot, 1051. Lichen *laqueatus* Jacq. Coll. 3, t. f. 2. Lichen *coospitosus*. Vill. Dauph. 3, t. 55. Dill. Musc. t. 24, f. 74. Hab. rochers calcaires, à Anconis, Liré.

**S. SMITHII.** DC. Fl. fr. 2, p. 375. Duby, 659, 11. *Lecanora smithii*. Ach. Mougeot, 1148. Lichen *gypsaceus* Smith. Mich. Gen. 94, t. 1, f. 1. Hab. sur la terre, Arthon. Pesneau.

**S. LENTIGERA.** DC. Fl. fr. 2, p. 376. Duby, 660, 14. *Lecanora lentigera* Ach. Mougeot, 68. Ach. *Psora lentigera* Hoffm. Lich. t. 48, f. 1. Eng. Bot. t. 871. Hab. sur la terre, à Arthon.

**PLACODIUM.** DC. Fl. fr. 2, p. 377. *Lecanora* Sp. Ach. *Parmeliæ* Sp. Spreng.

**P. CANESCENS.** DC. Fl. fr. 2, p. 379. Duby, 661, 10. Mougeot, 1152. *Lecidea canescens*. Ach. *Lichen caescens*. Dicks Crypt. 1, t. 2, f. 5. Eng. Bot. t. 282. Hab. sur les bords du rocher, près du Portereau, et les arbres de l'Ébaupin.

**P. FULGENS.** DC. Fl. fr. 2, p. 378. Duby, 662. *Lecanora fulgens*. Ach. Mougeot, 1052. *Psora citrica* Hoffm. Lich. t. 48, f. 2. *Lichen fulgens*. Swartz. Hab. sur la terre, plaine d'Arthon. Peaneau.

**P. CANDELARIUM.** DC. Fl. fr. 2, p. 578. Mougeot, 743. *Lichen candelarius*. Linn. Dill. Musc. t. 18, f. 18. Hab. sur les troncs d'arbres, sur les murs. Peaneau.

**P. MURORUM.** DC. Fl. fr. 2, p. 378. Duby, 662, 15. *Lecanora murorum*. Ach. Mougeot adden. 457. *Lichen murorum*. Hoffm. *Lichen*, t. 9, f. 2. Wulf. in Jacq. Coll. 3, t. 6, f. 1 Hab. sur les murs de la chapelle de Bethléem.

**P. ALBESCENS.** DC. Fl. fr. 2, p. 380. Duby, 660, 5. *Lecanora galactina*. Ach. *Psora albescens* Hoffm. Hab. sur un mur, à Barbin.

**LECANORA.** Sp. Ach. *Patellaris*, Sp. DC. *Parmeliæ*, Sp. Spreng.

**L. CERINA.** Ach. Lich. 390. Mougeot, 460. Duby, 663, 9. *Patellaria cerina*. Hoffm. Lich. t. 33, f. 1. DC. Fl. fr. 2, p. 360. Hab. sur l'écorce des arbres, aux Dervallières.

**L. SUBFUSCA.** Ach. Lich. 375. Duby, 664, 10. Mougeot, 740. *Patellaria subfusca*. Hoffm. Lich. t. 5, f. 3. DC. Fl. fr. 2, p. 362. Dill. Musc. t. 18, f. 16, t. 55, f. 8. Hab. commun sur l'écorce des arbres.

**L. BRUNNEA.** Ach. Lich. 419. Duby, 666, 26. Mougeot, 639. *Lecidea microphylla* γ *Pezizoïdes*. Schær. *Patellaria nebulosa*. Hoffm. Dill. t. 40, f. 1. *P. Brunnea*. DC. Fl. fr. 2, p. 350. *Lichen brunneus*. Eng. Bot. t. 1246. *L. Pezizoïdes*. Dicks, t. 2, f. 4. Hab. sur la terre et les mousses décomposées.

**L. PARELLA.** Ach. Lich. 370. Duby, 667, 32. Mougeot, 1145. *Patellaria parella*. Hoff. Lich. t. 12. DC. Fl. fr. 2, p. 364. *Lichen parellus*. Linn. Eng. Bot. t. 727. Dill. Musc. t. 18, f. 10. Hab. sur les arbres, les rochers.

**L. TARTAREA.** Ach. Lich. 372. Duby, 667, 33. Mougeot, 69. *Patellaria tartarea*. DC. Fl. fr. 2, 364. *Lichen tartareus*. Linn. Eng. Bot. t. 156. Dill. Musc. t. 18, f. 13. Hab. sur les arbres, à l'Ébaupin.

**L. ANGULOSA.** Ach. Lich. 364. Duby, 668, 38. *Patellaria angulosa*. DC. Fl. fr. 2, p. 363. Hab. sur l'écorce des arbres.

**L. LUTESCENS.** Ach. Lich. 367. Duby, 668, 43. *Lichen expallens*. Ach. Lich. 374. *Patellaria lutescens*. DC. Fl. fr. 2, p. 354. Hab. sur les arbres, au Portereau.

**L. ATRA.** Ach. Lich. 344. Duby, 670, 55. Mougeot, 458. *Patellaria*

**Tephromela.** DC. Fl. fr. 2, p. 362. Lichen ater Huds. Eng. Bot. t. 949. Hab. sur les arbres, au Portereau.

**URCEOLARIA.** Ach. Meth. 141. Lichen. univ. 74, t. 6, f. 8, 11. DC. Fl. fr. 2, p. 370.

**U. SCRUPOSA.** Ach. Meth. 147. Duby, 670, 2. Mougeot, 169. DC. Fl. fr. 2, p. 372. **U. GIBBOSA.** Ach. Syn. 139. Lichen pertusus. Wulf. in Jacq. Coll. 2, t. 13, f. 3. Lich. fibrosus. Eng. Bot. t. 1732. Dill. Musc. t. 18, f. 15. Hab. sur les murs, village de Barbin.

**U. FESSULATA.** DC. Fl. fr. cinerea. Duby, 671, 10. **Verrucaria ocellata.** Hoffm. Lich. t. 20, f. 2. Lichen cinereus. Linn. Eng. Bot. t. 1751. **Lecanora caecula.** Ach. Sagedia depressa. Ach. Hab. sur les murs, les rochers.

**PERTUSARIA.** DC. Fl. fr. 2, p. 319. Porina Ach. porophora. Spreng.

**P. COMMUNIS.** DC. Fl. fr. 2, 320. Duby, 672, 4. Mougeot, 171. **Porina pertusa.** Ach. Lich. t. 7, f. 1. Lichen pertusus. Linn. Eng. Bot. t. 677. Mich. Gen. 1, 52. Hab. sur l'écorce des arbres, à l'Ébaupin.

**P. PUSTULATA.** Duby, Porina pustulata. Ach. porophora pustulata Spreng. Hab. au Plessis-Tison.

**P. LEIOPLACA.** Schær. Duby, 673, 7. Porina Leioplaca. H. Mougeot, 847. Hab. sur l'écorce des arbres, à l'Ébaupin.

**THELOTREMA.** Ach. Meth. 130. Volvaria. DC. Fl. fr. 2, 373. **Antrocarpum** Meyer.

**T. LEPADINUM.** Ach. Meth. 132. Duby, 673, 1. Mougeot, 257. **Volvaria truncigena.** DC. Fl. fr. p. 374. Lichen inclusus. Eng. Bot. t. 678. Hab. sur l'écorce des arbres, au Portereau.

**T. VARIOLARIOIDES.** Ach. Duby. 674, 4. Hab. sur l'écorce du charme, du peuplier et du frêne, dans les bois de l'Ébaupin et du Portereau.

**VARIOLARIA.** Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 324. Ach. Lich. 67, t. 5, f. 1-9. **Pertusaria parmeliae.** Meyer. Spreng.

**V. VERRUCULOSA.** Delise. ined. Desvaux, Duby, 674, 2. Hab. sur l'écorce des arbres, aux Dervallières.

**V. COMMUNIS.** Ach. Lich. 322. Duby, 674, 3. Mougeot, 264. Hab. sur l'écorce des arbres, à l'Ébaupin.

**V. DISCOIDEA.** Pers. Chev. t. 12, f. 3. Duby, 674, 4. DC. Fl. fr. 2, p. 176. **V. amara.** Ach. **Verrucaria discoidea** Hoffm. Lichen. fagineus. Eng. Bot. t. 1713. Hab. sur les vieux troncs d'arbres.

**CONIOPARON.** DC. Fl. fr. 2, p. 323. Spiloma. Ach. univ. 23. **Conioluma** Floerke.

**C. CINNABARINUM.** DC. Fl. fr. 2, p. 323. Duby, 673, 3. Mougeot, 651. **Spiloma tusmidulum.** Ach. Lich. 136. Hab. sur les écorces d'arbres, à l'Ébaupin et aux Dervallières.

**LEPRA.** Hall. helv. DC. Fl. fr. 2, p. 322. *Lepraria*. Ach. Lich. 132, t. 14, f. 12 et 13.

**L. CHLORINA.** DC. Syn. gall. 68. Duby, 676, 1. *Pulveraria chlorina*. Ach. t. 1, f. 1. Eng. Bot. t. 2038. *Sporotrichum pulveraria*. Linck. Hab. sur les vieilles écorces, à la Houssinière.

**L. FLAVA.** Ach. Lich. 663. DC. Fl. fr. 2, p. 175. Duby, 676, 2. *Lichen flavus* Eng. Bot. t. 1350. Fl. dan. t. 899, f. 2. *Parmelia citrina*  $\delta$  flava. Ach. Lich. 180. *Patellaris candelaris*. Fl. fr. 2, p. 359. Hab. à la Houssinière.

**L. PHOSPHOREA.** Desvaux non auctorum. Cette espèce est phosphorescente, et a été trouvée à la Houssinière.

**L. SULFUREA.** Ehr. Crypt. 21, n° 208. Duby, 676, 6. Ach. Syn. 330. Hab. sur l'écorce des arbres, à la Houssinière.

**L. VELUTINA.** Desvaux. *Lecidea viridescens*. Chev. 573, 36. *Lichen virescens*. Schrad. Fl. Germ. 1, p. 88. *Lichen velutinus* Linnée. *Byssus velutinus*. Moug. 696. Hab. sur l'écorce des arbres, à la Maillardière.

**L. BOTRYOIDES.** DC. Fl. fr. 2, p. 322. Duby, 676, 7. Ach. Syn. 331. *Byssus botryoides*. Linn. *palmella botryoides*. Ach. Alg. 14. Hab. sur les écorces des vieux arbres.

**L. ANTIQUITATIS.** Ach. Duby, 677, 10. DC. Fl. fr. 2, p. 322. *Byssus antiquitatis*. Linn. *Lichen Antiquitatis*. Hoffm. Hab. sur les rochers, les vieux murs.

### **Les Hypoxylées.** DC. Fl. fr. 2, p. 280.

**Xylomici** Will. *Pyrenomycotes*. Fries 1. Tribu sphériacées. Fries Myc. p. 318. Adolphe Brongn. Cl. Champ. p. 94.

**SPHÆRIA.** Haller. hist. III, p. 120. Todo, 2, p. 7. Fl. fr. 2, p. 282. Fries Syst. Myc. 2, p. 319. *Hypoxylon* et *Variolaria*. Bull. sphæria et *Depazea*. Ad. Brong. *Xylaria stromatosphæria*, *curcubitaria*, *cryptosphæria* et *sphæria*. Greville.

**S. MILITARIS.** Ehrh. DC. Fl. fr. 2, p. 282. Sow. Fung. t. 60. Duby, 678. Pers. ob. 2, t. 2, f. 3. *Clavaria militaris*. Linn. *Clavaria granulosa*. Bull. t. 496, f. 1. Vaillant, Bot. t. 7, f. 4. Hab. dans des mousses, à la Verrière, à la Ramée. Renou.

**S. DIGITATA.** Ehrh. DC. Fl. fr. t. 2, p. 284. Duby, 678, 6. Pers. obs. t. 1, f. 1-6. *Clavaria digitata*. Linn. Bull. t. 220. C. *Ophioglossoides*. Mongeot, 565. *Clavaria hypoxylon*. Schæff. t. 265. Hab. le parc des Dervallières, la Houssinière.

**S. HYPOXYLON.** Ehrh. Duby, 678, 2. Scav. t. 55, 8. Pers. Desmaz. 331. Mongeot, 272. *Sphæria cornuta*. Hoffm. t. 3, f. 1. Fl. fr. 2, p. 283. *Clavaria hypoxylon*. Linn. Bull. t. 180. Mich. Gén. t. 55, f. 1. Hab. parc des Dervallières.

*S. PUNCTATA*. Sow. Fung. t. 54. Fries. Duby, 679, 11. DC. Fl. fr. 2, p. 288. Mougeot, 953. *S. Poronia* Pers. *S. Truncata*. Bolt. t. 127, f. 2. *Peziza punctata*. Linn. Bull. t. 252. Hab. in fimo equino et asino.

*S. CONCENTRICA*. Bolt. t. 180. Duby, 679, 12. Fl. fr. 2, p. 284. Fries, 2, p. 331. *S. Fraxinea*. Sow. t. 160. *Lycoperdon atrum*. Schœff. t. 329. Hab. sur les frênes. Pesneau.

*S. FRAGIFORMIS*. Pers. Syn. 9, t. 1, f. 1, 2. Duby, 679, 13. Schmidt. Mougeot, 273. Desmaz. édit. 1, 282; édit. 2, 957. Gréville, t. 136. *S. Bicolor*. DC. Fl. fr. 2, p. 286. *Hypoxyton coccineum*. Bull. t. 493, f. 2. Hall. helv. t. 47, f. 10. *Sphaeria lateritia*. DC. Fl. fr. 5, p. 137. Hab. aux Dervallières.

*S. FUSCA*. Pers. Ann. Bot. 2, t. 2, f. 3. DC. Fl. fr. 2, 287. Duby, 679, 14. Mougeot, 178. Desmaz. 476. *S. Glomerulata* et *S. Coryli*. DC. Fl. fr. 2, p. 287. *Hypoxyton glomerulatum*. Bull. 468, f. 3. *S. Tuberculosa*. Bolt. 123, f. 1. Sow. t. 374, f. 8. Dill. Musc. t. 18. f. 7. Hab. sur les écorces, à la Houssinière.

*S. COHEREENS*. Pers. Syn. 11. Duby, 680, 16. DC. Fl. fr. 2, p. 286. Mougeot, 764. Hab. sur l'écorce du hêtre et d'autres arbres.

*S. GRANULATA*. Sow. Fung. t. 355. Duby, 680, 17. DC. Fl. fr. 2, p. 286. *S. Rubiformis*. Pers. Ann. Bot. 2, t. 2, f. 1. *S. Peltata*. DC. Fl. fr. 2, p. 287. *S. Argillacea*. Pers. Icon. pict. t. 3, f. 1, 3. *S. Multiformis*. Fries. *Hypoxyton granulatum*. Bull. 487. Hab. à l'Ébaupin, sur l'écorce d'un arbre mort, et au Portereau.

*S. TYPHINA*. Pers. Syn. 29. Icon. Pict. t. 7, f. 1. Duby, 680, 23. DC. Fl. fr. 2, p. 292. Nœs. f. 314. Desmaz. 1<sup>re</sup> édit. 38, 2<sup>e</sup> édit. 958. *Dothidea typhina*. Mougeot, 79. Fries. p. 553. *Polystigma typhina*. DC. *Stromatophœria typhina*. Gréville, cr. Fl. t. 204. Hab. sur les chaumes vivants des Graminées.

*S. ATROPURPUREA*. Tode, 2, f. 105. Fries Syst. Myc. 2, p. 340. Duby, 681, 26. Mougeot, 765. *S. Vogesiaca*. Pers. Hab. sur l'écorce pourrie des hêtres.

*S. DEUSTA*. Hoffm. Cr. 1, t. 1, f. 2. DC. Fl. fr. 2, p. 283. Mougeot, 276. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 710, 2<sup>e</sup> éd. 960. Duby, 681, 22. *S. Maxima*. Bolt. 181. Sow. t. 338. *Hypoxyton ustulatum*. Bull. t. 487, f. 1. Mich. Gen. t. 54, f. 1. Hab. fréquente dans les forêts, sur les vieux troncs d'arbres.

*S. NUMMULARIA*. DC. Fl. fr. 2, p. 290. Duby, 681, 35. Mougeot, 374. *Sphaeria anthracina*. Smidt. Myc. 2, t. 1, f. 16. *S. Diffusa*. Sow. t. 373. *Hypoxyton nummularium*. Bull. t. 468. Hab. sur les rameaux et les troncs d'arbres morts.

*S. BULLATA*. Ehrh. exs. n° 199. Duby, 682, 36. Mougeot, 866. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 432, 2<sup>e</sup> éd. 961. DC. Fl. fr. 5, p. 121. Hoffm. Cr. t. 2, f. 3. Pers. ic. Pict. t. 3, f. 6, 7. *S. Depressa*. Bolt. t. 122, f. 1. Sow. t. 216. Hab. sur les branches sèches du saule et du coudrier.

*S. UNDULATA*. Pers. Syn. 21. Duby, 682, 37. Mougeot, 371. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 617, 2<sup>e</sup> éd. 962. DC. Fl. fr. 5, p. 120. *Stromatosphaeria undulata* Gréville Crypt. Fl. t. 223, f. 1. Hab. sur les rameaux morts du coudrier, au Plessis-Tison.

*S. STIGMA*. Hoffm. Cr. 1, t. 2, f. 1. Duby, 682, 38. Nees Syst. t. 319. Mougeot, 272. *Stromatospheri stigma* Gréville. Crypt. Fl. t. 223, f. 2. *Hypoxyllum operculatum* Bull. t. 478, f. 2. Mich. Gen. t. 55, f. 2. Hab. commun sur les écorces, aux Dervallières.

*S. QUERCINA*. Pers. Syn. t. 1, f. 7, 8. Duby, 683, 48. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 2052, 2<sup>e</sup> éd. 1752. Mougeot, 868. DC. Fl. fr. 5, p. 120. Nees. Syst. f. 321. Hab. sur l'écorce du chêne, à l'Ebaupin.

*S. FIMBTI*. Pers. Syst. Myc. 2, p. 376. Duby, 685, 66. DC. Fl. fr. 5, p. 134. Fries. Syst. Myc. 2, p. 375. Hab. sur le crotin sec. Pesneau.

*S. PRUNASTRI*. Pers. Syn. 37. Duby, 686, 69. Desmaz. 478. Mougeot, 378. DC. Fl. fr. 5, p. 126. Hab. sur les rameaux desséchés du prunier et du cerisier.

*S. DECORTIGANS*. Fries. Syst. Myc. 2, p. 396. Duby, 689, 94. Mougeot, 768. *Spheria penicillus* Pers. Hab. sur l'écorce du chêne, à l'Ebaupin.

*S. LEIPHARMIA*. Fries. Syst. Myc. 2, p. 399. Duby, 689, 97. Mougeot, 961. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 1256, 2<sup>e</sup> éd. 756. *Spermodermia clandestina* Tode 1, t. 1, f. 1. DC. Fl. fr. 6, p. 17. Kunze. Myc. 2, p. 95, t. 2, f. 6. Hab. sur l'écorce d'un acacia, au Plessis-Tison.

*S. STILBOSTOMA*. Fries. Duby, 689, 101. *S. Hystrix*. Mougeot, 569. Tode 2, p. 94. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 1257, 2<sup>e</sup> éd. 757. Hab. sur les écorces d'arbres, à la Maillardière.

*S. PULCHELLA*. Pers. Syn. 43. DC. Fl. fr. 6, p. 127. Nees Syst. p. 305, f. 333. Mougeot, 279. Duby, 690, 104. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 963, 2<sup>e</sup> éd. 263. Gréville. Crypt. Fl. t. 67. Hab. sur l'écorce du cerisier.

*S. CINNABARINA*. Tode 2, p. 9, f. 68. Duby, 690, 108. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 34, 2<sup>e</sup> éd. 970. *S. Decolorans*. Mougeot, 570. *S. Pezizoïdes*. DC. Fl. fr. 6, p. 125. *S. Fragiformis* With. Sow. t. 256. non Pers. *Cucurbitaria cinnabarina* Gréville. Crypt. f. t. 135. Hab. sur les écorces d'arbres, à l'Ebaupin.

*S. COCCINEA*. Pers. Syn. 49. Iconog. Pict. t. 12, f. 2. AC. DC. Fl. fr. 6, p. 126. Mougeot, 180. Desmaz. 380. Duby, 691, 109. *S. Decidua* Tode 2, f. 104. *S. Mori* With. Sow. t. 255. Hab. sur l'écorce d'un sapin, au Plessis-Tison.

*S. LABURNI*. Pers. Syn. 50. Duby, 691, 113. Mougeot, 873. DC. Fl. fr. 2, p. 292. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 840, 2<sup>e</sup> éd. 40. Nees. Syst. f. 325. Fries. Syst. Myc. 2, p. 413. Hab. sur le cytise, au Plessis-Tison. Mars.

*S. ACINOSA*. Fries. Syst. Myc. 2, p. 422. Duby, 693, 131. Mougeot,

769. Hab. sur l'écorce du tilleul et de l'ormeau, et sur l'écorce du pin maritime, aux Dervallières. Mars.

S. BYSSISEDA. Tode 2, t. 9, f. 69. VA. Fries. Syst. Myc. 2, p. 442. Duby, 697, 164. Hab. sur les bois pourris d'une vieille mesure, chemin de l'Ebaupin. Février.

S. SANGUINEA. Sibth. 404. Duby, 698, 178. Bolton, t. 121, f. 1. DC. Fl. fr. 2, p. 297. Sow. t. 254. Nees. Syst. f. 369. Gréville, Crypt. Fl. t. 175, f. 1. Hypoxylon phœniceum Bull. 487, f. 3.

S. TRIFOLIUM. Pers. Syn. 30. Duby, 695, 154. Mougeot, 1167. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 180, 2<sup>e</sup> éd. 976. DC. Fl. fr. 6, p. 153. Hab. sur les feuilles des trèfles. Pesneau.

S. GRAMINIS. Pers. obs. 1, t. 1, f. 1, 2. Syn. 30. Mougeot, 876. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 968, 2<sup>e</sup> éd. 268. Nees. Syst. 314. DC. Fl. fr. 2, p. 291. Duby, 695, 151. Hab. sur les feuilles des graminées malades. Pesneau.

S. SPERMOÏDES. Hoffm. Crypt. 2, t. 3, f. 3. Duby, 699, 187. DC. Fl. fr. p. 297. Mougeot, 484. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 336, 2<sup>e</sup> éd. 977. Grevill. Crypt. Fl. t. 6. Sph. Globularia. Batsch. f. 180. Hypoxylon miliaceum. Bull. 444, f. 3. Hab. sur le bois mort dépouillé d'écorce. Pesneau.

S. OVINA. Pers. Syn. 71. Duby, 697, 167. S. Mucida  $\alpha$  et  $\beta$  Tode. S. Lichenoides. Sow. t. 373, f. 12. Hab. sur les troncs d'arbres dénués d'écorce et sur les écorces du peuplier. Delalande.

S. MILLEPUNCTATA. Duby, 703, 224. Cryptosphaeria millepunctata. Gréville Crypt. Fl. t. 360. Hab. sur les feuilles du chêne vert, à la Porterie, près de Petit-Port.

S. CLANDESTINA. Fries. Syst. 2, p. 484. Duby, 703, 230. Hab. sur les bois morts dépourvus d'écorce, au Plessis-Tison.

S. PINASTRI. DC. Fl. fr. 6, p. 133. Duby, 904, 235. Mougeot, 772. Cytispora pinastri. Syst. Myc. 2, p. 554. Cryptosphaeria taxi. Gréville Crypt. Fl. t. 13. Hab. dans un bois de sapin, à Barbin.

S. TAXI. Sow. Eng. Fung. t. 394, f. 6. Duby, 248. Fries. Syst. Myc. 2, p. 500. Mougeot, 1079. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 280, 2<sup>e</sup> éd. 981. Hab. sur les feuilles malades des conifères.

S. ACUTA. Hoffm. cr. 1, t. 5, f. 2. DC. Fl. fr. 6, p. 132, Duby, 706, 356. Sow. 119. Mougeot, 181. Desmaz. 36. Cryptosphaeria acuta. Gréville Crypt. Fl. t. 239. Hab. sur les tiges d'orties, aux Dervallières. Mêlé à la var. Mammilaris de Desvaux.

S. COMPLANATA. Tode 2, t. 11, f. 88. Duby, 706, 259. DC. Fl. fr. 2, p. 299. Mougeot, 82. Desmaz. 37. Sph. herbarum. V. a. Pers. Sp. herbarum. DC. Fl. fr. 6, p. 134. S. Patella. DC. Syn. Gall. Hab. sur des feuilles de houx, aux Dervallières.

S. PATELLA. Pers. Syn. 76. Duby, 707, 267. Mougeot, 485. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 215, 2<sup>e</sup> éd. 415. Heterosphaeria Patella Grevill. 12. Fl. t. 103. Peziza Ligustici. DC. Fl. fr. 5, p. 21. Phacidium Patella. B.

**Campestre.** Fries. Fung. 2, p. 133. Hab. sur les tiges desséchées d'ombellifères, parc des Dervallières.

**S. PUNCTIFORMIS.** Pers. Syn. 90. Duby, 710, 297. DC. Fl. fr. 2, p. 299. Mougeot, 662. Desmaz., 1<sup>re</sup> éd. 2094, 2<sup>e</sup> éd. 1794. *S. Craterium*. DC. Fl. fr. 2, p. 298. Hab. sur les feuilles de chêne. Pesneau.

**S. CRUCIFERARUM.** Fries Syst. Myc. 2, p. 525. Duby, 710, 300. Desmaz., 1<sup>re</sup> éd. 985, 2<sup>e</sup> éd. 285. Hab. sur les feuilles et les siliques des crucifères.

**S. BUZICOLA.** Fries. Syst. Myc. 2, p. 528. Duby, 711, 305. *S. Lichenoides V. Buzicola*. DC. Fl. fr. 6, p. 149. Mougeot, 974. *Phyllosticta Limbalis*. Pers. p. 148. Hab. sur des feuilles de buis.

**S. ILICICOLA.** Fries. Duby, 711, 306. Hab. sur des feuilles vivantes du houx.

**S. HEDEREOCOLA.** Fries. Duby, 711, 307. *S. Lychenoides V. Hederæcola* Fl. fr. 6, p. 148. *Phyllosticta Hialyna*. Pers. Hab. sur des feuilles vivantes de lierre. A l'Ébaupin, aux Dervallières.

**S. MYRIADRA.** DC. Fl. fr. 6, p. 145. Duby, 710. Mougeot, 1175. Desmaz., 1<sup>re</sup> éd. 1790. 2<sup>e</sup> éd. 1440. Hab. sur les feuilles tombées du chêne.

**S. HYLOMOIDES.** DC. Fl. fr. *S. Almi Schleich*. Crypt. Exsic, 73. Mougeot, 766. Hab. sur les feuilles d'ormeau. Pesneau.

**S. DISCIFORMIS.** Hoffm. Mougeot, 80. Desmaz., 1<sup>re</sup> éd. 618, 2<sup>e</sup> éd. 964. *Variolaria Punctata*. Bull. p. 185, t. 432, f. 2. Pers. Syn. 24. Hab. sur l'écorce du hêtre. Pesneau.

**S. CORYLI.** Batsch. Mougeot, 877. Desmaz., 1<sup>re</sup> éd. 1762, 2<sup>e</sup> éd. 1412. *S. Fusea*. Pers. Syn. 12. Schleich. Crypt. Exsic. 68. Hab. sur le coudrier.

**S. HISPIDA.** Pers. Syn. 73.  $\beta$  *S. Acinosa* Tode DC. Fl. fr. 6, p. 140. Hab. sur les branches mortes du chêne et dénudées d'écorce. Pesneau.

**XYLOMA.** Nobis. *Dothidea* Fries. *Sphaeria*. DC.

**X. ACERINUM.** Pers. Syn. 104. *Dysp. Meth.* p. 6. Mougeot, 77. *Mucor Granulosus*. Bull. 109, t. 504, f. 13. DC. Fl. fr. 815. Hab. sur les feuilles des érables.

**X. MULTIVALVE.** DC. Fl. fr. 2, p. 303. Hab. sur les feuilles de houx.

**X. LICHENOIDES.** DC. Fl. fr. 2, p. 304. *Sphaeria Punctiformis*. Var.  $\gamma$  Pers. Syn. 91. Hab. Elle forme différentes variétés, suivant qu'elle se développe sur les feuilles du chêne, du hêtre ou du châtaignier.

**DOTHIDEA.** Fries. obs. 2, p. 347. Syst. Myc. p. 548. Ad. Brong. p. 94. *Sphaeria* et *Xylomatis*. *Polystigma* et *Asteroma*. DC.



**D. ULMARIAE.** Fries. Duby, 715, 18. Hab. aux Cléons, sur les tiges de la *Spirea ulmaria*.

**D. ANEMONES.** Fries. Syst. Myc. 2, p. 563. Duby, 716, 33. *Sphaeria anemones*. DC. Fl. fr. 6, p. 143. Mougeot, 487. Hab. au pont du Cens, sur les feuilles, les tiges et même les pétales de l'anémone Sylvie.

**CEUTHOSPORA.** Grev. Crypt. Fries. p. 159.

**C. PHACIDIOIDES.** Grev. Crypt. f. t. 253. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 571, 2<sup>e</sup> éd. 421. Duby, 725. *Xyloma multivalve*. DC. Fl. fr. 2, p. 303. *Phacidium multivalve*. Schmidt. Fries. Syst. Myc. 2, p. 576. Mougeot, 560. *Sphaeria hederæ*. C. Hicis. Nees. Myc. t. 2, f. 53. Sp. Bifrons. Sow. 316. Hab. à la Houssinière, sur des feuilles de houx.

Fungi. Ad. Brongn. in Dict. Class. 3, p. 461. Class. Champ. p. 76. Hymenomycetes. Fries. Syst. Myc. 1, p. 1; Syst. orb. veg. 1, p. 63. Fungorum. pars. DC.

**DACRYMYCES.** Nees. Fries. Myc. 2, p. 228. Ad. Brongn. p. 79. Tremellæ. Sp. Pers. DC.

**D. FRAGIFORMIS.** Nees. Syst. p. 115. Duby, 729. *Tremella fragiformis*. Pers. icon. Pict. t. 10, f. 1. Myc. eur. p. 99. Hab. à la Houssinière.

**D. URTICÆ.** Fries. Duby, 729, 4. Mougeot, 395. Desmazières. 1<sup>re</sup> éd. 327, 2<sup>e</sup> éd. 402. *Tremella urticæ*. DC. Fl. fr. 5, p. 28. T. Scopincola. Wild. Hab. sur les tiges desséchées d'orties.

**TREMELLA.** Fries. Syst. Myc. p. 210. Ad. Brongn. p. 80. Tremellæ pers. DC.

**T. HELVELLOIDES.** DC. Fl. fr. 2. p. 93. *Gyrocephalus juratensis* Pers. *Guepinia tremelloides*. Fries. Syst. orb. p. 92. Hab. sur la terre humide, au Portereau.

Je l'ai trouvée plusieurs fois sans pouvoir la conserver.

**T. FIMBRIATA.** Pers. obs. Myc. 1, p. 97. Duby, 730, 2. *Tremella verticalis*. Bull. t. 272. T. Mesenteriformis. Bull. 272, 499. f. 6, X. DC. Fl. fr. 2, p. 92. T. Tinctoria. Pers. Myc. 1, p. 101. T. Undulata. Hoffm. t. 7, f. 1. Hab. sur les branches d'aulne, à la Houssinière.

**T. MENTERICA.** Retz. 1769, p. 249. Duby, 731. Jacq. Misc. 1, p. 142. Eng. Bot. t. 709. T. Chrysocoma. Bull. t. 74. T. Auriformis. Hoffm. t. 6, f. 4. T. Expansa. Cheval. Vaill. Bot. t. 14, f. 4. Hab. sur les branches tombées de vieux arbres.

**T. SARCOIDES.** With. 4, p. 78. Duby, 731, 9. Eng. Bot. 2540. T. Dubia. Pers. Syn. 230. T. Ametysthea. Bull. t. 499. DC. Fl. fr. 2, p. 91. *Coryne acrospermum*. Nees. Syst. f. 143. Hab. sur les vieilles branches tombées à terre.

**T. CONSPURCATA.** Desvaux. Non aliorum auctorum. Hab. sur les bois pourris, à la Houssinière et au Plessis-Tison.

NOTA. Il est plusieurs autres Tremelles qui, trop gélatineuses pour

peuvent être conservées dans l'herbier, m'offrent trop peu de souvenir pour être consignées dans ce Catalogue.

**EXIDIA.** Fries. Syst. Myc. 2, p. 120. Ad. Brongn. *auricularis* et *tremella*. Pers.

**E. GLANDULOSA.** Fries. Duby, 732, 3. *Tremella glandulosa* Bull. 420. DC. Fl. fr. 2, p. 90. *T. Spiculosa*. Pers. Mougeot, 395. *T. Arborea*. Huds. Hoffm. t. 8, f. 1. *Spiculoria glandulosa*. Chevall. Dill. Musc. t. 10, f. 15. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 705, 2, 1278. Hab. sur les écorces d'arbres, en hiver.

**BULGARIA.** Pers. Syst. Myc. 3, p. 166. Ad. Brongn. 83. *Burcardia* Schmied. 3, p. 161. *Pezizæ*. Pers. DC.

**B. INQUINANS.** Fries. Duby, 738, 1. Chevall. Fl. paris. 1, t. 9, f. 4. *Peziza nigra*. Bull. 460, f. 1. DC. Fl. fr. 2, p. 89. Sow. Fung. t. 428. Mougeot, 197. *Peziza inquinans*. Pers. *Ascolobus inquinans*. Nees. f. 296. Hall. Helv. t. 48, f. 8. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 551, 2<sup>e</sup> éd. 569. Hab. sur des troncs de chênes morts, chemin de l'Ebaupin.

**B. SARCOÏDES.** Fries. Duby. *Peziza sarcoides*. Pers. Myc. Eur. 1, p. 320. *Peziza tremelloïdea*. Bull. 410. DC. Fl. fr. 2, p. 89. *Hevella sarcoides*. Bolt. Fung. 1, 101, f. 2. *Elvella purpurea*. Schœff. Fung. t. 323, 324. Lichen *sarcoïdes*. Jacq. Misc. 2, t. 22. Hab. sur les troncs d'arbres morts et pourris, parc des Dervallières.

**PEZIZA.** Dill. p. 74. Pers. DC. *Patellaria*. Fries. Syst. Myc. 2, p. 41 et 158.

**P. ACETABULUM.** Linn. Sp. 1650. Duby, 739, 2. Bull. 485. DC. Fl. fr. 2, p. 84. Sow. Fung. t. 59. Vaill. Bot. t. 13, f. 1. Hab. le petit chemin des Dervallières et près de Saint-Sébastien et à la Barberie.

**P. COCCINEA.** Schœff. Fung. t. 148. Duby, 740, 10. Bull. t. 474. DC. Fl. fr. 2, p. 86. Sow. t. 78. *Peziza aurantiaca* Fl. Dan. t. 657, f. 2. Nees. 279. Fries Syst. Myc. 2, p. 49. *P. Dichroa* Holmsk. ot. 2, t. 7. Berg. Phyt. 2, t. 49. Hab. sur la terre, au bord des fossés.

**P. COCHLEATA.** Linn. Sp. 1625. Duby, 740, 12. DC. Fl. fr. 2, p. 88. Bull. t. 54, f. 3. *P. Umbrina*. Pers. *Elvella ochroleuca*. Schœff. t. 274. Hab. sur la terre, bois de l'Ebaupin, et dans le chemin qui traverse de la route de Rennes à la route de Vannes, sur des glumes de froment.

**P. CEREA.** Sow. Fung. t. 3. Duby, 741, 15. Pers. Myc. eur. 1, p. 232. Bull. herb. t. 44. Hab. sur la terre, jardin des Dervallières.

**P. LYCOPERDOÏDES.** DC. Fl. fr. 2, p. 87. Duby, 741, 16. *P. Vesiculosa*. Bull. 457, f. 1. EF. Fries. Syst. Myc. 2, p. 52. Pers. Myc. eur. 1, p. 228. Grev. cr. fl. t. 107. *Elvella lycoperdoïdes*. Scop. Myc. t. 86, f. 2. Hab. sur la terre, à Sainte-Luce.

**P. GRANULOSA.** Bull. t. 438, t. 3. DC. Fl. fr. 2, p. 79. Duby, 742, 28. Mougeot, 784 add. Pers. Myc. eur. 1, p. 298. *P. Scabra* Fl. dan. t. 655,

2. Ray. Syst. f. 3, t. 24, f. 2. Vaill. Bot. t. 12, f. 14. P. Granulosa. Desmaz. 250. Hab. sur les bouses de vaches.

P. *НОКМЭРНОКРИСА*. Hoffm. t. 7, f. 6. Duby, 744, 45. Fl. dan. t. 1558, f. 2. Fries. Syst. Myc. 2, p. 82. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 1311, 2<sup>e</sup> éd. 211. P. *Labelinum* Bull. 204. DC. Fl. fr. 2, p. 87. P. *Fasciculata*. Schrad. Pera. Myc. eur. P. *Hispidula*. Sow. Fung. t. 147. P. *Replicata*. Tode. *Evella albida* et *E. Foliacea*. Schaff. t. 151 et 319. Mich. Gen. t. 86, f. 4. Hab. sur le revers du fossé, à l'Ebaupin.

P. *STERCOREA*. Pers. obs. 2, p. 89. Myc. eur. 1, p. 246. Duby, 744, 51. P. *Ciliata*. Bull. t. 438, f. 2. DC. Fl. fr. 2, p. 78. *Pez. Scutellata*. Bolt. t. 108, f. 1. non Linn. P. *Equina*. Pl. dan. t. 779, f. 3. Sow. t. 352. *Ocotospora scutellata*. Hedw. Musc. 2, t. 3, f. A. Ray. Syn. t. 24, f. 3. Hab. sur le crottin de cheval.

P. *CILIARIS*. Schrad. Journ. Bot. 2, p. 63. Duby, 745, 55. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 1056. 2<sup>e</sup> éd. 456. Fries. Syst. Myc. 2, p. 289. Hab. sur les feuilles mortes du chêne.

P. *VIRGINEA*. Pers. obs. Myc. 1, p. 28. Duby, 745, 56. Holmsk. t. 14. P. *Nivea*. Sow. Fung. t. 66. P. *Parvula*. Fl. dan. t. 1016, f. 4. P. *Lactea*. Bull. 376, f. 3. DC. Fl. fr. 2, p. 81. Myc. Gen. t. 86, f. 15. Hab. sur des fruits de bouleau, aux Dervallières.

P. *BICOLOR*. Bull. t. 410, f. 3. Duby, 746, 60. DC. Fl. fr. 2, p. 79. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 1057, 2<sup>e</sup> éd. 457. Sow. Fung. t. 17. P. *Minuta*. Fl. dan. t. 779, f. 2. P. *Pulchella*. Pers. Myc. eur. 1, p. 260. P. *Quercina*. Linn. Hab. sur les rameaux morts du chêne.

P. *CERINA*. Pers. Syn. 65. Myc. 1, p. 263. Duby, 746, 61. Nees. f. 283. Mougéot, 687. P. *Biformis*. Fl. dan. t. 1620. P. *Marginata*. Holmsk. 2, t. 20. Hab. sur les bois pourris, forêt du Gâvre.

P. *CLANDESTINA*. Bull. p. 251. Duby, 746, 62. DC. Fl. fr. 2, p. 83. Pers. obs. 1, p. 41. Myc. eur. 1, p. 262. Desmaz. 1537. Hab. sur les branches tombées des ronces.

P. *PAPILLARIS*. Bull. 244, t. 467, f. 1. Duby, 747, 77. DC. Fl. fr. 2, p. 80. Sow. t. 117. P. *Granuliformis*. Alb. et Schw. Hab. sur les bois pourris.

P. *FRUCTIGENA*. Bull. t. 228. DC. Fl. fr. 2, p. 82. Duby, 750, 97. Sow. t. 117. Nees. Syst. f. 282. P. *Virgultorum*. Fl. dan. t. 1016, f. 2. *Ocotospora fungoides*. Hedw. cr. p. 53, t. 19, f. A. Hab. sur les glands des chênes et les fruits du bouleau.

P. *PERSONII*. Pers. Myc. 1, p. 288, t. 12, f. 1, 4. Duby, 750, 101. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 873, 2<sup>e</sup> éd. 73. Grév. Crypt. Fl. t. 162. *Lycoperdon Equiseti*. Hoffm. Crypt. 2, t. 5, f. 1. Hab. sur les feuilles des *Equisetum*, aux Cléons.

P. *HERBARUM*. Pers. Syn. p. 664. Duby, 752, 116. DC. Fl. fr. 3, p.

27. Mougeot, 785. Hab. sur les feuilles desséchées des grandes herbes.

P. *CUNNEA*. Batch. Fung. 2, f. 137. Duby, Sow. t. 64. DC. Fl. fr. 2, p. 77. Nees. Syst. f. 269. Fries. Syst. Myc. 2, p. 142. P. *Callosa*. Bull. t. 416, f. 1. Fl. dan. t. 1490, f. 2. Hab. sur des bois pourris.

P. *CONIACRA*. Bull. t. 438. Duby, 754, 144. DC. Fl. fr. 2, p. 75. Hab. sur le crottin de cheval et du cerf, forêt du Gâvre.

P. *EPIDENDRA*. Bull. p. 246, t. 467, f. 3. DC. Fl. fr. 2, p. 85. Sow. t. 12. *Peziza coccinea*. Bolt. Fung. 3, t. 104, f. A, B, C. Pers. Syn. p. 652. P. *Cupularis*. Lin. Hab. sur le bois mort.

P. *PORIOPHORMIS*. DC. Syn. Gall. 17. Fl. fr. 5, p. 26. Duby. 748, 85. Fries. Syst. Myc. 2, p. 106. P. *Anemala*  $\gamma$  *poriophormis*. Pers. Syn. p. 656. P. *Tephrosia*. Myc. eur. 1, p. 271. Hab. sur les bois pourris du saule.

P. *ANOMALA*. Pers. obs. 1, p. 29. Duby, 748, 84. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 1059, 2<sup>e</sup> éd. 459. Fries. Syst. Myc. 2, p. 106. P. *Stipata*. Pers. Myc. eur. 1, p. 270 non Fries. P. *Rugosa*. Sow. Fung. t. 369. Hab. sur les branches tombées et desséchées.

P. *URTICÆ*. Pers. Myc. eur. 1, p. 285. Duby, 750, 102. *Peziza striata*. Fries. Syst. Myc. 2, p. 112. Hab. sur les tiges sèches de l'ortie. Au printemps.

**HELOTIUM**. Pers. Syn. 677. DC. Ad. Brongn. *Pezizæ tribus* Fries.

H. *FMETARIUM*. Pers. Syn. 678. Duby, 755, 5. DC. Fl. fr. 2, p. 75. *Leotia fmetaria*. Pers. obs. Myc. 2, t. 5, f. 4 et 5. Hab. sur les bouses sèches de vaches, dans un bois, sur une crotte de lapin. Pesneau.

**HELVOLLA**. Ad. Brongn. class. Champ. p. 84.

H. *ELASTICA*. Bull. t. 242. DC. Fl. fr. 2, p. 94. Desmaz. 425. H. *Mitra*. Bolt. Fung. t. 95. H. *Albida*. Pers. H. *Fuliginosa*. Sow. Fung. t. 154. Duby, 756, 3. Schœff. t. 220. Hab. cour de la Barberie et aux Dervallières.

H. *CRISPA*. Fries. Syst. Myc. Duby, 756, 4. Michel Gen. t. 86, f. 7. Var.  $\alpha$  *alba*. H. *Mitra* var. *alba*. Bull. t. 466. DC. Fl. fr. 2, p. 94. H. *Mitra*. Sow. Fung. t. 39. H. *Leucophora*. Pers. Grev. Crypt. Fl. t. 143. H. *Albida*. Schœff. Fung. t. 282. Hab. sur la terre humide, dans les bois.

H. *LACUNOSA*. Afzel. 173, p. 303. Var.  $\alpha$  Duby, 756, 4. Fries. Syst. Myc. 2, p. 15. Chev. Fl. par. 1, t. 6, f. 5. Var.  $\beta$  *Minor*. Fries. H. *Monacella*. Schœff. t. 162. Hab. sur la terre et les troncs d'arbres couverts de mousses. Parc des Dervallières.

H. *BULLIARDI*. DC. Fl. fr. 2, p. 95 non *Clavaria* Duby. phalloïdes. Bull. p. 214, t. 463, 3. *Leotia Bulliardii* Pers. Syn. p. 612. *Helvella larricina* Vill. Dauph. 3, p. 1045, t. 56. Hab. forêt de Bougon, sur des feuilles mortes. Pesneau.

**MORCHELLA.** Pers. Syn. 618. Dill. Gen. 74. DC. Fl. fr. 2, p. 212. Phalli. Linn. Vent.

**M. ESCULENTA.** Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 213. Duby, 757, 1. Grev. Crypt. Fl. t. 68. Phallus esculentus Linn. Schœff. Fung. t. 199. Bull. t. 218. Bolt. t. 91. Lob. iconog. 2, p. 271. Hab. sur le revers des fosses, à Saint-Sébastien, à la Jaunais, chantiers Crucy, sur le bord de la Loire. Pesneau. Saint-Aignan, Saint-Brévin.

**M. DELICIOSA.** Fries. Syst. Myc. 2, p. 8. Vaill. 21. Weinm. herb. t. 533. Duby, 757, 2. Hab. l'échantillon que je possède est venu dans la serre de M. Roussin, sur le Bouleyard.

**M. TREMELLOÏDES.** Pers. Syn. 621. Duby, 757, 4. DC. Fl. fr. 2, p. 213. Phallus tremelloïdes. Vent. p. 509, f. 1. Bull. t. 218, f. 1. Gyrocephalus carnutensis. Pers. Hab. sur la terre, aux Cléons. Au printemps.

**VERPA.** Swartz. Pers. Myc. eur. 1, p. 202. Fries. Syst. Myc. 2, p. 23.

**V. DIGITALIFORMIS.** Pers. Myc. eur., 1, p. 202, t. 7, f. 1, 3. Duby, 758. Hab. sur le bord d'un fossé, près Petit-Port, entre Saint-Sébastien et Basse-Goulaine. Delamarre.

**LEOTIA.** Hill. hist. 43. Fries. Syst. Myc. p. 25. Ad. Brongn. 85. Helvellæ. DC. Leotia Pers.

**L. GELATINOSA.** Hill. hist. 43, nos 3, 4. Duby, 759, 3. L. Lubrica. Pers. Mougeot, 583. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 426, 2<sup>e</sup> éd. 354. Fries. Syst. Myc. 2, p. 29. Grev. Crypt. f. t. 56. Helvella gelatinosa. Bull. t. 473, f. 2. Sow. t. 70. DC. Fl. fr. p. 95. Vaill. Bot. t. 11, f. 7, 9. Michel Gen. t. 82, f. 2. Hab. sur le revers du fossé, à l'Ebaupin.

**GEOGLOSSUM.** Pers. obs. Myc. 1, p. 11. Myc. eur. 1, p. 193. Fries. Syst. Myc. 1, p. 487. Clavaria DC.

**G. HIRSATUM.** Pers. Syn. 608. Duby, 762, 1. Nees. Syst. f. 157. Grev. Crypt. Fl. t. 185. Mougeot, 94. Desmaz. 420. Clavaria ophioglossoides. Smid. icon. t. 25. Holmsk. p. 18. Sow. t. 83. Schœff. t. 327. Michr. t. 87, f. 8. Hab. parmi les spagnes, à la Verrière.

**G. GLABRUM.** Pers. obs. 2, p. 61. Duby, 762, 2. G. Lœvigatam. Desvieux. Clavaria ophioglossoides. Linn. Bull. t. 372. Mougeot, 95. Desmaz. 421. DC. Fl. fr. 2, p. 101. Bolt. t. 3, f. 2. Fl. dan. t. 1076, f. 2. Vaill. t. 7, f. 3. Mich. Gen. t. 87, f. 4. Hab. sur la terre, dans le bois de l'Ebaupin.

**G. GLUTINOSUM.** Pers. Syn. 609. Duby, 762, 3. Mougeot, 780. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 422, 2<sup>e</sup> éd. 342. Hab. dans les marais de l'Erdre.

**G. VIRIDE.** Pers. Syn. 610. Duby, 762, 4. Mougeot, 994. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 423, 2<sup>e</sup> éd. 343. Grev. Crypt. Fl. t. 211. Ad. Brongn. t. 5, f. 4. Clavaria viridis. Schrad. Fl. dan. t. 1258, f. 1. Hab. sur la terre, dans les bois, à Petit-Port.

**CLAVARIA.** Vaill. p. 39. Nees. Syst. p. 168. Fries. Syst. Myc. 1, p. 465. Clavariæ. Pers. DC.

**C. CORNEA.** Batsch. 1, f. 161. Duby, 762, 1. Mougeot, 682. Fl. dan. t. 1305, f. 2. Sow. t. 40. **C. Aculeiformis.** Bull. t. 463, f. 4. DC. Fl. fr. 2, p. 98. **C. Striata.** Hoffm. 2, t. 7, f. 1. Linn. Hab. sur le bois pourri, à la Houssinière.

**C. FRAGILIS.** Holmsk. 1, p. 7. Duby, 763, 8. Fries. Syst. Myc. 1, p. 484. Grev. Crypt. Fl. t. 37. **C. Eburnea.** Pers. Syn. 603. DC. Fl. fr. p. 97. Mich. t. 87, f. 6. Hab. sur la terre, bois de la Houssinière.

**C. ALBA.** Pers. Desvauz, Cheval. p. 105, 2<sup>e</sup> **Ramaria coralloïdes alba.** Holmsk. Coryph. 1, p. 113, f. 12. Sowerb. t. 278. Hab. sur la terre, à la Maillardière.

**C. HELVOLA.** Pers. 69. Duby, 763, 10. Desmaz. 219. Sw. Bot. t. 514, f. 4. **C. Simplicissima.** Wild. **C. Lutea.** DC. Fl. fr. 2, p. 97. **C. Teros.** t. 4, f. 2 a. **C. Cylindria.** Bull. t. 463, f. 1. B, N, O. Hab. sur la terre, aux Dervallières.

**C. PISTILLARIS.** Linn. Sp. 1651. Duby, 764, 14. Schœff. t. 169, 270. Batsch. f. 46. Bull. t. 244. Sow. t. 277. DC. Fl. fr. p. 96. Schmid iconog. t. 4, f. sup. Bocc. Mus. t. 507. Mich. Gen. t. 81, f. 1, 2. Hab. aux Dervallières, à la Barberie.

**C. RUGOSA.** Bull. t. 448, f. 2. Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 98. Duby, 764, 20. Fl. Dan. t. 1301. **C. Coralloïdes.** Sow. t. 278. **C. Laciniata.** Schœff. t. 294. Vaill. Bot. t. 8, f. 2. Hab. dans les endroits humides, la Houssinière.

**C. CRISTATA.** Pers. Syn. 591. Myc. eur.-1, p. 166. Duby, 765, 21. Desmaz. 217. Grev. Crypt. Fl. t. 190. **Clavaria fallax.** Fl. dan. t. 1304, f. 2. **C. Nivea.** Pers. t. 2, f. 4. **C. Albida.** Schœff. t. 170. **Ramaria cristata.** Holmsk. 1, p. 92. Iconog. Hab. les lieux humides, les Dervallières.

**C. AMETHYSTEA.** Bull. t. 496, f. 2. Duby, 765, 23. DC. Fl. fr. 2, p. 101. Nees. Syst. f. 151. **Cl. Purpurea** Schœff. t. 172. Barr. iconog. t. 1262. Hab. sur la terre dans les bois, forêt du Gâvre.

**C. MUSCOÏDES.** Linn. Succ. 1270 non Bull. Duby, 765, 25. Fl. dan. t. 775, f. 2. Sow. t. 157. **C. Corniculata.** Schœff. t. 173. Pers. Fries. Rai. Syn. t. 24, f. 5. Hab. dans les bois, à l'Ebaupin, à la Houssinière.

**C. PRATENSIS.** Pers. t. 4, f. 5. Myc. 1, p. 169. Duby, 765, 26. **C. Fastigiata.** Bull. t. 358, f. D, E. DC. Fl. fr. 2, p. 100. **C. Muscoïdes.** Fl. dan. t. 836. Bolt. t. 114 non Bull. nec. Linn. Vaill. Bot. t. 8, f. 4. Hab. parmi les mousses, dans les prés de Carcouet.

**C. STRICTA.** Pers. 45. Duby, 765, 30. Fl. dan. t. 1302. **C. Pallida.** Schœff. t. 286. Hab. dans les bois, sur le bois pourri, à la Houssinière.

**C. CINEREA.** Vill. Dauph. 3, p. 1050. Duby, 766, 31. Bull. t. 354. DC.

Fl. fr. 2, p. 100. Fries. Syst. Myc. t. 468. Grev. Crypt. Fl. t. 64. Cl. Grisea. Pers. Fries. C. Fuliginea. Pers. Myc. europ. 1, p. 166. Desmaz. n° 216. Hab. dans les bois, sur la terre, au Portereau.

C. CORALLOÏDES. Linn. Succ. 1268. Duby, 766, 32. DC. Fl. fr. 2, p. 100, var.  $\alpha$  Fries. Syst. Myc. 1, p. 467. Cl. Alba. Pers. Myc. C. Holmskoldiana. Fries. Sow. t. 278. Holmsk. 1, p. 113, t. 12, B. 222. Hab. sur la terre et les bois pourris, à la Houssinière, à la Haye.

C. FLAVA. Pers. Syn. 586. Fries. Syst. Myc. 1, p. 467. Duby, 766, 33. C. Coralloïdes lutea. Bull. t. 222 et 496, f. L, M, P. DC. Fl. fr. 2, p. 100. Schœff. 175, 285, 287. Tourne. 332. Barr. ic. 1260. Hab. sur la terre, dans les bois. Été et automne.

C. BOTRYTIS. Pers. 42. Myc. 1, p. 161. Duby, 766, 35. Nees. Syst. f. 150. Fl. dan. t. 1303. C. Plebeia. Wulf. Jacq. coll. 2, t. 13. Schœff. t. 176. Barr. iconog. t. 1259. Hab. bois de la Houssinière. Été et automne.

C. BIFURCA. Bull. p. 207, t. 264. C. Inœqualis, var.  $\gamma$  Pers. Syn. 601. Hab. sur la terre. Pesneau.

C. FILOSA. Pers. comment. p. 74. Bull. t. 463. Hab. sur les feuilles tombées, à la Houssinière.

C. FISTULOSA. Bull. 463. Cette Clavaire ne paraît être qu'une variété de la précédente, velue dans son jeune âge et glabre quand elle vieillit. Hab. un jardin, à Barbin, à M. Oudet.

C. FILIFORMIS. Bull. t. 448, f. 1. Fries. Mycol. 1, p. 496. Hab. sur les feuilles mortes, à la Houssinière.

TELEPHORA. Wild. p. 396. DC. Fl. fr. 2, p. 103. Fries. Syst. Myc. 1, p. 428. Pers. p. 110. Auricularia. Bull.

T. CINEREA. DC. Fl. fr. 6, p. 32. Duby. 768, 1. Desm. 666, 119. Auricularia cinerea. Sow. t. 288. Incarnata. Desv. Hab. sur les branches d'arbres, aux Dervallières, au printemps et à l'automne.

T. ACERINA. Pers. Syn. 581. Duby, 768, 2. Mougeot, 991. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 2162, 2<sup>e</sup> éd. 1812. Fries. Syst. Myc. 1, p. 453. Hab. sur l'écorce de l'érable, au Portereau.

T. TERRESTRIS. Ehrh. Crypt. n° 178. Duby, 768, 4. DC. Fl. fr. 6, p. 31. Mougeot, 297. Nees. Syst. f. 251. T. Mesenteriformis. Wild. t. 7, f. 15. Auricularia caryophyllea. Bull. 483. Hab. sur la terre, dans les bois de l'Ebaupin.

T. HIRSUTA. Wild. préd. 397. Duby, 769, 7. Pers. Syn. 570. Myc. eur. 1, p. 116. Desmaz. 116. T. Reflexa. DC. Fl. fr. 2, p. 105. Auricularia reflexa. Bull. t. 274 et 483, f. 3, 4. Sow. t. 27. Grev. Crypt. Fl. t. 256. Helvella acaulis. Hudson. Mich. Gen. t. 66, f. 2. T. Revoluta Desv. Hab. sur les branches mortes des arbres, à l'Ebaupin, aux Dervallières.

T. PAPYRINA. DC. Fl. fr. 2, p. 106. Duby, 769, 8. T. Ochroleuca.

**Fries.** Pers. T. *Serieca*. Pers. Myc. eur. 1, p. 118. *Auricularia papyrina*. Bull. t. 402. Sow. t. 249. Hab. sur les bois pourris des pins.

**T. TABACINA.** Fries. Syst. Myc. 1, p. 487. Duby, 769, 9. Pers. Myc. eur. 1, p. 118. Desmaz. 415. T. *Variogata*. Schrad. Pers. T. *Ferruginea*: Pers. Syn. p. 569. T. *Reflexa a variogata*. DC. Fl. fr. 2, p. 105. Bull. t. 483, f. 5. *Auricularia tabacina*. Sow. t. 25. A. *Nicotiana*. Bolt. t. 174. Hab. sur le bois du coudrier, à Barbe-Bleue, à la Barberie. Été et automne.

**T. RUBIGINOSA.** Schrad. 185. Duby, 769, 10. Fl. dan. t. 1619, f. 2. Mougeot, 394. Desmaz. 413. T. *Spadicea*. Cheval. Fl. par. 1, t. 7, f. 1. T. *Ferruginea*. DC. Fl. fr. 2, p. 104. Sow. t. 26. *Auricularia ferruginea*. Bull. t. 378. Hab. sur les vieux chênes, au pont du Cens.

**T. PURPUREA.** Pers. Syn. 571. Duby, 769, 11. Desmaz. 117, 414. T. *Reflexa*  $\zeta$  *amethystea*. Fl. fr. 2, p. 105. Bull. t. 483, f. 1. *Auricularia persistens*. Sow. t. 388, f. 1. Mich. Gen. t. 66, f. 4. Hab. sur les troncs des arbres, à la Houssinière et à l'Ebaupin.

**T. FICOK.** Pers. Myc. eur. 1, p. 122. Duby, 769, 12. Mougeot, 681. Hab. sur les branches du pin, à la Quarterie, au Plessis-Tison. Automne et hiver.

**T. CORTICALIS.** DC. Fl. fr. 2, p. 106. Duby, 769, 15. Mougeot, 669. T. *Quercina*. Pers. Fries. Grev. Crypt. f. t. 142. *Auricularia corticalis*. Bull. t. 436, f. 1. Hab. sur l'écorce des arbres morts, aux Dervallières. Printemps et automne.

**T. DISCOFORMIS.** DC. Fl. fr. 6, p. 31. Duby, 770, 20. Mougeot, 582. Desmaz. 416. T. *Discoidea*. Pers. Myc. eur. 1, p. 127. Linn. 6-12. Hab. sur les troncs des chênes vivants, près le pont de Forges.

**T. ALUTACEA.** Pers. Myc. eur. 1, p. 128. Duby, 770, 21. Cheval. Fl. paris. p. 86. Hab. sur les clôtures et les pieux.

**T. LÆVIS.** Pers. Syn. 575. Duby, 770, 23. Desmaz. 418 et Cat. 17. Hab. sur l'écorce des peupliers et des chênes, dans la forêt du Gâvre.

**T. ROSEA.** Pers. Syn. 575. Duby, 770, 24. DC. Fl. fr. 6, p. 33. Hab. sur les troncs de l'*Ulex europæus*, aux Cléons.

**T. SALICINA.** Pers. Myc. eur. 1, p. 132. Duby, 770, 25. Hab. sur les écorces pourries des vieux saules.

**T. SEBACEA.** Pers. Syn. 577. Myc. eur. 1, p. 135. Duby, 771, 20. T. *Incrustans*. Pers. Syn. 577. Fries. Syst. Myc. 1, p. 448. Hab. sur les graminées, les rameaux du prunier.

**T. FERRUGINEA.** Pers. Syn. 578. Duby, 771, 35. Mougeot, 394. T. Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 107. Hab. dans les fentes des bois morts, sous le petit pont de bois de la Houssinière.

**T. PADI.** Pers. Myc. eur. 1, p. 145. Duby, 771, 36. Grev. Crypt. Fl. t. 134. Hab. sur les branches desséchées du *Prunus padus*, à l'Ebaupin.



**T. LAXA.** Pers. Myc. eur. 1, p. 143. Duby, 771, 39. **T. Evolvens.** T. Exigua. Fries. Pezizodium evolvens. Desvaux. Hab. dans l'avenue de l'Ebaupin.

**T. COERULEA.** DC. Fl. fr. 2, p. 107. Duby, 771, 4. Mougéot, 1199. Desmaz. 307. Pers. Myc. eur. 1, p. 147. **T. Fimbriata.** Roth. **Auricularia phosphorea.** Sow. t. 383. **Mycinema phosphoreum.** Ag. Hab. sur le bois et l'écorce à moitié pourris, à la Houssinière et aux Dervallières.

**T. LEUCOCOMA.** Pers. Duby, 772, 46. **Leucoloma.** Desv. Hab. sur les écorces du chêne, à la Houssinière.

**T. SAMBUCI.** Pers. Myc. eur. 1, p. 152. Duby, 772, 49. Mougéot, 779. Desmaz. 220. Grév. Crypt. Fl. t. 242. **T. Cretacea.** Fries. non Pers. Hab. sur l'écorce du sureau.

**T. PHYLAETERIS.** DC. Fl. fran. 2, p. 106. **Auricularia phylacteris.** Bull. p. 236, t. 486, f. 2. Hab. sur la terre et les rochers, au Portereau.

**T. CALCEA.** Pers. Syn. 581. **Auricularia calcea.** DC. Fl. fr. 2, p. 32. Hab. sur les écorces d'arbres. Pesneau.

**T. POLYGONIA.** Pers. Syn. 574. Alb. et Schwein Nisk. n° 822. **Auricularia polygonia.** DC. Fl. fr. 2, p. 32. **T. Hexagona.** Desv. **Corticium polygonium.** Pers. Disp. 30. **T. Colliculosa.** Hoffm. Germ. 2, t. 6. Hab. sur l'écorce des chênes, forêt du Gâvre.

**T. MESENTERICA** (1). Gmel. Syst. p. 1440. **Auricularia tremelloïdes.** DC. Fl. fr. 2, p. 104. Bull. p. 278, t. 290. Mich. t. 66, f. 4. Hab. sur le bois mort, sur des arbres abattus, dans un chantier, à Pont-Rousseau.

**T. HYDNOÏDEA.** Pers. Syn. 576. **Auricularia hydnoïdea.** DC. Fl. fr. 26, 34. **Corticium hydnoïdeum.** Pers. obs. Myc. 1, p. 15. Hab. sur les branches mortes du hêtre.

**T. MACULÆFORMIS.** Desv. non alior. auct. N'est qu'une variété du **Rosea.** Il diffère de ce dernier par ses bords non frangés. Hab. sur les écorces, forêt du Gâvre.

**CONIOPHORA.** DC. Fl. fr. 6, p. 34. Pers. Desm. Ad Brong. in Dict. Cl. 4, 399.

**C. MEMBRANACEA.** DC. Fl. fr. 6, p. 34. Pers. Myc. eur. Duby, 773, 1. Hab. sur du bois mort formant la tonnelle du parc de l'Ebaupin.

**AURICULARIA.** Pers. Myc. eur. 1, p. 97. Ad Brong. Class. Champ. 88. **Auriculariæ** Bull.

---

(1) Le **Thelephora mesenterica** est porté à la page suivante sous le nom d'**Auricularia mesenterica.**

**A. MESPENTERICA.** Pers. Duby, 773, 1. Mougeot, 492. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 224, 2<sup>e</sup> éd. 818. *A. Tremelloïdes* Bull. 290. *Thelephora mesenterica.* Pers. Syn. 571. Bolt. Fung. t. 172. *T. Tremelloïdes* DC. Fl. fr. 2, p. 104. *Phlebia tremelloïdes.* Fries. 1, p. 83. Hab. sur un vieux tronc d'arbre mort, aux Cléons, et sur des bois abattus, dans un chantier, à Pont-Rousseau.

**PHLEBIA.** Fries. Syst. Myc. 1, p. 426. Ad Brongn. in Dict. Cl. 13, p. 384.

**P. MERISMOÏDES.** Fries. Duby, 773, 1. Grev. Crypt. Fl. t. 280. *Merulius merismoïdes.* Fries. Obs. 2, p. 235. Hab. sur un arbre abattu, chemin de l'Ebaupin.

**P. RADIATA.** Fries. Duby, 773, 2. *Mesenterica lutea.* Desv. *Phlebo-morpha rufa.* Pers. Hab. sur des bois abattus, forêt du Gâvre.

**HYDNUM.** Linn. Gen. n<sup>o</sup> 2076. Linck. Diss. 1, p. 39, f. 60. DC. Fl. fr. 2, p. 108. Ad Brongn. in Dict. Class. 8, p. 408. *Systotrema. Hericium* et *Hydnum.* Pers. Myc. eur. t. 2.

**H. THELEPHOROÏDEUM.** Duby, 774, 1. *Thelephora hydnoïdea.* Pers. Obs. 1, p. 15. DC. Fl. fr. 6, p. 34. Hab. sur les écorces du hêtre et du charme, parc des Dervallières. Hiver et automne.

**H. REPANDUM.** Linn. Succ. 1258. Duby, 775, 8. Desmaz. 312. Fl. Dan. t. 310. Bull. 172. DC. Fl. fr. 2, p. 111. Grev. Fl. Cr. t. 44. *H. Flavidum, rufescens, squamosum.* Schœff. t. 318, 141, 278. *H. Carnosum* et *Clandestinum* Batsch. f. 136, 44. Vaill. Bot. t. 14, f. 6, 8. Mich. t. 72, f. 3. Hab. dans les bois, près la Maillardière, aux Dervallières.

**H. RUFESCENS.** Pers. Obs. 2, p. 95. Syn. 555. Duby, 775, 9. Fries. Syst. Myc. 2, p. 401. *H. Repandum* Bolton. t. 88. *Systotrema rufescens* Desv. Hab. dans les bois, près Saint-Aignan.

**H. FUSIPES.** Pers. Myc. eur. 2, p. 162, t. 20, f. 4, 6. Duby, 776, 11. Hab. dans les bois de sapin, à la Quarterie.

**H. CINEREUM.** Bull. t. 419. DC. Fl. fr. 2, p. 110. *Systotrema cinerea.* Desv. Hab. sur la terre, aux Dervallières et à la Barberie.

**H. CYATHIFORME.** Bull. t. 156. Duby, 776, 17. DC. Fl. fr. 2, p. 290. **H. CONCRESCENS.** Pers. Mougeot, 296. *H. Zonatum* Batsch. Nees. Systol. f. 242. Michel Gen. t. 72, f. 7. Hab. sur la terre, dans les bois de la Barberie et des Dervallières.

**H. AURISCALPIUM.** Linn. Succ. 1260. Duby, 776, 19. Mougeot, 777. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 954, 2<sup>e</sup> éd. 254. Schœff. t. 143. Bull. 481, f. 3. DC. Fl. fr. 2, p. 110. Sow. t. 267. Grev. Crypt. Fl. t. 196. Mich. Gen. t. 72, f. 8. Buxb. cent. 1, t. 57, f. 1. Hab. sur les cônes de pin tombés, à la Quarterie.

**H. ERINACEUM.** Bull. t. 34. Duby, 777, 21. DC. Fl. fr. 2, p. 108. Trast. Fung. Aust. f. 35. *Hericium erinaceum.* Pers. Bocc. t. 303, f. 6.

Buxb. cent. 1, t. 56, f. 1. Hab. sur les vieux chênes, forêt du Gâvre. Octobre.

H. CORALLOÏDES. Scop. 471. Duby, 777, 22. Schœff. t. 142. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 2160, 2<sup>e</sup> éd. 1810. DC. Fl. fr. 2, p. 108. Sow. t. 252. H. Ramosum. Bull. t. 390. Hericium coralloïdes. Pers. Bocc. t. 303, f. 7. Mich. t. 64, f. 2. Hab. sur les troncs d'arbres, forêt du Gâvre.

H. MEMBRANACEUM. Bull. t. 481, f. 1. Duby, 778, 29. DC. Fl. fr. 2, p. 109. Fries. Syst. Myc. 1, p. 115. Hab. sur les branches mortes tombées à terre, à la Houssinière.

H. LUTESCENS. Pers. Myc. eur. 2, p. 174. Duby, 778, 26. Hab. sur le bois des clôtures, à Barbe-Bleue.

H. ABIETINUM. Duby, 778, 32. Sistotrema abietinum. Pers. Myc. eur. 2, t. 22, f. 3. Hab. sur l'écorce du pin, au Plessis-Tison.

H. NIVEUM. Pers. Syn. 563. Duby, 779, 42. DC. Fl. fr. 2, p. 109. Nees. Syst. f. 246. Odontia nivea. Pers. t. 4, f. 6, 7. Hab. sur l'écorce du chêne.

H. DECIPiens. DC. Fl. fr. 2, p. 112. Agaricus decipiens. Wild. Bot. Mag. 4, p. 12, f. 5. Sistotrema violaceum. Pers. Syn. 551. Hydnum parasiticum Linn. Syst. 799. Hab. sur les pins. Pesneau.

FISTULINA. Bul. p. 314. Pers. p. 29. Fries. p. 396. Boleti Huds. DC.

F. HEPATICA. Fries. Duby, 780, 1. Grev. Crypt. Fl. t. 270. F. Bu-glossoïdes. Bull. t. 74, 464, 497. Boletus hepaticus. Schœff. t. 116, 120. DC. Fl. fr. 2, p. 113. Sow. t. 58. Bocc. Musc. 304, f. 3, Mich. Gen. t. 60. Hab. au pied des chênes. Ce champignon appelé vulgairement *langue de bœuf*, est, suivant quelques auteurs, bon à manger, mais son aspect n'est pas engageant.

BOLETUS. Pers. 230. Fries. Syst. Myc. 1, p. 385. Suillus Mich. Gen. 126. Boletti Linn. Pers. Syn. DC.

B. LUTEUS. Linn. Succ. 1247. Duby, 781, 2. Schœff. t. 114. Sow. t. 265. Grev. Crypt. Fl. t. 183. B. Annularis. Bull. t. 332. DC. Fl. fr. 2, p. 127. Bolt. t. 169. Nees. Syst. f. 204. Buxb. cent. V. t. 14. Hab. sur la terre, dans les forêts, et dans une avenue de charmille, aux Songères. ☞ Bolet passe pour très-vénéneux.

B. PIPERATUS. Bull. t. 451, f. 2. Duby, 781, 6. Sow. t. 84. DC. Fl. fr. 2, p. 125. Nees. f. 207. B. Ferruginatus Batsch. f. 28. Hab. les Songères et l'avenue des Dervallières; il est très-vénéneux. Été et automne.

B. LIVIDUS. Bull. t. 490, f. 1. Duby, 782, 10. Fries. Syst. 1, p. 389. B. Christerson 6. DC. Fl. fr. 2, p. 126. Hab. sur la terre humide, au Plessis-Tison. Août et octobre. (Mauvais.)

**B. BRACHYPOREUS.** Pers. Myc. eur. 2, p. 128. Duby, 782, 11. Hab. dans les bois humides de la Jaunaie. (Mauvais.) Été et automne.

**B. SUBTOMENTOSA.** Linn. Succ. 1251. Duby, Nees. Syst. f. 206. Fries. Syst. Myc. 1, p. 300. B. Chrysenteron. Bull. t. 490, f. 3. DC. Fl. fr. 2, p. 126. B. Communis. Bull. t. 393. B. Cupreus et Crassipes. Schœff. t. 112, 133. Hab. dans les avenues du bois de Petit-Port. Été et automne. (Mauvais.)

**B. LURIDUS.** Schœff. t. 107. Duby, 782, 15. Pers. Fries. Grev. Crypt. Fl. 2, p. 123. B. Rubeolarius. Bull. t. 490, f. 1. B. Tuberosus. Schrad. Buxb. cent. 3. t. 13. Batt. 1, 29. Hab. dans les bois, forêt du Gâvre. Été et automne. (Mauvais.)

**B. EDULIS.** Bull. t. 60 et 494. Duby, 733, 18. Sow. t. 111. DC. Fl. fr. 2, p. 124. B. Esculentus. Pers. Mich. Gen. t. 68, f. 1. Buxb. cent. 5, t. 12. Une variété de ce Bolet nommée par M. Desvaux Bol. Asper. Hab. dans les bois, sur le bord des fossés. Été et automne. (Très-bon.)

**B. AERREUS.** Bull. t. 385. Duby, 783, 19. DC. Fl. fr. 2, p. 124. B. Aëcus. Fries. Hab. Petit-Port, la Houssinière. Automne. B.

Une variété de ce Bolet, de couleur de soufre, et qui prend une teinte verdâtre quand on l'entame, n'est pas moins bonne que le type.

**B. SCABER.** Bull. p. 319, t. 132 et 489, 1. Pers. Obs. Myc. 2, p. 13. Syn. 505. B. Bovinus. Schœff. t. 104. Hab. dans les allées des bois de Petit-Port. Été et automne. (On peut le manger sans crainte.)

**B. AURANTIACUS.** Bull. p. 320, t. 236 et 489, f. 2. B. Aurantius. Pers. Syn. p. 504. B. Rufus. Schœff. 108. Obs. Myc. 2, p. 13. Quelques auteurs le prennent pour une variété du précédent. Automne. Hab. les mêmes lieux et possède les mêmes qualités que le Scaber.

**B. SCYANESCONS.** Bull. p. 319, t. 269. Duby, 784, 24. DC. Fl. fr. 2, p. 125. B. Constrictus. Pers. Été et automne. Hab. dans les forêts, au Gâvre, à la Houssinière, Petit-Port. (Mauvais.)

**B. SPADICEUS.** Desvaux. Non al. auct. Hab. à l'Ebaupin.

**B. FLAVUS.** Desvaux. Hab. à la Houssinière.

**B. PUNCTATUS.** Desvaux. Hab. aux Dervallières.

**B. ALBESCENS.** Desvaux. Hab. à la Houssinière.

**B. PULVINATUS.** Desvaux. Hab. aux Dervallières.

Ces cinq dernières espèces, recueillies avec M. Desvaux, nommées par lui et conservées dans mon herbier, ne sont décrites nulle part.

**POLYPOREUS.** Mich. gen. 129. Fies. Obs. 1, p. 121. Syst. Myc. 1, p. 341. Pers. Champ. p. 237. Myc. eur. 2, p. 35. Boletii Linn. Pers. DC.

**P. PERENNIS.** Lina. Sp. 1646. Duby, 785, 5. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 953,

2<sup>e</sup> éd. 253. B. Perennis. DC. Fl. fr. 2, p. 122. Mougéot, 295. Fl. dan. t. 1075, f. 1. Sow. t. 192. Nees. Syst. f. 212. B. Coriaceus. Schœff. t. 125. Bull. t. 28 et t. 449, f. 2. Boletus Leucoporus. Nees. Syst. f. 213. Buxb. cent. 5, t. 15, f. 1. Hab. sur la terre et les vieux troncs d'arbres, à Barbe-Bleue.

P. V.  $\beta$  FIMBRIATUS. Rœtt. Duby, 785. Boletus Fimbriatus. Bull. t. 254. DC. Fl. fr. 2, p. 122. Mich. Gen. t. 70, f. 8. Pesneau, Cat. p. 142. Hab. sur la terre.

P. RUFESCENS. Fries. Syst. Myc. 1, p. 351. Duby, 785, 6. Sistotrema Rufescens. Pers. Iconog. Pict. t. 6. Myc. eur. 2, p. 206. Hab. sur la terre, forêt du Gâvre. Automne.

P. FRONDOSUS. Pers. 242. Duby, 786, 11. Fries. Syst. Myc. 1, p. 355. Boletus Frondosus Schrank. Fl. dan. t. 952. B. Ramosissimus Schœff. t. 127, 129. B. Cristatus Gouan. non Pers. Barr. Icon. t. 1272. Hab. sur les vieux bois de chêne. Je l'ai recueilli sur une poutre du pont de l'Arche-Sèche, après un automne pluvieux.

P. SULFUREUS. Fries. Duby, 786, 14. Grev. Crypt. Fl. t. 113. P. Citrinus. Pers. B. Sulphureus. Bull. t. 429. DC. Fl. fr. 2, p. 129. Sow. t. 135. Schœff. t. 131, 132. Buxb. cent. 5, t. 1. Hab. sur les chênes, le hêtre, le prunier. Doulon. Été.

P. IMBRICATUS. Fries. Duby, 786, 15. Boletus imbricatus. Bull. t. 266. DC. Fl. fr. 2, p. 116. Hab. sur les vieux troncs de chêne et de frêne. Automne. Pesneau.

P. LUCIDUS. Fries. Grev. Crypt. Fl. t. 245. Duby, 786, 10. P. Vernicosus. Cheval. Fl. par. 252, 9. Bul. Lucidus. Leyss. Curt. Lond. t. 224. Sow. t. 134. Pers. B. Laccatus. Pers. Myc. eur. 2, p. 154. B. Obliquatus. Bull. t. 459. DC. Fl. fr. 2, p. 121. B. Variogatus. Schœff. t. 263. B. Vernicosus. Berg. Phyt. 1, t. 99. Hab. sur les troncs d'arbres. Été.

P. BETULINUS. Fries. Duby, 787, 16. Grev. Crypt. Fl. t. 229. Boletus betulinus. Bull. t. 312. DC. Fl. fr. 2, p. 123. Bolt. t. 159. Sow. t. 212. Hab. sur le tronc du bouleau. Été.

P. ADUSTUS. Fries. Duby, 787, 23. Desmaz. 313. Boletus adustus. Wild. 39. B. Pelloporus. Bull. t. 501, f. 2. DC. Fl. fr. 2, p. 115. B. Suberosus. Batsch. 2, t. 41, f. 226, 227. Hab. sur les arbres morts, à la Houssière et dans un chantier, à Pont-Rousseau.

P. SUAVEOLENS. Fries. Duby, 788, 28. Boletus suaveolens. Linn. Sow. t. 228. Non Bull. et DC. P. Suberosus. Bolt. t. 162. Buxb. cent. 5, t. 5. Hab. sur les vieux saules, à Ancenis. Été et automne.

P. ZONATUS. Fries. Duby, 788, 33. Boletus multicolor. Schœff. t. 269. B. Zonatus. Nees. Syst. f. 221. Bol. Ochraceus. Pers. Hab. sur les troncs du peuplier, tremble et quelquefois sur les vieilles clôtures.

P. VERSICOLOR. Fries. Duby, 788, 24. Boletus versicolor. Linn. Bull. t. 86. DC. Fl. fr. 2, p. 114. Bolt. t. 81. Sow. t. 299, 387, f. 7. Boletus

*atrorufus*. Schöff. t. 268. Hab. sur les pieds d'arbres morts. Été, automne.

*P. ABIETINUS*. Fries. Duby, 789, 35. Pers. Myc. eur. 2, p. 77. Grev. Crypt. Fl. t. 226. *Boletus abietinus*. Dicks. Crypt. 3, t. 9, f. 9. Pers. non DC. *B. Incarnatus*. Fl. dan. t. 1298. *Sistotrema violaceum*. Pers. Syn. et Myc. eur. 2, p. 203. *Hydnum decipiens*. Schrad. DC. Fl. fr. 2, p. 113. Buxb. cent. 5, t. 8. Hab. sur les pins morts et tombés, aux Dervallières et à la Quarterie.

*P. PINICOLA*. Fries. Syst. Myc. 1, p. 372. Duby, 789, 39. *Boletus pinicola*. Swartz. *B. Igniarius* Fl. dan. t. 953. Pers. Syn. 534 non Linn. *B. Semi Ovoïdeus*. Schöff. t. 270.

*P. FRAXINEUS*. Fries. Duby, 789, 40. *Boletus fraxineus*. Bull. t. 433, f. 2. DC. Fl. fr. 2, p. 118.

*P. DRYADEUS*. Fries. Syst. Myc. 1, p. 374. Duby, 790, 43. *Boletus dryadeus*. Pers. 2, p. 3. *B. Pseudo igniarius*. Bull. 458. DC. Fl. fr. 2, p. 116. Hab. sur les troncs du chêne. Pesneau.

*P. FOMENTARIUS*. Fries. Duby, 790, 44. *B. Fomentarius*. Linn. Sow. t. 183. *B. Ungulatus*. Bull. t. 491. DC. Fl. fr. 2, p. 116. Tournef. t. 330. Hab. sur les troncs du chêne et du hêtre.

*P. IGNIARIUS*. Fries. Duby, 790, 46. *Boletus igniarius*. Bull. t. 454. Sow. t. 132. Bolt. t. 80. *B. Obtusus*. Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 117. Hab. sur les troncs de hêtre et de saule, à la Houssinière et au Portereau.

*P. RIBIS*. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 375. Duby, 790, 48. Desmaz. n° 314. *Boletus ribis*. DC. Fl. fr. 6, p. 41. *Polyporus ribisius*. Desv. Hab. sur les vieux pieds des groseilliers.

*P. SALICINUS*. Fries. Syst. Myc. 1, p. 376. Duby, 791, 55. Desmaz. 315. *Boletus salicinus*. Pers. Hab. sur les vieilles souches du saule.

*P. OBLIQUUS*. Fries. Syst. Myc. 1, p. 378. Duby, 791, 53. *Boletus obliquus*. Pers. Syn. *P. Incrustans*. Pers. Hab. sur l'écorce du chêne, à la Houssinière.

*P. MEDULLA PANIS*. Fries. Syst. Myc. 1, p. 380. Duby, 792, 67. *Boletus medulla panis*. Jacquin Misc. 1, t. 11. Bolt. t. 166, f. 1. DC. Fl. fr. 6, p. 39. Hab. sur un vieux tronc d'arbre, à la porte des Dervallières. Automne.

*P. VERSIPORUS*. Pers. Myc. eur. p. 10. Duby, 792, 71. Hab. sur l'écorce du chêne, dans le parc de l'Ebaupin.

*P. CERASI*. Fries. p. 382. Duby, 793, 73. *Sistotrema cerasi*. Pers. Syn. 552. *S. Lemoplaca*. Pers. Myc. *Hydnum cerasi*. DC. Fl. fr. 6, p. 36. Hab. sur l'écorce du cerisier, jardin de la Houssinière.

**P. RADULA.** Fries. Duby, 793. 75. *Boletus radula.* Pers. *Sistotrema radula.* Desv. Hab. sur des branches mortes, au Plessis-Tison.

**P. SQUAMOSUS.** Fries. Syst. Myc. 1, p. 343. Duby, 794, 83. Grev. Crypt. Fl. 1, 207. *Boletus squamosus.* Huds. Schœff. t. 101, 102. Bolt. t. 77. Fl. dan. t. 1196. *Boletus juglandis.* Bull. t. 19. DC. Fl. fr. 2, p. 121. *B. Platiporus.* Pers. Syn. Hab. surtout sur les noyers, à Ancenis.

**P. FERREUS.** Desvaux non al. auct. Hab. à l'Ebaupin, sur l'écorce du chêne. Novembre.

**P. VAPORARIUS.** Desvaux. Hab. à la Houssinière. Novembre.

**P. CARMICHAELII.** Desvaux. Hab. sur l'écorce du bouleau, aux Dervalières. Mars.

**DOEDALEA.** Pers. Syn. 499. Nees. Syst. f. 224. Fries. Syst. Myc. 1, p. 381.

**D. SUAVEOLENS.** Pers. Syn. 502. Duby, 794, 4. *Boletus suaveolens.* Bull. t. 310. DC. Fl. fr. 2, p. 118. Hab. sur les vieux troncs de saule.

**D. UNICOLOR.** Fries. Syst. Duby, 795, 7. *Boletus unicolor.* Bull. t. 408, 501, f. 3. Bolt. t. 163. Sow. t. 325. DC. Fl. fr. 2, p. 115. *Sistotrema cinereum.* Pers. Syn. 551. Myc. eur. 2, p. 204. Hab. sur les arbres morts. Automne.

**D. CONFRAGOSA.** Pers. Syn. 501. Duby, 795, 8. *Boletus confragosus.* Bolt. t. 160. *B. Labyrinthiformis.* Bull. t. 491, 352. DC. Fl. fr. p. 117. Hab. sur le *Pirus terminalis.* Peaneau.

**D. SUBEROSA.** Duby, 795, 9. *Dedalea Bulliardii,* Fries. *Boletus Suberosus.* Bull. t. 482. DC. Fl. fr. 2, p. 116. Hab. sur les vieux troncs d'arbres, les vieilles clôtures. Peaneau.

**D. BETULINA.** Duby, 794, 13. Desmaz. n° 222. *Lutescens.* Desv. *Agaricus betulinus.* Linn. Sow. t. 182. *A. Coriaceus.* Bull. t. 537, f. A. F. DC. Fl. fr. 2, p. 127. Bolt. t. 158. Hab. sur les troncs desséchés du bouleau, à la Verrière. Automne.

**D. QUERCINA.** Pers. Syn. 500. Duby, 795, 14. Grev. Crypt. Fl. t. 238. *Agaricus quercinus.* Bolt. t. 73. Sow. t. 181. DC. Fl. fr. 2, p. 133. *Ag. labyrinthiformis.* Bull. t. 352, 442, f. 1. *Ag. dubius.* Schœff. t. 331. Bocc. Mus. t. 305, f. 5. Buxb. cent. 5, t. 4, f. 1. Hab. sur les vieilles écorces du chêne, à l'Ebaupin.

**D. MOLLIS.** Desvaux non alio. auct. Hab. sur l'écorce d'un chêne, à la Houssinière.

**MERULIUS.** Fries. Ad. Brongn. *Xylophora.* Link. *Xylomyza.* Pers.

**M. serpens.** Tode. Duby, 797, 9. Fries. Syst. Myc. 1, p. 227. *Xylomyzon serpens.* Desvaux. Hab. sur l'écorce du pin, à la Houssinière. Décembre.

**CANTARELLUS.** Adans. Juss. Gen. 6. Fries. Syst. Myc. 1, p. 316. Ad. Brongn. p. 90. *Merulius* et *Craterellus.* Pers. Myc. eur. 2, p. 11 et 4. *Merulii.* Hall. Pers. Syn. DC.

**C. RETIRUGUS.** Fries. Duby, 798, 6. *Merulius retirugus.* Pers. Syn. 494. DC. Fl. fr. 2, p. 131. *Helvella retiruga.* Bull. t. 498, f. 1. Hab. sur un arbre de l'avenue des Dervallières.

**C. MUSCIGENUS.** Fries. Duby, 798, 9. *Merulius muscigenus.* Pers. Syn. 493. DC. Fl. fr. 2, p. 131. Nees. Syst. f. 236. *Merulius serotinus.* Pers. Myc. *Agaricus muscigenus.* Bull. t. 288. *Helvella dimidiata.* Bull. t. 498, f. 2. Hab. sur un arbre couvert de mousses, avenue des Dervallières.

**C. CRISPUS.** Fries. Duby, 798, 10. *Merulius crispus.* Pers. Iconog. Pict. t. 8, f. 7. DC. Fl. fr. 6, p. 43. Buxb. cent. 5, t. 7, f. 2. Hab. parc des Dervallières, la Barberie. Automne et hiver.

**C. CORNUCOPIOÏDES.** Fries. Duby, 799, 15. *Merulius cornucopioïdes.* Pers. Myc. eur. 2, p. 5. *Helvella cornucopioïdes.* Schœff. t. 165, 166. Bull. t. 150, 498, f. 3. *Peziza cornuc.* Linn. Bolt. t. 103. Sow. t. 74. Vaill. t. 13, f. 2. Mich. 82. Hab. dans le parc des Dervallières, la Barberie. Août et novembre.

**C. HYDROLIPS.** Duby, 799, 16. *C. cinereus.* Fries. *Merulius hydrolips.* DC. Fl. fr. 2, p. 130. *Mer. cinereus.* Pers. Iconog. Pict. t. 3, f. 3. *Helvella hydrolips.* Bull. t. 465, f. 2. Hab. aux Dervallières. Automne.

**C. LUTESCENS.** Fries. Duby, 799, 17. *Merulius lutescens.* Pers. Syn. Fl. fr. 2, p. 129. Fl. dan. t. 1617. *Helvella cantharelloïdes.* Bull. t. 473, f. 3. *Helvella tubæformis.* Schœff. t. 157. Desmaz. 365. Hab. dans les bois de la Barberie.

**C. TUBÆFORMIS.** Fries. Syst. Myc. 1, p. 319. Duby, 800, 21. *Merulius tubæformis.* Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 129. *M. Villosus.* Pers. Iconog. Pict. t. 6, f. 1. *Helvella tubæformis.* Bull. 461. Vaill. t. 11, f. 9, 10. Hab. dans les bois de la Barberie et des Dervallières. Automne.

**C. CIBARIUS.** Fries. Duby, 800, 23. Grev. Fl. Crypt. t. 258. *Merulius cantharellus.* Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 123. *Agaricus cantharellus.* Linn. Schœff. t. 82. Bull. t. 62, 505, f. 1. Bolt. t. 62. Sow. t. 40. Lob. Iconog. p. 273. Vaill. Bot. t. 11, f. 14, 15. Hab. dans les bois. De juillet en novembre. (Elle est très-bonne à manger.)

**C. NIGRIPES.** Duby, 800, 24. *Merulius nigripes.* Pers. DC. Fl. fr. 2, p. 129. *Agaricus cantharelloïdes.* Bull. t. 505, f. 2. Hab. sur la terre, dans



les bois. On trouve cette Chanterelle assez communément au pied des arbres, dans les tapis épais formés par le *Bryum glaucum*, à la Houssinière. (Elle est mauvaise.)

C. *AURANTIACUM*. Fries. Syst. Myc. 1, p. 318. Duby, 800, 25. *Merulius aurantiacus*, Pers. Nees. f. 233. *Agaricus aurantiacus*. Wulf. in Jacq. Misc. 2, t. 14, f. 3. Hab. dans les bois, à la Houssinière. De juillet à nov. (Mauvaise.)

### Les Agarics.

Les Agarics étant une des parties les plus intéressantes de la *Cryptogamie*, puisqu'un certain nombre est employé comme aliment, et qu'un nombre plus considérable encore présente des poisons tellement actifs que, souvent, la science médicale ne peut rien pour sauver l'imprudent qui, se fiant quelquefois à un aspect flatteur, a osé en faire usage, nous avons donc pensé qu'en adoptant, pour notre Catalogue, la classification si simple et si ingénieuse que nous a laissée le trop regrettable M. Desvaux, nous serions utile à la science, et que, par la connaissance de ces plantes, facilitée par cette classification, nous pourrions peut-être empêcher quelques-uns des nombreux accidents que chaque année vient enregistrer dans nos fastes nécrologiques. Pour parvenir à ce but, nous indiquerons les bons par un B, les très-bons par deux BB, les mauvais par un M, les très-mauvais par deux MM, les douteux par un D.

### Classification des Agarics. Desvaux.

**DIMIDIÉS.** Pied excentrique, quelquefois sessile.

**AMANITES.** Un volva qui enveloppe le champignon tout entier, dans sa jeunesse, et laisse quelquefois des lambeaux sur le chapeau, le pédicule presque toujours bulbeux à la base.

**LACTESCENTS.** Point de volva. Pédicule central, feuillets inégaux, suc laiteux ordinairement blanc, quelquefois jaune ou rouge.

**RUSOLES.** Point de volva. Feuillets égaux entre eux et non terminés sur un bourlet annulaire.

**MYCÈNES.** Point de volva ni de collier. Pédicule central fistuleux, feuillets qui ne noircissent point en vieillissant, chapeau non ombiliqué.

**OMPHALONES.** Point de volva ni de collier. Pédicule central fistuleux ou plein, chapeau ombiliqué, feuillets qui ne noircissent pas en vieillissant et qui sont presque toujours décourants.

Spores blancs.

Spores rouges ou bruns rougeâtres.

Spores jaunes.

Spores noirs.

*Dimidiés. Chapeau excentrique sessile.*

AGARICUS. Linn. Gen. 1074. DC. Pers. Ad. Brongn.

A. NIDULANS. Pers. Sp. 443. Hab. sur les vieux troncs de chêne. Automne.

A. NYSSISÆDUS. Pers. Ic. et Desc. Fung. p. 56, t. 14, fig. 4. Fries. System. Mycol. 1, p. 276. Duby, 809, 68. Hab. sur les vieilles souches et les troncs pourris, à la Houssinière. Automne. M.

A. EPIGÆUS. Pers. Depluens, Batsch. Sp. 4, p. 457. Hab. sur les vieilles souches.

A. VARIABILIS. Pers. obs. Mycol. 2, p. 46, t. 5, f. 12. DC. Fl. fr. 360. Sowerb. t. 97. A. Sessilis. Bull. t. 152 et 581, f. 3. Fl. dan. t. 1556. Hab. sur des branches mortes tombées à terre, à la Houssinière. Automne.

A. APPLICATUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 192. Batsch. f. 125. Sowerb. t. 301. Nees. Syst. f. 183. Cheval. n° 208. V. α Epixylon. Bull. t. 581. Hab. sur l'écorce du bois. Été et automne.

A. CANESCENS. Batsch. Letell. 688. Mollis. Spr. 457. Hab. sur les vieux troncs d'arbres, à Clermont et à la Barberie.

*Chapeau excentrique pédicellé, lames adnées ou libres.*

A. STYPTICUS. Bull. t. 140, 557. Cheval. p. 194. Fl. dan. t. 1292, f. 1. Pers. Synop. p. 481. DC. Fl. fr. n° 361. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 188. Hab. sur les vieilles souches. Commun, à la Houssinière, aux Dervallières. Automne.

A. SEROTINUS. Pers. Syn. 479. Duby, 823, 175. Cheval. 194, n° 206. Ag. stypticus. Var: Fl. dan. t. 1293, f. 2. Buxb. cent. 5, t. 2, f. 2. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 187. Hab. sur les troncs du hêtre, du bouleau et de l'aulne. S'il vient dans un lieu couvert, son pédicule s'allonge et son chapeau est presque oblitéré.

A. PALMATUS. Bull. t. 216. Duby, 823, 176. Cheval. 193, n° 204. Sow. t. 62. Pers. Synop. 474. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 187. Hab. sur les vieilles souches d'arbres, au bord de l'Erdre.

A. ULMARIUS. Bull. 510. Sow. t. 67. Duby, 823, 178. DC. Fl. fr. n° 368. Cheval. 193, 202. Pers. Synop. p. 473. Fries. Syst. Myc. 1, p. 186. Hab. sur les souches du saule blanc, à Barbin. Delalande. Octobre et décembre.

A. LIGNATILIS. Pers. Spr. Cheval. 156, n° 96. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 94. Hab. forêt du Gâvre. Décembre.

*Chapeau excentrique, lames décurrentes.*

A. INCONSTANS. Pers. Syn. 475. Duby, 824, n° 186. Letel. 695. ? A. Dimidiatus. Bull. t. 517. A. Flabelliformis. Schæff. t. 43, 44. Hab. sur les troncs d'arbres.

A. CONCHATUS. Bull. t. 298. Spr. 442. Duby, 824, 185. A. Salignus. Cheval. 824, n° 182. Pers. Syn. 478. Ag. Ursinus. Var. Fries. Hab. sur les vieux troncs de saule, chemin de Versailles, au Tertre, etc. Septembre.

A. OSTREATUS. Jacq. Aust. t. 288. Duby, 824, n° 183. Cheval. 192, n° 199. Sowerb. t. 241. A. Nigricans. Fl. dan. t. 892. A. Dimidiatus. Bull. t. 505. A. Spodoleucus. Fries. Hab. sur les racines des arbres. Au printemps.

A. LAMELLIBOGUS. DC. Fl. fr. n° 362  $\alpha$  Duby, 824, n° 179. A. Croceolamellatus. Letel. t. 665. Hab. sur les feuilles tombées et pourries du pin, à Clermont. Automne.

A. GLANDULOSUS. Bull. t. 426. Duby, 824, n° 184. Cheval. 191, n° 198. DC. Fl. fr. n° 363. Pers. Synop. p. 476. Fries. Syst. Myc. 182. Hab. sur les vieux troncs de saule, sur les bords de l'Erdre. Octobre et décembre.

A. SALIGNUS. Pers. Letel. t. 687. Fries. Syst. Myc. 1, p. 183. Duby, 824, n° 182. Hab. sur les souches du hêtre, du saule et de l'aulne, Ancenis. Octobre, janvier.

A. PETALOÏDES. Bull. t. 226, 557, f. 2. Duby, 824, n° 184. Chev. 192, n° 201. Fries. Syst. Myc. 1, p. 183. Bats. t. 9, f. E. Hab. sur les troncs du hêtre et du pin, à la Houssinière. Novembre.

A. PROLIFERUS. Desv. Bull. t. 517. P. Hab. dans une cave de la rue Kervégan et sur une poutre d'un magasin de la rue d'Orléans.

A. GYRINUS. Pers. Mycol. 3, p. 37. A. Dimidiatus. Bull. t. 517. Hab. sur des bois pourris, sur des bois de clôture, à Barbe-Bleue. Mars.

*Chapeau excentrique, voile simple universel.*

A. DRYINUS. Pers. Syn. 478. Duby, 825, n° 189. Chev. 190, n° 194. Nees. Syst. f. 177. A. Dimidiatus. Bull. t. 517. Hab. sur les troncs du chêne et du pommier, avenue de Petit-Port. Août et novembre.

*Chapeau central.*

§ Spores blancs, lames non mutables.

I. PIED A VOILE. AMANITES.

\* Une voile et un anneau.

A. VERNUS. Bull. t. 108. Duby, 850, n° 401. Chev. 124, n° 4. Fries.

Syst. Myc. 1, p. 13. Amanita verna. Pers. Syn. p. 250. Hab. à la Housinière, aux Dervallières, bois humides, sur la terre à croûte, etc. MM.

A. cetrarius. Schœff. t. 20. Bull. t. 577. E, F, D. Mich. t. 78, f. 1. Hab. mêmes localités que le précédent. MM.

A. PHALLOIDES. Fries. Syst. Myc. 1, p. 13. Chev. 124, n° 6. Duby, 850, n° 400. Bull. t. 2, 577. A. Bulbosus et Verrucosus. DC. Fl. fr. 564. A. Vernalis. Bolt. t. 48. Vaill. Bot. t. 14, f. 5. Hab. dans les forêts ombragées, la Housinière, le Gâvre, les Dervallières. Juillet et octobre. MM.

V. α Albus. Pers. t. 2, f. 1 A. Bulbosus. Schœff. t. 241. C'est le Vernus des auteurs. La var. β Citrinus. Pers. est le Citrinus de Schœff. t. 20. γ Viridis. Pers. t. 2, f. 3. Agar. Virescens. Fl. dan. t. 1240. On confond malheureusement très-souvent cette variété MM. avec le Bifidus de Bull. t. 26, que l'on peut manger et que, dans quelques contrées, on nomme *Bisette*.

A. VAGINATUS. Bull. t. 98, 512. Duby, 850, n° 399. Chev. 123, n° 1. DC. Fl. fr. n° 568. Fries. Syst. Myc. 1, p. 14. Mich. t. 76, f. 1. Buxb. cent. 4, t. 19. A. Fungites. Batsch. f. 79. A. Plumbeus. Schœff. t. 85, 86. A. Hyalinus, Schœff. t. 244. A. Badius. Schœff. t. 245. A. Fulvus. De Schœff. t. 95. Hab. commun dans les bois. B. Novembre.

C'est en cueillant le Bulbosus, pour cette espèce, que la famille O. a été empoisonnée et que son honorable chef a succombé.

A. COESAREUS. Schœff. t. 258. Duby, 850, n° 397. Fries. Syst. Myc. 1, p. 15. Ag. Aurantiacus. Bull. t. 120. Chev. 104, n° 3. DC. Fl. fr. n° 562. Amanita aurantiaca. Pers. Champ. Comest. t. 1. Michel. Gen. t. 77, f. 1. Hab. dans les bois du Fort et de la Dennerie. Juillet et octobre. BB. (L'Oronge.) R.

Ses feuillets presque toujours jaunes et son volva complet le distinguent facilement du Muscarius ou fausse Oronge.

**\*\* Volve incomplète et anneau.**

A. MUSCARIUS. Linn. Suec. 1235. Duby, 849, n° 396. Chev. 125, n° 7. Schœff. t. 27, 28. DC. Fl. fr. n° 561. Amanita muscaria. Pers. Synop. p. 253. Ag. Pseudo. aurantiacus. Bull. t. 122. Michel. t. 8, f. 2. Grev. Crypt. Fl. t. 54. A. Hab. sur la terre en automne, plus particulièrement sous les châtaigniers. MM.

A. PANTHERINUS. DC. Fl. fr. suppl. n° 559. Duby, 849, n° 395. Chev. 126, n° 8. Letel. 639. Fries. Syst. Myc. p. 16. A. Maculatus. Schœff. t. 90. Amanita umbrina. Pers. Synop. p. 254. Hab. dans tous les bois. Septembre et octobre. MM.

A. SOLITARIUS. Bull. t. 48, 593. Duby, 849, n° 394. Chev. 126, n° 9. DC. Fl. fr. n° 560. Fries. Syst. Myc. 1, p. 17. A. Albellus. Scop. Hab. dans les bois ombragés. Août et septembre. MM.

A. EXCELSUS. Fries. Syst. Myc. 1, p. 17. Duby, 849, n° 393. Letel. t. 640. Amanita ampla. Pers. Syn. 255. Hab. forêt du Gâvre et à la Mail-lardière. Septembre et octobre. M.

A. ASPER. DC. Fl. fr. n° 559. Duby, 849, n° 392. Chev. 127, n° 10. A. Miodes Boljon, t. 139. A. Verrucosus. Bull. t. 316. Amanita aspera. Pers. Ruxb. cent. 5, t. 48, f. 1. Hab. à la Houssinière, aux Dervallières, etc. Juillet et octobre. MM.

*Anneau et point de volve.*

\*\*\* A. PIED TUBULEUX.

A. PRO CERUS. Scop. p. 418. Duby, 849, n° 390. Schöff. t. 22, 23. Sow. t. 190. DC. Fl. fr. n° 558. Pers. Syn. 257. A. Colubrinus. Bull. t. 78, 583. Chev. 127, n° 11. A. Variiegatus. Lam. Fl. fr. 1, p. 114. Hab. dans les bois, les jardins, très abondant à la Quarterie, route de Rennes. BB. Novembre. Vulgairement nommé potiron.

A. EXCORIATUS. Schöff. t. 18, 19. Duby, 849, n° 391. Chev. 128, n° 12. Fries. Syst. Myc. 1, p. 21. Letel. 610. V.  $\gamma$  Procerus. Fries. Hab. les mêmes lieux que le précédent.

Il a beaucoup de rapport avec lui ; seulement il est plus petit. BB.

A. GLYPHOLARIUS. Bull. t. 405, 506, f. 2. Duby, 848, n° 390. Chev. 128, n° 13. DC. Fl. fr. n° 557. Fries. Syst. Myc. p. 21. Ag. Colubrinus Pers. Synop. p. 258. Hab. dans les bois. Août, octobre. Peu de chair ; odeur et saveur nulles.

A. CRISTATUS. Bull. Fung. t. 7. Duby, 848, n° 389. Fries. Syst. Myc. 1, p. 22. Grev. Crypt. Fl. t. 176. A. Subantiquatus. Batsch. 2, t. 37, f. 206. A. D. A. Colubrinus. V.  $\gamma$  Pers. Mich. Gen. t. 78, f. 7, 8. Hab. parmi les Graminées et les mousses, à Petit-Port. M.

A. ERMINIUS. Fries. On l'appelle vulgairement potiron blanc. Hab. Il est assez commun dans les champs cultivés de Petit-Port. D.

A. MESOMORPHUS. Bull. t. 506, f. 1. Duby, 848, n° 387. Chev. 128, n° 14. Pers. Syn. 262. DC. Fl. fr. n° 553. Fries. Syst. Myc. p. 23. Nees. Syst. f. 169. Hab. le bois de sapin de la Quarterie. Automne.

A. GRANULOSUS. Batsch. t. 6, f. 24. Chev. 129, n° 15. Duby, 848, n° 386. Pers. Syn. 464. Grev. Crypt. Fl. t. 104. A. Ochraceus. Bull. t. 362, 530. DC. Fl. fr. n° 551. A. Croceus. Bolt. t. 51, f. 2. Sow. t. 19. A. Muricatus. Fl. dan. t. 1015. Hab. sur les feuilles tombées du pin et sur les mousses, à la Houssinière. Novembre.

A. SQUARROSUS. Bull. t. 535, f. 3, et non le t. 266, comme l'indiquent Chev. et Duby. Hab. la Quarterie. Novembre.

Le Squamosus de Bulliard, t. 266, est un beau et grand champignon couvert sur un fond jaune foncé d'écaillés brunes et réfléchies, tant sur le pied que sur le chapeau.

Le Squarrosus Bull. t. 535 est petit, rose, ayant deux rangs d'écaillés sur le chapeau et quelques-uns sur le pied.

**A. GARCHARIAS.** Pers. Iconog. Pict. p. 5, f. 1, 3. Hab. la Houssinière, les bois de la Dennerie. Août et septembre.

**A. PILULIFORMIS.** Bull. t. 112. Duby, 848, n° 388. DC. Fl. fr. n° 543. Hab. au pied des arbres, parmi les mousses. Automne.

**B. PIED PLEIN.**

**A. RAMENTACEUS.** Bull. t. 595, f. 2. Duby, 848, n° 385. Chev. 129, n° 16. DC. Fl. fr. n° 552. Pers. Synop. p. 263. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 25. Hab. sur la terre, à la Dennerie. Automne.

**A. MELLEUS.** Vahl. Fl. dan. t. 1012. Bolton, 141. Fries. Syst. Myc. 1, p. 30. Chev. 130, n° 16. A. Annularius Bull. t. 377, 540, f. 3. Duby, 847, n° 381. DC. Fl. fr. n° 548. A. Polymyces. Pers. Mich. Gen. t. 81, f. 2. A. Congregatus. Bolt. t. 140. A. Stipitis. Sowerb. t. 101. Hab. sur la terre, aux Dervallières, au Bois-Branlard. MM.

**A. DENIGRATUS.** Pers. Syn. 267. Duby, 847, n° 382. Chev. 130, n° 18. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 30. Hab. sur les troncs des arbres morts MM.

**A. MUCIDUS.** Schrad. 116. Duby, 848, n° 384. Chev. 130, n° 17. Pers. Synop. p. 266. Fries. Syst. Myc. p. 18. A. Nitidus. Fl. dan. t. 773 et 1130. Hab. la Houssinière, sur le bois mort du hêtre. Juillet, décembre. MM.

\*\*\*\* *Voile général, viscide, fugitif.*

**A. CRYSDON.** Batsch. 2, f. 212. Duby, 847, n° 380. Chev. 131, n° 20. Pers. Syn. 365. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 32. Hab. au milieu des feuilles pourries. Automne. MM.

**A. RUBESCENS.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 32. Chev. 131, n° 21. A. Carnosus. Sowerb. t. 246. Curt. 5, t. 71. Duby, 847, n° 379. A. Rubescens. Pers. p. 366. Hab. dans les bois. Automne. M.

**A. RUBRUS.** Bull. t. 118, 551, f. 2. Duby, 847, n° 378. Chev. 131, n° 22. Bolt. t. 4, f. 2. Pers. Synop. p. 364. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 33. A. Lacteus. Schöff. t. 31. A. Virgineus. Batsch. f. 12. A. Nitens. Sowerb. t. 71. A. Cossus. Sow. t. 121. Buxb. cent. 4, t. 30, f. 2. Hab. dans les bois de Petit-Port. Septembre, octobre.

Il est très-agréable au goût. Odeur nulle.

**A. DISCOIDEUS.** Pers. Syn. 365. Duby, 847, n° 377. Chev. 132, n° 23. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 33. Hab. aux Dervallières. Automne. M.

**A. PUSTULATUS.** Pers. Syn. 354. Duby, 847, n° 376. Chev. 132, n° 24. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 34. Hab. à la Houssinière. Automne. DD.

**A. OLIVACEO-ALBUS.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 35. Duby, 847, 375. Chev. 133, n° 25. A. Limacinus. Schöff. t. 312. Hab. dans le bois des Dervallières et à la Dennerie. Automne. DD. Rare.

\*\*\*\*\* *Voile très-fugace, floconneux, pied à fibres.*

A. ALBO-BRUNNEUS. Pers. Synop. 293. Chev. 133, 26. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 37. A. Striatus. Schœff. t. 33. A. Glutinosus. Duby, 846, n° 374. Bull. t. 258, 539, 587, f. 1. Hab. les bois de la Houssinière, des Dervallières. Automne. DD.

A. FULVUS. Bull. t. 555, f. 2, 574, f. 1. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 37. Ag. Incertus. Schœff. t. 62. Hab. la prairie des Dervallières. Automne. M.

A. RUSSULA. Schœff. t. 58. Pers. Syn. 338. Duby, 846, n° 372. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 38. A. Roseus. Schœff. p. 75. Hab. le bois des Dervallières. Automne. B.

A. FLAVO-VIRENS. Pers. Synop. p. 319. Chev. 134, n° 29. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 41. A. Equostris. Linn. Duby, 846, n° 371. A. Aureus. Schœff. t. 41. Buxb. cent. 4, t. 10. Hab. les bois, à la Dennerie. Automne. D.

A. RUTILANS. Schœff. t. 219. Pers. Syn. 320. Duby, 846, n° 370. Chev. 134, n° 30. A. Variegatus. Schum. p. 294. A. Xerampelinus. Sow. t. 31. Buxb. cent. 5, t. 46. Hab. dans les bois de la Dennerie. Automne. M.

A. POLYPHYLLUS. DC. Fl. fr. 6, 848. Duby, 736, n° 368. Sp. 422. Hab. à la Quarterie, route de Rennes. Automne.

A. TERREUS. Schœff. t. 64. Chev. 135, n° 31. Duby, 845, n° 366. Sow. t. 76. A. Myomyces. Pers. Synop. p. 345. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 44. Letel. 663. A. Argyraceus. Bull. 423, 513. Hab. au Bois-Branlard.

A. LEUCOCEPHALUS. Bull. t. 428, p. 536, t. 428, f. 1. Duby, 845, n° 365. Chev. 135, n° 32. A. Colombetta. Fries. Syst. Mycol. p. 44. J. Bauh. 40. A. Albus. Pers. Synop. 363. Letellier, 625. Schœff. t. 256. Hab. les bois de Petit-Port. Automne. BB.

A. MOLYBDOCEPHALUS. Bull. t. 523. DC. Fl. fr. n° 485. Chev. 137, n° 38. A. Æneus. Pers. Synop. p. 302. A. Molybdinus. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 49. Hab. dans les bois de l'Ebaupin. Automne. D.

A. ACERBUS. Bull. t. 571, f. 2. Duby, 845, n° 358. Chev. 137, n° 39. DC. Fl. fr. n° 175. Pers. Synop. p. 328. Fries. Syst. Mycol. p. 39. Hab. la forêt du Gâvre. Septembre. MM.

A. DECASTER. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 49. A. Cinerascens. Bull. t. 428, f. 2. DC. Fl. fr. n° 503. Duby, 845, n° 357. Chev. 138, n° 41. Hab. dans les bois. Automne. D.

A. DASYPUS. Pers. Syn. 348. Duby, 844, n° 356. Chev. 135, n° 40. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 50. Hab. dans les bois de la Dennerie. Automne. Ce champignon est très-rare. Nous ne l'avons trouvé qu'une fois.

II. PIED ENTièrement NU.

\* Lactescents galactés.

A. Chapeau à bords nus, sec, lisse.

A. RUFUS. Scop. Duby, 841, n° 327. Chev. 147, n° 69. Vaill. p. 61. Sterb. t. 8, f. D. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 71. A. Acris t. 538, f. B, C, D, M. Hab. tous nos bois. Septembre, octobre. MM.

A. TITHYMALUS. Scop. p. 452. Duby, 841, n° 328. Chev. 147, n° 68. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 71. A. Ichoratus. Batsch. f. 60. A. Testaceus. Pers. Synop. p. 431. A. Acris. Bulliard, t. 538. E, F. Hab. aux Songères, le bois des Dervallières, la Houssinière. Septembre, octobre. MM.

A. THEIOGALUS. Bull. t. 567, f. 2. Duby, 841, n° 329. Chev. 146, n° 67. Pers. Synop. p. 431. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 71. DC. Fl. fr. n° 376. Hab. commun aux Dervallières, à la Houssinière, etc. MM.

A. SUBDULCIS. Pers. Syn. 433, Duby, 841, n° 330. Chev. 146, n° 65. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 70. A. Rubescens. Schœff. t. 73. Sowerb. t. 204. A. Bulliard. Fl. dan. t. 1069, fig. 1. A. Lactifusus dulcis. Bull. t. 224. Hab. les fossés, près de Petit-Port. D.

A. CAMPHORATUS. Bull. t. 567, f. 1. Chev. 146, n° 66. Duby en fait une variété du Subdulcis. A. Subdulcis. DC. Fl. fr. n° 381. Hab. aux Dervallières. Automne. N.

A. PIPERATUS. Scop. 449, Duby, 840, n° 317. Bolt. t. 21. Fl. dan. t. 1132. A. Lactifusus acris. Bull. t. 200. DC. Fl. fr. n° 373. A. Amarus. Schœff. t. 83. Hab. la Houssinière, les Songères. Automne. MM.

A. PARGAMENUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 76. Duby, 840, n° 378. Chev. 149. 75. Swartz. Sterb. p. 116. Ag. Piperatus. Batsch. 1, f. 59. A. Dycmogalus. Bull. 584. Paraît être le même que le Piperatus t. 200. Hab. les mêmes lieux que le précédent. Automne. MM.

A. MITISSIMUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 69. Duby, 841, n° 332. Chev. 144, n° 63. A. Testaceus. V. β Pers. Synop. p. 432. Hab. les bois de la Dennerie. Octobre. D.

A. FLEXUOSUS. Pers. Synop. p. 431. A. Zonarius. Duby, 840, 32. Chev. 149, n° 74. DC. Fl. fr. n° 375. Bull. t. 104. Vaill. t. 12, f. 7. Hab. dans le parc des Dervallières, les bois de la Dennerie. Automne. M.

A. QUIETUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 69. Duby, 841, n° 331. Chev. 145, 64. A. Rubescens. Fl. dan. t. 1069, f. 2. A. Luctescens. Linn. Hab. à la Houssinière, à la Quarterie. Octobre, novembre. D.

B. Chapeau grumelleux ou écailleux.

A. PLUMBEUS. Bull. t. 282, 559, f. 2. Duby, 840, n° 325. Chev. 148, n°



71. DC. Fl. fr. n° 382. A. Listeri. Sowerb. t. 245. A. Nigrescens. Pers. Synop. p. 435. Hab. la Houssinière, la Barberie. Septembre. MM.

A. GLYCOSMOS. Fries. obs. 2, p. 194. Syst. Mycol. 1, p. 72. Duby, 841, n° 326. Chev. 147, n° 70. A. Acris. Bull. t. 538. G, H, N. Hab. tous nos bois. Juillet, octobre. MM.

A. VELLEREUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 76. Duby, 840, n° 316. Chev. 150, n° 77. A. Pubescens. Schrad. Piperatus. Var. Pers. Hab. les mêmes localités que le précédent, auquel il ressemble beaucoup. MM.

*C. Chapeau visqueux, glabre, bords nus.*

A. AURANTIACUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 69. Duby, 841, n° 333. Chev. 145, n° 62. A. Testaceus. V. Aurantiacus. Pers. A. Hybridus. Scop. Rufus. Schrad. Hab. dans la mousse, à la Houssinière. Automne. M. et rare.

A. BLENNIUS. Fries. obs. 1, p. 60. Syst. Mycol. 1, p. 67. Duby, 842, n° 336. A. Viridis. Schrad. A. Xylophilus.  $\beta$  Viscosus. Pers. Syn. 438. Hab. la forêt du Gâvre. Automne. M.

A. DELICIOSUS. Linn. 1641. Duby, 841, n° 334. Letel. 633. Chev. 144, n° 61. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 67. Schœff. t. 11. Sowerb. t. 202. Fl. dan. t. 1131. Buxb. cent. V, t. 45, f. 1. Pers. Synop. p. 432. DC. Fl. fr. n° 379. Hab. dans les bois des Dervallières. Automne. Son odeur et son suc laiteux doivent engager à s'en défier. Le grand père de Merat le nommait A. Perniciosus.

A. PALLIDUS. Pers. Syn. 431. Duby, 842, n° 335. Chev. 144, n° 60. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 67. A. Subinvolutus Batsch. t. 37, f. 204. Hab. bois taillis de la Houssinière. Automne. M.

A. LURIDUS. Pers. Syn. 436. Duby, 842, 338. Chev. 143, n° 57. Fries. Syst. Mycol. p. 65. A. Fuscus Schœff. t. 235. Amanita Zonaria. Lam. Encyclop. 1, p. 104. Hab. au Bois-Branlard, Petit-Port. Novembre. M.

A. AZONITES. Bull. t. 559, f. 1, 567, f. 3. Duby, 840, n° 322. Chev. 149, 73. DC. Fl. fr. 378. A. Umbrinus. Pers. Syn. 435. A. Flexuosus. A. Fries. Syst. Myc. Hab. bois des Dervallières. Automne. M.

*D. Chapeau un peu tomenteux au bord.*

A. TOMINOSUS. Schœff. 12. Duby, 842, n° 340. Chev. 143, n° 55. Sow. t. 103. Fl. dan. t. 1068. Pers. Synop. p. 430. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 63. A. Necator. Bull. 529. fig. 2. Buxb. cent. 4, t. 16. Hab. aux Dervallières, à la Houssinière. Automne. MM.

A. NECATOR. Bull. t. 14, 529. Duby, 842, n° 339. Chev. 143, 56. Pers. Syn. 435. Krapf. Schw. t. 5, f. 1, 4. Hab. aux Dervallières. Octobre. MM.

**A. CONTROVERSUS.** Pers. Syn. 430. Duby, 842, n° 342. Chev. 142, n° 54. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 62. **A. Sanguineus.** Batsch. 2, f. 201. Hab. forêt du Gâvre. Automne. MM.

\*\* *Chapeau charnu, déprimé ou planiuscule.*

Lames sèches.

RUSSULES. (V. p. 102.)

*A. Chapeau blanchâtre ou blanc.*

**A. AURICULA.** DC. Fl. fr. Suppl. n° 464. Duby, 839, n° 314. Chev. 153, n° 85. Am. Auricula. Dubois, Fl. orl. p. 168. Hab. Il croît abondamment à Petit-Port et à la Quarterie. Il a odeur de farine et il est très-bon. Septembre, octobre.

**A. VIRGINEUS.** Wulf. in Jacq. t. 15, f. 1. Sowerb. t. 32. Duby, 838, n° 301. Chev. 158, n° 100. DC. Fl. fr. n° 448. Grev. Fl. crypt. t. 166. **A. ERICEUS.** Bull. t. 188. **A. NIVEUS.** Schæff. t. 232. Scop. p. 430. Hab. à la Quarterie, la Houssinière. BB.

**A. CANDIGANS.** Pers. Synop. p. 456. Chev. 155, n° 93. Fries. Syst. Mycol. p. 91. **A. UMBILICATUS.** Bull. t. 411, f. 2. DC. Fl. fr. n° 445. Duby, 832, n° 253. Hab. la Houssinière. Août, novembre. D.

**A. SUAVEOLENS.** Desvaux. A. Fragrans. Letel. 656. Sowerb. Pers. Hab. à la Barberie, forêt du Gâvre. Novembre. B.

**A. GRAMMOPODIUS.** Bull. t. 548, 585. f. 1. Duby, 839, n° 307. Chev. 156, n° 94. DC. Fl. fr. n° 476. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 93. **A. GRAVEOLENS.** Sowerb. Hab. à la Houssinière. Octobre. D.

**A. RAMOSUS.** Bull. t. 102. Duby, 838, 305. Chev. 157, n° 97. DC. Fl. fr. n° 477. Hab. à la Dennerie. Octobre. B.

**A. ALLIACEUS.** Jacq. Aust. t. 82. Duby, 829, n° 223. Chev. 177, n° 153. Bull. t. 158, 524. Pers. Synop. p. 375. Fl. dan. t. 1251. **A. PORREUS.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 141. Hab. à l'Ebaupin, à la Houssinière. Octobre, novembre. Il a une odeur d'ail très-prononcée.

*B. Chapeau cendré ou gris.*

**A. NITRATUS.** Fries. Spr. p. 427. Pers. **A. MURINACEUS.** Bull. t. 520. Duby, 836, n° 286. Chev. 165, n° 117. DC. Fl. fr. n° 505. Hab. commun dans une allée de charmille à la Quarterie et dans l'avenue des Dervallières. Octobre. MM.

**A. ARGYROSPERMUS.** Bull. t. 602. Non cité. Hab. dans les bois de la Dennerie, à la Houssinière. Octobre. M.

**A. NEBULARIS.** Batsch. f. 193. Duby, 839, n° 313. Chev. 153, n° 86. Pers. Synop. p. 349. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 86. **A. PILEOLARIUS.**

Bull. t. 400. DC. Fl. fr. n° 461. Hab. à la Houssinière. Octobre, novembre. B.

A. SCHUMAKERI. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 87. Cheval. 153, n° 87. A. Pullus. Pers. Synop. p. 350. Duby, 839, n° 312. A. Fagineus. Schum. Scell. p. 330. Hab. forêt du Gâvre. Automne. D.

A. BRYNGII. DC. Fl. fr. Suppl. n° 462. Duby, 839, n° 315. Chev. 152, n° 84. Mich. Gen. t. 73, f. 2. Paulet, 2, p. 133. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 84. Hab. les bois de la Dennerie. Automne. B.

Dans quelques pays on le connaît et on le mange sous le nom de Bri-goule ou Barigoule.

A. RADICATUS. Rehl. 1040. Duby, 836, n° 283. Chev. 166, n° 120. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 118. Sow. t. 48. Pers. Synop. p. 313. A. Umbraculum. Batsch. f. 4. Ag. Longipes. Bull. t. 505. V. α A. Pudens. Bull. t. 232. Hab. commun à la Houssinière. Automne. D.

*C. Chapeau couleur de terre d'ombre.*

A. GRAVEOLENS. Pers. Syn. 361. Duby, 845, n° 364. Chev. 136, n° 34. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 45. Hab. dans les lieux herbeux des bois, forêt de Toufou. Il se reconnaît à son odeur forte. MM.

A. SEMI ORBICULARIS. Bull. t. 422, f. 1. Duby, 811, n° 84. DC. Fl. fr. n° 410. A. Arvalis. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 263. Hab. à la Houssinière, aux Dervallières. Automne.

A. PUDENS. Pers. p. 140. Longipes. Bull. t. 232, non 515. Hab. la Houssinière. Automne. D.

*D. Chapeau noirâtre.*

A. BREVIPES. Bull. t. 521, f. 2. Duby, 844, n° 353. ? A. Pers. Syn. 360. DC. Fl. fr. n° 2, p. 179. Hab. sur la terre, à la Barberie. Novembre. M.

A. ADUSTUS. Pers. Synop. p. 459. Chev. 142, n° 53. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 60. Bull. t. 212. DC. n° 413. Hab. dans tous nos bois, et surtout au Plessis-Tison. DD. Automne.

A. CARTILAGINEUS. Bull. t. 589, f. 2. Duby, 845, n° 363. Chev. 135, n° 33. Pers. Synop. p. 356. DC. Fl. fr. n° 506. Fries. Syst. Myc. 1, p. 46. Hab. aux Dervallières, à la Barberie. Automne.

A. CUNEIFOLIUS. Fries. Obs. 2, p. 99. Duby, 836, n° 285. Chev. 165, n° 118. A. Cinereo rimosus. Batsch. 2, f. 206. A. Ovinus. Bull. t. 580, fig. A, B. DC. Fl. fr. n° 474. A. Melaleucus. Spring. Hab. dans une prairie du chemin de la Contrie. Été et automne. B.

NOTA. L'Agaricus ovinus. Duby, n° 290, est le même que le Cuneifolius.

*E. Chapeau brunâtre.*

A. PHAIJOCEPHALUS. Bull. t. 555, f. 1. Duby, 845, n° 361. Chev. 136, n° 36. DC. Fl. fr. n° 486. Pers. Synop. 302. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 46. Hab. à la Houssinière, aux Dervallières. Printemps et automne. D.

A. PHAIPODIUS. Bull. t. 532, f. 2. Duby, 835, n° 278. DC. Fl. fr. n° 493. Hab. à la Houssinière. Automne. D.

A. PERONATUS. Bolt. t. 58. Chev. 170, n° 133. Sowerb. t. 37. DC. Fl. fr. Suppl. n° 488. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 126. A. Lanatus. Schum. Scell. p. 327. Hab. à la Quarterie. Octobre, novembre. D.

A. COLLINUS. Scop. 432. Duby, 834, n° 272. Chev. 168, n° 138. Schœff. t. 220. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 124. Fl. dan. t. 1609. A. Arundinaceus. Bull. t. 403. F, A. DC. Fl. fr. n° 421. Hab. aux Dervallières, prairie de Roche-Maurice. Automne. M.

A. CONTORSUS. Bull. t. 36. Duby, 835, n° 277. DC. Fl. fr. n° 497. A. Manita contorta. Lam. Dict. 1, p. 108. Hab. au pied des arbres. Été. B.

A. CARYOPHYLLACEUS. Pers. Synop. p. 145. A. Orsades. Chev. 171, n° 135. Bolt. t. 151. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 127. A. Pratensis Huds. Sowerb. t. 127. A. Pseudo Mousseron. Bull. t. 144, 528, fig. 2. A. Tortilis. DC. Fl. fr. n° 525. Hab. les prairies sablonnaises, les sables de Saint-Brevin, butte de Couëron. BB. Été, automne.

*F. Chapeau rouge ou rougeâtre, violet entier.*

A. FUSIPES. Bull. 106, 516, f. 2. Pers. Syn. 312. Duby, 835, n° 281. A. Leptopodes. Chev. n° 89. A. Crassipes. Schœff. t. 87, 88. Sow. t. 129. Hab. à la Houssinière. Novembre. B. Saveur acide.

A. FUSCO PURPUREUS. Pers. Synop. p. 451. Iconog. et Desc. Fung. t. 4, fig. 1. Chev. 172, n° 137. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 128. Hab. sur les feuilles mortes. Trouvé une seule fois à la Houssinière. Septembre. M.

A. NUDUS. Bull. t. 439. Pers. Synop. p. 277. DC. Fl. fr. n° 527. Duby, 844, n° 352. Chev. 138, n° 42. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 52. Hab. à la Houssinière, à la Quarterie, aux Dervallières. Octobre. BB.

A. RUBER. DC. Fl. fr. n° 42. Duby, 843, n° 346. Chev. 141, n° 49. Fries. Syst. Mycol. p. 58. A. Sanguineus. Bull. t. 42. Hab. à la Houssinière, au Petit-Port, à la Dennerie. Novembre. MM.

A. IONIDIS. Bull. t. 533, f. 3. Pers. Synop. p. 338. DC. Fl. fr. n° 486. Duby, 837, n° 292. Chev. n° 110. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 107. Hab. à la Houssinière. Été et automne. D.

**A. BUTYRACEUS.** Bull. t. 572. Duby, 835, n° 279. Chev. 167, n° 123. DC. Fl. fr. n° 483. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 121. *A. Leucophyllus* et *Trichopus*. Pers. Synop. 308, 309. Hab. sur les feuilles dans tous nos bois. Novembre. D.

*G. Chapeau glabre, rouge ou rougeâtre, bord à sillons strié, denté ou lobé.*

**A. ALUTACEUS.** Pers. Syn. 441. Duby, 844, n° 351. Chev. 138, n° 43. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 55. *A. Pectinaceus*. Bull. 509. Q, R, S, T. Ag. *Campanulatus*, *Griseus*, *Cœruleus*, *Olivaceus*, *Ochraceus*. Pers. Syn. 440, 445, 447 et 443. Letel. 683. Tous ces noms peuvent lui convenir, suivant les différences de forme et de couleur qu'elle affecte. Voyez Chev. qui en a fait autant de variété. Hab. la forêt du Gâvre. Septembre. D.

**A. NITIDUS.** Pers. Syn. 444. Duby, 843, n° 349. Chev. 139, n° 45. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 55. *A. Purpureus*. Schœff. t. 254. *A. Nauseosus*. *A. Vitellinus*. Pers. Syn. 442, 446. Ag. *Risigallinus*. Batsch. 1, f. 72. Hab. dans nos bois. Septembre et octobre. MM.

**A. EMETICUS.** Schœff. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 56. Tourn. t. 327. Chev. 139, 46. Bull. t. 509. O, P. *A. Pectinaceus*. Duby, n° 348.

Cette espèce, de même que l'*Alutaceus*, varie tellement de couleur que quelques auteurs en ont fait autant de variété; mais ces feuillets, très-blancs, toujours entiers, mêlés de quelques rares demi-feuillets, la font facilement reconnaître. Habite tous nos bois. Août, novembre. MM.

**A. PELIANTHINUS.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 112. Duby, 835, n° 276. *A. Denticulatus*. Pers. Syn. 423. Bolt. Hab. Ce joli champignon croît au pied du chêne, dans les lieux ombragés de la forêt du Gâvre. Septembre. M.

**A. FRAGILIS.** Pers. Syn. 440. Duby, 843, n° 347. Chev. 140, n° 48. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 57. *A. Niveus*. Pers. Syn. 438.

Ce champignon se confond facilement avec l'*Emeticus*, mais ses feuillets toujours égaux le font facilement reconnaître. Hab. la Houssinière, le bois du Collège. Août, octobre. MM.

**A. MINIATUS.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 105. Chev. 161, n° 108. Vaill. Bot. Par. p. 66. *A. Glutinosus*. Fl. Dan. t. 1009, fig. 2. Hab. l'ancien jardin de M. Oudet, chemin de Barbin. M.

**A. PUNICEUS.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 104. Duby, 837, n° 296. Chev. 160, n° 106. Sterb. t. 22. D, E. Fl. dan. t. 833, f. 1. *A. Rigidus*. Bolt. t. 43. *A. Coccineus*. Schœff. Bull. t. 202. Hab. aux Dervallières. Automne. D.

**A. COCCINEUS.** Wulff. in Jacq. Coll. 2, p. 106. Non DC. Pers. Syn. 234. Duby, 837, n° 295. Chev. 161, n° 107. *A. Scarlatinus*. Bull. t. 570, f. 2. *A. Hermesinus*. Fl. dan. t. 715. *A. Miniatus*. Scop. non Fries. Hab. aux Dervallières. Septembre, octobre. D.

*H. Chapeau rouge ou rougeâtre-violacé , pubescent très-strié.*

A. OEDEMATOPUS. Schœff. t. 259. Duby , 838 , n° 304. Chev. 154 , n° 88. Fries. Syst. Mycol. 1 , p. 95. A. Fusiformis. Bull. t. 76. DC. Fl. fr. n° 475. Hab. Il croît par groupes , dans les bois de la Dennerie. Été et automne. D.

A. LACCATUS. Schœff. t. 13. Duby , 837 , n° 293. Fries. Syst. Mycol. 1 , p. 107. Grev. Crypt. Fl. t. 249. A. Amethysteus. Bull. t. 570 , f. 1. BB. Automne.

V.  $\alpha$  Subcarneus. Desmaz. n° 316. A. Farinaceus. Bolt. t. 64. Sow. t. 208. A. Rosellus. Batsch. 1 , f. 99 , 100. Schœff. t. 303 , 304.

V.  $\beta$  Amethysteus. Desmaz. n° 317. Bull. t. 198. DC. Fl. fr. n° 458. Hab. commun dans tous nos bois. BB.

A. ARCUATUS. Bull. t. 443 , 589 , f. 1. Duby , 837 , 291. Chev. 163 , n° 111. DC. Fl. fr. n° 484. Pers. Synop. p. 303. Fries. Syst. Mycol. 1 , p. 109. Hab. Cette espèce est commune dans les bois , les vergers et les jardins. Automne. DD.

*I. Chapeau jaune ou jaunâtre lisse.*

A. FICOIDES. Bull. t. 587 , f. 1. Duby , 838 , n° 302. Chev. 157 , n° 98. A. Pratenis. Fries. Syst. Mycol. 1 , p. 99. Pers. Synop. p. 304. Hab. le parc des Dervallières. Novembre. D.

A. FRUMENTACEUS. Bull. t. 571 , f. 1. Duby , 845 , n° 362. Chev. 136 , n° 35. DC. Fl. fr. n° 504. Hab. la forêt du Gâvre. Novembre. M.

A. AQUOSUS. Bull. t. 17. Duby , 834 , n° 270. Chev. 169 , n° 130. Fries. Syst. Mycol. 1 , p. 123. A. Melleus. Schœff. t. 45. Hab. la Houssinière , la Quarterie. Novembre. M.

A. REPENS. Bull. t. 90. Duby , 835 , n° 273. Chev. 168 , n° 127. A. Erythropus. Fries. Syst. Mycol. 1 , p. 123. Hab. Trouvé une seule fois , à la Dennerie. Ni goût ni odeur désagréable.

A. CANDOLLIANUS. Fries. Syst. Mycol. 1 , p. 297. Chev. 229 , n° 303. A. Appendicalatus. Bull. t. 392. A. Mutabilis. Fl. dan. t. 774. A. Violaceo lamellatus. DC. Fl. fr. n° 406. Hab. les Dervallières. Octobre. M.

A. DRYOPHILUS. Bull. t. 434. Duby , 834 , n° 271. Chev. 169 , n° 129. Sowerb. t. 127. Pers. Synop. t. 452. Fries. Syst. Mycol. 1 , p. 124. DC. Fl. fr. n° 443. Hab. à la Houssinière. Octobre. D.

A. HARIOLORIUM. Bull. t. 585 , f. 2. Duby , 834 , n° 269. Chev. 170 , n° 131. DC. Fl. fr. n° 488. Fries. Syst. Mycol. 1 , p. 125. A. Sagarum. Pers. Synop. p. 182. Hab. commun à la Houssinière. Octobre. M.

*J. Chapeau visqueux , quelquefois jaune ou verdâtre.*

A. PSITTACINUS. Schœff. t. 301. Duby , 838 , n° 300. Sow. t. 82.

Pers. Syn. 335. Grev. Crypt. Fl. t. 74. Ag. Chamæleo. Bull. t. 188, 545, f. 1. DC. Fl. fr. n° 482. Hab. parc des Dervallières. Automne. M.

A. HYPOTHEJUS. Fries. Syst. Mycol. Desvaux. Hab. à la Dennerie, sous les sapins. Novembre. Rare.

A. MELVELLOIDES. Bull. t. 601, f. 1. Merulius elegans. Pers. Hab. les bois de Clermont. Septembre.

A. FOETENS. Pers. Syn. 443. Duby, 843, n° 345. Chev. 140, n° 52. DC. Fl. fr. n° 370. A. Piperatus. Bull. t. 292. non alior. Hab. forêt du Gâvre. Novembre. MM.

A. LUTEUS. Huds. éd. 2, p. 611. Duby, 844, n° 350. Chev. 139, n° 44. Pers. Synop. p. 442. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 55. A. Leucothejus. Bull. t. 509. Hab. bois des Dervallières. Été et automne. RS. M.

A. DENTATUS. Linn. p. 1641. Duby, 838, n° 297. A. Conicus. Chev. 160, n° 105. Schöff. t. 2, fig. 9. Fries. Syst. Myc. 1, p. 103. A. Croceus. Bull. t. 50, 524. DC. Fl. fr. n° 515. A. Aurantiacus. Sowerb. t. 381. Hab. les bois de Clermont. D.

A. CERACEUS. Wulff. in Jacq. Collect. 2, t. 15, f. 2. Duby, 838, n° 299. Chev. 159, n° 103. Sowerb. t. 20. Pers. Synop. p. 337. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 102. Hab. dans les prairies et les pacages. Petit-Port. Août, novembre. D.

A. LOEUS. Pers. Synop. t. 334. Chev. 159, n° 102. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 102. Les feuillettes sont décurrents, peu nombreux. Hab. dans une prairie, près Grillaud. Été.

A. VELUTIPES. Curtis. Lond. 4, t. 70. Duby, 835, n° 282. Bolt. t. 135. Sowerb. t. 384, f. 3. A. Nigripes. Pull. t. 344, 519, f. 2. DC. Fl. fr. n° 422. Hab. à l'Ebaupin, à la Houssinière. Printemps et automne. D.

A. CHLOROPHANUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 103. Duby, 838, n° 298. Chev. 159, n° 104. Hab. parmi les mousses, sous les arbres, aux Songères. Automne.

*K. Chapeau pubescent ou écailleux.*

A. PACHYPHYLLUS. Fries. Spring. p. 433. Hab. sous le bois de sapin, à la Quarterie.

A. SPJUNETUS. Sw. A. Grammocephalus. Bull. t. 594. Hab. à la Houssinière. Automne. D.

A. SULPHUREUS. Bull. t. 168, 545, f. 2. Duby, 836, n° 289. Chev. 163, n° 113. Sowerb. t. 44. DC. Fl. fr. n° 490. Fries. Syst. Myc. 1, p. 110. A. Luteus. Pers. Synop. p. 322. Hab. à la Houssinière. Octobre. MM.

A. LASCIVUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 110. Duby, 836, n° 288. Chev. 164, n° 114. Hab. dans les bois, à l'ombre; c'est probablement une variété du précédent, à feuillettes blancs. M.

*A. rimosus*. Bull. t. 388, 599. Duby, 814, n° 112. Chev. 215, n° 262. Sowerb. t. 323. Pers. Synop. p. 310. DC. Fl. fr. n° 517. Grev. Crypt. Fl. t. 128. A. Aurivenius. Batsch. f. 107. Hab. la forêt du Gâvre, l'Ebaupin. Automne. D.

*A. ovinus*. Bull. t. 580. Duby, 837, n° 290. Chev. 163, n° 112. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 109. DC. Fl. fr. n° 474. Pers. Synop. p. 103. Hab. les pacages, les prairies du chemin de Grillaud. Été et automne. B.

*L. Chapeau verdâtre.*

*A. furcatus*. Pers. Syn. 446. Duby, 843, n° 344. Chev. 141, n° 50. DC. Fl. fr. n° 371. *A. bifidus*. Bull. t. 26. Hab. dans les bois de Petit-Port. Automne. D.

*A. viridis*. Schrad. p. 123. Chev. 144, n° 59. Sterb. t. 5. E. A. Blennius. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 67. *Amanita cœruginea*. Lam. Encycl. 1, p. 105. *Agaricus xylophilus*. Var.  $\beta$  Pers. Synop. p. 438. Hab. la forêt du Gâvre. Automne. D.

*A. odoratus*. Bull. t. 176, 556, f. 3. Duby, 839, n° 309. Chev. 155, n° 92. Sowerb. t. 42. DC. Fl. fr. n° 468. Fl. dan. t. 1611. Grev. Crypt. Fl. t. 28. *A. Anisatus*. Pers. Hab. la forêt du Gâvre. Septembre, octobre. BB. Commun à la Quarterie.

\*\*\* PETITS, FISTULEUX, LAMES BLANCHES.

Mycènes.

*A. Chapeau blanc ou blanc piqué.*

*A. scorodoni*. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 130. Chev. 172, n° 138. *A. Alliat*. Schæff. t. 99. Pers. Synop. p. 373. *A. Schæfferi*, Pers. obs. 2, p. 55. Hab. à l'Ebaupin, à la Quarterie. Automne.

*A. tuberosus*. Bull. t. 256, 522, f. 4. Duby, 830, n° 237. Chev. 173, n° 142. DC. Fl. fr. n° 478. Fl. dan. t. 1613. Grev. Crypt. Fl. t. 23. *A. Alumnus*. Bolt. t. 155. Hab. sur le *Sclerotium corcutum*. Automne.

*A. androsaceus*. Linn. Suec. 1193, non Pers. Duby, 829, n° 229. Chev. 176, n° 150. Fries. Syst. Myc. 1, p. 137. Bolt. t. 32. Fl. dan. t. 1551, f. 1. *A. Epiphyllus*. Bull. t. 569, f. 2. DC. Fl. fr. n° 434.

*A. hudsonii*. Pers. Syn. 390, Duby, 829, n° 224. DC. Fl. fr. n° 435. *A. pilosus*. Hudson. Sowerb. t. 164. Hab. à la Housainière, à l'Ebaupin, sur les feuilles mortes du houx. Octobre.

*A. muscigenus*. Schum. Scell. p. 307. Duby, 828, n° 218. Chev. 179, n° 158. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 145. *A. Trichopus*. Scop. Hab. sur la mousse qui couvre les arbres. Automne.



A. LACTEUS. Pers. Syn. 394. Duby, 827, n° 205. Chev. 183, n° 171. A. NANUS. Bull. t. 563. A. PAPILLATUS. Hoffm. t. 3, f. 2. Hab. sur les mousses des arbres.

A. TORQUATUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 153. Duby, 827, n° 204. Chev. 183, n° 172. A. NANUS. Bull. t. 563, f. R, S, T. A. STYLOBATES. Hoffm. t. 3, f. 2. Buxb. cent. t. 31, f. 1. Hab. sur les débris des végétaux.

A. STYLOBATES. Pers. Synop. p. 390, t. 5, f. 4. Duby, 826, n° 203. Chev. 183, n° 173. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 153. Nees. Syst. fig. 169. Hab. sur les débris de végétaux.

A. INTEGRSELLUS. Pers. Icon. Pict. t. 13, f. 6. Synop. 393. Duby, 825, n° 193. Chev. 186, n° 181. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 161. Rai. Synop. p. 19. Hab. sur les feuilles mortes, à la Quarterie. Automne.

A. CAULICINALIS. Bull. t. 522, f. 1. Duby, 829, n° 228. Chev. 171, n° 134. DC. Fl. fr. n° 519. A. STIPITARIUS. V.  $\beta$  CAULICINALIS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 138. Hab. sur les tiges mortes des Equisetum, aux Cléons. Automne.

#### B. Chapeau grisâtre.

A. GRISÆUS. Fl. dan. t. 1551, f. 2. Duby, 828, n° 221. Chev. 177, n° 155. A. SUPINUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 142. Hab. sur les troncs des vieux arbres, à la Houssinière, après de grandes pluies. Automne.

A. PARASITICUS. Bull. t. 574, f. 2. Duby, 830, n° 232. Chev. 175, n° 147. Pers. Synop. p. 371. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 135. DC. Fl. fr. n° 492. Hab. sur les grands Agarica pourris.

A. ALKALINUS. Fries. obs. 2, p. 153. Duby, 828, n° 220. Chev. 178, n° 156. A. SULFUREUS. Scop. Vaill. Bot. t. 12, f. 1, 2. Hab. dans le parc des Dervallières. Automne.

#### G Chapeau enfumé ou brun-noir.

A. EPIRYTUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 275. Duby, 809, n° 70. Hab. parmi les mousses, aux Dervallières. Automne.

A. GALERICULATUS. Schœff. t. 52, Duby, 828, n° 219. Chev. 178, n° 157. Sowerb. t. 165. Pers. Synop. p. 376. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 143. A. FISTULOSUS. Bull. t. 578. DC. Fl. fr. n° 425. A. PSEUDOCLYPEATUS. Bolt. t. 154. Vaill. Hab. les Dervallières, la Houssinière. Automne. M.

A. PRASIOSMUS. Fries. obs. 2, p. 153. Duby, 828, n° 214. Chev. 180, n° 162. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 148. Hab. sur les feuilles mortes tombées. Automne, hiver.

A. GALOPUS. Pers. obs. 2, p. 56. Synop. p. 379. Duby, 827, n° 212. Chev. 181, n° 164. Fl. dan. t. 1550, f. 2. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 148. A. LACTESCENS. Schrad. Hab. aux Dervallières. Août, novembre.

**A. UMBRATILIS.** Fries. Syst. Mycol. p. 157. Duby, 826, n° 198. Chev. 185, n° 177. Vaill. n° 39, p. 66. Hab. sur le bord des fossés, bois de Petit-Port. Automne.

**A. CONIGENUS.** Pers. Synop. p. 388. Duby, 830, n° 238. Chev. 173, n° 141. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 132. Buxb. cent. 1, t. 67, f. 2. Hab. sur les cônes de pin et les feuilles mortes tombées, à la Quarterie. Nov.

**A. PLEXIPES.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 146. Duby, 828, n° 217. Chev. 179, n° 159. *A. Fuliginarius.* Batsch. f. 40. Hab. sur les fruits et les troncs du hêtre, à la Verrière. Automne.

**A. ATROCANEUS.** Batsch. 1, f. 87. Duby, 828, n° 215. Chev. 180, n° 161. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 147. Hab. sur la terre, parmi les feuilles tombées, aux Dervallières. Novembre.

*D. Chapeau brun.*

**A. PERPENDICULARIS.** Bull. 422, fig. 2. Spr. p. 436, f. 258. Hab. Je ne l'ai trouvé qu'une seule fois, dans les bois de la Dennerie.

**A. ALLIACEUS.** Jacq. Aust. t. 82, non Bull. Duby, 829, n° 223. Chev. 177, n° 153. Pers. Syn. 375. Fl. dan. t. 1251. Mich. t. 78, f. 4. Hab. sur les feuilles tombées, dans les bois humides de la Houssinière et de l'Ebaupin. Octobre.

**A. FILOPOS.** Bull. t. 320. Duby, 829, n° 222. Chev. 177, n° 254. DC. Fl. fr. n° 427. *A. Membranaceus.* Hoffm. t. 6, f. 1. *A. Pilosus.* Batsch. f. 1. Hab. parmi les mousses aux Dervallières. Novembre.

**A. POLYGRAMMUS.** Bull. t. 395. Duby, 828, n° 216. Chev. 177, n° 160. DC. Fl. fr. n° 426. Pers. Synop. p. 377. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 146. Fl. dan. t. 1615, f. 1 et 4, 1498. *A. Fistulosus.* Bull. t. 518, f. H. Hab. dans les troncs d'arbres creux et pourris, sur la route de Rennes, à Petit-Port, à la Jaunaie. Été et automne. M.

**A. GLAUCUS.** Bull. t. 521, f. 1. Duby, 830, n° 152. DC. Fl. fr. n° 480. *A. Chalybæus.* Pers. Iconog. Pict. t. 4, f. 3 et 4. Fries. *A. Columbarius.* Sow. t. 161. Hab. parmi les Graminées, aux Cléons.

**A. CORTICOLA.** Bull. t. 519, f. 1. Duby, 826, n° 196. Chev. 185, n° 179. Pers. Synop. p. 394. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 159. Sow. t. 243. DC. Fl. fr. n° 440. *A. Corticola.* Pers. Fries. *A. Clavularis.* Batsch. Hab. sur les arbres couverts de mousses et de lichens, au Plessis-Tison, à la Houssinière. Novembre.

*E. Chapeau rouge ou rougeâtre.*

**A. CARNEUS.** Bull. t. 523, f. 1. Duby, 831, n° 240. Chev. 172, n° 139. Pers. Synop. p. 340. DC. Fl. fr. n° 489. Hab. dans le bois de sapin de la Quarterie, à la Houssinière, etc. Automne.

**A. RAMEALIS.** Bull. t. 336, Duby, 830, n° 234. Chev. 174, n° 145. Pers.

Synop. p. 375. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 135. DC. Fl. fr. n° 520. Deam. n° 318. A. Candidus. Bolt. t. 39, f. D. Nich. t. 74, f. 7. Hab. sur les rameaux secs et sur les feuilles et tiges de Graminées. Automne.

A. CLAVUS. Bull. t. 148. Duby, 830, n° 235. Chev. 174, n° 144. Bolt. t. 39. DC. Fl. fr. n° 439. Pers. Synop. p. 392. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 134. Vaill. Bot. t. 11, fig. 19, 20. Hab. sur le bois pourri et les feuilles mortes, à la Houssinière, Petit-Port. Automne.

A. STROBILINUS. Pers. Synop. 393. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 130. Duby, 827, n° 211. Chev. 181, n° 165. A. Coccineus. Sow. t. 197. Hab. sur les branches de frêne et de pin. Novembre.

A. VARIIGATUS. Pers. Synop. 391. Duby, 826, n° 197. Chev. 185, n° 178. DC. Fl. fr. n° 437. A. Tentatulus. Bull. t. 560, f. 3. Hab. dans les mousses, forêt du Gâvre, la Houssinière. Automne.

A. PELLUCIDUS. Bull. t. 550, f. 2. Duby, 826, n° 199. Chev. 184, n° 176. DC. Fl. fr. n° 459. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 157. A. Biconus. Pers. Synop. p. 317. Hab. commun aux Dervallières. Automne.

A. FILICINUS. Spr. 438. A. Pterigenus. Fries. obs. 2, p. 43. Duby, 826, n° 195. Chev. 186, n° 180. Hab. dans les bois, parmi les mousses.

A. PURUS. Pers. Synop. 339. Duby, 827, n° 209. Chev. 181, n° 167. DC. Fl. fr. n° 481. Bull. t. 162 et 507. Sowerb. t. 72. Fl. dan. t. 1673. Hab. dans les bois de sapin de la Quarterie. Août, novembre.

A. ADONIS. Bull. 560, f. 2. Duby, 827, n° 208. Chev. 182, n° 168. Pers. Synop. 391. DC. Fl. fr. n° 436. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 132. Hab. dans les bois, à la Vrillière. Automne.

#### *F. Chapeau jaune.*

A. AMADELPHUS. Bull. t. 550, f. 3. Duby, 830, n° 233. Chev. 175, n° 146. DC. Fl. fr. n° 451. Fries. Syst. Mycol. p. 155. Hab. Il vient en groupe sur l'écorce des vieux arbres, à la Houssinière. Automne.

A. FOETIDUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 138. Duby, n° 227. Chev. 176, n° 151. A. Venosus. Pers. Mœrulius foetidus. Sowerb. t. 31. Hab. sur les branches mortes tombées, aux Dervallières. Automne. Printemps.

A. LINRATUS. Bull. t. 522, f. 3. Chev. 183, n° 170. Pers. Synop. p. 388. DC. Fl. fr. n° 428. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 132. Duby, 827, n° 206. Hab. commun sur le bord des fossés, dans les bois de Petit-Port. Automne et printemps.

A. EPIPTERYGIUS. Scop. p. 455. Duby, 826, n° 201. Chev. 184, n° 187. Pers. Synop. p. 382. DC. Fl. fr. suppl. n° 434. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 155. A. Flavipes. Schæff. t. 31. A. Nutans. Sowerb. t. 92. Vaill. Bot. p. 69. Hab. par groupes sur les feuilles et les débris de végétaux, à la Houssinière. Automne.

**A. CYPRIPELLUS.** Pers. Iconog. Pict. t. 11, f. 3. Synop. 384. Duby, 826, n° 200. Chev. 184, n° 175. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 155. Fl. dan. t. 1614, f. 1. Hab. par groupes sur les feuilles des pins, à la Quarterie. Novembre.

**A. ROSELLUS.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 151. Chev. 181, n° 166. A. Roseus. Pers. Synop. p. 393. DC. Fl. fr. n° 438. Bull. t. 518, f. 2. Hab. le jardin de M. Oudet, chemin de Barbin. Novembre.

**A. PLICATUS.** Bull. t. 80. Schæff. t. 31. Hab. forêt du Gâvre. Novembre.

*G. Chapeau verdâtre.*

**A. CHLORANTHUS.** Fries. Syst. Mycol. p. 152. Duby, 827, n° 207. Chev. 182, n° 169. Fl. dan. t. 1614, f. 2. Hab. dans les bois, dans l'herbe. Automne.

\*\*\*\* CHAPEAU OMBILIQUE.

Omphalodes.

*A. Chapeau ombiliqué ou poilu.*

**A. SQUAMULOSUS.** Pers. Synop. 449. Duby, 834, n° 264. Chev. 152, n° 82. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 82. Hab. sur la terre, après les premières pluies, sur la grande pelouse de la Houssinière. Automne.

**A. TIGRINUS.** Bull. t. 90. Duby, 825, n° 191. Sowerb. t. 68. DC. Fl. fr. n° 452. Hab. sur les vieilles souches de saule, à Ancenis. Été et Automne. B.

*B. Chapeau glâtre, blanc.*

**A. GIGANTEUS.** Schæff. Letel. 682. Desv. Duby, 834, n° 268. Sowerb. \*244. Hab. aux Songères. Octobre, novembre. MM.

**A. FLACCIDUS.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 81. Chev. 151, n° 79. Sowerb. t. 185. **A. Infundibuliformis.** Bull. t. 286 (non 553, qui représente l'*Orcellus*): Schæff. t. 212. Hab. sur les feuilles tombées, la Houssinière, les Dervallières. Automne, printemps. D.

**A. PHYLLOPHILUS.** Pers. Synop. p. 457. Duby, 833, n° 260. Chev. 152, n° 83. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 83. Letel. 605. Hab. à la Houssinière, à la Dennerie, aux Dervallières. Août, octobre.

**A. HYDROGRAMMUS.** Bull. t. 564, f. A. Duby, 833, n° 261. Chev. 188, n° 188. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 69. DC. Fl. fr. n° 447. Hab. dans les bois, sur les feuilles tombées. Août, novembre. D.

**A. VAILLANTII.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 136. Duby, 830, n° 231. Chev. 175, n° 148. **A. Nitidus.** Gunn. Vaill. Bot. t. 11, f. 21, 24. Hab. dans le bois de sapin de la Quarterie, sur les feuilles tombées. Automne.

**A. ROTULA.** Scop. 2, p. 1569. Duby, 830, n° 230. Chev. 175, n° 149.

Fries. Syst. Mycol. 1, p. 136. Sowerb. p. 93. Pers. Synop. p. 467. DC. Fl. fr. n° 419. Bull. t. 64. Hab. plus spécialement sur les feuilles de lierre, à la Houssinière. Novembre.

A. CHRYSOLEUCUS. Fries. obs. 1, p. 77. Syst. Mycol. 1, p. 167. Duby, 833. Chev. 187, n° 185. A. Mollis. Bull. t. 38. DC. Fl. fr. n° 454. Hab. sur les bois pourris, aux Dervallières. Novembre. MM.

*C. Chapeau glâtre gris.*

A. ANDROSACRUS. Linnée Succ. 1193, non Pers. Duby, 829, n° 229. Chev. 176, n° 150. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 137. Bolt. t. 32. Fl. dan. t. 1551. A. Epiphyllus. Bull. t. 569. DC. Fl. fr. n° 434. Hab. dans les bois, sur les branches et les feuilles mortes. Automne.

A. ERICETORUM. Bull. t. 551, f. 1. Chev. 157, n° 99. A. Pratensis  $\beta$  Ericosus. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 100. Hab. dans les bruyères, forêt de Touffou. Novembre.

A. VULGARIS. Desvaux, non alior. Auct. Hab. à la Houssinière, dans les mousses. Octobre.

A. CIMICARIUS. Desvaux. Var.  $\alpha$  du Camphoratus. Chev. 146, n° 66. Hab. aux Dervallières, près du Camphoratus, dont il paraît n'être qu'une variété. Octobre. M.

A. CINERASCENS. Bull. t. 428, f. 2. Duby, 844, n° 357. Chev. 138, n° 41. A. Decastes. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 42. DC. Fl. fr. n° 503. Hab. à la Dennerie, au Plessis-Tison. Octobre. M.

A. METACHRUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 172. Duby, 833, n° 256. Chev. 189, n° 190. A. Cyathiformis. Bull. t. 248, A. A. Dicolor. Pers. Synop. p. 462. Hab. les bois de sapin de la Quarterie et des Dervallières, sur un mur. Septembre, décembre. D.

*D. Chapeau brun-noir.*

A. NIGRELLUS. Desvaux. A. Atratus. Fries. Syst. Myc. Hab. aux Dervallières, à la Houssinière. Octobre. M.

A. CYATHIFORMIS. Bull. t. 575, 568, f. 1. Duby, 833, n° 258. Chev. 188, n° 189. DC. Fl. fr. n° 455. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 173. Sowerb. t. 363. A. Tardus. Pers. Synop. p. 461. Vaill. t. 14. A. Sordidus. Dicks. t. 3, f. 1. Hab. la prairie avant le bois, aux Dervallières. Automne et printemps.

*F. Chapeau blanc.*

A. FRAGRANS. Sowerb. t. 10. Duby, 833, n° 255. Chev. 189, n° 191. Pers. Synop. 455. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 94. Letel. 658. A. Gratus. Schum. p. 277. Hab. dans les bois de sapin de la Quarterie. Automne. D.

**A. CERVINUS.** Hoffm. p. 119, t. 2, f. 2. Duby, 833, n° 263. Chev. 151, n° 81. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 82. Pers. Synop. p. 451. Nees. Syst. f. 174. Hab. dans les bois de la Barberie. Automne.

**A. CINEREUS.** Pers. Synop. p. 81. *A. Cyathiformis.* Bull. t. 248. Hab. le bois des Dervallières. Automne. M.

*F. Chapeau jaune et lisse.*

**A. GILVUS.** Pers. Synop. 448. Fl. dan. t. 1606. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 81. Grev. Crypt. Fl. t. 41. Letel. t. 670. *A. Pileolarius.* Sowerb. t. 61. *A. Geotrupus.* Bull. t. 573, et non 400, qui est le *Nebularis* de Batsch. fig. 193. *A. Cinamomeus.* Bolt. t. 22. Hab. à la Houssinière et sur de la râpe de vendange, chemin de l'Ebaupin. Automne. D.

**A. FIBULA.** Bull. t. 186 et 550. F. Chev. 186, n° 182. Sowerb. t. 45. Pers. Synop. p. 471. DC. Fl. fr. n° 450. Hab. parmi la mousse, à la Houssinière, aux Dervallières. Septembre et octobre.

*G. Chapeau lisse rougeâtre.*

**A. PIXIDATUS.** Bull. t. 568, f. 2. Duby, 832, n° 248. Chev. 186, n° 183. DC. Fl. fr. n° 457. Nees. Syst. f. 192. Pers. Synop. p. 171. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 164. *A. Subhepaticus* Batsch. Hab. dans les bois de Clermont et la forêt de la Guerre, près Ancenis. Novembre.

**A. FIMBRIATUS.** Bolt. t. 61. Duby, 832, n° 254. Chev. 156, n° 95. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 94. Pers. Synop. p. 466. *Auricula leporis alba* Sterb. t. 15. BB. Hab. dans les bois, sur les branches mortes. Automne.

**A. COCHLEATUS.** Pers. Synop. 450. Duby, 825, n° 190. Chev. 190, n° 193. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 177. *A. Confluens.* Sowerb. t. 168. Hab. sur les troncs d'arbres morts. Facile à reconnaître à l'odeur d'anis qu'il exhale.

§§ SPORES ROUGES OU BRUNS ROUGEÂTRES.

I. PIED A VOILE.

\* *Une volve.*

**A. SPECIOSUS.** Fries. Syst. Mycol. *A. Gloiocephalus.* Letel. 645. Spreng. 444. Duby, 808, n° 64. Hab. forêt du Gâvre. Automne. M.

**A. VOLVACEUS.** Bull. t. 262. Duby, 808, n° 65. Chev. 221, n° 278. Sowerb. t. 1. DC. Fl. fr. n° 567. Letel. t. 623. Hab. à la Dennerie. Octobre. MM.

**A. BOMBYCINUS.** Schöff. t. 98. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 277. Duby, 808, n° 66. *A. Incarnatus.* Batsch. Pers. Hab. sur les troncs d'arbres à la Lombarderie. Octobre.

**A. PESILLUS.** DC. Fl. fr. n° 566. Duby, 808, n° 63. Chev. 222. n° 279. Pers. Synop. p. 249. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 279. **A. Volvaceus minor.** Bull. t. 330. Hab. dans les bois et les jardins exposés au soleil. Jardin de M. Oudet, à Barbin. Automne.

\*\* ANNEAU AU PIED.

*A. Chapeau lisse.*

**A. SPHALEROMORPHUS.** Bull. t. 540. f. 1. Duby, 807, n° 54. Chev. 223, n° 284. DC. Fl. fr. n° 415. Pers. Synop. 266. Hab. sur la terre, à Rezé. Été.

**A. CRETACEUS.** Bull. t. 374. Duby, 808, n° 62. Chev. 222, n° 280. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 280. Vaill. p. 75. Hab. Je l'ai recueilli très-beau et très-bon dans la serre de M. Boisteaux, et à Orvault, sur du terreau. Août, septembre. BB.

**A. CORONILLA.** Bull. t. 597, f. 1. Duby, 808, n° 60. Chev. 223, n° 282. DC. Fl. fr. n° 544. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 282. Hab. dans les bois de l'Ebaupin.

**A. HAEMATOSPERMUS.** Bull. t. 595, f. 1. Duby, 808, n° 59. Chev. 223, n° 283. Pers. Synop. p. 261. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 282. Hab. sur la terre, dans le jardin, près du bois des Dervallières. Novembre.

**A. PRÆCOX.** Desvaux. Pers. Synop. Letel. 608. Duby, 807, n° 58. Hab. le Plessis-Tison. Octobre.

**A. TOGULARIS.** Bull. t. 595, f. 2. Duby, 814, n° 106. Chev. 209, n° 246. Pers. Synop. p. 262. DC. Fl. fr. n° 555. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 242. **A. Præcox.** Spreng. Hab. dans les bois du Portereau. Mars.

**A. MELANOSPERMUS.** Bull. t. 540, f. 2. Duby, 807, n° 56. Chev. 224, n° 285. Pers. Synop. p. 240. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 82. Hab. dans les bois des Dervallières et de la Quarterie, sous les pins. Automne.

**A. RADICOSUS.** Bull. t. 160. Duby, 813, n° 105. Chev. 209, n° 247. Pers. Synop. p. 266. DC. Fl. fr. n° 550. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 242. Hab. à l'Ebaupin et à la Houssinière. Octobre et novembre. M.

**A. MUTABILIS.** Schœff. t. 9. Duby, 813, n° 98. Chev. 211, n° 252. **A. Annularis.** Bull. 543. O, P, R. Hab. sur le chemin du Portereau et à la porte du Bois-Branlard. Mai et novembre.

**A. V. β XYLOPHILUS.** Bull. 530, f. 2. Hab. chemin de Versailles, et, comme le type, MM.

*B. Chapeau visqueux.*

**A. ARUGINOSUS.** Curt. Lond. 2, p. 309. Duby, 807, n° 51. Sowerb. t. 264. Fl. dan. t. 1373. Pers. Synop. p. 419. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 286. **A. CYANEUS.** Bull. t. 170, 530. Chev. 226, n° 292. Bolt. t. 143. Hab. le parc des Dervallières, la forêt du Gâvre. Novembre, décembre. BB.

**A. ATTENUATUS.** DC. Fl. fr. Suppl. n° 547. Duby, 813, n° 102. Letel. t. 632. Hab. sur le chemin de Saint-Sébastien, à Bassac-Goulaine. Octobre. BB.

**A. COLLINITUS.** Sowerb. t. 9. Duby, 818, n° 141. Pers. Synop. 281. **A. MUCOSUS.** Bull. t. 549. A, B, C et 596, f. 2. Chev. 212, n° 253. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 248. Hab. il est commun dans tous nos bois. Octobre. MM.

*C. Chapeau écailleux.*

**A. CAMPESTRIS.** Lind. 1641. Duby, 808, n° 61. Chev. 222, n° 281. Fl. dan. t. 704. Schæff. t. 33. Sowerb. t. 305. Bolt. t. 45. Nees. Syst. f. 195. Grev. Crypt. Fl. t. 161. Desmaz. n° 177. **A. EDULIS.** Bull. t. 134, 514. DC. Fl. fr. n° 418. Mich. t. 75, f. 1, 3. Lob. Iconog. p. 271. Hab. commun dans les champs, les pâtures.

Il en existe une variété fortement anisée, qui vient abondamment dans les bois de la Quarterie. BR.

**A. SQUAMOSUS.** Pers. Synop. 409. Duby, 807, n° 54. Chev. 215, n° 288. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 284. M. Hab. sur les feuilles pourries, forêt du Gâvre. Octobre, novembre.

**A. AUREUS.** Mattusch. p. 331. Duby, 814, n° 108. Chev. 210, n° 249. Bull. t. 92. Sowerb. t. 77. Pers. Synop. p. 269. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 241. Hab. dans les lieux humides et ombragés, à Orvault, forêt du Gâvre, et sur le bord du fossé du petit chemin de Versailles. MM.

**A. PUBICUS.** Bull. t. 597, f. 2. Duby, 814, n° 107. Chev. 210, n° 248. DC. Fl. fr. n° 554. **A. CAPERATUS.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 241. Hab. dans des champs cultivés de Petit-Port, dans la forêt du Gâvre, etc. Septembre, novembre. D.

**A. SQUARROSUS.** Fl. dan. t. 491. Duby, 813, n° 103. Chev. 211, n° 250. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 241. **A. SQUAMOSUS.** Bull. t. 266. DC. Fl. fr. n° 542. Desmaz. n° 320. **A. FLOCCOSUS.** Schæff. t. 61. Curt. Lond. 1, t. 64. Grev. Crypt. Fl. t. 2. Hab. sur les troncs des arbres, à la Houssinière, forêt du Gâvre, etc. Automne. MM.

**A. MURICATUS.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 244. Duby, 813, n° 99. Chev. 211, n° 251. **A. LUTEUS.** Bolt. t. 50. Hab. sur le tronc des arbres, à la Patouillière, au Plessis-Tison. Octobre, novembre. M.



\*\*\* VOILE FUGACE AU BORD DU CHAPEAU.

*A. Chapeau lisse blanc ou pâle (1).*

**A. CERNEUS?** Vahl. Fl. dan. Desvaux. Hab. Saint-Sébastien. Desv.

*A. Chapeau jaune ocracé.*

**A. UDES.** Pers. Synop. 414. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 292. Duby, 806, n° 43. Chev. 229, n° 302. **A. Obscurus.** Schum. p. 279. Hab. dans les bois humides de la Guerre, près Ancenis.

**A. MERDARIUS.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 291. Duby, 806, n° 46. Chev. 228, n° 296. Buxb. 4, t. 15. Hab. sur les fumiers. Recueilli, d'après les renseignements de M. Thomas, chemin des Dervallières. Octobre.

*A. Chapeau jaune ou jaunâtre.*

**A. CALLOSUS.** Fries. Syst. Mycol. 1, p. 292. Duby, 806, n° 42. Chev. 227, n° 295. **A. Semiglobatus.** Sowerb. t. 240, f. 1, 3. **A. Varius.** Bolton, t. 66. Pers. Synop. 414. Buxb. cent. 4, t. 15. Hab. sur le chemin de Rezé. Août, novembre.

**A. REPANDUS.** Bull. t. 423, f. 2. Duby, 814, n° 109. Chev. 214, n° 258. Fries. Mycol. 1, p. 255. DC. Fl. fr. n° 516. Hab. au pont du Cens, trouvée une seule fois. Desvaux.

**A. LIGNATILIS.** Pers. Synop. 368. Duby, 838, n° 306. Chev. 156, n° 96. Bull. t. 554, f. 1. Spreng. 448. **A. Flavidus.** Schœff. Hab. à l'entrée de la première avenue des Folies-Chaillou, sur la terre, à la Poignardière, sur des pins; le chemin de Versailles. Automne.

**A. FASCICULARIS.** Bolt. t. 29. Duby, 806, n° 49. Chev. 225, n° 290. Sowerb. t. 285. Nees. Syst. f. 198. Desmaz. n° 178. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 288. Pers. Synop. p. 421. **A. Pulverulentus.** Bull. t. 178. DC. Fl. fr. n° 411. Hab. sur les vieilles souches d'arbres; commun partout. Mai, novembre. MM.

**A. LATRITIVUS.** Schœff. t. 49, f. 5, 6. Duby, 806, n° 49. Chev. 225, n° 290. Pers. Synop. p. 421. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 288. **A. Auratus.** Fl. dan. t. 820. **A. Amarus.** Bull. t. 30, 562. DC. Fl. fr. n° 412. Hab. sur les troncs pourris des arbres, à la Houssinière, aux Dervallières. Automne. M.

**A. HYBRIDUS.** Bull. t. 398 et 562. E, H. Duby, 806, n° 47. Chev. 226, n° 291. DC. Fl. fr. n° 540. **A. Capnoïdes.** Fries. **A. Aureus.** Spr.

---

(1) Les A répétés signifient chapeau lisse.

Bull. t. 92. Hab. sur les vieilles souches, Orvault, forêt du Gâvre. Automne et printemps.

A. GRACILIS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 299. Pers. Synops. p. 425. Chev. 229, n° 300. A. Tentaculum. Sowerb. t. 385, f. 1. Hab. sur les feuilles mortes.

A. CAMPANULATUS. Bull. t. 552, f. 1. Duby, 805, n° 39. Chev. 224, n° 287. DC. Fl. fr. n° 408. Pers. Synop. p. 426. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 295. Hab. sur la terre, aux Dervallières. Septembre, octobre.

A. ERICOCUS. Pers. Synop. 413. Duby, 806, n° 44. Chev. 227, n° 294. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 290. A. Helvelus. Schæff. t. 210. A. Nitidus. Pers. Hab. les bois humides, forêt du Gâvre. Octobre.

A. VENTRICOSUS. Bull. t. 411, f. 1. Duby, 805, n° 40. Chev. 230, n° 305. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 294. DC. Fl. fr. n° 424. Spreng. 449. Hab. en groupes sur la terre, au Portereau.

A. FUMOSUS. Pers. Synop. 348. Duby, 839, n° 311. Chev. 154, n° 90. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 89. Letel. 669. Hab. dans les gazons, à la Housinière. Octobre. M.

*A. Chapeau roussâtre.*

A. PHYSALOÏDES. Bull. t. 566. Duby, 810, n° 81. DC. Fl. fr. n° 432. Hab. dans les bois de la Jaunaie. Octobre.

A. COPROPHILUS. Bull. t. 566, f. 3. Duby, 805, n° 35. Chev. 230, n° 304. Pers. Synop. p. 412. DC. Fl. fr. n° 401. Fries. Syst. Mycol. p. 297. Hab. sur le fumier, à Orvault. Octobre.

A. BULLACEUS. Bull. t. 566, f. 2. Duby, 805, n° 34. Chev. 229, n° 301. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 297. DC. Fl. fr. n° 402. Hab. sur le fumier, par groupes, mais les pieds distincts, chemin de l'Ebaupin.

A. PELLOSPERMUS. Bull. t. 561, f. 1. Duby, 804, n° 33. DC. Fl. fr. n° 409. A. Corrugis. Chev. 228, n° 299. Pers. Synop. p. 424. Fries. Hab. sur les feuilles mortes, aux Dervallières. Automne.

*B. Chapeau visqueux.*

A. CARBONARIUS. Fries. observ. 2, p. 33. Syst. Mycol. 1, p. 252. Duby, 812, n° 91. Chev. 213, n° 256. Hab. la forêt du Gâvre. Mai. Automne.

A. LENTUS. Pers. Synop. 287. Duby, 812, n° 93. Chev. 214, n° 257. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 253. Hab. sur les branches mortes tombées sur la terre. Automne.

*C. Chapeau velu ou écailleux.*

A. ARGILLACEUS. Pers. Synop. Spr. 450. A. Inodorus. Bull. t. 524.

A. *Albus*. Schum. Hab. sur la terre, au Plessis-Tison, à Thouaré. Octobre.

A. *GEOPHILUS*. Bull. t. 522, f. 2. Duby, 814, n° 113. Chev. 216, n° 263. DC. Fl. fr. n° 524. Hab. dans tous nos bois pendant toute l'année.

A. *PETIGINOSUS*. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 259. Chev. 216, n° 264. A. *Rufipes*. Pers. Iconog. Pict. t. 1, f. 5. Duby, 815, n° 114. Hab. les Dervallières, le Plessis-Tison, la Houssinière. Août et septembre.

A. *LANUGINOSUS*. Bull. t. 370. Duby, 814, n° 111. Chev. 215, n° 260. DC. Fl. fr. n° 538. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 257. Vaill. t. 13, f. 4, 6. Hab. dans l'herbe et la mousse, à la Quarterie, au bord du bois de sapin. Août, octobre.

A. *RIMOSUS*. Bull. t. 588, 599. Duby, 814, n° 112. Chev. 215, n° 262. DC. Fl. fr. n° 517. Grev. Crypt. Fl. t. 128. A. *Aurivenius*. Batsch. Hab. à la Quarterie, aux Dervallières. Octobre. D.

A. *LACRYMABUNDUS*. Bull. t. 525, f. 3. Duby, 806, n° 50. Chev. 226, n° 293. Sowerb. t. 41. DC. Fl. fr. n° 385. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 287. A. *Velutinus*. Pers. Synop. p. 409. Hab. aux Dervallières, aux Songères, à la Dennerie, etc. Août et novembre. M.

A. *FIBRILLOSUS*. Pers. Synop. 424. Duby, 805, n° 36. Chev. 228, n° 298. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 297. Hab. sur les feuilles mortes. Octobre.

A. *PYRIMORBUS*. Pers. Synop. p. 300. Duby, 814, n° 110. Chev. 214, n° 259. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 255. A. *Furfuraceus*. Bull. 532, f. 1. DC. Fl. fr. n° 511. A. *Pytirodes*. Spreng. p. 451. Hab. sur le bord des fossés, route de Machecoul et avenue des Dervallières. Octobre, mars. MM.

\*\*\*\* VOILE NUL.

*A. Chapeau lisse blanchâtre.*

A. *PRUNULUS*. Pers. Synop. 457. Duby, 822, n° 166. Chev. 195, n° 209. Cœsalpin. p. 617. A. *Albellus*. Schœff. t. 78. DC. Fl. fr. n° 470. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 193. A. *Mousseron* Tournef. p. 557. Bull. t. 142. A. *Pallidus*. Sower. t. 143. Hab. trouvé une seule fois, à la Jaunaie, par M. Delamarro.

A. *UNDULATUS*. Bull. t. 535, f. 2. Duby, 810, n° 77. Chev. 219, n° 272. A. *Hirneolus*. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 270. Hab. dans les bois de Petit-Port. Octobre.

A. *PHONOSPERMUS*. Bull. t. 534, 547, f. 1, 590. Duby, 821, n° 162. Chev. 196, n° 211. DC. Fl. fr. n° 502. A. *Fertilis*. Pers. Synop. p. 328. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 197. Buxb. cent. 4, f. 6. Hab.

dans les bois des Dervallières et de la Houssinière. Octobre, novembre. M.

**A. ORCELLUS.** Bull. t. 553 ? 573 ! et 591 ! Duby, 825, n° 188. Chev. 190, n° 195. Pers. Synop. p. 473. DC. Fl. fr. n° 367. Fries. Syst. Mycol. 180. Hab. à la Quarterie, sous les bois de sapin. Je n'ai trouvé ce beau champignon que dans cette localité, en octobre. MM.

*A. Chapeau cendré.*

**A. ARDOSIACEUS.** Bull. t. 348. Duby, 821, n° 160. Chev. 197, n° 213. Pers. Synop. 466. DC. Fl. fr. n° 446. Hab. les prés humides de Petit-Port. Automne. D.

*A. Chapeau livide brun ou brunâtre.*

**A. HORTENSIS.** Pers. Synop. 362. Duby, 822, n° 165. Chev. 196, n° 210. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 195. Hab. dans les bois et les jardins. Été, automne.

**A. PLUTEUS.** Batsch. 1, f. 76. Duby, 821, n° 158. Chev. 197, n° 215. Pers. Icon. et Desc. p. 8. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 199. A. Cervinus. Schöff. t. 10. A. Lividus. Bull. t. 382. DC. Fl. fr. n° 507. A. Latus. Bolt. t. 2. Sowerb. t. 108. Buxb. cent. 4, t. 5, f. 2. Hab. à la Houssinière. Mai, novembre. D.

**A. SERICEUS.** Bull. t. 413, f. 2. Duby, 820, n° 150. DC. Fl. fr. n° 510. A. Pascuus. Pers. Synop. p. 427. A. Pyramidatus. Schöff. t. 229. A. Fissus. Bolt. t. 35. Hab. dans la forêt du Gâvre, le parc des Dervallières. Octobre. M.

**A. POLITUS.** Pers. Synop. 465. Duby, 821, n° 155. Chev. 200, n° 223. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 209. Hab. à la Houssinière. Août, octobre. M.

**A. HYDROGRAMMUS.** Bull. t. 564, f. A. Duby, 833, n° 261. Chev. 188, n° 188. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 169. Hab. la Houssinière. Automne. D.

*A. Chapeau ocracé ou jaune.*

**A. ARVALIS.** Fries. Syst. Mycol. Letell. 675. Hab. à l'entrée du bois de la Houssinière. Octobre.

**A. PYGMEUS.** Bull. t. 525, f. 2. Duby, 811, n° 83. Chev. 217, n° 267. DC. Fl. fr. n° 442. Fries. Syst. Myc. Habite sur les branches mortes. Automne.

**A. TENER.** Schöff. t. 70. Sowerb. t. 33. Duby, 810, n° 82. Chev. 218, n° 268. Pers. Synop. p. 386. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 265. A. Foraminulosus. Bull. t. 535, f. 1, 403. F, B, C. Hab. dans les pacages, vallée de Petit-Port. Automne.

**A. MELINOÏDES.** Bull. t. 560, f. 1. Duby, 810, n° 80. Chev. 218, n° 269. Pers. Synop. p. 387. DC. Fl. fr. n° 430. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 266. Hab. dans les prés, parmi les mousses. Automne.

**A. HYPNORUM.** Schranck. Fl. bavar. 2, p. 605. Duby, 810, n° 79. Chev. 218, n° 270. Batsch. f. 96. Pers. Synop. p. 385. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 267. Mich. Gen. t. 80, f. 8. **A. Campanulatus.** Schœff. t. 63. **A. Plicatus.** Fl. dan. t. 1009. Hab. dans les mousses, à la Verrière; dans les sphagnes, à Petit-Port; dans les Bryums, etc. Il varie suivant ses stations. Été.

**A. PLEPODIUS.** Bull. t. 566, f. 2. Duby, 820, n° 149. Chev. 200, n° 222. DC. Fl. fr. n° 523. Syst. Mycol. 1, p. 207. Hab. forêt du Gâvre. Octob. D.

**A. CUPULARIS.** Bull. t. 554, f. 2. Duby, 810, n° 78. Chev. 219, n° 271. Pers. Synop. p. 454. DC. Fl. fr. n° 444. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 269. Hab. les Dervallières, la Houssinière. En automne et au printemps.

**A. SINUATUS.** Bull. t. 579, f. 1. Duby, 821, n° 161. Chev. 196, n° 212. DC. Fl. fr. n° 487. Pers. Synop. p. 329. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 197. Hab. avenue des Dervallières et aux Songères. Au printemps et à l'automne. MM.

**A. LEONINUS.** Schœff. t. 48. Duby, 821, n° 159. Chev. 197, n° 214. Pers. Icon. pict. t. 7, f. 3, 4. **A. A. Pyrospermus.** Bull. 4, 547, f. 3. DC. Fl. fr. n° 518. Hab. sur les troncs d'arbres morts. Été, automne.

**A. CAPNIOCEPHALUS.** Desvaux. Bull. 557, f. 2. Hab. dans les bois de l'Ébanpin.

*B. Chapeau rougeâtre.*

**A. CONSPERSUS.** Pers. Icon. et descrip. p. 50, t. 12, f. 3. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 260. Hab. sur les Sphagnum, à la Verrière. Été.

**A. SALICINUS.** Pers. Icon. Pict. 9. Synop. 344. Duby, 820, n° 153. Chev. 198, n° 217. Fries. Syst. Myc. p. 202. Hab. sur les troncs de saule. Ancenis. Septembre.

**A. INVOLUTUS.** Batsch. f. 61. Duby, 809, n° 75. Chev. 220, n° 270. Pers. Synop. p. 448. **A. Contiguus.** Bull. t. 240 et 576, f. 2. Sow. t. 98. Hab. au Plessis-Tison et à Petit-Port. Automne. MM.

**A. VINOSUS.** Bull. t. 54. Duby, 835, n° 280. DC. Fl. fr. n° 46. Hab. Il croît en automne, dans les bois sablonneux; trouvé une seule fois dans la forêt de Touvois.

*G. Chapeau blanc écailleux.*

A. GNAPHALIOCEPHALUS. Bull. t. 576, f. 1. Chev. 220, n° 273. A. Strigiceps. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 290. Hab. sous les sapins du bois de la Denneric. Automne.

A. RECLINIS. Desvaux.

Ce joli petit Agaric à chapeau blanc, sec, écailleux, à bord jaune, réfléchi, la partie inférieure du pied velu, n'a été trouvé qu'une seule fois, par M. Desvaux et moi, dans les bois de sapin de la Quarterie. Septembre 1842. Cet Agaric n'a été décrit ni figuré par aucun auteur.

Le frangé de Bulliard n° 563, non décrit, se trouve dans la même localité.

*D. Chapeau bleuâtre ou violacé.*

A. CHALYBÆUS. Pers. Synop. p. 343. Icon. Piot. 4, f. 3, 4. Chev. 198, n° 218. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 203. A. Columbarius. Sowerb. t. 161. A. Glaucus. Bull. t. 521, fig. 1. DC. Fl. fr. n° 480. Hab. à l'entrée de la forêt le Toufeu. Septembre.

A. GRISÉO-CYANEUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 202. Duby, 820, n° 154. Chev. 198, n° 216. A. Purpureus. Bolt. t. 41. B. A. Globosus. Schum. p. 296. A. Atro-Cyaneus. Pers. Synop. p. 202. Hab. dans les bois de l'Ebaupin. Octobre.

*E. Chapeau gris ou brunâtre.*

A. SIDEROÏDES. Bull. t. 588. Duby, 816, n° 122. DC. Fl. fr. suppl. n° 422. A. Acutus. Pers. Hab. Il croît très-abondamment aux Dervallières. Octobre.

A. COLUMBARIUS. Bull. t. 413. Duby, 820, n° 151. DC. Fl. fr. n° 512. A. Serrulatus. Chev. 199, n° 219. A. Cyanipes. Fl. dan. t. 1071. Hab. la forêt du Gâvre, Petit-Port. Septembre.

§§§ SPORES JAUNES.

I. PIEDS ANNÉLÉS.

A. TORVUS. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 211. Chev. 201, n° 224. A. Umbrinus. Duby, 819, n° 148. Pers. Synop. p. 280. A. Araneosus. Bull. t. 600. Hab. au Bois-Branlard. Novembre. M.

A. HYBRIDUS. Bull. t. 368 et 562. E, H. Duby, 806, n° 47. Chev. 226, n° 291. A. Capnoides. Fries. Hab. la Houssinière, les Dervallières et le petit chemin ombragé de Versailles. Automne. M.

A. AIMATOCHELIS. Bull. t. 527, 596, f. 1. Duby, 201, n° 145. Chev. 201, n° 225. A. Armillatus. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 214. Hab. les bois de la Houssinière. Octobre. MM.

II. ARANÉES.

\* *Chapeau glâbre.*

A. Pâle ou testacé.

A. BIVELUS. Fries. obs. 2, p. 58. Syst. Mycol. 1, p. 215. Duby, 819, n° 143. Chev. 202, n° 226. A. Araneosus. Bull. t. 598, f. 2. B. Hab. forêt du Gâvre, avenue des Dervallières. Octobre et septembre. MM.

A. URENS. Bull. t. 528, f. 1. Duby, 816, n° 123. Chev. 207, n° 240. Pers. Synop. p. 333. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 232. DC. Fl. fr. n° 495. Hab. le Plessis-Tison, l'avenue des Dervallières, sur des feuilles pourries. Octobre. M.

A. LEUCOPODIUS. Bull. t. 533, f. 2. Duby, 815, n° 117. DC. Fl. fr. n° 522. A. Leucopus. Chev. 208, n° 244. Hab. les bois de la Dennerie. Automne. M.

A. GYMNOPDIUS. Bull. t. 601. Hab. à la Housainière et dans une prairie des Dervallières. Octobre. M.

B. *Chapeau brun ferrugineux.*

A. CASTANEUS. Bull. t. 268 et 537, f. 2. Duby, 815, n° 118. Chev. 208, n° 243. DC. Fl. fr. n° 536. Hab. les bois de la Dennerie. Octobre. M.

A. LAMPROCEPHALUS. Bull. t. 544. Duby, 816, n° 120. DC. Fl. fr. n° 537. A. Lucidus. Chev. 208, n° 242. Pers. Hab. la grande avenue des Dervallières. Automne. MM.

A. ARMENIACUS. Schœff. t. 81. Duby, 816, n° 121. Chev. 207, n° 241. Pers. Synop. 299. A. Helveolus. Bull. t. 531. DC. Fl. fr. n° 547. Hab. à la Dennerie, chemins des Folies-Chaillou. Été et automne.

A. HYDROPHILUS. Bull. t. 511. Duby, 805, n° 38. DC. Fl. fr. n° 541. A. Concinnus. Bolt. t. 15. A. Stipatus. Pers. Fl. dan. t. 1673. Fries. A. Spadiceus et Spadiceo-Griseus. Schœff. Hab. abondamment dans nos bois, Saint-Aignan. Juillet, novembre. D.

A. BULLIARDI. Pers. obs. 2, p. 43. Synop. 289. Duby, 818, n° 135. Chev. 204, n° 232. A. Araneosus cinnabarinus. Bull. t. 431, fig. 3. Hab. à l'Ebaupin, aux Dervallières, etc. Automne. M.

A. EUMORPHUS. Pers. Synop. 362. Duby, 817, n° 134. A. Proteus. Chev. 203, n° 231. A. Anomalus. A. Proteus. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 230. A. Araneosus helveolus. Bull. t. 431, f. 5. Hab. avenue des Dervallières. Automne. M.

*C. Chapeau roux.*

A. DECIPIENS. Pers. Synop. Fries. Syst. Mycol. Letel. 694. Hab. la forêt du Gâvre, la Dennerie, la Patouillière. Septembre, octobre.

\*\* *Chapeau visqueux.*

A. CRUSTILLINIFORMIS. Bull. 308, 546. Duby, 812, n° 96. Chev. 212, n° 234. DC. Fl. fr. 514. Ag. Fastibilis. Pers. Fries. A. Gilvus. Schœff. t. 221. Hab. dans l'avenue des Dervallières, à l'Ebaupin, etc. Automne. MM.

A. GALLOCHROUS. Pers. Synop. 282. Duby, 819, n° 137. Chev. 204, n° 233. Fries. Syst. Mycol. p. 224. Spreng. 460. Letel. 651. Hab. dans les bois et les prés. Automne. M.

A. GLAUCOPUS. Schœff. t. 53. Duby, 818, n° 138. Chev. 205, n° 234. Sowerb. t. 223. A. Arancosus.  $\beta$  Crassipes. Bull. t. 96. Hab. l'avenue des Dervallières. Automne. M.

A. VARIUS. Schœff. t. 42. Duby, 818, n° 139. Chev. 205, n° 235. A. Turbinatus. Sow. t. 102. A. Pachypus. Holmsk. t. 39. Hab. dans les bois, à l'Ebaupin. Automne. M.

A. TURBINATUS. Bull. t. 110, non Sow. Fries. Syst. Mycol. p. 225. Duby, 818, n° 140. Chev. 205, n° 236. DC. Fl. fr. n° 530. Hab. dans le bois de la Houssinière. Automne. M.

\*\*\* *Chapeau écailleux ou poilu.*

*A. Chapeau olive.*

A. RAPHAONIDES. Pers. Synop. 324. Duby, 816, n° 127. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 230. Mich. t. 75, f. 2. Hab. à la Houssinière. Novembre. M.

*B. Chapeau brun.*

A. PSANMOCEPHALUS. Bull. t. 586, f. 1, 531, f. 2. Duby, 817, n° 133. DC. Fl. fr. n° 529. A. Arenatus. Pers. Synop. 293. A. Lepidomices. Alb. et Schw. t. 12, f. 1. A. Pholideus. Fries. Hab. la forêt du Gâvre, à la Houssinière. Octobre, novembre. MM.

*C. Chapeau violâtre ou rougeâtre.*

A. VIOLACEUS. Linn. Suec. 448. Duby, 817, n° 129. Chev. 202, n° 227. Fries. Syst. Mycol. p. 247. A. Arancosus violaceus. Bull. t. 250, 598, f. 2. A. DC. Fl. fr. n° 534. Hab. Il est très-commun, de même que toutes ses variétés indiquées par DC., dans l'avenue des Dervallières. Automne. MM.



Quand ce champignon est bien développé et qu'il n'a plus son voile, il ressemble beaucoup au *Nudus*. Cette erreur pourrait avoir les plus graves conséquences, car le premier est très-vénéneux et le dernier est très-bon.

*A. VIOLACEO-CINEREUS*. Pers. Synop. 279. Duby, 817, n° 130. Chev. 202, n° 228. Fries. Syst. Mycol. p. 217. *A. Violaceus*. Schœff. t. 3. Hab. à la Houssinière, à la Barberie. Automne. M.

*A. ALBOVIOLACEUS*. Pers. Synop. 286. Duby, 817, n° 132. Chev. 203, n° 229. Fries. Syst. Mycol. p. 218. Hab. dans les taillis de l'Ebaupin et de la Houssinière. Automne. D.

*A. PURPUREUS*. Bull. t. 598, f. 1. Duby, 817, n° 128. DC. Fl. fr. n° 533. *A. Phœniceus*. Chev. 206, n° 237. Hab. dans les bois de la Dennerie. Automne.

*A. CINNAMOMUS*. Linn. Succ. 1205. Duby, 816, n° 126. Chev. 206, n° 238. Fries. Syst. Mycol. 2, p. 229. Bolt. t. 150. Sowerb. t. 205. Letel. 618, 652. *A. Croceus*. Schœff. t. 3. *A. Squamulosus*. Batsch. f. 117. *A. Ilopodius*. Bull. t. 586. Michel. t. 75, f. 4. Hab. aux Dervallières, à la Houssinière. Juin et décembre. M.

*A. ILEOPODUS*. Bull. t. 572, 592. Duby, 816, n° 124. Chev. 207, n° 239. DC. Fl. fr. n° 531. *A. Dulcamarus* et *Cervicolor*. Pers. Synop. 324, 325. Hab. avenue aride du château de Clermont. Novembre.

### III. VOILE NUL.

*A. EPHEBUS*. Fries. obs. 2, p. 187. Syst. Mycol. 1, p. 238. Duby, 815, n° 115. Chev. 209, n° 245. *A. Villosus*. Bull. t. 214. DC. Fl. fr. n° 509. Hab. sur les branches tombées et pourries, à la Houssinière.

*A. CRYSANTERUS*. Bull. t. 556, f. 1. Duby, 831, n° 246. Chev. 170, n° 132. Pers. Synop. p. 321. DC. Fl. fr. n° 491. Fries. Syst. Mycol. 126. Hab. sur le bois et les feuilles mortes. Octobre. M.

### §§§ SPORES NOIRS.

#### I. SPORIDIES FUSIFORMES.

*A. GLUTINOSUS*. Bull. t. 258, 539, 587, f. 1. Duby, 846, n° 374. DC. Fl. fr. n° 528. *A. Albo brunneus*. Pers. Synop. 293. Chev. 133, n° 26. *A. Striatus*. Schœff. t. 38. *Viseosus*. Letel. 647. Hab. dans tous nos bois, où il est commun. MM. Hiver.

#### II. SPORIDIES QUATERNÉES.

Lames noires, jamais déliquescentes.

*A. Anneau ou voile.*

*A. SEMIGLOBATUS*. Batsch. f. 110. Duby, 807, n° 55. Sowerb. t. 248.

Pers. A. Glutinosus. Curt. t. 144. A. Nitens. Bull. t. 566, non t. 84. Hab. sur les matières en putréfaction, à la Houssinière et sur ma fenêtre, dans du terreau. Mai, novembre.

A. SEPARATUS. Linn. Suec. 1220. Duby, 804, n° 31. A. Nitens. Bull. t. 84. DC. Fl. fr. n° 545. Chev. 231, n° 307. Semiovatus. Sow. t. 131. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 300. A. Ciliaris. Bolton, t. 53. Hab. sur le fumier de vaches, dans les prairies, à Ancenis.

A. VITELLINUS. Pers. Synop. 402, Duby, 803, n° 24. Chev. 233, n° 313. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 303. Hab. sur le fumier de cheval. Printemps.

*B. Sans voile; membraneux.*

A. STERCORARIUS. Fries. Syst. Mycol. p. 291. Duby, 806, n° 45. Chev. 230, n° 306. Hab. sur le fumier de vaches et sur le terreau.

A. PUBER. Chev. 238, n° 331. A. Stercorarius. Bull. t. 68 et t. 542, f. 2. Hab. même localité que le précédent.

A. HYDROPHORUS. Bull. t. 558. Duby, 803, n° 20. Chev. 233, n° 317. DC. Fl. fr. n° 396. Hab. les jardins et les prés. Printemps, automne.

A. STRIATUS. Bull. t. 552, f. 2. Duby, 803, n° 25. Chev. 232, n° 312. DC. Fl. fr. n° 404. Fries. Hab. dans les terrains cultivés. Printemps.

A. CONOCEPHALUS. Bull. t. 563. Duby, 803, n° 21. Chev. 233, n° 316. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 304. DC. Fl. fr. n° 405. Hab. sur la terre, dans les endroits humides.

A. PAPHRACEUS. Pers. Synop. 425. Duby, 803, n° 19. DC. Fl. fr. n° 390. A. Subtilis. Chev. 232, n° 311. Hab. sur les troncs des vieux chênes. Automne.

A. PAPHLIONACEUS. Bull. t. 58, 561, f. 2. Duby, 804, n° 29. Chev. 232, n° 309. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 301. DC. Fl. fr. n° 400. Pers. Synop. p. 410. A. Varius. Icon. Pict. pers. Hab. sur les feuilles et les bois pourris, dans le petit cabinet ruiné de la Houssinière.

A. FIMICOLA. Fries. Syst. Mycol. p. 301. Duby, 804, n° 28. Chev. 232, n° 310. Buxb. cent. 4, t. 25, f. 4. Hab. dans les pacages et les jardins.

A. DISSEMINATUS. Pers. Synop. 403. Duby, 803, n° 18. A. Tintinnabulum. Batsch. A. Minutulus. Schöff. t. 303. A. Striatus. Sowerb. t. 166. Hab. sur les troncs du saule et du peuplier, à Ancenis. Printemps et automne.

A. DIGITALIFORMIS. Bull. t. 22 et 525, f. 1. Duby, 803, n° 17. DC. Fl. fr. n° 393. A. Disseminatus. Var. Pers. Fries. A. Congregatus. Bull. t. 94. Hab. sur les troncs morts du saule. Automne.

A. EPHEMEROÏDES. Bull. t. 582, . 1. Duby, 801, n° 3. Chev.

237, n° 328. DC. Fl. fr. n° 384. Hab. sur le fumier des bêtes de somme.

A. MOMENTANEUS. Bull. t. 128. Duby, 801, n° 2. Chev. 237, n° 329. A. Ephemerus. Duby. DC. Fl. fr. n° 384. A. Crenulatus. Fl. dan. 832, f. 2. Buxb. cent. 2, t. 50, f. 2. Mich. t. 75, f. 9. Hab. sur les fumiers, après les pluies chaudes.

\*\* LAMES TRÈS-DÉLIQUESCENTES.

A. *A voile.*

A. COMATUS. Fl. dan. t. 834. Duby, 802, n° 16. Chev. 234, n° 319. Batt. t. 26. Fries. Syst. Mycol. p. 307. Pers. Synop. p. 395. A. Typhoïdes. Bull. t. 582. Hab. sur la terre de bruyères, à l'entrée du bois de la Houssinière.

A. STERQUILINUS. Fries. Syst. Mycol. p. 308. Duby, 802, n° 15. Mich. Gen. t. 80, f. 3. Spreng. Hab. sur les bouses de vaches, Ance-nis. Automne.

B. *Sans voile.*

A. PELLOSPERMUS. Bull. t. 561, f. 1. Duby, 804, n° 33. DC. Fl. fr. n° 409. A. Corrugis. Chev. 228, n° 299. Pers. Synop. 424. ? Hab. dans les bois, sur les feuilles mortes.

A. CONGREGATUS. Bull. t. 94. Hab. Il vient en groupes au pied des arbres, à la Dennerie et près du kiosque de la Lombarderie.

A. PICACEUS. Bull. t. 206. Duby, 802, n° 14. Chev. 235, n° 320. Sowerb. t. 170. Pers. Synop. 397. DC. Fl. fr. n° 386. Fries. Syst. Mycol. p. 308. Hab. dans l'avenue de la Houssinière. Novembre.

A. GOSSYPINUS. Bull. t. 425, f. 2. Duby, 801, n° 8. Chev. 236, n° 324. Pers. Synop. 402. DC. Fl. fr. n° 392. Hab. sur les feuilles mortes des bois. Novembre.

A. ATRAMENTARIUS. Bull. t. 164. Duby, 802, n° 13. Chev. 235. n° 321. DC. Fl. fr. n° 359. Fries. Syst. Mycol. p. 309. A. Luridus. Bolt. t. 54. A. Fimetarius. Sowerb. t. 188. A. Deliquescens. Fl. dan. t. 1370. A. Fugax. Schœff. t. 67, 68. Vaill. Bot. t. 12, f. 10, 11. Hab. sur les racines des arbres, dans les lieux humides.

A. DELIQUESCENS. Bull. 437 et 558. Duby, 802, n° 12. Chev. 235, n° 322. DC. Fl. fr. n° 397. A. Bicolor. Fl. dan. t. 1070. A. Fuscescens. Schœff. t. 17. Hab. dans les prés et les jardins. Août, octobre.

A. MICACEUS. Bull. t. 246, 565. Duby, 801, n° 10. Chev. 235, n° 323. DC. Fl. fr. n° 390. Fl. dan. 1193. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 309. A. Ligno-um. Schœff. t. 66. A. Ferrugineus. Pers. Synop. p. 400. Løb. Belg. 306. Hab. dans les bois, les prés et les jardins. Mai, novembre.

**A. EXTINGTORIUS.** Bull. t. 437. *A. Digitellus.* Batsch. f. 1. Fl. dan. t. 1371. Hab. mêmes lieux que le précédent.

D'après Chevalier, ce n'est que la var.  $\gamma$  du précédent.

**A. CINEREUS.** Bull. t. 88. Duby, 801, n° 6. Chev. 236, n° 325. Schœff. t. 100. Fl. dan. t. 1195. Pers. Synop. p. 398. DC. Fl. fr. n° 147. Fries. Syst. Mycol. 1, p. 310. Hab. sur les bouses de vaches, toute l'année.

**A. TOMENTOSUS.** Bull. t. 138. Chev. 237, n° 326. Mich. t. 73, f. 3. Bolt. t. 156. Hab. sur le terreau et sur les vieilles couches, dans les jardins. Septembre, octobre.

**A. FIMIPUTRIS.** Bull. t. 66. Duby, 804, n° 30. Chev. 231, n. 308. DC. Fl. fr. n° 399. *A. Clypeatus.* Bolt. t. 57. Hab. sur le fumier de cheval et de vache. Août, octobre.

**A. NIVEUS.** Pers. Synop. 40. Duby, 801, n° 5. Chev. 237, n° 327. Fries. Syst. Mycol. p. 311. Fl. dan. t. 1671. Hab. sur le fumier de cheval.

**A. BOLTONII.** Pers. Synop. 415. Duby, 803, n° 23. Chev. 233, n° 314. Fries. Syst. Mycol. p. 303. *A. Flavidus.* Bolt. t. 149. Sowerb. t. 96. Hab. sur le fumier de cheval. Printemps.

**A. TITUBANS.** Bull. t. 425. Duby, 803, n° 22. Chev. 233, n° 315. Fries. Syst. Mycol. 304. Hab. sur les fumiers. Septembre.

### Les Clathracées.

**Ad. Brongn.** In Dict. Class. t. 4, p. 190. Champ. p. 91. Phalloïdes. Fries. Syst. Mycol. 2, p. 281.

**PHALLUS.** Michel. Gen. p. 201. Pers. Synop. 242.

**P. IMPURICUS.** Linn. 1648. Duby, 851. Chev. 121, n° 1. DC. Fl. fr. n° 575. Bull. t. 182. Schœff. t. 196-198. Bolt. t. 92. *Phallus. foetidus.* Sowerb. t. 329. Grev. Crypt. Fl. t. 213 et 214. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 2025, 2<sup>e</sup> éd. 1625. Mich. Gen. t. 83. Lob. Iconog. 309. Hab. dans les bois de la Houssinière, des Dervallières, etc. Été et automne.

**P. CANINUS.** Huds. p. 630 Duby, 851, 2. Schœff. t. 330. Fl. dan. 1259. Nees. Syst. f. 260. Hab. dans les bois, au pied des hêtres, aux Dervallières. Août, septembre.

**CLATHRUS CANCELLATUS.** Linn. 1648. Duby, 851. DC. Fl. fr. n° 577. Bull. t. 441. *Clathrus ruber.* Mich. 214, t. 93. Pers. Synop. 241. *Chl. Volvaceus.* Beaum. 4713, p. 71. Hab. à la Houssinière et aux Dervallières, où cette belle plante est assez commune.

**Lycoperdaccées.**

Ad. Brong. Trichospermi. Fries. Syst. orb. veg. 1. p. 133.

**POLYSACCUM.** DC. p. 103. Fries. p. 135. *Pisolithus*. Alb. et Schw. *Pisocarpium*. Link.

**P. CRASSIPES.** DC. Duby, 852. *Scleroderma tinctorium*. Pers. Synop. 152. Mich. Gen. t. 92, f. 1. Hab. à la Verrière. M. Leboterf.

**SCLERODERMA.** Pers. Synop. 150. Nees. Syst. p. 132. Ad. Brong. 71. *Lycoperdonis*. Sp. DC.

**S. IRREGULARE.** Duby, 852. *Lycoperdon irregulare*. DC. Fl. fr. suppl. n° 715. Hab. à la partie la plus élevée du bois des Dervallières, sous une haie. Automne.

**S. AURANTIUM.** Pers. Synop. 153. Duby, 852, n° 2. *Lycoperdon aurantium*. Linn. Bull. t. 270. Chev. 357. 1. DC. Fl. fr. n° 716. *L. Citrinum*. Pers. L. Spadiceum. Schœff. t. 188. Vaill. t. 16, f. 8. Hab. sur la terre et sur les troncs d'arbres couverts de mousses, dans la châtaigneraie de la Houssinière.

**S. VERRUCOSUM.** Pers. Synop. 134. Duby, 852, n° 3, Chev. 358, n° 3. *Lycoperdon verrucosum*. Bull. t. 24. DC. Fl. fr. n° 715. Grev. Crypt. Scot. Fl. t. 48. Hab. dans le bois des Dervallières. Octobre.

**S. COPA.** Pers. Synop. 155. Duby, 852, n° 4. Grev. Crypt. Fl. t. 66. Vaill. Bot. t. 18, f. 5, 6. Hab. dans les bois, aux Dervallières. Été.

**S. CORIUM.** Graves. Duby, 852, n° 5. *Lycoperdon corium*. DC. Fl. fr. p. 598. Hab. sur la terre. Poiseau. Cat.

**GEASTRUM.** Pers. Synop. DC. Fl. fr. Ad Brong.

**G. HYGROMETRICUM.** Pers. Synop. 135. Duby, 853. Chev. 358. DC. Fl. fr. n° 720. *Lycoperdon stellatum*. Bull. t. 238, 471, f. M, N. Schm. Ic. t. 26, f. 1, 3. Hab. dans la forêt de Toufou et dans les bois de l'Ebaupin.

**G. QUADRIFIDUM.** Pers. Synop. 133. Duby, 853, n° 4. DC. Fl. fr. n° 719. *Lycoperdon fornicatum*. Huds. 644. Schœff. t. 183. Schm. Ic. t. 37, f. 1. Hab. dans les bois de la Barberie.

**BOVISTA.** Pers. *Lycoperdon*. Bull.

**B. PLUMBEA.** Pers. Synop. 137. Duby, 854. Chev. 356. *Lycoperdon ardosiacum*. Bull. t. 192. DC. Fl. fr. n° 708. Hab. dans les prés et sur la hauteur de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

**LYCOPERDON.** Mich. Gen. Pers. Syn. 140. Nees. Syst. p. 133.

**L. HEMALE.** Bull. t. 72 et 475, f. E. Duby, 854, n° 6. Chev. 356, n° 10. Pers. Synop. 144. *L. Proteus*. DC. Fl. fr. n° 714. Hab. sur la grande pelouse de la Houssinière, aux Dervallières. Automne.

**L. PERLATUM.** Pers. Synop. 145. Chev. 354, n° 8. *Lycop. gemmatum*.

**Fl. dan. t. 1120. L. Lacunosum. Bull. t. 52. Vaill. t. 15, f. 15. Hab. aux Dervallières. Automne.**

**L. HIRTUM. Bull. t. 340 et 475. A, B, C, D, M, N. Hab. au Plessis-Tison. Été, automne.**

Chev. considère cette espèce comme une variété de la précédente.

**L. EXCIPULIFORME. Scop. 1631. Duby, 854. Chev. 354, n° 9. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 1512, 2<sup>e</sup> éd. 1812. Bull. 450, f. 2 et t. 478, f. G, H, I. Pers. Synop. 143. Schœff. 187, 292, 295. Hab. à la Meilleraie. M. Ducoudray-Bourgault.**

**L. TURBINATUM. Pers. in Journ. bot. 1809. Duby, 855, n° 8. L. Lividum, et Spadiceum. Desv. Pers. Hab. les Dervallières. Été et automne.**

**L. GIGANTEUM. Batsch. t. 165. Chev. 352. Pers. Synop. 140. DC. Fl. fr. n° 712. Lycop. Bovista gigantea. Duby, 854, 1. Bull. t. 447. Hab. la forêt du Gâvre. Delalande.**

**L. ECHINATUM. Pers. Synop. 147. Duby, 855, n° 9. L. Perlatum. Pers. Synop. 145. L. Gemmatum. Fl. dan. t. 1140. L. Proteus. DC. Fl. fr. n° 714. Bull. t. 52, 340 et 375. Vaill. t. 12, f. 15, 16. Hab. à la Houssinière, au Bois-Branlard.**

**L. PRATENSE. Pers. Synop. 142, f. 1. Duby, 855, n° 11. L. Papillatum. Schœff. 4, t. 184. L. Proteus. A. Bull. t. 435, f. 2. DC. Fl. fr. n° 714. Hab. dans les bois, sur les pelouses, à Carcouet, à la Houssinière. Automne.**

**L. COSLATUM. Bull. t. 430, f. 2. Duby, 855, n° 12. DC. Fl. fr. n° 713. L. Bovista. Pers. L. Gemmatum et Areolatum. Schœff. 189, 190. Hab. aux Dervallières, à la Contrie, sur la grande pelouse de la Houssinière, etc.**

**L. MACRORHIZON. Pers. in Journ. bot. 1809, t. 2. Duby, 855. Hab. dans les bois de la Dennerie.**

**TULOSTOMA. Pers. Synop. 139.**

**T. BRUMALE. Pers. Synop. 139. Duby, 855. Chev. p. 351. DC. Fl. fr. n° 722. Lycopodon pedunculatum. Var.  $\beta$  Linn. 1654. Bull. t. 294. Hab. sur le petit mur, avant les Dervallières, sur les fossés de l'Ebaupin-Hiver.**

**ARCYRIA. Pers. Synop. 182. Nees. p. 117. Trichice. DC.**

**A. INCARNATA. Pers. obs. 1, t. 5, f. 5. Duby, 857, n° 3. Stemonitis incarnata. Gmel. Chev. t. 9, f. 26. Hab. sur les branches mortes et dans les vieux saules. Delalande.**

**A. PUNICEA. Pers. Synop. p. 185. Duby, 857, n° 4. Fl. dan. t. 1364, f. 2. Chev. 329, n° 1. Trichia cinnabarina. Bull. t. 502, f. 1. DC. Fl. fr. n° 687. Clathrus denudatus. Linn. Hab. sur les bois pourris, à l'Ebaupin. Automne.**

**A. CINEREA.** Pers. Synop. p. 184. Duby, 857, n° 2. *Trichia cinerea*. Bull. t. 477, f. 2. DC. Fl. fr. 686. Hab. sur le bois pourri. Automne.

**STEMONITIS.** Gmel. Pers. Syn. 186. DC. Fl. fr.

**S. TYPHINA.** Pers. Synop. 187. Duby, 857, n° 2. Chev. 331, n° 2. *Trichia typhoides*. Bull. 477, f. 2. *Stemonitis typhoides*. DC. Fl. fr. n° 692. Hab. sur les vieilles souches. Automne.

**S. LEUCOPODIA.** DC. Fl. fr. n° 693. Duby, 857, n° 3. *Trichia leucopodia*. Bull. t. 502, f. 2. *Stemonitis leucostyla*. Pers. Synop. 186. *St. elegans*. Roth. Hab. sur les branches et les feuilles tombées et pourries. Automne.

**S. FASCICULATA.** Pers. obs. Mycol. 1, p. 56. Duby, 856, t. Chev. 331, n° 3. DC. Fl. fr. n° 692. *St. Fusca*. Roth. Fl. germ. 1, p. 448. *Trichia axifera*. Bull. t. 477, f. 1. *Clathrus nudus*. Linn. 1649. Bolt. t. 93. Hab. sur les bois morts. Peneau.

**DIDYMIUM.** Schrad. Fries. Syst. orb. veg. p. 141. *Didymium* et *Dyderma*. Nees. Chev.

**D. DIFFORME.** Duby, 858, 2. *Diderma difforme*. Pers. Icon. Pict. t. 12, f. 3, 5. Chev. 334. *Physarum difforme*. Link. Hab. sur les feuilles pourries, à l'Ebaupin. Automne.

**TRYCHIA.** Hall. Pers. Disp. Meth. p. 9. Synop. 176. DC.

**T. NITENS.** Pers. Synop. 180. obs. 1, p. 62. Duby, 860, n° 10. *T. Chryosperma*. DC. Fl. fr. n° 673. *Sphærocarpus chryospermus*. Bull. t. 417, f. 4. Hab. sur les troncs pourris, à la Houssinière. Mars.

**T. VARIA.** Pers. Synop. p. 181. obs. Mycol. p. 32. Duby, 860, n° 11. Chev. 326, n° 10. *Stemonitis varia*. Gmel. Hab. sur le bois mort et sur le chaume de la tonnelle de l'Ebaupin. Octobre et novembre.

**PHYSARUM.** Pers. Obs. Mycol. 1, p. 5. Syn. 168. Linck. Fries. Syst. orb. veg. 1, p. 140. *Physarum* et *Cionium*. Linck. Ad. Brongn. *Trichisæ* et *Reticulariæ*. DC.

**P. HYALINUM.** Pers. Synop. p. 170. Disp. Moth. t. 2, f. 4. Duby, 860, n° 1. Chev. 336, n° 6. *Trichia utricularis*. DC. Fl. fr. n° 676. *Sphærocarpus utricularis*. Bull. t. 417, f. 1. Hab. sur les bois morts, à l'Ebaupin. Automne.

**P. NUTANS.** Pers. Obs. p. 6. Duby, 861, n° . *Trichia alba*. DC. Fl. fr. n° 679. *Sphærocarpus albus*. Bull. t. 407, f. 3 et 470, f. 1. Hab. sur les bois et les feuilles mortes, à l'Ebaupin, à la Maillardière. Automne.

**P. FARINACEUM.** Pers. Synop. 174. Duby, 860, 4. *Didymium farinaceum*. Schrad. Nov. gen. t. 5, f. 6. *Cionium farinaceum*. Linck. Hab. sur les branches, les feuilles mortes et les mousses, forêt de Gâvre.

**P. HEMISPHERICUM.** Chev. 340, n° 17. Non Duby. Hab. sur les feuilles mortes. Automne. Delalande.

**P. CINEREUM.** Pers. Synop. 170. Duby, 861, n° 13. Chev. 335, 1. Desmaz. n° 272. Lycoperdon cinereum. Batsch. t. 29, f. 169. A, B. Hab. sur les troncs d'arbres. Pesneau.

**LYCOGALA.** Pers. Synop. 157. Obs. Nyc. 2, p. 26. DC. Fl. fr. p. 261.

**L. PUNCTATA.** Pers. Synop. 158. Duby, 862, 1. DC. Fl. fr. n° 706. Nees. Syst. t. 8, f. 96. Reticularia lycoperdon. Bull. t. 476. Hab. sur le bois mort, aux Dervallières, à la Houssinière. Juillet et octobre.

**L. MINIATA.** Pers. Synop. 158. Duby, 862, n° 1. Chev. t. 10, f. 4. DC. Fl. fr. n° 705. Grev. Crypt. Fl. t. 38. Lycoperdon epidendrum. Bull. t. 503. Sow. t. 52. Hab. sur le bois mort, aux Dervallières. Été.

**RETICULARIA.** Bull. p. 85. DC. Fl. fr. p. 258. Fries. Syst. orb. veg. 1, p. 147.

**R. ARGENTEA.** Fries. Duby, 863, n° 6. R. Lycoperdon. Bull. t. 476, f. 1. A, D. f. 2. Lycogala argentea. Pers. DC. Fl. fr. n° 707. Grev. Crypt. Scot. t. 106. Mucor lycogala. Bolt. t. 133, f. 2. Hab. sur les bois pourris. Pesneau. Cat.

**FULIGO.** Pers. Syn. Oethalium. Linck. Fries.

**F. FLAVA.** Pers. Synop. 161. Duby, 863, 1. Reticularia latea. Bull. t. 380. DC. Fl. fr. n° 201. Chev. 342, 1. Sow. t. 309, f. 2. Æthalium flavum. Linck. Nees. Syst. t. 8, f. 92. Grev. Crypt. Fl. t. 272. Mucor ovatus. Schœff. t. 174. Bolt. t. 134.

**SPUMARIA.** Pers. Synop. 162. DC. Fl. fr. p. 260.

**S. ALBA.** DC. Duby, 863, n° 1. Chev. t. 9, f. 30. S. Mucilago. Pers. Nees. Syst. t. 8, f. 94. Grev. Crypt. Fl. t. 267. Reticularia alba. Bull. t. 126. Mich. Gen. t. 96, f. 2. Hab. sur les feuilles, les tiges ou rameaux morts. Dervallières. Automne.

**TRICHODERMA.** Linck. Ad. Brongn.

**T. VIRIDE.** Pers. Disp. 12. Synop. 231. Duby, 864, n° 1. Chev. 54, n° 1. Nees. Syst. t. 6, fig. 74. Grev. Crypt. Fl. t. 271. Pyrenulum lignorum  $\alpha$  vulgare Tode. Mech. t. 3, f. 9. Hab. sur les rameaux morts et les tiges desséchées des grandes herbes, à la Houssinière.

**CYATHUS.** Hall. Pers. Synop. 236. DC. Fl. fr. p. 269. Nidularia. Bull. p. 69. Fries. Syst. Mycol. 297. Ad. Brongn.

**C. STRIATUS.** Hoff. veg. Crypt. t. 8, f. 3. Duby, 865, n° 1. DC. Fl. fr. n° 723. Nees. Syst. f. 132. Nidularia Striata. Bull. t. 40, f. 1. Vaill. Bot. t. 11, f. 4, 5. Mich. Gen. t. 162, f. 2. Habite parmi la mousse, sur le bois et les pierres, à la Houssinière, au Bois-Branlard. Août et octobre.



*C. VERNICOSUS*. DC. Fl. fr. n° 725. Duby, 865, n° 2. *C. Olla*. Pers. Synop. 237. *C. Lœvis*. Hoffm. veg. Crypt. t. 8, f. 2. *Nidularia campanulata*. Sow. t. 28. Fries. N. *Vernicosa*. Bull. t. 40, f. 2. t. 488, f. 1. Vaill. t. 11, f. 6, 7. Mich. Gen. t. 102. Hab. sur le bois mort, à la Houssinière.

*C. CRUCIBULUM*. Hoffm. veg. Crypt. 2, p. 29, t. 8, f. 1. Duby, 865, n° 2. Chev. 311, n° 3. Nees. Syst. f. 133. Grev. Crypt. Fl. t. 34. *C. Lœvis*. DC. Fl. fr. n° 724. *Nidularia Lœvis*. Bull. t. 40, f. 3, t. 488, f. 2. Schoeff. t. 179. Michel Gen. t. 102, f. 3. Hab. le bois mort, au Bois-Branlard. Été et automne.

*C. COMPLANATUS*. DC. Fl. fr. n° 726. Duby, 865, n° 4. Hab. sur le bois pourri, à la Houssinière. Automne.

TUBER. Fries. Syst. Myc. 2, p. 289.

*T. CIBARIUM*. Bull. t. 356. Duby, 866, n° 4. Chev. 364, n° 1. DC. Fl. fr. n° 747. Nees. Syst. Myc. f. 147. Michel Gen. t. 102. Tourn. t. 333. Hab. au Portereau, Pradal. Maillardière, Dolamarre. Saint-Etienne-de-Mont-Luc, Hectot. (La Truffe.)

C'est dans cette dernière localité qu'elle a été trouvée en plus grande quantité.

RHIZOMORPHA. Roth. DC. Lichenis sper. Ach. Humb.

*R. FRAGILIS*. Roth. Cat. 1, p. 232. Duby, 867, n° 1. DC. Fl. fr. n° 751. *R. Subcorticalis*. Pers. *R. Hybrida*. Sow. t. 392. Mougeot, 759. Mich. Gen. t. 66. Hab. sous l'écorce des arbres, principalement du chêne.

*R. SUBTERRANEA*. Pers. Synop. 705. Duby, 867, n° 3. *Usnea radiceformis*. Scop. t. 8. Lichen radiceformis. Linn. Hab. sur le bois pourri, dans la terre, à la Houssinière, aux Dervallières.

*R. TERRESTRIS*. Pers. Mycol. 1, p. 59. Duby, 868, n° 7. Hab. sur la terre et sur le bois mort.

ERYSIPHE. Hedw. DC. Ad. Brongn. 94. Erysibe Ehrenb. Linck. Alphitomorpha. Wall. Podosphora Kunze.

*E. HUMULI*. DC. Fl. fr. n° 735. Duby, 868, n° 1. Desmaz. n° 165. Hab. sur le houblon, dans les haies de la vallée de Petit-Port.

*E. COMMUNIS*. Linck, p. 105. Duby, 869, n° 7.

Les Erysiphe peuvent attaquer un très-grand nombre de plantes ; mais ne connaissant bien que celui du houblon, du pois cultivé, Cat. de Pesneau, désigné dans Duby, sous le nom de la Var  $\alpha$  ; du *Communis Leguminosarum* ; des renoncules, qui m'a été donné par M. Delamarre ; et l'Erysiphe necatrix, connu depuis quelques années sous le nom d'*oidium tukeri*, et que tous ne sont que des variétés du *Communis*, nous attendrons de nouvelles études pour inscrire d'autres espèces dans notre Catalogue.

**SCLEROTIUM.** Tode. Nees. 148. DC. Pers. *Spermeodia* Fries.

**S. CLAVUS.** DC. Fl. fr. n° 746. Duby, 872, n° 1. Mougeot, 1089. Desmaz. n° 138, 581. *Spermoïdia Clavus*. Fries. Bull. t. 3. Hab. entre les graminées et surtout du seigle. Été.

**S. VULGATUM.** Fries. obs. 1, p. 204. Syst. Mycol. 2, p. 249. Duby; 872, n° 12. Hab. sur les tiges sèches des ronces, aux Dervalières. Automne.

**S. ATRATUM.** Desv. Journ. bot. 1809. t. 2, p. 313. Duby, 873, n° 10. Hab. sur des cucurbitacées pourries, au Bois-Branlard.

**S. BULLATUM.** DC. Fl. fr. n° 745. Duby, 874, n° 28. Chev. 371, n° 14. DC. Mém. du Museum, p. 416. Hab. mêmes localités que le précédent.

**S. DURUM.** Pers. Synop. 122. Duby, 874, n° 29. DC. Fl. fr. n° 745. Mémoire du Museum, t. 14, f. 3. Grev. Crypt. Fl. t. 1. Chev. 371, n° 12. Fries. p. 259. *Sphœria solida*. Sowerb. t. 314. Hab. sur les tiges sèches des végétaux et surtout des ombellifères.

**XILOMA.** Linck. Ad. Brongn. DC. *Xyloma* et *Octostroma*. Fries Syst. Mycol. p. 261 et 601.

**X. POPULINUM.** Duby, 875, n° 1. Chev. 451, n° 8. Mougeot, 385. Pers. Synop. 107. DC. Fl. fr. n° 822. *Sphœria ceutoscarpa*. Fries. Syst. Mycol. 439. Hab. sur les feuilles tombées du peuplier. Automne.

**ILLOSPORIUM.** Mart. Fl. Crypt. 325. Fries. *Tubercularia*. DC.

**I. ROSEUM.** Duby, 876, 1. *Tubercularia rosea*. Pers. DC. Fl. fr. n° 742. Hab. sur les lichens. Delalande.

**I. COCCINEUM.** Fries. Duby, 876, 2. Hab. sur de vieilles écorces. Delalande.

### Les Urédinées.

Ad. Brongn. *Gymnomycetes*. Linck. *Coniomycetum*. Fries. Syst. orb. veg. 169 et 188.

**TUBERCULARIA.** Tode. Meck. 1, p. 18. Pers. Synop. III. DC. Fl. fr. p. 273.

**T. VULGARIS.** Tode. Meck. p. 18. Duby, 880, 1. Chev. 100, n° 1. Pers. Synop. 112. DC. Fl. fr. n° 738. *Tremella purpurea*. Linn. Bull. t. 284. Hab. sur les rameaux morts des arbres, surtout du hêtre, de l'orme, du châtaignier, à la Houssinière.

**T. MAGNOLIÆ.** Pers. Duby, 880, n° 3. Hab. sur les rameaux morts du *Magnolia grandiflora*. Ancenis. Automne.

**GYNNOSPORANGIUM.** Linck. obs. 1, p. 7. Nees. p. 37. Fries. Syst. orb. veg. 1, p. 190.

**G. JUNIPERÆ.** Linck. Duby, 881, n° 1. Nees. t. 2, f. 23. *G. Conicum*. DC. Fl. fr. n. 578. *Tremella Juniperina*. Linnée, Hoffm. veg. Crypt. 1,

t. 6, f. 4. Hab. sur le genevrier, au Plessis-Tison, près la porte du fermier, chemin de Barbin.

**PODISOMA.** Linck. Nees. p. 18. Fries. Syst. orb. veg. 1, p. 190.

**P. FUSEUM.** Duby, 881, n° 1. Puccinia juniperi. Chev. 423. Pers. Synop. 228. Clavaria resinorum. Gmel. 2, p. 1443. Gymnosporangium fuseum. DC. Fl. fr. n° 579. Hab. sur la Sabine, à la Quarterie.

**EXOSPORIUM.** Linck. Vermicularia et Exosporium. Fries. Conopseæ. Pers.

**E. TILIÆ.** Linck. obs. 1, t. 1, f. 8. Nees. Syst. t. 2, f. 30. Chev. p. 38, n° 1, t. 3, f. 6. Conopsea tiliæ. Pers. Mycol. eur. 1, p. 12. Hab. sur l'écorce du tilleul, aux Dervallières. Mars.

**E. HISPIDULUM.** Linck. Duby, 822, n. 4. Conopsea hispidula. Linck. obs. 2, p. 32. Hab. sur les feuilles et les tiges desséchées des graminées.

**STILBOSPORA.** Nees. Syst. p. 31. Linck. pl. 6, 2, p. 193. Pers. DC.

**S. MACROSPERMA.** Pers. t. 3, f. 13. Duby, 883, n° 1. DC. Fl. fr. n° 811. Suppl. Mougeot, 383. Nees. t. 1, f. 17. Desmaz. n° 136. Hab. sur l'écorce des arbres morts et surtout du charme, à l'Ebaupia. Mars.

**SCHIZODERMIA.** Fries. Syst. orb. veg. 1, p. 194. Hypodermium. Linck.

**S. SPARSUM.** Duby, 885, n. 1. Hypodermium sparsum. Linck. Hab. sur les feuilles de pins et sur les tiges sèches des ronces, aux Dervallières.

**PHRAGMIDIUM.** Linck. Ad. Brongn. p. 3. Fries. Syst. orb. veg. 1, p. 196. Aegma. Fries. obs. 1, p. 225. Puccinia auct.

**P. INCRASSATUM.** Linck. Duby, 886, n° 4. Chev. 422, n° 3. Puccinia mucronata. Nees. P. Rosæ. DC. Fl. fr. n° 581. Grev. Crypt. Fl. t. 15. P. Mucronata. α Pers. Sinop. 230. Hab. sur des feuilles de rosiers, en automne.

**PUCCINIA.** Linck. obs. 2, p. 29. Ad. Brongn. p. 32. Pers. DC.

**P. NUXI.** DC. Fl. fr. Suppl. n° 597. Duby, 888, n° 9. Chev. 429, n. 29, t. 11, f. 6. Sowerb. t. 439. Mougeot, n. 676. Grev. Crypt. Fl. t. 17. Hab. sur le buis, coteaux de la Madeleine, à Varades.

**P. GRAMINIS.** Pers. Synop. 228. Duby, 889, 22. Chev. 414, n. 2. DC. Fl. fr. n. 596. Desmaz. n. 130. Mougeot, n. 675. Hab. sur diverses graminées.

**P. CAREX.** DC. Fl. fr. Suppl. n. 596. Duby, 889, n. 24. P. Striola. Linck. pl. 6, 2, p. 67. Hab. sur les carex.

**P. ARUNDINACEA.** Hedw. Duby, 889, n. 23. Chev. 414, n. 1. Desmaz. n. 131. Mougeot, 292. Hab. sur l'arundo phragmites.

**P. UMBILICI.** Guépin. Duby, 890, n. 33. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 937, 2<sup>e</sup> éd. 237. Hab. sur les feuilles de l'Umbilicus. Automne.

**P. ANEMONES.** Pers. obs. 2, t. 6, f. 5. Duby, 891, n. 41. DC. Fl. fr. n. 595. Mougeot, n. 191. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 473, 2<sup>e</sup> éd. 173. Hab. sur les feuilles des Anémones.

**P. VIOLÆ.** DC. Fl. fr. n. 597. Suppl. Duby, 894, n. 47. P. Violarum. Chev. 418, n. 22. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 375, 2<sup>e</sup> éd. 1273. Hab. sur les différentes espèces de violette.

**P. BETONICÆ.** DC. Fl. fr. Suppl. n. 588. Duby, 891, n. 49. Chev. 416, n. 14. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 1553, 2<sup>e</sup> éd. 1153. Linck. p. 72. Dicoëma betonicæ. Nees. Fung. t. 1, f. 11. Hab. sur les feuilles de la Betoine officinale.

**P. SCIRPI.** DC. Fl. fr. n. 597. Duby, 892, n. 50. Desmaz. 556. Cœoma scirpi. Fries. Hab. sur les tiges du Scirpus palustris.

**P. RUBI.** Hedw. t. 5. P. Mucronata. Var.  $\beta$  Pers. Syn. 230. Hab. sur les feuilles des ronces. Pesn. Cat.

**P. LIMONII.** Fl. fr. Synop. n. 586. Pesneau. Cat. p. 115. Hab. sur les feuilles du Statice limonium.

**URED.** Pers. Synop. 214. DC. Fl. fr. p. 227. Ad Brongn. p. 31. Cœomatis. Linck.

**U. CANDIDA.** Pers. Synop. 223. Duby, 892, n. 4. Chev. 408, n. 54. DC. Fl. fr. Suppl. n. 636. Uredo cruciferarum ejusd. Fl. fr. n. 636. U. Cubica. Mart. Mosq. p. 228. Mougeot, 190. Desm. 481. Hab. sur les crucifères et les composées. Été, automne.

**U. SENECCIONIS.** DC. Fl. fr. n. 620. Duby, 893, n. 14. Chev. 406, n. 47. Desmaz. n. 673. Uredo farinosa senecionis. Pers. Synop. 217. Hab. sur les feuilles des Seneçons. Automne.

**U. ROSÆ.** Pers. Synop. 215. Duby, 893, n. 19. Chev. 407, n. 49. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 129, 2<sup>e</sup> éd. 359. Hab. sur les pétioles et les feuilles de rosier. Été, automne.

**U. RUBORUM.** DC. Fl. fr. n. 633. Duby, 894, n. 21. Chev. 407, n. 50. Mougeot, 92. Desmaz. n. 225. U. Rubi fruticosi. Pers. Oëcidium rubi. Sowerb. t. 398. Pesn. Cat. Hab. sur les feuilles des différentes ronces. Automne.

**U. CAMPANULÆ.** Pers. Synop. 217. Duby, 894, n. 27. Desmaz. 224. DC. Fl. fr. n. 627. Hab. sur les Campanules. Automne.

**U. LINI.** DC. Fl. fr. n. 630. Duby, 896, n. 42. Chev. 408, n. 55. Mougeot, 90. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 675, 2<sup>e</sup> éd. 133. U. Minuta.  $\beta$  Pers. Cœoma lini. Linck. Hab. sur les feuilles de lin.

**U. EXCAVATA.** DC. Fl. fr. n. 607. DUBY, 896, n. 46. Hab. sur les feuilles des Euphorbes. Pesneau. Été.

**U. RUBIGO-VERA.** DC. Fl. fr. n. 623. suppl. DUBY, 898, n. 65. U. Rubigo. Chev. 404, n. 38. Desmaz. n. 125. Cœoma rubigo. Linck. Hab. sur les gaines des graminées.

**U. EPILOBII.** DC. Fl. fr. n. 610. suppl. DUBY, 896, n. 47. Chev. 400, n. 21. U. Vagans. α DC. Fl. fr. n. 610. Cœoma epilobii. Linck. Hab. sur les feuilles d'Epilobo. Pesneau. Cat.

**U. CICHORACEARUM.** DC. Fl. fr. n. 612. DUBY, 897, n. 49. U. Cyani. DC. Fl. fr. n. 612. suppl. U. Ephialtes. Spreng. Hab. sur les chicorées et les centaurees. Pesneau. Cat.

**U. FABÆ.** Pers. Disp. 13. DUBY, 897, n. 52. DC. Fl. fr. n. 604. suppl. et 609. Grev. Crypt. Fl. t. 95. Desmaz. 322. Hab. sur les tiges et les pétioles des légumineuses, et a pris le nom des diverses plantes sur lesquelles il a été trouvé.

**U. POLYGONORUM.** DC. Fl. fr. n. 609. Suppl. DUBY, 899, n. 73. Chev. 398, n. 12. Fl. dan. t. 1318. Grev. Crypt. Fl. t. 80. Desmaz. n. 476. Hab. sur les feuilles des Polygonum. Pesneau. Cat.

**U. VIOLARUM.** DC. Fl. fr. n. 610. Suppl. DUBY, 899, n. 80. Chev. 400, n. 18. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 1080, 2<sup>e</sup> éd. 480. Cœoma nivosum. Linck. obs. 2, p. 27 et 25. Hab. sur les feuilles de violette. Pesneau. Cat.

**U. ALLIORUM.** DC. Fl. fr. n. 623. suppl. DUBY, 892, n. 4. Chev. 405, n. 40. Cœoma alliorum. Linck. Hab. sur les différentes espèces d'ail. Pesneau. Cat.

**U. SUAVEOLENS.** Pers. Synop. 221. DUBY, 900, n. 64. Chev. 396, n. 3. DC. Fl. fr. n. 609. Mougeot, 189. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 770, 2<sup>e</sup> éd. 129. Cœoma suaveolens. Linck. Hab. sur le Cirsium arvense et palustre. Été.

**U. THESII.** DUBY, 899, n. 71. Hab. sur le Thesium linophyllum. Delalande.

**U. RANUNCULACEARUM.** DC. Fl. fr. n. 613. suppl. DUBY, 901, n. 94. U. Anemomes. Pers. Synop. 223. U. Ficariæ. Alb. et Schw. p. 128. Cœoma ranunculaceorum. Linck. p. 24. Hab. sur la Ficario l'hépatique, les anémones, les renouées, les hellebores, etc. Automne.

**U. CARBO.** DC. Fl. fr. n. 615. suppl. DUBY, 901, n. 102. Desmaz. n. 123. U. Segetum. Chev. 402, n. 31. Mougeot, n. 291. Reticularia segetum. Bull. t. 472. Hab. sur les graminées, surtout sur l'avoine. Été.

**U. EUPHORBIAE.** Reber. p. 354. DUBY, 896, n. 40. Chev. 409, n. 38. U. Helioscopiæ. DC. Fl. fr. n. 625. Cœoma euphorbiarum. Linck. pl. 6, 2, p. 39. Hab. sur les Euphorbes. Automne.

U. ANTHERRARUM. DC. Fl. fr. n. 815. suppl. Duby, 902, n. 110. Chev. 402, n. 30. U. Violacea. Pers. Syn. 225. Cœoma antherarum. Nees. t. 1, f. 5. Hab. sur les anthères des Caryophyllées. Été.

ÆCIDIUM. Pers. Synop. 204. DC. Fl. fr. p. 237. Ad. Brongn. p. 31. Cœomatis. Linck.

Æ. CANCELLATUM. Pers. Synop. 204. Duby, 202, n. 1. DC. Fl. fr. n. 667. Grev. Crypt. Fl. Mougeot, n. 184. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 82, 2<sup>e</sup> éd. 833. Hab. sur la face inférieure des feuilles du poirier. Automne.

Æ. PINI. Pers. in Gmel. Syst. Nat. p. 1473. Duby, 903, n. 9. DC. Fl. fr. n. 638. Mougeot, n. 186. Grev. Crypt. Fl. t. 7. Lycoperdon pini. Wild. Hab. sur les feuilles et l'écorce du pin.

Æ. CRASSUM. Pers. Icon. Pict. 2, t. 3, f. 1, 2. Duby, 904, n. 15. DC. Fl. fr. n. 658. Cœoma crassatum. Linck. Mougeot, 89. Hab. sur les feuilles et les rameaux de la bourdaine, à Petit-Port, et sur des feuilles de rosiers. Été, automne.

Æ. ARI. Desmaz. Cat. p. 26. Duby, 905, n. 32. Hab. sur les feuilles de l'Arum. Pesneau. Cat.

Æ. RUBELLUM. DC. Fl. fr. n. 650. Duby, 906, n. 41. Gmel. Syst. p. 1473. Æcidium Rhei. Sowerb. t. 398, f. 6. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 1167, 2<sup>e</sup> éd. 667. Æcidium rumicis. Mougeot, n. 192. Hab. sur les feuilles du Rumex, dans les fossés du château de Machedoul. Mara.

Æ. ORCHIDEARUM. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 1163, 2<sup>e</sup> éd. 663. Duby, 906, n. 43. Hab. sur les feuilles des orchidées. Pesneau. Cat.

Æ. EUPHORBIAE. DC. Fl. fr. n. 647, suppl. Duby, 907, n. 47. Æcidium euphorbiæ. Chev. 387, n. 1. Pers. Synop. 211. Æ. Cyparissiae. DC. Fl. fr. n. 647. Mougeot, n. 87. Hab. sur l'Euphorbia cyparissias, Ancenis, et sur le Sylvatica.

Æ. LEUCOSPERMUM. DC. Fl. fr. n. 642. Duby, 907, n. 53. Chev. 393, n. 23. Æ. Anemones. Pers. Synop. 212. Hab. sur les feuilles et les tiges d'anémones. Été.

Æ. VIOLARUM. DC. Fl. fr. n. 645. Duby, 907, n. 50. Chev. 387, n. 4, t. 11, f. 4, G. Schum. Scell. Alb. et Schw. t. 10, f. 2. Pesneau. Cat. Cœoma violarum. Linck. p. 58. Hab. sur les pétioles et les feuilles de violette.

Æ. CONFERTUM. DC. Fl. fr. n. 659. Æcidium ficariæ. Pers. Synop. 208. Desmaz. 27. Hab. sur la surface inférieure des feuilles de la Ficaire.

Æ. THESII. Desv. Journ. Bot. 2, p. 311. Duby, 908, n. 62, DC. Fl. fr. 640, suppl. Hab. sur le Thesium lynophyllum. Delalande.

### Mucédinées.

Ad. Brongn. p. 39 et Dict. Class. t. 11, p. 270. — Hyphomycetes.

Linck. pl. 6, 1<sup>re</sup> partie. — *Conyomycetum*, ordre 2 et 3. *Byssacearum*, tribu, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>. Fries. Syst. orb. veg.

**ERINEUM.** Pers. Synop. 699. DC. Fl. fr. 2, p. 73. Grev. in. Edibm. Journ. vol. 6, p. 71. Kunze in Mycol. Hest. 2, p. 133. Linck. pl. 6, p. 146. *Phyllerium taphia*. *Erineum*. Fries.

**E. JUGLANDIS.** DC. Fl. fr. n° 187? suppl. Duby, 910, n° 3. Grev. Crypt. Fl. t. 263, f. 2. Chev. t. 3, f. 1. *E. Subulatum*. Greville, Edimb. t. 2, f. 4. *E. Juglandinum*. Pers. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 64, 2<sup>e</sup> éd. 563. Hab. sur la feuille du noyer.

**E. ILICINUM.** Pers. DC. Fl. fr. n° 187, suppl. Chev. 30, 5. Duby, 910, n° 4. Demaz. 1<sup>re</sup> éd. 1839, 2<sup>e</sup> éd. 1539. Grev. t. 2, f. 5. *Phyllerium diginum*. Schleicht. Hab. sur les feuilles du chêne vert. Automne.

**E. PYRINUM.** Pers. t. 3, f. 2. Myc. 1, p. 4. Duby, 910, n° 5. Grev. Crypt. Fl. 1, t. 22. *E. Manilum*. DC. Encycl. Bot. 8, p. 217. *Phyllerium pyrinum*. Fries. Hab. sur les feuilles et les pétioles du poirier, du pommier et du prunier.

**E. ACERINUM.** Pers. Mycol. europ. p. 6, Duby, 910, n° 6. Chev. 30, n° 8. Mougeot, n° 198. *Mucor ferrugineus*. Bull. t. 504, f. 12. Hab. à la surface inférieure des feuilles d'érable champêtre et du faux platane. Aut.

**E. VITIS.** DC. Fl. fr. n° 186. Duby, 910, n° 9. Chev. 29, n° 2. Schrad. et Schleich. *Phyllerium vitis*. Fries. Hab. la surface inférieure des feuilles de vigne. Été, automne.

**E. ALBUM.** Pers. Synop. 701. Duby, 911, n° 22. Chev. 31, n° 12. DC. Fl. fr. n° 187. Mougeot, 9. Grev. Crypt. Fl. t. 57, f. 2. *Mucor ferrugineus*. Bull. t. 514, f. 12. Pesneau. Cat. Hab. sur la face inférieure des feuilles d'aulne.

**PILOBOLUS.** Tode Mech. 1, p. 41. DC. Fl. fr. p. 271. Linck. p. 95. Fries. Syst. Mycol. 2, p. 308.

**P. CRISTALLINUS.** Pers. obs. Mycol. 1, t. 4, f. 9, 10. Duby, 912, n° 1. DC. Fl. fr. n° 728. *Mucor urceolatus*. Dicks. veget. Crypt. 1, t. 3, f. 1. Bull. t. 480, f. 1. Hab. sur le crottin de cheval. Pesneau. Cat.

**MUCOR.** Linck. pl. 6, p. 80. Fries. Syst. orb. veg. 1, p. 177. *Asco-phora*. Tode.

**M. MUCEDO.** Bolt. t. 132, f. 1. Duby, 914, n° 7. Linck. p. 6, 1, p. 85. Hab. sur les corps en putréfaction.

**M. ASCOPHORUS.** Linck. pl. 6, 1, p. 85. Duby, 914, n° 8. *M. Mucedo*. Pers. DC. Fl. fr. n° 669. *M. Sphærocephalus*. Bull. t. 480. *Asco-phora mucedo*. Tode t. 3, f. 22. Nees. f. 80. Grev. Crypt. Fl. t. 269. Hab. sur le pain de froment, cuit à une chaleur trop vive et dont la pâte a été trop noyée.

**ASPERGILLUS.** Michel. Gen. p. 212. Linck. obs. 1, p. 14. Fries. Syst. orb. veg. 1, p. 133. *Monilia*. Pers. DC.

**A. GLAUCUS.** Linck. obs. 1, p. 14. Duby, 915, 1. Chev. 63, 1. *Monilia glauca.* Pers. DC. Fl. fr. n° 171. *Mucor aspergillus.* Bull. t. 504, f. 10. Mich. Gen. t. 91, f. 1. Hab. très-commun sur les matières en fermentation.

Je l'ai obtenu très-beau sur du lait de coco, sur de l'encre, etc.

**EUROTIUM.** Linck. obs. 1, p. 29. Nees. p. 95, f. 97. *Mucor.* DC.

**E. HERBARIORUM.** Linck. obs. 1, f. 44. Duby, 916, 1. Chev. 71, 1, t. 4, f. 22 (très-grossi). Nees. f. 97. Græv. Crypt. Fl. t. 64. *Mucor herbariorum.* Wigg. DC. Fl. fr. n° 669. Hab. sur des feuilles de noyer, à l'Ebaupin.

**BOTRITIS.** Fries. Syst. orb. veg. 1, p. 183. *Botritis, spicularia, haplaria.* Pers. Mycol. 1, p. 32, 38 et 28. *Haplotrichum, haplaria, Botrytis polysetis.* Linck. Sp. pl. 6, part. 1<sup>re</sup>, pl. 52, 62.

**B. ROSEA.** DC. Fl. fr. n° 178. Chev. 68, n° 12. Duby, 920, n° 16. *Mucor roseus.* Bull. t. 504, f. 4. Hab. sur l'écorce des arbres, surtout de l'aulne, aux Dervallières.

**B. CINEREA.** Pers. Synop. 190. Mycol. 1, p. 32. Duby, 920, n° 19. Chev. 67, n° 3. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 925, 2<sup>e</sup> éd. 225. Hab. sur des champignons gâtés et sur un potiron, au Bois-Branlard.

**SPOROTRICHUM.** Linck. Fries. Syst. orb. veg. 1, p. 185. *Sporotrich. Asporotrichum aleurisma et Collarium.* Linck.

**S. AUREUM.** Linck. obs. 1, p. 11. Duby, 923, n° 22. Chev. 49, n° 19. *Mucor aurantius.* Bull. t. 504, f. 5. *Ægerita aurantia.* DC. Fl. fr. n° 72. Hab. sur les bouchons et les cercles pourris, dans les caves.

Je l'ai trouvé dans du mauvais pain de munition mal cuit.

**S. VIRESCENS.** Linck. Duby, 923, n° 27. Chev. 47, n° 14. *Dematium virescens.* Pers. Synop. p. 698. *Cladesporium virescens.* Pers. Mycol. eur. 1, p. 14. Hab. sur les bois pourris d'une vieille mâsure, chemin de l'Ebaupin.

**S. DENSUM.** Linck. obs. 1, p. 11. Duby, 922, n. 8. Chev. 45, n. 3. Pers. Mycol. 1, p. 75. *Racodium. automogena.* Pers. Mycol. 1, p. 72. Hab. sur les antennes et les pattes des coléoptères.

**FUSISPORIUM** et *Epochnium.* Fries. Syst. orb. veg. 1, p. 186. *Fusisporium, Fusidium et Epochnium.* Linck. obs. 1, p. 17, 6 et 16. A. Brongn. p. 48, 34 et 40.

**F. GRiseum.** Duby, 926, n. 6. Chev. 56, t. 3, f. 17. *Fusidium griseum.* Linck. Græv. Crypt. Fl. t. 102, f. 1. Mougéot, n. 894. Hab. sur les feuilles sèches du chêne et sur les feuilles de la *Spiræa ulmaria*, aux Dervallières, aux Cléons.

**F. SULFUREUM.** Duby, 926, n. 8. Chev. 56, n. 3. Linck. *Fusarium sulfureum.* Schlecht. Hab. dans les caves, sur le tubercule pourri de la pomme de terre.

Cette plante, au premier aspect, ressemble beaucoup à *Poëidium aureum*, qui se développe dans le vieux pain de maïs.



**POLYTHRYNCIUM.** Kunzc. Schmidt. Mycol. p. 13. Linck. Sp. pl. 6, 1, p. 43.

**P. TRIFOLIUM.** Schum. et Kunzc. t. 1, f. 8. Duby, 927, n. 1. Mougéot, 688. Desmaz. n. 162. Hab. sur les feuilles de trèfle, surtout du *Trifolium pratense*.

**CONOPLEA.** Ehrenb. p. 23. Linck. Sp. pl. 6. Pers.

**G. HISPIDULA.** Pers. Synop. 235. Mycol. 1, p. 10. Duby, 928, n. 1. Chev. 40, n. 1. Kunzc. et Schmidt. Alb. et Schw. p. 137, 138. Hab. sur les graminées du chaume qui couvre la vieille tonnelle de l'Ebaupin.

**OIDIUM.** Linck. obs. 1, p. 16. Ad. Brongn. p. 146. *Acrosporium*. Nees. Pers. Mycol. eur. 1, p. 23. *Alycidium*. Kunzc.

**O. AUREUM.** Nees. Syst. 2, t. 3, f. 44. Duby, 931, n. 1. Chev. 42, n. 1, t. 4, f. 20. Linck. obs. 1, p. 16, f. 29. Nees. Lin. Magaz. 1809, t. 1, f. 29. Hab. sur l'écorce pourrie des arbres et sur du pain de farine de maïs.

**O. TUKERI.** Cet oïdium, malheureusement trop connu aujourd'hui, a été décrit seulement par Berk. *Erysiphe necatrix*, et se trouve parmi les plantes cryptogames de Desmaz. 1<sup>re</sup> ed. 2133, 2<sup>e</sup> éd. 1733. Hab. sur la vigne. Été.

**DEMATIUM.** Linck. obs. 1, p. 19. Ad. Brong. p. 35. *Roacii* et *Xylostroma*. Pers.

**D. GIGANTEUM.** Chev. 79, n. 8. Duby, 933, n. 3. *Xylostroma giganteum*. Tode Mecklemb. 1, p. 36, t. 6, f. 51. Sowerb. t. 358. Mougéot, n. 689. *X. Corium*. Pers. Mycol. *Byssus gigantea*. DC. Fl. fr. n. 165. Hab. entre l'écorce et le bois des arbres morts, à l'Ebaupin.

**D. PAPYRACHUM.** Linck. Duby, 934, n. 8. Chev. 79, n. 9. *Racodium papyraceum*. Pers. Mycol. europ. 1, p. 71. Sow. t. 387, f. 10. Hab. dans les fentes et l'intérieur des saules creux, à Ancenis, au Plessis-Tison. L'abbé Delalande.

**D. HERBARUM.** Pers. Synop. 699. Mougéot, 299. *Byssus herbarum*. DC. Fl. fr. 170, suppl. Hab. sur les grandes plantes, herbacées. Pesneau. Cat.

**D. STRIGOSUM.** Pers. Synop. 695. *Byssus aurantiaca*. Lam. Dict. p. 524. DC. Fl. fr. n. 168. Humb. Fryb. p. 62. Mich. Gen. p. 211, t. 90, f. 1. Hab. sur le bois pourri. Pesneau. Cat.

**D. PETRORUM.** Pers. Synop. 697. *Byssus aurea*. Lynn. 1638. Lam. Fl. fr. 1, p. 102. Dill. Musc. t. 1, f. 16. DC. Fl. fr. n. 169. Bull. t. 692. Hab. sur les murs, les rochers. Pesneau. Cat. L'abbé Delalande, serre de M. Caillé.

**BYSSUS.** Linn. *Domatium*. *Racodium himantia* et *Mesenterica*. Pers.

**B. CRYPTARUM.** Lam. Fl. fr. 1, p. 102. DC. Fl. fr. n. 166. Mich. t. 89, f. 9. Dill. Musc. t. 1, f. 12. *Racodium cellare*. Pers. Synop. 701. *Byssus septica*. Roth. Germ. 4, p. 561. Hab. sur les tonneaux, dans les caves. Pesneau. Cat.

**B. FLOCCOSA.** Mart. Erlang. p. 345. Duby, 934, 1. *Hypha bombycina*. Pers. Myc. 1, p. 63. Dill. Musc. t. 1, f. 9. Hab. dans une chambre basse de l'hôtel des Beaux-Arts.

**OZONIUM.** Linck. obs. p. 19. Pers. Byssi. DC.

**O. AURICOMUM.** Linck. Duby, 934, 1. Chev. 76, n. 1. Desmaz. 1<sup>re</sup> éd. 69, 2<sup>e</sup> éd. 158. Grev. Crypt. Fl. t. 260. *O. Fuleum*. Pers. Mycol. 1, p. 87. *Rhizomorpha capillaris*. Roth. *Ceratonema capillare*. Pers. Mycol. 1, p. 48. *Byssus barbata*. Eng. Bot. t. 701. *B. Aurantiaca*. DC. Fl. fr. n. 168. Hab. sur le chaume d'une vieille mesure, entre la route de Rennes et celle de Vannes.

**O. AUREUM.** Duby, 934, n. 2. *Byssus aurea*. Linn. DC. Fl. fr. V. *Dematium petrocum* p. 193.

**HIMANTIA.** Pers. Synop. 763. Mycol. eur. 1, p. 88. Ad. Brongn. 8, p. 199.

**H. CANDIDA.** Pers. Synop. 704. Desmaz. n. 514. Chev. 80, 2. *Byssus candida*. Huds. Angl. p. 601. Dill. Musc. t. 1, f. 15. DC. Fl. fr. n. 162. Hab. sur les feuilles mortes tombées.

**H. SUBCORTICALIS.** Pers. Mycol. europes. 1, p. 92. *H. Plumosa*. Desv. Hab. entre l'écorce et le bois pourri, aux Dervallières.

**H. RADIANS.** Pers. Chevallier, 80, n. 3. Hab. les mêmes localités que la *Candida*, dont il n'est probablement qu'une variété.

### Les Algues. — I. Melanospermes.

DC. Fl. fr. 2, p. 2. Agareh. Syst. Alg. 1824. *Thallassiophyta*. Lamour. Ann. Mus. Hist. nat. t. 20. *Hydrophyta*. Lamour. Bory de Saint-Vincent in Dict. Class. t. 8, p. 435.

**HALIDRYS.** Lyng. p. 27. Gaillo. p. 8.

**H. SILIQUOSA.** Lyng. Hook. Harvey. *Cystoseira*. Ag. *Fucus*. Linn. DC. Fl. fr. n. 2, p. 2. Hab. rochers profonds, au Croisic.

**CYSTOSEIRA.** Ag. Gaillon. Duby.

**C. ERICOIDES.** Ag. Sp. Hook. Harvey. Duby, p. 937. *Fucus*. Linn. Turn. Hab. rochers profonds, Belle-Ile. Août.

**C. GRANULATA.** Ag. Hook. Harvey. Duby, 936, n. 4. *Fucus*. Linn. Hab. dans les flaques de rochers, Noirmoutier. Avril.

**C. FOENICULACEA.** Grev. Hook. Harvey. Man. et Phyc. t. 122. Ag. Alg. Med. et Sp. p. 224. *C. Discors*. Ag. Duby, p. 937, n. 8. *Fucus foeniculaceus*. Turn. Linn. Hab. dans les flaques, à marée presque basse, Croisic. Juillet.

**C. FIBROSA.** Ag. Syst. Alg. 285. Hook. Harvey. Duby, p. 936, n. 1. *Fucus fibrosus*. Stakh. Huds. Hab. rochers profonds, Belle-Ile. Juillet.

**FUCUS.** Grev. Fl. édin. 2, p. 283. Halidrys et Fucus. Lyngb. Gaillon. Siliquaria fucus et Nodularia. Lam.

**F. TUBERCULATUS.** Huds. Ang. 588. Ag. Hook. Duby, p. 938, n. 3. Fucus bifurcatus. With. Hab. rochers profonds, Croisic. Mars.

**F. VESICULOSUS.** Linnée, 1626. Duby, p. 938, n. 6. Stackh. Esp. t. 12-13. Turn. t. 88. DC. Fl. fr. 2, p. 18. Desmaz. n. 158. Noris t. 15, t. 8, f. 5. Hab. en touffes sur les rochers, à marée haute. Mars.

**F. VESICULOSUS.** Var. Spiralis. Turn. Ag. Hook. Br. Fl. Duby, Stackh. Esper. Linn. DC. Fl. fr. 2, p. 19. Hab. sur les pierres, dans les courants, en eau peu profonde. Juin.

**F. CERANOÏDES.** Linn. Sp. 1626. Ag. Duby, p. 938, n. 5. Hook. Harv. Stackh. t. 13. Lyngb, p. 5. Fucus Distichus. Sp. t. 139. DC. Fl. fr. 2, p. 19. Hab. sur les rochers de l'Océan.

**F. SERRATUS.** Linn. Sp. 1626. Stackh. Duby, 938, n. 7. DC. Fl. fr. 2, p. 20. Turn. t. 90. Desmaz. n. 159. Hab. sur les rochers, à Belle-Ile. Septembre.

Dans les mêmes localités, on trouve une variété à feuilles plus larges.

**F. NODOSUS.** Linn. 1628. Duby, 938, n. 2. Hook. Harvey, Gmel. fac. t. 1. DC. Fl. fr. 2, p. 22. Stackh. t. 10. Turn. t. 91. Halidrys nodosa. Lyngb. t. 8. Hab. sur les rochers, au Croisic. Octobre.

**HIMANTHALIA.** Lyngb. p. 36. Gaill.

**H. LOREA.** Lyngb. Duby, p. 939, t. Hook. Harvey. Fucus loreus. Linn. Syst. nat. 813. Stackh. t. 10. DC. Fl. fr. 2, p. 23. Turn. t. 196. Hab. sur les rochers du Pilier. Avril.

**BESMARETIA.** Lamour. Gaillon. Desmia. Lyngb. Sporochni Ag.

**D. LIGULATA.** Lamour. Hook. Duby, 939, n. 1. Harvey. Desmia ligulata Lyngb. Fucus ligulatus. Lightf. Scot. 2, t. 29. DC. Fl. fr. 2, p. 34. Turn. t. 98. Sporochnus ligulatus. Ag. Hab. rochers profonds. Belle-Ile. Août.

**D. ACULEATA.** Lamour. Hook. Harvey. Duby, 939, n. 3. Sporochnus aculeatus Ag. Chauv. Alg. Norm. n. 46. Fucus aculeatus Fl. dan. t. 355. Stackh. DC. Fl. fr. 2, p. 34. Hab. Jeté à la côte. Belle-Ile. Juillet, septembre.

**D. VIRIDIS.** Lamour. Hook. Harv. Duby, p. 939, n. 4. Dichloria viridis. Grev. Fucus viridis. Fl. dan. t. 886. Sporochnus viridis. Ag. Fucus. Esper. 114. Hab. la côte de Belle-Ile. Juin et juillet.

**ARTHROCLADIA.** Duby. Conservæ. Hud. Dillw. Sporochni. Ag.

**A. VILLOSA.** Duby, Harv. Elasionema. Berk. Sporochnus villosus. Ag. Hook. Conserva. Hudson. Hab. Jeté souvent à la côte avec le Sporochnus pedunculatus. Belle-Ile. Juillet, août.

**SPOROCHNUS.** Gaill. p. 18. Agardh. Gigartinae Dictyota.  
Lamour.

*S. PEDUNCULATUS.* Agardh. Syst. p. 259. Duby, 953. Harvey, Gen. 9, spec. 21. Hook. Fucus Stackh. Eng. Bot. t. 545, t. 188. Esper. t. 156. Gigartina. Ped. Lamour. Hab. Belle-Ile. Cueilli en septembre, au Croisic, sur les petites coquilles et les rochers.

*S. RHIZODES.* Aiz. Duby, p. 954, n. 2. Fucus rhizodes. Turn. Cherdaria rhizodes. Lyngb. t. 14. Hab. rochers plats et profonds, sur le *Cystoscira ericoïdes*. Juillet.

**ALARIA.** Grev. Hook. Harv. Laminariæ. Ag.

*A. ESCULENTA.* Grev. Alg. Brit. t. 4. Hook. Harv. Gen. 11. Sp. 23. *Laminaria esculenta.* Agardh. Duby, p. 940, n. 1. Fucus. Linn. Fl. dan. t. 417. Turn. t. 117. Esp. t. 126. *Orgyia esculenta.* Bory. Hab. sur les rochers des côtes de Bretagne.

**LAMINARIA.** Lamour. *Orgyia*. Bory.

*L. DIGITATA.* Lamour. Duby, 940, n. 5. Agardh. Hook. Esper. Harv. Gen. XII. Sp. 24. Fucus. Linn. Turn. t. 162. *Ulva digitata.* DC. Fl. fr. 2, p. 16. Hab. rochers profonds. Le Croisic. Mars.

*L. BULBOSA.* Lamour. Agardh. Hook. Harv. Gen. XII. Sp. 25. Fucus bulbosus. Linn. Huds. Turn. Esper. Icon. t. 123. Fucus polyachides. Stackh. *Ulva bulbosa.* DC. Fl. fr. 2, p. 16. Hab. rochers, à marée basse.

*L. SACCHARINA.* Lamour. Duby, 940, n. 2. Harv. Sp. 27. Lyngb. t. 5. Fucus saccharinus. Linn. Gmel. t. 27 et 28. Turn. t. 163. *Ulva Sach.* DC. Fl. fr. 2, p. 15. Hab. rochers, à Belle-Ile, juillet; et au Croisic, mars.

*L. DEBILIS.* Agardh. Duby, 940, n° 4. Grev. Crypt. Fl. t. 277. Fucus phyllitis. Turn. t. 164. Hab. sur les pierres, à marée basse, Noirmoutier. Avril.

**CHORDA.** Lamour. Lyngb. p. 72. Harv. Synop. XIII.

*C. FILUM.* Lamour. Duby, 957. Fucus filum. Linn. Turn. t. 86. Eng. Bot. t. 2487. Fl. dan. t. 821. F. Tendo. Esper. t. 22. *Ceramium filum.* Roth. DC. Fl. fr. 2, p. 47. *Scytosiphon* Ag. Hab. sur les rochers, les pierres. Croisic. Septembre.

*C. LOMENTARIA.* Grev. Hook. Harv. Syn. Sp. 31. *Scytosiphon filum.* Agardh. Hab. rochers, pierre, Belle-Ile. Juillet.

**CUTLERIA.** Harv. Synop. XIV.

*C. MULTIFIDA.* Grev. Harv. Phyc. t. 75. Hook. Fl. brit. Ag. p. 104. *Zonaria multifida.* Ag. Dictyota laciniata. Lamour. Duby, 953, n° 5. *Ulva* Smith. Dictyota penicillata. Lamour. Hab. les coquilles, les pierres, les souches de *Zostera*. Belle-Ile. Juillet.

**HALYSERIS.** Tozz. Harv. Syn. XV. Gen.

**H. POLYPODIÖIDES.** Tozz. Ag. Harv. 33. *Fucus Lamour. Dictyopteris Lamour. Duby*, 954, n° 1. *Fucus Membranaceus. Stackh.* Hab. les rochers profonds. Belle-Ile. Août.

**PADINA.** Adans. Lamour. Bory. *Dyctyotæ. Liam. Harv. Synop. G. xvii.*

**P. PAVONIA.** Lamour. Duby, p. 955. Hook. Fl. br. Harv. Synop. xvi; Sp. 34, t. 91. Ag. p. 115. *Zonaria Pavonia. Ag. Ulva Linn. Esper. t. 4.* Hab. rochers, dans les flaques peu profondes. Croisic. Juillet, septembre.

**DYCTIOTA.** Lamour. in Desv. Journ. botan. 2, p. 41. *Zonariæ. Ag.*

**D. ATOMARIA.** Grev. Hook. Brit. Fl. Taonia. Harv. Man. et phyc. Synop. Gen. xix. Sp. 37. *D. Zonata et Cibata. Lamour. Zonaria Atomaria. Ag.* Hab. sur les rochers, les pierres, les coquilles, au Croisic. Septembre.

**D. DICHOTOMA.** Lamouroux. Hook. Harvey. Synop. G. xix. Sp. 38. *Zonaria. Ag. Ulva Huds.* Hab. les rochers, les pierres. Belle-Ile. Août.

**D. DICHOTOMA.** Var. *Intricata. Hook. Duby*, 954. *D. Divaricata. Lamour. Zonaria. Ag.* Hab. les rochers exposés aux courants. Belle-Ile. Août.

**STILOPHORA.** Lyngh. Harv. Synop. Gen. xx.

**S. RHIZODES.** Var. *paradoxa. Lyngh. Ag. Arv. phyc. t. 237. Synop. Sp. 34. Sporochnus Rhizodes. Duby*, 954. Hook. Fl. brit. *Chordaria Paradoxa. Lyngh.* Hab. sur le *Cystosira ericoïdes*, en eau profonde. Ile-aux-Moines. Morbihan.

**STRIARIA.** Harv. Synop. Gen. xxii.

**S. ATTENUATA.** Grev. Hook. Fl. brit. Harv. Synop. Sp. 42. *Zonaria Lincolata. Ag. Ab. Eur. t. 40.* Hab. sur les bords d'un réservoir d'un marais salant, à Noirmoutier. Avril.

**PUNCTARIA.** Grev. Harv. Synop. Gen. xxiii.

**P. PLANTAGINEA.** Grev. Hook. Harv. Synop. Sp. 44. *Zonaria. Ag. Ulva. Roth. Cat. Laminaria Debilis. Var. Dictyotoïdes. Duby*, p. 946, n° 4. Hab. sur les pierres, dans les rochers peu profonds. Noirmoutier. Avril.

**ASPEROCOCCUS.** Lamour. Ann. Mus. 20, p. 277. *Emælium. Ag. Ulvæ Sp. Auct.*

**A. COMPRESSUS.** Griff. Hook. Brit. Fl. p. 278. Harv. Man. et phyc. Synop. Gen. xxiv. Sp. 46, t. 72. Ag. Hab. dans les flaques à marée basse. Belle-Ile. Juin. (Rares.)

**A. TURNERI.** Hook. Harv. Synop. Sp. 47. *A. Bullosus. Lamour,*

**Encoelium.** Ag. *Ulva Turneri*. Dillw. Hab. à marée basse, rochers pierres et parasite, souvent sur le *Zostera*. Mai.

**A. ECHINATUS.** Grev. Harv. Phyc. Gen. xxiv. Sp. 48. *A. Rugosus*. Lamour. *Encoelium echinatum*. Ag. Hab. dans les flaques des rochers, ordinairement parasite, Croisic. Juin.

**A. PUSILLUS.** Carm. in Hook. Brit. Fl. Chauvin, recherches, p. 25. *Litosiphon pusillus*. Harv. Synop. Gen. xxv. Sp. 49. *Bangia laminariæ*. Ling. Hab. sur le *Chorda filum* et sur les lanières des *Laminaria*. Croisic, Belle-Ile. Août et septembre. Et pendant l'été, sur les grandes algues.

**CORYNEPHORA.** Agardh.

**C. MARINA.** Ag. Syst. Harv. Man. non Phyc. *Leathesia marina*. Gray. Hab. sur les rochers, les corallines, les algues. Belle-Ile. Juillet.

**NOSTOC.** Vanck. Hist. des Conf. *Tremella Nostoc*. Eng. Bot. t. terrestris. Dill.

**N. COMMUNE.** Vanck. Hist. des Conf. t. 16. Duby, p. 960, n. 4. Haes. p. 288, pl. LXXIV, f. 2. Harv. Man. non Phyc. *Tremella Nostoc*. Linn. Hab. sur la terre, le sable, après les pluies, sur les créneaux de la Houssinière. Automne et hiver.

**CHÆTOPHORA.** Schrank. Lyngb. p. 65, 66. Ag. Grev. Sect. *Rivularia*. Bonnemais.

**C. PISIFORMIS.** In Hookers. Brit. Fl. Harvey, Man. Hass. p. 128, pl. ix, f. 5, 6. *Ch. elegans*. Grev. Sect. Crypt. t. 150. *Rivularia pisiformis*. Roth. Cat. *Batrachospermum intricatum*. Vauch. t. 12, f. 2, 3. Hab. dans les fossés d'eau douce, Nantes, attaché aux plantes, aux morceaux de bois. Mars, août.

**C. ENDIVIAEFOLIA.** Æg. Syst. p. 28. Lyngb. t. 65. Harv. in Hook. et Man. Kutz. Duby, p. 962, n. 4. *Rivularia*. Roth. Cat. Fl. dan. t. 1488, f. 2. *Ulva incrassata*. Fl. Bot. t. 967. *Batrachospermum fasciculatum*. Vauch. Hab. les fossés marécageux d'eau douce des terrains calcaires, sur les plantes mortes ou vivantes, Nantes. Printemps, été.

**MESOGLOIA.** Ad. Syn. 196. Lyngb. *Chætophoræ* Hook.

**M. VERMICULARIS.** Ag. Harv. Synop. xxvii. Sp. 53. *Helmintocladia*. Harv. Man. *Dumontia vermiculata*. Lamour. Hab. sur les rochers, au Croisic, Belle-Ile. Juillet et août.

**M. GRIFFITHSIANA.** Grev. Harv. Sp. 54. Ag. Sp. p. 57. Wyatt. Alg. Danm. 48. *Helmintocladia*. Harv. Man. Hab. rochers et parasite, à marée basse, Belle-Ile et Noirmoutier. Juillet, août.

**M. VIRESCENS.** Harv. Phyc. n. 32. Sinop. 55. Vide. J. Ag. Var. *Zostericola*. Sp. p. 54 et 57. *Lunkia zosterae*. Lingb. t. 68. Hab. sur les feuilles du *Zostera marina*, Belle-Ile. Juillet, août.

**M. VIRESCENS.** Carm. Hook. Brit Fl. Harv. Phyc. Synop. Sp. 55. Helminthocladia. Harv. Man. Hab. rochers, à marée basse, Croisic. Juillet.

**LEATHESIA.** Ag. Sp. Alg.

**L. BERKELEYI.** Harv. Phyc. Synop. Gen. xxviii. Sp. 56. Chætophora. Grev. Hook. Brit. Fl. Wyatt. Algæ. Dam. Hab. les rochers battus par la mer, Belle-Ile. Septembre.

**ELACHISTA.** Duby, Eng. Bot.

**E. FUCICOLA.** Harv. Phyc. Sinop. Gen. xxx. Sp. 59. Conferva Velley. Ag. Syst. Hab. sur le Fucus vesiculosus. Belle-Ile. Juillet.

**E. FLACCIDA.** Aresch. Ag. Sp. Alg. p. 11. Harvey, Phyc. t. 270. Synop. Sp. 60. Conferva Dilw. Hab. sur le Cystoscira granulata, dans les flaques, au Croisic. Mai.

**E. STELLULATA.** Duby, p. 972. Griff. Harv. Phyc. t. 261. Sp. 62. Myrionema. Ag. Conferva. Harv. Man. Hab. Parasite sur le Dictyota dichotoma. Été.

**E. SCUTULATA.** Duby, p. 972. Ag. Harv. Phyc. et Man. Synops. Sp. 63. Hook. Bot. Fl. Hab. Parasite sur l'Himanthalia lorea. Belle-Ile, Croisic. Été, automne.

**E. VELUTINA.** Fries. Harv. Phyc. Sp. 64, t. 28. B. Ag. Sp. Alg. p. 10. Sphacelaria? Grev. Scot. Crypt. t. 350. Harv. in Hook. et Man. Hab. Parasite sur l'Himanthalia lorea. Belle-Ile, le Croisic. Été, automne.

**MYRIONEMA.** Harv. Phyc. Syn. xxxi.

**M. STRANGULANS.** Grev. Scot. Crypt. Fl. t. 300. Harv. Synop. Sp. 66, t. 280. Ag. Sp. Alg. Batz. Hab. sur l'Ulva compressa. Le Croisic. Été, automne.

**M. LECLANCHERII.** Harv. Synop. Sp. 66. Ag. Rivularia. Chauv. Hab. sur les vieilles frondes du Rhodymania palmata et d'Ulva latissima. Croisic. Été et automne.

**CLADOSTEPHUS.** Ag. Lyngb. Dasytricha. Lamour. Bonnemais.

**C. VERTICILLATUS.** Agardh. Syn. Lyngb. Duby, 963. Harv. Phyc. Gen. xxxii. Sp. 70. Clad. Myriophyllum. Ag. Conferva verticillata. Lightf. Hab. rochers et corallines. Belle-Ile. Juillet.

**C. SPONGIOSUS.** Agardh. Syst. p. 168. Duby, 964, n. 3. Harv. Phyc. Sp. 71. Ceramium spongiosum. DC. Fl. fr. 2, p. 38. Conferva spongiosa. Huds. Dilw. Fucus hirsutus Linn. Hab. au Croisic, Belle-Ile, Saint-Mars.

**SPHACELARIA.** Lyngb. p. 103. Ag. p. xxx. Harv. Phyc. Gen. xxxiii. Delisella Lyngbiella. Bory. Ceramii. DC.

**S. SCOPARIA.** Lyngb. Ag. Harv. Synop. Sp. 74, t. xxxvii. Conferva Linn. Dilw. t. 52. Ceramium Scop. DC. Fl. fr. 2, p. 41. Hab.

rochers, dans les flaques, à marée basse. Croisic, Belle-Ile. Juillet, août.

*S. CIRRHOSA*. Ag. Syst. et Sp. Harv. Phyc. Sp. 76, t. 178. *S. Pennata*. Lyngb. t. 31. *Conferva cirrhosa*. Roth. Cat. Conf. Pennata. Dillw. *Delisella pennata*. Bory. Hab. Parasite sur plusieurs algues, les échantillons en forme de boule représentent la var. *OËgagropila*. *Cucillis* à Belle-Ile, en juillet, août, sur le *Cystoseira fibrosa*, ou jetés à la côte.

*ECTOCLARPUS*. Ag. Syst. Alg. xxx et 161. Lyngb. Gaillon. *Audui-nellæ*. Bory.

*E. SILICULOSUS*. Lyngb. Ag. Harvey. Synop. Gen. xxxiv. Sp. 80. Hook. *Conferva*. Dillw. Hab. sur le *Fucus serratus vesiculosus*, etc. Au Croisic. Juillet.

*E. FASCICULATUS*. Harv. Man. et Phyc. Synop. Sp. 63, t. 273. *E. Siliculosus*. Var. *Penicillatus* et *Cæspitosus*. Ag. Sp. Hab. sur les lanières du *Laminaria digitata*, à Belle-Ile. Juin.

*E. TOMENTOSUS*. Lyngb. t. 44. Duby, p. 972, n. 3. Ag. Harv. Synop. Sp. 85. *Conferva* Lightf. Hab. sur les *Fucus*, Belle-Ile. Juillet.

*E. FIRMUS*. J. Ag. Sp. Alg. p. 23. *E. Siliculosus* V. *Firmus*. Ag. *E. Litteralis*. Harv. Man. et Phyc. Synop. Sp. 90, t. 197. *Conferva*. Dillw. Hab. sur les *Fucus*, les *Laminaria*, Croisic, Belle-Ile, golfe du Morbihan. Printemps.

*E. GRANULOSUS*. Ag. Sp. Harv. Man. et Phyc. Synop. Sp. 92, t. cc. *Conferva*. *E. Bot. ex-Harv.* Hab. sur plusieurs algues et sur les rochers, à marée basse, Belle-Ile. Juillet.

*E. BRACHIATUS*. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 94, t. iv. Hook. Fl. Brit. *E. Cruciatius*. Ag. Hab. sur le *Rhodymenia palmata*, Belle-Ile. Juin.

*MYRIOTRICHIA*. Harv. Phyc. Syn. Gen. XXV.

*M. FILIFORMIS*. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 97, t. 156. Wyatt. Alg. Danm. n. 213. J. Ag. Sp. 14. Hab. parasite sur le *Chorda lomentaria*, et souvent mêlé au *Myriotrichia clavœformis*. Belle-Ile. Été.

## II. *Rhodospermeæ*.

### ORDRE VII<sup>e</sup> RHODOMELACÉES.

*RHODOMELA*. Ag. Bory. *Gigartinae*. Lamour. Lyngb. *Ceramii*. DC. *Bostrychia*. Harv.

*R. scorpioides*. Ag. Sp. Hook. Harv. Man. *Fucus*. Huds. *Fucus amphibius*. Huds. Stackh. *Nereis*. f. 4. Hab. au pied de l'*Atriplex portulacoides*, dans les marais salants du département de la Loire-Inférieure, au bord des étiers.



**RYTIPHLOEA.** Harv. Synop. Gen. xxxix.

**R. PINASTROÏDES.** Ag. Syn. J. Ag. Harv. Synop. Sp. 102, t. 83. Rhodomela. Ag. Duby, 964. Hook. Brit. Fl. Fucus. Gmel. Hab. à marée basse, rochers, surtout vis-à-vis la grande mer, au Croisic. Octobre.

**R. COMPLANATA.** Ag. Sp. Harv. Phyc. Sp. 103, t. 170. Polysiphonia. Harv. Man. Fucus cristatus. Var.  $\gamma$  Articulatus. Turn. t. 23. Plocamium cristatum. Lamour. Hab. flaques ombragées des grands rochers, à marée basse. Belle-Ile. Été, automne.

**R. THUYOÏDES.** Harv. Phyc. Sp. 104, t. 224. Polysiphonia. Harv. Man. Grammita rigidula. Bon. Hab. rochers exposés aux vagues, Belle-Ile. Été, automne.

**R. FRUTICULOSA.** Harv. Phycol. Synop. Sp. 105, t. 210. Polysiphonia. Grev. Harv. in Hook. et Man. Fucus. Turn. Hutchinsia. Wulfeni. Ag. Hab. à marée basse, en touffes sur les rochers, et parasite. C. Au Croisic. Septembre, octobre.

**POLYSIPHONIA.** Grev. Fl. édin. p. 308. Hutchinsia Ag. Lyngb. Grammita. Bonnemais.

**P. URCEOLATA.** Grev. Harvey in Hook. Man. et Phycol. Gen. xl. Sp. 106, t. 147. Hutchinsia. Ag. Conferva. Dillw. n. 156. Hab. rochers, à marée basse, dans les courants. Mars.

**P. PULVINATA.** J. Ag. Alg. Med. Harv. Phyc. Sp. 108, t. 102. Hutchinsia. Ag. Conferva. Roth. Cat. p. 187 et 194. Hab. en petites touffes sur les rochers battus par les vagues. Belle-Ile. Juin, juillet.

**P. FIBRATA.** Harv. in Hook. et Man. Phycologie Sp. 109, t. 208. Conferva. Dillw. Grammita decipiens. Bonnemais. Hab. rochers plats, sablonneux ou à corallines, à marée basse, Croisic, Belle-Ile. Juillet.

**P. ELONGATA.** Grev. Harv. Phyc. Sp. 114. Hutchinsia. Ag. Conferva. Dillw. Hab. pierres, coquilles, dans les flaques, Croisic. Mars.

**P. FIBRILLOSA.** Grev. Harv. in Hook. Man. et Phyc. Sp. 117. J. Ag. Alg. Med. Hutchinsia. Ag. Conferva. Dillw. Hab. sur plusieurs algues, sur les pierres, les rochers, à marée basse, Croisic, Belle-Ile. Juillet, septembre.

**P. BRODIERI.** Grev. Harv. in Hook. et Man. Phyc. Sp. 118, t. 195. Hutchinsia. Lyngb. Ag. Conferva. Dillw. Hab. rochers, et parasite, presque à marée basse, Belle-Ile. Juillet, septembre.

**P. VARIEGATA.** J. Ag. Alg. Med. Harv. Phyc. Sp. 119, t. 155. Hutchinsia. Ag. Grammita peucedanoïdes. Bon. Hab. pierres, rochers, dans les lieux vaseux, étiers des marais salants du Croisic, Noirmoutier. Juillet, août.

**P. OBSCURA.** J. Ag. Alg. Med. p. 123. Harv. Phyc. Sp. 120, t. 102. A. Hutchinsia. Ag. Hab. Rampant en gazon sur les rochers. Belle-Ile. Septembre, octobre.

*P. SIMULANS*. Harv. Phyc. Sp. 121, t. 278. *P. Spinulosa*. Griff. in Harv. Man. p. 87. Hab. en touffes sur les rochers, dans les flaques, à marée basse, Belle-Ile. Septembre. Rare.

*P. NIGRESCENS*. Grev. Harv. in Hook. Man. et Phyc. Sp. 122, t. 277. *Hutchinsia*. Ag. *P. Fucoïdes*. Grev. Duhy, p. 965. *Conferva nigrescens* et *Fucoïdes F*, B. Ex-Harv. t. c. Hab. rochers, au Croisic. Juillet.

*P. SUBULIFERA*. Harv. Man. et Phyc. Synop. Sp. 124, t. 227. Wyatt. Alg. Danm. n. 178. *Hutchinsia*. Ag. Hab. Jeté à la côte en touffes venant des bancs de sable coquillier ou sur le *Zostera*, Belle-Ile, Noirmoutier. Juin, octobre.

*P. ATRORUBESCENS*. Grev. Harv. Phyc. Synop. Sp. 125. *Hutchinsia*. Ag. *Conferva*. Dillw. *Polysiphonia agardhium*. Grev. *Grammita spirata*. Var.  $\beta$  Bonnemais. Hab. sur les rochers, Noirmoutier. Avril.

*P. FURCELLATA*. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 126. *Hutchinsia*. Ag. Hab. sur des bancs de sable coquillier et sur des souches de *Zostera*. Été.

*P. FASTIGIATA*. Grev. Harv. in Hook. Br. Fl. Phycol. Synop. Sp. 127. *Hutchinsia*. Ag. Lyngb. t. 33. *Conferva polymorpha*. Dillw. t. 44. *Fucus scorpioïdes*. Esp. t. 22. Hab. sur le *Fucus nodosus*, Croisic, Bourgneuf. Juillet.

*P. PENNATA*. J. Ag. Alg. Med. *Hutchinsia*. Ag. p. 102. *Ceramium*. Roth. Catal. Hab. Rampant sur les rochers ombragés et couverts de vase, à marée basse. Com. à Noirmoutier. Août.

*P. BYSSOÏDES*. Grev. Harv. in Hook. Brit. Fl. et Man. et Phycol. Sp. 129. *Hutchinsia*. Ag. *Fucus*. Good. et W. *Conferva*. Dillw. t. 58. Hab. rochers, pierres et parasite, à marée basse, Croisic, Noirmoutier. Été.

*DASYA*. Harv. Phycol. Synop. Gen. XI, 1.

*D. COCCINEA*. Ag. Harv. Phyc. Sp. 130. *Conferva*. Dillw. *Ceramium coccineum*. DC. Fl. fr. 2, p. 40. Duhy, 969. Hab. les rochers profonds, obscurs. Belle-Ile. Juillet.

*D. OCELLATA*. Harv. in Hook. Br. Fl. et Man. et Phyc. Sp. 131, t. 40. *D. Simpliuscula*. Ag. *Ceramium ocellatum*. Grat. Hab. sur les rochers à pic et couverts de vase. Com. à Noirmoutier, port du Croisic. Août.

*D. ARBUSCULA*. Ag. Dillw. t. 85. Harv. Man. et Phyc. Syn. Sp. 132. J. Ag. Alg. Med. *Conferva*. Dillw. *Dasya*. *Hutchinsia*. Harv. Man. Hab. à marée basse, rochers ombragés exposés au choc des flots. Belle-Ile. Août.

#### ORDRE VIII<sup>o</sup>. LAURENCIACÆ.

*BONNEMAISONIA*. Agard. Harv. Phyc. Synop. Gen. XLII. *Plocamium*. Lam. Duhy.

B. *ASPARAGOÏDES*. Ag. Hook. Harv. Man. et Phyc. Synop. Sp. 134,

t. 51. *Fucus*. Woodw. *Ploesmium*. Duby, p. 949, n. 3. Hab. pierres, rochers, coquilles, souvent jeté à la côte. Croisic, Piriac, Belle-Ile. Juillet, août.

*LAURENGIA*. Lamour. Harv. Synop. Gen. xi, 111.

*L. PINNATIFIDA*. Lamour. *Fucus*. Huds. Harv. Phyc. Synop. Sp. 135. *Chondria*. Ag. Hab. sur les rochers, au Croisic. Mars.

*L. CŒSPITOSA*. Lamour. Harv. Phyc. Synop. Sp. 136. *L. Hybrida*. Duby, p. 951. *Chondria*. Chauv. C. *Pimatifida*, var. *Augusta*. Ag. Hab. dans les flaques, sur les pierres, Croisic. Mars.

*L. OBTUSA*. Var. Crouan. Harv. Phyc. Synop. Sp. 137.

*L. PYRAMIDALIS*. *L. Pyramidalis* de quelques auteurs. Hab. en touffes sur les rochers à coralline, Croisic. Septembre.

*L. DASYPHYLLA*. Var. Grev. var. Harv. Phyc. Synop. Sp. 138. Hab. sur les pierres, les rochers, au voisinage de la vase, Croisic, Noirmoutier. Août, octobre.

Dans l'eau salée, cette variété donne des reflets azurés.

*L. DASYPHYLLA*. Grev. Harv. Phyc. Synop. Sp. 138. *Chondria*. Ag. *Lomentaria*. Gaill. *Fucus*. Woodw. Hab. sur les pierres, les rochers, Belle-Ile. Juillet.

*L. TENUISSIMA*. Grev. *Chondria*. Harv. Phycol. Synop. Gen. 139, t. 198. *Chondria*. Ag. Hab. sur le *Zostera marina*, à marée basse.

*CHRYSYMENIA*. J. Ag. Alg. Med. Harv. Phyc. Synop. Gen. xi, iv.

*C. CLAVELLOSA*. J. Ag. Alg. Med. Harv. Phycol. Synop. Sp. 140, t. 104. *Chylocladia*: Hook. *Chondria*. Ag. *Fucus*. Turn. Hab. jeté à la côte, sur les pierres, les corallines, Croisic. Juillet.

*LOMENTARIA*. Gaill. *Gigartinae*. Lamour. *Chondria* et *Halmenia*. Ag.

*L. OVALIS*. Gaill. *Chylocladia*. Hook. Brit. Fl. Harv. Phyc. Synop. Gen. xi, v. Sp. 142, t. 118, et Man. *Chondria*. Ag. *Fucus*. Huds. t. 711. *F. Vermicularis*. Gmel. *Fucus*. *sedoides*. Good. Stackh. t. 12. Hab. à marée basse, rochers, pierres, parasite, Croisic. Mars.

*L. OVALIS*. Var. *Sub. articulata*. Ag. *Sub. Chondria*. Hab. à marée basse, rochers, pierres et parasite. Printemps.

*L. OVALIS*. Var. *Microphylla*. Ag. *Sub. Chondria*. Lloyd. Hab. à marée basse, sur les rochers, les pierres et parasite; golfe du Morbihan. Été.

*L. KALIFORMIS*. Gaill. Duby, p. 950, n. 4. *Chylocladia*. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 143, t. 145. *Chondria*. Ag. *Fucus*. Woodw. Turn. Lamour. Hab. rochers, pierres et parasite, à marée basse. Mars.

*L. REFLEXA*. Chauv. Alg. de Normandie, n. 143. Desmaz. Crypt. n. 855. *Chylocladia*. Lenormand. Harv. Phyc. Synop. Sp. 144, t. 42. Hab. rochers recouverts de sable fin, à marée basse, à Bourgneuf.

**L. PARVULA.** Crouan in Desmaz. Chondria. Ag. Grev. Chylocladia. Hook. Harvey, Phycol. Synop. Sp. 145. Hab. eau profonde, parasite, sur le *Fucus Tuberculatus*, *Serratus*, *Polyides*, *Furcellaria*, etc. Belle-Ile. Septembre.

**L. ARTICULATA.** Lyngb. t. 30. A. Chondria. Ag. Chyliclodia. Hook. Harvey, Phycol. Synop. Sp. 140, t. 288. *Fucus articulatus*. Lightf. Stack. t. 8. Turn. t. 106. Eng. Bot. t. 1574. *Ulva articulata*. DC. Fl. fr. 2, p. 7. Hab. parasite, sur les rochers. Belle-Ile. Juillet.

ORDRE IX°. CORALINACEÆ.

**CORALINA.** Ellis. Harv. Phyc. Synop. Gen. XI, VI.

**C. OFFICINALIS.** Linn. Ellis. Esper. t. 3. Lamour. Harv. Phycol. Synop. Sp. 147. Hab. rochers. Croisic, commun partout.

**C. SQUAMATA.** Theat. Park. Ellis. t. 24. Lamour. Harv. Phycol. Synop. Sp. 149, t. 201. Hab. les flaques, les rochers, à marée basse. Belle-Ile.

**JANIA.** Lamour. Harv. Phyc. Synop. Gen. XI, VII.

**J. RUBENS.** Lamour. Polyp. Coral. Descaine. Harv. Phycol. Synop. Sp. 150, t. 252. Hab. parasite, sur plusieurs algues, Croisic. Août.

ORDRE X°. DELESSERIACEÆ.

**DELESSERIA.** Lamour. Gaill. Harv. Phyc. Synop. G. 1, 1.

**D. SANGUINEA.** Lamour. Ag. Hook. Brit. Fl. Man. et Phycol. Synop. Sp. 163, t. 151. *Fucus sang.* Turn. t. 36. Stackh. Hab. dans les flaques des grands rochers profonds, sur les côtes ombragées, Croisic. Avril, mai.

**D. SINUOSA.** Lamour. Duby, p. 946. Ag. Hook. Harv. Phyc. Synop. Sp. 164, t. 249. *Fucus*. Good. F. Rubens. Stackh. Hab. sur les grandes algues. Belle-Ile. Juillet.

**D. ALATA.** Lamour. Ag. Hook. Harv. Phyc. Synop. Sp. 165. *Fucus*. Huds. Stackh. Hab. sur les grandes algues, Croisic. Juillet.

**D. HYPOGLOSSUM.** Lamour. Ag. Harv. Phycol. Synop. Sp. 167. Hab. sur les rochers obscurs, grottes, Belle-Ile. Juillet.

Il existe une variété de cette plante à forme plus étroite. Lloyd.

**D. RUSCIFOLIA.** Lamour. Ag. Duby, p. 946. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 168, t. 26. *Fucus*. Turn. Hab. rochers et parasite, à marée basse, dans les grottes, Belle-Ile. Juillet, août.

**NITOPHILLUM.** Grev. Harv. Phyc. Synop. Gen. 52.

**N. HILLIÆ.** Grev. Alg. Brit. Harv. Phycol. Synop. Sp. 170, t. 169. N. *Ulvoideum*. Hook. Brit. Fl. *Delesseria hillia*. Grev. Scot. Crypt. Fl.

t. 351. Hab. à marée basse, flaques profondes, ombragées, Belle-Ile. Juin, juillet.

*N. LACERATUM*. Grev. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 173, t. 267. Delesseria. Ag. Fucus. Gmel.

*PLOGAMIUM*. Lamour. Harv. Phyc. Synop. G. 1, 111.

*P. COCCINEUM*. Lyngb. Hyd. t. 9. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 175, t. 44. *P. Vulgare*. Lamour. Delesseria coccinea. Ag. Fucus. Huds. Hab. rochers et parasite, à marée tout-à-fait basse, Croisic. Septembre, octobre.

ORDRE XI<sup>e</sup>. RHODYMENIACEÆ.

*RHODIMENIA*. Harv. Phyc. Synop. Gen. 1, v.

*R. BIFIDA*. Grev. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 177, t. 32. Delesseria. Lamour. Sphærococcus. Ag. Fucus. Good. et W. Linn. vol. 3. Turn. t. 154. Hab. Jeté à la côte, en boule, sur les pierres, les souches de *Zostera*, les coquilles, les *Melobosia*. Belle-Ile, le Morbihan.

*R. LACINIATA*. Grev. Alg. Brit. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. et Phycol. Synop. 178, t. 121. Sphærococcus. Hyngb. Hyd. t. 4. Ag. Fucus. Huds. E. Bot. t. 1068. Turn. Esper. Ic. t. 140. Stackh. Fucus crispus. Esp. t. 18. Delesseria ciliaris. Lam. Hab. sur les rochers, dans les grottes, à marée basse, et sur la tige du *Laminaria digitata*; le plus souvent jeté à la côte, Belle-Ile, le Croisic. Été, automne.

*R. CILIATA*. Grev. Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 181. Sphærococcus. Ag. Halymenia. Lamour. Duby, p. 95, n° 17. Fucus. Huds. Hab. pierres et rochers, en eau profonde, Noirmoutier. Avril.

*R. JUBATA*. Grev. Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 182, t. 175. Sphærococcus Var. Ag. Hab. rochers, marée basse. Juin.

*R. JUBATA*. Var. *Linearis*. Grev. Sphærococcus ciliatus. Var. *Linearis*. Ag. Halymenia. Duby, Turn. Fucus. Var.  $\beta$  Stackh. Esp. t. 136. Hab. rochers profonds, Croisic. Mars.

*R. PALMATA*. Grev. Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 183. Halymenia. Ag. Duby, p. 944, n° 16. *Ulva palmata*. DC. Fl. fr. 2, p. 12. Fucus palmatus. Linn. Turn. Hab. rochers et parasite, le pilier, près Noirmoutier. Avril.

*R. PALMATA*. Var. *Sobolifera*. Harv. Phycol. 218. Hab. sur le *Fucus serratus*, à Lockmariaker. Mars.

*SPHÆROCOCCLUS*. Ag. Harv. Phycol. Synop. Genre LVI.

*S. CORONOPIFOLIUS*. Ag. Hook. Harv. Man. et Phycol. t. 61. Synop. Sp. 184. *Gelidium*. Lamour. Duby, p. 948, n° 5. Fucus. Good. et Wood. Stackh. t. 14. Turn. t. 122.

*GRACILARIA*. J. Ag. Alg. Med. Harv. Phyc. Synop. G. LVII.

**G. MULTIPARTITA.** J. Ag. Harv. Phyc. Synop. Sp. 185. Rhodomenia. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. Sphærococcus. Ag. Gracilaria polycarpa. J. Ag. Chondrus agathoicus. Lamour. Hab. rochers, pierres, à marée basse, sur la vase. Septembre et octobre.

**G. COMPRESSA.** Grev. J. Ag. Harvey, Phycol. Synop. Sp. 186, t. 205. Gigartina. Hook. B. Fl. Harv. Man. Sphærococcus. Ag. Hab. en touffes sur les pierres dans les courants, à marée basse. Juillet, septembre.

**G. CONFERVOÏDES.** Grev. Harv. Phycol. Synop. Sp. 187, t. 65. Gigartina. Lamour. Duby, p. 952. Sphærococcus. Ag. Hypnœa. J. Ag. Al. Med. Fucus. Linn. F. Verrucosus. Stackh. Nereis. t. 8. Hab. rochers, au Croisic. Septembre.

**G. CONFERVOÏDES.** Var. Procerrima. Sphærococcus conf. Var. Procerrimus. Ag. Fucus. Turn. Esp. t. 92. Ceramium longissimum. Roth. Hab. pierres, rochers, Croisic. Août, septembre.

**HYPNŒA.** Lamour. Harv. Phycol. Synop. G. LVIII.

**H. PURPURSCENS.** Harvey. Phycol. Synop. Sp. 189, t. 116. Gigartina. Lamour. Harv. Man. Hook. Sphærococcus. Ag. Fucus Huds. Hab. pierres, rochers, parasite, Croisic, Belle-Ile. Juillet, août.

ORDRE XIII<sup>e</sup>. CRYPTONEMIACEÆ.

**GRATELOUPIA.** Harv. Phycol. Synop. G. LIX.

**G. FILICINA.** Ag. Hook. Br. Fl. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 190, t. 100. Fucus. Wulf. Esp. t. 67. Hab. sur les pierres, les rochers, dans les courants. Com. au Croisic. Septembre, octobre.

**G. DICHOTOMA.** J. Ag. Alg. Med. p. 103. Kultz. Alg. p. 732. Hab. dans les flaques des rochers, Belle-Ile. Juin, septembre.

**GELIDIUM.** Lamour. Harv. Phyc. Syn. G. LX.

**G. CORNEUM.** Lamouroux, Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 191. Fucus. Huds. Hab. sur les rochers, à la limite des grandes marées basses, Belle-Ile. Septembre.

**G. CORNEUM.** Var. Capillaceum. Grev. Harv. Man. et Phycol. 53. V. E. Hab. rochers, à marée basse, Croisic. Été.

**G. CORNEUM.** V. Claviferum. Hab. à marée basse, en touffes sur les grands rochers exposés aux vagues, Belle-Ile. Septembre.

**G. CORNEUM.** Var. Clavatum. Hook. Harv. Man. et Phycol. Sphærococcus corneus. Var. Clavatus. Ag. Gelidium clavatum. Lamour. Desmaz. n<sup>o</sup> 207. Fucus pusillus. Stackh. Hab. rochers non exposés aux vagues, Belle-Ile. Septembre.

**G. CORNEUM.** Var. Latifolium. Grev. Harv. Phycol. t. 53, f. 3. Hab. rocher, Belle-Ile, Croisic, Noirmoutier, golfe du Morbihan.

**G. CORNEUM.** Var. Crinale. Harv. Lamour. Fucus. Turn. t. 198.

Stackh. Nereis. t. 17. Hab. rochers, Belle-Ile, Croisic, Noirmoutier, etc.

**GIGARTINA.** Gaill. Harv. Phycol. Synop. Gen. LXI.

**G. PISTILLATA.** Lamour. Duby, 953. Hook. Harv. Phyc. Synop. Sp. 193. Fucus. Gmel. t. 18. Turn. Sphærococcus. Gigartinus. Ag. Hab. rochers plats couverts de sable mêlé de vase, à la limite des grandes marées basses, Belle-Ile. Septembre.

**G. ACICULARIS.** Lamour, Duby, 953, n° 10. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 194. Sphærococcus. Ag. Fucus. Turn. Hab. rochers, pierres, à marée basse, Croisic. Septembre, mars.

**G. TREDII.** Lamour. Duby, p. 952. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 195. Sphærococcus. Ag. Fucus. Turn. Ceramin. Roth. Cat. 3, t. 4. Hab. pierres, rochers, à marée basse, Croisic, golfe du Morbihan. Septembre, octobre.

**G. MAMILLOSA.** J. Ag. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 196. Chondrus. Gaill. Duby, 947, n° 2. Sphærococcus. Ag. Fucus. Turn. Hab. rochers, Belle-Ile. Septembre.

**SOLIERIA.** J. Ag. Alg. Med. Lloyd, non Harv.

**S. CHORDALIS.** J. Alg. Med. p. 157. Delesseria. Ag. Gigartina gaditana. Montagne. Hab. rochers, pierres, coquilles, à marée basse, Lock-mariaker, Saint-Gildas-de-Ruiz. Mars.

**CHONDRUS.** Lamour. Harv. Phycol. Synop. Gen. LXII.

**C. CRISPUS.** Duby, 947, n° 3. Lyngb. Harv. Phycol. Synop. Sp. 197, t. 63, et Man. Sphærococcus. Ag. Var. Patens, Chondrus ploymorphus. Lamour. Fucus. Lamour. Dis. fig. 12, 13, 28. Hab. rochers profonds, Saint-Mars, Belle-Ile. Juillet.

**C. NORVEGICUS.** Lamour. Duby, p. 947, n° 4. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 198, t. 187. Sphærococcus. Ag. Fucus. Turn. hist. t. 41. Esp. Ic. t. 153. Hab. rochers, à marée basse, Croisic. Mars, octobre.

**PHYLLOPHORA.** Harv. Phycol. Synop. Gen. LXIII. Halymania. Duby.

**P. RUBENS.** Grev. Hook. Brit. Fl. Harv. Phycol. Synop. Sp. 199, t. 131. Sphærococcus. Ag. Delesseria rubens. Lamour. Fucus. Linn. Turn. Stack. Nereis. Fucus epiphyllus. Fl. dan. t. 708. Hab. à marée basse, dans les flaques, Belle-Ile, le Croisic, etc.

**GYMNOGONGRUS.** Harv. Phycol. Synop. Gen. LXV.

**G. GRIFFITHIÆ.** Harv. Phycol. Synop. Sp. 204, t. 108. Kutz. p. 788. Sphærococcus. Ag. Gigartina. Lamour. Lyngb. Hyd. t. 11. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. Polyides, Gaill. Duby, p. 953. Chondrus. J. Ag. Alg. Med. Hab. rochers, à marée basse, ou dans les flaques, souvent avec le Gymnogongrus plicatus et le Gracilaria confervoïdes, Belle-Ile, le Croisic, Noirmoutier. Été, automne.

**G. Plicatus.** Harv. Phycol. Synop. Sp. 205, t. 288. Gigartina. Harv. Man. Lamour. Hook. Grev. Sphaerococcus. Ag. Fucus. Gmel. t. 14, f. 2. Stackh. t. 7. Hab. en touffes sur les rochers profonds, le pilier, près Noirmoutier, Belle-Ile. Avril, septembre.

**POLYIDES.** Gaillon, Duby, Harv. Syn. Gen. LXVI.

**P. rotunda.** Gaillon, Duby, p. 953. Harv. Synop. Sp. 206. Fucus rotundus. Gmel. Polyides lumbricalis. Ag. Chauvin. Spongiocarpus rotundus. Grev. Hab. sur toutes les rives de l'Océan.

**P. rotunda.** Var. Fastigiata. Ag. Duby, p. 953. Fucus fastigiatus. Esper. t. 16. Hab. sur les rives de la Bretagne.

**FURCELLARIA.** Harv. Phycol. Syn. Gen. LXVII.

**F. fastigiata.** Lamour. Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 207, t. 94 et 357.  $\alpha$  Ag. Fucus. Huds. Gmel. F. Lumbricalis. Gmel. Hab. rochers plats, profonds, Belle-Ile. Septembre.

**DUMONTIA.** Lamour. Harv. Phycol. Syn. G. LXVIII.

**D. filiformis.** Grev. Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 208. D. Incrassata. Lamour. Duby, p. 941. Halymenia filiformis. Ag. Hab. sur les pierres et dans les flaques des rochers, Croisic. Mars.

**D. filiformis.** Var. Crispata. Grev. Harv. Phyc. t. 39. Halymenia. Ag. Hab. pierres, rochers, dans les courants, Saint-Mars, golfe du Morbihan. Mars.

**HALYMENIA.** Harv. Phycol. Syn. Genre LXIX.

**H. ligulata.** Ag. Harv. Phycol. Synop. Sp. 209, t. 112. Ulva rubea. E. Bot. t. 1627. Hab. Jeté à la côte, Noirmoutier. Juin, août. Forme Dichotome  $\alpha$  Dichotoma. Harv. Phyc.

**H. ligulata.** Var.  $\gamma$  Latifolia. Harv. Phyc. Ag. Grev. Alg. Brit. t. 17. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. et Phycol. t. 112. Wodw. E. B. 420. Hab. pierres, coquilles, à marée basse. Juillet. Plus rare au Croisic.

**H. latifolia.** Crouan. H. Ferrari. Lel. et Prouhel. Hyd. du Morb. Hab. sur les rochers; plus souvent jeté à la côte sur les pierres, les coquilles, golfe du Morbihan; rare au Croisic. Septembre.

**GINANNIA.** Harv. Phycol. Synop. Gen. LXX.

**G. furcellata.** Mont. Harv. Phycol. Synop. Sp. 210, t. 69. Halymenia. Ag. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. Ulva. Turn. U. Interrupta. Poir. DC. Dumontia triquetra. Lamour. Hab. rochers, pierres, coquilles, eau profonde, banc de sable coquillier, Croisic, Belle-Ile. Août, septembre.

**IRIDOEIA.** Harv. Phycol. Synop. Gen. LXXII.

**I. edulis.** Bory. Grev. Alg. Brit. t. 17. Hook. Harv. Man. et Phycol. Sp. 213, t. 97. Halymenia Ag. Delesseria. Lamour. Fucus. Stackh. Carnosus. Esper. Ulva lactuca. Esper. t. 64. Hab. rochers, à marée basse et au-dessous.



**GATENELLA.** Harv. Phycol. Synop. Gen. LXXIII.

*C. OPUNTIA.* Grév. Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 214. *Halymenia?* Ag. Hab. grottes, rochers obscurs, presque à marée haute. Quiberon. Septembre.

**CRUORIA.** Fries. ex-Harv. Phyc. Synop. Gen. LXXIV.

*C. PELLITA.* Fries. Harvey, Phycol. Synop. Sp. 215, t. 117. *Chostophora.* Lyngb. Hed. t. 66. Hab. en plaque sur les rochers lisses, Belle-Ile. Juin, octobre.

**NACCARIA WIGGII.** J. Ag. Alg. Med. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 216. *Chostopora.* Ag. Hook. Chauv. p. 94. *Hypnea.* Lamour. Duby, *Fucus.* Turn. Hab. Cette rare espèce était jetée à la côte de Belle-Ile, du Croisic, en juillet et août 1848. — M. Impot l'a trouvée aussi à Noirmoutier.

**GLOIOSIPHONIA.** Carm. Berk. Harv. Phyc. Syn. G. LXXVI.

*G. CAPILLARIS.* Glean. t. 17, f. 3. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 217, t. 57. *Mesogloia.* Ag. Dumontia. Crouan. Desmaz. n° 815. *Fucus.* Huds. Turn. E. Bot. t. 2190. Hab. en petites touffes sur les pierres, à marée basse, Croisic. Mai.

**NEMALEON.** Duby, Harv. Phyc. Synop. Gen. LXXVII.

*N. MULTIFIDUM.* J. Ag. Chauv. Harv. Phycol. Synop. Sp. 218, t. 36. *Mesogloia.* Ag. Duby, p. 962. *Rivularia.* Bot. Cat. Hab. sur les rochers, à marée presque basse, Belle-Ile. Juillet.

*N. MULTIFIDUM.* Var. *Simplicior.* Ag. (sub. *Mesogloia*). Var. *Simplex.* *N. Lubricum.* Duby, Chauvin. J. Ag. *Chordaria nemaleon.* Ag. Hab. rochers rudes exposés aux flots, à marée haute, Belle Ile. Juillet.

*N. PURPUREUM.* Chauv. Recherch. p. 57. Harv. Phycol. Synop. Sp. 219, t. 161. *Mesogloia.* Harv. in Hook. et Man. Dumontia. Calvadosii. Lamour. Duby, p. 941. Hab. rochers plats. Belle-Ile. Septembre.

**DUDRESNAIA.** J. Ag. Harv. Phycol. Synop. Gen. LXXVIII.

*D. DIVARICATA.* J. Ag. Alg. Med. Harv. Phycol. Synop. Sp. 220, t. 110. *Mesogloia.* Ag. *Mesogloia Hudsoni.* Harv. Man. Hab. sur les rochers profonds, parasite ordinaire, sur le *Polyides Rotundus.* Belle-Ile. Juillet, août.

*D. COCCINEA.* Bonnem. Crouan. *Mesogloia.* Ag. Harvey in Hook et Man. Hab. jeté à la côte sur les racines du *Zostera Marina* décomposé. Belle-Ile. Juillet.

**CROUANIA.** Harv. Phycol. Synop. Gen. LXXIX.

*C. ATTENUATA.* J. Ag. Al. Mod. p. 83. Harv. Phycol. Synop. Sp. 222, t. 106. Crouan. Ann. sci. nat. 1249. *Mesogloia.* Ag. *Batrachos Permum-Bon.* *Mesogloia Monilifer.* huis. Griff. in Wyatt. Alg. Dan. n° 197. Harv. Man. *Griffisia Nodulosa.* Ag. *Callithamnium Attenuatum.* Kutz. Hab. à

marée presque basse , parasite sur plusieurs petites algues. Belle-Ile. Juin et septembre.

ORDRE XIII<sup>e</sup>. CORAMIACEA.

**PTILOTA.** Harv. Phycol. Synop. Gen. LXXX.

**P. PLUMOSA.** Ag. Plocamium. Lamour. Harv. Phyc. Synop. Sp. 322. Fuens. Huds. Ptilota. Elegans. Bon. Hab. rochers à pic , obscurs. Belle-Ile.

**MICROCLADIA.** Harv. Phycol. Synop. Gen. LXXXI.

**M. GLANDULOSA.** Grev. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 225 , t. 29. Delesseria. Ag. Fucus. Turn. Hab. le Croisic. Août, octobre.

**M. CHORDARIOIFORMIS.** Crouan. Voir l'observation de M. Lloyd. Hab. rochers à marée basse. Belle-Ile. Septembre.

**CERAMIUM.** Lyngb. Harv. Phyc. Synop. Gen. LXXXII.

**C. RUBRUM.** Ag. Hook. Brit. Fl. Harv. Phycol. Synop. Sp. 226, t. 181. Conferva. Huds. Dillw. t. 34. Boryna Variabilis. Bon. Hab. rochers et parasite à marée basse. Août. C. sur toute la côte.

**C. RUBRUM.** Var. Diaphanum. Duby , p. 966. C. Forsipatum. DC. Fl. fr. 46. Hab. rochers et parasite. Mars.

**C. DIAPHANUM.** Var. Minor. Crouan. in Desmaz. n° 1008. Hab. sur les feuilles de Zostera Marina. Croisic. Automne.

**C. GRACILLIMUM.** Griff. et Harv. Phyc. Syn. Sp. 231 , t. 206. Hormoceras Kutz. Ceramium Diaphan. V. Arachnoïdes. Ag. Hab. sur les autres algues , à marée basse. Août, septembre.

**C. NODOSUM.** Griff. et Harv. Phycol. Synop. Sp. 233 , t. 90. Hook. Fl. brit. t. 90. Kutz. ex Harv. Hab. en touffe sur beaucoup d'algues. Croisic. Juillet.

**C. ECHINOTUM.** J. Ag. et Harv. Phycol. Synop. Sp. 236 , t. 142. Hab. rochers , pierres et parasite. Juin.

**C. ACANTHONOTUM.** Carm. Harv. Phycol. Synop. Sp. 237 , t. 140. Hab. rochers rudes , sur les moules. Croisic , Batz (Loire-Inférieure). Mars, mai.

**C. CILIATUM.** Ducluz. Lyngb. Lyd. t. 37. Ag. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 238 , t. 139. Conferva Dillw. t. 53. Hab. rochers , pierres et parasite. Mars, mai.

**TRENTEPOHLIA.** Hass. p. 75.

**T. PULCHRELLA.** Ag. p. 37. Hassall. p. 75 , t. 8 , f. 2. Harv. in Hook. et Man. Conferva Hermann. Roth. Cat. Auduinella. Duby. Chantransia Nana. Mougeot , n° 594. Hab. sur le Lemania Torulosa , dans la Moine , à Clisson. Juin.

**BULROCHASTE.** Ag. Hassall. p. 210.

**B. SETIGERA.** Ag. Hassall. p. 210, pl. 54, f. 1, 2, 3, 4. Harv. in Hook. et Man. Conferva. Roth. Cat. 3, t. 8, f. 1. Conferva Vivipara. Dillw. t. 59. Hab. commun. dans les marais d'eau douce de l'Erdre, sur les plantes aquatiques. Avril, mai.

**SPYRIDIA.** Harv. Phycol. Synop. Gen. LXXXVI.

**S. FILAMENTOSA.** Harv. in Hook. Brit. Fl. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 239, t. 46. Ceramium. Ag. Fucus. Wulf. Hab. rochers, à marée basse. Noirmoutier. Été.

**GRIFFITHSIA.** Ag. Chauvin. Harv. Phycol. Synop. Gen. LXXXIV.

**G. EQUSETIFOLIA.** Ag. Chauv. Harv. Phycol. Synop. Sp. 240, t. 67. Conferva. Dillw. Ceramium. Duby, p. 968. DC. Fl. fr. p. 39. Hab. rochers profonds. Croisic, Belle-Ile. Septembre.

**G. CORALLINA.** Ag. Harv. in Hook. et Man. Conferva. Dillw. Ceramium. Bory. Duby, 968. Hab. rochers, pierres et parasite, à marée basse. Croisic. Septembre, octobre.

**G. SECUNDIFLORA.** J. Ag. Alg. Méd. Harv. Phycol. Synop. Sp. 246, t. 185. Ceramium Corallinum. Var. Majus. Desmaz. n° 1032. Habite à la limite des grandes marées. Belle-Ile. Septembre, octobre.

**G. SETACRA.** Ag. Harv. Phycol. Synop. Sp. 246, t. 99. Conferva. Dillw. Ceramium. Duby. Hab. rochers profonds. Beuin, Noirmoutier. Avril.

**G. MULTIFIDA.** Ag. Wrangelia. Harv. Phycol. Synop. Gen. 85. Sp. 247. Conferva. Huds. Ceramium. Casuarinae. DC. Fl. fr. 2, p. 40. Duby, p. 978. Hab. rochers, jeté à la côte. Belle-Ile. Juillet.

**CALLITHAMNION.** Lyngb. Hyd. Harv. Phyc. Syn. Gen. LXXXVII.

**C. PLUMULA.** Lyngb. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 249, t. 242. Ceramium. Ag. Duby, 969. Conferva. Ellis. Dillw. Hab. rochers ombragés et parasite, à marée basse, Croisic. Mars, mai et en été.

**C. TURNERI.** Ag. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 252, t. 179. Ceramium. Roth. Cat. Duby, p. 970, n° 24. Conferva. Dillw. t. 100. Hab. rochers profonds, sur les Corallines, le Polyides rotundus, etc. Belle-Ile. Juillet.

**C. PLUMA.** Ag. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 254, t. 296. Conferva. Dillw. Duby, p. 970, n° 26. Hab. sur les tiges du Laminaria digitata, Croisic, Belle-Ile. Été, automne.

**C. TETRAGONUM.** Ag. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 257. Ceramium. Ag. Duby, 968. Hab. parasite, sur les grandes Algues, à marée basse, Belle-Ile, Croisic. Juillet, octobre.

**C. TETRICUM.** Ag. Harv. Phycol. Synop. Sp. 259, t. 98. Conferva.

Dillw. DUBY, p. 968, n° 11. Hab. sur les rochers, Croisic. Septembre.

*C. HOOKERI*. Ag. Harv. Phycol. Synop. Sp. 269, t. 279. *Conferva*. Dillw. t. 106. Hab. parasite, sur plusieurs Algues et surtout sur le *Callithamnion tetricum*, à Batz. Septembre.

*ROSEUM*. Harv. Phycol. Synop. Sp. 261, t. 230, et in Hook. Brit. Fl. et Man. Wyatt. Hab. à marée presque basse, sur les rochers et les *Fucus*, dans les endroits vaseux, port du Croisic. Mars et avril.

*C. BYSSOIDEUM*. Arn. in Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 262, t. 262. Hab. rochers et pierres, à marée basse, le Faï, entre Bouin et Noirmoutier. Août.

*C. BORRERI*. Ag. Harv. Phycol. Synop. Sp. 266, t. 159. *Ceramium seminudum*. Bon. *Conferva borrieri*. E. Bot. ex-Harv. Hab. rochers du Faï, entre Bouin et Noirmoutier. Avril.

*C. THUYOÏDEUM*. Ag. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Syn. Sp. 270, t. 269. *C. Tripinnatum*. Harv. in. Hook. non Ag. Wyatt. Alg. dan. n° 186. *Ceramium thuyoïdes*. Ag. DUBY, p. 970. *Conferva*. E. Bot. t. 2208. Hab. rochers ombragés, à marée basse.

*C. CORYMBOSEUM*. Ag. Harv. in. Hook. et Man. et Phycol. Syn. Sp. 271, t. 272. *Conferva*. E. Bot. t. 2352. *Ceramium corymb.* Bory, DUBY, p. 969, n° 19. Hab. parasite, sur plusieurs Algues à marée basse, Croisic, Noirmoutier. Été.

*C. SPONGIOSUM*. Harv. in Hook. Brit. Fl. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 272, t. 125. Hab. sur la pente des rochers profonds, Belle-Ile. Juillet, août.

*C. PEDICELLATUM*. Ag. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 273, t. 222. *Conferva*. Dillw. t. 108. *Monosporus*. Solier in Castagne. Cat. Hab. en touffe sur les rochers découverts aux grandes marées, Croisic, Belle-Ile. Juillet, octobre.

*C. ROTHII*. Lyngb. Hyd. t. 41. Ag. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 274; t. 120. *Ceramium*. Ag. DUBY, p. 971. *Conferva*. Roth. Dillw. Hab. Forme une croûte étendue sur les rochers ombragés ou dans les grottes, à marée haute. Belle-Ile.

*C. FLOPIDULUM*. Ag. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 275, t. 120. Hab. en gazon sur les rochers couverts de sable, à marée basse, Croisic. Toute l'année.

*C. DAVIESII*. Ag. Harv. Phycol. Syn. Sp. 278. *Conferv.* Dillw. *Ceramium*. DUBY, 971, n° 29. Hab. sur les petites Algues, plaques chauffées par le soleil, Belle-Ile. Juin, septembre.

*C. SCOPULORUM*. Ag. Syst. 132. *Ceramium*. DUBY, 970. Hab. côté ombragé des rochers, à marée haute, sur le phare d'Aiguillon. Juin, juillet.

*RIVULARIA*. Roth. Cat. *Raphidia*. Hass.

*R. ANGULOSA*. Roth. Cat. Ag. Harv. in Hook. et Man. *Raphidia*. Hassal. Brit. Freeschv. t. 65. *Gaillardotella natans*. Bory. Hab. sur les herbes aquatiques, dans les étangs, les marais d'eau douce, puis flottant à la surface, Saint-Julien-de-Concelles (Loire-Inférieure). Juin.

### III. Chlorospermæ.

#### ORDRE XIV<sup>e</sup> SIPHONACEÆ.

*CODIUM*. Ag. Syst. 177. Harv. Phycol. Synop. Gen. LXXXVIII.

*C. BURSA*. Ag. Hook. Brit. Fl. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 280. *Spongodium*. Lamour. *Alcyonium*. Linn. *Fucus*. Turn. Hab. rochers maritimes couverts de sable fin.

*C. ADHÆRENS*. Ag. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 281, t. 35. Kutz. p. 502. Hab. sur les rochers, où il forme un velours uni ou crêté. Belle-Ile. Juin, octobre.

*C. TOMENTOSUM*. Stackh. Ag. Hook. Harv. Phycol. Sp. 283. *Fucus tomentosus*. Huds. *Spongodium tomentosum*. Lamour. Hab. rochers, Belle-Ile. Août.

*BRYOPSIS FLUMOSA*. Ag. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 284, t. 3. B. *Lyngbioei*. Fl. dan. t. 1063. *Ulva plumosa*. Huds. E. Bot. t. 2375. Hab. pierres, rochers, dans les courants des étiers des marais salants, Noirmoutier. Août, septembre. (Rare.)

*B. HYPNOÏDES*. Lamour. Journ. Bot. 1809, t. 1, f. 2. Hook, Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 285, t. 119. B. *Arbuscula*. Ag. Hab. parasite, sur beaucoup d'autres Algues. Août, septembre.

*VAUCHERIA*. DC. in Vauch. conf. p. 25. Fl. fr. 2, p. 46. Harv. Phyc. Syn. Gen. xc.

*V. CRUCIATA*. DC. Fl. fr. Ag. *Ectosperma*. Vauch. conf. t. 2, f. 6. Hab. les marais d'eau douce de Saint-Julien-de-Concelles (Loire-Inférieure). Juin.

*V. RACEMOSA*. D. C. Lyngb. t. 23. Conf. Ag. Sp. Harv. Man. Hass. t. 3, f. 2. *Ectosperma*. Vauch. Hab. fossés, mares, Ancenis (Loire-Inférieure). février.

*HYDROGASTRUM*. Desv. Journ. Bot. Bory. *Vaucheria*. Ag.

*H. GRANULATUM*. Desv. obs. plant. d'Angers, p. 19. *Botrydium*. Grev. Hook. Harv. Man. Hassal. Freshw. t. 77, f. 5. *Botry. Argillaceum*. Wallr. *Ulva*. Linn. *Tremella*. El. Bot. t. 324. *Vaucheria radicata*. Ag. *Rhizococcum crepitans*. Desmaz. n<sup>o</sup> 503. Hab. sur la terre humide, bords des eaux, étangs, mares, desséchés, environs de Nantes. Été, automne.

#### ORDRE XV<sup>e</sup> CONFERVACEÆ.

*ZYGNEMA*. Ag. Syn. 98. Lyngb. 170. *Conferva*. DC. Fl. fr. *Conjugata*. Vauch.

**Z. NITIDUM.** Ag. Syst. Harv. in Hook. et Man. Conferva, Dillw. Conjugata princeps. Vauch. conf. t. 4. Hab. dans les fossés, dans les étangs d'eau douce, Nantes. Juin.

**Z. QUININUM.** Ag. Syst. Harv. in Hook. et Man. Hass. p. 28, 1 et 2. Spirogyra. Link. Zyg. Longatum et Condensatum. Ag. Syst. Conjugata porticalis. Vauch. conferva t. 5, f. 1. Conferva condensata t. 5, f. 2. Longata t. 6, f. 1. Hab. fossés, mares, étangs d'eau douce, Thouaré, près Nantes. Décembre.

**TYNDARIDEA.** Harv. Man. Desmaz. n° 202.

**T. CRUCIATA.** Harv. Conjugata. Vauch. t. 6, f. 4. Zygnema. Ag. Duby, 976. Hab. mares, fossés, Thouaré. Novembre.

**MOUGEOTIA.** Ag. Syst. Zygnema Duby, Ag.

**M. GENUFLEXA.** Ag. Syst. Harv. in Hook. et Man. Hass. Britisch. Freshw. t. 40, f. 2. Zygnema. Ag. Synop. Duby, p. 977. Conferva. Dillw. Conjugata angulata. Vauch. Hab. fossés, étangs, Nantes. Printemps, été.

**M. CAPUCINA.** Ag. Leda. Mougeot, n° 793. Bory. Zygnema. Duby, 977. Hab. fossés marécageux, Noirmoutier. Avril.

**LEMANIA.** Bory. Ann. Mus. Nodularia. Lynck.

**L. FLUVIATILIS.** Var. Fucina. Ag. L. Fucina. Bory. Nodularia fluviatilis. Lyngb. Chantransia fluviatilis. DC. Fl. fr. 2, p. 50. Polysperma. Vauch. Hab. sur les pierres, dans les courants rapides du Cens, au pont Marchand. Mai.

**L. TORULOSA.** Ag. Hook. Harv. Man. Hassall. Conferva. Roth. Lem. Incurvata. Bory. Ann. Mus. Hab. sur les pierres, courants rapides de la Moine, près Clisson.

**BATRACHOSPERMUM.** Roth. Bory. Ann. Mus.

**B. ATRUM.** Harv. Man. Hass. t. 16. B. Tenuissimum. Bory. B. Moniliforme. V. Detersum. Ag. Conferva atra. Dillw. t. 14. Hab. dans les marais de l'Erdre, sur les tiges de plantes submergées. Mai.

**DRAPARNALDIA.** Bory de Saint-Vincent, Ann. Mus. t. 12, p. 309.

**D. GLOMERATA.** Ag. Syst. Harv. in Hook. et Man. Batrachospermum. Vauch. conf. t. 12, f. 1. Hab. ruisseaux, marais, fossés, Nantes. Mai.

**D. PLUMOSA.** Ag. Syst. Harv. in Hook. et Man. Batrachospermum. Vauch. conf. t. 12, f. 2. Hab. ruisseaux, marais, étangs d'eau douce, Nantes. Printemps.

**GLADOPHORA.** Dillw. Conf. t. 13. Harv. Syn. G. xci.

**C. GLOMERATA.** Var. Hass. p. 213, pl. 56 et 57. Cl. Brownii. Harv. Phyc. Synop. Sp. 289. Hab. Forme un feutre épais attaché aux pierres lisses, au fond de l'eau, dans les courants rapides de la Moine, Clisson. Juin.

**C. RECTANGULARIS.** Griff. Harv. Phycol. Synop. Sp. 292, t. 12. Con-

ferva. Harv. in Hook. Addenda, p. x, et Man. C. *Crouanii*. Chauv. Desmaz. n° 1367. Hab. Jeté à la côte de Saint-Gildas. Septembre, octobre.

C. *HUTCHINSIÆ*. Harv. Phycol. Synop. Sp. 294, t. 124. *Conferva*. Dillw. Conf. t. 109. Harv. in Hook. et Man. Hab. parasite, dans les flaques d'eau pure, à marée basse, et sur les rochers, Belle-Ile. Juin, septembre.

C. *RUPESTRIS*. Kutz. Harv. Phycol. Synop. Sp. 297, t. 180. *Conferva*. Dillw. t. 23. Ag. Syst. Hab. le Croisic, sur les rochers. Septembre.

C. *LOTEVIRENS*. Kutz. Harv. Phycol. Synop. Sp. 298, t. 190. *Conferva*. Dillw. t. 148. Harv. Man. C. *Sericea*. Ag. Syst. C. *Glomerata*. V. Marina. Roth. *Chloronitum sericeum*. Gaill. Desmaz. 153. Hab. sur les rochers, pierres, coquilles, Batz, le Croisic. Juillet.

C. *ALBIDA*. Huds. Harv. Phycol. Synop. Sp. 304, t. 275. Hab. sur les rochers, les pierres plates, à marée basse, Croisic, Batz, Belle-Ile. Juillet.

C. *LANOSA*. Kutz. Harv. Phycol. Synop. Sp. 305, t. 6. *Conferva*. Roth. Cat. 3, p. 291, t. 9. Dillw. Conf. Harv. in Hook. et Man. Hab. sur les autres Algues, quelquefois sur les rochers, au Croisic. Mars.

C. *ARCTA*. Kutz. Harv. Phycol. Synop. Sp. 207, t. 135. *Conferva*. Dillw. Harv. Man. p. 139. Hab. les rochers exposés au choc des vagues, presque à marée basse, Belle-Ile, Juin.

C. *FRACTA*. Fl. dan. Dillw. Harv. Phycol. Synop. Sp. 313, t. 294. Hab. marais salants du Croisic et de Noirmoutier. Avril.

Cette espèce se présente souvent à la surface de l'eau, en forme de petites boules dont les fils sont d'autant plus serrés, qu'elles sont plus battues par le vent.

C. *GLOMERATA*. Hassall. Brit. Freshw. t. 56, 57. *Conferva*. L. Harv. Man. Dillw. t. 13. *Chantransia*. D.C. *Prolifera*. Vauch. conf. t. 10. Hab. Attaché aux pierres, dans les courants de la Moine à Clisson, et plus haut. Mai et juin. Forme des rivières rapides, dépassant souvent un mètre de longueur.

C. *CRYSTALLINA*. Kutz. Sp. Alg. p. 401. *Conferva*. Roth. Cat. 1, p. 106 et 3, p. 239. Chauv. Alg. Norm. n° 57. C. *Pura*. Roth. Cat. 2, p. 221. Hab. pierres et parasite, bancs de zostera. Été.

C. *CRISPATA*. Hassall. Brit. Freshw. t. 55, f. 1 et 2. C. *Fracta*. Var. Kutz. *Conferva*. Roth. E. Bot. 2350. Dillw. Conf. t. 93. Ag. Syst. Harv. in Hook. et Man. Hab. mares d'eau douce, Nantes. Avril.

**RHIZOCLONIUM.** Harv. Phycol. Synop. Gen. xcii.

R. *IMPARIUM*. Kutz. Harv. Phycol. Synop. Sp. 314, t. 238. *Conferva*. Roth. Cat. t. 2100. Dillw. Harv. in Hook. et Man. Conf. *perreptans* Carm. Harv. in Hook. B, F. p. 353. Hab. sur les rochers couverts de sable, à marée haute, Batz (Loire-Inférieure). Mars.

**CONFERVA.** Ag. Syst. Harv. Phycol. Synop. Gen. xciii.

**C. LINUM.** Roth. Cat. Lyngb. t. 50. Harv. Phyc. Synop. Sp. 319, t. 150. Duby, p. 988. **C. CRASSA.** Ag. **C. CAPILLARIS.** Dillw. t. 9. Hab. marais salants du Poulignou.

**C. CEREA.** Dillw. t. 80. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 324, t. 99. Lyngb. t. 51. Hab. sur les rochers ou sur les pierres couvertes de sable, dans les flaques peu profondes et dans les petits courants. Croisic, Batz. Avril, octobre.

**C. YOUNGANA.** Dillw. Conf. t. 102. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Sp. 327, t. 328. Ag. Syst. **C. ISOGONA.** E. Bot. t. 1930. Hab. rochers et pierres lisses, à marée haute. Batz (Loire-Inférieure). Mars.

**HYDBODYCTION.** Bot. Vauch. D.C.

**H. UTRICULATUM.** Roth. Hyd. Pentagonum. Vauch. Conferva reticulata. Linn. Hab. fossés, mares d'eau douce. Nantes. Août.

**ZYGOGONIUM BRICETORUM.** Kutz. Hassall. t. 41 Conferva. Roth. Cat. Dillw. t. 1. Harv. in Hook. et Man. Grev. t. 261, f. 1. Hab. landes humides de la Loire-Inférieure. Printemps.

ORDRE XVI<sup>e</sup>. ULVACEÆ.

**ENTEROMORPHA.** Harv. Phycol. Syn. G. xciv.

**E. COMPRESSA.** Linn. Ag. Sp. non Alg. europ. t. 16. Grev. Hook. Harv. Phyc. Synop. Sp. 382, t. 335. Hab. rochers, pierres. Croisic. Juillet.

**E. ERACTA.** Hook. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 324, t. 43. **E. CLATHRATA.** V. **ERACTA.** Grev. Scytosiphon. Lyngb. **Solenia clathrata.** V. **Confervidea.** Ag. Hab. pierres, coquilles. CC. dans le trait, au Croisic. Juillet, août.

**E. CLATHRATA.** Var. Grev. Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 335, t. 340. J. Ag. **Ulva.** Ag. Sp. **Solenia.** Ag. Syst. **Zignoæ.** Eudl. **Conferva.** Roth. Hab. étalé au Croisic.

**ULVA.** Lamour. Harv. Phycol. Synop. Gen. xcvi.

**U. LACTUCA.** Ag. Sp. Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 341. Esper. Hab. rochers, pierres, et parasite. Croisic, Belle-Ile. Juillet.

**U. LATISSIMA.** Ag. Sp. Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 340, t. 171. Hab. rochers, pierres, parasite. Mars.

**U. LINZA.** Linn. Ag. Sp. Hook. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 342, t. 29. Hab. sur les rochers, les pierres, au Croisic. Juillet.

**U. CRISPA.** Lightf. Ag. Sp. Hook. Harv. Man. **Ulva terrestris.** Roth. **Lingbia.** Duby. Hab. sur la terre, au pied des murs, sur les murs de la Honninière, les toits de chaume. Printemps.

**U. BULLOSA.** Roth. Cat. Ag. Sp. Hook. Harv. Man. Hass. t. 78, f. 13.



V. *Minima*. Vauch. Hab. fossés, mares, d'abord attaché et submergé, puis flottant. Nantes. Printemps.

U. *INTESTINALIS*. Linn. Ag. Sp. *Enteromorpha intestinalis*. Link. Hook. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 331, t. 154. *Solenia*. Ag. Syst. Hab. flaques des rochers, marais salants. Croisic, Belle-Ile. Été. CC.

U. *INTESTINALIS*. Linn. Harv. Phycol. Synop. Sp. 331. Forme naine, croissant en gazon sur les rochers maritimes mouillés par l'eau douce des sources et au-dessus de la marée haute. Quelques individus représentent bien l'*Enteromorpha cornucopiæ* de Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 330, t. 304. Hab. Belle-Ile, le Croisic.

*PORPHYRA*. Ag. Icon. Harv. Phycol. Synop. G. xcviij.

P. *LACINIATA*. Ag. Alg. Eur. t. 27. Hook. Harv. Man. et Phycol. Synop. Sp. 343, t. 92. Ulva. Ligbt. Hab. les rochers, surtout ceux exposés à la grande mer. Belle-Ile, le Croisic. Mars, septembre.

P. *LACINIATA* var. *Umbilicata*. Ag. Icon. Alg. Eur. t. 26. P. *Laciniata*. Hook. Harv. Hab. sur les moules, au Croisic. Mars.

P. *VULGARIS*. Ag. Icon. Europ. t. 28. Hook. Harv. Phycol. Synop. Sp. 344. Ulva. *Purpurea*. Roth. Cat. t. 6. Ag. Sp. Hab. rochers, pierres, au Croisic. Mars.

P. *LINEARIS*. Grev. Hook. Harv. Man. Hab. rochers, à marée haute. Croisic. Mars.

*BANGIA*. Ag. Syst. 25 et 75. Harv. Phycol. Synop. G. xcviij.

B. *FUSCO-PURPUREA*. Lyngb. Hyd. t. 24. Hook. Brit. Fl. Harv. Phyc. Synop. Sp. 345, t. 96 et Man. Chauv. Rocher. p. 35. B. *Atropurpurea*. Ag. Alg. Iconog. Europ. t. 25. *Conferva fusco-purpurea*. Dillw. t. 92. C. *Atro-purpurea*. Roth. Cat. 3, t. 6. Dillw. Conf. t. 103. E. Bot. t. 2985. Hab. rochers maritimes, à marée haute. (Loire-Inférieure). Mars.

ORDRE xvij°. OSCILLATORIACEÆ.

*RIVULARIA*. Roth. Cat. 1, p. 212. Harv. Phycol. Synop. Gen. xcix.

R. *ATRA*. Roth. Cat. 3, p. 340. Ag. Syst. Harv. in Hook. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 351, t. 239. *Batrochospermum hemisphæricum*. D.C. Fl. fr. 2, p. 591. *Tremella*. Linn. Sp. Hab. pierres, rochers. Croisic, Belle-Ile.

R. *BULLATA*. Bekr. R. *Nitida*. Ag. Syst. Harv. Phycol. Synop. Sp. 353. Ulva *Bullata*. D.C. Nostoc. Duby. Hab. rochers, à marée haute. Croisic. Septembre.

*CALOTHRIX*. Ag. Syst. Al. 24 et 70. Harv. Phycol. Syn. Genre cii.

C. *CONFERVICOLA*. Ag. Syst. Alg. xxiv et 70. Harv. Phyc. Syn. 356, t. 254. *Conferva*. Dillwin. *Desmarestellia*. Bory. *Oscillatoria*. Lyngb.

Hab. sur le *Ceramium rubrum* et autres Algues filamenteuses. Belle-Ile Juillet.

*C. PANNOSA*. Ag. Harv. Phycol. Synop. Sp. 361, t. 76. Hab. sur les rochers, à marée presque haute. Septembre.

*LYNGBIA*. Ag. Syst. xxiv et 73. Oscillatoria. Auct. Harv. Phycol. Synop. Gen. ciii.

*L. MAJUSCULA*. Harv. in Hook. Br. Fl. et Man. et Phycol. Synop. Sp. 365. *L. Crispa*. Ag. Conferva majuscula. Dilw. Oscillatoria majuscula Desvaux. Hab. à marée presque haute, en plaques sur les pieds de *Ruppia* et de *Zostera* et sur plusieurs *Fucus*, dans les flaques élevées. Croisic. Août, septembre.

*L. MURALIS*. Ag. Syst. Harv. in Hook. et Man. Conferva. Dillw. Roth. Cat. Hass. Brit. Freshw. Alg. t. 59, f. 7. Desmaz. n° 105. Oscillatoria muralis. Lyngb. Mougeot, n° 597. Hab. dans les lieux ombragés, sur les murs, le bois mort ou vivant. Nantes. Hiver et printemps. Peupliers de la route de Rennes.

*L. CARMICHAELII*. Harv. in. Hook. et Man. Hab. sur les rochers et sur plusieurs *Fucus*. Croisic, Saint-Nazaire, Mars. Juin.

*L. FERRUGINEA*. Ag. Syst. Harv. Phycol. Synop. Sp. 366. Hab. marais salants. Croisic. Juillet, novembre.

En juillet et août, cette plante forme, sur la vase, des œillets, dans les marais, un velours d'un brun marron terreux. En septembre et octobre, les bulles d'air la font lever par mamelons, puis flotter à la surface, où elle s'étend en masses circulaires d'un brun jaunâtre, brunes au bord, par la croissance des filaments; plus tard, cette couleur passe au vert plus ou moins foncé, au vert bleuâtre ou au vert clair très-vif. C'est seulement après plusieurs mois de dessiccation que la plante jaune prend une couleur vert-de-gris.

*FRAGILLARIA*. Lyngb. Nematoplata. Bory de Saint-Vincent.

*F. PECTINALIS*. Lyngb. t. 63. Conferva pectinalis. Mull. Dillw, Diatoma. Fl. dan. t. 1503, f. 1. Harv. in Hook. et Man. Hass. Brit. Freshw. t. 95, f. 1, 4. Hab. ruisseaux, fossés d'eau douce. Nantes. Printemps.

*DIATOMA*. DC. Fl. fr. 2, p. 48. Lyngb. Bory.

*D. MARINUM*. Lyngb. Hyd. t. 62. Ag. Syst. Grev. in Hook. Harv. Man. Hab. sur les Algues filiformes. Croisic. Printemps, Automne.

*LICMOPHORA*. Ag. Grev.

*L. FLABELLATA*. Ag. Grev. in Hook. Br. Fl. Harv. Man. Exilaria. Grev. Scot. Crypt. t. 289. Hab. ordinairement à marée presque haute, parasite, sur plusieurs Algues, dans les flaques et sur les feuilles de *Zostera* et de *Ruppia*. Croisic. Septembre, octobre.

*HOMEOCLADIA*. Grev. Hook. Harv.

*H. ANGLICA*. Ag. Grev. in Hook. Brit. Flora. Harve Man. Desmaz. Crypt. n° 1469. Hab. en touffes sur les rochers, les pierres, dans le voi-

sinage de la vase, à marée basse, dans les étiers des marais salants de Croisic. Septembre, octobre.

*STRIATELLA*. Ag. Diatoma. Grev.

*S. UNIPUNCTATA*. Ag. Kutz. Harv. Man. Diatoma. Ag. Syst. Grev. in Hook. Achnanthes. Grev. Scot. Crypt. t. 287. Fragillaria. Lyngb. Hab. sur les Algues filamenteuses. Noirmontier, Belle-Ile, le Croisic. Été.

*ISTHMIA*. Harv. Man. p. 200. Diatoma. Duby, p. 990.

*I. OBLIQUATA*. Harv. Man. I. Enervis. Kutz. Al. p. 135. Diatoma. Duby, p. 990. Ag. Conferva. El. Bot. t. 1809. Hab. sur plusieurs petites Algues. Belle-Ile. Juin.

*ANABAINA*. Bory. Dict. Cl. Icon.

*A. FLOS AQUÆ*. Bory, ex Harv. Man. p. 186. Kutz. Alg. 289. Nostoc. Lyngb. Hyd. Hab. Flottant à la surface d'une mare d'eau douce. Croisic. Mai.

*SPHÆROZIGA*. Harv. Phycol. Synop. Gen. CVIII.

*S. CARMICHAELII*. Harv. Phycol. Synop. Sp. 381, t. 113. Betonia torulosa. Carm. in Hook. Brit. Fl. Harv. Man. Hab. à marée basse, sur la couche formée sur les pierres couvertes de vase par les Algues filamenteuses en décomposition. Juin.

*OSCILLARIA*. Bosc. Bory. Dict. Class. 1, p. 594 et 12, p. 457. Oscillatoria. Vauch.

*O. PRINGENS*. Ag. Syst. 67. Duby, 993. Chauv. Alg. Norm. n° 31. *O. TENUIDEA*. Bory. Dict. Class. Dillw. Musc. t. 2, f. 4. Hab. dans les eaux tranquilles. La Moine, à Clisson. D. Bourgault, Delamarre, Pradal. Juillet.

*O. CÆRUGINOSA*. Ag. Synop. 100. *O. OESTUARII*. Lyngb. Lyngbia. CÆruginosa et L. Ferruginea. Ag. Syst. Hab. les marais salants, au Croisic.

*O. AUTUMNALIS*. Ag. Syst. p. 62. Grev. p. 305. Harv. Man. p. 165. Hass. p. 251. Chauv. Alg. Norman. n° 29. Microcoleus terrestris. Duby, 992. Desmaz. n° 55. Hab. sur la terre, au pied des murs. Automne.

*O. NIGRESCENS*. Bory in Mougeot, n° 792. *O. NIGRA*. Vauch. t. 15, f. 4. Hassal. pl. 71, f. 3. Hab. sur le bord des ruisseaux.

*O. VIRIDIS*. Vauch. Confer. t. 15, f. 7. Mougeot, n° 098. Tenuis. Grev. Hass. p. 248, pl. 72, f. 1. Hab. sur les fossés humides. Automne, Hiver.

*O. PARIETINA*. Vauch. Conf. t. 15, f. 8. Duby, 993. *O. ADANSONI*. Bory. *O. AUTUMNALIS*. Chauv. Lyngb. Hab. dans les marais, sur les murs humides. Automne.

*O. CORIUM*. Ag. Syst. 64. Grev. Fl. 6d. p. 300. Duby, 994. Harv. Man. Hab. au pied des murs humides; commun dans la rue de Bel-Air. Hiver.

---

# TABLE

## DU CATALOGUE DES PLANTES CRYPTOGRAMES.

A	C	
<i>Æcidium</i> .....	<i>Callithamnium</i> ..	<i>Cornicularia</i> .....
<i>Agaricus</i> .....	<i>Calothyrix</i> .....	<i>Corynephora</i> ....
<i>Alaria</i> .....	<i>Cantharellus</i> ....	<i>Cronania</i> .....
<i>Algues</i> .....	<i>Catenella</i> .....	<i>Cruoria</i> .....
<i>Anabaïna</i> .....	<i>Cenomice</i> .....	<i>Cutleria</i> .....
<i>Anthoceros</i> ....	<i>Ceramiacæ</i> .....	<i>Cyathus</i> .....
<i>Arcyria</i> .....	<i>Ceramium</i> .....	
<i>Arthrocladia</i> ...	<i>Ceuthospora</i> ....	D
<i>Aspergillus</i> ....	<i>Chætophora</i> ....	<i>Dacrymices</i> ....
<i>Asperococcus</i> ...	<i>Chara</i> .....	<i>Dædalea</i> .....
<i>Asplenium</i> .....	<i>Chlatriacées</i> ....	<i>Daltonia</i> .....
<i>Auricularia</i> ....	<i>Chloospermææ</i> ..	<i>Dasya</i> .....
	<i>Chondrus</i> .....	<i>Delesseriaceæ</i> ..
B	<i>Chorda</i> .....	<i>Delesseria</i> ....
<i>Bangia</i> .....	<i>Chrysisimènia</i> ...	<i>Dematiom</i> .....
<i>Bartramia</i> .....	<i>Cinclidotus</i> ....	<i>Desmaretia</i> ....
<i>Batrachospermum</i>	<i>Cistoseira</i> .....	<i>Dierazum</i> .....
.....	<i>Gladophora</i> ....	<i>Diatoma</i> .....
<i>Blechnum</i> .....	<i>Gladostephus</i> ...	<i>Dictyota</i> .....
<i>Bœmices</i> .....	<i>Clathrus</i> .....	<i>Didymium</i> .....
<i>Boletus</i> .....	<i>Clavaria</i> .....	<i>Didymodon</i> ....
<i>Bonnemaisenia</i> ...	<i>Codium</i> .....	<i>Dothidea</i> .....
<i>Botrytis</i> .....	<i>Collema</i> .....	<i>Draparnaldia</i> ...
<i>Revista</i> .....	<i>Conferva</i> .....	<i>Dudresnaia</i> ....
<i>Bryopsis</i> .....	<i>Coniocarpon</i> ....	<i>Dumontia</i> .....
<i>Bryum</i> .....	<i>Coniophora</i> ....	
<i>Bulbochète</i> ....	<i>Conopsea</i> .....	E
<i>Bulgaria</i> .....	<i>Corallinacææ</i> ....	<i>Ectocarpus</i> .....
<i>Bysus</i> .....	<i>Corallina</i> .....	<i>Elachista</i> .....

Encalypta.....	120	Homöochladia..	233	Mougeotia.....	229
Endocarpon.....	125	Hookeria.....	113	Mucédinées.....	205
Enteromorpha..	231	Hydnum.....	153	Mucor.....	206
Equisetum.....	109	Hydrodictyon..	231	Myrionema.....	214
Erineum.....	206	Hydrogastrum..	228	Myriotrichia....	215
Erysiphe.....	200	Hypnea.....	221	N	
Eurotium.....	207	Hypnum.....	113	Naccaria.....	224
Exidia.....	145	Hypoxylées.....	139	Nekera.....	113
Exosporium....	202	I		Nemalion.....	224
F		Illosporium....	201	Nitophyllum....	219
Fistulina.....	154	Iridæa.....	223	Nostoc.....	213
Fontinalis.....	113	Isidium.....	133	O	
Fongères.....	110	Isoetes.....	109	Oidium.....	208
Fragillaria.....	233	Isthmia.....	234	Oligotrichum...	111
Fucus.....	209	J		Opegrapha.....	133
Fuligo.....	199	Jania.....	219	Ophioglossum..	110
Funaria.....	112	Jungermannia..	123	Orthotrichum...	121
Fungi.....	144	L		Oscillatoria....	234
Furcellaria.....	228	Laminaria.....	211	Osmunda.....	110
Fusisporium....	207	Laurenciaceæ..	217	Ozonium.....	209
G		Laurencia.....	218	P	
Geastrum.....	196	Leathesia.....	214	Padina.....	212
Gelidium.....	221	Lecanora.....	137	Pannaria.....	128
Geoglossum....	148	Lemania.....	229	Parmelia.....	127
Gigartina.....	222	Leotia.....	148	Patellaria.....	135
Ginannia.....	223	Lepra.....	139	Peltigera.....	126
Gloiosiphonia..	224	Leucodon.....	117	Pertusaria.....	138
Gracilaria.....	220	Lichen.....	125	Peziza.....	145
Grammitis.....	110	Licmophora....	233	Phallus.....	195
Grateloupia..	221	Lomentaria....	218	Phascum.....	122
Griffithsia....	226	Lycogala.....	199	Phiscia.....	129
Grimmia.....	121	Lycoperdiacées.	195	Phlebia.....	158
Gymnogongrus..	222	Lycoperdon....	196	Phragmidium...	202
Gymnosporangium	201	Lycopodiacées..	109	Physarum.....	198
Gymnostomum...	122	Lynghia.....	233	Phyllophora....	222
H		M		Pilobolus.....	206
Hedidrys.....	209	Marchantia.....	124	Placodium.....	137
Halymenia.....	223	Marsiléacées...	109	Placanium.....	220
Halyseria.....	211	Melanospermes..	209	Podisoma.....	202
Hedwigia.....	121	Merulius.....	158	Polyides.....	223
Helvella.....	147	Mesogloia.....	213	Polypodium....	110
Helotium.....	147	Microcladia....	225	Polyporus.....	155
Hepatiques....	123	Morchella.....	148	Polysaccum....	196
Himantia.....	209			Polysiphonia...	216
Himanthalia....	210			Polytrichum....	111

Polythryncium... 208  
 Porphyra..... 232  
 Psora..... 136  
 Pterigynandrum.. 117  
 Pteris..... 111  
 Ptilota..... 225  
 Puccinia..... 202  
 Punctaria..... 212

R

Ramalina..... 130  
 Reticularia..... 199  
 Rhizoclonium... 230  
 Rhyzomorpha... 200  
 Rhodomela..... 215  
 Rhodospermæ... 215  
 Rhedimenia..... 220  
 Riccia..... 125  
 Rivularia..... 227  
 —..... 232  
 Roccella..... 130  
 Rytiphlæa..... 216

S

Schizoderma.... 202  
 Scleroderma.... 196  
 Sclerotium..... 201  
 Scolopendrium.. 111  
 Soliera..... 222  
 Spacelaria..... 214

Sphæria..... 139  
 Spheroecarpus... 125  
 Spheroecoccus... 220  
 Spherophorus... 131  
 Sphæroziga..... 234  
 Sphagnum..... 122  
 Spiridia..... 226  
 Splachnum..... 121  
 Sporochnus..... 211  
 Sporotrichum... 207  
 Spumaria..... 199  
 Squammaria..... 136  
 Stemonitis..... 198  
 Stereocaulon... 131  
 Sticta..... 126  
 Stigmatidium... 135  
 Stilbospora..... 202  
 Stilophora..... 212  
 Striaria..... 212  
 Striatella..... 234

T

Targionia..... 125  
 Thelephora..... 150  
 Thelotrema..... 138  
 Thesanomitrium.. 120  
 Tortula..... 117  
 Tremella..... 144  
 Trentepohlia... 225  
 Trichia..... 198  
 Trichoderma... 199

Trichostomum... 120  
 Tuber..... 200  
 Tubercularia... 201  
 Tulostoma..... 197  
 Tyndaridea..... 229

U

Ulva..... 231  
 Umbilicaria..... 126  
 Urceolaria..... 138  
 Urédinées..... 201  
 Uredo..... 203  
 Uanea..... 131

V

Variolaria..... 138  
 Vaucheria..... 228  
 Verpa..... 148  
 Verrucaria..... 135  
 Weissia..... 119

X

Xiloma..... 201  
 Xyloma..... 143

Z

Zygnema..... 228  
 Zygodon..... 112  
 Zyogonium..... 231

DES  
**PHÉNOMÈNES ÉLECTRO-CHIMIQUES**

QUI CARACTÉRISENT L'ALTÉRATION, A LA MER,

Des alliages employés pour doubler les Navires.

PAR M<sup>r</sup> AD. BOBIERRE.

---

Les questions qui se rattachent d'une manière plus ou moins directe à l'étude des altérations subies par les doublages de navires, sont multiples et souvent délicates. Il y a dans les phénomènes mystérieux qui se passent au sein de l'eau de mer, ample moisson de faits intéressants pour le physicien et le chimiste. Les sels contenus dans ce liquide, les gaz qui y sont dissous, des conditions sans cesse variables de température et d'agitation, tout s'unit pour rendre plus obscure et peut-être plus attachante l'étude des altérations des doublages. Ceux-ci, d'ailleurs, ont le plus souvent une constitution telle que le problème discuté se complique de données imprévues. Aux chiffres analytiques indiquant la composition chimique des alliages, il faut joindre en effet l'influence physique que la fonte, le moulage ou le laminage ont exercée sur eux. Il est facile de comprendre que, dans le cours d'une telle étude, la physique et la

chimie se coudoient à tout instant, que l'observateur hésite parfois en raison de la complication des détails, et qu'au moment de formuler les conclusions de ses investigations, il sente la nécessité d'une extrême réserve sur certains points.

Mes recherches m'ont conduit à élucider quelques phénomènes relatifs aux alliages de cuivre employés pour doubler les navires. Les bronzes et les laitons, si généralement employés aujourd'hui, ont plus particulièrement fixé mon attention ; mais en ce qui concerne les cuivres proprement dits, je me bornerai à résumer les faits observés jusqu'à ce jour. Au double point de vue de la chronologie et de la science, ils constituent une introduction nécessaire au sujet développé dans ce mémoire

---

## CHAPITRE I.

### **LES CUIVRES ROUGES.**

---

#### § 1. — *Origine de la question.*

Le doublage des navires par des plaques métalliques parait avoir été pratiqué par les anciens. Leo-Baptista Alberti dit avoir observé, sur les débris d'un navire découvert dans le voisinage du lac Reccia, qu'il avait été doublé avec un alliage de cuivre (1). En 1670, on imagina d'employer le plomb laminé, et ce mode de doublage fut adopté pendant une période de trente années, après laquelle le bois pur et simple fut préféré à ce métal.

---

(1) James Napier.



Le plomb offrait de graves inconvénients : il se couvrait rapidement de croûtes terreuses, et les ferrures des navires protégés par un tel doublage étaient promptement détruites. Malgré l'observation bien dûment constatée de ces fâcheux résultats, le gouvernement anglais tenta, en 1832, de doubler un ponton au moyen du plomb laminé. Le métal tomba de lui-même par suite de l'oxydation des clous de fer qui avaient servi à le fixer au bordage. A vrai dire, le choix du métal des clous n'était pas heureux.

On prétend que le doublage en cuivre fut adopté, pour la première fois, dans les temps modernes, en 1761 (1). Dans le cours des quarante années qui suivirent, les résultats obtenus furent généralement bons, quoique fort distincts les uns des autres; mais plus l'industrie prit de développement, plus l'exploitation des minerais de cuivre acquit de prépondérance et plus les succès enregistrés furent alternés par des mécomptes désastreux.

Les cuivres à doublage furent l'objet d'altérations si capricieuses et si fréquentes que la marine anglaise s'en émut et appela sur les conditions générales de la préservation des navires, l'attention de Davy. Ce savant reconnut promptement (1824) que les cuivres purs s'usaient plus rapidement que la plupart des cuivres impurs; mais les circonstances dans lesquelles s'effectuaient les altérations lui démontrèrent en même temps que les richesses en cuivre pur et les chances de bons services à la mer n'étaient ni directement ni inversement proportionnelles les unes aux autres.

Quelques armateurs et tous les capitaines éclairés savent aujourd'hui, d'ailleurs, que la grande question n'est point d'avoir

---

(1) James Napier.

des doublages inaltérables en présence de l'eau de mer, mais bien des doublages *uniformément altérables*. Dans l'oxydation régulière d'un cuivre pur, le constructeur intelligent voit une des garanties de la marche et du maintien en bon état de la carène du bâtiment. Les coquilles qui s'attachent sur les parois d'un navire doublé en cuivre rencontrent une couche permanente d'oxyde, et c'est sur cet oxyde qu'elles adhèrent. Mais bientôt celui-ci est emporté par des causes chimiques et physiques. L'oxydation du doublage empêche ainsi l'encrassement nuisible à la marche, et la durée du doublage est proportionnée, dans ce cas, à l'épaisseur du métal employé (1).

Il est presque superflu de rappeler que, pour parer aux destructions générales ou locales des doublages en cuivre, H. Davy imagina de rendre toute la surface du doublage négative et de détruire, autant que possible, les influences électriques, en mettant un métal positif en contact avec cette surface. Il arriva à constater, dans le cours de ses expériences, qu'un petit fragment de zinc ou une tête de petit clou en fer suffisait pour garantir 40 ou 50 pouces de cuivre.

On sait qu'à la suite d'essais effectués à Portsmouth, le physicien anglais posa en principe que le cuivre peut être préservé de l'altération lorsqu'il est mis en contact avec une substance plus oxydable que lui : l'étain, le fer, par exemple ; et que si la surface du métal producteur varie de  $\frac{1}{10}$  à  $\frac{1}{150}$  de la surface du cuivre, il n'y a ni corrosion ni diminution dans la masse de ce métal. Lorsque le corps préservateur n'est plus que dans la proportion de  $\frac{1}{200}$  à  $\frac{1}{100}$ , le cuivre éprouve, au contraire, une perte de poids d'autant plus forte que la surface plus oxydable dimi-

---

(1) Arman. — Recueil des actes de l'Académie des Sciences de Bordeaux. 1853.

nue. Davy conseillait de préférer la fonte aux autres métaux oxydables, en raison de son bas prix et de sa durée.

Mais, ce que l'on sait également, c'est que lorsqu'un couple voltaïque est ainsi formé, il se dépose bientôt des matières alcalines et terreuses sur le cuivre constituant le pôle négatif. Quatre feuilles de cuivre, défendues à peu près sur  $\frac{1}{35}$  à  $\frac{1}{20}$  de leur surface par du zinc ou du fer, qui avaient été exposées pendant quatre mois à l'action de l'eau de mer, furent recouvertes d'une matière blanche, principalement composée de carbonate de chaux, de carbonate et d'hydrate de magnésie. En mer, un tel dépôt est bientôt le siège d'une accumulation énorme d'animaux et de végétaux, et la marche du navire peut en souffrir dans des proportions variables. Pour parer autant que possible à ces inconvénients, Davy crut pouvoir conseiller de se borner à une surface positive d'une dimension égale à  $\frac{1}{150}$  de la surface négative ; mais, comme le fait observer avec raison M. Becquerel (1), le fer ne garantit le cuivre que jusqu'à la limite où peuvent s'étendre les courants électriques produits par la réaction de l'eau de mer. Aussi le doublage est-il d'autant moins conservé que la distance du point de contact des deux métaux est plus considérable.

## § II. — *Recherches faites depuis Davy.*

Toutes savantes et toutes ingénieuses qu'elles aient été, les recherches de Davy ne conduisirent pas à la solution du problème soumis aux méditations de ce physicien. Il faut reconnaître, au surplus, que si, dans beaucoup de circonstances, les théories scientifiques ont jusqu'à ce jour éclairé la fabrication des métaux

---

(1) *Traité expérimental de l'Électricité*, tome V.

employés au doublage, elles n'ont jeté que de faibles lueurs sur les conditions mystérieuses dans lesquelles ceux-ci se détruisent en présence de l'eau de mer : cela est au moins très vrai pour le cuivre rouge. En ce qui concerne les alliages de ce métal, je prouverai plus loin qu'il est possible de se baser sur des résultats analytiques pour préjuger les effets d'altération ultérieurement possibles.

M. Prideaux s'est livré depuis quelques années, en Angleterre, à de nombreuses recherches chimiques, dans le but d'éclairer l'opinion des marins et des armateurs justement effrayés de la détérioration souvent très-rapide des doublages en cuivre. Cet observateur a successivement examiné les principales influences qui réagissent sur les métaux à la mer. Il a vu, par exemple, que telle plaque de cuivre perdait :

Dans l'eau du milieu du golfe.....	1,81
Dans celle de la mer des Antilles.....	0,40
Dans celle du port de Plymouth.....	0,31

Modifiant les données de l'expérience, M. Prideaux a plongé dans de l'eau de mer différents types de cuivre; il a obtenu les résultats suivants :

	PERTE.
Cuivre électro-type .....	1,40
Cuivre avec arsenic.....	1,20
Cuivre avec phosphore.....	0,00
Spécimen de cuivre marqué <i>Frolic</i> .....	1,12
Cuivre de dock .....	1,66
— .....	3,00
— .....	2,48
— .....	2,33
Laiton (dit métal de Muntz).....	0,95

Tantôt, on le voit, l'impureté du cuivre semble lui donner de la résistance aux actions corrosives de l'eau de mer ; tantôt, au contraire, cette impureté active la dissolution du métal. C'est qu'il y a, en effet, des milliers de combinaisons et de mélanges possibles en pareil cas. On ne saurait donc tirer aucune loi générale des chiffres qui viennent d'être cités, et bien qu'en 1841, l'opinion généralement répandue en Angleterre attribuât la plus longue durée au cuivre mêlé d'alliage (1), toujours est-il que l'on ne peut compter avec certitude sur une altération régulière et normale d'un cuivre rouge, que lorsque celui-ci est reconnu pur à l'analyse. Davy, à la vérité, avait constaté qu'un doublage remarquable par sa longue durée avait fourni 1,4 % d'étain ; mais des expériences nombreuses me portent à affirmer que, sur dix alliages constitués dans ces proportions, des conditions physiques auraient pu influencer à tel point sur la répartition du métal positif, que les dix couples voltaïques eussent été très différents les uns des autres. Le fait observé par Davy est un fait et pas autre chose.

M. Prideaux, chimiste de Plymouth, et dont j'ai plus haut cité le nom, a fait un grand nombre d'analyses de cuivres à doublage. Voici quelques résultats intéressants obtenus par cet expérimentateur :

---

(1) Compte-rendu des séances de l'Association Britannique, 1841.

CUIVRE NEUF.	CUIVRE			
	de 30 ans de durée.	17 ans.	5 ans.	usé rapide- ment.
Étain. . . . .	0,08	0,07	0,10	0,07
Zinc. . . . .	0,09	0,14	0,21	0,15
Fer. . . . .	0,07	0,26	0,13	0,36
Argent. . . . .	0,01	0,14	0,01	0,06
Plomb. . . . .	trace.	—	—	trace.
	0,46	0,61	0,53	0,64

Sans qu'on puisse tirer de ces chiffres l'expression formelle d'une loi, il est cependant bon de faire remarquer qu'ils établissent une différence notable entre la quantité de métaux étrangers, dans les deux types principaux qui ont fourni des chiffres de durée si inégaux.

Ces mêmes cuivres ont été placés dans des dissolutions d'eau de mer contenant une légère quantité de sel ammoniac. Ils y ont séjourné douze jours : les résultats n'ont pas été fort concluants et il devait en être ainsi. Voici les chiffres qui les expriment :

Nouveau cuivre.	De 30 ans	17 ans.	5 ans.	Usé rapidement.
5,1	5,7	5,»	4,6	5,2

Les différences dans la composition des minerais et dans leur mode de traitement sont tellement nombreuses, il faut de si minimes modifications — même imprévues, — dans la pratique des procédés d'affinage, pour influencer sur la dose des métaux étrangers qui peuvent rester dans une fonte, que sur des doublages en cuivre rouge qu'on suppose identiques, il s'en trouve souvent un grand nombre qui diffèrent les uns des autres. A plus forte raison, cela doit-il arriver lorsqu'on opère sur des minerais impurs et très chargés d'arsenic, d'antimoine et de fer. On s'explique jusqu'à un certain point dès lors (1) cette déclaration de M. Prideaux :

« Pour ce qui concerne la qualité du métal, j'ai été appelé à analyser de nombreux échantillons de doublages ayant fait un bon ou un mauvais usage, vieux et récent, et à en examiner un plus grand nombre, et je n'ai trouvé dans ces analyses aucune différence constante et caractéristique entre le bon et le

---

(1) *Mining Journal.*

mauvais ; ceux qui s'étaient détruits le plus vite, et qui avaient le plus mal supporté la mer, n'ont jamais été uniformément et constamment plus susceptibles de recevoir l'action d'agents corrosifs dans le laboratoire, que les meilleurs échantillons de cuivre ayant fait un long usage. »

### § III. — *Discussion.*

Je ne saurais, pour ma part, accepter que sous bénéfice d'inventaire des conclusions ainsi formulées. Il est incontestable qu'on ne peut représenter par des conditions altérantes, produites dans le laboratoire, les circonstances essentiellement complexes dans lesquelles un doublage se trouve placé pendant la navigation. Il est également vrai que tel cuivre d'un mauvais usage à la mer, ne s'altérera pas toujours plus promptement qu'un autre dans les liquides corrosifs utilisés par le chimiste ; mais la question ne réside pas dans ces comparaisons. C'est, comme je l'ai dit plus haut dans l'*inégalité d'altération* plutôt que dans la *rapidité d'altération* que peut en effet se résumer le problème des doublages. Or, il est incontestable qu'un beau cuivre de Russie offre, sous ce rapport, de grands avantages sur les produits plus ou moins impurs que les nombreuses usines d'Angleterre livrent à la consommation.

Que, dans certains cas, la répartition des métaux ou même des métalloïdes associés au cuivre soit uniforme ; qu'à cette heureuse condition physique se joigne celle de l'effet chimique du zinc et du plomb, métaux qui entravent l'oxydation du cuivre, rien de mieux. Je ferai remarquer néanmoins qu'en présence de ces hypothèses favorables s'en présenteront de nombreuses, dues à l'existence d'impuretés dans le cuivre et qui en faciliteront la rapide destruction.

Ce qui domine évidemment la question des doublages en cuivre



rouge, c'est l'impureté de plus en plus grande des cuivres commerciaux depuis le dernier siècle, et la qualité de plus en plus mauvaise des doublages pendant le même laps de temps. « Les mines d'Anglesea, dit le docteur Black (1), ont rendu pendant fort longtemps 25,000 tonnes de cuivre par année. Le cuivre de ces mines a toujours été, et est encore, bien que la quantité soit en ce moment peu considérable, le meilleur et de la plus pure qualité, et entièrement dégagé des impuretés que je trouve dans le cuivre de ce siècle. Vers la fin du siècle dernier, ces mines s'appauvrirent, et ont graduellement décliné depuis; les minerais de Cornouailles et d'autres sources ont augmenté, mais les minerais de Cornouailles ne donnent pas du cuivre aussi pur que ceux d'Anglesea. Le produit des mines de Cornouailles, de 1800 à 1830, a plus que doublé, celui de 1804 étant de 5,187 tonnes, et celui de 1830 de 11,554 tonnes; mais de considérables quantités étaient importées de Russie, qui a aussi du bon cuivre, et aidaient à couvrir le déficit des minerais d'Anglesea.

» La détérioration du métal a donc été en proportion relative à la quantité et à la qualité des minerais, mais en proportion plus que relative pour ce qui concerne le doublage; en effet, la qualité supérieure de la mine de Pary et des cuivres russes les faisait employer totalement, seuls ou mêlés, avec les meilleurs cuivres de Cornouailles pour le martelage ou autres emplois particuliers, ce qui rejetait le fardeau de la production du cuivre en feuilles sur les qualités inférieures; car le mauvais cuivre supporte mieux le laminage que le martelage. »

A ces judicieuses considérations du docteur Black, il faut ajouter que les minerais du Chili, par leur introduction sur le marché, ont augmenté la dose des matières étrangères au cuivre.

---

(1) *Leçons de Chimie*, vol. 1, pag. 67.

Voici deux analyses propres à donner une idée exacte de la nature de quelques-uns de ces minerais :

Cuivre . . . . .	30,6	Cuivre . . . . .	28,50
Soufre . . . . .	29,3	Fer . . . . .	25,83
Fer . . . . .	21,4	Soufre . . . . .	23,70
Matière siliceuse . .	16,8	Argent . . . . .	0,06
Antimoine . . . . .	1,6	Silice . . . . .	18,70
	<hr/>	Antimoine et arsenic.	2,80
	99,7		<hr/>
			99,59
A. THOMAS.		JOHN CAMERON.	

Les plus pauvres minerais du Chili, qui ne pourraient payer le transit, subissent près de la mine même une opération de calcination et de fusion qui enlève la gangue. Le produit est apporté en Angleterre sous le nom de régule. Les deux analyses suivantes donneront une idée de la composition ordinaire de ce métal :

Cuivre . . . . .	59,6	Cuivre . . . . .	52,8
Soufre . . . . .	19,1	Soufre . . . . .	20,3
Fer . . . . .	15,4	Fer . . . . .	18,6
Antimoine . . . . .	1,2	Argent . . . . .	0,1
Matière siliceuse . .	2,8	Antimoine . . . . .	1,4
	<hr/>	Silice . . . . .	4,2
	98,1		<hr/>
			97,4

Indépendamment des métaux ou des métalloïdes naturellement contenus dans les minerais et retrouvés plus tard par les analystes, dans les cuivres fabriqués, il faut joindre ceux que des pratiques industrielles ont fait reconnaître comme favorables aux opérations d'affinage. C'est ainsi que souvent le plomb est introduit dans les fontes de cuivre pour scorifier l'étain et réduire les oxydes. Dans ce cas, le plomb disparaît du métal. Il n'en est pas

de même lorsque le plomb est employé pour augmenter la malléabilité d'un cuivre antimonifère. Du cuivre avec 0,3 ou 0,5 pour cent d'antimoine serait dur et cassant sans addition de plomb ; tandis qu'avec une richesse en antimoine s'élevant à 0,65 et une addition convenable de plomb, ce métal a pu être quelquefois laminé et livré comme doublage à la marine. Les deux analyses suivantes, faites par M. Prideaux, établissent le principe sans confirmer les chiffres que je viens de citer :

<i>Cuivre dur ne pouvant se laminer.</i>	<i>Cuivre en feuilles se laminant bien.</i>
Cuivre. . . . . 99,40	Cuivre. . . . . 99,35
Fer . . . . . 0,10	Fer . . . . . 0,08
Antimoine. . . . . 0,06	Antimoine. . . . . 0,15
Soufre. . . . . traces	Plomb. . . . . 0,11
99,56	99,69

En résumé, et bien que certains fabricants peu consciencieux aient cherché à exploiter le vague de la science en matière de doublages, on peut déduire des citations que je viens d'accumuler, que les cuivres de belle qualité auront de plus grandes chances d'uniforme altération à la mer que ceux dont la richesse en cuivre réelle est relativement faible.

J'ai, pour ma part, examiné un assez grand nombre de cuivres à doublage, et bien que sur ce point spécial mes études aient été moins approfondies que sur les bronzes et les laitons, j'ai été amené à constater dans le plus grand nombre des cas soumis à mon examen :

1° Que la pureté du cuivre n'est pas un indice de sa longue durée ; mais qu'elle permet de prévoir l'uniformité de son altération à la mer ;

2° Qu'en ce qui concerne les échantillons de cuivre très pur,

les altérations par les réactifs chimiques dans le laboratoire et par l'eau de mer se manifestent d'une manière analogue, sinon pour la durée, du moins pour l'uniformité ;

3° Que les cuivres impurs altérés à la mer conservent souvent une assez forte épaisseur sur certains points de leur surface, tandis que dans d'autres parties, des trous multipliés, des rainures curvilignes, des larges surfaces accusent des actions électriques correspondant par leurs différences d'énergie avec les différences de composition des couples voltaïques.

Il convient toutefois d'ouvrir ici une parenthèse et de convenir que si les faits sont comparables, c'est à la condition expresse d'une égalité de texture résultant d'un parfait laminage. En admettant, en effet, comme exactes les conclusions que j'ai cru pouvoir déduire plus haut des observations faites pendant plusieurs années, il n'en est pas moins vrai que les conditions physiques dans lesquelles est laminé le doublage, peuvent apporter un nouvel et important élément dans la discussion du problème. On sait que lorsqu'une lame parfaitement homogène est exposée à l'influence d'agents capables de l'altérer, toutes les parties sont également attaquées, et l'action chimique de l'électricité dégagée est nulle ; mais pour peu qu'il y ait défaut d'homogénéité dans quelques parties, il en résulte aussitôt des couples voltaïques tels, que les parties les plus attaquées forment les pôles positifs de ces couples, et ceux qui le sont le moins, les pôles négatifs. L'énergie de l'action altérante augmente alors d'autant. J'aurai occasion de revenir plus loin, et au sujet des alliages du cuivre, sur les nombreuses applications de ce principe.

C'est précisément à cause de la multiplicité des données du problème et de la difficulté du dosage exact des minimales proportions de substances qui sont souvent associées au cuivre

rouge du commerce, que les hésitations des armateurs, et même des savants, ont été nombreuses jusqu'à ce jour.

Je crois qu'en dehors de l'hypothèse d'un beau type de cuivre commercial, c'est-à-dire d'un métal industriellement pur et bien laminé, les combinaisons et les mélanges peuvent être si multipliés, qu'il sera probablement toujours impossible aux chimistes de prévoir, même approximativement, la durée, à la mer, d'un cuivre rouge.

---

## CHAPITRE II.

### *LES BRONZES.*

---

#### § 1<sup>er</sup>. — *Historique.*

L'intervention d'un métal réparti dans la masse du cuivre à l'état d'élément positif allié, constituait une logique application du principe dont H. Davy n'avait pu réaliser les conséquences industrielles. On proposa bientôt de remplacer les doublages en cuivre par l'alliage composé de 94 parties de cuivre et de 6 parties d'étain. La cohésion d'un tel composé étant considérable, son altération à la mer est beaucoup moins rapide que celle du cuivre; et lorsque les deux métaux sont convenablement associés, le couple voltaïque formé agit de manière à assurer une longue durée au doublage. Le laminage de ce bronze était difficile et coûteux, en raison de sa dureté; cet obstacle fut cepen-

dant vaincu à Imphy, où M. Francfort organisa sur une large échelle la fabrication des doublages en bronze (1).

On trouve dans les *Annales Maritimes* et dans le *Traité d'Électricité* de M. Becquerel, la relation des expériences premières qui furent officiellement faites sur les doublages en bronze. Je reproduirai cette relation en faisant observer qu'il s'agit ici d'alliages convenablement fabriqués, dont la proportion d'étain s'élevait de 5 à 6 %, et dans lesquels on introduisait des cuivres de qualité supérieure.

On appliqua sur un côté de la carène du cutter le *Renard*, des feuilles numérotées de bronze, et, de l'autre côté, des feuilles de cuivre rouge. Les unes et les autres furent posées sur une couche de feutre et fixées avec des clous fondus. Après trois mois treize jours d'amarrage dans le port de Cherbourg et trois mois dix jours de navigation, MM. Bretocq, directeur des constructions navales, et Rigault de Genouilly, ingénieur de la

---

(1) Les lignes suivantes, empruntées au remarquable discours prononcé en 1843, à la Chambre, par M. Dumas, à l'occasion de la refonte des monnaies, établissent les difficultés du laminage d'un bronze lorsque la dose d'étain y dépasse 4 %.

« Il s'est agi de savoir, disait M. Dumas, si en employant le bronze, »  
» ce métal ne serait pas trop dur pour être laminé. On a soumis ce »  
» bronze au laminage de nos monnaies, il a résisté. Eh bien! nous »  
» répondions, nous, devant la commission, que ce bronze pouvait se »  
» laminer; la commission ne l'a pas cru; elle a douté. C'est pour lever »  
» ces doutes qu'une mission en Angleterre a été résolue; que l'on a été »  
» en Angleterre pour soumettre des barres de bronze aux laminoirs les »  
» plus puissants que la marine anglaise possède. Nous avons pu dire »  
» alors: Voilà un bronze qui contient tant d'étain, qui ne pouvait pas »  
» être laminé dans l'état de vos laminoirs et qui a pu l'être de la manière »  
» la plus régulière, par des instruments plus puissants; nous disions »  
» qu'on pouvait le laminer, nous l'avons prouvé par l'expérience. »

marine (1), procédèrent à la visite des feuilles : elles furent levées avec soin, puis nettoyées et dépouillées de la couche de sous-chlorure qui les recouvrait.

Les feuilles de cuivre placées du côté de tribord avaient perdu 1,323 grammes et celles de babord, en bronze, 751 grammes seulement.

Les faits suivants furent constatés ultérieurement par M. Robert (2) :

Le *Renard* étant entré à Cherbourg après une nouvelle campagne qui avait duré sept mois, la pesée des mêmes feuilles d'épreuve présenta une perte de 2,150 grammes pour le cuivre et de 920 grammes pour le bronze, ce qui indique un avantage marqué pour le bronze.

M. Robert examina de nouveau l'état du doublage après trois mois et demi de navigation. Le cuivre commençait à donner des marques de vétusté, tandis que le bronze n'offrait rien de semblable. Le cuivre avait perdu 1,450 grammes et le bronze 642 grammes.

En résumé, l'altération du cuivre avait été plus que le double de celle du bronze expérimenté.

Les autres épreuves faites sur le même navire conduisirent à des résultats à peu près identiques.

M. Brunel se livrait, en Angleterre et pendant le même temps, à des essais analogues. Voici les résultats d'une expérience faite par lui sur le paquebot le *Frotic*. Ce navire parcourut des mers chaudes dans deux voyages : l'un, au Brésil, l'autre, à Malte et aux colonies. Après dix-sept mois de navigation, il fut inspecté le 10 novembre 1832, à Plymouth, en

---

(1) *Annales Maritimes*, t. XLV, page 142.

(2) *Annales Maritimes*, t. XLV, page 142.

présence du chef des contributions de ce port et de MM. Robert et Francfort. La surface du cuivre n'était ni propre ni lisse ; celle du bronze était noire et pailleuse, ce qui, vraisemblablement, tenait à des conditions essentielles de fabrication. On trouva que la diminution de poids comparative du cuivre au bronze pouvait être exprimée par le rapport de 1,75 à 1.

Le gouvernement français ordonna de nouvelles expériences.

M. Leroux, ingénieur à Cherbourg, fut chargé d'examiner, après un séjour de deux ans à la mer, le doublage moitié cuivre, moitié bronze, de la corvette l'*Ariane*. Il résulta de l'examen fait par cet ingénieur, que l'altération du cuivre immergé était représentée par  $\frac{34}{1000}$ , tandis que, pour le bronze, elle n'était que de  $\frac{29}{1000}$ . La différence du déchet moyen par feuille était exprimée par 0<sup>k</sup>,017 à l'avantage du bronze.

Ce que fit observer M. Leroux, à cette occasion, c'est que les avantages du bronze doivent être nécessairement plus marqués dans une longue navigation, en raison de la rigidité relativement considérable de cet alliage et par suite de la résistance qu'il oppose à l'action de l'eau en mouvement.

L'*Ariane* ayant été échouée dans le bassin du port de Toulon, le 20 mars 1834, c'est-à-dire vingt mois après l'examen effectué par M. Leroux, un autre ingénieur, M. Campaignac, reconnut que le côté de babord de la corvette, doublé en bronze, était recouvert d'une plus grande quantité d'oxydes et de végétaux marins que le côté de tribord, doublé en cuivre (1).<sup>1</sup>

De nouvelles expériences furent ordonnées par le Ministre de la Marine, en même temps que les armateurs furent engagés à expérimenter de leur côté.

---

(1) *Annales Maritimes*, t. LIII, page 575.



Le brick le *Bisson* fut doublé, le 9 juin 1831, en cuivre rouge, à tribord, et en bronze à babord. Les 23 et 24 avril 1833, on découvrit les deux rangées supérieures des feuilles de doublage situées au-dessous de la ligne de flottaison. Le bronze parut bien conservé et exempt de coquillages et de végétation. Il était seulement recouvert d'une couche assez épaisse de limon mêlé à des substances salines ou basiques. On enleva facilement, au moyen du lavage, la couche superficielle du dépôt, sans entamer la croûte inférieure qui était tenace et de couleur verdâtre. Cette croûte, détachée à coups de maillet, reposait, dans quelques points, sur une couche de protoxyde de cuivre (1). Les feuilles de cuivre étaient moins limoneuses que celles dont il vient d'être parlé. Elles étaient également dépourvues de coquillages et de végétaux, mais elles étaient percées d'un bout à l'autre du bâtiment. — En somme, rien de concluant dans cet essai, probablement à cause de la qualité des métaux employés.

Un nouvel examen fut fait le 13 mai 1834, sur le même bâtiment, ainsi que sur le porte-bateau du bassin où il se trouvait. M. Thomeuf reconnut que les surfaces des deux métaux ne présentaient ni coquillages, ni la moindre tache de végétation; qu'elles étaient seulement recouvertes d'une légère couche limoneuse, extrêmement molle, qu'on a enlevée facilement au moyen du lavage. La surface du cuivre était recouverte d'une couleur *rouge brun*, tandis que la surface du second ne présentait que çà et là une couleur *verdâtre*. Ajoutons que le rapport des pertes comparativement subies sur le *Bisson*, par les feuilles de cuivre et de bronze, fut exprimé par un chiffre insignifiant. Ce qui résulta toutefois de l'essai opéré sur le *Bisson*, c'est la

---

(1) Il est évident que, dans ce cas, le bronze n'était point homogène.

preuve de la perforation du cuivre au niveau de la flottaison, tandis que les feuilles de bronze étaient encore en bon état.

Le *Bisson* fut examiné de nouveau en 1837. Les deux métaux qui le doublaient n'offraient pas de dépôts appréciables de coquillages ou de plantes marines. La couche de limon ayant été enlevée, on reconnut que le bronze était recouvert d'une matière pulvérulente d'un rouge très-vif qui fut enlevée facilement. Le métal placé au-dessous était dans un bon état de conservation.

Quant au cuivre, son apparence extérieure était à peu près identique, c'est-à-dire que le métal situé au-dessous de la couche de protoxyde était lisse et brillant; mais, dans certaines parties, une croûte verte adhérente s'était formée, et des petits trous assez nombreux se faisaient apercevoir. On dut changer le cuivre, tandis qu'on put conserver le bronze. L'analyse permit de reconnaître que la couche rouge, dont il a été plusieurs fois question, n'était point seulement formée de protoxyde de cuivre, mais bien de protoxyde, de deutoxyde, de protochlorure de cuivre et d'une minime proportion d'oxyde d'étain.

Enfin, un nouvel examen fut fait sur le même bâtiment, par M. Reich, sous-ingénieur de la marine (1). Après cinq mois et demi de navigation, le cuivre du *Bisson* était alors tellement persillé qu'il fallut le remplacer entièrement; le bronze au contraire était si bien conservé qu'on n'en changea pas une seule feuille; les déchets en poids obtenus des feuilles pesées et numérotées, s'éloignaient beaucoup moins de ceux qui avaient été obtenus à Cherbourg, de sorte que ces résultats concouraient à

---

(1) *Annales Maritimes*, T. LVII, page 905.

assigner au doublage en bronze une grande supériorité sur celui en cuivre.

D'autres épreuves faites sur le brick l'*Actéon* (1), ont montré que pour le bronze, comme pour le cuivre, l'usure a été plus forte à l'avant qu'au milieu, et plus forte au milieu qu'à l'arrière. Le rapport de la perte totale absolue du cuivre à celle du bronze a été :: 1 : 2,250.

La marine marchande s'est beaucoup occupée de l'emploi comparatif du cuivre et du bronze pour le doublage des bâtiments (2). M. J. Winslow, armateur du Havre, est le premier qui ait fait des observations à cet égard. Il a fait appliquer en 1832, sur le baleinier le *Bourbon*, vingt feuilles de bronze pesant chacune 3 kil. 500, et, à côté, même nombre de feuilles de cuivre d'un poids égal à celle du bronze. Ce bâtiment a fait deux voyages pour la pêche de la baleine. Le premier a duré huit mois et vingt-trois jours, et le second six mois. A son retour, en mai 1834, une partie des feuilles de cuivre étant usées, on fit doubler le navire et l'on pesa séparément les feuilles de cuivre et les feuilles de bronze qui se trouvaient en contact les unes avec les autres. On reconnut qu'aucune feuille de bronze n'avait perdu plus de 125 grammes de son poids primitif, tandis que chaque feuille de cuivre avait généralement perdu 750 grammes. La surface du bronze était très-nette et très-unie, et aucun corps étranger ne s'y était déposé.

M. Mortemar, armateur maritime (3), a publié des observations relatives au baleinier le *Cachalot*, qui a fait dix-neuf mois de campagne, dont dix-sept sous voiles.

---

(1) *Annales maritimes*, T. LVII, page 908.

(2) idem T. LVII, page 251.

(3) idem T. LVII, page 74.

Les personnes qui ont assisté à l'examen des feuilles de cuivre et de bronze, ont été partagées d'opinion sur l'état de leur conservation. Elles ont été d'avis que si les doublages en bronze présentaient toujours la même supériorité sur les doublages en cuivre, elle était loin d'être aussi prononcée cependant qu'on l'avait observée à bord de quelques bâtiments.

En admettant comme constants les résultats que je viens de rapporter, on serait en droit de demander : 1° Comment il se fait que la marine de l'Etat continue à employer le cuivre rouge pour ses doublages; 2° pourquoi les armateurs des principaux ports ont successivement abandonné l'emploi du bronze qu'ils avaient adopté pendant plusieurs années pour la navigation au long-cours; 3° pourquoi enfin, et de guerre lasse, ces mêmes armateurs emploient aujourd'hui, d'une manière presque exclusive, les doublages en laiton, malgré leur peu de durée? L'examen de ces différentes questions a constitué la base des investigations auxquelles je me suis livré depuis quelques années, à l'occasion d'une expertise dont m'avait chargé le Tribunal de Commerce de Nantes.

Des renseignements que j'ai recueillis avec le plus grand soin, il ressortit tout d'abord que les bronzes livrés à la marine marchande étaient loin de ressembler à ceux qu'on avait expérimentés avec succès à l'origine de cette fabrication. Tandis que les premiers doublages fournis aux armateurs, duraient sept, huit, neuf, dix ans et davantage, ceux qu'on vend depuis quelques années, sont souvent impropres au service au bout d'un ou deux voyages.

Tel capitaine voit son doublage s'encrasser d'une manière fâcheuse pour la marche; tel autre voit les feuilles métalliques s'altérer inégalement; tel autre enfin, après quinze ou dix-huit mois de navigation, est obligé de faire changer un bronze

qu'il supposait destiné à une durée de six ou huit années au moins.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les préjudices apportés aux intérêts des armateurs par ces altérations inattendues. On comprend par quelles sommes peut être exprimé quelquefois le retard d'un navire chargé de marchandises d'un cours variable sur les marchés. Au point de vue du navire en lui-même, il est difficile de croire que l'armateur d'un bâtiment de 500 tonneaux, après avoir dépensé 10,000 fr. environ en achat de bronze, admette sans contestation que le hasard ait pu déterminer la mauvaise qualité de cette substance. De là, ces procès si souvent portés, depuis quelques années, devant les tribunaux de commerce du Havre, de Nantes, de Bordeaux, de Marseille, et dont l'effet le plus clair est l'abandon, par beaucoup d'armateurs, d'un alliage qui rendrait cependant de grands services s'il était régulièrement et convenablement fabriqué.

## § II. — *Le navire la Sarah.*

Le premier échantillon de bronze à doublage que j'examinai provenait du navire de Nantes *la Sarah*. Appliqué en mars 1849, cet alliage était tellement percé en mai 1850, qu'on fut obligé de le remplacer en partie à Calcutta.

Le doublage de *la Sarah* était usé d'une manière à peu près égale de chaque côté du navire (1) ; les parties de l'avant et de la flottaison avaient surtout souffert. Le métal était recouvert d'une crasse blanche verdâtre, dans laquelle je constatai la

---

(1) Le poids du doublage, pris avec soin après son enlèvement de la carène, donna les chiffres suivants : babord 1,662 kilog., tribord 1,492 kilog.

présence de 22,2 % d'oxyde d'étain. La couleur de l'alliage se rapprochait plutôt de celle du *cuivre rouge ordinaire* que de celle du bronze monétaire. Certaines feuilles étaient intactes, d'autres présentaient des enlevages qui avaient eu lieu sur des surfaces assez grandes, terminées par des lignes courbes capricieusement contournées. Sur les feuilles où l'altération s'était manifestée de la manière la plus intense, le métal était littéralement criblé comme par les coups répétés d'une gouge d'un très-minime diamètre. Sur toutes, il était facile de voir au premier abord que le grain était grossier, peu serré, le poli médiocre et la nature de l'alliage hétérogène.

Le défaut d'homogénéité du bronze examiné était plus facilement appréciable lorsque, plaçant un morceau du métal dans un étau, on le brisait brusquement : il était aisé d'apercevoir alors les soufflures qui existaient dans sa masse, et surtout les *taches d'étain*, accusant une imparfaite répartition du métal destiné à jouer vis-à-vis du cuivre le rôle d'élément positif.

Au premier aspect, et surtout après un examen à la loupe, on reconnaissait que le laminage avait été opéré sur une matière dont toutes les parties n'étaient pas uniformément constituées.

Sachant que le navire du port de Nantes le *Paquebot-Ferdinand* avait fait dix années de navigation avec le même doublage en bronze, je me procurai une feuille de cet alliage. On me remit également un fragment de bronze provenant du doublage de l'*Aline*, ayant subi pendant plusieurs années l'action de l'eau de mer sans s'altérer d'une manière apparente. Enfin, m'étant successivement transporté le long du bord de la *Sarah*, pendant que le navire était couché sur le flanc de tribord et sur celui de babord, je pus me procurer des plaques à des degrés différents d'altération.

La vue seule me permit d'établir une différence bien radicale

entre les excellents bronzes du *Paquebot-Ferdinand* et de l'*Atine* et l'alliage défectueux de la *Sarah*. Je dus me préoccuper des méthodes analytiques à suivre pour confirmer cet examen préalable.

### § III. — *Analyse des bronzes.*

Les procédés d'analyse à employer pour connaître la composition d'un bronze sont assez simples. On prélève sur la plaque à examiner, et au moyen d'un emporte-pièce, quelques fragments de l'alliage préalablement décapé. On en pèse 2 grammes et on traite par l'acide azotique. Il se forme un précipité composé d'acide méta-stannique auquel sont unis, à la vérité, l'antimoine et l'arsenic contenus dans le bronze. L'antimoine peut être négligé dans le plus grand nombre des cas. Quant à l'arsenic, j'en parlerai plus loin.

Il est très-important de n'employer, pour dissoudre le bronze, qu'un léger excès d'acide azotique, et d'étendre la masse de dix fois environ de son volume d'eau, avant de séparer par le filtre le dépôt d'acide méta-stannique. Il ne me coûte nullement d'avouer que, pour avoir négligé la première de ces précautions, j'ai pendant quelque temps exécuté des essais de bronze dans lesquels une notable proportion d'acide méta-stannique passait en dissolution, à la faveur d'un trop grand excès d'acide azotique.

Quel que soit le soin avec lequel on lave l'acide méta-stannique, on obtient un chiffre d'étain maximum, en raison de l'impossibilité d'entraîner une proportion d'oxyde de cuivre, que M. Ch. Sobrero (1) évalue à  $\frac{1}{13}$  de l'oxyde d'étain. Selon ce chimiste, on évite cet inconvénient en mettant 2 ou 3 grammes de

---

(1) *Annales de Chimie et de Pharmacie*, T. LXI, page 171.

l'alliage dans une boule soufflée sur un tube d'environ 6 millim. de diamètre. L'un des bouts du tube communique avec un appareil rempli de chlorure de calcium ; l'autre est effilé et s'engage dans un petit ballon tubulé communiquant avec un flacon rempli de lait de chaux. On fait passer du chlore sur l'alliage et on chauffe. Le chlorure d'étain est entraîné dans le ballon et le chlorure de cuivre reste dans la boule. On dose par les procédés ordinaires les métaux renfermés dans les chlorures ainsi séparés.

Ainsi que l'ont fait remarquer MM. Barreswill et A. Sobrero (1), il est difficile de conduire l'action du chlore au moyen de cet appareil. Une température trop élevée motive des projections de chlorure cuivrique. Dans mes expériences, il est souvent arrivé que la température paraissant suffisante, il se formait une masse de chlorure mixte dont le centre était protégé. Les chlorures de fer, de zinc et de cuivre restaient alors dans la masse. Un autre inconvénient consiste dans la difficulté d'empêcher la condensation des chlorures volatils à une très-faible distance de la partie chauffée.

Je ne crois donc pas que le procédé classique et simple du dosage de l'étain par l'acide azotique doive être abandonné.

Le filtre contenant l'acide méta-stannique ayant été convenablement lavé, on peut, comme je le faisais dans mes essais, le placer dans un petit creuset à recuire, qu'on introduit dans la moufle d'un fourneau à coupelle. Lorsque la substance est dégagée de toute matière charbonneuse, on la pèse.

Je ne m'appesantirai pas sur le dosage du plomb contenu dans la liqueur filtrée : l'emploi combiné de l'acide sulfurique et de l'alcool permet de l'obtenir avec une suffisante approximation.

---

(1) Appendice à tous les Traités d'Analyse, page 145.



J'ai parlé plus haut de l'arsenic qui se trouvait concentré dans le précipité stannique, probablement à l'état d'acide arsenique. Plaçant le tout dans une petite nacelle de verre, disposée elle-même dans un tube en verre, et chauffant dans un courant d'hydrogène, on en sépare l'arsenic qui se condense sous forme d'anneau (1) ou qu'on peut fixer sur une spirale en cuivre pur (2). Le résidu pouvant encore contenir quelques traces d'arsenic, on le traite par l'acide chlorhydrique, dans un appareil de Marsh, et on obtient des taches arsenicales, si l'hydrogène n'a pas complètement chassé le métalloïde de sa combinaison.

On arriverait probablement à doser avec non moins d'exactitude l'arsenic combiné avec le précipité méta-stannique, en plaçant le tout dans un appareil de Marsh alimenté par de l'acide chlorhydrique identique à celui qu'employa M. Thénard pour doser l'arsenic des eaux du Mont-d'Or. Il faudrait, dans ce cas, faire passer le gaz arsenifère sur de l'amiante, du carbonate de chaux et du chlorure de calcium, pour le dépouiller de chlorure de zinc, d'acide chlorhydrique et enfin d'humidité.

Des expériences effectuées naguère au laboratoire de l'École des Mines ayant conduit à constater la présence de l'arsenic dans certains doublages, j'ai dû rechercher l'influence de ce métalloïde sur la durée des alliages à la mer. J'ai été amené à reconnaître que les bronzes peuvent être très arsenicaux et donner d'excellents résultats quant à la durée. Au point de vue où je suis en ce moment placé, l'appréciation quantitative de l'arsenic ne saurait donc avoir qu'un intérêt secondaire. Je n'y insisterai pas.

Les doublages en bronze ne contenant pas de zinc, je ne

---

(1) Levol.

(2) Thénard. — Annales de Chimie et de Physique, tom. 42.

parlerai pas du dosage de ce métal, sur lequel j'aurai du reste occasion de m'étendre longuement en parlant des laitons.

J'ai tenté, dans un but de vulgarisation facile à comprendre, d'appliquer aux doublages en bronze la méthode d'appréciation comparative des touchaux (1). L'approximation obtenue ne permettant pas de franchir la seconde décimale, et les quantités d'étain étant très faibles dans les alliages destinés aux navires, il m'a semblé que cette méthode n'était pas susceptible d'application suffisamment précise dans le cas dont il s'agit.

Quel que soit le procédé auquel on a recours pour effectuer l'analyse d'un bronze à doublage, il est important de se rappeler que les prises d'échantillons doivent avoir lieu sur différents points des plaques et sur différentes plaques. L'avant d'un navire, en effet, est toujours plus attaqué et plus dépouillé d'étain que le côté, et à *fortiori* le gouvernail est le moins altéré.

D'autre part, la ligne de flottaison, alternativement soumise à l'atmosphère et à l'eau, est plus corrodée que les parties basses de la carène. Il conviendra donc, pour se livrer à l'étude générale d'un doublage, de faire une série d'analyses et de ne tirer des conclusions qu'après avoir constitué des moyennes pour telle ou telle région du revêtement métallique appliqué sur le navire.

#### § IV. — *Examen de quelques doublages.*

Le navire la *Sarah*, dont j'ai parlé plus haut et dont les plaques de bronze étaient usées d'une manière fort inégale, a fourni à l'analyse les résultats suivants :

---

(1) Ces essais demandent une grande pratique. On arrive à pouvoir déterminer, à leur aide, le titre d'un bronze monétaire à un pour cent. — Pelouze et Fremy, T. III, page 217.

*Composition pour 1,000 parties.*

ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS SUR LA <i>Sarah</i> .	CUIVRE.	ÉTAIN.	PLOMB.	ARSENIC ET FER.
1. Plaque complètement piquée (babord)...	971	24	5	Traces sensibles.
2. Plaque corrodée sur de larges surfaces (tribord).....	968	24	8	<i>Id.</i>
3. Plaque en bon état (habord).....	959	29	12	<i>Id.</i>
4. Plaque en bon état (tribord).....	960	31	9	<i>Id.</i>
5. Plaque presque intacte (tribord).....	952	35	13	<i>Id.</i>
6. Plaque intacte (prise près le gouvernail).	951	38	11	<i>Id.</i>

Ces analyses conduiraient tout d'abord à admettre :

1° Que les plaques appliquées ou corrodées ont éprouvé une forte dépréciation en étain, ce qui corrobore la richesse des crasses en oxyde de ce métal ;

2° Que le bronze de la *Sarah* était loin de représenter, par sa composition, les alliages à 5 et 5,5 % d'étain sur lesquels avaient été effectués les premiers essais de la marine.

Un doublage en bronze dont les résultats avaient été médiocres, eu égard à ce qu'on était en droit d'en espérer, me fut remis par M. Delabrosse, armateur du port de Nantes. Ce doublage avait la teinte rougeâtre des sous à l'effigie de Napoléon III, dans lesquels la dose d'étain est minime. Sa surface était

inégalement usée. La seule plaque qu'il me fut possible d'examiner offrait la composition suivante :

Cuivre . . . . .	959
Étain . . . . .	34
Plomb . . . . .	7
Arsenic et fer . . . . .	traces.
	<hr/>
	1,000

Le navire *Paquebot-Ferdinand*, que j'ai cité plus haut comme ayant fait avec le plus grand succès dix ans de navigation, et dont le beau doublage avait un aspect jaunâtre et une dureté considérable, fut également analysé. Voici la composition des deux plaques qui me furent remises :

<i>Plaque de babord.</i>		<i>Plaque de tribord.</i>	
Cuivre . . . . .	929,6	Cuivre . . . . .	930,0
Étain . . . . .	62,0	Étain . . . . .	60,6
Plomb . . . . .	8,0	Plomb . . . . .	9,0
Fer . . . . .	traces.	Fer . . . . .	traces.
Arsenic . . . . .	0,4	Arsenic . . . . .	0,4
	<hr/>		<hr/>
	1000,0		1000,0

Remarquable au point de vue de la durée, ce doublage a dû être difficile à laminier. On verra plus loin, d'ailleurs, que si sa richesse en étain avait été plus faible de un centième environ, la marche du navire y eût gagné, en même temps que son prix de revient en fabrique eût été moins élevé. Quoi qu'il en soit, la longue durée de ce doublage et la présence de l'arsenic à la dose de 0,4 % dans sa composition, dit assez que l'existence de ce métalloïde n'est point incompatible avec la résistance d'un bronze à l'action de l'eau de mer.

*L'Équateur*, navire appartenant à M. Nogues, armateur de

Nantes, a fait treize années de navigation avec un doublage en bronze, dans une plaque duquel j'ai trouvé :

Cuivre. . . . .	947,1
Étain . . . . .	50,9
Plomb . . . . .	1,0
Fer. . . . .	1,0
Arsenic . . . . .	traces visibles.
	<hr/>
	1000,0

La teinte de ce bronze était belle, sa surface unie, et la dose d'étain était beaucoup plus forte que celle observée dans l'analyse du doublage de la *Sarah* et de l'échantillon remis par M. Delabrosse.

Le navire de Nantes le *Méridien*, qui a fait la navigation des Indes de 1847 à 1853, était revêtu d'un bronze (1) qui n'a subi aucune altération anormale, et dont l'analyse m'a fourni les chiffres qui suivent :

Cuivre. . . . .	941
Étain . . . . .	52
Plomb. . . . .	7
Arsenic.. . . .	traces
Fer. . . . .	traces
	<hr/>
	1000

(1) Ce doublage était formé par 513 feuilles de 3 k.,500 = 1795 kil.  
772 feuilles de 3 k.,250 = 2476

Total. . . . 4271 kil.

Le prix net du doublage : 13,440 francs.

Le précédent doublage de ce navire était en cuivre rouge; il pesait 3,908 kilog. Il était piqué dans certaines parties et en mauvais état dans la plupart des points. Après deux voyages à Calcutta et un voyage à Bourbon, son poids était réduit à 2,616 kilog. Différence, 1,292 kil.

Enfin, un échantillon du bronze du navire *Guesseline* me fut remis par MM. Guichet et Russeil, fabricants de doublages à Nantes, comme type d'un alliage ayant bien résisté à l'action corrosive de l'eau de mer. J'y trouvai :

Cuivre. . . . .	944,2
Étain. . . . .	54,8
Plomb. . . . .	1,0
Fer. . . . .	traces
Arsenic. . . . .	traces
	<hr/>
	1000,0

Le doublage de l'*Aline* a été analysé après une longue et heureuse navigation. Cet alliage offrant tous les caractères extérieurs d'une substance bien homogène, a donné :

Cuivre. . . . .	935
Étain. . . . .	55
Plomb. . . . .	10
Fer. . . . .	traces
	<hr/>
	1000

En mettant en regard les richesses en étain de ces différents alliages, les indications de leurs aspects et de leur durée à la mer, on obtient le tableau suivant :

des résultats fournis par des analyses comparatives, il peut se présenter des cas où, par suite de conditions physiques extrêmement complexes, l'observateur se trouvera dérouté. Tel doublage, en effet, sera constitué à l'aide de plaques à différents titres qui, par leur association, joueront le rôle de couples de grande dimension et ne se comporteront plus comme elles l'eussent fait isolément. La différence des alliages associés provoquera, dans ce cas, des altérations qu'un *examen général et approfondi de la coque du navire pourra seul expliquer*.

Lorsqu'on procède à l'analyse de doublages et qu'on établit des chiffres comparatifs exprimant leur durée, il est important d'avoir égard aux conditions spéciales dans lesquelles a eu lieu l'action de l'eau de mer sur le métal. C'est un fait bien connu des capitaines, que deux doublages de même nature et de même poids, appliqués en même temps à des bâtiments de même forme, ont des durées très inégales, si ces bâtiments sont employés à des navigations différentes. Tel doublage servant à de longues navigations, comme celle de l'Inde, qui nécessite huit ou dix mois de marche dans l'année, sera plus exposé, en effet, au frottement incessant de l'eau de mer et aux phénomènes électro-chimiques dont il est accompagné, que tel autre servant à la navigation de l'Amérique, qui demande seulement quatre à six mois de route (1).

Il est de toute nécessité que le laminage soit exécuté dans des conditions constantes, pour qu'à richesse égale en métal positif, deux lames de bronze constituent des couples identiques à la mer. Dans le cas contraire, les circonstances physiques influeraient sur l'action électro-chimique, et une lame de

---

(1) Lettre de M. Lauriol, ancien secrétaire de la Chambre de Commerce de Nantes.

bronze se constituerait immédiatement dans un état électrique différent de celui où serait placée une autre lame à texture plus ou moins cohérente.

Je dois aussi mentionner la haute importance d'associer à un doublage en bronze des clous qui jouent à son égard le rôle d'éléments négatifs. L'oubli de cette loi a causé des accidents graves que j'aurai occasion de relater en parlant des laitons.

C'est en tenant compte de ces conditions générales que le chimiste ou le physicien peut tirer de ses expériences de laboratoire des conclusions logiques, et rendre les résultats analytiques féconds en applications pratiques.

§ V. — *Production des bronzes à doublage.*

Ce que des expériences analytiques m'ont permis d'établir dans le paragraphe précédent, je vais essayer de le confirmer par la synthèse.

La concordance entre de faibles proportions du métal positif dans les bronzes et leur rapide altération à la mer, découlent directement des observations consignées dans mes tableaux. J'ai pris pour en vérifier l'exactitude des plaques riches à 25 millièmes, à 40 millièmes et à 50 millièmes d'étain. Ces plaques provenaient du commerce. En les immergeant pendant un mois dans un liquide à 5 degrés Baumé, contenant le mélange suivant :

Alun . . . . .	40
Crème de tartre . . . . .	20
Sel marin . . . . .	40
	<hr/>
	100

je pus constater que les plaques à 50 millièmes ayant une teinte jaunâtre et un grain homogène, s'usaient uniformément sur les différents points de leur surface.

Les bronzes pauvres en étain et offrant tous les caractères pro-



pres aux doublages de mauvaise qualité, ne tardèrent pas à présenter des altérations inégales; l'alliage était tantôt raboteux, tantôt piqué, mais le plus souvent usé par de larges surfaces bizarrement déterminées.

J'étais de plus en plus porté à admettre — on le comprendra facilement — une corrélation intime entre une très faible dose d'étain, et par suite, sa mauvaise répartition dans un bronze. Le fait que je vais rapporter contribua à me prouver que j'étais dans le vrai à cet égard.

En avril 1851, le navire la *Sarah* fut revêtu d'un doublage neuf en bronze. Un échantillon de cet alliage me fut remis : il était rougeâtre; sa cassure, examinée à un grossissement moyen, accusait un défaut d'homogénéité; sa dureté était loin d'être égale à celle de la nouvelle monnaie de billon. Sa composition était ainsi représentée :

Cuivre. . . . .	961,4
Étain. . . . .	28,9
Plomb. . . . .	9,7
Fer. . . . .	traces
Arsenic. . . . .	traces
	1000,0

J'augurai mal de l'usage d'un tel bronze, destiné à faire la navigation de l'Inde, et je formulai mon opinion dans un pli cacheté que je déposai au secrétariat de la Chambre de Commerce de Nantes. Un sentiment de réserve qu'on comprendra me conduisit à taire une conviction que les faits eussent pu ne pas confirmer, et à ne la faire connaître qu'après un laps de temps suffisant.

En décembre 1853, la *Sarah* revint en France. De nombreuses feuilles de doublages étaient piquées, et la partie intacte n'inspirait pas grande confiance aux armateurs. Alors seulement,

je fis constater que le résultat analytique du bronze de la *Sarah* avait permis de préjuger la nature de son altération à la mer (1).

Je rappellerai du reste ce que j'écrivais, en 1852, dans un premier Mémoire soumis à l'Académie des Sciences et inséré par extrait dans les comptes-rendus des séances de cette compagnie : « De nombreuses analyses effectuées sur des doublages en bronze employés dans le port de Nantes, m'ont permis de constater que, dans neuf cas sur dix, les doublages rapidement altérés à la mer, ne renferment que 24, 25, 26, 35 d'étain pour mille au plus, de l'alliage. Je n'oserais affirmer que tout bronze bien laminé, homogène et contenant au moins 40 pour mille d'étain, doive être infailliblement de longue durée; mais tous les bronzes de longue durée que j'ai analysés contenaient cette porportion minima de métal protecteur. Pour rester dans les bornes d'une sage réserve, je poserai donc simplement en principe qu'un armateur peut, au moyen de l'analyse, acquérir

---

(1) Voici une copie de la pièce à laquelle il est fait allusion :

« *Chambre de Commerce de Nantes.* — Je soussigné, Denis Lauriol, secrétaire de la Chambre de Commerce de Nantes, certifie que le lundi 26 décembre 1853, j'ai, à la demande de M. Bobierre, professeur de chimie, et avec l'autorisation de M. T. Hardouin, armateur, fait l'ouverture d'un paquet portant le double cachet de MM. Bobierre et T. Hardouin, et dont clôture, suivant inscription à l'enveloppe, avait lieu le 14 avril 1851, époque du dernier renouvellement du doublage de la *Sarah*. Le paquet sus-mentionné contenait un fragment de feuilles de bronze et une note conçue comme suit :

« Si le bronze du navire la *Sarah*, actuellement en partance, est con-  
» forme à l'échantillon déposé dans l'enveloppe ci-jointe et ne renferme  
» par conséquent que 28,9 pour mille d'étain, je pense qu'il ne sera pas  
» d'un usage avantageux. Je regarde ce résultat comme *probable*, c'est  
» pourquoi je désire que ce paquet ne soit décacheté qu'après une ou  
» deux traversées. »

Nantes, avril 1851

Signé : BOBIERRE.

Pour copie conforme : D. LAURIOL.

sinon une conviction entière, du moins une opinion aussi exacte que possible sur la qualité des doublages en bronze destinés à une longue navigation. » A dater de cette époque, mes préoccupations ont eu pour but la recherche expérimentale des conditions de répartition de l'étain dans les fontes de bronze à doublage.

J'ai formé, en conséquence, des lingots dans lesquels j'ai fait successivement entrer des métaux purs ou impurs, des doses plus ou moins considérables de ces mêmes métaux; dans certains cas même un métal étranger, propre, dans mon idée, à favoriser la répartition. Je vais passer en revue les résultats de ces expériences effectuées sur des lingots cylindriques du poids de 25 kilogrammes.

Bien que la dureté des alliages que j'ai obtenus ait été de beaucoup supérieure à celle du cuivre, il m'a paru que dans la limite où l'étain concourt à la formation des bronzes à doublage (4, 5 à 5,5 d'étain pour cent d'alliage), les pesanteurs spécifiques variaient d'une façon peu sensible. Il paraît, d'après les expériences faites à la fonderie de Toulouse, que la présence de l'étain à des doses inférieures à 7 % aurait même pour effet de causer une diminution dans la densité, et que depuis 7 % de richesse jusqu'à 27 %, le phénomène inverse se reproduit. Je n'avais point à m'occuper ici de ce fait assez remarquable, constaté, dit-on, sur 42 lingots. La dureté, l'homogénéité du produit obtenu, telles étaient les conditions industrielles dans la limite desquelles je devais me renfermer.

Les lingots que j'ai fait couler étaient cylindriques et avaient 40 centimètres de hauteur; ils ont été moulés en sable (1),

---

(1) La liquation est plus considérable dans les moules en sable que dans les moules en fonte; mais j'avais à observer des différences de liquation, et c'est précisément pour cette raison que j'en recherchais les causes les plus efficaces.

avec soin, dans l'établissement de M. Voruz aîné, de Nantes, dont je suis heureux de reconnaître ici le bienveillant empressement à seconder mes recherches.

Le jet de la coulée a été éliminé pour chaque pièce, et les échantillons destinés à l'analyse ont été prélevés de la manière suivante, à l'aide d'une machine à forer : 1° au centre du lingot, à quatre centimètres de la base supérieure ; 2° au centre, à quatre centimètres de la base inférieure ; 3° à la surface et à quatre centimètres de la base supérieure ; 4° à la surface et à quatre centimètres de la base inférieure. L'étain a été dosé avec le plus grand soin, à l'état d'acide stannique, et des résultats obtenus, j'ai pu constituer ainsi la composition moyenne des centres, la composition moyenne des surfaces, et établir un rapport entre ces deux importants éléments du problème :

COMPOSITION DES LINGOTS.	RICHESSE moyenne en étain au centre des lingots.	RICHESSE moyenne en étain à la surface des lingots.	RAPPORT des deux richesses.	Observations.
1. Cuivre de belle qualité. . . 95 Étain. . . . . 5	2,77	4,52	1 : 1,63	
2. Cuivre ordinaire. . . . . 95 Étain. . . . . 5	3,27	4,46	1 : 1,36	
3. Cuivre de belle qualité. . . 97 Étain. . . . . 3	0,98	3,90	1 : 3,97	
4. Cuivre de belle qualité. . . 98 Étain. . . . . 2	0,78	1,29	1 : 1,84	Alliage très-gras et difficile à forer.
5. Cuivre ordinaire. . . . . 96 Étain. . . . . 3 Zinc. . . . . 1	1,20	1,74	1 : 1,45	
6. Cuivre ordinaire. . . . . 90 Étain. . . . . 10	10,1	11,1	1 : 1,09	Alliage très-dur.

Il résulte des faits résumés dans ce tableau, qu'on peut, en se tenant dans les limites de l'expérience effectuée, tirer les conclusions suivantes :

L'abaissement des doses d'étain employé pour la fabrication d'un alliage cupro-stannifère, est, sinon rigoureusement proportionnelle, du moins assez régulièrement correspondante au défaut d'homogénéité du produit obtenu.

Ce fait est surtout remarquable dans l'exemple fourni par l'essai du lingot n° 3. Ce qui est remarquable, d'ailleurs, c'est l'influence immédiate, bien connue des fondeurs, qu'exerce une petite dose de zinc pour favoriser la répartition de l'étain dans la masse de cuivre. Cette introduction, souvent considérée à tort comme faite dans le seul but de substituer à l'étain une substance de moindre valeur, a d'excellents résultats, et, dans mon opinion, les fabricants de bronze à doublage y auraient recours avec profit, si ces alliages étaient de nouveau adoptés par la marine (1).

En thèse générale, c'est chose fort difficile que d'obtenir une combinaison définie et stable du cuivre et de l'étain. Alors même qu'on emploie les métaux bien purs et qu'on provoque

---

(1) Sous Louis XIV, les bouches à feu étaient de meilleure qualité qu'aujourd'hui. On y introduisait une petite proportion de zinc. A la vérité on a essayé sans succès, de nos jours, d'améliorer les fontes par l'addition de ce métal; mais on a oublié que, sous Louis XIV, c'était sous forme de laiton que le zinc était introduit dans l'alliage; de cette manière, en effet, il ne se brûlait pas pendant la fonte, comme cela est arrivé lorsqu'en 1780, M. Beugnot fit ses essais officiels dans la fonderie de Douai. Il suffit, dit avec raison le lieutenant-colonel Dussaussoy, de lire le procès-verbal de ces expériences pour comprendre qu'elles furent mal conduites.

Voici encore un fait qui tend à prouver que la répartition de l'étain

par l'emploi des moules de fonte un rapide refroidissement du bronze, on observe des phénomènes de liquation qui nuisent à l'homogénéité des pièces. Les expériences publiées en 1817, par M. le commandant d'artillerie Dussaussoy (1), sur la liquation des bronzes destinés à la fabrication des bouches à feu et qui ont été faites à un point de vue spécial sont exprimées dans ce tableau.

*Moulage en Terre.*

Lingot carré de 3 pouces sur  
13 de hauteur, pesant 40 liv. {

{ Etain . .  
{ Cuivre .

À LA SURFACE et à 6 pouces DE LA BASE	AU CENTRE et à 6 pouces DE LA BASE	AU JET.
98,9	100,6	100,5
12,1	10,4	10,5
111,0	111,0	111,0

dans les bronzes peut être facilitée par la présence d'un troisième métal. En Espagne, on a l'habitude d'écrire sur les tourillons des canons le nom de la mine d'où le cuivre provient, et on a remarqué que toutes les bouches à feu fabriquées avec le cuivre de Rio-Tinto, qui contient toujours un peu de fer, résistent beaucoup mieux que celles dans lesquelles ce métal n'existe pas. Ici encore il faut ajouter que le mauvais résultat des essais effectués pour l'introduction artificielle du fer dans les bronzes, ne prouve absolument rien.

(1) Annales de Chimie et de physique. — Mémoire adressé au duc de Feltré, ministre de la guerre.

*Moulage en Sable.*

Même dimension. { Cuivre.  
                          { Étain..

A LA SURFACE et à 6 pouces DE LA BASE.	AU CENTRE et à 6 pouces DE LA BASE	AU JET.
99,9	100,9	92,9
11,1	10,1	18,1
111,0	111,0	111,0

Dans la première expérience, on voit que le rapport des richesses en étain du centre et de la surface est représenté par 1 : 1,16. Dans la seconde, l'étain du centre est à l'étain de la surface :: 1 : 1,09. Or, ce dernier rapport se confond exactement avec celui obtenu dans mon expérience n° 6, et les chiffres 1 : 1,16 s'en rapprochent sensiblement.

On pourrait m'objecter que dans le cas spécial où je me trouve placé, celui de l'examen des bronzes destinés au laminage, il y aurait peut-être un plus grand intérêt à insister sur les différences de répartition *dans les hauteurs des lingots* que dans les centres et les surfaces. Je ferai remarquer que le premier point de vue a été abordé un si grand nombre de fois et dans des circonstances si simples, que le premier fondeur en bronze en sait à cet égard tout autant qu'un chimiste. Je devais d'ailleurs avant tout, qu'on ne l'oublie pas, relier mes expériences à celles de mes prédécesseurs, et pour cela adopter le point de vue où ils s'étaient eux-mêmes placés.

La difficulté d'obtenir un bronze homogène s'est fait remarquer lorsqu'on a dû procéder, dans les dernières années, à la refonte de la monnaie de billon. La composition légale des sous à l'effigie de Napoléon III est, on le sait, représentée par

95 de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc (1). Parmi les premières pièces fabriquées, il en était dont la différence de nuance et de dureté étaient fort remarquables, et qui m'ont offert les chiffres suivants :

<i>Pièce jaunâtre et très-dure</i> (10 centimes).	<i>Pièce rougeâtre et plus facile</i> à laminier (10 centimes).
Cuivre. . . . . 92,54	Cuivre. . . . . 92,99
Étain. . . . . 5,95	Étain. . . . . 5,48
Zinc. . . . . 1,00	Zinc. . . . . 1,00
Plomb. . . . . 0,51 (2)	Plomb. . . . . 0,53

Ces types étaient exceptionnels, et dans beaucoup de pièces aujourd'hui en circulation, on trouve des doses d'étain se rapprochant de 4 %, aussi les duretés sont-elles extrêmement variables, en raison de ces différences. En ce qui concerne le cuivre à doublage, on comprend l'intérêt que les fabricants de doublages ont eu à abaisser les doses d'étain, pour arriver à une économie de laminage et à des conditions de concurrence déplorable, en dernière analyse, pour les navigateurs.

Le bronze du navire la *Sarah*, dont j'ai plusieurs fois parlé déjà, pouvait moins que tout autre, en raison de sa faible dose

(1) Dans la pratique, cette richesse en étain n'est pas toujours atteinte. En somme, l'alliage se rapproche beaucoup, sauf l'addition du zinc et la présence accidentelle du plomb, de la composition 96 de cuivre et 4 d'étain, proposée par une commission dont MM. Thénard et Dumas faisaient partie.

(2) Lorsqu'il entre dans une fonte monétaire une quantité notable de sous dits à tête de liberté, l'alliage contient du plomb. La fabrication ayant lieu avec les sous démonétisés, la présence du plomb est ici justifiée. Le plus souvent, la dose de ce métal se soutient au-dessus de 1 %.



d'étain, offrir une répartition convenable. La fonte suivante, exécutée à la monnaie de Lille, et dont M. Kulmann a eu l'obligeance de me faire parvenir les échantillons immédiatement après le laminage, en offre une nouvelle preuve.

On a fondu 28 kilogrammes d'alliage ainsi constitué :

Cuivre. . . . .	94,02	•
Étain. . . . .	3,76	
Plomb. . . . .	1,22	
Zinc. . . . .	1,00	
	<hr/>	
	100,00	

Le zinc devait ici rendre la répartition de l'étain plus facile.

L'alliage a été coulé dans des lingotières en fonte, sous une très-faible inclinaison. Les lingots avaient 0<sup>m</sup>,550 de longueur, 0<sup>m</sup>,220 de largeur et 0<sup>m</sup>,0065 d'épaisseur. Au laminage, on s'est aperçu que leur malléabilité n'était point uniforme sur tous les points. Cette remarque a été confirmée par le découpage des flancs. Le défaut d'homogénéité était surtout frappant lorsqu'on découpait l'alliage à la cisaille, dans le sens de la longueur du lingot, de manière à en obtenir deux de 0<sup>m</sup>,11 de large.

Mes analyses m'ont prouvé que la première lame coulée contenait 3,44 % d'étain, et la huitième 3,07 %.

Des échantillons prélevés dans plusieurs points de la première lame ont fourni des richesses en étain qui variaient de 3,12 à 3,76. Dans la seconde lame, les richesses variaient de 2,97 à 3,18.

La moyenne de 3,44 et de 3,07 est de 3,25. La dose d'étain employée à la fonte était de 3,76. La perte due à l'oxydation est donc égale à 0,51. Du reste, l'alliage n'était pas homogène malgré l'emploi du moule métallique et sa minime dimension.

J'ai plusieurs fois essayé de constituer l'alliage composé de

96,27 de cuivre et 3,73 d'étain, correspondant à la formule  $St^4 Cu^{18}$ . Cet alliage mentionné par M. Rieffel (1), dans la série  $St^4 Cu^9$ , dont ce chimiste a examiné les propriétés, était très-instable, et la liquation s'y opérant avec une grande rapidité.

Quatre plaques de bronze coulées dans des lingotières identiques à celles dont je viens de parler, ont été mises à ma disposition par M. Voruz, fondeur à Nantes. Les chiffres suivants expriment les richesses en étain :

Plaque A	{	Haut de la lame. . . . .	4,96
		Bas de la lame. . . . .	4,73
Plaque B	{	Haut de la lame. . . . .	4,56
		Bas de la lame. . . . .	4,55
Plaque C	{	Haut de la lame. . . . .	4,44
		Bas de la lame. . . . .	4,29
Plaque D	{	Haut de la lame. . . . .	4,60
		Bas de la lame. . . . .	4,55

On a depuis longtemps examiné la cause de ces différences considérables de composition ; elle est nettement définie par M. Dumas (2) dans les lignes suivantes, *en ce qui concerne au moins les lingots d'une certaine épaisseur* :

« Dès que le refroidissement commence, l'alliage atomique le moins fusible qui puisse se produire cristallise, et la masse prend du retrait ; mais bientôt la pression de la colonne métallique force l'alliage liquide à s'écouler dans l'espace vide qui s'est fait à la circonférence ou à remonter vers le haut du moule.

(1) Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — 1<sup>er</sup> semestre, 1853, page 450.

(2) Traité de Chimie appliquée aux Arts, T. II.

De là un partage qui s'établit de telle sorte qu'à quelque distance de la base inférieure du lingot et à son centre se trouve le maximum de cuivre ; tandis qu'à la circonférence du lingot , vers sa base inférieure et dans toutes ses parties à la base supérieure, se trouve la maximum d'étain. »

Quelque précaution qu'on prenne pour éviter ces effets, on échoue constamment, au moins dans les conditions de production industrielle, et le rôle des affinités dans la constitution des alliages  $\text{St}^1 \text{Cu}^{48}$  (1),  $\text{St}^1 \text{Cu}^{49}$  (2), n'est pas tellement énergique que l'homogénéité puisse être conservée pendant le refroidissement.

Ce fait admis, il convient de remarquer que les chances de bonne répartition de l'étain diminuent au fur et à mesure qu'on s'éloigne en moins de la dose moyenne de 5,5 %, *nécessaire pour l'obtention d'un excellent alliage à doublage*. Il y a donc nécessité de se tenir dans ces limites.

L'avilissement des prix du bronze à doublage, par l'effet de la concurrence, a conduit à deux pratiques également fâcheuses : 1° le laminage économique ; 2° le choix de métaux impurs. Le laminage économique a été obtenu par l'abaissement de la proportion d'étain, d'où résulte une homogénéité moins grande. En ce qui concerne l'impureté des métaux, on sait quel obstacle elle apporte à la bonne confection du bronze. A tous égards, ces moyens doivent être blâmés : c'est à leur emploi qu'il faut attribuer une grande partie des mécomptes dont se sont plaint les navigateurs dans ces dernières années.

L'homogénéité *physique* doit être l'objet de soins spéciaux dont l'examen rentre dans le domaine de la mécanique. Je ferai

---

(1) Cu-91,27, = St-3,73.

(2) Cu-97,48, = St-2,52.

remarquer toutefois que le laminage ne peut avoir lieu qu'à froid par les bronzes. Il en est autrement pour certains alliages de cuivre et de zinc que j'examinerai plus loin (1).

Quel que soit du reste le soin avec lequel on fabrique un bronze à doublage, il faut s'attendre à ce que les couches salines et terreuses adhèrent fortement à sa surface et retardent la marche du navire. Sur ce point et quoi qu'on ait dit à l'époque des premiers essais cités plus haut, il n'y a pas d'hésitation permise (2). Tandis que les enduits du cuivre rouge, principalement formés de sous-chlorure et de protoxyde, adhèrent au doublage puis se détachent facilement sous les influences physiques de la marche, les croûtes mélangées d'oxyde d'étain sont, au contraire, cohérentes et provoquent l'accumulation des végé-

---

(1) Si l'on veut obtenir les plus grands effets avec le doublage en bronze, il faut que l'on apporte tous les soins possibles au laminage des lames, afin qu'elles soient homogènes dans toutes leurs parties. Si cette condition n'est pas remplie complètement, on sera exposé à voir le bronze se détériorer plus fortement dans certaines parties que dans d'autres. Jusqu'ici on lamine à froid le bronze et on le recuit à une température rouge obscure après trois passages sous le laminoir. (Becquerel. — Traité d'Électricité.)

Le laminage à chaud ne saurait être obtenu. Dans le travail, les lames s'échauffent assez pour que les ouvriers doivent protéger leurs mains. Les cylindres participent à cette élévation de température. Les lingots de bronze de 3 à 5 % d'étain sont extrêmement fragiles au sortir des lingotières. A la chaleur rouge, on pourrait presque les pulvériser. Cette fragilité de l'alliage se reproduit si on tente le laminage à chaud. Au rouge brun, les lames n'ont plus assez de ténacité pour résister à la pression des cylindres; elles se fendillent, ne se prêtent au redressement d'aucun pli et se brisent comme du verre si on les laisse tomber.

(2) Voici ce que me disait un capitaine de navire, au sujet du doublage en bronze :

Le bronze convient pour des navigations dans lesquelles on peut faci-

taux et des animaux marins. Ce fait est grave, d'autant plus grave que les usages actuels de l'assurance maritime ne permettraient pas qu'un bâtiment naviguât plus de cinq années sans qu'une visite de sa carène fut effectuée. Cette nécessité de doubler fréquemment ôte une partie de son prix à la longue résistance du bronze à la mer.

### § VI. — *Conclusions.*

I. — Les alliages de cuivre et d'étain dans lesquels l'élément positif entre à la dose de 5 à 6 % constituent des doublages d'une longue durée.

II. — Les doublages se recouvrent de dépôts cohérents et adhésifs, d'où résulte un retard de la marche plus considérable que dans le cas où le doublage est en cuivre.

III. — Dans le plus grand nombre de cas, les doublages en bronze défectueux renferment des doses d'étain inférieures à 45 millièmes.

IV. — Il résulte des expériences faites en dehors de toute idée préconçue, que la répartition de l'étain dans un bronze devient de moins en moins régulière lorsque la dose de ce métal s'abaisse.

---

lement et fréquemment le nettoyer, et dans lesquelles les cargaisons ne sont pas d'un prix assez élevé pour que la question des pertes d'intérêts ou de prompt arrivée sur les marchés doive être prise en sérieuse considération.

Je ne voudrais de bronze, ajoutait ce capitaine, ni pour des paquebots, ni pour des corsaires, ni pour des bâtiments de guerre, ni en général pour un bâtiment destiné à faire de longs voyages avec de riches cargaisons, comme thés, indigos, tissus, soieries, café, etc., etc.

Pour tous ces navires et voyages, je préférerais du cuivre rouge de fort poids et autant que possible d'origine russe.

V. — L'analyse d'un bronze permet, dans le plus grand nombre des cas, de préjuger avec une satisfaisante approximation la durée du doublage fabriqué; l'armateur, dès lors, peut, en exigeant une richesse de 5 à 5,5 % d'étain dans l'alliage livré, augmenter dans une énorme proportion ses chances de durée en présence de l'eau de mer.

VI. — La présence de l'arsenic dans les bronzes n'est point incompatible avec leur résistance aux *régulières* et *lentes* altérations à la mer.

VII. — Les affinités chimiques du cuivre et de l'étain, et par suite l'aptitude de ces métaux à former des combinaisons définies, ne sauraient, eu égard aux doses *employées pour la fabrication des doublages*, constituer un élément d'action efficace contre les phénomènes de liquation.

---

### CHAPITRE III.

#### **LES LAITONS.**

---

##### § 1<sup>er</sup>. — *Historique.*

Les circonstances dans lesquelles furent fabriqués les premiers doublages connus en Angleterre sous les noms de *métal jaune*, de *métal de Muntz* — alliage de 60 de cuivre et 40 de zinc — sont assez intéressantes pour que je croie nécessaire de les signaler.

C'était à peu près à l'époque où les minerais de cuivre de l'Amérique du Sud arrivaient en grande proportion en Angleterre. Comme la fabrication du *métal jaune* demandait un cuivre

de belle qualité, on pratiquait un triage du minerai (1), réservant le *best-selected* pour les fontes de laiton et livrant le cuivre impur provenant du triage dans la consommation ordinaire.

En même temps qu'il avait pour résultat d'améliorer la fabrication du laiton, ce triage nuisait dans une proportion correspondante à la production des doublages en cuivre rouge auxquels on consacrait un métal moins pur.

---

(1) Le procédé de triage suivi pour obtenir le *best-selected* est ainsi décrit par M. J. Napier :

« On calcine d'abord le minerai en le plaçant sur l'aire d'un four à réverbère large et élevé, où il demeure chauffé au rouge terne pendant plusieurs heures, ce qui chasse une grande partie du soufre et oxyde une partie du fer. Il est alors fondu dans un autre fourneau ; la silice et l'oxyde de fer se combinent et forment de la scorie ; le cuivre combiné avec le fer et le soufre formant ce que j'ai appelé du régule, l'écume où la scorie flotte est écumée, le régule est jeté dans une fosse profonde remplie d'eau, où il est granulé. Ce régule granulé est encore soumis à la calcination et à la fusion. Jusqu'à ce que le fer soit presque tout oxydé, le cuivre reste comme un sous-sulfure, avec un peu de fer et une portion des métaux impurs. Ce produit est alors grillé en le mettant dans un fourneau à réverbère muni de trous à air, et tenu dans un état demi-fluide, avec un libre courant d'air passant sur la surface. La réaction peut être ainsi expliquée : une portion du soufre est emportée par l'oxygène de l'air et le cuivre est oxydé. Cet oxyde de cuivre réagit instantanément sur une autre portion de sous-sulfure ou est décomposé par elle, le cuivre de tous les deux étant réduit à l'état métallique sans aucune matière carbonée. Le cuivre à l'état de fusion a une plus forte attraction pour le soufre qu'aucun des autres métaux, de sorte que lorsque le cuivre commence à être réduit, il réduira d'abord tous les autres sulfures présents, excepté le fer. En conséquence, en continuant ce grillage jusqu'à ce que la moitié à peu près du cuivre soit réduite, la portion réduite contiendra tout, ou à peu près tout ce qui avait existé de métaux impurs dans le régule. Le sous-sulfure restant est mis à part et réduit par lui-même dans un fourneau séparé, pour faire du cuivre pur ou choisi pour le *métal jaune*. »

Les doublages en laiton, malgré leur durée relativement moins grande que celle des bronzes et des bons cuivres rouges, sont aujourd'hui généralement employés par la marine marchande; mais ils ne sont pas uniformes comme composition. Tantôt on y trouve 33 à 34 % de zinc, tantôt ce métal existe dans l'alliage à des doses approchant de 40 %. Quelques-uns s'usent assez également et diminuent d'épaisseur sans perdre leur couleur et leur malléabilité première. D'autres, au contraire, après avoir subi quelque temps l'action de l'eau de mer, prennent des teintes qui se rapprochent, à des degrés variables, de celle du cuivre pur. Leur texture moléculaire est alors tellement modifiée, qu'ils sont friables sous le plus léger effort de la main. Bien des armateurs ont été péniblement surpris en constatant, après une ou deux traversées, ces transformations profondes dans les alliages dont le bon marché les avait séduits. Il importe donc de donner à la marine les moyens de s'assurer à *priori* de l'action probable de l'eau de mer sur un laiton. Mes recherches m'ont permis d'arriver à ce résultat. Avant d'exposer les expériences qui m'y ont conduit je décrirai les procédés analytiques auxquels j'ai dû m'arrêter.

## § II. — *Analyse des laitons.*

On sait parfaitement aujourd'hui quels sont les inconvénients de l'acide sulfhydrique et des sulfures employés comme réactifs pour la séparation du cuivre allié à certains métaux. MM. Rivot et Bouquet (1) l'ont établi avec évidence. J'ai souvent constaté moi-même, que l'emploi de sulfure d'hydrogène ou de sulfure de sodium, dans l'analyse d'un laiton, avait pour effet inévitable de précipiter du zinc au moment où les dernières traces de cuivre

---

(1) *Annales de Chimie et de Physique.* — Septembre 1851.



se combinent avec le soufre. Je ne pouvais donc songer à appliquer, dans le cas dont il s'agit, l'élégante méthode de dosage par les volumes publiée par M. Pelouze (1). Plusieurs procédés peuvent être employés pour arriver à une séparation assez exacte du cuivre et du zinc contenus dans un alliage. Je les passerai successivement en revue et j'essaierai de démontrer que leurs inconvénients nécessitaient l'adoption d'un mode opératoire basé sur un principe nouveau.

Pour analyser certains alliages avec précision, M. Flageolot (2) a proposé l'emploi de l'hyposulfite de soude, qui précipite le cuivre à l'état de  $\text{Cu}^2\text{S}$ , dans les liqueurs d'où on a chassé l'acide chlorhydrique et presque tout l'acide azotique par l'acide sulfurique. Le sulfure de cuivre recueilli sur un filtre est traité par les méthodes ordinaires, et on recherche le zinc dans les liquides d'où le cuivre a été éliminé.

Appliqué avec habileté, ce procédé donne de bons résultats. Il faut toutefois remarquer que l'opérateur est dans la nécessité de laver longuement le sulfure de cuivre, afin de le débarrasser des sels qu'il pourrait retenir; le pouvoir hygroscopique de l'oxyde de cuivre rend, d'autre part, le pesage assez délicat. Toutefois, je le répète, ce procédé est convenable; les inconvénients que sa pratique présente sont inhérents à toutes les méthodes impliquant l'emploi de réactifs à principes fixes, et qui rendent les filtrations et les lavages indispensables.

MM. Rivot et Bouquet (3), après avoir constaté — comme je l'ai dit plus haut — l'impossibilité de séparer exactement le cuivre du zinc, par l'emploi de l'acide sulfhydrique, ont proposé une méthode

---

(1) Annales de Chimie et de Physique, 3<sup>e</sup> série, tome XVII.

(2) Annales de Chimie et de Physique.

(3) Annales de Chimie et de Physique. — Septembre 1851.

ingénieuse de précipitation du cuivre à l'état d'oxyde, et de séparation intégrale du zinc. Selon ces expérimentateurs, on doit dissoudre l'alliage dans l'acide azotique, étendre d'eau, ajouter un excès d'ammoniaque, puis quelques fragments d'hydrate de potasse. On chauffe jusqu'à décoloration ; l'oxyde de cuivre se précipite, et l'expérience prouve qu'en présence de l'ammoniaque, l'oxyde de zinc n'est pas précipité. L'oxyde de cuivre est lavé sur un filtre, calciné et pesé.

Dans la liqueur filtrée, on ajoute de l'acide chlorydrique jusqu'à acidité manifeste ; puis on précipite le zinc par la carbonate de soude, en ayant soin de prolonger l'action de ce réactif à la température d'un bain de sable.

J'ai plusieurs fois vérifié l'exactitude de ce procédé, mais j'ai pu constater également quelques inconvénients inséparables de son principe. Le dosage du cuivre conduit toujours à un maximum, à cause de l'emploi de la potasse. D'autre part, lorsqu'à la dissolution fortement alcaline qui tenait l'oxyde de zinc en dissolution, se substitue l'eau pure du flacon de lavage, il arrive inévitablement qu'une petite portion de cet oxyde se dépose : le liquide filtré devient louche, et cet effet se produisant dans le filtre lui-même, l'oxyde de cuivre est mélangé d'oxyde de zinc. J'ai évité en partie cet inconvénient, en lavant, pendant assez longtemps, avec de l'eau légèrement alcaline et en ne me servant d'eau pure que vers la fin de l'opération.

L'emploi du chlore à haute température a été apprécié au sujet de l'analyse des bronzes : il n'est donc pas nécessaire d'y revenir ici.

M. H. Sainte-Claire Deville a proposé une méthode rapide de séparation du cuivre dans les laitons (1). Cette méthode est basée

---

(1) Annales de Chimie et de Physique. — Avril 1855.

sur la non réductibilité de l'oxyde de zinc à une température où l'oxyde de cuivre est facilement réductible par l'hydrogène. Voici les détails de son application :

On dissout 5 grammes d'alliage environ dans l'acide azotique ; on évapore, dessèche et calcine au rouge sombre ; on prend environ 2 grammes de l'oxyde mixte qu'on chauffe à la lampe, dans une petite nacelle introduite elle-même dans un tube de verre effilé de 15 centimètres de long et aussi étroit que possible. La nacelle pleine, le tube et le bouchon sont tarrés chauds. Cela fait, on dirige un courant d'hydrogène dans le tube qui est chauffé à la lampe à alcool simple. L'oxyde de cuivre est réduit ; l'oxyde de zinc ne l'est pas. On pèse le résidu : la perte est représentée par l'oxygène disparu. On la multiplie par 5 et on a l'oxide de cuivre.

Ce procédé a l'avantage d'exclure presque complètement l'emploi des réactifs, et, à ce titre, il réalise un progrès réel sur les méthodes précédentes. Je ferai toutefois observer qu'une température un peu plus élevée que ne le comporte la recommandation de l'auteur, peut déterminer la réduction d'une petite portion d'oxyde de zinc. A la vérité, il est facile de ne pas tomber dans cette cause d'erreur. Ce qu'il est beaucoup plus difficile d'éviter, c'est l'entraînement d'une partie du cuivre réduit, sous l'influence physique du courant d'hydrogène. On dose alors ce cuivre disparu comme de l'oxygène, et le calcul du cuivre de l'alliage augmentant proportionnellement, le zinc est apprécié au-dessous de sa dose réelle.

Cette volatilisation a eu lieu dans un essai où j'avais opéré sur un alliage formé de 62,9 de cuivre et 37,1 de zinc. J'avais placé 0,642 d'oxyde mixte dans la nacelle. J'obtins pour composition de l'alliage 68 de cuivre et 31 de zinc. J'évitai depuis, par l'emploi de l'amiante, l'allongement du tube, et par certaines précautions dans l'application de la chaleur, ces pertes de cuivre,

causes d'erreurs graves dans les résultats. Je devais toutefois mentionner l'écueil à éviter lorsqu'on utilise la méthode de M. H. Sainte-Claire Deville. Cette méthode, je le répète, a l'avantage d'exclure les réactifs. Elle se rattache à une idée générale dont M. Rivot avait déjà signalé les avantages (1) en prouvant que, par l'hydrogène convenablement employé, l'analyste peut séparer l'oxyde de fer de l'alumine, de la zirconie, de la glucine et de l'oxyde de chrome, ainsi que l'oxyde d'étain et de la silice.

C'est également dans le but de supprimer, autant que possible, les réactifs acides ou salins dont l'emploi nécessite des filtrations et des lavages multipliés que M. Peligot a fait employer la méthode suivante au laboratoire de la Monnaie de Paris : On pèse un gramme d'alliage, on y ajoute 0<sup>g</sup>,500 d'étain pur, dont l'intervention a été reconnue efficace, pour faciliter à chaud la volatilisation du zinc. Ce mélange est introduit dans un petit creuset, de charbon des cornues à gaz, muni de son couvercle qui est lui-même placé dans un creuset de terre rempli de charbon de bois bien sec. Ce dernier creuset est fermé exactement au moyen d'un lut d'argile et de terre à creuset. Lorsqu'on s'est assuré que le lut est exempt de gerçures, on place l'appareil dans la moufle d'un fourneau à coupelle; on l'y laisse une journée, et lorsque le refroidissement est complet, on apprécie, au moyen de la balance, la perte de poids du bouton métallique. On fait une seconde, et au besoin, une troisième cémentation pour s'assurer que tout le zinc est volatilisé.

Très-commode dans un atelier monétaire où de grands fourneaux à coupelle sont incessamment portés au rouge, ce procédé est moins applicable dans un laboratoire ordinaire. Le temps nécessaire pour la volatilisation du zinc est considérable. l'expé-

---

(1) Annales de Chimie et de Physique, 3<sup>e</sup> série, tome XXX, page 188.

rience prouve que le plomb, s'il en existe dans l'alliage, n'est volatilisé qu'en partie; enfin si on effectue une ou deux cémentations de contrôle, on constate une augmentation de poids due au carbure de cuivre formé et qui s'élève quelquefois à 2 millièmes.

Telle qu'elle est pratiquée à la Monnaie de Paris, où des mouffles sont constamment à la disposition de l'opérateur, heureusement modifiée d'ailleurs par l'emploi du petit creuset de charbon et l'addition de l'étain pur, cette méthode offre, en résumé, des avantages sérieux pour le dosage du zinc dans les bronzes.

Je dois signaler enfin le procédé de dosage du cuivre, récemment publié par M. Terreil (1) et qui consiste :

1° A dissoudre l'alliage en opérant de telle sorte qu'il ne reste pas trace d'acide azotique dans la solution ;

2° A rendre la liqueur ammoniacale en filtrant si c'est nécessaire ;

3° A faire bouillir la liqueur ammoniaco-cuivrique avec un sulfite alcalin jusqu'à décoloration ;

4° A verser dans le liquide décoloré un excès d'acide chlorhydrique de manière à chasser tout l'acide sulfureux ;

5° A traiter enfin la liqueur étendue d'eau par du permanganate de potasse qu'on a préalablement tiré au moyen d'une dissolution de cuivre galvanoplastique. La coloration rose qui se manifeste au moment où tout le sel cuivreux est converti en sel cuivrique indique la fin de l'opération.

L'auteur de ce procédé publie des résultats obtenus en traitant quelques combinaisons de cuivre, et ils se rapprochent assez

---

(1) Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences. — 1858. — 1<sup>er</sup> semestre, page 230.

exactement des données fournies par la théorie. Il résulte des essais auxquels je me suis livré, que si ce procédé peut, entre des mains exercées, fournir une satisfaisante approximation, il est soumis toutefois aux incertitudes inhérentes à toutes les méthodes basées sur l'observation de teintes qui apparaissent rarement sans transition. Il suffit, d'autre part, que des traces d'acide azotique ou sulfureux restent dans la liqueur à essayer pour que les titres obtenus soient variables.

Le procédé auquel j'ai eu recours pour doser avec une rigoureuse exactitude les laitons, est basé sur la volatilisation du zinc à une température convenable et sur l'accélération possible de ce phénomène sous l'influence d'un rapide courant d'hydrogène sec. Dans cette opération, le fer et l'étain restent unis au cuivre; le plomb est intégralement entraîné avec le zinc.

L'appareil que j'emploie, et dont la disposition est représentée dans la planche ci-jointe, est composé :

1° D'un ballon A de deux litres *au moins* de capacité, dans lequel l'hydrogène prend naissance par la réaction de l'acide sulfurique hydraté sur le zinc *en grenailles*;

2° D'un flacon tubulé B dans lequel se condense une partie de l'eau entraînée par l'hydrogène;

3° D'une éprouvette C remplie de chlorure de calcium et destinée à compléter la dessiccation du gaz;

4° D'un tube en porcelaine DD destiné à recevoir une ou deux nacelles de charbon *aa'*, où l'on dispose 5 décigrammes environ du laiton à analyser. Ces nacelles en charbon, qui m'ont été fournies par M. Ruhmkorf, offrent de très-grands avantages sur les nacelles de porcelaine. Jamais il ne s'y produit d'adhérence d'oxyde ou de métal, et leur nettoyage s'effectue avec la plus grande facilité, à l'aide d'une brosse douce;

5° D'un tube effilé E par lequel s'échappe le zinc dégagé de

l'alliage, et qui n'a pas été condensé dans son parcours de la portion froide de l'appareil ;

6° Enfin, d'une rondelle de liège ou de bois F sur laquelle on dispose un morceau de velours noir, destiné à rendre sensibles les dernières portions de zinc qui sortent du tube effilé.

La marche de l'opération est la suivante : l'appareil étant convenablement disposé, et les alliages placés dans les nacelles, on détermine un faible dégagement d'hydrogène et on commence à chauffer le tube en porcelaine. Lorsque ce tube est rouge, on verse une assez grande quantité d'acide sulfurique dans le ballon ; à ce moment la volatilisation du zinc s'annonce par la condensation de ce métal dans le tube effilé et les abondantes vapeurs blanches qui s'en dégagent. Ces vapeurs constituent un indice précieux sur lequel on se règle pour l'introduction de l'acide sulfurique sur le zinc. Lorsque la température étant soutenue et le courant d'hydrogène n'ayant rien perdu de sa rapidité, les vapeurs de zinc deviennent moins épaisses, on emploie alors le disque recouvert de velours, pour s'assurer que le gaz est parfaitement dépouillé de substances solides. Si cette vérification conduit à un résultat négatif, on laisse tomber le feu et refroidir le tube.

Si l'opération a été bien conduite et qu'on ait opéré dans une seule nacelle, sur 5 décigrammes d'un laiton à 33 pour cent de zinc, il faut une demi-heure ou trois quarts d'heure au plus, pour que l'hydrogène ait volatilisé ce métal. On a, du reste, la preuve d'une marche convenable de l'analyse dans l'aspect du bouton d'essai obtenu. Si, en effet, la chaleur n'a pas été intense, ce bouton a des formes variables, la surface en est ondulée et la teinte peu uniforme. En raison même de l'insuffisance de la chaleur, l'absence des vapeurs de zinc, vers la fin de l'opération, n'a pas dû constituer un indice sûr de la purification du cuivre. Lorsque l'opération est, au contraire, bien conduite, on obtient pour bouton d'essai un sphéroïde parfaitement détaché de la nacelle, à teinte

franche de cuivre pur, et dont la surface est parfaitement nette.

Voici quelques exemples propres à fixer sur l'exactitude des résultats qu'offre ce procédé :

Employé	{	Cu . . 0 <sup>s</sup> ,7470		Employé	{	Cu . . 0 <sup>s</sup> ,6150
		Zn . . 0, 0515				Zn . . 0, 1250
		Poids du bouton . 0, 7450				Pb . . 0, 0375
Perte . . . . .		0, 0020				Poids du bouton . 0, 6152
						Augmentation . . 0, 0020

La présence du plomb était ici la cause de cette erreur en plus. L'expérience m'a démontré, en effet, que si la température n'est pas suffisamment intense, une petite proportion de ce métal peut rester dans le bouton d'essai. Avec un peu d'habitude, on évite facilement cet inconvénient.

M. Malaguti a bien voulu, sur ma demande, faire faire quelques essais de mon procédé, au laboratoire de la faculté de Rennes. Voici les chiffres que ce savant professeur a eu l'obligeance de me transmettre :

**1<sup>re</sup> EXPÉRIENCE.**

L'alliage soumis à l'analyse était composé de :

Cuivre . . . . .	66,90
Zinc . . . . .	32,20
Plomb . . . . .	0,57
Étain . . . . .	0,20
Fer . . . . .	0,13

100,00

Quantité employée . . . . .	0 <sup>s</sup> ,741
Poids du bouton de cuivre . . . . .	0, 500
Poids calculé . . . . .	0, 498
Différence en plus . . . . .	0, 002



**2<sup>e</sup> EXPÉRIENCE**

Essai effectué sur un alliage composé de :

Cuivre . . . . .	64,12
Zinc . . . . .	35,00
Plomb . . . . .	0,48
Étain . . . . .	0,20
Arsenic et fer. . . . .	0,20
	<hr/>
	100,00

Quantité employée . . . . .	0 <sup>s</sup> ,802
Poids du bouton de cuivre. . . . .	0, 519
Bouton calculé sur l'hypothèse que le fer et l'arsenic existaient dans l'alliage en proportions égales . . . . .	0, 516
Différence en plus . . . . .	0, 003

**3<sup>e</sup> EXPÉRIENCE.**

L'alliage examiné était de :

Cuivre . . . . .	71,00
Zinc . . . . .	28,00
Plomb . . . . .	0,68
Étain. . . . .	0,32
	<hr/>
	100,00

Quantité employée . . . . .	0 <sup>s</sup> ,622
Poids du bouton de cuivre. . . . .	0, 423
Poids calculé . . . . .	0, 443
Différence en moins . . . . .	0, 020

Il convient de remarquer que la composition supposée exacte de ce dernier alliage avait été déterminée au moyen de l'acide sulfhydrique, tandis que les deux premières avaient été déduites de

l'analyse par l'hyposulfite de soude. L'élimination des métaux volatils par l'hydrogène a donc vraisemblablement rectifié le résultat très-rarement exact de la séparation du cuivre par l'acide sulfhydrique

4<sup>e</sup> EXPÉRIENCE.

On a fondu sous le borax :

Cuivre . . . . .	0 <sup>g</sup> ,800
Zinc . . . . .	0,300

L'alliage soumis à l'action de l'hydrogène a donné un sphéroïde pesant 0<sup>g</sup>,796. La perte était de 0<sup>g</sup>,004

Il résulte de ces expériences que l'emploi de l'hydrogène dans les conditions indiquées précédemment, permet d'obtenir, en très-peu de temps, une appréciation exacte de la richesse des laitons. Le contrôle de l'analyse consiste dans l'examen du bouton de cuivre obtenu et dans la possibilité d'y retrouver le zinc ou le plomb qui n'auraient pas été volatilisés. J'ajouterai enfin que la possibilité de chauffer à la fois deux nacelles dans le même tube, rend toujours facile la vérification d'une expérience. S'il y a en effet identité dans le poids des deux boutons provenant d'un même essai, on peut en conclure que l'action de l'hydrogène a produit l'élimination complète du métal ou des métaux volatils.

Le dosage de l'étain, du fer, du plomb ou de l'arsenic que pourrait renfermer un laiton n'ayant rien de spécial, je ne m'y arrêterai pas.

§ III. — *Examen de quelques doublages en laiton.*

Les nombreuses observations que j'ai pu faire, depuis dix ans, sur les laitons employés au doublage m'ont permis d'établir

trois catégories, bien distinctes dans les phénomènes d'altération que leur fait éprouver l'eau de mer :

1° Le doublage s'use en diminuant également d'épaisseur sur presque tous les points d'une même plaque choisie à l'avant, sur le côté ou au gouvernail du navire. La couleur du laiton ne varie pas ; sa malléabilité ne subit pas de modification très-sensible ;

2° La détérioration s'effectue sur certaines parties de l'alliage, les autres conservant d'ailleurs leur première épaisseur. Dans beaucoup d'endroits, le doublage est picoté. La couleur du laiton est toujours la même. La malléabilité a très-peu varié. Dans certains cas, elle ne s'est nullement modifiée ;

3° Le doublage est devenu tellement friable, qu'on peut, sous une légère pression du doigt en réduire les morceaux en minimes fragments. La texture est poreuse ; la densité très faible. Enfin, et notamment du côté de la mer, la couleur jaune du laiton est remplacée par des teintes se rapprochant, à des degrés variables, de celle du cuivre. Dans certains cas, c'est du cuivre pur qu'on découvre en enlevant la couche d'oxyde qui adhère au doublage.

L'analyse m'a démontré qu'à ces différents modes d'altération correspondaient soit des compositions chimiques, soit des arrangements moléculaires spéciaux. Je vais passer en revue les observations qui m'ont permis d'arriver à cette conclusion.

J'ai souvent examiné des laitons renfermant de 30 à 34 % de zinc et qui, après quatre ou cinq ans de navigation, offraient encore un aspect très-satisfaisant. Le plus grand nombre de ces échantillons portait la marque de l'usine de Givet. Leur texture, examinée avec soin au microscope, était homogène. Les métaux étrangers existaient dans l'alliage en proportion insignifiante. Enfin, la différence de composition entre les différentes plaques du même doublage était peu sensible. MM. Bertault et Fiteau,

armateurs du port de Nantes, et MM. Guichet et Russeil, fabricants de doublage, m'ont, à diverses époques, soumis des types de cette nature. Dans un laiton, entre autres, qui avait navigué cinq ans et était revenu en parfait état, je trouvai 33,8 de zinc et 66,2 de cuivre pour cent parties. Un doublage de cette nature, mais dont les plaques avaient été en grande portion détachées de la carène, fut examiné en 1854, à Rennes, par M. Malaguti et Morren. Ce doublage provenait du navire *Paléma*, de Saint-Malo; il était composé de :

Cuivre. . . . .	65,76
Zinc. . . . .	33,58
Plomb. . . . .	0,26
Etain . . . . .	0,26
Fer . . . . .	traces.
	100,00

La composition ci-dessous indiquée, des clous qui avaient servi à fixer les plaques, indique clairement pourquoi le doublage n'avait pas tenu. Voici la composition chimique des clous. Je l'emprunte au rapport de MM. Malaguti et Morren :

TÊTES DES CLOUS.	TIGES.
Cuivre. . . . . 69,85	60,26
Zinc. . . . . 30,09	38,68
Plomb. . . . . 00,01	0,99
Etain . . . . . 00,05	0,07
Fer . . . . . traces.	traces.
100,00	100,00

Ces analyses démontrent que les têtes de clous, en grande partie rongées, avaient surtout perdu le zinc et le plomb qu'elles renfermaient, et dont on retrouve les doses relatives dans les

tiges non altérées de ces mêmes clous. Elles démontrent aussi que les clous étant positifs, eu égard à l'ensemble du doublage, il y avait eu immédiatement corrosion de ceux-ci, et, par suite, détachement nécessaire des plaques fixées sur la carène. J'ai déjà signalé, en parlant des bronzes, l'importance de clous négatifs pour servir à appliquer un doublage métallique. En général, de notables doses d'étain donnent aux clous de précieuses qualités.

Des clous rapidement corrodés et analysés par le D<sup>r</sup> Percy (1), ont fourni :

Cuivre . . . . .	52,73
Zinc . . . . .	42,72
Plomb . . . . .	3,18
Etain . . . . .	traces.
	<hr/>
	98,63

D'autres clous, ayant servi avec succès dans des voyages de l'Inde, contenaient :

Cuivre . . . . .	62,62
Zinc . . . . .	24,64
Plomb . . . . .	8,69
Etain . . . . .	2,64
	<hr/>
	98,59

Il est regrettable que l'auteur de ces analyses n'ait pas publié la composition du doublage et indiqué les résultats d'une appréciation galvanométrique des deux alliages en contact.

La composition suivante a été trouvée par M. John Cameron,

(1) *Chemical Gazette* 1851.

qui avait analysé des clous exposés au meeting de l'Association britannique, à Swansea :

Cuivre. . . . .	60,»
Zinc. . . . .	34,»
Plomb. . . . .	0,7
Etain . . . . .	3,8
Fer . . . . .	0,3
	<hr/>
	98,8

Si, comme cela est fort probable, ces clous étaient destinés à fixer des plaques d'alliage de Muntz composé de 40 % de zinc et de 60 % de cuivre, nul doute qu'ils ne fussent très convenables pour ce but.

Lorsque — chose rare — les doublages en laiton sont picotés ou corrodés par larges surfaces, sans que la malléabilité, la couleur et la densité de l'alliage aient paru subir de modifications bien sensibles, lorsque surtout la richesse en zinc ne s'élève pas au-dessus de 34 %, il est assez difficile de se prononcer sur les causes de corrosion. Je n'ai eu entre les mains qu'un seul échantillon offrant ce caractère ; il contenait en moyenne :

Cuivre . . . . .	68,90
Etain . . . . .	0,07
Zinc . . . . .	31,02
Plomb . . . . .	traces.
Fer . . . . .	0,01
	<hr/>
	100,00

En examinant avec attention les parties corrodées, on s'apercevait que leur surface différait de celle des portions restées intactes. Une texture cristalline s'y faisait apercevoir, en effet, et sous l'influence du contact avec une eau acidulée, la teinte y

devenait légèrement rougeâtre. Il y avait dans ces parties corrodées aptitude évidente du laiton à céder facilement aux dissolvants le métal positif qu'il renfermait. Je recueillis avec soin, au moyen d'un grattoir, 2 décigrammes de métal, dans l'un des endroits où sa teinte était la plus rosée, et j'y trouvai :

Cuivre. . . . .	69,91
Zinc . . . . .	30,09
Plomb . . . . .	traces.
Fer . . . . .	traces.
	<hr/>
	100,00

Il y avait donc eu évidemment union peu intime entre le zinc et le cuivre, puisque dans la même plaque certaines portions avaient résisté ou du moins s'étaient uniformément usées, tandis que d'autres avaient été rapidement dissoutes. Un tel fait ne se produit d'ailleurs que d'une manière exceptionnelle et sur les plaques de l'avant des navires. Le navire de Nantes *Charles* (armateurs, MM. Fruchard et Saillant), sur lequel, je l'ai observé, avait navigué pendant trois années, et la grande majorité de ses feuilles de laiton était en parfait état.

J'arrive au mode d'altération le plus grave, à celui qui a, par ses conséquences, mérité surtout de fixer l'attention des armateurs, et dont les causes sont directement liées aux circonstances de la fabrication des cuivres jaunes.

Les conditions de concurrence plus ou moins loyale qui ont réagi sur la production des cuivres et des bronzes, devaient nécessairement réagir sur la fabrication des laitons : aussi après quelques années d'essais favorables, effectués soit sur les cuivres jaunes renfermant 30 à 40 % de zinc, soit sur les alliages de Muntz constitués par de très-beau cuivre à la dose de 60 % et laminé à froid, on vit des doublages médiocres ou détestables

s'introduire sur le marché. Voici les caractères de quelques types choisis parmi les nombreux échantillons que j'ai pu examiner :

**DOUBLAGE DU *Granville*.** — Armateur, M. Noël Vincent, de Nantes. — Durée de la navigation, deux ans. — Couleur jaune, légèrement rougeâtre du côté de la carène; — aspect de *cuivre pur* du côté de la mer; — densité extrêmement variable, selon les plaques et même selon qu'on prélève l'échantillon sur telle ou telle partie d'une plaque; — richesse en zinc également variable; — friabilité excessive. — La diminution de densité, l'appauvrissement en zinc et la friabilité constituent ici trois caractères connexes, comme on peut en juger par ce tableau.



CARACTÈRES.	DOUBLAGE NEUF.	MORCEAU PEU ALTÉRÉ.	MORCEAU TRÈS-ALTÉRÉ.	MORCEAU LE PLUS ALTÉRÉ.
Couleur du côté de la mer.	Jaune clair ? (*)	Jaune rougeâtre.	Rouge.	Aspect du cuivre pur.
Friabilité.	—	Marquée.	Très-marquée.	Excessive.
Densité.	8,391 ?	7,4802	7,5f00	6,3301
Zinc pour cent parties.	40 ?	35,20	34,00	19,00

(\*) Pour que la comparaison fut significative, j'ai tenu à indiquer ici l'état du doublage neuf, bien que je ne l'aie plus eu en ma possession. On verra plus loin que par analogie je pouvais mentionner cet état, en me tenant dans les limites de la vraisemblance la plus grande.

Un échantillon du doublage provenant du navire de Nantes *Jules-de-Rontonnay*, et ayant fait trois ans de navigation, offrait les caractères suivants :

Couleur de cuivre pur du côté de la mer, et de laiton rougeâtre du côté du bordage ; densité, 7,6012 ; richesse en zinc, 30 %.

Le *Phalanstère*, de Nantes, après trois ans de navigation, a donné des résultats analogues, bien que la perte de zinc ait été moins considérable. L'*Anne-Marie*, le *Godavery* et un grand nombre d'autres doublages ont pu être classés dans la même catégorie. Ce qu'il importe essentiellement de remarquer, c'est que ce sont les alliages ayant à l'origine 40 % de zinc qui ont fourni les phénomènes curieux de friabilité excessive et d'élimination du zinc, la masse conservant son volume primitif.

Indépendamment de l'extrême friabilité et de la teinte de cuivre rouge que prennent, du côté de la mer, les laitons dont je viens de parler, ils offrent encore les caractères suivants :

Si l'on brise l'une des plaques à l'aide d'un léger effort du pouce et de l'index, et qu'on en observe la tranche à la loupe ou même à l'œil nu, on aperçoit deux textures bien distinctes de la masse : l'une, très-poreuse, formée par du cuivre quelquefois pur dont la nuance est brune tirant sur le rouge ; l'autre, plus serrée, quelquefois très-compacte, et dans laquelle le laiton tantôt semblable à l'alliage primitif, tantôt appauvri en zinc, se fait facilement remarquer. Il y a donc eu de proche en proche, sous la double influence de l'eau de mer et d'un état moléculaire spécial du doublage, enlèvement du métal positif à partir de la surface extérieure. A un moment donné, il n'est plus resté à la place du laiton employé qu'une véritable éponge de cuivre plus ou moins allié et dont la friabilité n'a pas besoin d'explications.

Lorsqu'on prend un fragment de laiton soumis à ce mode spécial d'altération et qu'on le jette sur des charbons incandescents, la combustion du zinc qu'il renferme encore s'effectue avec une rapidité qui surprend au premier abord. Frotté sur une

pierre de touche, il donne des traces qui permettent d'apprécier approximativement les grandes différences de composition entre les surfaces que j'appellerai : extérieure (celle de la mer), et intérieure (celle du bordage). Introduit dans un flacon plein d'eau, il laisse bientôt dégager des bulles d'air, en raison de sa porosité, et si on place le tout sous la cloche de la machine pneumatique, cet effet devient extrêmement marqué. Alors seulement, il devient possible de prendre la densité de la masse métallique.

Pourquoi certains laitons offrent-ils ce genre spécial d'altération qui, souvent, se manifeste avec une désolante rapidité ? Pourquoi l'usure qui se produit toujours normalement dans les laitons à 30 ou 34 % de zinc, apparaît-elle avec les caractères que je viens de signaler dans les alliages renfermant de 38 à 42 % de métal positif ? Ne serait-il pas possible de trouver l'origine de ces phénomènes, et de préjuger avec plus ou moins de certitude le rôle d'un laiton en présence de l'eau de mer ? Tels sont les problèmes dont je me propose de donner la solution. Il faut tout d'abord constater qu'un seul fait général résulte ici de l'analyse. Ce fait, c'est la *concordance* de certaines compositions de l'alliage avec l'état de friabilité ; mais comme parmi les laitons à 40 % de zinc il pourrait s'en trouver de bons et de mauvais, il est impossible d'arriver à une conclusion par la voie exclusivement analytique. Les recherches synthétiques auxquelles je me suis livré, m'ont conduit à reconnaître un ensemble de faits dignes de fixer l'attention.

#### § IV. — *Production des laitons à doublage.*

Les premiers laitons employés au doublage renfermaient de 30 à 34 % de zinc. Le laminage avait lieu à froid, et l'alliage, à moins de conditions vicieuses des métaux employés, donnait d'assez bons résultats à la mer.

Lorsqu'on fond ces laitons et qu'on les lamine, on reconnaît

toutefois que dans certains cas les influences électriques n'agissent pas uniformément. Le couple voltaïque n'a pas, dans toutes les plaques, la même intensité, et, à l'avant des navires en particulier, ce phénomène peut être facilement observé, comme je l'ai montré dans le paragraphe précédent.

Lorsqu'une fonte est faite au moyen de 33 centièmes de zinc et 67 centièmes de cuivre, il y a un déchet dû à l'oxydation, et l'alliage ne ressort guère qu'à 31 ou 31,5 % de zinc. Or, dans les plaques résultant du laminage, on trouve quelquefois des variations de 1 à 2 %, selon que la plaque examinée provient du haut, du bas ou du milieu d'un lingot. C'est une circonstance fâcheuse et qu'on doit autant que possible éviter, car il est important que des plaques voisines les unes des autres ne se constituent pas dans des états électriques différents.

Il résulte des observations auxquelles je me suis livré que, pour arriver à l'homogénéité la plus grande, il importe tout d'abord d'avoir égard, dans la fabrication de l'alliage, aux principes suivants :

1° La substitution du four à réverbère aux creusets a pour résultat d'obtenir des combinaisons moins imparfaites et des produits métalliques à texture plus *douce* et plus homogène ;

2° Le refroidissement de l'alliage dans les moules doit être rapide, pour éviter autant que possible les effets de liquation ; d'autre part, l'emploi de moules à basse température ou très conducteurs du calorique, expose à un retrait préjudiciable par sa rapidité et à la rupture de l'alliage sous le laminoir. Il y a donc ici un double écueil à éviter : il faut accorder quelque chose à la liquation et quelque chose à la solidité du lingot ;

3° Pour la fabrication des grandes plaques, les moules doivent être faits en fonte très épaisse ;

4° En associant les métaux dans une proportion telle que — le déchet à la fonte déduit — on obtienne des lingots représentant 33,88 de zinc et 66,12 de cuivre, soit la combinaison

$\text{Cu}^2 \text{Zn}$ , l'homogénéité des lames est satisfaisante et le doublage aussi bon que peut l'être un doublage en laiton. Il ne résulte pas de là que l'affinité chimique qui préside à la combinaison  $\text{Cu}^2 \text{Zn}$  soit de nature à contrebalancer l'effet physique produit par la liquation, dans le cas où les moules sont défavorables; mais en calculant convenablement la dimension et la nature de ceux-ci, on arrive à faire un alliage métallique homogène. Peut-être obtiendrait-on un succès comparable en fondant l'alliage  $\text{Cu}^5 \text{Zn}^2$ , dont la composition correspond à 29,09, soit sensiblement 30 centièmes de zinc; mais cette combinaison n'est pas ordinairement fabriquée pour doublages.

La question de production et d'usure des laitons devient plus complexe lorsqu'on examine ces alliages tels que les livre en grande partie l'industrie actuelle, et dans lesquels l'analyse permet de constater une dose moyenne de zinc s'élevant à 40 centièmes.

Sachant que le laminage à chaud était depuis quelques années adopté pour les laitons à 40 centièmes de zinc, j'ai voulu me rendre compte des phénomènes auxquels il pouvait donner lieu. J'ai, dans ce but, institué des expériences comparatives basées sur les pratiques suivantes :

*Le laminage à froid* comportait 22 recuites, autant de refroidissements et 66 passes sous le laminoir. La durée du travail était de un mois.

*Le laminage à chaud* comportait 5 chauffes et 15 passes sous le laminoir. La durée du travail était de vingt-quatre heures.

Les lingotières étaient en fonte; leur capacité =  $1^{\text{m}},33 \times 0^{\text{m}},020 (1) \times 0^{\text{m}},220$ .

Le poids des lingots était en moyenne de 49 kilogrammes.

Voici le tableau des résultats physiques et chimiques de mes expériences :

---

(1) Les lingots destinés au laminage à chaud sont ordinairement coulés sous une épaisseur de  $0^{\text{m}},040$ .

**TABLEAU A.**

**Employé à la fonte.**

Cu = 56

Zn = 44

100

**Laminage à chaud**

*Densité moyenne de la plaque.*

Trouvé..... 8,3491

Calculé..... 8,2038

DIFFÉRENCE.... 0,1453

*Composition du haut de la plaque.*

Cu = 57,58

Zn = 42,42

100,00

*Composition du milieu de la plaque*

Cu = 55,96

Zn = 42,03

100,00

*Composition du bas de la plaque.*

Cu = 62,92

Zn = 37,08

100,00

*Composition moyenne.*

Cu = 59,46

Zn = 40,54

100,00

**Laminage à froid.**

*Densité moyenne de la plaque.*

Trouvé..... 8,3623

Calculé..... 8,1966

DIFFÉRENCE.... 0,1657

*Composition du haut de la plaque.*

Cu = 58,00

Zn = 42,00

100,00

*Composition du milieu de la plaque*

Cu = 57,67

Zn = 42,33

100,00

*Composition du bas de la plaque.*

Cu = 61,41

Zn = 38,58

100,00

*Composition moyenne.*

Cu = 59,03

Zn = 40,97

100,00

Zinc employé à la fonte..... = 44,00

Dose moyenne du zinc dans les lingots. = 40,75

Zinc brulé..... 3,25

TABLEAU B.

**Employé à la Fonte.**

Cu = 60

Zn = 40

100

**Laminage à chaud.**

*Densité moyenne de la plaque.*

Trouvé ..... 8,2200

Calculé..... 8,2914

DIFFÉRENCE.... 0,0714

*Composition du haut de la plaque.*

Cu = 63,12

Zn = 36,88

100,00

*Composition du milieu de la plaque*

Cu = 66,61

Zn = 33,39

100,00

*Composition du bas de la plaque.*

Cu = 64,46

Zn = 35,54

100,00

*Composition moyenne.*

Cu = 64,73

Zn = 35,27

100,00

**Laminage à froid.**

*Densité moyenne de la plaque.*

Trouvé ..... 8,2630

Calculé..... 8,2761

DIFFÉRENCE.... 0,0131

*Composition du haut de la plaque.*

Cu = 62,02

Zn = 37,98

100,00

*Composition du milieu de la plaque*

Cu = 62,64

Zn = 37,36

100,00

*Composition du bas de la plaque.*

Cu = 66,79

Zn = 33,21

100,00

*Composition moyenne.*

Cu = 63,81

Zn = 36,19

100,00

Zinc employé à la fonte..... = 40,00

Dose moyenne du zinc dans les lingots. = 35,73

Zinc brûlé..... 4,27

On remarquera à l'inspection de ces tableaux :

1° Que les plaques laminées à froid contiennent sensiblement plus de zinc que celles soumises au laminage à chaud. Il est facile de se rendre compte de ce fait, en observant ce qui se passe lorsqu'un laiton est introduit dans le four à réverbère, puis sous les cylindres du laminoir. Dans un four à réverbère et à la température *rouge cerise*, un cuivre pur s'oxyde, devient noir, puis se décape sous le choc avec la plus grande netteté. Si on substitue au cuivre des alliages de zinc, on remarque que jusqu'à 20 % du métal positif, la possibilité du décapage au moyen du choc se fait encore remarquer. De 20 à 33 %, le décapage n'a plus lieu, mais l'alliage ne laisse pas sensiblement transsuder le zinc. La combinaison semble assez stable. Lorsqu'on arrive à 36, 38 ou 40 % de zinc, les phénomènes sont tranchés : au rouge sombre le laiton laisse dégager une notable portion du zinc qui se brûle peu à peu, et dont la combustion est même visible pendant les passes au laminoir ; si cette dernière opération est pratiquée à chaud, la différence de richesse en zinc, dans les plaques laminées à chaud et à froid, s'explique donc de la manière la plus simple.

2° Que le laminage à froid a donné des alliages plus denses que le laminage à chaud. Ce résultat est la conséquence nécessaire des rapprochements moléculaires graduellement opérés par les nombreuses passes auxquelles est soumise la feuille de laiton dans l'un des cas, comparativement à la brusque compression et aux alternatives de haute température qu'elle subit dans le laminage à chaud.

En adoptant pour bases de calcul les densités 8,8780 (1) pour le cuivre laminé et 7,2150 (2) pour le zinc également laminé,

---

(1) Brisson.

(2) Pelouze et Fremy.



on constate (tableau A) une différence exprimée par 0,1657 entre la densité trouvée et la densité calculée lorsque le laminage a eu lieu à froid. Cette différence ne s'élève qu'à 0,1453 lorsque l'opération a eu lieu à chaud. Au phénomène normal de contraction inhérent à la constitution de l'alliage, se joint donc dans l'un des cas une modification physique provoquée par les conditions industrielles de la fabrication (1). L'examen du tableau B conduit à reconnaître que, pour l'alliage à 35,73 de zinc, la densité calculée s'est presque confondue avec la densité trouvée, mais, en général, l'examen des différences prouve que le rapprochement moléculaire a surtout lieu sous l'influence du laminage à froid.

3° Que les alliages renfermant 36 centièmes de zinc peuvent à la rigueur subir le laminage à chaud, bien qu'on ait souvent avancé que cela n'était possible que pour le laiton à 40 centièmes de zinc.

Je me suis demandé si l'aptitude à subir le laminage à chaud était une propriété exclusive de l'alliage  $\text{Cu}^2 \text{Zn}^2$  correspondant à 40 centièmes et demi de zinc, et j'ai eu immédiatement la preuve du contraire en voyant des lingots constitués à ce titre, subir de fortes liquations. Le même lingot qui renferme cette dose de zinc à l'une de ses extrémités, en contient une toute autre proportion au centre, et le tout se lamine cependant à

---

(1) Pour le fer et le cuivre, le recuit précédant le laminage, augmente la densité. C'est le contraire pour le laiton. Voici la moyenne de cinq expériences :

Laiton écroui.	Laiton recuit.
D = 8,481.	D = 8,3758.
Laiton écroui, puis laminé.	Laiton recuit, puis laminé.
8,4931.	8,4719.

(Baudrimont. — Annales de Chimie, 2<sup>e</sup> série, tome 60.)

chaud sans déchirure. Un alliage que j'ai pu obtenir assez homogène était représenté par  $\text{Cu}^4 \text{Zn}^3$ , soit  $\text{Cu} = 56,5$   $\text{Zn} = 43,5$ . Cet alliage a été laminé à chaud, mais avec peine. Il était sec et peu convenable pour doublage.

4° Que contrairement à ce qu'on pouvait supposer *à priori*, les richesses maxima en zinc ont été remarquées aux parties inférieures et supérieures de l'une des plaques laminées. Il importe de discuter ce résultat.

En principe, il est incontestable qu'un alliage coulé dans un moule, se sépare tout d'abord en deux portions : l'une formée des alliages les moins fusibles qui se solidifient contre les parois ; l'autre formée des combinaisons plus fusibles, et qui se trouvent alors dans les dernières portions solidifiées, à moins que des phénomènes de retrait, coïncidant avec la pression de masses d'alliage supérieures, ne donnent lieu à des revêtements d'alliage fusible vers les surfaces inférieures (1). Il doit donc se trouver plus de métal fusible et peu dense vers le haut du lingot que vers le bas. Il faut toutefois remarquer que les phénomènes peuvent varier notablement, selon le volume du lingot, le rapport de ses dimensions, la température et la conductibilité du moule pour la chaleur, enfin selon la composition de l'alliage.

Dans cette circonstance spéciale, il y a peu à s'occuper des phénomènes lentement et *régulièrement* produits dans de gros lingots coulés en sable, c'est-à-dire dans les conditions les plus favorables à la liquation. Il ne faut pas oublier que le laiton puisé dans le four à réverbère et introduit à la dose de 50 kilogrammes environ dans un creuset, est apporté à bras d'homme. Pendant ce transport, il y a séparation d'une partie du zinc, qui en raison de sa densité relativement moins grande, s'élève

---

(1) Voyez le Mémoire de M. Dumassey, déjà cité.

dans les parties supérieures de l'alliage en fusion. Pour contrebalancer les effets de cette séparation, un ouvrier agit vivement la masse, en y plongeant une tige de fer, puis on coule *plus ou moins rapidement* dans les moules en fonte, dont j'ai donné plus haut les dimensions, et dont la température est de 80 à 100 degrés centigrades. Il est évident que les premières portions d'alliage, rencontrant le fond du moule à cette température, peuvent se solidifier *telles quelles*, c'est-à-dire sans que le phénomène de liquation s'y manifeste bien sensiblement. Il n'en est pas de même un peu plus haut, grâce à la température de la masse d'alliage; là apparaissent, conformément à ce qui a été tant de fois constaté, les phases de la séparation des nombreuses combinaisons possibles entre les métaux employés.

J'ai souvent examiné le retrait considérable des plaques de 40 millimètres d'épaisseur, coulées dans les moules mentionnés plus haut, et j'ai pu me convaincre que, dans ce cas, aucune portion d'alliage supérieur ne redescendait pour se solidifier contre les surfaces inférieures, ainsi que l'avait observé M. Dusaussoy, lorsqu'il opérait sur des lingots de bronze moulés en sable.

Il suffit, en résumé, d'analyser une plaque moulée dans les conditions de rapide refroidissement que je viens d'indiquer, pour s'expliquer que, *dans certains cas*, le bas et le haut de la lame soient surtout riches en zinc. A peine, en effet, l'analyste se livre-t-il à l'examen de l'alliage, à quelques centimètres à partir de l'extrémité inférieure, que peu à peu il retrouve les compositions ordinairement assignées, par le raisonnement, à des masses lentement refroidies. Chauffe-t-on fortement le bas des moules, emploie-t-on un alliage plus riche en zinc, et par conséquent plus fusible, et les anomalies tendent à disparaître, comme j'ai pu le constater sur un lingot à 43 centièmes de zinc, où j'ai trouvé 42,92 à la base du lingot, 43 au milieu de la

hauteur et 43,50 à la partie supérieure. La moyenne 43,14 se rapproche beaucoup, d'ailleurs, du chiffre 43,5, correspondant à la combinaison 4 Cu 3 Zn. Je dois également relater que la combinaison peu fusible 2 Cu Zn, formée de cuivre 66,12 et zinc 33,88 et qu'un alliage constitué dans le four, à 34 % de zinc m'ont fourni :

PREMIER LINGOT (1).		DEUXIÈME LINGOT.	
Bas de la lame . . .	34,30	Bas de la lame . . .	31,12
Milieu . . . . .	34,40	Milieu . . . . .	31,21
Haut de la lame . .	35,00	Haut de la lame . .	31,50
Moyenne . .	33,90	Moyenne . .	31,27

Citer ces chiffres, montrer le désaccord apparent qui peut les caractériser, c'est dire que les conditions de répartition du métal positif dans un doublage sont extrêmement nombreuses.

Les produits du laminage à chaud diffèrent de ceux obtenus à froid par des caractères sur lesquels je ne saurais trop insister. Je vais les passer en revue. Le brusque refoulement des molécules de l'alliage joint à l'action de la haute température, dans le laminage à chaud, ont pour effet inévitable de s'opposer à la finesse et à l'homogénéité du grain. Le zinc tend, sous l'influence de chaque chauffe, à se séparer du cuivre, et si on plonge le laiton ainsi obtenu dans l'eau légèrement acidulée, le zinc se dissout avec tant de rapidité, à sa surface, que le cuivre apparaît bientôt avec sa nuance caractéristique. La pile formée par les portions hétérogènes de la lame agit avec intensité, et si le liquide acide a déjà servi au décapage et contient des sels de cuivre en dissolution ou voit bientôt l'hydrogène se

---

(1) Le premier alliage a été analysé à l'état de lingot, et le second à l'état de plaque obtenue par le laminage à froid.

substituer au cuivre de la dissolution et ce dernier métal se déposer abondamment sur le laiton. Rien de pareil ne se passe lorsqu'on décape les laitons laminés à froid : aussi la mise en liberté d'une couche de cuivre rouge à la surface d'un laiton, et l'accumulation ultérieure du cuivre contenu dans un liquide de décapage, sur la partie négative de ce même laiton, offrent-ils des caractères qui n'ont point échappé aux fabricants intelligents. La première phase de ce phénomène se reproduit, au reste, d'une manière frappante lorsque les doublages laminés à chaud sont soumis à l'action de l'eau de mer. J'ai montré plus haut que l'enlèvement du zinc était le résultat de cette action, le cuivre restant à l'état de véritable éponge métallique.

A composition égale, les laitons laminés à chaud sont électro-positifs relativement aux laitons laminés à froid. C'est ce que démontre facilement l'emploi du galvanomètre. Il suffira donc que des feuilles de doublage proviennent de deux fabrications distinctes, pour que des effets d'altération intense puissent se présenter. Heureusement, le laminage à froid d'alliage à 40 % de zinc est extrêmement rare, et les alliages de cette nature sont-ils presque toujours laminés dans les fâcheuses conditions que je viens d'indiquer.

Voici quelques chiffres représentant la perte comparative de deux sortes de laitons à doublage, immergés pendant huit jours dans l'acide chlorhydrique à 5 degrés Beaumé. Les lames soumises à l'expérience pesaient 10 grammes. La température moyenne était de 13 centig.

{	Laiton à chaud . .	Perte : 0 <sup>s</sup> ,0620
	Laiton à froid . .	— 0, 0400
{	Laiton à chaud . .	— 0, 0620
	Laiton à froid . .	— 0, 0425
{	Laiton à chaud . .	— 0, 0404
	Laiton à froid . .	— 0, 0218

MM. Calvert et Johnson ont déjà appelé l'attention sur la résistance aux acides des alliages cuivre et zinc (1). Ils ont montré, par exemple, que l'alliage 4 Cu 3 Zn, c'est-à-dire à 43 centièmes et demi de zinc immergé pendant deux heures dans des acides, ne perd que 0,20 dans l'acide chlorhydrique concentré, 0,03 dans l'acide azotique d'une densité de 1,100, et enfin reste inattaqué pendant le même laps de temps en présence de l'acide sulfurique à 1,600 de densité. Il ne faut pas toutefois se faire illusion, et attribuer exclusivement ces résultats à l'action des affinités. Souvent, en effet, l'action de cohésion joue un très-grand rôle dans les phénomènes, et il suffit quelquefois d'introduire dans un cuivre un élément positif pour déterminer des effets physiques rendant le métal moins attaqué, et neutralisant par suite l'effet voltaïque du couple formé.

Pour le même métal, les altérations varient à la mer, selon qu'il a été soumis à tel ou tel traitement. Davy avait constaté que le cuivre martelé est négatif au cuivre ordinaire, et bien des fois j'ai moi-même reconnu que deux alliages à composition identique acquièrent des propriétés électriques distinctes, selon le laminage qu'ils ont subi. Ces considérations m'ont fait, dès l'origine de mes recherches, rejeter l'emploi du galvanomètre, aux indications duquel j'avis tout d'abord pensé avoir recours, pour apprécier rapidement la répartition des éléments constitutifs des doublages. MM. Viard (2), Poggendorff, du Bois-Raymond et plusieurs autres observateurs ont publié sur les influences auxquelles obéit le galvanomètre, des détails qui ne laissent aucun doute sur la difficulté d'utiliser cet instrument dans les circonstances industrielles.

---

(1) Annales de Chimie et de Physique. — Décembre 1855.

(2) Annales de Chimie, 3<sup>e</sup> série, t. XXXVI.

J'ai reconnu qu'en immergeant comparativement, et à la température ordinaire, des laitons laminés à froid et laminés à chaud dans les acides dilués, on arrivait à reproduire les altérations observées dans l'eau de mer. Ainsi, au bout de quelques jours, l'acide chlorhydrique dilué et l'acide sulfurique au dixième donnent lieu à l'apparition, sur les lames, d'une couche manifeste de cuivre rouge.

Le liquide, dans l'un des cas, se charge considérablement de zinc avant de renfermer trace de cuivre, et l'alliage devient cassant, l'autre conservant à très-peu de chose près sa malléabilité. Avec un peu d'habitude, on peut reproduire les mêmes modifications sur une pierre de touche en humectant la trace métallique obtenue, avec quelques gouttes de liqueur alcalimétrique ordinaire. Il suffit donc en dernière analyse, de reconnaître la coïncidence : 1° d'une richesse en zinc s'élevant à 38 ou 40 centimètres ; 2° de la séparation immédiate du zinc sous l'influence d'un liquide acidulé ; 3° de l'aptitude de l'alliage à devenir cassant dans les mêmes circonstances ; 4° enfin, une densité minima à composition chimique égale, pour être assuré que le laminage du laiton a été opéré à chaud.

Or, je ne saurais trop le répéter, les doublages en laiton laminé à chaud sont, au bout de deux ou trois ans et quelquefois moins, tellement friables, qu'un enfant peut réduire en poussière une notable portion de leurs plaques, — notamment celles de l'avant et de la ligne de flottaison. Que les armateurs exigent une composition approchant de 2 Cu Zn, c'est-à-dire 33,88 de zinc et 66,12 de cuivre, et ils éviteront certainement ces prompts altérations. On sait, en effet, que, dans ces limites de richesses en zinc, le laminage à chaud serait *complètement impossible*.

Un chimiste anglais, M. Fields, a annoncé, il y a quelques

mois (1), que l'analyse d'un cuivre (2) à doublage devenu très-friable après une longue navigation dans l'Océan Pacifique, lui a donné *un demi pour cent d'argent*. Une nouvelle expérience faite par ce chimiste, sur deux doublages, l'un ayant navigué dans l'Océan Pacifique, l'autre n'ayant jamais été à la mer, lui aurait donné, pour le premier métal, *huit fois plus d'argent que pour le second*. Ces faits rapprochés des intéressantes recherches de MM. Malaguti et Durocher, sur l'argent contenu dans l'eau de mer, auraient une grande importance s'ils étaient confirmés. Il ne faut pas oublier, dans cette investigation, que l'argent fait partie de certains minerais, et que pour obtenir des résultats sérieux la composition des doublages devra toujours être déterminée sur deux types, l'un neuf et l'autre ayant servi. J'ai opéré, en ce qui me concerne, sur neuf échantillons de vieux doublages, les uns en bronze ou en cuivre rouge, les autres en laiton. Le chiffre maximum de l'argent obtenu s'est élevé à un millième et demi (sur le *Granville*, de Nantes, déjà cité); le minimum a été de 4 dix millièmes. Il serait nécessaire d'effectuer un grand nombre de dosages pour formuler une opinion sur ce point spécial de la question.

### § V. — *Conclusions.*

I. — Les laitons à doublage les plus avantageux sous tous les rapports ont une composition représentée par 2 Cu Zn, soit sensiblement 34 centièmes de zinc.

II. — La combinaison 3 Cu 2 Zn contenant 40,5 de zinc, et celles qui s'en rapprochent immédiatement, peuvent être laminées à chaud.

---

(1) Journal de Pharmacie, 3<sup>e</sup> série, tome XXXI, page 316.

(2) S'agit-il d'un laiton? C'est probable.



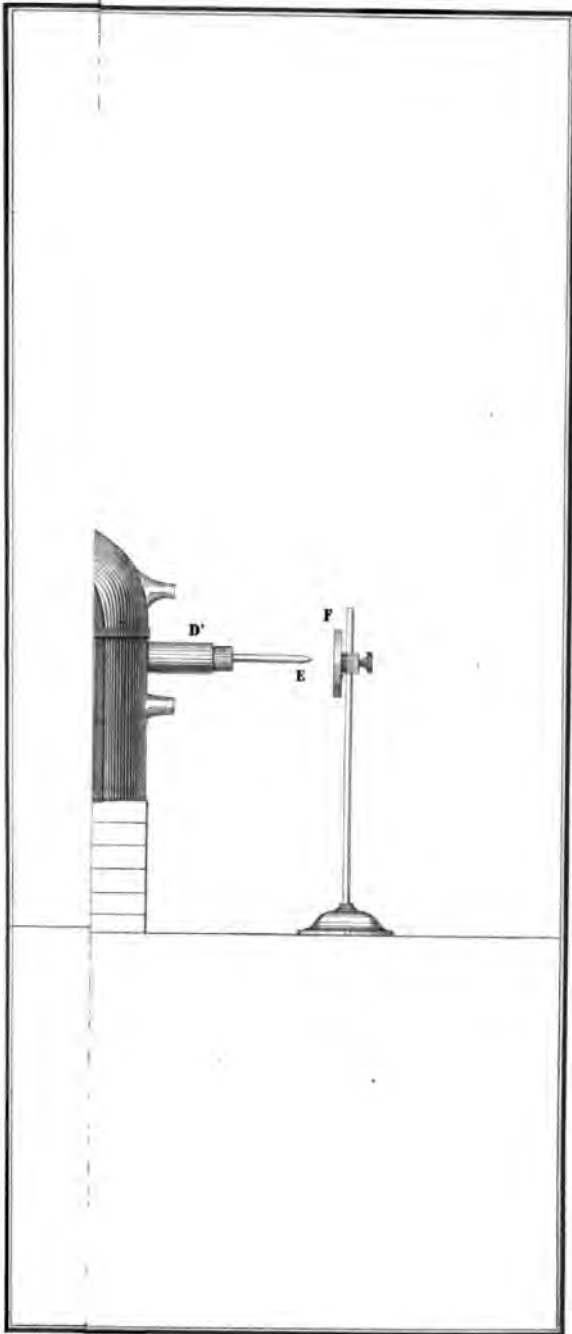
III. — Les doublages laminés à chaud éprouvent, en présence de l'eau de mer, un mode spécial et rapide d'altération qui a pour effet d'enlever le zinc et de laisser le cuivre à l'état d'éponge métallique.

IV. — Ce phénomène, en s'accomplissant de proche en proche, à partir de la surface extérieure jusqu'à celle qui avoisine le bordage, détermine, dans les plaques métalliques, une friabilité souvent telle que l'alliage peut se réduire en poudre sous un léger choc.

V. — Le laminage à chaud a pour effet l'hétérogénéité, la diminution de densité, l'aptitude à abandonner le zinc sous de faibles influences altérantes, et ultérieurement enfin la grande friabilité du laiton.

VI. — La condition imposée aux fabricants, de ne pas faire entrer le zinc à une dose supérieure à 34 % dans la composition d'un laiton, donne aux armateurs la garantie la plus complète contre l'emploi du mode de laminage à chaud.

---



*Dobson*

*Lith. Montagne, Paris*

**ES**

IRE,

e la

ion.  
ine

, S'

au-  
79,  
de  
au-  
unc

art.

1  
de  
poi  
mè

pr  
sir  
fri  
so

dī  
fai  
fr'

er  
d'  
ci

# DICTIONNAIRE DES TERRES ET DES SEIGNEURIES

Du Comté Nantais

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

PAR M. ERNEST DE CORNULIER.

(Suite, voir page 447 du deuxième semestre de 1857.)

---

**GABILLAUDIÈRE (LA)**, terre, *Sainte-Luce*. (Voyez la **NOBILIÈRE**, son nom depuis l'an 1508.)

**GACHERIE (LA)**. (Voyez **LA CHAPELLE-SUR-ÉRDRE**.)

**GAGUIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Julien-de-Fouvantes*. — 1448

**GAINART**, terre et jurid. *Saint-Père-en-Retz*. — 1412, Jamet de la Muce. 1435, Guillaume de la Muce. 1542, Anne de la Lohérie.

**GAIGNERIE (LA)**, terre, *Saint-Julien-de-Concelles*.

**GAILLARDERIE (LA)**, *alias* la **GUILLARDERIE**, terre, *Maumusson*. — 1454, Etienne Lespervier. 1460, Jean Godeau. 1513, Jacquemine Godeau.

**GAISNE (LA)**, terre, *Corsept*. (Voyez **LE PLESSIS-LA-GAISNE**.)

**GAISNE (LA)**, terre, *Saint-Mesme*. — 1679, Alexandre Simon, S<sup>r</sup> de la Chambre.

**GALIMONDAINE (LA)**, terre, *Saint-Jean-de-Boiseau*.

**GALITIÈRE (LA)**, terre, *Château-Thébaud*. — 1451, Gilles d'Avaugour. 1499, Jean d'Avaugour. 1540, Pierre d'Avaugour. 1564, 1579, Jacques Pineau. 1679, Vincente Jan, femme de Laurent de Carné, S<sup>r</sup> de Castellan. 1698, Jérôme de Carné. 1717, Pierre Branlard, S<sup>r</sup> de Laignay. 1746, Louis Branlard. 1774, Nicolas Charet, secrétaire du roi. *Nunc Gaudin*.

**GALITIÈRE (LA)**, terre, *Port-Saint-Père*. — 1400, Jean Mesléart. 1560, Guillaume Laurens, cons<sup>r</sup> au parl<sup>t</sup> de Bret.

**GALISSONNIÈRE (LA)**, marquisat, *Monnières*. — *La Jannière*, déjà érigée en vicomté en 1642, fut érigée en marquisat en 1658, sous le nom de *la Galissonnière*, en faveur de Jacques Barrin, S<sup>r</sup> de la Galissonnière en la paroisse de Saint-Jean-de-Béré, avec union des terres et seigneuries du *Pallet*, la *Coignardière*, la *Lussonnière*, le *Permion*, *Château-Thébaud*, le *Plessis-Guéry*, la *Grand'Noë*, *Fromenteau*, les *Montils-de-Bazoges*, le *Bas-Briacé*, *Laudigère* et le *Bois-Rouaud*.

En 1700, le marquisat érigé en 1658, fut partagé entre trois frères Barrin.

Rolland, l'aîné, capitaine de vaisseau, eut en partage : la *Jannière*, la *Coignardière*, la *Lussonnière*, le *Petit-Pallet*, en *Monnières*, et le *Plessis-Guéry*, sur lesquelles le titre du marquisat de la *Galissonnière* fut transféré par lettres de juin 1709. Une demoiselle Barrin, héritière, l'a porté de nos jours dans la famille de Berthou.

Achille Barrin, le second frère, eut en partage : la châtellenie du *Pallet*, les *Montils-de-Bazoges*, *Laudigère*, la *Brouardière*, le *Bois-Rouaud*, *Logerie* et les *Piardières*.

Henri-Louis, le troisième frère, eut *Fromenteau*, qui fut érigé en marquisat particulier, en 1760, en faveur de Marc-Achille Barrin.

**GALISSONNIÈRE (LA)**, terre et jurid. *Saint-Jean-de-Béré*. — 1427, Jean de Chevigné. 1453, au S<sup>r</sup> de Coësmes. 1478, Jacques de Chevigné. 1541, 1560, Bertrand le Voyer. 1614, Jacques Barrin. 1680, Thomas Dreux, cons<sup>r</sup> au parl<sup>t</sup> de Paris. 1774, au prince de Condé. *Nunc* de Coire.

**GALLARDIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Hilaire-de-Chaléons*. — 1430, à la dame du Bois-Rouaud.

**GALLÈGRE (LA)**, terre, *Corsept*.

**GALLERIE (LA)**, terre, *Belligné*. *Nunc* Métois.

**GALMELIÈRE (LA)**, terre et seig., *Moisdon*, *Issé*. — 1427, Jean Rouxel. 1445, Jamet Rouxel. 1478, Bertrand Rouxel. 1560, Jean Rouxel. 1590, Nicole Rouxel, femme de René du Pé. 1669, Marie Bellot, femme de Henri Fournier, S<sup>r</sup> de Tharon. 1753, Gilles Fournier. Érigé en châtellenie, en 17.., en faveur de N. Fournier. 1775, M<sup>me</sup> du Bois-Adam. *Nunc* d'Arumont.

**GALMELIÈRE (LA)**, jurid., les *Touches*.

**GALONNIÈRE (LA)**, terre, *Couéron*. — 14....

**GALOPINIÈRE (LA)**, terre, *Carquesou*. — Franchie en 1442, en faveur de Perrot Vivien. *Nunc* Harroin.

**GALOTIÈRE (LA)**, terre et jurid., *Lusanger*. — 1453, Jean de Préauvé.

**GANDONNERIE (LA)**, terre, *Sainte-Pazanne*. — 1466, Perrine Ferrand, veuve d'Olivier Hamon, Sr de la Gillière. 1536, vendue par Jeanne de Parades, femme de Julien Paviot, à Jean Adam. 1664, Marie Adam.

**GANDONNIÈRE (LA)**, terre, la *Chapelle-sur-Erdre*. — 1660, N. Priou, échevin de Nantes.

**GANNIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Mesme*. — 1461, Maurice Poitevin.

**GANRIE (LA)**, terre, la *Chapelle-sur-Erdre*. — 1678, au Sr de Ponderff. 1758, Louis le Lardic.

**GARDE (LA)**, terre, *Doulon*.

**GARENNE (LA)**, terre, *Couëron*.

**GARENNE (LA)**, terre, *Erbray*. — 1541, Yves Barbes. 1560, Andréo Barbes. 1680, Mademoiselle de la Salmonnais.

**GARENNE (LA)**, terre, *Guémené-Penfao*. — Nunc Hervé de Beau-lieu.

**GARENNE (LA)**, terre, *Nort*. — Nunc Lemarié.

**GARENNE (LA)**, terre, *Rouans*; nommé autrefois la **GUMBLE-TIÈRE**. — 1679, Philippe François.

**GARENNE (LA)**, terre, *Rougé*. — 1541, Bertrand le Voyer.

**GARENNE (LA)**, terre, *Saint-Julien-de-Concelles*.

**GARENNE (LA)**, terre et seig., H. J., *Soudan*. — 1428, Geoffroy Sefforic (de Saffré?). 1446, 1478, Eustache Deserte. 1509, érigée en justice à trois piliers, en faveur de Bertrand le Voyer. 1541, 1560, Bertrand le Voyer. 1616, Pierre du Bouschet, cons<sup>r</sup> au parl<sup>t</sup> de Bret. 1680, Gilles Martin, Sr des Hurlières, cons<sup>r</sup> au parl<sup>t</sup> de Bret.

**GARGOULAY**, *alias GUERGOULE*, terre, *Sainte-Croix-de-Mache-coul*. — 1447, 1455, Jacques Nahé. — 1679, Jean de la Serre.

**GARNACHE (LA)**, autrefois la **GASNACHE**, ancienne baronnie de laquelle étaient membres anciennement, en Poitou, les terres et seigneuries de *Beauvoir-sur-Mer*, l'île de *Bouin*, l'île-Dieu et l'île de *Noirmoutier*. — 1049, Gautier de la Garnache. 1110, Pierre de la Garnache. 1205, Pierre de la Garnache. 1210, Brient de Montaigu. 1225, Marguerite de Montaigu, femme : 1<sup>o</sup> en 1225, de Hugues de Thouars ; 2<sup>o</sup> en 1236, du duc Pierre de Dreux, dit Mauclerc. 1242, Olivier de Bretagne, dit de Braine. 1278, 1296, Maurice de Belleville. 1327, Jeanne de Belleville, femme d'Olivier de Clisson. 1409, Béatrix de Clisson, femme d'Alain, vicomte de

Rohan. 1514, Anne de Rohan, femme de Pierre de Rohan, Sr de Fontenay. 1523, Françoise de Rohan. 1649, Pierre de Gondy, duc de Retz. 1675, Paule-Françoise de Gondy, femme de François-Emmanuel de Blanchefort de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières. 1716, Louis-François-Anne de Neufville, duc de Villeroy. 1780, N. du Pas.

Le château de la Garnache, assiégé en 1419 et en 1589, fut démantelé en 1622.

GARNAUDERIE (LA), *alias* la GARNAUDIÈRE, terre, *Fresnay*. — 1509, Gilles de la Clartière. 1516, François de la Clartière. 1541, Gilles de la Clartière. 1560, 1575, Gilles Grimaud.

Ces Gilles et François de la Clartière paraissent être des Grimaud.

GARNAUDIÈRE (LA), terre, la *Limousinière*. — *Nunc* Liger.

GARNISON (LA), terre, *Orvault*. — 1560, Jean Michel. 1603, Louis Michel.

GAROTERIE (LA), terre, *Saint-Herblain*. — 1589, Raoul Le Moine. 1683, Marin de la Tonnolle. 1694, Nicolas Lee. *Nunc* Maisonneuve.

GAROULAIS (LA), terre, *Soulvache*. — 1478, Roland Le Maistre. 1616, Olivier Bonnier.

GARBELAYE (LA), terre, *Derval*. 1427, 1437, Pierre Le Maistre. 1560, Jacques Le Maistre. 1603, Guillaume Le Maistre. 1680, Samuel Le Maistre. *Nunc* Hay de Slade.

GASCOIGNE, terre, *Guémené-Penfao*. — 1471, Guillaume de Bruc.

GASTAIN, terre, le *Bignon*. — 1702, Louis de la Roche-Saint-André.

GATINE, terre et jurid., *Issé*. (Voyez la CHAUSSÉE.)

GAUDIÈRE (LA), terre, *Casson*. — *Nunc* Luzeau de la Mulonnière.

GAUDIN, terre, *Auverné*. (Voyez BEAUVOIR.)

GAUDINAIS (LA), jurid., *Frossay*. — 1425, Jean de Machecoul. 1444, Louis de Machecoul. 1466, François de la Lande. Ce peut être la même chose que la juridiction de *Machecoul-en-Frossay*.

GAUDINIÈRE (LA), terre, *Mousillon*. — 1420, Pierre Pantin.

GAUTRAIS (LA), terre, *Donges*. — 1426, Alain Meschinot.

GAUTRAIS (LA), terre, *Pont-Château*. 1681, Pierre Loisel.

**GAUTRONNIÈRE (LA)**, terre, la *Chapelle-Mullin*. — 1680, Marie de Complude.

**GAUVELLIÈRE (LA)**, terre, le *Loroux-Bottereau*. *Nunc* Bureau.

**GAUVIGNIÈRE (LA)**, terre, *Vieilleuigne*. — 1679, Nicolas Durand.

**GAVRE (LE)**, châtelainie, le *Gâvre*. — Aux Duca. Donnée en 1366 à Jean Chandos, puis à Olivier de Clisson. Retournée aux Duca en 1418. La terre vendue par le Roi, en 1527, à Anne de Rohan, mais rachetée en 1540. La juridiction unie au présidial de Nantes en 1564.

**GAZOIRE (LA)**, *Couéron*. — Maison de plaisance du duc François II.

**GAZOIRE (LA)**, terre, *Nort*. — 1425, Guillaume Morel. 1484, Jean Morel. 1543, Jacques Morel. 1560, François Morel. 1615, Jean de Cornulier. 1711, Eufrasie de Cornulier, femme de René Boux. 1800, demoiselle Boux, femme de N. du Fresne de Renac. *Nunc* Boux.

**GÉLINIÈRE (LA)**, terre, *Doulon*.

**GENDRONNIÈRE (LA)**, terre, *Orvault*. — Franchie en 1440 en faveur de Guillaume Babouin, valet de chambre du duc.

**GENEST-JAHAN**, terre, *Saint-Mesme*. — 1461, Jean le Blanc. 1679, Hervouet, Sr de Lordonnaire.

**GENESTON**, jurid., H. J. *Port-Saint-Père*. — 1625, Yves Fyot, Sr de la Rivière.

**GENLIÈRE (LA)**, *alias* LA GENTISERIE, terre, *Saint-Colombin*. — 1513, Jean de la Tribouille. 1679, François de la Tribouille.

**GENONVILLE**, terre, *Vus*. — 1640, Louis du Plessier.

**GERAIE (LA)**, terre, *Rougé*. — 1478, Jean Racinais.

**GÉRARDERIE (LA)**, terre et jurid., les *Touches*. — 1427, Jean de Sion. 1648, de la Muco, et depuis comme la *Muce-en-Ligné*.

**GÉRARDIÈRE (LA)**, terre, le *Cellier*.

**GÉRAUDIÈRE (LA)**, terre, le *Loroux-Bottereau*. — 1447, Guillaume Gautron.

**GÉRAUDIÈRE (LA)**, terre, *Sainte-Opportune-en-Retz*. — 1429, Simon Géraudière. 1513, Nicolas Rondeau.

**GERBAUDIÈRE (LA)**, terre. — 1450, Annette Gerbaud, femme d'Eonnet des Salles, garde du corps du duc.



GERBETIÈRE (LA), terre, *Couéron*. — 1679, Pierre de Launant.  
*Nunc* Pivert.

GESVRES. (Voyez LE PONT-DE-GESVRES.)

GIBRAIS (LA), jurid., *Saint-Sébastien*. — 1588, André de la Tullaye, avocat-général aux Comptes. 1688, Jean Imbert. 1774, Hervé Lyrot.  
*Nunc* Merot.

GICQUETERIE (LA), terre, *Château-Thébaud*. *Nunc* Renoul.

GILARDERIE (LA), terre, *Ancenis*.

GILLES-DU-MAST, terre, *Nivillac*. (Voyez LE BROUSSAY.)

GILLIÈRE (LA), jurid. sous la baronnie d'Ancenis. — 1622, Claude des Houmeaux.

GILLIÈRE (LA), terre, *la Haie-Fouassière*. — 1494, Olivier Hamon. 1549, 1555, Jean Grignon. 1764, Marie-Bonaventure Ménardeau. 1790, Richard de la Roullière. *Nunc* Dumoulin.

GINGUELAIS (LA), terre, *Saint-Michel-de-Chef-Chef*. — 1444, Pierre le Gallegre.

GIRAUDIÈRE (LA), terre et jurid., la *Chapelle-Basse-Mer*, le *Loroux-Bottereau*. — 1451, Guillaume des Ridelières. 1480, Thomas des Ridelières. 1496, François des Ridelières. 1548, Charles des Ridelières. 1586, Jean Baye. La juridiction unie au marquisat de Goulaine en 1621. La terre : 1628, Gilbert du Puy-du-Fou. 1680, Bertrand de Vaux. 1746, Louis du Breil, S<sup>r</sup> du Buron.

GIRAUDIÈRE (LA), terre, *Saint-Donatien*. — 1680, Charles de Sévigné, comte de Montmoron.

GIRAUDIÈRE (LA), terre, *Saint-Père-en-Retz*. — *Nunc* Leray.

GIRELAIS (LA), terre, *Cambon*.

GIRONNIÈRE (LA), terre, *Saints-Luce*. — 1729, Anne Bonnet, femme de Julien Proust, S<sup>r</sup> du Port-la-Vigne. 1779, Charles-Hilarion Proust, maître des comptes. *Nunc* Rousseau.

GIROUARDIÈRE (LA), terre, la *Chevrolière*.

GLERAISIE (LA), terre, *Vay*. — 1434, Roland Reel. 1679, Marie de Vay. *Nunc* Lepoitevin.

GLETAIS (LA), terre, *Frossay*. — 1688, Claude Figureau, S<sup>r</sup> de la Raimbandais.

**GOBINIÈRE (LA)**, terre, *Orvault*.

**GODINAIS (LA)**, terre, *Saint-Aubin-des-Châteaux*. — 1560, Jean Bonnier. 1616, François Bonnier. *Nunc* Hayer.

**GOHORAIE (LA)**, terre, *Saint-Jean-de-Béré*. — 1427, Jean Boullais. 1478, Pierre Guichart. *Nunc* de Virel. (Du Fresne.)

**GOMELIÈRE (LA)**, terre, *Soudan*. — 1478, Jean Malabœuf.

**GOUAUDIÈRE (LA)**, terre, *Sainte-Opportune-en-Retz*. — 1450, Jean Clément.

**GOUET (LE)**, terre, *Missillac*. — 1451.

**GOUFFIER**, terre, *Legé*. — *Nunc* de Lespinay.

**GOULAINÉ**, Châtellenie, *Haute-Goulainé*, autrefois **LANGLE-DE-GOULAINÉ**. — 1112, Marcis de Goulainé. 1189, Guillaume de Goulainé. 1400, Jean de Goulainé. 1494, Christophe de Goulainé. 1554, Baudouin de Goulainé. 1621, érigée en marquisat, en faveur de Gabriel de Goulainé, avec union des terres et seigneuries du *Loroux-Bottreau*, l'*Épine-Gaudin*, *Acigné*, les *Cléons*, le *Chastellier*, la *Vanmerie*, la *Houdinière*, la *Tour-Gasselín*, la *Roche-du-Pont de-Louan*, la *Géraudière*, le *Chesne*, la *Noë-en-Goulainé*, le *Tourbureau* et la *Touche-Legeard*. Ce marquisat comprenait cinq châtellenies et neuf juridictions; deux mille hommages en relevaient. 1705, Anne de Goulainé, femme de Sébastien de Rosmadec. 1718, Gabriel-Sébastien de Rosmadec. 1779, Michel-Anne-Sébastien, marquis de Rosmadec. 1786, Jean-François de Baillehache, représentant de Jeanne-Geneviève de Rosmadec, femme de Louis-Samuel de Goulainé, Sr de Laudonnière, morte sans postérité mâle.

**GOULAINÉ**, châtellenie, *Basse-Goulainé*. — Anciennement aux sires de Clisson. — 1420, confisquée sur Olivier de Blois et Marguerite de Clisson, sa mère, membre du marquisat de Goulainé en 1621. .

**GOULLET (LE)**, terre, *Sainte-Croix-de-Machecoul*. (Voyez **DINGOLLET**.)

**GOURINIÈRE (LA)**, terre, *Fercé*. — 1513, Jean Maudet.

**GOURNERIE (LA)**, terre, *Saint-Herblain*. — 1602, Jean de Bruc. 1691, Charles-François de Bruc, marquis de la Guerche. 1692, Marie Libault, femme de Jean-Emmanuel de la Bouexière, sénéchal de Guérande. 1712, Pierre de la Bouexière. *Nunc* Maillard.

**GOURTILLÈRE (LA)**, terre, *Soudan*. — 1513, N. Le Voyer.

**GOURVINET**, *alias* LE PORT, terre, *Assérac*. — 1681, Yves de Trevellec.

**Goust (LE)**, *alias* LE GOUZ ou LE GOUL, terre et seig., *Malville*. — 1370, Jeanne d'Ussé, dame de Montejan, qui la vendit, en 1390, à Guillaume de Comelan. 1404, Moricette de Montfort, femme de Robert Brochereul. 1418, Jeanne Brochereul, femme de Guillaume de Montauban. 1535, Catherine de Montauban, femme de François de Volvire. 1589, Jean de Montauban, dit le capitaine du Gouz. 1680, Mercure Bardoul. 1775, le président de Runefau.

**GOUTIÈRE (LA)**, terre, *Nozay*. — 1680, Pierre Simon, S<sup>r</sup> des Challes.

**GRACINAIS (LA)**, terre, *Blain*. — 1544, Jean de Crocelay, S<sup>r</sup> de la Violaye. 1555, Gilles de Crocelay. 1627, vendue par les demoiselles de Crocelay à Guillaume Picquelot. 1679, Pierre Picquelot. 1682, René Havart. 1688, Jean Garaud, S<sup>r</sup> de la Barre, notaire de la baronnie de la Roche-en-Nord. 1747, Roland Cocault, S<sup>r</sup> de la Marsollais, sénéchal de Blain. 1775, Charles Cocault, S<sup>r</sup> de la Villauduc. *Nunc* du Guiny.

**GRALANT**, terre, *Carquesou*. — 1640, Louis d'Avangour, réunie à la Scilleraye.

**GRAND-BOIS (LE)**, terre, *Saint-Colombin*. — *Nunc* Bernard.

**GRANDS-CHAMPS (LES)**, terre, *Soudan*. — 1593, Yves le Pigeon.

**GRAND-LIEU**, lac, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — 1359, Jean Gastineau, S<sup>r</sup> de Vieillevigne et depuis lors comme VIEILLEVIGNE.

**GRANGE (LA)**, terre, le *Pallet*. — 1489, Jacques Amenart.

**GRANGE-BARBASTRE (LA)**, terre, *Saint-Étienne-de-Corcoué*. — *Nunc* de Goulaine.

**GRASMOUTON**, terre et jurid., *Château-Thébaud*. — 1410, Philippe de Grasmouton, femme de Regnaud Souvaing. 1486, Jean Pantin. 1535, Hardouin Pantin. 1540, 1572, Hardi Pantin. 1609, 1612, Louis Pantin. 1659, 1680, Samuel Pantin. 1684, 1698, Jean Cailleteau, S<sup>r</sup> de la Chasseloire. 1746, Mademoiselle Cailleteau, femme de N. le Lou. 1769, Louis le Lou.

**GRASSIONNIÈRE (LA)**, terre, le *Loroux-Bottereau*. — 1480, Thomas des Ridelières. 1496, François des Ridelières.

GRAVATE (LA), terre, *Orvault*. — Franchie en 1486, en faveur de Jean Gaillart, chirurgien du Duc.

GRAVELAIS (LA), terre, *Saint-Viaud*.

GRAVELAU, terre, *Port-Saint-Père*. — 1542, Jean Hamon, S<sup>r</sup> de Bouvet, réunie à la terre de la *Lande* et à la métairie des *Forges* pour former la nouvelle terre de Bouvet en Port-Saint-Père.

GRAVELLE (LA), terre, *Montebert*. 1780, de Menou.

GRAVELLE (LA), terre, *Saint-Gildas-des-Bois*. — 1684, Jérôme Roguon.

GRÉE (LA), terre, *Ancenis*. — 1426, 1448, de Rieux.

GRÉE (LA), terre et jurid., *Erbray*. — 1775, de Kerboudel.

GRÉE (LA), jurid., *Fercé*. — 1513, François de la Grée.

GRÉE (LA), terre, *Maumusson*. — *Nunc* Erault.

GRÉE (LA), jurid., *Mésanger*. — 1560, Jean Bouilleau. 1569, Madeleine Bouilleau, femme de François de Bruc. 1680, vendue par Joseph de Montullé, Cons<sup>r</sup> au Par<sup>t</sup> de Paris, à Simon de Galisson. 1747, Balthazar Simon, S<sup>r</sup> de Galisson et des Salles.

GRÉE (LA), terre et seig., *Nivillac*. Dite LA GRÉE-DE-LOURMAIS et autrefois LA GRÉE-DE-NEVET. — 1429, Hervé de Nevet. 1496, Jean de Nevet. 1557, 1560, Jean Avril, S<sup>r</sup> de Lourmais. 1600, Suzanne Avril, femme de Jean Troussier, S<sup>r</sup> de Pontmenard. 1678, 1691, Germain de Talhouet, S<sup>r</sup> de Bonamour.

GRÉE (LA), terre, *Nort*. — 1670, Pierre Belourdeau.

GRÉE (LA GRANDE), terre, *Noyal-sur-Bruc*. — 1679, Joseph le Ray.

GRÉE (LA), terre, *Orvault*.

GRÉE (LA), terre et jurid., *Plessé*. — 1426, Guillaume de la Grée. 1477, René de la Grée. 1547, François de la Grée. 1584, Gilles Bonamy. 1624, vendue par Julien Bonamy à Jérôme du Cambout, membre de la vicomté de *Carheil*, en 1658.

GRÉE (LA), terre, *Saint-Herblon*. — 1426, 1446, Jean Angier. 1448, au vicomte de Coëtmen. 1513, Jean-François de Cardonne. 1680, Maurice Martineau.

GRÉE (LA), terre, *Saint-Mars-du-Désert*. — 1405, Guillaume de Téhillac. 1555, Jacqueline Bonnier, femme de François de la Ramée. 1601, demoiselle Claude de la Ramée.

GRÉE (LA), terre, *Sautron*. — 1641, Jacques Guérin. 1649, N. Guillore. 1661, Pierre du Pas.

GRÉE (LA), terre et seig., H. J., *Soutvache*. — 1430, Robert Brochereul. 1440, 1478, Jean de la Grée. 1616, René de la Grée. 1680, Jacques de la Marqueraie, Sr de la Villegontier. 1775 et *Nunc* de la Vallette.

GREIX (LE), terre et jurid., M. J., *Corsept*. — 1440, Jean du Fresne. 1775, d'Escoubleau de Sourdis. *Nunc* Le Huédé.

GRENETRIE (LA), terre, *Saint-Julien-de-Concelles*. — 1698, René Angevin, Sr de la Plissonnière.

GRÉSILLÈRES (LES), terre, *Basse-Goulaine*. — *Nunc* Billault.

GRESLE (LA), terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — 1774, Isaac-Pierre Boissière, général des finances.

GRESLIÈRE (LA), terre, *Saint-André-de-Treize-Voix*. — 1679, André Le Glaz.

GRESLIÈRE (LA), *alias* LA GRASSIÈRE, terre, *Saint-Herblon*. — 1513, Pierre Rouault. *Nunc* Thoinnet.

GRESLIÈRE (LA), terre, *Vertou*. — 1749, de Monti.

GRESMIL (LE), terre et jurid., *Puceul, Saffré*. — 1618, Julien Morel. 1648, Philiberte Morel, femme de François Raguideau. 1679, François Raguideau, Sr du Rocher.

GRIFFOLET, terre et jurid., *Saint-Etienne-de-Mont-Luc*. 1516, Arthur Aiguillon. 1582, Jean d'Aiguillon; puis Julien Le Teixier.

GRIGNONNAIS (LA), terre, *Fougeray*.

GRIGNONNERIE (LA), terre et jurid., *Brains*. — 1563, vendue par Hélène du Chaffault, femme de Pierre Le Maignan, à N. H. Pierre Héaulme.

GRILLAU, terre, *Chantenay*. — 1428, Jean Le Boursier. 1678, Gabrielle Giraud, veuve de René de Montbourcher. 1680, Gabriel Michel. 1774, Jean Michel. *Nunc* Le Roux de Commequiers ou des Ridelières.

GRILLONNAIS (LA), terre, *Basse-Goulaine*.

GRONTAICHE (LA), terre, *Auverné*. — Anoblie en 1444, en faveur de Perrin Douet.

GROS-CHÊNE (LE), terre, *Saint-André-des-Baux*. — 1660, vendue par Jean Yvicquel à René de Guicaznou. 1680, Louise de Guicaznou, femme de Jean de Rohan, S<sup>r</sup> du Pouldu.

GROSSAIS (LA), terre, *Saffré*. — 1427, Joachim de la Garrinière.

GROSSIÈRE (LA), jurid., *Trans*. — 1452, Guillaume de la Lohérie.

GRUAIS (LA), terre et jurid., *Saint-Père-en-Retz*. — 1443, Gilles Héaume. 1528, Pierre Héaume. 1607, Pierre Héaume. 1616, François Héaume. 1747, Charles du Bois, S<sup>r</sup> de la Rongère. 1774, Louis-Claude-François Bidé.

GRUE (LA), terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — 1672, Charles Nepvouet.

GU (LE), terre, *Saint-Brevin*. — 1428, Yvon Le Gallegre. 1436, 1462, Guillaume Corbeau. 1468, Pierre Corbeau. 1552, 1560, Pierre Pitard, S<sup>r</sup> de la Pitardière. 1637, François Gouro. 1660, Etienne Joly, S<sup>r</sup> de la Chesnais. 1663, Françoise de Nancy, femme de Gilles Mouraud. 1688, Jean Grégoire. 1712, 1747, Claude Rousseau, nég<sup>t</sup>.

GUÉ (LE), terre, *Couéron*. — 1678, écuyer Louis de la Jou.

GUÉ (LE), terre, *sous la baronie d'Ancenis*. — 1519, Jean du Gué.

GUÉ-AU-VOYER (LE), terre et seig., H. J., *Saint-Julien-de-Concelles*. — 1300, Geffroy Sebran. 1320, Tiphaine Le Borgne, femme de Renaud de Montrelais. 1340, Marie de Montrelais, femme de Jean de Châteaubriant. 1376, Marguerite de Châteaubriant, femme de Thébaud Angier. 1456, érigée en justice à quatre piliers, en faveur de Jean Angier. 1491, Marie Angier, femme de Jean de Maure. 1540, François, comte de Maure et baron de Lohéac. 1587, Louise de Maure, femme de Gaspard de Rochechouard, S<sup>r</sup> de Mortemart. 1686, Louis de Rochechouard, duc de Mortemart. 1699, Marie-Anne Colbert, veuve du duc de Mortemart. 1723, Joachim du Cazeau, secrétaire du Roi. 1774, Nicolas-Jean Damien de Chandénier, secrétaire du Roi. 1775, N. d'Arquistade.

GUÉDONNIÈRE (LA), terre, *Frossay*. — 1565, Pierre Héaume.

GUÉMENÉ, châtelanie, *Couéron*. (Voyez *BEAULIEU-EN-COUERON*.)

GUÉMENÉ, châtelanie, *Guéméné-Penfao*. — De 1400 à 1792, comme

DERVAL.

GUENUÈRE (LA), terre, *Soudan*. — 1446, 1478, Christine de Fercé. 1513, N. Le Voyer.

**GUÉRAIS (LA)**, terre, *Sainte-Opportune-en-Retz*. — 1450, Jean Villageois.

**GUÉRANDE**, terre, *Guérande*. — 1112, Geoffroy de Guerrand, chev. 1194, 1205, Judicaël ou Jucquel de Guérande. 1205, donnée par le Roi Philippe de France à André de Vitré en échange de la terre de Langeais, en Touraine. André de Vitré garda tout ce qui était entre la mer et le chemin qui va de Guérande à Saint-Nazaire, et céda ce qui était de l'autre côté de ce chemin à Etienne de Pont-Château. 1294, Geoffroy de Guérande. 1345, confisquée par le Roi Philippe de France sur Jean de Bretagne, comte de Montfort.

**GUERCHE (LA)**, terre, *Brains*. — 1429, Pierre de la Guerche, 1442, Jean de la Guerche. 1459, Gilles de la Guerche. 1501, Marie de la Guerche, dame du Pesle, femme de Jean Louer. Cette terre fut démembrée au XVI<sup>e</sup> siècle. *Nunc* Allotte.

**GUERCHE (LA) OU L'ANGLE DE TRÉGET**, terre et jurid., la *Chevolière*. — 1524, Martin Rortay. 1540, Jean Mellient. 1556, Marie Babonneau, femme de Jean Picaud. 1562, Jacques Picaud. 1584, Marguerite Picaud, femme de Jean Le Bailleul. 1620, 1638, Mathurin Chuppeau. 1659, Laurent Lasnier, premier président au présidial d'Angers. 1679, François de la Grue. 1683, Louis de la Grue.

**GUERCHE (LA)**, terre et seig., H. J., la *Plaine, Sainte-Marie-de-Pornic*. — 1679, Pierre du Boishorant. 1720, Anne du Boishorant, femme de Rolland de Chevigné. 1775, de Chevigné du Boiscollet.

**GUERCHE (LA)**, châtellenie, H. J., *Saint-Brevin*. — 1040, Alain de la Guerche. 1251, Simon de la Guerche, chev. 1258, marquis de la Guerche, femme de Hugues de la Muce, chev. 1409, Jean Tournemine. 1446, donnée en partage par Gilles Tournemine à Jean Tournemine, son frère puîné. 1461, Jean Tournemine. 1473, François Tournemine. 1538, Raoul Tournemine. 1558, René Tournemine. 1690, Jeanne de la Touche-Limousinière, femme de François Venier. 1625, Marie Venier, femme de Jean de Bruc. La seigneurie, séparée du domaine, appartenait, en 1630, à Tanguy de Rosmadec, puis à Nicolas Fouquet, surintendant des finances; Madeleine de Castille, sa veuve, la vendit, en 1677, à René de Bruc, propriétaire de la terre. 1682, érigée en marquisat en faveur de René de Bruc, Sr de Montplaisir. 1719, Louis-François de Bruc. *Nunc* N. de la Blottais.

**GUÈRE (LA)**, terre, *Saint-Géron*. — Charles de la Ramée, puis en 1490, Marie des Salles, femme de Jacques Pantin. Restée dans la famille Pantin jusqu'à ce jour.

**GUÉREZAC**, terre, *Saint-Père-en-Retz*. — 1401, Guillemot de Comenan. 1428, Guillaume Aubriet.

**GUÉRIVIÈRE (LA)**, terre, *Bourgneuf*.

**GUÉRIVIÈRE (LA)**, terre et jurid., la *Chapelle-Basse-Mer*. — 1564, Guillaume Bourdin. 1584, Roland Bourdin. 1638, Samuel Le Texier. 1688, Jean des Vaulx. 1746, François Bertrand, S<sup>r</sup> de la Berrière, secrétaire du Roi, en la chancellerie de Bretagne. 1775, Bertrand de Cœuvres.

**GUÉRIVIÈRE (LA)**, terre, *Maisdon*. — *Nunc* Goguet du Boishéraud.

**GUERN**, terre, *Camoël*. — 1681, N. Chomart, S<sup>r</sup> des Marais.

**GUIBETIÈRE (LA)**, terre, *Vallet*. — 1430, Huguet Blandin.

**GUIBOURGÈRE (LA)**, châtellenie, *Teillé*. — 1524, Antoine Raoul. 1746, Louise-Françoise Raoul, femme de Jean-Baptiste-Élie Camus de Pontcarré, S<sup>r</sup> de Viarmes, intendant de Bretagne.

**GUIBRETIERE (LA)**, terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — 1679, N. Le Jay.

**GUIBRETIERE (LA)**, terre, *Soudon*. — 1446, Jean Boulhais. 1513, N. Le Voyer.

**GUIBRETOUX**, terre, *Fresnay*. — 1402, Guillaume de la Noue. 1427, 1453, Maurice de la Noue.

**GUIDOIRE (LA)**, *alias* AIGREFEUILLE, châtellenie, *Aigrefeuille*. — 1539, Claude de Cheverue. 1548, Christophe de Cheverue. 1566, Pierre Heaulme. 1578, François Heaulme. 1609, vendue par Charlotte Heaulme, dame de la Clartière, à N. Charette. 1681, Jacques Charette. 1717, Gilles Charette, S<sup>r</sup> de Montebert. 1775, de Tollenare. *Nunc* de la Roberie.

**GUIÈRE (LA)**, terre, *Oudon*. — 1680, Jean de Cumont, S<sup>r</sup> le la Poislère.

**GUIGNARDAIS (LA)**, terre, *Saint-Père-en-Retz*. — 1428, Jean Le



Gallegre. 1432, Yvon Le Gallegre. 1680, Yvonne Le Gallegre, veuve de Jacques Foucher, S<sup>r</sup> du Brandy.

GUIGNOT (LE), terre, *Cambon*. — 1650, Marie de Saint-Aubin, femme de Pierre Loisel, S<sup>r</sup> de Crossac; Geneviève Loisel. 1681, Claude Bertheau.

GUILLAUDERIE (LA), terre, la *Chevrollière*. — 1679, Antoine Henry.

GUILLEBAUDIÈRE (LA), terre, *Haute-Goulaine*. — 1426, Perrot Poupart. 1638, vendue par Salomon de la Tullaye, maître des comptes, à Michel Gouyon. 1672, Marie Gouyon, femme de Jean-Baptiste Douard, S<sup>r</sup> de Villeport. 1697, Anne-Marie Douard, femme de Claude de Cornulier. 1770, vendue par Toussaint de Cornulier à Claude-Louis de la Touche-Limousinière. *Nunc Vallée*.

GUILLEBAUDIÈRE (LA), terre, le *Pellerin*.

GUILLONNIÈRE (LA), terre, le *Loroux-Bottereau*. — *Nunc* Mailard de la Gournerie.

GUINAIS (LA), terre, *Saint-Père-en-Retz*. — 1428, Guillaume Granouil.

GUINAUDIÈRE (LA), terre, *Joué*. — 1680, Jean Le Petit, S<sup>r</sup> du Boissonchard. 1800, Le Lardic de la Ganrie.

GUINEGAUD, terre, le *Bignon*. — 1392, Maurice Templier. 1462, Gilles Templier.

GUINGUENAI, terre, la *Chapelle-Glain*. — 1447, au S<sup>r</sup> de Penhouet.

GUITTENAIE (LA), terre, *Guenrouet*. — 1684, Jérôme Rogon.

HACLERAY (LE), terre, *Moisdon*. — 1478, Pierre Picory.

HAIE (LA), terre, *Assérac*. — 1471, Olivier du Dressuc.

HAIE (LA), terre, *Avessac*. — 1680, Arthur le Breton, S<sup>r</sup> de Villandry.

HAIE (LA), terre et jurid., *Blain*. — 1565, Simon Bidé. 1575, Olivier Guihard, S<sup>r</sup> de la Massais. 1603, Pierre Guihard. 1640, vendue par Jean Amproux à Marguerite, duchesse de Rohan.

HAIE (LA), terre, *Derval*. — 1513, Jean de Beaulieu. 1605, 1612, Louis Paris. 1680, Jean Barrin, S<sup>r</sup> du Boisgeffroy. 1775, de la Massue.

HAIE (LA), terre et jurid., *la Haie-Fouassière*. — 1480, Jean des Ridelières, S<sup>r</sup> de Briacé. 1487, François du Bourg.

HAIE (LA), terre, *Joué*. — 1560, Jean Lorance. 1680, Pierre Godét.

HAIE (LA), terre, *Nozay*. — 1610, vendue par Jacques Gosnier à Julien Moreau.

HAIE (LA), terre, *Oudon*. — 1446, au S<sup>r</sup> d'Oudon.

HAIE (LA), terre, la *Plaine*. — 1679, Albert de Ruais.

HAIE (LA), terre, *Saint-Mars-de-Coutais*. — 1576, Marguerite Gallery.

HAIE (LA), terre, *Sainte-Luce*. — 1484, 1515, Guillaume de Montigné. 1543, Michel de Montigné. 1570, Pierre de Cornulier. 1664, Claude de Cornulier. *Nunc* Gulmann.

HAIE (LA), terre, *Sucé*. — 1411, Jean le Lou. 1557, Michel le Lou, S<sup>r</sup> du Breil. 1651, Prudence-Marie le Lou, femme de René de Pontual, président en la chambre des comptes de Bret. 1703, René de Pontual, Cons<sup>r</sup> au Parl<sup>t</sup> de Bret. *Nunc* de Cheffontaines.

HAIE (LA), terre, *Touvois*. — 1679, Jean Auvril.

HAIE (LA GRANDE), terre et jurid., H. J., *Auverné*. — 1427, 1478, Thébaud de la Haie. 1560, Guillaume de la Motte. 1616, Ambroise Hamel. 1680, N. Chevalier. 1775, au marquis de Cucé.

HAIE (LA GRANDE), jurid., *Brains*. — 1539, Bertrand du Pouez. 1552, 1560, Guillaume Laurens, Cons<sup>r</sup> au Parl<sup>t</sup> de Bret. 1596, 1627, Roland du Bot, S<sup>r</sup> de Launay, Cons<sup>r</sup> au Parl<sup>t</sup> de Bret. 1657, 1792, de Cornulier.

HAIE (LA GRANDE), jurid., *Rezé*. — 1455, au S<sup>r</sup> de Sesmaisons. De 1539 à 1627, comme la Grand'haie en Brains. 1672, membre du comté de Rezé.

HAIE-DE-BESNÉ (LA), terre, *Prinquiau*. 1581, Pierre de Besné. 1591, Louise du Boisguéhenneuc. 1678, François de Besné, puis Budan ; du Guiny.

HAIE-BESNOU (LA), terre, *Erbray*. — *Nunc* de Pontbriand.

HAIE-BOTTEREAU (LA), terre et seig., le *Loroux-Bottereau*. 1464, Guillaume de Bazoges. 1540, Amaury de Bazoges, S<sup>r</sup> de Beauchesne. 1550, Damien du Bois, héritier d'Amaury de Bazoges, son aïeul ma-

ternel. 1576, Louis du Bois, Sr de la Ferronnière. 1680, Charles Du Bois. 1775, Claude-Louis Du Bois, Sr de la Ferronnière.

**HAIE-DES-BOUILLONS (LA)**, terre, *Cordemais*.

**HAIE-BOURDIER (LA)**, terre, *Pont-Château*. 1681, Olivier de Kercabu

**HAIE-CHEREL (LA)**, terre, *Moison*. 1445, Pierre Picory. 1560, René Rouxel, 1680, Gabriel Luet, Sr de la Rouvraie.

**HAIE-EDER (LA)**, terre et jurid., M. J. *Missillac*. 1428, Pierre Eder. 1447, Jean Eder. 1475, Guillaume Eder. 1626, Amaury Eder, Sr de Beaumanoir. 1664, Jean de la Brousse. 1681, au Sr de l'Espinefort. 1693, Jean-Louis de Derval. 1775, de Derval.

**HAIE-EONNET (LA)**, terre, *Moison*. — 1478, Pierre Picory.

**HAIE-DE-LAVAU (LA)**, terre et seig., H. J. *Lavau*. — 1442, au Sr de Penhouet. 1683, Lucrèce Beraud. 1775, au président de Runefau, Geslin, Bertrand-Geslin. (Voyez *LAVAU*.)

**HAIE-LÉVÊQUE (LA)**, terre, *Saint-Donatien*. — Anoblée en 1743, en faveur de Marie-Marguerite Cosnier.

**HAIE-MAHÉAS (LA)**, terre et seig., H. J., *Saint-Étienne-de-Mont-Luc, Saint-Herblain, Cordemais*. — 1420, Jean Babouin. 1467, Jean de la Lande. 1561, René de la Lande. 1610, Jacqueline de la Lande, femme de Charles de Montauban, Sr de Laujardière. Vers cette époque, la seigneurie paraît avoir été divisée; ce qui était en Saint-Herblain. 1634, Jean Blanchard. 1679, Charles Blanchard. La partie sise en Saint-Étienne-de-Mont-Luc et Cordemais. 1643, Michel le Lou. 1683, N. le Lou. 1775, de Coutance. 1830, le maréchal de Bourmont. *Nunc* Bascher.

**HAIE-DE-MAREIL (LA)**, terre, la *Chapelle-Lauvain*. — 1298, Hilaire de Mareil, femme de Jean de Maure. 1429, Jean de Lesnerac. (Voyez *MAREIL*.)

**HAIE-MERIAIS (LA)**, terre, le *Temple-Maupertuis*.

**HAIE-DE-LA-MORLIÈRE (LA)**, terre, *Orvault*.

**HAIE-PALLÉE (LA)**, terre et jurid., *Mouzillon, Monnières*. — 1448, vendue par Pierre de Kersy à Gillet Barbe, bourgeois de Nantes. 1548, vendue par Gillette de Saint-Amadour, femme de Louis-Herbert d'Or-

sonvilliers, baron de Courcy, à Gilles Hutteau. 1565, Jacques Hutteau.

HAIE-POIL-DE-GRUE (LA), terre, *Nozay*. — 1400, Jeanne Poil-de-Grue, femme de Jean du Bec, chevalier. 1409, Olivier Chomart. 1427, Guillaume Chomart. 1444, Olivier Chomart. 1503, Jean Chomart. 1539, vendue par Renée Chomart, femme de François Dollo, à Pierre Perreau, qui l'unit à la *Touche*.

HAIE-RIAU (LA), terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — 1678, 1688, Jacques Gabard. 1746, Julien-René Begasson, Sr de la Lardais, Cōnsr au Parl<sup>t</sup> de Bret.

HAIE-DE-RIEUX (LA), *alias* LA HAIE-DE-RAYS, terre et jurid., *Couéron*. — 1508, Jean de Rohan. 1660, vendue par Julien Charette, Sr d'Ardennes, à Pierre Davy, Sr du Chesne-Moreau, maître des comptes. 1693, Urbain de Boisdauid (qui est le même nom que Davy). 1746, Pierre-Morice de Boisdauid.

HAIE-DE-ROS (LA), jurid., M. J., *Missillac*. — 1681, René le Maistre.

HAIE-SAISBRON (LA), terre, *Saint-Julien-de-Concelles*. — 1698, Jean Reliquet, Sr de la Roberdière. Le véritable nom de cette terre paraît être la *Haie-Sebran*, du nom des seigneurs du *Gué-au-Voyer*, au XIII<sup>e</sup> siècle.

HAIE-TESENDEAU (LA), terre, *Vallet*. — 1430, Guillaume Gohean.

HALLAY (LE), terre, *Fougeray*.

HALLAY (LE), terre, *Saint-Fiacre*. — 1702, Joachim des Cazeaux. 1707, Claude-Philippe du Tréhan. 1737, Claude-Augustin du Tréhand. *Nunc* de la Ville des Dorides.

HAMERAI (LA), terre, *Cordemais*. — 1427, 1443, Jean Bbouin. 1679, Jacques Bonnier, maître des comptes. 1722, Louis Poulain.

HAMNONNIÈRE (LA), terre, *Saint-Herblon*.

HARARDIÈRE (LA), terre, *Saint-Herblain*. — 1513, Jean Marquer.

HARDIÈRE (LA), terre, *Abbarets*. — 1560, Bertrand Geliot.

HARDIÈRE (LA), terre, *Mesanger*. — 1441, 1453, Pierre Rigault. 1519, Jean Rigault.

**HARDIÈRE (LA)**, terre, *Petit-Mars*. — 1610, vendue par Charles de la Fons à Jean Lorient, puis membre de la bannière de la Muce.

**HARDIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Jean-de-Corcoué*. — 1402, Jean Breteau.

**HARENCHÈRE (LA)**, terre et jurid., *Noyal-sur-Bruc*. — 1679, René le Grand, S<sup>r</sup> de Lannion.

**HAUDUSSAIS (LA)**, terre, *Moisdon*. — 1427, 1429, Jamet Rouxel. 1478, François de la Ferrière. 1680, demoiselle Moreau.

**HAUGRONNIÈRE (LA)**, terre, *Saint-Donatien*. — 1454, Eonnet Leet. 1475, 1531, Pierre Leet.

**HAULTIÈRE (LA)**, terre et jurid., *Chantenay*. — 1479, de Belouan. 1535, 1539, Claude du Houlle. — 1554, Julien Jarnigan. 1563, Jeanne Chrestien. 1587, Pierre Charette. 1608, Marcel Ragaud. 1640, vendue par Pierre de Kermeno à René Foucaud, maître des comptes. 1678, François Bonnier, S<sup>r</sup> de la Chapelle-Coquerie. 1702, Salomon Bonnier. 1721, de Carné.

**HAUT-BOIS (LE)**, *alias LA RIVIÈRE-EN-HAUT-BOIS*, terre et jurid., H. J., *Saint-Julien-de-Fouvantes*. — 1450, Jean de la Rivière, chancelier de Bretagne. 1775, de Bruc.

**HAUT-VERGER (LE)**, terre, *Nivillac*. — 1641, Samuel Blondeau.

**HAUTE-VILLE (LA)**, terre, *Plessé*. — Franchie en 1513, en faveur de Jean de Lespinay, trésorier et receveur-général des finances de la duchesse Anne de Bretagne. 1680, du Cambout.

**HAUTE-VILLE (LA)**, terre, *Pont-Château*. — 1764, Jean-Baptiste Ménardeau.

**HAVARDIÈRE (LA)**, terre, *Casson*.

**HEARDIÈRE (LA)**, terre et jurid., la *Chapelle-Basse-Mer*. — 1499, Jean de Beaumanoir. 1540, 1559, Pierre Dagnetz, Claude le Gras; puis, en 1680, Charles Martel. 1690, Nicolas Ballot, secrétaire du roi. 1764, Ameline.

**HÉBERGEMENT (L')**, terre, *Doulon*. — *Nunc* Chauveau.

**HELARDIÈRE (LA)**, terre et seig., H. J., *Donges*. — 1426, Guillaume Briand. 1453, Girard Briand. 1470, Louise André, femme de Guillaume de Saint-Gilles. 1500, Charlotte de Saint-Gilles, femme de

Gilles Cybouauld. 1650, Marie Cybouauld, femme de Louis du Bouexic. 1775, du Bouexic de Pignieux. *Nunc* Praud.

HELBERDERIE (LA), terre, *Couéron*.

HELFAUT, terre, *sous Guérande*. — 1580, Pierre de Saint-Martin. 1610, Olivier de Saint-Martin.

HEMERAIE (LA), terre, . — 1542, François de la Loherie.

HENLEIX, terre, *Blain*. — 1679, Jean Amproux, S<sup>r</sup> de Pont-Piétin.

HENLEIX, dit LE GRAND HENLEIX-ROHAN, terre et seig., H. J., *Saint-Nazaire*. — 1330, Bonabes de Rochefort. 1412, Guillaume de Rochefort, chev<sup>r</sup>. 1460, Guionne de Rochefort, femme de Jean de Rohan. 1500, Cyprienne de Rohan, femme de Louis de la Feuillée. 1561, Jean de Rohan, S<sup>r</sup> du Pouldu. 1681, Isaac de Rohan. 1685, Olivier du Bot, S<sup>r</sup> de la Grignonnais. 1775, Buart. *Nunc* Havard.

HENLEIX-POMMERAIS, terre et jurid., H. J., *Saint-Nazaire*. — 1488, Jean de la Pommoraie. 1681, François Lespronnier, S<sup>r</sup> de Trée. 1775, de Kermasson.

HENLEIX-SAUDRAIS, terre et jurid., M. J., *Escoublac*. — 1471, Alain Guillard. 1681, Jean le Pennec. *Nunc* de Villeblanche.

HÉRAUDIÈRE (LA), terre, *Fercé*.

HERBAUGES, ancien comté, qui comprenait à peu près le pays de *Retz* actuel. Serein, comte d'Herbauges, en 589, fut père de Saint-Amand. Renaud, comte de Poitiers, auteur des ducs de Guyenne, était comte d'Herbauges en 835; le roi Charles-le-Chauve lui donna en 841 le comté de Nantes; mais Lambert, qui était comte de Nantes, le défit en 843 et réunit à son comté ceux de *Mauges*, d'*Herbauges* et de *Tiffauges*, sur la rive gauche de la Loire, qui jusque-là avaient fait partie du Poitou. Lambert les donna à trois de ses neveux; savoir, Herbauges, à Gonfier; Mauges, à Reinier et Tiffauges, à Gérard, ces trois comtés furent incorporés au comté nantais en 943, mais celui de Tiffauges en fut bientôt détaché.

HERBETIÈRE (LA), terre, *Moisdon*. — 1445, Guillaume de la Herbetière, écuyer. 1478, Julien Payen. 1560, François du Gahil. 1680, Marie Belot, femme de Henri Fournier, S<sup>r</sup> de Tharon.

**HERBETIÈRE (LA)**, terre et jurid., *Saint-Julien-de-Vouvantes*. — 1508, Julien Colin. 1560, Julien Colin. 1680, François de Vigré, Sr de la Devançais.

**HERBIGNAC**, jurid., *Herbignac*. — 1455, de Malestroit. Ce doit être la même chose que le *Bois-de-la-Lande*.

**HERBRETAIS (LA)**, terre, *Marsac*. — *Nunc* de Guérif.

**HERDERIE (LA)**, terre, *Basse-Goulaine*.

**HÉRIC**, châtelanie, *Héric*. — 1180, Eustache de Rays, femme d'André de Vitré. 1187, Geoffroy d'Héric. 1294, au sire de Clisson, et depuis lors comme *Blain*. Membre du marquisat de Blain, en 1660.

**HERMITAGE (L')**, terre, le *Pellerin*. — 1622, vendue par Jean le Maignan à Claude le Borgne, avocat-général en la chambre des comptes.

**HERMITIÈRE (L')**, terre, *Saint-Mesme*. — *Nunc* Espivent.

**HERMITIÈRE (L')**, terre, *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — 1679, Marguerite de Bastelard, veuve de Jérôme de Chardonnay, Sr de Bichorel.

**HERPINIÈRE (LA)**, terre, le *Loroux-Bottereau*. — 1447, Jean Bastard. 1467, Georges Bastard. 1618, Amaury de la Grue. 1670, Damien de la Grue.

**HERPINIÈRE (LA)**, jurid., *les Touches*. — 1554, François du Ponceau. 1609, François du Butay. 1666, 1792, de Cornulier.

**HÉRONIÈRE (LA)**, terre, *Nozay*. — 1628, vendue par Jean de Francheville à Claude de Cornulier, qui la réunit à la Touche.

**HERVETIÈRE (LA)**, terre, *Ancenis*. — 1426, Jean Angier.

**HEURTEBISE**, terre, *Auverné*.

**HIBAUDIÈRE (LA)** (Voyez LA HUBAUDIÈRE).

**HIGNARDIÈRE (LA)**, terre, *Sainte-Croix-de-Machecoul*. — 1455, Jean Goyon, chev<sup>r</sup>.

**HILLIÈRE (LE)**, terre, *Thoauré*. — *Nunc* Métois.

**HIREL (LE)**, terre et jurid., M. J., *Saint-Dolay*. — 1681, René de la Lande. 1775, de Quelo.

**HIRTAIS (LA)**, terre, *Cambon*. — 1681, Gabriel de l'Escorce.

**HIVERNIÈRE (L')**, terre, *Casson*.

**HOPITAU (L')**, terre, la *Chapelle-sur-Erdre*. — 1435, Jean Guinement. 1681, N. Hervé. *Nunc* le Maignau.

**HOPITAU (L')**, terre, *Saint-Cyr-en-Retz*. — 1745, François Bachelier de Bercy.

**HORSCAFF**, *alias* HOSCAR, terre, *Herbignac*. — 1426, Jeanne Regnaut. 1545, Nicolas Doyen. 1666, Jean Chomart. 1681, Yves Robin.

**HOUDINIÈRE (LA)**, terre, *Haute-Goulaine*. — 1426, Jean Boullon. 1489, Pierre de la Houdinière. 1543, Pierre Bernard. 1580, Guillaume Gouyon, auditeur des comptes de Bretagne. 1656, Claude Gouyon, maréchal de camp. *Nunc* Hardouin.

**HOUDINIÈRE (LA)**, terre et jurid., le *Loroux-Bottereau*. — 1410, marquise de Belozzac, femme de Guillaume de la Jumelière. 1447, Lépart de la Jumelière. 1451, de la Jumelière. 1511, Christophe de Goulaine, fils de Louise de la Jumelière. 1533, Renaud de Goulaine. 1550, 1554, François de Goulaine. Membre du marquisat de Goulaine en 1621.

**HOUMEAUX (LES)**, terre et seig., *Mouzeil*. — 1394, Olivier Chomart. 1416, Jean Chomart. 1452, Guillaume Chomart. 1491, Jean Chomart. 1521, René Chomart. 1543, 1547, Renée Chomart, femme 1<sup>o</sup> de François Dollo ; 2<sup>o</sup> d'Alain du Butay. 1555, Jean Chomart. 1562, François Chomart. 1565, René Dollo. 1567, François Chomart. 1574, François du Butay, qui l'échangea avec Jean le Vavasseur, 1<sup>er</sup> huissier de la chambre des comptes, contre la terre et seig. du Fau, dite de Teillac, en *Besné* ; mais cet échange ne tint pas, et François du Butay vendit les Houmeaux, en 1579, à Pierre Charette, S<sup>r</sup> de la Hautière, sénéchal des Régaires de Nantes. 1604, Jeanne Charette, femme de Prigent de Kermeno, S<sup>r</sup> de Botpillio et de Lauverghac, gouverneur de Guérande et du Croisic. 1640, Jean de Kermeno. 1655, Jeanné de Kermeno, femme de Claude de Gatinaire, S<sup>r</sup> de la Prouille. 1710, Françoise de Gatinaire, héritière de sa maison, femme d'Augustin Paris, S<sup>r</sup> de Soulange. 1800 demoiselle Paris, héritière des Soulange, femme du colonel Fourrier de Nacquard.

**HOUSSAY (LE)**, terre, *Saffré*. — 1427, au S<sup>r</sup> de Saffré. 1679, Jacques Geraud, Figeault, puis Galicier.



HOUSSAY (LE), terre et jurid., *Trans.* — 1427, Guillaume des Hayes. 1513, Jean de la Rivière. 1680, Angier de Crapado. La terre vendue, sans la juridiction, en 1576, par Claude Angier à N. H. Mathurin de Roussillon, S<sup>r</sup> du Plessis.

HOUSSAIE (LA), terre, *Carquesou.* — 1640, Louis d'Avangour. Réunie à la Seilleraye.

HOUSSAIE (LA), terre, *Nozay.* — 1427, Robin Bazin.

HOUSSAIE (LA), terre, *Rezé.* — 1679, Pierre du Gâtias.

HOUSSAIE (LA), terre, *Saint-Vincent-des-Landes.* — 1434, Raoul de la Houssaie.

HOUSSAIE (LA), terre, *Trelières.* — 1360, Catherine de Trelières, femme de Simon Lespervier. 1428, au S<sup>r</sup> de Trelières.

HOUSSEAU (LE), terre, *Carquesou.* — 1500, 1528, Jean Spadine, fils de Renée de Lespinay. 1530, Jacques Ménardeau. 1630, Louis d'Avangour. 1641, Pierre Poulain, maire de Nantes. 1679, Poulain. *Nunc* Baillardel de la Reinty.

HOUSSINIÈRE (LA), terre, *Saint-Donatien.* — 1530, Jacques Ménardeau. 1596, N. Lorient. 1679, de Bruc, cons<sup>r</sup> au parl<sup>t</sup> de Bret. 1681, Julienne Hallouin. *Nunc* le Bouteiller.

HOUX (LE), terre, *sous la baronnie de Derval.* — 1680, Jean Barrin, S<sup>r</sup> du Bois-Geffroy.

HUARDAIS (LA), terre, *Derval.* — 1603, N. Barrin, S<sup>r</sup> du Bois-Geffroy.

HUBAUDAIS (LA), terre, *Pont-Château.* — 1681, Armand du Cambout.

HUBAUDIÈRE (LA), *alias LA HIBAUDIÈRE, LA HILBAUDIÈRE et LA GUILBAUDIÈRE*, terre, *Saint-Jean-de-Boiseau.* — 1678, Pierre de Peillac. 1736, Nicolas-Jacques-Augustin de Peillac, présid<sup>t</sup> en la chambre des comptes. 1764, François d'Aux, qui y bâtit un magnifique château et lui donna son nom. 1800, Pauline d'Aaux de Bournay, femme de M. Perrée de la Villestreux. de Liniers. 1832, de Mauclerc.

HUCHE-LOUP, terre, *Sainte-Croix-de-Machecoul.* — 1679, Robert Billy, S<sup>r</sup> de la Briannais.

HUGUETIÈRES (LES), terre et seig., la *Chevrollière.* — Vendue en

1554 par l'amiral d'Annebaud à Jean Rochereul. 1680, Claude la Grue. 1762, Martin Roux.

HUGUETIÈRES (LES), *alias* les HUCTIÈRES, *alias* CHATEAUBRIANT, nommée encore PONT-SAINT-MARTIN, châtellenie, *Fresnay, Saint-Mesme, Pont-Saint-Martin, Saint-Philbert-de-Grandlieu, Sainte-Croix-de-Machecoul, Saint-Colombin, la Chevrollière, etc.* — 1180, Eustachie de Retz, femme d'André de Vitré. 1280, Eustachie de Vitré, mère d'Olivier de Machecoul. 1284, Isabeau de Machecoul, femme de Geoffroy de Châteaubriant. 1383, Charles de Dinan, baron de Châteaubriant. 1392, Isabelle d'Avaugour, vicomtesse de Thouars. 1450, Françoise de Dinan, femme de Guy de Montfort, dit de Laval. 1541, Jean de Laval, baron de Châteaubriant. 1543, Guy de Scépaux. 1560, Jeanne de Scépaux, femme de Henri de Gondy, duc de Retz, et depuis lors membre du duché de Retz. Bertrand de Dinan, maréchal de France et de Bretagne, portait habituellement le nom de cette terre.

HULONNIÈRE (LA), terre, *Thouaré.* — 1559, Arthur Ménardeau. 1652, Noël Ménardeau.

HUNAUDAIS (LA), jurid., *Bouguenats.* — 1760, Joseph-François Robineau. 1774, François d'Aux.

HUNAUDAIS (LA), jurid., *Saint-Herblain, Chantenay.* — 1471, Gilles de la Hunaudais (Tournemine). 1539, Jean de Pledran. 1545, Françoise de Bréhan, femme de Christophe de Sesmaisons. 1574, vendue par Nicolas de Lescouet à Jean de Langle. 1603, vendue par Jean Laubier à René Foucaud, maître des comptes. 1634, Jean Blanchard. 1678, 1774, Bonnier de la Coquerie.

HUNAUDAIS (LA), jurid., *Frossay*, autrefois nommée Sion et depuis COETQUEN. — Apportée au sire de Saffré, vers 1360, par l'héritière de Sion, sa femme. — 1407, 1446, Jeanne de Saffré, femme de Jean Tournemine, baron de la Hunaudaye. 1464, Gilles Tournemine. 1471, 1479, Jacquemine Tournemine, femme de Jean, sire de Coetquen, grand maître de Bretagne, 1502, François de Coetquen. 1507, 1540, N. et P. Jean de Pledran, doyen de Nantes et second présid<sup>t</sup> des comptes. 1541, Mathurin de la Garenne, doyen de Nantes. 1546, Françoise de Bréhan, femme de Christophe de Sesmaisons, qui la vendit à Pierre Héaume. 1567, François Héaume. 1596, Charlotte Héaume, qui fut mariée plusieurs fois sans postérité. 1620, Catherine Giffart, fille de

Marthe Héaume et héritière de Charlotte, femme de Louis de Conigan. 1677, vendu par Charles de Conigan à Regnaud d'Espinose, qui l'amit à la *Roussellière* en 1682.

HUNAUDAIS (LA), terre et jurid., *Issé*. — 1680, Jean Fournier, S<sup>r</sup> de Tharon.

HUNAUDAIS (LA), terre, *Mauves*. — 1494, Jean du Cellier.

HUNAUDAIS (LA), jurid., *Rouans, Arthon*. — Membre du duché-pairie de Retz.

HUNAUDAIS (LA), jurid., *Saint-Brevin, Saint-Père-en-Retz*. — 1409, Jean Tournemine.

HUNAUDAIS (LA), jurid., *Saint-Hilaire-de-Chaléons*. — 1775, le Clerc de Juigné, membre de la châtellenie du Bois-Rouaud.

HUNAUDAIS (LA), jurid., *Sainte-Pazanne*. — 1571, Pierre Ménardeau, auditeur des comptes. Paraît être la même chose que SAINTS-PAZANNE.

HUNAUDAIS (LA), terre et jurid., *Saint-Colombin, Saint-Étienne-de-Corcoué*. — 1440, Jean de la Noe (de la Noue). 1470, Béatrix de la Noe, femme de Charles de Cahideuc. 1513, la juridiction vendue par Charles de Cahideuc à Regnaud de la Touche-Limouzinière. La terre : 1540, Raoul de Cahideuc. 1579, Raoul Nicollon, S<sup>r</sup> du Port-Boussinot, Marguerite Laurans, dame de la Chasseloire, puis à la dame du Poinceau, sa fille. 1678, Sébastien le Breton. 1680, Marguerite le Breton. 1747, Joseph Lamoureux, S<sup>r</sup> de la Javolière, maréchal de camp, gouverneur de Philipsbourg. 1774, Marie Lamoureux.

HUNAUDIÈRE (LA), forge, *Sion*. — *Nunc* Poydras.

HURLAIS (LA), terre, *Fougeray*. — 1450, Jean de Morcan. 1513, Françoise Grignon, veuve de Raoul Rouxel. 1615, Jean Gloct. 1679, François Glé. 1744, Antoine Mesanger, secrétaire du roi.

HURLES, terre, *Assérac*. — 1428, Hervé du Petit-Bois.

HUSIÈRE (LA), terre, *Ancenis*. — 1428, au vicomte de Coctmen.

ICELUY, terre, *Crossac*. — 1681, N. Moisan.

INDRE, mieux nommée autrefois *AINDRE*, de son étymologie *Andrum*, jurid., *Haute-Indre*. 1678, 1717, Christophe de Contance, S<sup>r</sup> de la Selle.

**INDRET**, autrefois *AINNART*, île de la Loire, *Indre*. — 1427, au Duc. Donnée par le roi Henri III au duc de Mercœur. 1642, cédée au Roi par Louis du Plessier, Sr de Genonville, en échange de la seigneurie du *Pont-en-Vertais*.

**INGRANDE**, baronnie, moitié en Bretagne et moitié en Anjou. Comme Chantocé, avec laquelle elle était réunie dès l'an 1100, et n'en a jamais été séparée depuis.

**ISLE (L')**, terre, *Fresnay*. — 1429, Guillaume de Saint-Aignan. 1590, Jacques du Bois. 1598, Marie Heret, femme de François de la Jou, Sr de la Blanchardière. 1627, Julien Hervouet. 1679, Roland Bidé.

**ISLE (L')**, terre, *Haute-Goulaine*. — 1426, Renaud de l'Isle. 1447, Jean du Vernay.

**ISLE-D'ER (L')**, terre, *Donges*. — Franchie en 1444 en faveur de Jeanne Chesnel, première demoiselle de la Duchesse. 1453, Gillette de Rochefort.

**ISLE-FLEURIE (L')**, terre et jurid., *Saint-Herblon*. — Membre du comté de Vair, en 1653, et du marquisat de château Fremont, en 1683.

**ISLE-GAUDIN (L')**, terre, *Sainte-Croix-de-Machecoul*. — 1437, anoblée en même temps que son propriétaire, Jamet Rouxeau. 1447, Jacques Rouxeau. 1679, Jacques Danisy.

**ISLE-NEUVE (L')**, terre, *Chantenay*. — 1559, Bonaventure Chauvin, Sr de la Muce-Pontus.

**ISLE-D'ONGLETTE (L')**, terre, *Sucé*. — 1478, Georges Moreau, Georget Mignot, Sr de la Boissière, président en la Chambre des comptes. Nicolas Jourdanot. 1683, Pierre Jourdanot.

**ISLE-SAINT-DENIS (L')**, île de l'Erdre, *Sucé*. — 1455, Jean Herbert. *Nunc* Le Lièvre de Laubépin.

**ISSÉ**, châteltenie, *Issé*. — 1202, Briand Le Bœuf, Sr de Nozay. 1235, Nicolle Le Bœuf, femme de Geoffroy de Rieux. 1413, Béatrix de Rieux, femme de Jean, sire de Rougé et de Derval. 1470, Jean de Rieux. 1490, Françoise de Rieux, femme de François de Montfort, dit de Laval. 1541, Jean de Laval. 1543, le connétable Anne de Montmorency. 1554, unie à la baronnie de Châteaubriant.

ISSON, ancien château, *Assérac*, démoli en 1760. — 1681, Marc Le Fauché.

JACHAITERIE (LA), terre, *Saint-Herblon*. — 1513, Jean Heligon.

JAGUÈRE (I.A), jurid., *Rezé*. — 1495, Jeanne de Moussy, veuve du trésorier Pierre Landoys. 1542, Perrine Lespervier, femme de Claude de Bouillé. 1567, acquise par le roi. 1614, engagée à Pierre de Monti, S<sup>r</sup> de Rézé.

JAHOTIÈRE (LA), terre, *Abbaretz*. — 1680, Claude Biré. 1714, Jean Biré. *Nunc* Guillet de la Brosse.

JAILLE (LA), terre et seig. (Voyez SAINT-MARS-DE-LA-JAILLE.)

JAILLE, terre, *Sucé*. — 1428, Jean Guyolle. 1443, Guion de Carné, conseiller du Duc, en faveur duquel une des métairies fut franchie. 1474, Guillaume Le Veneur. 1617, vendue par Philippe de Saint-Amadour, vicomtesse de Guiguen, à Joachim des Cartes, père du célèbre René. 1698, vendue par les des Cartes à N. Le Lièvre. *Nunc* Le Lièvre.

JALEUZIE (LA), terre et jurid., *Guérande*. — 1471, Pierre du Chastel. 1487, Pierre du Chastel (même nom). 1559, Jean de Kerallan. 1580, 1586, Pierre de Saint-Martin. 1640, Françoise de Saint-Martin, femme de René Le Cousturié, cons<sup>r</sup> au parl<sup>t</sup> de Bret. 1680, Marie Le Cousturié, femme de François Champion, baron de Cicé, cons<sup>r</sup> au parl<sup>t</sup> de Bret. 1682, Charles Morvan, S<sup>r</sup> de Kerliviny. *Nunc* de Limeur.

JALLAIS, terre, *Donges*. — 1426, 1453, Jean de la Bregerie.

JALLE (LA), terre, *Nidillac*. — 1451, à la dame de Treveneuc.

JALLIÈRE (LA), autrefois la JAHSELLIÈRE, terre, *Montrelais*. — Anoblissement en 1454 en faveur de Pierre Le Bel, secrétaire du Duc et clerk de la Chambre des comptes. 1615, Michel Le Bel. 1666, René Le Bel, S<sup>r</sup> du Chastellier. *Nunc* d'Anthenaise.

JALLIÈRE (LA), terre, *Orvault*.

JAMONNIÈRES (LES), terre et seig., *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. — Vendue par Gilles de Retz à Geoffroy Le Ferron. Retirée en 1442 par Marie de Retz, sa fille, mais le retrait fut sans effet. 1467, Guillaume Le Ferron. 1493, Pierre Le Ferron. 1500, François Goheau. 1530, Louise Goheau, femme de Jacques de Montheron, baron d'Avoir. 1553, 1559, François Gabard. 1680, Jean Gabard. 1690, Charles-

Prudent Gabard. 1717, Geneviève-Marquise-Prudence Bouhier, femme de Christophe Juchault, S<sup>r</sup> de Lorme. 1850, demoiselle Juchault, femme d'Arthur Patas d'Illiers.

JAN (LE), terre, *Guérande*. — 1679, Marie Foucquer, femme de Pierre Le Gruyer.

JANCIOU, terre, *Saint-Hilaire-de-Chaléons*. — 1430, Guillaume de Saint-Aignan. 1543, René Macé.

JANNIÈRE (LA), terre et seig., *Monnières*. 1430, Guillaume Gobeau. 1436, Jean Baye. 1510, Guillaume Baye. 1608, acquise par Jacques Barrin. 1644, unie à la Coignardière et érigée en vicomté en faveur de Jacques Barrin, S<sup>r</sup> de la Galissonnière en Saint-Jean-de-Béré, maître des requêtes et premier président de la Chambre des comptes de Bretagne. 1658, érigée en marquisat sous le nom de la GALISSONNIÈRE ; voyez ce dernier nom et LE PALLET.

JANS, châtellenie, *Jans*. Comme NOZAY.

JANURAI (LA), terre, *Saint-Mars-du-Désert*. — 1601. N. H. Jean de la Ramée, S<sup>r</sup> de la Gâcherie.

JARRETIÈRE (LA), terre, *Saint-Jean-de-Béré*. — 1427, au S<sup>r</sup> de Coësmes. 1453, Jean Mourault. 1478, Jean, sire de Coëtquen. 1616, Jacques Barrin, S<sup>r</sup> de la Galissonnière. 1680, Thomas Dreux, cons<sup>r</sup> au parlement.

JARRAIS (LA), terre, *Sainte-Opportune-en-Retz*. — 1450, Guillaume du Pont.

JARRIAIS (LA), jurid., *Saint-Vincent-des-Landes*. — 1436, Gilles La Vache. 1540, Jeanne La Vache. 1545, François La Vache.

JARRIAY (LE), terre, *Rougé*. — 1430, Jean de Coësmes. 1440, Charles de Chambellan. 1478, Jean de Coësmes. 1680, Rosnivinen, S<sup>r</sup> de Piré.

JARRIE (LA), jurid., *la Chapelle-Basse-Mer*. — 1459, demoiselle Le Bel, femme de François du Breil, S<sup>r</sup> du Bouays. 1481, Jean Blanchet. 1500, Jeanne Thomas. 1535, Gilles de Peillac. 1548, Charles des Ride-lières. 1677, Louis Juchault. 1690, Nicolas Ballet, secrétaire du roi. 1774, Philippe-Vincent Roger de la Mouchetière.

JARRIE (LA), terre, *le Clion*. — 1429, Thébaud de Saffré. 1513, Pierre de Saffré. 1776, Louis-Anne du Tressay. *Nunc* Cébert.

JARRIE (LA), terre, *Frossay*. — 1758, René des Champencufs. *Nunc* Bernard.

JARRIE (LA); terre, *la Limouzinière*. — 1679, Henri Pineau.

JARRIE (LA), terre, *Saint-Mesme*. — 1679, François du Moustier.

JARRIER (LE), terre, *Ligné*. — Membre de la bannière de la Muce.

JASNIÈRE (LA), terre, *le Bignon*. 1679, Jean-Baptiste de la Roche-Saint-André.

JASSON, châtelanie, *Port-Saint-Père, Brains, Cheix, le Pellerin, Rouans, Saint-Jean-de-Boiseau*. — 1300, Macée de la Haye, femme de Guillaume de Rougé. 1339, Marguerite de Rougé, femme d'Olivier Tournemine. 1386, Pierre Tournemine. 1404, 1414, Jean Tournemine. 1429, Gilles Tournemine. 1447, Jeanne de Saffré. 1469, Gilles Tournemine, fils de Jeanne de Saffré. 1477, François Tournemine. 1501, G. Tournemine. 1540, 1560, René Tournemine. 1590, Jean Morin, premier président de la Chambre des comptes de Bretagne. 1602, vendue par André Morin à Philippe Biré. 1638, Jean Biré. 1677, vendue par Charles de Conigan, S<sup>r</sup> de Cangé, à Louis Binet, S<sup>r</sup> de la Blotière. 1686, 1708, Jean-Baptiste de Cornulier. 1710, Joan-Marie-Victor Binet. *Nunc* Binet de Jasson.

Cette châtelanie paraît avoir été unie depuis des temps reculés à celle de *Malnoë*; c'est pourquoi on la nommait JASSON-ET-MALNOË. Un démembrement ancien de cette châtelanie, sis en la paroisse de Saint-Aignan, et nommé aussi *Jasson-et-Malnoë*, resta aux Biré, et appartenait en 1678 à Thomas Biré, S<sup>r</sup> de la Grève.

JAUNAIS (JA), terre, *Cordemais*. — 1679, Charlotte de Montauban.

JAUNAIS (LA), terre, *Basse-Goulaine, Saint-Sébastien*. — 1714, acquise par Claude de Monti. C'est là que fut signé un traité de paix entre le général Charette et la république.

JAUNIÈRE (LA), *alias* la Jousnièze, terre, *Fercé*. — 1513, Jacques Mauhugeon. 1650, Samuel d'Appelvoisin. *Nunc* du Boispéan. C'était, en 1679, le château de la vicomté de *Fercé*.

JEUBRAUDERIE (LA), terre, *Fercé*. — 1513, Mathurin du Bois-péan.

**JOHELAIE**, *alias* la **JUHELAIE**, terre, *Marsac*. — 1445, Perrot Lambert. Anoblie en 1459 en faveur de Jean de Vay, auditeur des comptes.

**JOLIVIÈRE (LA)**, *alias* la **JOLIVERIE** et la **JOLIE-REINE**, terre, *Saint-Herblain*. — 1513, Paul Blanchet. 1628, Isâie de Rieux. 1679, Louis de Rieux. *Nunc*. Pantin de Landemont.

**JOLLEINIÈRE (LA)**, terre, *Machecoul*. — 1271, Sylvestre du Chaffault.

**JOLLETERIE (LA)**, terre, *Sainte-Pazanne*. — 1447, Alain du Croizil. 1702, Louis de la Roche-Saint-André.

**JONCHAIS (LA)**, terre, *Donges*. — 1453, Alain de Carné.

**JONCHÈRE (LA)**, terre, *Juigné*. — 1428, Jean Dudan. 1478, Jean Dudan. 1513, Perrine Dudan, femme de François de la Pouëze. 1560, René de la Pouëze. 1644, de la Pouëze. 1680, René Saget. *Nunc* de Lancolle.

**JOU (LA)**, *alias* LA **Jo**, terre, *Escoublac*. — 1681, Jean Le Pennec. *Nunc* Bidau.

**JOU (LA)**, terre et seig., H. J., *Fay*. — 1362, Jean de la Jou. 1445, Pierre de la Jou. 1514, Jean de la Joue. 1679, René de Kerboudel, Sr de la Cour-Péan. 1775, de Berthou. *Nunc* de Charette.

**JOÛ (LA)**, terre et jurid., M. J., *Nivillac*. — 1427, 1451, Jean de la Jon. 1681, Germain de Talhouët, Sr de Bonamour. 1717, de Talhouët. (Voyez la *Jou-de-Fay*).

**JOU (LA)**, terre et jurid., *Saint-Etienne-de-Mont-Luc*. — 1516, Pierre de la Jou. Réunie à la *Rouillonnois*.

**JOU (LA)**, terre et jurid., H. J., *Vigneux*. — 1720, Emmaneul Casard. 1775, du Breil.

**JOU-DE-FAY (LA)**, terre et jurid., M. J., *Saint-Dolay*, nommée aussi **FAY**. — 1458, Jacques de la Muce. 1463, 1466, Gui de la Muce.

**JOUALIÈRE (LA)**, terre, *Couëron*. *Nunc* Vignerons de la Jousselandière.

**JOUDONNAIS (LA)**, terre, *Drefféac*. — 1427, Roland de Saint-Aubin.

**JOURDONNIÈRE (LA)**, terre, *Mésanger*. — 1453, au Sr de Mésanger.



JOURSONNIÈRE (LA), terre, *Saint-Lumine-près-Clisson*. — 1513, François Nivet.

JOUSSARDAIS (LA), terre, *Fougeray*. — 1450, Briand-Bouteiller. 1513, Julien Serres.

JOUSSELINIÈRE (LA), terre, *Saint-Julien-de-Concelles*. *Nunc* de Launay.

JUBINIÈRE (LA), terre, *Héric*.

JUGEPIED, *alias* Juspié, terre, *Fresnay*. — 1679, Louis de Chardonnay. 1684, Antoinette de Chardonnay. 1719, Joseph Laizin.

JUHELAIS (LA), terre, *Marsac*. (Voyez la JOHRLAIR.)

JUIGNÉ, terre, *Anetz*. — 1684, N. Fleuriot. *Nunc* Brossaud de Juigné.

JUINIÈRE (LA), jurid., *Trans*. — 1462, Jean de la Rivière. 1470, Gilles de la Rivière. 1540, 1548, René Angier. 1559, 1576, Claude Angier. 1679, 1691, Henri-Albert Angier.

JUIVERIE (LA), terre, la *Haie-Fouassière*. *Nunc* Cassard.

JULIENNAIS (LA), terre et seig., H. J., *Saint-Étienne-de-Mont-Luc*. — 1470, Jean de Kersy. 1488, Julien de Kersy, premier maréchal de salle du Duc. 1490, Jean de Kersy. 1492, N. E. Pierre de Kersy. 1516, Jeanne de Kersy, femme d'Arthur Aguilion. 1582, Jean d'Aguillon. 1677, Anne d'Aguillon, femme de Jean-Gustave de Rieux, vicomte de Donges. 1730, Yves-Mario de la Bourdonnaye. 1775, de la Bourdonnaye de Mont-Luc.

JULLIÈRE (LA), terre, la *Trinité-de-Machecoul*. — 1679, Julienne Le Tonnellier.

JUSSALON, terre, la *Bouzière*.

JUTIÈRE (LA), terre, *Frossay*. — 1428, Perrot Tardif, dit du Préau. 1760, N. Tatin. *Nunc* Berthelot.

JUZET, terre et seig., *Guéméné-Penfao*. — 1484, Pierre Godart. 1495, N. H. Jean Godart. 1531, Jean de Bruc. 1603, 1617, Jean Guéhenneuc. 1678, Denise Guéhenneuc, femme de Jean Le Borgne, S<sup>r</sup> d'Anguignac. 1700, de Poulpiquet du Halgouet. *Nunc* de Poulpiquet.

---

DE  
**L'AVENIR DE NANTES**

**COMME PORT DE MER**

EN PRÉSENCE DE

**l'Ouverture du Chemin de Fer et du Bassin à Flot de St-Nazaire**

**PAR M' E.-B. LE BEUF,**

*Secrétaire de la Chambre de Commerce de Nantes.*

---

I.

Aucune question n'est plus digne que celle-là de préoccuper les esprits sérieux qui attachent quelque intérêt aux destinées futures de notre cité. L'ouverture du bassin à flot de Saint-Nazaire, la mise en activité du chemin de fer qui le relie à Nantes, ont jeté dans son existence commerciale et maritime des éléments nouveaux dont il est utile d'étudier et de préciser l'influence. Sera-t-elle bonne ou nuisible ? En sortira-t-il une rivalité inquiétante et ruineuse pour Nantes ? Quels moyens mettre en œuvre pour combattre cette rivalité, si elle venait à se pro-

duire, et conserver l'importance de notre ville comme port de mer ?

Telles sont les principales faces de la question qui nous occupe. Nous allons essayer de les examiner et de les éclairer, n'ambitionnant d'autre honneur que d'ouvrir le chemin à des travaux plus concluants et plus éloquents que le nôtre, qui est, à vrai dire, plutôt une esquisse qu'un travail complet sur la matière.

## II.

Il y a bien longtemps que, pour la première fois, les négociants Nantais songèrent à établir un bassin de refuge pour leurs bâtiments à l'entrée du fleuve. En 1735, ils publièrent à ce sujet un mémoire assez étendu dont voici les principaux passages :

« Les malheurs passés et les naufrages, disait ce mémoire, ont fait souhaiter aux habitants de Nantes la construction d'un bassin à Paimbœuf pour y mettre leurs vaisseaux, leurs barques et leurs bateaux en sûreté.

» Les pertes fréquentes et presque journalières de leurs vaisseaux leur font aujourd'hui envisager ce bassin comme étant un remède indispensable et l'unique ressource contre la ruine entière de leur navigation. De quelque côté que l'on envisage la nécessité de ce bassin, on la sentira absolue, et rien n'y peut suppléer, car, nous le répétons, c'est l'unique moyen que l'on puisse opposer à la ruine de la navigation de Nantes. Qu'on parcoure, qu'on visite toutes les villes maritimes du royaume : on ose avancer qu'il n'en est point d'aussi opulente et dont les habitants soient plus entreprenants que ceux de Nantes; qu'il est peu de port plus convenable, plus nécessaire et mieux situé pour l'étendue du commerce.

» Ses armements pour l'Afrique, l'Amérique et l'Europe prouvent le grand commerce par mer de cette ville et de la

» rivière pour le transport des marchandises qu'elle introduit  
» dans le royaume; c'est cette ville qui fournit non-seulement la  
» Bretagne de denrées de toutes sortes, mais encore une partie  
» du Poitou et de la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine,  
» l'Orléanais et le Blaisois. Elle envoie quantité de marchandises  
» à Lyon et à Paris, en un mot dans toute la France et jusqu'en  
» Suisse. Les villes situées le long de la Loire ne subsisteraient  
» ni n'auraient aucun commerce si Nantes n'avait plus de  
» port par où elles puissent recevoir les marchandises qui leur  
» sont nécessaires, ni envoyer au dehors des denrées de leurs  
» provinces propres à l'étranger qui, par là, deviendraient sans  
» valeur, puisqu'elles n'auraient plus de débouchés.

» L'accroissement de la navigation au bas du fleuve ne pré-  
» judicierait en rien à Nantes; au contraire, la ville y trouverait  
» ses convenances, de nouvelles facilités pour la navigation, une  
» grande diminution de frais, de dépenses. Il y aurait moins de  
» frais, moins de travaux que dans la rade et dans le port; il n'y  
» aurait pas besoin d'ancres, d'amares, de cordages comme en  
» rade; les navires y seraient à l'abri de tous les risques, des  
» avaries, des naufrages, des ouragans qui causent tant de pertes  
» dans la rade de Paimbœuf. On y ferait les armements et ra-  
» doubs; les gabares ou barques de transport y porteraient, y  
» embarqueraient en toute sûreté les marchandises qu'on expédie  
» de Nantes et chargeraient de même celles qu'on y envoie du  
» dehors. »

On remarquera que c'était à Paimbœuf que les négociants Nantais  
auraient voulu établi ce bassin d'abri, et vraiment les considé-  
rations qu'ils mettaient en avant pour appuyer leur projet mé-  
ritaient qu'on ne les perde pas de vue, car nous les verrons se  
reproduire identiquement quand nous résumerons les débats  
qui précéderent, amenèrent et même suivirent la création du  
bassin à flot de Saint-Nazaire.

La pétition des négociants Nantais n'eut point de suite. En feuilletant les annales commerciales de notre ville, durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, nous avons trouvé, à deux autres reprises différentes, des traces indiquant que nos pères ne mettaient point en oubli leur pensée d'établir un bassin au bas de la Loire.

Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, en 1803, les ingénieurs Groleau et Goury furent chargés par le Gouvernement de l'examen du projet de creuser à l'embouchure de notre fleuve un bassin destiné à contenir deux vaisseaux de ligne de 74 canons. Le devis qu'ils dressèrent pour ce projet, s'élevait à quatre millions de francs.

En 1808, à l'occasion du passage de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup> à Nantes, il fut question d'établir, à Saint-Nazaire, des chantiers de constructions et d'armements militaires. Les études nécessaires furent même ordonnées 4 ans plus tard, en 1812, par l'Empereur lui-même. — Nous n'en avons point retrouvé les traces.

Ce projet avait été suggéré à l'Empereur par M. Crucy, qui avait pu s'en entretenir avec lui pendant le voyage que Napoléon I<sup>er</sup> fit de Nantes à Paimbœuf.

En 1820, on se préoccupait de l'utilité de la construction d'un môle à Saint-Nazaire. M. Crucy qui, à deux reprises différentes, avait été chargé par le Gouvernement Impérial de levées de plan et de sondages à l'embouchure de la Loire, proposa de faire servir cette construction à l'agrandissement et à l'approfondissement du mouillage servant alors aux bâtiments; pour cela, il conseillait de couper la chaussée qui joignait Saint-Nazaire à la terre-ferme et qui n'avait, à cette époque, que 22 toises de largeur à son sommet et 50 environ à sa base. La différence de niveau entre l'anse de la ville Alluard (celle où se trouve actuellement le bassin) et l'anse située à l'ouest de la chaussée étant assez marquée, la coupe proposée devait produire un fort courant capable d'entraîner les vases qui encombraient l'anse de la ville Alluard, qui ainsi

nettoyée deviendrait meilleure pour le mouillage des bâtiments garantis de plus des vents d'ouest par le môle s'avancant de 100 toises dans la mer à partir de l'Église.

Le môle se construisit. — La pensée d'agrandir et d'améliorer la rade de Saint-Nazaire fut abandonnée. Ce ne fut qu'en 1837, à l'occasion des réclamations élevées pour l'amélioration de la basse Loire, que l'on se reprit, à Nantes, à discuter d'une façon sérieuse et non interrompue l'opportunité d'un bassin à l'embouchure du fleuve. Le Gouvernement fit faire des études par ses ingénieurs, et ouvrit bientôt après une enquête simultanée sur un mémoire présenté par une compagnie qui proposait d'effectuer des dragages dans la Loire maritime et sur un avant projet rédigé par les ingénieurs pour l'établissement d'un bassin à flot soit à Saint-Nazaire, soit à Paimbœuf.

L'approfondissement du fleuve aurait certes donné satisfaction aux vœux que le commerce de Nantes ne cessait d'élever depuis tant d'années, à ce sujet ; mais les ingénieurs et les commissions d'enquête prononcèrent l'insuffisance des moyens proposés, et adoptèrent l'idée d'établir le bassin à flot à Saint-Nazaire, malgré les vives instances de Paimbœuf et des localités de la rive gauche du fleuve

Le Conseil général des ponts et chaussées se déclara favorable aux conclusions de la commission d'enquête. Puis la question en resta là encore durant quelques années. De nouvelles études furent faites en 1840, 1841 et 1843 ; mais ce ne fut enfin que le 20 mai 1845, que le Gouvernement présenta à la Chambre des députés un projet de loi portant établissement d'un bassin à flot à Saint-Nazaire et demandant l'affectation d'une somme de 7 millions à ce travail.

L'exposé des motifs du projet de loi s'ouvrait par une appréciation claire et succincte des circonstances qui militaient en faveur de son adoption.

« La ville de Nantes, disait le **Ministre des travaux publics,**  
» placée comme le **Hâvre et Bordeaux** à l'extrémité d'une de  
» ces riches et fertiles vallées où vient toujours se concentrer  
» l'activité commerciale des nations, assise sur un fleuve qui la  
» met en communication avec l'Océan, d'une part, et d'autre part  
» avec le centre du royaume et les principaux canaux qui le  
» traversent, la ville de Nantes est devenue le siège d'un com-  
» merce important qui prend chaque jour de nouveaux dévelop-  
» pements. Mais sa prospérité est vraiment retardée et même  
» menacée par un obstacle naturel, devant lequel disparaîtraient,  
» si l'on n'y portait remède, les avantages de son admirable  
» position.

» Dans l'état actuel de la Loire, les navires qui remontent  
» habituellement à Nantes ne sont que des navires de cabotage.  
» C'est seulement dans les marées de vives eaux, c'est-à-dire  
» pendant huit jours au plus chaque mois, que les bâtiments de  
» 200 à 250 tonneaux peuvent atteindre ce port. Tous les na-  
» vires d'un plus fort tonnage et par conséquent presque tous  
» ceux affectés à la navigation du long-cours, sont obligés de  
» s'arrêter dans les parties basses du fleuve, à Saint-Nazaire ou  
» à Paimbœuf, et c'est là qu'ils déchargent sur des allées les  
» marchandises destinées à remonter à Nantes.

» On comprend tous les retards, tous les inconvénients, les  
» dangers mêmes qu'entraîne pour la navigation un pareil état  
» de choses. Il devait avoir, il a eu pour le commerce de Nantes  
» de fâcheuses conséquences, en éloignant de son port les bâti-  
» ments étrangers, et s'il se prolongeait, il compromettrait cer-  
» tainement son avenir. »

Puis, entrant dans un autre ordre de considérations, le **Ministre**  
concluait à la nécessité du bassin à flot de Saint-Nazaire, qui  
devait offrir au commerce de Nantes toutes les facilités qui lui  
faisaient défaut.

C'était, en effet, l'état précaire de la navigation sur la basse Loire qui avait conduit les négociants de Nantes à demander la création d'un bassin à l'embouchure du fleuve. Il devait avoir pour conséquence de faire disparaître ces inconvénients, ces retards, ces dangers mêmes que signalait le Ministre dans son exposé. Des deux rades où s'accomplissaient les opérations d'allègement, l'une, celle de Paimbœuf, s'ensablait à chaque instant davantage, l'autre, celle de Saint-Nazaire, quoique très-sûre pour le mouillage des bâtiments, présentait souvent, en raison de son voisinage de la mer, des embarras sérieux pour les transbordements. Dès que le temps devenait mauvais, tous les travaux de chargement et de déchargement étaient forcément interrompus. De plus tous les navires mouillés au bas du fleuve étaient obligés de se jeter sur les vases, dès que les glaces venaient à paraître, que leur nature de construction permit ou non l'échouage et quel que fût d'ailleurs leur état de charge.

Dans les fréquents coups de vent de l'hiver, les bâtiments étaient continuellement exposés à des abordages. Cet inconvénient existait même pour le mouillage des Quatre-Amarres, à Paimbœuf. Souvent les bâtiments y éprouvaient de grands dommages d'abordages causés par la violence du vent qui les poussait les uns sur les autres, ou par la force du courant qui dérangerait ou faisait rompre les amarres. Dans les fortes brises de nord et de nord-est, la force de la mer empêchait jusqu'aux travaux de carénage. Un autre inconvénient, résultant de l'état des rades de Paimbœuf et de Saint-Nazaire, était l'obligation d'avoir à bord, pendant tout le temps que les navires y stationnaient, le personnel entier de leurs équipages. On voyait fréquemment des navires arrêtés deux mois et plus par les vents contraires et par les mauvais temps, avoir ainsi à supporter, avant leur mise en mer, de lourdes dépenses de gages et de nourriture, dont les bâtiments partant du Havre, de Marseille et d'autres ports étaient



exempts, attendu qu'ils ne prenaient leurs équipages qu'au moment même de leur sortie.

Il était impossible de préciser la somme des pertes que la navigation de notre port souffrait par suite de ses suspensions forcées des travaux, par les fatigues des bâtiments, par les échouages, par suite des abordages, ni ce qu'elle dépensait en frais de nourriture et de gages, en location de barges, en usure d'amarres et même des doublages continuellement exposés aux chocs des embarcations, à l'action du courant, au frottement des chaînes et des câbles. Mais les négociants Nantais faisaient valoir qu'elles avaient dû être considérables depuis les trente années de paix qui s'étaient écoulées.

Puis à côté de ces pertes directes, ils pouvaient tracer le tableau des bénéfices perdus par la même cause, notamment par l'éloignement des grands bâtiments de notre fleuve. Si les bâtiments américains, par exemple, étaient assurés de trouver en Loire les facilités d'abri et de déchargement qui y manquaient, n'y avait-il pas lieu de croire que quelques-uns d'entre eux, appréciant la bonté des attéragés de ce fleuve, et l'avantage d'éviter les dangers nombreux de la Manche, se détourneraient de leur route habituelle et prendraient la direction du port de Nantes ? Chaque fois aussi qu'il était question de lignes transatlantiques, on opposait aux demandes du commerce de Nantes les inconvénients que nous venons de résumer. — Un bassin à flot à Saint-Nazaire devait rendre ces observations impossibles.

Tels seraient encore, si la question était à résoudre, les considérations à faire valoir pour appuyer la création d'un bassin à l'embouchure du fleuve. Telles étaient aussi les arguments qui remplissaient les colonnes des journaux de la localité en 1845. Le projet du bassin à flot trouvait donc des partisans nombreux et convaincus.

Nous devons consigner ici qu'il rencontrait aussi des adver-

saires résolus qui déclaraient nettement, que dans leur appréciation, la création d'un port commercial à l'embouchure de la Loire amènerait sûrement la déchéance maritime et commerciale même de notre ville.

Il convient d'ajouter que les partisans du bassin à flot ne le considéraient que comme une annexe du port de Nantes. Ils ne le concevaient point autrement que comme un avant-port destiné à le compléter. Le Gouvernement partageait entièrement ces vues, car dans l'exposé des motifs déjà cité, il déclarait :

1° Que le port de Saint-Nazaire était une *annexe nécessaire* du port de Nantes.

2° Que c'était vers l'établissement d'un bassin où les navires de commerce pourraient trouver *un lieu de stationnement*, où ils feraient en sûreté leurs déchargements, que se dirigeaient les vœux des habitants de Nantes.

3° Que ce qu'il fallait à Nantes c'était que les bâtiments qui ne pouvaient remonter à ses quais fussent à même de lui renvoyer facilement et à peu de frais leurs cargaisons, et qu'un *port de transbordement* suffirait complètement à ce besoin.

L'appréciation du Gouvernement était, on le voit, nette et précise. Les termes dans lesquels elle était posée n'admettaient pas la moindre ambiguïté. Le rôle de Saint-Nazaire, dans l'avenir, y était défini d'une façon complètement conforme à la pensée qui avait poussé la ville de Nantes à en solliciter la création.

Du reste, la création de ce bassin n'était jamais séparée par ceux-là mêmes qui la soutenaient avec le plus de vigueur, de la nécessité d'améliorer la basse Loire, ou de creuser un canal maritime reliant Nantes à son avant-port. Des essais tentés pour amener un approfondissement dans la basse Loire étaient vivement controversés. Cette question était pendante depuis deux cents ans, au moins, sans avoir reçu de solution complètement favorable. On espérait qu'un canal maritime latéral à la Loire,

en tranchant la difficulté d'une manière absolue, serait le meilleur complément à donner au bassin à flot.

Voici ce que la Chambre de commerce disait, à ce sujet, en 1845 :

« A côté de la question du bassin de Saint-Nazaire se présente naturellement celle du canal maritime.

» L'espoir d'ajouter à l'avantage de posséder un bon port à l'entrée de notre fleuve, celui d'amener les bâtiments jusque dans notre port, devait appeler notre attention sur la création d'un canal capable de les recevoir.

» N'ayant pas à nous préoccuper de la question d'art, et laissant aux hommes spéciaux à se prononcer, nous avons dû n'examiner de cette question qu'au point de vue de l'intérêt commercial ; réduite à ces termes elle ne pouvait faire de doute. Les difficultés d'argent ne nous ont pas non plus paru de nature à faire repousser cette importante création. Le Gouvernement, en accordant au Havre, à Bordeaux et à Marseille, de riches allocations, a donné au port de Nantes le droit de réclamer les mêmes faveurs. Le témoignage de personnes compétentes nous ont d'ailleurs laissé espérer que les dépenses ne s'élèveraient pas au-dessus des allocations qu'il était rationnel de demander.

» En présence de ces considérations, la Chambre s'est fait un devoir de solliciter la création d'un canal maritime, sans subordonner cette demande à celle de la construction du bassin, question parfaitement éclairée, et qu'il eût été imprudent de compliquer de difficultés nouvelles. »

Il était aussi question, dès cette époque, pour rattacher le plus étroitement possible Saint-Nazaire à Nantes, d'établir un chemin de fer entre ces deux villes et de le placer sur l'une des berges du canal maritime projeté.

La Chambre des députés, dans sa séance du 28 juin 1845, vota les 7 millions demandés pour l'établissement du bassin à flot de Saint-Nazaire, et la Chambre des pairs confirma ce vote dans sa séance du 18 juillet suivant.

Commencés en 1847, les travaux du bassin ne sont point encore achevés, mais cependant, il a pu être livré à la navigation dans les premiers mois de 1857.

La superficie de flottaison du bassin est de 106,000 mètres carrés (10 hect. 60). Le périmètre de ses quais atteint seize cent cinquante mètres de développement. Aucun bassin ne présente, en France, une aussi grande étendue. Sa contenance surpasse celle du port d'Anvers, et nous ne connaissons qu'un des docks de Londres qui ait une étendue liquide aussi considérable.

La moitié environ du bassin est creusée à six mètres dix-huit centimètres et pourra recevoir tous les navires de commerce presque sans exception. Une zone ayant un peu plus d'un hectare et demi est réservée aux grands bâtiments à voile et à vapeur. Le reste du bassin, qui n'a pas une profondeur moindre de sept mètres à sept mètres cinquante, sera consacré à l'entrée des grands bâtiments de guerre, aux frégates et même aux vaisseaux de 74 canons qui pourront y séjourner avec armement complet.

Il existe deux écluses, l'une de treize mètres pour les bâtiments de commerce, et l'autre de vingt-cinq mètres qui doit servir à l'introduction des plus grandes frégates à vapeur. Cette dernière est la plus vaste des ports d'Europe. Celle du bassin d'Anvers n'a que dix-huit mètres; celle du port du Havre n'atteint que 21 mètres.

Tous ces travaux ont été faits à l'abri d'une digue de renclôture analogue aux digues des Poldens, de Hollande, et d'un développement de 1,200 mètres environ.

Les écluses sont mises en communication avec la rade de

Saint-Nazaire par des jetées formant un avant-port et entre lesquelles le chenal sera entretenu à 3 m. 50 au-dessous du niveau de la basse mer.

La contenance du bassin peut être représentée par :

16 steamers ou frégates de premier rang.

15 navires de commerce de 500 à 1,200 tonneaux.

30 — — — 300 à 500 —

Plus une soixantaine de caboteurs.

Ajoutons que l'atterrage de la Loire est le plus sûr et le plus facile de toutes nos côtes de l'Océan et de la Manche, de jour comme de nuit, grâce aux terres hautes de Belle-Ile magnifiquement éclairées, et que l'entrée et la sortie du fleuve sont également indiquées avec une grande précision par les feux du Four, du Pilier, de l'Aiguillon, du Commerce et de Saint-Nazaire.

Enfin le bassin à flot de Saint-Nazaire est relié, à Nantes, depuis le mois d'août 1857, par un chemin de fer qui n'est que le prolongement de la voie ferrée qui traverse notre ville.

Que sont devenus, pendant ces temps, les projets d'amélioration de la Loire et du creusement d'un canal maritime ? Voici quelques renseignements à ce sujet, extraits de l'*exposé* des travaux de la Chambre de commerce publié en 1853.

Après avoir rappelé que la Chambre de commerce n'avait jamais cessé de poursuivre, par tous les moyens en son pouvoir, l'amélioration de notre fleuve et résumé les moyens mis en œuvre pour y parvenir — moyens qui n'avaient amené que des résultats incomplets, l'*exposé* continuait ainsi :

« Dans la pensée de donner à la navigation les facilités qu'elle réclame, la Chambre accueillit avec empressement l'idée de la création d'un canal maritime le long de la rive droite, au sujet

duquel des études préparatoires avaient été faites par M. l'ingénieur en chef Cabrol.

» Cette idée de la création d'un canal à eau morte, sur lequel les bâtiments du plus fort tonnage eussent été facilement remorqués jusqu'à nos quais, était bien faite pour nous séduire : malheureusement il était difficile qu'elle fût réalisée. Des études approfondies ont fait reconnaître que la création du canal présentait de grandes difficultés et peut-être des impossibilités, notamment par la nature des terrains à traverser et des cours d'eau auxquels il faudrait conserver un débouchement dans le fleuve. Un empêchement non moins grave était la question d'argent ; une appréciation plus complète des empêchements à vaincre et des travaux à exécuter, avait démontré que la construction de ce canal, estimée d'abord 40,000,000, pourrait dépasser le chiffre de 60,000,000. Il devenait dès lors évident que l'on ne pourrait espérer d'obtenir du Gouvernement une subvention aussi élevée.

» L'état de stagnation du mouvement maritime de notre port, alors qu'il était chaque jour question des progrès et des améliorations obtenus ailleurs, préoccupait vivement l'opinion publique et avait donné naissance à des réunions de plusieurs personnes honorables de notre ville, pour étudier les moyens d'assurer l'arrivée des navires de tout tonnage à nos quais. Dans ces réunions, l'idée de la création d'un canal sur la rive droite fut reproduite et vivement défendue. Toutefois, la proposition trouva aussi des adversaires. Un canal longeant la rive gauche fut proposé en opposition à celui de la rive droite ; des travaux de détail à exécuter dans le fleuve furent indiqués. . . . .

» La nouvelle qu'un approfondissement de la Seine avait été obtenu par un commencement d'endiguement ne pouvait manquer de frapper vivement la Chambre de commerce. Désireuse de procurer des améliorations semblables dans notre fleuve, elle s'empressa de chercher à s'éclairer sur les conséquences probables

de la création en Loire de travaux analogues à ceux qui avaient été exécutés sur la basse Seine.

» Rassurée par le témoignage de MM. les ingénieurs Jégou et Watier sur les conséquences du rétrécissement du fleuve, au point de vue de la marche des sables, elle accueillit avec empressement et reconnaissance le projet d'endiguement proposé par M. Jégou.

» Appelant de tous ses vœux l'exécution d'un travail qui, s'il ne donne à notre rivière toute la profondeur désirable, peut toutefois l'améliorer d'une manière sensible, la Chambre de commerce a adressé au Gouvernement de vives sollicitations et fait valoir les droits de Nantes à n'être pas moins bien traité que Rouen, relativement aux allocations.

» Nous ne pouvons que regretter que le Gouvernement n'ait pu encore faire droit à nos demandes, en faveur desquelles nous avons réclamé et obtenu l'appui du Conseil général et de notre Conseil municipal. »

Ce fut en 1851 que MM. Jégou et Watier proposèrent leur projet pour améliorer la basse Loire, et consistant dans un ensemble de digues longitudinales et discontinues à construire entre Nantes et Paimbœuf. Soumis à une commission d'enquête, il avait été approuvé par la grande majorité de ses membres. L'administration supérieure lui avait donné également sa sanction en juin 1852. Mais on voit qu'en 1853, la Chambre de commerce, réunie au Conseil municipal et au Conseil général, n'avait rien pu obtenir encore pour l'exécution des travaux projetés. Nous sommes en 1858, la position n'a pas changé. Chaque année, les corps constitués de la ville et du département réclament en vain une allocation pour l'amélioration de la basse Loire.

Pendant ce temps, la Loire semble pour ainsi dire abandonnée à elle-même — c'est à peine si quelques faibles dragages.

exécutés çà et là empêchent que certaines parcelles ne se comblent tout-à-fait, — situation déplorable et regrettable au plus haut degré, car elle menace l'existence de Nantes dans son élément vital.

Voilà pour le passé et l'état actuel de la question. Nous allons nous tourner maintenant vers l'avenir.

### III.

L'idée de l'établissement du bassin à flot avait rencontré, avons-nous dit, des adversaires résolus qui l'avaient énergiquement combattu. — Leurs arguments pouvaient se résumer ainsi :

« La mise en service du bassin à flot de Saint-Nazaire rendra  
» obligatoire la création d'une foule d'intérêts embryonnaires  
» d'abord, mais capables bientôt de lutter contre les intérêts  
» anciens et de produire par suite de violentes perturbations  
» dans la position d'un grand nombre de Nantais. Avec un  
» entrepôt et un chemin de fer relié à celui de Tours, Saint-  
» Nazaire deviendra, en moins de 10 ans, une place commer-  
» ciale ; des industriels, des étrangers iront s'y fixer. Saint-  
» Nazaire finira par absorber tout ; le port de Nantes, encom-  
» bré actuellement, ne sera plus qu'un désert. »

Ces sinistres prophéties n'ont pas cessé de se faire entendre depuis 1845. Elles se sont renouvelées avec plus de force encore depuis un an. A peine le bassin de Saint-Nazaire était-il ouvert aux navires qu'on a proclamé bien vite que les Nantais, jaloux de conserver leur position, n'avaient qu'une chose à faire pour cela — quitter Nantes et s'en aller à Saint-Nazaire dont les développements allaient s'opérer d'une façon magique. La spéculation s'est aussitôt abattue sur les terrains où devait sou-



dainement apparaître, comme tirée du néant par une baguette de fée, une populeuse cité.

Vraiment, si pareil résultat avait dû se réaliser, il y aurait lieu de regretter amèrement, mais un peu tard, d'avoir songé à établir un bassin à flot à Saint-Nazaire, puisque ce bassin produirait un effet diamétralement opposé à celui qu'on en attendait. Il est incontestable (les documents que nous avons cités en font foi) qu'il a été demandé pour attirer vers notre fleuve les grands navires français et étrangers, et pour offrir à tous ceux dont le tonnage ne permettrait pas de remonter à Nantes, un lieu d'abri et de transbordement vaste, sûr et commode. Il devait en un mot ajouter aux facilités, aux développements de notre commerce maritime, et voilà qu'il se changerait en un instrument de perturbation profonde et ruineuse. Mais est-il vrai qu'il puisse en être ainsi. Est-il possible que Saint-Nazaire devienne promptement une ville commerciale rivale de la nôtre. Est-il supposable, enfin, que le port de Nantes ne soit plus qu'un désert?

On remarquera que nous n'éluons pas les termes du débat, et que nous, nous nous efforçons, au contraire, de les poser d'une façon nette et précise. Il est de bonne politique de regarder hardiment son ennemi en face — et la dissimulation ne saurait être permise quand il s'agit d'intérêts aussi graves.

Les progrès acquis par le commerce de Nantes, dans ces dernières années, sont remarquables. La navigation (1), le mou-

(1) Navigation dans le port de Nantes.

1840.	366,400	tonneaux.
1842.	423,500	—
1845.	426,576	—

1847.	468,101	tonneaux.
1849.	525,622	—
1852.	568,564	—
1854.	525,633	—
1855.	590,604	—
1856.	597,487	—

vement des entrepôts (1), le matériel naval (2), les recettes de douanes (3), ont grandi dans des proportions considérables. Par les recettes de douanes, Nantes est maintenant au 3<sup>e</sup> rang parmi toutes les villes de l'Empire français, — après le Havre et Marseille. Elle se place au 4<sup>e</sup>, par la navigation, le mouvement des entrepôts et le matériel naval ; au 5<sup>e</sup> rang (4), par la population. Ne doit-on pas frissonner en songeant qu'une semblable prospérité est sur le point de s'évanouir, et qu'il a suffi que quelques bâtiments soient entrés dans le bassin de Saint-Nazaire, que quelques wagons chargés de marchandises aient passé sur nos quais, sans s'y arrêter, pour qu'il doive en être ainsi. On serait loin du rôle primitif assigné à Saint-Nazaire. — Certes, il ne serait plus *une annexe* de Nantes, et cette complète identification, qui ne devait faire qu'une unité maritime des deux ports, serait écartée pour faire place à une lutte ardente, absolue, continuelle ?

Que le bassin de Saint-Nazaire reçoive des navires, beaucoup de navires même, ce n'est point cela qui nous effraie. Si le tonnage de ces navires ne leur permet pas de s'engager plus avant dans la Loire, ne vaut-il pas mieux qu'ils trouvent à son

(1) Mouvement des entrepôts.

1851.	453,479	quint. mét.
1852.	449,037	—
1853.	549,306	—
1854.	744,268	—
1855.	831,065	—
1856.	889,817	—

(2) Matériel naval.

1850.	576	nav. jaug.	66,951	tonn.
1856.	641	—	103,994	—

(3) Recette de douanes.

1851.	11,498,000	francs.
1852.	14,256,000	—
1853.	15,247,000	—
1854.	18,044,000	—
1855.	24,698,000	—
1856.	24,757,000	—
1857.	29,728,000	—

(4) Après Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux.

Paris...	1,171,346	habitants.
Lyon...	292,721	—
Marseille.	233,817	—
Bordeaux.	148,928	—
Nantes...	108,530	—

embouchure toute la sécurité désirable. Tous les bâtiments d'un fort tonnage ne restaient-ils pas également sur les rades de Saint-Nazaire et de Paimbœuf avant la création du bassin à flot? La seule différence à noter, c'est qu'ils y demeuraient exposés à une foule d'inconvénients graves, et qu'ils y demeurèrent maintenant dans un port parfaitement commode, et offrant des ressources de toute nature pour les opérations d'embarquement et de débarquement.

Est-ce la présence de ces navires qui doit être pour Saint-Nazaire le signal d'une prospérité subite? Qu'elle exerce une impulsion heureuse sur les développements en tant que ville de ressources, nous le croyons; mais nous ne sachions pas que la présence de ces navires pendant plus d'un siècle, sur la rade de Paimbœuf, y ait fait fonder une seule maison d'armements pour le long-cours. Paimbœuf, certes, a profité lui aussi du séjour de ces navires sur sa rade. Ce n'était autrefois qu'un hameau de pêcheurs, et nous avons maintenant sous les yeux une petite ville de quatre mille âmes, siège d'une sous-préfecture et d'un tribunal civil. Mais les armateurs ont continué d'habiter Nantes, les maisons de commerce ont continué d'y avoir leur siège; en un mot, Nantes n'a point cessé d'être le centre de toutes les affaires. Et vraiment, en considérant la chose de plus près, il nous semble que nos pères auraient eu cependant plus de raison pour aller habiter Paimbœuf, que nous n'en avons, nous, pour émigrer à Saint-Nazaire. En effet, les voyages à Paimbœuf étaient bien pénibles autrefois. Ils exigeaient que le négociant contraint de s'y rendre, à cause de ses navires, quittât pendant quelques jours la direction de ses affaires. Ces difficultés, néanmoins, n'ont pas fait qu'un seul armateur de Nantes se soit établi à Paimbœuf.

Or, la position est bien autre à l'égard de Saint-Nazaire. Deux heures à peine nous en séparent. L'armateur quitte Nantes,

visite son navire et est de retour dans la même journée. Veut-il communiquer sans retard quelques instructions à son courtier ou à son capitaine? il a sous la main le télégraphe électrique — c'est-à-dire — l'instantanéité dans la transmission de ses ordres. Ce n'est donc point cette circonstance de la présence des navires à Saint-Nazaire qui obligera l'armateur nantais à quitter Nantes, à abandonner une cité où se trouvent réunies toutes les jouissances de la vie, pour aller habiter une petite ville de deux mille âmes à peine où tout est à créer encore.

Chaque fois qu'il s'est agi de Nantes et de Saint-Nazaire, on a mis en avant le Havre et Rouen. Une explication est nécessaire à ce sujet. Quand le Havre a commencé de grandir, Rouen était loin, bien loin dans les terres, à 30 lieues de la mer. Les relations étaient lentes et difficiles. La Seine était littéralement hérissée de difficultés. Tout conspirait, on le peut dire, contre Rouen. Tout est réuni aujourd'hui pour que Nantes ne déchoie pas comme ville maritime.

Croit-on que tous les navires dont le tirant d'eau permet la remonte à Nantes, ne continueront pas d'y venir? Ils y ont un immense intérêt, puisqu'en y venant, ils économisent les frais de transport de leur cargaison par allèges ou wagons. De plus, ils useront de cette faculté parce que Nantes sera seul le lieu d'affrètement et de direction. Saint-Nazaire ne sera pour eux qu'un point où les grands navires sont arrêtés par l'impossibilité de pénétrer plus avant dans le fleuve — ne sera, en un mot, que l'avant-port de Nantes.

Il ne saurait suffire pour constituer un marché commercial qu'une simple bourgade soit dotée d'un bassin à flot. Il faut que la consommation y soit large, qu'elle possède des relations intérieures et extérieures — qu'elle ait une vie, à elle, enfin. Or, l'existence de Saint-Nazaire ne lui vient que de Nantes. Supposons, un instant, que la Loire soit creusée de

façon à permettre l'arrivage à nos quais des plus grands bâtiments? Que deviendrait Saint-Nazaire malgré son bassin à flot? A qui sont destinées les cargaisons qui s'y déchargent actuellement? A Nantes. — Qui expédie les navires qui s'y trouvent? Nantes. Qui donne les débouchés aux cargaisons et la direction aux navires? Qui possède un immense marché commercial, un rayonnement de relations considérables? Nantes, toujours Nantes, rien que Nantes. Il existe à Saint-Nazaire quelques hôtels, des auberges pour les marins, des courtiers pour les navires, des succursales de nos administrations installées d'hier. — Voilà tout.

Prenons la question à un autre point de vue, qui nous fournira quelques bons arguments de plus en faveur de la thèse que nous soutenons.

Les progrès du commerce de Nantes, les développements de la navigation dans son port, sont dus à deux causes principales. En première ligne à l'agrandissement du mouvement industriel dont notre ville est le siège. En seconde ligne, à la multiplication des voies de communication dont elle est le point de départ.

On l'a dit depuis longtemps, tout se lie et s'enchaîne dans le monde physique, comme dans le monde moral. Le commerce et l'industrie se complètent l'un par l'autre. — Le commerce en apportant à l'industrie les matières premières dont elle a besoin; l'industrie, à son tour, en fournissant au commerce les objets manufacturés qui alimentent ses exportations.

Or, qu'on prenne et qu'on examine le tableau des principales marchandises importées à Nantes depuis 10 ans, et l'on y trouvera que l'augmentation porte avant tout sur celles qui se rapportent aux industries en activité dans notre ville. Bien plus, qu'elles forment la grande partie des quantités totales importées.

Ainsi, ce sont les houilles, les bois de constructions, la

fonte brute, les denrées coloniales, et notamment le sucre, qui marquent les plus grands développements dans les importations.

— Or, toutes ces matières ne sont-elles pas destinées à la consommation de notre ville, à l'alimentation de ses usines métallurgiques, de ses raffineries, de ses filatures, de ses chantiers de construction, etc., etc. ? Que peut nous enlever Saint-Nazaire dans les navires qui apportent toutes ces matières premières ? Croit-on qu'on se serve du chemin de fer pour envoyer à Nantes les bois, la houille, la fonte et les principaux articles qui alimentent le cabotage, comme les matériaux, les grains, les sels, les engrais, les fers, les savons, etc., etc. Non, tous les navires chargés de ces marchandises continueront de venir directement à Nantes, parce qu'ils auront intérêt à y venir. Ils auront intérêt à économiser, comme nous l'avons déjà dit, les frais de transport de leurs cargaisons, par allèges ou wagons, puis ensuite parce qu'ils préféreront se trouver en contact direct avec le lieu de consommation qui est et sera aussi le port directeur de leurs opérations. Quant aux denrées coloniales, elles se débarqueront, il est vrai, à Saint-Nazaire ? Mais cette façon de faire ne changera rien à ce qui existe. De tout temps les gros navires arrivant du long-cours, ont allégé au bas de la rivière. Nantes n'en a pas moins grandi comme port de mer. Si l'on voulait sonder l'avenir, il serait donc facile, en raison de tout ce qui précède, d'établir la catégorie des navires qui resteront au bas du fleuve et de ceux qui continueront de venir à Nantes.

A Saint-Nazaire, les gros navires long-courriers, les steamers transatlantiques ; à Nantes, le grand et le petit cabotage, la navigation de l'Algérie et du Sénégal, la navigation Européenne, et en grande partie celle des Antilles.

Mais pour ceux mêmes qui mouilleront dans le bassin, le

port d'impulsion sera toujours Nantes, le marché consommateur, toujours celui de notre ville.

On le voit, nous avons montré le peu de fondement des craintes qu'a fait naître l'ouverture du bassin à flot et du chemin de fer de Saint-Nazaire. Nous avons montré que Nantes conserverait son importance maritime, en raison surtout de la rapidité des communications avec Saint-Nazaire; que Nantes resterait le siège des maisons de commerce, parce que nul intérêt ne les poussait vers Saint-Nazaire, et qu'enfin ses développements industriels lui assuraient un grand mouvement commercial et maritime. Nous nous bâtons d'ajouter que ces prévisions heureuses ont besoin, pour être complètement garanties, du concours de certaines conditions qu'on ne saurait mettre trop souvent sous les yeux des Nantais. Il s'agit :

1° De conserver à Nantes les prérogatives administratives dont il est en possession.

2° D'améliorer la navigation sur la basse Loire, et de compléter cette amélioration par l'organisation de puissants moyens de remorquage et d'allègement.

#### IV.

Les prérogatives administratives dont Nantes est en possession sont de deux sortes. Les unes se rapportent aux opérations de douanes, les autres aux formalités nécessaires pour armer et désarmer administrativement les navires restés au bas du fleuve.

On comprend que la position particulière de Nantes, qui ne voyait point arriver à ses quais tous les navires qui lui apportaient leurs cargaisons, devait lui créer une situation exceptionnelle au point de vue administratif. Dans l'origine, il se forma des usages qui acquirent peu à peu force de loi, et

furent régulièrement autorisés par un règlement du directeur général des douanes, promulgué en décembre 1842. Voici en quelques lignes l'esprit de ce règlement :

Toute la partie basse du fleuve de Nantes à la mer est considérée comme la rade ou l'avant-port de Nantes. — Par suite, tous les navires qui y demeurent et qui sont chargés pour Nantes ou expédiés par Nantes, sont regardés absolument comme s'ils étaient amarrés aux quais de Nantes, c'est-à-dire que les allées sont acceptées comme la représentation absolue du bâtiment, et que c'est à Nantes seulement que s'accomplissent toutes les opérations de déclarations, de vérification de la marchandise, de pesage, d'apurement du manifeste, etc., etc. Depuis l'ouverture du chemin de fer, on a appliqué le même règlement aux wagons faisant le service entre Nantes et Saint-Nazaire.

De même, les équipages de ces navires ne remontant pas la Loire, sont composés ou congédiés à Nantes. — C'est à Nantes qu'est dressé le rôle d'armement demandé par l'administration maritime ; c'est à Nantes que les marins reçoivent leurs salaires au départ ou à l'arrivée.

Ces prérogatives mises en péril récemment par des mesures émanées des administrations locales, mais énergiquement défendues par le Conseil municipal et la Chambre de commerce, aidées puissamment par M. Chevreau, Préfet du département, ont été confirmées, à Nantes, par des dépêches ministérielles. Rien ne doit être changé à ce qui se pratique actuellement, même après la constitution de l'entrepôt concédé à Saint-Nazaire en juillet 1857.

Le Gouvernement a compris que le rôle des administrations était de se transporter là où le commerce les appelle, mais qu'il



ne leur appartenait, à aucun titre, de provoquer des déplacements ruineux. — Qu'il ne pouvait se faire qu'on forçât les habitants d'une cité de plus de cent mille âmes à quitter le lieu de leur résidence, pour aller accomplir à Saint-Nazaire des formalités administratives qui, de tout temps, s'étaient accomplies à Nantes, sans préjudice pour l'État. Il a ratifié une fois de plus le rôle assigné à Saint-Nazaire, lors de sa création — celui d'être *l'avant-port* de Nantes. Nous avons la confiance, si jamais la question était soulevée une autre fois, qu'elle recevrait encore la même solution.

Eh bien, ces prérogatives forment, à notre avis, la base principale de l'avenir de Nantes comme place commerciale et maritime. Elles doivent être pour les Nantais comme une sorte de palladium vénéré. Tant qu'elles existeront, Saint-Nazaire restera toujours une *annexe* du port de Nantes. Les armateurs de notre ville, on voit que nous avons eu raison de le dire, ne sentiront aucun motif d'émigrer à Saint-Nazaire, puisqu'ils auront toujours sous les yeux leurs marchandises, puisque c'est toujours à Nantes qu'ils satisferont aux formalités administratives qu'elles réclament. Il sera même inutile pour eux d'avoir, comme on l'a prétendu, des sous-comptoirs à Saint-Nazaire.

C'est en cela aussi que l'équation commerciale qu'on a essayé d'établir entre Rouen et le Havre, Nantes et Saint-Nazaire, est fausse. Il n'y a aucune similitude entre des positions qu'on a voulu faire identiques. Les gros navires entrent, il est vrai, à Saint-Nazaire, mais c'est à Nantes seulement que leurs cargaisons font leur entrée sur le territoire français. C'est à Nantes seulement qu'elles sont soumises aux formalités administratives exigées par les lois. Saint-Nazaire, dans l'état actuel, n'est donc en quelque sorte que le faubourg maritime de Nantes.

Le Havre, au contraire, est et a toujours été un port complètement distinct de Rouen, vivant d'une vie complètement indé-

péndante. Ainsi, c'est au Havre que les cargaisons de coton destinées aux filatures de Rouen se déchargent et sont vérifiées par la douane; c'est du Havre qu'elles s'expédient ensuite sur Rouen; mais simplement voyageant par suite d'entrepôts.— Les sucres destinés aux raffineries de Nantes se transbordent à Saint-Nazaire, mais l'entrepôt qui y existe n'exerce aucune influence sur eux; ils sont considérés, jusqu'à Nantes, comme s'ils étaient encore à bord des navires qui les ont apportés des pays d'outre-mer.

Il est donc juste de dire qu'il n'y a aucune similitude entre Rouen et le Havre, d'une part — Nantes et Saint-Nazaire de l'autre — et que la différence réside dans la position particulière où Nantes est placé, et c'est cette position qu'il faut, à tout prix, que nous conservions, car elle seule rend véritable la complète identification de Nantes avec Saint-Nazaire.

Le chemin de fer forme une des branches du trait d'union qui attache Saint-Nazaire à Nantes. C'est la Loire qui forme l'autre; mais pour que l'action de cette voie maritime sur l'avenir de Nantes comme port de mer soit complètement efficace, il faut qu'elle soit débarrassée des obstacles qui en gênent grandement le parcours, et qui menacent même, si l'on n'y porte promptement remède, de séparer Nantes entièrement de la mer. Nous ne voulons point examiner ici, en détail, le projet d'endiguement proposé par M.M. Jégou et Watier, et dont l'exécution est adoptée en principe par l'administration supérieure et les corps délibérants de la ville et du département. Nous savons que les digues construites dans la basse Seine ont produit des résultats satisfaisants. Nous savons de même que plus de vingt rivières ont été canalisées de la sorte avec succès, en Angleterre, notamment le Clyde, dont l'approfondissement a été pour Glasgow le point de départ de sa prospérité présente. Mais nous savons aussi qu'à Glasgow, en particulier, malgré l'endiguement, et sans doute pour

combattre l'amoncellement des vases et autres débris dans certains lieux, des dragages puissants n'ont pas cessé un seul instant d'être effectués, pour conserver au chenal que remontent les bâtiments la profondeur nécessaire.

Certes, nous croyons à l'utilité d'un endiguement pour rétrécir le lit de la Loire, rendre le courant plus rapide et le faire servir, comme une sorte de bélier, à désagréger et à entraîner les masses énormes de sable qui l'encombrent actuellement. Mais tous ceux qui ont quelque peu étudié le régime de notre fleuve savent que ce n'est point dans la basse Loire que les sables se forment, et que c'est du haut de la Loire que les crues les amènent en aval de notre port. Nous n'ignorons pas que les Ingénieurs des ponts et chaussées ont donné les renseignements les plus positifs sur la marche des sables au-dessous de Nantes, qu'ils ont réfuté énergiquement les craintes manifestées à l'endroit de leur descente vers l'embouchure de notre fleuve, mais nous estimons que l'amélioration de la Loire se ferait plus promptement et plus efficacement en combinant les travaux d'endiguement avec les mesures propres à déterminer la fixation des grèves et des flots si nombreux dans la haute Loire.

Il nous semble aussi qu'il serait urgent de faire exécuter, dans notre fleuve, en attendant les travaux d'endiguement et après leur exécution même, si le besoin s'en faisait sentir, des dragages puissants.

En 1832, il se forma à Nantes, sous le patronage de la Chambre de commerce, une société dite du *curage de la Loire*. Elle avait pour but de réaliser le capital nécessaire pour acheter des machines à draguer et de solliciter du Gouvernement, pour faire face aux dépenses annuelles des dragages, l'abandon des droits de navigation perçus dans le département. Elle n'aboutit

point, quoique les souscriptions eussent été assez fortes, mais certes, elle méritait à tous égards de réussir dans son projet. La demande qu'elle adressait au Gouvernement se justifiait par l'origine même des droits de navigation. En effet, le décret de floréal an X, qui les a établis, déclare d'une manière formelle qu'ils devront être affectés aux besoins des fleuves et rivières sur lesquels ils seront perçus. Cette destination si judicieuse a été changée sous la Restauration. — Une loi de finances les a mis au nombre des recettes ordinaires du budget, — et Nantes, en particulier, s'est trouvé privé d'une ressource précieuse qui lui eût permis de réaliser, depuis longtemps, toutes les améliorations qu'il rêve pour son fleuve et son port. Dans ce moment, les droits de navigation perçus dans le ressort de la direction des douanes de Nantes dépassent 280,000 francs.

Peut-être le temps est-il venu de reprendre l'idée émise en 1832. A cette époque, Nantes versait au Trésor 10 millions à peine de droits de douane. Maintenant, les recettes de cette administration atteignent dans notre ville trente millions, c'est-à-dire le triple. — De plus, les machines à draguer dont le prix était considérable il y a 25 ans, s'obtiendraient à bien meilleur compte et dans des conditions de perfectionnement et d'usage bien supérieures. Nous soumettons notre pensée aux négociants de Nantes qui, tous, comprennent de quelle importance est pour eux que le cours de la basse Loire soit amélioré. En formant les fonds nécessaires à l'achat de quatre puissantes machines à draguer, et en sollicitant du Gouvernement l'abandon de la moitié des droits de navigation pour faire face, d'une part, aux frais de dragages, et d'autre part aux intérêts à servir aux actionnaires de la société, peut-être avancerait-on singulièrement la solution favorable de ce grand problème de l'amélioration de la basse Loire, qui ne cesse d'être à l'ordre du jour depuis plus de deux siècles ; car, nous le répétons, les travaux d'endiguement seraient, de cette

façon, rendus plus efficaces. Dans la basse Seine, ils ont réussi seuls, cela est vrai ; — mais dans la Seine, la source des dépôts qui formaient les hauts fonds entre Villequier et Quillebeuf, s'est trouvée pour ainsi dire tarie par le fait de la construction des digues, car l'alimentation de ces hauts fonds se faisait seulement par l'érosion des rives et à leurs dépens. Dans la Loire, au contraire, les masses énormes de sable, formant çà et là des bancs de la manière la plus capricieuse, sont alimentées incessamment par la mine inépuisable qui existe en amont de Nantes. C'est donc seulement, nous le répétons, en le combinant avec des mesures propres à diminuer la descente des sables vers la basse Loire, qu'on pourra espérer des effets radicaux de l'endiguement de notre fleuve, préparé et complété comme celui du Clyde, par des dragages entrepris sur une large échelle.

L'amélioration de la basse Loire doit être constamment présente à l'esprit des habitants de Nantes. Ils ne doivent manquer aucune occasion de s'éclairer à ce sujet, et veiller surtout avec une sollicitude constante à ce qu'en attendant l'exécution des travaux projetés, le chenal pratiqué maintenant, soit toujours en bon état de navigation.

Il serait vivement à désirer aussi que de puissants moyens de remorquage et d'allègement fonctionnassent sur la basse Loire. Nous les regardons comme le complément indispensable d'une navigation aisée et prompte sur notre fleuve. Le mouvement maritime dont Glasgow et son avant-port de Greenock sont le siège, dépasse 1500 mille tonneaux. Mais plus de soixante bateaux à vapeur remorqueurs et porteurs sillonnent constamment le Clyde, soit pour aider les navires à arriver aux quais de la métropole, soit pour transporter les cargaisons de ceux qui demeurent dans les parties basses de la rivière.

Divers projets ont été mis en avant, à différentes reprises, pour

organiser ce service de remorquage dont le commerce de Nantes a toujours senti vivement l'utilité et la nécessité. Le cas est plus urgent et plus propice que jamais. Plus la navigation sera animée sur la basse Loire, plus le Gouvernement accédera facilement aux demandes qui lui sont faites pour l'améliorer. Ce service de remorquage et d'allègement aurait en outre l'avantage de créer au chemin de fer une concurrence fructueuse et utile. Il faut empêcher à tout prix que le transport des marchandises qui transborderont à Saint-Nazaire se fasse exclusivement par la voie ferrée. La Loire doit être toujours pour Nantes l'artère principale de ses relations avec son avant-port.

Telles sont les *conditions primordiales et nécessaires* auxquelles nous regardons l'avenir de Nantes comme port de mer, attaché de la façon la plus étroite. Si la solution en est conforme aux idées que nous venons d'émettre, Nantes n'a rien à redouter de la concurrence de Saint-Nazaire. — Cette concurrence même ne pourra exister.

Saint-Nazaire remplira vis-à-vis de Nantes le rôle qui lui a été assigné lors de sa création, en bénéficiant, bien entendu, de tous les avantages de cette position.

Nous avons montré que le mouvement industriel de Nantes était la base principale des développements de son commerce maritime. N'est-on pas dès-lors amené à souhaiter que ce mouvement grandisse encore ? Ne doit-on pas souhaiter également que de nouvelles lignes ferrées venant se souder à Nantes, en agrandissent l'orbe commerciale ? Enfin, il y a lieu de désirer que les engins mis dans notre port, à la disposition des navires, pour la manutention des marchandises, soient perfectionnés et rendus plus nombreux, et aussi que cette manutention se fasse à des prix moins élevés. — En matière commerciale, *le temps c'est de l'argent*, ont dit les Anglais. Ils ont eu raison de parler ainsi, et l'accélération des opérations qui s'accomplissent sur nos quais

n'est point une amélioration à perdre de vue dans l'état actuel des choses. Il convient même d'y attacher une certaine importance.

Loin de nous l'intention de porter atteinte aux développements que Saint-Nazaire pourra acquérir dans les temps futurs. Le soleil luit pour tout le monde, et loin de redouter les accroissements de Saint-Nazaire, dans certaines directions, nous sommes tout disposés à les accepter, convaincus que nous sommes que le mouvement maritime dont le bassin pourra être le siège s'ajoutera à celui de Nantes, mais ne lui sera point enlevé. Du reste, dans les pages qui précèdent, on a dû remarquer que nous faisons la part de Saint-Nazaire assez large. Nous lui avons départi toute la navigation qui rentre dans ses attributions de port de départ et d'arrivée. Mais ce que nous voulons aussi, c'est que Nantes reste ce qu'il est — c'est-à-dire une place commerciale et maritime de premier ordre, le véritable marché de la vallée de la Loire et des départements de l'Ouest, le port d'affrètement et de direction de tous les navires qui, retenus par l'impossibilité de pénétrer plus avant dans le fleuve, trouveront un abri sûr et commode dans le bassin de Saint-Nazaire.

Nous avons essayé de déterminer nettement la nature et l'étendue des conditions auxquelles Nantes est assuré de conserver sa prospérité présente. Nous avons détaillé les motifs qui militent du reste pour qu'il en soit ainsi. Nous serions heureux que notre conviction devint celle de tous les Nantais.

Il ne s'agit point ici d'une de ces questions de polémique banale où la victoire doit appartenir à la plume la plus habile à manier le sophisme et l'ironie. Il s'agit d'une question grave et palpitante à laquelle sont attachées les destinées d'une grande et belle ville, l'une des plus florissantes de l'Empire français. Ces destinées sont en nos mains, et cette situation nous impose des devoirs auxquels nous ne pouvons manquer. Il ne faut pas que ceux qui viendront après nous, puissent nous accuser

de les avoir compromises par mollesse ou négligence. Nous devons donc demeurer constamment sur la brèche, celui-ci comme chef, celui-là comme soldat, mais tous prêts à lutter avec une égale énergie pour défendre et garantir l'avenir commercial et maritime de Nantes.

---



# ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LA

## POLITIQUE COMMERCIALE

### DE LA FRANCE

PAR M<sup>r</sup> E.-B. LE BEUF,

*Secrétaire de la Chambre de Commerce de Nantes.*

---

Comme l'a écrit M. Charles Gouraud dans un ouvrage estimable d'économie politique, la richesse commerciale de la France, n'est ni l'œuvre d'un jour, ni l'œuvre d'un homme. — Elle s'est formée lentement par un accroissement continu et souvent pénible. C'est un édifice élevé pierre à pierre des mains de vingt générations après bientôt dix siècles de révolutions et d'efforts.

La tâche des premiers qui y travaillèrent fut bien dure, car jamais origines ne furent plus rudement opprimées.

Après le démembrement de l'Empire de Charlemagne, l'affaiblissement du pouvoir royal et l'établissement du régime féodal, un esprit de fiscalité inouï s'abattit sur toute la France. — Les impôts ne furent plus perçus seulement à l'entrée et à la sortie du royaume, mais à l'intérieur de chaque province — de chaque

seigneurie. — Le malheureux artisan ne pouvait faire un pas sans payer une redevance — redevance pour passer sur un pont ou sur une route; redevance pour venir au marché, pour avoir la permission de conduire les marchandises en traineau, etc., etc. De plus, les chemins étaient impraticables, et les marchands étaient exposés à tout instant à être pillés. Or, le principe de tout travail et l'âme de tout commerce est la sécurité. Que pouvait être le commerce dans des conditions comme celles que nous venons de rappeler. — Bien peu de chose, en vérité. Il aurait même été complètement arrêté si quelques traités n'étaient intervenus pour stipuler l'exemption de tout impôt sur les marchandises destinées pour certaines foires et protéger les marchands qui s'y rendaient contre les vexations de toute nature auxquelles ils étaient habituellement en butte. — Ainsi, dès le commencement du douzième siècle, Paris avait trois foires, la Saint-Germain, la Saint-Ladre et le Lendit, qui n'avaient été dans l'origine que des marchés servant à la vente des denrées du pays, mais qui, dans le treizième et au commencement du quatorzième siècle, prirent un caractère tout autre. Au lieu de marchés purement intérieurs, ce furent des réunions populeuses où affluèrent des marchands de toutes les nations. Les foires de Champagne et de Brie devinrent aussi extrêmement célèbres. On y apportait les produits de l'Italie supérieure, d'une partie des Pays-Bas et ceux du Nord et du Midi de la France. On y vendait des draps de Provins, de Sens, de Vitry, de Rouen, de Bruges, de Malines et de Louvain. L'Allemagne et la Lombardie y amenaient des chevaux, et le Midi de la France de grandes quantités de cuirs maroquinés.

Ce fut vers cette époque qu'on vit reparaître ce que nous appelons maintenant les droits de douane, sous la désignation de *Traites foraines*. Mais ces droits dans l'origine furent imposés également sur toute espèce de marchandises, sur les choses de né-

cessité aussi bien que sur celles de luxe, sur les objets exportés tout aussi bien que sur les objets importés.

Souvent même, ils étaient entièrement prohibitifs.

Cependant avant Philippe-le-Bel, l'interdiction pour la sortie se bornait aux choses qui passaient à cette époque pour la richesse même d'un état comme l'or, l'argent et les bijoux de prix, aux munitions et engins de guerre, et enfin aux denrées nécessaires à la vie comme le vin, le blé et autres vivres. Et même à l'égard des denrées, l'exportation n'en était défendue que dans le cas où une disette était à craindre, par suite de la surélévation des prix. Cette dernière disposition est inscrite dans une ordonnance de Louis IX du mois de décembre 1254.

Mais sous Philippe-le-Bel, prince très besogneux, la prohibition fut étendue à un très-grand nombre d'objets dont la sortie était demeurée libre jusque-là. — Un édit du 1<sup>er</sup> février 1304 défendit l'exportation non-seulement des chevaux et armes de guerre, des grains et des métaux précieux, mais aussi du fer, de l'acier, du cuivre, du plomb, des cuirs, de la soie, du coton, de la laine, des toiles, des draps et autres étoffes, des graines propres à la teinture, etc., etc.

La défense d'exporter toute matière propre à la fabrication, à la teinture et aux apprêts des étoffes de laine, fut prise sur les instances des fabricants de tissus de laine qui offrirent, en échange de cet avantage, de payer au Roi 12 deniers sur chaque pièce de drap vendue en gros et 7 deniers sur chaque pièce vendue en détail. Ce qui prouve encore que l'intérêt fiscal était le seul qui guidât les gouvernants en matière commerciale, à cette époque, c'est que les défenses d'exportations promulguées par l'édit de 1304 pouvaient être rachetées et que des lettres patentes, à cet effet, étaient délivrées aux marchands qui désiraient faire sortir du royaume les marchandises prohibées. — Un certain Geoffrey Coquatrix (l'histoire nous a conservé son nom) fut chargé par

Philippe-le-Bel d'organiser les bureaux nécessaires pour la perception des droits et la délivrance des permissions dont il vient d'être parlé.— Le prix payé pour obtenir ces permissions, et qui variait suivant les marchandises, prit le nom de *haut passage*.

Il existait aussi une ordonnance de 1294 qui assujétissait les Italiens et les ultramontains à payer deux deniers tournois par livre de la valeur des marchandises qu'ils vendaient dans le royaume, hors des foires de Champagne. Les acheteurs de ces marchandises étaient également obligés de payer deux deniers par livre.

Sous Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, en 1321 et 1324, des ordonnances renouvelèrent la défense d'exportation promulguée en 1304. Mais cette interdiction finit par alarmer les étrangers. Pour engager Charles-le-Bel à la lever, ils offrirent de payer 4 deniers pour livre, de la valeur des marchandises qu'ils exporteraient. Une nouvelle ordonnance publiée en conséquence de cette proposition, établit un droit appelé de *réve* qui fut de 4 deniers pour livre sur toutes les draperies et autres marchandises non spécifiées qu'on ferait sortir du royaume, et également de 4 deniers pour livre sur celles qui seraient vendues à l'intérieur. Mais elle porta en outre que l'exportation des armes, des harnais, du fer, de l'acier, des laines, du fil, du chanvre, du lin et de quelques autres objets encore, continuerait d'être interdite. — En dépit de cette défense, on ne cessa pas de vendre des permissions pour faire sortir les marchandises prohibées, en faisant payer aux marchands les deux droits réunis, celui de *haut passage* et celui de *réve*.

Pendant ce temps, la royauté s'affermissait et le territoire du royaume s'étendait par l'accession de nouvelles provinces. La sûreté faisait les mêmes progrès que le domaine. Sans doute la vassalité non réunie était bien puissante encore, mais elle était déjà pressée par les possessions royales et minée intérieurement,

tant par les communes que par la faculté, pour tout bourgeois de désavouer son seigneur et de s'avouer au roi. — Ce fut là l'époque de prospérités des grandes foires dont nous avons déjà parlé. En saine appréciation économique assurément, l'importance de ces marchés périodiques ne révélait pas, comme l'ont cru quelques écrivains, le développement d'un grand mouvement commercial en France à cette époque. — Les foires sont, on le peut dire, l'enfance du commerce. — Un pays où la vie industrielle est développée est d'un bout à l'autre une foire universelle et perpétuelle. — Quand on fait ainsi du commerce à jour fixe, c'est qu'on en fait quotidiennement très-peu. Mais ces foires marquaient cependant un progrès immense sur le néant qui les avait précédées.

Caprices bizarres de la fortune, — si à ce point de notre histoire, il se fut rencontré une suite de princes qui, profitant des leçons de politique commerciale que nous donnaient Venise, la Flandre, la ligne anséatique, eussent commencé à protéger efficacement et intelligemment notre industrie et notre commerce, la grandeur commerciale de la France compterait trois siècles de plus. Mais malheureusement pendant près de cent cinquante ans, jusqu'à Louis XI, en un mot, nos annales commerciales ne nous offrent rien qu'une suite de désastres, de désordres et de dépérissement.

Les impôts frappés sur les marchandises furent augmentés sans mesure et sans discernement. — Sans autre motif qu'un esprit véritable d'extorsion fiscale. La détresse même de certaines provinces, sous le poids des charges qui les écrasaient devint telle, que le roi Jean I<sup>er</sup> ayant établi, sous le nom d'*imposition foraine*, un nouveau droit à la sortie des marchandises, en outre de ceux de *haut passage* et de *rève* qui existaient déjà, quelques-unes d'entre elles refusèrent de s'y soumettre. Jean I<sup>er</sup> imagina alors d'ordonner qu'elles seraient *réputées étrangères*, c'est-à-dire que

les marchandises sortant des autres provinces du royaume pour entrer dans celles-là, paieraient les mêmes droits que si elles passaient à l'étranger. — Telle fut l'origine de ce déplorable et absurde système de douanes intérieures qui, malgré les efforts de Colbert et de Turgôt, ne succomba définitivement que sous les coups de la révolution. C'était là, au point de vue des développements du commerce intérieur une faute qui a pesé bien lourdement sur notre pays. Les Valois en commirent une autre, non moins grave. Ce fut de vendre l'exploitation du marché national à tous les marchands étrangers qui se présentaient pour en payer l'achat. C'est ainsi que depuis Philippe de Valois jusqu'au milieu du 15<sup>e</sup> siècle, le recueil de nos ordonnances est plein de privilèges accordés aux marchands d'Aragon, de Catalogne, aux Gênois, aux Lombards, aux Flamands et même aux Anglais. — C'était livrer le sol de la France à l'occupation commerciale étrangère. — En un mot, on chercherait en vain jusqu'à Louis XI, malgré même l'éclat commercial que jeta sur le règne de Charles VII la grande figure de Jacques Cœur, quelques traces de prévision, quelque souci du développement des richesses du pays. Le seul mobile qu'on retrouve dans les arrêts qui étaient fréquents, cependant, c'est, nous le répétons, l'intérêt fiscal.

Avec Louis XI, qui fit faire un si grand pas à l'unité territoriale, une sorte de lueur économique éclaira les actes du Gouvernement en matière de commerce.

Ainsi ce prince parvint, à force de soin, et en accordant aux ouvriers italiens habiles dans cette fabrication des lettres de naturalisation et une exemption d'impôts, à créer aux environs de Tours la première manufacture de soieries. Il chercha de même à affranchir la France du lourd tribut qu'elle payait aux étrangers pour l'achat des métaux de toute espèce, et dans cette vue, il encouragea de tout son pouvoir l'exploitation des mines. Il frappa aussi d'interdit les foires de Genève dont la concurrence

ruinait celle de Lyon, en défendant à tous les marchands français de les fréquenter et en refusant aux marchands étrangers qui s'y rendaient soit le passage par la France pour leurs personnes, soit le transit pour leurs marchandises. Louis XI prohiba de même les importations des Vénitiens, qui avaient le monopole du commerce des produits de l'Inde et de la fabrication des étoffes précieuses. Et ce fut grâce à cette mesure que les relations de Marseille avec le Levant se développèrent. Il conclut encore avec les Anséates qui entretenaient alors des relations fort suivies avec la Rochelle, Bordeaux et Bayonne, un traité de commerce dans lequel il eut l'art de stipuler en faveur des navires français ce qu'on appellerait aujourd'hui des droits différentiels.

Enfin il publia une ordonnance par laquelle il permit aux nobles et ecclésiastiques de faire le commerce de terre et de mer sans déroger, à charge par eux de ne se servir que des navires français pour le transport par mer de leurs marchandises.

Quand Louis XI mourut, la première pierre de la politique commerciale de la France était posée. Les Etats généraux de 1484 qui s'assemblèrent à Tours, placèrent la seconde.

Quand on lit dans le *journal* de ces Etats généraux le chapitre de la marchandise, on se demande où ces bourgeois, à peine émancipés, avaient pris d'aussi saines notions économiques. Qu'on écoute plutôt :

« Semble aux gens desditz Estats, est-il dit dans ce chapitre, » que le cours de la marchandise, doict estre franchement et libérallement par tout ce royaume, qu'il soit loisible à tous marchands de pouvoir marchander hors le royaume. . . Que » l'imposicion foraine et reeve et caucion que l'on baille pour » icelle doivent estre levées, prises et receues par les fermiers » et commiz, ez fins et extremités de ce royaume » c'est-à-dire que les Etats généraux réclamaient aussi l'abolition des douanes dans l'intérieur ou leur établissement seulement aux frontières

du royaume et la suppression du trafic des autorisations de commercer avec l'étranger. Plus loin ils demandaient le maintien de la prohibition des draps et étoffes de soie, la répression énergique de la contrebande, l'interdiction aux officiers du fisc de faire le commerce pour leur propre compte, l'exécution des ordonnances sur la circulation des espèces étrangères, enfin l'emploi de la marine de l'Etat à l'escorte et à la protection des navires marchands.

Au moment du règne de Louis XI, les grandes foires françaises ne possédaient plus qu'une importance toute locale. — Comme entrepôts du commerce international, elles avaient fait place à Bruges et à Anvers. Tandis que dans le Midi de la France, l'Italie prédominait, le Nord était de plus en plus dépendant des Pays-Bas. Lyon cependant, était devenu le centre d'affaires assez considérables. Ses relations avec l'Allemagne méridionale, avec les villes de la haute Souabe et de la Suisse, qui y entretenaient des agents, étaient des plus actives. Nous avons vu comment Louis XI essaya de garantir leur importance. — Mais elle se modifia profondément lorsque par la découverte de la route maritime de l'Inde et par celle de l'Amérique, l'Italie eut perdu le monopole du commerce de l'Orient, et que les marchés néerlandais virent leur prospérité menacée et bientôt détruite par l'Espagne. La France ne prit qu'une part bien petite à la révolution maritime et commerciale qui suivit ces grands événements. Elle en fut détournée pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle par les guerres d'Italie, et pendant la seconde moitié par les guerres de religion. Cependant quelques explorations maritimes entreprises en son nom pendant ces luttes sanglantes ne furent pas sans succès. Ainsi, en outre du Brésil que les Bretons et les Normands soutenaient avoir trouvé avant Améric Vespuce, les Basques découvrirent, en l'an 1504, la côte des Morues, dite le Grand-Banc. En 1520, les frères



Parmentier étant partis de Dieppe à l'aventure, abordèrent au Brésil. Les mêmes firent encore un voyage à la côte de Guinée, au cap de Bonne-Espérance et aux Moluques. En 1524, Jean Vezavani, florentin, envoyé par François I<sup>er</sup>, découvrit la côte d'Amérique depuis le cap Breton jusqu'à la Floride. Dans le même temps, deux capitaines de Dieppe abordèrent au Maragnan. Dix ans plus tard, Jacques Cartier découvrit le Canada; enfin deux essais de colonisation tentés par l'amiral de Coligny, l'un au Brésil en 1557, et l'autre à la Floride en 1564, ne réussirent point, mais laissèrent cependant une impression morale profonde.

Un allemand, Scherer, qui vient de publier une *Histoire générale du commerce* excessivement remarquable, dit à l'occasion de l'abstention presque complète de la France, dans le mouvement maritime du XVI<sup>e</sup> siècle qu'elle n'avait pas, comme les Portugais, et les Espagnols, le goût des aventures en pays lointain, et que préférant la guerre continentale, elle chercha à s'agrandir en Europe. Telle fut sans doute l'origine des guerres d'Italie.

Au reste, ces guerres ne furent pas sans influence sur l'éducation économique de notre pays. Il y prit le sentiment délicat de la forme, la pureté du goût et l'élégance qui depuis lors ont distingué la France dans toutes les industries où ces qualités sont nécessaires. Ainsi, c'est de l'Italie que la France a reçu la plupart des industries artistiques comme celles du bijoutier, du fondeur en bronze, du lapidaire, la fabrication du cristal et des glaces, les fleurs artificielles, les tapisseries, la gravure en taille-douce, et surtout l'industrie de la soie. Louis XI avait déjà essayé de l'acclimater dans notre pays. François I<sup>er</sup> et Louis XII marchèrent dans la même voie, mais pendant longtemps encore l'usage de la soie fut très restreint, même dans les hautes classes. Henri II passe pour avoir le premier porté

des bas de soie. La soie grège s'importait alors de l'Italie et du Levant.

Les relations de la France avec le Levant furent singulièrement favorisées par un traité que François I<sup>er</sup> conclut en 1535, avec la Porte, — traité qui plaçait tous les catholiques de l'Empire ottoman, sous la protection des consuls de France, et qui accordait aux Français, ainsi qu'aux marchands naviguant sous pavillon français, le monopole du trafic dans le Levant.

On doit encore à François I<sup>er</sup> un édit publiée le 25 novembre 1540, et dans lequel on s'aperçoit que l'on commençait à faire entrer pour quelque chose dans le système d'administration, les droits perçus sur les marchandises, et qu'on songeait à mettre un frein aux exactions sans nombre commises à l'égard des marchands.

Cet édit porte : « Comme nous avons été avertis, de grandes vexations et molestes que les fermiers de notre imposition foraine, par leur insatiable cupidité, donnent aux marchands tant de notre royaume, qu'étrangers, en levant sur les marchandises notredit droit avec une si grande rigueur et exaction, que souvent ils sont contraints de payer deux fois, etc., ou bien font apprécier les marchandises beaucoup plus qu'elles ne valent ; pour à quoi donner ordre, désirant de tout notre pouvoir entretenir la négociation et le commerce tant de nos sujets qu'étrangers, en la plus grande liberté que faire se pourra, avons statué que ladite imposition foraine se levra à raison de douze deniers pour livre. »

Après avoir défendu, par les articles 3 et 4, de conduire des marchandises sans les avoir fait visiter, de les conduire par d'autres chemins que ceux où sont établis les mattres des ports l'édit dispose qu'il est permis de transporter jusqu'à cent

lizres de marchandises, et au dessous, dans le royaume, excepté sur les limites, sans donner de caution.

L'article 5 ordonne que les marchandises seront appréciées et évaluées, afin que les marchands sachent ce qu'ils devront payer par muid, par cent, par balle ou charge, de quelque denrée que ce soit, bonne ou mauvaise.

Cette dernière disposition de la fixation de la valeur des marchandises détermina quelques provinces, notamment la Bourgogne, à recevoir les bureaux des *traites foraines*.

Jusque là il avait été statué par dispositions spéciales, à l'égard des droits d'entrée et de sortie sur les marchandises. — En 1581, sous Henri III, on publia, pour la première fois, un tarif général à l'entrée des marchandises dans ces royaumes. Le préambule de ce tarif portait :

« Les rois nos prédécesseurs, pour bonnes et raisonnables causes concernant le bien, profit et utilité de notre royaume, conservation et augmentation de notre domaine, auraient fait plusieurs édits, statuts et ordonnances sur l'entrée et sortie des denrées et marchandises en notre royaume, et sur partie d'icelles, ordonné être pris et levé quelques droits et subsides modérés, tant pour éviter la foule de nos sujets, que pour entretenir le commerce avec les nations étrangères ; sachant qu'en notredit royaume l'on apporte de plusieurs pays étrangers, quantité de denrées et marchandises sur lesquelles jusqu'à présent n'a été levé par nous aucun droit général à leur entrée, et apport d'icelles, considérant qu'à l'avenir il en pourroit résulter un grand bien à l'augmentation de nos finances, sans surcharger nos sujets : déclarons et ordonnons qu'à l'avenir les denrées et marchandises venant des pays étrangers paieront à leur entrée le droit porté dans le règlement attaché à ces présentes. »

Ce droit était de deux pour cent de la valeur. Mais une certaine différence ayant été remarquée dans les évaluations des marchandises faites dans les provinces, un nouveau tarif fut dressé en 1582, portant une modération de droits, et une exemption absolue en faveur des draps d'Angleterre.

Veut-on savoir, en résumé, ce qu'était le commerce de la France, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle? En voici le tableau extrait des négociations contemporaines des ambassadeurs de Venise à Paris.

La France exportait alors du blé en Espagne, en Portugal, en Flandre, en Angleterre, en Ecosse, en Italie et par le moyen des Anséates quelquefois jusqu'en Danemark. L'Angleterre et la Flandre enlevaient aussi de grandes quantités de vins de Bordeaux. Le Luxembourg, la Lorraine et la Suisse, faisaient un grand commerce des autres sortes. Marino-Cavalli, un des ambassadeurs vénitiens, estimait que la France retirait alors de la vente de ses vins un million et demi d'écus. La viande, le poisson frais et salé, les fruits secs et le chanvre étaient aussi exportés en assez grandes quantités pour l'étranger, et enfin les sels de Provence, de Bretagne et de Gascogne y jouissaient d'une grande renommée.

Les importations consistaient en or frappé que la France tirait d'Espagne et de Portugal, en échange de blés et ses quelques draps. Elle tirait aussi d'Allemagne et des Pays-Bas, de l'argent, du cuivre, de l'étain; d'Angleterre, du plomb; de Lisbonne, les denrées du nouveau monde et du Levant; d'Espagne, des soieries; d'Italie, des draps fins; et enfin particulièrement de Venise pour soixante mille écus par an de cristaux, de bijouteries et de soie.

Les manufactures étaient alors dans un état assez prospère. En France, notamment celle de draps communs et fins, de toiles communes, mais c'était le travail de la soie surtout qui avait fait déjà en Touraine des progrès remarquables.

« Cette industrie va toujours croissant, écrivait l'ambassadeur » déjà cité à son gouvernement, en 1546, on travaille à Tours » des soies que l'on tire d'Italie et d'Espagne, on y compte huit » mille métiers. Plusieurs fabricants vénitiens s'y sont établis » avec leurs familles, et des Génois en plus grand nombre encore, » puis des Lucquois, sans compter les Français eux-mêmes, qui » ont appris le secret du métier. Ils ont même commencé à » planter des mûriers, à élever des vers à soie et à en tirer du » produit, autant que le climat le permet. Ils tâchent de réussir » à force d'industrie, et nous, que la nature a tant favorisés, » nous laissons les étrangers s'enrichir des profits que nous de- » vrions faire. »

Quelques années plus tard, Jérôme Lippomano, autre ambassadeur vénitien, écrivait : « Les tissus de soie de Tours sont » solides et beaux, et ils coûtent moins cher que ceux de Naples, » de Venise et de Lucques. »

Il se faisait à cette époque, en France, une consommation de drap d'or extraordinaire. Mais déjà les ouvriers nationaux, à Paris principalement, se livraient à cette industrie avec une ardeur et un goût qui frappaient les étrangers. La coutellerie riche y faisait aussi de grands progrès.—Enfin Jérôme Lippomano disait aussi son étonnement à la vue du transit considérable qui avait lieu de France en Espagne, et de l'activité marchande, de Bordeaux d'Orléans et de Rouen.

Malheureusement, c'était à la veille des guerres de religion que les ambassadeurs vénitiens dépeignaient ainsi l'état industriel et commercial de notre pays. Or, durant que la France y fut en proie, non-seulement tout progrès nouveau devint impossible, mais les progrès acquis se perdirent au milieu des luttes sanglantes qui dévastèrent tout le territoire. Puis l'intérêt

fiscal, seul, reprit le dessus dans les nouvelles ordonnances d'impôts. Les besoins d'argent étaient grands. On chercha à y satisfaire par tous les moyens possibles. Les douanes provinciales et les péages intérieurs durant cette malheureuse époque, allèrent, on le peut dire, en pullulant. Enfin, Henri III ne craignit plus de dire, comme on l'a vu dans l'édit que nous avons cité, que de l'augmentation des droits d'entrées sur les marchandises devait résulter un grand bien pour ses finances.

En vain, les Etats généraux qui semblent remplir dans notre histoire le même rôle que le chœur, dans la tragédie antique, s'élevèrent-ils, en 1560, avec autant de vigueur que de sens contre cet envahissement incessant de la fiscalité. — Leur voix ne fut pas écoutée, la ruine de notre pays, au point de vue commercial et industriel, fut complète.

Aussi quand Henri IV monta sur le trône de France ne rencontra-t-on partout que désolation et pillage. La détresse était générale, les ateliers déserts, les champs abandonnés, les routes embarrassées par les ronces, la marine existait à peine de nom, et, enfin, une dette énorme écrasait le pays.

Mais la souffrance avait préparé le remède. On était las de la guerre civile et de la guerre étrangère, on était affamé de repos, aussi ne vit-on jamais de changement plus rapide. La culture délivrée du brigandage des gens de guerre, assurée de l'active sollicitude du pouvoir, répara d'autant plus rapidement les désastres subis, qu'un sol en quelque sorte redevenu vierge offrit au laboureur une plus riche récompense.

On s'est trop habitué à reporter à Sully seul l'honneur d'avoir fait refleurir l'agriculture; il seconda dignement son roi dans cette œuvre capitale, mais les paroles, les actes, les lettres et les discours d'Henri IV prouvent qu'il a toujours connu l'importance de cette source de la richesse publique. Ainsi un homme

de premier ordre, le père de l'agriculture française, Olivier de Serres, fit admettre par l'intelligence droite du roi, des projets que repoussait Sully, entre autres l'art de faire la soie et le plant des mûriers. Voltaire le savait. « C'est à Henri IV seul, » dit-il dans l'*Essai sur les mœurs*, qu'on doit les vers à soie » et les plantations de mûriers, malgré les oppositions de » Sully, plus estimable dans sa fidélité et dans l'art de gouverner et de conserver les finances, que capable de discerner » les nouveautés utiles. » Henri IV ne négligea rien pour faire prospérer l'industrie de la soie quand elle fut bien acclimatée. Les encouragements furent prodigués, on le peut dire, aux fabricants. Et cette sollicitude s'étendit à beaucoup d'autres manufactures, entre autres à celles de drap, de toiles, de tapis, de cristaux, de papier, etc., etc.

Un homme ne fut pas sans influence sur cette conduite d'Henri IV, vis-à-vis des industries indigènes. Il s'appelait Barthélemy de Laffemas. Ce fut par ses conseils et à son instigation que Henri IV rassembla le *premier Conseil général du commerce*, dont les vœux furent, on le peut dire, l'origine de la protection et des encouragements accordés par ce roi aux manufactures françaises. On a conservé un mémoire adressé par Laffemas à Henri IV, sur les moyens de vivifier le commerce et l'industrie. On y rencontre des demandes comme celles-ci : La suppression des douanes intérieures ; le remplacement de tous les impôts dont était grevé le commerce, par un impôt unique d'un sol par livre sur toutes les denrées ou marchandises vendues dans le royaume ; la nécessité d'attirer les ouvriers étrangers habiles par tous les moyens possibles ; enfin la création d'un contrôleur et d'un conseil permanent du commerce.

Les finances de l'Etat étaient restaurées par les soins et l'économie de Sully, l'agriculture et l'industrie étaient en bonne voie de prospérité. Henri IV tourna alors ses yeux vers le com-

mérce maritime, et là, malgré qu'il rencontrât encore une forte opposition de la part de Sully, il n'hésita pas dans la marche à adopter.

Il commença, lui, par ordonner de faire faire une visite générale des ports du pays, principalement de ceux de l'Océan, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Charente. On répara ce qu'on put trouver de galères, dans ces ports; on en mit sur les chantiers de nouvelles. Tout le cabotage du royaume était aux mains des étrangers: Italiens, Espagnols, Anglais, Hollandais, Anséantes. Henri IV frappa tous leurs navires d'un droit d'ancreage dont il affranchit les nationaux, et il donna un édit dans lequel il prodigua les privilèges à tous les Français qui releveraient le pavillon marchand national.

En outre, il avait trop d'esprit pour ne pas avoir été frappé de l'influence de la fondation de colonies lointaines sur le développement du commerce maritime. L'Espagne lui donnait des exemples dont il devait profiter.

Des aventuriers de courage excités par ses faveurs allèrent, sous la conduite de De Monts, remonter le Saint-Laurent. Un peu plus tard, Champlain, à la tête d'une petite compagnie de Dieppois, construisit sur les rives de ce même Saint-Laurent, quelques cabanes autour desquelles s'éleva, avec le temps, Québec, la future capitale de l'Amérique française.

On doit encore à Henri IV un contrat de constitution de compagnie pour le commerce des Indes, soit par le Nord, soit par le Sud. Sa mort interrompit l'exécution de ce projet.

Sous son règne, Sully travailla de toutes ses forces à mettre plus de régularité et de proportionnalité dans les droits levés à l'entrée et à la sortie des marchandises. Malheureusement, il ne put réussir à faire disparaître les douanes intérieures. Il ne put qu'empêcher la création de péages nouveaux, et diminuer les redevances de plusieurs. Enfin, il les afferma, et réunit les droits



de traité en un seul, qui prit le nom de *droit des cinq grosses fermes*. Ce fut là encore un grand progrès.

Les quinze années, ou environ, qui s'écoulèrent de la mort de Henri IV à l'avènement de Richelieu, à la direction des affaires publiques ne furent qu'une période de stagnation. Cependant les États généraux, en 1614, présentèrent des cahiers où se trouvaient d'excellentes choses en matière commerciale. — Comme de transporter toutes les douanes intérieures aux frontières, de permettre la libre entrée des matières premières nécessaires à nos manufactures, etc., etc. Mais ces vœux ne furent pas entendus. — Ces quinze années, nous le répétons, furent perdues, au point de vue économique, pour la France, et cette interruption fut d'autant plus regrettable, que l'impulsion imprimée par Henri IV et Sully à la vie commerciale du pays, s'arrêta.

Richelieu, qui fit tant pour l'unité politique de la France, se préoccupa peu, il faut l'avouer, de son commerce intérieur et de ses industries. Il porta tous ses soins vers le commerce extérieur, qu'il chercha à faire sortir du triste état où il le trouva. — Comme avant Henri IV, les Anglais, Hollandais, Espagnols, Italiens avaient recommencé, depuis sa mort, à faire tout notre cabotage. Puis, chaque jour, sans qu'il fût possible de faire autre chose que de vaines représentations, c'était à Londres, à Amsterdam, à Lisbonne, à Venise, à Gênes de nouvelles vexations, de nouvelles avanies pour nos marchands. Les pirates, sur les côtes de Normandie, de Provence et de Bretagne étaient devenus d'une insolence sans pareille. Ils pénétraient jusque dans l'intérieur des terres, enlevant hommes, femmes, enfants et bestiaux. Les Barbaresques étaient à vingt et trente lieues dans l'intérieur de la Provence un sujet de terreur. Ajoutez qu'en certains parages, les riverains ne se faisaient pas faute de prendre part à ces dépradations du littoral et de les aggraver par une

connivence publique avec les pirates étrangers. Tout cela soulevait l'opinion publique, et c'était un cri de Calais à Toulon, qu'il fallait « courir sus aux voleurs qui bouclaient les » mers. »

L'âme de Richelieu vibrat à l'unisson de ces patriotiques sentiments, et vibrat d'autant plus qu'il avait apprécié notre magnifique topographie maritime et les ressources immenses du pays. « Il semble, disait-il, que la nature eût voulu offrir » l'empire de la mer à la France. »

Pénétré de ce sentiment, voici comment il aborda l'entreprise si difficile de créer la marine marchande et militaire de notre pays.

Il commença par ordonner, comme l'avait fait déjà Henri IV, une inspection générale de notre double littoral de l'Océan et de la Méditerranée. Les inspecteurs avaient commission de visiter tous les ports, d'y faire inventaire des navires, de dresser une statistique de la population maritime, et de rétablir, partout où ils le trouveraient tombé en désuétude, le droit d'ancrage établi par Henri IV.

L'inspection terminée et les documents qu'elle avait amenés remis entre les mains de Richelieu, il en fit sortir une suite de mesures intelligentes au moyen desquelles les marines militaire et marchande prirent promptement un rapide essor. La Manche, l'Océan et la Méditerranée furent nettoyés des pirates qui les infestaient, et les bâtiments de guerre eurent ordre d'escorter les bâtiments marchands et de leur prêter aide et secours en toute occurrence.

On a vu que les inspecteurs envoyés par Richelieu avaient eu ordre de rétablir partout le droit d'ancrage sur les navires étrangers. Peu de temps après, et quand Richelieu jugea que la marine nationale devenait assez nombreuse pour suffire aux besoins du commerce, il défendit absolument, sous peine de

confiscation, de charger ou de fréter aucun navire étranger, soit pour le cabotage, soit pour l'exportation. Pour faciliter la construction des grands navires de commerce, il fit dériver en don, aux arimateurs, des quantités considérables de bois pris dans les forêts de la couronne. Il permit à la noblesse de faire le commerce de mer sans déroger, et promit « de protéger et » défendre et accroître de privilèges et faveurs spéciales » tous ceux qui se livreraient « à la navigation et marchandise, en la » manière qu'ils verraient bon estre. »

Sur la meilleure manière de faire le grand commerce, Richelieu avait des idées très-fortes et très-arrêtées que lui avait suggérées l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande et qu'il s'efforça, tant qu'il put, de faire passer dans les mœurs commerciales de son temps : c'étaient les idées de formation de grandes compagnies et d'établissement de colonies lointaines.

« Pour se rendre maître de la mer, disait-il, il faut voir » comme nos voisins s'y gouvernent, faire des grandes compa- » gnies, obliger les marchands d'y entrer, leur donner de » grands privilèges, comme ils font ; faite de ces compagnies » et pour ce que chaque petit marchand trafique à part de son » bien, et partant, pour la plupart, en des petits vaisseaux assez » mal équipés, ils sont la proie des princes nos alliés, parce » qu'ils n'ont pas les reins assez forts, comme aurait une grande » compagnie. »

Ce qu'il disait il le tenta énergiquement. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler les deux édits de la *Compagnie du Morbihan*, celui de la *Compagnie de la nacelle de Saint-Pierre Fleurdelysée*, et enfin celui de la *Société pour l'île Saint-Christophe*, qui fut plus tard étendue à presque toute l'Amérique septentrionale.

Quand Richelieu mourut, la France n'avait pas encore, il est vrai, pris comme puissance navale le rang qui lui appartenait, mais de profondes notions avaient été semées dans l'esprit de ses habitants sur l'utilité et l'importance du commerce maritime. — Henri IV, de même, avait montré ce qui pouvait sortir d'une protection énergique et efficace pour les manufactures nationales. — La voie était donc tracée. — Colbert y marcha résolument et largement. Nous verrons quels résultats portèrent ses efforts. Avec Richelieu se termine, on le peut dire, la période d'incertitudes et de tâtonnements dans l'histoire de la politique commerciale de notre pays, — et avec lui se terminera aussi notre première étude.

---

# INCENDIE

DU

# GRAND-THÉÂTRE DE NANTES

(24 Août 1796)

PAR M<sup>r</sup> J.-C. RENOUL.

---

Dans une précédente publication, nous avons cherché à démontrer l'utilité de recueillir, pendant que la chose est encore possible, et de mettre au jour les documents qui peuvent éclairer certains faits ayant eu du retentissement à l'époque où ils se sont produits.

Nous croyons devoir encore aujourd'hui reprendre cette observation, sur laquelle nous insisterons de nouveau.

Parmi ces faits, il en est sans doute d'une haute importance, et dont l'influence se fait sentir d'une manière plus ou moins directe sur la suite des événements. Ceux-là appartiennent à l'histoire générale du pays, et, par ce motif, ne peuvent tomber dans l'oubli.

Mais il en est d'autres, en quelque sorte accidentels et qui n'ont présenté qu'un intérêt momentané et circonscrit aux lieux et à l'époque qui les ont vus naître. Ces derniers seraient bientôt

dénaturés et finiraient aussi par ne plus devenir qu'un souvenir confus, si l'on ne prenait le soin de constater leur identité, de reproduire leurs diverses phases et tous les détails qui s'y rattachent.

Et d'ailleurs, suivant nous, la mémoire de ces faits doit aussi être conservée. Ils forment, en effet, les annales d'une ville et constituent les éléments de son histoire ; quoique parfois isolés, ils n'ont pas laissé que de produire une vive émotion et ont eu des résultats profitables ou désavantageux pour la cité ; ils mettent, en outre, en évidence certains noms, révèlent pour la plupart certains actes de courage et de dévouement, enfin, ils signalent des usages, des mœurs, des opinions qui, en s'éloignant de nous, se sont perdus ou modifiés. L'utilité d'étudier, d'éclairer, d'arracher à l'oubli ces divers épisodes, n'est-elle donc pas dès-lors évidente ?

C'est cette conviction qui nous a encore engagé à retracer un événement dont les documents épars n'ont été jusqu'ici ni recueillis ni publiés, et dont notre ville cependant éprouva une sensation profonde.

Nous voulons parler de l'incendie de notre Grand-Théâtre, arrivé le 7 fructidor an IV de la République (24 août 1796).

A l'époque où nous nous plaçons, la France soutenait sur le Rhin et en Italie une de ces guerres mémorables dans laquelle ses armées déployaient une admirable énergie. Des succès nombreux avaient déjà couronné leurs efforts, et la nation accueillait avec un véritable enthousiasme la nouvelle de chaque victoire.

A l'intérieur, bien que les passions fussent toujours ardentes, la tourmente révolutionnaire semblait s'apaiser. Le Directoire fonctionnait et se montrait animé de bonnes vues ; seulement, ce nouveau système de Gouvernement n'avait qu'un faible prestige et ne jouissait d'ailleurs que d'une autorité assez précaire. En réalité, cependant, l'on pouvait constater plus de calme et plus de sécurité dans les esprits.

Dans notre pays, après les grandes luttes qui s'étaient produites, l'insurrection paraissait faiblir. Les chefs avaient succombé pour la plupart; d'autres avaient fait leur soumission. Charette, entre autres, surpris et arrêté dans une rencontre, avait été exécuté à Nantes, le 29 mars précédent. Tout n'était certainement pas calmé, et le sang coulait parfois encore, mais enfin on pouvait entrevoir que cette malheureuse guerre civile touchait à son terme.

A Nantes également l'affreux instrument de mort avait cessé de fonctionner. Bien des préoccupations existaient sans doute, de bien cruels souvenirs pesaient sur les cœurs; mais néanmoins chacun reprenait courage à l'aspect d'un avenir qui se présentait sous des couleurs moins sombres, et même le goût du plaisir paraissait prendre d'autant plus de force qu'il avait été plus longtemps comprimé.

Le Théâtre surtout réunissait chaque soir de nombreux spectateurs.

Le 7 fructidor (mercredi 24 août 1796), nos murs se couvraient de l'affiche extraordinaire suivante :

### **Grand Théâtre de la République.**

« Aujourd'hui, le *Legs*, comédie, et *Zémire et Azor*, opéra  
» avec son prologue et métamorphose, le Ballet des *grâces* au  
» 3<sup>e</sup> acte, l'apparition de la Déesse dans un nuage, le buste  
» d'Azor couronné de fleurs par Zémire, suivi de sa métamorphose.  
» Vu les dépenses considérables de cette entreprise, on  
» prendra :

	SOUS
» Aux premières, loges et parquet. . . . .	30
» Aux secondes. . . . .	20
» Aux parterre et troisièmes. . . . .	12
» Aux quatrièmes. . . . .	6

Le directeur Danglas n'avait rien négligé pour donner à son spectacle tout l'attrait promis. Aussi son appel avait été entendu, et une réunion extraordinaire était accourue pour jouir d'une représentation si pompeusement annoncée et qui promettait de pareilles merveilles.

Déjà les deux premiers actes de *Zémire et Azor* avaient été joués ; il était huit heures ; le troisième acte commençait et chacun attendait avec impatience les illusions qu'il devait offrir, lorsque tout à coup un incendie formidable se déclara, et quelques minutes seulement après, la salle entière n'était plus qu'un vaste brasier.

Ce bel édifice, qui était ainsi la proie des flammes, était de construction toute récente et ne datait que de 1787. Il avait été bâti sur les plans et sous la direction de M. Crucy, architecte-voyer de la ville et aux frais de la commune, qui y avait consacré une somme de 500,000 fr. Voici la description que nous en trouvons dans un rapport émané de M. Crucy lui-même :

« La principale façade du monument forme sur la place  
» Graslun un péristyle de huit colonnes corinthiennes. Au fond  
» du péristyle, quatre autres colonnes du même ordre, dont l'en-  
» trecolonnement est ouvert dans toute leur hauteur, servent  
» d'entrée et de décoration à un vestibule de forme carrée, très  
» allongé, terminé de chaque bout par un cul-de-four, et dont  
» la voûte, en pierres de tuf, est décorée de caissons et rosaces.

» L'escalier qui conduit aux premières et secondes loges est en  
» face de l'entrecolonnement du milieu. A droite et à gauche sont  
» les escaliers des troisième et quatrième loges, tous construits  
» en pierres.

» La salle avait soixante-deux pieds de diamètre dans œuvre.  
» Le Théâtre, sans y comprendre la galerie du fond, avait  
» cinquante-huit pieds carrés. A chaque côté du fond du Théâtre



» un escalier en pierres conduisait aux loges des acteurs et aux  
» magasins d'habillements.

» A l'extrémité vers Nord et Occident, du même côté que les  
» foyers des acteurs, était le magasin des décorations, au-dessus  
» duquel les peintres décorateurs avaient leurs ateliers. »

Le monument occupait le même emplacement que notre salle actuelle, entre les deux rues Corneille et Molière. Il eut été entièrement isolé, sans une maison construite quelques années auparavant, dans la rue Bignon-Lestard et qui se trouvait adossée à l'édifice. Cette maison fut aussi en grande partie détruite par l'incendie.

Malgré l'intensité et le développement rapide du feu, les dispositions de la salle et le grand nombre d'issues qu'elle présentait permirent à tous les spectateurs de fuir et de se sauver.

Tout d'abord et aux premiers cris, un grand tumulte se produisit. Comme toujours aussi en pareille circonstance, on se précipita de toutes parts vers les portes et plusieurs personnes furent renversées, foulées et blessées. L'inquiétude surtout se portait sur les troisième et quatrième loges, mais il demeura prouvé que, dans cette fuite précipitée, personne n'avait perdu la vie.

Grand nombre de spectateurs déployèrent du reste un véritable dévouement. L'enthousiasme doublait leurs forces et plusieurs enlevèrent de leurs places et transportèrent dehors des femmes à demi-évanouies, que, dans un autre instant, ils ne se seraient pas cru la force de soulever même de terre.

C'était alors à qui ferait le plus et le plus vite. Une partie des hommes et des jeunes gens restèrent dans la salle, remplie au bout de trois minutes de flammes et de fumée. Ils visitèrent le parquet, l'orchestre, les baignoires, les galeries, les premières

et les secondes ; les progrès du feu ne leur permirent pas de monter plus haut.

D'autres demeuraient dans le vestibule , supportant le choc de la foule et lui ouvrant un passage ; d'autres , enfin , arrachaient de cette foule les femmes et les enfants, et après les avoir sauvés du danger , retournaient s'y précipiter eux-mêmes.

Tel fut le tableau qu'offrirent les premiers moments. Ce généreux mouvement se faisait du reste avec la plus grande célérité et excitait tantôt la frayeur , tantôt une véritable admiration.

Malheureusement , dans l'intérieur du théâtre , on ne fut pas aussi heureux , et nous verrons plus tard qu'un certain nombre de cadavres fut recueilli parmi les décombres.

Cependant , au premier signal de l'incendie , ordre avait été donné de sonner la cloche du Bouffay , et au son lugubre du tocsin , les habitants des divers quartiers se précipitaient vers la place Graslin.

Toute l'administration municipale , composée alors de

MM. Beaufranchet , président ,  
Haudaudine ,  
J. Garreau ,  
Ogier ,  
Jacques Lecadre ,  
Couprie aîné ,  
Douillard ,  
D. Colas ,  
Fourmy père ,

était sur le lieu du sinistre et y passa la nuit , imprimant aux travaux la meilleure direction possible.

D'un autre côté , le général de brigade Dutilh , le comman-

dant militaire Normand, et M. Benoist, remplissant par intérim les fonctions de chef de division de la garde nationale sédentaire, se portaient partout où leur présence et les ordres à donner étaient nécessaires.

Les secours furent ainsi promptement organisés, et les pompes installées. Chacun s'empressait de donner son concours. Non-seulement, en effet, la salle n'était plus qu'une fournaise ardente, mais le feu se communiquait à la maison Goisneau, adjacente au Nord à l'édifice, ainsi qu'à celle de M<sup>me</sup> veuve Grasin, bordant la rue Molière.

Sur l'autre partie latérale de la salle, la maison Villemain, rue Corneille, était également menacée.

Jusqu'à 10 heures, le vent soufflait à peine et les flammèches n'étaient pas portées bien loin ; mais vers dix heures et demie, le vent augmenta et lançait des objets moitié brûlés jusqu'à la rivière, éloignée de plus de 120 toises. Les navires furent même forcés de gagner le large.

Pendant toute la nuit du 24 août, on travailla ainsi pour se rendre maître du feu. On y réussit enfin, mais le foyer de l'incendie était tel, les matières enflammées, amoncelées dans l'enceinte de la salle formaient un tel brasier, que le service des pompes dut continuer sans interruption jour et nuit jusqu'au 26. Ce jour là même, le feu se maintenait toujours et forçait encore d'entretenir deux pompes en activité.

Tout danger cependant avait cessé.

L'un des administrateurs de la commune, M. Fourmy, fut alors délégué pour faire procéder au déblaiement, et le trésorier de la ville eut ordre de faire les avances nécessaires. Cette dépense s'éleva à environ 800 fr.

Mais quelle était la cause première de ce désastre ?

A cette époque, où la défiance était à l'ordre du jour de tous les partis, où tout était l'objet du soupçon, l'opinion publique

ne manqua pas d'attribuer de suite cet événement à la malveillance.

L'administration municipale sentit donc le besoin d'éclairer ce soupçon et ouvrit, à cet effet, une enquête.

Le 26, à midi, elle réunit à la maison commune, les entrepreneurs, régisseur, acteurs, actrices et musiciens du théâtre, et reçut leurs dépositions.

Toutes leurs déclarations furent à peu près identiques et attribuèrent la cause de l'incendie à l'embrâsement accidentel, par une bougie, du transparent qui était au-dessus de l'appartement de Zémire. Une fausse manœuvre eut lieu, et pendant qu'on cherchait à y remédier, le feu, qui avait semblé d'abord ne présenter aucun danger, gagna rapidement les frises, et, dans un instant, tout fut embrâsé.

Nous croyons, du reste, devoir mettre sous les yeux quelques-unes de ces dépositions.

Voici d'abord celle de M. J. Le Breton, chef d'orchestre :

« J'ai vu le feu au transparent qui était au-dessus de l'appar-  
» tement de Zémire. Un instant après devait monter le buste  
» d'Azor ; le câble qui servait à le monter ayant manqué, on  
» s'est occupé à le réparer. Dans cet intervalle, je voyais le feu  
» au même transparent, mais qui ne paraissait pas s'étendre,  
» puisque le citoyen Le Faure, qui était dans ce moment sur le  
» théâtre, dit au public que ce n'était rien. Cependant, on baissa  
» le rideau d'avant-scène ; cela me fit croire que l'on avait trouvé  
» quelque moyen d'éteindre le feu. Dans cette persuasion, je  
» restai à l'orchestre, voulant sauver la symphonie de l'opéra,  
» lorsque j'entends un bruit terrible ; je vois le rideau d'avant-  
» scène en feu. Je me sauve par-dessus l'orchestre, par la ga-  
» lerie des baignoires. Je n'étais pas encore au bout de cette

» galerie, que j'entends crier au parterre : Sauvez-vous, la  
» voûte tombe. Je regardai par une loge et je vis effective-  
» ment le lustre tomber et la voûte du parterre qui s'érou-  
» lait. »

Voici encore la déclaration du régisseur **Massy** :

« Je jouais *Sander* dans la pièce intitulée *Zémire et Azor*. Au  
» 3<sup>e</sup> acte, on devait faire paraître une grotte qui devait se chan-  
» ger en Azor, changement qui a manqué, je ne sais pourquoi.  
» Mais enfin comme régisseur, je cours de suite pour m'en in-  
» former. Au même instant, je vois le transparent qui porte  
» ces mots : *appartement de Zémire*, qui n'est autre chose qu'un  
» petit cadre, je le vois en feu. Je m'en approche, pour donner  
» les ordres nécessaires et pour l'éteindre moi-même. Mais mes  
» efforts sont inutiles, et dans une seconde je vois tout le cein-  
» tre en feu. Je crie alors à tout le monde de se sauver. Je le  
» fais moi-même; je cours à ma loge pour me déshabiller; je  
» n'en peux monter les marches, vu que la fumée m'étouffait.  
» Je suis donc contraint de me sauver tel que j'étais en habits de  
» théâtre, tout cela en moins de trois minutes. »

L'administration municipale reçut encore les déclarations de :

**MM.** Dumanoir, artiste ;  
Clavet, dit Gabriel ;  
Faure, danseur ;  
A. Drot-Gourville, adjoint au génie militaire ;  
**M<sup>me</sup>** Saint-Julien, chargée du rôle de *Zémire* ;  
Saint-Amand, artiste ;

et toutes leurs dépositions ne firent que confirmer et la cause et la rapidité extraordinaire de l'incendie.

Nous donnerons enfin la déclaration du sieur Danglas, directeur du théâtre, qui, dans cette occasion, montra un certain courage et un véritable sang-froid.

« Je soussigné, Directeur du Théâtre de la République, déclare  
» qu'après avoir fait tout préparer pour représenter sans acci-  
» dents et à la satisfaction des spectateurs la pièce de *Zémire*  
» et *Azor*, je descendis à la fin du 2<sup>e</sup> acte dans le parterre,  
» afin de juger moi-même de l'effet des machines. J'y étais à  
» peine que je vis ou crus voir une lueur filer le long des frises. Je  
» saute sur le théâtre, et vois que le feu prenait au châssis-trans-  
» parent de l'appartement de *Zémire*. Je m'en affectai peu,  
» par l'habitude d'éteindre de suite de pareils accidents et mon-  
» tai moi-même sur le pont volant d'où je coupai la frise où  
» le feu pouvait se communiquer. Déjà je croyais le mal réparé,  
» quand le rideau d'avant-scène tombé me fit presque suffoquer  
» par la fumée. Je criai : haut le rideau. Il fut levé ; mais alors  
» le bruit, qui se fit entendre au dessus de ma tête, ayant at-  
» tiré mes regards, je vis le toit en feu.

» Désespérant alors d'éteindre un incendie dont les progrès  
» surprenants donneraient matière à d'étranges conjectures, si la  
» raison n'empêchait de s'y livrer, je sautai sur le Théâtre  
» de l'endroit où j'étais, à seize pieds à peu près de hauteur.  
» Les flammes m'environnant déjà et me coupant toute retraite  
» du côté des sorties ordinaires, je gagne le foyer des acteurs :  
» il était en feu. Je me jette dans le cabinet des armes à côté ;  
» j'y trouve étendus plusieurs individus qui, désespérés et per-  
» dant la tête, n'attendaient plus que la mort. Sans m'amuser à les  
» reconforter, je prends parmi les boucliers et ferrailles un  
» vieux sabre en fer dont je me sers pour dépatficher la porte  
» qui s'offre à moi comme seul moyen de salut. Je fais sauter  
» les loquetaux du haut et du bas ainsi que les fiches. Le sang

» qui coulait de la blessure que je m'étais faite à la tempe  
» droite en m'élançant sur le théâtre, m'empêchait de voir  
» qu'il restait une serrure à faire sauter. M'en apercevant alors  
» à mon grand désespoir, je passe entre cette serrure et la porte  
» la lame de mon sabre ; je réussis mieux que je ne m'en étais flatté  
» puisque la serrure vint et céda à mes efforts. La porte s'ouvre :  
» je crie alors à mes infortunés compagnons : venez, amis, du  
» courage, nous sommes sauvés. . . . je le croyais ; j'avance ; ô  
» désespoir ! un mur se présente à moi et nous n'avons rien  
» fait. La mort dans l'âme, je passe mes doigts dans un gril-  
» lage de fil de laiton qui couvrait une petite lucarne. Dès lors  
» je criai aux gens du dehors de nous sauver en secondant  
» mes efforts pour jeter bas le briquetage qui nous enfermaient  
» plusieurs dans une fournaise dont les flammes nous gagnaient  
» à tout moment. Les efforts du dehors réunis aux miens firent  
» enfin une brèche par laquelle je fis passer ces malheureux.  
» Mais alors mes forces m'abandonnent et l'on me retire presque  
» sans mouvement et sans connaissance. On m'emporte chez  
» moi où je me suis trouvé en reprenant mes sens. »

L'Administration municipale se fit un devoir de témoigner à tous ces artistes le vif intérêt qu'elle prenait à leur malheur, et promit de prendre toutes les mesures possibles pour adoucir leur pénible position.

Ainsi la cause de l'incendie était bien connue, et tous les témoignages de ceux qui en avaient été les témoins concordent sur ce point.

Aussi dans un rapport, signé de tous les membres de l'Administration et qui fut adressé à l'autorité supérieure, trouvons-nous résumée dans les termes suivants, l'opinion qui s'était arrêtée à cet effet et qui avait été confirmée par l'enquête.

« Le feu a commencé par une flamme qu'une bougie com-  
» muniqua au transparent placé au-dessus de l'appartement de  
» Zémire. Cette flamme gagna une frise, et l'effet fut si prompt,  
» si violent, que dans trois minutes le rideau d'avant-scène et  
» le lustre placé au-dessus du parterre tombèrent. Au même ins-  
» tant, la flamme gagna le grand magasin des décorations et  
» se porta avec une telle vélocité à la couverture qu'elle fut  
» aussitôt embrasée et qu'aucuns efforts humains ne purent en  
» arrêter les progrès. »

Cependant, malgré cette évidence, le doute restait encore dans certains esprits, et une dénonciation fut même portée au Gouvernement.

L'administration municipale en fut prévenue par la lettre suivante, qui lui fut adressée le 15 pluviôse an V (13 février 1797) par le Commissaire du Directoire exécutif à Nantes, M. Letourneux.

« Il a été adressé au Ministre de la police générale, sous la  
» date du 24 nivôse dernier, par un citoyen de Nantes, un  
» mémoire particulier, relativement à l'incendie de la salle de  
» spectacle. L'objet de ce mémoire paraît être de prouver qu'un  
» événement que le vulgaire a cru et qu'on s'est efforcé de  
» persuader être un pur accident, indépendant de toute com-  
» binaison et esprit de malveillance, n'est au contraire que  
» l'effet d'un ressentiment d'intérêt blessé et d'un affreux projet  
» de vengeance. Il détaille différents faits à l'appui de cette  
» dénonciation et allègue en preuve les diverses déclarations  
» qui ont été faites et reçues à votre administration.

» Il conclut : qu'il est des vérités dans cette affaire que les  
» Administrations n'ont pas voulu voir ou qu'elles ont voulu  
» cacher au Gouvernement.



» Voilà donc l'honneur de l'Administration engagé à mettre  
» dans un grand jour tout ce qui a rapport à cet événement d'un  
» souvenir trop douloureux.

» Je vous prie, Citoyens, chargé que je suis de prendre toutes  
» les informations, tous les renseignements qui peuvent con-  
» duire à la découverte de ces vérités laissées ou jetées sous  
» un prétendu voile, de me transmettre copie en forme des  
» procès-verbaux, déclarations, dépositions et généralement de  
» toutes les pièces qui sont relatives à l'incendie en question.

» J'ai été principalement frappé d'un rapprochement fait par  
» l'auteur du mémoire dont il s'agit, c'est qu'il prétend que  
» la salle du petit spectacle avait été interdite huit jours avant  
» l'incendie de la grande salle. . . .

» Il est extrêmement important d'approfondir la vérité de  
» ces faits, et j'ai dû y fixer votre attention. »

Signé LRTOURNEUX.

Les Administrateurs municipaux s'émurent d'une pareille  
lettre, et le même jour 15 pluviôse, ils y répondirent :

« Nous avons lu votre lettre du 15 de ce mois, qui nous  
» instruit qu'il a été adressé au Ministre de la police générale,  
» sous la date du 24 nivôse dernier, par un citoyen de Nantes,  
» un mémoire particulier relativement à l'incendie de la salle  
» de spectacle. Vous nous demandez copie en forme des pro-  
» cès-verbaux, déclarations, dépositions relatifs à cette incendie.

» Nous avons dans le temps envoyé tant au Ministre de  
» l'intérieur qu'à l'administration centrale copie de toutes ces  
» pièces ; vous les trouverez dans les bureaux du Département.  
» Cependant, s'y elles s'y trouvent égarées, nous vous en ferons  
» faire de nouvelles.

» Nous vous observerons, citoyen, que nous sommes loin de  
» partager l'opinion de l'auteur du mémoire. Nous croyons que  
» la malveillance n'existe que dans la méchanceté du dénoncia-  
» teur. Ce qu'il avance, que la salle du petit spectacle avait  
» été interdite huit jours avant l'incendie de la grande salle est  
» faux.

» Nous prîmes seulement un arrêté, le 27 nivose (15 juillet  
» 1796) ; mais qui n'interdisait point l'usage de la petite salle.

» L'incendie a eu lieu le 7 fructidor à environ huit heures  
» du soir ; notre arrêté du 8, qui interdit à la veuve Tenebre,  
» propriétaire de la salle, et au sieur Julien, directeur du petit  
» spectacle, la faculté de donner aucune représentation dans  
» cette salle, leur fut envoyé le 9. Ci-joint, copie de ces pièces.

Signé BEAUFRANCHET, président.

M. Letourneux ne s'endormit point sur cette affaire; il étu-  
dia l'opinion publique et toutes les pièces qui lui avaient été  
soumises, et le 27 ventose an V (17 mars 1797), il écrivait  
au Ministre de la police générale :

« CITOYEN MINISTRE ,

» Je dois une réponse à votre lettre du 11 pluviôse dernier ,  
» relative au mémoire qui vous a été présenté sur les causes  
» de l'incendie de la salle de spectacle de la commune de  
» Nantes.

» Je ne vous dissimulerai pas que mon premier mouvement  
» à la lecture des insinuations et même de quelques assertions  
» bien hardies que ce mémoire renferme, a été un sentiment  
» d'indignation contre son auteur que vous avez jugé à propos  
» de ne pas faire connaître.

» Mais la raison, les devoirs de mon ministère et l'intérêt de  
» rechercher la vérité pour vous la faire connaître, ont bientôt  
» imposé silence à ces premières affections.

» L'impartialité la plus sévère comme l'exactitude la plus scrupuleuse ont présidé à toutes mes recherches ; les mêmes  
» garants doivent recommander à votre attention le résultat  
» que je vais vous soumettre et l'émission du jugement que j'en  
» porte.

» Mon premier soin fut donc de faire connaître à l'administration municipale de Nantes, le mémoire où elle paraissait si gravement inculpée.

» L'administration municipale de Nantes, en m'indiquant le  
» procès-verbal dressé à l'occasion de cet événement, se justifie avec autant de modération que de précision des soupçons  
» lancés contre elle par l'auteur du mémoire. Elle s'attache  
» surtout à détruire la plus méchante comme la plus fausse  
» des assertions de ce dénonciateur. En effet, elle prouve que  
» la salle du petit spectacle n'avait point été fermée avant l'incendie de la grande salle ; elle représente dans son arrêté du  
» 27 messidor tout ce qu'elle avait fait à cet égard ; et c'est une  
» chose si notoire à Nantes que cette fermeture n'eut lieu réellement que le lendemain de l'incendie, qu'on pourrait dire à  
» l'auteur du mémoire qu'il en a imposé à son escient, ou qu'il  
» est bien mal informé.

» Je joins en conséquence ici copie :

» 1° Du procès-verbal de l'incendie ;

» 2° De l'arrêté de l'administration municipale de Nantes du  
» 27 messidor ;

» 3° De la lettre de cette administration du 18 pluviôse dernier ;

» 4° De son arrêté du 8 fructidor ;

» Mais, Citoyen Ministre, les instructions que j'ai voulu  
» prendre et vous mettre sous les yeux ne se bornent pas à

» ces premiers documents, quoique déjà bien propres à jeter  
» la plus grande lumière sur les causes de ce malheureux évé-  
» nement.

» Il est entré dans mes vues d'épuiser pour ainsi dire la ma-  
» tière des preuves, afin de réduire au silence la calomnie la  
» plus subtile.

» J'ai donc interrogé les hommes de l'art, les physiciens, tous  
» ceux que leurs connaissances soit comme témoins, soit comme  
» experts, pouvaient me faire regarder capables d'en raisonner  
» et de déduire des effets une juste conséquence sur les causes.

» C'est de cette manière que j'ai à vous offrir et que je vous  
» envoie les rapports raisonnés de l'Ingénieur en chef du dé-  
» partement, du professeur de physique de l'école centrale,  
» rapports d'autant plus dignes de confiance, que les opinions  
» sont énoncées sur la vue du procès-verbal de l'incendie et des  
» déclarations de tous les acteurs, artistes ou employés qui se  
» trouvaient ce jour là sur le théâtre et dans la salle incendiée.  
» La conséquence uniforme et générale est : l'incendie a été un  
» pur accident.

» Si, entre plusieurs causes probables de cet incendie, on peut  
» hésiter à prononcer quelle est la véritable et l'unique, il est  
» du moins certain que le principe du feu est indépendant d'au-  
» cune volonté humaine. Que l'imprévoyance, la négligence ou  
» quelque désordre aient contribué à faire naître l'événement,  
» cela est possible encore, mais tout repousse l'idée d'une combi-  
» naison de la malveillance ou de la passion. Cette idée appartient  
» tout entière et exclusivement au rédacteur du mémoire que  
» nous examinons; la plus douce dénomination qu'on puisse don-  
» ner à cette idée, c'est qu'elle est une erreur, une précipitation  
» de jugement, une prévention de son esprit, ou un effet de  
» l'ignorance. Vous ne croirez donc plus, Citoyen Ministre, qu'il  
» y ait à découvrir *des vérités que les Administrateurs n'ont pas*

» voulu voir ou qu'ils ont voulu cacher. Ce n'est point à de  
» pareils traits que l'on peut reconnaître l'administration de  
» Nantes.

» Mais, l'auteur du mémoire doit être sommé de rendre compte  
» comment il a su et comment il ose affirmer que deux *quidams*,  
» un surtout, avant l'incendie déclaré, se disaient entre eux  
» sur la place : « *Est-ce que cela aurait manqué ?* »

» Nous lui demanderons s'il a entendu ce discours, ou s'il  
» ne le certifie que sur un rapport.

» S'il l'a entendu, devait-il donc hésiter un instant à faire arrêter  
» deux hommes qui s'accusaient du crime d'incendiaires ? Son  
» inaction, son silence ne seraient-ils pas une sorte de com-  
» plicité ?

» S'il n'affirme le fait que sur un rapport, indique-t-il les  
» personnes ou la personne de qui il le tient ? et dans ce cas  
» sa réticence ou sa crainte ne sont-elles pas de nouveaux crimes  
» contre la société ?

» Citoyen Ministre, tout concourt, comme vous le voyez,  
» à faire sortir cette vérité : l'incendie du 17 fructidor est un  
» malheur, et le Gouvernement n'y verra qu'un motif d'exciter  
» sa sensibilité et sa bienfaisance, pour réparer les suites funes-  
» tes qu'il a entraînées.

» Au surplus, je dois vous prévenir que mon intention est,  
» si vous ne la désapprouvez, de donner, par la voie des journaux,  
» la publicité au mémoire qui vous a été présenté et aux pièces  
» qui prouvent la fausseté des faits qu'il renferme. C'est la  
» moindre satisfaction due aux Administrations de Nantes :  
» la manifestation de la vérité est d'ailleurs un devoir du ma-  
» gistrat. »

Signé LETOURNEUX.

Le même jour, 27 ventose, M. Letourneux écrivait également aux membres de l'Administration municipale :

CITOYENS,

« Indépendamment des renseignements que je vous ai demandés sur l'incendie de la salle du grand spectacle, j'ai cru devoir m'entourer de toutes les lumières qui pouvaient sortir de l'examen des faits, par les gens de l'art et les hommes instruits dans la physique.

» Partout le même résultat, la même conclusion, et il ne reste plus, pour l'auteur du mémoire présenté à ce sujet au Ministre de la police générale, et que je vous ai communiqué dans le temps, que de choisir entre la calomnie et l'ignorance. Je viens donc de faire au Ministre de la police un rapport définitif sur cette désagréable affaire. Je suis bien aise que vous en ayez connaissance, et à cette fin, je vous en envoie copie. »

Ainsi le doute n'était plus permis, la malveillance dut se taire, et l'affaire n'eut pas d'autre suite.

Malgré l'étendue de cette correspondance, nous avons cru devoir la donner tout entière, car il s'agissait ici d'une question de moralité, surtout pour notre Administration municipale, et nous avons tenu à faire connaître que rien ne resta des soupçons qui avaient d'abord été conçus.

Mais revenons sur le théâtre de l'incendie.

Ainsi que nous l'avons dit, les 26 et 27 août, on travaillait encore à éteindre les derniers restes du feu qui couvait au milieu des débris.

Le 28 on commença le déblaiement, et dans cette journée on

recueillit six cadavres de personnes qui avaient été étouffées et avaient péri à l'intérieur.

Ces cadavres étaient ceux de :

Cascagne, menuisier, ouvrier machiniste ;

Anne-Louise Patrix, veuve Doussaint, de la commune d'Angers ;

Anne-Julienne-Henriette Dau-Robert, âgée de 5 ans et demi ;

La fille du citoyen Vivien, cordonnier, rue Santeuil, âgée de 16 ans ;

La femme Dolbaut, portière à l'une des portes de la salle ;

Une jeune fille qui demeura inconnue.

Plus tard, on retrouva encore parmi les décombres, le corps du sieur Galipaud qui figurait dans le ballet de Zémire et Azor.

Le nombre des victimes de l'incendie fut donc réellement de sept. Tout d'abord, les bruits les plus exagérés s'étaient répandus à cet égard, mais l'exactitude des recherches que l'on fit partout sans trouver d'autres morts, ne permet pas de croire qu'il y en eut davantage.

Dès que la fin de l'incendie permit d'inspecter les lieux, M. Crucy, en sa qualité d'architecte-voyer, fit son rapport.

Ce rapport s'exprimait ainsi sur les résultats du désastre :

- « Le feu a consumé le théâtre et la salle entière, le magasin
- » de décorations et le foyer des acteurs, les palâtres de toutes
- » les ouvertures qui donnent sur la salle et sur le théâtre et ceux
- » du magasin de décorations, toute la couverture de l'édifice, même
- » celle du vestibule, à l'exception du péristyle et de parties
- » des façades latérales les plus voisines du vestibule, sur les rues
- » Corneille et Molière, enfin une grande partie des soliveaux et
- » charpente des bâtiments qui donnent sur ces deux rues.
- » Le péristyle, le grand vestibule et les deux petits vestibules

» qui lui servent d'entrée, les escaliers des premières, secondes,  
» troisièmes et quatrièmes loges sont conservés en entier. Un  
» grand nombre de chambres, ou loges des acteurs et actrices,  
» les planchers des foyers publics et les bureaux n'ont pas  
» souffert.

» Les murs des foyers des acteurs et ceux du fond du théâtre  
» sont bons. La pierre de maçonnerie, appelée pierre de  
» moellon, a parfaitement résisté à l'action du feu, seulement les  
» enduits y ont cédé. En général toutes les pierres de taille, de  
» Saint-Savignien, de granit et de tuf qui se sont trouvées sou-  
» mises à cette action, sont calcinées ou brûlées. »

M. Crucy terminait ainsi son rapport :

» Il m'est impossible, dans ce moment, de donner un devis  
» estimatif des travaux de réparation ou plutôt de reconstruction  
» du théâtre et de la salle, n'ayant pu reconnaître au juste  
» l'état de toutes les parties des bâtiments adjacents que le feu  
» a endommagés. Cependant on peut porter par aperçu cette  
» dépense à 320,000 fr. »

La maison Graslin n'eut pas beaucoup à souffrir, le feu n'ayant agi que sur les jalousies du belveder et sur les croisées des mansardes.

Celle du sieur Goisneau, qui, comme nous l'avons dit, était adossée à la salle, fut presque entièrement détruite.

La maison Villemajn ne fut nullement atteinte.

Les représentations théâtrales se trouvaient ainsi forcément suspendues, et tous les artistes qui avaient déjà fait de très grandes pertes dans l'incendie, se trouvaient dans la position la plus critique.

Dans le but de leur offrir un lieu de réunion et le moyen de continuer leurs représentations, dès le 8 fructidor l'administra-



tion municipale prit un arrêté portant défense expresse à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Tenebre, propriétaire de la salle rue Bignon-Lestard et au sieur Julien, locataire principal, de destiner cette salle à aucun genre de spectacles.

De leur côté, les artistes, à la date du 10, adressèrent collectivement à l'administration municipale la demande suivante :

« Citoyens administrateurs ,

» A peine sortis des dangers et de l'état de stupeur dans  
» lesquels nous a plongés l'affreux incendie d'un des plus inté-  
» ressants monuments de cette commune, et l'un des plus  
» beaux consacrés à l'art que nous cultivons, nous aurions  
» peut-être gardé le silence, dans la crainte d'arracher à leurs  
» importantes fonctions nos magistrats dont tous les moments  
» sont précieux à la chose publique, si nous n'avions cédé au  
» sentiment qui nous a fait sonder la profondeur de l'abtme où  
» la sûreté de cette malheureuse cité pouvait se voir entraîner  
» par suite de cet affreux événement, objet de nos communs  
» regrets et de votre sollicitudo paternelle.

» Déjà votre sagacité vous en a pénétrés sans doute. Déjà  
» vous voyez les oisifs dont abonde toute cité populeuse,  
» surtout quand elle fume encore des feux de la guerre civile,  
» profiter des longues soirées d'hiver, pour employer à toutes  
» sortes de désordre le temps qu'ils passaient au spectacle, le  
» plus sûr et le plus heureux moyen que put, en les occupant,  
» leur opposer la police.

» A ces considérations déterminantes se joindra dans vos  
» cœurs le sentiment de justice et d'humanité que réclament nos  
» malheurs, et pour satisfaire à la fois à la sûreté de vos  
» administrés en général et aux extrêmes besoins nés de notre  
» déplorable situation en particulier, vous ferez droit à la plus

» juste demande, en affectant aux artistes du Théâtre de la  
» République la salle sise rue du Chapeau-Rouge, que de légères  
» réparations peuvent mettre en état de suppléer à la salle  
» incendiée, jusqu'à la réédification de celle-ci.

» Nous ajouterons, citoyens administrateurs, que nous  
» croirions injuste autant qu'inhumain, de ne pas nous con-  
» server notre directeur Danglas, dont l'active intelligence avait  
» dans si peu de temps organisé notre entreprise, et qui a  
» montré un zèle si dévoué au milieu des dangers de l'in-  
» cendie. »

L'administration s'empressa d'accueillir cette demande. Elle invita M<sup>me</sup> Beconais, propriétaire de la salle du Chapeau-Rouge et le directeur Danglas à convenir de gré à gré des conditions auxquelles cette salle serait remise à la disposition de la troupe des artistes.

Une réclamation assez vive contre ce projet fut présentée par les habitants voisins qui objectaient le danger qui pouvait naître de l'état de vétusté de cette salle, entourée de tous côtés par des bâtiments. Mais on fit visiter les lieux et les environs afin de prendre toutes les précautions nécessaires; on se hâta de faire les réparations les plus urgentes, tant à la salle qu'au cirque qui y était joint, et le 4 septembre un concert y était donné par les artistes.

Voici la composition de ce concert qui, sans doute, était ce que l'on pouvait alors offrir de mieux, mais qui, croyons-nous, n'aurait guère aujourd'hui le privilège d'attirer la foule.

#### **Premier Intermède.**

- 1° Symphonie à grand orchestre;
- 2° Ariette d'*OEdipe à Colonne*, par le citoyen Manseau;
- 3° Concerto de hautbois, par le citoyen Donjeon;

- 4° Soène d'*OEdipe à Colonne*, par le citoyen Marsias ;
- 5° Symphonie concertante par les citoyens Casimir et Leduc ;
- 6° Chœur du *Seigneur Bienfaisant*.

**Deuxième Intermède.**

- 7° Un divertissement du citoyen Girault père ;
- 8° Ariette d'*OEdipe à Colonne*, par la citoyenne Saint-Amand ;
- 9° Symphonie concertante de la composition du citoyen Girault père et exécutée par lui et son fils ;
- 10° Air de *Philippe et Georgette*, par le citoyen Abol ;
- 11° Concerto de piano-forte, par le citoyen Hermann ;
- 12° Chasse de l'*Amoureux de quinze ans*, par le citoyen Massy.

Prix : Première et parquet. . . . . 40 sous.

Deuxième. . . . . 24 »

A 5 heures et demie précises.

Les représentations théâtrales commencèrent le 8 septembre, et se continuèrent. La première se composait des *Folies Amoureuses* et du *Devin du Village*.

Le prix des places fut fixé :

Premières et amphithéâtre. . . . . 30 sous.

Parquet. . . . . 24 —

Secondes. . . . . 20 —

La ville fit encore pour l'appropriation de cette salle des frais assez considérables. Les abords étaient, entre autres, difficiles et dans le plus mauvais état ; la rue du Calvaire n'était point pavée,

et pour la rendre viable, on fit une dépense qui s'éleva à 1,500 fr.

Mais l'administration ne se contenta pas de ces mesures. Bien des pertes, avons-nous dit, avaient été faites dans l'incendie, et par suite aussi, bien des infortunes étaient à soulager. Le 26 août, elle adressait la lettre suivante à tous les entrepreneurs et directeurs des théâtres et artistes dramatiques et lyriques de la République.

« Citoyens,

» Un événement terrible vient de répandre une consternation générale dans la commune de Nantes. La grande salle de spectacle, dite de la République, qui en faisait un des plus beaux ornements, vient d'être entièrement consumée par le feu. Plusieurs infortunés ont été les victimes de ce cruel malheur et ont péri dans les flammes; d'autres, et ce sont plus de cent de vos camarades, ont été assez heureux pour sauver leur personne, mais toute leur fortune mobilière a été en un instant la proie des flammes dévorantes. Citoyens, vous ne serez pas insensibles à leur cruelle position. Vous ferez pour eux, ce qu'eux-mêmes ont fait pour les artistes d'Angers, dont la position était bien au-dessous des malheurs qu'ils viennent d'éprouver.

» Si, dans le cours de la révolution, le philosophe et l'homme sensible ont quelquefois vu leur patrie souillée par les forfaits d'hommes exécrationnels, il faut l'avouer, la République des lettres et des arts a fourni peu d'exemples en ce genre, et l'histoire s'empressera de transmettre à la postérité les exemples éclatants de courage, de bienfaisance et de patriotisme qu'un grand nombre d'artistes a donnés à ses contemporains.

» Pour nous, magistrats du peuple, et plus encore ses  
» sincères amis, nous nous empressons de désigner à la bien-  
» faisance publique et surtout à la vôtre, des infortunés dont le  
» malheur est trop grand pour que vous n'y soyez pas sen-  
» sibles.

» Nous vous invitons donc à faire verser dans les mains du  
» citoyen Mouton, trésorier et percepteur de la commune, le  
» produit d'une ou plusieurs représentations que nous vous  
» engageons à donner au bénéfice de vos camarades de  
» Nantes. »

Cet appel ne fut point fait en vain, et les troupes d'un grand nombre de villes s'empressèrent de donner des représentations au bénéfice des artistes de Nantes. Une somme assez importante pour l'époque et les circonstances, fut ainsi recueillie et fut un grand soulagement pour toutes ces infortunes.

Nous pouvons citer surtout, Rouen, qui fournit un contingent de . . . . . 1601 liv. 4 s.

Paris . . . . .	557	»
Marseille . . . . .	563	»
Orléans . . . . .	181	7
Bayonne . . . . .	148	», etc.

Au reste, toutes les personnes qui avaient eu à souffrir des effets de l'incendie adressèrent de vives réclamations à l'administration municipale, qui, elle-même, se trouva dans la nécessité de faire quelques sacrifices.

Comme il arrive toujours en pareille circonstance, beaucoup d'objets furent aussi dispersés et disparurent. Les filoux même, profitèrent du tumulte pour faire leurs mains; l'on en arrêta plusieurs chargés d'effets précieux. Mais aussi bon nombre de

ces objets qui avaient été portés dans des maisons à l'abri de l'incendie furent retrouvés plus tard et rendus.

Quoi qu'il en soit, l'administration avait cru devoir faire afficher l'avis suivant :

« Dans l'incendie qui a eu lieu, de la salle de la Comédie,  
» plusieurs personnes ont sauvé et reçu en refuge des effets de  
» toutes espèces provenant tant des appartements de la dite  
» salle que des maisons voisines. Ces personnes sont invitées à  
» venir faire leur déclaration des effets qu'elles ont sauvés ou  
» reçus en dépôt, au secrétariat de l'administration. »

M. Bar, commissaire de police, fut délégué pour recueillir ces divers objets et faire entre autres l'inventaire de tous ceux qui appartenaient à l'entreprise théâtrale et à la ville, et qui avaient été conservés.

Cependant, le commissaire du Directoire exécutif, à Nantes, s'était empressé, dès le 8 fructidor (25 août), de prévenir les Ministres de l'intérieur et de la police générale, du sinistre que la ville venait d'éprouver. Après avoir fait connaître le fait principal et la cause qui l'avaient produit, dans les mêmes termes à peu près que nous avons exposés, le commissaire du Directoire continuait :

« Quelques employés au service de ce vaste théâtre ont été  
» les victimes infortunées de leur zèle et de leur courage; le  
» principal entrepreneur, le citoyen Danglas, a oublié son  
» malheur et ne songeait qu'à porter des secours aux malheu-  
» reux qui n'avaient pu se sauver. Il a fait une chute et l'on a  
» dû le porter chez lui.

» Le citoyen Dufailly, artiste aussi distingué par ses bonnes  
» qualités que par ses talents, mérite particulièrement votre

» sollicitude. Il exerçait à ce théâtre l'emploi de peintre déco-  
» rateur. Seul, au milieu des flammes, il marchait sur des  
» pièces de charpente enflammées. Il est enfin sorti de ce  
» danger, mais dans un état déplorable. Il a les pieds, les  
» mains, les cheveux et les sourcils brûlés. Il avait un appar-  
» tement dans la salle, où il logeait avec sa famille. Sa femme  
» et lui se sont sauvés, mais son ménage et le fruit de ses  
» travaux pénibles, ont été la proie des flammes.

» Vous ne serez pas non plus insensibles à la position cruelle  
» de plusieurs artistes dramatiques et lyriques dont la fortune  
» mobilière a été entièrement consumée. La citoyenne Saint-  
» Amand, entre autres, a perdu toute sa garde-robe. Elle exer-  
» çait l'emploi de première chanteuse ; son mari est connu à  
» Paris et a la réputation d'un compositeur distingué ; il s'était  
» fixé à Nançes avec sa femme et ses deux enfants. C'est une  
» très grande perte pour cette famille qui n'a que son industrie  
» pour vivre. Je ne vous parle pas, citoyen Ministre, des  
» victimes de ce funeste événement, qui ne sont pas encore  
» connues. Parmi les cadavres reconnus il se trouve celui d'une  
» femme enceinte et celui d'un enfant. »

Puis le commissaire ajoutait :

» Il s'est fait des vols considérables, malgré les soins de  
» l'administration municipale, du général de brigade Dutilh  
» et du citoyen Normand, commandant de la place, que le  
» Directoire vient d'élever au grade de chef de brigade. Les  
» caisses publiques, les prisons et les autres établissements  
» n'ont éprouvé aucun accident. »

Le lendemain, l'administration municipale adressa également  
au Gouvernement un rapport circonstancié de l'événement. Nous

ne donnons pas la copie de ce rapport, qui n'est que la répétition de ce que nous avons déjà fait connaître.

Ce rapport reçut à la date du 7 vendémiaire (28 septembre), la réponse suivante du Ministre de la police générale :

« Citoyens administrateurs,

» Si l'incendie arrivé le 7 fructidor dans votre commune, » cause des regrets sur la perte d'un beau monument, et de » plus grands encore sur celle de plusieurs citoyens qui en ont » été les malheureuses victimes, j'ai appris avec satisfaction » combien vous aviez apporté de zèle pour empêcher les » progrès des flammes, et que les maisons voisines n'en » devinssent la proie. Recevez mes félicitations sur les succès » dont vos efforts ont été suivis.

» Je vous invite à faire, de concert avec le commissaire près » votre administration, auquel j'ai écrit à cet égard le 20 » fructidor, les recherches les plus exactes contre les voleurs » qui se sont permis de profiter de ces moments de troubles » pour se livrer au pillage; il ne faut pas que ces crimes » restent impunis.

» Signé Cochon. »

Nous venons de voir que M. Dufailly avait été l'une des plus malheureuses victimes de l'incendie. Cet artiste jouissait de l'estime et des sympathies générales; une souscription particulière fut ouverte à son profit et le montant lui en fut versé.

Nous devons dire aussi que le directeur Danglas ajouta au courage et au dévouement dont il avait fait preuve, un désintéressement bien louable et un grand témoignage du désir qu'il avait de soutenir l'entreprise dont il était le chef.

Malgré les pertes considérables qu'il avait eu lui-même à sup-



porter, il paya à ses artistes leurs appointements pendant 19 jours, sans qu'ils eussent joué, et cette dépense fut pour lui de . . . . . 8,173 fr.

De plus, il contribua de ses deniers à l'appropriation et à la restauration de la salle du Chapeau-Rouge pour une somme de . . . . . 10,000 fr.

Ce fut ainsi pour lui un nouveau sacrifice de . . 18,173 fr.

Tout en louant sans réserve M. Danglas d'une pareille conduite, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que ce directeur devait avoir ou plus de chances ou plus de ressources que ceux de notre époque.

C'est là sans doute, un bel exemple à citer, mais qui malheureusement ne trouverait plus guère d'imitateurs.

Notre grand théâtre n'était donc plus qu'une ruine. Les artistes continuaient bien leurs représentations, mais dans une salle étroite et à tous égards indigne d'une cité comme Nantes. Chacun en souffrait, l'administration comme le public; aussi la pensée commune était-elle pour la reconstruction immédiate de l'ancienne salle.

Le 20 septembre, la municipalité, après en avoir délibéré et de concert avec le commissaire du Gouvernement, se décida donc à adresser au Corps Législatif la pétition suivante :

« Il ne manquait à notre intéressante commune que d'être » atteinte par le feu, pour avoir éprouvé tous les genres de » calamités.

» Longtemps victimes des fureurs révolutionnaires et des dé- » sastres de la Vendée, nos concitoyens allaient oublier leurs » pertes, ils ne songeaient qu'à les réparer sous la protection » d'un Gouvernement juste et bienfaisant, lorsqu'un affreux in-

» cendie, que les précautions d'usage et des secours aussi rapides  
» que nécessaires n'ont pu étouffer, a atteint et dévoré dans  
» moins de dix minutes la salle du théâtre dit de la République,  
» à la construction et à l'embellissement de laquelle nos conci-  
» toyens, aidés du génie des artistes, avaient concouru avec  
» magnificence.

» Nous ne venons point solliciter de vous de réparer les pertes  
» nombreuses qui ont été faites, ni des secours à porter aux  
» enfants des malheureuses victimes de cet événement funeste.  
» Nos premiers regards ont été pour eux, nous les avons désignés  
» au Gouvernement que vous avez chargé du noble emploi de  
» répartir les bienfaits de la Nation. Pères du peuple, nous en  
» avons rempli les devoirs.

» Dans le moment où des puissances encore plus insensées  
» qu'insolentes, continuent à nourrir le ridicule espoir de vaincre  
» des hommes libres avec des hommes enchaînés, tous les efforts  
» du Gouvernement, toutes ses ressources et ses trésors doivent  
» se diriger vers un seul but, la conservation de la liberté fran-  
» çaise et l'anéantissement de ses ennemis. Aussi, citoyens Lé-  
» gislateurs, ne vous demandons-nous point le rétablissement  
» de ce bel édifice aux frais du Trésor public, mais nous vous  
» représentons qu'il serait scandaleux qu'un ou plusieurs citoyens  
» opulents eussent la faculté d'acquérir un emplacement et des  
» débris qui, par leur magnificence, attestent encore plus un  
» édifice national qu'une maison particulière, et que des hommes  
» à spéculation pussent mettre à contribution les plaisirs et les  
» besoins des citoyens, qui en s'amusant et s'instruisant tout à la  
» fois, éprouvaient encore une plus douce satisfaction, parce  
» qu'ils savaient que les revenus du spectacle étaient le domaine  
» du malheur.

» A ces raisons, nous en joindrons d'autres que vous ne trou-

» verez pas moins puissantes ; elles sont fondées sur des motifs  
» très-particuliers de propriété.

» La salle incendiée fut construite aux frais de tous les ci-  
» toyens de Nantes en 1787, et l'ancien pouvoir fut assez juste,  
» à l'époque de l'aliénation des domaines communaux , pour  
» abandonner à la ville de Nantes, sa Comédie, ses Halles et sa  
» Bourse, non encore achevée.

» Nous ne vous mettrons point sous les yeux, citoyens Légis-  
» lateurs, les raisons de morale et de politique qui militent en  
» faveur de notre demande, nous ne vous parlerons point du  
» besoin qu'une ville frontière et commerçante éprouve en ce  
» genre, de celui de répandre les arts sur tous les points de la  
» République. Ces besoins, vous les avez sentis, en établissant des  
» écoles centrales, polytechniques, spéciales, les fêtes nationales,  
» les chants, les jeux, les courses, et en honorant les artistes  
» célèbres.

» Nous demandons donc, citoyens Législateurs, que vous nous  
» autorisiez à disposer de l'emplacement et des restes de la  
» salle du théâtre de Nantes, à charge à la commune de la re-  
» construire à ses frais. »

Cette demande semblait devoir être accordée sans difficulté. Cependant il n'en fut rien. Le Président du Conseil des Cinq-Cents, à la date du 20 vendémiaire (11 octobre), se borna à en accuser réception, en prévenant l'administration municipale que le Conseil avait ordonné le renvoi de son adresse au Directoire exécutif.

On se retourna alors vers le Directoire et vers le Ministre de l'Intérieur pour solliciter de nouveau cette demande de reconstruction, mais sans le moindre succès, — la question ne reçut aucune solution.

En février 1798, l'administration se décida à demander au

Commissaire du Gouvernement l'autorisation de louer les parties latérales du bâtiment, qui n'avaient point souffert de l'incendie.

« Nous y voyons, disait-elle, un avantage, soit pour la Nation, si l'édifice lui reste, soit pour la Commune, s'il lui est rendu. »

Cette demande fut accordée et reçut son exécution.

Cependant la municipalité ne cessait de poursuivre le projet de reconstruction.

En 1797, Ferville, qui avait été directeur quelques années auparavant, demanda la concession pendant 30 années, des restes de la salle et de son emplacement, à la charge par lui d'y construire à ses frais un nouveau théâtre, sur les mêmes plans de la salle incendiée, et de fournir toutes les décorations nécessaires à l'exploitation. Le devis des travaux s'élevait à 390,000 fr.

Cette proposition ne fut point acceptée, regardée qu'elle fut comme onéreuse à la Commune.

En même temps le directeur Danglas faisait la même offre, en limitant cependant à vingt années la jouissance gratuite et en s'engageant à remettre à la fin de ce terme, à la ville, et en bon état, l'édifice et tous les accessoires avec dix décorations complètes.

Suite ne fut également point donnée à cette proposition.

Enfin, en 1798, on tenta une souscription volontaire et la formation d'un comité qui, avec le produit des souscriptions recueillies, ferait relever la salle, la ville devant rentrer dans la propriété de l'édifice, sitôt qu'elle aurait pu intégralement rembourser le montant des sommes avancées par les souscripteurs.

A la tête de cette souscription se trouvaient MM. Lamaignière, Vallin aîné, Pelloutier, Richeux et Candeau.

La souscription se compléta, mais ce projet ne reçut encore aucune exécution.

Tout restait ainsi dans le provisoire, les ruines de notre théâtre continuaient à affliger les regards, et suivant une pièce officielle de

l'époque, « le quartier Graslin n'était plus qu'un désert depuis » la destruction de la salle; les propriétaires des maisons éprou- » vaient une diminution sensible sur le prix de leurs loyers, et » les marchands du quartier se montraient disposés à abandonner » leurs magasins. »

Les choses n'en restèrent pas moins en cet état jusqu'au passage de l'Empereur à Nantes, qui eut lieu, comme on le sait, en 1808.

Ce fut encore dans la salle étroite du Chapeau-Rouge que l'Empereur assista au bal que la ville lui offrait. Mais l'occasion était trop naturelle pour n'en pas profiter. M. le baron Bertrand-Geslin, maire de Nantes, entretint l'Empereur du projet de reconstruction de l'ancienne salle, et la question fut immédiatement tranchée.

Les travaux ne purent cependant commencer qu'en 1811; ils se continuèrent avec activité, et à la fin de 1812, remise de la nouvelle salle fut faite à l'administration.

Avant de clore ce petit travail, donnons encore quelques renseignements sur la salle qui avait disparu, et sur son exploitation, pendant sa courte existence de 9 années.

Cette salle, comme nous l'avons dit, avait été construite en 1786-1787, aux frais de la Commune, sur un terrain qui lui avait été concédé par M. Graslin, à la condition que lui et sa famille auraient à perpétuité une loge dans ladite salle.

Cet édifice, garni de 10 à 15 décorations complètes, fut affermé par la ville à une compagnie, moyennant 15,000 liv. par an, avec l'obligation d'ajouter au magasin une décoration complète par année, le surplus des augmentations devant appartenir aux fermiers, pour en disposer comme bon leur semblerait.

La municipalité de Nantes renouvela ce bail, pour neuf ans, par adjudication du 28 février 1793, moyennant 25,000 liv. par

an, aux sieurs Riedy et Turminger, négociants et autres, déjà propriétaires du mobilier composant le magasin du théâtre.

Le premier avril suivant, Riedy et ses associés transportèrent au sieur Ferville, directeur du spectacle, tous leurs droits résultant de l'adjudication du 28 février, à la charge par ce dernier de remplir les conditions dont ils étaient tenus eux-mêmes envers la ville. Ils lui louèrent de plus, pour tout le temps que devait durer la ferme, le magasin d'habillements et de décors, à raison de 10,000 livres pour chacune des huit premières années et de 12,000 livres pour la dernière, à la condition que Ferville serait à la fin du bail, propriétaire unique dudit magasin, s'il avait satisfait à toutes ses obligations, tant vis-à-vis de la ville, qu'envers eux.

Ainsi, ce Directeur, outre les charges de son exploitation, avait à acquitter annuellement :

25,000 liv. à la commune pour prix de ferme.

10,000 liv. pour bail du magasin d'habillements et de décors.

Ferville remplit exactement les conditions de ce traité pendant les années 1793 et 1794.

En 1795 (le 23 floréal an III), il transporta tous ses droits et obligations aux citoyens Violette, Monlavai, Dubosc et C<sup>ie</sup>.

Mais, ces derniers ne se sentant pas propres à conduire une entreprise de ce genre, traitèrent à leur tour, le 4 floréal an IV, avec le sieur Danglas, et lui abandonnèrent tous leurs droits dans la ferme et sous-ferme, sans aucune réserve que la jouissance d'une loge grillée pendant le reste du bail, moyennant la somme de 30,000 liv. pour chacun d'eux, payable dans six années avec intérêt à 5 p. °/o jusqu'au remboursement.

Quinze mois après, la salle était détruite.

Comme on le voit, la ville se faisait alors un beau revenu de l'exploitation de son théâtre. Aujourd'hui les temps sont bien

changés et cette exploitation fait peser au contraire une bien lourde charge sur la commune. Il serait sans doute curieux et utile d'étudier la cause qui a graduellement amené un pareil changement. Pour le moment, ce qu'il importait surtout, c'était de trouver un remède contre ces dépenses toujours croissantes et le plus souvent sans résultat de l'exploitation de notre théâtre confiée à un directeur privilégié. La commune tente aujourd'hui un nouveau moyen et a pris cette exploitation à son compte et à ses frais. Ce n'est sans doute qu'un essai, mais cet essai réussira-t-il? Il est permis d'en douter.

---

# NOTICE

SUR

## QUELQUES FAITS D'OBSERVATION

APPARTENANT

A la théorie du Calorique rayonnant ,

PAR M<sup>r</sup> F. HUETTE.

---

Ainsi que les faits acquis se chargent encore chaque jour de le démontrer, de savantes théories se trouvent souvent établies d'après des données pratiques dont la nature semble au premier aspect d'un si faible intérêt, que l'on a peine à concevoir comment il a pu se faire que des déductions d'un ordre élevé, aient été tirées de si simples moyens.

Parmi les découvertes de cette catégorie qui appartiennent à notre époque, nous nous bornerons à citer celle du savant physicien Wells, relative à l'explication du phénomène météorologique connu sous la dénomination de Rosée, théorie qui, en rendant d'une manière palpable l'action atmosphérique à laquelle est due cette manifestation, nous a paru présenter une analogie si frappante avec l'explication de l'ordre de phéno-



mène dont l'étude va devenir le sujet de cette notice, que l'une et l'autre peuvent être comprises dans une même démonstration.

Chacun sait que, particulièrement dans le cours de la saison hivernal, les surfaces intérieure et extérieure des vitraux des maisons habitées, et même des édifices publics, se recouvrent de vapeurs aqueuses condensées, connues sous le nom vulgaire de buées, et dont le degré d'intensité de condensation est proportionné à celui du refroidissement de l'air extérieur.

Cette constatation, si puérile qu'elle semble être, se rattachant cependant à des principes émanés des sciences physiques, nous croyons devoir, pour l'intelligence des faits à examiner, reproduire quelques-uns de ceux de leurs préceptes qui ont avec ces faits le plus de rapports.

1° Tous les corps, à quelque nature qu'ils appartiennent, absorbent et rayonnent le calorique dont ils se pénètrent, dans une proportion qui varie comme celle de leur pouvoir émissif;

2° Plus les surfaces des corps sont polies, et plus grand, est l'abaissement de la température de ces surfaces ;

3° Un corps froid introduit dans un milieu d'une température élevée et dans lequel des vapeurs humides sont en suspension, se recouvre aussitôt de ces mêmes vapeurs à l'état de condensation ;

4° Les émanations calorifiques d'une densité moindre que celle de l'atmosphère, s'y répandent par impulsion ascendante; celles qui sont plus froides, et dont, par conséquent, le degré de densité est plus considérable, la pénètrent par action descendante ;

5° Parmi les êtres organisés, les espèces dites à sang chaud, jouissent d'une température qui leur est propre, sans préjudice de celle qui peut leur être communiquée et qu'ils ont la

faculté d'émettre ; les espèces à sang froid ne possèdent pas les mêmes propriétés ; les premières deviennent froides en cessant de vivre ; les autres ne changent pas de condition thermale en subissant cette grande loi de la providence.

Ceci posé, si, avant d'aborder la question relative aux effets de condensation des vapeurs qui apparaissent sur les vitraux de nos maisons, nous reportons notre attention vers la cause productrice de la rosée, nous sommes conduits à reconnaître qu'elle est due tout entière au rayonnement nocturne du calorique de la terre, rayonnement dont l'effet est de refroidir les surfaces sur lesquelles viennent se condenser les vapeurs d'une température plus élevée, à l'état de suspension dans les basses régions de l'atmosphère. Ce sont ces mêmes vapeurs ainsi condensées qui se forment en gouttelettes d'eau, et qui apparaissant dès le matin, sur le sol, constituent la rosée. Indépendamment des nombreuses expériences qui ont été faites pour poser cette constatation, la différence observée entre la température de la surface de la terre, lors de la manifestation de la rosée, et celle de l'air, serait seule un fait confirmatif du principe sur lequel repose sa formation.

La même explication peut s'appliquer à un ordre de phénomène qui ne diffère de celui de la rosée que par la saison à laquelle il appartient ; ce dernier est la gelée blanche considérée comme étant la rosée d'hiver, laquelle, comme la rosée d'été, est produite par l'état refroidi de surfaces en contact avec des vapeurs plus élevées quelle en température. Dans cette circonstance, la condensation, plus avancée que la précédente, se présente sous l'aspect cristallin de couche glacée, et détermine également une différence très prononcée entre l'état frimatérique de la terre et celui des régions qui en sont distantes à un certain degré d'élévation.

Il est, en outre, bien constaté qu'il ne peut y avoir ni gelée

blanche ni production de rosée pendant le jour, bien qu'alors l'action du rayonnement terrestre ne soit pas suspendue, mais bien parce que cette perte de calorique se trouvant largement compensée par l'émission de la chaleur solaire, l'équilibre se rétablit entre la température du sol et celle de l'air.

Plusieurs causes influent sur la quantité de la rosée d'été; un ciel nuageux ou entièrement couvert, et une agitation de l'air poussée à un certain degré de force ou de continuité, arrêtent sa production; les mêmes causes agissent sur la manifestation des gelées blanches.

On a également remarqué que la rosée d'été est d'autant plus abondante, que les jours qui ont précédé son apparition se sont trouvés caractérisés par une plus haute température. Cette observation vient encore à l'appui des assertions ci-dessus énoncées, puisque l'excès de la chaleur de l'air a dû naturellement augmenter la somme de son degré de condensation par rapport aux corps refroidis qui n'en ont pas subi l'effet dans la même proportion.

L'apparition de la rosée matinale n'est pas la seule qui soit propre à la saison d'été, il en existe une autre, connue sous le nom de serein, qui est la rosée du soir; cette dernière a pour distinction avec la rosée matinale, que ce n'est pas à l'état refroidi de la terre qu'est due sa production, mais bien plutôt à son échauffement pendant le jour, et au refroidissement à l'approche de la nuit, des régions de l'atmosphère les plus voisines du sol. Cette rosée qui tombe en pluie fine et qui n'a lieu qu'à la suite d'une journée sans nuages, s'explique par la pénétration descendante de l'air refroidi des hautes régions de l'atmosphère.

Si, dans les régions inférieures, comme nous l'avons vu tout-à-l'heure, il y a une parfaite analogie entre les causes qui déterminent les rosées d'été et les gelées blanches de la saison hivernale, il

est loin d'en être ainsi dans les conséquences qui résultent de ces deux phénomènes météorologiques. En effet, les rosées d'été ne manquent jamais d'être favorables aux progrès de la végétation, puisqu'elles raffraichissent en les dilatant, les jeunes pousses qui sont à la surface de la terre, tandis que les gelées blanches, au contraire, leur causent de graves préjudices, soit en arrêtant la marche ascensionnelle de la sève des végétaux exposés directement à leur action, soit, comme il arrive le plus souvent, que cette sève congelée et qui, dans cet état, subit une notable augmentation dans son volume, se trouvant exposée aux premiers rayons d'un soleil levant, après avoir rompu les canaux dans lesquels elle circule, subisse une inévitable carbonisation. Dans la première de ces deux hypothèses, les végétaux sont congelés ; dans la seconde, ils sont brûlés ou desséchés par la brusque transition qui s'est opérée dans leur constitution organique.

De ce qui précède on doit donc inférer que, s'il n'y a pas similitude dans les conséquences des phénomènes des gelées blanches et des rosées, cette similitude est du moins démontrée pour ce qui a trait à leurs principes fondamentaux.

Les gelées blanches se fixent sur tous les corps qui se trouvent exposés à leur action. Leur présence est le plus souvent l'indice d'une détente dans l'atmosphère, surtout quand elles apparaissent dans le cours d'une période de frimats. Dans ce cas, on peut les considérer comme précurseurs des vents de mer, et l'état hygrométrique de l'air vient confirmer cette indication, par le degré de saturation des vapeurs humides qu'il contient en suspension.

Arrivant maintenant à ce qui concerne les observations de la production des vapeurs condensées, qui, pendant les saisons froides s'attachent aux vitraux de nos maisons, nous voyons tout d'abord que, si par un temps chaud, on remplit d'eau un vase en argile poreuse, et qu'on expose ce vase à l'action d'un courant d'air,

la transsudation qui s'opère par ses pores, et la promptitude de l'évaporation des parties aqueuses qui en résultent, enlèvent à l'eau qu'il contient, une notable portion de son calorique, et par suite produit sur celle qui n'est pas évaporée, un degré de refroidissement très prononcé.

Si, au lieu de cette expérience, ce fut un vase rempli d'eau à une plus haute température que celle de l'air, qu'on exposât à son contact, l'effet contraire aurait lieu, c'est-à-dire, qu'au lieu de l'action évaporative de dedans en dehors, ce seraient les vapeurs froides de l'air qui viendraient se condenser contre les parois extérieures du vase.

On obtient également le refroidissement d'un liquide contenu dans un vase d'une matière non poreuse, comme le verre par exemple, pourvu que ce vase soit pendant quelque temps enveloppé de linges mouillés qu'on a le soin de ne pas laisser complètement sécher, et que dans cet état, il soit exposé en plein soleil.

La déduction à tirer des faits qui précèdent, conduit naturellement à l'explication des causes auxquelles doit être attribuée la manifestation des vapeurs condensées dont se recouvrent les surfaces peu conductrices du calorique dont se composent les vitraux de nos maisons. Cette condensation se produit sous plusieurs formes, et ses variétés sont toujours dépendantes du degré de refroidissement qui leur donne naissance.

La première de ces variétés n'est pas seulement attribuable à la saison hivernale, il suffit de quelques degrés de différence entre la température du dehors et celle d'un appartement fermé pour qu'elle apparaisse à l'intérieur.

La seconde, qui s'observe sur les surfaces extérieures des vitres, comporte un degré de température plus abaissée que la précédente, et dans ce cas la condensation est également plus prononcée.

La troisième, qui appartient exclusivement à la saison d'hiver, ne diffère des deux autres que parce que la condensation a lieu

sur les deux surfaces du verre quand le froid est excessif, et sur la seule surface extérieure, quand son intensité est moindre.

Quelle que soit du reste la nature des vapeurs condensées, leur formation est toujours due à un principe humide, répandu soit dans l'atmosphère soit dans l'intérieur des appartements. Dans celui de ces cas appartenant à la première catégorie, l'humidité intérieure se condense sur les vitres sous forme de couche aqueuse, par le refroidissement de la nuit qui a précédé son apparition.

Dans le second cas, c'est-à-dire, celui où la manifestation a lieu à l'extérieur, ce sont les vapeurs humides répandues dans l'atmosphère qui, par leur contact avec un refroidissement plus intense des surfaces vitreuses, viennent s'y attacher avec un degré plus ou moins prononcé de condensation. Le second cas présente une analogie parfaite avec la cause productrice de la rosée, puisqu'ainsi, qu'en ce qui concerne cette dernière, c'est une condensation de vapeurs contre un corps refroidi, par suite de la plus grande élévation de température de ces mêmes vapeurs, et de leur condition d'humidité.

Le troisième cas s'explique comme les deux précédents, avec toutefois l'exigence d'un état frimatérique encore plus intense.

La corrélation qui existe entre les divers effets de condensation et de rayonnement qui viennent d'être décrits, donne lieu, en ce qui concerne les bués des vitres de nos maisons, à les résumer dans les conditions suivantes :

1° Vapeurs condensées à l'intérieur sous forme aqueuse avec exposition au nord, manifestation obtenue par une différence entre la température intérieure et celle du dehors, variable entre six et dix degrés.

2° Condensation aqueuse au dehors de même qu'à l'intérieur, température plus basse que dans le cas précédent et constatation d'une plus grande somme d'humidité dans l'atmosphère ;

3° Condensation glacée à l'extérieur, état essentiellement caractéristique d'un abaissement de température au-dessous de la glace;

Et 4° enfin, condensation apparaissant sous forme de cristallisation glacée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des appartements, quelle que soit du reste leur exposition; indice non-seulement d'une température de plusieurs degrés au-dessous du point zéro des thermomètres, exposés à l'air libre, mais aussi de leur abaissement jusqu'à celui de la glace dans l'intérieur des appartements.

Ainsi qu'il a été dit au début de cette notice, en considérant isolément les observations qui en font l'objet, rien ne semble justifier qu'elles puissent avoir la moindre importance scientifique. Si un faible intérêt s'y rattache, c'est parce qu'elles sont confirmatives d'une théorie qui, bien que ne se faisant pas besoin de leur appui, devient encore cependant plus saisissable pour toutes les intelligences. C'est dans ce seul but que ces observations ont été rassemblées, et que, par la suite, elles occuperont peut-être une place parmi les travaux de même nature, que nous nous proposons ultérieurement de faire connaître.

---

# L'ORDRE AMÉRICAIN DE CINCINNATUS

EN FRANCE.

---

RÈGLEMENTS ET CORRESPONDANCES

DE WASHINGTON,

PAR M. LE BARON DE GIRARDOT.

---

Le besoin des distinctions est inné dans le cœur de l'homme. Il se fait jour jusque dans les sociétés, qui lui semblent le plus antipathiques. On les retrouve dans toutes les républiques de l'antiquité; elles se sont fait jour dans les républiques modernes. Celle des États-Unis d'Amérique ne put y échapper. — A peine la lutte contre l'Angleterre était-elle terminée, que les officiers de l'armée victorieuse songèrent à créer un ordre spécial, commémoratif de la guerre, signe visible d'une association d'amitié et de charité qui devait subsister entre eux et leurs descendants.

La société prit le nom de *Cincinnatus*, ce glorieux patricien



qui quittait sa charrue pour sauver Rome, et quittait la dictature pour reprendre sa charrue.

La société se divisait en autant de sections que l'union Américaine comptait d'Etats ; les sections se partageaient en districts. Des réunions partielles et des réunions générales étaient indiquées pour traiter des intérêts de l'ordre, admettre les prétendants ayant droit et expulser les indignes.

Un mois de paie de tous les associés forma un capital dont les intérêts furent consacrés au soulagement des sociétaires nécessiteux.

Les associés fondateurs devaient justifier de trois années de services honorables pendant la guerre de l'indépendance. Les fils aînés de ceux qui avaient été tués pouvaient être admis dans l'ordre à leur place.

Enfin, on pouvait accueillir dans l'association des hommes considérables, comme membres honoraires, dans la proportion d'un contre quatre officiers.

Pour être connus et se distinguer, les membres de l'association dite des *Cincinnati*, portaient une médaille d'or suspendue par un cordon bleu bordé de blanc. Il est dit dans le règlement que ce mélange de couleurs est une marque de l'union de l'Amérique et de la France.

On verra la description de la médaille dans le règlement suivant :

La société « vivement pénétrée de reconnaissance de l'assistance généreuse que l'Amérique a reçue de la France, et » désirant de perpétuer l'amitié qui a été formée et a si heureusement subsisté entre les officiers des forces alliées dans la » poursuite de la guerre » envoya ses insignes aux diplomates, aux commandants en chefs, aux généraux et colonels des armées de

terre et de mer qui avaient combattu pendant les huit années de la guerre de l'indépendance.

Le 29 octobre 1783 Washington écrivit au comte de Vimeur Rochambeau (1) pour lui annoncer la création de l'ordre et l'annexion des généraux et colonels qui avaient servi sous ses ordres.

Il lui envoyait le règlement de l'ordre. M. de Rochambeau traduisit cette pièce et la fit mettre sous les yeux du Roi dont l'approbation ne se fit pas attendre. La première liste dressée par le général en chef, comprenait sept officiers généraux, huit brigadiers, dix-huit colonels. — Les premiers inscrits firent une souscription pour concourir au soulagement des officiers sans fortune de l'armée Américaine ; mais cette somme fut refusée par Washington au nom des associés.

---

(1) Jean-Baptiste Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau, né en 1725, à Vendôme, Cornette en 1742, se distingua dans les guerres d'Allemagne. Colonel fort jeune, il prit part à l'expédition de Minorque, sous le Maréchal de Richelieu. Lieutenant-général en 1780, il fut chargé du commandement d'un corps auxiliaire de six mille hommes, et prit une part importante et glorieuse à la prise de New-York. En 1781, le Congrès Américain lui donna deux pièces de canon prises sur l'armée anglaise et y fit graver ses armes avec une inscription honorable. Rentré en France il reçut le cordon bleu, le Gouvernement de la Picardie et deux tableaux représentant la prise de New-York, et l'armée anglaise défilant devant l'armée victorieuse. Appelé à prendre part aux affaires publiques dans l'Assemblée des notables, puis successivement aux commandements de l'Alsace et de l'armée du Nord, au commencement de la révolution, de Rochambeau refusa le ministère de la guerre et fut nommé Maréchal de France sur la présentation de l'Assemblée Nationale. — Démissionnaire après la campagne de 1792 ; arrêté, condamné, il fut sauvé par le 9 thermidor, rentra dans ses foyers, reçut de Napoléon une pension d'ancien maréchal, et mourut en 1804.

Des réclamations furent présentées par un certain nombre d'officiers désireux d'obtenir cette distinction, ce qui prolongea la correspondance entre l'amiral d'Estaing, Rochambeau et Washington, qui finit par remettre aux associés de France le droit d'accueillir ou de rejeter ces demandes. Le nombre définitif des *Cincinnati* français paraît avoir été de 77 dont on trouvera les noms dans les lettres suivantes.

Le général La Fayette ne figure pas sur ces listes officielles, parce qu'il fit la guerre d'Amérique en volontaire et à ses frais, et non pas comme général de l'armée du Roi.

Les républiques sont ombrageuses, on s'alarme aux Etats-Unis de voir se constituer un ordre destiné à se perpétuer héréditairement; on craignit d'y voir le germe d'une aristocratie. Les *Cincinnati* réformèrent, le 17 mai 1784, leurs statuts de manière à détruire tout soupçon dans l'esprit de leurs concitoyens. — Mais il fallut bientôt abandonner l'ordre qui s'éteignit du vivant des fondateurs.

---

### Traduction de l'Institution de l'Ordre de Cincinnatus.

Ayant plu au Gouverneur suprême de l'Univers, dans la disposition des affaires humaines, de séparer les colonies de l'Amérique Septentrionale, de la domination de la Grande-Bretagne, et après un conflit sanglant de huit années, de les établir Etats libres, indépendants et souverains, alliés par traités fondés sur des avantages réciproques avec quelques-uns des plus grands princes et puissances de la terre.

C'est pourquoi pour perpétuer le souvenir de ce grand événement, aussi bien que l'amitié mutuelle qui a été formée sous le poids de nos dangers communs, et dans beaucoup d'occasions

cimentée par le sang des parties, les officiers de l'armée Américaine s'associent et se constituent, de la manière la plus solennelle, dans une société d'amis qui durera aussi longtemps qu'eux-mêmes, ou aucun de leur postérité masculine, et en cas qu'elle manque, les branches collatérales qui seront jugées dignes d'être supports et membres de cette société.

Les officiers de l'armée Américaine ayant généralement été pris dans le nombre des citoyens de l'Amérique, ont la plus haute vénération pour le caractère de cet illustre Romain Lucius Quintius Cincinnatus, et étant résolus de suivre son exemple, en retournant à leur domicile, ils pensent qu'ils peuvent avec convenance se dénommer la société de *Cincinnatus*.

Une attention continuelle pour conserver les droits élevés et inviolables, et les libertés de la nature humaine, pour lesquelles ils ont combattu et versé leur sang, et sans lesquels les plus hauts rangs, dans un être raisonnable, sont un opprobre au lieu d'une bénédiction.

Une détermination inaltérable, de faire fleurir, enchérir entre les états respectifs cette union et honneur national si essentiellement nécessaires à leur bonheur et à la dignité future de l'Empire Américain.

Pour rendre permanente l'affection cordiale subsistante entre les officiers, cet esprit leur dicte l'amitié fraternelle en toute occasion, et particulièrement s'étendre aux actes les plus solides de générosité; et suivant le pouvoir de la société, envers ces officiers et leurs familles qui malheureusement se trouvent dans la nécessité de les recevoir.

La Société Générale, pour avoir un commerce plus fréquent, sera divisée en sociétés d'Etats, et celles-ci en districts tels qu'ils seront réglés par la société de l'Etat.

Les sociétés de districts s'assembleront aussi souvent qu'ils sera réglé par la société de l'Etat; celle-ci le 4 juillet annuelle-

ment, ou plus souvent s'ils le jugent convenable, et la société générale le premier lundi de may annuellement aussi longtemps qu'il sera jugé nécessaire, et par la suite au moins une fois en trois ans. A chaque assemblée les principes de l'institution seront pleinement considérés, et les meilleures mesures pour la faire fleurir, y seront adoptées.

Les sociétés d'Etat consisteront dans tous les membres existants dans chaque état respectivement et chaque membre changeant de demeure, d'un Etat dans l'autre, doit être considéré à tous égards comme appartenant à la société de l'Etat dans lequel il résidera actuellement.

Les sociétés de l'Etat auront un Président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un aide-trésorier, qui seront élus annuellement, à la pluralité des suffrages, à l'assemblée de l'Etat.

Chaque assemblée de l'Etat écrira annuellement ou plus souvent, si cela est nécessaire, une lettre circulaire aux autres sociétés de l'Etat, notant ce qu'ils jugeront digne d'observation, pour le bien de la société et l'union générale des Etats, et les informant des officiers choisis pour l'année courante.

Copies de ces lettres seront régulièrement transmises au secrétaire général de la société qui en tiendra registre.

La société d'Etat règlera toutes choses, pour elle et les sociétés de ses districts, conformément aux maximes générales de l'ordre de Cincinnatus, jugera les qualités des membres qui lui seront proposés, et chasseront tous ceux de ses membres qui par une conduite indigne d'un gentilhomme et d'un homme d'honneur, et qui en opposition aux intérêts de la communauté en général et de la société en particulier seront jugés indignes d'en être membres.

Dans le dessein de former des fonds qui puissent être suffisants pour assister les infortunés, chaque officier délivrera au

trésorier de la société d'Etat un mois de paye, qui restera pour toujours au profit de ladite société. Les intérêts seulement, suivant ce qui sera jugé nécessaire, seront appropriés au soulagement des infortunés.

Il pourra être fait des donations, par des personnes qui ne soient pas de la société, et par des membres de la société dans le dessein exprès de former des fonds permanents pour l'avantage de la société d'Etat, et les intérêts de ces donations seront appropriés de la même manière que ceux du mois de paye.

On pourra souscrire dans les sociétés de districts ou dans les sociétés d'Etat, suivant la volonté des membres, différentes sommes pour le soulagement des membres infortunés, de leurs veuves et enfants orphelins, pour être distribuées par la société d'Etat seulement.

L'assemblée de la société générale consistera dans ses officiers, et une représentation de chaque Etat en nombre qui n'excédera pas cinq, dont les dépenses seront supportées par leur société respective.

Dans l'assemblée générale, le Président général, vice-président, secrétaire, secrétaire-assistant, trésorier et aide-trésorier seront choisis jusqu'à la première assemblée.

Les lettres circulaires qui auront été écrites par les Etats respectifs l'un à l'autre et leurs lois particulières seront lues et considérées, et toutes les mesures qui pourront conduire au bien général de la société seront concertées.

Il est probable que quelques personnes feront donation à la société générale dans le dessein d'établir des fonds pour le secours des infortunés, dans lequel cas ces donations seront placées dans les mains du trésorier général, et l'assemblée générale disposera seulement, suivant la nécessité de l'intérêt des fonds.

Tous les officiers de l'armée américaine, ainsi que ceux qui ont résigné avec honneur, après trois ans de service, dans

l'état d'officier, ou qui ont été déplacés par les résolutions du congrès, dans les différentes réformes de l'armée, comme ceux qui continueront jusqu'à la fin de la guerre, ont droit à faire partie de cette institution, pourvu qu'ils souscrivent un mois de paye, qu'ils signent les règles générales dans les sociétés de leurs États respectifs, savoir ceux qui sont présents avec l'armée, immédiatement, et ceux qui sont absents six mois après le licenciement de l'armée, les cas extraordinaires exceptés.

Le rang, le temps de service, les résolutions du Congrès, par lesquelles quelqu'un d'eux pourrait avoir été réformé, et les places de leur résidence doivent être ajoutées à leur nom.

Et en témoignage, à la mémoire et à la postérité des officiers qui sont morts au service, les aînés de leurs héritiers mâles auront le même droit de devenir membres comme les enfants des membres actuels de la société.

Les officiers étrangers qui ne résident dans aucun État, seront inscrits par le secrétaire général et seront considérés comme membres de la société dans quelque État qu'ils se trouvent par la suite.

Et comme il y a et qu'il y aura en tout temps dans chaque État des hommes éminents par leur habileté et leur patriotisme, dont les vues peuvent être dirigées aux mêmes objets louables avec ceux de la société de Cincinnatus, il sera de règle d'admettre tels caractères comme membres honoraires de la société pour leur vie seulement, pourvu toutefois que les membres honoraires de chaque État, n'excèdent pas le nombre d'un contre quatre officiers ou de leurs descendants.

Chaque société d'État fera une liste de ses membres et à la première assemblée annuelle, le secrétaire de l'État les enregistrera sur parchemin, deux copies de l'institution que chaque membre présent signera, et le secrétaire tâchera de se procurer la signature de chaque membre absent; une de ces liste sera

transmise au secrétaire général, pour être conservée dans les archives de la société, et l'autre restera dans les mains du secrétaire d'État.

De ces listes des États, le secrétaire général fera à la première assemblée générale, une liste complète de la société entière dont il transmettra des copies au secrétaire de chaque État.

La société aura un ordre par lequel ses membres seront connus et distingués, qui sera une médaille d'or d'une grandeur convenable pour recevoir les emblèmes et suspendue par un cordon de bleu foncé, large de deux pouces, bordé de blanc, pour marque de l'union de l'Amérique et de la France.

La principale figure de Cincinnatus, trois sénateurs lui présentant une épée, et d'autres attributs militaires ; au fond et plus loin, sa femme à la porte de sa chaumière, près d'elle sa charrue et les instruments de labourage, autour : *Omnia reliquit servare rempublicam.*

Sur le revers :

Soleil levant, une cité avec ses portes ouvertes, et des vaisseaux entrant dans le port. La renommée couronnant Cincinnatus, avec une inscription : *Virtutis premium.* Au-dessous, deux mains jointes supportant un cœur avec le mot : *Esto perpetua.* Autour du tout : *Societas Cincinnatorum. an 1783 (1).*

---

(1) La décoration qu'avait portée Washington a été donnée au général La Fayette. Voici la description et le dessin qu'en donne M. le docteur Jules Cloquet, pages 201 et 202 des *Souvenirs sur la vie privée du général La Fayette* (in-8°, Paris, Galigagnie, 1836.)

Cette décoration, en or émaillé, est encadrée dans une couronne de laurier, que soutiennent deux cornes d'abondance enlacées, desquelles



La société vivement pénétrée de reconnaissance de l'assistance généreuse que cette contrée a reçue de la France, et désirant de perpétuer l'amitié qui a été formée et a si heureusement subsisté entre les officiers des forces alliées dans la poursuite de la guerre, ordonne que le président général transmettra aussitôt que possible à chacun des personnages ci-après nommés, une médaille contenant l'ordre de la société.

S. E. le chevalier de la Luzerne, Ministre plénipotentiaire (1);

S. E. le seigneur Gérard, dernier Ministre plénipotentiaire;

L. E. le comte d'Estaing (2);

Le comte de Grasse;

Le comte de Barras;

Le chevalier Destouches;

Amiraux et commandants de la marine.

---

sortent des fruits, et qui sont elles-mêmes suspendues au ruban par un anneau oblong formé de deux tresses accolées. L'aigle américaine, les ailes déployées, occupe le milieu de la couronne, et porte un écusson de chaque côté. . . . M. Cloquet lit ainsi l'inscription du revers: SOCI. CIN. RUM. INST. AD 1783. VIRT. PAK. — Les figures de ces écussons, dit-il, sont en or mat; la terre en émail vert et les fonds en émail incarnat: le ruban est moiré.

(1) De la Luzerne fut envoyé à Philadelphie au moment où la France venait de s'allier avec la république naissante des Etats-Unis. Il y resta cinq ans, y rendit de grands services, se montra très habile et gagna l'estime du nouvel état. — Mort ambassadeur à Londres en 1792.

(2) Charles-Henri comte d'Estaing, né en 1729, en Auvergne, servit d'abord dans l'armée de terre où il devint officier général, puis devint rapidement lieutenant-général des armées navales et fut constamment un des plus habiles et des plus intrépides ennemis des Anglais. Il périt sur l'échafaud révolutionnaire le 29 avril 1793.

S. E. le comte de Rochambeau, commandant en chef, et les généraux et colonels de son armée. Et les informera que ladite société se fait l'honneur de les considérer comme membres.

Fait dans le cantonnement de la révision d'Hudson, dans l'année 1783.

Signé par le commandant en chef, les officiers-généraux et délégués de plusieurs régiments et corps de l'armée.

Washington avait accepté la présidence des Cincinnati.

Il annonça cette dernière disposition au comte de Rochambeau, par la lettre suivante :

De Rock-Hil, dans le New-Gersay, le 29 octobre 1783.

MONSIEUR,

Les officiers de l'armée américaine, dans le dessein de perpétuer cette amitié qui a été formée pendant le temps du danger et de la détresse commune, et pour les autres desseins mentionnés dans l'institution, se sont associés avant leur séparation en une société sous le nom de *Cincinnatus*, et m'ayant honoré de l'office de leur président général, c'est une partie bien agréable de mon devoir de vous informer que la société s'est fait l'honneur de vous considérer, et les généraux et colonels de l'armée que vous commandiez en Amérique, comme membres de ladite société.

Le major Lenfant qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre, est chargé par la société, de l'exécution de leur ordre en France, et a l'ordre de vous remettre une des premières marques qui seront faites.

Il est aussi chargé de vous délivrer les ordres pour les gentilshommes de votre armée ci-devant mentionnés, que je prends la liberté de vous prier de leur présenter au nom de la Société.

Aussitôt que le diplôme sera fait, j'aurai l'honneur de vous le transmettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : G<sup>al</sup> WASHINGTON.

Le comte de Rochambeau écrivit le 14 septembre 1783, au Ministre de la guerre :

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer la traduction de la lettre que j'ai reçue du général Washington et de l'institution de la Société de Cincinnatus; je l'ai traduite littéralement et de manière cependant à être intelligible à Sa Majesté, de laquelle je vous supplie de prendre les ordres pour régler ma conduite.

Je suis, etc.

C<sup>te</sup> DE ROCHAMBEAU.

Le Ministre de la guerre lui fit part en ces termes de l'approbation du Roi :

19 décembre 1783.

J'ai rendu compte au Roi, Monsieur, de la lettre que le général Washington vous a écrite, et de la proposition qu'il vous fait, au nom de l'armée Américaine, ainsi qu'aux officiers

généraux et colonels qui ont servi en Amérique, sous vos ordres, de vous joindre à l'association qui vient d'être formée sous le titre de Cincinnatus, pour consacrer les noms de ceux qui ont concouru le plus activement à l'établissement de l'indépendance, et pour perpétuer la mémoire de l'alliance de la France et des Etats-Unis.

Sa Majesté me charge de vous informer qu'elle permet que vous vous rendiez à cette honorable invitation : elle veut même que vous assuriez, de sa part, le général Washington qu'elle verra toujours avec une extrême satisfaction, tout ce qui pourra tendre à maintenir et resserrer les liens formés entre la France et les Etats-Unis. Les succès qui ont été la suite de cette union, et la gloire qui en a été le fruit, en ont démontré les avantages. Vous pouvez donc, Monsieur, mander aux officiers-généraux et aux colonels qui ont servi dans l'armée que vous commandiez, que le Roi leur permet de se joindre à l'association des Cincinnati.

Vous voudrez bien m'adresser une copie de la liste des officiers qui sont destinés à faire partie de cette association aussi honorable par l'esprit de son institution, que par les vertus et les talents du célèbre général qu'elle a choisi pour président.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, votre très humble et très obéissant serviteur.

A Paris, le 26 décembre 1783.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois, par laquelle vous voulez bien m'informer de la permission que le Roy me donne ainsi qu'aux officiers

généraux et colonels qui ont servi en Amérique, sous mes ordres, de nous rendre à l'invitation qui nous est faite par le général Washington, comme président général de l'association qui vient d'être formée sous le nom de Cincinnatus. J'ai l'honneur de vous adresser la liste des officiers-généraux et colonels que je peux admettre dans la dite société en suivant littéralement la délibération de l'armée américaine, et un état de ceux qui me paraissent dans le cas le plus favorable pour y être reçus, mais pour lesquels je demande une plus ample explication à la société générale.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le C<sup>ie</sup> DE ROCHANBEAU.

### Liste des Officiers-Généraux et Colonels

*des corps français auxiliaires en Amérique, que le comte de Rochambeau a admis dans la Société de Cincinnatus, conformément à la délibération de l'armée américaine.*

---

Le comte de Rochambeau, lieutenant-général commandant.  
Le baron de Vioménil, lieutenant-général.

Le chevalier de Chastellux (1);  
Le comte de Vioménil (2);

---

(1) M. de Chastellux a écrit son voyage de Newport à Philadelphie, qu'il ne fit d'abord imprimer qu'à 27 exemplaires, pour ses amis.

(2) Charles-Joseph-Hyacinthe Duhoux, comte, puis marquis de Vioménil, en 1817, né en 1734, servit dans la guerre de sept ans, se distingua en Corse, fit la guerre d'Amérique, fut nommé gouverneur de

Le comte de Saint-Simon ;  
De Choisy ;  
De Beville ;

Maréchaux de camp.

Le comte de Custines (1) ;  
Le duc de Lauzun ;  
Le duc de Laval ;  
Le comte d'Autichamps (2) ;  
Le marquis de Rostaing ;

Etaient brigadiers en Amérique et faits maréchaux de camp à leur retour en France.

Desaudrouïns ;  
Daboville (3) ;  
Lavalette ;

Brigadiers en Amérique.

---

la Martinique, rappelé en 1790, émigra et commanda l'avant-garde de l'armée de Condé. — Après le licenciement il prit du service en Russie comme lieutenant-général, fut plus tard maréchal-général du Roi de Portugal Jean VI, commanda les volontaires royaux à Vincennes en 1815, fut créé maréchal de France en 1826, et mourut en mars 1827.

(1) Adam-Philippe, comte de Custines, né à Metz en 1740, après avoir étudié l'art militaire auprès du grand Frédéric, fit la campagne d'Amérique, devint député aux Etats-Généraux, obtint le commandement en chef de l'armée du Rhin en 1792, puis de l'armée du Nord en 1793; il fut dénoncé par Marat, arrêté et guillotiné le 28 août.

(2) Antoine-Joseph Eulalie de Beaumont, comte d'Autichamps, fit la campagne de Corse, passa en Amérique, commanda à Saint Domingue, émigra à l'armée de Condé. — Mourut en 1822.

(3) François-Marie d'Aboville, comte, né à Brest en 1730, fit la guerre d'Amérique dans l'artillerie, commanda dans les armées du Nord et des Ardennes; sénateur, puis pair de France; il mourut en 1819.

Marquis de Saint-Maime;  
Comte Chretien des Deux-Ponts;  
Comte de Poudens ;  
Vicomte d'Arrot;  
Vicomte de Rochambeau (1);  
Comte Guillaume des Deux-Ponts;  
Vicomte de Noailles (2);  
Comte de Charlus;  
Comte Flechin;  
Robert Dillon;  
Querenet de la Combe, des Ingénieurs;  
Comte de Ségur (3);

---

(1) Donatien-Marie-Joseph, vicomte de Rochambeau, né en 1750, fit la campagne d'Amérique comme colonel, soumit les nègres de Saint-Domingue révoltés, en 1792, et resta longtemps dans les colonies. — Après avoir fait la campagne d'Italie, en 1800, il fut renvoyé à Saint-Domingue sous les ordres du général Leclerc, fut fait prisonnier par les Anglais à son retour, et échangé en 1811. Il reprit du service lors de nos revers et périt glorieusement sur le champ de bataille de Leipsick.

(2) Louis-Marie, vicomte de Noailles, né en 1756, un des colonels de la guerre d'Amérique, fut nommé député aux Etats-Généraux en 1787, où il vota toutes les lois de réforme et l'abolition de la noblesse. « Point de délai, s'écriait-il, plus de distinction que celle des vertus, dit-on le marquis Franklin? le comte Washington? le baron Fox? » — Après avoir constamment fait partie de la partie libérale de l'assemblée Constituante il fut forcé, en 1792, de quitter l'armée du Nord, où il avait un commandement, et se retira en Amérique. Rentré au service de France en 1803, il eut un commandement à Saint-Domingue, et mourut glorieusement d'une blessure reçue en prenant une corvette anglaise à l'abordage.

(3) Louis-Philippe, comte de Ségur, fit la campagne d'Amérique comme colonel. Rentré en France, il fut envoyé comme Ministre plénipotentiaire auprès de Catherine, impératrice de Russie, puis auprès

Comte de Fersen (1) ;  
Prince de Broglie (2) ;  
Scheldon ;  
Comte de Damas (3) ;  
Comte de Vauban (4) ;  
Marquis de Champcenets ;

Ont tous servi en Amérique avec le grade de colonel, tant à l'armée de Rochambeau que du détachement venu de Saint-Domingue au siège d'York.

---

du Roi de Prusse en 1790. Membre du corps législatif sous le Consulat, sénateur, grand-maître des cérémonies, pair de France, membre de l'Institut ; il a publié un grand nombre d'ouvrages.

(1) Axel, comte de Fersen, né vers 1750, fit la guerre d'Amérique avec le régiment royal Suédois, dont il était propriétaire. Lors de la révolution, il se distingua par la ferveur de son dévouement à la famille royale, dont il prépara l'évasion. Arrêté avec elle à Varennes, il ne se mit en sûreté que lorsqu'il n'eut plus de service à lui rendre. — Rentré en Suède, il y fut employé dans la diplomatie et périt misérablement assassiné dans une émeute populaire.

(2) Charles-Henri-Victor, prince de Broglie, député de la noblesse d'Alsace aux Etats-Généraux, y fut un des promoteurs des réformes. Il se signala par un discours modèle de piété filiale pour défendre le maréchal de Broglie, son père ; employé à l'armée en 1792, il se refusa à reconnaître la suspension du Roi, se retira chez lui, et fut condamné à mort en 1793, âgé de 34 ans.

(3) Joseph-François-Louis-Charles-César, comte de Damas, fit la guerre d'Amérique, — fut chargé d'assurer l'évasion du roi en 1791 ; et fut arrêté avec lui à Varennes : émigré, il prit une part active à toutes les campagnes de l'armée des princes.

(4) Anne-Joseph le Prestre, comte de Vauban, né à Dijon en 1754, fit la guerre d'Amérique, émigra avec les officiers de son régiment lors de l'arrestation du Roi à Varennes, fut employé activement par le comte d'Artois, se retira à la cour de Catherine, fut ramené sur le



Le comte de Rochambeau à la Société de Cincinnatus :

Paris, le 7 janvier 1784.

MONSEIGNEUR,

J'ai lu aujourd'hui aux généraux et colonels qui servaient à mes ordres en Amérique, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire portant la permission de Sa Majesté de se joindre à l'association qui vient d'y être formée sous le nom de Cincinnatus. Il s'est fait une souscription volontaire et unanime, dont j'ai l'honneur de vous envoyer l'état.

Le but que nous nous proposons étant de perpétuer l'union que Sa Majesté a formée entre nos deux nations, en concourant au soulagement des officiers infortunés de l'armée américaine, avec laquelle nous avons servi, j'espère qu'elle voudra bien ne pas désapprouver qu'une somme aussi médiocre sorte son royaume pour une destination aussi louable.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le C<sup>te</sup> de ROCHAMBEAU.

Il fut répondu promptement et extraordinairement que le Roi approuvait.

---

théâtre de la guerre et prit part à l'expédition de Quiberon. Rentré en France, il publia ses mémoires sous ce titre : « *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, par le comte de \*\*\*. — Paris, 1806. 1 vol. in-8° de 434 pages.

## Liste des sommes souscrites volontairement

*Pour être déposées chez M. de Baulny, ancien trésorier de l'armée et remises à la disposition de la société générale de Cincinnatus, pour concourir aux vues généreuses de cet établissement.*

---

MM. le comte de Rochambeau, L. G. C. . . . .	6,000 fr.
Le baron de Viomenil, L. G. . . . .	3,000
Le chevalier de Chastellux, M. D. C. . . . .	2,000
Le marquis de Saint-Simon, M. D. C. . . . .	2,000
Le comte de Viomenil, M. D. C. . . . .	2,000
De Choisy, M. D. C. . . . .	2,000
De Beville, M. D. C. . . . .	
Le comte de Custine, M. D. C. . . . .	2,000
Le duc de Lauzun, M. D. C. . . . .	2,000
Le duc de Laval, M. D. C. . . . .	2,000
Le comte d'Autichamps, M. D. C. . . . .	
Le marquis de Rostaing, M. D. C. . . . .	2,000
Desaudrouïus, B. . . . .	
D'Aboville, B. . . . .	1,500
La Vallette, B. . . . .	1,500
Le comte Saint-Maime, C. . . . .	1,000
Le comte Chretien des Deux-Ponts, C. . . . .	
Le comte de Poudens, C. . . . .	1,000
Le vicomte d'Arrot, C. . . . .	1,000
Le comte Guillaume des Deux-Ponts, C. . . . .	
Le vicomte de Rochambeau, C. . . . .	1,000
Le vicomte de Noailles, C. . . . .	1,000

Le comte de Charlus, C. . . . .	1,000
Le comte de Flechin, C. . . . .	
Le comte Robert-Dillon, C. . . . .	1,000
Querenet de la Combe, C. . . . .	
Le comte de Segur, C. . . . .	1,000
Le comte de Fersen, C. . . . .	
Le prince de Broglie, C. . . . .	1,000
Scheldon, C. . . . .	
Le comte de Damas, C. . . . .	1,000
Le comte de Vauban. . . . .	1,000
Le marquis de Champcenets. . . . .	1,000

NOTA. Tous ceux dont les sommes sont en blanc étaient absents, mais probablement adhéreront à la même délibération.

A Paris, ce 29 janvier 1784.

**MONSIEUR,**

Vous m'avez fait l'honneur de me dire à mon retour d'Amérique de la part de Sa Majesté qu'il n'y avait pas de Lieutenant-général dans ses troupes qui fut plus dans le cas de lui être présenté pour un commandement de province quand il en vaquerait. Je suis certain que plusieurs personnes s'intriguent pour prendre les devants et obtenir des assurances de commandement de provinces dont les titulaires sont âgés ou infirmes. J'ai l'honneur de vous supplier de me rappeler aux bontés de Sa Majesté, et de lui observer qu'ayant remis une inspection de 12,000 livres, lorsque je fus fait Lieutenant-général, et une grande croix de 6,000 livres, je suis par la pension de 22,000 francs qu'elle a eu la bonté de me donner, à peu près au même niveau pour

les grâces d'argent que quand je suis parti pour l'Amérique. Je suis bien éloigné de lui rien demander qui soit à charge à ses finances, mais je ne pense pas qu'il soit indiscret de vous prier de lui rappeler l'espérance d'un commandement de province quand il en vaquera, et je pense qu'il peut être utile à son service que par une grâce qui récompense mes services passés, elle veuille bien me tenir dans l'activité d'un métier, où j'ai encore une dizaine d'années à lui sacrifier.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le C<sup>ie</sup> de ROCHAMBEAU.

Hennebon, 2 février 1784.

**MONSEIGNEUR,**

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je viens de recevoir par le dernier courrier, la marque de l'association des Cincinnati, qui m'a été envoyée au nom de l'armée Américaine, par MM. les officiers généraux et supérieurs des Etats-Unis qui sont dans ce moment à Paris. Cette décoration m'a été destinée comme ayant servi et commandé en ma qualité de brigadier d'infanterie, un détachement composée des troupes des deux nations, pendant la campagne aux ordres de M. le comte d'Estaing. Je vous supplie Monseigneur, d'obtenir du Roi que je remette à un autre temps le bonheur de porter une marque d'estime qui me flatte autant que je crois avoir mérité ; mais que je désirerais partager en qualité d'officier général de la marine, avec les capitaines de vaisseaux dont j'ai partagé des travaux sur les côtes Américaines,

et pour lesquels nos généraux ont demandé en Amérique que cette distinction leur fut commune avec les colonels qui l'ont déjà obtenue.

Je suis avec respect . . .

DE BOUGAINVILLE.

Le ministre s'empressa de répondre que le Roi avait donné une permission générale de s'associer à l'ordre de Cincinnatus, que le comte d'Estaing et le comte de Rochambeau avaient été chargés par le congrès de ce qui avait rapport à l'admission dans cet ordre et aux autres objets de cet établissement dont le Roi n'avait pris nulle connaissance, que c'était donc à l'un de ces deux officiers généraux qu'il devait avoir recours pour les représentations qu'il pouvait avoir à faire.

Du général Washington à M. le comte de Rochambeau.

De Philadelphie, le 15 may 1784.

MONSIEUR,

Les lettres dont vous avez honoré la société des Cincinnati ont été lues avec attention, et les différents sujets examinés avec la plus respectueuse considération.

C'est une circonstance agréable à la société que le comte de Rochambeau ait bien voulu en devenir membre et s'intéresser à sa réputation.

Les souscriptions très-généreuses faites par les gentilshommes de l'armée française, méritent toute notre reconnaissance, mais comme cela est incompatible avec l'esprit de la Confédération, et contraire à l'intention originairé de cette société de recevoir

des sommes d'argent des nations étrangères, quoiqu'alliés, nous croyons que ces gentilshommes ne le considéreront pas comme un manque de notre affection pour eux, si nous sommes obligés de refuser.

La requête du comte de Lilancourt sera pleinement accordée par le sens exact de l'institution qui admet tous les officiers de son rang qui ont coopéré avec les armées des Etats-Unis, et le comte de Lilancourt a manifestement coopéré en envoyant de Saint-Domingue au continent un détachement considérable qui était à ses ordres, au risque des événements qui pouvaient en arriver; c'est pourquoi l'opinion de la société est que le comte de Lilancourt soit membre de droit.

Il n'est pas dans le pouvoir de cette assemblée de la société de déterminer la justice de toutes les demandes qui ont été faites. C'est pourquoi elles sont soumises à l'assemblée de la société en France pour être prises en considération. Les différents mémoires, requêtes et lettres relatives à ces demandes seront transmises à la société en France avec une copie de l'institution comme elle a été corrigée, et une lettre circulaire communiquant les raisons de ces altérations.

Signé dans l'assemblée générale :

Général WASHINGTON, président.

---

### Liste des Officiers

*dans le cas d'être proposés pour être admis dans l'association des Cincinnatus, d'après le règlement de la société générale du 15 may 1784.*

LE BARON DE L'ESTRADE. — Lieutenant-colonel au siège d'York, a monté à l'assaut de la redoute, à la tête de la 1<sup>re</sup>

compagnie de grenadiers gatinois, a été fait brigadier pour cette action, le 5 décembre 1781.

**LE CHEVALIER DE LAMETH.** — Aide-maréchal général des logis de l'armée, blessé de deux coups de feu à l'attaque de la redoute, a été fait colonel pour cette action le 27 janvier 1782. (1)

**M. DE TABLÉ.** — Intendant de l'armée pendant les quatre campagnes de l'Amérique, agréé nominativement par la société générale comme membre de ladite société par une délibération particulière du 17 may 1784.

**M. DE MENOUVILLE.** — Premier aide-major général pendant les quatre campagnes, était lieutenant-colonel en Amérique, a été fait brigadier le 13 juin, pour les services qu'il y a rendus.

**LE BARON DE SAINT-SIMON.** — Etait capitaine au siège d'York, y a servi en cette qualité et a été fait colonel le 12 juillet 1782, pour les services qu'il y a rendus. (2)

**LE CHEVALIER DE MIRABEAU.** — Etait au siège d'York, y a servi en qualité de capitaine et a été fait colonel le 24 avril 1782, pour les services qu'il y a rendus. (3)

---

(1) Charles-Malo-François de Lameth, membre des Etats-Généraux en 1789 ; il fut un des chauds partisans des réformes et devint fameux par son duel avec le marquis de Castries, attaqué violemment par le côté droit et par l'extrême gauche. Il fut arrêté en 1792, mis en liberté, poursuivi de nouveau, émigra et reprit du service sous l'Empire. Il est mort lieutenant-général.

(2) C'est le fondateur de la secte Saint-Simonienne.

(3) Boniface Riquetti, fils de l'*ami des hommes*, frère du grand Mirabeau, son adversaire aux Etats-Généraux, connu sous le sobriquet de *Mirabeau tonneau*, émigré, chef d'une légion qui portait son nom. Mort à Fribourg.

**M. DE MONTESQUIEU.** — A servi les quatre campagnes en Amérique et a été fait colonel le 11 novembre 1782, pour les services qu'il y a rendus.

**LE VICOMTE DOSMOND.** — A servi au siège d'York, aide-de-camp de M. de Saint-Simon, a été fait colonel le 11 novembre 1782, pour les services qu'il y a rendus.

**M. DE MAC-MAHON.** — Colonel par commission du 11 juin 1780, passé avec l'agrément du Roi pour être aide-de-camp du marquis de La Fayette, s'est trouvé au combat de l'Aigle, a servi aide-de-camp de M. le duc de Lauzun, les campagnes de 1782 et 1783.

**LE CHEVALIER DE TARLÉ.** — Aide-major général avec commission de lieutenant-colonel pendant les quatre campagnes, a été fait colonel le 13 juin 1782, pour les services qu'il y a rendus.

**LE COMTE DE LONCENIL.** — A servi les quatre campagnes en Amérique, a été fait colonel le 2 mai 1783, pour les services qu'il y a rendus.

**LE COMTE DE CHABANNES.** — A servi les quatre campagnes en Amérique, a été fait colonel le 3 août 1783, pour les services qu'il y a rendus.

**LE BARON D'ÈSEBECK.** — Lieutenant-colonel de Royal-deux-Ponts pendant les quatre campagnes de l'Amérique, a été fait colonel le 1<sup>er</sup> janvier 1784, pour les services qu'il y a rendus.

**M. D'ANSELME.** — Lieutenant-colonel de Soissonnais pendant les quatre campagnes de l'Amérique, a été fait colonel le 1<sup>er</sup> janvier 1784, pour les services qu'il y a rendus.

**M. DE RICEY.** — A servi dans l'état-major de l'armée de Vaux,



a passé en Amérique avec le baron de Viomenil, y a fait les campagnes de 1782 et 1783, et a été fait colonel le 20 mars 1784, pour les services qu'il y a rendus.

**M. LYNCH.** — A été aide-major général de l'infanterie, a fait les quatre campagnes d'Amérique, et a été fait colonel le 1<sup>er</sup> janvier 1784, pour les services qu'il y a rendus.

**LE VICOMTE DE VAUDREUIL.** — A fait deux campagnes en Amérique et a été fait colonel le 1<sup>er</sup> janvier 1784, pour les services qu'il y a rendus.

**LE VICOMTE DE FLEURY.** — A fait deux campagnes en Amérique et a été fait colonel le 1<sup>er</sup> avril 1784, pour les services qu'il y a rendus.

Ces deux derniers officiers ainsi que MM. de Ricey, de MacMahon se sont trouvés aux différents combats de la frégate l'Aigle et s'y sont bien comportés.

Ce 23 aoust 1784.

Signé : LE C<sup>te</sup> DE ROCHAMBEAU.

*Supplément de deux officiers dont j'ai vérifié la date dans le bureau, à joindre à la liste que j'ai proposée pour l'ordre de Cincinnatus en vertu du nouveau règlement de la société générale du 15 aoust 1784.*

**GOULET DE LA TOUR.** — Etait colonel en Amérique du corps royal d'artillerie, au siège d'York, fait colonel à son retour en France, le 2 avril 1782.

**MARQUIS DE MONTMORT.** — Passé, en Amérique, aide-de-camp de M. le baron de Viomenil, s'est trouvé au combat de

l'Aigle, l'a suivi à Portocobetto jusqu'à son retour en France, fait colonel en service du régiment de Saintonge le 1<sup>er</sup> mars 1784.

Signé : C<sup>te</sup> DE ROCHAMBEAU.

*Copie du projet de lettre que M. le maréchal de Castrie se propose d'écrire à M. le comte d'Estaing.*

J'ai reçu M. avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les différens mémoires par lesquels vous demandés de décisions sur les officiers qui doivent être admis dans l'association de Cincinnatus : j'ai fait passer à M. le maréchal de Segur le paquet qui lui était destiné : nous sommes convenus d'établir une marche égale dans les deux départemens d'après les intentions que le Roy a fait connoître sur l'ordre de Cincinnatus.

Elles consistent à permettre à ses sujets d'en porter les marques et laissent à l'association à déterminer les circonstances qui peuvent en étendre ou réduire le nombre : de cette permission le marquis excepte toute fois ceux de ses officiers qui peuvent se trouver actuellement en punition.

Il paroît M. que vous et Monsieur le comte de Rochambeau ayant été considérés par le général Washington comme les chefs de cette association en Europe, c'est à vous deux à convenir des principes d'après lesquels vous devés vous conduire et à déterminer l'esprit d'après le vœu de l'Institution.

C'est ainsi que le maréchal de Segur et moi pensons M. sur les différentes questions comprises dans les lettres et mémoires que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et auxquelles il paroît convenable que vous vous conformiés.

Dans l'assemblée générale des Cincinnati du samedi 15 may 1784.

**RÉSOLU :**

Que les officiers de l'armée de Sa Majesté très-chrétienne de terre et de mer, qui ont servi en Amérique et qui ont été promus au rang de colonel pour leurs services en cette contrée, soient compris dans l'institution des Cincinnati, comme elle est altérée et corrigée.

Signé : G<sup>al</sup> WASHINGTON, président.

Dans l'assemblée générale de la société des Cincinnati, du lundy 17 may 1784.

**RÉSOLU :**

Que M. de Tarlé, intendant et second officier de l'armée française auxiliaire, et le chevalier de Lameth, colonel par brevet. — Aussi le comte de Sonneville, le comte de la Touche, le comte de Kergariou, le chevalier de l'Eguille, le chevalier du Quesne, le comte de Trevalais, le chevalier Maulevrier, le chevalier de Vallongne, le comte de Capellis et le chevalier de La Perouse, (1) capitaines et commandants de vaisseaux et frégates de la marine française qui ont été employés à un service spécial sur la côte de l'Amérique et qui sont particulièrement mentionnés par Son Excellence le Ministre de France sont en droit par l'esprit et

---

(1) De tous ces marins, Lapeyrouse est le seul qui ait acquis un nom glorieux. — Mais il est inutile de rappeler ici ses services si connus et sa triste fin.

l'intention de l'institution de devenir membres de la société des Cincinnati.

Signé : G<sup>l</sup> WASHINGTON, président.

---

## Lettre Circulaire

*de l'assemblée générale de la société des Cincinnati aux sociétés de chaque Etat.*

Nous, les délégués de Cincinnati, après la discussion la plus mûre et la plus délibérée des principes et des objets de notre société, avons cru propre de vous recommander la ci-incluse institution de la société de Cincinnati ainsi qu'elle a été altérée et corrigée à notre première assemblée générale, pour être adoptée par la société de votre Etat.

Avant de l'exposer à vos yeux, nous pensons qu'il est de notre devoir de déclarer à tous nos camarades citoyens que nous appelons le ciel en témoignage de la vérité de notre déclaration, que dans le cours de notre conduite à ce sujet, nous n'avons été agités que par les principes les plus purs, néanmoins quoique nous soyons convaincus de la droiture de nos intentions, en devenant membre de cette fraternité et quoique nous nous confions que les marques évidentes que nous avons donné par notre conduite passée, et que nous donnerons encore dans notre conduite à venir, n'ont jamais été produites par d'autres motifs que ceux de l'amitié, du patriotisme et de la bienveillance; cependant comme nos desseins à quelques égards ont été mal compris, comme le projet de notre association fut fait d'une manière hâtive, à une époque aussi extraordinaire qu'il y en a jamais eu dans les annales du genre humain, quand l'esprit agité par la variété des émotions, n'était pas en liberté de porter une attention exacte à

chaque circonstance intéressante à notre connection sociale , ni de diriger nos idées dans une forme aussi correcte qu'il eut été à désirer ; comme cette première institution a paru dans l'opinion de plusieurs caractères respectables avoir compris des objets qui sont estimés incompatibles avec l'esprit de notre confédération, et comme dans ce cas elle aurait éventuellement frustré nos vues et serait productive de conséquences que nous n'avons pas prévues , c'est pourquoi pour éloigner toute cause d'inquiétude pour anéantir toute source de jalousie, pour désigner explicitement le fondement sur lequel nous souhaitons nous maintenir, et pour donner une plus grande preuve que les ci-devant officiers de l'armée Américaine ont droit d'être reconnus parmi les citoyens les plus fidelles, nous avons agréé que les suivantes altérations et corrections auront lieu , que la succession héréditaire sera abolie, que nous ne nous entremèlerons de rien dans les affaires publiques, et que les fonds seront placés sous la connoissance immédiate de chaque Etat, qui sera requis d'accorder des chartres pour pouvoir mettre plus effectivement nos desseins bienfaisans en exécution.

En donnant nos raisons à l'altération du premier article, nous demandons votre indulgence pour vous rappeler votre attention sur ce qui nous conduisit à nous former nous-même dans une société d'amis, ayant vécu dans les plus étroites habitudes de l'amitié parmi les différentes époques d'une guerre qui n'a pas d'exemple dans beaucoup de ses circonstances, ayant vu les objets pour lesquels nous avons combattu heureusement obtenus, dans le moment de triomphe et de séparation, quand nous étions au dernier acte de la scène agréable et mélancholique de notre drame militaire, agréable puisque nous laissons notre patrie en possession de l'indépendance et de la paix, mélancholique puisque nous allons nous séparer peut-être pour ne nous revoir jamais pendant que nos cœurs étoient pénétrés de sentimens plus faciles

à concevoir qu'à décrire, pendant que les plus petits actes de notre amitié se rappelaient en foule à notre souvenir, il était impossible que nous ne souhaitions pas que notre amitié put se continuer, il étoit fort naturel de désirer qu'elle put se perpétuer dans notre postérité aux âges les plus reculés; avec ces impressions et ces sentimens, nous avouons ingénument que nous signames notre institution, nous attestons nos motifs pour être irréprochables; mais trouvant que nos compatriotes craignent que ceci tireroit une ligne injustifiable de différence entre nos descendans et le reste de la communauté, et ont de l'aversion pour une création de distinction inusitées qui leur seroient désagréables, nous n'hésitons point à leur abandonner ces choses, et à nous en tenir à nos amitiés personnelles dont on ne peut nous priver, et à ces actes de bienveillance que nous désirons en faire résulter.

Avec des vues également pures et désintéressées, nous nous proposons d'user de notre influence collective pour soutenir le gouvernement, et la confirmation de notre union, pour l'établissement de laquelle nous avons employé une partie si considérable de notre vie; mais apprenant par différentes informations que l'on estime que cette interférence officieuse est peu convenable, et que si nous ne sommes pas chargés d'avoir des desseins sinistres, nous sommes au moins accusés de trop d'arrogance en nous établissant sauvegarde des libertés de notre contrée, ceci étant ainsi circonstancié, nous ne pensons point nous opposer aux opinions les plus générales de nos concitoyens, ni à donner la moindre inquiétude à ceux dont le bonheur a toujours été notre premier but et notre premier intérêt.

Nous venons actuellement de vous parler de la partie charitable de notre institution que nous considérons comme sa baze, en plaçant nos fonds dans les mains du Corps Législatif de chaque Etat, et lui laissant voir que son application n'a que les

meilleures vues, vous lui démontrez l'intégrité de vos actions, et la droiture de vos principes, et les ayant convaincus que nos intentions ne sont que d'une nature amiable et bienfaisante, nous sommes portés à croire qu'ils favoriseront un dessein qu'ils ne peuvent ne pas approuver, qu'ils nourriront de bonnes dispositions et encourageront des actes de bienfaisance de ceux qui sont disposés à faire un tel usage des méthodes les plus effectuelles pour soulager les infortunés. Pour cet effet il est à croire que l'on obtiendra les chartres que vous leur demanderez. Il a aussi été jugé convenable que l'admission des membres soit soumise au règlement de ces chartres, puisqu'en agissant conformément aux vues du gouvernement, non-seulement nous donnerons une nouvelle preuve de notre confiance en lui, mais de nos dispositions éloignons toute source d'inquiétude envers notre société.

Nous espérons qu'il n'a pas échappé à votre attention, que les seuls objets dont nous désirons de conserver le souvenir, sont de telle nature qu'ils ne peuvent pas déplaire à nos concitoyens, ni être improfitables à la postérité; nous avons en conséquence retenu ces devises qui spécifient la manière dont nous avons retourné à nos habitations, non comme des marques ostensives de distinctions, mais comme des gages de notre amitié, et des emblèmes dont l'apparence ne nous permettra jamais de nous détourner des sentiers de la vertu, et nous présumons qu'il n'est inutile de vous informer qu'elles sont considérées comme les marques les plus chères d'amitié et tenues dans la plus haute estime par ceux de nos alliés qui en ont été revêtus pour avoir contribué par leurs services personnels à l'établissement de notre indépendance; que ces gentilshommes qui sont parmi les premiers en rang et en réputation, ont eu la permission de leur souverain de porter cette marque reconnoissante de nos affections réciproques, et que cet intérêt fraternel est considéré par leur illustre monarque et autres personnes d'un caractère distingué comme

un ciment solide et additionnel à l'harmonie et à la réciprocité des bons offices qui a si heureusement prévalu jusqu'à présent entre les deux nations.

Ayant actuellement mis de côté tout ce qui a été jugé susceptible d'objection dans notre institution originaire, ayant payé cette déférence aux sentimens qui prévalent dans la communauté sans avoir diminué ni affaibli la dignité et la consistance de notre caractère que nous avons l'ambition de soutenir aux yeux de la présente et de la future génération; ayant ainsi éloigné toute objection à la connection restante de notre société, en chérissant notre amitié mutuelle jusqu'à la fin de notre vie; et ayant retenu dans toute son étendue et placé sur un fondement plus certain et plus durable ce premier article de notre association en faveur des infortunés, sur ces deux grands piliers fondamentaux, *Amitié et Charité*. Nous réduisons notre institution, et nous appelons à votre libéralité, patriotisme et magnanimité, à votre conduite en toute autre occasion aussi bien qu'à la pureté de vos intentions pour le présent, pour la ratification de nos procédés, en même temps nous nous trouvons heureux d'exprimer une pleine confiance dans la candeur, justice et l'intégrité du public, que cette institution ainsi qu'elle est altérée et corrigée le satisfera pleinement, et que les actes nécessaires à l'autorité législative seront passés bientôt pour donner toute efficacité à notre bienveillance.

Avant de conclure cette adresse, permettez-nous d'ajouter que la culture de cette amitié que nous professons et l'étendue de la charité seront des objets suffisants pour empêcher le relâchement dans la poursuite des moyens de conforter et de soutenir chacun de nos infortunés compagnons qui ont vu des jours meilleurs et méritaient un sort plus doux, pour essuyer les pleurs des veuves qui ont été réduites avec leurs enfants sans secours, à l'indigence et à la misère, mais encore ce sera



une tâche bien touchante à cette charitable institution de secourir les orphelins, en tirant d'un état sujet à la corruption les filles orphelines, en rendant les garçons capables de succéder aux vertus de leur père; elle communiquera le bonheur aux autres, pendant qu'elle augmentera le nôtre propre; elle nous rendra chères nos réflexions solitaires et adoucira nos derniers moments.

Poursuivons donc avec ardeur ce que nous avons institué avec sincérité; que le ciel et notre propre conscience approuvent notre conduite, que nos actions soient le meilleur commentaire de nos paroles et laissons pour leçon à la postérité que la gloire du soldat ne peut être complète que par sa bonne conduite en qualité de citoyen.

Signé par ordre : WASHINGTON, *président.*

Philadelphie, ce 15 may 1784.

---

## L'Institution de la Société des Cincinnati

*Comme elle a été altérée et corrigée à la première  
assemblée générale.*

---

Il a plu au gouverneur suprême de l'Univers de donner succès aux armes de notre contrée, et d'établir les Etats amis, libres et indépendants, c'est pourquoi pour perpétuer la mémoire de cet événement, pour inculquer aux générations futures le devoir de mettre bas en temps de paix les armes que l'on a prises pour la défense publique, en formant une institution qui caractérise ce principe important; pour continuer l'amitié mutuelle qui prit naissance sous le poids de nos dangers communs, et pour effec-

tuer des actes de bienfaisance dictés par l'esprit d'une bonté fraternelle, envers les officiers et leur famille qui seroient dans le cas de les recevoir, les officiers de l'armée Américaine se sont constitués eux-mêmes dans une société d'amis et possédant la plus haute vénération pour le caractère de cet illustre Romain *Lucius-Quintius Cincinnatus*, se sont dénommés la société de Cincinnati.

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** — Les personnes qui constituent cette société sont tous les officiers commissionnés et brevetés de l'armée et de la marine des Etats-Unis, qui ont servi trois ans et qui ont quitté le service avec honneur. Tous les officiers qui sont dans le service actuel à la fin de la guerre, et tous les officiers qui se sont retirés sur des réformes ordonnées par des résolutions du congrès.

**ARTICLE 2.** — Seront aussi admis dans cette société le dernier et le présent Ministre de Sa Majesté très-chrétienne aux Etats-Unis, tous les généraux et colonels des régiments et légions des troupes de terre, tous les amiraux et capitaines de la marine ayant rang de colonel qui ont coopéré avec les armées des Etats-Unis dans leurs efforts pour la liberté, et telles autres personnes qui ont été admises par les sociétés de leur Etat respectif.

**ARTICLE 3.** — La société aura un Président, vice-président, secrétaire et sous-secrétaire.

**ARTICLE 4.** — Il y aura une assemblée de la société, au moins une fois en trois ans au premier lundi de may, à telle place que le président désignera, ladite assemblée consistera dans les officiers ci-dessus dénommés, et une délégation de chaque Etat. Les affaires de l'assemblée générale seront pour régler la distribution des fonds de surplus, pour apointer les officiers pour le terme suivant, et pour rendre conforme aux objets généraux de cette institution, les loix faites par les assemblées de chaque Etat.

**ARTICLE 5.** — La société sera partagée en sociétés d'Etats,

chacune aura un président, vice-président, secrétaire et trésorier qui seront choisis par la majorité des voix annuellement.

ARTICLE 6. — Les assemblées d'Etat se tiendront le jour anniversaire de l'indépendance, elles concerteront toutes mesures tendantes aux desseins bienfaisants de la société, et les assemblées de chaque Etat feront la demande de leur législature respective des chartres qui leur seront nécessaires.

ARTICLE 7. — Tout membre (de la société), allant d'un Etat dans l'autre sera considéré à tous égards comme appartenant à la société d'Etat dans laquelle il résidera actuellement.

ARTICLE 8. — Les assemblées d'Etat jugeront de la qualité des membres, admettront et s'il est nécessaire chasseront ceux des membres qui se conduiront indignement.

ARTICLE 9. — Le secrétaire de chaque assemblée d'Etat tiendra registre des membres résidens dans chaque Etat et en enverra une copie au secrétaire de la société.

ARTICLE 10. — Pour former des fonds pour le secours des membres infortunés, leurs veuves et orphelins, chaque officier délivrera au trésorier un mois de sa paye.

ARTICLE 11. — Il ne sera point accepté de donation que de citoyens des Etats-Unis.

ARTICLE 12. — Les fonds de chaque société d'Etat seront prêtés à l'Etat par permission du Corps législatif, et l'intérêt seulement sera annuellement appliqué aux vues de la société, et si dans le cours du temps il se rencontre des difficultés dans l'exécution des intentions de la société, le Corps législatif de chaque Etat sera requis de faire des dispositions équitables qui puissent correspondre au dessein originaire de la société.

ARTICLE 13. — Les sujets de Sa Majesté très-chrétienne, membres de cette société, tiendront des assemblées à leur plaisir, et formeront des règlements de police conformément aux objets de l'institution et à l'esprit de leur gouvernement.

**ARTICLE 14.** — La société aura un ordre qui sera un aigle chauve d'or portant sur sa poitrine l'emblème ci-après décrit, suspendu à un ruban bleu bordé de blanc, qui désigne l'union de l'Amérique et de la France.

**LA PRINCIPALE FIGURE**

Cincinnatus, trois sénateurs Romains lui présentant une épée, et autres attributs militaires; dans le fond sa femme à la porte de son habitation, près d'elle sa charrue avec les instruments de labourage; autour sera écrit :

*Omnia relinquit servare rempublicam.*

**SUR LE BEVERS :**

Soleil levant, une cité avec ses portes ouvertes et des vaisseaux entrant dans le port, la Renommée couronnant Cincinnatus avec une couronne et l'inscription :

*Virtutis premium.*

**AU-DESSOUS :**

Des mains jointes supportant un cœur avec ces mots :

*Esto perpetua.*

**AUTOUR DU TOUT :**

*Societas Cincinnatorum instituta a. d. 1783.*

**ARTICLE 15.** — Une médaille d'argent représentant l'emblème sera donnée à chaque membre de la société avec un diplôme en parchemin où sera imprimé les emblèmes et figures de l'ordre et la médaille ci-dessus mentionnés.

Du général Washington à M. le comte d'Estaing et à M. le comte de Rochambeau.

De Philadelphie, le 17 may 1784.

MESSIEURS,

Nous les délégués des Cincinnati, ayant jugé à propos de faire plusieurs altérations et corrections essentielles dans notre institution, et ayant cru de notre devoir de communiquer les raisons sur lesquelles nous avons agi dans une adresse circulaire aux sociétés d'État, nous vous transmettons aujourd'hui pour votre information une copie de cette lettre avec une de l'institution comme elle a été altérée et corrigée.

Convaincus d'avoir fait ce que la prudence, l'amour du pays dictoient, nous sommes persuadés que vous serez satisfaits de la droiture de notre conduite, lorsque vous serez informés que nos décisions furent occasionnées par la conviction que quelques choses contenues dans notre système originaire pourroient être fortuitement productives de conséquences que nous n'avions pas prévues, aussi bien que par le cours des sentiments qui paroissaient prévaloir parmi nos cytoyens. Sous ces circonstances, nous considérâmes que ce ne seroit point donner une preuve de magnaimité de persister dans aucune chose qui pourroit être onéreuse, ou de contrecarrer l'opinion de la communauté telle qu'elle soit fondée. Hé! pourrions-nous être fâchés de trouver l'œil jaloux du patriotisme veillant sur ces libertés qui ont été établies par nos efforts communs! surtout lorsque nos compatriotes paroissent pleinement disposés à rendre justice à nos intentions et à n'appréhender d'autres maux que ceux qui pourroient arriver dans la suite des temps, après que nous, en qui ils ont placé tant de confiance, aurions

quitté le théâtre des actions humaines ; et nous nous flattons que nous ne nous sentions pas moins intéressés à nous défendre contre des droits funestes , en détournant les maux politiques présents et futurs, que les plus zélés de nos compatriotes.

Pour nous donc , c'est assez que nos desseins bienfaisants , de soulager les infortunés , ne soient pas frustrés ; que nos amitiés soient aussi innombrables qu'elles sont sincères , et que vous en avez reçu les marques avec tant de sensibilité.

Pour vous, Messieurs , qu'il suffise que vos mérites et services soient ineffaçablement imprimés sur tous les cœurs de la nation entière , que vos noms et actions ne puissent jamais être ensevelis dans l'oubli.

Chérissant de tels sentiments , et réciproquant vos affections , nous vous prions d'avoir la bonté de croire que quoique rien ne pouvoit augmenter notre amitié et vénération , néanmoins par votre ardeur à vous associer avec nous , vous avez pris la mesure la plus effectuelle pour fixer plus fortement ces liens indissolubles.

Signé dans l'assemblée générale.

G. WASHINGTON , président.

Du général Washington à M. le comte de Rochambeau.

Philadelphie , le 17 may 1787.

MON CHER COMTE ,

Des lettres officielles et autres procédés de l'assemblée générale de la Société des Cincinnati , tenue ici , et desquelles vous avez copie , vous aurez une connoissance parfaite de ce que la société a fait , et le fondement sur lequel elle a agi ; il seroit inutile d'entrer ici dans de plus grands détails qui ne seroient qu'une répétition.

La société ne pouvoit pas entrer dans une différence trop minutieuse des caractères, elle a pensé qu'il étoit mieux de comprendre ces membres dans une description générale, ceux qui constitueront la société en France doivent ensuite décider les prétentions de leurs compatriotes sur les principes de l'institution comme elle a été altérée et corrigée.

Il ne me reste qu'à vous répéter les assurances du respect et de l'estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Signé Général WASHINGTON.

Du comte de Rochambeau :

Calais, ce 26 juillet 1784.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer la traduction exacte des lettres que j'ai reçues du général Washington, et des résolutions qu'a prises la Société des Cincinnati à son assemblée du mois de may dernier, abstraction faite des corrections qu'ils ont faites à leur première institution relativement aux différentes attaques qu'elle a reçues des Corps Législatifs de quelques États; il y a deux articles qui intéressent la nation et méritent votre attention.

Le premier qui invite la société française à s'assembler pour élire les membres et former des réglemens analogues aux principes de notre gouvernement.

Le deuxième, qui donne une extension à leur première résolution en faveur des généraux et colonels des corps français, en y agregeant tous les officiers de terre et de mer brevetés et

ayant rang de colonels , ou qui ont obtenu ce grade depuis en faveur de leur service en Amérique.

La société générale, en conséquence de cet article me renvoie toutes les demandes qui ont été faites pour être examinées et allouées par ladite société française, conséquemment aux nouvelles résolutions de la société générale. Je crois que le général Washington a renvoyé à M. le comte d'Estaing les demandes de la marine.

Je ne présume pas que Sa Majesté veuille perpétuer dans son royaume une société étrangère, aussi je m'attends que la réponse à cet article sera négative.

Il paraît cependant convenable que Sa Majesté permette à M. le comte d'Estaing et à moi, concurremment ou séparément, d'assembler pour une fois seulement les membres de la société, pour examiner toutes les demandes qui nous ont été renvoyées par la société générale, et allouer celles qui seront conformes au nouveau règlement de ladite société, et qu'il nous soit défendu, après cette assemblée, de la renouveler ni de recevoir aucune demande ultérieure d'aucun des officiers de terre et de mer qui ont servi en Amérique pour couper court à toutes sollicitations subséquentes.

Il y a dans le nombre de celles qui me sont renvoyées des officiers qui y ont un droit très intéressant, tels que MM. le chevalier de Lameth, baron de l'Estrade, etc., dont j'aurais l'honneur de vous remettre, à mon retour, une liste plus exacte et restreinte aux termes de la Société générale du 15 may dernier.

Vous verrez, Monseigneur, que la Société générale refuse poliment la souscription des sommes que nous avons cru devoir leur offrir, d'où il résulte que nous avons bien fait d'en faire l'offre, et qu'il est encore mieux à eux de refuser.



J'ai l'honneur de vous informer que j'envoie copie de toutes ces dépêches, en ce qui intéresse la politique à M. le comte de Vergennes, avec qui probablement vous en conférerez, et j'attendrais vos ordres pour régler ma conduite en cette occasion, je ne doute pas que M. le comte d'Estaing ne prenne ceux de M. le maréchal de Castries.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le C<sup>te</sup> de ROCHAMBEAU.

MM. le comte de Rochambeau et le comte d'Estaing pour l'association de Cincinnatus.

A Paris, ce 19 Août 1784.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

J'ai l'honneur de vous supplier de m'accorder l'autorisation nécessaire pour que j'informe MM. le marquis d'Hervilly, le comte Edouard Dillon, O. Moran, le marquis de Fontenilles et le baron de Choin, que vous permettez qu'en conséquence de la décision du Roi et du Resolved de l'assemblée générale en date du 15 mai 1784, ces officiers se décorent des marques de l'association de Cincinnatus ; je prends la liberté de mettre sous vos yeux les motifs de ma demande.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. le maréchal de Castries m'a autorisé à informer M. le vicomte de Fontange, colonel à Saint-Domingue, qu'il pouvait se décorer des marques de l'association.

J'ai l'honneur d'être avec respect votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ESTAING.

## Association de Cincinnatus.

---

*Décisions demandées par M. d'Estaing, et mises sous les yeux du Ministre pour l'admission de MM. les officiers de terre qui ont attendu pour se décorer qu'ils y fussent particulièrement autorisés.*

**M. LE MARQUIS D'HERVILLY.** (1) — Colonel, a remplacé M. le vicomte de Fontange après blessures.

**M. LE COMTE EDOUARD DILLON.** — Colonel destiné à aller en Georgie; ce qu'il avait demandé pour récompense de s'être distingué à la prise de la Grenade. Il fut blessé dans le combat sur mer et malgré un bras (cassé) cruellement, et la décision de tous les chirurgiens, il voulait aller à l'Amérique septentrionale. M. le marquis de La Fayette et moi nous ne doutons pas que l'assemblée n'ait accordé à nos sollicitations l'admission de M. le comte Edouard Dillon, comme ayant été nommé Américain par un baptême de sang et de désir. Je supplie personnellement que la décoration lui soit provisoirement permise.

**M. O. MORAN.** — Colonel, a fort bien servi à Savannah, avec le régiment Dillon.

**M. LE MARQUIS DE FONTENILLES.** — Colonel, a fort bien servi à Savannah; il a été depuis la paix rendre visite au général Washington qui a été étonné de ne pas le trouver admis. Cet

---

(1) Louis-Charles, comte d'Hervilly, un des défenseurs de Louis XVI au 10 août, commandait un corps d'armée à l'affaire de Quiberon, et mourut des suites des blessures qu'il y reçut.

officier a attendu comme il le devoit jusqu'à aujourd'hui la permission d'accepter.

**M. LE BARON DE CHOIN.** — Colonel de dragons, a été désigné par la Cour, dans le temps de mon départ, pour se rendre en Amérique, auprès du général Washington. Il y a été, il s'y est bien conduit; et il a entretenu une correspondance active entre ce général et moi. Cet officier a d'ailleurs bien servi dans les occasions militaires.

**M. LE COMTE DE FONTAINE.** — Colonel, commandant le régiment du Cap, major-général à Savannah.

Il s'y est conduit avec la plus grande distinction. Il y a été très-grièvement blessé.

A Paris, ce 19 aoust 1784.

ESTAING.

Paris, le 23 aout 1784.

MONSEIGNEUR,

J'ai fait vérifier dans les bureaux de M. de Saint-Paul, suivant vos ordres les dates des commissions de Colonel des officiers compris dans le mémoire ci-joint, qui leur ont été accordés à différentes époques depuis leur retour pour les services qu'ils ont rendus en Amérique; d'après la délibération ci-jointe de la société générale des Cincinnati que le général Washington m'a fait passer avec les lettres dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer copie, tous ces officiers me paroissent dans le cas d'être admis dans ladite société. Si Sa Majesté ne veut pas que cette société

étrangère se perpétue dans son royaume, je crois qu'il seroit convenable que concurremment avec Monsieur le maréchal de Castries vous ordonniez à M. le comte d'Estaing et à moi, de ne plus recevoir aucune demande ultérieure et d'en écrire chacun de notre côté au général Washington, que je pense que cela délivrera de beaucoup de demandes importunes.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le comte de ROCHAMBEAU.

A Versailles, le 27 aoust 1784.

J'adopte entièrement, Monsieur le maréchal, votre opinion pour mettre des bornes à l'association de Cincinnatus et le projet de réponse que vous vous proposez de faire en conséquence à MM. les comtes d'Estaing et Rochambeau et dont vous avez bien voulu me faire part.

J'ai l'honneur d'être avec un très-parfait attachement, Monsieur le maréchal, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le M<sup>al</sup> de CASTRIES.

A M. le maréchal de Segur.

Paris, ce 31 aoust 1784.

MONSEIGNEUR,

Après trois vérifications faites dans les bureaux, il se trouve que nous avons encore oublié un candidat pour la société de

Cincinnatus: c'est le comte Henry de Saint-Simon qui s'est trouvé au siège d'York dans le régiment de Touraine faisant partie du corps commandé par son cousin; il a été fait colonel le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

J'ai l'honneur de vous demander votre agrément pour lui.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le C<sup>te</sup> de ROCHAMBEAU.

M. LE COMTE HENRY DE SAINT-SIMON. — Etait capitaine au régiment de Touraine au siège d'York; il fut ensuite à Saint-Christophe, a été fait prisonnier sur la Ville-de-Paris, il a été fait colonel le 1<sup>er</sup> janvier 1784, pour les services qu'il a rendus tant au siège d'York qu'à Saint-Christophe.

Paris, ce 30 aoust 1784.

Le C<sup>te</sup> de ROCHAMBEAU.

Au Plessis aux Tournelles, près Provins, le 1<sup>er</sup> septembre 1784.

M. le comte de Rochambeau, Monsieur, vient de m'informer de la permission que vous avé eu la bonté d'obtenir du Roy pour que le vicomte Fleury mon fils porte la décoration de la société de Cincinnatus, voulés vous bien agréer tous mes remerciements et les assurances de l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'estre Monsieur votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Duc DE FLEURY.

Le maréchal de Castries a l'honneur de prier Monsieur le maréchal de Segur de vouloir bien lui faire communiquer la lettre qu'il récriera à M. le comte de Rochambeau, pour autoriser les officiers de terre à devenir membres de l'association de Cincinnatus afin que celle qu'il écrira soit absolument semblable.

Nous ne trouvons pas dans ces pièces le nom de M. de Talleyrand. Voici un trait de lui qui nous paraît de nature à ne pas être passé sous silence, il est raconté dans une lettre de M. de Viomenil :

A Boston, le 4 décembre 1782.

MONSIEUR LE MARQUIS,

Le comte Bozon de Talleyrand regardant sa campagne comme manquée, pour ne s'être trouvé qu'à un combat de mer, à un naufrage dans la Delaware et à quelques marches sur le continent de l'Amérique, après s'être ménagé, auprès du chevalier de Chatelus qui voulait le ramener en France, la permission de ne le rejoindre que vingt-quatre heures après son départ, il en a profité pour s'attacher à la compagnie de chasseurs du régiment de Soissonais, dans le premier rang de laquelle il vient de faire son entrée à Boston, le fusil sur l'épaule et sous le nom de *Va de bon cœur*, sa résolution, ses bons propos, et la gâté de sa mine, ont fait un si bon effet pour lui, dans les armées de terre et de mer, et même parmi les Américains, que je me suis flatté, Monsieur le marquis, que non-seulement vous ne me sauriez pas mauvais gré de ne l'avoir pas envoyé à Philadelphie, mais que vous voudriez

bien engager Sa Majesté à ne pas désapprouver que je l'eusse conservé comme mon aide-de-camp.

J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus respectueux,  
Monsieur le marquis, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VIOMENIL.

---

On avait donné à Washington comme un Cincinnatus, un camée antique monté en bague, large de 30 millimètres, haut de 25, représentant deux personnages dont il est difficile de faire le Dictateur laboureur. Toutefois le héros Américain donna cette bague en souvenir des Cincinnati à Kosiusko qui lui avait servi d'aide-de-camp pendant la guerre de l'indépendance. Kosiusko à son tour en fit présent au baron de Girardot, qui servait dans les cheveu-légers Polonais de la Garde-Impériale et qui l'a laissé à son fils.

---

# A L'OCCASION

DE LA MORT

De MM. Frédéric BRAHEIX et Charles DE TOLLENARE

PAR M. L'ABBÉ FOURNIER.

---

MESSIEURS ,

Avant de donner la parole à nos collègues inscrits à l'ordre du jour, j'ai un devoir à remplir. La mort vient de nous ravir deux des nôtres : votre Président a la mission d'être l'interprète de vos regrets. Ces regrets ont été partagés par les nombreux amis de ces hommes honorables, et la position qu'ils occupaient dans la cité, les services qu'ils y ont rendus, les tributs d'hommages payés à leur mémoire, tout nous prouve qu'ils honoraient notre Société, et que nous avons à déplorer la perte de deux membres diversement recommandables.

M. Frédéric Braheix était un esprit distingué, une nature généreuse, un âpre ami du devoir, de l'intégrité et de la droiture. Dans toute sa carrière, il porta ces qualités précieuses qui lui concilièrent partout l'estime publique, et firent de lui un homme essentiellement utile.



Sa vie, d'accord avec la rigidité de ses principes, était un précepte et un exemple.

Dans sa carrière commerciale, et dans le cours de cette magistrature où l'appela souvent la confiance de nos négociants, comme pendant l'exercice de ces fonctions de haute administration et de bienfaisance, — si honorables quand elles sont noblement remplies, — il fut un modèle de sévère probité, de ponctualité, de zèle et de dévouement.

Né à Nantes, le 30 janvier 1798, M. Braheix fit ses humanités et ses études de droit à Rennes. Il continua ces dernières à Paris, où il fut l'ami de notre regretté compatriote et confrère, M. Lucas-Championnière. Il en partagea même les travaux, et l'aida pendant quelque temps dans la rédaction de son important recueil de jurisprudence.

Mais M. Braheix avait l'amour de sa ville natale et de sa famille. Il revint à Nantes, où il remplit pendant quelques années les fonctions d'avoué près le Tribunal civil.

Bientôt son frère, M. Hippolyte Braheix, sollicita sa vocation commerciale; et ces deux hommes, si bien faits pour s'aimer et se soutenir, s'unirent pour ne plus se séparer. Touchant exemple que je me plais à relever : non qu'il ne se présente quelquefois, et particulièrement en notre ville; mais enfin le poète l'a dit avec l'expérience : *rara concordia fratrum*; et à notre époque de désirs cupides et d'ambitions hâtives, cette union parfaite de deux frères, non-seulement dans les affaires et dans la marche des intérêts, mais dans la vie intime, dans l'association des pensées et des sentiments, c'est chose belle autant que rare.

Ces unions modèles ne se rencontrent qu'à la condition de qualités du cœur et de vertus partagées. Elles demandent encore une prédisposition d'éducation de famille et d'affections traditionnelles.

Aussi le père des Messieurs Braheix, négociant honorable lui-même, avait-il légué à ses enfants, avec une mâle et solide éducation, ces sentiments et ces principes, qui font le bonheur intérieur. Et, bien que privés trop tôt de son appui, ils avaient conservé l'empreinte paternelle, et cette touchante union de toute leur vie, était un hommage à la mémoire d'un père vénéré.

Malgré la fermeté un peu rigide de l'expression, et parfois même une apparente rudesse dans ses rapports, M. Frédéric Braheix était doué d'un cœur aimant et affectueux. Tout à sa famille, je veux dire à son frère et à tous les siens, il les avait adoptés, il ne se plaisait qu'au milieu d'eux, et il n'apportait dans ce commerce domestique qu'une bienveillance aimable et indulgente.

Pendant longues années, M. Braheix, devenu l'associé de son frère, se livra aux armements maritimes, et se conquit par sa haute probité et ses lumières une juste réputation sur notre place, et partout où s'étendaient ses relations. Il en eut fréquemment la preuve dans les diverses missions que lui délèguèrent à plusieurs reprises la Chambre de commerce et le Conseil municipal, notamment dans les deux graves questions des sucres et des paquebots transatlantiques.

Ces témoignages flatteurs se renouvelèrent par son élection à la présidence du Tribunal de commerce, dont il remplit pendant deux ans les fonctions, avec tout le zèle et le dévouement qu'elles réclament.

Membre de la Chambre de commerce, membre du Conseil municipal et du Conseil général, où il venait d'être réélu, tout ce que pouvait lui conférer la confiance de ses concitoyens, il l'obtint. A ces charges importantes, dont le poids égale l'honneur, on ajouta ces missions de bienfaisance qui exigent tant de qualités et de tact, et qui relèvent d'un haut éclat même

une vie déjà honorée. Il était membre actif et dévoué de la Commission d'administration des prisons et des sourds-muets.

C'est assez dire que l'existence de M. Braheix était remplie, et que pendant sa carrière, trop tôt et subitement interrompue, il paya largement sa dette à la société, avec le double prix qui, réunis, font la valeur d'une existence : le travail et le dévouement.

La mort l'a saisi dans le plein exercice de ces actes méritoires, et, jusqu'à la fin, il n'a cessé de grandir dans la juste estime de ses concitoyens.

Je ne suis donc point étonné des belles paroles prononcées dans une récente solennité, par un de nos collègues, digne de le louer (1). Dans une phrase, M. de la Giraudais a résumé sa vie ; je la cite pour suppléer à la médiocrité de mes propres paroles :

« M. Braheix doit vivre surtout dans vos mémoires par la » prodigalité de sa vie et l'effusion de son dévouement. Partout » et toujours il voulut être et il fut utile. Avocat désintéressé, » négociant puritainement intègre, juge éclairé, conseiller ar- » dent, nous le confondons dans nos sympathies avec le frère » qui le pleure. Consolateur des misères des prisons et des » vôtres (aux sourds-muets), il lui a été donné de passer en » faisant le bien, pour continuer les nobles traditions de sa » famille. »

Associions-nous à ces regrets et à ces hommages. C'est toujours un honneur pour un corps de posséder des hommes si justement regrettés, et si haut placés dans l'estime publique.

---

(1) Discours de M. Besnard de la Giraudais père, à la distribution des prix de l'institution SAINT-GABRIEL.

Le second membre dont nous déplorons la perte est M. Charles de Tollenare Gramez , agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure.

Entre tous les titres qu'il a à nos regrets par ses qualités , son active fécondité et ses travaux remarquables , il en est un qui , à mon sens , le recommande singulièrement , c'est son exactitude à nos séances , tant aux réunions mensuelles qu'aux réunions du Comité , dont il faisait partie , exactitude d'autant plus méritoire , qu'une dureté de l'ouïe assez prononcée , pouvait lui rendre plus pénible une attention nécessairement plus soutenue.

N'est-ce pas , en effet , Messieurs , un véritable mérite que cette ponctualité à un devoir librement accepté ? N'est-ce pas une marque de respect pour le corps dont on fait partie , une gracieuse courtoisie envers ses collègues , un encouragement personnel à ceux dont on doit entendre les travaux ? N'est-ce pas par cette exactitude que les Sociétés fleurissent et prospèrent , et par l'absentéisme qu'elles s'affaiblissent et meurent ? Quels que soient la passion de l'étude , l'amour du bien , la force de la volonté qui cherche le vrai pour le vrai , n'éprouve-t-on pas le besoin de rencontrer des esprits attentifs et sympathiques ? Ne faut-il pas à l'orateur un auditoire ? Et la certitude de parler à de nombreux confrères , de provoquer leurs judicieuses observations , leurs justes critiques , ou de recueillir leurs bienveillants suffrages , de faire jaillir la brillante étincelle d'une bonne et amicale discussion , n'est-ce pas l'encouragement nécessaire et la douce récompense des membres plus zélés qui préparent et soumettent leurs travaux ? N'est-ce pas l'avantage et le bonheur des Sociétés dont le rapprochement fait la vie , déploie les ressources , entretient l'activité et assure le progrès ?

Aussi n'eut-il que ce titre , M. de Tollenare serait digne de regrets. Mais vous savez combien il en possédait d'autres.

Il continuait chez nous une tradition de famille. Il portait dignement un nom que notre ville a depuis soixante ans environné de justes respects. Son père, M. L.-F. de Tollenare, dont il serait superflu de faire l'éloge après la complète et intéressante notice de son ami le pseudonyme Lidener (1), a laissé dans le commerce, où il porta des vues élevées, une grandeur de conceptions peu communes, un nom sans tache, et dans les lettres, par son érudition sérieuse et variée, par sa vive imagination et sa puissante dialectique, par ses connaissances philosophiques, la réputation d'un écrivain distingué, d'une rédaction facile et pure, traitant heureusement des sujets les plus divers, et aussi parfois le renom d'un penseur hardi, lancé dans des régions aventureuses, mais toujours retenu par le contre-poids d'un grand cœur et d'un profond sentiment religieux; enfin, et par dessus tout, c'était un homme de bien, voué aux belles œuvres et aux grandes choses.

Marchant sur les traces de son père, Charles de Tollenare se livra sérieusement à l'étude. Élève de l'École Polytechnique, à 21 ans (1829), il en sortait officier d'artillerie. Il ne suivit pas longtemps la carrière des armes; en 1830, il y renonçait, non par dégoût ou par scrupule politique, mais par dévouement pour sa mère, qui venait de perdre son fils aîné.

Son ardeur pour les sciences ne fit que s'accroître, et son goût le porta principalement vers les sciences naturelles. La géologie, avec ses mystérieux secrets et ses mondes enfouis; la minéralogie, avec ses inépuisables richesses et ses applications

---

(1) *Revue des Provinces de l'Ouest*, 2<sup>e</sup> année, 7<sup>e</sup> livraison et suivantes.

infinies aux arts utiles , captivaient ses loisirs ; la botanique était pour lui pleine de charmes. Mais ce n'était là que le côté , pour ainsi dire poétique , que la part de jouissance de sa vie.

Il se livrait , avec toute la puissance d'un esprit méditatif et profond , aux questions les plus abstraites , aux recherches mathématiques et aux combinaisons des nombres. Pour être utile, il ne reculait pas devant les plus arides calculs, et dernièrement encore nous en avons la preuve dans ce grand travail pour servir aux répartitions des assurances sur la vie, travail que, sur un rapport favorable de votre Commission , vous avez jugé à propos de soumettre à l'examen et à l'approbation du Gouvernement.

Ce fut en 1839 , et à la suite d'un concours , que M. de Tollenare fut nommé agent-voyer en chef du département de la Loire-Inférieure. C'est en cette qualité et dans l'exercice de cette charge importante , qu'il déploya son activité et ses ressources. Ça été sa carrière , le but obligé de ses efforts. Il le comprenait et y apportait un zèle au-dessus de nos éloges. La tâche était difficile , il l'a accomplie ; car c'est lui qui a tracé le réseau de nos voies vicinales, et en a exécuté , souvent à travers de graves obstacles , la plus grande partie , et , quoiqu'il reste encore beaucoup à faire , le département ne pourrait sans injustice lui refuser sa reconnaissance.

Mais ce qui fait à notre regretté confrère le plus d'honneur et survivra à nos éloges , c'est le grand et magnifique travail entrepris par lui et continué avec ardeur des Cartes cantonales de ce département. Il crut , avec raison , que ces publications se rattachaient à ses fonctions , puisqu'elles lui fournissaient , plus qu'à d'autres , le moyen de les conduire à bonne fin. Ce que l'illustre Cassini a entrepris avec un succès si applaudi pour une grande partie de la France , M. de Tollenare l'a fait pour la Loire-Inférieure. L'entreprise était grande , parce qu'elle de-

mandait de longs efforts, une intelligente collaboration et d'immenses sacrifices. Or, j'admire, Messieurs, l'exactitude minutieuse, la précision extrême et la perfection typographique de ces Cartes cantonales; j'admire que, grâce aux secours du cadastre parcellaire dont il a profité, grâce à l'habileté de ses principaux agents, grâce aux soins et recherches presque microscopiques auxquels il s'est livré, M. de Tollenare ait dépassé Cassini et rivalisé avec les chefs-d'œuvre de l'état-major. Mais ce que j'admire au moins autant, c'est que, pour faire réussir son œuvre, il n'ait pas balancé à engager un capital considérable. L'amour de la science, quand il va jusqu'au dévouement, est digne de tous nos éloges.

Espérons que ces beaux travaux, auxquels a concouru d'une manière si active notre collègue, M. Pinson, pourront recevoir, avec sa coopération, tout leur complément. En attendant, le nom de Tollenare y reste attaché pour toujours et sera son titre perpétuel dans le monde savant, et indépendamment du zèle qu'il déploya pour l'amélioration de nos voies de communication et des progrès réels que lui doit le département, nous en garderons le souvenir, comme du Cassini de notre province.

Tant de soins et de travaux ne suffisaient pas à l'esprit actif de notre collègue. L'agriculture avait encore ses prédilections. La terre et tout ce qui s'y rattache a tant de charmes. C'est un amour si sûr, si fécond, si consolant! Il repose si bien l'esprit de ses méditations et de ses fatigues, l'âme de ses ennuis et des déceptions du monde! Il rapproche tant de la nature et de la vie simple et douce qui est le bonheur! Il aimait donc les champs, et leur culture avec l'application raisonnée des procédés d'utilité et de progrès. Des premiers, il employa dans ce département le drainage. Dernièrement, il avait créé, près de la ville, sur une assez grande échelle, qui devait s'étendre en-

core , une *laiterie modèle* , et il y réussissait si bien que , si j'en crois les amateurs , pour que notre Bourbon et notre Moka développent toute la perfection de leur arôme , il faut qu'ils soient mélangés avec la crème parfumée de la ferme de Pompière.

A l'exemple de son père que notre ville comptait dans presque toutes ses administrations charitables et scientifiques , M. de Tollenare se rendait à tous les appels et apportait son utile concours. Dès 1831 , il faisait partie de la Commission de surveillance du Muséum d'histoire naturelle et de celle de l'Ecole communale de dessin appliqué aux arts , ainsi que de la Société d'encouragement pour l'instruction mutuelle élémentaire. Il était membre de la Commission du Jardin des Plantes et des bâtiments civils du département.

C'est en 1837 qu'il fit partie de notre Académie. Il y a fréquemment payé de sa personne , et nous avons eu son dernier travail.

C'est dans sa terre de Pompière , en Saint-Herblain , où il se trouvait heureux dans d'actifs loisirs , que M. de Tollenare a été frappé comme d'un coup de foudre , le 26 septembre dernier. Il a été enlevé à l'affection de sa famille et de tous ses proches , qui , mieux que nous , pouvaient apprécier ses vertus privées et le charme de son commerce ; à ses amis nombreux qui le pleurent , et à nous , Messieurs , qui perdons un membre utile et distingué , dont la bienveillance soutenue et l'obligeance extrême méritent tous nos regrets.

6 octobre 1858.

---



# NOTICE

SUR

M. Jacques-Olivier URVOY DE SAINT-BEDAN

PAR M. L'ABBÉ FOURNIER.

---

MESSIEURS,

La société n'est pas assez riche, assez forte en bons exemples pour qu'on puisse laisser tomber en oubli le souvenir d'un homme de bien.

Car la société vit d'exemples. Mauvais et dangereux, ils entraînent et produisent ces courants funestes qui font les mauvaises mœurs, et par une pente rapide conduisent aux abîmes. Bons et utiles, ils enseignent : ils sont une exhortation ou un reproche ; ils donnent une heureuse impulsion. Une vie de bons exemples, d'actions utiles, fût-elle simple et ignorée, est une force vive dans la société. Foyer de lumière et de chaleur, elle rayonne plus ou moins. Mais élevée par la position, agrandie par l'influence, perpétuée par les œuvres, c'est une puissance de vitalité et de salut.

Et pourtant ces mémoires s'effacent, leur trace disparaît. Le dirai-je ? les cœurs se font bientôt insensibles. Là même où

persévèrent les bienfaits, où les grandes œuvres, comme des sources publiques, versent leurs trésors sur les générations qui se succèdent, celles-ci s'accoutument à jouir et oublient, comme on oublie, hélas ! les biens que la nature verse sur nous avec une infatigable constance.

Or, il est de notre devoir de prévenir et d'empêcher de telles ingraturités. Les grandes vertus, les belles vies doivent trouver place dans les annales locales. Les hommes de bien sont les nobles et pures illustrations d'une cité, et notre Académie, Messieurs, a mission pour relever et inscrire de tels souvenirs. Nous sommes à l'avant-garde de la société, pour l'éclairer sur tout ce qui la touche; et si nous prenons justement souci de ses intérêts et de ses progrès matériels, il est également de notre devoir de la soutenir et de la guider dans la voie du progrès moral.

J'ajoute que, plus qu'aucun de vos membres, je devais sentir cette obligation, moi qui eus l'honneur et le bonheur bien apprécié de cultiver l'amitié de l'homme dont je veux vous entretenir, de pénétrer assez avant dans son cœur pour en connaître les sentiments intimes, et c'est ce qui vous explique pourquoi, plutôt qu'un autre, je prends aujourd'hui la parole.

M. Jacques-Olivier Urvoy de Saint-Bedan naquit en 1778. Il eut pour père messire Charles-Annibal-Marin Urvoy de Saint-Bedan, et pour mère M<sup>me</sup> Adélaïde-Catherine-Françoise Boux. Il fut transporté fort jeune à Casson, chez son grand-père, et c'est sans doute à ces premières impressions, et peut-être — car qui peut expliquer les prédispositions innées des âmes — à l'extrême attachement de sa famille maternelle à cette terre de Casson, qu'il dut ce goût, cette passion, qu'il conserva toute sa vie pour ce coin de terre et pour cette population que sa rudesse sauvage et son extrême indolence rendaient peu digne de telles sympathies.

Son grand-père maternel, M. Boux, se plaisait à résider dans cette paroisse dont il était le seigneur. Il venait d'achever la construction d'une splendide demeure, et il y vivait avec la grandeur que comportait son immense fortune. Le pays se sentait d'autant plus de sa présence que c'était un homme de bien. Il était membre du Parlement, mais non d'une famille très-ancienne. Les charges municipales l'avaient anobli (1648). Mais il possédait la vraie noblesse du cœur, la générosité et l'élévation des sentiments, et ces sentiments, il les avait transmis à ses enfants. Sa nombreuse famille se composait de six filles qui, au dire de la tradition des anciens et des proches, étaient toutes des saintes. Elles visitaient les pauvres, soignaient les malades, pansaient leurs plaies dégoûtantes. Trois seulement se marièrent, dont une, Adélaïde-Catherine, fut la mère de M. Urvoy.

Quant à son père, il était d'une des plus anciennes familles de Bretagne : il habitait la terre de Saint-Bedan, près Saint-Brieuc. Son nom se trouve en première ligne dans la salle des Croisades, et il est incontestable que cette vieille maison fournissait, dès ce temps reculé, de nobles hommes d'armes.

Personne ne tira jamais moins vanité de sa noblesse que M. Urvoy, objet de cette notice. C'était l'homme simple par excellence, et cette simplicité avait chez lui un véritable caractère de grandeur. Mais autant il est ridicule d'affecter une illustration qu'on n'a pas, autant il serait inconvenant de la répudier quand on la possède, et de ne pas y attacher le prix qu'elle comporte. Toute noblesse vraie suppose des services rendus et rappelle un passé glorieux. Or, illustrations récentes ou anciennes, quand elles sont fondées, elles inspirent le respect. Qu'on le veuille ou non, il y a transmission du sang et des titres. A chacun ses œuvres, il est vrai ; mais à chacun encore le passé bon

ou mauvais, glorieux ou *ignoble* de sa famille. La famille n'est pas une pure fiction, mais une réalité. La *Gens* des anciens, qui vient de *genus*, race ou origine, subsiste. C'est un arbre qui s'étend, un tout moral qui se continue, et cette vérité, principe éminemment fécond, source de grandes vertus et de légitimes respects, est le mot qui explique cette considération universelle qui s'attache à un grand nom.

Dernièrement, aux confins de notre département, je vis une jeune femme qui lavait à la fontaine de la ferme le linge de la famille. On me dit que cette femme était la petite fille de Cathelineau, ce voiturier devenu généralissime de l'armée vendéenne et surnommé le Saint de l'Anjou; je fus saisi de respect, et je ne pus m'empêcher de le témoigner. Elle eût été la petite fille d'un maréchal de l'Empire, ou le rejeton d'une vieille race, j'aurais éprouvé et témoigné les mêmes sentiments. C'est que ces sentiments sont fondés, ils sont dans la nature et la vérité.

Le père d'Olivier Urvoy eut deux fils. Celui qui nous occupe était le cadet, et fut de bonne heure destiné à la marine, où les cadets de noblesse trouvaient, comme on sait, avant la révolution, une entrée facile et une brillante carrière.

Mais ces projets demeurèrent sans résultat. Bientôt la révolution éclate. M. Urvoy père prend le parti d'émigrer : il est enveloppé dans la proscription. Ses biens sont saisis et vendus révolutionnairement. Madame Urvoy se retire à Casson avec ses deux enfants, près de son père, M. Boux, qui vivait encore. Bientôt la persécution poursuit en eux le double crime de l'origine et de la fortune. Cette famille était trop marquante et trop haut placée pour n'être pas inquiétée. A la vérité, M. Boux n'avait pas émigré; l'amour et la reconnaissance de la population le protégeaient. Mais la menace était sans cesse suspendue sur leurs têtes. N'avait-on pas d'ailleurs l'arme toujours prête de la loi des suspects ? Ils s'étaient, du reste, retirés à Nantes, dans leur grand et

bel hôtel de Rosmadec, pour échapper aux vexations, l'habitation dans les châteaux étant devenue impossible. Un jour, l'ordre arrive de la commune de Nantes de se saisir des divers membres de cette famille. C'était en 1793. Les intentions étaient mauvaises, car pour les conduire au chef-lieu, on avait amené la fatale *charrette*. A cette nouvelle et à cette vue, l'alarme et la terreur furent extrêmes. Mais un spectacle touchant vint désarmer presque de force les émissaires. En pénétrant dans le magnifique hôtel, ils le voient transformé en ambulance; les vastes salles de cette princière demeure étaient remplies de malades. Pour comble de surprise, ils y reconnurent les leurs. C'étaient des *bleus* en plus grand nombre, de vaillants soldats, de ces braves Nantais échappés de l'attaque de Nantes et du combat de Nort qui recevaient ces soins. Lorsque ces commissaires firent connaître leur mandat : « Non, s'écrièrent ces blessés, non, vous n'emmenerez pas loin de nous et peut-être à la mort cette brave famille, ces femmes qui nous ont sauvé la vie. Nous nous lèverons plutôt blessés et malades pour les défendre. » La reconnaissance les arracha à l'échafaud. Néanmoins, il fallait une satisfaction à l'opinion. Un arrêté émané de je ne sais quel pouvoir les exila à Bourges, où ils passèrent plusieurs années. Le petit Urvoy et sa mère furent du nombre, et souvent il racontait depuis comment, tout jeune, il allait acheter au marché les moyens d'existence pour sa famille qui craignait de paraître.

Toutes les natures ne résistent pas à de pareils chocs. Madame Urvoy succomba, semblant appeler après elle son fils aîné qui, en la suivant dans la tombe, échappa à ces temps funestes. Olivier, pauvre enfant, balotté par la tempête, qui de ce monde ne connaissait encore que le malheur et sa famille, s'attacha à celle-ci de toutes les forces de son cœur. A dix-sept ans il offre à sa cousine, une autre demoiselle Boux, de partager les tristes

chances de cette vie incertaine (1795). Il l'épouse. Mais il n'en était encore qu'au rude apprentissage de la vie et du malheur. Ce rêve de jeunesse et d'amour ne dura que deux ans. A dix-neuf ans, il restait veuf et père de deux enfants.

Qu'annonçaient de telles prémisses ? Une âme bien douée, trempée par de telles épreuves, si elle ne se brise, doit se relever bien forte.

Son grand père, le brave et vertueux M. Boux, et ses filles, ces douces bienfaitrices du hameau, meurent presque dans le même temps. Par ces fatales causes la terre et le château de Casson deviennent le patrimoine de M. Urvoy : et là commence pour lui une vie nouvelle. Il avait la fortune, assez du moins pour qu'elle devînt en des mains habiles l'instrument d'une fortune plus grande. Mais qu'avait été son éducation ? Au milieu de ces agitations et de ces bouleversements continuels, assez occupé du soin de se garantir et d'échapper au malheur des temps, ses parents l'avaient, pour ainsi dire, abandonné à lui-même. Les moyens d'instruction qui maintenant abondent étaient nuls alors ou dangereux. En dehors des enseignements oraux et traditionnels que donne la famille, et qui forment, il est vrai, le fond le plus riche, et la véritable éducation du cœur, Olivier n'avait rien appris. Et ce fut, comme il le racontait souvent, à cette époque; qu'il s'aperçut qu'en effet il ne savait rien.

Mais il était dans la destinée de cet homme de tout puiser dans son propre fond et de trouver en lui-même toutes ses ressources. Sans maître et sans guide, il se livre avec ardeur à l'étude, il consacre à la lecture les jours et les nuits; cet esprit vif et curieux saisit avec une insatiable avidité tout ce qui se présente à sa portée. Dangereuse éducation, s'il n'eût été doué d'un jugement sûr, et qui, malgré ses hautes qualités, malgré sa réflexion précoce, ne fût pas pour lui sans dangers, comme il le reconnaissait plus tard. Néanmoins, ses facultés se développèrent

d'une façon remarquable, et il acquit dans les lettres et dans les arts, en science et en histoire, ces connaissances variées et sérieuses qui lui permirent de tenir un rang distingué au sein de nos assemblées législatives et de haute administration, et d'y rendre toujours de grands services dont les esprits ordinaires sont incapables. Sa conversation se ressentait de ses lectures; les poètes, surtout nos tragiques, lui étaient familiers. Il avait le don de les lire avec un grand charme et un naturel parfait. Les écrits philosophiques avaient laissé dans cette intelligence des traces profondes, et c'était dans ces lectures sans doute qu'il avait puisé cette habitude de généralisation qu'il portait même dans les sujets ordinaires qu'il agrandissait presque toujours dans la conversation en élargissant l'horizon où la simple question semblait circonscrite. Son esprit n'était pas dépourvu d'originalité. Il s'arrêtait rarement au côté vulgaire des choses; il les voyait à sa manière, et souvent il y mêlait une teinte de sentiment qui y donnait un nouvel attrait. Il causait avec goût, et avec cette convenance et cette distinction qu'on a ou qu'on n'a pas, mais qu'on ne saurait se donner.

Il n'était cependant pas tellement occupé de la science et des livres, qu'il négligeât ses intérêts et ses affaires. C'était, au contraire, l'un des beaux côtés de M. Urvoy, de porter dans l'habitude de la vie et dans le maniement des affaires une grande intelligence et une prudence habile. C'était, comme on dit de nos jours, un homme essentiellement pratique.

Lorsqu'il revint à Casson, et qu'il en devint, comme nous l'avons rapporté, le propriétaire, tout était en désarroi, les terres depuis longtemps sans culture, les fermiers pauvres, misérables et paresseux. De vastes landes couvraient une grande partie du sol, et les biens dont il héritait étaient en fort mauvais état. Il entreprit de reconstituer sa fortune et de reconquérir la large existence qu'y avaient possédée ses aïeux.

Mais son ambition fut bien plus noble encore : il voulut associer à ce projet la commune entière où l'avait posé la Providence, et de ce moment il s'unit à elle d'intérêts comme d'affection ; il se dévoua d'un dévouement qui ne s'est pas démenti pendant soixante ans. Il n'était plus le seigneur de Casson ; ce titre féodal était aboli, et ce n'est pas lui qui aurait prétendu à aucune prérogative ; mais il en prit toutes les charges, et devint par amour et par bienfaits, par une continuité d'actes généreux et de services immenses, le tuteur, le maître et le père de toute cette population, sans qu'un seul jour il ait perdu de vue leur bien-être ou leur soulagement.

Ainsi, pendant qu'il doublait la valeur de cette belle terre de Casson, il donnait l'exemple de la culture, secouait l'inertie de cette population alors engourdie et insouciant ; il procurait des travaux fructueux, défrichait de grands espaces, multipliait les fermes où par la bonne installation des demeures, par le perfectionnement des instruments et les facilités de tout genre qu'il se plaisait à accorder, il excitait une émulation salutaire.

Bientôt ces braves gens comprirent la valeur de ses conseils et acceptèrent l'influence de sa direction. Ils virent, ils sentirent dans le grand propriétaire si éclairé, si bienveillant, un appui sûr, un tuteur nécessaire, un père digne de leur vénération. Il devint l'âme de leur petite administration dont il fit connaître les vrais intérêts, dont il accrut les moyens d'amélioration et les ressources. Il eut assez de dévouement pour user utilement et avec persévérance de cette influence. Il voulut former l'esprit de cette commune, les civiliser, les élever, les grandir. Casson devint un petit état dont il fut le législateur et le fondateur par l'esprit qu'il y inspira, par les œuvres qu'il y créa. Cette entreprise a eu ses progrès : ce n'est même, je dois le dire, que dans ces vingt dernières années qu'elle a pris ses derniers développe-



ments. Mais il n'y eut pas de point d'arrêt et déjà les résultats étaient remarquables.

Dans cette œuvre, il eut pour aide puissant sa noble compagne, Marie-Pélagie de Chevigné. Car en 1805, après six ans de veuvage, il se remaria, et sa digne femme, associée à tous ses généreux desseins, y coopérait pour sa part dans une large mesure. Elle s'était réservé le ministère de l'intelligente assistance des malheureux et le soulagement des souffrants. A l'exemple de ses vertueuses cousines, elle faisait bénir dans toutes les pauvres charmières et sa bonté et la charité religieuse qui l'inspirait. Dépositaire de ses nombreux secrets, recettes excellentes, quoique non contresignées de la Faculté pour guérir une foule de maux d'aventure ou de maladies ordinaires, sorte de pharmacie simple et innocente, héréditaire dans certaines anciennes familles, Madame Urvoy était pour ces bons villageois une véritable Providence. Elle avait, elle aussi, sa vie remplie et une bonne part dans le bien fait à la paroisse, et certes, auprès de ces rudes, mais bonnes natures de nos campagnes, une nature élevée, délicate et bienfaisante n'est pas sans heureux résultats. Elles en sentent la valeur par la bonté, elles la comprennent avec le cœur, c'est comme l'aile d'un ange qui effleure un mortel.

Puisque j'ai parlé de cette femme, il faut que je dise dans quel sang elle avait puisé ses vertus. Aussi bien, j'en ai la certitude, on me pardonnera, tant elle est touchante, cette digression que je trouve dans les papiers de la famille et qui se rattache de si près à mon sujet.

M<sup>lle</sup> Marie-Pélagie de Chevigné eut pour père M. le comte de Chevigné. Il avait pris rang dans l'armée vendéenne : simplement dévoué à son devoir, il n'avait voulu accepter aucun grade et servait comme volontaire. Sa femme, née Du Chaffaut, d'une piété élevée, d'un courage intrépide et d'une beauté remarquable, voulut partager avec son mari les chances de cette

guerre d'héroïsme. Nulle part pour elle et sa famille elle ne voyait de sécurité. Dans les camps, près de son mari, elle n'avait à redouter qu'une mort glorieuse, et dans cette cause, qu'elle croyait sainte, elle enveloppait tous les siens comme un sublime holocauste ; car elle menait avec elle ses six enfants, cinq filles et un fils, âgé de quatre mois.

Le sort des batailles trahit la valeur des Vendéens. Après le passage de la Loire, c'en était fait de leur cause, le dénoûment était prévu, et la catastrophe du Mans en fut la démonstration éclatante. M. de Chevigné meurt dans le combat. M<sup>me</sup> de Chevigné est prise et conduite avec ses enfants dans une des prisons du Mans. Ici se retrace l'un des plus sombres épisodes de ces temps douloureux. Les prisons trop étroites regorgeaient de ces pauvres Vendéens. Entassés dans ces affreux réduits, les maladies les font bientôt périr, et une sorte de contagion se répand dans ces demeures.

L'autorité s'en alarme, et pour atténuer ce mal, on permit aux habitants du Mans de réclamer les enfants dont ils voudraient se charger. M<sup>lle</sup> Duchenet, sainte fille qui vivait retirée et étrangère aux orages du monde, vint visiter les prisons ; pauvre elle-même et dépourvue de toute ressource, elle ne croyait pas pouvoir se charger d'enfant à nourrir. Mais quand elle vit M<sup>me</sup> de Chevigné mourante, cette belle jeune mère essayant vainement de réchauffer sur son sein un petit enfant, entourée de ses cinq filles dont quatre étaient déjà des cadavres, elle n'y tint plus : on ne résiste pas à de tels spectacles. Elle prend dans ses bras l'enfant à la mamelle, emmène la jeune fille, c'était Pélagie, qui avait neuf ans, et promet à la mère de ne pas les abandonner. Celle-ci d'une main défaillante passe au cou de sa fille une petite croix précieusement conservée dans la famille, les embrasse l'un et l'autre par un suprême effort, les bénit d'un regard qui s'élève au ciel, et meurt avant même que M<sup>lle</sup> Duchenet fût sortie de la prison.

Par ses soins, une digne dame, M<sup>me</sup> de Rouillon se charge du petit enfant, et l'élève comme son fils (1). Peu après, un autre noble cœur, M<sup>me</sup> D'Andigné, se charge de la jeune fille et la comble de ses soins affectueux qui adoucissent ses malheurs. A cette école, elle put continuer les inspirations maternelles : rien n'était venu affaiblir les souvenirs sacrés d'une vie commencée sous de si solennels auspices. Le calme revenu, la mère adoptive rendit un trésor qui déjà lui était cher, et la jeune Pélagie achevait à Nantes son éducation et y épousait M. Urvoy.

Je reviens à ce dernier. M. Urvoy était loin de se renfermer dans le *farniente* d'une noble existence, ou même dans l'activité intéressée d'un agrandissement de fortune. Sa vive intelligence et son bon cœur le portaient à embrasser le bien général. Il avait au plus haut point le coup d'œil de l'administrateur, des vues larges ; il saisissait naturellement un vaste ensemble et menait sagement par le choix habile des moyens ses projets à bonne fin. Dès 1816, il avait été amené à accepter l'administration officielle de sa commune : il en fut la bonne fortune, il la transforma. La paresse abolie, d'utiles travaux exécutés en défrichements, en chemins de vicinalité, de prévoyantes mesures prises pour le bien des faibles et le soulagement des malheureux, une population intelligente, forte, active, remplaçant une population misérable, et de cette pauvreté indolente qu'on ne peut relever qu'en la régénérant moralement : tels furent les fruits heureux de son administration. Pour lui, les fonctions de Maire étaient en réalité une charge de quasi-paternité ; une dignité qui consacre un homme aux intérêts et au bien-être d'une com-

---

(1) Cet enfant est maintenant M. le comte de Chevigné. Il habite Reims et a épousé une demoiselle Cliquaud. C'est un esprit distingué, ami des arts, et auteur de quelques poésies.

mune : il en avait sans cesse les besoins sous les yeux et leur rendait tous les services qui étaient en son pouvoir.

Ce n'était pas assez pour son amour du bien public. A Nantes encore il payait largement sa dette. Nommé Conseiller municipal (19 avril 1826), il a siégé parmi nos édiles jusqu'en octobre 1834.

Sa haute position et ses lumières l'appelèrent également au Conseil général du département. Depuis 1816 jusqu'en 1833 il y tint honorablement sa place. Son expérience, la justesse et la modération remarquable de son esprit, la précision et le côté pratique de ses idées, lui assuraient une grande influence dans les graves délibérations de ce Conseil. Et pour juger de sa valeur à ce point de vue, et du puissant contingent qu'il donna à ces importantes assemblées, il suffit de rappeler qu'il fut constamment chargé du rapport du budget. C'est assez dire que toutes les questions majeures étaient de son ressort, et que du travail de ces sessions annuelles il prenait la plus lourde part.

Et néanmoins M. Urvoy était d'une modestie rare. Par goût et par défiance de lui-même il se tenait volontiers à l'écart. Ennemi du faste, dégagé de toute ambition, juste et sévère appréciateur des choses, il n'était jamais ébloui par de vains dehors. Les fonctions publiques, celles surtout qui ont le plus d'éclat, l'éloignaient au lieu de l'attirer. Pendant bien des années, il se refusa aux instances de ses amis qui le pressaient d'accepter la députation. Ce ne fut qu'en 1827 qu'il se rendit à leurs désirs et au vœu de ses concitoyens exprimé par l'unanimité de leurs suffrages. Il fit partie de nos diverses législatures depuis cette époque jusqu'en 1831.

A la Chambre et dans toute sa vie politique, M. Urvoy porta toute la dignité et l'indépendance de son caractère.

Il était du nombre de ces membres qui se rendent plus utiles par l'action que par la parole. La nature de ses études et de

son talent n'en eût point fait un orateur de tribune. Mais peu de personnes discutaient mieux une affaire, en saisissaient mieux le nœud précis et la solution pratique, et par conséquent peu de personnes apportaient plus de lumières et de concours utile dans les Comités et dans les Commissions où se font, en définitive, les affaires des localités, où se préparent et s'élaborent souvent les grandes affaires du pays. Aussi M. Urvoy s'était acquis à un haut degré la considération et la confiance de ses collègues. Il eut dans sa carrière législative les plus honorables amitiés, les Châteaubriand, les Martignac, les Hyde de Neuville, savaient l'apprécier à sa valeur.

Ce qui le distinguait spécialement, c'était une indépendante et ferme modération. De tout temps et en toute chose, cet homme crut à la puissance de ce sentiment, en dehors duquel il ne voyait que des exagérations dangereuses. Chez lui le cœur était bouillant, les passions eussent été vives, mais l'esprit était calme, trop juste et trop étendu pour se laisser emporter. Malgré ses affections, ses traditions et ses principes politiques, malgré les séductions et les entraînements ardents d'amis bien chers, malgré les appréciations critiques parfois et malveillantes, il sut se maintenir dans ce sage milieu, et ne s'en départit jamais. Royaliste sincère et dévoué, il n'approuvait pas la marche, à son sens trop peu mesurée, trop peu conciliante du Gouvernement. Là où une fraction de son parti ne voyait encore que des actes timides et des compromis avec l'opposition, il découvrait un système trop absolu, trop violent, qui compromettait la paix, et plus tard, l'existence même de la Constitution et la sécurité de la France. Il prophétisait alors des malheurs auxquels on ne voulait pas croire, on lui reprochait sa tiédeur, et peut-être sa timidité.

Triste et nécessaire destinée de ces hommes froids et tempérés, dans ces époques de luttes ardentes. Il faut la grande

leçon de l'irremédiable expérience pour donner raison à leur modération et à leur sagesse.

Parmi les amis de M. Urvoy dans ces jours d'orage et de dangers, se trouvait, nous l'avons nommé, M. de Martignac. C'étaient mêmes vues, même désir du bien, de sauver la monarchie en préservant la France de terribles soubresauts, même frayeur d'un va-tout joué imprudemment avec des adversaires si faciles à s'enflammer. La nature délicate et élevée de M. de Martignac, son caractère conciliant, sa grande loyauté, — qualités que personne ne lui conteste — allaient très-bien à M. Urvoy, et M. de Martignac trouvait en celui-ci une sympathique ressemblance avec ses propres qualités.

Hélas ! leurs prévisions se perdirent dans le tumulte des partis, elles se brisèrent contre des résistances et des obstinations arrêtées. M. de Martignac y usa sa constitution délicate et ardente. On peut dire qu'il mourut à la peine (1). M. Urvoy vit avec douleur les fautes de la monarchie qui lui était chère : il en respecta les malheurs. Mais s'il fut pur de ces actes, il n'en demeura pas moins attaché à ces Bourbons qui, pendant tant de siècles, avaient gouverné la France, et glorifié notre passé.

De l'homme politique, passons à l'ami des arts, au protecteur éclairé et généreux des artistes.

M. Urvoy avait le goût naturel et la juste appréciation des arts : ce qui tenait sans doute à l'amour vrai du beau dans sa simplicité, à une grande droiture de sens, à un tact particulier et

---

(1) On sait par quelle générosité et quelle abnégation, il accepta de défendre, lors du fameux procès des Ministres, le prince de Polignac, son successeur, dont il avait si vivement combattu les idées. Ce travail et cette lutte achevèrent de hâter sa mort.

délicat auxquels n'échappent ni les beautés, ni les défauts des choses. Ces intelligences-artistes possèdent comme mesure et règle un idéal plus parfaitement accusé, plus fortement senti. C'est une faculté à part, c'est un don souvent refusé, même à des natures éminentes. Chez elles, le coup-d'œil est sûr, le sentiment juste et vrai; elles jugent d'instinct, et si l'expérience et la réflexion viennent perfectionner cette faculté native, elles tracent les règles et formulent le code du goût et la législation des beaux-arts.

M. Urvoy était de ces natures privilégiées. Jamais il n'avait manié la brosse ni le pinceau, mais il avait beaucoup vu et beaucoup réfléchi, et il savait voir et observer. Il avait bien appris dans le grand livre de la nature : il y lisait des beautés de forme, des perfections de détail, des nuances, des teintes qui échappent aux regards profanes. Puis les Musées lui avaient servi d'écoles. Dans le commerce habituel avec les chefs-d'œuvre, il s'était tellement accoutumé au beau, qu'il ne pouvait souffrir le médiocre. Ses séjours prolongés à Paris, et ses conversations fréquentes avec les maîtres de l'époque, avaient achevé son éducation sous ce rapport.

Depuis longtemps d'ailleurs M. Urvoy avait fait des pertes douloureuses qui l'isolaient dans le monde. Les deux enfants de son premier mariage, et sa seconde femme, si digne de tout son attachement, n'étaient plus. A Paris, où il passait une notable partie de l'année, il voyait peu la société, mais il hantait les Musées et les maîtres.

Le ciel, pour le consoler, lui avait donné de M<sup>lle</sup> de Chevigné une fille parfaite, être dévoué, s'il en fut, ange de piété filiale et de tendre affection, qui s'attachait à tous ses pas et partageait, autant qu'elle le pouvait, ses études et ses goûts. Par piété filiale elle s'était familiarisée avec les littératures anglaise et italienne; elle lisait et expliquait à son père, Pope et

Shakspeare, Dante et le Tasse : par piété filiale, elle s'était adonnée à la peinture et y réussissait (1).

Ensemble dans leur appartement de la rue de l'Arcade, ils se plaisaient à réunir quelques artistes de mérite, M<sup>lle</sup> Sarrazin de Belmont, par exemple, femme distinguée d'esprit et de sentiment, qui excellait dans le paysage, et dirigeait les travaux de M<sup>lle</sup> Urvoy. Gros, Gericault, Brascassat, Ary Scheffer, selon les époques et les circonstances, avaient été également appelés dans cette intimité. Souvent on voyait le père et la fille prendre la route des musées, et ils y passaient de longues heures, de ces heures que trouvent toujours courtes les amis des arts.

M. Urvoy, qui n'aimait ni le faste, ni les vaines dépenses, était grand et généreux, quand il s'agissait des artistes et de leurs œuvres : il regardait comme le privilège d'une belle fortune d'encourager les vrais talents. Aussi avait-il une collection précieuse dont les tableaux, tous de valeur, avaient coûté des sommes élevées. Je lis dans une notice sur cette collection, en parlant d'un portrait par Rembrandt, et d'une autre toile de Wouvermans : « Il est à ma connaissance que M. Urvoy a payé ces deux toiles 35,000 fr. »

Il avait le tact de deviner les talents, et il n'attendait pas, comme une multitude d'amateurs, que le jugement public eût fixé la réputation des artistes, pour les estimer à leur prix. Nous pouvons particulièrement citer Brascassat, ce vigoureux peintre d'animaux, à qui il donna, dès le commencement, les

---

(1) Que la femme dont je me permets de dire ainsi ce que je pense, veuille bien ne pas s'en offenser. Ce n'est pas pour la louer, mais par amour de la vérité, et parce que mon sujet la demande, que je mets ici et un peu plus loin de tels détails.



éloges qu'il méritait , et dont il acheta les premières et les plus belles toiles , alors que les expositions , les médailles et les honneurs n'avaient pas encore placé aussi haut cet artiste remarquable.

De retour à Nantes et à Casson , il goûtait du bonheur dans la possession de ses belles peintures , de ses marbres et de ses statues. Il y trouvait une vive et pure jouissance , qui ne peut être connue que des initiés. Les profanes voient une fois et à la hâte la plus belle toile , un chef-d'œuvre de sculpture , et n'y pensent plus. L'artiste y revient tous les jours , et tous les jours il y trouve un nouveau plaisir.

Une belle galerie collectionnée par celui qui la possède , c'est une propriété sans prix , où tout parle , rappelle des souvenirs et donne de douces joies.

Aussi , dans son château de Casson , qu'il affectionnait plus que le séjour de la bruyante capitale , dans cette noble et belle retraite où il aimait à vivre en paix , il avait imprimé partout ce cachet des arts.

C'est , je crois , de tout notre département , en exceptant peut-être Clisson , la propriété qui respire le plus un air de grandeur , où la main habile d'un véritable artiste se fait le mieux sentir , et dans ces vastes enclos , dans ces immenses pelouses que domine une colonne antique , surmontée d'une antique statue , et dans ces allées ombreuses , peuplées de vieux dieux dans le goût profane de nos devanciers , et dans ces marbres et ces surprises placés dans les grands vestibules , partout enfin , dans une distribution large et habile pour ouvrir des horizons , dissimuler des clôtures , agrandir les terrains par d'heureux contours.

C'est là que cet homme de bien , chargé d'ans et de bons services , vivait ses plus heureux jours. Je me le représente tel que je le vis souvent , calme comme un sage , heureux comme

un vrai chrétien, discourant avec sénérité sur les hommes et les événements.

Mais c'était à Nantes, dans l'hôtel qu'il avait construit, qu'il avait placé ses principaux chefs-d'œuvre de nos grands maîtres modernes. Cette galerie a été maintes fois admirée par les amateurs, et les voyageurs les plus distingués étaient jaloux d'y être admis. Le maître avait habilement disposé ses salons pour recevoir une décoration aussi brillante. Dans cet hôtel élégant et somptueux, tout était d'accord, et certes il devait se complaire, — il en avait le droit — dans cette harmonieuse et splendide demeure.

Pendant, cette belle collection n'est plus dans cet hôtel. Elle en a été enlevée, et maintenant elle fait le plus bel ornement de notre riche Musée. Comment s'est fait ce changement ? C'est ce que je dois maintenant raconter, en abordant le côté charitable et incontestablement le plus méritoire de la vie de M. Urvoy.

Cette collection, qu'il avait formée peu à peu, avec tant de soins, par tant de sacrifices, avec un choix si intelligent, dont mieux que personne il sentait la valeur, qui lui rappelait ses meilleurs jours, ses heureuses relations avec les artistes éminents ; cette collection qui, en ornant sa demeure, lui faisait tant d'honneur auprès de tous, il s'en est détaché. Il n'attend pas la séparation nécessaire de la mort pour s'en dépouiller : il voulut en doter sa ville, pour laquelle il eut toujours un sincère dévouement. Je ne dis pas que la pensée secrète d'assurer une durée et une conservation plus certaine à ces chefs-d'œuvre ; d'en rendre impossible la dispersion ; de les donner à un public qui fournirait constamment des visiteurs capables de les apprécier, n'ait été pour quelque chose dans sa détermination. Mais la pensée inspiratrice et dominante, qui imprime à cet acte sa valeur, a été d'en enrichir le Musée de la cité. Et nos registres

administratifs, nos annales communales, sont là pour conserver la mémoire et de l'offre simple et noble de ce magnifique don, et des beaux rapports, ainsi que des délibérations à l'unanimité, touchante expression de la reconnaissance de nos premières autorités et de notre Conseil municipal (1).

Cependant, M. Urvoy voulut en même temps en faire une grande œuvre charitable. Il aimait beaucoup les arts, mais, chrétien fervent, il aimait encore plus les pauvres. Plus il avançait en âge et plus il multipliait ces actes de généreuse bienfaisance, et enrichissait sa vieillesse, comme un arbre toujours fertile, de ses fruits méritoires. Il voulut que cette donation profitât aux malheureux et spécialement aux vieillards sans ressources.

En offrant son Musée, il demanda donc à la ville de leur construire un asile. « Il est certain, écrivait-il au Maire de » Nantes, qu'il faudra tôt ou tard de nouvelles constructions à » l'hospice Saint-Jacques pour recevoir le nombre toujours croissant des vieillards qui ont droit à l'assistance publique. » En créant l'établissement que je propose, l'Administration » pourvoit à ce besoin, sans grever son budget pour les dépenses annuelles qu'occasionnera le nombre des vieillards qui » y seront admis ; elle accroit l'importance de son Musée, et, » en définitive, elle dote la ville de nouveaux tableaux et d'un » asile de bienfaisance » (12 juin 1854).

Les filles admirables de Jeanne Jugan, les *Petites Sœurs des Pauvres*, furent par lui proposées et acceptées par l'Administration pour la direction de cet asile. Mais il ne faut pas croire

---

(1) Tout ce que je puis dire à ce sujet peut paraître superflu et très-imparfait après la notice si complète et si remarquable sur notre Musée de peinture, par M. Henri de Saint-Georges, pages 169 et suivantes.

qu'il laissa à la ville toutes les charges de la construction de cet hospice. Non content du legs de ses tableaux, dont le prix serait difficile à évaluer, il compléta son œuvre. Il y ajouta 25,500 fr. (qu'on me permette ces chiffres), pour prix de première acquisition du terrain, 9,000 fr., plus tard, pour un accroissement jugé utile, et 34,700 fr. encore pour diverses adjonctions et dépenses; ensemble, 69,300 fr. De telle sorte que, par ses libéralités, l'asile Sainte-Anne. — car il ne voulut pas que son nom figurât dans cette magnifique donation, et il désirait même qu'il ne fût pas attaché à la salle du Musée qui contient ses tableaux — est devenu une des belles créations charitables de notre ville, dont les formes architecturales et l'apparence extérieure, ainsi que les dispositions et détails intérieurs, font un grand honneur à l'architecte habile qui les a exécutés, et à M. Urvoy qui n'y fut pas étranger. Mais elle fait surtout l'éloge de ce cœur généreux, pour qui la bienfaisance était une sainte passion.

Bien souvent, en cédant à cette passion, il suivait en même temps son amour pour les beaux arts, et la piété dont il était profondément pénétré, y trouvait son compte. Ainsi, dans les églises il aimait les vitraux, tableaux étincelants, peinture spéciale et toute appropriée à nos monuments chrétiens. Par suite, de nombreuses verrières ont été le résultat de ses libéralités. Il en a enrichi le cœur de la chapelle de l'Immaculée-Conception, la nouvelle église de Saint-Clément, les deux monuments religieux qu'il a érigés à Casson, et si Saint-Nicolas ne présente pas encore sa page brillante, elle n'en aura pas moins sa part réservée. Les sept grandes fenêtres qui surmontent l'abside de son beau sanctuaire auront bientôt leurs peintures diaphanes, et la moitié de ce grand travail sera le don personnel et spontané de M. Urvoy. Lui-même avait conçu l'idée de cette ornementation de notre église, et traité longuement des sujets

à représenter avec le jeune peintre verrier qu'il a patroné dès ses débuts, encouragé et soutenu par les œuvres qu'il lui a fait exécuter.

Chose remarquable, c'était pendant les derniers mois de sa vie, lorsque déjà la maladie qui nous l'a enlevé exerçait ses douloureux ravages, qu'avec la plus parfaite lucidité et le goût le plus sûr il s'occupait de ces objets d'art, et il nous étonnait par ses connaissances techniques et les principes esthétiques sur lesquels il basait ses observations et ses conseils.

Dire ce qu'il accomplit d'œuvres de bienfaisance en tout genre, serait impossible. « Pour ses actes de charité, m'écrit une main sûre et discrète, vous en trouverez partout la trace. Son bureau est plein de lettres de remerciements. C'est un jeune homme à qui il prête quelques mille francs pour achever de conquérir une carrière ; ce sont, de tous côtés, des enfants élevés, des familles secourues, des œuvres protégées. »

Mais, en général, M. Urvoy donnait peu en détail, il n'entrait pas dans ses vues d'éparpiller ses dons. C'étaient des Œuvres, c'est-à-dire de grandes et durables choses qu'il aimait à faire et à fonder. Il avait, si j'ose ainsi m'exprimer, non-seulement l'intelligence, mais la philosophie de la charité.

J'omets à dessein d'insister sur plusieurs libéralités importantes. Nort, Sucé, la Chevalleraie, se sont ressenties du voisinage de cet homme généreux. Deux de ces communes lui doivent, je crois en entier, le clocher de leur église. Saint-Gildas, situé à l'extrémité du diocèse, précieuse pépinière d'institutrices et de sœurs de charité pour nos campagnes, s'est aperçu qu'il était tout près de lui par le bien opéré sous ses yeux et au moyen de ses modestes sœurs, dans la maison d'école qu'il avait fondée.

Mais c'est à Casson que se déploie, dans la perfection et dans tout son complet, l'esprit charitable et éminent qui l'anime. Il faut qu'on me permette d'y revenir et d'en achever

le tableau. C'est le problème résolu pendant cinquante ans de l'assistance publique et générale. C'est le pieux monopole, par un seul homme, de la bienfaisance au profit de tous, une prévoyance active et généreuse comme la Providence.

Tous les établissements que comporte une petite commune ; tous les monuments sur lesquels repose la vie paroissiale et communale, l'église, le presbytère, la mairie, l'école, le bureau de bienfaisance, il les a créés, institués, fondés. C'est M. Urvoy qui a édifié seul l'église dans son entier, et, au bout de quelques années, voulant lui donner plus de lustre, et, comme il le disait avec raison, attirer, captiver ces simples villageois par les fêtes et les solennités religieuses, il construisit de nouveau le chœur, et il le fit si beau, si orné, si richement décoré de vitraux et de peintures, que ses chers habitants s'y rendaient avec plaisir, et les populations environnantes y accouraient avec empressement ; et, afin qu'on déployât à leurs yeux toutes les pompes du culte, il dota cette église de vases sacrés, d'ornements sacerdotaux, de riches bannières, de belle croix d'or, de vêtements pour les enfants de chœur, à l'instar d'une cathédrale. Rien n'était trop beau au jugement de sa piété et selon son cœur pour son église de prédilection et pour ses braves villageois. Et, s'il eût encore vécu quelques années, il eût abattu et reconstruit de nouveau le corps de l'église qu'il ne trouvait plus assez beau, pour le mettre en rapport avec la magnificence de son sanctuaire.

Aussi, aux grands jours de la paroisse, qu'il faisait beau voir la population en habits de fête accourir tout entière, les jeunes filles avec leurs vêtements blancs et leurs blanches oriflammes, bannière en tête et précédées de la croix d'or, s'étendant en longues files le long des chemins, entrant dans l'enceinte du château comme dans une maison qui appartenait à tous, serpentant à travers les prairies et les allées des

grands bois , et venant faire une pieuse station à cette charmante chapelle de Sainte-Anne , toute belle de fraîches peintures , d'élégantes mosaïques , de riches boiseries et de brillants vitraux. Tout le monde était heureux , mais le plus heureux , c'était M. Urvoy , le créateur et le témoin de tout ce bonheur.

Ces enfants du village , si bien élevés et si sages , c'était lui qui , par la création d'une école , les avait faits ainsi. Bienfaiteur attentionné et sensible , il allait souvent s'informer de leurs progrès , et il jouissait lorsque , par son éloquence paternelle , il avait ému ces enfants , et provoqué de douces larmes auxquelles se mêlaient toujours celles de sa propre émotion.

Depuis un demi-siècle , et rien ne parle comme cette persévérance , il ne permettait pas qu'il y eut dans toute la commune un homme ou une femme valide sans ouvrage , et un invalide sans soulagement. A cet effet , il exécutait , il inventait des travaux , il proportionnait la tâche aux forces de chacun ; et la vieille femme , dans sa chaumière , ou le vieillard débile , trouvaient , grâce à lui , une occupation facile et une rémunération honorable de leur travail. Quant à la souffrance et à la douleur , des soins délicats leur étaient prodigués , et ils duraient autant que ces souffrances ou ces besoins , sans qu'un reproche ou un refroidissement fissent sentir leur longue durée.

Depuis bien des années , je veux dire depuis son enfance , la fille de M. Urvoy (1) a continué , dans cette heureuse com-

---

(1) M<sup>lle</sup> Pélagie Urvoy de Saint-Bedan a épousé M. le comte Fernand de Bouillé. M. de Bouillé est un noble cœur , aussi distingué par le charme de son commerce et l'amabilité de son caractère , que par la générosité de ses sentiments , et je le sais , sous les nouveaux maîtres , rien ne sera changé aux traditions paternelles et charitables du château de Casson.

mune , les œuvres et les vertus de sa vertueuse mère. Comme elle , elle connaît toutes les pauvres demeures ; elle y porte avec joie le secours et la consolation. Et , chose plus rare , son frère l'égalait , la surpassait peut-être dans la pratique de cet actif dévouement. Mais je me tais sur le compte de cet homme peu connu , si ce n'est des pauvres , et que le monde ne connaîtra jamais. Dominant par des pensées religieuses , supérieures aux idées habituelles de ce siècle , les intérêts matériels et les attraits d'une magnifique position , il vient de renoncer à tous ses droits sur ce monde , afin de se dévouer , pauvre lui-même , à l'humble service des pauvres. Ces sublimes dévouements , si nous ne savons les admirer , ne les jugeons pas , ils sont placés dans une sphère où il n'est pas aisé d'atteindre : attendons le jugement de Dieu.

Quant à M. Urvoy , pour apprécier tout le bien qu'il a fait à sa commune , il faudrait peser la force de cette universelle influence , le respect qu'il commandait , l'affection qu'il inspirait , tout le bien dont ces sentiments étaient la source , et ajouter même tout le mal auquel sa présence ou sa seule pensée faisaient obstacle. Pendant sa longue , et pourtant trop courte existence , tout s'est fait sous son inspiration. Il a tenu , comme dans sa main , les cœurs de tous ces braves gens , comme il en tenait les intérêts. Et en résumé , il peut être proposé comme le modèle du grand propriétaire et de citoyen utile.

J'achève , d'un mot que je serais coupable d'omettre , je dois , en effet , faire connaître le trait distinctif de sa vie , et indiquer le grand ressort , le vrai mobile des actions de cet homme de bien , je veux dire la foi religieuse. Longtemps il avait vécu dans l'indifférence , il s'était même laissé entraîner , par ces principes philosophiques si fort en vogue aux jours de sa jeunesse. Mais , depuis bien des années , la lumière avait lui dans cette intelligence saine , dans ce cœur droit et sensible.



D'ailleurs il avait été fortement frappé, et le malheur, on le sait, est souvent l'école de la foi religieuse.

Me blâmera-t-on de commettre l'indiscrétion de transcrire ici quelques lignes assez confidentielles, dont la grâce et la simplicité, à défaut d'autre indication, trahiraient la provenance :

« Pauvre père, il vit en peu d'années disparaître une femme qu'il aimait tendrement, une fille qui réunissait les plus hautes qualités de l'esprit et du cœur, à une grâce et un charme rare. Il la vit mourir comme une sainte à l'âge de vingt-deux ans. D'autres coups cruels vinrent encore le frapper, et mon père, isolé dans sa douleur, refusant toute ombre de consolation, se mit à étudier cette religion sublime, qui ne peut manquer de montrer la vérité dans tout son éclat à tout esprit qui la cherche avec droiture... Alors commence toute une vie de vertus, de charité, de dévouement, qui ne s'est pas démentie un seul jour.

» Sa santé s'altère, des souffrances continuelles semblent devoir l'accabler, mais son esprit est le même, l'énergie ne l'abandonne pas. »

Honoré de l'amitié de cet homme de bien, témoin de ses actes et confident de quelques-unes de ses pensées, je rends témoignage à la vérité et à la vertu. Cet homme n'avait qu'un but, de bien faire; et jusqu'à la fin, aussi fort et solide de raison et de volonté qu'au milieu de sa course, il continuait avec calme ses projets et ses saintes entreprises, jetant les germes nombreux d'œuvres grandes et fécondes, destinées à lui survivre, sans autre ambition que de poursuivre le bien, non la renommée, la vertu et non le bruit. Sans autre désir que de plaire à celui qui lui avait tant donné et qui récompense, alors que les hommes ne peuvent plus accorder que des éloges et une reconnaissance stériles.

Je l'ai vu aux prises avec les plus terribles douleurs, qui durèrent plusieurs mois. Il avait ce courage qui supporte la souffrance avec énergie. Pas une fois il ne se plaignit de trop souffrir, pas un jour il n'eut le murmure sur les lèvres, et, au milieu, de sa famille éplorée, de ses serviteurs qui l'aimaient et le servaient comme un père, il trouvait lui-même des paroles de consolation, de merveilleuses expressions de piété, de hautes pensées, et ces traits sublimes, comme la religion en inspire, de résignation et d'immortelle espérance.

Aussi l'appartement où il expira le 7 septembre 1858 est resté pour la famille un lieu sacré. Deux signes religieux, qui le décoraient déjà, en ont fait comme un sanctuaire. C'est là que, matin et soir (pieux spectacle), les enfants et les serviteurs se réunissent pour la prière.

Il s'exhale de cet oratoire un touchant souvenir, un parfum religieux, qui rappellent le chef regretté et semblent perpétuer, avec sa mémoire et la reconnaissance, l'influence de ses vertus.

Il est beau d'avoir vécu de la sorte. La fortune, une haute position, des fonctions élevées, la gloire même, sont peu de chose auprès d'une telle existence. Il y a dans le bien largement pratiqué, dans une vertu aussi féconde et aussi soutenue, une puissance devant laquelle l'âme humaine s'incline avec un respect et une joie sainte qui honorent l'un et l'autre.

Novembre 1858.

# FABLES

PAR M<sup>r</sup> A. CALLAUD.

---

## Les deux hommes & l'herbe des champs.

---

Sur une terre aride, une herbe désolée,  
Disait : je suis, hélas ! pauvre, inculte, isolée ;  
Ma sœur est verte, heureuse, et porte haut ses fleurs ,  
Et sur ce sol ingrat, je m'épuise et je meurs.  
    Oui, marâtre, est pour moi, la terre ,  
    Pour tant d'autres si bonne mère.  
    Mes racines n'y trouvent plus  
    La sève qui m'est nécessaire ;  
    Mes rameaux, faibles, dépourvus,  
Tombent à mes côtés, desséchés et perclus.  
    Contre le soleil sans ombrage,  
    Et contre les vents sans soutien,  
    Je périrai dans un orage ;  
    Mon doux fruit, mon espoir, mon bien,  
Doit vivre misérable ou mourir avant l'âge.

---

Deux hommes, en passant, entendirent ces mots;  
L'un d'eux pensait en sage, et l'autre, à ce propos,  
En pleurant, s'écria : cette herbe est mon image,

Je suis, comme elle, infortuné;  
Le désespoir est mon partage,  
Le cruel destin qui m'outrage,  
Sans cesse à ma perte acharné,  
M'ôte la force et le courage  
Depuis le jour où je suis né.

L'autre lui dit : ami, cette crainte insensée

Ravit à l'esprit son pouvoir;

L'herbe n'a pas, en soi, la force et la pensée,

Toi, tu peux agir et vouloir.

Tu peux, de ton destin, combattre l'influence,

Cesse de t'arrêter aux regrets du passé,

L'homme, aidé du travail, courageux et sensé,

Ne craint pas la mauvaise chance.

---

## La plume & l'épée.

---

D'un oiseau, par un trait, atteint au haut de l'air,

Une plume tomba sur un champ de bataille,

Et se trouva près d'un glaive de fer,

Gisant, et dont du sang avait rougi la taille.

— Quoi, vous êtes blessé? peut-être, comme moi,

Lui dit, en soupirant, la plume,

Votre sang coule et je présume  
Que des cruels humains vous maudissez la loi,  
— Moi? reprit, en grondant, l'épée;  
De ce ton rude ordinaire aux guerriers:  
Je fus, par l'onde et par le feu, trempée;  
Allez bourrer les oreillers,  
Ayant de la mollesse, eh! quels soins sont les vôtres?  
Je ne saigne jamais, je fais saigner les autres.  
Lorsque de nobles mains me portent vaillamment,  
Devant moi le monde s'abaisse,  
Toute force devient faiblesse,  
Nul n'ose résister à mon commandement;  
Je règne, sur tous, sans partage,  
Et l'homme si cruel pour vous,  
Devant moi se met à genoux,  
Il respecte et craint mon courage.  
— Eh mais, reprit la plume, on a, je crois, écrit:  
Que l'homme était formé d'un corps et d'un esprit,  
Qu'il est, par conséquent, deux puissances au monde:  
La force et le raisonnement;  
Vous avez la première, et moi, j'ai la seconde.  
Lorsqu'une habile main me conduit savamment,  
Quand me guide un esprit à science profonde,  
Il convainct, on l'écoute, on suit son sentiment,  
Vous ravagez, moi, je féconde;  
J'aide au bien, vous faites du mal;  
La contrainte faiblit, la conviction reste;  
J'ai souvent combattu votre ascendant brutal,  
J'ai vaincu bien souvent votre pouvoir fatal,  
Et c'est par moi qu'on vous déteste;  
Les hommes se lassent de vous;  
Déjà, par le sang qui vous souille

Votre fer se couvre de rouille ;  
La science , par mes soins , saura guérir vos coups ;  
On me va recueillir et vous couvrir de terre ;  
On maudit vos fureurs , on vante mes bienfaits ,  
Et quand vous aurez fait la guerre ,  
C'est moi qui signerai la paix.

---

### Le cheval & le porc.

---

Près d'un village arabe , un cheval entravé ,  
Paissait d'un sol brûlant l'herbe flétrie et dure ,  
Un animal immonde , à l'instinct dépravé ,  
Un porc , qui se vautrait dans une boue impure ,  
Lui disait : te voilà bien fier ,  
De ta robe noire et brillante ,  
De ta jambe aux muscles de fer ,  
Et de ta crinière ondoyante !  
Ton œil de feu , ton pied léger  
Ne font qu'accroître ta misère ;  
On te garde pour le danger ,  
Et les fatigues de la guerre ,  
Et l'on te prive de manger ,  
Pour rendre ta course légère.

Le cheval vit avec horreur  
Cet être abject qui critiquait sa vie ,  
Et lui dit : j'aime mieux maigrir avec honneur  
Que d'engraisser dans l'infamie.

---

## L'infini

### CONVERSATION.

---

Un professeur disait, instruisant son élève :  
Le temps fuit sans retour, sans repos et sans trêve ;  
La terre, qui pour nous, en divise le cours,  
Rentrât-elle au néant, le temps serait toujours.  
Avant qu'elle existât, il était d'autres mondes ;  
Seul, il recèle en soi, ses racines profondes ;  
Avant nous, après nous, lui-même, sans lien,  
Il était, il sera, n'existât-il rien.

Lorsque votre regard erre entre les étoiles,  
Dans ce bleu firmament sans limites, sans voiles,  
Comptant l'éloignement cent fois prodigieux,  
Où sont ces feux errants dans les confins des cieux :  
Que voit-il au delà du couchant à l'aurore,  
Au nord comme au midi, s'il veut chercher encore ?  
L'infini déroulant ses vastes profondeurs.  
De l'espace et du temps résumant les grandeurs,  
L'infini ! . . . ce seul mot repousse la pensée ;  
Elle n'ose entreprendre une course insensée,  
Elle revient confondue à la terre, au présent.

Le père de l'élève était alors présent  
Et vint mêler sa voix à l'entretien intime.  
— Que d'infinis pareils laissent voir leur abîme !  
Dit-il ; du cœur humain, les aspirations

Sont-elles pas sans fin comme ses passions ?  
D'infinis sans objet on a rempli la terre ;  
On a donné des noms à l'être imaginaire ,  
Et la faculté d'être à qui n'a pas été ,  
Faisant des dieux d'Athènes une réalité.  
Qu'est-ce donc que le temps ? une mesure , un mythe ;  
L'espace ? un vide , rien ; et que rien ne limite ;  
Ce sont des mots que l'homme a tirés du néant ,  
Il n'est qu'un infini seul réel , seul vivant ,  
Qui devança le temps et qui remplit l'espace ,  
Qui mit au cœur humain son image et sa place ,  
Dieu ! . . . Soudain , à ce mot , l'orateur s'interrompt ,  
Chacun en l'entendant , sentit baisser son front  
Comme si sa grandeur pesait sur leur pensée .  
Chaque sphère du ciel , en ses mains , est pesée ;  
Son œil les peut compter , sa force les conduit .  
Et de leurs habitants il voit le plus petit ;  
De la larve des eaux il féconda la mère ,  
Et fait battre le cœur de l'insecte éphémère .

L'élève (ce n'était déjà plus un enfant ;  
Mais un jeune homme au cœur viril , adolescent ,  
Dont l'âme impatiente , en sa vigueur active ,  
Cherchait à rejeter sa croyance native) ,  
Reprit alors : — Mon père , on nous met Dieu partout ,  
Et l'on parle de Dieu quand on parle de tout ;  
Ce firmament est beau , mais que mon esprit fouille  
Ce peuple de soleils , et que mon œil dépouille  
Leurs magiques clartés , il voit des mouvements  
Toujours dans le même ordre et dans le même temps ;  
Le système du ciel n'est qu'une mécanique ,  
Le mouvement donné , tout s'enchaîne et s'explique ;



Qui l'a donné? c'est Dieu, j'en conviens, mais, après...

Il se peut reposer et s'endormir auprès,

Si ce regard divin pouvait, sans cesser d'être,

Se détourner du coin où nous vivons; peut-être,

Notre terre dont rien n'entraverait le cours,

Autour de son soleil nous traînerait toujours,

Nous comptant des saisons, des jours et des années

De neiges et de fleurs et d'épis couronnées.

Nous sommes, un instant, suspendus dans le ciel,

Et l'astre qui nous porte, en son cours éternel,

De Newton, de Keppler, subit les lois fécondes;

Moi je ne vois pas Dieu dans la marche des mondes;

Tout est automatique, immuable, prévu.

— Ces savants n'ont pas fait ces lois; mais, s'ils ont vu

Briller quelque rayon de science infinie,

Si cela seul a fait admirer leur génie,

Admireras-tu moins le savant qui sais tout,

Qui sema la science et parfaite et partout?

Quand la matière inerte en sa grandeur si belle,

Subit une loi simple, unique, universelle,

L'animal tout petit, à sa vie appliqué,

Paraît à l'infini multiple et compliqué.

Le sublime ouvrier dont la main créa l'homme

N'y fit rien sans objet, n'omit pas un atôme,

Et dans chaque détail de sa formation;

On voit sa prévoyance et son intention;

L'étude des effets fait connaître les causes.

On ne reproduit pas la moindre de ces choses:

Chimistes, synthésez les liquides du corps!

Vous, mécaniciens, imitez ses ressorts!

Physiciens, trouvez les secrets de l'ouïe!

De l'œil , expliquez-nous la justesse inouïe !

Ce n'est pas tout , enfant , vois au dessous de toi ,  
Cherche un être vivant qui n'ait pas son emploi ,  
Ou qui soit incomplet pour le remplir ; . . . superbe !  
Cet insecte chétif qui gravit un brin d'herbe :  
Sa vie et ses instincts qui les lui révéla ?  
Dis-le nous , si tu sais : si Dieu n'était pas là ? . . .

Si nous voulons voir Dieu comme dans une glace,  
Le croire et l'admirer lui-même , face à face ,  
En notre âme abaissons des regards scrutateurs :  
Cet invisible *nous* , qui , dans les profondeurs  
De notre être l'âme et le guide , est l'ouvrage ,  
De Dieu qui nous forma , lui-même , à son image.  
Tel , l'aimant , qui transmet sa force sans l'user :  
Sans perdre sa grandeur , Dieu la peut diviser ,  
La vie est un emprunt à sa Toute-Puissance ,  
L'âme humaine ; un lambeau de sa divine essence ;  
Plus grand qu'un monde igné suspendu dans le ciel ,  
C'est un rayon émis de l'astre universel ;  
Une flamme sans fin qu'il alluma lui-même ;  
Un souffle de son sein qu'il connaît et qu'il aime ;  
Une vague brillante à l'océan d'amour ;  
Un instant mesuré dans la grandeur du jour ,  
Un atôme tombé de sa masse de gloire ,  
Sur le néant , la mort , permanente victoire ,  
De l'éternelle vie un possesseur distinct ,  
Sans lui , vivre et penser sont l'effet d'un instinct.

Le professeur reprit d'un accent de tristesse ,  
— Quand j'avais l'âge , encor , de l'ardente jeunesse ,

Envieux de m'instruire, avide de savoir,  
Je disséquaï des morts pour mieux comprendre et voir.  
Voyant notre dépouille, à ce point, avilie,  
Je me disais, tout bas, que c'est une folie,  
De croire que la chair avait pu contenir  
Une image de Dieu qui ne pouvait finir.  
Aujourd'hui, mon esprit, dissèque la pensée  
Et cette opinion me paraît insensée.  
L'être qui peut savoir, juger, se souvenir,  
Aimer, croire, créer, songer à l'aveur,  
Qui voit sans regarder, perdu dans une extase,  
Des objets inconnus sous un voile de gaze,  
Ne peut-être formé de ces impurs rebuts  
Que le sol dissoudra quand nous ne serons plus.  
O j'ai perdu, mon Dieu, des personnes bien chères !  
Mes deux enfants si beaux, mon épouse, mes frères ;  
(Quand on vit vieux on fait le vide autour de soi.)  
Je visite leur tombe et leur parle : pourquoi ?  
Quand je sens qu'on répond à ma parole intime  
La mort retiendrait-elle impuissant dans l'abîme  
L'esprit sensible et bon qui les dût animer ?  
Enfant, croyez en Dieu : vous saurez mieux aimer ;  
L'espoir aide à l'amour, il épure sa flamme,  
L'âme fait croire en Dieu, Dieu fait croire à notre âme.

---

## L'hirondelle.

---

L'hirondelle disait, en construisant son gîte,  
À l'époux qui l'aidait dans l'angle d'un grand mur :  
Savez-vous si celui que ce logis abrite,  
Est bon, s'il est heureux, si notre asile est sûr ?  
— Si le bonheur de l'homme est fait par la richesse,  
Cet homme est bien heureux car il a beaucoup d'or ;  
Je le vois qui l'entasse et le compte sans cesse,  
S'il s'éloigne, son œil cherche encor son trésor.  
— Et vous n'avez pas vu d'enfant ou de compagne,  
Rien qui rappelle ici l'amitié ni l'amour ?  
— Rien — Fuyons, mon ami, vers un autre séjour,  
L'avarice est méchante et la peur l'accompagne.

Què n'ai-je, comme toi, Progné, pauvre petite,  
Des ailes pour porter et cacher mon bonheur !  
Comme à leur seul aspect je fuirais vite, vite,  
Ceux dont un sac d'écus tient la place du cœur.

Dans un vallon solitaire,  
Il est une humble chaumière ;  
Sur le seuil est une mère,  
Près d'un frais et bel enfant ;  
Elle choie, elle caresse  
Ce chérubin qui s'empresse  
De répondre à sa tendresse,  
L'air heureux et triomphant.

Ah! dit l'oiseau, ma nitée,  
Sous l'humble toit abritée,  
Sera toujours respectée  
De ceux que l'amour unit.  
Et plein d'une ardeur extrême,  
Le tendre couple qui s'aime,  
Posa dans cet endroit même  
Les premiers brins de son nid.

Que je voudrais avoir, Progné, pauvre petite,  
Tes ailes pour porter et cacher mon bonheur ;  
Comme nu par l'aimant j'irais, oh ! vite , vite ,  
Vers ceux à qui le ciel fit don d'un tendre cœur.

---

### Le ventre & la tête.

---

Voyez donc, disait un savant :  
Le ventre est plus gros que la tête !  
L'homme, en cela n'est qu'une bête,  
Et la Providence, vraiment,  
De la façon qu'elle nous traite,  
Ou nous dédaigne ou se méprend.

Un gourmand, disait : voyez comme  
Le Créateur se départit  
De sa sagesse en créant l'homme !  
Avec un ventre si petit,  
Pour un aussi grand appetit.

Quand je songe que la nature  
Exige pour ma nourriture  
Un tel nombre de petits grains  
Croissant sur de si grands terrains !

Qu'un bœuf, que pour moi, l'on dépèce,  
Et qui, huit jours me peut nourrir :  
Ne peut, qu'en cinq ans, acquérir,  
Dans des champs grands comme Lutèce,  
La taille et le poids pour mourir !

Voyant ce qu'en mon corps il entre,  
Je frémis, craignant qu'à mon tour,  
Je puisse avoir faim quelque jour,  
Si la terre manque à mon ventre.

La terre ne lui manqua pas :  
Par indigestion, hélas !  
Un jour, il trouva tout au bas  
D'une étroite et sombre cachette,  
Un abri contre la disette.

Puis, le savant apprit combien  
On doit s'attacher au lien  
Qui nous retient en ce bas monde ;  
Il jeûna si bel et si bien,  
Pour mieux exciter sa faconde,  
Que son corps fut réduit à rien,  
Et que l'orgueil, par ce moyen,  
Entraîna notre homme en la tombe.

On doit, ici bas, je le crois,  
Laisser à l'esprit tous ses droits,  
En prenant soin de sa dépouille.

Et si nous trouvons quelquefois  
A redire aux suprêmes lois,  
Lisons le *gland* et la *citrouille*.

---

### La poêle & le chaudron.

---

La poêle, en pétillant, au chaudron son confrère ;  
Disait : fi ! que vous êtes noir ;  
N'avez-vous pas de honte ? il suffit de vous voir  
Pour sentir du dégoût ; nettoyez-vous , compère ;  
L'amour propre devrait vous en faire un devoir.  
Le chaudron répondit tout bouillant de colère :  
— Êtes-vous plus blanche que moi ?  
Tournez-vous donc un peu, ma chère,  
Et vous faites voir par derrière ;  
Quand de la propreté, vous imposez la loi,  
Vous ne vous y conformez guère.

Dans le monde il est force gens,  
Tout couverts de honte ou de suie,  
Tachés de graisse ou d'infamie,  
Qui sont railleurs et médisants ;  
On y voit souvent, j'imagine,  
Sotte poêle ou sale chaudron,  
En habit noir, en crinoline,  
Qui s'étalent dans le salon,  
Et devraient être à la cuisine.

---

# TRADUCTION

EN VERS POITEVINS

## DE LA PREMIÈRE ÉGLOGUE

DE VIRGILE.

---

Cette traduction en patois poitevin de la première églogue de Virgile est l'œuvre de François Gusteau , ancien prieur-curé de Doix , si connu par ses *Noëls* imprimés et par quelques chansons traditionnelles. Né à Fontenay , en 1699, il embrassa l'état ecclésiastique : d'abord curé de Champagné , il devint ensuite prieur de Doix , paroisse qu'il desservit trente ans. Il y mourut , le 21 mars 1761 , âgé de soixante-deux ans. Ce fut dans les heures de loisir que lui laissait le ministère, qu'il correspondait avec Dreux du Radier pour la *Bibliothèque du Poitou*, et qu'il composa ses *Nouveaux Noëls, dans tous les styles et pour tous les goûts*, qui ont eu plusieurs éditions depuis 1756 , date de la première. Il laissa aussi échapper quelques naïves chansons restées dans la mémoire du pays. Les plus jolies sont en patois et roulent sur les malheurs d'un mariage de paysan , sur la consolation des paysans et la misère des messieurs, contre le désespoir, etc. Ce ne sont pas là, toutefois, les seuls fruits



de ses goûts littéraires. Il existe de lui un assez gros manuscrit autographe in-4° intitulé : *OEuvres diverses en vers et en prose, qui n'ont pas été imprimées, par M. F.-G. P. de Doix*. Ce manuscrit, qui fut achevé d'écrire en 1754, renferme un grand nombre de pièces composées en divers temps et dont quelques-unes sont en patois. Ces dernières offrent incontestablement le plus d'intérêt. On en annonçait depuis longtemps la publication à Poitiers, par les soins de feu M. Pressac, sous-bibliothécaire de cette ville. Comme elles n'ont point encore paru et qu'on ne sait même quand elles paraîtront, nous profitons de l'obligeance qu'on a eue de nous confier l'œuvre inédite de Gusteau pour faire part à l'Académie de sa traduction poitevine de l'églogue de Virgile. On recherche beaucoup aujourd'hui les rares produits d'un langage populaire, qui se restreint incessamment et ne tardera pas à disparaître. Si cette pièce est, comme nous n'en doutons point, goûtée de nos lecteurs, nous ferons plus tard au même recueil d'autres emprunts non moins curieux.

DUGAST-MATIFREUX.

## MÉLIBAÉE ET TITYRE.

MÉLIBAÉE.

Jarni, man cher Tityre, o faut qui to-z-avoue,  
La fortune a pre ta baé fait viraer sa roue.  
Couchaé queme in mossieur, à l'aombre d'in umea,  
Te pibole à tan gré daus airs vieux et novea.  
Pre nous, cagnoux, boungent, arrans quem' sauvages,  
Y guittans nos maisans, nos praés, nos héritages,  
Y foyans en in mot, tondi que tan haut-bois  
Dau naom d'Amaralys fait raisounaer nos bois.

TITYRE.

Te dis vrai, men ami, mais si vis si trantille,  
In Dieu m'a fait quiau baé que gle refuse à mille.  
Y dis qu'ol est in Dieu, voil gl'en est in pre ma :  
Dame aussi dans man tait s'ol est in bel egna,  
D'in cuieur requeuussant pre li donner le gage,  
Y li sacrifierai sus l'autel dau village;  
Car ol est li, vesin, vaut li qui m'a premis  
De cultivaer mez chaomps, d'habitaer man logis,  
Et de jouaer, tondi que man troupea s'amuse,  
Tots les airs qu'i vedrai dessus ma cornemuse.

MELIBAÉE.

Y n'en sais poit jaloux, mais yadmire tan sort,  
Car chez nous on ne voit que carnage et que mort;  
Tot est bourin boura. — Tein, vois-tu quiélez chevres?  
Tondi qui lez condis, y sais mongeaé de fevres.  
Y ne pux lez hâtaer, et sustot quiéle chi,  
Qui vint de chevrotaer, dan in bois près d'ichi,  
Deux becots qu'al a faits, dau troupea l'espérance,  
Couchaés sus le pava bequegnant d'endurance.  
Ah dempis baé longtemps nos châgnes lez pus hauts  
Dau tounerre frappés, annonçant chiés maux :  
Ine grolle, dau crux dau brisbaé d'ine souche,  
Fasant *coak*, chantait le malheu qui nous touche;  
Y n'y pensions poit...; mais brisant sus tot quieu,  
Tityre, y vux savoi qui tu noummes tan Dieu?

TITYRE.

Grand étourdi qui sais, crayas-gy pas que Roume,

Que dans tous lez cantons sa noblesse renoume ,  
Ressembllait à Mentoue , où te sais qui portaons  
Nos egnas au marché , paures bregers qui saons !  
En raisonnant ainsi , y comparas , compère ,  
Lez chicots aux grands chés , un bicot à sa mère ,  
La montagne au chiraon ; fallait aêtre baé fou !  
Roume , cher Mélibaée , a-t-aussi haut son cou  
Au-dessus le pointu dans villes renoumaées  
Qu'in grand cyprès s'éleve au-dessus lez pouraées.

MÉLIBAÉE.

Mais , Tityre , à prepous qu'eu boutade t'a pris  
De veni voyageaer si loing de tan pays ?

TITYRE.

La liberté quiai , liberté si chérie  
Et qui trouve , vesin , au loing de ma patrie ;  
In pois tard , ol est vrai , car mes chevux trop gris  
Montrant à man barbaer que j'oguis dans soucis.  
Y vivas jusqu'au cou dedons la sarvitude ,  
Quant d'amaer Galataé y fesas men étude.  
A présent qui la guitte et que la folle n'at  
Ni man cuieur ni mez soins , y prise men état.  
Y vis libre et dispos. Amaralys plus sage  
Que quielle Treserpine (1) , a fait men avantage.  
Car faut-o-z-avoué , tondi qui m'attachas  
Aux eils de Galataé , en vain y m'efforças

---

(1) Proserpine.

De rempli man gousset , encor baé qui vendisse  
Daus victimes baé grasse et propre au sacrifice ,  
Dau fremagé à trebéche et fasu tot exprès  
Pre l'ingrate Mentou , où gle les mangeant frais.  
Y ne retiras groc daus pattes à quielle ouvrère.  
Amaralys fait mieux ; meillure moïnagère ,  
Si restant au logis , y ne vends poit de bœus  
Y reçais de l'argent de mez poules et daus œus.

MÉLIBAÉE.

Y ne m'étoûne pus , si restant à Mentoue ,  
Ah ! paure Amaralys , de tes cris te t'enroue ;  
Si tu ne penses pus aux frits de ton vregeaer ,  
Qui vant pourri baétout , quaque bans à mongeaer :  
Tan Tityre est absent , Tityrè que lez pllaines ,  
Lez montagnes , lez bois , lez échos , lez faontaines  
Appeliant chiez jours ; g'est à Roume rendu ! . . .

TITYRE.

Qui est baé vrai , Mélibaée , eh ! que diantre veux-tu ?  
Pouvas-je faire mieux que de venir à Roume ,  
Pr'avoï la liberté qui dépendait d'in houme ,  
Qui , parfait quaque jéne , a le dret , tots lez ans ,  
D'avoï sus sen autel doze fois de l'encens.  
Oï est li qui prêtant l'oraille à ma demande ,  
A dit : Y vux , paysan , que rin ne te gormande ;  
Herbage tan troupea , gai queme auparavant ;  
Metz tez bœus sos le jouc , hardi queme d'avant.

MÉLIBAÉE.

Ah ! bouhoumme , y comprends que l'aize t'accampagne ;

Ta sul as le bounheu de gardaer ta campagne ,  
De possédaer tez chaomps ; tez chaomps qui sant si baons .  
Car tondi que nos praés sant remplis de limaons ,  
De piarres , de pavas (1) , de jaon et de motine ,  
Lez pacages choisis que César te destine  
Engraisserant tez bœus , et les maux qu'ol avant  
Lez bêtes d'ichiaulon jamais ne leu nirant .  
Pre ta , dormant au bord daus fontaines sacraées  
Et de l'éve qui court au mitan de nos praées ,  
Te prendras le doux frait , ainsi qu'in baon bourgeois ,  
Et ronfleras tan souc couchaé sus tan haut-bois .  
Les crux entortelliés de tez larges orailles ,  
Chatoillés par le brit daus mouvantes abailles ,  
Qui vindrant se soulaer daus fleurs de tez aubaé ,  
Trouverant in pllaizi qui leu ferat dau baé .  
Mis à galiforchon sus la branche toffue ,  
Le bûcheron chantant ferat brondi la nue ;  
Lez teurtres , lez ramaés , oseas que t'aime tant ,  
Par leu chant langouroux à coup sûr te pllairant .

TITRE.

Aussi , pustout lez cerfs érant paltre en la lune ,  
Et la mer , daus poissans la demure quemune ,  
Laicherat daus turbots sus le sable en fouyant ;  
Pustout l'éve dau Tigre et le Rhône ferant  
In troc de leu rivage , en changeant de province ,  
Qui n'oublira lez eils de man Dieu , de man prince .  
Y en précherai pretot et , si vis baé longtemp ,  
Y li portrai daus œus pre le moins dux fois l'an .

---

(1) Pava, espèce de mauvais herbage.

MÉLIRAÉE.

Vive content ; pre nous transportaés dans l'Afrique ,  
Trop vesins dau soulail , y cuieurons queme brique.  
Lez autre' en la Scythie et la Crete condis ,  
Sus les bords de l'Ouax irant poussaer leux cris ;  
Lez derés , transpllantés bin au-delà dau tearre ,  
Vivrant dans la Bretagne , autrement l'Anglletearre.  
Queus malheux ! . . . gle sant tels qu'i ne fas que criaer ,  
Et que tot ce qui vois est fait pre m'ennyæer.  
Y ne voirai donc pus netre chérre patrie ,  
L'adrait où te sais baé qui prenguirans la vie.  
Mez taitis couvars à neu de rouche et de pava ,  
Et lez blés qui semis ne serant pas pre ma :  
In barbare soudart en ferat la récolte !  
Velat ce que causant lez fux d'ine révolte ;  
Velat quiélez pre qui se semirant nos blés !  
Y travaillans beacot , pre d'autre y sans peillés !  
Pllante , pllante daus choux , man paure Melibaée ,  
En lez mains daus soudarts , tez légumes tambées ,  
Serant pre leu bea nez et non pas pre le tein.  
Allez , joli troupea , autrefois man soutein ,  
Paures chèvres , marchæez , ve n'aêtes pu les mennes ;  
Chez d'autres , sens ve vendré , o faut qui ve-z-emmenes.  
Loin de man lavarit , o ne serat pus ma  
Qui couchaé mollement sus daus feuilles d'umea ,  
Ve voirrai pendrellaer sus les maonts enjuchaées ,  
Et quem' daus pendardes aux branches attachæées.  
Ve ne m'entendrez pus fredounaer dau chansaon ,  
Y ne ve barrai pus dans la suite à foisaon  
Et les fleurs dau sitise et les feilles amères .  
Dau sauze-vert qui rend lez bêtes si legères !

TITRE.

Y te pllains , Mélibaée , et partage tan mau ,  
Y vedras te gardaer , voil , jarni , mais yai pau.  
Ve perrez cependant , et ta-z-et ta segance ,  
Passaer dons man taudit la net en assurance.  
Yai glan , pre mon soupaer que te partageras ,  
Daus poummes , daus chatagnes , avec dau bure fras.  
Là , poit de compliment , y n'en pux pas mais dire ,  
Car y vois qu'ol est temps que mez béta'y retire.  
Ma cheminée o marque ; a quemençe à fumaer ,  
Et pis y vois daus maonts lez grands aombres tombaer.

# RAPPORT

SUR LES

## TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

DE JANVIER A JUIN 1858,

PAR M. LE D<sup>r</sup> PAPIN-CLERGÈRE, SECRÉTAIRE.

---

MESSIEURS,

Appelé par mes fonctions de secrétaire de la Section de Médecine à continuer l'œuvre de mes prédécesseurs, je viens vous rendre compte de ses travaux pendant les six premiers mois de l'année 1858.

Dans cette revue rétrospective, j'ai cru pouvoir m'écarter de l'ordre successif des communications, pour les grouper d'après quelques analogies. Cette marche m'a paru plus méthodique et plus scientifique peut-être.

Voici la division que j'ai adoptée :

- 1° Observations médicales et chirurgicales ;
- 2° Mémoires ;
- 3° Rapports sur des œuvres étrangères à la Section ;
- 4° Communications orales.



Mais je dois vous faire connaître d'abord **les dernières élections** du Bureau et des Comités de la Section **de Médecine**.

**BUREAU.**

**MM.** Anizon, *président* ;  
Mauduit, *vice-président* ;  
Papin-Clergerie, *secrétaire* ;  
Trastour, *vice-secrétaire*.

**COMITÉ D'ADMINISTRATION.**

**MM.** Hélie ,  
Lequerré ,  
Moriceau ,  
Maguéro ,  
Letenneur .

**COMITÉ DE RÉDACTION.**

**MM.** Blanchet ,  
Rouxéau ,  
Hélie ,  
Le Houx ,  
De Rivas .

**COMITÉ DE VACCINE.**

**MM.** Aubinais ,  
Mauduit ,  
Mabit .

**COMITÉ DE TOPOGRAPHIE.**

**MM.** Foulon ,  
Allard ,  
Bonamy .

L'installation des nouveaux membres du bureau a eu lieu dans la séance du mois de janvier.

En prenant possession du fauteuil de la présidence, auquel l'ont élevé l'estime et les sympathies de ses collègues, M. Anizon, dans un discours élégamment écrit et d'une savante concision, commence par les remercier, en quelques phrases vivement senties, de l'honneur dont il vient d'être l'objet; puis il trace un brillant éloge des Sociétés Académiques et des Sociétés de Médecine, en particulier. Mais il ne se borne pas à démontrer l'utilité de ces Sociétés par leurs résultats généraux, c'est-à-dire par l'émulation et l'activité qui règnent dans leur sein, le nombre, la variété et la valeur des communications qui y sont échangées, les progrès que cette collaboration féconde imprime aux sciences et aux lettres, et l'influence pacifique qu'exerce sur la civilisation le rayonnement de ces foyers d'intelligence, d'érudition et de saines doctrines.

Heureusement inspiré par un sentiment de justice et d'orgueil pour la Compagnie qu'il a l'honneur de représenter, l'orateur abandonne les généralités de la question pour se renfermer dans le cercle des Annales de la Section de Médecine de Nantes, où il lui est facile de recueillir des preuves nouvelles et d'un intérêt particulier, à l'appui de sa thèse.

Dans ce but, il analyse, à grands traits et dans un ordre méthodique, les nombreux et remarquables travaux qui enrichissent les archives de la Compagnie, et qui, en attestant les habitudes laborieuses, l'instruction profonde, l'expérience, ainsi que l'esprit d'observation et d'analyse de leurs auteurs, justifient le rang distingué qu'occupe la Section de Médecine parmi les autres Sections de la Société Académique, et le degré de considération dont elle jouit dans le monde savant. Cette esquisse rapide et animée a encore un autre objet. L'intention de l'orateur est sans doute de révéler à ses plus jeunes collègues

l'existence d'une foule de mémoires, dissertations, rapports et observations qu'ils pourront à leur tour consulter avec fruit, et de rappeler à leurs aînés d'intéressantes publications qu'ils ont peut-être oubliées.

Ici, avec la double autorité de sa position officielle et de son active participation au mouvement de nos séances, l'orateur signale, dans le savant et judicieux programme d'études tracé par la main prévoyante des fondateurs de la Section, que la mort a surpris avant l'achèvement de leur œuvre, des questions d'utilité publique et d'intérêt local restées jusqu'ici sans réponse. Pour combler ces lacunes regrettables, il fait appel à ses collègues, au nom de l'humanité, de la science, et du respect filial qu'ils portent tous au testament médical de leurs prédécesseurs.

Il sollicite donc le concours, et de ceux qui ont déjà obtenu de brillants succès dans cette enceinte, et que ces succès obligent, et de ceux à qui les exigences d'une nombreuse clientèle, ou une admission trop récente dans les rangs de la Compagnie, n'ont pas encore permis de s'acquitter de la dette d'honneur que chaque membre contracte en recevant ses lettres de cité académique.

Ce discours, écouté avec un vif intérêt, a ouvert dignement la nouvelle session médicale.

Dans le cours de la même séance, M. Bernaudeau a communiqué à la section de médecine une observation remarquable de *convulsions traumatiques*. Il s'agit d'un ouvrier qui, à la suite d'une plaie par écrasement de la main gauche, fut pris de mouvements convulsifs simulant le tétanos.

Cette observation soulève donc une question importante de diagnostic différentiel. Je me permettrai d'ajouter qu'elle est rédigée avec la clarté, la précision et l'esprit méthodique qu'on

devait attendre des habitudes scientifiques de notre jeune collègue.

C'est avec raison que M. Malherbe, dans une observation très-intéressante d'hémorrhagie intestinale, consécutive à une transformation crétaquée des artères spléniques et iliaques primitives chez un vieillard, attribue une grande part d'influence sur le développement des maladies de la vieillesse aux modifications organiques qu'entraînent les progrès de l'âge, et en particulier aux altérations du système circulatoire. Il serait facile de multiplier les preuves de cette relation curieuse et instructive.

L'observation de M. Malherbe confirme donc un fait général, une loi de physiologie pathologique. Mais elle est surtout digne de remarque en ce qu'elle signale une cause d'hémorrhagie intestinale qui avait échappé jusqu'ici aux recherches des praticiens, et que notre collègue dégage avec une grande sagacité des nombreux éléments anatomo-pathologiques révélés par l'autopsie.

Cet exemple prouve encore que les modifications qui s'opèrent dans les organes, à un âge avancé, entraînent non-seulement l'affaiblissement de leur jeu fonctionnel, mais encore la rupture de l'harmonie conservatrice, de la mutualité sympathique des fonctions, en vertu de laquelle les organes sains viennent pour ainsi dire au secours de l'organe malade par une réaction et une diversion salutaires. Dans la vieillesse, chaque organe semble étranger aux impressions et aux désordres physiques et fonctionnels des organes voisins. Et si le retentissement morbide dépasse rarement les limites de l'organe malade, celui-ci, d'un autre côté, livré à ses seules forces intrinsèques, offrira moins de résistance et dès lors moins de chances de guérison qu'à un autre âge de la vie.

M. Rouxeau nous a lu une observation bizarre d'urticaire intermittente, survenue sans cause appréciable, et guérie par le

sulfate de quinine. L'exemple cité par notre collègue est une forme rare de l'urticaire ; toutefois elle a été observée à l'état sporadique et épidémique, et le sulfate de quinine en a toujours eu raison.

M. Bonamy est venu à son tour entretenir ses collègues d'un fait clinique peut-être sans exemple dans les annales de la science. Il s'agit d'un malade de l'Hôtel-Dieu atteint d'une péritonite générale et spontanée, et chez lequel une partie de l'épanchement abdominal se frayait passage, d'une part, à travers l'ombilic, et d'autre part, à travers le diaphragme dans la plèvre et le poumon droits. L'identité des produits morbides éliminés par la bouche et la fistule ombilicale, la coïncidence de l'expectoration avec la diminution du volume de l'abdomen, et le développement d'un peumo-thorax, ne permettaient pas d'élever le moindre doute à cet égard. C'est du reste ce que M. Bonamy avait parfaitement établi d'avance, et ce que l'autopsie s'est chargée de vérifier plus tard. Cette circonstance a de nouveau mis en lumière, devant ses collègues et ses nombreux élèves, la sûreté de diagnostic et le talent d'observation qui distinguent l'honorable professeur de clinique médicale de l'Ecole de médecine.

A la suite de cette lecture, M. Malherbe a cité un fait en quelque sorte de transition de la péritonite simple à la péritonite compliquée des accidents dont il vient d'être question.

Je passe aux observations chirurgicales. Elles appartiennent à M. le professeur Letenneur, et se font remarquer par leur intérêt d'application ou d'opportunité scientifique.

La médication par les injections iodées dans les hydropisies est sans doute l'une des plus belles conquêtes de la thérapeutique moderne. Née d'hier et bornée à ses débuts au traitement curatif de l'hydrocèle, elle constitue aujourd'hui un traitement méthodique et susceptible des applications les plus variées. M. le professeur Velpeau, à qui revient, comme on sait, l'honneur de

l'avoir employée le premier et vulgarisée dans les diverses formes d'hydrocèle et d'hydatrose, a encore eu la bonne fortune de voir se réaliser la plupart des prédictions que lui avaient inspirées ses brillantes expériences sur les séreuses viscérales dans l'espèce canine. Le savant professeur avait annoncé les applications futures du nouvel agent thérapeutique dans les hydropisies des enveloppes séreuses des organes digestifs, des poumons et du cœur, voire même du cerveau. Et si son initiative hardie et prudente à la fois s'est arrêtée devant cette œuvre suprême, il a du moins contribué à diriger les expérimentateurs dans la voie que d'honorables scrupules lui avaient fermée.

Aujourd'hui cette médication, encouragée par des résultats inespérés, a tout envahi, pour ainsi dire, dans le vaste domaine où elle s'essayait encore il y a quelques années; et son emploi dans l'ascite en particulier a été si souvent couronné de succès, que la question me paraît, sinon définitivement jugée, du moins bien près de l'être en sa faveur.

Cependant la prudence nous commande de ne l'appliquer que dans des cas rebelles à tout autre mode de traitement; et plusieurs de mes collègues, interprètes consciencieux des intérêts supérieurs de conservation, ont invoqué hautement cette règle de conduite dans la discussion qui s'est élevée à ce sujet.

En attendant, recueillons avec soin tous les faits qui lui sont relatifs. A ce titre déjà, nous ne pouvions que faire un excellent accueil à l'observation que M. Letenneur nous a communiquée; mais notre collègue a su l'enrichir de considérations théoriques et pratiques qui en ont doublé la valeur et l'intérêt. Je signalerai surtout ses judicieuses réflexions sur l'action différente des injections iodées dans les séreuses à l'état sain et dans les hydropisies. On ne peut comparer en effet la sensibilité émoussée du péritoine imbibé de sérosité à la sensibilité exquise de cette même membrane à l'état normal.

La malade dont M. Letenneur rapporte l'observation, était atteinte d'une ascite idiopathique. Traitée d'abord et sans succès par les moyens ordinaires, notre collègue a eu la satisfaction de la guérir par des injections iodées. Félicitons-le de ce brillant succès, et espérons que son exemple décidera ses confrères à entrer dans la même voie d'expérimentation.

Cette observation, du reste, nous offre une particularité importante. L'air pénétra dans la séreuse pendant l'injection, et les choses n'en allèrent pas plus mal pour cela. Ainsi se trouve corroborée l'observation de M. Aran, relative à l'introduction de l'air dans le péricarde, dans un cas de ponction de cet organe. Commencement d'une réhabilitation bien tardive, car ne devons-nous pas être surpris, je dirai presque humilié, d'avoir considéré jusqu'ici comme un hôte malfaisant dans les cavités closes où il se glisse accidentellement, l'air, cet élément vital par excellence.

Mais après avoir constaté cette tolérance du péritoine, notre collègue s'est demandé s'il n'y aurait pas avantage à injecter moins de liquide iodé, et de l'air atmosphérique, ou même à substituer des vapeurs d'iode aux injections iodées. Dans le premier cas, l'air mélangé de vapeurs d'iode se dégageant de la solution, sous l'influence de la chaleur du corps et de la malaxation de l'abdomen, agirait sur les surfaces de la cavité péritonéale qui ne sont pas baignées par le liquide iodé. Dans le deuxième cas, les vapeurs d'iode, cédant à leur force expansive, porteraient leur action sur tous les points de cette cavité. Telle est la question posée par M. Letenneur : elle ne peut manquer d'être l'objet d'expériences intéressantes.

Suivons maintenant notre collègue sur un nouveau terrain qu'il a su exploiter avec son talent habituel. Notre collègue nous a lu deux observations de kystes *abdomino-tubaires*. Il adopte

cette dénomination générique, qui, si elle n'a pas la prétention d'indiquer le siège anatomique précis de la tumeur, si souvent environné d'obscurités, embrasse du moins toutes les variétés de kystes de l'abdomen en communication avec l'utérus par l'intermédiaire des trompes.

Dans la première observation, il s'agit d'un kyste situé dans la fosse iliaque droite, et donnant lieu à l'écoulement simultané d'un liquide transparent et identique par l'orifice du col utérin, et par une ouverture pratiquée sur la tumeur à travers les parois abdominales. Cette tumeur s'était formée si rapidement que notre collègue ne crut pas devoir la ranger parmi les kystes tubo-ovariques décrits par M. Richard. Il suppose que le kyste s'est développé aux dépens de la portion de péritoine qui environnait l'ovaire primitivement malade et la trompe dont l'orifice béant laissait s'écouler au dehors les liquides sécrétés. On saisit facilement cet enchaînement d'évolutions anatomo-pathologiques. C'est déjà un mérite pour une théorie; mais celle-ci me semble répondre à toutes les exigences de la question.

La deuxième observation est relative à une hématoçèle péri-utérine, en communication avec l'utérus au moyen de la trompe de Fallope. Notre collègue substitue à la qualification habituelle de rétro-utérine celle de péri-utérine qui lui semble plus exacte. En effet, l'hémorrhagie s'épanche bien d'abord dans le cul-de-sac postérieur qui est le point le plus déclive de la cavité péritonéale; mais elle déborde presque toujours, et reflue dans le cul-de-sac antérieur en baignant le corps de l'utérus et ses annexes.

L'hématoçèle péri-utérine est un de ces exemples d'affections révélées au médecin par l'esprit d'observation et d'analyse, les progrès de l'anatomie pathologique et cette ardeur de recherches, qui signalent les travaux de notre époque. Sa première description, qui appartient à M. le professeur Nélaton, lui a valu le rang qu'elle occupe dans le cadre nosolo-



gique. Depuis elle a été le sujet d'un grand nombre d'observations : mais celle de notre collègue s'en distingue par la difficulté du diagnostic résultant de la sortie du liquide par le vagin au fur et à mesure qu'il arrivait dans le kyste hémattique.

De toutes les causes assignées à l'hématocèle péri-utérine, la menstruation est incontestablement la plus fréquente. C'est celle qu'invoque M. Letenneur dans l'observation qu'il rapporte, et qu'il attribue à une exagération de l'écoulement physiologique de la vésicule de Graaf, après sa déchirure. Il me semble qu'il faut encore admettre ici une disposition particulière et anormale des pavillons, qui ne leur permet pas d'embrasser exactement l'ovule au moment de la rupture de la vésicule de Graaf.

Il est hors de doute maintenant que l'hématocèle péri-utérine peut être occasionnée également par le reflux du sang menstruel dans le péritoine. M. le professeur Hélie a soutenu cette opinion avec un remarquable talent au sujet de l'observation de M. Letenneur, dont il a donné une explication anatomique et physiologique, qui ne me paraît pas suffisamment fondée dans l'espèce, mais qui est rigoureusement vraie dans un certain nombre de cas.

La théorie de notre savant collègue, et le fait sur lequel elle repose méritent d'être reproduits ici : Chez une jeune fille morte de la scarlatine pendant la durée de ses règles, notre collègue constata à l'autopsie les lésions suivantes : l'utérus était rempli par un caillot sanguin qui se prolongeait jusqu'à deux centimètres des pavillons, sans qu'il existât toutefois une seule goutte de sang dans l'abdomen. La vésicule de Graaf qui s'était rompue à la dernière époque menstruelle, était close, volumineuse et remplie de caillots sanguins. C'était à la fois un exemple d'hémorragie menstruelle dans la vésicule, et du reflux des règles de la cavité utérine dans les trompes. Ces

trompes, ajoute M. Hélie, composées d'une couche fibro-musculaire, sont susceptibles de contractions péristaltiques, et le sang menstruel peut dès lors être refoulé par un mouvement vermiculaire des trompes de l'utérus dans la cavité péritonéale.

M. Malherbe a rapporté lui-même un fait qui confirme la théorie de M. Hélie. Une jeune fille était atteinte d'imperforation vaginale. A chaque époque menstruelle la matrice était le siège d'un gonflement considérable. Elle fut opérée. L'incision donna lieu à un flot de sang, mais en même temps il s'en écoula quelques gouttes par les trompes dans l'abdomen, et la jeune fille mourut d'une péritonite consécutive à cet accident.

Je reviens à l'observation de M. Letenneur. L'histoire de l'hématocèle péri-utérine n'est pas achevée. La science a donc besoin de nouveaux faits bien observés et recueillis avec soin pour en poursuivre l'étude. Or, le travail de notre collègue est appelé à figurer avec distinction parmi les documents publiés sur ce sujet, et il contribuera certainement à l'élucidation de ses points encore obscurs. Je dois ajouter, ou plutôt répéter que la lecture de M. Letenneur a été complétée par une discussion savante et pleine d'intérêt à laquelle ont pris part MM. Hélie et Malherbe.

Les deux observations précédentes de M. Letenneur ont été consacrées particulièrement à des questions d'étiologie et d'anatomie pathologique. En terminant ses communications, notre collègue rentre, si je puis m'exprimer ainsi, dans son rôle naturel et militant.

Patience et longueur de temps

Font mieux que force ni que rage.

Cette citation de notre collègue enfouie au milieu d'une observation d'arrachement de polypes naso-pharyngiens, serait, je crois, mieux à sa place en tête de cette observation. On ne sau-

rait aujourd'hui trop mettre en honneur un aussi sage précepte, et l'opposer à des tendances heureusement individuelles d'un esprit tout différent. La chirurgie contemporaine, qu'elle me permette de le lui dire avec tout le respect que je lui dois, a des allures parfois un peu vives et hardies. Elle a la main légère, souvent heureuse, elle en abuse peut-être à l'occasion. Je m'empresse de reconnaître qu'elle s'est enrichie de découvertes, d'appareils et de procédés nouveaux dont elle est fière à juste titre. Il faut y ajouter encore le prestige de l'opinion dont elle possède les faveurs. Tout concourt donc à exalter sa confiance, à exciter son initiative, même la médecine, car, pourquoi ne l'avouerais-je pas, l'époque un peu terne de transition et de recueillement, selon les uns, de lassitude et d'incrédulité, selon les autres, qu'elle traverse aujourd'hui, après une longue série de luttes doctrinales, ardentes et passionnées, a contribué certainement à la situation brillante de sa rivale. Ainsi donc, et tout en proclamant avec justice la sagesse et la prudence de la plupart des chirurgiens, sachons gré à M. Letenneur d'avoir placé une observation de médecine opératoire sous l'invocation de la chirurgie conservatrice, à qui du reste il est redevable d'un beau succès.

En raison de leur situation profonde et de la solidité de leurs adhérences, les polypes naso-pharyngiens sont d'une extraction difficile au moyen de la ligature; et quand le chirurgien est obligé de renoncer à ce procédé, il a recours ordinairement, soit à la résection partielle ou même complète de l'os maxillaire supérieur, soit à la perforation de la voûte palatine, opérations très-douloureuses et entraînant une difformité apparente du visage, souvent même une grave infirmité. M. Letenneur, qui avait à enlever un polype de cette espèce, a lutté vaillamment contre les difficultés qu'offre son extraction, et qu'il expose avec une grande clarté. Praticien réservé, il essaya d'abord la ligature à

laquelle il dut renoncer, après plusieurs tentatives infructueuses ; mais au lieu d'aborder l'une des opérations indiquées en pareil cas, il imagina un procédé particulier qui lui a réussi complètement. Ce procédé consistait à écraser la base du polype sous la pression prolongée et répétée des deux branches d'une longue pince analogue à l'enterothôme de Dupuytren. Le polype se détacha ainsi par fragments successifs, et finit par disparaître entièrement.

Ce résultat est assurément beaucoup plus avantageux pour le patient, et bien plus honorable pour l'opérateur lui-même que des guérisons obtenues au prix de mutilations ineffaçables.

Je vais, Messieurs, appeler maintenant votre attention sur plusieurs mémoires dont il serait superflu de relever l'importance et le mérite.

Les différentes branches dont le faisceau constitue la médecine prise dans son acception la plus large, n'offrent pas sans doute le même attrait général. Les questions de doctrine et d'application médicales ou chirurgicales auront toujours le privilège, soit de remuer les intelligences en saisissant les esprits généralisateurs et amoureux des théories, soit d'exciter du moins une généreuse curiosité en s'adressant de préférence aux esprits positifs et impatientes de l'insuffisance des moyens thérapeutiques. Mais celles, par exemple, qui se rattachent aux accouchements, seront reléguées, malgré leur importance, sur le second plan des études favorites du médecin. Honneur donc au petit nombre d'hommes sérieux que ne rebutent ni la nature aride, ni l'étude hérissée de difficultés de cette branche de la médecine, et qui consacrent à ses progrès leur intelligence et le temps qu'ils dérobent à leur profession. Leur tâche et leur responsabilité sont grandes. Comme investis d'un mandat de confiance et de délégation du corps médical, ils sont chargés de fixer et de rappeler au besoin l'attention de leurs confrères distraite ou fatiguée sur un

sujet dont les applications sont journalières, et de résoudre en même temps les problèmes ardu qui surgissent à chaque pas dans la pratique des accouchements. Du reste, en mesurant par la pensée l'étendue et les accidents de terrain de ce champ de manœuvre qu'on appelle l'obstétrique, on comprend surtout l'utilité et la nécessité des vocations et des spécialités. En effet, de quelle connaissance approfondie de la matière, de quelle expérience, de quelle promptitude de réflexion et de décision, de quelle sûreté de coup d'œil, de quelle facilité d'improvisation de procédés et d'appareils, de quelle dextérité opératoire, de quel sang-froid, de quelle énergie physique et morale, enfin, ne faut-il pas être doué pour affronter sans peur, et traverser sans reproche les graves éventualités de la carrière obstétricale.

Notre collègue, M. le docteur Aubinais, remplit donc un rôle très-utile et très-bien compris, du reste, de tous ses collègues, en les entretenant fréquemment de questions relatives à ce sujet, soit qu'il leur communique ses propres observations, qui lui fournissent l'occasion d'aborder et de résoudre souvent avec bonheur les points les plus controversés des accouchements, soit qu'il les initie, dans une série d'études rétrospectives, à l'histoire critique et raisonnée de l'art obstétrical, en ayant bien soin de faire ressortir la conduite mesurée et l'excellence des procédés opératoires d'anciens accoucheurs.

Ces études auront le mérite de rajeunir et de remettre en honneur d'utiles travaux vieillis avant le temps. Elles contribueront également à ranimer parmi les médecins le goût et la culture de la littérature médicale auxquels a succédé depuis quelques années la faveur des Compendium et des manuels, où la jeunesse ne peut puiser que des notions superficielles, et ce qui est plus regrettable encore, le scepticisme ou l'indifférence en matière médicale.

Le mémoire de notre collègue a pour titre : de l'hémorrhagie

consécutive à l'implantation centrale du placenta sur le col de l'utérus. On sait toute la gravité de cet accident. On sait aussi la règle de conduite observée généralement en pareille occurrence : L'accouchement forcé est indiqué et doit être pratiqué sans délai pour prévenir une mort foudroyante. Mais cette opération est subordonnée toutefois à une dilatation suffisante du col. Il est donc de la plus haute importance d'obtenir promptement cette condition préalable. Le tamponnement est employé dans ce but ; et M. Aubinais s'est proposé de démontrer son efficacité, à l'aide d'observations extraites de sa pratique personnelle.

M. Trastour est l'auteur d'un mémoire intitulé : *des Vertiges nerveux*, dont la lecture a rempli deux de nos séances. Le titre seul de ce mémoire était de nature à éveiller vivement la curiosité de ses collègues. Je me hâte d'ajouter que l'ouvrage a dignement répondu à cette attente. Je ne puis, du reste, en faire un plus bel éloge qu'en rappelant que l'Académie de Médecine l'a honoré d'une haute distinction. C'est une monographie complète des vertiges nerveux ; et l'auteur a d'autant plus de mérite que, pour se rendre compte de l'état de la science sur cette question, il a dû se livrer à de fastidieuses et infructueuses recherches, si j'en excepte toutefois les brillantes leçons de M. le professeur Trousseau et les pages ingénieuses de Sandras, monuments inachevés de l'histoire des vertiges. C'est, du reste, sur ce terrain que notre collègue pouvait tirer un grand parti d'une forte éducation médicale, et d'un esprit distingué de critique et de généralisation, dont il est facile de retrouver ici l'empreinte.

M. Trastour débute par des préliminaires. Il passe en revue les définitions du vertige en général, et il loue avec raison celle de Rivière. A mon avis, il ne la loue pas assez peut-être, car il lui préfère, je crois, celle de Sandras, qu'il n'accepte pas en définitive, puisqu'il en propose une lui-même.

Voici les trois définitions :

« Le vertige, selon Rivière, est une *erreur de l'imagination* par suite de laquelle tous les objets et la tête elle-même paraissent subir un mouvement circulaire et rotatoire ; de sorte que souvent le malade tombe à terre s'il ne trouve un appui à sa portée. Mais la raison reste intacte et connaît l'erreur de l'imagination. » D'après Sandras, « c'est un trouble, un embarras momentané des fonctions cérébrales avec conservation de la conscience individuelle, et en même temps avec désordre plus ou moins grand dans les idées, les sensations, la puissance et la coordination des mouvements. » Pour notre collègue, enfin, c'est un trouble spécial, subit et passager des fonctions cérébrales, qui n'atteint ni la conscience, ni la raison, mais peut mettre le désordre dans chacune des fonctions nerveuses, et produit presque toujours une sensation de tournoiement.

Il me semble, Messieurs, que si la définition de Rivière est moins savante et moins complète que celle de Sandras et de notre collègue, elle a du moins le mérite de résumer en quelques traits concis et accentués les caractères les plus sensibles du vertige : c'est une description brève et parlante.

Passant aux anciennes classifications, M. Trastour démontre leur insuffisance ou leur multiplicité puérile ; et tout en rendant justice aux travaux originaux de MM. Bretonneau, Trousseau et Sandras, qui, fondés sur des classifications rationnelles, marquent une nouvelle ère dans l'histoire du vertige, tel est encore l'état de la science sur cette question, qu'il s'explique très-bien que l'Académie de Médecine ait mis au concours le vertige nerveux.

Concurrent habile et exercé, notre collègue s'est étudié d'a-

bord à établir une classification qui lui permit de séparer le vertige nerveux des autres espèces de vertige. C'est ainsi qu'après avoir pris connaissance de tout ce qui avait été publié, et mis à profit, comme il le dit modestement, l'enseignement de ses maîtres, il s'est arrêté à la division suivante :

1° Vertiges dus à un désordre matériel du cerveau, comprenant les vertiges liés à une lésion matérielle des solides, à une altération dans la quantité ou la qualité des liquides, et à un empoisonnement ; 2° vertiges dus à un simple trouble fonctionnel du cerveau ou à un autre désordre nerveux.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de faire ressortir le mérite de cette classification. Elle répond parfaitement aux intentions de l'auteur. Elle embrasse tous les vertiges, et les répartit en un certain nombre de groupes naturels et distincts. Elle a permis enfin à notre collègue de dégager du cadre de son travail tous les éléments qui lui étaient étrangers par leur nature ou par leur siège, et de former un tableau aussi complet que possible de la question qu'il avait à traiter.

Et maintenant, se demande-t-il, qu'est-ce que le vertige nerveux ? C'est la sensation qu'il a déjà définie, mais liée à un simple trouble fonctionnel de l'encéphale direct ou sympathique. Sa nature intime est inconnue. Son siège est dans le cerveau, centre commun des sensations. Vouloir maintenant localiser un phénomène nerveux, fugitif et complexe dans une circonvolution cérébrale, c'est courir après une chimère. Quelques personnes regretteront peut-être ici l'absence d'une théorie ou d'une description.

Telles sont dans les sciences d'observation les habitudes de notre esprit qu'il se plaît à rechercher l'explication des faits les plus obscurs dans leur essence. Cela est vrai surtout pour les phénomènes nerveux où toute relation sensible nous échappe



entre le fait extérieur et son support. Notre curiosité semble s'accroître avec les obstacles, et nous sommes impatients d'écartier les voiles qui nous dérobent le spectacle des opérations mystérieuses du cerveau, dans leur succession et leurs rapports, depuis l'impression occulte qui ouvre la scène, jusqu'à son expression symptomatique qui constitue pour nous le seul phénomène réel.

Mais une théorie du vertige nerveux offrait des difficultés particulières. Ce vertige se manifeste sous l'influence de causes très-nombreuses et très-différentes, qui impressionnent le cerveau à leur manière. Ce n'est pas tout. D'où vient l'immunité de ce vertige chez des sujets exposés d'ailleurs à ses causes les plus habituelles? Sans doute des différences d'organisation difficiles à saisir, et surtout d'un état particulier de l'organe qui est le théâtre et l'acteur principal de la scène vertigineuse, sans qu'il soit possible, bien entendu, d'en fournir la preuve directe, car il ne peut venir aujourd'hui à l'idée de personne de faire intervenir ici les variétés de forme, de consistance, voire même de symétrie du cerveau.

Même observation pour les vertiges sympathiques, c'est-à-dire pour ceux dont la cause, bien qu'éloignée du cerveau, n'en impressionne pas moins cet organe, en vertu des relations qu'il maintient avec toutes les fonctions, et de la centralisation des sensations qui s'y opère, par les différentes branches de l'appareil nerveux.

Peut-être était-il encore plus difficile de faire une description du vertige nerveux dont la physionomie est si changeante et si complexe qu'on essaierait même vainement d'en esquisser quelques traits généraux. Mêmes difficultés du reste pour grouper tous ces symptômes. Rien, en effet, de plus irrégulier, de plus bizarre, de plus multiple, de plus insaisissable, et dès-lors de

moins susceptible de se plier à une opération synthétique ou même numérique que le vertige nerveux. Mais si l'auteur a dû y renoncer, il a du moins réussi à caractériser chaque variété de ce vertige, en l'étudiant dans ses origines réelles ou apparentes, et ses symptômes particuliers.

Les causes, le diagnostic, le pronostic et le traitement du vertige nerveux sont traités avec le plus grand soin; et si je renonce à suivre l'auteur pas à pas dans cette succession d'études importantes, c'est par suite de l'embarras où je me trouve de faire un choix de citations dans un ouvrage considérable où tout est digne d'éloges. Je ne puis cependant passer sous silence le chapitre des troubles digestifs. Cette partie du mémoire est entièrement neuve et originale.

L'auteur considère les troubles digestifs comme l'une des causes les plus fréquentes et les moins connues du vertige nerveux. Qui ne connaît les relations sympathiques existant entre les fonctions digestives et le cerveau. Il n'est peut-être personne ici qui n'ait pu constater sur lui-même les alternatives de ce retentissement sensorial. Aussi bien les personnes étrangères à la médecine ne s'y trompent pas. Pour elles une mauvaise digestion peut-être tour à tour la cause et l'effet d'une migraine. Eh bien, il en est ainsi du vertige nerveux, et si le patient, aux premières approches de la migraine, se borne à s'entourer d'ombre et de silence, et puis attend les bras croisés la fin de l'orage, tandis que les signes avant-coureurs du vertige lui inspirent une terreur involontaire, c'est qu'il s'imagine voir dans la sensation vertigineuse comme l'épée de Damoclès suspendue sur sa tête, ou pour m'exprimer dans un langage plus médical, c'est qu'il se croit menacé d'une congestion cérébrale.

M. Trastour nous apprend que les causes des troubles digestifs peuvent être de nature différente; mais que leur mode d'ac-

tion définitif est toujours le même : elles énervent les fonctions digestives. Ainsi les excès de tous genres, des aliments ou des boissons de mauvaise qualité. Enfin l'exagération de la sécrétion des acides de l'estomac lui semble constituer la principale cause du vertige. Notre collègue appuie son opinion de plusieurs observations très-concluantes qu'il emprunte à sa clientèle.

C'est, du reste, avec une haute raison que l'auteur insiste sur cette variété de vertige nerveux, qui offre des indications thérapeutiques particulières. Ici les forces qui président à l'accomplissement des fonctions digestives étant déprimées, il s'agit de les relever ; et le vertige, phénomène sympathique d'une digestion difficile, disparaîtra naturellement. Faute de savoir rechercher et reconnaître son point de départ et sa cause, le médecin est exposé à prendre le phénomène accessoire pour la maladie principale : erreur de diagnostic qui le conduirait à une erreur de-traitement quelquefois déplorable.

Mais je m'arrête sur cette pente trop facile. Je m'aperçois que l'intérêt du sujet m'entraîne malgré moi dans des développements que ne comporte pas du reste le cadre étroit d'un compte-rendu semestriel.

Mon intention, Messieurs, vous avez pu en juger, n'est pas d'analyser le mémoire de M. Trastour, cette analyse encore une fois est à peu près impossible dans les conditions de limite où je suis placé, mais bien de vous inspirer le désir d'en prendre connaissance vous-mêmes. Ce travail, quoique d'un caractère médical, a le privilège d'être à la portée du plus grand nombre des lecteurs.

Le médecin est souvent en présence d'un ennemi qu'il a quelquefois peine à reconnaître sous les différents masques dont il se pare suivant les circonstances. C'est en vain qu'il en appelle alors à son expérience et à son érudition : Il ne trouve son signalement nulle part. La partie n'était donc

pas égale. Eh. bien, il a aujourd'hui en sa possession un excellent guide. La monographie de M. Trastour lui permettra d'abord de se former d'avance une idée exacte des différentes espèces de vertiges, de leur étiologie, de leur diagnostic différentiel et de leur thérapeutique ; et il ne manquera pas de le consulter avec fruit toutes les fois qu'il éprouvera quelque doute en leur présence.

L'homme du monde, à son tour, lira ce travail avec intérêt. Il en appréciera les qualités littéraires et les intentions généreuses : l'auteur s'applique en effet à rassurer les personnes sujettes au vertige nerveux, en établissant des distinctions qu'il sait rendre parfaitement intelligibles.

Sous le titre modeste d'examen des organes auditifs d'un sourd-muet, M. le professeur Hélie a communiqué à ses collègues un mémoire plein d'intérêt sur la surdité congéniale qu'il ne faut pas confondre avec la surdité consécutive à une maladie de l'oreille dans la première enfance. Cet examen a été pour notre collègue le point de départ de considérations ingénieuses et basées sur des faits, relativement à l'origine et aux causes de la surdité.

Déjà dans un mémoire précédent dont vous apprécierez la valeur, il avait démontré que la surdité, qui se développe dans le cours de la fièvre typhoïde, reconnaît pour cause une phlegmasie de la membrane muqueuse de l'oreille moyenne avec épanchement d'un liquide mucoso-purulent dans sa cavité, contrairement à l'opinion qui attribuait cette infirmité à une simple lésion fonctionnelle du système nerveux.

Poursuivant ses recherches sur l'étiologie de la surdité, il l'étudie maintenant chez les sourds-muets de naissance.

Les auteurs ne sont d'accord ni sur l'origine de cette infirmité ni sur la co-existence de certaines lésions anatomo-pathologiques. Itard, par exemple, qui n'avait constaté d'altérations

des organes auditifs que chez quelques sourds-muets, soutient que, dans le plus grand nombre des cas, la surdité congéniale ou acquise résulte d'une paralysie de l'organe de l'ouïe. M. Menière, de son côté, prétend qu'elle est quelquefois la conséquence d'un arrêt de développement de l'oreille. Cette divergence tient en grande partie, comme le fait remarquer notre collègue, à la rareté des dissections des organes de l'ouïe. On comprend dès lors toute l'importance que nous devons attacher à des faits aussi bien décrits que celui dont j'ai à vous entretenir.

Après un cours historique de la question et une analyse rapide des faits de surdité congéniale recueillis dans les traités et les journaux de médecine, M. Hélie, s'appuyant sur deux observations qui lui appartiennent, celle qu'il publie en tête de ce mémoire et une autre dont il se borne à citer quelques traits relatifs à son sujet, arrive aux conclusions suivantes : « Dans la surdité congéniale, 1° l'oreille interne présente toujours un vice de conformation, tantôt elle manque complètement ; c'est le cas de l'observation, unique en ce genre, communiqué par l'auteur ; tantôt la plus grande partie de l'oreille interne est à l'état normal ; 2° il existe une altération à peu près constante des nerfs auditifs, qui consiste, soit dans une atrophie simple des branches postérieures des mêmes nerfs, soit dans un état gélatiniforme (1<sup>re</sup> observation), ou même dans l'absence complète de ces mêmes branches (2<sup>me</sup> observation).

Mais cette atrophie est-elle congéniale ou consécutive à la surdité. Ici les observations de notre collègue lui servent encore à résoudre ce problème. La première peut être invoquée à l'appui de l'une et l'autre opinion ; mais dans la seconde l'altération des nerfs était évidemment primitive.

Enfin, les lésions du nerf auditif étaient identiques de chaque côté, et l'encéphale n'offrait rien de particulier sous le rapport de la conformation et de la consistance.

Quant aux vices de conformation de l'oreille dans la surdité congéniale, notre collègue trouve dans sa première observation où l'oreille interne manquait entièrement à droite, tandis qu'elle était représentée à gauche par le vestibule, des motifs suffisants pour admettre, sous certaines réserves toutefois, la théorie de M. Menière. On sait que l'oreille est composée de deux parties isolées dans le principe : l'oreille interne et l'oreille externe et moyenne. Dans l'oreille interne, le vestibule se forme d'abord. Qu'à ce moment il y ait arrêt de développement : le limaçon et les canaux demi-circulaires devront manquer ; c'est le cas de l'oreille gauche, tandis que l'absence du vestibule lui-même dans l'oreille droite indiquait un arrêt d'évolution dès les premiers instants de la formation de cet organe.

Je constaterai en finissant, Messieurs, le franc et légitime succès du mémoire de M. Hélie. Notre collègue a eu le mérite non-seulement de rédiger un excellent travail, mais encore de présenter sous une forme presque attrayante des détails naturellement arides et peu familiers à la plupart de ses auditeurs.

La section de médecine, Messieurs, a établi un usage dont l'utilité ne peut être contestée. Peut-être même a-t-elle le tort de ne l'exercer qu'avec une trop grande discrétion. Recevant en échange de ses propres œuvres des publications étrangères, collectives ou individuelles, elle ne peut disposer, pour en prendre connaissance, d'un nombre suffisant d'exemplaires, ni d'assez de loisirs ; mais elle charge l'un de ses membres du soin de lui présenter un exposé succinct de la communication qui, par le nom de l'auteur ou la nature du sujet, a frappé plus particulièrement son attention.

Cet usage a sans doute un autre but plus élevé et plus libéral, c'est de stimuler, par un rapprochement de noms et de travaux, l'émulation des membres de la section, et d'exercer leur aptitude individuelle, en les conviant à l'étude sur le terrain qu'ils ont

choisi, ou du moins volontairement accepté. Il en résulte des études consciencieuses, variées et instructives, où se révèle souvent un véritable talent d'exposition, d'analyse et de critique. Le rapport de M. Trastour, sur le traité des eaux minérales de France et de l'étranger, et leur emploi dans les maladies chroniques par M. Durand-Fardel, membre correspondant de la Société Académique de la Loire-Inférieure, en offre un remarquable exemple. Aussi féliciterais-je volontiers le savant auteur et son habile interprète.

Le traité de M. Durand-Fardel ne pouvait paraître dans des circonstances plus favorables. Vantées d'abord par le charlatanisme, et acceptées par la crédulité et la superstition, ses complices ordinaires, comme une panacée universelle, les eaux minérales ne tardèrent pas à tomber dans un discrédit profond.

C'est du moins une justice à lui rendre, si l'opinion se laisse fasciner avec une déplorable facilité, elle revient vite de cet éblouissement pour se montrer d'une exigence et d'une défiance extrêmes. Les eaux minérales durent sans doute leur ancienne renommée à des guérisons inespérées, dont le retentissement prodigieux fut l'œuvre de la spéculation et des malades eux-mêmes; mais la vogue d'un médicament ne peut se soutenir que par une continuité de succès difficile à obtenir. Une foule de personnes atteintes de maladies différentes accoururent donc sur les lieux où s'étaient opérées des cures merveilleuses. Quelques-unes seulement y recouvrèrent la santé. Ce fut un grave échec pour la vertu des eaux minérales. C'est ainsi qu'elle fut tour à tour exaltée sans mesure et niée injustement.

L'attention des médecins dut se porter enfin sur le nouvel agent thérapeutique. Alors commença pour les eaux minérales une troisième phase : époque de réflexion et de recherches expérimentales et analytiques, qui conduisit à établir leurs véritables propriétés, et à substituer à l'empyrisme une médication ration-

nelle, couronnée par des succès authentiques et nombreux. On vit la foule revenir aux sources réhabilitées, et nous recueillons aujourd'hui encore les fruits de cette légitime réaction.

M. Durand-Fardel, médecin-inspecteur des eaux de Vichy, était parfaitement placé pour composer un traité sur cette matière; et je me hâte d'ajouter que l'ouvrage ne pourra qu'accroître sa réputation médicale.

Notre collègue, M. Trastour, fait remarquer d'abord la nouvelle et heureuse ordonnance de cet ouvrage. Jusqu'ici on avait étudié chaque source isolément dans sa composition et dans ses effets physiologiques et thérapeutiques. Ce plan manquait évidemment d'unité, de physionomie et de philosophie médicales. M. Durand-Fardel a suivi un ordre tout différent. Il s'est dit : une maladie étant donnée, quelles sont les eaux minérales qui lui conviennent le mieux, et il a groupé autour de chaque unité morbide la série des eaux minérales qui sont susceptibles, à des degrés divers et dans des conditions relatives, d'exercer une action spécifique.

Son travail est divisé en 2 parties : la matière médicale et la thérapeutique. Je glisserai sur la première, qui est relative à l'analyse, à la classification des eaux, ainsi qu'à leurs modes d'administration; pour arriver à la seconde, qui intéresse davantage le praticien, et dont M. Trastour nous a tracé une excellente analyse. Dans cette partie, l'auteur entre dans des considérations importantes sur la pathogénie des maladies à marche latente, les seules dont il puisse être question ici.

Les pathologistes, en général, considèrent les affections chroniques comme un des modes de terminaison des affections aiguës. M. Durand-Fardel évite de tomber dans cette erreur. La plupart des maladies chroniques se manifestent primitivement sous cette forme, mais elles sont toujours subordonnées à un principe diathésique inhérent à la constitution, ou à un désordre



fonctionnel permanent qui retentit, en se généralisant, dans l'organisme tout entier : aussi le traitement doit-il être dirigé surtout contre l'état morbide général : condition habituellement remplie avec succès par les eaux minérales, médicament complexe dans ses éléments et dans ses effets, qui modifie l'économie en ramenant à leur type physiologique les opérations intimes de la nutrition, et en exerçant une action multiple sur l'ensemble des systèmes organiques et fonctionnels. C'est ainsi, par exemple, que l'auteur ne voit pas avec raison dans la goutte une acidité anormale des liquides avec des dépôts tophacés, ni dans les alcalins un agent destiné à rétablir l'alcalinisation des humeurs et à dissoudre les concrétions péri-arthritiques. Il envisage cette maladie à un point de vue plus large et plus élevé.

Pour lui, elle consiste avant tout dans une altération de la nutrition, caractérisée par un défaut ou une erreur d'assimilation; et l'acidité des liquides, ainsi que l'existence de dépôts tophacés, ne sont que des expressions sensibles et morbides d'un état diathésique, et ne présentent que des indications thérapeutiques secondaires : la première est d'agir contre l'état constitutionnel, et c'est encore une fois le rôle spécifique de la médication des eaux minérales.

On est heureux, Messieurs, d'entendre proclamer sur les hauteurs de la science médicale des vérités momentanément obscurcies par des esprits trop absorbés dans la contemplation des phénomènes organo-chimiques. La fausse direction imprimée par leurs travaux aux études contemporaines est loin d'être étrangère au scepticisme dont se plaignent aujourd'hui les organes les plus accrédités du corps médical. On aime à voir dans la profession de foi de M. Durand-Fardel comme le réveil de saines doctrines.

Est-il besoin maintenant de rappeler avec l'auteur que les

conditions hygiéniques, au milieu desquelles se trouvent placés les malades qui suivent la médication thermale sur les lieux mêmes où elle a pris naissance, la variété des distractions, le repos de l'esprit, l'exercice du corps, l'air vif et pur des montagnes, sont de puissants auxiliaires des eaux minérales.

Ces conditions nouvelles contribuent surtout à leur assurer une supériorité réelle sur les mêmes eaux, artificielles ou même naturelles, prises au domicile de malades dont la vie est traversée sur le théâtre de leur profession ou de leurs loisirs par les soucis, les préoccupations ou l'ennui, cette plaie incurable de l'oisiveté.

C'est beaucoup moins en effet leur différence de composition que leur mode d'administration, qui explique leur efficacité particulière. Il est bien possible que les eaux thermales refroidies éprouvent une certaine altération, et que l'art ne parviendra jamais à les imiter parfaitement : il doit en résulter sans doute des nuances dans leur action physiologique et thérapeutique respective. Mais leur similitude essentielle me porte à croire que, dans la majorité des cas, les eaux naturelles prises à distance, et les eaux artificielles elles-mêmes, réussiraient aussi bien que les eaux prises à la source, si les habitudes hygiéniques adoptées ici par les malades pouvaient l'être ailleurs avec la même facilité.

Après avoir traité de la médication des eaux minérales au point de vue doctrinal et pratique, M. Durand-Fardel parcourt la longue liste des affections chroniques, et établit pour chacune d'elles les indications générales et particulières. Ses appréciations et ses conseils sont toujours judicieux et réservés. Il n'hésite pas, par exemple, M. Trastour a bien soin d'en faire la remarque, à reconnaître les incertitudes et l'insuffisance de la médication thermale dans certains cas spéciaux ou indéterminés. Il ne rejette pas avec raison les préjugés sans examen préalable. Si les pré-

jugés sont souvent en désaccord avec les théories régnantes, les théories elles-mêmes ne sont-elles pas souvent en désaccord avec les faits; et s'ils ont résisté jusqu'ici à une critique tour à tour dédaigneuse et passionnée, traversé les contradictions et les révolutions de la science, ne peut-on pas dire avec quelque vérité que l'expérience consacrée par des succès traditionnels pouvait seule leur communiquer cette force de résistance et cette stabilité. Dégagés du reste de leurs vulgaires accessoires et de leurs exagérations superstitieuses, n'offrent-ils pas presque toujours un enseignement profitable.

Et maintenant l'indication d'une source peut être assez embarrassante pour le médecin. M. Trastour fait ressortir cette situation délicate avec une grande vérité. A ce point de vue, l'ouvrage de M. Durand-Fardel sera encore très-apprécié. Il aidera le praticien à diriger ses malades, à travers le labyrinthe si compliqué des eaux thermales, vers la source qui leur conviendra le mieux.

Je regrette, Messieurs, de ne pouvoir vous donner une idée plus complète de cet ouvrage, ainsi que du rapport qui a mis en lumière ses points les plus intéressants. Je rappellerai seulement que, sur la proposition de M. Trastour, la Section de médecine a voté des remerciements à l'auteur qui lui avait fait hommage d'un exemplaire de son savant traité. Je ne doute pas qu'elle ne m'autorise à remercier également notre collègue de la manière brillante dont il s'est acquitté de sa tâche.

Je continue la mienne. Un médecin de Paris nous a adressé dernièrement un assez gros volume à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant de la Société académique. M. Henry a bien voulu se charger de la rédaction du rapport. L'auteur en vérité a payé de malheur en tombant sous la main de notre jeune et savant collègue, qui a fait bonne et prompt

justice de son livre et de ses prétentions. M. Henry ne lui a ménagé ni les vérités, ni les leçons : Il s'y est même glissé, à son insu sans doute, un grain de malice et de mauvaise humeur, bien légitime assurément dans la circonstance.

L'envoi d'un pareil factum où l'ignorance se montre le front haut à chaque page, à chaque ligne, devrais-je le dire, et dont la forme n'est que trop digne du fond; la prétention surtout de s'introduire dans vos rangs en s'élevant sur ce grossier piédestal, constituaient une insulte que M. Henry devait ressentir et relever avec l'ardeur de son âge et le juste sentiment de sa valeur et de ses titres personnels. Si l'auteur de cette parodie scientifique n'avait encore péché que par excès de suffisance et d'insuffisance; mais il a tout l'air d'un de ces enfants perdus du corps médical dont le domicile naturel, le quartier général est à Paris, où il est si facile de cacher dans la foule ses infirmités morales et ses défaillances professionnelles, et qui s'imaginent naïvement qu'il suffit de n'importe quelle brochure signée de n'importe quel nom parisien, pour éblouir nos Académies de province et enlever leurs suffrages. Non qu'ils tiennent beaucoup à l'honneur d'une réception académique. Ce serait se méprendre étrangement sur leurs sentiments intimes que de le supposer un seul instant. Mais ils attachent une importance spéculative à ajouter un nouveau titre à ceux qu'ils ont déjà surpris à la bonhomie de quelques Sociétés savantes.

Votre Section de médecine, Messieurs, n'avait pas besoin d'être éclairée sur de pareilles manœuvres. Déjà elle avait eu naguère à exercer son droit et son devoir de défendre les intérêts de votre dignité qui est la sienne; et la censure si vive et si sensée qu'elle opposa dans l'occurrence, par l'organe de M. Letenneur, à de ridicules et injurieuses prétentions, aurait bien dû faire renoncer le dernier candidat à tenter la même aventure, si l'effronterie du charlatanisme avait encore quelques bornes. Autrefois du moins,

il n'affichait que de modestes prétentions à la science : il n'avait guère que celle de guérir. Aujourd'hui il a de plus hautes visées ; il s'affuble volontiers d'oripeaux scientifiques, et cherche, à la faveur de ce déguisement, à envahir les Sociétés savantes, pour y puiser l'autorité morale qui lui manque au dehors. Encore une fois, M. Henry a bien mérité de la Société académique.

Mais je vous ai entretenu trop longtemps, Messieurs, d'un sujet fort peu digne de votre attention.

La lecture des travaux inscrits à l'ordre du jour, ne remplit pas toutes les séances de la Section de médecine. Le Président profite de cette circonstance pour inviter ses collègues, et son appel est presque toujours entendu, à prendre la parole sur telle question médicale qu'il leur plaira de traiter. Ces communications orales offrent un intérêt particulier qu'elles empruntent tour à tour à l'imprévu, à l'actualité et aux incidents variés d'une discussion instructive et animée.

C'est ainsi que dans le cours d'une des dernières séances de la Section, M. Henry, frappé des inconvénients de l'emploi abusif ou inopportun des émissions sanguines dans les congestions et les apoplexies cérébrales, s'est fait l'écho et le propagateur d'une médication nouvelle, si le médicament qui en forme la base, était connu dans l'antiquité : c'est la médication alcaline. Après avoir invoqué l'opinion de plusieurs médecins distingués, notre collègue cite un certain nombre de faits qui confirmeraient dans sa pensée la valeur thérapeutique de cette médication dans les cas dont il s'agit.

Les alcalins, M. Malherbe a eu soin de l'établir, ont la propriété de diminuer la plasticité du sang, et de réagir favorablement sur les fonctions cérébrales dans les dyspepsies acides, par exemple, en modifiant les fonctions digestives. Il résulte de cette action altérante des alcalins qu'on ne doit pas les employer

dans toutes les formes de congestions et d'apoplexies cérébrales. Ainsi, dans l'apoplexie due à un affaiblissement de la pulpe cérébrale ou de l'action du cœur, les alcalins tendraient à aggraver les accidents qu'on peut conjurer. Les alcalins paraissent surtout indiqués à M. Malherbe chez les femmes, qui, à l'époque de la cessation de leurs règles, éprouvent des bouffées de chaleur au visage : sensation qui précède habituellement chez elles la pléthore cérébrale. Il résulte encore de l'action altérante des alcalins, qu'on ne doit pas continuer indéfiniment leur administration, ni les prescrire à dose élevée. Enfin, il est évident que les alcalins ne peuvent être considérés que comme les succédanées des antiphlogistiques purs.

Sous ces réserves, M. Henry a rendu un véritable service à ses confrères en appelant leur attention sur un médicament d'un usage trop peu répandu dans la congestion et l'apoplexie cérébrales.

Je dois ajouter que MM. Aubinais, Hélie, Lequerré, Rouxeau et Bernaudeau ont contribué, par leurs sages réflexions, à fixer la valeur, les indications et contrindications des alcalins dans l'une et l'autre affections.

A l'exemple de M. Henry, M. Rouxeau a entretenu la Section de médecine d'une autre médication nouvelle, très-préconisée par plusieurs médecins étrangers, et dont notre collègue aurait obtenu lui-même d'excellents effets. Dans un mémoire adressé récemment à l'Académie des sciences, M. Churchill prétend même démontrer, par des faits nombreux de guérison, l'efficacité absolue de l'hypophosphite de soude dans la phthisie pulmonaire, et il attribue les insuccès de ses confrères, soit à l'existence de lésions pré-existantes au traitement et qui suffisent pour expliquer la mort, soit à des complications quelconques, soit à l'impureté des préparations, soit enfin à une administration irrationnelle. Mais l'auteur ne s'arrête pas en aussi beau chemin; et, après

avoir émis déjà des prétentions qui sont en désaccord formel avec les croyances générales, il soutient carrément que le pronostic de la phthisie traitée par l'hypophosphite de soude est moins grave au 3<sup>e</sup> qu'au 2<sup>e</sup> degré : d'où l'on pourrait conclure sans trop d'exagération qu'il est plus grave encore au 1<sup>er</sup> degré. Toutefois, les merveilleux succès de M. Churchill ne l'empêchent pas de recommander particulièrement l'hypophosphite de soude comme moyen prophylactif de la tuberculisation pulmonaire. Mais ce n'est là sans doute qu'une concession polie à de vieux préjugés. En effet, pourquoi chercher à se préserver d'une maladie en prenant d'avance un médicament dont les propriétés curatives se révèlent surtout dans la dernière phase de cette même maladie. Mieux vaut alors attendre l'ennemi de pied ferme et dans les meilleures conditions de combat.

Quant au mode d'action de l'hypophosphite de soude dans la phthisie pulmonaire, M. Churchill en donne l'explication suivante : Il suppose qu'indépendamment du phosphate calcaire, il existe encore dans l'économie un oxyde de phosphore qui joue un rôle prépondérant dans l'exercice des fonctions de l'innervation et de la nutrition. Or, dans la phthisie, la proportion de cet oxyde diminue constamment : il s'agit donc de combler ce déficit à l'aide de l'hypophosphite de soude. Cette théorie, du moins, sera fort goûtée de MM. les chimistes.

Sans aller aussi loin, bien entendu, que le médecin anglais, M. Rouxeau, accorde lui aussi, à la nouvelle médication, une confiance non équivoque, fondée du reste sur les résultats de son expérience personnelle. Ses observations n'ont peut-être pas semblé suffisamment concluantes à quelques-uns de ses collègues ; mais elles n'ont pas surtout paru assez nombreuses à la majorité pour résoudre affirmativement la question de spécificité de l'hypophosphite de soude dans la phthisie pulmonaire.

Tel est, Messieurs, dans la mesure de mes forces, le résumé des travaux de la Section à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir. Je m'estimerai heureux si j'ai réussi à vous prouver, comme c'était mon devoir, qu'elle est restée fidèle à ses traditions d'activité féconde et de succès.

---



# DISCOURS

PRONONCÉ EN LA

SÉANCE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE

DE NANTES

LE 14 NOVEMBRE 1858,

PAR M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

---

Messieurs,

Cette année, comme toujours, l'Académie a le privilège, dont elle est fière et reconnaissante, de réunir l'élite des notabilités de la Cité. Malgré des absences bien vivement senties et regrettées, l'administration et l'armée, le clergé et la magistrature, les lettres et les arts, le commerce et l'industrie, nos plus honorables familles ont ici leurs représentants, et j'ai moi-même l'honneur de parler au nom de cette Société qui compte bon nombre d'hommes éminents et forment une portion choisie et notable de la ville.

C'est donc Nantes, que j'ai, pour ainsi dire, sous les yeux et à qui je m'adresse, et c'est ce qui m'a inspiré mon discours. Chargé d'occu-

per pendant quelques instants votre attention, qu'à défaut d'autres qualités, j'aie du moins le mérite de choisir un sujet qui vous plaise. Et comment mieux vous intéresser qu'en vous entretenant de la ville que vous habitez, qui vous est chère, à qui vous consacrez vos travaux et votre dévouement, dont vous poursuivez la prospérité et la gloire, qui renferme et abrite en ses murs vos familles et vos intérêts, cette ville enfin dont vous êtes les chefs, les protecteurs et l'ornement.

Pour moi, c'est avec un sentiment de piété filiale que je parle de la Cité qui m'a vu naître, où se rattachent tous mes souvenirs.

Assez souvent, dans ces grands jours, vous avez entendu des discours scientifiques et profonds; ils étaient dignes des hommes qui les prononçaient et de l'auditoire de choix qui venait les recueillir. Mais cette fois, la dernière qu'il me sera donné de parler en semblable solennité, permettez-moi de le faire moins avec mon esprit qu'avec mon cœur. Heureux si par ce discours je puis relever l'honneur de ma ville, et si, en vous entretenant de cette commune mère, nos cœurs sont d'accord et battent à l'unisson.

Est-donc qu'il est nécessaire de mettre en relief notre ville de Nantes, et de rappeler au milieu de vous les droits qu'elle a à l'estime du monde? Messieurs, il en est de Nantes comme de notre Bretagne, — car nous sommes et nous voulons demeurer Bretons. — Or, longtemps, bien longtemps notre Bretagne fut l'objet d'un injuste dédain, d'un coupable oubli. On nous rangeait dans les régions incivilisées, on nous teintait des couleurs les plus sombres. On ne rendait pas même justice aux beautés matérielles de nos contrées, si remarquables pourtant et si frappantes, pour qui les a visitées; aux contrastes saisissants et aux rapprochements inattendus de ce pays primitif et gracieux, rude et suave. Ni les sévères et mélancoliques aspects de nos vastes

landes avec leurs mille bruyères et leurs grands genêts d'or, sillonnées par les *Montagnes noires*, par des torrents impétueux, par des ravins sauvages ; ni les aspects délicieux de ces vallons surmontés de chênes éternels ; de ces douces et riantes collines, chargées de la végétation la plus belle ; de ces lacs endormis dans les bois, de ces rivières enchantées, aux eaux limpides, de ces ruisseaux perdus sous les fleurs ; ni l'aspect incomparable de ces côtes merveilleuses, hautes comme les falaises normandes, mais dures et invincibles comme ces barrières de Dieu, lorsqu'il dit à la mer : tu n'iras pas plus loin ; ni ces villes charmantes, suspendues aux collines verdoyantes ou cachées coquettement au fond des baies qui dentellent les côtes ; rien enfin de l'ineffable poésie de nos contrées étranges, de nos populations *autochtones*, de nos usages séculaires, de nos traditions sacrées, de notre littérature primitive, en un mot, de tout ce qui constitue la Bretagne et la distingue du reste du monde, n'était compris et apprécié.

Depuis, nous avons eu nos chantres, nos romanciers, nos touristes, nos historiens. Nous sommes devenus à la mode, on nous a tenus en quelque estime.

Cependant Nantes était loin d'être appréciée autant qu'elle le mérite. Elle était encore assez peu fréquentée par le monde qui fait la renommée. Car, il nous en souvient, à la brillante inauguration de notre chemin de fer, plus d'un de nos élégants visiteurs s'étonnait de l'importance et de la beauté d'une ville qu'il ne connaissait même pas. Ces témoignages sont consignés dans nos feuilles publiques, et ce passé date d'hier.

Une cause encore a pu contribuer à cette injustice, et c'est une accusation que j'adresse à mes concitoyens. Nul ne vante moins Nantes que les Nantais. Bien différents des habitants de certaines villes rivales dont les fils sont les enthousiastes admirateurs, le Nantais, au contraire, est enclin à déprécier sa cité,

soit qu'il n'établisse pas de justes termes de comparaison, soit que frappé de quelques détails, ou sensible à quelques inconvénients dont il souffre, il se montre peu indulgent et peu équitable pour sa ville natale et oublie tout ce qui la recommande et lui assigne une place élevée dans la juste appréciation des hommes.

Je ne veux pas, Messieurs, pour réparer ces injustices, rappeler longuement les époques les plus reculées : une telle revue rétrospective serait infinie. Disons pourtant que dans l'antiquité, Nantes ne fut pas sans gloire. Strabon, Ptolémée, Pline, la citaient comme une ville de quelque importance. Comment, en effet, sa position merveilleuse sur le plus beau fleuve des Gaules, au confluent de deux rivières et aux portes du grand Océan n'aurait-elle pas attiré la population et concentré les intérêts ?

Au nombre des nations armoricaines qu'il a combattues, César énumère le peuple des Namètes ; il mentionne leur ville d'où partit sa flotte pour aller vaincre, dans les eaux du Morbihan, les vaisseaux des redoutables Venètes, ces grands navigateurs des temps antiques, et soumettre avec eux la péninsule tout entière.

Nantes en cette grande circonstance, comme souvent depuis, combat pour son indépendance ; elle lutte avec les quatre nations armoricaines ses sœurs, contre le plus grand capitaine du monde romain. Mais la valeur et l'héroïsme ne pouvaient rien contre la tactique habile et disciplinée et l'art savant des combats.

En suivant les âges, on la voit engagée dans des luttes et des dangers continuels. Clovis tente de l'asservir : il est douteux qu'il y ait réussi. Clotaire y porte la dévastation, en combattant son fils parricide, qu'il livra à une mort épouvantable par une juste mais trop cruelle vengeance. Et, chose remarquable, qu'un prince supérieur peut seul expliquer, au même temps, au lendemain de ces sanglantes batailles, un évêque de la cité, qui en

était aussi le chef, administrateur savant et habile, homme d'éloquentes paroles et d'œuvres immenses, un pontife, l'admiration de ses plus illustres contemporains, Saint-Félix gouvernait heureusement son peuple, amenait à ses murailles le fleuve qui fait sa vie, lui donnait des chaussées, des moulins, une cathédrale, chef-d'œuvre du temps, chanté avec enthousiasme par Fortunat, de Poitiers.

Charlemagne étend jusqu'à l'Armorique la toute-puissance de son bras, et Nantes est soumise. Bientôt ces terribles Normands, les fléaux de Dieu, se jettent sur la Gaule. Les bords enchantés de la Loire attirent ces cupides envahisseurs. Nantes ne fut pas plus forte que le reste du monde : d'ailleurs elle fut trahie. Mais, pour la dédommager et l'illustrer en ces temps funestes, la gloire du martyr lui fut accordée. Son évêque Gohard, au milieu des saints mystères, est massacré avec son clergé et une partie de son troupeau sur les marches de l'autel. Et la dévastation demeure, et pendant trente ans la ville est déserte, tandis que les farouches ennemis restent campés sous leurs tentes de peaux, près de leurs barques, sur la prairie qui nous touche, jusqu'à ce que Dieu suscite un libérateur.

Alors, Alain Barte-Torte, l'une des grandes gloires et le second fondateur de la cité, après ses victoires de Dol et de Saint-Briec, accourt à Nantes avec l'armée de Bretons que son courage et ses succès ont réunie. De son camp de la Hautière il descend dans les prairies de Nian. Miraculeusement reconforté, disent nos pères, il combat à outrance les implacables ennemis. La terre est jonchée de cadavres, mais les barbares sont vaincus, chassés, précipités dans le fleuve, où ils s'empressent de s'embarquer et de fuir. Et le vainqueur, continuent les chroniques, écartant de son épée les ronces qui croissaient sur la voie et jusqu'au seuil de la basilique, entre avec son armée dans l'enceinte longtemps profanée, pour y chanter l'hymne de la victoire.

Dirai-je la ville du Moyen-Age, son enceinte resserrée, ses hautes murailles, hérissées de tours, de courtines et de forts, avec la triple division de la Cité, du Bourgmain et du Marchix, avec son château de l'Evêque, son château des Ducs et leurs fortunes diverses, ce fort de Sauvetout, ces douves de l'Erdre détournées par Mauclerc, et ces portes de Saint-Nicolas, et ces puissants remparts dont les débris résistants subsistent encore ? Non, ce ne sont pas ces mœurs d'un autre âge, la chevalerie et ses trouvères, les hommes d'armes et leurs tournois et toute cette vie de luxe et de fête qui plus d'une fois se déploya dans notre château, sous nos ducs magnifiques et puissants, ni même les mœurs touchantes de simplicité et de bonhomie qui unissaient autrefois les hommes de mêmes professions, et les habitants de la même ville et du même quartier : et bien moins encore ces luttes continuelles, ces oppressions et ces révoltes, ces guerres étrangères et intestines que je veux rappeler : lamentables histoires, mélanges d'héroïsme et de malheur, de succès et de défaites. Quel peuple traversa des phases plus variées et a des souvenirs plus émouvants ? . . . Disons seulement que ce pays n'a pu être subjugué et soumis : toujours il a combattu, et les Francs qui vainquirent les Gaules, et les Pirates qui vainquirent les Francs, et les Anglais nos perpétuels rivaux. En face de la France déjà constituée en grand royaume, il conserva son indépendance, et pour que la France l'incorporât à sa grande unité, il lui fallut baiser la main de sa dernière duchesse. Une royale alliance cimentait le traité signé de puissance à puissance, dans le château de Nantes, par la duchesse Anne et le Roi de France, avec la promesse solennellement jurée, et solennellement renouvelée à l'avènement des rois, de conserver les libertés et franchises dont avaient joui nos pères.

Voilà quelle fut l'illustration, quelle fut la gloire de notre pays, de notre ville dans les temps anciens.

Et maintenant que nous avons rapidement rappelé le passé, que Nantes nous est apparue glorieuse et respectée, rapprochons-nous des siècles qui nous touchent.

Nantes a-t-elle perdu ses gloires ? Elle les garde toutes, Messieurs, elle n'est pas déchuë. L'héroïsme est toujours au fond de son cœur. Le courage, je le sais, est partout en France : mais nulle part, de nos jours, la valeur guerrière et le génie des armes n'ont eu plus de nobles champions.

Ce brave des braves qu'admira l'Empire, dont la mâle figure décore la plus belle de nos places, n'était-il pas Nantais ? Et cet autre, qui ne lui cédait en rien, ce Lamoricière, que je n'oublierai jamais, tel que je le vis (et vous aussi, M. le Sénateur, mon ancien et vénéré collègue) (1), dans ces jours qui mettaient en péril la civilisation elle-même, épuisé de fatigue, la voix éteinte, mais tout bouillant d'énergie, miraculeusement échappé aux balles que, de tous côtés, on lançait sur le chef de l'armée de l'ordre, et qu'il parait en cabrant ses chevaux dont trois furent tués sous lui ; et Bedeau dont nos soldats aimaient, en Afrique, la direction habile autant que brave et les soins paternels, et qui, aux mêmes jours, tombait fracassé par une balle au fort de cette lamentable bataille, — gloires écartées, mais non perdues, — et ces généraux, que la guerre de Crimée a fait si grands par la patience et la valeur, Mellinet, Dulac, Forgeot, Pradal, et cette pléiade de jeunes officiers que nos plus chaudes affaires virent au premier rang, qui, des premiers, plantèrent le drapeau de la France sur les ruines de Malakoff conquis et dont le plus brillant peut-être, Cornulier, paya de sa vie notre glorieuse victoire, ne sont-ils pas Nantais ? En cherchant dans cet auditoire, ne trou-

---

(1) M. Ferdinand Favre, Maire de Nantes, était, ainsi que l'auteur de ce discours, membre de l'Assemblée Constituante, lors des journées de Juin.

verais-je pas à mes côtés des témoins et des preuves de ce que j'avance ? N'y découvrirais-je pas, peut-être quelque enfant de la cité qui gagna vaillamment, au prix de cruelles blessures, ses épaulettes et sa croix ?

Et moi, je suis heureux de dire ces choses en présence des chefs de cet héroïque régiment (1) dont nous possédons les débris chargés de gloire, de cicatrices et d'insignes de l'honneur.

Mais la gloire des armes n'est pas la seule. Elle jette, il est vrai, le plus grand éclat, elle illustre les nations et les hommes, et c'est justice ; car elle exige plus de force d'âme, d'énergie soutenue, un plus complet développement des ressources humaines, et elle implique plus de dévouement et de sacrifice. Aussi la carrière militaire s'appelle-t-elle le *service* par excellence : mot sublime, qui renferme toute une doctrine, et qui est la louange la plus élevée de la plus noble des gloires et des professions.

Mais enfin, elle n'est pas la seule. L'esprit humain a aussi ses conquêtes, l'intelligence cueille ses palmes utiles. Elle pénètre dans les profondeurs du passé, éclaire le présent, prépare l'avenir. Elle interroge la création entière, surprend à la nature ses secrets, y découvre des forces inconnues, des trésors longtemps enfouis. C'est elle qui souvent ouvre au monde ces mines inépuisables dont le commerce et les arts exploitent ensuite les richesses sans fin. Or, cette gloire de l'intelligence ne nous est pas refusée. En histoire, les annales de notre cité ont-elles été négligées ? Depuis son inventaire fidèle, minutieux et malin de tout ce que le passé nous a légué sur notre Nantes, Travers n'a-t-il pas eu ses continuateurs ? Les histoires et les annales de la ville ne se sont-elles pas succédé avec un accroissement remarquable de riches et consciencieuses recherches ? Les Huet de

---

(1) Le cinquantième.



Coetlisan, les Athenas, les Fournier, les Richer et beaucoup d'autres ne nous ont-ils pas laissé des travaux aussi brillants qu'utiles ? Les monuments, les archives, le sol, tout n'a-t-il pas été interrogé, fouillé avec une scrupuleuse habileté ? Que manque-t-il aux patientes études de nos archéologues, et des Guimar, des Meuret et des Guépin ? Que de richesses d'érudition, de vrai savoir et de littérature dans ces deux Revues (1) qui de Nantes rayonnent dans la Bretagne, la Vendée et le Poitou, continuant ainsi ce *Lycée armoricain* qui jeta longtemps parmi nous un vif éclat !

Par un heureux accord qui va à notre temps, le burin de l'artiste s'est souvent uni à la plume de l'écrivain, comme dans le charmant Album de Nantes et la Loire-Inférieure. Mais les vues si exactes, si saisissantes du dessinateur, n'égalent pas encore la finesse et la perfection de description et de détails de nos concitoyens habiles ; et dans plusieurs de ses pages si bien touchées on reconnaît sans peine le talent gracieux et pur de l'auteur de *Rome chrétienne* et de *François I<sup>er</sup>* (2), écrivain remarquable que nous mettons volontiers en parallèle avec les meilleurs de la saine littérature.

Et si la Bretagne a eu de nos jours des historiens, oublierions-nous que le premier peut-être par la fidélité consciencieuse, par le ferme caractère du style et le charme constant de la diction, Pître Chevalier est né à nos portes, a été élevé et formé dans nos murs.

Je suis loin de tout dire, et qu'on me pardonne des omissions en partie volontaires. Mais je ne veux pas omettre que depuis les naïves et touchantes vies des Saints de Bretagne d'Albert Legrand, ce bon moine d'un de nos couvents, l'agiographie, ce champ aussi intéressant que vaste, n'a cessé d'être cultivé parmi nous. Nos revues locales et le dernier Congrès tenu sous nos yeux

---

(1) *Revue des Provinces de l'Ouest. Revue de Bretagne et Vendée.*

(2) M. Eug. de la Gournerie.

en ont fourni les preuves que complètent largement les travaux sérieux, entrepris par notre Commission liturgique au grand honneur de notre pays et de nos traditions nantaises.

Et pour terminer, Messieurs, près de ce guerrier que je nommais tout à l'heure, de ce général qui porte au front les plus nobles cicatrices, Camille Mellinet, son frère, cet homme excellent et éminent à la fois, ne peut-il pas paraître avec honneur, offrant à sa ville natale son histoire monumentale de la *Commune et de la Milice de Nantes* ?

Il était des vôtres, Messieurs de l'Académie, il a eu l'honneur de vous présider et d'imprimer une forte impulsion à vos travaux. Il appartenait à cet arbre fécond, qui depuis comme auparavant, n'a cessé de porter ses fruits. Longtemps son nom a retenti parmi vous, et sa mémoire n'y périra pas.

Les hommes étrangers à nos études sont tentés de les traiter à la légère : ils estiment peu ce qui se fait à huis-clos et sans bruit. Supposent-ils d'ailleurs, que loin du centre, foyer des lumières, des associations de province puissent avoir une véritable valeur ? Et cependant que de questions graves et importantes, de science, d'industrie, d'art, touchant aux intérêts les plus actuels de la cité et du pays, sont sérieusement traitées parmi vous et y reçoivent d'utiles solutions. J'ai encore et nous avons tous présente à la pensée, cette étude si nourrie et si forte, sur le commerce de Nantes, et sur son avenir, d'un de vos membres, et tant d'autres, sans parler du travail incessant de notre brillante Section de médecine. Mais que fais-je ? Un rapport spécial, qu'on jugera, va présenter tout à l'heure, le tableau de ces travaux de l'année. On y verra ceux que nous avons accomplis, et tous ceux que nous nous sommes fait un devoir de provoquer et de récompenser. Car, mus par le seul amour du bien, nous cherchons à en exciter partout les germes, et, loin de les éloigner, nous appelons de tous

nos vœux, ceux qui, meilleurs ou plus forts, pourraient nous apporter un efficace concours.

Non, les soins matériels n'absorbent pas chez nous les intelligences, et ces intérêts eux-mêmes bien entendus, provoquent les nobles efforts de l'esprit : et au milieu de notre ville, l'Académie, cette réunion libre, où tout travail procède du bon vouloir, que produit l'amour du vrai et du bien, est comme une ruche active et empressée, où tous à l'envi apportent leur tribut et où chacun se trouve heureux encore de profiter des lumières et des veilles de confrères plus avancés ou plus zélés.

Sous quel rapport donc notre ville aurait-elle à subir une infériorité ? Ses hommes de paroles ne sont-ils pas éminents et nombreux ? Souvent leur puissante éloquence a retenti sur des théâtres lointains, et la renommée du barreau nantais est assez notoire, pour que je la rappelle sans craindre de blesser les hommes à qui revient cette gloire de la cité. Et elle est grande, Messieurs, car l'art de bien dire demande une telle réunion de dons naturels et de qualités acquises, que de tous les mérites, c'est peut-être le plus rare.

Il était de la ville, il fut aussi des vôtres et votre premier, cet avocat si habile dans les affaires, si correctement éloquent, d'un talent complet, que nos Chambres ont entendu souvent avec applaudissement, toujours avec faveur, et que sa haute capacité avait appelé naguère au portefeuille du plus important de nos ministères (1).

Je m'abstiens de parler d'une autre tribune, il me siedrait moins d'en faire l'éloge. Qu'ils reçoivent néanmoins mon juste tribut, ces hommes, à qui il est donné de captiver toujours de nombreux auditoires, de les charmer par une douce et pénétrante parole, de faire aimer l'austère doctrine du devoir et des graves vertus, et dont le zèle qui renait de ses fatigues, suffit à

---

(1) M. Billault a été Président de l'Académie en 1836-37, 1837-38.

peine aux nombreux appels et aux missions lointaines qui leur sont offertes (1).

Qu'aurait donc à envier aux autres cités une ville où les talents se donnent la main et se multiplient à l'envi, où les fortes études sont cultivées par une association nombreuse dont le travail ne s'arrête jamais, embrassant les sciences et les lettres, recherchant et propageant tous les progrès, institution qu'un demi-siècle n'a rendu que plus vivace, et qui donne fraternellement la main à cette association, sa jeune sœur, spécialement vouée aux recherches des antiquités, suppléant ainsi à l'existence d'une Faculté qu'on nous accordera enfin, pour compléter notre système d'instruction, et s'ajouter à notre Ecole supérieure des sciences et des lettres, qui a bien conquis son droit de cité, et à notre Ecole de Médecine, cette autre gloire de Nantes, qui doit se trouver fière d'être en possession, depuis longues années, de fournir à Paris même, ses premiers sujets.

Mais au point de vue des arts, notre ville ne serait-elle pas un terrain ingrat ? Ne serions-nous pas dépourvus des dons de l'imagination et de cet élan qui enfante les belles œuvres ? Le Nantais Charles Errard que Richelieu, sur l'indication du Poussin, chargeait de recueillir les antiquités de l'Italie, que le grand Roi nommait directeur de l'Ecole de peinture de Paris, et plus tard de celle de Rome, devait-il être sans postérité ?

Messieurs, Nantes se fait remarquer encore par ses peintres et ses sculpteurs : leurs œuvres savantes décorent les monuments et les temples. On invoque leur talent pour les commémorations séculaires des grands faits de notre histoire (2). Quelle ville possède

---

(1) Le Père Lavigne dont le talent facile et élevé a tant de charme et d'onction est, sous ce rapport, une des gloires de notre Cité.

(2) Le monument de Saint-Cast, exécuté par M. Bourgerel, architecte, et M. Grootaers, sculpteur.

en plus grand nombre des architectes aussi érudits qu'habiles, aussi versés dans les antiquités de tout genre que dans l'art de la construction ? N'avons-nous pas l'honneur de compter parmi nous plusieurs grands prix d'architecture et de peinture ?

La poésie, cet art à part, cette plante délicate qui ne croit que sous certaines influences et vit d'inspiration, ne nous a-t-elle pas fait souvent entendre son suave langage ? Le luth d'Elisa Mercœur n'a-t-il pas été recueilli ? Les *Ruines, la Bretagne* et nos *Fêtes* (1) n'ont-elles pas été chantées ? Et les *Esquisses poétiques* (2) ne sont-elles pas dans toutes les mémoires ? Des bords de la Loire, les *Chants bretons* (3) n'ont-ils pas répondu dignement aux purs et énergiques accents des Violleau, des Morvonmais et des Brizeux ? Et qu'est-ce donc que ce pseudonyme mystérieux, ce Comte de Saint-Jean, dont plus d'une fois les inspirations élevées ont éveillé dans nos âmes de nobles échos ?...

C'est assez, messieurs. Aussi bien, je dois aborder des considérations d'un autre genre. Mais avant d'entrer dans cette partie notable de mon sujet, et d'envisager Nantes dans son activité et son développement, puis-je me dispenser de jeter un coup d'œil sur ses gloires administratives qui lui ont imprimé le mouvement et la vie ?

Je ne parle pas de ses ducs et de ses gouverneurs, je laisse de côté les Mercœur, les Meilleraie, les Richelieu, les Brancas. Je ne veux indiquer que cette administration municipale qui, depuis son institution, en 1565, a fourni dans ces fonctions d'honneur et de dévouement tant d'hommes dignes d'être placés à la tête de la cité. En parcourant cette liste que nos pères, avec juste raison, avaient inscrite sur un *livre d'or*, je retrouve les noms de presque

---

(1) Poésies de M<sup>lle</sup> Elisa Morin.

(2) De M. le colonel de Rosière.

(3) De M. Stéphane Halgan.

toutes les familles les plus honorables et les plus honorées encore de la ville. C'est pour la plupart la source pure de leur illustration et comme un baptême d'honneur qui les a engagées dans une route glorieuse. Et jusqu'à ces derniers temps, Messieurs, des noms dignes de tout respect ont suivi cette longue série de notabilités, et la ville s'honore, à bon droit, de ses Mellier, de ses Kervégan, ce type de l'honnête et inébranlable fermeté, de ses Bertrand-Geslin, de ses Louis Levesque. . . Je m'arrête : votre pensée devance la mienne et vos regards comme les miens viennent payer la dette de la reconnaissance.

Annexée à la France, la Bretagne a dû partager sa fortune. Dans cette nouvelle ère, Nantes sait conserver et maintenir jusqu'à nos jours son rang parmi les grandes villes de la commune patrie. L'industrie, le commerce, les arts, son génie, lui ont fait son destin. De tout temps le commerce et son essor, cette vie d'activité, d'entreprises et de hasards fut son élément naturel. Sa population a vécu dans ces pensées; les calculs et les opérations du comptoir, les conversations et les traditions des pères inspirent aux enfants ce goût et forment cette aptitude pour les entreprises commerciales, tandis que, sur les quais de la cité, les arrivages et les chargements, les récits animés de nos marins après leurs courses lointaines, le fleuve avec ses navires, le flux et le reflux de la mer voisine avec ses fascinations développent les vocations maritimes et disposent la jeunesse alerte et vive de notre population à toutes les vicissitudes périlleuses, à tout ce courage de la vie des mers.

Et certes, si, parmi les marines du monde, la marine française tient un rang distingué, qui contestera que le Breton ne le cède à personne pour la vivacité de la manœuvre, pour l'invincible persévérance du courage et pour cet héroïsme à part du marin, que n'effraient pas les plus effroyables périls?

Dans nos annales maritimes — la plus belle épopée de notre gloire nationale — les Bretons sont à chaque page. Quelle province en citerait un pareil nombre? Je n'ai que l'embarras du choix : les Kerjulien, les Rosily, les Allemand, les Linois, les Coudé, les Bouvet, pour ne rappeler que des gloires à peine éteintes, qui furent nos contemporains; et Nantes, dans ses brillantes annales, a de belles pages, de beaux souvenirs, et depuis longtemps. Qui n'a ouï parler de ce Cassard qui étonnait Louis XIV, et que Duguay-Trouin embrassait avec effusion dans les palais de Versailles; intrépide jusqu'au sublime de l'audace, qui jamais ne compta ses ennemis; il balayait sur les mers méditerranéennes les flottes anglaises et les rejetait jusqu'à Gibraltar; conquérant avec quelques vaisseaux ces gloires que devaient continuer les Duchaffault, les Galissonnière, et ce du Couëdic, nom breton, mais aussi nantais, dont nos pères célébraient par d'incroyables réjouissances le triomphe de la *Surveillante*, associant à sa gloire le nom de Moncoussu, autre compatriote qui avait partagé toutes les péripéties de ce merveilleux fait d'armes, et qui depuis mourut héroïquement à Algésiras. Quels beaux et longs services que ceux de nos deux derniers amiraux Halgan et Leretz. Qui ne sait l'intrépidité de nos corsaires, compagnons et émules de notre fameux Surcouf, et enfin le trépas si vanté de notre Nantais Bisson (1), enseveli sous les débris de son vaisseau avec ses ennemis, dont les corps, par centaines, flottaient le lendemain vers le rivage?

Quant au commerce, il fleurit toujours parmi nous. Le Nantais l'a toujours eu en estime, et semble avoir toujours compris ce qu'exprimait un peu fièrement un de nos compatriotes : « Un négociant est un citoyen important; dans son cabinet,

---

(1) Bisson est né à Guémené-Penfao, Loire-Inférieure.

il tranche du ministre, expédie des vaisseaux pour toutes les parties du monde, a des correspondants, j'ai presque dit des ambassadeurs dans tous les royaumes, tient à sa solde des officiers, des matelots, lève des tributs chez les nations étrangères et verse l'abondance dans sa patrie. »

La Compagnie des Indes, déjà tentée et presque organisée par Richelieu, què Colbert, après ce grand ministre, fonda en Bretagne, et dont Nantes était une succursale, donna à notre ville un brillant essor. Nos négociants agrandirent et multiplièrent leurs opérations. Nantes, comme port maritime, prit un rapide développement. Mais ce fut au siècle dernier que, par son commerce avec les Antilles, elle s'éleva au plus haut degré de prospérité. Toute famille nantaise eut alors un pied sur le sol Américain, et les opérations les plus lucratives amenèrent avec une fortune sans exemple le développement magnifique de la cité; les créations de riches quartiers, de cette île Feydeau avec ses *temple du Gout*, le prolongement de la Fosse, avec ses façades décorées et sculptées, les magistrales constructions du grand Ceineray, les lignes sévères et grandioses de l'hôtel d'Aux, du quai Brancas, le palais de la Cour des Comptes; et enfin, par exubérance de population et de richesse, la création subite d'une ville nouvelle, réalisée peu après par le génie de Graslin; tandis que les industries florissaient à l'envi, et que, jusqu'aux extrêmes circulations commerciales; tout était prospère et donnait vraiment à Nantes, selon la parole poétique, des jours tissés d'or et de soie.

Mais ces temps ne sont plus. D'immenses événements, d'inexprimables catastrophes ont changé la face des choses. Nantes a expié ses jours de bonheur. Elles ne sont plus ces époques faciles où la fortune et la joie venaient comme d'elles-mêmes s'offrir à nos pères. Et maintenant ce n'est que par de pénibles labeurs, comme tout ce qui se fait sous le régime d'une rivalité ambi-



tieuse et d'une concurrence extrême, qu'une ville peut se maintenir et prospérer.

Mais qu'importe? Nantes accepte toutes les conditions de la lutte, et dans cette nouvelle phase, elle sait se conserver le haut rang qu'elle a conquis parmi les villes importantes. L'industrie s'unit au commerce pour soutenir sa fortune. Des usines nombreuses s'ouvrent dans son sein. Les établissements métallurgiques, la fabrication des machines, de gigantesques raffineries, mille autres industries encore s'élèvent et grandissent à l'environ sous l'action d'hommes intelligents, infatigables. Tous les progrès nouveaux sont adoptés, perfectionnés par ces industriels éminents. La construction navale, plus parfaite ici que nulle part, ouvre une nouvelle source de prospérité. Le commerce et la cité se ressentent de cet élan et de ce développement prodigieux. Nantes grandit, prospère, et les derniers rapports officiels lui assignent le troisième rang parmi les ports français, par l'élévation du chiffre de ses importations et de ses droits de douane.

Nantes n'est donc pas en déclin : elle ne saurait l'être avec l'intelligence éclairée et l'activité de nos armateurs et de nos négociants, de nos industriels et de nos savants, appliquant à la pratique la plus utile les théories les plus fécondes, avec la haute et sage direction de nos chambres de commerce et de cette administration supérieure qui surveille et protège ses intérêts et leurs légitimes développements. Nantes n'a rien à craindre des prévisions téméraires et des jugements hasardés de ses prophètes de malheur. Quels que doivent être les avantages et les progrès des villes rivales et voisines, quelles que puissent être leurs prétentions, ainsi que je l'entendais établir naguère par un homme compétent, tant que nos belles industries fleuriront et grandiront dans nos murs, y attirant et retenant forcément les matières premières en abondance, les hommes

avec le travail, les capitaux avec leur emploi productif; tant que les éléments de la construction, le bois, le fer, la pierre, arriveront à bas prix et facilement dans notre ville; tant qu'une population de plus de cent mille âmes y accumulera le mouvement des marchandises et des transactions; tant que notre ville jouira de l'heureux privilège d'étendre ses deux bras par des communications faciles sur l'un et l'autre territoire qui bordent ses deux rives, pendant que, remontant le cours de son beau fleuve et ses affluents, ou commandant au feu et à la vapeur d'accélérer sa marche, elle pénétrera par son action dans la France presque entière; tant que le jeu instantané de l'électricité la rendra présente dans la rade et le bassin de son avant-port, Nantes ne subira pas l'infériorité qu'on lui présage. Cet abaissement, s'il est possible, se cache dans les obscurités d'un avenir lointain, qu'un œil impartial ne peut se flatter de découvrir.

J'en prends à témoin les dispositions favorables et préservatrices prises par le Gouvernement en faveur de Nantes : la concession de ces paquebots, qui ajoutent à l'essor et à la prospérité de notre port, ce soin persévérant de notre Loire, les mesures efficaces adoptées pour en améliorer le cours, et enfin la bonne et active volonté d'un premier magistrat, qui voit nos intérêts, les aime, et y consacre une puissance d'intelligence et de crédit dont personne ne doute.

Mais où vais-je, Messieurs, égarant ma parole et ma pensée sur un terrain qui m'est étranger, heureux pourtant de présager, peut-être témérairement, de telles destinées à la ville qui m'est chère? Mais, ô ma ville natale! je te connais d'autres gloires, d'autres honneurs, des destinées plus nobles qu'on ne te peut ravir! Nantes est surtout grande et belle par l'aspect moral et religieux.

J'ai toujours ouï dire que le commerce de Nantes était plus

équitable et plus sûr que celui de toute autre ville. C'est une renommée qui lui est faite et qu'elle a conquise. On le disait dans mon enfance, c'était le dire de nos pères : cette réputation séculaire subsiste encore, c'est un éloge et une gloire, c'est même une richesse.

Je le sais, on parle d'une grande défaillance dans les mœurs publiques; et les déplorables entraînements de cupidité et d'ambition, si actifs de nos jours, ont agi avec tant de puissance que, comme un funeste déluge, ils se sont répandus partout, faisant crouler de grandes renommées et de grandes fortunes, battant violemment à leur base les principes sur lesquels reposent les transactions commerciales et l'ordre social lui-même, établissant presque partout un flétrissant niveau d'abaissement moral et d'affaissement des âmes. Je le redis avec douleur et effroi : la société a dévié de ces principes qui sont sa gloire comme sa sûreté, qui, en protégeant les vertus, assurent le calme et la dignité des âmes, la force et les joies des familles, et, en comprimant les passions toujours fougueuses, toujours insatiables, préviennent de funestes écarts, de folles tentatives, de coupables pratiques, et conséquemment garantissent aux parents le calme et l'honneur, aux enfants l'exemple et la protection, aux fortunes leur stabilité, aux transactions leur fermeté, au nom et à la famille son lustre et sa vie. Il n'est que trop vrai que le luxe qui déborde, l'ambition qui dévore, l'amour effréné des jouissances qui envahit tous les âges, et des habitudes de jeu (gouffre où tout s'abîme), qui de la Bourse passe dans les affaires, et des affaires et de la Bourse dans ces réunions avouées ou clandestines, commencent ou achèvent les ruines irremédiables de la fortune et de l'honneur.

Je sais ces choses et je les déplore : mais si nous n'avons pas échappé à cette peste de notre âge, plus meurtrière que le mal noir du Moyen-Âge ou le choléra de notre temps, j'ose encore

dire que nous sommes moins atteints que les autres, et que, parmi les grandes villes, la nôtre est restée la plus saine. Je proteste contre de trop grands envahissements du mal dans notre pays. Ici encore plus qu'ailleurs les transactions offrent de la sécurité, la loyauté a conservé son empire, et si nous avons perdu quelque chose de cette confiance proverbiale et incontestée qui, autrefois, ratifiait d'un mot les plus importantes affaires, nos négociants qui se connaissent, en usent encore noblement de la sorte, et notre place et ceux qui la représentent ont encore et toujours le premier rang de la probité commerciale.

Enfin, j'ose avancer que les affreux symptômes de ce mal cèderont sur notre sol, plus que sur tout autre, à de saintes influences.

Pourquoi? C'est que notre ville est avant tout une terre de fortes croyances, comme toute cette terre de Bretagne dont elle est le noble portique, dont longtemps elle fut la reine, dont elle demeure le plus brillant joyau. Il y a parmi nous un fond immuable de fortes convictions qui tôt ou tard ramèneront les actes à la règle. La Bretagne est une terre à part. Je ne saurais calculer ce que sa prochaine assimilation peut lui faire subir; mais elle a une telle vie propre, une telle force de résistance, il est tellement dans ses habitudes et dans son sang de puiser en elle-même ses inspirations, ou plutôt de les garder, quand elle les a reçues d'en-haut, que j'espère et je crois qu'elle restera longtemps, toujours elle-même : semblable aux rochers de ses côtes, masses inexpugnables d'un granit primitif et immuable, qui, depuis le commencement des jours, reçoivent le choc de la tempête, les mouvements tumultueux et l'écume de ses mers sauvages; ainsi tranquille et immuable elle-même, vainement battue par les flots des bouleversements et des passions les plus extrêmes, elle laissera passer, comme la vague sur la grève, les jours de décadence, et donnera à la France le salutaire exemple

de la fidélité aux vieilles croyances, aux vieilles mœurs, aux vieilles vertus.

Et Nantes, sur ce point comme sur tout autre, sera digne de sa mère. Voyez plutôt. Déjà la réaction n'est-elle pas toute prête? Le mal a été signalé; mais qui n'aperçoit auprès, et le dépassant de beaucoup, la somme du bien?

En quelle ville trouve-t-on un plus grand nombre de ces familles honorables où règnent le respect et la tendre affection, où les meilleurs sentiments s'harmonisent avec les vertus les plus douces; oasis saintes au milieu de ce monde, qui rappellent un autre Age et qu'environnent les hommages de tous; sorte de sanctuaire dont rien ne tache la pureté, et à qui l'on ne pourrait adresser qu'un reproche, celui d'être quelquefois trop inaccessibles.

Dans quelles villes, les grandes œuvres ont-elles pris un développement plus rapide, embrassant, dans un réseau intelligent et complet, l'ensemble hélas! complet aussi de toutes les misères? Dans nos livres savants de statistique, on a plus d'un fois établi le bilan commercial et industriel des diverses cités; on a classé et proposé à l'admiration du monde ces villes actives et industrielles où s'accumulent les populations ouvrières, où se meuvent les mille rouages des entreprises et des machines. On a vanté, exalté la production de Manchester et de Liverpool. C'est beau, sans doute, car c'est l'activité d'un grand peuple.

Mais si nous ne nous arrêtons pas aux apparences, si nous parcourons les arrières rues de ces cités, si nous les voyons aux heures du soir et dans les réduits de ces machines humaines, qu'on y met en œuvre, que de désillusions! quel triste et navrant spectacle! quelle affreuse misère et quelle dégradation auprès de tant de richesses, si dans ces villes, il n'y a à peu près autant d'établissements de bienfaisance que d'usines, et si, pour faire le contre-poids de toutes ces misères, il n'y a que la maison

des pauvres et l'impôt forcé de la charité ! Il faut donc un contre-poids à ce grand mouvement de nos plus riches industries. La production la plus active ne suffit pas à établir partout la richesse ; il serait peut-être aisé de montrer que ces immenses établissements de nos cités industrielles, en dehors même des excitations mauvaises de la grande ville, entraînent forcément pour un grand nombre de tristes misères. Il faut donc à nos cités, surtout à notre époque, un développement parallèle d'une intelligente bienfaisance.

Ah ! le sentiment moral d'une cité se révèle tout entier dans la multitude et dans le caractère de ses institutions de bienfaisance. On y voit le reflet, ou plutôt la fleur et le fruit de ses bonnes croyances. Et si, sur tous les points de son territoire, comme sur un sol fécond, s'élèvent les asiles, les hospices, les maisons de prévoyance, de secours, d'assistance mutuelle ; si, depuis l'enfant qui nait à la vie jusqu'au vieillard qui penche à la tombe, depuis les premières faiblesses morales jusqu'à l'entière privation de la raison, nul n'est dépourvu d'appui et de consolation, je bénirai le sentiment qui anime cette ville quasi-sainte, et je la proclamerai bonne et aimable entre toutes. Or, à ces traits, ne reconnaissez-vous pas notre cité ?

Inutile de le dissimuler, Messieurs. Ces institutions, bonheur des souffrants, salut de la cité, c'est le résultat de nos divines croyances, de ces croyances qui se résument dans l'expansion du sentiment le plus humain et le plus sacré, lequel se nomme d'un nom tombé du ciel : Charité, mère féconde qui suffit à nourrir tous ses enfants, et qui, au lait et au pain qu'elle leur donne, sait joindre encore la douceur de ses caresses et les chants toujours suaves de son amour.

Oui, le sentiment religieux, invincible et suprême passion, comme dit Lacordaire, règne et domine parmi nous ; noble gloire qu'ont toujours ambitionnée les peuples, que nous retrou-

vons à un haut degré dans les nations de l'antiquité, et que les peuples primitifs et traditionnels de nos jours, les Orientaux et nos Arabes, portent et font briller au soleil comme leurs belles armures et leurs riches pierreries. Ainsi de nous, Messieurs. Depuis nos origines chrétiennes, Nantes a été fidèle, sans un jour de déviation. La religion de la patrie — qui est celle du ciel — y a eu ses plus nobles illustrations. Ni la gloire des vertus, ni la gloire des épreuves, ni la gloire du martyr ne lui ont manqué. Les Clair, les Similien et les Félix, les Donatien et les Gohard ont jeté sur elle le plus vif éclat, et dans toutes les grandes crises de notre histoire, avec une merveilleuse immutabilité, elle s'est montrée fidèle.

Mais trêve du passé.

De nos jours, elle est encore elle-même. Ces choses s'apprécient par les témoignages et les faits. Si nous ne sentons pas ce qui s'opère au milieu de nous, les étrangers peuvent nous l'apprendre. Eh bien ! que notre modestie l'accepte ou non, nous sommes la grande ville la plus religieuse de notre France. Qu'il y ait, comme dans toute grande cité, des désordres et des vices, qui le conteste ? Chaque jour, le flux de la mer apporte à nos rivages ses immondes débris ; ainsi, la corruption qu'entraîne une civilisation qui se déprave, nous jette ses épaves impures. Mais le bien, mais la religion, mais les sentiments honnêtes et les vertus qui en découlent, débordent de toutes parts.

Au reste, un instrument de la science mesure le degré de chaleur de la température ; un thermomètre moral mesure également la force du sentiment religieux. C'est, d'une part, l'ardeur de la charité féconde et expansive, et c'est aussi l'efflorescence des monuments qui l'expriment et l'attestent. J'ai dit l'efflorescence ; car, vous en êtes les témoins, des monuments — et quelles œuvres ! quelle grandeur ! quelle beauté ! — se sont épanouis sur

notre sol comme des productions naturelles, comme des fleurs qui, dans un parterre, au souffle embaumé du printemps, entr'ouvrent leurs riches corolles. Ces grandes œuvres ne se tentent pas, ne se réalisent pas sans la conviction, sans la foi qui soulève sinon les montagnes, du moins d'immenses obstacles. Il faut un levier bien puissant, dont le point d'appui soit placé bien haut, pour mettre en mouvement tant de volontés, tant de sacrifices, pour les accomplir en peu de temps et en si grand nombre, avec un tel succès et un tel entrain, sans que l'un nuise à l'autre. Si bien que l'on peut affirmer que de tous les points du monde, Nantes est celui où cette vitalité religieuse s'est manifestée avec le plus de puissance et d'énergie.

Comment ne pas comprendre la portée de pareils faits ?

Comment n'en pas tirer la légitime conclusion ?

Ainsi, pendant que le sentiment préservateur du monde lutte et triomphe dans notre ville, pendant qu'il écrit ses pages immortelles, dresse ses impérissables monuments, élève et ses maisons hospitalières et ses temples — doubles paratonnerres qui soutirent et détournent les foudres du ciel et de la terre ; — la cité s'enrichit et s'embellit. Elle reçoit sa dernière parure, la seule beauté qui semblât lui manquer jusqu'ici, celle qui attire l'étranger, le captive et le charme, la beauté des monuments qui rompent la monotonie de nos villes modernes, trop fières de leur alignement et de leur régularité, tranchent sur les habitations humaines et sur l'azur du ciel par ces vastes constructions semblables à des palais, par ces dômes élevés, par ces tours imposantes, par ces flèches aériennes et élancées, où l'œil se repose, où l'âme attache sa pensée ; véritable caractère de la poétique beauté d'une contrée, principe de ces impressions indéfinies qui font rêver, et attachent à ces lieux gravés pour jamais dans la mémoire.

Plus que jamais donc, Nantes sera nommée la belle et la jolie.



Pour moi, je ne puis la parcourir sans être frappé du cachet de beauté qui la distingue. Quelle charmante et heureuse position ! comme elle est jetée avec grâce, comme elle s'étend délicieusement sur les rives de son grand fleuve et sur les bords si variés de ses deux rivières ! Quelle richesse d'aspect, quelle diversité tranchée de sites et d'horizons, soit que, descendant de la gare, au sortir de cette immense prairie de Mauves, quittant la belle vue de la côte Saint-Sébastien, que termine ce grand monument de notre hospice général, vous vous tourniez vers la ville dont le panorama magique s'offre à vos yeux, avec son vieux château et sa chapelle (1), ses vieilles tours et ses élégantes constructions de la Renaissance, les cours avec leurs arbres séculaires et la statue de la bonne duchesse, la cathédrale, masse imposante, qui domine de sa gigantesque grandeur la ville entière comme une mère ses petits enfants ; soit que, suivant cette ligne interminable de quais superbes avec leur mouvement, leurs remarquables façades et la vue toujours si attachante d'un port actif et animé, vous poursuiviez bien loin votre marche jusqu'à ces beaux coteaux de Sainte-Anne et de l'Hermitage, qui ne terminent pas encore la cité, et où Louis XIV, dans ses voyages à Nantes, se faisait conduire pour y contempler le spectacle vraiment remarquable de la ville à ses pieds, du port et de ses navires, du fleuve et de son cours imposant, et de ces îles verdoyantes et ombragées qui coupent le cours de la rivière et en font une délicieuse campagne, et de ces coteaux opposés dont rien ne surpasse la beauté et la grâce.

Dans le parcours de la cité, n'êtes-vous pas frappé de ces continuels cours d'eau que vous trouvez partout, — l'eau qui

---

(1) Des archéologues prétendent que le monument que je désigne n'est pas une chapelle.

réjouit l'œil, enchante le paysage, donne à tout la beauté et la vie. — A la vue de ces ponts continuels, de ces îles nombreuses successivement réunies à la ville, ne vous semble-t-il pas habiter une nouvelle Venise ? Et lorsque, exemple unique peut-être, vous traversez cette ligne infinie de ponts et de rivières, bordés de quais si beaux, de cales spacieuses et commodes, et qu'à l'extrémité de cette longue avenue, vous rencontrez le même fleuve, encore plus large qu'au point de départ, n'éprouvez-vous pas de l'étonnement et du plaisir ?

Pour moi, je ne vois jamais sans une forte impression le magnifique spectacle qui de là se déroule aux regards, et j'ai ouï dire souvent que le grand Empereur, lorsqu'il vint dans nos murs, fut surpris, lui qui avait tant vu, de la beauté de cette scène grandiose. Adossée aux fortifications démantelées et en ruine du vieux Pirmil, il contempla longtemps le fleuve qui étend au loin ses flots tranquilles, et la ville qui, à droite et à gauche, se développe avec tant de grâce et une imposante grandeur, et il reconnut dans Nantes une des plus belles villes de son empire !

O Nantes, grande et chère cité à qui j'ai voué ma vie et ses labeurs, où j'ai rencontré tant de nobles cœurs, tant de belles intelligences et de si bonnes affections, dont j'ai tant de fois, dans l'absence, regretté les mœurs douces, la simple franchise et la cordiale sympathie ; Nantes, si glorieuse par ton passé, par tes grands souvenirs, tes enfants généreux, tes œuvres saintes. Nantes pour qui le ciel a tant fait, puisses-tu ne jamais dégénérer ! Puisse la pure morale de tes pères garder toujours tes enfants dans le droit sentier de l'honneur et continuer les traditions de franchise et de loyauté, qui ont fait ta gloire et ta richesse.

Puisse la Religion, qui veilla sur ton berceau, te suivre jusqu'à ton dernier jour, avec son cortège de vertus et de bienfaits ! Que tes fils vouent au vrai et au bien les forces de leur intelli-

gence, à ta prospérité et à ta gloire toute la puissance de leur activité ! Que tous, par de communs efforts, rivalisent d'amour et de dévouement pour tes intérêts sacrés ! Que chaque année ajoute un nouveau fleuron à ta couronne de grandes choses et de saintes œuvres ! que tu sois pour notre chère France comme la ville modèle, la digne reine de ces contrées occidentales toujours renommées, parce que toujours fidèles !

Et si, pour achever de l'embellir et d'imprimer à ta prospérité un élan décisif, il faut le concours d'une volonté toute-puissante, appelons de nos vœux le jour où cette intelligence qui sait tout embrasser, et ce ferme vouloir qui ne connaît pas l'obstacle, viendra dans tes murs, comprendra ton importance, tes ressources et tes besoins, et réalisera ce que mon cœur filial et dévoué exprime aussi faiblement qu'il le désire avec ardeur !...

---

# RAPPORT

SUR LES

## TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

PENDANT L'ANNÉE 1857-1858

LU EN SÉANCE PUBLIQUE DE CETTE SOCIÉTÉ

PAR LE D<sup>r</sup> CH. ROUXEAU, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

---

**MESSIEURS,**

La Société Académique vient de terminer sa soixantième campagne : elle est encore une fois réunie, comme une armée des temps antiques, le soir d'une grande bataille, pour

Compter ses morts, se tresser des couronnes  
Et rendre grâce aux Dieux.

La vie des Sociétés savantes n'est-elle pas, en effet, une longue bataille, une lutte pénible et pleine d'émotions contre toutes les infirmités humaines, et les gros bataillons armés par l'ignorance et des intérêts intraitables ; lutte souvent sans profit et sans gloire, sans compter les nobles et généreux champions

de cette humanité oublieuse et rebelle qui meurent à la peine?...

Loi fatale à laquelle votre famille n'a point échappé. Cette année encore, quelques branches se sont détachées du faisceau académique, sous la main impitoyable du temps... Seheult, Fr. Braheix et Ch. de Tollenare manquent à l'appel.... Salut et respect aux mânes de ceux qui nous ont précédés dans un monde meilleur !

Pour les caractères d'élite, les plus rudes épreuves sont une bonne fortune. Pourquoi les redouteraient-ils? Loin d'y faire un triste naufrage, ils en sortent plus grands et plus respectés. Si je fais une allusion si directe au long et regrettable débat dont le nom de Seheult réveille le souvenir mal éteint; si je me plais à rendre publiquement justice à la mémoire de votre ancien collègue, c'est que j'ai cru que la fortune, la réputation, la gloire de chacun de vos membres étaient votre fortune, votre réputation, votre gloire à tous. N'ai-je pas vu, tout dernièrement encore, une preuve éclatante de cette fraternelle solidarité dans l'immense cri de satisfaction qui s'est élevé du sein de votre Société, quand une glorieuse distinction est venue récompenser, à votre tête, tant de nobles travaux, tant de titres dont je ne citerai qu'un seul, le plus faible peut-être, la résurrection de l'architecture religieuse dans votre département...

Que vous dirai-je de Fr. Braheix et de Ch. de Tollenare? Après la notice biographique, lue dans une de vos dernières séances, par M. l'abbé Fournier, des éloges, bien qu'ils les méritent sans aucune restriction, ne seraient qu'un hors-d'œuvre, une maladresse. Je préfère vous laisser sous l'impression de vos souvenirs.

D'un autre côté, MM. de Lafforest et Grégoire, en quittant Nantes pour une autre résidence, changeaient leur titre contre celui de membres correspondants.

Heureusement, de nouvelles et brillantes recrues viennent chaque année combler les vides creusés dans vos rangs par la mort ou les démissions ; un sang jeune et vigoureux vient incessamment réparer ces pertes cruelles.

Vous avez admis au nombre de vos membres résidants MM. Alfred Reneaume, avoué et docteur en droit (1), Fréd. Saulnier, juge suppléant au Tribunal civil de Nantes (2), l'un et l'autre littérateurs de grande distinction ; le docteur E. Vignard (3), le docteur Th. Laënnec, héritier d'un nom médical illustre parmi les plus illustres de notre époque (4) ; Schmit, inspecteur de l'Académie (5), Péner, professeur de logique au Lycée Impérial de Nantes (6), H. Polo, juge au Tribunal de Commerce de Nantes (7), Abadie, médecin vétérinaire et membre du Conseil d'hygiène et de salubrité (8), Mourin, professeur d'histoire au Lycée Impérial et à l'École des Sciences (9).

D'un autre côté, vous accordiez le titre de membres correspondants à M. Trescaze, de Marseille, lauréat de votre Société (10), à MM. les docteurs Cazenave, médecin des Eaux-Bonnes (11), et Victor Marcé (12).

Le 29 novembre de l'année dernière, les abords de la Mairie étaient encombrés par une foule encore plus empressée que de coutume. On a beau dire : les sciences et leurs découvertes, les lettres et leur magie, les arts et leurs merveilles ont partout et toujours la même influence décisive, indiscutable. D'ailleurs,

---

(1) Rapport de M. Gautret. — (2) Rapport de M. Em. Gautier (rapport remarquable inséré dans nos Annales). — (3) Rapport de M. le docteur Bernaudeau. — (4) Rapport de M. le docteur Calloch. — (5) Rapport de M. le docteur Malherbe. — (6) Rapport de M. Saulnier. — (7) Rapport de M. Bobierre. — (8) Rapport de M. Trastour. — (9) Rapport de M. A. Comte. — (10) Rapport de M. de Rivas. — (11) Rapport de M. Mauduit. — (12) Rapport de M. Papin.

la perspective d'entendre sur un théâtre profane une parole toujours avidement recueillie, avait imprimé à la curiosité publique un irrésistible élan. — Jamais attente ne fut plus pleinement justifiée ; jamais cette salle ne fut témoin d'un accueil plus chaleureux , mieux mérité. — Dans un discours aussi remarquable par l'éclat du style que par la grandeur des pensées , votre Président établissait l'influence de la religion sur l'esprit humain , la hauteur à laquelle se sont élevés les poètes , les artistes , les savants dominés par le sentiment religieux , et la triste décadence des plus beaux génies qui ont abdiqué ce sentiment.

Votre Secrétaire adjoint vous lisait ensuite le compte-rendu des travaux de votre Société.

M. le docteur de Rostaing de Rivas terminait la séance par le rapport sur les concours et décernait les prix (1).

Dans les intervalles des discours , de déficients morceaux de musique étaient chantés ou exécutés par MM. Champomier , Meilhan frères et Dolmetsch.

Le 30 novembre, vous procédiez à de nouvelles élections (2).

---

(1) 1° A M. Jollin , directeur de l'abattoir de Nantes , une médaille d'argent de première classe , pour son Mémoire sur la boucherie ;

2° A M. Trescaze , de Tarbes , une médaille d'argent de deuxième classe , pour son Mémoire sur la même question ;

3° A M. A. Vincent , ingénieur civil à Brest , une médaille de bronze , pour le même concours ;

4° A M. E. Pradal , une médaille d'argent , pour son Catalogue des Cryptogames de la Loire-Inférieure ;

6° A M. Raymondière , de Nantes , une médaille d'argent , pour ses grilles fumivores.

(2)

BUREAU.

MM. L'abbé Fournier , président.

Le D<sup>r</sup> Malherbe , vice-président.

Le D<sup>r</sup> Rouxeau , secrétaire général.

Le Beuf , secrétaire adjoint.

**Section de Médecine.**

Je commence par la Section de médecine. Cette manière de faire les honneurs de chez soi a bien quelque chose d'insolite ; mais , pour ne rien vous cacher , je n'ai pu me défendre d'un peu d'inquiétude et d'égoïsme collectif que vous avez déjà parfaitement deviné. — Dans une galerie de tableaux, l'effet de certaines toiles un peu sévères dépend d'une place , d'un jour particulier. La distribution de celle-ci m'étant confiée, j'ai cru que je pourrais, tout en respectant les prétentions légitimes d'œuvres aux tons plus harmonieux , au dessin plus flatteur , choisir pour celles de mes confrères , la place la meilleure , le jour le plus favorable.

J'ai tout d'abord un regret à exprimer ; c'est de ne pouvoir mettre , à la place de mon appréciation sur les travaux de cette Section, un rapport qui a bien agréablement facilité ma

---

F. Huette , trésorier.

Le D<sup>r</sup> Le Ray , bibliothécaire archiviste.

Le D<sup>r</sup> Delamare , bibliothécaire adjoint.

COMITÉ CENTRAL.

1<sup>o</sup> Section d'agriculture , commerce et industrie.

MM. Renoul ; C<sup>o</sup> O. de Sesmaisons , Goupilleau.

2<sup>o</sup> Section des lettres , sciences et arts.

MM. Guéraud , Grégoire \* , Dugast-Matifeux.

3<sup>o</sup> Section de médecine.

MM. Les D<sup>rs</sup> Blanchet , Letenneur , de Rivas.

4<sup>o</sup> Section des sciences naturelles.

MM. De Tollenare , Cailliaud , Pradal.

\* M. Grégoire , démissionnaire , a été remplacé par M. Vandier.



tâche : celui de M. le docteur Papin , son Secrétaire. Cette critique fine et savante , aiguisée par quelques saillies spirituelles et de bon goût , qui fouille chaque question avec la netteté et la délicatesse d'un ciseau d'artiste , a quelque chose de singulièrement attrayant. — Malheureusement son étendue est trop considérable pour les bornes étroites dans lesquelles je dois renfermer ce rapide exposé. Je me verrai donc , quoique à regret , réduit à effleurer du bout de l'alle chacun des sujets dont il vous a fait un tableau si vif et si précis.

La première séance de la Section de médecine a été remplie en grande partie par le discours d'ouverture de son Président , M. le docteur Anizon. L'auteur , avec cette urbanité et cette respectueuse déférence pour ses aînés , dont les heureuses traditions s'effacent hélas de plus en plus , a dressé l'inventaire de toutes les richesses accumulées dans les 33 volumes de vos Annales. C'était faire un délicat éloge de vos devanciers et de vous-même , que de vous rappeler la part considérable que votre Société a prise dans toutes les grandes questions qui ont agité le monde médical. Mais c'était encore , c'était surtout une manière efficace de stimuler votre ardeur créatrice , en vous forçant à faire une de ces comparaisons dans lesquelles notre amour-propre se résigne d'autant moins à la seconde place , que nous ne dissimulons guère , en général , nos prétentions à une supériorité incontestable sur les générations qui nous ont précédés.

A. — OBSERVATIONS. — Cette première série nous offre :

1° Une relation de convulsions traumatiques écrite avec goût et scrupuleusement étudiée par M. Bernaudeaux.

2° L'histoire d'une entérorrhagie produite par une transformation crétacée de plusieurs artères , notamment la splénique , chez une femme âgée. M. Malherbe dissèque avec sa sûreté de

main habituelle ce fait curieux et en fait ressortir nettement le point culminant, la gêne apportée à la circulation, d'où la pléthore locale, la déchirure des vaisseaux et enfin l'hémorragie.

3° Une observation d'épanchement péritonéal chronique avec perforation du diaphragme, observation qui révèle une fois de plus la sûreté de diagnostic de M. Bonamy.

4° Une note sur une ascite idiopathique guérie par les injections iodées dans lesquelles s'était glissée une petite proportion d'air atmosphérique. Pour certains esprits, le hasard, un accident, un appareil qui fonctionne mal, tout devient la source d'un précieux enseignement. Ce cas a fourni à M. le docteur Letenneur l'occasion de vous démontrer la part qui pouvait être faite, dans la guérison du fait actuel, à ce fluide si longtemps redouté, et tout le parti qu'on en pourrait tirer dans des circonstances analogues, en le rendant le véhicule des principes médicamenteux énergiques.

5° Une discussion approfondie sur les kystes abdomino-tubaires et l'hématocèle péri-utérine, au sujet de laquelle notre savant collègue a échangé de curieux aperçus anatomiques, physiologiques et pathogéniques avec MM. Hélie, Aubinais, Calloch, Trastour, Malherbe, Thibeaud et Bernaudeau.

6° C'est un grand mérite, vous a dit M. le docteur Papin, c'est un grand mérite pour un chirurgien dont la main est leste et hardie, souvent heureuse, de renoncer à ces succès éblouissants enlevés à la pointe du scalpel et de se résigner au rôle modestement effacé de la chirurgie conservatrice. Chez un malade atteint d'un polype naso-pharyngien, M. Letenneur a cependant préféré ce dernier rôle, et nous l'en félicitons. A force de patience et d'ingénieux procédés, il est parvenu à renvoyer son malade radicalement guéri, sans lui laisser de ces affreuses mutilations qui attestent le passage cruellement salutaire de la chi-

rurgie. Cette circonstance a dû, nous aimons à le supposer, doubler la reconnaissance de l'opéré.

7° Une note sur les *tumeurs sanguines des oreilles*, affection peu connue, particulière aux aliénés et qui ne pouvait échapper au talent d'observation de M. le docteur Petit, directeur de l'hôpital général de Saint-Jacques.

8° Deux observations *d'anasarque scarlatineuse* enlevée avec une rapidité extraordinaire par le sulfate de quinine. M. le Dr Anizon fait suivre ces deux faits d'intéressantes considérations sur la pathogénie de l'albuminurie, et sur le parti que l'on peut tirer de la nouvelle médication contre une maladie toujours redoutable.

9° Enfin, votre Secrétaire général vous a donné lecture de deux faits curieux, l'un d'urticaire intermittente guérie par le sulfate de quinine, l'autre de pneumonie double avec délire, rebelle à toute médication rationnelle et cédant, comme par enchantement, à l'action du musc. — Ce dernier fait a été la contre-partie d'une communication orale de M. le docteur Bernaudeau, sur *l'impuissance du musc*, dans un cas de pneumonie ataxique, terminé par la mort.

B. — TRAVAUX ORIGINAUX. — Dans cette seconde série nous trouvons :

1° Deux monographies de M. le docteur Trastour. — La première, intitulée *du vertige nerveux*, a été couronnée par l'Académie Impériale de Médecine, à la suite d'un concours sur une question dont l'histoire laissait encore beaucoup à désirer. C'est vous rappeler d'un mot la manière dont notre jeune confrère l'a traitée. — La seconde a pour sujet l'efficacité de l'iodure de potassium contre les ulcères chroniques des jambes, lors même qu'ils n'ont pas une nature spécifique. Si l'expérience vient justifier les promesses de cette nouvelle médication, nous

aurons encore à célébrer une conquête de l'étude et de l'esprit d'induction sur la routine et le découragement.

2° Une *étude anatomo-pathologique sur les organes auditifs d'un sourd-muet*, par M. Hélic. Pour l'honorable professeur, ainsi que pour M. Ménière, la surdité congénitale est liée le plus souvent à un arrêt de développement de l'appareil de l'ouïe : un grand nombre de faits le prouvent surabondamment. L'anatomie vient encore ici donner le dernier mot d'une question dans la solution de laquelle l'imagination avait presque fait tous les frais.

3° Dans un second travail d'anatomie physiologique, M. Hélic nous donne, avec son exactitude et sa finesse de détails habituelles, l'histoire des *Trompes de Fallope*, leur structure intime, etc.

4° Nous touchons dès-lors au domaine de l'obstétrique, dans lequel M. Aubinais a fait une nouvelle excursion, sur les traces des grands maîtres, dont il aime à rappeler la pratique, à méditer le haut enseignement. — Abordant, cette fois, une des questions les plus terribles de cet art si difficile (1), qui exige, à certaines heures, tant de lucidité dans le coup-d'œil, tant d'énergie dans l'initiative, tant d'adresse dans l'exécution, notre collègue tire de sa pratique privée quelques exemples de guérison d'accidents réputés presque constamment mortels par bien des hommes expérimentés. *In spem contra spem !* Telle semble être la devise de l'auteur, fière et généreuse devise qui doit toujours être inscrite sur le drapeau de la médecine. En effet, la vie, pour qui veut sonder ses mystérieuses profondeurs, la vie de la femme surtout, n'a-t-elle pas d'inépuisables ressources, des trésors d'incomparable énergie ? Ne la voyons-

---

(1) De l'implantation centrale du placenta sur le col de l'utérus.

nous pas tous les jours plier sous l'effort des orages les plus violents, et se relever immédiatement, presque sans garder de traces de leur passage ? Applaudissons-donc aux efforts de la génération actuelle, pour secouer la désolante torpeur d'un fatalisme médical énervant. Agitée par un sentiment d'inquiétude inouïe, d'aspirations ardentes vers l'inconnu, portée, outre mesure peut-être, à tout remettre en question, à faire table rase du passé, elle s'attaque avec fureur aux obstacles, surtout aux impossibilités dont le nom seul l'irrite. Gardons-nous d'entraver ses efforts passionnés : C'est à ce prix seul que nous verrons l'accomplissement de la parole sacrée : *Cherchez et vous trouverez.*

C. — OUVRAGES ÉTRANGERS SOUMIS A L'EXAMEN D'UNE COMMISSION. — Deux ouvrages venus du dehors ont été l'objet de rapports spéciaux.

Le premier est un *Traité des eaux minérales françaises et étrangères*, par M. le D<sup>r</sup> Durand-Fardel, dont M. Trastour vous a donné un élégant et élogieux compte-rendu.

Le second n'est qu'un monstrueux factum, *rudis, indigestaque moles*, envoyé fièrement par son auteur à la conquête d'un nouveau titre scientifique, celui de membre correspondant de votre Société. L'essai n'a pas réussi. — Ce livre est tombé entre les mains de M. le D<sup>r</sup> Henry, qui a fait rudement payer au malencontreux récipiendaire ses prétentions « à enlever vos » suffrages au moyen de n'importe quelle brochure, signée de « n'importe quel nom parisien, » suivant l'heureuse expression de M. Papin. Notre jeune et savant rapporteur a justement flagellé l'arrogante ignorance de l'auteur, et montré que si les Sociétés savantes ouvrent avec empressement leurs rangs au vrai mérite, elles les referment avec indignation devant les coups de grosse caisse d'un charlatanisme sans vergogne.

D. — COMMUNICATIONS ORALES. — Quelques communications orales sont venues combler les vides laissés dans vos séances par de trop rares lectures : Ces communications ont presque toujours pour résultat heureux de provoquer des discussions dans lesquelles chacun vient apporter le fruit de son expérience et de ses méditations.

M. Henry vous a présenté quelques faits heureux à l'appui de l'efficacité d'un nouveau mode de traitement de la congestion cérébrale et de l'apoplexie, par le bicarbonate de soude. Si ces faits sont encore trop peu nombreux pour entraîner la conviction, ils auront du moins l'avantage de provoquer de nouvelles et plus complètes recherches.

Votre Secrétaire général a également appelé votre attention sur une médication nouvellement préconisée par M. Churchill, contre la phthisie pulmonaire. L'hypophosphite de soude lui aurait *semblé* un excellent *palliatif*. — Quant à M. Churchill, il est prodigieusement affirmatif : Ce nouvel agent réussirait presque constamment entre ses mains, *surtout dans la période la plus avancée* ; il s'en suivrait, selon la remarque spirituellement railleuse de M. Papin, qu'il serait assez inutile de se soigner au début, et infiniment plus avantageux d'attendre qu'on fût réduit à l'extrémité. — De pareilles énormités sont capables de noyer dans le ridicule les vérités les plus fécondes.

#### **Section des Sciences naturelles.**

Il y a quelques années, un de vos plus spirituels secrétaires généraux, chargé de vous rendre compte des travaux d'une de vos Sections, vous disait que ce compte-rendu était tout entier dans le dernier mot du dernier vers de la dernière scène du dernier acte de *Bérénice*. . . Hélas ! — Peu s'en est fallu que je ne fusse réduit à faire à M. Talbot l'emprunt de cette piquante saillie, au sujet des opérations de votre Section des Sciences

naturelles. Heureusement, M. Cailliaud est venu rompre un silence compromettant, expliqué du reste par des études d'un autre ordre, études plus ambitieuses, réservées, dit-on, à de hautes destinées. . . . Mais soyons discret, bornons-nous à notre rôle, et revenons au nouveau mémoire de notre savant collègue.

Ce n'est pas seulement dans les classes élevées du règne animal que l'on rencontre ces monstruosité qui nous surprennent et nous attristent : les derniers échelons de ce règne n'en sont point exempts. Ici encore, un obstacle physique au développement normal, une aberration dans la vitalité, une évolution incomplète donnent lieu aux difformités les plus bizarres : M. Cailliaud vous l'a démontré, en faisant passer sous vos yeux une série de coquillages aux contours les plus insolites.

Parmi ces coquillages, il en est un surtout qui mérite de fixer l'attention : c'est l'*Unio margaritifera* dont les valves sont souvent tourmentées de la façon la plus irrégulière. Mais le pêcheur expérimenté ne s'y trompe pas : il se garde bien de rejeter cette écaille disgraciée dont la précieuse difformité trahit la présence d'une ou plusieurs perles, éternel objet d'une si ardente convoitise, d'une si âpre exploitation. Ainsi, l'homme est plus équitable envers un grossier mollusque qu'envers son semblable ! — Que de perles, en effet, que de trésors cachés parfois sous une enveloppe inculte ou repoussante, trésors qui s'épanouiraient sous un regard de bienveillance et se cachent douloureusement ou s'altèrent devant l'impitoyable raillerie d'un cruel et injuste dédain ! . . .

Ces monstruosité, présentées par le hasard, ne pouvaient suffire à l'inquiète et incessante curiosité de M. Cailliaud : il a cherché à en produire de nouvelles et plus extraordinaires. — Un exemple : il a dépouillé de son test un limaçon de jardin, et l'a introduit dans une coquille du Nouveau-Monde. Le sym-

pathique et complaisant escargot a parfaitement supporté ce déménagement inattendu, qui le transportait brusquement en Amérique; il a continué tranquillement son œuvre, greffant une nouvelle enveloppe sur celle qu'on lui imposait, sans se douter qu'il improvisait un trait-d'union entre les deux hémisphères.

M. Cailliaud termine son mémoire par une rude sortie contre les difformités imposées par une mode barbare autant qu'hostile aux lois éternelles de la beauté plastique. Ce ne sont pas seulement les pieds des dames chinoises qui courroucent notre collègue; il est certaine partie de la toilette de nos Européennes qui n'a pas trouvé grâce devant sa verve passionnée pour la forme idéale. Verra-t-il accomplir cette réforme si vivement appelée? Je ne sais si je m'abuse, mais je crois que

L'on verra sur nos rails l'antique palanquin,  
Les modes de Paris triompher à Pékin,  
En France, à la beauté, refuser tout hommage,  
Avant que du corset disparaisse l'usage.

### **Section d'Agriculture, Commerce et Industrie.**

C'est un spectacle curieux que celui des premières tentatives commerciales d'un grand pays comme le nôtre! Que d'entraves viennent se jeter à la traverse de ces opérations encore si faibles, si élémentaires! — Vexations seigneuriales de toute sorte, redevances exorbitantes, droits de douanes, de *haut passage*, de *resve*, *douanes intérieures*, vente du marché national aux étrangers, etc.; sans compter toutes les violences arbitraires exercées par un fisc dévorant et perfide, au profit de despotes besogneux et superbes, dont aucun ne semble comprendre que sa propre fortune est liée à la fortune de son pays; sans compter les guerres incessantes de province à province, de



ville à ville, de château à château ; les déprédations d'une féodalité batailleuse et pillarde ; telles sont les conditions désastreuses au milieu desquelles naît et se débat le commerce de la France, depuis le X<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup>.

Mais voici venir Louis XI, tyran cruel, politique intelligent et profond. Son coup-d'œil vaste et sûr a compris toute l'importance du commerce, toute la grandeur dont il peut doter la France. Bientôt, sous sa puissante impulsion, les arts et l'industrie sortent du néant, des manufactures s'élèvent, un système habilement prohibitif protège les marchands français... — Malheureusement, ses successeurs, emportés par les guerres d'Italie qui ne leur apportent que des revers ou une gloire éphémère et stérile, négligent de suivre ses traces ; et, malgré les découvertes de quelques navigateurs français au Nouveau-Monde, notre pays ne prend qu'une faible part à l'immense développement du mouvement maritime de l'Europe. — Si les efforts de François I<sup>er</sup> relèvent un instant notre commerce, surtout dans le Levant, les guerres de religion, et avec elles, le retour des exigences effroyables d'une insatiable fiscalité arrêtent, pour un demi siècle, son essor.

Il était réservé à Henri IV de réparer ces désastres. Création du Conseil général du commerce, régularité dans les droits d'entrée et de sortie, avantages accordés à ceux qui relèvent le pavillon national, droit d'*ancrage* sur les étrangers, colonies lointaines, etc. ; rien ne fut oublié par le Béarnais, dont on retrouve le génie et la main dans toutes les grandes choses de cette époque. Toutefois, les *douanes intérieures* résistèrent à ses projets de réforme. — Sous Louis XIII, les Etats généraux de 1614 réclamèrent en vain la suppression de ce monstrueux et intolérable abus, ainsi que l'entrée franche des matières premières. L'heure n'était pas encore venue pour eux de parler en

maîtres, et de briser d'un seul coup presque toutes les entraves du commerce.

Tel est le tableau que M. Le Beuf, votre lauréat de 1856, vous a présenté sous le titre d'*Etudes sur la politique commerciale de la France*. Son travail s'arrête à Richelieu. Nous espérons que l'auteur, qui a si vivement captivé notre intérêt, ne nous fera pas attendre longtemps la fin de ses *études*.

Quittons un instant le domaine des intérêts généraux de la France, et rentrons dans nos murs où s'agite une question toute palpitante d'actualités. *To be, or not to be*, être ou ne pas être, tel est, en effet, pour Nantes, l'alternative créée par l'ouverture du bassin à flot, au bas de la Loire, et le prolongement de la voie ferrée jusqu'à l'Océan. — Le *Favet Neptunus eunti* cessera-t-il d'être la devise de Nantes, pour devenir celle de Saint-Nazaire? Verrons-nous notre vieille cité s'évanouir devant la fortune d'une rivale encore à l'état embryonnaire, comme Rouen devant celle du Havre? Ou bien, le développement, la prospérité de Saint-Nazaire nous apporteront-ils un surcroît de richesse et d'activité commerciale? La solution de ce problème est le secret de l'avenir. Toutefois, M. Le Beuf, dans un remarquable mémoire sur cette question, n'élève pas le moindre doute sur les destinées de notre patrie. L'ouverture du bassin à flot, le prolongement du chemin de fer, n'auront d'autre résultat que de créer, au sein d'un nouveau et industriel centre de population, un magnifique avant-port pour Nantes, une rade immense et sûre que la navigation française et étrangère recherchera de préférence à celles de la Manche.

Mais ces heureux résultats dépendent de la conservation pour Nantes de ses prérogatives administratives, touchant les douanes et l'armement et le désarmement des navires, prérogatives restées entre nos mains, grâce aux réclamations de notre com-

merce, grâce surtout à l'heureuse et habile intervention de M. le Conseiller d'Etat, Préfet de la Loire-Inférieure; 2° de l'amélioration de la basse Loire, depuis si longtemps réclamée, amélioration que l'on pourrait obtenir en fixant les sables dans le haut du fleuve, et en désobstruant le bas de son cours, soit au moyen de digues longitudinales, soit au moyen de dragages énergiques et continus; 3° de puissants et nombreux remorqueurs dont le besoin se fait si vivement sentir. — A ces conditions, la Loire restera toujours la voie commerciale la plus sûre; la meilleure, la plus recherchée, et Nantes, loin de redouter une rivale, n'aura qu'à faire des vœux pour la nouvelle ville, à la prospérité de laquelle ses intérêts sont intimement liés.

A la navigation se rattache une question d'une haute importance. — M. Bobierre, dans un mémoire plein de faits et de scrupuleuses analyses, a étudié successivement la valeur comparative des cuivres, des bronzes et des laitons employés pour les doublages de navires. D'après les recherches de l'auteur, le cuivre ne constitue un bon doublage qu'à la condition d'être d'une grande pureté, et encore cette pureté n'est-elle pas une présomption de la durée, mais seulement de l'uniformité de son altération. Le bronze est infiniment supérieur, pourvu qu'il contienne au moins 6/00 d'étain, proportion qui lui donne un grain plus fin, une texture plus homogène: mais cette supériorité est compensée par un inconvénient dont les résultats peuvent être fort graves: le bronze se recouvre de dépôts terreux et salins, et de mollusques nombreux qui retardent la marche du navire.

Les laitons donnent d'assez bons doublages lorsque la proportion de zinc ne dépasse pas 0,34, et qu'ils ont été laminés à froid. Laminés à chaud, condition seule possible quand le

zinc dépasse 0,34 , ils deviennent bientôt poreux , d'une fragilité extrême , et doivent être impitoyablement rejetés.

Nous devons encore à M. Bobierre un rapport sur un mémoire de M. Le Veillé , de Nantes , relatif à la *Conservation des céramiques*. Tout en donnant aux ingénieurs procédés de notre correspondant les éloges qui lui semblent mérités , M. Bobierre regrette que l'expérience ne soit pas encore venue prononcer sur une question d'une aussi haute importance , et lui permettre d'être plus explicite dans son appréciation.

### **Section des Lettres, Sciences et Arts.**

M. Huette , dans une notice sur les *effets du calorique rayonnant*, a étudié successivement les phénomènes intéressants de la rosée , du serain , de la gelée blanche , de l'humidité , des arborisations cristallines déposées sur les carreaux de nos appartements, etc.

---

L'histoire a surtout occupé les loisirs de quelques-uns de nos collègues.

Si nous suivons l'ordre chronologique , le premier mémoire qui doit nous occuper appartient à M. le baron de Girardot. Il a pour titre : *Procès de Renée de France , duchesse de Ferrare et dame de Montargis , contre Charles IX.*

Nous sommes au lendemain d'une guerre désastreuse soutenue pendant un siècle contre les Anglais , pour le maintien de la Loi salique , et c'est une fille de France qui réclame , à son profit , le démembrement du royaume , au mépris de la Constitution de son pays , au mépris des traités d'Anne de Bretagne et de Charles VIII , sans égards pour la coutume bretonne qui ne donnait de droits héréditaires , à défaut de mâles , qu'aux filles aînées et à

leurs successeurs ! Ce procès, fondé sur une clause malencontreuse et banale du contrat de mariage de Renée avec Hercule d'Est, duc de Ferrare, présente le spectacle singulièrement attachant d'une attaque vive, déliée, captieuse, pleine de ressources inouïes, et d'une défense rude, vigoureuse, d'une logique accablante. — La duchesse ne céda que pied à pied : battue sur un point, elle se jetait sur un autre avec une ardeur nouvelle, comme l'hydre de la Table, faisant toujours valoir des prétentions inattendues, des clauses embarrassantes ; perdant toujours et jamais découragée. . . . Enfin, il fallut se résigner : elle avait contre elle le droit, la fortune de la France, et. . . Catherine de Médicis.

Franchissons deux siècles avec M. le baron de Girardot : abordons avec lui dans ce Nouveau-Monde, qui vient d'être le théâtre d'événements prodigieux. Nous y trouvons un peuple jeune, ardent, tout palpitant de l'émotion de la lutte, enivré de succès achetés au prix d'héroïques efforts. — Libre, il s'est constitué en République, sous la présidence de son heureux général ; vainqueur, il veut qu'un ordre de chevalerie, celui de *Cincinnatus*, consacre le souvenir de son triomphe. Tous les généraux et colonels français qui ont combattu dans la guerre de l'indépendance en seront nommés membres, tous, excepté La Fayette. Qu'avait-il donc fait, le jeune et enthousiaste gentilhomme, qui devenait l'objet d'une si singulière exception ? — Répondant seul d'abord au cri d'indépendance, bientôt suivi d'un cri de détresse, d'un peuple révolté contre la servitude, il avait équipé, à ses frais, une frégate, pour voler à son secours, avec une poignée de volontaires comme lui, reçu le baptême de sang à Brandywine et à Monmouth, défendu avec héroïsme la Virginie attaquée par des forces supérieures, sauvé Sullivan dans sa retraite de Rhode-Island, fait trois voyages en France, pour intéresser à ses nouveaux amis le peuple de la terre le plus pro-

**digue** de son sang et de son or ; enfermé Cornwallis dans Yorktown avec l'habileté savante d'un vieux général, l'avait attaqué avec l'élan d'un grenadier et forcé à mettre bas les armes. Malheureusement, il n'avait pas de grade dans l'armée française auxiliaire : il était simple volontaire. . . .

M. de Girardot nous a donné la correspondance de Washington, notamment avec Rochambeau, au sujet des intérêts de la nouvelle institution, son règlement, son histoire et ses péripéties. L'auteur a su mêler à son plan quelques notes biographiques sur les principaux *Cincinnati* français : Rochambeau, Custine, Autichamp, Vioménil, etc., réservés à une célébrité nouvelle, triste ou glorieuse, qu'ils devaient acquérir dans leur patrie.

Mais laissons la jeune Amérique dans l'ivresse de son triomphe et revenons dans notre patrie, où la liberté cherche à s'établir au milieu du sang et des ruines. Venons assister, avec M. de Girardot, à ces fêtes républicaines, à cette reproduction des mœurs d'un autre âge auquel l'esprit français cherche vainement à se plier. — Cette joie officielle, ces manifestations réglées d'avance, comme les évolutions d'une armée sur un champ de manœuvres, vous font sourire. . . . En effet, pourquoi descendre des hauteurs de l'épopée, pour se mêler aux mascarades de la rue ? C'est donc là le Gaulois, ce fanfaron, ce vantard, comme l'appellent ironiquement ses voisins ? Vantard ! lui qui a retenu les noms de tous ses désastres et qui ne sait pas la dixième partie des noms immortalisés par lui ; qui croit naïvement se grandir en jetant sur ses glorieuses épaules la défroque de Rome et de Sparte, sans songer que, dans ce capitole qu'il a escaladé plus d'une fois, il chercherait vainement une pourpre triomphale qui égalât les sublimes haillons de son armée d'Italie ! . . .

Un dernier mot sur 1793. — La rectification historique de M. Dugast-Matifeux, au sujet de l'exécution du château d'Aux, a donné lieu à une réponse à laquelle l'auteur a cru

devoir riposter à son tour : feu croisé d'érudition et d'esprit , dont les éclaboussures ont atteint, je le sais, hélas! jusqu'à de simples spectateurs qui n'en pouvaient mais..... Pourquoi s'en plaindre, après tout? Si certaine verve railleuse n'a pas toujours frappé juste, pourquoi l'en blâmer? Depuis quand l'esprit est-il obligé d'avoir raison? Et pour peu qu'il soit de bon aloi, n'est-il pas toujours sûr de faire son chemin? Tant pis pour les écopés! Que diable allaient-ils faire dans cette galère?

Deux intéressantes communications de M. Renoul doivent nous retenir encore sur les dernières années de ce XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans la première, l'auteur nous fait assister à l'incendie du grand théâtre de Nantes (7 fructidor an IV — 24 août 1796), à toutes les scènes émouvantes de ce grand drame, aux actes d'héroïsme qu'il provoque, aux accusations odieuses dont il est l'occasion... Mais glissons légèrement sur cette affreuse catastrophe, tout en remerciant M. Renoul de consacrer son intelligence et son érudition à des études locales si importantes, si curieuses, réclamées avec tant d'instance par l'autorité et par divers membres de notre Société. Un fait bien plus fécond en enseignements, raconté par le même auteur, se présente à notre examen : je veux parler de l'histoire de la *Colonne Louis XVI*.

« L'histoire d'un peuple, » dit M. Renoul, est écrite dans » ses monuments. » D'accord, mais il y a peu de monuments qui ne soient le grand livre sur lequel sont enregistrées les faiblesses et les versatilités arrachées aux peuples par la peur et l'intérêt.

En 1788, le commerce de Nantes a pris une large extension : des quartiers somptueux, de magnifiques établissements publics se sont élevés, comme sous la baguette magique d'une fée. Nos architectes, dont cette immense richesse fait la gloire et la fortune, en perpétueront le souvenir, en élevant à leurs frais, au

milieu des applaudissements d'un public idolâtre de son roi , une colonne surmontée de la statue de Louis XVI , le Bienfaisant , promoteur de cette prospérité.

Eh quoi ! les fondements de ce monument de reconnaissance religieuse sont à peine jetés , qu'il change de nom , au milieu des salves d'artillerie du pacte fédératif ; la *Colonne de la Liberté*, entourée de bonnets phrygiens , sera surmontée par la statue de Louis XVI , le restaurateur de la liberté française , le roi d'un peuple qui veut être libre. A l'œuvre donc , Lamarie ! Taillez vos crayons , préparez vos ciseaux , que nous puissions bientôt contempler les traits chéris de ce monarque que sa bienfaisance et la restauration de la liberté recommandent également à l'amour de ses peuples !... Mais que dis-je ? Cachez vite cet emblème d'une tyrannie vaincue le 20 juin , écrasée le 10 août. Des rois ! La France en eût-elle jamais ?... Peut-être la vieille France asservie , enlacée dans les fers d'un despotisme corrompateur et avilissant ; mais la France émancipée ne compte son histoire que d'aujourd'hui : elle inaugure l'*An premier de la Liberté* !... Habile statuaire , prends vite ces bronzes , ces cuivres , débris des portes de la ci-devant cathédrale , de ces cloches , insignes d'un âge oublié , d'un culte proscrit , et que la statue de la liberté sorte fière et radieuse de tes mains inspirées ; que le peuple nantais applaudisse avec transport , en la voyant , du haut de la colonne , bénir ses enfants régénérés... Arrêtez imprudents ! Cette liberté que vous acclamez avec tant d'enthousiasme est morte , étouffée sous les lauriers d'Égypte et d'Italie. Entendez-vous l'airain qui gronde , et dont les coups multipliés annoncent son agonie et l'avènement d'un nouveau César !... Rentre dans le néant , liberté trompeuse ,

Déité qu'on vante ,

Recrute ailleurs des martyrs et des fous...



Cette colonne sera le *piédestal de l'aigle*, et sur son immense spirale on lira les noms d'Arcole et de Marengo, d'Austerlitz et de Friedland. *Ave, Caesar, Victor, Imperator!* Qu'importent les fers, s'ils sont forgés par la gloire et couverts par les lauriers?.. Mais la gloire est bien éphémère! Quels sont ces bruits sinistres? Que signifient ces larmes silencieuses sur les visages bronzés de nos vieux, de nos admirables soldats?... L'aigle, lassé de vaincre, est tombé sous les coups d'une nuée d'éperviers; le sol sacré de la patrie est foulé par un million d'étrangers dont nous avons, pendant vingt ans, broyé les bataillons sous les pieds de nos chevaux.... Arborons le drapeau des lys, et que, du haut de ce monument, *Louis-le-Désiré* présente à ses peuples reconnaissants cette Charte sacrée, gage d'une alliance impérisable....

Heureusement, la victoire est restée au droit et au bon sens. Ceux de nos architectes qui avaient survécu à toutes les péripéties de ces temps orageux, eurent la satisfaction de voir réaliser, au bout de trente ans de revirements de toute sorte, leur noble et généreuse initiative.

Les Gouvernements qui se sont suivis ont fait preuve d'une sage politique, en respectant un sentiment pieux qu'on aime à constater chez les peuples. Le souvenir du passé ne répond-il pas également du présent et de l'avenir?

D'un autre côté :

« Que signifient, dit M. Renoul, ces mutilations, ces changements que l'on fait subir aux monuments, suivant que les » événements politiques prennent telle ou telle couleur? On » dénature ainsi à plaisir une œuvre qui, presque toujours, » empruntait son principal mérite au temps qui l'avait vue naître, » au cachet que lui avaient donné les faits mêmes de son érection. Et cela, le plus souvent, dans le seul but de flatter » un vain amour-propre, de satisfaire une rancune de parti.

» C'est un vandalisme absurde. — Enlevez des emblèmes, substituez-en d'autres, vous pourrez bien arriver à un ridicule anachronisme, mais vous ne changerez pas l'histoire. Et l'histoire ne doit-elle pas être respectée dans ses monuments, aussi bien que dans ses récits. »

De la biographie des peuples, passons à celle des particuliers.

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.....

On peut dire avec autant de vérité de ce monde primitif dont parle Voltaire :

Ses premiers bienfaiteurs sont devenus ses dieux.

Si la victoire donnait au conquérant une couronne chèrement achetée, souvent disputée, le bienfait, primant la gloire des armes, ouvrait l'Olympe au mortel que de grands services recommandaient à la reconnaissance éternelle des peuples. Ces vieilles sociétés païennes, malgré leur génie batailleur et féroce, désertaient souvent les autels de Mars, pour courir adorer Cérès.

Aujourd'hui l'encens ne fume plus en l'honneur des amis de l'humanité; mais ils n'ont pas cessé d'être pour nous l'objet d'un culte religieux et imprescriptible.

Le 8 septembre dernier, la tombe se refermait sur la dépouille mortelle d'un de ces hommes de bien, dont la mort nous surprend toujours douloureusement, car leur âge se cache derrière l'impérissable jeunesse de leur cœur et de leur charité. — Il était d'une noble race : mais, s'il pouvait voir, avec un légitime orgueil, son nom sur le livre d'or des Croisades, il avait des titres bien autrement magnifiques à la vénération de ses concitoyens. Ce nom, ces titres, vous les voyez écrits en caractères ineffaçables partout où il y avait une bonne action à accomplir, une souffrance à soulager, un courage à soutenir, une belle intelligence à deviner et à mettre en lumière; ces titres, vous les voyez sur

une foule de nos monuments religieux, dans cette splendide salle ajoutée à votre Musée, pieux et touchant prétexte d'une œuvre plus pieuse et plus touchante encore; dans cet asile où la vieillesse pauvre et infirme bénit la mémoire de son noble fondateur; dans le cœur de cette population de Casson dont il resta le seigneur, par le droit de l'affection et de la reconnaissance; de cette population transformée, instruite, moralisée, dont il ne laissa jamais un homme valide sans travail, un invalide sans secours; dans cette demeure princière où se réunissaient tant de merveilles, qui était le Versailles où trônait cette monarchie, la plus absolue de toutes, celle dont la bienfaisance la plus paternelle avait sacré le représentant...

Dans cette incomplète énumération, vous avez tous reconnu M. Urvoy de Saint-Bédan.

Remercions donc M. l'abbé Fournier d'avoir jeté des fleurs sur la tombe de ce grand citoyen. Qui pouvait remplir cette tâche sacrée mieux que votre Président, à qui d'intimes épanchements ont dû révéler tous les trésors de cette âme exceptionnelle? Qui pouvait, mieux que lui, trouver dans son esprit et surtout dans son cœur des paroles dignes d'une mémoire si chère et si respectée?

---

M. Callaud a encore tité de son écrin quelques charmants bijoux de bon aloi et finement ciselés. Vous avez accueilli avec une faveur méritée *l'homme et l'herbe des champs*, — *la plume et l'épée*, — *le cheval et le porc*, — *le ventre et la tête*, — *l'hirondelle*, — *la poêle et le chaudron*. Les personnages de cette dernière fable ne trônent pas précisément sur un divan; mais qu'importe? Le salon n'a pas le privilège exclusif des vérités utiles; c'est dans les écailles les plus grossières, comme nous l'avons déjà dit, qu'on rencontre souvent les perles les plus précieuses.

---

Indépendamment des ouvrages dont vous venez d'entendre une incomplète analyse, vous avez reçu un certain nombre de communications étrangères ou dues à vos collègues.

Je citerai :

1° Le plan d'une nouvelle Société d'Assurances sur la vie humaine, élaboré par Ch. de Tollenare, plan qui, sur la demande de son auteur, a été l'objet d'un rapport spécial confié à M. Goupilleau, et transmis à S. Ex. le Ministre du commerce et des travaux publics ;

2° Une correspondance de Louis Racine avec René Chevaye, de Nantes, auditeur à la cour des comptes de Bretagne, correspondance qui a pour objet certains événements de la république des lettres. M. Dugast-Matifeux, auquel nous devons la publication de cette correspondance, l'a enrichie de notes curieuses et d'une notice biographique sur L. Racine et sur Chevaye.

3° Une traduction de la première églogue de Virgile, en vers poitevins, par F. Gустeau, curé de Champagné et prier de Doix, mort en 1761. Cette traduction, lue également par M. Dugast, est d'une exactitude et d'une naïveté charmantes ; il est curieux de voir avec quelle fidélité, quelle vérité, cette langue poitevine, sorte de trait-d'union entre la langue romane et le français actuel, reproduit les accents inimitables du cygne de Mantoue.

4° *Les Géorgiques Vendéennes*, de M. Bazile Moreau, imitation des Géorgiques de Virgile, objet d'un rapport spécial de M. E. Gautier ;

5° *Les Mœurs et Travers*, poème de M. Minié, dont l'appréciation, confiée à M. Saulnier, n'a pu vous être soumise par suite de circonstances particulières. Ce poème m'est tombé entre les mains, j'en ai lu, en courant, une seule pièce : *les Filles du Peuple*. C'est une rude et sanglante flagellation

des désordres de nos mœurs ; mais derrière la main qui agite le fouet implacable de Némésis , on sent les battements d'un cœur généreux , les élans d'une noble intelligence.

6° Les *Esquisses Poétiques* de M. de Rozières, notre collègue, sur lesquelles vous avez entendu un charmant rapport de M. A. Comte et dont je désire vous dire quelques mots aussi.

Aimez-vous cette douce et nuageuse rêverie qui vous berce mollement, comme la vague languissante balance le nid de l'Aïcyon dans les vapeurs transparentes du crépuscule ? Aimez-vous cette philosophie mélancolique qui endort les sens et égare l'imagination dans les demi-teintes d'une contemplation indécise et flottante ? Ces idées, importunes pour la foule, ont-elles pour vous un parfum d'indéfinissable poésie ?... Venez, ouvrons ensemble ces pages empreintes d'une tristesse pleine de charmes... Salut, *Désillusion*, désenchantement précoce, spectre ironique et sans pitié que tant d'hommes rencontrent à la première étape de la vie !... Ta coupe est bien amère, et pourtant ils l'épuisent avec une sombre avidité. — Salut, *Cyprès* funèbres jetés parmi les *Roses* du plaisir, comme la pâle image de la mort au milieu des splendeurs enivrantes des festins de l'ancienne Egypte ! — Salut, *Etoile* fraternelle, doux symbole de l'espérance ! — Salut, *Ange de la mort* ! Je t'aime sous les traits séduisants de *Gabriel* ; je t'aime, lorsque, penché avec une tendre sollicitude sur la couche de l'infortuné, tu recueilles son âme libérée dans les plis de ton écharpe et l'emportes avec un cri de joie et d'amour, aux pieds de l'éternel rémunérateur !... — Salut, *Ruines* sacrées, dont l'invocation eût suffi pour immortaliser Volney !... — Salut, *Vestiges* du passé, vieux castels, donjons altiers, muets témoins de tant de révolutions dont les créneaux chargés de siècles

Attendent l'avenir

Et regardent passer le temps et les orages.....

Salut ! dites nous les doux propos de beau page à gente damoiselle; les lais amoureux soupirés le soir sous les fenêtres de noble châtelaine; les chants des troubadours, les sirventes des Trouvères; dites-nous les guerres des preux chevaliers, les fiers assauts donnés à vos murailles, les lances rompues dans la lice par les galants paladins en l'honneur de la Reine de la beauté et des amours; dites-nous les lamentables mystères de vos noires oubliettes. . .

Mais voici des pages de la vingtième année; Vingt ans ! Age heureux, aux trésors si follement gaspillés, aux splendides horizons, tout peuplés de riantes chimères, aux enivrantes aspirations de l'enthousiasme, du plaisir, de l'amour; où tout est volupté jusqu'aux larmes : celles que l'espérance essuie, ont bien encore leurs charmes. . . .

Couronnons-nous de fleurs avec l'aurore écloses;  
Le ciel est radieux, et la brise, en passant,  
Nous souffle le parfum des myrtes et des roses;  
Jetons-nous dans les bras que le plaisir nous tend.

Dans sa coupe, à longs traits, buvons jusqu'à l'ivresse,  
Le présent nous sourit, qu'importe l'avenir?  
Nos cœurs épanouis débordent de jeunesse;  
Hauts les verres, amis : étouffons la tristesse  
Sous les étrointes du plaisir !

Mais non, ce n'est pas sur ce ton que chante la muse de M. de Rozières : elle a des larmes dans la voix, des soupirs s'échappent de sa poitrine. — On dirait que la brise chargée des strophes plaintives, recueillies dans les roseaux harmonieux du lac de Baïa, vient expirer dans les cordes de son luth, en leur arrachant des notes d'une navrante tristesse. — Poètes de la douleur et du désespoir, quelle puissance est la vôtre ! Les chantres de la joie et du bonheur peuvent bien nous flatter et nous surprendre, mais ils n'ont point le secret de ce charme

sans égal qui vous livre nos âmes énervées et vaincues. — Mon Dieu ! la souffrance serait-elle donc notre état normal, la joie un rare épisode de notre long et douloureux pèlerinage ? Fanfarons de stoïcisme, ne prêterions-nous qu'une attention distraite et jalouse à des accents qui ne seraient que le poignant sarcasme d'une sourde peine veillant toujours dans les secrets replis de notre cœur ? Réserverions-nous toutes nos sympathies pour les notes qui, vibrant à l'unisson de cette plainte éternelle, nous y rappelleraient, pour nous enivrer de notre propre infortune ? — J'avais l'intention, Messieurs, de vous lire une de ces *Esquisses poétiques* : l'auteur, j'aime à le croire, m'eût pardonné cette petite indiscretion. Il a dit à sa première page :

Ces vers, simples fleurs de ma vie,  
Dont la racine est dans mon cœur,  
A l'amitié je les dédie ;  
Un plus grand jour leur ferait pour.....

Dédiés à ses amis, ils pourraient bien être lus en famille... Malheureusement, j'ai déjà mis votre patience à une trop longue épreuve et je dois m'arrêter.

Toutefois, Messieurs, si j'ai involontairement abusé du droit que me donnaient les fonctions dont votre confiance m'a investi, vos reproches, je le crois du moins, devront passer par-dessus ma tête pour s'adresser à ceux d'entre vous dont les travaux, en captivant trop vivement mon intérêt, m'ont fait oublier et le temps et les égards que je devais à mon bienveillant auditoire.

---

# RAPPORT

SUR LE

CONCOURS OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

**DE NANTES**

POUR L'ANNÉE 1858,

PAR M<sup>r</sup> E.-B. LE BEUF, RAPPORTEUR.

---

**MESSIEURS,**

La mission des Académies de province s'accomplit parfois obscurément, mais elle est toujours utile.

Leur action ne s'exerce pas, il est vrai, sur un vaste théâtre, mais la mesure du bien qu'elles produisent est souvent considérable.

Elles luttent courageusement contre ce régime de l'indifférence et de la préoccupation exclusive du bien-être sous lequel sont souvent étouffées les œuvres de l'intelligence, qui éclosent loin de Paris. Elles propagent les découvertes utiles, elles popularisent les travaux scientifiques et étendent ainsi le domaine de la vérité, en même temps qu'elles rétrécissent le champ des préjugés et de l'erreur.



A ce rôle qui leur est commun, la plupart des associations littéraires de la province, joignent des recherches studieuses, prenant de plus en plus ce caractère local qui doit en faire l'originalité et la force. Leurs *Mémoires* deviennent des études approfondies qui fournissent des matériaux précieux pour notre histoire générale. Elles sont disséminées, en un mot, sur-tout le sol de notre pays comme autant de foyers intellectuels reliés entre eux par la nouvelle organisation donnée récemment à l'ancien *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*.

La Société Académique de la Loire-Inférieure a toujours vaillamment accompli la tâche qui lui était dévolue. Ses *Annales*, qui comptent déjà de nombreux volumes, témoignent de l'importance des travaux de ses membres, qui n'ont pas été seulement des défenseurs énergiques des intérêts et des développements de notre cité, mais aussi des investigateurs patients et laborieux des archives de notre vieille Bretagne.

Et ce n'est pas uniquement dans le sein de la Société Académique que le mouvement intellectuel a été suscité. Les concours fréquents qu'elle a ouverts ont singulièrement contribué à l'élargir, en appelant, chaque année, les méditations des hommes d'études sur des questions intéressantes, souvent résolues avec succès.

Cette année encore, l'appel que notre Académie leur adressait, a été entendu. Six mémoires se rapportant à cinq des sujets de prix proposés par elle, ont été soumis à ses suffrages. Trois de ces mémoires sont, à des degrés divers, des œuvres remarquables, et ce sont leurs droits aux récompenses que vous leur avez accordées et leurs titres à l'estime publique, que j'ai mission de vous exposer.

Auparavant, je consacrerai quelques lignes aux trois mémoires qui n'ont point été jugés dignes de distinctions.

Le premier est un *Essai sur la vie et les œuvres d'Elisa Mercœur*, avec cette devise tirée de Béranger :

« Enivrons-nous de poésie. »

L'année dernière, Messieurs, vous receviez deux biographies d'Elisa Mercœur que vous n'avez pu récompenser. Cet insuccès n'a pas empêché un nouvel écrivain de choisir la jeune muse nantaise pour sujet d'une étude du même genre. Nous regrettons que notre auteur, auquel le talent ne semble pas faire défaut, n'ait pas mieux réussi, mais ce troisième *essai sur la vie et les poésies d'Elisa Mercœur* ne dépasse pas le niveau de ceux qui figuraient dans le précédent concours, et qui inspiraient à votre rapporteur ces judicieuses paroles que je me plais à répéter :

« L'existence si courte et pourtant si bien remplie d'Elisa  
» Mercœur, a été retracée avec un soin religieux par plusieurs  
» de ses amis, et sa mère, dans de longs mémoires placés en  
» tête du premier volume de ses œuvres, est entrée dans de  
» tels détails, qu'elle n'a rien laissé à dire à ceux qui tenteront  
» d'écrire après elle. »

Les deux autres mémoires que je ne ferai que mentionner, ont été inspirés par cette question : « Quelles seraient les industries à créer ou à développer en Bretagne ? »

L'un des concurrents, dont le travail porte pour épigraphe ces mots : *Invitum qui servat, idem facit occidenti*, semble s'être complu dans de longues dissertations entièrement étrangères à son sujet, et finit par se demander quel est le sens exact du programme de l'Académie. Nous le trouvons cependant assez clairement énoncé pour n'avoir besoin d'aucun commentaire.

Le second mémoire, sans devise, vous a paru être l'œuvre consciencieuse d'un homme de bonne foi, mais la question y est

envisagée par un côté si restreint et si spécial, qu'il ne peut être accepté comme une réponse satisfaisante. — De la pêche sur les côtes de la Bretagne, — telle en est la matière. Non, la pêche appréciée dans ses moyens d'action, mais seulement dans des résultats prodigieux, énoncés sans que l'auteur ait songé à indiquer les mesures à prendre pour les obtenir. Complété dans cette direction, augmenté d'aperçus précis sur les débouchés acquis ou à créer aux produits de la pêche ainsi multipliés, peut-être ce mémoire eût-il mérité une distinction qui ne saurait lui être accordée cette année.

La Société Académique maintient la question au concours pour l'année 1860, car il n'en est guère qui soit plus digne de solliciter l'attention des esprits sérieux que préoccupe l'avenir de la Bretagne. Une existence nouvelle semble s'ouvrir pour elle. Les voies de communication y prennent un large développement. Encore quelques années, et les chemins de fer la sillonneront en tous sens.

Il est donc de la plus haute opportunité d'étudier les ressources encore enfouies qu'elle renferme, et dont certaines se prêtent merveilleusement aux besoins de l'industrie. — Quel singulier contraste, Messieurs, bientôt les locomotives traversant d'un bout à l'autre la Péninsule armoricaine, noirciront de leur fumée ces pierres druidiques, témoins muets des rites mystérieux de nos ancêtres. — Que de progrès accomplis depuis ces temps brumeux de notre histoire. — Que d'enseignements dans ce spectacle!

Mais si l'homme se sent pris de puissantes émotions quand la marche de la civilisation se résume ainsi sous ses yeux, il n'éprouve pas des sensations moins profondes en présence de ces mille tableaux divers et changeants que la nature nous offre. — Dans ces montagnes couronnées de neiges éternelles; dans ces fleuves au cours tantôt nonchalant, tantôt impétueux et superbe;

dans ces forêts vierges où la végétation se déploie avec une luxuriante magnificence, dans ces myriades d'êtres qui peuplent les espaces, dans ces larges plaines, où quand vient l'été, les moissons ondulent comme des vagues blondissantes!

Contempler religieusement ces grands aspects, les peindre dans cette langue colorée, vibrante, immortelle qui est la sienne, tel est le rôle du poète. Tout autre est celui des naturalistes. Admirateurs non moins zélés des beautés de la nature, ils ne cessent de l'interroger pour lui dérober le secret des transformations variées qui s'accomplissent dans son sein. Ils ne cessent de la parcourir, touristes intrépides et infatigables, pour dresser le catalogue de ses richesses.

Désireux de provoquer l'inventaire de celles que renferme notre contrée, vous avez mis au concours l'*Essai d'une faune de notre département*. Un mémoire portant pour titre : *Histoire des insectes coléoptères de la Loire-Inférieure*, vous est parvenu.

« C'est après avoir bien voyagé dans le département, nous dit » son auteur, c'est après avoir recueilli, j'ose le croire, la presque » totalité des insectes qui s'y trouvent, que j'ai entrepris leur » histoire et leur description. »

L'auteur nous fait aussi connaître que la classification qu'il a adoptée est celle du comte Dejean, que ses descriptions ont été faites sur l'insecte, et que, pour en assurer l'exactitude, il a vérifié celles des naturalistes les plus estimés.

L'auteur ne s'est pas contenté de décrire les insectes. Le plus souvent il fait suivre ses descriptions de l'histoire des larves, des nymphes et des métamorphoses. Il a pris aussi le soin de signaler les espèces nuisibles à l'industrie humaine et celles qui sont d'une incontestable utilité dans la nature.

En résumé, Messieurs, l'auteur de l'*Histoire des insectes coléoptères de la Loire-Inférieure* a fait preuve de recherches patientes et minutieuses, et si, comme il le dit lui-même, son

travail présente quelques imperfections, il n'en mérite pas moins d'être accueilli comme un document fort utile à consulter pour la faune de notre département, et vous l'avez récompensé par une médaille d'argent.

Ce mémoire porte pour épigraphe ce vers d'Horace :

*Ego apis matina, more modo que.*

Je n'ai point à sortir du domaine de l'histoire naturelle pour vous entretenir du second mémoire que vous avez distingué. Il est intitulé : *Études géologiques sur le département de la Loire-Inférieure* et a pour devise ces deux vers de Chénedollé :

Peut-être la nature en mystères féconde  
Grava sur les rochers les époques du monde.

Les géologues n'en doutent plus, Messieurs. — A Buffon, la gloire d'avoir le premier défini en langage magnifique le rôle qu'ils ont si victorieusement rempli. « Comme dans l'histoire » civile, dit-il en tête des *Époques de la Nature*, on consulte » les titres, les médailles, on déchiffre les inscriptions pour » déterminer les dates des révolutions humaines, de même, dans » l'histoire naturelle, il faut fouiller les archives du monde, » tirer des entrailles de la terre les vieux monuments, recueillir » leurs débris et rassembler en corps tous les indices des chan- » gements physiques qui peuvent nous faire remonter aux dif- » férents âges de la nature. » Quand Buffon s'exprimait ainsi, la géologie sortait à peine de l'enfance, mais elle grandit rapidement. Des explorateurs courageux, tenant en main le flambeau de la science et de l'observation, interrogèrent avidement les vestiges survivant aux cataclysmes qu'a subis notre globe. Ils essayèrent de lire dans les couches terrestres le récit de leur formation. Leurs labeurs furent grands, mais le but fut atteint. De nos jours, grâce aux travaux des Cuvier, des Elie de Beau-

mont, des Lamarck, des Dufrenoy et de tant d'autres, la géologie a conquis son droit de cité parmi les sciences les plus positives.

On s'aperçoit vite en lisant les *Études géologiques sur le département de la Loire-Inférieure* que l'auteur a vu par lui-même tous les terrains dont il parle; qu'il s'est rendu compte sur place de leur formation, qu'il s'est livré à des investigations nombreuses; qu'en un mot, son œuvre est le résultat de longues et sérieuses études. Elle présente aussi un caractère d'autant plus grand d'utilité que jusqu'ici nous ne possédions rien pour ainsi dire de complet sur la constitution du sol de notre département. Le catalogue de Dubuisson et sa carte géologique édités, il y a trente ans, à un nombre restreint d'exemplaires, ne satisfaisaient plus aux exigences de notre époque.

Dans le mémoire qui vous a été adressé, l'histoire des transformations successives et des révolutions qu'a subies le sol de la Loire-Inférieure se déroule claire, positive et saisissante.

L'étude un peu aride des formations primitives ou de cristallisations qui occupent une place si étendue dans notre localité, est complétée d'une manière intéressante par une statistique des diverses exploitations métallurgiques qui ont été tentées ou qui sont en activité sur divers points du département.

Il en est de même de l'examen des formations sédimentaires. L'auteur ne s'est pas contenté d'y constater plus de 900 fossiles; elles ont été de sa part le sujet de considérations utiles sur les parties exploitées qu'elles renferment, comme le fer, la chaux et la houille.

On a longtemps pensé que la constitution géologique de la Loire-Inférieure devait réduire à des proportions peu intéressantes les formations secondaires. Le mémoire que j'essaie de résumer modifie cette assertion, du moins dans ce qu'elle avait de trop absolu.

Quant aux terrains tertiaires, les étages éocènes et miocènes

se rencontrent dans des localités nombreuses du département.

Une étude fort intéressante et qui a dû présenter de grandes difficultés pour notre auteur, c'est celle des hancs sous-marins qui avoisinent une partie de nos côtes. Elle l'a conduit à constater, d'une manière irrécusable, que la Loire-Inférieure a participé à ce grand cataclysme neptunien qui a déposé ses innombrables restes de corps organisés dans le bassin de la Seine.

Enfin, l'examen des alluvions anciennes et modernes très-importantes, comme on en peut juger par nos immenses tourbières, termine ce volumineux et remarquable mémoire.

Il est à regretter que l'auteur n'ait pas joint à son mémoire une carte géologique de la Loire-Inférieure. On pourrait peut-être aussi lui reprocher un peu de prolixité dans la forme, mais sa valeur intrinsèque n'en demeure pas moins entière, et vous lui avez décerné une médaille d'or.

J'arrive, Messieurs, au troisième mémoire qu'il me reste à examiner. C'est un *Recueil des chants populaires du comté nantais et du bas Poitou*, composé de deux forts volumes et d'un appendice contenant l'indication des chants que l'auteur n'a pas cru devoir donner *in extenso*. Nous sommes là, Messieurs, en présence d'une œuvre complète, et la mention très-honorable que vous accordiez l'année dernière à sa première édition, a porté les fruits les plus heureux. L'auteur s'est remis résolument au travail. Au lieu de 124 pièces, son Recueil en renferme maintenant près de trois cents, toutes recueillies avec une patience de bénédictin, les unes dans des ouvrages imprimés fort rares, les autres dans des traditions orales souvent confuses et qu'il a fallu éclairer des lumières d'une analyse sévère.

C'est vraiment une idée louable que d'avoir songé à conserver tous les chants populaires de la vieille France, qui rappellent

non-seulement les luttes héroïques de nos pères, mais aussi les joies de leurs foyers domestiques. Ils avaient été, depuis le commencement de ce siècle, l'objet des recherches de l'érudition, mais beaucoup d'entre eux, cependant, appartenant aussi bien à la langue nationale qu'aux idiômes provinciaux qu'elle a remplacés, menaçaient de disparaître sans retour. C'est pour les sauver d'un naufrage inévitable, que M. Fortoul, alors Ministre de l'instruction publique, provoqua le décret du 13 septembre 1852, ordonnant la formation d'un Recueil des chants populaires de la France.

Vous avez voulu porter votre pierre à l'édifice national qui s'élevait. Votre initiative a eu le plus heureux résultat.

Le *Recueil des chants populaires du Comté Nantais et du bas Poitou* qui vous a été adressé, s'ouvre par une forte et substantielle introduction, dans laquelle l'auteur caractérise, tout d'abord, la physionomie distinctive de ces sortes de chants, qui reproduisent, dans chaque province, son esprit et ses actes. Il définit aussi, dans les termes les plus vrais, la position géographique du comté nantais et du bas Poitou, pays intermédiaires et flottants entre les âpres collines de la Bretagne bretonnante et les pentes plus adoucies de la vineuse Sain-tonge. Aussi leurs poésies n'ont-elles pas de traits bien arrêtés. Elles participent à la fois, soit de la muse méridionale ardente; impétueuse, passionnée, soit de la muse bretonne, qui semble à M. de la Villemarqué réunir la sensibilité esquise de la poésie germanique, le génie épique des poètes serviens et la tristesse douce de la poésie écossaise.

Le plan qu'a suivi notre auteur pour la composition de son recueil lui était à peu près indiqué dans les instructions rédigées par M. Ampère, à la suite du décret du 13 septembre 1852, au nom du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.



C'est ainsi qu'il a partagé en sept grandes divisions tous les chants qu'il a recueillis.

Chants religieux. — Chants traditionnels et légendaires. — Chants historiques ou politiques. — Chants domestiques ou rappelant une coutumè. — Chants de métier. — Chants satyriques. — Chants divers.

Notre auteur ne s'est pas contenté de vous présenter un recueil double de celui qu'il vous adressait l'année dernière. Il l'a enrichi d'éclaircissements pour les passages difficiles à comprendre, d'un glossaire pour l'intelligence du vieux français et du patois poitevin, de variantes et d'airs notés. Il a donné aussi l'indication bibliographique des ouvrages qu'il a consultés, et cette liste est précieuse en ce qu'elle contient les titres d'une foule de livres qu'on cherche vainement dans nos bibliothèques d'où ils ont disparu.

Ces améliorations ont une importance telle qu'elles font de ce *Recueil des Chants du comté nantais et du bas Poitou*, une œuvre complète, nous le répétons, et appelée à devenir aussi populaire que les chants qu'elle est destinée à sauver de l'oubli.

Dans la lecture de ce recueil, on se heurte à chaque instant à quelques-uns de ces refrains qui ont égayé notre enfance, et qui ne flottent plus qu'en lambeaux décousus dans notre esprit. Il y a dans ces *ressouvenances* inattendues un charme indicible. Elles évoquent tout un monde de souvenirs — tout le cortège des heures dorées et insouciantes du jeune âge si tôt évanouies.

On trouve aussi dans ces chants des beautés d'expression et de pensées parfois surprenantes. On y sent comme la fraîcheur du génie du vieil esprit Gaulois, et sans doute, en les lisant, nos littérateurs contemporains se surprendront à rougir des fausses délicatesses où s'égaré parfois leur subtilité

En somme, Messieurs, l'auteur du *Recueil des Chants popu-*

*laires du comté nantais et du bas Poitou* qui porte pour épigraphe cette pensée de Montaigne :

« La poésie populaire et purement naturelle a des naïvetés, et grâce par où elle se compare à la principale beauté de la poésie parfaite selon l'art, » a rempli entièrement les conditions du programme que vous avez posé, et il mérite, à tous égards, la médaille d'or que vous lui avez accordée.

Le compte rendu que j'avais à vous soumettre sur les résultats des concours est achevé, mais ma tâche ne l'est point encore.

Usant des droits que vous confèrent vos statuts et voulant reconnaître un immense service rendu aux études historiques sur la Bretagne, vous avez voté, en dehors de tout concours, une médaille d'or à M. Levot, en sa qualité de Directeur de la *Biographie Bretonne*.

Le temps n'est plus, Messieurs, où les biographies n'étaient à vrai dire que de froids catalogues des morts illustres. On les considère maintenant d'un tout autre point de vue. On veut qu'elles ressuscitent, pour ainsi dire, ces noms qui ont surnagé sur l'Océan des siècles, et qu'elle nous fasse toucher au doigt des individualités complètes et vivantes.

Comprise ainsi, la mission du biographe prend une haute importance, et l'Académie est heureuse de déclarer que c'est, dans cet esprit, qu'a été conçu et exécuté, le *Recueil Breton*.

L'idée d'y travailler vint à la même époque (en 1846), à M. Cayot Delandre, de Vannes, et à M. Levot, conservateur de la bibliothèque de Brest. Ils en jetèrent, de commun, les premières bases; mais un an s'était à peine écoulé, que M. Cayot Delandre succombait aux atteintes d'une maladie cruelle, laissant M. Levot continuer seul l'œuvre qu'ils avaient fondée de concert.

Est-il nécessaire de dire les veilles et les soucis sans nombre que sa direction a occasionnés à M. Levot. Il fallait ne pas interrompre la publication commencée, créer les collaborations

qui manquaient encore, entretenir le zèle de celles acquises déjà, enfin suffire aux besoins d'une vaste et incessante correspondance. Il fallait aussi, au milieu des événements politiques qui s'accomplissaient, conserver la neutralité entière de cette œuvre littéraire. Toutes ces difficultés, M. Levot les a vaincues. Il a eu l'honneur, après avoir entrepris la *Biographie Bretonne*, de la livrer entière à la reconnaissance de ses compatriotes.

Oui, Messieurs, la Bretagne tout entière a contracté une véritable dette de reconnaissance envers M. Levot, et il appartenait à la Société Académique de la Loire-Inférieure, qui tient le premier rang parmi ses associations scientifiques et littéraires, d'y faire honneur. La médaille d'or qu'elle remet aujourd'hui à M. Levot, s'adresse sans doute au mérite de la *Biographie Bretonne*, mais elle est, avant tout aussi, le témoignage de la gratitude profonde qui revient au savant modeste et laborieux qui lui a consacré toute l'ardeur d'une conviction sincère et d'un dévouement sans bornes.

Il me reste, Messieurs, à vous donner connaissance du programme des prix mis au concours, par la Société Académique, pour l'année 1860. Que les hommes voués aux études sérieuses continuent de répondre à notre appel, et leurs travaux continueront de servir non-seulement les intérêts de la Bretagne, mais aussi la cause de la science elle-même — cette cause qui n'est, après tout, que celle de la civilisation.

Sur cette terre, où le cours des événements est décidé par des causes diverses et parfois bien inattendues, il est cependant une puissance dont l'action régulatrice augmente chaque jour. — C'est la science. Elle ne réalise pas un progrès, elle n'apporte pas un enseignement nouveau, sans imprimer aux choses hu-

maines une marche plus ferme, mieux ordonnée, moins sujette aux écarts qui en faussent la direction (1).

C'est que les nations, en acquérant des lumières plus grandes, n'apprennent pas seulement à étendre leurs conquêtes sur le monde matériel, à rendre plus fructueux les labeurs qu'elles accomplissent, elles apprennent aussi à mieux comprendre et à mieux observer les prescriptions immuables de la justice, de la morale et de la raison.

25 octobre 1858.

---

(1) H. Passy, *Discours à l'Académie des sciences morales et politiques.*

# PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1860.

---

**1<sup>o</sup> QUESTION. — Études biographiques sur un ou plusieurs Nantais célèbres.**

Sans dédaigner les Recueils biographiques, la Société Académique donnerait cependant la préférence à des études bien *complètes* sur une ou deux célébrités de Nantes ou du Pays Nantais.

**2<sup>o</sup> — Appréciations sur les Monuments de l'art, à Nantes et dans le département de la Loire-Inférieure.**

La Société verrait avec plaisir les concurrents traiter de l'influence des matériaux sur la forme, et appuyer d'exemples, choisis dans le pays même, leurs dissertations sur ce sujet.

Elle accepterait même une monographie sur un seul monument.

**3° — Faire le précis historique des Constructions navales dans le département de la Loire-Inférieure.**

Les concurrents pourront se placer, soit au point de vue de l'importance commerciale de cette belle industrie, qui progresse chaque jour à Nantes, soit à un point de vue plus technique; et ils auront à signaler alors spécialement les inventions et les perfectionnements introduits par des Nantais dans la construction propre du navire, et dans celle des machines motrices.

**4° — De l'éclairage au gaz, au point de vue de l'hygiène publique.**

Les concurrents pourront, s'ils le désirent, limiter le champ de leurs investigations à l'examen d'un point spécial relatif à la production, à l'épuration, à la distribution ou à l'emploi du gaz de l'éclairage. La Société Académique appelle spécialement l'attention des concurrents sur la composition variable du gaz, et son mélange avec l'oxyde de carbone ou des combinaisons sulfurées, ainsi que sur les conséquences de ces faits.

**5° — Études de statistique médicale sur une ou plusieurs localités du département, et spécialement sur celles où s'observent les graves endémies de fièvres intermittentes ou de dysenteries.**

Signaler toutes les conditions hygiéniques auxquelles sont soumis les habitants.

**6° — Quelles seraient les industries à créer ou à développer en Bretagne ?**

La Bretagne ne contient que fort peu d'établissements industriels ; cependant la population y est nombreuse, la main-d'œuvre y serait à bon marché, et les voies de communication qui s'y multiplient donneraient de grandes facilités pour les débouchés.

**7° — Études historiques sur l'industrie à Nantes.**

La Société accepterait avec faveur une monographie bien complète sur une industrie particulière.

**8° — Études historiques sur une ou plusieurs des institutions tant anciennes que modernes de la ville de Nantes.**

**9° — Étude historique et économique sur la législation des grains en France.**

La Société demande que les concurrents s'attachent à présenter une analyse aussi complète que possible des diverses lois prises sur la matière, et des résultats qu'elles ont amenés.

**10° — Étude sur les causes et les effets de l'ivrognerie. — Des moyens de la prévenir et de la réprimer.**

Les Mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 1<sup>er</sup> août 1860, à M. le Secrétaire général de la Société Acadé-

mique de Nantes, place du Commerce, 12. Chaque Mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté, mentionnant le nom de son auteur.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1860.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des Mémoires couronnés.

Nantes, 10 novembre 1858.

*Le Président,*

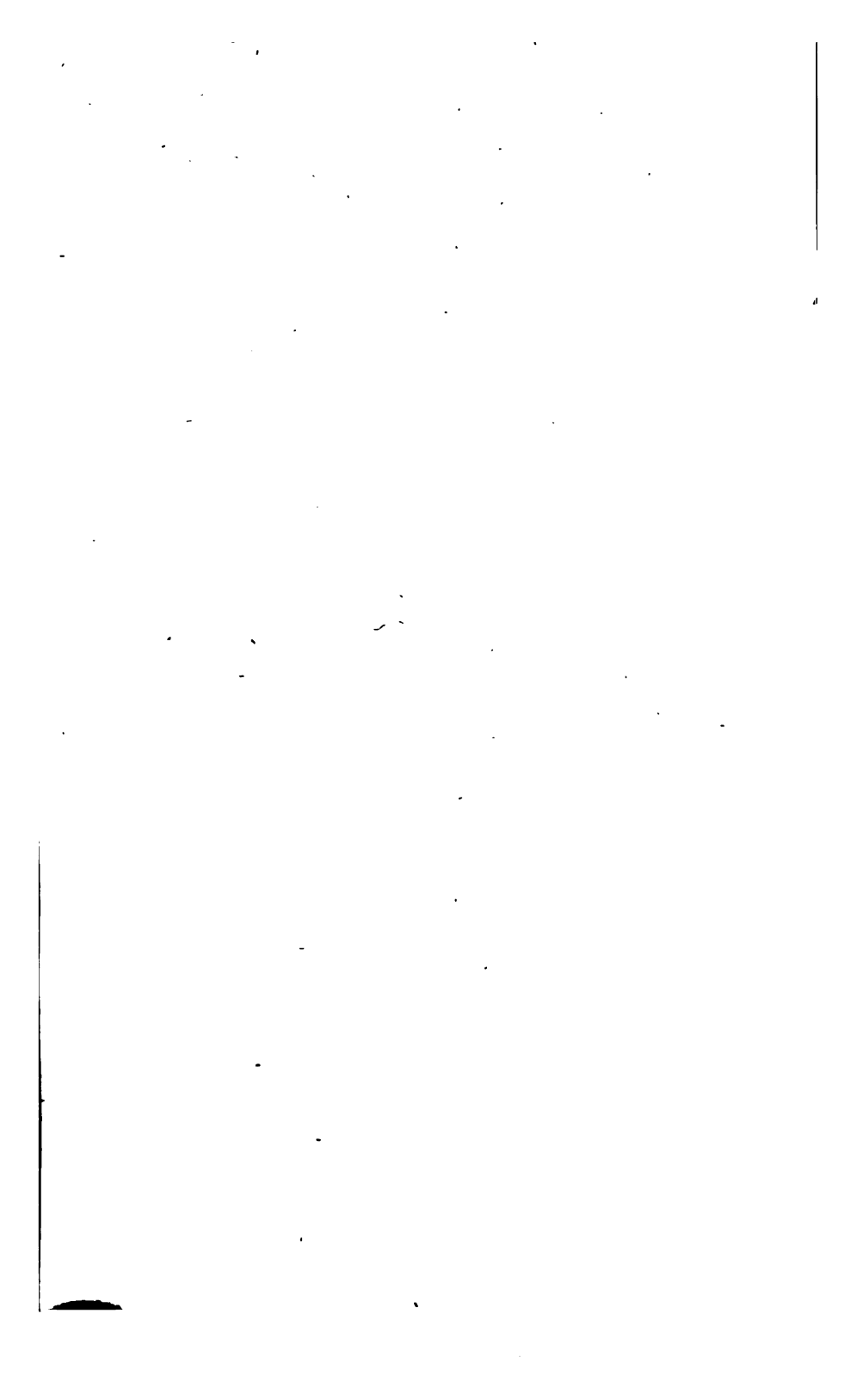
ABBÉ FOURNIER.

*Le Secrétaire général,*

CH. ROUXEAU.

---





**EXTRAITS**  
DES  
**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**  
**DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.**

---

1857-1858.

---

**Séance du 2 décembre 1857.**

**PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.**

M. l'abbé Fournier, appelé pour la seconde fois au fauteuil présidentiel lit l'allocution suivante :

Messieurs,

Je crois de mon devoir de vous remercier de vos nouveaux suffrages. J'estime assez haut cet honneur et cette charge, pour vous en exprimer ma pensée et le sentiment que j'en éprouve.

L'Académie est un corps considérable : il peut grandir encore. Son action est forte, elle peut devenir puissante. Les principes le disent. L'autorité de la science et l'influence de vos situations sont d'un grand poids. L'opinion le comprend, et l'estime qu'elle

vous accorde, — objet de votre légitime émulation — est le thermomètre de votre position dans le monde.

Le devoir de votre Président est de conserver, et, s'il le peut, d'élever encore le niveau de cette estime, et tout ce qui se rattache à l'Académie doit lui inspirer du respect et une haute considération. Autant et plus qu'aucun membre, il doit se croire chargé de veiller avec jalousie à l'intégrité de cet honneur du corps.

Au-dedans, il doit entretenir et exciter l'activité, en provoquant des travaux utiles, en forçant par une heureuse et fraternelle contrainte les esprits que retient la multiplicité des soins, ou l'habitude du silence : Je ne veux pas dire une certaine torpeur qui paralyse de belles et puissantes facultés ; tracer, sinon par lui-même, par d'autres plus habiles, des séries de travaux qui, pris plus spécialement dans des sujets d'intérêt local et actuel, sans exclure les questions générales et les œuvres d'un ordre universel, donneront à notre Académie son cachet de Cité et de Province, et attireront à un plus haut point l'attention commune. Enfin ce faire, s'il se peut, comme le lien qui unit et rapproche, et trouver largement dans son cœur de ces sentiments de bienveillance respectueuse, afin que par des relations journalières et cordiales des hommes qui se voient de plus près, dont les esprits par l'échange et la mise en commun des idées se touchent intimement, forment véritablement un corps moral, et que, selon la vieille formule qui ne doit pas être vaine, ils soient réellement les uns pour les autres *des confrères* et des collègues.

Tels sont mes devoirs, mon vœu est de les remplir, trop heureux si, cette année encore, je puis être le témoin, et autant que je le pourrai, l'excitateur et l'émule de ces progrès de considération et de science de votre Académie.

M. Aubinais appelle l'attention de la Société sur l'importance des questions locales qu'il voit avec peine délaissées pour des

questions générales d'un intérêt moins immédiat. — M. le général Marion voudrait également que les lieux, les habitations, les hommes et les choses de notre département fussent l'objet d'études spéciales et sérieuses. Cette proposition est favorablement accueillie.

M. le D<sup>r</sup> Vignard est admis à l'unanimité comme membre résidant. (Rapport de M. le D<sup>r</sup> Bernaudeau.)

Lecture de la seconde partie des *Fêtes républicaines* de M. le baron de Girardot.

### Séance du 6 janvier 1858.

PRÉSIDENT DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Lecture de quelques extraits du procès en revendication intenté par M<sup>me</sup> Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, duchesse de Ferrare, pour la moitié du duché de Bretagne.

Réponse de M. Dugast-Matifeux à M. Louis de Kerjean, au sujet de l'exécution du château d'Aux.

### Séance du 3 février 1858.

PRÉSIDENT DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

M. A. Reneaume est admis à l'unanimité comme membre résidant (rapport de M. Gautret). — M. F. Saulnier, juge suppléant au Tribunal civil de Nantes, est admis au même titre (rapport de M. E. Gautier). — M. Trescaze, sous-inspecteur divisionnaire des douanes, à Marseille, est admis comme membre correspondant (rapport de M. le D<sup>r</sup> de Rostaing de Rivas).

M. le Président exprime le désir que le rapport de M. E. Gautier soit inséré dans nos Annales. La Société adhère à cette proposition, qui sera soumise au comité de rédaction.

Nomination d'une commission composée de MM. Anizon, Moreau et Gautier, pour examiner les *Géorgiques vendéennes* de M. B. Moreau, avocat à Napoléon-Vendée, offertes à la Société Académique sous le patronage de M. le D<sup>r</sup> Lafond.

*Incendie du Grand-Théâtre de Nantes en 1796, par M. Renoul.*

**Séance du 3 mars 1858.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Démission de M. Grégoire, motivée sur son éloignement de Nantes. Notre honorable collègue demande et conservera le titre de membre correspondant.

Sur le rapport de M. le Dr Malherbe, M. Schmit, inspecteur de l'Académie, est admis comme membre résidant.

De l'*Ordre Américain de Cincinnatus*, par M. le baron de Girardot.

M. le Dr Malherbe lit au nom de M. de Tollenare, une communication relative aux assurances sur la vie. Sur la demande de l'auteur, une commission composée de MM. Goupilleau, Renoul et Vandier, est chargée d'examiner ce travail.

M. le général Marion rappelle à la Société que la véritable devise de notre cité, ainsi que le prouve un petit ouvrage imprimé en 1632, est celle-ci : *Oculi omnium in te sperant, Domine*, inscrite dans les armes mêmes. Le *Favet Neptunus eunti* ne paraît pour la première fois qu'en 1750, sous la mairie de M. Belabre. Le général serait heureux que l'on voulût bien chercher la cause qui a motivé ce changement de devise.

**Séance du 7 avril 1858.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Election de M. Vandier, en remplacement de M. Grégoire, membre du comité central (section des sciences, lettres et arts).

Rapport de M. A. Comte sur les *Esquisses poétiques* de M. de Rozières.

Rapport de M. E. Gautier, sur les *Géorgiques vendéennes* de M. B. Moreau.

Lecture de la première partie du travail de M. Bobierre sur l'altération des doublages des navires.

**Séance du 5 mai 1858.**

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> MALBERBE, VICE-PRÉSIDENT.

Sur le rapport de M. A. Bobierre, M. Henri Polo, juge au Tribunal de Commerce de Nantes, est admis comme membre résident.

Rapport de M. Bobierre sur un travail de M. Le Veillé, relatif à la *conservation* des céréales.

Rapport de M. Goupilleau sur le travail de M. Ch. de Tollenare, relatif aux assurances sur la vie.

2<sup>e</sup> partie du Mémoire de M. Bobierre sur l'altération des doublages des navires.

Histoire de la colonne Louis XVI, par M. Ch. Renoul.

**Séance du 2 juin 1858.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Suite de la Correspondance inédite de Louis Racine avec Chevaye, de Nantes ;

Traduction de la 1<sup>re</sup> Églogue de Virgile en vers poitevins, communications de M. Dugast-Matifeux.

**Séance du 7 juillet 1858.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Admission de M. le D<sup>r</sup> L. Th. Laënnec, comme membre résident. (Rapport de M. le D<sup>r</sup> Calloch.)

Admission de M. le D<sup>r</sup> L. Cazenave, médecin des Eaux-Bonnes, comme membre correspondant. (Rapport de M. le D<sup>r</sup> Mauduit.)

Rapport de M. Papin sur les travaux de la Section de Médecine pendant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 1858.

**Séance du 4 août 1858.**

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> MALHERBE, VICE-PRÉSIDENT.

Lettre de M. le Maire de Nantes, qui demande qu'un état

détaillé et précis de nos finances soit envoyé à M. le Conseiller d'État, Préfet de la Loire-Inférieure.

Notice sur les phénomènes du calorique rayonnant, par M. Huette.

**Séance du 1<sup>er</sup> septembre 1858.**

PRÉSIDENCE DE M. MALHERBR, VICE-PRÉSIDENT.

Admission de M. Pezer, professeur de logique au Lycée de Nantes, comme membre résidant. (Rapport de M. F. Saulnier.)

Admission de M. le D<sup>r</sup> V. Marcé comme membre correspondant. (Rapport de M. le D<sup>r</sup> Papin.)

Études historiques sur la politique commerciale de la France, 1<sup>re</sup> partie; par M. E. Le Beuf.

**Séance du 6 octobre 1858.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Lettre de M. l'Inspecteur de l'Académie qui fait part à la Société Académique du projet de la Commission de Topographie des Gaules, d'établir trois cartes de notre pays : la 1<sup>re</sup> de la Gaule sous Jules César; la 2<sup>e</sup>, sous les derniers empereurs romains; la 3<sup>e</sup>, sous les derniers Mérovingiens; l'auteur demande tous les détails qu'on peut lui transmettre.

Notice biographique sur Fr. Braheix et Ch. de Tollenare, par M. l'abbé Fournier.

Admission de M. Abadie, médecin vétérinaire, comme membre résidant. (Rapport de M. le D<sup>r</sup> Trastour.)

Fables de M. Callaud.

De l'Avenir de Nantes, comme port de mer, en présence du bassin à flot de Saint-Nazaire, par M. E. le Beuf.

**Séance du 3 novembre 1858.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Admission de M. Mourin, professeur d'histoire au Lycée impérial et à l'École supérieure des sciences, comme membre résidant. (Rapport de M. A. Comte.)

Biographie d'Urvoÿ de Saint-Bédan, par M. l'abbé Fournier.

Communication de M. Huette qui voudrait que la Société Académique fidèle à ses traditions de 1824 et de 1837, prît l'initiative d'un projet d'Exposition solennelle des produits des arts et de l'industrie, à Nantes, en 1859.

Difformités chez les mollusques, par M. Cailliaud.

### Séance publique du 14 novembre 1858.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

A midi et demi la séance est ouverte. — Au bureau M. le président est entouré de M. le général de division, La Motte-Rouge, de M. le général de brigade Chalons, de M. le Sénateur, Maire de la ville de Nantes, de M. le baron de Girardot, de M. le lieutenant-colonel, de M. Garnier, député de Nantes au Corps législatif, de M. Denis, proviseur du Lycée impérial.

M. l'abbé Fournier, dans un discours plein d'une généreuse affection pour sa ville natale, a prouvé combien était injuste l'opinion qui rabaissait son niveau intellectuel. Loin d'être la Béotie de la France, Nantes a toujours tenu un rang distingué dans notre patrie, sous le point de vue des arts, des sciences, des lettres, de l'industrie : l'importance de son commerce, sa bonne foi, sa moralité, sont traditionnelles; ses enfants ont brillé en première ligne dans la carrière des armes et de la marine. — Cette réhabilitation attendue depuis longtemps, cet hommage filial et public, ont été chaudement applaudis.

M. Rouxeau, secrétaire général, a lu ensuite le rapport sur les travaux de la Société.

M. Le Beuf, secrétaire général, a terminé la séance par le rapport sur le concours et décerné les prix suivants :

1° A M. Pradal, une médaille d'argent pour son mémoire sur les coléoptères du département de la Loire-Inférieure.

2° Une médaille d'or à M. Cailliaud pour ses études géologiques sur le même département.



3° Une médaille d'or à M. A. Guéraud pour ses *Chants populaires du pays nantais et du Bas-Poitou*.

4° Une médaille d'or, à M. Levot, pour sa *Biographie bretonne*.

A trois heures et demie la séance est levée.

**Séance du 15 novembre 1858.**

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ FOURNIER, PRÉSIDENT.

Cette séance est consacrée aux élections dont voici le résultat :

BUREAU.

MM. le D<sup>r</sup> Malherbe, *président*;

Le comte O. de Sesmaisons, *vice-président*;

Le Beuf, *secrétaire*;

Le D<sup>r</sup> De Rostaing de Rivas, *secrétaire-adjoint*;

Huette, *trésorier*;

Le D<sup>r</sup> Le Ray, *bibliothécaire-archiviste*;

Le D<sup>r</sup> Delamare, *bibliothécaire-adjoint*.

COMITÉ CENTRAL.

*Section d'agriculture, commerce et industrie.*

MM. Goupilleau, Renoul et Bobierre.

*Section de médecine.*

MM. les D<sup>rs</sup> Blanchet, Moriceau et Anizon.

*Section des lettres, sciences et arts.*

MM. Dugast-Matifeux, E. Gautier et Guéraud.

*Section des sciences naturelles.*

MM. Pradal, Ducoudray-Bourgault, Thomas.

*Le Secrétaire général,*

D<sup>r</sup> CH. ROUXEAU.

---

# TABLE

## DU VINGT-NEUVIÈME VOLUME.

---

### PREMIER SEMESTRE.

Procès de Renée de France, dame de Montargis, contre Charles IX, par M. le baron de Girardot.....	3
Colonne de la place Louis XVI, par M. Renoul.....	29
Etude des moyens les plus propres à amener la réduction du prix de la viande, par M. Jollin-Dubois.....	59
Rapport sur la présentation de M. F. Saulnier, par M. Gautier.	99
Essai d'un catalogue des plantes cryptogames, par M. Pradal....	106
Des phénomènes électro-chimiques qui caractérisent l'altération, à la mer, des alliages employés pour doubler les navires, par M. Bobierre.....	238
Dictionnaire des terres et des seigneuries du comté nantais et de la Loire-Inférieure, par M. Ernest de Cornulier (suite).....	323

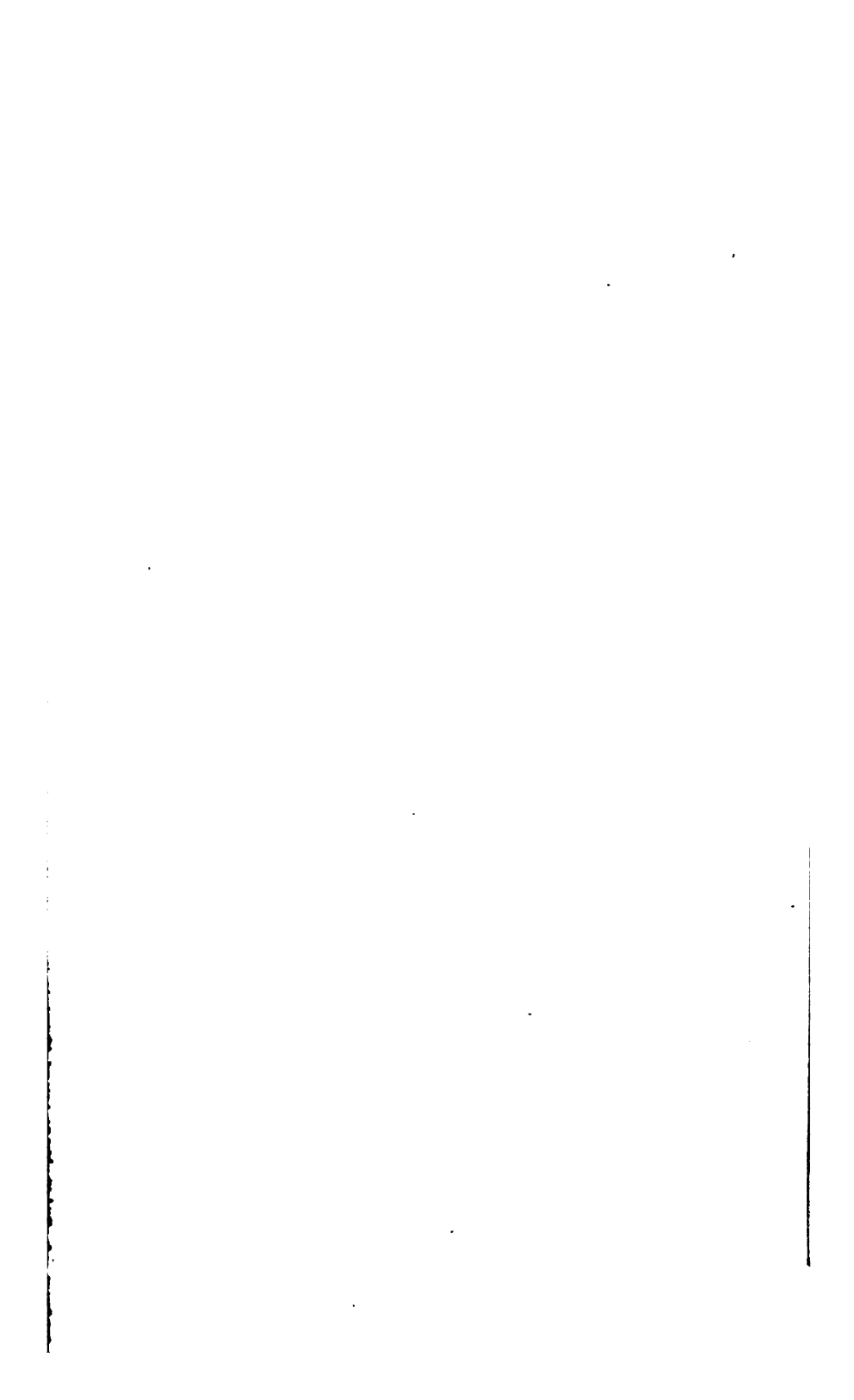
### DEUXIÈME SEMESTRE.

De l'avenir de Nantes comme port de mer, en présence de l'ouverture du chemin de fer et du bassin à flot de Saint-Nazaire, par M. E.-B. Le Beuf.....	353
Etudes historiques sur la politique commerciale de la France, par M. E.-B. Le Beuf.....	384
Incendie du Grand-Théâtre de Nantes (24 août 1796), par M.	

J.-C. Renoul.....	404
Notice sur quelques faits d'observation appartenant à la théorie du calorique rayonnant, par M. F. Huetta.....	439
L'ordre américain de Cincinnatus en France, par M. le baron de Girardot. ....	447
A l'occasion de la mort de MM. Frédéric Braheix et Charles de Tollenare, par M. l'abbé Fournier.....	495
Notice sur M. Jacques-Olivier Urvoy de Saint-Bedan, par M. l'abbé Fournier.....	504
Fables, par M. A. Callaud.....	530
Traduction en vers poitevins de la première églogue de Virgile, communication de M. Dugast-Matifeux.....	543
Rapport sur les travaux de la Section de Médecine, de janvier à juin 1858, par M. Papin-Clergerie, secrétaire.....	551
Discours prononcé en la séance solennelle de la Société Acadé- mique de Nantes, par M. l'abbé Fournier, président.....	584
Rapport sur les travaux de la Société Académique de Nantes, pendant l'année 1857-1858, par M. Ch. Rouxeau, secrétaire général.	611
Rapport sur le concours ouvert par la Société Académique de Nantes, pour l'année 1858, par M. E.-B. Le Beuf.....	639
Programme des prix pour 1860.....	652
Extraits des procès-verbaux des séances de la Société Académique de Nantes.....	i



198





UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 01231 2792

